BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1959
R33
A4

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MERCREDI 6 MAI ET DU MARDI 12 MAI 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada;
M. Charles Jennings, contrôleur des émissions.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21200-1—1

NOV 18 1959

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,
et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A.
(*Carleton*)
Bell, Tom
(*Saint-Jean-Albert*)
Brassard
(*Lapointe*)
Campeau
Chambers
Chown
Dorion
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Horner
(*Jasper-Edson*)
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard
(*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith
(*Calgary-Sud*)
Smith
(*Simcœ-Nord*)
Tremblay—(33)

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

ORDRES DE RENVOI

MERCREDI 29 avril 1959

Il est ordonné—Qu'un comité de la radiodiffusion soit institué et chargé d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle ainsi que le rapport annuel de la Société Radio-Canada, de revoir le fonctionnement, les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses recettes, ses dépenses et son développement; qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns ou nécessaires;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le comité se compose de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard.

LUNDI 4 mai 1959

Il est ordonné—Que le comité spécial de la radiodiffusion, institué le 29 avril 1959, se compose de: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Campeau, Chambers, Chown, Dorion, Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Jung, Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Mitchell, Morris, McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Nowlan, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Rouleau, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor et Tremblay.

VENDREDI 8 mai 1959

Il est ordonné—Que le nom de M. Horner (*Jasper-Edson*) soit substitué à celui de M. Taylor sur la liste des membres du Comité spécial de la radiodiffusion.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

21200-1—1½

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 6 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit, pour fins d'organisation, à 10 heures du matin.

Présents: Mlle Aitken et MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Campeau, Chambers, Chown, Fairfield, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Jung, Lambert, Macquarrie McCleave McGrath McIntosh, McQuillan, Nowlan, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor et Tremblay—(28).

Sur la proposition de M. Smith (*Calgary-Sud*), qu'appuie M. Bell (*Saint-Jean-Albert*), M. Halpenny est élu président.

M. Halpenny accepte la présidence et remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui font.

Sur la proposition de M. Fairfield, qu'appuie M. Bell (*Carleton*), M. Flynn est élu vice-président.

Le président lit l'ordre de renvoi et invite les membres à faire certaines propositions d'usage.

Sur la proposition de M. Smith (*Simcoe-Nord*), qu'appuie M. McCleave,

Il est décidé—Que, conformément à l'ordre de renvoi du 29 avril 1959, le Comité fasse imprimer 1000 exemplaires en anglais et 400 en français de ses *Procès-verbaux et Témoignages.*

Sur la proposition de M. Lambert, qu'appuie M. McGrath,

Il est décidé—Que le quorum du Comité soit établi à 10 membres.

Sur la proposition de M. Smith (*Simcoe-Nord*), qu'appuie M. Macquarrie,

Il est décidé—Que soit formé le sous-comité du programme et de la procédure, qui comprendra le président et 6 membres désignés par lui.

Il est convenu—Que, autant que possible, les réunions seront fixées de façon à ne pas venir en conflit avec celles du comité permanent des prévisions de dépenses.

Après débat, il est décidé que la première réunion du Comité aura lieu le mardi 12 mai, à 11 heures du matin, et qu'elle s'ouvrira par un exposé de M. Ernest Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada.

A 10 heures et quart du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

MARDI 12 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken et MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassart (*Lapointe*), Campeau, Chambers, Chown, Fairfield, Fisher, Flynn,

Forgie, Fortin, Halpenny, Horner (*Jasper-Edson*), Jung, Kucherepa, Macquarrie, Mitchell, McCleave, McGrath, Nowlan, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay (28).

Aussi présents: M. Ernest L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par le colonel R.-P. Landry, contrôleur de l'administration; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. G. R. Young, contrôleur adjoint des émissions (relations avec les stations); M. W. R. Johnston, contrôleur adjoint des émissions (service commercial); M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. R. E. Keddy, directeur du planisme; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. A. G. Cowan, directeur du Service du Nord et des forces armées; M. Hugh Laidlaw, conseiller juridique; M. Barry MacDonald, secrétaire du conseil d'administration; M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du conseil d'administration, et M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances, conseil d'administration.

Le président constate qu'il y a quorum et annonce la composition du sous-comité du programme et de la procédure, qui comprendra: MM. Pickersgill, Chambers, Mitchell, Fisher, Campeau et R. A. Bell.

Après l'examen des propositions relatives au programme des travaux du Comité, le président présente M. Bushnell, qui, à son tour, présente les hauts fonctionnaires de la Société.

M. Bushnell fait la revue de l'organisation de la Société Radio-Canada, de son développement, de ses programmes, de son histoire et de ses buts.

Il est décidé—Que les tableaux de l'organisation qui ont été remis aux membres du Comité le 11 mai soient insérés dans le compte rendu des délibérations du jour.

M. Charles Jennings, contrôleur des émissions, est appelé. Il fait la revue du document intitulé "Le service national des programmes", dont des exemplaires ont été remis le 11 mai aux membres du Comité, et le commente.

M. Jennings est brièvement interrogé au sujet de son exposé.

A l'invitation du président, les membres du Comité proposent des sujets qui pourraient faire l'objet d'un utile examen aux séances ultérieures.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au jeudi 14 mai, à 9 heures du matin.

Le sécrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 12 mai 1959,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. D'abord, je désire annoncer la composition du sous-comité du programme. Il comprend MM. Pickersgill, Chambers, Fisher, Mitchell, Bell (*Carleton*) et Campeau.

M. PICKERSGILL: J'aimerais préciser une question. J'ai passé, très utilement, la fin de semaine à lire tous les débats de la dernière session sur la Loi relative à la radiodiffusion. J'espère, et ce sera, j'en suis certain, le sentiment du ministre du Revenu national, que le Comité s'occupera précisément des points qu'a cru devoir déterminer le ministre du Revenu national, c'est-à-dire l'examen de la nouvelle loi et de la façon dont elle a fonctionné. Ces points devraient avoir la priorité. Toutes les communications qui nous seront présentées devraient être orientées vers ce but.

J'espère qu'il en sera ainsi entendu au sein du Comité et que nous ne nous écarterons pas du sujet, comme il pourrait facilement arriver si nous ne procédons pas suivant un certain ordre.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le principe énoncé par M. Pickersgill est sans doute excellent. Toutefois, j'espère bien qu'il ne s'agit pas d'imposer des restrictions, car ce qui règle nos dèlibérations, c'est uniquement le mandat du présent Comité.

Personnellement, j'admets que le principe est bon, pourvu qu'on ne veuille pas restreindre les retours dans le passé, quand ils concernent la législation et l'activité futures.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres commentaires à formuler? Je vais vous présenter M. Ernest Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada. Premièrement, je demanderai à M. Bushnell de nous présenter ses collègues. Il fera ensuite un exposé, en manière d'introduction. Le président propose que nous permettions à M. Bushnell de terminer son exposé avant de l'interroger pour ne pas l'interrompre. C'est convenu?

(Assentiment.)

Monsieur Bushnell, vous voulez-bien présenter vos collègues?

M. ERNEST BUSHNELL (*président suppléant et membre du conseil d'administration de la Société Radio-Canada*): Merci, monsieur le président. Je prierais ces messieurs de se lever quand ils seront nommés. Voici d'abord, à ma droite, M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du conseil d'administration. Voici ensuite le colonel R.-P. Landry, contrôleur de l'administration, assis en arrière; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions, et, à côté de lui, M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. George Young, contrôleur adjoint des émissions (relations avec les stations), et M. W. R. Johnston, contrôleur adjoint des émissions (service commercial). Et voici M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation, et M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; R. R. E. Keddy, directeur du planisme; puis M. A. M. Henderson, contrôleur des finances. Je comptais que M. W. G. Richardson, directeur des Services techniques, serait avec nous, mais on me dit qu'il souffre malheureusement de l'influenza, qu'il a probablement contractée auprès de moi. Et nous avons également M. R. C. Fraser, directeur des relations exté-

rieures, et M. A. G. Cowan, directeur du Service du Nord et des forces armées; M. Hugh Laidlaw, conseiller juridique, M. Barry MacDonald, secrétaire du conseil d'administration, et M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du conseil d'administration.

Voilà donc, monsieur une liste de mes collègues, qui pour la plupart, tous en réalité, sont en poste au siège social, à Ottawa.

Au fond de la pièce, je vois quelqu'un que j'aimerais vous présenter. Il est ici pour une raison différente. M. W. F. Galgay vient de Terre-Neuve et cette occasion-ci est peut-être la seule qu'il aura de nous rendre visite pendant ces séances.

Et mes présentations sont terminées.

Le PRÉSIDENT: Grand merci.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, monsieur le ministre et messieurs les députés membres du comité parlementaire de la radiodiffusion de 1959,

Je suis certain que vous me comprendrez si je commence en rendant quelques brefs témoignages de reconnaissance.

D'abord, je désire reconnaître la grande dette de gratitude que nous avons envers M. Davidson Dunton pour les services qu'il a rendus à la radiodiffusion canadienne. Pendant douze ans, période mémorable dans l'expansion de la radiodiffusion au Canada et qui a vu l'avènement de la télévision, il a donné des directives sages et originales à titre de président du bureau des gouverneurs. Dans le nouveau et stimulant rôle qu'il joue comme président de l'Université Carleton, il est assuré de notre reconnaissance et de nos vœux sincères.

Des VOIX: Bravo. Bravo.

M. BUSHNELL: Et j'aimerais vous exprimer les regrets de notre président, M. J.-Alphonse Ouimet, qui ne peut participer aux présentes délibérations. Je suis heureux de vous dire qu'il se remet de façon remarquable et qu'il a retrouvé presque toute sa santé et presque toute sa vigueur, plus de vigueur que de santé, certes, car telle est la caractéristique de l'homme; il reprend graduellement ses fonctions administratives, lesquelles constituent déjà une charge très lourde; d'ailleurs, on estime, et très sagement, je crois, qu'il ne devrait pas assumer davantage de responsabilités avant huit ou dix semaines. Je puis également, à l'heure présente, rendre hommage à mes collègues de Radio-Canada pour la façon dont ils m'ont aidé au cours des mois d'absence forcée de M. Ouimet. J'ai reçu également, et fort heureusement, beaucoup d'aide et de conseils de la part du conseil d'administration et des membres du comité exécutif du conseil au cours des derniers mois, lorsque, vous ne l'ignorez pas, nous avons eu à faire face à des problèmes particulièrement difficiles.

Monsieur le président, je crois devoir, à cet instant, vous féliciter, vous qui êtes le président du plus nombreux comité de la radio qui ait jamais siégé. Trente-cinq membres, c'est, je pense, un nombre record. Ce comité parlementaire est le quinzième, si je ne me trompe. Et, d'après mes souvenirs, nous avons eu au moins trois commissions royales. J'ai eu la mauvaise chance, ajouterai-je, si je puis m'exprimer ainsi, d'avoir, participé d'une façon ou dune autre à l'activité de ces quinze comités parlementaires et de ces trois commissions royales, et j'espère survivre après les présentes séances.

Le PRÉSIDENT: Nous espérons également qu'il en sera ainsi.

M. BUSHNELL: Il s'est écoulé quatre ans depuis que la Société a eu l'occasion de faire directement rapport au Parlement par la voie d'un comité semblable à celui-ci. Le dernier comité de la radiodiffusion a tenu ses séances en 1955. Depuis lors, la Société Radio-Canada a présenté ses rapports annuels au Parlement par l'intermédiaire du ministre désigné, suivant les exigences de la loi. Si je comprends bien, vous êtes en possession du rapport le plus récent, celui de l'année 1957-1958, qui servira à étayer votre examen et votre analyse.

Même si la Société n'a pas fait l'objet d'une étude en comité au cours des quatre dernières années, sa ligne de conduite et son activité ont cependant été examinées minutieusement, dans l'ensemble et dans le détail, pendant cet intervalle. En même temps que siégeait le dernier comité, s'est poursuivi, pendant plus d'un an, l'examen le plus strict possible de tous les aspects de la radiodiffusion au Canada, par la commission royale que présidait M. R. M. Fowler.

En outre, à une étude des finances de la Société Radio-Canada faite pour la Société vint s'ajouter une étude spéciale destinée à la Commission Fowler, les deux documents ayant été préparés par une maison de conseillers financiers. Le rapport de la Commission suivit en mars 1957. Entre autres choses le rapport préconisait le maintien d'un seul réseau national de radiodiffusion, composé des postes publics et privés.

Au cours de la dernière session, le Parlement a étudié la radiodiffusion et a adopté en septembre la Loi relative à la radiodiffusion, celle qui régit l'activité de la Société Radio-Canada. Cette loi fut proclamée le 10 novembre 1958.

Monsieur le président, j'ai cru utile, avant de traiter de l'activité courante de la Société, de vous donner un aperçu général de la façon dont la Société s'est développée. J'espère, en le faisant, ne pas trop empiéter sur votre temps. Je pense que la revue pourra servir de fond à vos questions et aux réponses que mes collègues et moi nous appliquerons à vous donner.

Le réseau de radiodiffusion qui existe actuellement au Canada, comme tous les autres moyens de communication, a été modelé par les besoins du pays. Son histoire s'identifie avec le souci constant des pressions économiques et géographiques, eu égard au surdéveloppement des voies naturelles de contact, allant du nord au sud, qui exercent une forte et continuelle influence sur la vie canadienne. Depuis 1929, la radiodiffusion au Canada a été étudiée par trois commissions royales et quatorze comités parlementaires, et le Parlement a adopté trois lois principales destinées à la contrôler et à l'adapter à la situation et aux besoins du pays.

La Loi relative à la radiodiffusion, de 1958, établit la Société Radio-Canada, qui est chargée d'assurer un service national de diffusion au Canada. La Société doit rendre des comptes directement au Parlement. Son indépendance à l'égard de l'exécutif du gouvernement, en ce qui concerne tant la nomination du personnel que la direction des programmes, a été reconnue par tous les comités parlementaires et toutes les commissions royales comme l'une des caractéristiques les plus importantes de notre régime de diffusion au Canada.

Le but de l'organisme est de fournir un service national de radio et de télévision s'étendant à tout le pays, atteignant les citoyens de toutes les parties du Canada, pour autant que l'économie le permette; de fournir des émissions dans les deux langues principales du Canada; de mettre au point le service national des émissions le meilleur possible, ainsi que des émissions émanant de l'extérieur du pays.

Le service national des émissions doit tendre à desservir les Canadiens de toutes les classes de la société, jeunes ou vieux; à offrir des émissions intéressantes et récréatives; à répondre dans une juste mesure aux intérêts et aux goûts divers; à employer la puissance extraordinaire de la radio et de la télévision à procurer les nombreuses choses que le public désire; divertissement varié, information, idées, opinions, reflets de nombreux développements, de nombreux aspects de la vie; à offrir beaucoup dans le domaine du divertissement et du délassement, mais également des œuvres de beauté et d'importance. En parcourant les nombreux rapports préparés par les comités parlementaires de la radiodiffusion, j'ai trouvé dans le rapport de 1943 cette constatation incontestable: "Les goûts sont très variés; tous ne s'intéressent pas aux mêmes choses, et les personnes qui dirigent les affaires de Radio-Canada devront toujours accomplir des prodiges d'habileté pour atteindre les divers niveaux du public et tenter de réaliser un heureux équilibre." Je puis vous assurer que si le défi existait en 1943, il est encore plus grand aujourd'hui.

Tout en s'efforçant de favoriser la diversité des intérêts chez les Canadiens, le service national doit enrichir la vie des individus. En même temps, il doit stimuler la vie de la nation de bien des façons: et fournissant aux Canadiens l'occasion d'apprécier et de manifester des talents artistiques ou créateurs; en leur donnant l'occasion de s'amuser, et parfois, je le souhaite, de s'amuser à leurs propres dépens, car c'est parfois très utile, et de jouir ensemble, d'un littoral à l'autre, des mêmes choses divertissantes et plaisantes; en leur assurant de nouvelles lumières et une nouvelle compréhension; en les aidant à se connaître et à se comprendre mutuellement et à connaître les autres parties de leur pays; et stimulant et en renforçant l'intérêt des Canadiens non seulement pour les autres Canadiens mais aussi pour les réalisations, les idées et les travaux de création des autres peuples.

Pour s'acquitter de ces attributions, la Société a reçu les pouvoirs voulus pour établir et diriger un organisme de radiodiffusion; aujourd'hui, les pouvoirs de régie qu'elle détenait auparavant ayant été transmis au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, il lui est possible de viser à concentrer ses efforts, et c'est ce qu'elle fait en réalité, uniquement sur les fonctions qui lui sont dévolues: l'exploitation.

Parmi les modes de radiodiffusion adoptés par les différents pays du monde, celui du réseau canadien est unique en ce que les postes privés et publics de radio et de télévision constituent des éléments essentiels d'une exploitation nationale intégrée. C'est en cela que le mode adopté au Canada diffère, par exemple, du régime en existence en Australie. En Australie, où existent des postes publics et privés, ceux-ci ont peu de rapports entre eux,—et ceci est à peine vrai, car depuis l'avènement de la télévision en Australie, ils collaborent beaucoup plus étroitement que dans le passé,—chacun ayant ses propres émetteurs dans la majeure partie du pays. Au Canada, d'autre part, la Société Radio-Canada dépend des postes privés pour une grande partie de la diffusion, et les postes privés dépendent de la Société Radio-Canada pour une grande partie de leurs émissions, cet arrangement étant pratique et économique.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Société organise et produit un grand nombre et une grande variété d'émissions. Elle importe par ailleurs des émissions de l'étranger. Elle fournit ce service, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, par l'intermédiaire de réseaux nationaux et régionaux, les réseaux régionaux répondant aux besoins propres aux régions. Dans ses rapports avec les commanditaires et les agences de publicité, la Société s'occupe de la production et de l'importation d'émissions commerciales et de leur diffusion.

Du côté technique, l'activité de la Société Radio-Canada est assez complexe, embrassant à la fois l'établissement et l'exploitation de studios et d'émetteurs et la location de lignes de réseau. Cependant, à d'autres points de vue, par exemple, dans ses relations avec les employés, la Société rappelle à bien des égards les organismes industriels et publics d'importance comparable. L'administration comporte le maintien de saines relations avec le personnel de 7,000 employés et l'engagement de près de 18,000 personnes qui se présentent annuellement devant la camera ou le microphone. Près de 5,200 employés appartiennent à des syndicats dûment constitués. Parfois, les négociations avec les six syndicats du personnel et les syndicats d'exécutants sont assez compliquées, mais, somme toute, nous nous entendons bien ensemble.

La Société Radio-Canada, c'est là un de ses caractères distinctifs, ne demande rien à son public: elle dépend en matière de revenu de la publicité et de certaines formes de soutien public. En raison de la population peu nombreuse du Canada, de ses deux langues et de ses vastes espaces, le coût d'un service de radio et de télévision d'envergure nationale, essentiellement canadien par le fond et la forme, dépasse de beaucoup, j'imagine, les frais que pourrait assumer profitablement une société commerciale. Par consé-

quent, si la Société doit s'acquitter de la tâche que lui a confiée le Parlement, Radio-Canada doit compter en partie sur les fonds publics pour faire face à ses besoins financiers. Toute la question du contrôle de la finance et des dépenses et de ses rapports évidents avec la quantité et la qualité des émissions réalisées, et il s'agit également de répartition, fait constamment l'objet d'études de la part de la direction et du conseil d'administration.

En plus de fournir un service national d'émissions radiophoniques et télévisuelles, la Société fait l'office d'agent du gouvernement en administrant le service international de radiodiffusion sur ondes courtes, qui diffuse en seize langues et fournit des enregistrements canadiens dans diverses parties du monde. Les fonds d'exploitation de ce service proviennent de crédits spéciaux votés par le Parlement. La ligne de conduite du service international est établie en consultation avec le ministère des Affaires extérieures.

Au cours de la présente année a commencé un service du Nord, fourni par la Société Radio-Canada à la suite d'une affectation spéciale, mais qui se poursuivra grâce aux fonds généraux qu'a prévus le Parlement. C'est là la suite d'un arrangement antérieur en vertu duquel la Société Radio-Canada faisait des enregistrements sur bande de certaines émissions du service national qui étaient mis à la disposition des postes du Nord du Canada. Suivant la même méthode, la Société Radio-Canada fournissait depuis 1951 des émissions enregistrées sur bande et des bulletins de nouvelles par ondes courtes aux postes de radio desservant les forces armées du Canada à l'extérieur, le coût de ce service étant recouvré du ministère de la Défense nationale.

Si la Société diffère de beaucoup d'autres organismes du Canada, c'est par la nature et l'étendue de sa production et par l'ampleur et la méthode de diffusion. La production de la Société consiste en émissions, de radio et de télévision, et chacune est une création propre, conçue comme telle et préparée sur mesures, pour ainsi dire. Il n'y a pas de production massive: cela ne se peut pas.

Au cours de l'année courante, la Société espère diffuser quelque 50,000 réalisations radiophoniques de son propre réseau et représentant un total de plus de 13,000 heures. En télévision, la production annuelle représente environ 10,000 émissions dont l'ensemble équivaut à environ 5,000 heures. Ces émissions prennent naissance dans diverses parties du Canada, elles sont en anglais ou en français, pour la radio ou pour la télévision, et embrassent de nombreux aspects de l'expérience et des intérêts humains. Nous ne parlons pas ici des émissions d'importation.

Certaines émissions: nouvelles, sport, événements de portée nationale, drames, variétés et musique populaire, s'adressent à un très vaste auditoire. D'autres s'adressent à un auditoire plus spécialisé ou servent des fins spéciales: ce sont les émissions enfantines, féminines, agricoles ou piscicoles, religieuses, scolaires, ou traitant de questions nationales ou internationales, commerciales et économiques, ouvrières et politiques. Au cours des prochaines semaines, vous entendrez ou verrez certainement, dans certaines parties du Canada, des émissions politiques qui aborderont les sujets d'affaires, d'économie, de travail et ces matières que je viens de mentionner.

Certaines de ces émissions demandent des mois de préparation et de nombreux éléments qui doivent être effectivement coordonnés. D'autres, par exemple, les entrevues à la radio, peuvent être élaborés à bref avis, pour bien dire. Le coût de revient peut varier de $50 ou moins, pour une émission locale de radio, à $400,000, ce qu'a coûté, par exemple la diffusion par radio et télévision de la visite royale de 1957. Je puis ici faire la remarque que la prochaine visite de Sa Majesté et du prince Philippe coûtera au moins autant, sinon davantage, mais je suis certain qu'aucun d'entre nous ne regrettera d'avoir versé une contribution de quelques sous.

Toute cette production des émissions est répartie sur un horaire hebdomadaire qu'on s'efforce d'équilibrer convenablement. L'équilibre doit tenir compte de l'importance et du caractère de l'auditoire éventuel et de l'étendue de la diffusion des émissions soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle régionale.

Le service des émissions de la Société Radio-Canada est décrit en détail dans un exposé distinct, intitulé "Le service national des programmes". J'espère que le contrôleur des émissions, M. Charles Jennings, et son adjoint, M. Marcel Ouimet, vous parleront des émissions à l'une des toutes prochaines séances du Comité.

Vous m'avez entendu parler de "diffusion". Les quelques paragraphes suivants vous indiqueront, exactement, sans doute ce qu'on entend par "diffusion des émissions".

Diffusion des émissions

Une autre attribution de la Société est de mettre son service national des émissions à la disposition d'un aussi grand nombre de Canadiens que possible, soit en anglais, soit en français. Au pays, la seule façon pratique de le réaliser est de recourir à l'exploitation d'un réseau étendu, vu que le champ d'action des postes émetteurs est quelque peu limité. De nombreux postes doivent être reliés ensemble par un réseau si on veut desservir tout le pays. La Société Radio-Canada a ses propres émetteurs desservant certaines régions, mais, comme je l'ai dit déjà, beaucoup d'autres régions doivent être desservies par des postes privés reliés aux réseaux de la Société Radio-Canada.

Le volume de diffusion par réseaux de radio s'est presque décuplé depuis l'établissement de la Société Radio-Canada par le Parlement, en 1936. Aujourd'hui, la Société dirige cinq réseaux: le réseau Trans-Canada, le réseau français et le réseau Dominion en radio, et les réseaux français et anglais en télévision. Chacun a un caractère spécial. Le détail des réseaux et des stations est exposé dans un autre mémoire intitulé "Réseaux de radio et de télévision". Les cartes et les renseignements que ce mémoire contient vous aideront, je l'espère, à comprendre la complexité de cet aspect de l'exploitation. Je puis mentionner que les installations qui relient notre réseau de télévision sont, croyons-nous, les plus longues du monde.

Naturellement, nous ne savons pas ce que possèdent nos amis les Russes, mais nous avons tout de même l'impression que les installations de nos réseaux sont encore plus longues que celles des leurs.

Un mot des stations et du rayonnement de la Société Radio-Canada. Je vais tenter de vous expliquer plus loin ce que signifie ce mot "rayonnement". Stations de Radio-Canada et rayonnement.

Quand la Société Radio-Canada a commencé à exister, elle s'est proposé un objectif général que son président d'alors, M. L. W. Brockington, Q.C., exprimait ainsi: "Permettre à tout Canadien d'entendre les émissions de la Société et fournir les meilleures émissions qui puissent être obtenues".

On entreprit en 1937 une étude technique destinée à déterminer le rayonnement précis du réseau et de l'ensemble des postes canadiens, ainsi que l'étendue et la nature de l'interférence. Cette étude a révélé qu'environ la moitié de la population était atteinte avec certitude par le rayonnement, mais que le Canada rural était beaucoup moins favorisé. Pour remédier à la situation et fournir des facilités satisfaisantes de l'est à l'ouest, le Bureau des gouverneurs approuva un plan à long terme, dont le caractère essentiel était, pour la Société Radio-Canada, la possession de stations de grande puissance occupant des ondes exclusives pouvant desservir les auditeurs de la ville et de la campagne.

Un peu plus tard, pour tâcher de surmonter des difficultés géographiques qui nuisaient à la réception dans certaines régions (notamment dans les circonscriptions de Kootenay-Est et de Cariboo, dans la Colombie-Britannique,

et certaines parties du nord de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick), on mettait au point un nouveau genre d'installation. C'était l'émetteur de station-relais de basse puissance. Les émetteurs de ce genre pouvaient être alimentés directement par les lignes du réseau (ces lignes dont le coût est déjà acquitté et qui sont utilisées pour relier les grands centres) et ils devaient assurer le rayonnement dans les régions qui reçoivent peu ou point de service des postes réguliers de diffusion, ceux de la Société ou les postes privés. Depuis 1940, la Société a installé de ces émetteurs de basse puissance dans quelque 50 régions, qui se trouvent à recevoir le service complet du réseau Trans-Canada ou du réseau français.

Cependant, il en faudra beaucoup plus si on veut que le service de Radio-Canada soit aussi typiquement national que vous le désirez.

Les membres du Comité et en général les députés connaissent assez bien ce problème, particulier au Canada, de porter le service national dans les régions isolées. La Société poursuit constamment une étude des régions qui demandent l'installation de ces émetteurs-relais de basse puissance. Nos services techniques et nos services de recherches recueillent les données appropriées: les foyers qui utiliseront éventuellement la radio, les sources d'énergie, les moyens de fournir le service et, donnée la plus importante de toutes, le coût de l'installation et de l'exploitation des postes proposés, qui seraient reliés aux lignes existantes du réseau. A partir de là, nous déterminons notre indice du prix par foyer utilisant la radio. La direction de la Société Radio-Canada et le conseil d'administration (ainsi que l'ancien Bureau des gouverneurs) ont maintenant entre les mains un rapport qui leur permet d'arriver à une conclusion relativement aux endroits à l'égard desquels on pourrait présenter des demandes de permis, le tout, naturellement, étant subordonné à la disponibilité de capitaux et de fonds d'exploitation nécessaires pour faire de telles additions au service national.

Nous arrivons maintenant à un sujet plutôt intéressant,—non pas qu'il s'agisse de déprécier la radio,—à celui de la télévision. Il peut être utile que je repasse, aussi brièvement que possible, le développement de la télévision à la Société Radio-Canada.

Dans les années antérieures à l'avènement de la télévision au Canada, la Société Radio-Canada avait longuement considéré les besoins et la situation du Canada. A tort ou à raison, elle parvint à la conclusion que l'établissement de la télédiffusion devait être entrepris par la Société et être incorporé au service national de diffusion. Elle a recommandé au gouvernement d'autoriser des stations de télévision publiques et des stations privées reliées au réseau de la Société Radio-Canada et qui compléteraient les premières.

En 1949, le gouvernement annonçait un plan provisoire qui serait en vigueur en attendant le rapport et les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, appelée Commission Massey et que présidait celui qui est aujourd'hui notre gouverneur général. Ce plan provisoire comportait l'établissement de centres de production nationaux de télévision à Toronto et à Montréal et de stations d'émission dans chacune de ces villes. Le gouvernement prêtait à la Société les capitaux d'établissement nécessaires. La Société était priée de fournir des émissions aux postes privés de diffusion qui fonctionneraient bientôt dans d'autres parties du Canada.

En 1951, le rapport de la Commission Massey a préconisé la création d'un réseau national de télévision et, en particulier, l'élaboration, par la Société, de plans de rayonnement national et de production d'émission de télévision en français et en anglais. Tous les postes privés autorisés devaient servir de débouché aux émissions nationales.

En mai 1952, la Société proposait au gouvernement de créer un réseau de télévision d'envergure nationale, qui exigeait l'établissement aux endroits clés du pays, de stations et de centres de production de la Société formant

l'ossature du réseau. D'autre part, des postes privés devraient obtenir des permis d'exploitation dans d'autres régions. Ils étendraient le rayonnement du service national par leur affiliation au réseau de la Société Radio-Canada. Celle-ci estimait que cette méthode permettrait de desservir environ les trois quarts de la population canadienne.

A l'automne 1952, le gouvernement annonçait son programme d'expansion au Canada, programme d'expansion supplémentaire, pourrais-je dire. Il indiquait qu'il était prêt à permettre à la Société de Radio-Canada de créer des centres de production et des postes de télévision à Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Halifax et fournissait des prêts à cette fin. De plus, le gouvernement donnait à entendre qu'il autoriserait des postes privés à desservir des régions que n'atteignaient pas les installations de la Société Radio-Canada. Il avait en vue de faire bénéficier du service national de télévision un nombre de Canadiens aussi grand que possible, grâce à la collaboration entre l'entreprise privée et l'entreprise publique. En vertu du plan, tous les postes privés autorisés transmettraient les émissions nationales, qui s'ajouteraient à leurs propres émissions, et aucune région ne serait desservie par plus d'une poste. Six ou sept années plus tard, aujourd'hui, la télévision canadienne est à la disposition d'environ 90 p. 100 de la population, mais, je le dis avec regret, beaucoup de régions ne bénéficient pas encore du service de télévision et le demandent.

Nous allons maintenant parler des conditions qui permettent de recommander l'installation des services de Radio-Canada.

Lorsqu'en 1952 le Bureau des gouverneurs a présenté un mémoire au gouvernement, il a préconisé l'établissement de centres de production et d'émetteurs de la Société Radio-Canada dans chacune des principales régions géographiques. Le Bureau a agi ainsi parce qu'il trouvait souhaitable qu'il y eût des points d'émission à tous ces endroits clés, afin que le service national reflétât le caractère tant régional que national de Canada et qu'il y eût sur le plan régional, pour les artistes, les exécutants, les auteurs, les techniciens et les ingénieurs canadiens des occasions de se produire. Le Bureau fut d'avis que la Société devait posséder ses propres installations dans les régions où une population nombreuse pouvait être desservie, afin que le réseau national fût soutenu par des revenus commerciaux, c'est-à-dire par la publicité, ce qui atténuerait sa dépendance à l'égard des fonds publics.

En outre, le Bureau des gouverneurs considérait qu'il revenait à la Société Radio-Canada de fournir le service de la télévision, par l'entremise d'émetteurs-relais, dans les régions qui semblaient peu capables de faire vivre un poste privé. Comme je l'ai dit précédemment, la Société reçoit beaucoup de demandes de service et elle accorde à toutes sérieuses considération. Toutefois, elle doit les étudier en tenant compte de ses ressources et procéder à l'établissement des installations qui assurent le service au plus grand nombre et à meilleur marché. Au cours des travaux de préparation, la Société Radio-Canada a établi certains critères auxquels elle peut recourir quand il s'agit d'étendre le rayonnement de ses services. Ces critères, utilisés en vue d'assurer l'économie des fonds publics, sont que:

1) Un canal de radiodiffusion doit être disponible dans la région;
2) La demande d'un centre peut être considérée si la population dépasse un minimum déterminé;
3) Un équilibre suffisant doit être maintenu entre des régions géographiques et entre les langues française et anglaise;
4) Une étude de la répartition de la population et de la topographie doit pouvoir montrer quels émetteurs seraient les plus efficaces et les plus économiques;
5) L'examen des méthodes pouvant conduire à l'établissement d'un service des émissions de la Société Radio-Canada doit tenir compte des frais comparatifs entre les services assurés par *a*) un relais de

réseau; b) la réception directe d'émissions en provenance d'un autre émetteur de la Société Radio-Canada et c) des enregistrements de télévision qu'on appelait au début "kinéscopes" (mot devenu vilain): ce sont les cinégrammes;

6) Les frais annuels d'exploitation par foyer desservi par la télévision doivent, pour chaque installation éventuelle, être déterminés de façon à permettre la comparaison des frais par unité. Toutes choses égales, l'installation éventuelle suscitant les frais par unité les moins élevés doit être d'abord considérée.

Monsieur le président, si vous le permettez, je vais maintenant passer à la Loi relative à la radiodiffusion, la nouvelle loi sur la radiodiffusion dont, je présume, vous avez des exemplaires. Sinon, vous pouvez certainement vous en procurer. Je suis certain que vous en avez tous. Vous n'en avez peut-être pas apporté, mais on peut facilement en obtenir; cependant, je ne sais vraiment pas s'il en faut en ce moment.

Le Loi relative à la radiodiffusion, proclamée le 10 novembre 1958, institue un Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion chargé de régler l'établissement et le fonctionnement de réseaux, l'activité des stations de radiodiffusion publiques et privées au Canada, ainsi que leurs relations réciproques, et de faire aux autorités compétentes des recommandations relativement à l'octroi de licences pour l'exploitation de toute nouvelle station. Comme le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pourra évidemment témoigner devant le Comité, il ne m'appartient pas de dire quelles sont exactement ses attributions. La Loi sur la radiodiffusion confirme à l'égard de la Société Radio-Canada son statut de société de la couronne chargée de diriger un service national de radiodiffusion.

Elle pourvoit à l'existence d'un conseil d'administration. J'aurai davantage à dire au sujet du conseil d'administration, et je crois devoir l'indiquer clairement à ce stade, car il semble y avoir dans l'esprit de certaines gens beaucoup de confusion en ce qui concerne la différence entre le Bureau des gouverneurs, qui correspond à ce qu'était l'ancien Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada et qui devient le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et le conseil d'administration de la Société Radio-Canada.

Je vais sous peu ajouter à la confusion en vous disant quelque chose de ce conseil d'administration, mais la loi indique plutôt clairement les dispositions financières et autres se rapportant à son activité.

Quant à l'extension du rayonnement de la Société Radio-Canada, je devrais sans doute vous dire maintenant en quoi elle consiste ou peut consister, car nous employons très fréquemment cette expression. Ce peut être l'installation quelque part d'un émetteur de haute puissance ou d'un émetteur de basse puissance. Ce peut être l'installation d'une station-relais ou ce peut être, en réalité, le prolongement d'un dispositif à ondes ultracourtes. Ce sont là les choses qu'englobe l'expression "rayonnement"; du moins c'est dans ce sens que nous l'employons.

La Loi sur la radiodiffusion exige que la Société Radio-Canada communique au gouvernement, en novembre 1959, un programme quinquennal d'immobilisations et, comme je l'ai dit il y a un moment, qu'elle demande l'autorisation d'établir de nouvelles installations de radiodiffusion. Cela veut dire, et je crois que la question est très importante, que les demandes de la Société Radio-Canada visant l'extension du rayonnement et l'établissement de nouvelles stations sont entendues au cours de séances publiques tenues par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et font l'objet de recommandations adressées de la part du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion au ministre des Transports.

J'ai essayé d'expliquer les mesures que la Société Radio-Canada doit prendre pour augmenter le rayonnement de la radio et de la télévision, pour

insister sur le fait qu'il y a beaucoup de régions où le service n'est pas encore disponible, et j'ai tenté de vous dire pour quelles raisons les gens de ces régions demandent instamment le service de la Société Radio-Canada. On peut aussi porter à votre attention que lors des séances du dernier comité parlementaire de la radiodiffusion, en 1955, notre service de télévision desservait 73 p. 100 des foyers canadiens; il dessert maintenant 90 p. 100 d'entre eux.

Vous aimerez peut être discuter ces chiffres un peu plus tard. J'espère que M. W. G. Richardson, notre directeur des Services techniques, pourra vous donner quelques éclaircissements. S'il n'est pas en mesure de le faire, d'autres, pourront vous donner plus de précisions que je n'ai l'intention d'en fournir maintenant.

J'ai mentionné un autre fait que je devrais peut-être rappeler dans les termes les plus clairs possible. Pour étendre le rayonnement de la radio ou de la télévision, il faut non seulement des capitaux d'immobilisations mais aussi des capitaux d'exploitation. En 1956, la Société a soumis à la Commission Fowler un programme d'immobilisations embrassant une période de sept ans. Ce programme prévoyait l'extension progressive du rayonnement ainsi que d'autres améliorations dans les domaines de la radio et de la télévision. Le programme quinquennal d'immobilisations que la Société présentera cette année reflétera les nouveaux aspects des projets de rayonnement.

Monsieur le président, je vais dire quelques mots du conseil d'administration de la Société Radio-Canada. La plupart d'entre vous savent, je crois, et vous vous en rendez certainement compte, qu'en vertu des dispositions de la loi, comme je l'ai indiqué précédemment, les fonctions de régie et les fonctions connexes qu'exerçait auparavant le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada sont maintenant dévolues au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, organisme entièrement nouveau, comme je l'ai expliqué il y a un instant. Ce fait met un nouvel accent sur la fonction primordiale de la Société: fournir un service national de radiodiffusion. C'est cette tâche qui est la principale préoccupation du conseil d'administration qui a été formé en novembre dernier. Nos administrateurs sont: M. J.-Alphonse Ouimet, le président; Mme Kate Aitken, de Toronto; Mme Ellen Armstrong, de Calgary; Mme Alixe Carter, de Salmon Arm (Colombie-Britannique); M. R. L. Dunsmore, de Montréal; M. Raymond Dupuis, de Montréal; M. R. W. Ganong, de St. Stephen (Nouveau-Brunswick); M. C. W. Leeson, de Stratford (Ontario); le docteur C. B. Lumsden, de Wolfville (Nouvelle-Écosse); le docteur W. L. Morton, de Winnipeg, et, naturellement, moi-même.

Nous avons parmi nous également M. Barry MacDonald, secrétaire du conseil d'administration, que je vous présenterai, et M. Jack Halbert, le secrétaire adjoint.

Le conseil d'administration est responsable de l'exploitation et du financement de la Société Radio-Canada. Il s'occupe principalement de:

a) l'établissement et la revision des statuts administratifs;
b) l'établissement des lignes de conduite et des directives essentielles;
c) l'examen et l'approbation, ou le rejet, des projets d'exploitation dans leurs grandes lignes;
d) l'approbation et la proposition au Parlement de budgets annuels d'immobilisations et d'exploitation;
e) l'approbation de propositions présentées au ministre compétent et au ministre des Finances et relatives à la présentation au cabinet d'un programme quinquennal d'immobilisations;
f) l'approbation et la présentation d'un rapport annuel au Parlement; et
g) la direction d'ensemble des affaires de la Société.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

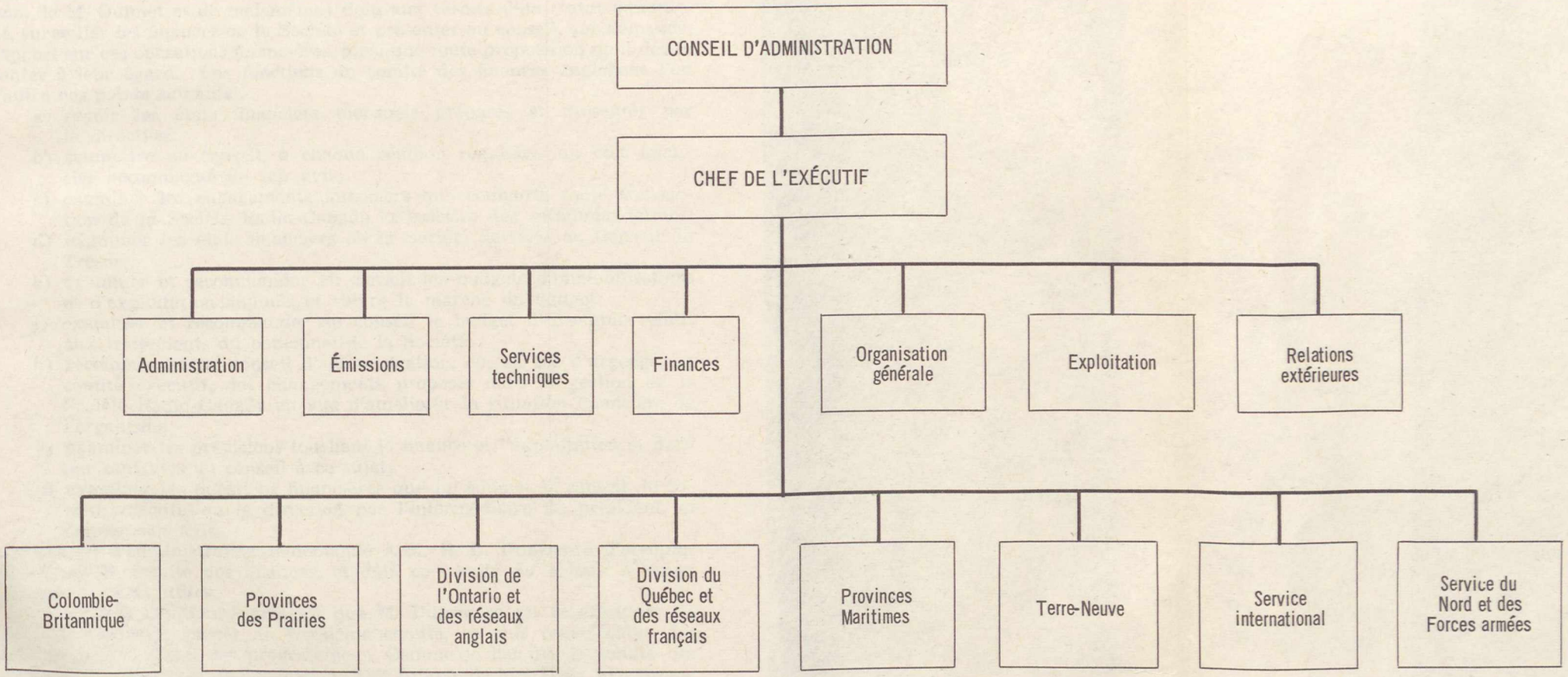

BUREAU DU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION
19 novembre 1958

Le conseil d'administration de la Société Radio-Canada a tenu sa première séance le 4 décembre 1958 et a adopté des statuts administratifs qui prévoient la tenue de réunions du conseil et l'établissement du comité exécutif et des comités pour les finances et pour les programmes.

Le comité exécutif, en général, est pleinement autorisé à agir pour le conseil d'administration entre les réunions du conseil, en cas d'événements extraordinaires ou de situations d'urgence. Le président est le président du comité exécutif, lequel comprend également le président du comité des finances, M. R. L. Dunsmore, le président du comité des programmes (moi-même) et deux autres administrateurs, Mme Aitken et M. Dupuis.

Le comité des finances du conseil (composé de MM. Dunsmore, Ganong et Leeson, de M. Ouimet et de moi-même) doit, aux termes d'un statut administratif, surveiller les finances de la Société et présenter au conseil, sur demande, un rapport sur ces opérations financières, ainsi que toute proposition qu'il désire présenter à leur égard. Les fonctions du comité des finances englobent l'un ou l'autre des points suivants:

a) revoir les états financiers mensuels préparés et présentés par la direction;
b) soumettre au conseil, à chaque réunion régulière, un état financier accompagné de son avis;
c) examiner les engagements financiers que comporte toute transaction de la Société Radio-Canada et émettre des recommandations;
d) examiner les états financiers de la Société destinés au Conseil du Trésor;
e) examiner et recommander au conseil les budgets d'immobilisations et d'exploitation annuels et suivre la marche du budget;
f) examiner et recommander au conseil le budget d'ensemble relatif aux traitements du personnel de la Société;
h) recommander au conseil d'administration, ou, en cas d'urgence, au comité exécutif, des changements proposés dans la gestion de la Société Radio-Canada en vue d'améliorer la situation financière de l'organisme;
i) examiner les prévisions touchant la finance et l'exploitation et donner sont avis au conseil à ce sujet;
j) examiner les questions financières que lui soumet le conseil, le comité exécutif ou la direction par l'intermédiaire du président, et donner son avis.

Le conseil d'administration a demandé à M. R. L. Dunsmore d'accepter la présidence du comité des finances, et déjà ce comité du conseil a rendu les services les plus utiles.

Je crois avoir mentionné plus tôt que M. Dunsmore est le président du comité. Je vais donc passer au troisième comité, le plus considérable des comités du conseil: celui des programmes. Comme je l'ai dit, le comité des programmes se compose de moi-même, de Mme Aitken, de Mme Ellen Armstrong, de Mme Alixe Carter, de M. Raymond Dupuis, du docteur Lunmsden, du docteur Morton et de M. Ganong.

Au nom du conseil d'administration, le comité des programmes peut:

a) reviser la ligne de conduite établie pour la Société en matière de programmes;
b) recommander au conseil tel changement dans sa ligne de conduite ou telle nouvelle ligne de conduite qui semble souhaitable;
c) modifier les normes des programmes de la Société;
d) recommander au conseil tel changement de normes ou telles nouvelles normes qui paraissent souhaitables;
e) examiner les réalisations de la Société en matière de programme, à la lumière de la ligne de conduite et des normes établies;

f) recevoir de la direction les rapports et les renseignements nécessaires à l'accomplissement des fonctions précitées.

Maintenant, j'aimerais, si vous me le permettez, parler brièvement de l'organisation de la Société Radio-Canada.

Organisation de la Société Radio-Canada

L'organisation de la Société est indiquée dans deux tableaux que peut vous fournir, je crois, le secrétaire du Comité.

Le PRÉSIDENT: Ils ont été distribués.

M. BELL (*Carleton*): Je crois que ces tableaux devraient être imprimés et insérés dans le compte rendu, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui, merci, monsieur Bell.

Le premier tableau indique les grandes sphères d'attributions dans la structure administrative de la Société. Au siège social, le chef de l'exécutif, M. Ouimet, est secondé par un groupe de fonctionnaires de rang supérieur spécialisés dans les secteurs de l'administration, des émissions, des services techniques, des finances, de l'organisation générale, de l'exploitation et des relations extérieures. C'est le groupe des messieurs que je vous ai présentés ce matin.

La loi dispose que le siège social de la Société est établi à Ottawa. Pour pouvoir répondre aux divers besoins d'un grand pays et essayer de résoudre les difficultés suscitées par l'existence de sept fuseaux horaires, la Société Radio-Canada est divisée géographiquement, aux fins d'administration et d'exploitation, en six régions. Ce sont: la Colombie-Britannique, dont le bureau central est à Vancouver, les Provinces des Prairies, dont le bureau central est à Winnipeg, la Division de l'Ontario et des réseaux anglais, dont la direction est à Toronto, la Division de Québec et des réseaux français, dont le bureau central est à Montréal, et les Provinces Maritimes, ayant des bureaux à Halifax et à Terre-Neuve et dont la direction est à Saint-Jean.

Plus tard, je vous fournirai, je l'espère, l'occasion de rencontrer certains de nos directeurs régionaux, ceux-ci étant responsables des diverses divisions que j'ai mentionnées. Nous avons deux autres sections administratives; le Service international, dont M. Charles R. Delefield est le chef, et dont le bureau central est situé dans l'immeuble de Radio-Canada à Montréal, et le Service du Nord et des forces armées, administré d'Ottawa et dont le directeur est M. Andrew Cowan. Ce dernier service s'occupe de la radiodiffusion dans le Yukon, les territoires du Nord-Ouest, le nord de certaines provinces, et aux forces armées du Canada outre-mer, par l'intermédiaire d'émetteurs mis en service par le ministère de la Défense nationale, qui en assume les frais.

Je suis certain que vous êtes maintenant assez perdus au sujet de l'exercice de la direction. D'abord, laissez-moi vous dire que lorsque nous avions un Bureau des gouverneurs, nous pouvions employer assez librement le terme "directeur" en parlant de l'organisme; mais lorsque nous avons eu un conseil d'administration, nous avons constaté que nous avions déjà tant de directeurs que le terme prêtait beaucoup à confusion. Je vais classer les directeurs dans l'ordre que voici. Il y a le conseil d'administration, que j'ai nommé, dont les membres ont été désignés par le gouvernement, et les directeurs régionaux sont des employés de la Société Radio-Canada chargés de l'administration et des émissions dans leur région respective. Nous avons aussi, malheureusement, je ne devrais pas dire "malheureusement", car nous sommes très heureux de les avoir, mais il est malheureux que nous ne puissions les appeler autrement, faute de mieux, un certain nombre d'autres directeurs. Par exemple, vous m'avez entendu nommer le directeur des Services techniques. Il est l'un des employés rémunérés de la Société. Ainsi, j'espère que vous vous rappellerez ces termes clairement et ferez la distinction entre le conseil d'ad-

ministration, les directeurs régionaux et les directeurs de divisions ou de sections, lesquels sont vraiment, comme je l'ai dit, des fonctionnaires de la Société.

Chaque région est administrée par un directeur, chargé de l'interprétation et de l'application de la ligne de conduite de la Société. Il dirige les sections d'exploitation, contrôle l'activité des services du personnel et est surtout responsable des relations extérieures dans la région. Il a sous son autorité des fonctionnaires supérieurs spécialisés. Chaque section d'exploitation est dirigée par un gérant ou directeur de station qui est responsable auprès du directeur régional.

On doit remarquer que deux régions sont appelées divisions. Elles ont des attributions particulières. Elles sont des centres administratifs de la région géographique et elles sont le siège d'exploitation du réseau. Les deux divisions sont dans l'Ontario, pour les réseaux anglais, et dans le Québec, pour les réseaux français. Relativement à ces deux divisions, les directeurs des programmes des réseaux préparent l'horaire des émissions pour la radio et pour la télévision. Ils décident aussi à quel endroit les émissions prendront naissance, dirigent l'activité commerciale et les relations avec les stations affiliées et en général, vérifient la qualité des émissions.

Dans le deuxième tableau, qui est fondamentalement le même que le premier, on trouvera la désignation propre à chacune des attributions. De plus, auprès de chaque emploi supérieur au siège social se trouve une liste des fonctions qui sert à délimiter le champ d'activité de chaque contrôleur ou directeur. Notre contrôleur de l'organisation générale, M. Marcel Carter, sera heureux, j'en suis sûr, de jeter plus de clarté sur ce sujet, s'il y a lieu et cela n'est pas impossible.

Un mot au sujet du Service international.

J'aimerais répéter ce que j'ai déjà dit au sujet du financement du Service international qui atteint le monde par les ondes courtes et des enregistrements, et qui offre un service canadien de renseignements et d'émissions aux autres pays. La Société inscrit séparément dans ses livres et dans son bilan l'ensemble du coût des bâtiments, du matériel technique, des émetteurs, etc., de ce service. Toutes les dépenses du Service international sont imputables sur un crédit distinct voté par le Parlement et les prévisions annuelles du service sont approuvées par le Conseil du Trésor avant d'être présentées au Parlement. Elles sont aussi débattues avec le ministère des Affaires extérieures.

Un bref aperçu des Services techniques de la Société.

La Société a dû former son propre personnel d'ingénieurs, d'architectes et de techniciens pour pouvoir faire fonctionner et entretenir tout le matériel électronique et mécanique hautement spécialisé qu'exige da radiodiffusion. Ces services relèvent du directeur des Services techniques, M. W. G. Richardson. Celui-ci, comme je l'ai dit précédemment, pourra vous fournir tous les renseignements techniques que vous désirez. A défaut de M. Richardson, son adjoint, M. Johnson, sera à votre disposition.

Et, maintenant, quelques mots au sujet du personnel de la Société.

Le service national de radiodiffusion repose sur la collaboration des individus qui forment notre personnel. Leurs talents sont nombreux et spécialisés. Nous déterminons les différences de traitement entre les divers emplois par l'analyse des fonctions et nous apprécions la valeur relative des nouveaux emplois et réapprécions les emplois dont la nature a été modifiée. Les données statistiques touchant le personnel, sauf le détail des traitements individuels, peuvent être obtenues. Tous les rapports avec le personnel et toutes les questions de bien-être relèvent du contrôleur de l'administration, le colonel R.-P. Landry, qui est prêt à répondre à toute question ou à donner les renseignements désirés.

Puis, un mot des services d'information de la Société.

L'un des domaines auxquels la Société a accordé une attention croissante au cours des années est l'information du public au sujet des émissions de la Société Radio-Canada. Nous étions convaincus, et ceux qui, d'autre part, ont étudié la question, y compris les comités parlementaires, ont été du même avis, que nos propres installations sont les meilleurs moyens dont nous disposions pour accomplir la tâche. La responsabilité des services d'information de la Société Radio-Canada incombe à notre directeur des relations extérieures, M. R. C. Fraser, qui assistera, je l'espère, à la plupart des séances du Comité et qui sera à votre disposition pour répondre à vos questions.

Puis, je vais aborder, avec votre permission, le sujet des relations que nous entretenons avec les syndicats professionnels.

Parce qu'elle est un organisme fédéral, La Société relève du ministère du Travail et du Conseil canadien des relations ouvrières, aux termes de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différents du travail, adoptée en 1948. Les relations syndicales de la Société Radio-Canada datent de mai 1952, lorsque l'*American Newspaper Guild,* c'est-à-dire l'ANG, fut accréditée par le Conseil canadien des relations ouvrières comme agent négociateur représentant un groupe de journalistes et de rédacteurs employés au service de nouvelles de la Société Radio-Canada. Depuis lors, quatre autres syndicats ont été accrédités à un moment donné, de sorte que, actuellement, une proportion de 76 p. 100 du personnel est représentée par les syndicats. Le reste, soit une proportion de 24 p. 100, se compose des membres de l'organisation, des surveillants ou des employés de confiance, qui ont été excus des conventions collectives en vertu da la Loi précitée.

Monsieur le président, vous verrez une longue liste des syndicats avec lesquels nous avons conclu des conventions, et je m'excuse de ne pas vous la lire, si ce n'est que j'indiquerai de façon très générale qu'environ 5,200 employés, au total, sont énumérés ici. Ils se rangent dans des groupes considérables qui comprennent 1,530 employés, par exemple l'IATSE, ou 1,200, comme NABET, ou dans des groupes qui se font plus réduits, comme celui des *Building Service Employees.*

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, êtes-vous d'avis que cette liste soit insérée dans le compte rendu?

(Assentiment.)

A l'heure actuelle, neuf conventions sont en vigueur.

Syndicat	Employés visés	Nombre approximatif
Canadian Wire Service Guild (section 213)	Service des nouvelles, travaux de bureau, production	140
Association des employés de la radio et de la télévision du Canada (ARTEL)	Travaux de bureau, production, annonce	2,100
Association des employés de la radio et de la télévision du Canada (groupe de l'entretien des bâtiments)	Entretien des bâtiments	50
Building Service Employees' International Union, section 298, Montréal (BSEIU)	Concierges et nettoyeurs	65
Building Service Employees' International Union, section 244, Vancouver (BSEIU)	Concierges et nettoyeurs	10
Building Service Employees' International Union, section 204, Toronto (BSEIU)	Concierges et nettoyeurs	75
International Alliance of Theatrical Stage Employees (IATSE)	Production télévisuelle, mise en scène, films et métiers	1,530
National Association of Broadcast Employees and Technicians (Groupe principal de NABET)	Travaux techniques	1,200
National Association of Broadcast Employees and Technicians (NABET, gardiens de studios de télévision)	Gardiens de studios de télévision	30

STRUCTURE DE L'ORGANISATION—SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

le 19 novembre 1958

GESTION

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION SOCIALE

EXPLOITATION RÉGIONALE ET DIVISIONNAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 ADMINISTRATEURS, DONT LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT

PRÉSIDENT
fonction: chef de l'exécutif

VICE-PRÉSIDENT
fonction: chef suppléant de l'exécutif et intermédiaire de la direction générale auprès des divisions et régions

CONTRÔLEUR DE L'ADMINISTRATION
- Administration exécutive
- Relations industrielles
- Contentieux
- Relations avec le personnel
- Administration des salaires
- Bien-être

CONTRÔLEUR DES ÉMISSIONS
CONTRÔLEUR ADJOINT DES ÉMISSIONS
- Recherches et sondages
- Service commercial
- Comité d'écoute
- Surveillance des émissions
- Relations avec les stations

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
- Ingénieur en chef
- Architecture
- Exploitation technique
- Exploitation
- Installations
- Laboratoires

CONTRÔLEUR DES FINANCES
- Améliorations des méthodes comptables
- Fusion des rapports
- Prévisions budgétaires et études spéciales
- Administration financière
- Contrôle de la comptabilité générale
- Vérification interne

CONTRÔLEUR DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE
- Recrutement du personnel supérieur
- Planisme
- Systèmes et procédés administratifs
- Normes de bureau
- Contrôle des formules
- Rédaction des instructions
- Intercommunications des bureaux
- Amélioration des méthodes et du rendement

CONTRÔLEUR DE L'EXPLOITATION
- Contrôleur adjoint
- Contrôle budgétaire
- Prévisions à long terme des installations
- Besoins en capitaux et en personnel
- Planification et évaluation de l'exploitation
- Surveillance de l'exploitation

DIRECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES
- Directeur des Services d'information
- Relations avec l'auditoire
- Publications
- Publicité
- Projets spéciaux

DIRECTEUR
COLOMBIE-BRITANNIQUE
- Bureaux et services d'entretien régionaux
- Centre de production radiophonique
- Centre de production télévisuelle: Vancouver
- Stations radiophoniques:
  - Vancouver — CBU, CBUX, CBU–FM
  - Stations de télévision Prince Rupert — CBUT, CFPR
- Émetteurs-relais de basse puissance à 31 endroits

DIRECTEUR
PROVINCES DES PRAIRIES
- Bureaux et services d'entretien régionaux
- Centre de production télévisuelle: Winnipeg
- Centres de production radiophonique: Winnipeg, Edmonton et Regina
- Centre de relayage de Calgary (TV)
- Stations radiophoniques:
  - Lacombe (Alb.) — CBX
  - Edmonton (Alb.) — CBXA
  - Watrous (Sask.) — CBK
  - Carman (Man.) — CBW
- Station de télévision: Winnipeg (Man.) — CBWT
- Émetteurs-relais de basse puissance à 4 endroits

DIRECTEUR
DIVISION DE L'ONTARIO ET RÉSEAUX ANGLAIS
- Bureaux et services d'entretien divisionnaires
- Sections des émissions spécialisées
- Direction du réseau de télévision
- Direction du réseau radiophonique
- Centres de production télévisuelle: Toronto et Ottawa
- Centres de production radiophonique: Toronto, Windsor et Ottawa
- Stations de télévision:
  - Toronto — CBLT
  - Ottawa — CBOT, CBOFT
- Stations radiophoniques:
  - Toronto — CBL, CJBC, CBC–FM
  - Ottawa — CBO, CBO–FM
  - Windsor — CBE
- Émetteurs-relais de basse puissance à 15 endroits

DIRECTEUR
DIVISION DU QUÉBEC ET RÉSEAUX FRANÇAIS
- Bureaux divisionnaires des services d'entretien
- Section des émissions spécialisées
- Direction du réseau de télévision
- Direction du réseau radiophonique
- Centre de production télévisuelle: Montréal
- Centres de production radiophonique: Montréal, Québec, Chicoutimi
- Stations de télévision:
  - Montréal — CBFT, CBMT
- Stations radiophoniques:
  - Montréal — CBF, CBF–FM, CBM, CBM–FM
  - Québec — CBV
  - Chicoutimi — CBJ
- Émetteurs-relais de basse puissance à 2 endroits

DIRECTEUR
PROVINCES MARITIMES
- Bureaux et services d'entretien régionaux
- Centre de production télévisuelle: Halifax
- Centres de production radiophonique: Halifax, Sydney et Moncton
- Station de télévision:
  - Halifax — CBHT
- Stations radiophoniques:
  - Sackville — CBA
  - Halifax — CBH
  - Moncton — CBAF
  - Sydney — CBI

DIRECTEUR
TERRE-NEUVE
- Bureaux et services d'entretien régionaux
- Centre de production radiophonique: Saint-Jean (T.-N.)
- Stations radiophoniques:
  - Saint-Jean — CBM, CBNX
  - Gander — CBF
  - Grand Falls — CBT
  - Corner Brook — CBY

DIRECTEUR
SERVICE INTERNATIONAL
- Bureaux et centre de production: Montréal
- Émetteurs à ondes courtes: Sackville (N.-B.)

DIRECTEUR
SERVICE DU NORD ET DES FORCES ARMÉES
- Programmes
- Exploitation technique
- Stations radiophoniques:
  - Dawson City — CFYT
  - Whitehorse — CFWH
  - Yellowknife — CHYK

BUREAU DU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION

M. BUSHNELL: Je passe aux relations avec les syndicats d'artistes, sujet qui peut vous intéresser.

Outre discuter avec les syndicats qui représentent le personnel, la Société négocie collectivement et passe des conventions de travail avec les auteurs, les artistes et les musiciens. Je ne veux pas qu'on se méprenne quand je fais une distinction entre artistes et musiciens, car les musiciens sont des artistes; il n'y a pas de doute à ce sujet. La Société négocie avec le Conseil canadien des auteurs et des artistes (CCAA) et de l'*American Federation of Musicians* (AF of M).

Au cours de l'année financière 1957-1958, la Société a engagé environ 625 musiciens individuellement et quelque 1,200 exécutants affiliés à la CCAA. La plupart de ces artistes, naturellement, ont été employés en diverses circonstances, dont le total s'élève à presque 60,000 séances d'exécution par année.

Il n'existe pas d'entente sous forme de convention entre l'AF of M et la Société. Les cachets et les conditions en ce qui concerne les musiciens et les exécutants de la radio et de la télévision sont exposés dans deux lettres de l'AF of M adressées à la Société. La première interruption importante des relations entre la Société et ses employés, qui s'est produite à Montréal au début de cette année, a été occasionnée par le refus de certains syndiqués de traverser la ligne de piquetage qu'avaient dressés des employés non syndiqués de l'organisation. Les membres du présent Comité comprendront sans doute qu'il s'agissait pour la Société d'une situation sans précédent; vraiment, on peut dire sans risque de se tromper qu'une telle situation se produisait pour la première fois presque, sur la scène nationale du travail. Pour l'instant, je dirai simplement que, avec l'aide de tous les intéressés, la Société fournit ce qu'elle croit être et ce qu'elle espère devoir être un service normal de radio et de télévision sur ses réseaux français.

Et maintenant, nous abordons une partie plutôt importante de mon exposé et que développeront plus tard M. Henderson et d'autres. C'est la partie qui traite des finances.

Finances.

Vous avez en main notre dernier rapport annuel, qui contient nos états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 1958 et qui, je vous prierais de le noter, ont été dûment certifiés par l'auditeur général du Canada.

Nous sommes à terminer nos comptes pour la dernière année financière, qui s'est terminée le 31 mars. Il faudra quelques semaines pour établir des comptes définitifs et que l'auditeur général soit en mesure de certifier l'exactitude de nos états financiers. Cependant, comme l'exige la Loi sur la radiodiffusion, nous remettrons notre rapport au ministre à la fin de juin pour que celui-ci le présente au Parlement.

Les états financiers de la présente année financière, c'est-à-dire pour 1958-59, font voir que les dispositions financières de la Loi sur la radiodiffusion, entrée en vigueur le 10 novembre 1958, ont été entièrement appliquées. Entre autres choses, ces dispositions prévoient la conversion de la dette d'emprunt de la Société auprès du Gouvernement du Canada au Compte du fonds effectif, dans les livres de la Société.

Dans cette introduction, je pense que je puis vous donner d'utiles renseignements sur les opérations financières de la Société et sur la vérification. La Société doit se conformer aux exigences de la Loi sur l'administration financière, surtout à l'égard de certains aspects de ses opérations, en particulier celles qui ont trait aux dépenses en immobilisations. Suivant l'article 30 de la Loi sur la radiodiffusion, la Société Radio-Canada peut acheter, prendre à bail ou autrement acquérir au aliéner des biens meubles ou personnels, mais elle doit demander l'approbation du gouverneur en conseil pour toutes les transactions, à l'exclusion de celles qui se rapportent aux matières à programme ou aux droits y afférents, pour une cause ou considération supérieure à cent mille dollars, ou d'une durée de plus de cinq ans.

Comme je l'ai dit précédemment, l'article 35 (2) prévoit que dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Loi sur la radiodiffusion, et chaque cinquième année postérieure, la Société doit communiquer au Ministre et au ministre des Finances, qui le soumettront au gouverneur en conseil, un programme quinquennal d'immobilisations proposé par la Société, avec une prévision de son effet sur les besoins de la Société pour l'exploitation. La Société a toujours suivi la pratique de soumettre au Conseil du Trésor un budget d'immobilisations et un budget d'exploitation pour l'année suivante. L'habitude est de préparer les prévisions de dépenses, d'en discuter avec le Ministre auprès duquel la Société est responsable et avec les fonctionnaires du Conseil du Trésor dans les derniers mois de l'année civile; les dépenses proposées, une fois approuvées, son incluses dans le *Budget des dépenses* soumis chaque année au Parlement. Par exemple, en novembre 1957, la Société a soumis des prévisions pour l'année financière 1958-1959; celles-ci ont été approuvées et le Parlement a voté un crédit en août 1958. La somme des prévisions ainsi approuvées était de $60,140,000 et comportait un crédit de $51,491,000 pour l'exploitation de la radio et de la télévision, et un crédit de $8,649,000 pour les dépenses d'immobilisations. Les inscriptions comptables apparaîtront dans l'état financier de l'année se terminant le 31 mars 1959, que j'ai mentionné.

Lorsque le Conseil du Trésor a approuvé les prévisions de la Société, celle-ci établit ses plans internes d'exploitation et les budgets pertinents destinés à servir de mesures et de points de repère au cours de l'activité qu'elle exerce et qu'elle règle avec soin chaque mois au cours de l'année. Cette pratique est semblable à celle que suit, je présume, toute entreprise commerciale. Cependant, elle revêt une importance plus grande pour la Société vu que les dépenses doivent être maintenues dans les limites de l'ensemble des prévisions approuvées pour l'année par le Parlement.

Nous avons au siège social un comité de budget chargé de coordonner, de reviser et de recommander au président et à notre comité des finances, puis au conseil d'administration, toutes les prévisions de dépenses de la Société et tous les changements apportés relativement aux besoins annuels particuliers à l'égard des immobilisations et de l'exploitation ou des prévisions du plan quinquennal, dont rapport doit être fait au ministre responsable au Parlement des affaires de la Société Radio-Canada, et au ministre des Finances, aux termes des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion.

Pour être efficace, nos prévisions budgétaires doivent être étayées par une ligne de conduite et des plans d'exploitation solides. Cette condition exige de la part de nos fonctionnaires supérieurs du siège social et des établissements régionaux une surveillance étroite et continue. Notre contrôleur de l'exploitation, M. J. P. Gilmore, est chargé de coordonner ce travail. Les plans arrêtés de la sorte doivent être appréciés en fonction des exigences financières. Cette tâche est dévolue à notre contrôleur des finances M. Max Henderson. En compagnie du personnel du siège social et des comptables en chef régionaux, il établit toutes les estimations financières, tous les prix de revient, toute la compilation, et fait rapport.

Au cours de l'année, les comptables en chef de tous nos bureaux régionaux préparent des états financiers mensuels. Réunis par le contrôleur au siège social, dans son rapport mensuel à la direction, ces rapports régionaux individuels servent de fondement lorsque les fonctionnaires responsables des divers secteurs d'exploitation agissent. De cette façon, tous les fonctionnaires de la gestion peuvent surveiller étroitement non seulement la façon dont l'argent se dépense mais l'efficacité des divers surveillants dans la conduite de leur secteur d'exploitation. Toute dépense exceptionnelle ou extraordinaire est l'objet d'une analyse de la part de la direction et des mesures sont prises immédiatement.

Un autre contrôle financier exercé sur l'exploitation régulière de la Société est la vérification interne continue qui est faite sous la direction du contrôleur. Cette pratique permet la vérification sur place de la gestion des sections et de la façon dont certaines transactions particulières ont été effectuées.

La Société croit que dans le cadre des lignes de conduite et des principes généraux établis par son conseil d'administration, elle doit faire autant d'argent qu'elle le peut dans ses transactions commerciales, compte tenu de ses objectifs, lesquels, je crois, ont été définis assez exactement par les commissions et les comités antérieurs. Deux très bonnes raisons motivent cette façon de voir:

1) aider à réduire le coût de l'entreprise nationale, qui doit continuer à compter sur les fonds fournis par le Parlement pour maintenir de hautes normes de service; et
2) dans les limites raisonnables et justifiables économiquement, étendre ses services à l'égard de ses actionnaires, le public canadien.

J'ai mentionné ce sujet deux ou trois fois déjà, je pense, mais il me conduit au paragraphe suivant, et j'espère donc que vous me permettrez de parler encore une fois des prévisions quinquennales des besoins en capitaux d'immobilisations.

La base sur laquelle les prévisions seront établies est maintenant à l'étude, les directeurs et le conseil d'administration examinant la question de très près. Le travail doit être terminé en novembre de la présente année, et c'est dire que le délai est court.

Certaines hypothèses essentielles doivent être posées dans l'établissement de ces prévisions. Précisément, nous sommes obligés de prévoir dans quelle mesure les avis du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pourront influer sur l'exploitation actuelle et les plans futurs. Nous devons apprécier l'effet de la concurrence des postes privés sur nos revenus en provenance des opérations commerciales. De plus, nous envisageons nous-mêmes un certain nombre d'entreprises d'immobilisations qui doivent être commencées si nous voulons atteindre notre but: une efficacité maximum à un coût minimum pour le contribuable canadien; et, sans doute, un exemple non sans valeur est qu'il importe d'unifier nos installations de production dans les grands centres de Montréal et de Toronto, où elles sont trop dispersées.

Monsieur le président, j'espère que ce rapport ne vous a pas ennuyé. Il m'a sans doute pesé plus qu'à vous; quelques signes le manifestent. C'est à la voix surtout que l'effort s'impose, mais il y a beaucoup d'autres aspects de cette organisation complexe que j'aurais pu inclure dans mon exposé, et je sais que vous me poserez beaucoup de questions auxquelles il faudra répondre. Mes collègues et moi-même sommes ici pour cela, pour répondre du mieux que nous pourrons.

Je vous remercie beaucoup, messieurs, d'avoir été aussi attentifs à mes paroles, ici même, aujourd'hui. Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, nous vous sommes reconnaissants de ce rapport très complet.

Je vois qu'il est midi et quart. Nous pouvons procéder des deux façons que voici, soit examiner ce rapport et l'étudier page par page en posant des questions, soit ajourner notre séance, quoique je pense qu'il est un peu trop tôt. Qu'en pensez-vous?

M. CHAMBERS: Continuons encore, monsieur le président.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Monsieur le président, je me demandais s'il y aurait pour vous quelque moyen de répartir les questions qui seront posées au sujet du rapport, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire de retenir ici tous les adjoints de M. Bushnell durant toute la durée des séances. Si nous pouvions décider de nous occuper à une séance de certains aspects, seuls les spécialistes en ces matières seraient alors obligés d'être ici à telle séance particulière.

Le PRÉSIDENT: C'est là l'intention du sous-comité. Nous nous réunirons aujourd'hui ou demain et présenterons l'ordre du jour proposé à M. Bushnell, afin qu'il puisse n'appeler que ceux que concernent particulièrement les questions au programme pour telle séance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je crois que le sujet mérite considération, car si nous prenons le rapport page par page, nous revenons à divers endroits à une quantité de sujets; mais si, par exemple, le Comité examine un jour la question des finances et, le deuxième jour, la question de la production, l'enchaînement, pour le Comité, sera meilleur.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison, monsieur Smith. Il y aurait aujourd'hui une façon de procéder si nous ne voulons pas commencer l'interrogatoire. Je remarque que M. Bushnell, à la page 8 du rapport, a déclaré que M. Charles Jennings présentera un rapport sur la préparation des émissions. Si vous le désirez, nous pouvons écouter M. Charles Jennings dès maintenant, s'il est prêt à présenter son exposé.

M. KUCHEREPA: Il faudra combien de temps?

Le PRÉSIDENT: Votre rapport prendra combien de temps, monsieur Jennings? Quinze minutes? Une demi-heure?

M. CHARLES JENNINGS (*contrôleur des émissions*): Je pourrais tout d'abord, je pense, monsieur le président, vous demander si le rapport sur le service national des programmes a été distribué?

Le PRÉSIDENT: Oui, il a été distribué.

M. JENNINGS: Je pourrais consacrer quelques courts moments à vous signaler ce que contient le rapport, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. JENNINGS: Je pense, monsieur, que le rapport est probablement beaucoup trop long pour être donné dans le peu de temps dont nous disposons en ce moment, mais je pourrais peut-être en repasser les éléments? Les membres du Comité ont-ils ce rapport?

Le PRÉSIDENT: Oui, ils l'ont. Il serait sans doute à propos, monsieur Jennings, que vous repassiez rapidement les rubriques du document et que vous fassiez les commentaires que vous désirez dans un intervalle de 15 à 20 minutes.

M. JENNINGS: Permettez-moi de commencer en lisant la première page du rapport, qui expose le détail du sujet.

La présente étude chronologique des émissions de la Société Radio-Canada a d'abord été préparée comme exposé destiné à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, au cours de l'été 1956.

Il a été mis à jour par l'addition d'une partie qui embrasse les années écoulées depuis 1956 jusqu'à aujourd'hui, et la table des matières a été en préparation dès l'origine du rapport.

Le but initial de l'exposé était d'indiquer les principes et les objectifs fondamentaux des programmes de la Société Radio-Canada et, au moyen d'un résumé rendant compte des programmes eux-mêmes, de montrer comment la Société a essayé d'atteindre son but.

La page suivante est la table des matières. Immédiatement après la table des matières vient un avant-propos. de quelque quatre pages, indiquant la ligne de conduite et les objectifs de la Société en matière de programmes.

Suit une autre partie qui est la rétrospective de l'activité des réseaux anglais de 1936 à 1939, au cours de la guerre, de 1939 à 1945, et au cours de la période de dix ans écoulée de 1946 à 1956. Puis vient une partie qui traite du réseau français, et, enfin, un résumé.

Nous avons ensuite ajouté un supplément qui traite des réseaux français en 1957 et 1958, sous diverses rubriques, ainsi que des réseaux anglais, sous les mêmes rubriques.

Je ne sais pas combien il faudrait de temps pour parcourir l'avant-propos: environ dix minutes, probablement. Ce sont les quatre premières pages. Aimeriez-vous que je les cite?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela serait à propos.

M. PRATT: Je me demande si je pourrais poser une question que m'a suggérée la page 17 du rapport de M. Bushnell? Il s'agit des programmes.

Le PRÉSIDENT: La page 17, avez-vous dit?

M. PRATT: Oui, la page 17 du rapport de M. Bushnell. Je me demande si on pourrait donner au Comité une définition plus précise de la différence entre "ligne de conduite en matière de programmes" et "normes des programmes" avant d'exposer ce rapport-ci?

Le PRÉSIDENT: La question concerne beaucoup le rapport initial de M. Jennings.

M. PRATT: Oui, et c'est pourquoi je pose maintenant la question, monsieur le président.

M. JENNINGS: La distinction se précisera sans doute à la lecture de l'avant-propos de ce rapport.

Le PRÉSIDENT: C'est bien, alors. Veuillez continuer, monsieur Jennings.

M. JENNINGS: La Société Radio-Canada a été instituée par le parlement afin d'assurer aux Canadiens un service de diffusion adapté aux besoins particuliers de notre pays.

Elle rend compte de son administration au parlement d'abord et, en définitive, à l'opinion publique.

La portée de son service a été déterminée par les richesses nationales et les besoins du peuple; sa forme, par la géographie physique et la coexistence des deux langues officielles; son caractère, par la nature démocratique de notre société.

Ses émissions, d'origine canadienne avant tout, mais complétées par un choix de l'étranger, ont visé à divertir et détendre; à communiquer des nouvelles et informations objectives; à vitaliser les institutions et valeurs démocratiques de la nation, telles la liberté de parole, le régime du droit, le respect de l'individu, la liberté de culte, la liberté d'enquête; la santé de la nation, l'efficacité de son économie, son bon renom à l'étranger; les sports; l'éducation de la jeunesse et les arts créateurs qui sont l'âme de ses programmes.

Elle s'est donné pour principe de doser chaque émission, selon sa nature, d'un degré de détente, d'esprit, de stimulant, d'évasion, d'inspiration ou d'animation qui arrête et retienne l'attention de l'auditeur.

Sa structure s'est édifiée sur une base régionale, ce qui lui a permis de puiser la matière des programmes à même les idées, aspirations, traditions et ressources artistiques des individus, des groupes et des collectivités de toutes les parties du pays.

Sa poltique régionale vise à un triple but: servir les besoins particuliers des populations régionales dans les domaines des émissions scolaires, des nouvelles, des émissions de l'agriculture et de la pêche; favoriser et soutenir la pensée et les traditions locales et régionales de façon qu'elles puissent contribuer aux programmes d'ordre national; développer et appuyer dans toutes les régions le talent musical, dramatique et littéraire en fonction de la compétence professionnelle.

Dans cette diversité régionale s'est formé le caractère national, avec lenteur et parfois entravé par l'esprit de secte et de faction. Mais ses promesses sont déjà riches, comme en témoignent plusieurs programmes de Radio-Canada.

Convaincue que le citoyen d'une société libre est un complexe d'intérêts, de préférences et de prédispositions au divertissement, Radio-Canada fonde sa programmation sur le postulat que les auditeurs et téléspectateurs doivent

être pris individuellement et non collectivement. On ne saurait, tout simplement pour faciliter la programmation, subdiviser les auditeurs ou spectateurs en blocs d'intellectuels, de philistins ou de bourgeois, en enragés du jazz, adeptes de la haute culture ou partisans du sport. Cette façon d'étiqueter les individus par catégories tranchées, pour en faciliter le maniement, tient du procédé totalitaire; les goûts se combinent de la façon la plus inattendue chez un même individu. Le même homme peut prendre plaisir à la musique symphonique, au boogie woogie, à la farce, aux combats de lutte, aux débats politiques et aux choses de la religion.

C'est cette variété même dans l'ordre individuel qui donne à notre société son caractère propre et qui enrichit la civilisation.

Le prisme de programmation de Radio-Canada a été élargi le plus possible de façon à maintenir dans leurs nuances les goûts déjà établis et à en former de nouveaux.

Radio-Canada ne peut jamais présenter simultanément une gamme d'émissions assez étendue pour répondre aux désirs de l'ensemble des auditeurs et téléspectateurs en même temps. Elle peut cependant offrir cet assortiment dans le cours d'une journée, d'une semaine ou d'un mois, et c'est ce qu'elle fait effectivement.

Dans la mesure de ses ressources, Radio-Canada a réalisé le compromis, bien démocratique, qui consiste à servir l'ensemble des auditeurs une partie du temps plutôt qu'une partie des auditeurs l'ensemble du temps. Ne diffuser que certains genres d'émissions la plupart du temps, croyant ainsi accorder au public ce qu'il réclame, serait dépouiller l'auditeur ou le spectateur de son caractère individuel pour le ramener à un type collectif.

Radio-Canada estime qu'il est de son devoir de varier ses programmes de façon que l'usager y fasse son choix. Celui-ci, en revanche, doit s'arranger de son mieux pour capter les émissions qui l'intéressent aux heures où elles passent. C'est la seule façon de concilier les intérêts du plus grand nombre dans une journée de diffusion.

Radio-Canada s'efforce d'accéder aux désirs de la majorité des auditeurs aux heures qui leur conviennent le mieux, en ordonnant ses horaires avec soin et en les décalant sur ses réseaux régionaux: les fermiers à midi, les ménagères dans l'après-midi, les enfants en fin d'après-midi, l'auditoire familial au début de la veillée, et les adultes en fin de soirée.

Radio-Canada est d'avis que ni des particuliers ni des groupements ne songeraient à passer tout leur temps à l'écoute ou devant l'écran. Aucun horaire ne peut être établi à l'intention de tel individu ou de tel groupement en particulier. Utiliser les vastes ressources de la radio et de la télévision à la diffusion exclusive de certaines catégories d'émissions au prix de la variété du choix, étouffer ou laisser dormir certaines aptitudes à jouir de certaines choses pour en cultiver d'autres jusqu'à satiété, serait mésuser de ces ressources et en restreindre les grandes possibilités.

En dernière analyse, la diffusion ne produit rien de tangible, rien de fini, mais ne laisse qu'une empreinte sur l'esprit des auditeurs et des spectateurs.

Avec les années, voire les générations, on peut espérer que cette empreinte laissée par les émissions de Radio-Canada aura épanoui la compréhension et stimulé le génie créateur chez les Canadiens.

De la compréhension naît la tolérance. Comme citoyens d'une nation qui réunit deux cultures et deux langues, deux races historiques et plusieurs autres groupes ethniques, des intérêts économiques caractérisés par secteurs et une population disséminée, les Canadiens ont besoin d'un surcroît de tolérance et de compréhension.

On peut conclure à bon escient qu'une démocratie se porte bien si les opinions minoritaires en défaveur de même que les nouvelles expressions de l'art et des idées du cru ou importées, éléments essentiels à l'essor de la nation, y sont tolérées.

Tout en donnant l'impulsion voulue aux arts canadiens: musique, théâtre, ballet, décoration, Radio-Canada a mis la hausse au niveau international. Le patrimoine de la création artistique est international, et les normes nationales, comme la saine monnaie, doivent s'échanger librement entre peuples civilisés.

La vitalité et le bon fonctionnement de Radio-Canada reposent sur le sens critique constant et fécond du public. Cette critique aide à maintenir et à améliorer les normes artistiques et techniques, à renseigner et à inspirer les réalisateurs d'émissions, à secouer les contentements faciles et à préserver le bon goût.

Bien que Radio-Canada soit fière de son œuvre des vingt dernières années, elle a conscience qu'il lui incombe toujours, non seulement de maintenir les normes reconnues, mais d'en créer de nouvelles à la mesure de l'évolution de la nation et des progrès constants des sciences, des arts et de la vie sociale. La place que son régime de diffusion occupe en importance parmi les nations libres, soit la deuxième, et le rôle qu'il est appelé à jouer au sein des grandes puissances occidentales lui offrent de magnifiques occasions et lui imposent de lourdes responsabilités qui ne lui échappent pas.

Pour la deuxième fois, au cours de notre génération, sont contestées les valeurs de la civilisation occidentale dont le Canada a héritées et qu'il a longtemps considérées comme admises. Radio-Canada a exercé une influence capitale sur l'effort de guerre national durant la seconde Grande Guerre; elle est appelée à exercer une influence aussi capitale sur les efforts de coexistence dans un climat de guerre froide.

Les programmes de Radio-Canada, par leur abondance et leur diversité, peuvent contribuer à stimuler et à enrichir tous les aspects de la vie canadienne.

Devrais-je poursuivre et lire le dernier alinéa, qui expose le contenu du rapport?

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est aussi bien et l'exposé se trouvera ainsi achevé.

M. JENNINGS: Le corps du présent rapport portera sur le détail des programmes et visera, par la nomenclature des programmes saillants des vingt dernières années, à mettre en relief l'œuvre de Rario-Canada dans les sphères des divertissements multiples, de l'information, de l'éducation et des sources d'inspiration. Le service des programmes comprend deux sections, l'une française et l'autre anglaise, qui, autant que possible, restent constamment en liaison très étroite. Nous présentons donc des rapports distincts sur la programmation anglaise et française. Il s'en dégagera clairement que la Société Radio-Canada n'a jamais perdu de vue l'importance d'intégrer les deux cultures principales autant que possible, d'affermir la compréhension et la sympathie mutuelles entre les deux éléments historiques du peuple canadien et de puiser la substance des émissions dans les traditions des deux groupes.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie bien, monsieur Jennings. Monsieur Pratt, avez-vous obtenu les renseignements que vous cherchiez, en écoutant cet exposé?

M. PRATT: Pas encore.

M. JENNINGS: J'ai essayé de montrer de cette façon que dans le domaine de la ligne de conduite, nous tâchons, au milieu d'une grande diversité de décider ce que nous devons faire; et dans le domaine des normes, de décider comment nous devons le faire.

Ce sont les deux façons générales d'aborder l'appréciation de notre service de programmes. Le tableau change constamment.

M. PRATT: Relativement à votre dernier alinéa, voulez-vous me dire pourquoi vous n'avez pas un seul centre de production pour les programmes français et anglais dans la ville de Montréal? Ne pourriez-vous pas mener à bien un seul centre pour Toronto et Montréal?

Le PRÉSIDENT: Je propose que nous remettions à plus tard toutes les questions.

Je désire mentionner deux choses. Y a-t-il des tableaux ou des exposés dont les membres du Comité pensent avoir besoin subséquemment, en particulier des documents qu'il faut un certain temps pour préparer? Je pense qu'en toute justice pour M. Bushnell et ses collègues, nous devrions les demander maintenant.

M. CHAMBERS: Je n'ai pas parcouru entièrement le programme, ne l'ayant reçu qu'hier soir, et certains renseignements peuvent s'y trouver déjà; mais j'aimerais voir un tableau indiquant le partage des attributions administratives dans la production et la programmation. Nous avons entendu parler de toutes sortes de producteurs et de producteurs techniciens, et je ne fais pas facilement la distinction. J'aimerais aussi voir, et c'est un sujet qu'a mentionné M. Bushnell, un tableau des attributions de la programmation, de la façon dont elles s'enchaînent.

Je désire également deux autres choses: un exemplaire du règlement relatif au personnel et un exposé de la méthode qu'on suit pour établir les besoins en matière de personnel.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, verriez-vous des empêchements à la préparation de ces documents?

M. PRATT: On pourrait les déposer sous une forme ou sous une autre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais, dans le domaine de la production, voir ou obtenir les relevés d'opinions faits pour vérifier si les objectifs signalés ici sont atteints.

Deuxièmement, dans le domaine des finances, j'aimerais voir le détail des frais d'administration en rapport avec les prix de revient des émissions.

M. BUSHNELL: Très bien.

M. PICKERSGILL: Je crois que M. Smith m'a devancé en demandant ces renseignements. Je pensais qu'on pourrait nous donner tout le détail du budget éventuel sur lequel les prévisions de l'année courante se fondent.

M. CHAMBERS: Et tout le détail sur la façon de préparer celles-ci.

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements peuvent être produits.

Mademoiselle Aitken et messieurs, la prochaine réunion du Comité est fixée au jeudi 14 mai, à 9 heures et demie du matin, et elle aura lieu dans cette salle.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, avant d'ajourner la séance, je me demande si le comité directeur pourrait se réunir dès maintenant?

Le PRÉSIDENT: J'allais demander au comité directeur de demeurer dans la salle.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

CANADA
NOV 25 1959

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 14 MAI 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21205-0—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A.
(*Carleton*)
Bell, Tom
(*Saint-Jean-Albert*)
Brassard
(*Lapointe*)
Campeau
Chambers
Chown
Dorion
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Horner
(*Jasper-Edson*)
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard
(*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith
(*Calgary-Sud*)
Smith
(*Simcoe-Nord*)
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 14 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Saint-Jean-Albert*), Campeau, Chambers, Chown, Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Horner (*Jasper-Edson*), Macquarrie, Morris, McCleave, McIntosh, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Simpson, Smith et Tremblay—23.

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration; M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. R. C. Fraser, directeur aux relations publiques; M. V. F. Davies, directeur des services de comptabilité; M. J. Pelland, comptable général; M. A. Watkiss, premier comptable.

Le président fait observer qu'il y a nombre suffisant et donne quelques brèves explications sur la décision du sous-comité d'examiner en premier lieu l'aspect financier de l'activité de la Société.

M. Bushnell est appelé et présente M. Henderson qui expose la structure financière et les méthodes comptables de la Société.

Des exemplaires de la Loi sur la radiodiffusion sont distribués aux membres du Comité.

MM. Bushnell et Henderson sont interrogés. M. Dunsmore répond aux questions sur les travaux du comité des finances du Conseil d'administration, en ce qui concerne la formulation de directives qui devraient aboutir à un meilleur état des finances de la Société.

M. Gilmore est interrogé sur la précision du budget d'exploitation de la Société.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 15 mai, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 14 mai 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

J'aimerais ce matin faire rapport aux membres du Comité que notre sous-comité s'est réuni immédiatement après la séance de mardi matin. Le sous-comité a convenu que, dans la mesure du possible, nous devrions nous conformer à un programme bien précis dans l'examen des représentants de la Société Radio-Canada. Il a été d'avis que l'un des aspects les plus importants du travail consisterait à examiner les finances de la Société, surtout celles qui font l'objet du rapport annual de 1957-1958. Pour ma part, je crois souhaitable que la Société nous fasse une déclaration générale de principe, surtout en ce qui a trait au régime de comptabilité, en insistant, comme il convient, sur la façon de régir et de contrôler ses opérations financières.

Hier, après discussion de cette question avec M. Bushnell et ses collègues, on a pensé qu'il serait dans l'intérêt du Comité de permettre à M. Bushnell ou à l'un de ses collègues de faire une déclaration sur les aspects financiers de l'entreprise. De cette façon, nous épargnerions du temps. Si, à la fin de la déclaration, vous désirez poser des questions, vous pourrez le faire. Cela vous convient-il?

(Convenu.)

Le PRÉSIDENT: J'invite donc maintenant M. Bushnell.

M. ERNEST BUSHNELL *(président suppléant de la Société Radio-Canada)*: Monsieur le président, nous avons avec nous ce matin M. A. M. Henderson, C.A., qui est notre contrôleur et notre chef des finances. Il est au courant de toutes les méthodes financières de la Société. A notre service depuis dix-huit ou vingt mois environ, il a eu la possibilité d'examiner la situation financière de la Société en 1957-1958. De plus, il a pu conformer davantage nos méthodes comptables à ce que demandaient certains des experts que nous avons appelés en consultation.

J'aimerais qu'il soit bien entendu que les conseillers en matière de finance ont été engagés par la Société avant l'institution de la Commission Fowler. Toutefois, M. Henderson a eu toutes les possibilités d'examiner toutes les méthodes comptables employées par la Société avant et depuis. Par conséquent, pour être bref, je prierais M. Henderson de prendre immédiatement la parole pour vous exposer assez brièvement quelle était la situation financière exacte de la Société cette année-là, ainsi que certaines modifications apportées depuis.

M. A. M. HENDERSON *(contrôleur des finances à la Société Radio-Canada)*: Monsieur le président, Messieurs, j'ai jeté sur le papier quelques notes qui m'aideront à exposer aussi brièvement et succinctement que possible ce sur quoi se fonde la structure financière de la Société, ses méthodes de comptabilité, son régime de contrôle interne, son contrôle des dépenses, la préparation de son budget, et le reste.

Monsieur le président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais exposer quelques antécédents importants pour l'intelligence des mesures que l'on prend maintenant aux termes de la nouvelle loi. Je vais tâcher de le faire en moins d'une demi-heure.

Le PRÉSIDENT: C'est parfait.

M. HENDERSON: Ainsi que M. Bushnell l'a expliqué dans ses premières observations mardi dernier, la société Radio-Canada a tiré son revenu de différentes sources dans le passé: des droits de permis pour les appareils récepteurs de radio de 1936 à 1953, de subventions statutaires de montants différents,—parfois pour l'année courante, parfois réparties sur un certain nombre d'années,—de prêts de l'État comportant intérêt et remboursement du principal, et de subventions égales au montant de la taxe d'accise perçue à la vente d'appareils récepteurs et de pièces. Cette dernière source de revenu a commencé à servir en 1953 et a cessé le 10 novembre 1958 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la radiodiffusion.

Des prêts de l'État ont été consentis à la Société à différentes dates jusqu'à mars 1956, en règle générale à des fins d'immobilisation. Entretemps, aux termes d'une disposition législative pour les cinq ans à compter de 1951-1952, des subventions représentant $6,250,000 par année ont été versées pour couvrir le déficit d'exploitation du service de radiodiffusion. En 1956, on y ajoutait une autre subvention de 12 millions pour le service de télévision. Les subventions de 1958 et 1959 représentaient des prévisions approuvées aux termes d'un crédit annuel pour satisfaire aux exigences d'exploitation des deux services.

De 1954 à 1959, les sommes que la Société a reçues du gouvernement ont passé de 23 millions en 1954 à 60 millions en 1959. En 1954, la Société a recueilli 8 millions de dollars des sources commerciales, de sorte que son revenu global a été de 31 millions. En 1959, son revenu commercial atteignait 30 millions, pour former un revenu global de 90 millions. Par conséquent, le revenu commercial de la Société durant ces six années a passé de 26 p. 100 à 34 p. 100 du revenu global, alors que son revenu de subventions de l'État diminuait de 74 à 66 p. 100 de son revenu global.

La nouvelle Loi sur la radiodiffusion est entrée en vigueur le 10 novembre 1958. L'article 35 de cette loi prescrit au ministre de présenter chaque année au Parlement un budget de capital et un budget d'exploitation pour l'exercice financier suivant, budgets approuvés par le gouverneur en conseil sur avis du ministre des Finances. La conséquence de cette disposition pour les affaires de la Société, c'est que, à compter de l'exercice financier commençant le 1er avril 1959, les capitaux dont la Société prévoit avoir besoin seront chaque année l'objet d'un vote par le Parlement sous forme de subvention et ce sera la seule source de revenu que la Société aura pour subvenir à ses besoins, en sus des recettes commerciales qu'elle pourra encaisser.

L'entrée en vigueur de cette loi, le 10 novembre 1958, a mis fin aux paiements imputés sur le fonds du revenu consolidé, de sommes égales aux taxes perçues aux termes de la Loi sur la taxe d'accise sur les ventes d'appareils récepteurs de radio et de télévision et de matériel connexe. Nous avions évalué à 12 millions de dollars le revenu prévu de cette source jusqu'au 31 mars 1959. Le 10 novembre 1958, nous avions reçu à ce titre $9,806,448, de sorte que le gouvernement nous a versé le solde de $2,193,552 sous forme de crédit supplémentaire adopté par le Parlement en mars 1959. Il y a lieu de signaler aussi que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi a mis fin aux droits de permis perçus par la Société. Notre évaluation de ce revenu jusqu'au 31 mars 1959 était de $410,000. Le 10 novembre 1958, lorsque la nouvelle loi est entrée en vigueur, nous avions perçu à ce titre $459,000 parce que, heureusement, la plupart des droits étaient payables le premier de l'an.

La Loi sur la radiodiffusion renferme certaines dispositions financières au paragraphe (4) de l'article 33 et aux paragraphes (1) et (2) de l'article 39. Les voici:

Article 33, paragraphe (4)

La Société doit établir, dans ses livres de comptabilité, un compte du fonds effectif, et elle doit y créditer le montant de toutes les sommes d'argent qui lui sont versées, aux fins de capital, sur les crédits parlementaires.

Article 39, parapraphes (1) et (2)

(1) A l'entrée en vigueur de la présente loi, la Société Radio-Canada doit payer au receveur général du Canada telle fraction du capital de roulement de la Société qui dépasse six millions de dollars, d'après ce que détermine le ministre des Finances. Cette fraction sera affectée à la réduction de la dette de ladite Société envers Sa Majesté relativement aux prêts à elle consentis par Sa Majesté, ou pour le compte de celle-ci, et le reste de la dette en question est éteint par les présentes.

(2) Le montant de la dette éteinte en vertu du paragraphe (1) et celui du surplus de capital de la Société lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, ainsi que le détermine le ministre des Finances, doivent être crédités au Compte du Fonds effectif, dans les livres de la Société.

Le compte du fonds effectif prescrit au paragraphe (4) de l'article 33 a été formellement ouvert par entrée au journal de la Société le 10 novembre 1958, pour donner suite aux prescriptions des paragraphes (1) et (2) de l'article 39, lorsque seraient fixés par le ministre des Finances les montants dont il est question ci-dessous. Nous avons fourni au ministre un bilan mensuel provisoire de la Société arrêté au 31 octobre 1958, afin de permettre l'ouverture des entretiens avec ses fonctionnaires visant à déterminer notre capital de roulement aux termes des paragraphes (1) et (2) de l'article 39. Étant donné que ce bilan était nécessairement de nature provisoire, parce qu'à ce moment-là on ne connaissait pas l'inventaire réel des fournitures ni les accumulations de fin d'année et que le bilan n'avait pas été vérifié par l'auditeur général du Canada, il fut proposé que la Société verse un accompte pour réduire son capital de roulement, le solde devant être réglé lorsque notre bilan de fin d'exercice serait arrêté le 31 mars 1959 et vérifié par l'auditeur général du Canada.

Ce règlement provisoire a été fait le 13 avril dernier pour la somme de $4,075,492 et, ainsi que je l'ai dit, est assujéti à l'examen final de notre bilan du 31 mars 1959, lorsque celui-ci aura été approuvé par l'auditeur général du Canada. Par suite de ce versement, notre capital de roulement est maintenant réduit à environ 6 millions de dollars, tel qu'il a été déterminé par les représentants du ministre des Finances.

Nous sommes en ce moment à arrêter nos comptes annuels au 31 mars 1959 et, ainsi que M. Bushnell le disait dans sa première déclaration, on s'attend que l'auditeur général soit bientôt en mesure de contrôler l'exactitude de nos relevés. Ces états financiers seront alors étudiés par notre Conseil d'administration, vers la mi-juin, et transmis peu après au Ministre. Ces état définitifs témoigneront ainsi de l'entière application des dispositions financières de la Loi sur la radiodiffusion et des écritures finales aux termes du paragraphe (4) de l'article 33 et des paragraphes (1) et (2) de l'article 39 de la nouvelle loi.

Je passe maintenant aux prévisions budgétaires. J'ai déjà dit qu'aux termes des dispositions financières de la Loi sur la radiodiffusion, soit l'article 35, le ministre doit présenter au Parlement, chaque année, un budget de capital et un budget d'exploitation pour l'exercice financier suivant de la Société. La loi porte que, dans l'année qui suit son entrée en vigueur, et chaque cinquième année postérieure, la Société doit communiquer au Ministre et au ministre des Finances, qui le soumettront au gouverneur en conseil, un programme quinquennal d'immobilisations proposé par la Société, avec une prévision de son effet sur les besoins de la Société pour l'exploitation.

Si l'on fait exception de la prescription de soumettre le programme quinquennal d'immobilisations de cette façon à l'avenir, la Société avait pour ligne de conduite de soumettre chaque année son budget d'immobilisations et son budget d'exploitation au Conseil du Trésor pour l'exercice financier suivant. Ces budgets sont préparés dans les derniers mois de l'année civile afin que le Ministre puisse les soumettre au Conseil du Trésor, où les dépenses proposées sont examinées et approuvées avant d'être inscrites dans le *Budget des dépenses* dont le Parlement est saisi chaque année. Ainsi, c'est en novembre 1957 que la Société a soumis au Conseil du Trésor ses prévisions pour l'exercice 1958-1959, prévisions qui ont ensuite été approuvées par le Parlement en août 1958. Le montant global des prévisions approuvées était de $60,140,000 et comprenait $51,491,000 pour l'exploitation des services de radio et de télévision, et $8,649,000 de dépenses d'immobilisation. Nos comptes de ces dépenses se traduiront dans nos états financiers de l'année terminée le 31 mars 1959 qui, ainsi que je le disais tantôt, seront prêts à la fin de juin.

Le 1er décembre 1958, la Société a, de même, soumis au Conseil du Trésor, ses prévisions de dépenses pour l'exercice 1959-1960, dont le total a été inscrit dans les prévisions budgétaires du gouvernement pour 1959-1960. Elles comprenaient $58,404,000 d'exigences nettes pour l'exploitation des services de radio et de télévision et $9,197,000 de dépenses d'immobilisation prévues pour ces services, y compris le remplacement des biens d'immobilisation existants. Le détail de ces sommes pour 1959-1960 doit être déposé éventuellement au Parlement, conformément à l'article 35 de la Loi sur la radiodiffusion.

Monsieur le président, je passe maintenant au régime et aux méthodes de comptabilité. Par suite de l'extension rapide de son exploitation avec l'avènement de la télévision en 1951, lorsque l'exploitation de Radio-Canada se faisait au rythme de $11,500,000 seulement par année, comparativement à $51,491,000 que je viens de citer pour 1958, la Société a eu sa bonne part de problèmes de régie interne à régler et, en particulier, dans le domaine des méthodes comptables.

Jusqu'à la fin de 1957, la Société a maintenu deux jeux de livres: les comptes de l'ensemble de l'exploitation, à Ottawa, et les comptes d'après lesquels les rapports budgétaires et l'exploitation étaient préparés sur les lieux. Au cours de l'année, au fur et à mesure qu'elles étaient faites, les dépenses étaient inscrites dans les livres généraux à Ottawa, et les comptes de dettes passives étaient établis à la fin de l'année, de sorte que, pour l'année, les comptes étaient maintenus en comptabilité d'exercice. Par conséquent, il n'y aurait eu aucun sens à préparer des états mensuels d'après les livres généraux maintenus, d'une part, en comptabilité de gestion et, d'autre part, d'après les engagements.

En conséquence, étant donné que de telles méthodes en se prêtent pas à la préparation de relevés mensuels provisoires de quelque utilité, la Société avait pour ligne de conduite de fermer ses livres à la fin de l'année seulement pour les états financiers qui devaient être vérifiés par l'auditeur général du Canada.

Des experts en matière de finances ont été engagés pour étudier la situation à la lumière du rapport du conseiller financier de la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion. Comme résultat, on recommanda, entre autres choses, d'améliorer le contrôle financier de la Société en séparant l'exploitation des réseaux de l'exploitation des stations et en soumettant périodiquement à la direction des relevés des recettes et des dépenses de chaque réseau et de chaque station. Il fut convenu qu'on pourrait le plus facilement donner suite à ces recommandations en adoptant les mesures suivantes:

1) Décentralisation des fonctions comptables du siège de l'administration vers les régions.

2) Conversion des livres d'engagement de deniers maintenus dans les régions en livres de compte fondés sur le principe de la comptabilité en partie double.

3) Préparation sous la direction du contrôleur de relevés des recettes et des dépenses de chaque station, de chaque région et de chaque réseau de Radio-Canada par les comptables en chef régionaux et consolidation de ces relevés par le contrôleur au siège de l'administration, afin qu'ils soient présentés à la direction.

Ces nouvelles méthodes ont été mises en vigueur le 1er avril 1958. Depuis, nous avons établi des relevés mensuels des recettes et des dépenses d'exploitation de chaque station de télévision et de radio appartenant entièrement à la Société et de chaque réseau national et régional de radio et de télévision, de même que pour l'ensemble de la Société, relevés s'insérant dans un bilan consolidé préparé pour chaque mois.

Je dois signaler à ce point-ci que certaines difficultés se sont présentées, tant pour ce qui est de la forme que pour la présentation de ces relevés mensuels, au cours du dernier exercice financier, parce que, vous le comprendrez, nous n'avions pas de chiffres correspondants de l'année précédente aux fins de comparaison et ne pouvions pas, non plus, concilier convenablement nos exigences avec les chiffres de notre budget interne. Toutefois, ces difficultés s'aplanissent et, à compter du 1er avril 1959, nous préparons ce que nous considérons un relevé très instructif de l'exploitation à chaque subdivision de la Société, y compris une comparaison avec des chiffres détaillés établis sur la même base pour l'année précédente et avec nos prévisions budgétaires pour le mois dont il s'agit.

A propos du contrôle des dépenses, j'ai tâché, monsieur le président, d'exposer brièvement notre régime de comptabilité et je vais maintenant parler de la façon dont je peux en transmettre les résultats à la direction et au comité des finances du Conseil d'administration.

A l'égard de chaque mois, avant la fin du mois suivant, nous établissons un bilan provisoire et un état des recettes et des dépenses, ainsi que des relevés connexes, pour chaque division régionale, dont la ventilation comprend les résultats obtenus pour chacune de nos stations de radio et de télévision et pour chacun de nos réseaux, régionaux et nationaux, de radio et de télévision.

Je soumets moi-même la consolidation de ces relevés. Je présente un rapport mensuel écrit, appelant l'attention de la direction sur les situations qui se présentent et formulant des propositions propres à les régler. Ainsi, nous avons sous les yeux les données sur lesquelles fonder les mesures rectificatives à prendre sans délai. On apporte une attention spéciale à ce qu'on pourrait appeler des dépenses régulières telles que les frais de déplacement, de téléphone, de surtemps et le reste, dont on peut si facilement perdre la maîtrise dans une entreprise aussi étendue que la nôtre. De plus, de nombreuses études spéciales se poursuivent régulièrement dans mon service, tant au siège de l'administration que dans les divisions régionales, études qui font aussi l'objet d'observations dans ces rapports mensuels.

A titre de contrôleur, je trouve particulièrement encourageant que ces rapports soient examinés et discutés à fond avec mes collègues. Ils font aussi l'objet d'un examen approfondi de la part de M. R. L. Dunsmore, président de notre comité des finances, et de ses collègues, lorsque le comité des finances du Conseil d'administration se réunit chaque mois.

A l'instar de ce que je fais pour l'ensemble de la Société au siège de l'administration dans mon rapport consolidé, les comptables en chef régionaux

à St-Jean, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, qui sont responsables envers moi de leur direction de la comptabilité, font rapport sur leurs propres relevés régionaux aux administrateurs de leurs régions respectives.

A mon avis, voilà le meilleur exemple de décentralisation du point de vue comptable. Dans une exploitation comme la nôtre, plus on peut ventiler les dépenses, par service et selon l'objet, et le faire au moyen de relevés mensuels généraux de contrôle comptable à présenter la direction de l'exploitation, meilleure est la maîtrise qu'on exerce sur les dépenses. De cette façon, les chiffres permettent de prévoir l'évolution de la situation et d'y faire obstacle, s'il y a lieu.

Je suis bien content de la façon dont mon personnel comptable au siège de l'administration, les comptables en chef régionaux et leur personnel d'un bout à l'autre du pays se sont comportés en présence des nombreux changements que nous avons apportés et de l'enthousiasme avec lequel ils s'acquittent de leurs fonctions à tous les paliers.

A titre de contrôleur, je suis le principal agent de finance de la Société, ce qui signifie le partage du pouvoir de signature de tous les chèques et contrats avec le président et le vice-président, même si, comme dans le cas de toute grande entreprise, cette responsabilité s'exerce par voie de délégation dans certaines régions. Néanmoins, c'est à moi qu'il incombe de veiller à ce que, avant la prise de tout engagement, tout soit dans l'ordre du point de vue financier et comptable. Je dois aussi signaler que nous maintenons une vérification interne et permanente des écritures comptables au siège de l'administration et dans les régions, conformément à un programme de travail approuvé par l'auditeur général du Canada.

Estimation et calcul des frais pour fins budgétaires.

J'ai déjà dit que nos budgets annuels doivent être soumis au Conseil du Trésor dans les derniers mois de chaque année civile. A ce sujet, cette année la tâche nous est particulièrement lourde parce que, non seulement devons-nous présenter la prévision quinquennale au Ministre d'ici novembre prochain, mais nous devons aussi être bien précis au sujet de la première de ces cinq années. Ce sera nos prévisions budgétaires d'exploitation et d'immobilisation des services de radio et de télévision pour 1960-1961. Cette année nous voulons que soient terminés l'évaluation, le calcul du prix de revient et la ventilation interne entre nos différents services de tout notre budget d'immobilisation et d'exploitation, avant que nous nous rencontrions avec les représentants du Conseil du Trésor à l'automne, pour les discuter.

Vous vous rendez sans doute compte que ce n'est pas facile de préparer des budgets six ou huit mois avant le début d'un exercice financier. Et la tâche se complique de ce que, au chapitre de la télévision, l'exploitation est essentiellement saisonnière, le programme d'émissions étant relativement peu chargé durant les six mois qui suivent le 1er avril, avant que débutent, vers le 1er octobre, les programmes d'hiver. Cela veut dire qu'en répartissant sur toute l'année l'argent dont nous disposons, nous devons prendre bien soin d'avoir un report suffisant pour l'hiver. Nous aurions aimé que notre exercice financier soit modifié pour courir à compter du 1er juillet ou du 1er octobre. C'est de cette façon qu'une société ordinaire aurait réglé le problème. Cependant, cela ne sera pas pratique tant que nous devrons nous conformer au programme du Conseil du Trésor dont j'ai parlé.

Notre évaluation et notre calcul du coût du programme d'exploitation, qui sont le pilier de nos budgets, se font de façon orthodoxe. Nous consultons les services d'exploitation régionaux à tous les paliers, après quoi nous évaluons et déterminons le coût du programme. Les chiffres définitifs sont soumis à

notre comité du budget, au siège de l'administration, puis, à la direction et enfin au comité des finances du Conseil d'administration qui doit donner l'approbation finale. Pour ce que vous connaissez de nos affaires, vous pouvez comprendre que nous devons, au chapitre de l'exploitation, évaluer nos dépenses brutes au titre des deux services, ce que nous faisons par divisions et selon l'objet des dépenses en nous fondant sur notre programme des émissions projetées. Puis nous devons évaluer le revenu commercial que nous prévoyons en tirer. Cette dernière évaluation est extrêmement difficile à l'heure actuelle, parce que nous ne savons pas quelles seront les répercussions de la concurrence des postes privés sur le revenu que nous tirerons à l'avenir de l'exploitation commerciale.

Après avoir reporté notre évaluation et notre calcul de la dépense sur l'année qui vient, nous déterminons d'avance l'argent dont nous disposerons immédiatement à intervalles trimestriels, en déterminant ce que nous coûtera notre produit, c'est-à-dire notre programme d'émissions, en appliquant nos frais ordinaires. Cette façon d'agir sert de recoupement pour contrôler notre répartition du budget de l'année et, à ce titre, elle est importante à nos yeux, à cause de brusques modifications qui peuvent se présenter à très brève échéance dans notre programme d'émissions. Nous ne pouvons pas, comme une entreprise manufacturière, garder des produits sur les étagères quand les ventes ralentissent, et les vendre plus tard. Notre produit, c'est le temps et le temps ne se conserve pas. Si nous devons renoncer à une émission commanditée et la remplacer par une émission de service national pour faire le reportage, mettons, d'un désastre genre Springhill ou de quelque chose du même genre, non seulement perdons-nous tout le revenu provenant du commanditaire, y compris notre prix global et les frais de temps d'émission, mais nous devons aussi asumer le coût de toute l'émission de remplacement sans aucune récupération de revenu. De telles modifications des programmes d'émissions peuvent exercer des répercussions bouleversantes sur un budget soigneusement préparé.

La Société a remarquablement bien réussi à rester dans les limites de ses budgets d'exploitation dans le passé et cela s'applique aussi aux résultats obtenus durant l'année terminée le 31 mars 1959. Au chapitre des immobilisations, la Société a réussi encore mieux, n'ayant pas dépensé plus de 73 p. 100 de son budget annuel durant chacun des quatre derniers exercices. Ainsi que je l'ai déjà dit, le solde non dépensé de ces subventions, qu'il s'agisse d'immobilisation ou d'exploitation, est remboursé au receveur général après attestation de nos comptes annuels par l'auditeur général du Canada.

Monsieur le président, j'ai tâché d'exposer les principaux aspects des responsabilités qui sont miennes au sein de la Société. Si on a quelques questions à poser, j'y répondrai volontiers de mon mieux.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, pourrons-nous obtenir des exemplaires de ces exposés ou de tout autre exposé qu'on pourra nous faire, avant qu'on les fasse? Il est très difficile de suivre un si long exposé sans en avoir le texte d'avance.

Le PRÉSIDENT: Je pense que c'est à peu près le dernier exposé. Après celui-ci, si nous jugeons bon d'en obtenir d'autres de la Société Radio-Canada, je pense que nous pourrons prendre des dispositions pour que le Comité ait un nombre suffisant d'exemplaires.

M. BUSHNELL: Permettez-moi de signaler, monsieur le président, que nous n'avions pas été informés du mode de procédure que vous désiriez adopter. Nous avons supposé que vous voudriez probablement passer ensuite au domaine des émissions. Je dois dire que ce n'est qu'après la réunion de votre sous-comité, mardi, que nous avons appris qu'il serait question des aspects financiers de notre travail ce matin. Je dois donc avouer que cela a été préparé plutôt à la hâte et je m'excuse de ne pas avoir fait préparer de copies de ce texte.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que le Comité le comprend.

M. FLYNN: Monsieur le président, M. Bushnell a dit que M. Henderson a été désigné à son poste actuel avant la publication du rapport de la Commission Fowler. M. Henderson a-t-il été nommé pour donner suite aux vœux de la Commission, étant donné qu'il occupe le poste de principal agent de finance de la Société?

M. BUSHNELL: Nous avons eu comme trésoriers M. Bramah et son adjoint, M. Schnobb. Durant les premiers mois de la télévision, la tâche a été plutôt lourde et, malheureusement, la santé de ces deux messieurs en a souffert. Non seulement pour cela mais aussi pour d'autres motifs, nous avons fait venir M. Henderson, qui avait de très bons antécédents de service dans les affaires, la comptabilité et Dieu sait quoi, et qui avait été au service de sociétés très importantes au Canada.

En fait, nous avons jugé très souhaitable d'avoir à la tête de tout notre service de finance quelqu'un du calibre de M. Henderson. La question était déjà à l'étude. Cependant, quand la Commission Fowler en a formulé le vœu, nous n'avons pas hésité à y donner suite.

M. FLYNN: Nous pouvons donc dire qu'on s'est conformé d'avance aux vœux de la commision.

M. BUSHNELL: En effet.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'ai à poser à peu près une demi-douzaine de questions qui se rattachent les unes aux autres. Il conviendrait peut-être mieux que je pose une question et qu'on y réponde immédiatement. Voici la première question que j'aimerais poser au contrôleur: quand a débuté le régime des subventions annuelles? Quand le Parlement a-t-il commencé à affecter chaque année des crédits à la Société Radio-Canada?

M. HENDERSON: Je pense que c'est en 1957-1958.

M. PICKERSGILL: Et il y a eu un crédit chaque année depuis, n'est-ce pas?

M. HENDERSON: Oui.

M. PICKERSGILL: Voici ma deuxième question: M. Bushnell a dit ce qui suit l'autre jour,—cela se trouve au bas de la page 23 et à la page 24 de son texte:

> La Société a toujours suivi la pratique de soumettre au Conseil du Trésor un budget d'immobilisations et un budget d'exploitation pour l'année suivante.

Je me demande si, en employant le mot "toujours", M. Bushnell voulait dire depuis le début de la Société ou depuis qu'il est devenu nécessaire de verser des subventions annuelles, parce que j'avoue franchement ne pas le savoir. J'ai toujours supposé jusqu'à ce moment-là que la Société, ayant son propre revenu, n'avait pas à s'adresser au Conseil du Trésor.

M. BUSHNELL: Ce n'est pas, je crois, tout à fait juste. En réalité, même si nous n'étions pas absolument obligés d'obtenir l'entière approbation du Conseil du Trésor, il n'en reste pas moins que, de temps à autre, on discutait ces questions avec le Conseil du Trésor. Cela, autant que je me souvienne.

M. PICKERSGILL: Je me demande si M. Bushnell ne pourrait pas recueillir quelque précision là-dessus pour notre prochaine séance. Je peux me représenter des dépenses en immobilisations qui nécessiteraient l'approbation du Conseil du Trésor.

M. BUSHNELL: Parlez-vous en ce moment de l'exploitation?

M. PICKERSGILL: Vous avez parlé de budget d'immobilisations et de budget d'exploitation. C'est le budget d'exploitation qui me préoccupe en particulier. Pour ma part, je ne me rappelle rien de cette nature qui se soit présenté avant 1957, et j'ai fait partie du Conseil du Trésor, à titre de membre suppléant, à compter de 1953. Je me demande si nous pourrions avoir ces précisions.

M. BUSHNELL: Je vérifierai.

M. PICKERSGILL: Bien entendu, il se peut fort bien que je me trompe, mais j'aimerais le savoir. Voici l'autre question que j'aimerais poser au contrôleur. J'ai de nouveau examiné rapidement le texte de la loi et je n'y puis rien trouver au sujet de ces crédits annuels. La loi porte que la Société doit soumettre...

M. HENDERSON: Un budget annuel d'exploitation.

M. PICKERSGILL: Oui, et on suppose que c'est en se fondant sur ces budgets que le ministre des Finances prépare ses prévisions budgétaires. Je veux dire que rien dans la Loi sur la radiodiffusion n'oblige le gouvernement à payer quoi que ce soit à la Société. C'est ainsi que je comprends le texte de la loi. Ai-je raison?

M. HENDERSON: Je ne suis pas un avocat, monsieur.

M. PICKERSGILL: Je devrais peut-être poser ma question à M. Bushnell.

Le PRÉSIDENT: Je crois que, comme vous, il n'est pas encore avocat.

M. PICKERSGILL: Je me demande alors si le président ne pourrait pas nous obtenir un avis juridique là-dessus, parce que j'ai lu toutes les dispositions financières et il n'y a rien qui affirme que la Société doit obtenir quelque revenu que ce soit.

M. BUSHNELL: Je suppose que, si ce n'est pas affirmé clairement, c'est certainement implicite.

M. PICKERSGILL: Je pense bien que personne ne niera que c'était implicite. La question a été discutée. J'ai le compte rendu des débats sous les yeux. La question a été discutée au cours du débat de l'an dernier.

M. BUSHNELL: Je me le rappelle très bien.

M. PICKERSGILL: Voici ce à quoi je veux en venir: dans les circonstances, comment vous y prenez-vous pour soumettre vos budgets? Je devrais peut-être poser ma question de façon directe. La Société prépare-t-elle des prévisions à soumettre au Conseil du Trésor ou prépare-t-elle simplement un projet de budget, laissant la préparation des prévisions au Conseil du Trésor?

M. HENDERSON: La Société détermine le prix de revient de ses projets d'exploitation et les transmet dans un mémorandum où elle résume les discussions qui ont abouti aux montants finals. Elle les discute avec les représentants du Conseil du Trésor, pour aboutir à une réunion avec le Conseil. Après approbation ou désapprobation de ces chiffres par le Conseil, le total est inscrit dans les prévisions budgétaires officielles du gouvernement et accepté ou rejeté. Je sais par expérience que les prévisions de la Société ont été acceptées à maintes reprises et se sont retrouvées dans le total du livre bleu en février de chaque année.

M. PICKERSGILL: Voici ce dont il s'agit: est-ce que vous discutez avec les représentants du Conseil du Trésor le détail de vos frais d'exploitation? Je n'entends pas les détails de tous les jours, mais l'objet de vos dépenses et leur importance relative.

M. BUSHNELL: Oui, de façon bien générale, mais pas par le détail.

M. PICKERSGILL: Est-ce que, par exemple, on discute avec les représentants du Conseil du Trésor le montant qui sera affecté à l'administration et le montant affecté au programme d'émissions? Quelle est la nature de ces entretiens?

M. BUSHNELL: Eh bien, la nature des entretiens est bien simple. Nous décidons plus ou moins nous-mêmes combien d'argent doit être affecté au chapitre des programmes et combien au chapitre de l'administration, sachant très bien que nous devons nous en tenir au montant global. Nous tâchons d'en faire une ventilation et nous disons aux représentants du Conseil du Trésor: voici nos recommandations.

Or mon expérience auprès du Conseil du Trésor date depuis peu. Je ne m'en excuse pas mais, en réalité, dans le passé, c'est notre président qui s'est occupé de cela, avec notre contrôleur. Je n'ai témoigné au Conseil qu'une ou deux fois dernièrement. Je ne peux donc vous dire que ce que j'en sais moi-même. Ces questions sont certainement discutées. Je ne dis pas, loin de là, que quelqu'un ne demandera pas quelle est la nature d'un poste de dépense ou si un poste est suffisant ou non. Nous disons simplement que ce sont là nos propositions. A ce propos, tout ce que je puis dire, c'est que je ne me souviens pas avoir entendu les représentants du Conseil du Trésor nous dire qu'ils ne voyaient pas d'un bon œil tel ou tel autre chef de dépense.

M. HENDERSON: Si vous me permettez de le signaler, monsieur, la Société Radio-Canada est une "corporation de propriétaire" aux termes de l'annexe D de la Loi sur l'administration financière. L'article 80 de la loi prescrit de façon expresse à notre Société de soumettre chaque année au ministre compétent un budget d'exploitation pour l'exercice financier suivant de la Société, pour l'approbation du ministre compétent et du ministre des Finances. Nous agissons en conformité de cet article, comme le font toutes les autres sociétés énumérées.

M. BUSHNELL: Les sociétés de la Couronne.

M. PICKERSGILL: Autrement dit, en soumettant ce budget, on reconnaît que les représentants du Conseil du Trésor ont parfaitement le droit de le critiquer et d'y proposer des modifications ou, peut-être, d'y supprimer quelque chose, n'est-ce pas? Cette question doit, je crois, s'adresser à M. Bushnell.

M. BUSHNELL: A mon avis, les représentants du Conseil ont parfaitement le droit de faire les propositions qu'ils jugent à propos de faire.

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire, à propos du budget global original.

M. BUSHNELL: Oui, à propos du budget global original.

Le PRÉSIDENT: Si le Conseil du Trésor approuve le budget global et la ventilation, vous pouvez par la suite le manipuler jusqu'à un certain point sans vous adresser de nouveau au Conseil du Trésor, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Oui.

M. PICKERSGILL: Je n'ai pas sous les yeux les prévisions budgétaires et peut-être aurais-je dû les examiner. Toutefois, vous avez plus d'aides que moi. Le crédit ne consiste-t-il pas en un seul montant? Autrement dit, la Société obtient une somme globale et peut la dépenser de la façon qui lui plaît, quelles qu'aient été les recommandations faites au Conseil du Trésor.

M. BUSHNELL: Pas tout à fait.

M. PICKERSGILL: En quoi cela n'est-il pas juste?

M. BUSHNELL: En ce sens que nous comptons donner une répartition raisonnable entre trois ou quatre postes de dépense. C'est tout.

M. PICKERSGILL: Eh bien, pourriez-vous, ou peut-être le contrôleur, nous donner une idée de cette répartition?

M. HENDERSON: Nous soumettons nos budgets au Conseil du Trésor, avec tous les détails ordinaires permettant de faire comprendre ce que nous faisons,

pourquoi nous voulons cet argent et ce que cela va coûter. Nous soumettons notre budget d'après ce que nous pourrions appeler les grandes lignes de notre programme. Nous avons le domaine des émissions, le domaine de la distribution et de l'administration. Nous établissons nos prévisions de façon à rattacher ce que nous voulons dépenser à ce que nous avons dépensé l'année précédente. Nous exposons nos motifs et c'est ce qui constitue la base de nos entretiens avec le Conseil. Il nous faut établir nos chiffres dans un certain ordre de ce genre.

M. PICKERSGILL: Ce que je veux dire, c'est que vous les établissez dans cet ordre afin de convaincre le mieux possible le Conseil du Trésor, encore que vous ne soyez pas du tout liés par toutes ces subdivisions dans le cadre d'un poste. Si vous constatez qu'il vous manque de l'argent pour un chef de dépense et que vous en avez de trop pour un autre, vous pouvez transférer l'excédent sans vous reporter au Conseil du Trésor.

M. HENDERSON: Si nous divisons le crédit en deux ou trois postes de dépense, on s'attend que nous nous en tenions au total de ces postes. Si nous disposons d'un montant considérable pour le programme d'émission, nous pouvons faire les virements que nous jugeons à propos. Il nous faut une certaine latitude, pour les motifs que j'ai déjà exposés.

M. PICKERSGILL: Afin d'épargner du temps, pourriez-vous donner lecture des postes de dépense qui figurent dans le budget de 1959-1960?

M. CHAMBERS: Cela figure dans le livre bleu:

Subvention en vue des frais d'exploitation nets des services de radio et de télévision	$58,404,000
Subvention en vue des dépenses d'immobilisation, y compris le remplacement d'avoirs actuels d'immobilisation, des services de radio et de télévision	$ 9,197,000

Il y a ventilation du poste du service international de radiodiffusion à ondes courtes.

M. PICKERSGILL: Il s'agit là d'un service de l'État. Je crois connaître la réponse à cela. Si vous obtenez un crédit, vous pouvez, du moment que vous restez dans les limites de ce crédit, le dépenser comme vous l'entendez, sans vous reporter de nouveau au Conseil du Trésor. Autrement dit, bien que vous présentiez des prévisions au Conseil du Trésor pour motiver le montant global que vous demandez, il semble que, du moment que vous disposez de cette somme, c'est à vous de la dépenser de votre mieux sans consulter de nouveau le Conseil.

M. HENDERSON: Oui, à moins que nous ne constations un déficit ou un excédent et qu'un crédit revisé ne soit nécessaire. Au cours de l'année, il se peut que nous pratiquions un contrôle pour voir comment vont les choses. Il se peut que nous ayons un excédent dans un cas et une insuffisance dans l'autre.

M. PICKERSGILL: J'ai une couple d'autres questions, portant en particulier sur le contrôle des dépenses qui m'intéresse beaucoup. Le contrôleur a déclaré que le contrôle des dépenses a été discuté avec le président du comité des finances et avec le Conseil d'administration. Est-ce qu'il est question, de quelque façon que ce soit, du contrôle des dépenses avec des fonctionnaires, ou avec quiconque au service de l'État?

M. HENDERSON: Voici la réponse: je suis comptable tant au président qu'au vice-président, qui font partie du comité des finances, et à M. Dunsmore, qui en est le président.

M. PICKERSGILL: Il n'en est pas question avec le Conseil du Trésor?

M. HENDERSON: A ma connaissance, pas du tout.

M. PICKERSGILL: Une dernière question. Quand vous vous présentez au Conseil du Trésor, comme vous l'avez fait en novembre dernier,—vous avez dit en novembre dernier, je crois,—pour soumettre votre demande de nouveaux crédits pour 1959-1960, y a-t-il discussion avec le Conseil? Je ne parle pas du montant global, mais du détail des dépenses de l'année précédente.

M. HENDERSON: Nous ne pouvions que présenter une évaluation de l'issue des crédits de l'année précédente. Les comptes n'étaient pas arrêtés à ce moment-là et ne le sont pas encore aujourd'hui. Toutefois, ils le seront d'ici une semaine.

M. FLYNN: Pourriez-vous nous donner ces chiffres d'ensemble pour 1958-1959?

M. HENDERSON: Tout ce que je puis dire, c'est qu'ils n'ont pas dépassé le montant voté pour cette année-là. Nous pouvons avec plaisir déclarer qu'ils seront dans les limites de la subvention et que nous rembourserons de l'argent au gouvernement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce qu'on a les renseignements que j'avais demandés à la dernière séance J'avais demandé la ventilation des frais d'administration par comparason aux frais d'exploitation.

M. BUSHNELL: Non, monsieur Smith, nous ne les avons pas encore. Cela prend du temps et nous espérons avoir ces renseignements pour vous d'ici peu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai une question à poser au sujet de la prévision des dépenses. Dans sa déclaration, M. Bushnell a parlé de prévisions, mais elle n'est pas complète. Comme il le dit dans son rapport, on tiendra compte de ses effets sur les frais d'exploitation. J'imagine qu'un déficit préoccuperait n'importe qui, mais ce qui me préoccupe, c'est le rapport entre les déficits d'une année à l'autre. Est-ce que vous ou la Société faites quelque prévision afin d'avoir quelque idée du point où vous en serez au cours des cinq ou dix prochaines années, ou davantage, à l'égard de ce déficit

Voici ma seconde question: je remarque que votre comité des finances préconise auprès du Conseil d'administration certaines modifications de l'exploitation pour satisfaire à la situation financière de la Société. Pouvez-vous me donner quelque idée de la prévision du déficit, en chiffres ronds, et des propositions que le comité des finances a faites en vue d'améliorer la situation financière de la Société?

M. BUSHNELL: Je pense qu'il faut, en premier lieu, définir le mot "déficit". Je suppose que vous parlez des montants votés par le Parlement, n'est-ce-pas?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui.

M. BUSHNELL: Je ne suis pas devin et j'hésiterais beaucoup à dire ce que ces montants pourraient être dans les années subséquentes, parce qu'il s'agit d'une entreprise bien changeante. Nombre d'aspects pourraient modifier le montant dont nous pourrions avoir besoin ou dont nous croirions avoir besoin. Quoi qu'il en soit, il y a cette garantie, si on peut dire: vous avez de temps à autre entendu cette expression "notre programme quinquennal d'immobilisations". Nous sommes en train de le préparer. Or, après que ce programme aura été soumis et approuvé, de toute évidence, nos besoins d'exploitation, soit le montant d'argent qu'il nous faudra, seront dans une certaine mesure fondés sur le montant de capital que nous immobiliserons. A quoi bon obtenir beaucoup d'argent qu'on ne saurait utiliser faute de studios, d'extension des services et le reste du même genre. J'hésiterais beaucoup à l'heure actuelle à tenter de donner même une idée de ce dont nous croyons avoir besoin au delà des cinq prochaines années, avant que ce programme quinquennal d'immobilisation ait été examiné soigneusement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peut-être vaudait-il mieux que je vous pose une question directe. Alors, n'avez-ous pas, jusqu'à maintenant, fait d'estimation de ce que cela pourrait être?

M. BUSHNELL: Aucune, si ce n'est la prévision que nous avions faite pour la commission Fowler, et qu'il faudra peut-être reviser à la lumière des circonstances économiques et d'autres considérations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et, à propos de ma seconde question, quels ont été les avis du comité des finances? Pourrait-on déposer les renseignements sur la façon d'améliorer la situation financière de la Société?

M. BUSHNELL: Qu'entendez-vous par la façcon d'améliorer la situation financière?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je cite votre déclaration, mais peut-être pas avec beaucoup d'exactitude.

M. BUSHNELL: D'où avez-vous tiré cela?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De la page 16. Il incombe au comité des finances de:

> recommander au conseil d'administration ou, en cas d'urgence, au comité exécutif, des changements proposés dans la gestion de la Société Radio-Canada en vue d'améliorer la situation financière de l'organisme.

Avez-vous reçu quelque avis relativement à quelque amélioration à réaliser?

M. BUSHNELL: Monsieur Smith, j'aimerais répondre à votre question en disant qu'il ne faut pas oublier,—j'espère que vous ne l'oubliez pas,—que ce nouveau Conseil d'administration n'existe que depuis le 10 novembre et qu'il a tenu sa première réunion le 4 décembre. Malgré toute la compétence de ses membres,—et ce comité des finances compte des personnes très compétentes sous la présidence, ainsi que je l'ai déjà dit, de M. Dunsmore,—le comité n'a pas eu toute la possibilité d'étudier notre fonctionnement et je pense qu'il ne lui servirait de rien de présenter si tôt des recommandations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je le comprends, mais n'est-il pas concevable que le comité analogue qui fonctionnait auparavant ait fait certaines propositions? Avez-vous donné suite à ces avis? Je reconnais que vous avez amélioré la situation au chapitre de l'exploitation commerciale. Vous nous avez communiqué des chiffres. Je me demande si on vous a présenté d'autres recommandations.

M. BUSHNELL: Pas encore.

Le PRÉSIDENT: Peut-être devrions-nous demander à M. Dunsmore quand il croit être en mesure de faire certaines recommandations, si ce sera le mois prochain, l'an prochain ou dans deux ans.

M. R. L. DUNSMORE (*président du comité des finances*): Eh bien, monsieur le président, j'aimerais répéter ce que M. Bushnell a dit, soit que nous avons besoin de renseignements de fond sur les opérations financières dans le domaine de la radiodiffusion. Cela fait penser à l'homme qui sculptait une pièce de bois et à qui on demanda ce qu'il sculptait. Il répondit: "Un cheval". On lui demanda alors: "Comment pouvez-vous sculpter un cheval si vous n'avez pas de modèle?" "Eh bien, répondit le sculpteur, j'enlève ce qui ne ressemble pas à un cheval." Cependant, si le sculpteur s'était laissé inspirer par la répugnance qu'inspire certaine partie du cheval et avait enlevé cette partie, il aurait commis une grave erreur, parce que cette partie est absolument nécessaire au cheval. C'est donc dire que nous tâchons encore de découvrir toutes les parties qui composent ce genre d'entreprise.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous découvert un modèle?

M. DUNSMORE: Pour revenir aux choses sérieuses, M. Henderson déjà répondu lorsqu'il a dit qu'il est maintenant en mesure d'établir la comparaison

entre les résultats obtenus cette année avec les résultats obtenus l'an dernier. En se fondant là-dessus, il devrait être possible de présenter d'ici six mois quelques propositions pratiques au chapitre de la structure financière de la radiodiffusion.

M. PICKERSGILL: J'aimerais poser une question supplémentaire et l'adresser à M. Bushnell. Ce cheval figure-t-il sur les bordereaux de paye?

M. BUSHNELL: Peut-être y en a-t-il une partie.

M. FISHER: Après ce que M. Henderson a lu, faut-il conclure que depuis un certain nombre d'années, la Société Radio-Canada reste dans les limites de son budget et qu'elle a remboursé des deniers au gouvernement?

M. HENDERSON: Pas chaque année, mais elle s'en est tenue aux deniers qui lui étaient affectés. Peut-être s'est-il présenté une situation extraordinaire où elle a dû demander d'autres crédits mais, à ce propos, il me faudrait aller aux renseignements.

M. FISHER: Vous ne savez pas combien de fois au cours des dix dernières années il vous a fallu des crédits supplémentaires.

M. HENDERSON: Je ne saurais dire de façon précise mais, depuis plusieurs années, la Société a vécu dans les limites de son budget, et il en sera de même encore cette année.

M. FISHER: Eh bien, c'est peut-être exemplaire du point de vue comptable, mais ne serait-ce pas l'indice d'une trop grande prudence? Et, en l'occurrence, cela n'a-t-il pas l'effet d'un frein sur les dépenses de diffusion et d'administration?

M. BUSHNELL: Non, je ne le crois pas. On dit parfois que nous ne sommes pas de très bons hommes d'affaires mais, malgré cela, on nous donne d'abord une certaine somme d'argent à dépenser. Nous pouvons dire que nous avons besoin de tant d'argent pour atteindre l'objectif qui a motivé la création de la Société. Je dois avouer franchement que, d'année en année, nous avons tâché d'ériger un régime national. Du moment que l'argent est voté, nous devons rester dans les limites du montant voté. Peut-être avons-nous commis l'erreur de ne pas en demander assez.

M. FISHER: Qu'est-ce qui se produit quand se présentent, comme cette année, des dépenses assez extraordinaires relativement à la visite royale? Une somme énorme sera probablement utilisée aussi pour la diffusion des joutes de football, pour lesquelles vous devrez accepter un contrat considérable.

M. BUSHNELL: Il ne faut pas faire de prédictions.

M. FISHER: Quand des dépenses énormes de cette nature se présentent une année, ne suscitent-elles pas un certain déséquilibre et, dans le régime actuel où il n'y a qu'un crédit général, n'entraînent-elles pas quelque réduction des postes de dépense moins importants?

M. BUSHNELL: Pas nécessairement. Prenons le cas de la visite royale. En fait, nous avions une assez bonne assurance que la visite aurait lieu et nous l'avions prévue dans notre budget. Quant au football, aucun contrat n'a été signé et il se peut qu'aucun contrat ne soit signé, malgré certaines affirmations faites dans les journaux. Cependant, des dispositions sont prises d'avance dans des limites raisonnables et, quand ces événements spéciaux se présentent, nous avons les crédits nécessaires pour y faire face.

M. FISHER: Ce n'est pas sous cet angle que je considérais la question. Vous n'avez donc pas de difficulté à faire face à ces dépenses d'émissions exceptionnelles et ces événements n'exercent aucun mauvais effet sur les autres domaines de votre activité.

M. BUSHNELL: Voici comment je vous présenterais l'affaire: nous plaçons quelques dollars dans le bas de laine pour les imprévus. Si l'imprévu se présente, nous avons l'argent nécessaire. S'il n'y a pas d'imprévu, nous avons le loisir de dépenser l'argent d'autres façons ou de le garder comme excédent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De combien est cette réserve du bas de laine?

M. BUSHNELL: Elle n'est pas très considérable.

M. BELL (*St-Jean-Albert*): Quels ont été les effets de la grève sur votre revenu? Je n'appellerais pas cela un événement spécial.

M. BUSHNELL: Je pense que M. Henderson a quelques chiffres là-dessus. Toutefois, monsieur Bell, je préférerais que vous nous laissiez étudier le sujet de votre question et vous répondre plus tard.

M. BELL (*St-Jean-Albert*): Cela me convient.

M. FISHER: Monsieur le président, j'aimerais passer à quelque chose qui se rattache à une question posée par M. Smith. Il s'agit du budget des immobilisations. La commission Fowler avait recommandé un programme quinquennal. Pour ce qui est de la loi, vous avez décidé de continuer à prendre vos dispositions pour un an mais, même sur cette base d'un an, vous devez projeter pour une période plus longue au chapitre des immobilisations. Est-il vrai que, lorsque vous avez présenté votre budget des immobilisations au Conseil du Trésor, le Conseil s'est montré disposé à faire cadrer le programme des immobilisations d'un an dans une perspective à plus long terme?

M. BUSHNELL: Voudriez-vous répondre à cette question, monsieur Henderson?

M. HENDERSON: La loi prescrit une prévision pour cinq ans qui, comme vous le dites, doit être présentée cette année. Ainsi que je le disais, il y aura des propositions précises pour la première année et, pour les quatre autres années, il s'agira de ce qu'on prévoit dépenser au chapitre des immobilisations, le tout étant accompagné de ce qu'on prévoira comme répercussion de ces projets sur les frais d'exploitation. Si j'ai bien compris, ce n'est pas ce qu'on approuvera, mais cela ajoute à l'extension de nos besoins annuels. Si nous déclarons que nous adoptons ce programme pour les cinq prochaines années et que nous dépenserons tant la première année, on nous autorisera à faire la dépense prévue pour la première année, sachant que les quatre autres suivront.

M. FISHER: Supposons que vous allez étendre votre réseau de télévision à tout l'intérieur, ce qui intéresse un grand nombre de députés. Cela devra se faire dans le cadre d'une prévision à long terme. Si cette prévision est présentée cette année, elle devrait nous donner une idée des projets de la Société à ce sujet.

M. HENDERSON: Oui, c'est le but visé.

M. MCCLEAVE: J'ai plusieurs questions à poser pour faire suite à une déclaration de M. Henderson, soit qu'à son avis il serait préférable que l'exercice financier embrasse une autre période. J'aimerais d'abord qu'il nous en dise plus sur les avantages d'un tel changement. Il aurait été proposé, je crois, que l'exercice commence le 1er juillet.

M. HENDERSON: Tout comptable connaît le principe fondamental voulant que l'exercice financier coïncide avec l'année des affaires, en particulier dans une entreprise à tendances saisonnières. Il est avantageux que la période de pointe se trouve au milieu de l'exercice. Ainsi, on peut projeter toutes les questions financières ou le travail de comptabilité de façon plus ordonnée. Pour ce qui est de notre exploitation, il serait plus logique que notre exercice débute le 1er juillet ou le 1er octobre.

Cependant, par suite des exigences imposées à une société de la Couronne, par la Loi sur l'administration financière, nous sommes obligés d'établir nos

prévisions huit mois avant le début de notre exercice financier. Pour effectuer ce changement, nous serions obligés de prévoir dix-huit mois d'avance. Étant donné que le 1er juillet ne concorderait pas avec novembre, le décalage serait encore plus étendu et nos prévisions plus difficiles à préparer qu'à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous présenté des observations au Conseil du Trésor en vue de changer votre exercice financier cette année?

M. HENDERSON: Il en a été question avec le Conseil du Trésor, monsieur le président, et nous comprenons parfaitement les difficultés du Conseil. En conséquence, nous nous y sommes adaptés et je dirais que le régime établi fonctionne assez bien.

M. MCCLEAVE: Vous dites bien, n'est-ce pas, que ce ne serait d'aucun avantage pour vous?

M. HENDERSON: En effet, parce que, dans ces circonstances, l'un vaut l'autre.

M. CHAMBERS: En prévision de ce programme quinquennal d'immobilisations qui doit être présenté prochainement, a-t-on en quelque sorte retardé certaines dépenses d'immobilisation en attendant la présentation de ce programme à long terme?

M. BUSHNELL: Non.

M. CHAMBERS: Nous ne devons donc pas prévoir d'augmentation considérable des dépenses d'immobilisation à l'avenir, après présentation de ce programme, n'est-ce pas? Ce sera une entreprise continue.

M. HENDERSON: Oui, bien sûr.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question à poser, monsieur McIntosh?

M. MCINTOSH: J'ai une question qui fait suite à celle de M. McCleave. J'aimerais demander au contrôleur comment il peut établir des prévisions quand il ne connaît pas les dépenses de l'année précédente.

M. HENDERSON: La dépense de la période précédente était déjà prévue au budget, et pour chaque mois. En vertu du régime que j'ai exposé, nous surveillons le comportement de l'entreprise. Nous sommes donc en mesure de faire une estimation assez juste des résultats que nous obtiendrons, aux fins de comparaison.

M. MCINTOSH: Vous fondez vos prévisions pour l'an prochain sur vos prévisions pour l'an dernier?

M. HENDERSON: C'est la méthode ordinaire d'évaluer ce qu'on va dépenser à l'avenir: examiner ce qu'on a dépensé dans le passé.

M. MCINTOSH: Vous ne savez pas ce que vous avez dépensé dans le passé.

M. HENDERSON: Notre estimation des dépenses se rapproche beaucoup de la réalité parce que nous avons commencé l'année avec un budget arrêté. Chaque mois, nous comparons ce que nous avons dépensé en réalité avec ce que nous avions prévu. Nous savons onze mois d'avance ce que nous dépenserons. En examinant notre exploitation et en consultant les gens des services d'exploitation, nous pouvons établir une estimation assez juste de ce que seront en définitive nos dépenses.

Vers la fin de décembre, il nous est assez facile de dire à quoi nous aboutirons le 31 mars.

M. MCINTOSH: Si vous constatez que vous avez un excédent d'argent, vous pouvez affecter cet excédent à quelque autre dépense non comprise dans votre budget primitif, n'est-ce pas?

M. HENDERSON: Nous pouvons le faire pourvu que nous restions dans les limites de notre subvention globale.

M. DUNSMORE: La Société a établi dernièrement un comité du budget. Ce comité, outre ses autres fonctions, siégera tous les trois mois et comparera la dépense réelle avec la dépense prévue au budget.

Qu'un événement comme le désastre de Springhill intervienne dans l'exploitation et modifie nos dépenses par rapport aux prévisions budgétaires, à ce moment-là, le comité du budget effectue un redressement. Après cela, le redressement s'étend au reste de l'année dans le cadre du budget.

Le PRÉSIDENT: Avant la formation du comité dont vous parlez, quelle était la précision de votre contrôle budgétaire, en deçà d'un quart pour cent ou à peu près, n'est-ce pas?

M. HENDERSON: Il était extrêmement précis. Je crois que M. Gilmore connaît le pourcentage exact.

M. J. P. GILMORE (*Contrôleur de l'exploitation à Radio-Canada*): Dans la mesure où nous pouvons le prévoir à l'heure actuelle, c'est à un pour cent près du budget au chapitre de l'exploitation pour la présente année financière. Ce poste de l'exploitation est lié au programme des émissions, dont le prix de revient est établi et qui est comparé, de sorte que nous pouvons comparer avec le budget réel à mesure que l'année avance. Il s'agit d'une estimation parce que les programmes changent à peu près exactement avec les trimestres de l'année.

M. FISHER: Ce qui m'intéresse, c'est la liaison établie avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour ce qui est de vos exigences budgétaires. Je vous vois hocher la tête, monsieur Bushnell, mais, à mon avis, l'objet et le but du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion consistent à maintenir en bonne exploitation le régime national de radiodiffusion. Vous faites partie de cet ensemble. Sans doute y a-t-il des règlements et des régies qui, bien entendu, ne se sont pas encore exercés. Cependant, ils pourraient influer sur votre économie. Comment allez-vous déterminer tout cela?

M. BUSHNELL: Je dois avouer bien franchement qu'il s'agit d'une question dont les détails n'ont pas encore été réglés, bien que nous ayons eu plusieurs rencontres avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Nous avons dit aussi clairement que possible aux gouverneurs ce que seront probablement, à notre avis, nos besoins.

En réalité, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion n'a aucune maîtrise sur nos dépenses. Toutefois, on peut imaginer que, dans sa sagesse, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pourrait prendre une décision qui exercerait quelque influence sur nos dépenses.

M. FISHER: C'est une des choses que nous craignions.

M. BUSHNELL: Soit. D'autre part, mettons que je vous expose l'affaire comme ceci: nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau des gouverneurs et nous le tenons au courant de nos projets, afin que le bureau sache à quoi s'en tenir sur ce que nous nous proposons d'accomplir et que nous sachions à quoi nous en tenir sur les projets du Bureau des gouverneurs. En fait, je crois que ça va marcher extrêmement bien.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, vous avez une question?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, on a dit, en examinant le compte de revenu de la Société, qu'elle ne récupère pas des comptes commerciaux la forte proportion des frais de production qu'elle devrait. C'est une accusation que portent souvent les critiques. On a dit dans certains cas que des émissions ne rapportent à la Société que 15 ou 20 p. 100 des frais de production. Il a été question de cela devant la dernière commission.

Je me demande si vous ne pourriez pas nous dire quelques mots sur l'exactitude de cette affirmation.

M. BUSHNELL: Il y a une certaine exactitude, oui, mais ce n'est certainement de 15 à 20 p. 100, je vous l'assure. Nous avons un tableau bien précis de frais, qui sont fondés sur différents facteurs. En réalité, je crois qu'il conviendrait mieux de vous les présenter à une date ultérieure.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell et monsieur Smith, j'allais dire que, si nous réservons cet aspect jusqu'à ce que nous examinions le programme des émissions,—ce qui, j'imagine, viendra immédiatement après l'examen du fonctionnement financier de la Société Radio-Canada,—et si cela convient au Comité, nous pourrions réserver les questions de cet ordre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'y vois pas d'inconvénients. C'est simplement que cela se rattachait aux frais d'exploitation. C'est pourquoi j'ai posé cette question à ce moment-ci.

M. BELL (*St-Jean-Albert*): Monsieur le président, j'aimerais poser une question de portée générale sur le pourcentage des dépenses représenté par les salaires. Comment cela se compare-t-il avec les autres années d'exploitation? Une tendance se manifeste-t-elle, à la hausse ou à la baisse, dans le pourcentage de vos dépenses? Comment cela se compare-t-il avec d'autres sociétés du même genre? Bien entendu, il faut toujours se rendre compte que c'est peut-être un genre spécial d'exploitation.

M. BUSHNELL: J'imagine, monsieur Bell, qu'il y a eu, comme dans d'autres genres d'entreprises, une augmentation naturelle. Cependant, proportionnellement, le montant des salaires est, autant que je sache, à peu près le même pour l'an dernier que pour les années précédentes.

Sans doute, la situation économique, nos conventions avec les syndicats suscitent une augmentation naturelle, mais, proportionnellement à l'ensemble de nos dépenses, je crois que les salaires restent à peu près au même niveau.

M. BELL (*St-Jean-Albert*): De façon générale, l'augmentation des salaires se compare donc favorablement avec celle d'autres genres d'entreprises. Cependant, j'aimerais savoir comment le pourcentage des salaires par rapport à l'ensemble des dépenses se compare à celui d'autres entreprises.

M. BUSHNELL: En réalité, je crois que ce serait très difficile à déterminer, parce que je ne saurais vous dire, par exemple, à l'égard de l'*Imperial Oil* ou de la *General Motors,* quel pourcentage des dépenses globales les salaires représentent.

M. BELL (*St-Jean-Albert*): Je suis sûr que vos services de comptabilité ont quelque notion de cette question, parce que c'est une question qui est bien discutée lors de la négociation des conventions collectives, le pourcentage des dépenses globales représenté par les salaires. On doit en avoir quelque idée. Avez-vous accès à d'autres données d'expertise en administration à ce sujet, ou vous laissez-vous guider par vos seuls comptes?

M. HENDERSON: A mon avis, il faut considérer le tableau de l'essor de la Société, ainsi que je l'ai signalé, depuis 1951, où la télévision a débuté, au point qu'elle a atteint aujourd'hui. Son bordereau des traitements et salaires se compare très bien à celui d'autres grandes sociétés, si l'on songe qu'il est très difficile d'établir de telles comparaisons et que Radio-Canada est la seule société du genre au Canada, n'ayant pas l'avantage d'entreprises analogues auxquelles on puisse la comparer.

Au sein de la Société, 74 p. 100 des employés sont syndiqués et, par conséquent, sont assujettis aux conventions collectives. Le reste, 26 p. 100, est composé du personnel de la direction et de la surveillance, qui n'est pas syndiqué.

A mon avis, monsieur le président, le pourcentage des traitements et salaires par rapport au total des dépenses n'a pas changé de façon radicale au cours des trois dernières années.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourriez-vous contrôler cela avant la prochaine séance?

M. BELL (*St-Jean-Albert*): Plaît-il?

M. HENDERSON: Il faudrait que je le vérifie.

M. BELL (*St-Jean-Albert*): J'aimerais avoir ces renseignements.

M. HENDERSON: Nous les présenterons au Comité sous forme d'un court tableau.

M. PRATT: Si je comprends bien, vous distinguez les salaires des cachets payés aux exécutants.

M. HENDERSON: Oui.

M. BUSHNELL: C'est tout à fait juste.

M. FISHER: Dans la plupart des ministères de l'État que nous avons examinés en comité, nous trouvons le problème des traitements et des salaires qui, à certains moments, ne rivalisent pas avec ceux de l'entreprise privée. Ce problème ne se pose pas chez vous, ou bien se pose-t-il vraiment?

Je crois comprendre que de nombreux ministères de l'État ont constamment de la difficulté à retenir leur personnel. Avez-vous cette difficulté?

M. BUSHNELL: Nous avons certainement cette difficulté, sans aucun doute.

M. FISHER: Comment l'avez-vous réglée?

M. BUSHNELL: Disons d'abord, qu'à notre avis, nos salaires n'ont rien d'anormal. Ils ne sont ni trop élevés ni trop bas. Ils correspondent à ceux d'autres sociétés d'utilité publique et sociétés de la Couronne.

A un moment donné, nous avons eu beaucoup de difficultés à retenir notre personnel, en particulier dans les classes moyennes et inférieures. Ce problème est maintenant réglé et les redressements se sont faits de différentes façons.

En réalité, les conventions collectives avec les syndicats nous ont obligés à faire correspondre le montant de paie apporté à la maison,—si je peux m'exprimer ainsi,—dans le cas de notre personnel surveillant et particulier. Je dois aussi ajouter que la Société compte de nombreux employés dévoués qui ne cherchent pas constamment des emplois ailleurs, ce dont nous leur sommes très reconnaissants.

Dans les premières étapes de la télévision et à l'époque où l'on établissait des postes privés, un certain nombre de nos spécialistes nous ont quittés pour une raison ou pour une autre. Citons l'exemple d'un homme travaillant, mettons, dans le service des films, qui est le surveillant de ce service. C'est un spécialiste en son domaine. Voici qu'un poste privé s'ouvre et qu'on a besoin des services de quelqu'un. Et voilà un homme expérimenté dans la préparation des programmes d'émissions, qui possède peut-être aussi quelque expérience des services de génie. Ce poste privé désire vraiment lui offrir un poste d'une plus grande importance.

Nous avons perdu bien des gens de cette façon, surtout dans le domaine du génie et des services techniques. Nous en perdons encore quelques-uns.

M. FISHER: La perte est-elle grave?

M. BUSHNELL: Non, je ne dirais pas que la perte est bien lourde.

M. FISHER: Vous n'êtes pas obligés, pour y remédier, d'offrir des salaires spéciaux.

M. BUSHNELL: Non.

M. FISHER: Examinons la situation d'un autre point de vue. Votre contrôleur a dit qu'il n'y avait au Canada rien qui soit comparable à la Société Radio-Canada, sur une grande échelle. Là-dessus, nous sommes d'accord. Toutefois, si l'on tient compte des postes privés de radio et de télévision, quelle est la

comparaison entre les salaires payés par Radio-Canada et les postes privés? Avez-vous fait quelque étude là-dessus? Avez-vous quelque idée de cette comparaison?

M. BUSHNELL: Non. En réalité, nous ne connaissons pas les salaires que les postes privés paient. La seule façon pour nous de le trouver consisterait à le demander à différentes personnes qui sont au service des postes privés. Nous en avons une assez bonne idée. Disons que les échelles de traitement des postes privés varient beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions, je pense, répondre à cette question en disant que, si la Société ne payait pas des salaires comparables, elle ne cesserait de perdre ses employés en faveur des postes privés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est un montant intéressant et j'aimerais qu'on nous le fasse connaître à une prochaine séance. Je demanderais certaines ventilations financières. J'aimerais qu'on me communique les frais d'exploitation d'une ou de deux stations de Radio-Canada, y compris le nombre du personnel et les frais d'exploitation de chaque station. Je pense que cela présenterait une comparaison intéressante.

Le PRÉSIDENT: Je reconnais que ce serait une étude très intéressante.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): S'il est possible de l'obtenir.

M. HENDERSON: J'aimerais réfléchir à cette question parce que, ainsi que je le disais dans mes observations, ce n'est qu'en 1958 que nous avons commencé cette ventilation par stations et par réseaux. Nous y avons apporté depuis bien des mises au point et ce n'est que pour avril 1959 que nous aurons une ventilation complète. On est à l'extraire des livres à l'heure actuelle, mais c'est arrivé en même temps que la fermeture de fin d'année.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'avez obtenu jusqu'à maintenant aucune idée des frais réels d'une exploitation particulière.

M. HENDERSON: Nous avons une idée et je vous préparerais volontiers une estimation, si vous voulez bien accepter ces conditions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous remercie beaucoup.

M. HENDERSON: Nous présenterons cela avec les autres renseignements demandés.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, si vous ne devez pas être trop long, nous allons aborder vos questions.

M. PICKERSGILL: J'ai plusieurs questions à poser et je doute que je puisse les poser toutes. Peut-être pourrais-je en poser une ou deux.

Je crois que la première doit être adressée à M. Bushnell. La voici: la Société a-t-elle établi ses propres chiffres pour les prévisions depuis 1957? Autrement dit, les montants demandés du gouvernement ont-ils été accordés sans réduction?

M. BUSHNELL: Depuis 1957?

M. PICKERSGILL: Le contrôleur nous a dit que c'est à ce moment-là que les subventions annuelles ont débuté. Avant cela, vous aviez votre propre revenu, qui échappait à la maîtrise du gouvernement.

M. CHAMBERS: J'invoque le Règlement, monsieur le président. N'entrons-nous pas là dans le domaine du Conseil du Trésor, qui est de nature confidentielle?

M. PICKERSGILL: Si M. Bushnell est d'avis que la question est indiscrète, je n'insisterai pas pour qu'il réponde, mais j'espère alors que M. Nowlan nous répondra.

On se rappellera que c'est probablement là-dessus que nous nous sommes opposés le plus énergiquement à la présente loi. Nous disions que la Société serait sous la coupe du ministre des Finances et je pense que la nature des

réponses que nous avons obtenues ce matin l'a clairement démontré. J'aimerais savoir si des faits le confirme, si les chiffres présentés par la Société pour ses besoins ont été acceptés sans questions de la part du ministre des Finances ou du Conseil du Trésor, ou s'ils ont été réduits. Cela prouvera si nos craintes étaient fondées.

Je ne veux pas compromettre M. Bushell,—je reconnais que c'est une question de nature politique,—et, si M. Bushnell ne désire pas y répondre,...

M. BUSHNELL: Je préférerais ne pas y répondre.

Le PRÉSIDENT: C'est maintenant l'heure de l'ajournement mais, avant d'ajourner, j'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme Kate Aitken qui est assise au fond de la salle en qualité d'observatrice.

Nous allons être obligés d'accélérer un peu notre travail. Est-ce que nous nous réunissons cet après-midi, après l'appel de l'ordre du jour, ou demain matin? Si vous voulez bien lever la main pour vous prononcer sur cette proposition.

M. PICKERSGILL: Nous ne pouvons tout simplement pas nous réunir cet après-midi. Il y a un débat très important à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'aimerais autant que nous nous réunissions demain matin et que nous siégions de neuf heures et demie à onze heures. Cela convient-il au Comité?

(Convenu)

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons donc demain matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21217-5—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A.
(*Carleton*)
Bell, Tom
(*Saint-Jean-Albert*)
Brassard
(*Lapointe*)
Campeau
Chambers
Chown
Dorion
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Horner
(*Jasper-Edson*)
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard
(*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith
(*Calgary-Sud*)
Smith
(*Simcoe-Nord*)
Tremblay

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 15 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: MM. Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Horner (*Jasper-Edson*), Jung, Macquarrie, McCleave, McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*) et Tremblay. (19)

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par MM. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration, A. M. Henderson, contrôleur des finances, Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration, J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration, J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation, R. C. Fraser, directeur des relations extérieures, V. F. Davies, chef des services de comptabilité, J. Pelland, comptable général, et A. Watkiss, premier comptable.

Le président constate qu'il y a quorum et M. Bushnell demande la permission de revenir sur certaines déclarations des exposés déjà présentés et de répondre à des questions qui se sont posées à la dernière réunion du Comité.

Il est convenu—Que soit publié en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui un tableau donnant le détail des dépenses de la Société pour l'année terminée le 31 mars 1958. (*Voir appendice A.*)

MM. Bushnell et Henderson sont interrogés de nouveau sur les finances de la Société et sont priés de préparer certains renseignements pour la prochaine réunion du Comité.

On pose des questions au sujet des frais de production, de la commandite et des autres modes de recouvrement et, vu la répugnance des témoins à fournir des chiffres, en raison du tort que, disent-ils de tels renseignements pourraient faire à la Société du point de vue de la concurrence, tout le problème est envoyé au sous-comité du programme et de la procédure.

On demande qu'on fasse le nécessaire pour hâter l'impression des délibérations du Comité, et le président acquiesce à cette requête.

Il est convenu—Qu'un tableau intitulé "Comparaison des salaires bruts au total des dépenses" soit publié en appendice aux délibérations d'aujourd'hui. (*Voir appendice B.*)

A 10 heures et 50 minutes du matin, le Comité s'ajourne au mardi 19 mai, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 15 mai 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Ce matin, nous allons commencer par une déclaration de M. Bushnell, qui va revenir sur une ou deux questions soulevées au cours des deux réunions antérieures.

M. ERNEST BUSHNELL (*président suppléant de la Société Radio-Canada*): Merci, monsieur le président. Après avoir revu les notes que nous avions prises au cours des délibérations, particulièrement celles de la réunion d'hier, j'ai pensé qu'il serait peut-être utile de faire des observations sur une ou deux questions qui n'ont peut-être pas été traitées bien clairement.

D'abord, j'aimerais dire un mot ou deux à propos des plans à dresser pour l'avenir. C'est M. Art. Smith, je crois, qui a soulevé cette question. Comme on l'a dit si souvent, la Société a entrepris de fournir des prévisions quinquennales, conformément à l'article 35 (2) de la Loi sur la radiodiffusion. Je veux souligner que le travail qui se fait actuellement en rapport avec ce programme quinquennal n'a pour but que de mettre à jour, suivant les conditions économiques et technologiques d'aujourd'hui et à la lumière des connaissances acquises au cours de trois autres années d'extension du programme national, le travail que nous avons fait en présentant des prévisions semblables à la commission Fowler.

Je veux souligner en outre que notre exploitation d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle des deux dernières années et de l'année qui s'en vient, est fondée sur les prévisions que nous avons établies à cette époque et y est intimement liée. Vous comprenez et vous vous rendez compte, j'en suis sûr, que notre habitude est et a toujours été de faire des plans pour l'avenir bien avant qu'une exigence statutaire nous y oblige.

M. Smith a demandé pour combien longtemps à l'avance nous avions tenté d'élaborer nos projets d'avenir,—cinq, dix ou vingt ans. La réponse est bien simple: aussi longtemps à l'avance que l'évolution peut être prévue dans un domaine qui connaît une extension aussi rapide que la télévision.

Je vais vous donner un exemple. Dans notre rapport à la commission Fowler, nous avons indiqué la possibilité d'avoir des bandes visuelles. Depuis lors, la bande visuelle a pris rapidement de l'extension et, bien que nous ayons établi certaines prévisions de nos besoins possibles ou éventuels, nous faisons face aujourd'hui à quelque chose de nouveau dans l'aspect technologique de la télévision. Je crois pouvoir dire sans me tromper qu'au cours des douze prochains mois nous devrons fournir au moins 20 de ces enregistreuses sur bandes visuelles (et ce serait là un minimum), au coût d'environ $75,000 chacune. Ainsi, pendant une période de trois courtes années, nous faisons face à une dépense (si mes calculs sont exacts) d'environ 3 millions qui n'avait pas été très bien prévue. Il est vrai que nous l'avions prévue, mais nous ne savions pas quand nous pourrions obtenir les enregistreuses, Au temps de la commission Fowler, ces bandes visuelles en étaient au stade expérimental. Je crois que cet exemple en vaut bien un autre pour vous montrer combien vite les choses peuvent changer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Merci, monsieur le président. Ma question a trait à la production, mais elle se rapporte au même sujet. Je conçois et je puis

comprendre les problèmes que vous avez. Sans doute, l'utilisation même de la bande visuelle représente-t-elle une épargne appréciable du point de vue de l'exploitation et de la production, n'est-ce pas? N'est-il pas vrai que l'emploi de la bande sur le réseau pourrait réduire grandement vos frais de production, à moins de la moitié dans certains cas?

M. BUSHNELL: Il s'agit là, monsieur Smith, d'une question à laquelle je ne saurais donner une réponse certaine. D'autre part, vous savez que nous avons un centre d'enregistrement à Calgary; et, bien qu'il ne réduise pas nos frais, il améliore sensiblement notre service, vu les fuseaux horaires que nous avons. Si nous n'avions pas ce centre d'enregistrement à Calgary, les gens de l'Alberta et de la côte ouest recevraient les télémissions à des heures qui leur conviendraient fort peu.

Or, vous m'interrogez sur la réduction des frais de production. C'est un point problématique, pour la raison suivante: nous ne sommes pas encore certains de l'attitude que les exécutants, les artistes et je ne sais qui vont prendre à cet égard. Nous ne savons pas plus quelle sera celle des techniciens. Comme vous le savez, une grosse dispute a lieu actuellement aux États-Unis au sujet de la juridiction du syndicat sur l'emploi de la bande visuelle. Sous ce rapport, nous pouvons bien avoir quelque difficulté, à l'avenir. Je crois qu'il est un peu tôt pour se prononcer.

M. SMITH: (*Calgary-Sud*): Du point de vue technologique, il est vrai que l'emploi de la bande va rendre sans contredit votre exploitation plus flexible et réduire les frais, pourvu que vous puissiez en arriver à une entente à ce sujet avec le syndicat.

M. PRATT: Voulez-vous dire, monsieur Bushnell, que les artistes et les techniciens s'opposent plus fortement à l'usage de la bande visuelle qu'à celui du kiné?

M. BUSHNELL: Oui, je le crois.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avez-vous une réponse à ma question?

M. BUSHNELL: Toutes choses égales d'ailleurs, la réponse est oui.

M. PRATT: Pourquoi en serait-il ainsi?

M. BUSHNELL: Parce que la bande visuelle est tellement supérieure au kiné. Puis-je dire ceci...

M. PRATT: Ils s'opposent en raison de ce que la qualité est supérieure?

M. BUSHNELL: Non, pas cela; mais, en réalité, l'emploi du kiné était pour nous, au début, le seul moyen d'obtenir une distribution convenable. Avec la bande visuelle, l'enregistrement est presque permanent et peut être distribué partout.

M. PRATT: Avec le kiné aussi.

M. BUSHNELL: Oui, mais, en fait, il n'y avait pas un très grand nombre de personnes qui avait le matériel auxiliaire nécessaire pour se servir du kiné.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crains que nous ne soyons en train de nous éloigner des finances et d'entrer dans le domaine de la production, qui est notre prochain sujet. Monsieur Bushnell, voulez-vous poursuivre avec votre déclaration?

M. BUSHNELL: Maintenant, venons-en à la question de la présentation de nos prévisions de dépenses au Conseil du Trésor. Nous avons considérablement discuté cette question hier et j'aimerais y revenir en disant que, une fois que la Société a préparé ses prévisions de dépenses pour une année donnée, elle en discute soigneusement avec des représentants du Conseil du Trésor. Puisque, comme il a été dit, nous sommes une société de la Couronne en vertu de l'annexe D de la Loi sur l'administration financière, nous devons à ce titre, en nous servant des fonds publics du Canada, expliquer au ministère intéressé, le

besoin que nous avons de ces fonds et la façon dont nous entendons les dépenser. Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de discuter en détail ce que nous nous proposons de faire et de justifier devant ces représentants toute augmentation par rapport aux dépenses de l'année précédente, afin qu'ils soient parfaitement renseignés avant que nos prévisions soient présentées au Parlement.

Je crois, pour en revenir à une question d'hier, que c'est M. Fisher qui désirait savoir si, à quelque moment des dix dernières années, la Société avait trouvé nécessaire de retourner au Parlement pour faire approuver des crédits supplémentaires en vue de subvenir à ses frais d'exploitation. La réponse est que la Société n'a jamais sollicité de crédits supplémentaires, bien que des crédits supplémentaires aient été votés en 1956-1957 quand nos crédits principaux ont été retardés en raison du travail accompli pour la Commission Fowler, et de nouveau en 1957-1958 quand nos crédits, qui avaient été fournis par mandat du Gouverneur général, furent confirmés par vote supplémentaire.

Je crois que c'est M. Bell qui a posé une question hier sur l'effet qu'avait eu le conflit entre patrons et employés à Montréal sur nos recettes et nos dépenses. Bien que nous ne connaissions pas encore toutes les conséquences financières de ce conflit, il ressort préliminairement qu'en général, nous avons épargné en dépenses ce que nous avons perdu en recettes. Évidemment, nous avons perdu un revenu considérable en raison de l'annulation de certaines productions télévisées et, également, nous avons épargné considérablement en ne faisant pas les dépenses qu'auraient demandé ces émissions annulées.

Monsieur le président, puis-je déposer un autre état financier, demandé par M. Arthur Smith? Il s'agit d'un état des recettes et des dépenses, soit un état comparatif pour l'année terminée le 31 mars 1958. Je crois qu'on peut s'en procurer des exemplaires, ou en a-t-on fait la distribution?

Le PRÉSIDENT: On est en train de les distribuer.

Messieurs, est-ce que nous allons faire imprimer ce rapport en appendice au compte rendu des présentes délibérations?

(Assentiment.)

(Voir appendice A)

M. BUSHNELL: J'aimerais donner quelques explications sur cet état. Il s'agit de la comparaison que vous avez demandée, entre le coût des émissions et celui de l'exploitation.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, s'il vous plaît?

M. PICKERSGILL: La première question que j'aimerais poser à M. Bushnell a été devancée en partie par son exposé. Il nous a dit, si je l'ai bien compris, qu'en ce qui concerne les projets d'avenir, ce que la Société a fait depuis un an environ et dernièrement en particulier, a été de mettre à jour les prévisions qu'elle avait faites devant la commission Fowler.

La première question que je désire poser est la suivante: est-il possible de faire, dans ce budget quinquennal, des prévisions tant soit peu réalistes sur les immobilisations, sans faire au moins en même temps, sinon plus tôt, des prévisions sur les dépenses d'exploitation?

M. BUSHNELL: Je ne me suis probablement pas exprimé très clairement quand j'en ai parlé auparavant.

En fait, je crois avoir dit que les dépenses d'exploitation dépendaient du montant du capital disponible pour la construction de studios, l'achat de matériel nouveau, et le reste, et étaient fondées sur ce montant.

M. PICKERSGILL: Il me semble (et j'affirme parce qu'il est plus facile de contredire une affirmation qu'une question), il me semble que, pour établir un budget d'immobilisations, on devrait savoir un peu si on sera capable d'utiliser le capital qu'on va acquérir.

Cela exigerait une certaine conception, au préalable, de ce qu'on pourrait obtenir pour les dépenses d'exploitation, et je crois que vous l'avez dit assez clairement.

Je vois M. Smith qui regarde le premier état; et c'est là l'impression que j'ai gardée du premier état que vous nous avez donné. Est-ce exact?

M. BUSHNELL: Oui, je pense qu'en substance, c'est exact.

M. PICKERSGILL: Vous devriez pouvoir fournir à ce moment-là (que ce soit à l'intention du Comité ou du public, c'est une autre question)... mais, quand vous présenterez, en novembre prochain, votre budget quinquennal d'immobilisations, vous de la Société devriez être en mesure de fournir aussi un plan quinquennal de votre exploitation.

M. A. M. HENDERSON (*contrôleur des finances de la Société Radio-Canada*): Il y en aura un. La Loi nous oblige à déposer, avec le budget quinquennal d'immobilisations, un exposé des conséquences, si vous voulez, que ce budget entraîne en pratique dans les dépenses d'exploitation. Cela implique la prévision pour cinq ans des dépenses et des frais d'exploitation, en raison de l'influence des projets contenus dans notre budget d'immobilisations, exactement comme vous dites. En ce qui concerne l'exploitation, les deux vont marcher ensemble.

M. PICKERSGILL: Il me semble, monsieur, que, ce que la commission Fowler avait dans l'idée et ce qu'elle a voulu faire ressortir (et je ne prendrai pas le temps du Comité pour le lire, mais c'est aux pages 311-312), c'est ceci: ce qu'on pouvait et devait prévoir, ce sont les dépenses d'exploitation et que, vu les changements technologiques, il n'était pas très réaliste d'essayer d'établir ces budgets d'immobilisations cinq ans à l'avance. La loi est l'antithèse même des recommandations de la commission Fowler, comme nous l'avons signalé durant le débat.

Une VOIX: Selon votre interprétation.

M. PICKERSGILL: Les faits sont les faits, que ce soit moi ou un autre qui les interprète.

Voici à quoi je veux en venir: en préparant un budget quinquennal d'exploitation (ce qui, nous a dit le contrôleur des finances, doit être fait avant qu'on puisse préparer rien qui ressemble à un solide budget d'immobilisations), sur quoi vous fondez-vous pour commencer?

La commission Fowler, dans ses recommandations, a dit qu'une somme devrait être fixée pour six ans à l'avance, afin que la Société Radio-Canada sache ce qu'elle fait et que la loi lui donne certaines attributions. Elle n'en a pas.

Tout ce qu'on sait, c'est qu'on peut aller soumettre chaque année un budget au ministre des Finances, qui peut l'approuver ou le réduire. Il n'y a pas du tout de règle à suivre, il me semble.

Comment allez-vous faire face à ce problème?

M. BUSHNELL: Monsieur le président et monsieur Pickersgill, nous ne nous attendons pas à avoir de bien grandes difficultés à y faire face. Quand nous élaborons nos projets, nous prenons le chiffre qui représente le montant d'argent que nous avons dépensé cette année. En faisant nos projets, nous comptons pouvoir dire tant l'an prochain et l'année d'après. Tout cela est dressé. Jusqu'ici, nous n'avons pas rencontré de bien grandes difficultés. Je dois bien admettre que l'autre méthode, proposée par la commission Fowler, aurait probablement été meilleure.

M. PICKERSGILL: Mon opinion à ce sujet est bien connue.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est le témoin que nous interrogeons et non vous.

M. PICKERSGILL: D'accord, je suis bien d'accord; mais ce que j'essaie de découvrir, c'est si, à défaut de cette norme objective, à défaut de quelque chose qui soit connu pour un certain nombre d'années (ce que la commission Fowler a signalé comme étant, à son avis, essentiel à l'indépendance de la Société), si vous avez de la part du gouvernement une certaine assurance que vous pouvez au moins compter, pour un certain nombre d'années à venir, sur le montant que vous avez cette année?

M. BUSHNELL: Je pense que c'est là une question que vous pourriez bien poser au gouvernement. Je ne puis vous le dire.

M. PICKERSGILL: Moi aussi je le pense.

M. PRATT: Monsieur le président, M. Henderson a déjà fait remarquer qu'il s'agit d'une technique dont la croissance est la plus rapide au monde et qu'elle a changé si rapidement qu'il serait bien difficile d'en prévoir le budget d'exploitation pour une aussi longue période; et, bien que le budget d'exploitation comporte vraiment une relation avec le budget d'immobilisations, c'est tout de même un relation qui varie.

M. BUSHNELL: Je pense que vous avez tout à fait raison. C'est comme toute autre entreprise: on doit commencer avec son budget d'exploitation, mais le budget d'immobilisations qui se trouve dans les livres est une chose entièrement différente.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je, monsieur le président, demander à M. Bushnell si cette question a été considérée comme importante et si elle présente des obstacles? Avez-vous reçu des recommandations de la part de vos directeurs ou y a-t-il eu de l'opposition, à votre connaissance?

M. BUSHNELL: Pas à ma connaissance.

M. PICKERSGILL: J'aimerais revenir à une question à laquelle je ne crois pas qu'on ait répondu auparavant. Vous avez appelé cela vos projets d'avenir. Il est à croire que vous pensez déjà au budget que vous allez présenter. Je ne parle pas du budget quinquennal, mais du budget d'exploitation et d'immobilisations pour 1960-1961, qui devra être approuvé par le Conseil du Trésor au cours du mois de novembre. Comment vous y prenez-vous pour le préparer? Avec quel chiffre de base commencez-vous? Avez-vous une assurance quelconque? Nous savons que nous allons avoir un déficit colossal; allez-vous avoir à supporter une partie de ce déficit?

Peut-être que je pourrais préciser ma pensée en disant que, quand M. Harris est devenu ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et qu'il a été chargé de l'Office national du film (qui est un organisme du gouvernement), il a dit ceci: "Vous avez tant d'argent. Je vous dirai ce que je recommande." Et c'est ce qu'il a fait tant qu'il est resté en fonctions, puis, quand il est devenu ministre des Finances: "Je vous dis ceci pour que vous puissiez dresser vos projets d'avenir." Et j'ai confirmé ces paroles quand j'ai succédé à M. Harris: "Vous n'en aurez pas plus, pour votre exploitation des cinq prochaines années, excepté pour faire face à une situation exceptionnelle qu'on ne pourrait prévoir maintenant."

Vous pouvez compter (autant que nous puissions nous compromettre) avoir chaque année, pour trois ou quatre années de projets, un budget déterminé, mais vous ne devez pas faire de projets pour plus que cela; vous devez déterminer votre quote-part d'après ce que vous avez. Avez-vous une directive semblable de la part du gouvernement actuel?

M. BUSHNELL: Non. Je suppose que vous voulez dire que M. Harris et probablement vous-même avez établi un plafond pour les dépenses?

M. PICKERSGILL: Non. Nous avons spécifié qu'elles ne devraient pas tomber en-dessous d'un certain minimum.

Le PRÉSIDENT: L'avez-vous fait par écrit?

M. PICKERSGILL: Non, mais cela a été dit au Parlement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peut-être devrais-je lire l'article dont on a fait mention; c'est le paragraphe 2 de l'article 35 de la "Loi sur la radiodiffusion", chapitre 22, qui se lit ainsi:

(2) Dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi, et chaque cinquième année postérieure, la Société doit communiquer au Ministre et au ministre des Finances, qui le soumettront au gouvernement en conseil, un programme quinquennal d'immobilisations proposé par la Société, avec une prévision de son effet sur les besoins de la Société pour l'exploitation. Puis-je faire remarquer que cette disposition sert précisément de bouche-trou d'un côté et qu'elle donne pourtant à la Société la flexibilité nécessaire pour conduire son exploitation durant une période prévisible qui serait satisfaisante pour les genres de techniques dont vous vous occupez. Il y a sûrement le fait qu'elle laisse au gouverneur en conseil, soit en fin de compte au peuple canadien, tout le soin de déterminer finalement les dépenses; et je crois que, là, elle se trouve placée au bon endroit.

M. PICKERSGILL: Ma question est encore sans réponse. Je ne parlais pas du tout d'un budget quinquennal. Je parlais d'un budget annuel et de ce qu'étaient les règles à suivre; quelle assurance la Société aurait-elle qu'en 1960-1961, elle obtiendrait autant qu'elle obtiendrait en 1959-1960? Je crois que M. Bushnell a dit qu'elle n'avait aucune sorte d'assurance.

M. BUSHNELL: Nous n'avons pas de garantie absolue, mais nous avons de grands espoirs et toute espérance de l'obtenir.

M. PICKERSGILL: M. Harris et moi-même donnions une assurance, dans la mesure où un gouvernement peut la donner, parce qu'aucun gouvernement ne peut la donner: ce doit être voté par le Parlement. Le présent gouvernement est en bon état de réaliser une telle entreprise et pourtant il ne vous a donné aucune assurance semblable.

M. BUSHNELL: Non.

M. PRATT: M. Pickersgill voulait maintenir le statu quo.

M. PICKERSGILL: Je voulais sauvegarder l'indépendance de Radio-Canada, et c'est cette Société qui fonctionne en vertu de la loi actuelle. Je ne blâme pas du tout les fonctionnaires; mais, selon la loi, la Société est complètement sous la coupe du Trésor.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est absolument faux, monsieur le président.

M. SIMPSON: Monsieur le président, ce n'est peut-être pas le temps d'amener cette question sur le tapis, mais, vu que nous sommes . . .

Le PRÉSIDENT: Votre question a-t-elle un rapport quelconque avec l'aspect financier, monsieur Simpson?

M. SIMPSON: Ma question se rapporte à l'aspect financier, puisqu'elle concerne le prolongement des réseaux. Vu que nous parlons de ce projet quinquennal, au sujet duquel l'honorable député a dit qu'il ne posait de question que sur le budget de cette année, je pense que ce serait le temps pour nous de jeter un coup d'œil sur les renseignements qui ont trait au 10 pour cent de la population qui n'est pas actuellement desservie par la télévision de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Pourrais-je vous demander de bien vouloir réserver cette dernière question jusqu'à ce que nous en arrivions à la production, au prolongement des réseaux et aux choses de ce genre-là?

M. SIMPSON: Cela va faire tout à fait l'affaire, mais je crois que ma question se rattache tout de même à celle qui est actuellement à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Je me rends compte qu'elle se rattache au plan quinquennal d'immobilisations, mais nous allons y revenir.

M. FISHER: Je ne veux pas de réponse circonstanciée, mais j'aimerais poser à M. Bushnell la question suivante: en dépit de ce changement, remarque-t-il, en ce qui concerne le financement, une différence vraiment révolutionnaire depuis le changement de gouvernement?

M. BUSHNELL: Non.

M. PICKERSGILL: Ma question est celle-ci: au temps où Radio-Canada avait des recettes qui ne dépendaient pas d'une décision gouvernementale, c'est-à-dire jusqu'en 1956, alors qu'elle tirait un revenu de la taxe d'accise et que, par suite du rapport Massey, elle recevait directement un revenu qu'elle pouvait dépenser comme en décidait son Bureau des gouverneurs, la Société était réellement indépendante.

Maintenant, comme vous l'avez dit, il faut en discuter avec les représentants du Trésor et le façonner, jusqu'à un certain point, selon leurs idées, et, en fin de compte, selon les idées de leur ministre. Voilà ce que je voulais dire en disant que la Société était sous la coupe du ministre. Comme j'allais le dire, M. Pratt a dit que c'était une technique grandissante et M. Simpson a dit qu'il y a une demande d'émission dans les régions éloignées. Je suis bien d'accord avec eux. Mais quelle est votre ligne de conduite? Comment vous y prenez-vous pour calculer combien plus vous allez demander chaque année?

M. BUSHNELL: Elle est bien simple, la façon dont nous nous y prenons. Je ne veux pas m'engager dans un long exposé pour le moment, mais, comme j'ai essayé de l'indiquer, nous avons en vue des plans définis pour les cinq prochaines années. En d'autres termes, nous établissons d'abord notre exploitation d'après la sorte de service que nous voulons donner au public. C'est le premier point.

Cela pourrait inclure l'extension des programmes, mettons, dans le service des émissions agricoles, ou cela pourrait signifier l'extension des programmes (et je suis sûr que M. Jennings va en dire quelques mots) dans celui des émissions scolaires. Nous avons toutes ces choses en vue. Nous avons déjà pris sur papier des dispositions pour les réaliser dans l'avenir.

M. PICKERSGILL: Quand j'ai préparé mon budget pour l'année suivante, j'avais une assez bonne idée (ou, en tout cas, une idée) du maximum que j'obtiendrais probablement; et je savais que, si je dépensais trop pour une chose, je n'en aurais simplement plus à dépenser pour d'autres. Voilà l'attitude que la commission Fowler a suggérée à la Société d'adopter; mais elle ne le fait pas. Il n'y a dans la Loi ni de limite supérieure ni de limite inférieure. Comment décidez-vous ce que vous allez demander ensuite? Jusqu'à quel point y a-t-il entrave à votre indépendance? Vous dites que le gouvernement ne donne pas d'indication ni dans un sens ni dans l'autre. Est-ce que vous savez ce que vous pouvez vous attendre à avoir?

M. BUSHNELL: Je ne crois pas que nous ayons su jamais, depuis le tout début, ce que nous pouvions nous attendre à avoir.

M. PICKERSGILL: Vous avez reçu un million de la commission Massey.

M. BUSHNELL: Si vous voulez. C'est la seule chose qui nous a été garantie, mais nous ne savions pas ce qu'allaient être les recettes provenant de la vente des récepteurs.

M. PICKERSGILL: L'an dernier, elles étaient bien plus élevées.

M. BUSHNELL: Nous avons été alors bien à côté, parce que la télévision a progressé beaucoup plus rapidement que nous ne l'avions prévu; c'est ainsi que, pour les trois ou quatre premières années, nous avons eu un excédent.

M. PRATT: M. Pickersgill semble essayer de résoudre ce problème en le considérant sur une période de cinq ans, plutôt que sur une période d'une année.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y en a parmi nous qui semblent faire bien des affirmations et je suppose qu'une dernière ne fera pas de mal.

Il s'agit, selon ce qui a été dit ici, d'une entreprise qu'il faut traiter avec souplesse, du point de vue de la production, et de la question de maintenir les frais dans une certaine période normale. Ceci présente des problèmes. Nous avons l'article 35, auquel il a été fait allusion et qui propose de considérer ces frais sur une période de cinq ans.

M. PICKERSGILL: Mais seulement les frais d'immobilisations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il se rapporte aussi aux dépenses d'exploitation. Nous aussi, nous avons lu cet article et je vous ferais observer que, là où l'on a un déficit croissant (je n'aime pas le mot déficit, mais là où les dépenses excèdent les recettes) et qu'il devient de plus en plus grand chaque année, il me semble que c'est une très bonne garantie que d'avoir une autorité dans le gouvernement qui détermine, d'une période de cinq ans à une autre, où la limitation de ces dépenses va commencer et où elle va se terminer. Je pense que c'est exactement la raison pour laquelle cet article a été inclus dans la Loi.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Monsieur le président, simplement pour éclaircir le fondement de cette question, je désire demander à M. Bushnell si, à son avis, Radio-Canada n'a pas eu, depuis sa fondation, des rapports très étroits avec le Trésor canadien, en ce que celui-ci lui faisait des prêts courants, même quand Radio-Canada avait son propre revenu, et ainsi de suite. Je vous demande si elle n'a pas toujours été en rapports intimes avec le gouvernement au pouvoir en ce qui concerne son financement.

M. BUSHNELL: Autant que je sache, c'est ce qui est arrivé.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Ne diriez-vous pas aussi que, dans l'extension de la télévision, vous avez été encore en rapports étroits avec le gouvernement au pouvoir à cette époque en ce qui concerne le montant d'argent que vous alliez dépenser en immobilisations et pour l'extension de la télévision à cette époque?

M. BUSHNELL: Oui, évidemment.

M. FISHER: Monsieur le président, je veux simplement poser une question pour obtenir des renseignements, avant, pour ainsi dire, la sorte de question que va poser M. Simpson. Pourriez-vous faire préparer pour ce Comité des chiffres sur ce que vous estimez être le coût maximum, disons par foyer, tant de la radio que de la télévision, en ce qui concerne le prolongement des réseaux dans l'arrière-pays?

Cela me paraît être très important pour une discussion comme celle que nous allons avoir plus tard. Auriez-vous ces chiffres.... la façon dont vous estimiez ce coût dans les prévisions quinquennales?

M. BUSHNELL: Est-ce que vous demandez si nous les avons, ou si nous allons les avoir?

M. FISHER: S'ils seront disponibles.

M. BUSHNELL: Oui, bien sûr qu'ils le seront.

M. SIMPSON: Dans le même ordre d'idées, peut-être pourrions-nous avoir à notre disposition des graphiques et des cartes des régions non desservies, en rapport avec les régions présentement desservies.

Le PRÉSIDENT: Cela serait tout un travail, je crois, puisqu'il y a environ 90 régions, n'est-ce pas?

M. SIMPSON: Peut-être pourrions-nous avoir une ou deux grandes cartes.

M. FISHER: Je crois que c'est une excellente idée, parce que je crois qu'une présentation visuelle de ce problème de l'arrière-pays aux membres de ce Comité qui ne viennent pas des régions de l'arrière-pays pourrait être très instructive.

M. BUSHNELL: La préparation de quelque chose qui ait réellement une grande valeur va prendre du temps, mais nous allons essayer. Je regrette que M. Richardson, notre directeur technique, ne soit pas ici aujourd'hui.

M. FISHER: Voici une autre demande que je désire faire à cet égard. Pourrions-nous faire venir M. Richardson un certain jour pour qu'il nous explique les aspects techniques de ce prolongement des réseaux?

M. BUSHNELL: Mais oui, certainement.

M. MCQUILLAN: Monsieur le président, moi aussi, j'étais pour demander une carte. J'ai le sentiment que Radio-Canada (spécialement le réseau de télévision) ne dessert pas peut-être pas une superficie aussi grande qu'on le pense ou qu'on le prétend.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Bushnell pourrait peut-être nous fournir une seule grande carte et que nous pourrions nous faire une idée de ce réseau à l'aide de cette carte.

M. MCINTOSH: Pour ce qui est de la ligne de conduite de Radio-Canada au sujet de ces arrière-pays, cette ligne de conduite est-elle d'en remettre le service aux stations privées pour voir si elles peuvent l'assurer avec profit et de s'en charger dans les régions où les stations privées n'ont pu le faire?

M. BUSHNELL: Oui.

M. PICKERSGILL: A ce même sujet, monsieur le président, j'étais pour demander quand on en est arrivé à ce budget d'immobilisation. Je suis très intéressé à l'arrière-pays lui-même, parce que les trois-quarts de ma circonscription ne sont pas dans le rayon de diffusion des installations actuelles de télévision.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): S'ils l'avaient été, vous auriez bien mieux réussi.

M. PICKERSGILL: J'aurais eu tous les votes, au lieu de 75 pour cent.

M. FISHER: Voilà une déclaration de guerre.

M. PICKERSGILL: Non, de paix. Pour être sérieux, j'ai été intrigué (et c'est en partie le résultat d'une réponse faite hier à M. Fisher) par cette question du prolongement des réseaux. Toutes ces dépenses d'immobilisations, en rapport avec l'extension géographique des réseaux, dépendent évidemment d'une décision que Radio-Canada est incapable de faire; c'est une décision que va faire le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, que celle qui concerne les régions qui seront desservies par des stations privées et celles que le seront par Radio-Canada.

Il me semble qu'il serait tout à fait irréaliste de présenter en ce domaine un budget quinquennal d'immobilisations, quel qu'il soit. Je ne parle pas, naturellement des immobilisations pour l'amélioration des installations actuelles, qui ne seront pas changées, mais des améliorations dans tout ce domaine où le Bureau des gouverneurs a fait certaines décisions fondamentales. Je me demandais s'il y avait eu des discussions à date sur le partage en ce domaine, sur ce qui serait exploité par des stations privées et ce qui le serait par le gouvernement. Radio-Canada en a-t-elle discuté avec le Bureau des gouverneurs?

M. BUSHNELL: Oui, nous l'avons fait.

M. PICKERSGILL: Pensez-vous que cela va être à peu près réglé avant que vous présentiez vos projets d'immobilisations en novembre prochain?

M. BUSHNELL: Il y aura certainement dans une grande mesure compréhension et entente entre notre Bureau des directeurs, l'administration et le Bureau des gouverneurs. Là encore, je crois qu'il serait bien difficile de prédire ou de tenter de prédire d'où viendront exactement les demandes de stations privées. Mais il y a une bonne marge de flexibilité dans notre budget d'immobilisations. En d'autres termes, si nous nous proposions d'établir une station...

M. FISHER: A Kapuskasing?

M. BUSHNELL: Non, pas à Kapuskasing.

M. PICKERSGILL: Grand Falls ou Gander?

M. BUSHNELL: Ca va, Grand Falls ou Gander, ou ma propre ville natale, Omemee. Je voulais la citer.

M. MCCLEAVE: Pourriez-vous épeler cela, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Oui: O-m-e-m-e-e.

Le PRÉSIDENT: Dans le canton de Ops.

M. BUSHNELL: C'est exact. Supposons le cas suivant. Nous nous proposons établir une station à haute puissance ou à puissance moyenne. (Je ne dirais pas une station de relais parce que, si nous établissions une station de relais, ce ne serait pas un endroit convenable pour une station commerciale; du moins, nous ne penserions pas que ce serait un endroit convenable pour que quelqu'un y dépense un demi-million de dollars pour l'installation d'une station privée.) Et quelqu'un d'autre arrive et dit: "Nous allons nous en occuper"; nous lui répondons: "C'est bien; examinons la situation", et nous sommes ensuite en mesure de déterminer combien il nous en coûtera pour relier cette station. Mais il y a là beaucoup de variation et de flexibilité.

M. PICKERSGILL: Sous ce rapport, monsieur le président, je désire poser à M. Bushnell la question suivante: Radio-Canada a-t-elle formulé son opinion sur un endroit quelconque? Prenez Gander, Grand Falls, dont j'ai entendu dire quelque chose; je crois savoir qu'il y a au moins une compagnie privée qui est intéressée à cette région. J'ai aussi entendu dire qu'il existe de la part de la population, un grand désir de voir Radio-Canada s'y établir.

Avez-vous une opinion au sujet d'endroits semblables, où une compagnie privée est consentante, où c'est à l'avantage du réseau national, pris dans son ensemble...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, en sommes-nous toujours aux finances?

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous la bonté de revenir aux finances?

M. PICKERSGILL: Il s'agit de finances; il s'agit de déterminer si ce sont des deniers privés ou des deniers publics.

Le PRÉSIDENT: Je me rends compte de tout cela; c'est exactement la raison pour laquelle j'ai interrompu M. Simpson. Nous reviendrons sur cette affaire.

M. FISHER: Remettez-la à un autre jour, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il faut que nous la remettions à un autre jour; il est 10 heures et quart en ce moment même. Y a-t-il d'autres questions concernant strictement les finances? Par exemple, je ne suis pas bien content de la décentralisation.

Avez-vous constaté, monsieur Henderson, que votre décentralisation première de la comptabilité, par exemple, finit, à votre avis, par payer comme elle le devrait; ou pensez-vous que vous devriez discontinuer certains des secteurs décentralisés de la comptabilité et tout rassembler à nouveau en une seule région? Croyez-vous qu'il vous en coûte plus d'argent avec votre matériel IBM et tout cela?

M. HENDERSON: Sauf quelques réserves, je crois, monsieur, que la décentralisation (comme je l'ai indiqué hier par mes remarques) finit par payer, dans le domaine de la comptabilité, parce qu'il faut toujours avoir sa comptabilité à proximité du lieu d'exploitation. Tant que notre exploitation se divise par régions, comme c'est le cas, sur une distance de 4,200 milles, j'aime mieux que la comptabilité de Radio-Canada se fasse sur les lieux de l'exploitation, où les états et les notes sortent et rentrent au même endroit.

Le PRÉSIDENT: Alors, vous êtes content du système actuel?

M. HENDERSON: Oui.

M. MCINTOSH: Supposons que Radio-Canada établisse une station dans une de ces régions et qu'une entreprise privée offre d'acheter cette station une fois l'exploitation commencée; quelle ligne de conduite Radio-Canada tiendra-t-elle alors en ce qui concerne le recouvrement de son capital?

M. BUSHNELL: C'est une situation qui ne s'est pamais présentée. Il faudrait que je soulève la question devant le Bureau des directeurs. J'ignore quelle serait la ligne de conduite.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que cette question entre dans le domaine des finances. Vous avez parlé de la superficie du Canada, relativement restreinte, qui se trouve encore en dehors du rayon de télédiffusion. En organisant vos projets des quelques années à venir, vous allez sans doute assurer ces services. Il y a les revenus et les dépenses, toutefois, qui peuvent devenir plus élevés; sans contredit, il va en être ainsi, comme on peut le prévoir. Prévoyez-vous, parfois, qu'un jour Radio-Canada agira comme producteur de spectacles, puis après entente avec les stations privées, laissera les services de diffusion à l'industrie privée et agira comme producteur de spectacles, sous l'autorité du Bureau des gouverneurs, et abandonnera graduellement la tâche de la diffusion comme telle?

M. BUSHNELL: Me demandez-vous si j'ai déjà prévu cela? si je prévois cela?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui?

M. BUSHNELL: Je ne le prévois pas.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous vous proposez de continuer à faire concurrence aux autres, en ce domaine, sans exception aucune?

M. BUSHNELL: Je ne crois pas que ce soit réellement à nous d'en décider. En ce qui concerne la Société, toutefois, je n'ai jamais entendu personne proposer que nous devrions sortir du domaine de la diffusion.

M. MCCLEAVE: On a émis cette opinion devant certaines des commissions royales.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On a proposé que vous agissiez comme producteur de spectacles, au lieu de concurrencer la radio privée.

M. FISHER: L'un des traits remarquables du rapport Fowler, c'est qu'il indique clairement que les recettes des stations privées (il s'agissait de la radio mais il semble bien que cela pourrait s'appliquer à la télévision) sont extrêmement bonnes. L'une des choses que vous semblez vouloir dire, je crois, c'est que vous cherchez à vous engager encore davantage dans la diffusion d'émissions commanditées, ce qui serait, semble-t-il, vous introduire dans le domaine des stations privées. Pouvez-vous rechercher plus de revenus de ces sources sans vous introduire dans le domaine des stations privées et de leurs sources de revenus?

M. BUSHNELL: Nous cherchons certainement à augmenter nos affaires. Nous avons cherché à augmenter nos affaires depuis la déposition du rapport Fowler au Parlement. Je parle particulièrement de la radio. Jusqu'à cette

époque, nous étions restreints dans nos possibilités d'action par les recommandations de la commission Massey. Je pense, toutefois, pouvoir dire à coup sûr qu'en dépit de l'effort particulier que nous avons fait pour vendre de la publicité radiodiffusée, nous n'avons pas, à ma connaissance, fait de tort à aucune station privée. Nous sommes allés chercher de nouvelles affaires. En réalité, nous avons trouvé des clients prêts à dépenser plus d'argent. Nous n'avons rien enlevé aux stations privées. Dès le tout début de la télévision, nous avons consacré beaucoup d'efforts à la vente. Nous avons l'intention de continuer en ce sens-là.

M. FISHER: C'est parfait. Je vous approuve chaleureusement. Je désire aller un peu plus loin. Vous avez l'habitude de fournir aussi bien les émissions de la radio que celles de la télévision aux stations privées qui, à travers le pays, se trouvent sur vos réseaux. Si ce sont des émissions commanditées, elles reçoivent certaines recettes.

M. BUSHNELL: Oui.

M. FISHER: Et vous leur fournissez, de fait, tout le programme gratuitement. Est-ce exact? Je veux dire gratuitement aux stations.

M. BUSHNELL: Oui.

M. FISHER: Le problème que je désire effleurer, c'est que le Bureau des gouverneurs a le pouvoir d'exercer sur les stations une certaine autorité quant à la quantité de publicité dont elles peuvent se servir et la quantité d'émissions de télévision et de radio qu'elles doivent elles-mêmes réaliser. A votre connaissance, est-il jamais venu à l'esprit de Radio-Canada, quand elle avait l'autorité nécessaire pour faire des règlements, qu'elle pouvait marchander, par rapport aux services gratuits qu'elle assurait, de façon à forcer ces stations privées soit à faire plus de télédiffusion locale, soit à renoncer à une partie des recettes de la publicité que leur valaient vos émissions?

M. BUSHNELL: Monsieur Fisher, si vous permettez, je crois que c'est une question que j'aimerais que vous posiez au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. J'ignore ce qu'a dans l'idée le Bureau des gouverneurs à l'heure actuelle.

M. FISHER: Je suppose qu'il n'est pas convenable que je vous demande de faire une rétrospection.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que cela nous donnerait que vous le fassiez?

M. FISHER: Je veux simplement savoir si l'on a déjà pensé que l'idée était réalisable?

Le PRÉSIDENT: A cette époque, monsieur Bushnell, n'y a-t-on pas pensé jusqu'à un certain point?

M. BUSHNELL: Je suppose, monsieur Fisher, que vous dites, parce que nous fournissons, si vous voulez, un programme d'émissions commerciales et non commerciales, que nous devrions aller chercher une partie des recettes des stations privées en retour de ce service de soutien. Est-ce exact?

M. FISHER: Oui.

M. BUSHNELL: Je vous dirai alors que, ce qui se produit en réalité, c'est que les stations privées diffusent les émissions non commerciales sans que cela ne nous coûte rien d'autre que les frais de distribution, et nous pensons que c'est une assez bonne compensation.

M. FISHER: Voilà sur quoi je voulais me renseigner.

M. MCCLEAVE: J'ai des questions qui portent, en général, sur la capacité qu'a Radio-Canada de se procurer de l'argent pour sa propre exploitation. Ces questions se rapportent à la radio. M. Bushnell veut-il bien nous informer des

recettes que Radio-Canada tire annuellement de son exploitation de la radiodiffusion? Voudrait-il nous dire aussi si les vendeurs de Radio-Canada sont à commission ou à salaire?

M. BUSHNELL: Je ne suis pas à même de vous donner les chiffres exacts qui répondraient à la première partie de votre question. Je suis par contre en état de répondre à la deuxième partie. Tous nos vendeurs sont à salaires seulement et non à commission.

M. MCCLEAVE: Croyez-vous qu'il pourrait y avoir avantage à considérer l'idée de les mettre à commission?

M. BUSHNELL: C'est bien possible. On y a pensé de temps en temps.

M. MCCLEAVE: On pourrait même en tenter l'expérience dans une seule région.

M. BUSHNELL: Il n'y a pas de doute là-dessus; il vaut la peine d'y penser.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Hier, quand j'ai demandé à M. Bushnell s'il s'inquiétait ou non du fait que la Société ne recouvrait pas le pourcentage total des recettes en ce qui concerne les émissions commanditées, il a été assez bon de nous laisser entendre qu'il pourrait peut-être nous fournir une explication de cette situation. C'est du moins ce que j'ai compris.

Je ne veux pas vous demander de nous fournir un grand nombre de chiffres statistiques inutiles, mais j'imagine que vous auriez facilement à votre disposition les frais, par exemple, qui concernent le théâtre de la *General Motors*. Je pense au fait que nous entendons souvent dire que la production d'un spectacle télévisé coûte énormément cher. J'aimerais que vous nous donniez une certaine comparaison entre des productions semblables du Canada et des États-Unis. Je crois savoir que vous importez réllement de 50 à 55 pour cent de ces productions. Je pense que le montant de ces frais serait intéressant. Pourriez-vous nous donner cette comparaison? Serait-ce possible?

M. BUSHNELL: Monsieur Smith, je crois être allé un peu loin hier en disant que je vous fournirais des graphiques. Après réflexion, vu la situation de forte concurrence qui est la nôtre, je préférerais ne pas vous donner de chiffres précis sur une émission particulière. Je crois que ce serait injuste et que vous serez d'accord avec moi pour dire que ce l'est; mais nous pouvons, je crois, vous dire en termes assez clairs quelle est notre ligne de conduite et je serais prêt à le faire... probablement à notre prochaine séance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Franchement, monsieur Bushnell, je m'inquiète à l'idée que vous n'ayez recouvré dans certains cas, d'après ce qu'on m'a dit, que 20 pour cent d'une production commanditée; et il me semble, quand nous parlons de méthodes de percevoir des revenus par lesquelles nous pourrions améliorer la situation financière, que ce serait peut-être là une méthode d'y arriver.

Le PRÉSIDENT: Seriez-vous satisfait, monsieur Smith, que M. Bushnell nous donne la répartition des frais dans un exemple typique de spectacle télévisé d'une heure? Il n'y en a pas tellement.

M. FORTIN: Voilà les faits que le public désire connaître.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrions-nous avoir, mettons, le coût du spectacle de la *General Motors*. J'aimerais savoir quels frais sont portés au compte des frais généraux et comment se fait la répartition générale des frais d'exploitation. Si vous pensez que c'est une chose qui nuirait à votre exploitation, je n'insisterai pas plus.

M. PICKERSGILL: En rapport avec la question soulevée par M. Bushnell, nous devrions, je pense, envisager très attentivement la possibilité de traiter Radio-Canada de la même façon que les Chemins de fer nationaux du Canada. Je pense que, si M. Bushnell en prenait cinq ou six (le nombre qu'il voudra) et

en faisait la moyenne, ces renseignements demeureraient suffisamment anonymes et cela ne serait pas déraisonnable; mais en prendre un seul créerait certainement un problème. Maintenant qu'on s'attend à ce que Radio-Canada soit en concurrence avec des stations privées, auxquelles ces renseignements ne seront pas demandés, il n'est pas juste, je crois, de demander ces chiffres.

Des VOIX: Pourquoi?

M. PICKERSGILL: Pour la raison même pour laquelle nous ne les avons pas demandés aux Chemins de fer nationaux. M. Meighen a posé une règle que tout le monde a acceptée quand la Couronne s'engage dans ce genre d'exploitations, des renseignements de cette espèce sont utiles aux concurrents et il n'est pas dans l'intérêt public de les donner. Je pense qu'il s'agit d'un principe important et que nous ne devrions pas pousser M. Bushnell à ne pas en tenir compte.

Le PRÉSIDENT: Je veux connaître à ce sujet l'opinion de quelques autres membres.

M. PICKERSGILL: Par privilège, monsieur le président, pourrais-je...

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous achever votre exposé?

M. PICKERSGILL: Je voulais dire simplement que je dois quitter le Comité et qu'il y avait une question que je voulais poser afin d'avoir une réponse à la prochaine réunion. Je me demandais si, à la prochaine réunion, le contrôleur pourrait nous expliquer en détail le nouveau système de comptabilité séparée pour chaque station. Je pense que c'est un gros progrès. Ce système devrait nous permettre de mieux surveiller les dépenses et j'aimerais qu'on me dise comment il fonctionne.

M. MCCLEAVE: Je suis dans la même situation, monsieur le président. Je vous serais reconnaissant de nous apporter plus tard le montant des recettes commerciales qu'a rapporté à Radio-Canada l'exploitation de la radio.

M. FLYNN: Moi, j'aimerais savoir comment ces recettes se sont réparties entre la radio et la télévision, au cours des cinq dernières années.

M. HENDERSON: On peut connaître cette répartition pour l'année terminée le 31 mars 1958. Elle est donnée à la page 30 du rapport annuel, que vous avez devant vous. Vous y verrez la provenance des recettes commerciales pour les deux services.

M. FLYNN: Est-ce la moyenne des cinq dernières années? Je crois que vous avez cité hier les chiffres de 1953.

M. HENDERSON: Les chiffres de 1954 se trouvaient dans le tableau que j'ai donné, mais ils y étaient groupés ensemble. Il serait simple de vous remettre une feuille de papier portant les chiffres des cinq dernières années. Je préparerai ces renseignements pour la prochaine réunion.

M. MCINTOSH: J'aimerais que M. Bushnell, qui a dit que ce ne serait pas juste, justifie lui-même son affirmation, au lieu que ce soit fait par un autre membre, comme c'est arrivé.

Le PRÉSIDENT: J'étais pour proposer, messieurs, que nous considérions cette question à la réunion de notre sous-comité et j'espère que les membres auront la bonté de se soumettre à la décision du sous-comité. Cela sera-t-il satisfaisant?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui. Peut-être pourrais-je dire, à l'intention du Comité, pourquoi ces renseignements m'intéressent. Comme je l'ai dit au début, nous avons entendu des personnes faire allusion au coût énorme (et il l'est incontestablement) de la réalisation de ces spectacles. Je suis intéressé à savoir jusqu'à quel point Radio-Canada fait concurrence aux autres et, compte tenu de la qualité des spectacles qu'elle nous donne, si, en les produisant, elle tient compte de la question des frais. La seule façon de le savoir,

c'est d'avoir un exemple. Je crois de plus, monsieur, qu'il serait intéressant de connaître le pourcentage des frais imputés à l'administration ou tous autres frais semblables. Voilà mon intention.

M. BUSHNELL: Pour mettre les choses au clair, je dois dire qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de téléspectacle dont les frais soient payés par la Société dans une proportion qui approche les 80 pour cent. Vous avez parlé du chiffre de 20 pour cent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agissait alors, monsieur le président, de toute autre chose. Je me reporte maintenant au coût du spectacle. Quand j'ai parlé de 20 pour cent comme chiffre du recouvrement des frais dans la production commerciale d'un spectacle, mon idée était que Radio-Canada n'obtenait rien qui ressemble à la valeur du spectacle quand elle le vendait; en fait, je crois que, dans certains cas, elle obtenait aussi peu que 20 pour cent.

M. BUSHNELL: Ce n'est pas vrai.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrions-nous savoir quel pourcentage ils ont recouvré dans le cas, mettons, d'une demi-douzaine de spectacles?

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous proposer encore une fois que toutes ces requêtes soient prises en main par le comité directeur.

M. FLYNN: Sera-t-il possible alors de connaître le coût de production des émissions non commanditées?

M. BUSHNELL: Je crois que nous pourrions vous donner de très bons exemples à ce sujet, oui.

Le PRÉSIDENT: Pour la télévision, voulez-vous dire? ou la radio?

M. FLYNN: Pour la télévision et la radio.

M. BUSHNELL: Oui, nous pourrions vous en donner un bon aperçu.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dans l'idée un spectacle déterminé, qui ne soutient pas la concurrence?

M. FLYNN: J'en ai plusieurs, mais je crois savoir, monsieur le président et monsieur Bushnell, que, pour certains d'entre eux, la production n'est pas commanditée pour un bout de temps, mais plus tard elle est vendue.

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. PRATT: Monsieur le président, y a-t-il une raison particulière pour laquelle le secret devrait être moins gardé sur un spectacle non commandité que sur un grand spectacle de vedettes?

M. BUSHNELL: Voulez-vous dire un spectacle commandité?

M. PRATT: Oui.

M. BUSHNELL: Je crois qu'il y en a une; et je ne veux pas influencer l'opinion du Comité ou du sous-comité, mais le fait est, simplement, que nous sommes dans une sphère de forte concurrence. Et c'est ici que j'essaie d'expliquer notre réserve. M. Smith a parlé de la *General Motors* et voudrait savoir quel pourcentage du coût de l'émission *General Motors Theatre* paie la *General Motors*.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'est qu'une seule de mes questions.

M. PRATT: J'aimerais rappeler à M. Bushnell que nous sommes nous aussi dans une sphère d'assez forte concurrence.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quelle est-elle?

M. PRATT: La représentation parlementaire.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Smith essaie de savoir si les contribuables canadiens subventionnent des commanditaires comme la *General Motors of Canada*?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est bien cela.

M. FLYNN: Alors que M. Bushnell dit que Radio-Canada se trouve dans un domaine de forte concurrence, il semble étrange que la plupart des téléstations privées semblent s'exploiter à profit, tandis que Radio-Canada est déficitaire, chaque année, de 60 millions de dollars.

M. PRATT: Pour faire justice à Radio-Canada...

M. FLYNN: Je veux dire dans un état de concurrence.

M. PRATT: M. Bushnell pense-t-il qu'il serait possible aux stations privées ou aux réseaux privés de continuer à faire des profits tout en maintenant la qualité des productions en direct?

M. BUSHNELL: Non, certainement pas; c'est mon opinion à moi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Simpson, s'il vous plaît?

M. SIMPSON: En rapport avec le coût de ces émissions nous disons (ou M. Bushnell disait) qu'il s'agit d'un domaine où la concurrence est très forte, celui de la production de ces émissions commanditées.

Au sujet des émissions qui, mettons, sont réalisées par Radio-Canada et diffusées sans aucun appui financier, pour quelle raison ne pourrait-on en obtenir le coût?

M. BUSHNELL: Nous pourrions le faire, monsieur Simpson.

M. SIMPSON: Je veux dire les émissions qui n'ont pas de commanditaire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une émission en particulier, monsieur Simpson, sur laquelle vous aimeriez vous renseigner?

M. FORGIE: *Front Page Challenge.*

M. SIMPSON: Non, il n'y en a pas, mais quelqu'un a proposé *Front Page Challenge.*

M. BUSHNELL: *Front Page Challenge* est commanditée, évidemment.

M. FISHER: Et *Folio* ... comme qui dirait, le maximum et le minimum de *Folio*?

Le PRÉSIDENT: Ce serait intéressant.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Avec une émission semblable actuellement au programme.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je poser une question en rapport avec les vérificateurs? Je me demande si je pourrais demander à M. Bushnell qui sont les vérificateurs de compagnie? Est-ce que ce sont toujours *P. S. Ross & Sons*?

M. HENDERSON: Non, l'Auditeur général du Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'avez-vous aucune vérification privée?

M. HENDERSON: Non, excepté mon propre service interne de vérification, dont j'ai parlé hier.

M. SIMPSON: Voici, je crois, à quoi je veux en venir. Au sujet de ces spectacles de Radio-Canada, même ceux qui sont patronnés et rapportent des recettes publicitaires, ne pourrions-nous pas savoir ce qu'ils coûtent à Radio-Canada, même si, dans certains cas, nous laissons de côté le montant que doit payer le commanditaire pour les produire? Je veux dire le véritable coût de la production. Ce n'est pas à ce propos que s'exercerait la concurrence.

M. BUSHNELL: Je ne discute pas sur ce point. Nous pourrions fournir ces renseignements, mais il est très facile d'identifier avec un commanditaire des émissions déterminées; et je ne pense pas m'être expliqué encore bien clairement. Je parlé de la *General Motors.* Son émission coûte tant. C'est une pièce de théâtre d'une heure. Elle a deux ou trois concurrents dont les émissions coûtent tant.

Je ne crois pas en fait que, d'un point de vue strictement commercial, il soit "moral", si je puis employer ce mot, de rendre public ou de dire en public le montant exact que ces compagnies paient à Radio-Canada les uns vis-à-vis des autres.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Consentiriez-vous à que ces compagnies... non des cas hypothétiques ou des moyennes... mais consentiriez-vous à faire connaître cinq ou six productions comme celle-ci, sans dire que c'était la *General Motors,* ou quelqu'un d'autre, qui réellement les patronnait?

Le PRÉSIDENT: Les productions A, B, C et D, etc.?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui. Non pas des cas hypothétiques, mais sans en donner en fait l'identité.

M. MCINTOSH: Monsieur le président...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je avoir une réponse à cette question d'abord?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, voudriez-vous répondre à M. Smith?

M. BUSHNELL: Monsieur Smith, j'hésite encore un peu là-dessus parce que je ne pense pas qu'il serait bien difficile à des hommes avisés comme vous d'identifier les productions A, B et C avec une compagnie déterminée.

M. PRATT: Que diriez-vous d'un spectacle qui était patronné par une compagnie quelconque mais qui n'est plus au programme?

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur McIntosh. Est-ce que vous voulez répondre monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Nous n'avons pas perdu beaucoup de commanditaires, et je ne sais si nous pourrions.

M. PRATT: Ce n'est pas ce que j'entends dire dans le milieu. Le monde est rempli d'exécutants qui n'ont plus de spectacles sur les ondes.

M. BUSHNELL: Ne nous mêlons pas des exécutants. Vous pouvez interroger M. Jennings à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh, et ensuite M. Jung.

M. MCINTOSH: Le public canadien a certainement le droit de savoir combien il perd lors de certains spectacles. Nous ne sommes pas intéressés à ceux dont le coût est entièrement défrayé par le commanditaire, mais, si d'autres sont déficitaires, le public n'a-t-il pas le droit de savoir combien il perd?

M. BUSHNELL: Nous pouvons vous fournir de très bons exemples. Vous avez entendu ma raison, et je crois que c'est une très bonne raison.

M. MCINTOSH: Votre raison vaut pour ceux qui ne sont pas en déficit.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous confier cet aspect de la question au sous-comité?

M. JUNG: Ma question a trait à une affaire d'interprétation. Je ne suis pas bien sûr de ce que nous entendons par "concurrence". Voulez-vous dire concurrence du fait que des compagnies privées qui désirent monter une émission télévisée viennent demander à Radio-Canada de monter un spectacle pour elles, tandis que les téléstations privées pourraient aussi faire quelque chose pour elles?

M. BUSHNELL: Non. J'emploi "concurrence" dans le sens de concurrence, si vous voulez, entre des compagnies d'automobiles, ou des compagnies de savon, mais non dans celui de concurrence entre Radio-Canada et les stations privées.

M. FORTIN: Cette question va être soumise au sous-comité, mais je veux faire comprendre mon attitude. Je ne suis pas prêt à accepter la décision du sous-comité parce que ce fait que nous ne pouvons établir ce matin en est un qui intéresse les gens, et que les gens veulent savoir.

M. FISHER: Qu'est-ce que les gens veulent savoir?

M. FORTIN: Les gens veulent savoir combien coûte une production.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Pas une production déterminée, mais une production.

M. FORTIN: C'est exact.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y a une minute, j'ai demandé si *P. S. Ross and Sons* étaient vos vérificateurs, et vous avez répondu très exactement qu'ils ne l'étaient pas. Ils ont vérifié un peu l'exploitation financière de la Société, n'est-ce pas?

M. HENDERSON: On les a employés comme experts-comptables pour vérifier la situation de la comptabilité, dont j'ai parlé hier; et on les a employés avant que la commission Fowler commence son travail. Je crois qu'ils ont achevé leur tâche au printemps de 1958.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quel genre de vérification était-ce? Quel en était le but?

M. HENDERSON: C'était la vérification des pratiques et des méthodes du système tout entier. Les questions à examiner étaient, comme le président s'en est informé un peu plus tôt, l'établissement des tarifs de frais, les critères à utiliser et la réorganisation du personnel. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec nous. Il est probable qu'ils ont utilisé le personnel de la Société. C'était une méthode d'un genre courant, comme on en emploie dans un travail de cette espèce.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce rapport, ou les conclusions de ce rapport, nous serait-il accessible?

M. HENDERSON: Nous avons une copie de leur rapport.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A mon avis, ce rapport serait intéressant et c'est un genre de document que le Comité devrait avoir l'occasion d'examiner.

M. HENDERSON: Il s'agit du rapport qu'ils ont fait à la Société sur les conclusions de leur travail. Il n'est pas détaillé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): L'accès à ce rapport n'est aucunement limité, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je vous demander si ce n'est pas la même compagnie qui a fait office de conseillers financiers auprès de la Commission?

M. HENDERSON: Non, ce n'est pas elle. Un des associés, un certain M. Guy Hoult, a été à l'emploi, comme conseiller financier, de M. Fowler et de ses adjoints; mais non la compagnie *P. S. Ross.*

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ne trouvez-vous pas insolite qu'on les ait fait témoigner sur un client?

M. HENDERSON: Je n'étais pas ici à ce moment-là et les détails de cette affaire ne me sont pas familiers.

M. BUSHNELL: Si je me souviens bien...Et j'aimerais que le Comité se rappelle d'un fait: A cette époque, nous avions un président du Bureau des gouverneurs et nous avions un directeur général; j'étais l'adjoint du directeur général et ces affaires étaient surtout des questions de directives; c'est le président qui s'en occupait. Autant que je me souvienne, nous avions retenu les services de *P. S. Ross and Sons* pour faire la vérification, si vous voulez, de toute notre structure financière. Lors de la nomination de la commission Fowler, si je me souviens bien (et il peut ne s'agir ici que d'un ouï-dire, car je ne me souviens pas d'avoir assisté à une réunion où cette décision fut prise), M. Fowler vint demander à M. Dunton si la Société s'opposerait à ce que M.

Guy Hoult, qui était un membre de la compagnie *P. S. Ross* (et, je crois, un membre très important), soit utilisé par la commission Fowler.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous ne vous êtes pas occupé du problème posé par le fait qu'un vérificateur allait faire rapport sur son client?

M. BUSHNELL: Non.

Le PRÉSIDENT: Il est temps, je crois, que nous terminions cette réunion.

M. HENDERSON: Permettez-moi seulement de déposer les chiffres que M. Bell a demandés hier et qui ont trait au pourcentage du total de nos traitements et salaires par rapport au total de nos dépenses. Il a demandé ces chiffres, ainsi que toutes les données possibles qui pourraient servir à évaluer ces chiffres.

J'ai choisi les années financières 1955-1956, 1956-1957 et 1957-1958.

Durant l'année 1955-1956, nos traitements et salaires, par rapport à nos dépenses totales, ont été de 37.34 pour cent; en 1956-1957, ils ont été de 37.01 pour cent, et, en 1957-1958, ils ont été de 37.11 pour cent. Comme vous pouvez le voir, ces chiffres se ressemblent beaucoup.

En ce qui concerne la demande de toutes les données possibles qui pourraient servir à évaluer ces chiffres, je me réfère à la *B. B. C.*, qui, à bien des égards, se compare à nous sous ce titre, bien qu'elle ait un personnel plus considérable. Après en avoir examiné les comptes pour 1956 et 1957, j'ai constaté que ses traitements et salaires, en rapport avec ses dépenses totales, s'établissaient en moyenne, pour ces deux années, à un peu plus de 40 pour cent.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Voudriez-vous faire imprimer ces chiffres en appendice aux délibérations d'aujourd'hui?

(Assentiment)

(Voir appendice B)

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander au secrétaire du Comité s'il serait assez bon de s'enquérir auprès de l'Imprimerie nationale pour savoir si nous ne pourrions pas obtenir le plus tôt possible les témoignages rendus au cours des présentes réunions? Il y aurait grand avantage, parce que les choses en seraient simplifiées, à imprimer, par exemple, l'exposé qui a été lu hier, de façon à le mettre immédiatement entre nos mains. Je me rends compte qu'ils sont occupés, mais le secrétaire du Comité, avec la grande personnalité dont il témoigne, devrait certainement être capable, s'il le leur demande, de les persuader de le faire.

Le PRÉSIDENT: Merci. Vous êtes tous au courant de nos plans. Nous avons Radio-Canada comme témoin dans le moment; puis nous allons avoir l'Association des Radio-Télédiffuseurs, puis le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, après quoi nous rappellerons Radio-Canada.

Pouvons-nous interrompre la discussion des finances où nous en sommes, jusqu'à ce que nous rappelions Radio-Canada, et passer, lors de notre prochaine séance, au sujet de la production? Ce sera mardi prochain à 11 heures du matin.

M. PRATT: En ce qui concerne la divulgation des secrets de nature à intéresser les concurrents, je crois encore, vu que c'est le grand public qui est tenu de payer les notes, que les représentants du public devraient connaître les faits, et je suis de l'avis de M. Fortin.

Le PRÉSIDENT: Merci de votre opinion.

M. SIMPSON: Puisque nous remettons l'examen de l'aspect financier probablement jusqu'aux derniers jours du Comité, ou à plus tard, il serait intéressant de savoir tout de suite (en raison des réponses que nous avons reçues en

rapport avec le coût des productions) si, quand ils reviendront, nous pourrons obtenir des chiffres comme les montants payés pour les interviews, parce que je sais que cela intéresse vivement le public.

Le cas ne se présente pas dans ma région, parce que nous n'avons pas encore la télévision; mais, partout où je vais, les gens posent des questions et ils rapportent vraiment des chiffres fantastiques au sujet de ce que gagnent certains de ces employés. Il serait intéressant de se renseigner à ce sujet.

M. FISHER: Voulez-vous dire des employés, ou certaines personnes qu'on embauche à l'occasion d'entreprises spéciales et qui semblent être particulièrement favorisées?

M. SIMPSON: Exactement; et bon nombre d'entre elles semblent figurer dans différentes émissions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, puis-je proposer que vous fassiez ce que vous avez dit que vous feriez, soit: réunir le Comité directeur, faire connaître ensuite votre décision au Bureau et nous faire transmettre ces renseignements pour la prochaine séance ou la suivante?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si alors le Comité n'est pas encore satisfait, ou pourra soulever la question de nouveau.

M. SIMPSON: C'est parfait.

M. MCCLEAVE: Je tiens certains renseignements de M. Henderson, mais j'aimerais faire paraître la question et la réponse dans le compte rendu. C'est très court. Je me propose de m'en servir, une autre fois.

M. Henderson pourrait-il donner le montant d'argent payé durant une année quelconque (mettons l'année terminée le 31 mars 1958) à la *Broadcast Music Incorporated* et à d'autres associations percevant des droits de représentation?

M. HENDERSON: Durant l'année terminée le 31 mars 1958, la Société a payé à la *Broadcast Music Incorporated* $40,000 et, durant la même année, la Société a payé à l'Association canadienne des éditeurs, auteurs et compositeurs $273,000.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur. Nous allons ajourner la séance jusqu'à mardi matin, à 11 heures.

DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

(Appendice A)

(D'APRÈS L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1958)

Affectation	Programmes	Services techniques	Réseau (lignes de transmission)	Frais d'administration	Service commercial	Services d'information	TOTAL
PROGRAMMES							
Cachets des artistes-exécutants, scénarios, location des films et droits de représentation	19,137,265						19,137,265
Traitements et salaires	11,215,787	6,701,216					17,917,003
Locaux	—	1,841,932					1,841,932
Frais généraux de production	2,565,851	1,122,098					3,687,949
							$ 42,584,149
DISTRIBUTION							
Distribution des films							
Traitements et salaires	494,581						494,581
Distribution des kinés et des films	1,647,804						1,647,804
Circuits de réseau et réseaux micro-ondes			4,612,670				4,612,670
							$ 6,755,055
SERVICES DU PERSONNEL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SURVEILLANCE							
Traitements et salaires	4,546,476	1,418,227		1,517,897	721,486	573,628	8,777,714
Locaux	1,320,276	185,668		163,889			1,669,833
Frais généraux d'administration	1,563,824	141,842		1,078,641	115,501	486,172	3,385,980
							$ 13,833,527
TOTAL	42,491,864	11,410,983	4,612,670	2,760,427	836,987	1,059,800	$ 63,172,731
Commissions payées aux agences de publicité et aux réseaux des États-Unis:							
Aux agences, 15%, en général, des recettes tirées de la diffusion locale et de l'utilisation des services seulement							4,790,221
Aux réseaux des États-Unis, 50%, en général, des recettes tirées de la diffusion locale seulement							
Versements aux stations privées (part des recettes tirées de la diffusion locale)							4,089,174
Intérêts des emprunts faits au gouvernement canadien							922,806
Amortissement des améliorations faites aux propriétés louées							284,040
							$ 73,258,972

OTTAWA, le 15 mai 1959.

APPENDICE "B"

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Comparaison des salaires bruts au total des dépenses

Année	Total des dépenses	Traitements et salaires inclus dans ce total	%
1955-1956	48,909,	18,263,	37.34
1956-1957	61,395,	22,725,	37.01
1957-1958	73,259,	27,189,	37.11

OTTAWA, le 14 mai 1959.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MARDI 19 MAI 1959

CANADA
DEC 10 1959
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. C. Jennings, contrôleur des émissions; M. Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; et J. J. Trainor, directeur adjoint de la Division des recherches et sondages.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

21219-1—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Campeau
Chambers
Chown
Dorion
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Horner (*Jasper-Edson*)
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 19 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. R. A. Bell (*Carleton*), Tom Bell (*Saint-Jean-Albert*), Campeau, Chambers, Dorion, Fairfield, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Horner (*Jasper-Edson*), Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Mitchell, Morris, McCleave, McIntosh, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Rouleau, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay—28.

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par MM. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration; Charles Jennings, contrôleur des émissions; Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration; J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration; W. E. Keddy, directeur du planisme; J. J. Trainor, directeur adjoint de la Division des recherches et sondages.

Le président constate qu'il y a quorum et donne lecture d'une lettre adressée le 15 mai à M. Bushnell pour lui faire part de la décision du sous-comité du programme et de la procédure au sujet de la production des chiffres relatifs au coût des émissions.

M. Jennings, appelé, donne des précisions sur la déclaration qu'il avait faite devant le Comité le mardi 12 mai, relativement au "Service national des émissions". Il expose, en particulier, les principes et les normes en vigueur relativement aux émissions.

Par suite d'une série de questions posées au cours d'une séance antérieure, M. Bushnell dépose les tableaux et sommaires suivants, dont des exemplaires sont distribués aux membres du Comité. Il est ordonné que ces documents soient imprimés en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui (*voir appendice "A"*):

1. Auditoire sans précédent aux élections de 1958

2. Accroissement des auditoires—Emissions de télévision réalisées au Canada

3. Proportion des émissions de radio et de télévision diffusées sur tout le réseau, d'après les secteurs généraux—Semaine échantillon, été 1958

4. Proportion des émissions de radio et télévision diffusées sur tout le réseau, selon le genre d'émissions

M. Trainor est interrogé au sujet du nombre et de la réaction des auditeurs, des méthodes d'échantillonnage et des analyses effectuées par Radio-Canada sur les fluctuations du nombre d'auditeurs.

MM. Jennings et Bushnell sont de nouveau interrogés à propos du choix des émissions, et M. Ouimet fournit des renseignements sur le service des nouvelles, les émissions de commentaires sur l'actualité, et les émissions éducatives et scolaires du réseau français.

Il est décidé—Que les dispositions nécessaires soient prises afin qu'à l'avenir, un sténographe et un traducteur de langue française assistent aux réunions du Comité.

A une heure de l'après-midi, l'interrogatoire de MM. Bushnell et Jennings est interrompu et le Comité s'ajourne au mardi 21 mai 1959 à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 19 mai 1959

11 heures du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. A notre dernière séance, vous vous souviendrez, nous avions décidé d'abandonner le domaine des finances,—car plusieurs rapports avaient été demandés,—et de passer à la question des émissions.

Depuis notre réunion, nous avons eu une assemblée du sous-comité, et la lettre suivante a été adressée à M. Bushnell par le secrétaire du Comité, M. O'Connor:

OTTAWA, le 15 mai 1959

Monsieur,

Le président m'a donné instruction de vous confirmer la décision suivante, prise cet après-midi par le sous-comité du programme et de la procédure du Comité de la radiodiffusion:

"Réunir, en vue de les présenter le plus tôt possible au Comité, des chiffres détaillés sur les frais de production, y compris les frais administratifs, de dix émissions commerciales de télévision d'un durée d'une heure et d'une demi-heure, à caractère musical, dramatique ou autre, diffusées aux heures de grande écoute pendant le mois de janvier 1959, et comparer le total des frais de production aux revenus obtenus des commanditaires dans chaque cas".

Il est entendu que ces émissions doivent être raisonnablement représentatives des émissions diffusées quotidiennement.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

Il est donc question de dix émissions commerciales de télévision, d'une durée soit d'une demi-heure soit d'une heure, à caractère musical, dramatique ou autre, et diffusées aux heures de grande écoute, c'est-à-dire le soir. Monsieur Bushnell, avez-vous eu le temps de préparer ces chiffres?

M. E. L. BUSHNELL (*président suppléant de la Société Radio-Canada*): Je crois en effet, monsieur le président, que nous sommes en mesure de vous fournir ce renseignement aujourd'hui. Malheureusement, je n'ai pu communiquer avec vous, mais je voudrais faire remarquer que le mois de janvier n'est probablement pas le mieux choisi, car j'aimerais inclure dans ce rapport quelques-unes des émissions commerciales qui sont diffusées par le réseau français. Malheureusement, le mois de janvier n'a pas été un mois normal.

Si vous préférez avoir d'autres chiffres, vous n'avez qu'a le dire et je me chargerai de vous donner les chiffres d'un autre mois, mettons par exemple ceux du mois de novembre; j'hésiterais à choisir décembre, car c'est le mois de Noël—

Le PRÉSIDENT: Si nous avons choisi le mois de janvier, c'est que nous avons considéré que ce mois était assez loin en arrière et que vous auriez eu le temps de calculer tous vos frais. Peut-être pourriez-vous vous en tenir à ce que le sous-comité a proposé, quitte à nous donner à une date ultérieure les chiffres sur 2, 3, 4 ou 5 émissions françaises.

M. BUSHNELL: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord, messieurs?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, vu que c'est moi qui avais demandé ces renseignements, j'allais dire qu'il y aurait lieu d'obtenir des chiffres sur les émissions françaises; mais j'imagine que M. Bushnell pourrait ajouter aux dix émissions sur lesquelles nous avons demandé des renseignements pour le mois de janvier, un groupe d'émissions semblables diffusées pendant le dernier mois de production.

M. BUSHNELL: A mon avis, le mois de novembre serait un mois type: c'est le début de la saison commerciale, et la saison est déjà en bonne voie à ce moment là.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je préférerais que ce soit le Comité qui choisisse le mois, plutôt que Radio-Canada.

M. BUSHNELL: Je n'y vois pas d'objection.

M. FORTIN: Si je comprends bien, ce sont là les seuls chiffres qui seront mis à la disposition du Comité, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Si, après avoir entendu les témoignages sur cette question, vous estimez n'avoir pas assez de renseignements, vous n'aurez qu'à le dire, et on vous fournira les renseignements voulus. Mais comprenons bien ceci: dans les renseignements qu'on nous fournira, les noms des émissions ne seront pas mentionnés; elles seront identifiées, j'imagine, par les lettres A, B, C, D, et ainsi de suite. Est-ce bien cela?

M. BUSHNELL: En effet.

Le PRÉSIDENT: Si vous êtes satisfaits de cela, nous le sommes aussi; si vous ne l'êtes pas, faites une proposition.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai aussi fait remarquer au comité directeur que ceci ne met pas nécessairement fin à l'enquête sur la question des frais; nous devons d'abord, d'après moi, soupeser les renseignements que nous avons en main, puis décider quels autres renseignements nous seraient nécessaires.

M. PRATT: Je ne comprends pas très bien la raison de tous ces grands secrets. Il me semble que la question du secret se pose habituellement, dans le commerce, quand il y a production à bon marché. Or les secrets dont il s'agit ici visent les frais de production élevés. La concurrence des postes privés est très faible, sauf erreur, dans le domaine des émissions télévisées n'est-ce-pas?

M. BUSHNELL: C'est juste.

M. PRATT: Alors, de quels secrets s'agit-il?

M. BUSHNELL: Le secret dont il s'agit me paraît assez clair, si vous me permettez l'expression. C'est le secret qui règne entre concurrents dans le monde des affaires, que ce soit dans le domaine des automobiles, du savon, des analgésiques, ou dans n'importe quel autre domaine.

M. PRATT: C'est ce que je pensais: Il s'agit de la concurrence entre les entreprises commerciales. Les secrets dont il s'agit ne sont done pas les secrets de Radio-Canada?

M. BUSHNELL: Non.

M. PRATT: Ce sont donc les secrets commerciaux des sociétés concurrentes que vous nous demandez de respecter?

M. BUSHNELL: C'est bien cela.

M. FORTIN: Même si nous ne savons pas ce qu'une certaine émission coûte au commanditaire, nous aimerions savoir,—et je sais que c'est cela qui intéresse la population,—combien ce programme coûte. En posant cette question, nous voulons en outre rendre justice à certains comédiens, à certains journalistes, car le public entend dire que tel comédien gagne $50,000 par année, par exemple. C'est incroyable. Le comédien dont il s'agit est obligé de surveiller sa réputation. Si c'est vrai, le public devrait le savoir. Si c'est faux, nous nous devons, dans l'intérêt de ce comédien, dont je tairai le nom, de démontrer aux gens que les chiffres qu'ils ont entendus n'étaient que de la conjecture, et dénués de tout fondement. Voilà notre but; ce n'est pas que nous tenions particulièrement à connaître ces choses.

Le PRÉSIDENT: Je comprends cela, monsieur Fortin.

M. PRATT: Monsieur Fortin, je crois, emploie le mot "comédien" dans son sens français, qui signifie "artiste de la scène" ou "acteur". Ai-je raison?

M. FORTIN: Oui, au sens d'acteur.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Pratt s'y connaît bien dans ce domaine.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'avez jamais gagné autant, vous, John.

M. FORTIN: Je n'ai mentionné personne.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions, si vous voulez, nous en tenir aux émissions dont nous nous sommes informés. A la fin de l'interrogatoire, si vous n'êtes pas satisfaits des renseignements que nous aurons recueillis, le sous-comité pourra se réunir de nouveau, et nous déterminerons exactement quels sont les renseignements qui nous manquent. Avez-vous le coût de production de ces dix émissions non identifiées d'une heure et d'une demi-heure, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Je suis en mesure, monsieur le président, de faire une déclaration complète à ce sujet dès maintenant. J'avais compris cependant que vous demanderiez probablement à M. Jennings de parler pour commencer. Cela m'est indifférent, je ferai comme vous voudrez.

Le PRÉSIDENT: Si cela convient au Comité, cela me convient aussi. Êtes-vous d'accord, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Jennings, voulez-vous donner lecture de votre déclaration?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je m'excuse d'interrompre, monsieur le président, mais peut-être serait-il utile de consigner au compte rendu de la séance d'aujourd'hui les renseignements que nous avons demandés, afin que nous puissions les examiner et les étudier. Cela est-il possible?

M. BUSHNELL: Je crains bien que non. C'est M. Gilmore qui s'occupe de préparer la déclaration pour nous, et je le vois hocher la tête. Cela veut dire qu'il n'a pas fini de préparer l'exposé sous une forme qu'il estimerait présentable.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si je comprends bien, monsieur Bushnell, nous allons recevoir non seulement un exposé comparatif des frais, mais aussi une déclaration au sujet de ces renseignements. Est-ce bien cela?

M. BUSHNELL: En effet. Le texte sera prêt jeudi et sera présenté ce jour-là.

M. CHARLES JENNINGS (*contrôleur des émissions, Société Radio-Canada*): Monsieur le président, lors de la première séance du Comité, il y a aujourd'hui une semaine, un document intitulé "Le service national des émissions" vous a été distribué, et j'ai donné lecture au Comité de l'introduction de ce texte, qui expose les objectifs de la Société. Lors de cette première réunion, M. Pratt a demandé des précisions sur le sens des expressions "principes" et "normes" en matière d'émissions, expressions qui figurent dans le mandat du Comité des émissions du Conseil d'administration de Radio-Canada. Je lui avais alors donné une très brève définition, mais j'aimerais aujourd'hui, si on veut bien me le permettre, revenir sur cette question de principes et de normes d'une façon plus détaillée, étant donné qu'elle joue un rôle plus important que tout autre élément, à mon sens, dans les émissions que nous réalisons. On me permettra d'aborder pour commencer la question de ligne de conduite.

Toutes nos décisions en matière d'émissions sont fondées sur une conception fondamentale selon laquelle Radio-Canada est une société publique, chargée de fournir à la population du Canada un service national de radio et de télévision. De cette conception découlent huit grands principes, que je vais énoncer, en ajoutant mes observations au fur et à mesure.

D'abord, les émissions de Radio-Canada devraient répondre aux goûts, aux intérêts et aux besoins du public canadien. C'est là un principe qui, à notre avis, découle logiquement du fait qu'en tant que société publique, nous avons pour mission de servir tous les Canadiens. C'est aussi reconnaître qu'il existe non pas un seul public, mais de nombreux publics, constitués par la communauté de goûts et d'intérêts; d'autre part, un particulier aux goûts variés peut faire partie de plusieurs publics à la fois.

En conséquence, nous nous efforçons évidemment, dans le choix des programmes, d'assurer une grande diversité dans la matière des émissions. Comme la télévision et la radio s'adressent à la masse, il va de soi que les choses qui intéressent le plus grand nombre occupent la plus grande place dans nos horaires, ce qui explique la prédominance des émissions de divertissement en général.

Deuxième principe: les deux principaux groupes ethniques du pays ont droit à un service comparable en matière de programmes. En vertu de ce principe, nous nous efforçons d'établir des programmes complets dans les deux langues, tout en encourageant autant que possible les échanges d'idées et de programmes entre les deux services, cela pour le bien et,—nous l'espérons,—pour l'enrichissement réciproque de chacun.

Troisièment, les émissions doivent servir à faire connaître aux Canadiens l'histoire, les traditions et la culture de leur pays, et à instruire ceux qui habitent une région du pays sur la façon dont leurs compatriotes des autres régions vivent, travaillent et se divertissent. Nous considérons la radio et la télévision comme des instruments d'unité nationale, comme des forces qu'il faut employer à approfondir le sens de nos traditions diverses et à comprendre nos problèmes mutuels. Dans un pays où la géographie et l'économique jouent parfois contre le développement d'une mentalité nationale, il importe de faire régner la compréhension et de faire ressortir l'unité qui se cache sous notre diversité.

Quatrièmement, il y a lieu d'utiliser dans toute la mesure du possible les ressources du Canada dans les domaines du divertissement, de l'art et de la culture. En un sens, ce principe a une double portée. Nous nous efforçons de développer et d'utiliser autant que possible les talents canadiens; et en confiant à des exécutants canadiens le soin de divertir,—du moins nous l'espérons,—nos auditoires, nous favorisons en même temps leur développement en leur donnant l'occasion de s'exercer. La faveur et l'appui du public, d'autre part, favorisent ensuite l'éclosion de nouveaux talents qui auront l'occasion de s'exercer. Le seul fait que les talents canadiens ont la possibilité de s'exercer sur une scène nationale et d'y trouver des avantages sur le plan financier et professionnel favorise évidemment l'éclosion de talents et de ressources artistiques qui, sans cet encouragement, risqueraient de ne pas voir le jour.

Cinquièmement, Radio-Canada se doit de diffuser certaines émissions étrangères qui répondent aux intérêts et aux besoins des Canadiens. Du fait que nous sommes voisins des États-Unis, les Canadiens, et surtout ceux de langue anglaise, sont sensibles à la valeur et à l'intérêt des émissions étrangères. Nous nous efforçons de réserver une place régulière dans nos horaires aux émissions de l'étranger. Elles ajoutent une note d'intérêt et de variété, et il arrive souvent par exemple que les Américains réalisent des spectacles de variétés à une échelle que nous ne pourrions pas réaliser ici à cause des limites de nos ressources artistiques et financières.

Sixièmement, il y a lieu d'accorder une place, dans nos émissions, aux grandes institutions qui jouent un rôle de premier plan dans notre vie nationale, comme l'église et l'école, cela avec le concours d'organismes consultatifs représentant ces institutions. Il me paraît évident que la radiodiffusion doit s'efforcer de jouer un rôle aussi important que possible dans ces deux domaines, ce que nous tâchons de faire avec le concours de conseils nationaux nommés à cette fin.

Septièmement, le domaine de l'actualité et des affaires publiques, y compris les émissions politiques, doivent faire l'objet de précautions spéciales, afin que le public soit renseigné d'une façon aussi complète et impartiale que possible. Dans les émissions de nouvelles et d'opinions, de même que dans les émissions politiques, nous exerçons sans cesse une très étroite surveillance, afin que les règles de l'intégrité et de l'équilibre soient respectées. Nous avons tenté de formuler des règles sur l'application de ces principes, non seulement dans les règlements internes de la société, mais dans notre livre blanc intitulé "Émissions politiques et émissions de controverse."

Huitièmement, les émissions commanditées par des entreprises commerciales ont leur place dans nos programmes. Il y a toujours eu, au Canada, des émissions commerciales. Depuis les tout débuts du service national, ces émissions sont reconnues non seulement comme une importante source de revenus, mais comme un moyen de procurer aux Canadiens un grand nombre d'émissions de qualité auxquelles ils tiennent.

Monsieur le président, ayant exposé ces huit grands principes de la radiodiffusion, je dirai quelques mots au sujet des normes. Quand j'ai voulu donner à M. Pratt, la semaine dernière, une brève définition de ces termes, j'ai dit que les principes servent à décider quoi diffuser; tandis que les normes nous servent de guide sur la façon de diffuser. Dès qu'on décide de faire une chose, la question se pose aussitôt de savoir comment la faire. En ce qui regarde la radiodiffusion, on peut diviser les normes, à mon avis, en trois grandes catégories: les normes artistiques, les normes de goût, et les normes des affaires publiques. Je dirai quelques mots de chacune de ces catégories.

Les normes artistiques, par leur nature même, échappent à toute définition rigoureuse; ce qui est aliment pour l'un peut bien être poison pour l'autre. Il y entre toujours une part de subjectif. Mais dans les questions de langage, et dans les réalisations musicales ou théâtrales, il existe des normes reconnues et passablement objectives. Cependant, elles ne sont consignées dans aucun manuel.

La Société Radio-Canada s'efforce d'appliquer ces normes en chargeant des personnes dont la compétence est avérée de s'assurer que les normes reconnues,—par exemple dans les domaines du théâtre et de la musique,—sont respectées dans le choix des chanteurs, des musiciens, des acteurs et des autres exécutants. Nous recourons aussi à des spécialistes de l'extérieur comme conseillers et comme juges pour les auditions.

Le goût et la convenance ont leur place dans toutes les émissions comme dans toutes les manifestations de la vie. Il y a des normes admises de bon goût, de bonne conduite et de bonnes manières qui sont dictées par l'expérience et le bon sens; bien qu'elles ne soient pas formulées avec la précision d'un code, il existe à ce sujet des directives diverses, publiées à l'occasion, selon les besoins.

Quand j'ai parlé tout à l'heure des principes régissant les émissions de nouvelles et d'opinions et les émissions politiques, j'ai touché en un sens à la question des normes; mais j'aimerais développer un peu ce que j'ai dit. Il y a des normes d'objectivité, d'équilibre et de justice qui s'appliquent aux émissions de nouvelles, aux émissions de controverse et aux émissions d'affaires publiques; ces règles ont été formulées avec soin, afin de guider non seulement les employés de Radio-Canada, mais aussi les gens de l'extérieur et les participants indépendants à tous les programmes de ce genre. Ces normes sont plus faciles à définir que les normes artistiques. C'est ainsi que les principes et les règles à suivre dans les causeries et dans les émissions politiques sont exposés dans nos règlements internes, et dans le livre blanc sur les émissions de politique et de controverse. Les principes et les règles de style et de goût à observer dans les émissions de nouvelles sont aussi énoncés, non seulement dans nos règlements internes, mais dans des documents comme le guide stylistique de la radio-télévision, guide employé pour l'émission *CBC News Round-up* et sa contrepartie française, la Revue de l'Actualité.

Le domaine des commentaires sur l'actualité est soumis dans l'ensemble aux mêmes règles que l'actualité elle-même. Notre but est de donner une analyse complète et équitable de l'actualité, et de permettre l'expression de toutes les nuances d'opinion importantes sur les questions d'actualité. Afin de réaliser et de maintenir un équilibre dans ces émissions, la Société exerce une surveillance étroite et incessante.

Voilà, monsieur le président, les observations que j'avais à faire au sujet des principes et des normes que nous observons dans les émissions de radio et de télévision, tant du côté anglais que du côté français.

J'aurais un dernier mot à dire. M. Smith avait demandé, à la séance de la semaine dernière, le texte de certains sondages tendant à démontrer que nous atteignons nos objectifs avec certaines émissions. Nous remettons au secrétaire une série de trois sondages choisis parmi un nombre assez grand. Il s'agit plus précisément de résumés de sondages. Les textes non abrégés sont aussi à votre disposition, mais ils sont assez longs. Les trois que j'ai mentionnés rendent compte de l'accroissement du nombre d'auditeurs pour certaines émissions sur une certaine période; même si, encore une fois, nous avons choisi ces trois

exemples, nons pouvons facilement vous en donner d'autres. Ils donnent aussi les résultats d'un sondage sur les auditoires pour les parties de hockey, et ceux d'un autre sondage qui a permis de présenter en deux tableaux, l'un assez général et l'autre plus détaillé, portant sur la radio aussi bien que sur la télévision, sur la façon dont nous nous efforçons de donner un service aussi varié que possible à nos auditeurs, en présentant une gamme très large d'émissions.

Le PRÉSIDENT: Le Comité consent-il à ce que ces textes soient reproduits en appendice?

(Assentiment.)

M. PRATT: Je voudrais me reporter au haut de la page 27 (version anglaise) du compte reudu, ainsi qu'à une déclaration que j'ai faite et qui se range probablement parmi les plus grandes déclarations politiques jamais faites, puisque, l'ayant lue, je doute qu'on puisse me critiquer dans un sens ou dans l'autre. Je parlais du dernier paragraphe de l'introduction du rapport sur le service national des programmes, où il est dit catégoriquement qu'un des objectifs de ce service est "d'intégrer les deux cultures autant que possible, d'affermir la compréhension et la sympathie mutuelles entre les deux éléments historiques du peuple canadien, et de puiser la substance des émissions dans les traditions des deux groupes."

J'ai dit,—ce n'était pas une critique,—que la poursuite de cet objectif aurait probablement été plus facile si l'on avait adopté un seul centre de réalisation dans une grande ville comme Montréal pour les deux langues, au lieu d'avoir deux centres distincts, l'un à Montréal pour les émissions françaises, et l'autre à Toronto pour les émissions anglaises; un pays de l'importance du Canada peut bien se payer deux grands centres de production. J'espère cette fois m'être exprimé clairement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, puis-je demander au témoin s'il aurait l'obligeance de nous communiquer les résultats d'un sondage? Peut-être m'avait-il mal compris; il a déclaré: "un sondage qui semble démontrer que nous atteignons nos objectifs". Cela ne correspond pas exactement au but de ma question. Je ne tiens pas particulièrement à savoir, par cette question, si vous atteignez ou non votre objectif. Ce que je veux savoir, c'est si vous atteignez les objectifs; je ne veux pas de sondage sur les objectifs que vous estimez avoir atteints.

J'ai une seconde question à poser: ces sondages sont-ils exécutés seulement par un service de Radio-Canada, ou bien avez-vous fait faire des sondages par des organismes indépendants qui auraient étudié la question pour vous?

M. JENNINGS: A l'exception de ce que j'appellerais certains petits sondages pour usage interne, que nous effectuons à l'occasion, nous confions l'exécution de tous nos sondages à des organismes indépendants, c'est-à-dire de l'extérieur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'en conclus donc que vous pourriez nous faire faire un sondage? Si nous choisissions une certaine région vous pourriez faire faire un sondage pour déterminer si vous atteignez les objectifs énoncés dans votre exposé initial? Dans les régions qui nous intéressent, nous pourrions obtenir une analyse indépendante sur la question de savoir si vous atteignez ces objectifs?

Si je pose cette question, c'est que, comme le témoin l'a signalé, les goûts varient tellement que le présent Comité ne pourrait jamais s'entendre sur la question de savoir si telle émission est bonne ou mauvaise. J'ai donc pensé

qu'une enquête effectuée par un organisme indépendant sur un domaine particulier pourrait nous indiquer, dans une certaine mesure, si les objectifs visés sont atteints.

M. JENNINGS: Ce serait, d'après moi, une enquête assez difficile à exécuter. Les enquêtes que nous faisons faire par les trois principales entreprises dont nous retenons les services portent sur des données quantitatives, que notre bureau des sondages s'efforce ensuite d'interpréter.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Permettez-moi de préciser d'avantage. Vous arrive-t-il, soit par l'entreprise d'organismes indépendants, soit autrement, de faire des sondages dans une région, par exemple à Regina, ou en Saskatchewan, pour déterminer si les émissions diffusées par le réseau y sont généralement bien accueillies?

M. JENNINGS: Puis-je demander à M. Trainor, de notre bureau des sondages, de répondre à cette question? Il est, je pense, beaucoup mieux renseigné que moi en ce domaine.

M. J. TRAINOR (*directeur adjoint du bureau des recherches et sondages, Société Radio-Canada*): Nous faisons des enquêtes internes, mais nos sondages sur le nombre d'auditeurs sont effectués une fois par mois par les sociétés *International Surveys Limited, Elliott-Haynes Limited* et, depuis récemment, par la société *Neilsen* dans certaines régions. Ces sondages ne révèlent que le nombre des auditeurs, et non leurs sentiments. D'après ces données, nous essayons chaque mois d'analyser les tendances, afin de déterminer ce qui—

Le PRÉSIDENT: N'obtenez-vous pas ainsi une idée des tendances du public?

M. TRAINOR: Oui, c'est le résultat normal. Par exemple, la page 2 fait voir l'accroissement du nombre d'auditeurs pour diverses émissions en février de l'an dernier, comparativement aux mois de janvier, février et mars de cette année. On constate que l'émission gagne la faveur du public,—du moins c'est ce que nous supposons,—puisque l'auditoire s'élargit.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le cas de Regina est un piètre exemple.

M. PICKERSGILL: Pourquoi Regina n'est-elle pas un bon exemple?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous comprendrez, si vous me laissez terminer ma question. Le cas de Regina est un piètre exemple parce que les gens de cette ville n'ont pas le choix: ils n'ont accès qu'à un seul réseau de télévision. Dans une ville comme Toronto, faites-vous parfois un sondage pour déterminer comment les émissions de Radio-Canada sont reçues du public?

M. TRAINOR: Pas un sondage sur le sentiment du public. Mais nous nous préparons à faire un sondage à Toronto pour déterminer ce que les gens pensent de notre station de Toronto par comparaison avec les stations américaines.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour résumer ma question, n'y a-t-il pas de sondages qui pourraient nous fournir les renseignements que j'ai demandés?

Le PRÉSIDENT: Il n'y a que des sondages sur les fluctuations du nombre d'auditeurs, que nous pouvons obtenir de diverses sources, par exemple *Elliott Haynes*, ou B.B.M., ou votre propre bureau de recherches. Dans votre service de recherches, faites-vous des enquêtes du genre Gallup?

M. TRAINOR: Non, nous ne prenons qu'un échantillon, et tout est contrôlé par une entreprise commerciale de recherches. Nous analysons les données de chaque mois et les comparons aux chiffres des mois précédents, ce qui nous indique les dernières tendance du public.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): M. Jennings a dit, dans son exposé, que Radio-Canada s'efforce de faire une place, dans le choix de ses émissions, aux goûts de tous les groupes d'une certaine importance. Quand vous diffusez,—je me réfère ici à ce que l'autre M. Smith vient de dire,—dans une région où, par exemple, il existe des stations commerciales de télévision et de radio, tenez-vous compte dans vos programmes de préférences des groupes desservis par les stations commerciales de la région?

M. Charles JENNINGS (*contrôleur des émissions, Société Radio-Canada*): Non, je ne saurais affirmer cela, monsieur Smith.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Je songeais, par exemple, à la quantité de musique populaire que diffusent vos stations de Toronto. Tenez-vous compte des émissions diffusées par les stations privées?

M. JENNINGS: Non, je ne saurais l'affirmer. Nous nous efforçons de fournir ce qu'on pourrait appeler un programme équilibré. C'est ce que je voulais faire entendre quand j'ai dit que nous nous efforçons de plaire à plusieurs publics, par exemple aux cultivateurs le midi et aux enfants dans l'après-midi.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Je sais que vous avez l'habitude de vous inspirer de ce principe. En un sens, par conséquent, il peut arriver que vous donniez le même genre d'émission.

M. CHAMBERS: M. Jennings a parlé d'équilibre, et il a parlé l'autre jour, dans son introduction, de répondre aux désirs de ceux dont les goûts diffèrent de ceux de la majorité. C'est un point qui m'intéresse énormément, et j'aimerais savoir qui détermine cet équilibre. Tout le monde reconnaît qu'il y a lieu d'accorder une certaine place, par exemple, aux pièces peu connues de musique classique. Mais qui détermine quelle doit être cette place?

M. JENNINGS: Il n'est pas facile de répondre à une pareille question, monsieur Chambers. Un programme d'émissions est une chose en perpétuel état de devenir, qu'il s'agisse d'émissions radiophoniques ou d'émissions télévisées.

Nous avons nos préposés à la préparation des programmes, qui sont toujours en pourparlers et en consultations avec les gens de l'extérieur, grâce aux lettres des auditeurs. Nous pouvons ainsi juger si une émission a du succès, ou s'il y a des besoins ou des goûts qu'il faudrait satisfaire. Nos programmes sont donc en perpétuel état de revision, et ne sont tracés que peu de temps à l'avance. Il serait impossible, à mon avis, d'en arriver à établir un programme qui soit mathématiquement parfait en ce qui regarde la part attribuée à chaque genre d'émission.

M. CHAMBERS: Mais y a-t-il des calculs de faits, soit par votre service de recherches, soit par quelque autre organisme, pour déterminer le nombre d'auditeurs dans chaque groupe? Par exemple, on se plaint parfois que Radio-Canada accorde trop de place à des œuvres obscures de compositeurs de deuxième ordre. Faut-il attribuer cet état de choses au fait que Radio-Canada sait qu'il existe un certain auditoire pour ce genre de musique?

M. JENNINGS: Oui. Je ne sais ce que vous voulez dire par des œuvres peu connues de compositeurs obscurs. Je ne crois pas que de telles œuvres occupent beaucoup de place dans nos horaires. De fait, nous y consacrons très peu d'émissions.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Monsieur le président, j'ai été un peu déçu de l'exposé de principes de M. Jennings. Il a dit, à la page 3:

> En dernière analyse, la diffusion ne produit rien de tangible, rien de fini, mais ne laisse qu'une empreinte sur l'esprit des auditeurs et des spectateurs.

Cela m'amène à parler d'une des considérations les plus importantes, à mon sens, au sujet de la diffusion, et surtout de la télévision, au Canada de nos jours: les répercussions sur l'esprit des spectateurs, surtout en ce qui regarde leur santé mentale. M. Jennings a déclaré que Radio-Canada se fait conseiller par un conseil consultatif qui représente les diverses églises et autres organismes. Ne pensez-vous pas qu'il serait important d'avoir un conseil consultatif chargé de l'hygiène mentale? Par exemple, Radio-Canada se fait-elle conseiller au sujet des annonces de médicaments brevetés, qui deviennent si fantastiques, de nos jours, à la télévision. Je veux parler non seulement des produits qu'elles prônent, mais des moyens de réclame employés. Prenez par exemple le cas de ces comprimés dont on fait voir la descente dans un estomac, et ainsi de suite. Ces annonces sont parfois très nocives, au point de vue de l'hygiène mentale.

Nous avons à notre disposition un moyen de communication qui peut faire beaucoup de bien, mais qui, d'autre part, peut faire un tort énorme. Nous avons divers. . .

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question s'il vous plaît, monsieur Horner?

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Je veux savoir si Radio-Canada a un conseiller en matière d'hygiène mentale, surtout pour la télévision.

M. JENNINGS: Oui, assurément. Nous présentons des émissions sur l'hygiène mentale, à la radio, depuis dix ou douze ans, et cela depuis les tout débuts.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. JENNINGS: Nous faisons la même chose à la télévision.

M. HORNER: (*Jasper-Edson*): Je veux savoir si vous avez un comité consultatif en matière d'hygiène mentale, qui vous conseille sur les répercussions des autres émissions sur la santé mentale des auditeurs en général?

M. JENNINGS: Non, nous n'en avons pas.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Ne trouvez-vous pas qu'il serait important d'en avoir?

M. MCCLEAVE: On laisse cela aux réalisateurs, monsieur le président.

M. JENNINGS: Quant à la seconde partie de votre question, toutes les annonces de médicaments et de choses de ce genre sont approuvées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui vérifie le bien-fondé de leurs prétentions. De plus, j'imagine qu'aujourd'hui, la question relève nettement du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

M. PICKERSGILL: Pour continuer dans cette voie, est-il vrai que toutes les annonces, les textes et ainsi de suite, sont examinés à l'avance? Je pense que c'est de cela que vous voulez parler.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire au sujet des médicaments brevetés?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. JENNINGS: Les textes, quand ils nous parviennent, portent le timbre d'approbation du ministère.

M. PICKERSGILL: Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. JENNINGS: Oui. Je ne sais quel est le service responsable.

Le PRÉSIDENT: Le Canada diffère donc des États-Unis à cet égard?

M. JENNINGS: Je ne suis pas sûr de ce qui se fait aux États-Unis. Je ne sais s'il y a un contrôle de ce genre.

M. FAIRFIELD: Afin d'établir avec précision le nombre de sondages indépendants qui sont exécutés, serait-il possible de nous donner le détail des frais du service des recherches et des sondages depuis un an, afin que nous puissions voir les sommes versées à des entreprises commerciales, en dehors de Radio-Canada, pour des enquêtes indépendantes?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler des enquêtes sur les fluctuations de l'écoute, ou d'une enquête complète?

M. FAIRFIELD: N'importe quelle enquête qu'on a pu faire.

M. JENNINGS: Vous voulez savoir combien nous payons pour les enquêtes commerciales?

Le PRÉSIDENT: Le montant total, en dollars, que vous avez versé à des enquêteurs privés.

M. FAIRFIELD: Ou pour des enquêtes sur les fluctuations de l'écoute, n'importe quoi dans ce genre.

M. BUSHNELL: Nous touchons ici, je crains, à un état de choses semblable à d'autres que j'ai mentionnés. Nous traitons à vrai dire avec trois ou quatre sociétés, et je ne crois pas qu'elles aimeraient nous voir révéler combien nous avons versé à chacune d'elles.

M. FAIRFIELD: Pouvez-vous donner le montant global?

M. BUSHNELL: Oui, nous pouvons certainement donner le montant global.

Le PRÉSIDENT: Bon. Est-ce là ce que vous désirez, monsieur Fairfield?

M. FAIRFIELD: Oui, en comparaison des sondages effectués par Radio-Canada.

M. LAMBERT: Dans le domaine des programmes, songez-vous actuellement à adopter, pour la radio et la télévision, la formule de l'émission-bloc, par opposition à l'émission spécialisée?

M. JENNINGS: Voulez-vous parler, par exemple, des émissions de "rock and roll"?

M. LAMBERT: L'émission-bloc, c'est quand on présente le même genre de chose pendant deux ou trois heures, et que le tout est dirigé par un seul, qui par exemple, est responsable d'une période de trois heures. La formule contraire serait de faire présenter cinq ou six émissions de divers genres par quatre ou cinq personnes différentes, ce qui donne un résultat tout à fait différent.

M. JENNINGS: Je crois comprendre ce que vous voulez dire par "émission-bloc". Il y en a deux exemples, actuellement, au réseau transcanadien de radio: il y a *Preview* le matin et *Tempo* l'après-midi.

En un sens, si vous voulez, ce sont un peu des émissions-blocs, puisqu'elles sont dirigées par un seul animateur surtout dans le cas de *Tempo*. Mais elles visent à présenter des choses très variées, par exemple *Rawhide*,—c'est-à-dire Max Ferguson,—des nouvelles et de la musique. Le matin, on présente des bulletins météorologiques, des concerts de fanfare et des signaux horaires.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): M. Lambert voulait parler des programmes comme *CBC Wednesday Night*, pour les gens qui aiment les émissions à caractère plus ou moins culturel.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous de la télévision ou de la radio?

M. LAMBERT: L'après-midi, vous vous occupez des adolescents parce qu'ils sont à la maison?

M. JENNINGS: Nous nous occupons d'un grand nombre de gens qui regagnent leur foyer en automobile.

M. LAMBERT: Le matin, les gens prétendent aimer quelque chose d'un peu stimulant. Vous ne présentez pas de musique douce et langoureuse le matin.

M. JENNINGS: Non. Le matin, nous avons constaté que le public veut des nouvelles, des pronostics et des signaux horaires. C'est cela surtout qu'il veut. Quant à la musique, nous tâchons qu'elle soit aussi vive et entraînante que possible, afin qu'elle forme une sorte de cadre. Dans le cas de *Preview*, nous présentons des comptes rendus directs, qui tombent dans la catégorie de la nouvelle.

M. LAMBERT: A ce propos, et vu que les stations privées de radio et de télévision commencent à adopter la formule des émissions-blocs, ou qu'elles y songent, avez-vous déjà pensé à les consulter et à voir si la tendance actuelle est en ce sens?

M. JENNINGS: Il serait assez difficile pour nous de les consulter dans une région particulière. Nous avons dans ce domaine les émissions *Preview* et *Tempo*, et ces émissions sont diffusées par toutes les stations du réseau qui sont disponibles aux heures voulues. De plus, une partie de ces émissions est de caractère local.

Il serait quasi-impossible, dans chaque région, de consulter par exemple trois stations privées et d'essayer de coordonner nos programmes avec les leurs. Nous tâchons donc de surveiller de près notre propre service, et de le faire rivaliser autant que possible avec les autres stations, sans sacrifier pour cela les principes qui déterminent notre ligne de conduite. Nous nous efforçons aussi d'accroître autant que possible le nombre de nos auditeurs.

M. LAMBERT: En est-il ainsi même quand, en fait, vous êtes à rebours de tous les autres?

M. JENNINGS: Je ne suis pas très sûr de ce que vous voulez dire, mais il peut arriver par exemple que l'auditoire soit attiré par une émission rivale, ou qu'une émission n'attire pas beaucoup d'auditeurs, et que nous la présentions quand même parce que nous savons qu'elle intéresse un certain public.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Jennings, je n'ai pas l'intention d'essayer de déterminer si telle émission est supérieure à telle autre. Ce serait une erreur, car nous avons pu voir la diversité des opinions à ce propos. Mais il a été question à plusieurs reprises, notamment dans votre exposé, dans celui de M. Bushnell et dans celui de Radio-Canada, de la proportion des émissions canadiennes. Si je comprends bien, Radio-Canada s'est donné pour mission de réserver une place importante aux émissions canadiennes dans ses programmes, ce qui est excellent, à mon avis, à condition de ne pas pousser cela trop loin.

Peut-être pourriez-vous nous dire, pour commencer, quel est le pourcentage de vos émissions que vous importez des États-Unis?

LE PRÉSIDENT: A la télévision ou à la radio?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A la télévision.

M. JENNINGS: J'imagine qu'en ce moment, la proportion, pour tout le réseau, serait de 60 p. 100 pour les émissions canadiennes et de 40 p. 100 pour les émissions étrangères, y compris celles de États-Unis et de l'Angleterre. Environ 60 p. 100 des émissions télévisées sont d'origine canadienne.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La proportion a-t-elle changé depuis la commission Fowler? A-t-elle changé au point que les chiffres auraient été renversés? A cette époque, la proportion était-elle de 40 à 60 p. 100 en faveur des émissions américaines?

M. JENNINGS: Nous avons toujours cherché à ne pas aller en deçà de 50 p. 100. Mais la proportion des émissions canadiennes tend à s'accroître sans cesse, et c'est ce que nous voulons.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les fonctionnaires de votre société ont déclaré, je crois, que vous vous inquiétez des répercussions que pourrait avoir, sur la vie de nos jeunes, une diminution de la proportion des émissions canadiennes. Affirmeriez-vous, par exemple, que l'éducation que reçoivent les enfants de Toronto et de Vancouver,—qui voient peut-être 80 p. 100 d'émissions américaines,—diffère de celle des autres jeunes canadiens qui ne voient que des émissions canadiennes?

M. JENNINGS: Il s'agit, à mon sens, d'une action à longue échéance, et je ne saurais me prononcer catégoriquement là-dessus.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Arrive-t-il parfois, selon vous, que la volonté de présenter des émissions canadiennes,—qui est une chose excellente, j'en conviens,—devienne pour Radio-Canada une sorte d'obsession, et qu'en conséquence ces émissions brillent par leur nombre plutôt que par leur qualité?

M. JENNINGS: Je dirais que non. Je ne crois pas que l'idée de faire canadien soit devenue pour nous une obsession. Nous avons, à mon sens, passablement confiance en nos moyens, et nous croyons pouvoir produire de bons spectacles canadiens en utilisant des interprètes de chez nous.

Front Page Challenge, par exemple, est une émission canadienne qui a débuté depuis dix-huit mois à la télévision, et elle a reçu un accueil enthousiaste.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'avais pas l'intention de mentionner d'émissions particulières, car je pourrais en nommer quelques-unes qui n'ont guère suscité d'enthousiasme.

M. JENNINGS: Cela ne fait aucun doute; je pourrais en nommer moi-même.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous affirmez donc que vous ne pensez pas avoir trop cherché à produire beaucoup d'émissions canadiennes, et cela souvent au détriment de la qualité.

M. JENNINGS: Je ne pense pas qu'on puisse exagérer en ce sens, pourvu que les émissions soient de qualité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voilà pourquoi j'aimerais prendre connaissance de certains sondages; je voudrais savoir comment le public a réagi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Morris?

M. MORRIS: Monsieur le président, a-t-on décidé jusqu'à quel point nous pouvons nous permettre, au Comité, de parler d'émissions particulières?

Le PRÉSIDENT: Plaît-il, monsieur Morris?

M. MORRIS: J'ai demandé quel est votre avis et celui du Comité sur la question des émissions particulières.

Le PRÉSIDENT: D'après moi, nous sommes à peu près comme un acheteur dans un magasin à rayons. L'acheteur peut tomber juste six fois sur dix. Chose certaine, il n'achète pas en fonction de ses propres goûts. Les divers membres du Comité, ici présents, auront fatalement une aversion pour une, deux, trois, quatre ou cinq émissions différentes. J'estime que nos préférences et nos

aversions personnelles ne doivent pas entrer en ligne de compte. Nous avons assez de renseignements à notre portée sur les goûts du public de la radio et de la télévision pour pouvoir déterminer ce que préfèrent la majorité ou la minorité des Canadiens. Nous devons éviter, à mon avis, de nous lancer dans un débat sur telle ou telle émission, et d'exprimer à ce propos nos goûts et nos aversions personnels.

M. PICKERSGILL: M. Morris vient, à mon sens, de soulever une très importante question de règlement, et j'aimerais dire un tout petit mot à ce propos.

J'espère qu'il n'est pas question, dans ce Comité qui est un rouage d'un parlement libre, d'imposer des restrictions à notre liberté de poser des questions. Je comprends que le président ou que le président suppléant de Radio-Canada préfère ne pas répondre à certaines questions, et il peut alors nous exposer ses motifs. Mais nous avons le droit, il me semble, de poser toutes les questions que nous voulons.

Le PRÉSIDENT: Bien sûr; je dis seulement que si chacun de nous se met en frais de parler des émissions particulières qu'il aime ou qu'il déteste, nous risquons de siéger pendant sept ans. Nous avons à notre portée toutes les données recueillies par les divers services de recherches, comme les sociétés *Elliott Haynes* et B.B.M., et par le service des recherches de Radio-Canada. Je pense donc que nous sommes en mesure de parler des préférences du public canadien.

M. MORRIS: Ce que j'ai à dire n'est pas une question de préférence personnelle; il s'agit d'autre chose. Peut-être pourrais-je d'abord poser ma question, après quoi nous verrons.

Le PRÉSIDENT: Bon, faites voir.

M. MORRIS: Je songe à une émission diffusée par le réseau transcanadien, et qui s'intitule *Hawaii Calls*. Pourquoi se sert-on de cette émission pour favoriser l'industrie du tourisme dans un autre pays, alors qu'on pourrait, sous un régime de rotation, s'en servir pour favoriser le tourisme chez nous? Par exemple, pendant la saison actuelle, on pourrait représenter successivement la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba. Cela nous permettrait de conserver ici une partie de l'argent de nos touristes.

M. BUSHNELL: Permettez-moi de dire que le maintien de cette émission est en quelque sorte une question de tradition: l'émission existe depuis vingt ans. De plus, elle ne coûte rien.

M. MORRIS: Prétendez-vous par là justifier son maintien, ou sa suppression?

M. BUSHNELL: Pas nécessairement, mais j'admets qu'elle comporte une certaine dose de propagande. D'autre part, bien des gens aiment la musique hawaïenne, et ils aiment qu'elle soit du cru (*from the horse's mouth*).

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous voici revenus au Calgary Stampede!

M. BUSHNELL: N'allons pas confondre. Il s'agit ici d'un autre cheval!

M. MORRIS: Je suis content de savoir de quel bout du cheval viennent les émissions.

Mais je veux parler,—j'espère que ce n'est pas violer les règles du bon sens,—non seulement de la popularité de cette émission, mais il est question ici d'émissions canadiennes. Des publicitaires du tourisme, des gens de première force dans ce domaine, m'ont parlé de cette émission, et ils affirment qu'elle fait opposition aux autres initiatives prises par le gouvernement fédéral pour encourager les Canadiens à visiter leur propre pays.

M. JENNINGS: Il y en aurait long à dire à ce sujet. L'émission, dans les débuts, était comprise dans une série d'émissions échangées avec la *Mutual Broadcasting System.* Par la suite, on a constaté qu'elle était populaire, et elle est restée au programme. Je ne l'ai pas écoutée moi-même depuis assez longtemps, et je ne me rendais pas compte qu'elle était bourrée de propagande touristique, bien qu'elle ait toujours comporté une certaine part de réclame. D'autre part, nous tâchons, dans nos autres émissions, de favoriser et d'aider les autres bureaux de tourisme.

M. MORRIS: MM. Bushnell et Jennings pourraient-ils examiner de nouveau la question, et voir s'il y aurait moyen de faire des changements?

M. PICKERSGILL: M. Morris voudrait-il qu'on fasse entendre à cette émission les cowboys de Charlottetown?

M. MCINTOSH: Je m'intéresse d'une façon particulière à la phrase suivante, contenue au début de ce mémoire:

> La Société Radio-Canada a été instituée par le Parlement afin d'assurer aux Canadiens un service de diffusion adapté aux besoins particuliers de notre pays.

Paraît-il, d'après les nouvelles parues dans les journaux, que le prochain combat entre Durelle et Moore ne sera présenté à la radio et à la télévision qu'aux États-Unis.

J'ai quatre ou cinq questions à poser à ce propos. Selon mes renseignements, les droits sur ce combat sont détenus par la Commission internationale de la boxe, et par M. Quinn, promoteur de Montréal, en ce qui regarde le Canada. Est-ce bien cela?

M. BUSHNELL: C'est juste.

M. MCINTOSH: Radio-Canada est-elle en pourparlers avec M. Quinn à ce sujet?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MCINTOSH: Voici ma deuxième question: quels semblent être les obstacles qui s'opposent à la conclusion du contrat?

M. BUSHNELL: La question d'argent.

M. MCINTOSH: Je passe donc à ma troisième question: vous êtes-vous entendu avec d'autres entreprises de diffusion, ou avec des annonceurs, pour le cas où vous réussiriez à vous entendre avec M. Quinn?

M. BUSHNELL: Me demandez-vous, monsieur McIntosh, si nous espérons trouver un commanditaire pour ce spectacle dans le cas où nous réussirions à le téléviser?

M. MCINTOSH: Oui.

M. BUSHNELL: Eh bien oui, en effet.

M. MCINTOSH: Quatrième question: M. Quinn ou Radio-Canada sont-ils à l'origine de la nouvelle parue dernièrement dans les journaux et selon laquelle le match ne serait pas diffusé au Canada?

M. BUSHNELL: Oui, je pense qu'ils le sont. C'est une question à régler par voie de négociations, et à l'heure actuelle nous sommes encore à négocier avec M. Quinn. Pour dire les choses bien franchement, nous trouvons qu'il demande plus que le match ne vaut. De plus, il veut nous imposer certaines restrictions que nous jugeons inacceptables. Il veut par exemple que le match ne soit pas

diffusé dans certaines régions où il y a très peu de gens qui seraient disposés à payer 2, 5 ou 10 dollars pour aller assister au combat; Ottawa est parmi ces régions. Si M. Quinn ne veut rien entendre, au sujet d'Ottawa, et s'obstine à vouloir priver cette région de l'émission, il y aura de la casse.

M. McINTOSH: Dans l'arène?

M. BUSHNELL: J'espère qu'il y aura de la casse dans l'arène, autrement ce serait beaucoup d'argent jeté à l'eau.

M. McINTOSH: Est-il vrai que vous avez eu des négociations avec ce même monsieur à deux reprises dans le passé?

M. BUSHNELL: C'est juste, en effet.

M. McINTOSH: On parle aussi de diffuser le match seulement dans les cinémas. A supposer que ce soit vrai, combien de cinémas, au Canada, sont outillés pour cela?

M. BUSHNELL: Je ne sais pas, mais il doit y en avoir un bon nombre, car certains combats de professionnels qui ont lieu aux Etats-Unis sont diffusés dans les cinémas canadiens. Cependant, je ne saurais vous donner de chiffre.

M. McINTOSH: Croyez-vous que le pourcentage soit minime?

M. BUSHNELL: Je le crois assez minime.

M. DORION: J'aurais une question à poser au sujet de la page 3 de ce rapport. Je veux parler de la phrase suivante:

> On peut conclure à bon escient qu'une démocratie se porte bien si les opinions minoritaires en défaveur, de même que les nouvelles expressions de l'art et des idées du cru ou importées, éléments essentiels à l'essor de la nation, y sont tolérés.

J'aimerais qu'on élucide davantage cette expression "les opinions minoritaires en défaveur", ou la tolérance de ces opinions. J'aimerais savoir ce que vous entendez au juste par ces mots.

M. JENNINGS: Bien que cela n'existe pas actuellement, parce que les conditions ne sont pas remplies. . .

M. DORION: Dans la province de Québec, vous avez des commentateurs qui n'ont guère la faveur du public. Est-ce parce que vous voulez vous montrer tolérants envers les opinions minoritaires en défaveur?

M. JENNINGS: Nous ne présentons pas d'opinions minoritaires en défaveur pour le plaisir de la chose; mais quand, dans notre sagesse, éclairée par des consultations et des études, nous estimons qu'il y a lieu de permettre à une opinion de s'exprimer, alors elle se range dans le genre d'émission que j'ai tenté de vous décrire, et nous estimons que c'est pour nous un devoir de lui réserver une place.

M. DORION: Encore une question: pouvez-vous nous dire qui est responsable de la rédaction de vos bulletins de nouvelles, de vos émissions de commentaires et du choix des personnes qu'on invite à discuter les questions d'intérêt public et de politique?

M. JENNINGS: Dans le cas des émissions de nouvelles, c'est le service des nouvelles de Radio-Canada qui prépare les bulletins et qui choisit les annonceurs chargés de la lecture des nouvelles.

Quant aux émissions d'opinions et de commentaires sur l'actualité et au choix des invités, cela relève du service des causeries et des affaires publiques.

M. DORION: Quel est le responsable de ce service?

M. JENNINGS: Le service est sous la direction d'un surveillant, mais on pourrait dire, j'imagine, que c'est Radio-Canada qui est responsable, puisqu'il s'agit d'un de ses services.

M. DORION: Quel est le nom du surveillant?

M. JENNINGS: Au service des causeries et des affaires publiques?

M. DORION: Comment se nomme votre représentant à Montréal? Je voudrais savoir son nom.

M. OUIMET (*contrôleur suppléant des émissions, Société Radio-Canada*): Le représentant, pour le réseau français, est M. Thibault.

M. DORION: Et il est responsable du service des nouvelles?

M. JENNINGS: Non. C'est le service des nouvelles de Radio-Canada qui est responsable des émissions de nouvelles. Vous voulez parler de nos bulletins de nouvelles, n'est-ce pas?

M. DORION: Je veux savoir qui détient l'autorité, qui est responsable des services de nouvelles à Montréal.

M. OUIMET: Le chef des nouvelles à Toronto est M. W. H. Hogg, tandis que le surveillant du service des nouvelles pour le réseau français est M. Bruno Comeau.

M. DORION: Ces personnes devraient être ici, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez, nous pouvons les faire venir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je revenir à la question des émissions canadiennes?

M. CHAMBERS: J'aurais une question complémentaire à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous écoute.

M. CHAMBERS: Il s'agit de la question d'équilibre dont vous avez parlé précédemment, surtout en ce qui regarde les émissions politiques et les émissions de controverse. Les personnes qu'on a nommées sont-elles chargées de maintenir cet équilibre?

M. JENNINGS: Non, ce sont les chefs du service des nouvelles.

M. CHAMBERS: Vous avez mentionné précédemment un certain M. Thibault, du service des causeries, et du devoir qu'a ce service d'assurer un équilibre.

M. JENNINGS: Oui, selon une ligne de conduite déterminée et en demandant conseil au besoin.

M. CHAMBERS: Ces hommes ont-ils reçu du Conseil d'administration ou de la direction de la Société des directives sur la formule à suivre pour obtenir cet équilibre?

M. JENNINGS: Oui, très certainement.

M. CHAMBERS: Sur la question des émissions de politique et de controverse, essayez-vous de fonder votre équilibre, par exemple, sur les opinions de la population, révélées par des sondages?

M. JENNINGS: Vous voulez parler, j'imagine, des émissions politiques accordées gratuitement.

M. CHAMBERS: Non, je parle des commentaires sur l'actualité.

M. JENNINGS: Je doute que ce soit possible, car ces commentaires dépendent énormément des événements de l'actualité. Je ne parle pas des bulletins de nouvelles, mais des commentaires sur les nouvelles et sur les événements qui surviennent dans le pays. N'importe quelle personne chargée de présenter des nouvelles, que ce soit dans un journal ou à Radio-Canada ou ailleurs, aurait bien des difficultés, je pense, à déterminer l'intérêt d'une nouvelle, intérêt qui servirait ensuite à départager les opinions à travers le pays, d'après un système de pourcentages.

M. CHAMBERS: D'après les enquêtes Gallup, les adeptes du socialisme représentent chez nous, dans l'ensemble, de 10 à 12 p. 100 de la population. Essayez-vous de restreindre à cette proportion, les expressions d'opinion des socialistes? Dites-vous à vos gens de tenir compte davantage des nuances de l'opinion quand ils choisissent des commentateurs?

M. JENNINGS: Dans la présentation des commentaires sur l'actualité,—c'est un genre d'émission que nous avons depuis vingt ans à la radio, et que nous employons maintenant à la télévision,—nous nous efforçons sans cesse de conserver un équilibre dans les expressions d'opinions, mais autant que je sache, nous ne nous fondons pas sur les enquêtes Gallup pour décider d'accorder une plus large place à telle ou telle opinion.

M. FORGIE: Votre critère ne serait-il pas l'opinion du public à l'écoute? Vous avez sûrement dû en faire l'expérience au cours de ces vingt années.

M. JENNINGS: Je pense qu'à tout prendre, les émissions dans ce domaine ont été bien accueillies pendant toutes ces années, et que le public estime que Radio-Canada s'acquitte assez bien de la tâche de faire connaître les diverses opinions sur les événements qui surviennent au pays.

M. BELL (*Carleton*): Au début de son exposé, M. Jennings a parlé de certains règlements internes de Radio-Canada visant à assurer l'objectivité des émissions de nouvelles. Le Comité pourrait-il prendre connaissance de ces règlements?

M. JENNINGS: Oui, cela pourrait se faire très facilement. Je pourrais vous en lire quelques extraits avant de les produire.

Le PRÉSIDENT: Non, produisez-les plutôt.

M. BELL (*Carleton*): A la prochaine séance.

M. MCCLEAVE: Pour revenir à la première question, celle des causeries données par des gens de l'extérieur, y a-t-il quelqu'un qui examine la liste des orateurs choisis par les préposés à l'organisation des causeries, afin de voir à ce qu'ils ne fassent pas revenir trop souvent les mêmes personnes, c'est-à-dire de voir à ce qu'ils ne présentent pas les mêmes personnes d'une semaine à l'autre? C'est là un sentiment qui se répand de plus en plus parmi nos gens. Je n'exprime pas ici mes phobies personnelles; j'expose plutôt le point de vue d'un grand nombre.

M. JENNINGS: Ce n'est certainement pas le cas. Moi-même, je ne cesse d'insister sur la nécessité de diversifier autant que possible le choix des personnes invitées à se produire dans ce domaine. Mais il y a un autre aspect à considérer: certaines personnes ont du talent pour la radio et la télévision, d'autres n'en ont pas. C'est un élément dont nous sommes obligés de tenir compte dans l'application du programme d'ensemble. Il n'y a pas de doute que certains sont meilleurs diffuseurs que d'autres. Il arrive aussi que certaines personnes ne soient pas disponibles, ou qu'elles soient disposées à parler à la télévision, mais non à la

radio. Mais règle générale, nous nous efforçons de diversifier autant que possible le choix des invités, et de produire des émissions de la meilleure qualité possible.

M. McCLEAVE: Arrive-t-il parfois que des restrictions soient imposées à ces gens de l'extérieur précisément pour cette raison?

M. JENNINGS: Pour quelle raison?

M. McCLEAVE: Vous dites que vous exercez une surveillance sur eux.

M. JENNINGS: Nous n'exerçons pas de contrôle sur ce que disent les commentateurs.

M. McCLEAVE: N'avez-vous jamais critiqué certains d'entre eux pour certaines de leurs paroles?

M. JENNINGS: Il m'est arrivé de critiquer nos propres gens; mais quand cela est arrivé, ils avaient des difficultés particulières qui tenaient aux causes que j'ai mentionnées. Ils avaient à mon sens d'assez bonnes raisons à invoquer, pour justifier l'apparition de telle ou telle personne. Par exemple, il est arrivé que certaines personnes aient refusé de participer à une émission. Cela arrive souvent. Il ne se passe guère de quinzaine sans que j'aie quelque conversation à ce propos; mais nous nous efforçons de diversifier nos émissions autant que possible et d'ouvrir la porte au plus grand nombre possible de personnes.

McCLEAVE: J'ai une question à poser qui constitue une critique de Radio-Canada: dans les émissions de théâtre, il semble que certains acteurs ou personnalités de Toronto, et peut-être d'autres centres également, reviennent sans cesse sur les ondes. L'an dernier, c'était Jack Creeley, mais cette année, ce sont Fred Davies ou Charles Templeton qu'on voit revenir presque à chaque heure du jour ou de la nuit. Radio-Canada a-t-elle pour règle de rechercher la diversité quand elle embauche ses gens?

M. JENNINGS: Encore une fois, nous nous efforçons de retenir les meilleurs participants. Il m'arrive parfois à moi-même de trouver que la même personne revient trop souvent; mais ici encore, les causes que j'ai mentionnées entrent en jeu.

Vous avez parlé des artistes et d'un petit groupe d'entre eux qui existerait à Toronto. Mais grâce à Radio-Canada, nous avons un groupe d'acteurs d'un niveau assez élevé qui gagnent leur vie par la radio et la télévision. Je ne pense pas qu'ils constituent une clique, mais le fait est que ces gens sont en mesure de vivre de leur profession et qu'ils pourraient très facilement s'en aller à New York. Ils sont d'un calibre qui leur permettrait facilement de réussir dans cette ville. De fait, certains le font déjà.

M. McCLEAVE: Voici un autre aspect de ma question: supposons qu'un homme est engagé comme commentateur, et que tout à coup, il se met en tête de réaliser des pièces, ou de jouer un premier rôle dans une pièce. C'est ce qui est arrivé à une personne à qui je songe. Du fait que cette personne est bien connue à Radio-Canada, n'est-il pas dangereux que vos gens décident de réaliser la pièce, l'œuvre en question, au détriment de quelqu'un d'autre.

M. JENNINGS: Uniquement en raison de la proximité? J'imagine que ce serait assez humain et naturel, mais nous tâchons d'empêcher de telles pratiques.

M. PRATT: Je pense que cela existe dans tous les secteurs du domaine des spectacles. Celui qui est sur place a une bonne chance d'obtenir l'emploi. Je pense que Radio-Canada vise à fournir de l'emploi à des Canadiens sans les faire paraître trop souvent à la télévision, mais c'est un problème très épineux.

M. JENNINGS: Nous avons un autre problème. Lorsque ces gens deviennent populaires,—et pas seulement auprès des gens de Radio-Canada,—j'aperçois un bon jour sur mon écran de télévision un de nos meilleurs acteurs dans une annonce éclair. Nous ne pouvons guère empêcher cela. Il est fort possible cependant que la valeur de l'intéressé en tant qu'acteur pour certaines émissions soit diminuée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Arrive-t-il parfois que l'inverse se produise, et qu'un représentant commercial apparaisse tout à coup dans une production dramatique?

M. JENNINGS: J'ai vu un cas de ce genre tout dernièrement, et je me suis demandé si vraiment je rêvais.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je comprends que le nombre de débouchés pour les acteurs est assez restreint; mais n'avez-vous pas une liste d'acteurs à laquelle vous essayez de vous en tenir, et n'est-ce pas cela qui fait que certains d'entre eux semblent être toujours à l'écran?

M. JENNINGS: Je ne sais à quel point la liste est limitée. Nous arrivons à la période de l'année où le mouvement est en sens inverse. Cette semaine, les répétitions ont commencé à Stratford, et nous avons constaté que notre réserve avait diminué beaucoup depuis la semaine dernière; mais je pense qu'en général, la réserve tend à augmenter.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Une des choses qui me préoccupent,—s'il m'est permis de revenir là-dessus,—c'est la question de l'élément canadien dans les émissions. Nous donneriez-vous une définition de ce que vous considérez comme élément canadien? J'imagine que c'est vous qui êtes chargé de déterminer la part faite aux éléments canadiens?

M. JENNINGS: Pas moi personnellement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander alors qui en est chargé?

M. JENNINGS: Que voulez-vous dire par "élément canadien"?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non. C'est moi qui ai posé ma question le premier.

M. JENNINGS: En général, la présence d'éléments canadiens dans un spectacle signifie d'abord que le texte est d'un auteur canadien, qu'il est joué par des Canadiens et réalisé par des Canadiens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Selon vous, une joute de hockey Montréal-Toronto contiendrait des éléments canadiens?

M. JENNINGS: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voici où je veux en venir. Nous dépensons des sommes importantes pour réaliser des émissions canadiennes; puisque nous importons 40 émissions des États-Unis pour 60 émissions canadiennes, peut-être les frais se divisent-ils à peu près selon la même proportion. Est-ce bien le cas?

M. BUSHNELL: Non, pas en ce qui regarde les émissions américaines, car l'importation d'émissions américaines coûte beaucoup moins cher que la création d'émissions canadiennes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les chiffres sont donc encore plus extrêmes?

M. BUSHNELL: En nous adressant à un syndiquat de films américains, nous pouvons obtenir des films pour la télévision au coût de $4,000 à $5,000 pour une demi-heure de spectacle. A seize heures par jour de ce régime, nous nous en tirerions encore à meilleur compte qu'en réalisant nos propres émissions avec des artistes canadiens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voilà qui est bien dit. Personne ici ne voudrait que l'on adopte cette pratique. Nous cherchons seulement à déterminer ce qu'on nous sert en fait d'émissions canadiennes, et s'il y aurait lieu d'augmenter le nombre de ces émissions. Vous savez que les stations privées ont aussi leur rôle à jouer dans ce domaine, et qu'elles diffusent une assez bonne quantité d'émissions canadiennes?

M. BUSHNELL: Certainement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Radio-Canada prend-elle des mesures pour s'assurer que les stations privées accordent une place suffisante aux émissions canadiennes, et tient-on compte, à ce propos, des stations privées?

M. BUSHNELL: Sans aucun doute. Nous rencontrons deux fois par année nos stations de télévision affiliées, et nous discutons ces questions à fond avec elles.

M. JENNINGS: Si je puis me permettre d'intervenir, il existe aussi un comité consultatif sur les programmes, composé de représentants des stations privées et de Radio-Canada, qui discute les questions de programmation.

Le PRÉSIDENT: Depuis quand ce comité existe-t-il?

M. JENNINGS: Depuis un peu plus de deux ans, je pense; à peu près deux ans et demi.

M. MCINTOSH: Vous avez dit qu'une émission américaine d'une demi-heure coûte de 4,000 à 5,000 dollars. Que vous coûterait une émission du même genre réalisée au Canada?

M. BUSHNELL: Probablement trois fois autant.

M. TREMBLAY: Dans la première partie de votre rapport, j'ai relevé les mots "éducation relativement aux émissions scolaires". Que signifie cette expression?

M. JENNINGS: Dans les émissions scolaires, à la radio par exemple, nous travaillons depuis des années en collaboration et en consultation avec le Conseil consultatif national sur les émissions scolaires. Pour les émissions provinciales, nous élaborons les programmes en consultation avec les ministères provinciaux de l'instruction publique, ainsi qu'avec le conseil national sur les émissions scolaires.

A la télévision, en 1955-1956, nous avons eu deux séries d'émissions scolaires, organisées à titre d'expérience. Mais nous n'avons pas renouvelé l'expérience depuis. Nous avons prêté notre concours aux gouvernements du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse pour la tenue de ces expériences. Nous n'avons aucune émission comparable au réseau français.

Le PRÉSIDENT: Dans le même ordre d'idées, avez-vous déjà fait l'essai de programmes éducatifs en circuit fermé? Je veux parler de raccorder plusieurs écoles à un même professeur.

M. JENNINGS: Nous nous sommes contentés jusqu'ici d'étudier ces diverses techniques afin de déterminer la meilleure façon d'utiliser la télévision pour seconder les professeurs. Certains sont très enthousiastes pour cette méthode d'enseignement à distance et considèrent que c'est le meilleur moyen de venir en aide aux instituteurs.

M. TREMBLAY: J'aimerais poser une question à M. Ouimet.

(Il continue en français.)

Le PRÉSIDENT: Votre question, je crains, ne pourra pas être consignée au compte rendu, car nous n'avons pas de sténographe de langue française. M. Pratt pourrait peut-être traduire votre question en anglais.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, M. Tremblay a parfaitement le droit de poser sa question en français.

Le PRÉSIDENT: Sans doute, mais nous n'avons pas de sténographe français. Nous pouvons en faire venir un, ou encore remettre cela à la prochaine séance. Je regrette que nous n'en ayons pas aujourd'hui. C'est ce qui se faisait à toutes les réunions du Comité jusqu'à ce matin. Quant à moi, je trouve l'idée excellente.

M. PRATT: Puis-je poser une question entre temps?

Le PRÉSIDENT: C'est d'abord à M. Dorion à parler.

M. DORION: Monsieur Jennings, vous nous avez dit que c'est M. Bruno Comeau qui est surveillant des émissions de nouvelles?

M. JENNINGS: Pour le réseau français. Au réseau anglais, c'est M. Hogg.

M. DORION: Quand M. Comeau a-t-il été nommé à ce poste?

M. OUIMET: Le printemps dernier. A vrai dire, il s'est produit un certain retard, car il a dû être permuté de son ancien poste. Mais il a assumé pleinement ses fonctions au début de l'automne.

M. DORION: Quel était le prédécesseur de M. Comeau?

M. OUIMET: C'était M. Roger Bourbonnais.

M. DORION: J'aimerais à questionner M. Bourbonnais.

Le PRÉSIDENT: Nous allons faire une proposition en ce sens au sous-comité.

M. DORION: A la page 57 de votre rapport, je relève la phrase suivante:

> Les rédacteurs de langue française ont inventé, au Canada, un style radiophonique français qui est à la fois clair, direct et impartial.

Vos employés ont-ils reçu des critiques au sujet de l'impartialité de ce service au réseau français?

M. JENNINGS: Depuis le temps que nous existons, nous avons reçu des critiques à l'occasion au sujet de l'impartialité de nos services de nouvelles, mais à l'examen nous avons constaté,—à de rares exceptions près,—que les rédacteurs n'avaient fait que s'en tenir aux règlements que j'ai promis de vous communiquer, et qui disent bien clairement comment les nouvelles doivent être rédigées. Je parle ici du service des nouvelles de Radio-Canada.

M. FORTIN: Vous avez dû enquêter dans chaque cas. Mais savez-vous qu'au réseau français, les quatre commentateurs qu'on entend tous les jours sont du même journal, qu'ils sont tous membres actifs d'un certain parti socialiste? Certains d'entre eux sont d'ailleurs excellents.

Vous avez dit qu'il faut des gens qui sont bons diffuseurs, mais ces quatre qui reviennent chaque semaine,—je ne vous donnerai pas leurs noms à moins que vous me le demandiez,—sont tous du même journal.

M. JENNINGS: Il faut bien comprendre ce que c'est que le service des nouvelles de Radio-Canada, qui se montre certainement objectif dans sa façon de raconter les événements. Ses nouvelles sont diffusées sous forme de bulletins quotidiens, de bulletins régionaux, de bulletins nationaux, et ainsi de suite. Le gros de nos nouvelles nous est fourni par les deux principales agences, la Presse canadienne et la *United Press International*, qui prêtent leur concours au service des nouvelles de Radio-Canada. Mais si je comprends bien, vous voulez parler des commentaires sur l'actualité?

M. FORTIN: M. Dorion parlait d'impartialité.

M. JENNINGS: Je veux qu'on comprenne clairement qu'il y a une distinction bien nette entre les émissions de commentaires sur l'actualité et les émissions de nouvelles.

M. FORTIN: Il a posé une autre question ensuite, au sujet d'un passage de votre rapport.

M. DORION: C'était à propos des nouvelles.

M. JENNINGS: Je croyais y avoir répondu.

M. TREMBLAY: Permettez-moi de répéter ma question, monsieur le président. En ce qui regarde le réseau français, me diriez-vous que signifient les mots "éducation de la jeunesse et émissions scolaires"?

M. OUIMET: Au sujet des émissions scolaires, M. Jennings a dit clairement, je pense, que depuis sa création, Radio-Canada a toujours été très prudente dans ses relations avec les provinces dans le domaine de l'éducation pure. J'emploie le mot "éducation" dans son sens anglais. En français, il n'a pas tout à fait la même portée; le mot "éducation" est beaucoup plus général.

Au réseau français, nous avons certaines émissions éducatives, mais elles s'adressent aux adultes. Jusqu'à un certain point, nous considérons les jeunes gens comme des adultes en herbe, surtout les diplômés de nos collèges classiques, et même les élèves des premières années de collège. Telle est la distinction que nous faisons. Nous n'avons jamais, au réseau français de Radio-Canada, présenté d'émissions scolaires comme celles que diffusent les réseaux anglais, car pour une raison ou pour une autre, nous n'avons jamais pu obtenir la collaboration des divers gouvernements. Comme vous savez, nous sommes une société fédérale, et nous sommes par conséquent très conscients de l'existence de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Remarquez bien que nous avons fait des démarches plusieurs fois auprès de divers personnages des gouvernements, mais ces démarches n'ont jamais abouti. D'autre part, il me paraît intéressant de noter que certaines émissions en langue anglaise préparées en Ontario avec la collaboration du ministère de l'Éducation de l'Ontario, sont aussi utilisées dans le Québec, en langue anglaise, et cela avec le concours du département de l'Instruction publique.

Quant à la langue française, je ne saurais dire si le manque d'émissions scolaires constitue une perte pour la population de langue française, ou si c'est un bienfait. Mais jusqu'ici, nous n'avons jamais pu réaliser pour qui que ce soit des émissions scolaires proprement dites.

M. DORION: Est-ce parce que vous n'êtes pas sûrs de la mentalité de vos propres éducateurs?

M. JENNINGS: Laissez-moi m'expliquer bien clairement. Ces émissions sont préparées avec le concours des ministères de l'éducation. Nous fournissons les moyens techniques, tandis qu'eux fournissent le contenu, et nous ne diffusons rien qui n'ait été approuvé au préalable par le ministère de l'éducation de la province en cause.

M. TREMBLAY: Quelle différence faites-vous entre "éducation pure" et "éducation"?

M. OUIMET: Je ne veux pas dire éducation "pure". Peut-être n'ai-je pas été assez clair. Encore une fois, je préférerais, moi aussi, m'exprimer en français,

car quand on entreprend de discuter les nuances de certains mots comme "éducation" et ainsi de suite, on tombe fatalement dans les difficultés. Le mot anglais "education", tel qu'il s'applique à l'enseignement dans les écoles, correspond en français à ce que nous appelons "instruction publique", c'est-à-dire l'instruction dans les écoles de la province. En français, le mot "éducation" n'a pas exactement le même sens, d'après moi, car il peut ne s'appliquer qu'à l'instruction supérieure, au niveau universitaire, à l'instruction des adultes, et il peut aussi désigner l'éducation qu'on reçoit au sein de la famille. C'est généralement le sens où nous l'employons en français: il désigne l'éducation que l'enfant reçoit dans sa famille.

M. TREMBLAY: C'est ce sens-là que vous lui donnez? Quand vous faites la distinction entre "éducation pure" et "éducation" des adultes, et ainsi de suite, vous voulez parler d'une certaine sorte d'éducation; mais ce n'est pas nécessairement le vrai sens qu'il faut donner au mot "éducation"?

M. DORION: Je ne voudrais pas m'engager dans une discussion avec vous sur le sens du mot "éducation", mais je vous rappellerai qu'en 1938, le juge Sir Lyman Duff a rendu un très important jugement où il interprétait le mot "éducation" dans son sens le plus large.

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, me diriez-vous si l'éducation est le but de Radio-Canada?

M. OUIMET: Si j'ai bonne mémoire, les principaux objectifs de Radio-Canada sont les suivants: divertir, renseigner et éduquer.

M. ROULEAU: Au sens large du mot?

M. OUIMET: En effet.

M. PICKERSGILL: Monsieur Jennings, pourriez-vous répondre à ceci: au sens généralement accepté de l'article de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui traite de la compétence en matière d'institutions d'enseignement,—et c'est là, bien entendu, le sens de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique,—ai-je raison de comprendre que Radio-Canada ne diffuse pas d'émissions de ce genre, c'est-à-dire d'émissions à l'adresse des écoles ou à l'adresse des enfants d'école aux fins de les instruire, sauf avec l'accord sans réserve des autorités provinciales compétentes?

M. JENNINGS: C'est juste.

M. CAMPEAU: Pourriez-vous nous dire quels pourparlers il y a eu entre les autorités compétentes du Québec et Radio-Canada au sujet des émissions éducatives?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire entre le département de l'Instruction publique de la province de Québec et Radio-Canada?

M. CAMPEAU: Justement.

Le PRÉSIDENT: Au sujet des émissions éducatives?

M. CAMPEAU: Oui, car on a dit que de telles émissions étaient diffusées dans d'autres provinces, mais non dans le Québec.

M. BUSHNELL: Nous ferions bien, je pense, de bien tirer cela au clair. Ces pourparlers se sont étendus sur plusieurs années, et si je me rappelle bien, c'est surtout feu M. Frigon, aidé des gens du service des programmes, qui avait établi les bases de nos émissions destinées aux écoles. De toute évidence . . .

M. CAMPEAU: Il y a longtemps de cela?

M. BUSHNELL: Il y a longtemps.

M. CAMPEAU: On n'a fait aucune tentative. . .

M. BUSHNELL: Je ne dirais pas qu'on n'a pas fait de tentatives, mais les dirigeants de l'instruction publique dans la province ne semblent pas tenir à ce que nous entreprenions de réaliser des émissions faites pour être écoutées dans les écoles; or si le gouvernement provincial n'y tient pas, la chose à faire est évidemment de ne pas nous en mêler.

M. JENNINGS: Permettez-moi, monsieur le président, d'ajouter une observation. Il y a des divergences d'opinion, j'imagine, quand à l'utilité des émissions radiophoniques faites pour être écoutées dans les écoles et incorporées au programme scolaire.

M. CAMPEAU: J'aimerais savoir s'il s'agit ici d'une expression d'opinion de la part de Radio-Canada, ou s'il y a déjà eu une déclaration officielle des autorités scolaires de la province de Québec?

M. BUSHNELL: Je doute fort qu'il y ait eu une déclaration officielle. Pour vérifier, il faudrait évidemment fouiller nos dossiers sur plusieurs années en arrière. Je ne suis tout simplement pas à même de dire, monsieur Campeau, s'il y a eu un échange de correspondance il y a dix, douze ou quinze ans. Je ne saurais le dire. Peut-être M. Ouimet le saurait-il.

M. OUIMET: Si je puis me fier à ma mémoire, il me semble que les pourparlers qui ont eu lieu n'avaient peut-être aucun caractère officiel. Ils n'ont jamais atteint le niveau officiel, car dans certains cas, on ne nous as pas donné l'impression qu'il y avait lieu d'insister sur l'opportunité de réaliser des émissions destinées aux écoles. Autrement dit, les pourparlers ont été surtout officieux.

M. CAMPEAU: Quand vous dites "aucun caractère officiel" je voudrais savoir avec qui ces pourparlers ont eu lieu, car vous connaissez le régime de la province de Québec, et vous savez qui est responsable du domaine de l'instruction publique.

M. JENNINGS: Je dirais que notre attitude, à Radio-Canada, est tout simplement la suivante: au tout début, je ne crois pas,—de fait j'en suis certain,—que nous nous soyons adressés aux dirigeants de l'instruction publique de la province et que nous leur ayions dit: "Nous avons l'intention de réaliser des émissions pour les écoles". Nous ne faisons qu'accorder notre concours et notre collaboration aux divers ministères provinciaux de l'Éducation dans un domaine où ils expriment le désir de faire quelque chose; dans toutes les provinces sauf Québec, nous présentons des émissions préparées par le ministère de l'Éducation, nous chargeant de les réaliser pour eux.

M. PRATT: A ce propos, monsieur le président, il me semble que certains d'entre nous oublient un principe très important que les gens de théâtre connaissent depuis longtemps: on ne peut divertir sans éduquer, et inversement, on ne peut éduquer sans divertir.

Tandis que nous planons dans ces sphères éthérées, je profite de l'occasion pour demander si la série de westerns stupides qu'on nous inflige à grands frais est le résultat d'un sondage préalable?

M. JENNINGS: Ce n'est pas le résultat de sondages, monsieur Pratt. Je ne sais s'il faut parler ici, comme vous le faites, d'une "série de westerns stupides". J'ai entendu d'autres observations sur leur valeur et leur intérêt.

M. PRATT: Il s'agit là d'une forme de sondage, ne pensez-vous pas?

M. JENNINGS: Ce n'est pas un sondage; c'est une impression.

M. PRATT: Je suis peut-être malchanceux, mais chaque fois que j'ouvre mon appareil de télévision, on voit à peu près toujours des hommes armés de fusils poursuivre d'autres hommes et se livrer à de violents combats. Cela ne semble guère cadrer avec un de vos objectifs, l'éducation de la jeunesse. Je sais bien qu'il y a parfois de la violence dans les contes de fées; mais j'étais curieux de savoir si c'était à la suite d'un sondage parmi les auditeurs qu'on avait constaté que la grande majorité des téléspectateurs actuels aiment ce genre d'émissions, ou s'il s'agissait plutôt de considérations économiques.

M. JENNINGS: Non: je crois que l'on pourrait vous démontrer que ces westerns attirent un très large public.

M. PRATT: Les adultes aussi bien que les enfants, j'en suis sûr.

M. JENNINGS: C'est un point qui peut très bien se discuter. Même à Radio-Canada, les avis sont partagés sur la question de savoir si nous en avons trop.

M. PRATT: C'est précisément ce que je veux dire. Est-ce à la suite d'un sondage ou d'une étude qu'on a constaté que ces émissions sont plus appréciées que d'autres?

M. BUSHNELL: Excusez-moi, monsieur le président, mais j'aimerais ajouter un mot à cela. Pour être bien franc, je trouve que nous en avons trop. Mais le fait que nos commanditaires savent que ces films exercent beaucoup d'attrait sur le public joue un certain rôle, si vous voulez, dans notre décision.

Les commanditaires veulent atteindre la masse. Il y a aussi cette autre considération que certains westerns ne coûtent pas trop cher. Les commanditaires se présentent et nous disent "Écoutez un peu, monsieur Radio-Canada: voici une émission que nous avons achetée aux États-Unis. Nous la diffusons aux États-Unis, pourquoi ne nous permettrait-on pas de la diffuser au Canada?" Si l'émission ne contient pas trop de scènes violentes, je dois admettre qu'il nous arrive probablement de nous montrer un peu faibles. Mais la question est à l'étude, et très sérieusement.

M. PRATT: Mes critiques ne s'adressent pas aux westerns eux-mêmes: j'en ai fait moi-même qui se classent parmi les pires jamais réalisés. J'en ai surtout à la quantité formidable de ces émissions. Elle semble d'ailleurs augmenter plutôt que diminuer.

M. BUSHNELL: C'est une tendance qui, dans six mois ou un an, se sera probablement modifiée du tout au tout.

Le PRÉSIDENT: Le mouvement est très fort aux États-Unis également.

M. FLYNN: Monsieur le président, j'aimerais revenir à la question du nombre restreint de bons diffuseurs. Je me demande s'il faut considérer comme un phénomène inévitable que certaines opinions minoritaires aient plus de chances de s'exprimer parce que leurs protagonistes sont meilleurs diffuseurs?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet des émissions scolaires. N'ait-il pas vrai, monsieur Jennings, qu'en Ontario par exemple, le ministère de l'éducation fournit la matière même des émissions et que Radio-Canada se contente surtout de fournir ses services techniques et ses conseils?

M. JENNINGS: Non seulement fournissent-ils la matière des émissions, mais ils le font à leurs frais. Nous fournissons les moyens de diffusion. Pour revenir aux observations de M. Pratt au sujet du divertissement, je pense qu'une des

fonctions exercées par Radio-Canada dans ce domaine, en consultation avec les autorités de l'instruction publique, c'est de rendre les émissions plus attrayantes, de leur donner une présentation plus dynamique.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Puisque se sont les gens du ministère de l'instruction publique qui fournissent la matière des émissions, ce n'est pas Radio-Canada qui y introduit ses préjugés, si préjugés il y a. Il s'agit purement des préjugés du ministère de l'instruction publique de la province en cause?

M. JENNINGS: C'est juste.

M. CHAMBERS: Je voudrais revenir à la question que posait M. Fortin tout à l'heure, celle de l'équilibre, qui à mon sens est d'importance primordiale. Serait-il possible, pour le réseau français par exemple, de nous fournir une liste des commentateurs les mieux cotés et qu'on emploie le plus souvent sur une certaine période, par exemple six mois ou un an?

On pourrait aussi indiquer le pourcentage de temps accordé à chacun? Saisissez-vous bien ma question?

M. JENNINGS: Nous pouvons, je pense, vous donner tous les renseignements voulus sur les commentateurs et sur les émissions où ils sont apparus.

Le PRÉSIDENT: A quelque séance ultérieure.

M. CHAMBERS: Je voudrais savoir lesquels sont invités le plus souvent.

M. JENNINGS: Au réseau français?

Le PRÉSIDENT: Aux émissions du réseau français.

M. JENNINGS: Nous consignons ces détails d'une façon très précise.

M. CHAMBERS: Cela comprend les émissions de discussion?

M. JENNINGS: C'est exact.

M. CHAMBERS: Je fais appel au règlement, monsieur le président, pour savoir si je pourrais obtenir ce qui suit, savoir un compte rendu sténographique d'une émission intitulée *Man to Man* présentée au réseau trans-Canada le lundi 11 mai, à 9 heures du soir.

M. BUSHNELL: Et moi de même.

M. JENNINGS: Au fait, je tente moi-même d'en obtenir un.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chambers, nous pourrons l'obtenir s'ils y réussissent.

M. DORION: Il nous faut voter les fonds.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Jennings au sujet de la réalisation des émissions? M. Bushnell a dit dans son exposé, et je lis: "Chaque émission est une création propre, conçue comme telle et préparée sur mesures, pour ainsi dire. Il n'y a pas de production massive: cela ne se peut pas." Cela se comprend parfaitement.

Je me demande cependant, devant ce qui se fait en Angleteere et aux États-Unis,—où l'on filme ces émissions individuelles,—si nous nous efforçons, comme ces pays l'ont fait avec beaucoup de succès, de vendre à l'étranger ces émissions canadiennes dont nous avons parlé si longuement. Je pense que oui, à un degré très restreint. Mais peut-être messieurs Jennings et Bushnell nous diraient-ils un mot là-dessus.

M. JENNINGS: Je puis vous dire ce que nous faisons dans ce domaine. Nous vendons un nombre croissant de nos émissions exportables,—il s'agit surtout de théâtre,—à l'*Independent Television Authority*, en Angleterre, à la BBC, à la Télévision française, à l'ABC (*Australian Broadcasting Commission*), aux États-Unis. Aimeriez-vous que je vous donne la liste?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si elle n'est pas trop longue.

M. JENNINGS: Elle n'est pas terriblement longue. Émissions dramatiques d'une heure, en direct: nous en avons vendu cinq à l'*ABC Television*, à New York . . .

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire dans les douze derniers mois, ou quoi?

M. JENNINGS: Depuis septembre 1956. Nous avons vendu à l'étranger 98 émissions théâtrales d'une heure sur cinégrammes, 15 à la BBC, 2 à l'Australie, 2 à le société Granada du Royaume-Uni,—c'est une des entreprises qui réalisent des émissions pour la télévision,—39 à l'*Associated Television*,—c'est une autre des compagnies indépendantes anglaises,—39 à la GTV, entreprise privée australienne de télévision, et une, d'après ma liste, à l'exposition mondiale de Bruxelles: mais il s'agissait là d'une émission canadienne que nous avons fournie pour des représentations données au pavillon canadien.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est tout depuis septembre 1956?

M. JENNINGS: Oui. Il s'agissait là de pièces d'une heure enregistrées sur cinégrammes. Pièces d'une demi-heure sur cinégrammes: nous en avons vendu 65, dont 43 à la BBC à Londres, et 22 à l'*Australian Broadcasting Commission*. Émissions dramatiques d'une heure et demie enregistrées sur cinégrammes,—elles sont assez rares,—nous en avons vendu 2 à la BBC, une à la *National Education Television Centre*, aux États-Unis, et nous avons envoyé une émission d'une heure et demie à Bruxelles, où elle a été représentée au pavillon canadien.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Permettez-moi de vous interrompre. Dois-je comprendre que normalement, ces programmes ou émissions ont été présentés d'abord au Canada?

M. JENNINGS: Mais oui, elles sont diffusées ici par le réseau de télévision, et, en vertu d'une entente avec l'Association des Artistes, entente qui comporte une hausse des cachets, nous sommes autorisés à les exporter; ainsi, nous récupérons . . . Je ne saurais dire ce que cela nous rapporte, mais la vente de ces émissions est assez profitable.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On fait donc des efforts pour changer le cours des émissions, qui jusqu'ici ne faisaient qu'entrer au pays. En même temps, on cherche à faire voir à l'étranger des exemples de ce que nous fabriquons au Canada. C'est un honnête effort, mais les résultats ne sont guère impressionnants pour une période aussi longue. Y a-t-il des chances ou des espoirs d'améliorer la situation?

M. JENNINGS: Oui, d'excellentes chances. Je mentionnerai ici une autre réalisation canadienne actuellement en cours, la série sur la Gendarmerie Royale du Canada, que réalisent conjointement la Société Crowley-McConnell, Radio-Canada et la B.B.C. Il s'agit de 39 films d'une demi-heure qui, nous l'espérons, feront le tour du monde. Déjà, la série a été vendue en Angleterre, en Australie et au Canada, et nous comptons bien la vendre aux États-Unis avant longtemps.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander si le coût de ces émissions est un élément déterminant quand il s'agit de fixer un prix aux pays qui importent nos films? Comment établissez-vous le prix?

M. JENNINGS: Je ne suis pas très au courant de la formule. Elle consiste à établir ce qu'il nous en coûte pour rendre une émission exportable. Il y a un cachet supplémentaire pour les artistes, un cachet supplémentaire pour les auteurs, les coûts des matériaux utilisés dans la préparation du cinégramme, et les frais encourus par Radio-Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous tâchez de tenir compte, dans la détermination du prix de vente que vous obtenez des pays étrangers, des frais de production?

M. JENNINGS: Oui.

M. PRATT: Radio-Canada a-t-elle l'intention d'employer le ruban vidéo, pour l'exportation, plutôt que le vieux procédé du cinégramme?

M. JENNINGS: Peut-être avez-vous remarqué qu'au moment où j'ai cité des chiffres sur les exportations tout à l'heure, j'ai dit: cinq émissions dramatiques d'une demi-heure, en direct, aux États-Unis. Plus tard, j'ai mentionné que nous avions vendu une quantité de cinégrammes en Australie et en Angleterre, où on utilise ce genre d'enregistrement. Mais depuis longtemps déjà, les réseaux américains ne veulent plus de cinégrammes, ne trouvant pas ce procédé assez bon. Je souhaite certes qu'à l'avenir,—nous en sommes d'ailleurs déjà là,—le ruban vidéo sera d'une qualité suffisante pour que les réseaux américains l'acceptent.

M. PRATT: Radio-Canada est-elle en voie d'augmenter son matériel d'enregistrement sur ruban vidéo?

M. BUSHNELL: Oui, très certainement.

M. ROBICHAUD: La principale question que j'avais à l'esprit a été posée par M. Chambers. J'espère que dans la liste qu'on doit nous fournir, on indiquera le temps accordé à chacun depuis douze mois, mettons, et que cela comprendra le réseau anglais aussi bien que le réseau français.

M. JENNINGS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire le nombre d'apparitions?

M. ROBICHAUD: Oui, et cela pour les cinq dernières années, mettons. J'ai une autre question qui, je pense, n'a pas encore été posée. Monsieur Bushnell, pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage d'émissions de Radio-Canada que les stations privées sont obligées de diffuser? Je veux parler de la radio et de la télévision. Ont-elles un choix, ou sont-elles obligées de diffuser certaines émissions?

M. BUSHNELL: Nous sommes en mesure de vous fournir ces renseignements, mais je doute que nous les ayons ici aujourd'hui. Depuis des années,—il faut remonter, pour cela, à la radio,—nous avons établi un régime bien clair pour ce que nous appelons les émissions réservées et les émissions facultatives, et dans l'ensemble, les stations privées s'y conforment. Dans de très nombreaux cas, elles diffusent beaucoup plus d'émissions de Radio-Canada que nos ententes n'exigent. Il nous faut nécessairement leur accorder du temps pour les choses qui intéressent leur localité, et pour les annonces locales. Mais nous pouvons certes vous donner des détails très précis sur l'entente qui règle nos relations avec les stations privées de télévision, et cela presque à la minute.

Le PRÉSIDENT: C'est un accord identique pour chaque station, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Robichaud?

M. ROBICHAUD: On a répondu à toutes mes questions.

M. SIMPSON: Monsieur le président, ma question se rattache à celle de M. Chambers. Elle a trait aux commentateurs que Radio-Canada emploie pour les émissions de commentaires sur l'actualité. M. Jennings nous a dit que certains employés sont expressément chargés de choisir ces commentateurs.

Radio-Canada n'a-t-elle pas, en plus, un bureau des relations extérieures ou un bureau d'information aux journaux? Quelle liaison y a-t-il entre Radio-Canada et les journaux en général?

M. JENNINGS: C'est le service de presse et d'information qui est chargé d'assurer la liaison entre Radio-Canada et la presse.

M. SIMPSON: Est-ce un nouveau service?

M. JENNINGS: Non, il existe depuis des années.

M. SIMPSON: Et comment, selon vous, s'est-il acquitté de son rôle? Assez bien?

M. JENNINGS: J'ai très peu de rapports directs avec ce service, car c'est un service à part. Mais on me dit qu'il se tire assez bien d'affaire.

M. BUSHNELL: Je crois pouvoir répondre à cette question.

M. SIMPSON: Pouvez-vous nous dire un mot des fonctions de ce service?

M. BUSHNELL: Il suffirait de dire, à ce propos, que Radio-Canada défraie probablement la chronique des journaux plus souvent que tout autre organisme au Canada, à l'exception du parlement. On vient de me rappeler cela.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur Simpson?

M. SIMPSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser?

M. BUSHNELL: Si vous aimiez, je serais très heureux de faire préparer un tableau qui serait exposé un de ces jours dans cette salle, et que vous pourriez consulter avant ou après les séances, ou n'importe quand, sur lequel serait indiquée la place accordée dans les journaux à Radio-Canada pour ses diverses émissions. C'est assez étonnant.

M. SIMPSON: Je me demande si, au cours des présentes discussions, les problèmes des commentateurs de Radio-Canada ont été discutés entre ce groupe et les représentants des journaux.

M. BUSHNELL: Non, ce service n'a rien à voir au choix des commentateurs.

M. MACQUARRIE: Puisque nous parlons du service national, je voudrais aborder la question si discutée de l'équilibre. Je me demande à quel point on s'efforce, dans le choix des commentateurs, d'obtenir un équilibre géographique pour les émissions comme "*Weekend Review*" et "*Critically Speaking*". On emploie surtout, pour ces émissions, des universitaires, et il y a quinze universités dans les provinces Maritimes. Je me demande comment on procède, et pourquoi on n'emploie pas plus de gens des Maritimes.

Le PRÉSIDENT: Peut-être ne sont-ils pas photogéniques!

M. MACQUARRIE: Beaucoup le sont, j'en suis sûr.

M. BUSHNELL: Il est possible qu'il y ait ici une difficulté d'ordre technique. Je sais que sur le réseau des Maritimes, on emploie parfois un grand nombre de gens de la région; mais quand il s'agit d'une émission télévisée à travers le pays, il est très coûteux de faire fonctionner le réseau en sens contraire. Mettons que l'émission est réalisée à Toronto: s'il faut faire un raccordement avec les provinces Maritimes pour faire parler un commentateur spécial pendant cinq minutes, par exemple, cela peut coûter énormément cher. Voilà une des raisons.

M. MACQUARRIE: Les exemples auxquels je pense sont à la radio.

M. JENNINGS: Dans *Critically Speaking*, nous essayons de faire la part aux diverses régions; je ne savais pas que dans l'ensemble, les provinces Maritimes semblaient défavorisées.

J'ai entendu, à *Critically Speaking*, un type qui fait un travail de premier ordre. J'oublie son nom, mais il est d'Halifax.

M. MACQUARRIE: Peut-être ai-je tort de supposer que les provinces Maritimes sont moins bien traitées que les autres.

M. JENNINGS: Je ne sais pas.

M. BUSHNELL: C'est probablement nous qui avons tort.

Le PRÉSIDENT: Voilà un bel aveu.

M. LAMBERT: Vous servez-vous beaucoup des installations de l'Office national du film dans vos productions?

M. JENNINGS: Nous ne nous servons pas du tout de leurs installations, autant que nous sachions. Mais ils nous fournissent certaines émissions de télévision. Nous diffusions de leurs émissions occasionnellement, et de plus, nous avons une série régulière, le dimanche, qui continue à peu près à l'année. Nous présentons des séries parallèles au réseau français et au réseau anglais.

M. LAMBERT: Utilisez-vous leurs films ou leurs productions?

M. JENNINGS: Pour des émissions particulières et pour des séries.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Bushnell, trouvez-vous que l'Office devrait relever de vous?

M. BUSHNELL: Non.

M. LAMBERT: A-t-il déjà été question de collaboration ou de fusion des services de production?

M. BUSHNELL: Nous avons assez de maux de tête sans cela.

M. PICKERSGILL: Je voudrais poser une question complémentaire. Je tiens à dire que je ne me formalise pas de la critique de M. Bushnell à l'adresse d'un organisme dont j'étais autrefois le porte-parole.

M. BUSHNELL: Je ne songeais pas à critiquer.

M. PICKERSGILL: Je me demande si l'on s'est arrêté suffisamment sur le fait que l'Office national du film est un des organismes de réalisation les mieux outillés au pays,—c'est du moins ce qu'on disait quand je demandais au Parlement de voter les crédits,—est si l'on s'occupe suffisamment de l'utiliser pour tous les services publics?

M. BUSHNELL: Je pense qu'il faudrait répondre oui à cela. Nous avons un comité de liaison grâce auquel nous entretenons des relations très étroites avec l'Office national du film. Il y a aussi le problème de la quantité de travail confiée à l'Office par Radio-Canada, car il y a, vous savez, un grand nombre d'entreprises commerciales de cinéma au pays, et cela ne leur plaît guère. Cette semaine même, elles sont venues se plaindre amèrement que nous avons trop souvent recours à l'Office national du film.

Il faut remarquer aussi, je pense, que l'Office national du film a son propre travail qui le tient passablement occupé. Du moins c'est l'impression que j'ai retirée en parlant avec quelques-uns de ses hauts fonctionnaires.

A un certain moment,—c'était à l'époque où M. Irwin dirigeait l'Office,—quelques-uns de mes collègues et moi avons eu un entretien avec lui, et nous lui avons demandé si l'Office se chargerait de développer et de préparer certains de nos films. Il a répondu: "Je suis désolé, monsieur Bushnell, mais nous en avons déjà plein les bras".

M. PICKERSGILL: Je ne parle pas de confier une partie de votre travail à l'Office national du film; je veux plutôt faire remarquer que ses installations représentent d'importants investissements de fonds publics. Je veux être aussi certain qu'il est humainement possible de l'être que ces capitaux et ces installations sont utilisés au maximum, et il ne me paraît pas impossible que Radio-Canada puisse s'en servir dans certains cas. Je ne parle pas de confier à l'Office la réalisation d'émissions, mais de voir à ce que ces installations soient suffisamment utilisées afin que l'argent des contribuables ne soit pas gaspillé.

Le PRÉSIDENT: Il va falloir nous en tenir là pour l'instant.

M. ROULEAU: J'aimerais à adresser un vœu au comité directeur. Puisque certains d'entre nous connaissent surtout ce qui se passe au réseau français, tandis que d'autres connaissent surtout le réseau anglais, serait-il possible de former un sous-comité chargé d'étudier l'activité du réseau français? Dans notre province tout au moins, nous avons bien des reproches à faire au réseau français de Radio-Canada. Il me paraîtrait utile de former un tel sous-comité.

Le PRÉSIDENT: Nous allons examiner cette proposition au sous-comité, qui est composé de MM. Pickersgill, Chambers, Fisher, Campeau et Bell.

M. ROBICHAUD: Très bien.

M. PICKERSGILL: Je suis certain que M. Mitchell, qui est absent, ne s'opposerait pas à ce que M. Robichaud le remplace au sous-comité.

Le PRÉSIDENT: Bien sûr, qu'il vienne. Nous ajournons au jeudi de cette semaine, à 9 heures et demie du matin.

(Appendice A)

Auditoire sans précédent aux élections de 1958

On évalue à 7,860,000 le nombre de personnes qui, à travers le pays, étaient à l'écoute le 31 mars entre 9 heures et 11 heures du soir, heure normale de l'Est, pour suivre les résultats des élections, diffusés en direct à la radio et à la télévision par Radio-Canada et les stations privées. Ce chiffre a été obtenu par la société Elliott-Haynes Limited au moyen d'un sondage téléphonique exécuté pendant l'heure la plus propice à une mensuration simultanée des auditoires des cinq fuseaux horaires compris entre Sydney et Victoria.

L'auditoire national se composait de 5,786,000 personnes à la télévision et de 2,074,000 à la radio; il comprenait toutes les personnes atteintes par les émissions diffusées par Radio-Canada et par les stations privées, tant en langue française qu'en langue anglaise. L'émission télévisée a été vue par 4,014,000 personnes dans 1,295,000 foyers de langue anglaise et par 1,770,000 personnes dans 492,000 foyers de langue française. L'an dernier, un total cumulatif de 4,200,000 téléspectateurs avaient suivi les résultats d'élections diffusés toute la soirée par Radio-Canada.

A la radio, les auditeurs de langue anglaise se sont chiffrés par 1,581,000, répartis dans 565,000 foyers; du côté français, leur nombre a été évalué à 493,000, répartis dans 149,000 foyers. C'est dans les provinces des Prairies qu'on a manifesté le plus d'intérêt envers les résultats d'élections; entre 9 heures et 9 heures et demie du soir, heure locale, le nombre de téléspectateurs a atteint 85 p. 100. Dans les Maritimes et chez les téléspectateurs de langue française de l'Ontario et du Québec, la proportion était à peu près la même, atteignant le chiffre de 70 p. 100.

L'indice de l'écoute, chez les téléspectateurs de langue anglaise du centre du pays, était moins élevé, se situant en moyenne autour de 50 p. 100. Environ le quart des spectateurs possibles, vraisemblablement groupés surtout dans le Sud de l'Ontario, ont préféré suivre des émissions diffusées par les stations américaines voisines.

En Colombie-Britannique, la période de mensuration simultanée (de 9 heures à 10 heures du soir, heure normale de l'Est) se trouvait évidemment devancée de trois heures selon l'heure locale (heure normale du Pacifique). On a constaté, pendant l'heure du repas du soir, que le pourcentage des foyers à l'écoute n'était que de 22 p. 100 pour la télévision, mais par contre, l'écoute à la radio était la plus forte au Canada. Pendant la soirée, l'écoute a peu à peu augmenté à la télévision, et elle a diminué à la radio.

ACCROISSEMENT DES AUDITOIRES—ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION RÉALISÉES AU CANADA

Émissions du réseau anglais	Nombre de foyers téléspectateurs			
	1958	1959		
	Février	Janvier	Février	Mars
	(000)	(000)	(000)	(000)
Front Page Challenge	860	1,350	1,330	1,275
Folio*	370	660	620	580
Close-Up*	290	650	780	690
G.M. Presents*	720	800	970	860
Cannonball	950**	1,320	1,280	1,260
Country Hoedown	800	1,000	1,070	1,020
'Cross-Canada Hit Parade*	650	970	1,010	940
N.H.L. Hockey	950	1,110	1,120	1,120
Showtime*	500	920	1,000	940
Émissions du réseau français	Janvier-Mars	Décembre-Avril		
	1958	1958	1959	
	(000)	(000)	(000)	
Music-Hall	632	688	634	
La famille Plouffe	661	765	778	
L'heure des quilles	393	527	511	
Le point d'interrogation	479	577	597	

*Le nombre accru de foyers téléspectateurs peut être attribuable aux modifications apportées à la programmation.

**L'émission *Tugboat Annie* étant au programme.

Source: International Surveys Ltd.

Le 14 mai 1959.

PROPORTION APPROXIMATIVE DES ÉMISSIONS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION DIFFUSÉES SUR TOUT LE RÉSEAU, D'APRÈS LES SECTEURS GÉNÉRAUX

SEMAINE ÉCHANTILLON, ÉTÉ 1958

Radio — Télévision

ÉMISSIONS OÙ LE DIVERTISSEMENT PRÉDOMINE

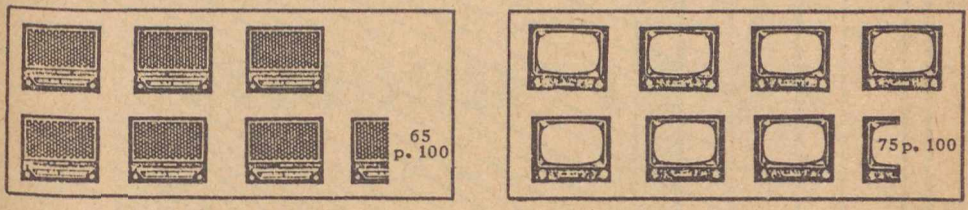

ÉMISSIONS OÙ L'INFORMATION PRÉDOMINE

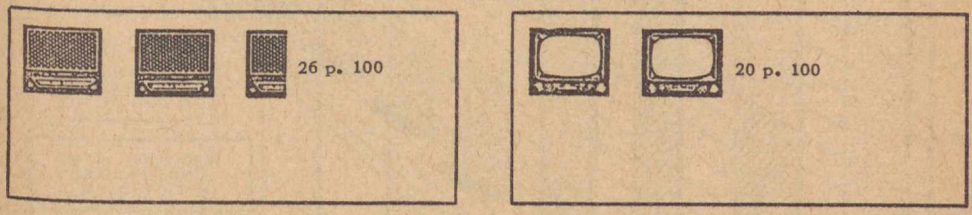

ÉMISSIONS OÙ LES IDEES OU OPINIONS PRÉDOMINENT

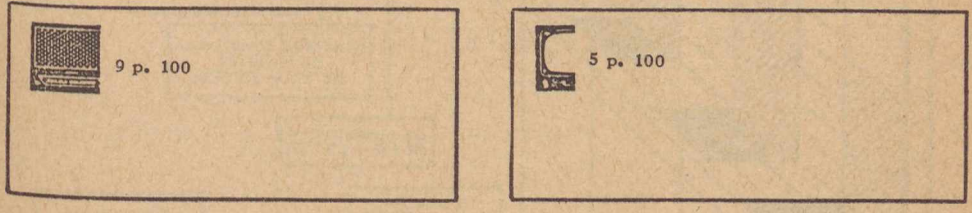

Source: Tableaux R5a et T4a

PROPORTION APPROXIMATIVE DES ÉMISSIONS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION DIFFUSÉES SUR TOUT LE RÉSEAU, SELON LE GENRE D'ÉMISSIONS

Semaine échantillon, été 1958

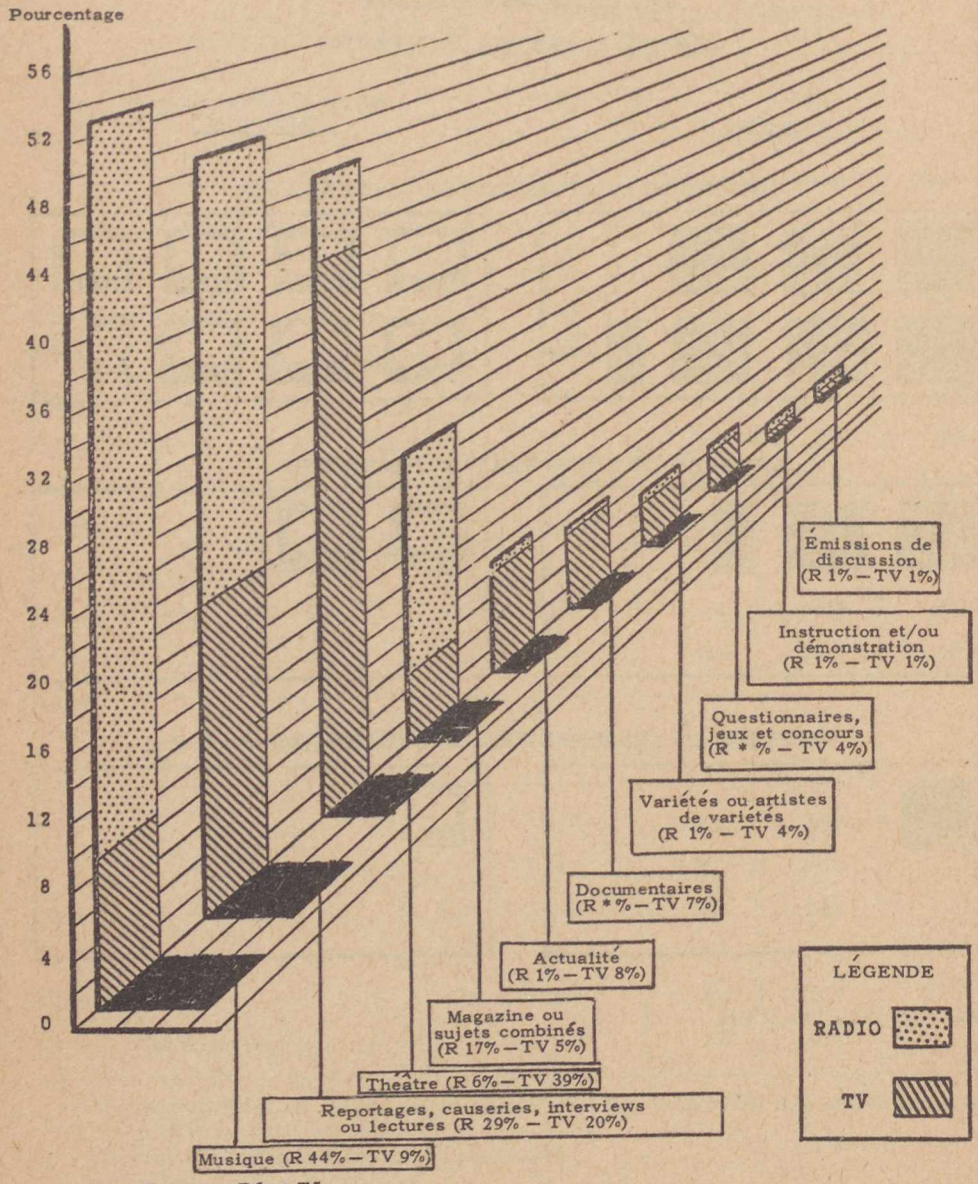

Source: Tableaux R6 et T5a

* Moins de 1 p. 100.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 21 MAI 1959

CANADA
DEC 17 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada;
M. Charles Jennings, contrôleur des émissions.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21255-5—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,
et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Campeau
Chambers
Chown
Dorion
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Horner (*Jasper-Edson*)
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Tremblay—(33)

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 21 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken; MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Chambers, Dorion, Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Halpenny, Horner (*Jasper-Edson*), Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Morris, McCleave, McIntosh, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay (25).

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. R. E. Keddy, directeur du planisme; MM. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration, et J. S. Helbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

Le président déclare qu'il y a quorum et fait rapport au Comité qu'une proposition visant à subdiviser l'étude de la Société Radio-Canada par le Comité, en séparant l'examen du réseau de langue anglaise et du réseau de langue française et en confiant l'examen de ce dernier à un sous-comité spécial, a été étudiée et renvoyée à l'Orateur pour étude et avis.

Le président exprime aussi l'avis que, étant donné que tous les membres du Comité s'intéressent également à l'étude des émissions du réseau de langue française, le Comité devrait d'abord terminer son examen des services du réseau de langue anglaise, et consacrer ensuite tout le temps nécessaire à une étude approfondie du réseau de langue française.

M. Bushnell donne de plus amples explications au sujet d'une déclaration qu'il a faite à la dernière séance du Comité tenue le mardi 19 mai, concernant la diffusion d'un événement sportif à venir. On l'interroge touchant les relations de la Société avec différents organismes sportifs et au sujet de son attitude envers les sports en général.

Après avoir répondu à certaines questions posées à des séances antérieures touchant les cachets versés à des conférenciers et commentateurs invités, M. Bushnell dépose certains documents qui seront publiés en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. Les voici:

1. Notes sur les frais et les recettes des émissions de télévision de Radio-Canada (*voir appendice A*).
2. Recettes brutes de Radio-Canada au cours des cinq dernières années (*voir appendice B*).
3. Organigramme et explications touchant l'administration d'une émission type de télévision (*voir appendice C*).
4. Instructions et formulaire à l'égard des bulletins de nouvelles de Radio-Canada (*voir appendice D*).

5. Copie d'une lettre de *P. S. Ross & Sons,* comptables agréés, au directeur général de la Société Radio-Canada, en date du 1er mai 1958 (*voir appendice E*).

On interroge MM. Bushnell et Jennings touchant l'objectivité et l'impartialité des émissions de nouvelles de Radio-Canada, et M. Bushnell donne lecture d'une déclaration sur les relations entre la Société et les stations privées, portant sur les périodes de priorité du réseau et les périodes réservées à la radiodiffusion.

On distribue des exemplaires du *C.B.C. Times* aux membres du Comité.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne au mardi 26 mai 1959, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 21 mai 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Comme nous vous l'avons promis à la dernière séance nous avons des interprètes et des sténographes de langue française ici ce matin.

Le comité directeur s'est réuni hier après-midi, et il a été décidé de recommander au Comité de poursuivre l'interrogatoire touchant les émissions du réseau anglais et, lorsque nous aurons terminé l'examen des émissions de langue anglaise, nous passerons au réseau de langue française. Je crois qu'en procédant ainsi nous pourrons épargner beaucoup de temps.

Le comité directeur allègue à cet égard que le reste du Canada est tout aussi intéressé à ce qui se passe dans le Canada d'expression française, que le sont les habitants du Canada de langue française.

Est-ce le bon plaisir du Comité?

(Assentiment.)

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je poser une question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Si l'on veut bien me permettre de continuer. L'interrogatoire en français se fera de la même manière qu'on le fait au Comité des prévisions de dépenses. C'est-à-dire, si la question est posée en français on la traduira en anglais séance tenante. Elle apparaîtra en anglais au compte rendu, et on publiera le français en appendice.

Est-ce que cela convient à tout le monde?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: M. Rouleau a présenté une proposition au comité directeur. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de la lire, mais je l'ai transmise à l'Orateur afin qu'il rende une décision à ce sujet, et il m'a promis de le faire le plus tôt possible. Aimeriez-vous qu'on en donne lecture?

M. PICKERSGILL: Je crois qu'on devrait la lire.

Le PRÉSIDENT:

Attendu que la Société Radio-Canada se compose de deux réseaux distincts, l'un de langue anglaise et l'autre de langue française;

Attendu qu'on traite séparément ces deux réseaux dans le rapport présenté par M. Bushnell au Comité parlementaire institué pour examiner l'activité de la Société;

Attendu que l'administration du réseau français est distincte de celle du réseau anglais;

Attendu que chaque réseau a des services et des émissions distincts;

Attendu qu'il serait souhaitable et logique que l'enquête parlementaire porte sur les deux réseaux;

Attendu qu'on servirait mieux les fins de l'enquête en divisant le Comité parlementaire en deux sections;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Rouleau, député de Dollard, avec l'appui de M. Noël Dorion, député de Bellechasse.

Ce document est signé par M. Guy Rouleau, mais je n'ai pas encore reçu de lettre, de signature ou d'autre indication de M. Dorion, quant à ses intentions,—

> que le comité parlementaire, aux fins de son enquête, établisse un sous-comité qui étudiera plus particulièrement l'exploitation et l'activité du réseau français de Radio-Canada, et que, en conséquence, ledit comité présente la présente requête au Parlement.

Comme je l'ai dit, j'ai déjà transmis ce document à l'Orateur, et il m'a promis de rendre une décision à ce sujet sous peu.

Si c'est le bon plaisir du Comité, nous commencerons par entendre une courte déclaration de M. Bushnell. Je sais qu'il désire vous communiquer certains des renseignements que vous avez demandés.

M. ERNEST BUSHNELL (*vice-président de la Société Radio-Canada*): Je vous remercie, monsieur le président. Il y a un point sur lequel j'aimerais faire la lumière. Je crois qu'on a fait allusion mardi dernier au combat de boxe Moore-Durelle, et on a interprété une de mes observations d'une façon trop étendue dans certaines parties du Canada, du moins. C'est ce qu'on m'a dit. J'aimerais expliquer bien clairement quelles étaient mes intentions quand j'ai fait cette déclaration.

Le compte rendu des témoignages est ainsi conçu:

> Si M. Quinn ne veut rien entendre, au sujet d'Ottawa, et s'obstine à vouloir priver cette région de l'émission, il y aura de la casse.

Je ne retranche rien à cette déclaration. J'habite à Ottawa et si ce combat n'est pas télévisé à Ottawa je vais me rendre quelque part près du Pôle Nord, et c'est ce que j'ai voulu dire. J'entends que Radio-Canada va avoir des ennuis, si cette émission n'est pas télévisée à Ottawa et dans d'autres villes, comme Québec et Kingston, par exemple; et bien franchement, à moins qu'on ne supprime les restrictions de décrochage appliquées à certaines régions nous allons certainement y penser à deux fois avant de consentir à téléviser le combat dans d'autres parties du Canada au prix que demande M. Quinn.

J'espère que ces explications feront la lumière à ce sujet.

M. PICKERSGILL: J'aimerais poser une question à ce sujet. Certains d'entre nous ne comprennent pas grand chose à ces questions, et je suis un de ceux-là. M. Bushnell pourrait-il nous expliquer ce que veux dire ce décrochage de certaines stations. Je n'en connais pas suffisamment les antécédents.

M. BUSHNELL: Ça veut simplement dire...

M. PICKERSGILL: Il vous faudra remonter à l'A.B.C. de cette affaire.

M. BUSHNELL: Très bien. "A" est l'endroit d'origine qui sera à Montréal: Radio-Canada télévisera le combat de boxe à partir de là. L'émission passera ensuite par ses réseaux tant français qu'anglais; mais M. Quinn ne veut aucunement que le combat soit télévisé par les transmetteurs de CBMT, de CBFT, de la station de Sherbrooke, des deux stations d'Ottawa, ni de la station de Kingston.

Toute cette affaire de décrochage se résume à priver ces régions d'une émission particulière. Ainsi plus d'un million de spectateurs en puissance seraient privés de cette émission.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pendant que vous en êtes à cette question, monsieur Bushnell, pourriez-vous nous renseigner au sujet d'une situation analogue? C'est-à-dire, sur vos négociations touchant les émissions de football du "Big Four"? Je crois savoir que vous êtes en butte aux mêmes difficultés?

M. BUSHNELL: Oui, nous avons à faire face à des difficultés semblables, mais à un degré moindre. De fait, les décrochages que veulent nous imposer l'U.I.F.R., communément désigné sous le nom de "Big Four", et l'U.I.F.O.,

l'association de l'Ouest, ne sont pas aussi étendus que ceux qu'exige ou apparemment réclame M. Quinn. Prenons l'Ouest, par exemple; si nous transmettons une partie de Winnipeg, mettons, alors notre poste de Winnipeg ne peut pas téléviser cette partie.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'en êtes pas venus encore à une entente, mais vous êtes convaincus que vous y parviendrez?

M. BUSHNELL: Nous en sommes venus à une entente.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez poser une question, monsieur Bell?

M. BELL (*Carleton*): J'allais parler dans le même sens.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh, je sais que vous aviez une question à poser.

M. MCINTOSH: Vous avez fait toute une déclaration, monsieur Bushnell. Quelle maîtrise exercez-vous sur M. Quinn au sujet de la télévision de cet événement aux États-Unis? Au cas où il n'en viendrait pas à un accord et déciderait que le combat ne serait pas télévisé au Canada, quelle maîtrise pouvez-vous exercer sur lui?

M. BUSHNELL: Je crois, monsieur McIntosh, que nous jouissons d'un pouvoir assez considérable en ce sens, que la question fera l'objet de négociations relativement au prix.

M. MCINTOSH: Mais vous ne pouvez pas l'empêcher de téléviser ce combat aux États-Unis à partir de Montréal?

M. BUSHNELL: Oh, non.

Le PRÉSIDENT: Leur faudrait-il se servir de vos installations de base à Montréal?

M. BUSHNELL: Nous avons l'habitude de fournir ces services à...

Le PRÉSIDENT: N.B.C. ou C.B.S.?

M. BUSHNELL: A.B.C., de fait.

M. FISHER: C'est l'habitude, en télévision, tant en Grande-Bretagne dans une certaine mesure et ici aussi, de décrocher certaines régions d'où il est possible d'attirer des clients; et certes Ottawa est assez près pour que les gens puissent aller en auto assister au combat et en revenir. Il y a aussi le point de vue du promoteur dont il faut tenir compte.

M. BUSHNELL: Il y a toujours deux côtés à une question, je le reconnais.

M. SIMPSON: Pour faire suite à la question de M. Smith: au sujet des émissions de football, avez-vous des difficultés de la part des associations par rapport aux décrochages qu'elles exigent lorsqu'il s'agit des parties pour la Coupe Grey?

M. BUSHNELL: Non.

M. SIMPSON: Aucune?

M. BUSHNELL: Aucune.

M. PRATT: Puis-je poser une question qui se rattache à ceci? Monsieur Bushnell, est-ce que les services internationaux relèvent de Radio-Canada ou de la Compagnie de téléphone Bell dans la région, mettons, de Montréal, Plattsburg, Burlington ou dans toute autre région, selon le cas?

M. BUSHNELL: Ils dépendent de la Compagnie de téléphone Bell, j'imagine, de concert avec l'A.T. & T. aux États-Unis.

M. SIMPSON: Pendant que nous en sommes à la question de la diffusion des événements sportifs, pourriez-vous nous dire si Radio-Canada a étudié la possibilité de donner la partie de la semaine des ligues majeures de "baseball"?

M. BUSHNELL: Oui, nous l'avons fait. Vous voulez dire, à la télévision?

M. SIMPSON: Oui, à la télévision.

M. BUSHNELL: Oui, nous avons étudié cette question, et je dois vous avouer que je ne saurais dire pour quelles raisons nous ne pouvons pas téléviser cet événement. M. Jennings le pourrait peut-être; je ne sais pas; mais je sais qu'il a fallu refuser cette émission.

M. JENNINGS: Nous n'avons pas pu donner cette émission de façon régulière l'an dernier parce que les samedis après-midi l'horaire devait inclure une foule d'autres choses, comme le *Queen's Plate* et autres choses de ce genre. Cependant, cette année nous étudions la question afin de voir si nous pouvons en comprendre un assez bon nombre dans l'horaire. Il faut tenir compte des nombreuses questions qu'on a discutées avec les stations privées de télévision à nos réunions du comité des émissions. Il y a une forte demande pour cette partie du samedi après-midi, et nous espérons pouvoir l'obtenir cet été.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quand commencerait-on?

M. JENNINGS: Je vous le laisserai savoir plus tard.

M. SIMPSON: Sera-t-il possible de les téléviser toutes?

M. JENNINGS: Non, nous ne pouvons pas les donner toutes.

M. SIMPSON: Mais il sera possible d'en téléviser de façon intermittente?

M. JENNINGS: Oui, une de temps à autre.

M. KUCHEREPA: Y a-t-il une ligne de conduite rigide à l'égard des décrochages, touchant un club particulier de la ligue elle-même? Je songe tout particulièrement à Toronto et Hamilton, car lorsque les *Argonauts* jouent à Hamilton on ne donne pas la partie dans la région de Toronto.

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. KUCHEREPA: Existe-il une ligne de conduite rigide en ce qui concerne Radio-Canada?

M. BUSHNELL: Ce n'est pas Radio-Canada, mais la ligue qui a adopté cette ligne de conduite.

M. KUCHEREPA: Mais dans les négociations Radio-Canada a son mot à dire au sujet des régions exclues, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Nous n'avons pas grand chose à dire.

M. KUCHEREPA: Jusqu'où s'étend l'exclusion?

M. BUSHNELL: Si Toronto joue à Hamilton, par exemple, Toronto, Hamilton, Barrie et Kitchener sont exclues.

M. KUCHEREPA: Sur quelle étendue?

M. JENNINGS: Sur une étendue de 75 milles; dans un rayon d'environ 75 milles de l'endroit de l'émission.

M. PICKERSGILL: Je désire poser une autre question, et la voici: quelqu'un a dit,—je ne sais plus qui,—que le combat de boxe à Montréal pourrait être transmis aux États-Unis par un réseau américain à partir de Montréal. Cette question n'est peut-être pas de la compétence de Radio-Canada, mais du Bureau des gouverneurs. Cependant quel serait l'aspect juridique de cette situation? Les réseaux américains peuvent-ils couvrir des événements de ce genre au Canada et les téléviser aux États-Unis, où sont-ils assujétis à une autorité quelconque à ce sujet? Je le demande simplement à titre de renseignement.

M. MCCLEAVE: Cette question serait du ressort du Bureau des gouverneurs (B.B.G.), j'imagine, monsieur le président.

M. JENNINGS: Oui, je crois que le Bureau des gouverneurs devra étudier cette question. Nous n'avons pas défendu la chose sur une grande échelle par le passé.

M. PICKERSGILL: Il s'agit de savoir si vous le pourriez, et non si vous l'avez fait dans le passé.

M. JENNINGS: Le pourrions-nous?

M. PICKERSGILL: Oui, le pourriez-vous?

M. JENNINGS: De fait, je ne peux répondre à cette question.

M. CHAMBERS: Cependant, ils se servent de vos cameras?

M. BUSHNELL: Nous les leur fournissons, à un prix déterminé.

M. PICKERSGILL: Mais je vous parle de l'aspect juridique.

M. MCINTOSH: Vous avez répondu "non" à ma question, et celle-ci est identique.

Le PRÉSIDENT: Cette question est du ressort du Bureau des gouverneurs, je crois.

M. PICKERSGILL: Je leur laisse avec plaisir le soin d'en décider.

M. SIMPSON: Cette question ne sera peut-être pas bien pertinente, mais pourrait-on nous dire quelle est la ligne de conduite de Radio-Canada par rapport à des émissions analogues où quelqu'un, le promoteur ou quelqu'un d'autre, désirerait vendre les droits à un circuit fermé, comme à des cinémas? Quelle est la ligne de conduite à ce sujet?

M. BUSHNELL: Rien à ma connaissance ne pourrait l'en empêcher. Il ne s'agit pas de diffusion.

M. SIMPSON: Non, ce n'est pas de la diffusion.

M. BUSHNELL: Cette question n'est pas de la compétence de Radio-Canada, ni du Bureau des gouverneurs, je crois; et je doute fort qu'elle soit du ressort du ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: Si elle relève de quelqu'un, ce serait du ministère des Transports?

M. BUSHNELL: Oui, si elle relève de quelqu'un.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Bushnell.

M. BUSHNELL: Merci, monsieur le président. Vendredi dernier, M. Simpson a demandé qu'on fournisse des chiffres concernant l'échelle des honoraires versées aux conférenciers et à ceux qui participent à des interviews. Je suppose, monsieur Simpson, que c'est surtout par rapport à la télévision?

M. SIMPSON: Parfaitement.

M. BUSHNELL: En réponse je dirai que les orateurs qui participent à des émissions d'une demi-heure,—comme le *Citizen's Forum, Fighting Words, Press Conference,* Les idées en marche, Prise de bec, Rencontre,—touchent un cachet qui varie de $50 à $75. Pour les émissions plus courte le cachet varie de $30 à $60. Dans le cas de l'animateur et des participants à d'autres émissions d'une demi-heure, le cachet dépend dans une certaine mesure du degré et de la nature de leur participation. C'est-à-dire, s'il s'agit de la démonstration pratique d'un objet, soit de l'objet lui-même ou d'un croquis, le cachet est quelque peu plus élevé. Il varie de $50 à $200.

Il serait peut-être intéressant d'établir une comparaison de ces diverses échelles de cachets avec le dernier rapport que j'ai présenté au Comité en 1955.

Causeries à la radio: causeries d'une demi-heure, qui sont relativement peu nombreuses, le cachet varie de $90 à $140 actuellement, et en avril 1955, il était de $75 à $125. Les causeries d'un quart d'heure, de $40 à $75 actuellement; et en 1955, de $35 à $60. Les causeries de dix minutes, de $30 à $50 actuellement; et en 1955, de $25 à $50. Les causeries de cinq minutes, de $20 à $35 actuellement; et en 1955, de $15 à $30. Les causeries de deux ou trois minutes, de $15 à $25; et le prix était le même en 1955.

Le PRÉSIDENT: Si vous faites venir un conférencier d'une autre région, lui payez-vous ses frais de voyages en plus du cachet?

M. BUSHNELL: Oui, dans certains cas. Quelquefois on fait un arrangement qui comprend tout. Nous lui versons un cachet plus élevé et nous le laissons payer ses propres frais, mais dans la plupart des cas nous fixons d'avance le cachet et nous payons en plus les frais ordinaires de voyage.

M. BELL (*Carleton*): Y compris Lady Docker et Randolph Churchill?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les variations ne sont pas considérables, je le reconnais, mais j'aimerais savoir comment vous les déterminez. Par exemple, comment décidez-vous que quelqu'un recevra $50 tandis qu'un autre touchera $75?

M. BUSHNELL: On en arrive au montant à la suite de négociations dans la plupart des cas. Nous essayons de payer le moins cher possible, mais si nous ne le pouvons pas et si nous désirons beaucoup obtenir les services de quelqu'un nous majorons notre offre un peu.

M. FISHER: Ai-je raison de supposer que les députés des assemblées législatives ou du Parlement fédéral ne reçoivent aucune rémunération en retour de leur participation aux émissions des affaires de l'État?

M. BUSHNELL: Je pourrais faire des observations à ce sujet, mais comme je me suis fait dire à une ou deux reprises que mes remarques étaient facétieuses, je ne dirai rien pour l'instant.

M. PICKERSGILL: J'allais demander à M. Bushnell s'il arrive qu'on verse des cachets aux victimes de *Press Conference?*

M. BUSHNELL: Non; en réalité nous sommes d'avis, monsieur Pickersgill, que ça devrait être tout le contraire, que nous devrions leur demander de nous payer pour le temps employé, en retour de la faveur qu'ils ont de paraître à *Press Conference;* mais nous ne le faisons pas.

Mlle AITKEN: Pourriez-vous nous donner une estimation du coût global d'une émission comme *Front Page Challenge* ou *One of a Kind?*

M. BUSHNELL: Je crois que nous aborderons cette question sous peu, mademoiselle Aitken, non pas en termes précis, mais de façon générale, et je crois que nous vous fournirons les renseignements désirés un peu plus tard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Simpson?

M. SIMPSON: Pour ce qui est des conférenciers, et de leurs frais de voyage, est-ce que Radio-Canada a un barème de frais ou des règlements à cet effet, ou est-ce que les conférenciers qui participent aux émissions présentent un compte de dépenses?

M. BUSHNELL: En négociant avec eux nous leur donnons une idée générale. Nous établissons certes des restrictions. En d'autres termes, ils ne peuvent retenir trois suites au *Royal York,* par exemple. Cependant, dans le cas des personnes importantes, nous leur accordons ce que nous jugeons être une rémunération raisonnable pour leurs dépenses; et, de fait,—comme nous tous,—ils doivent présenter des pièces justificatives à l'égard de leurs dépenses.

M. FISHER: J'aimerais poser une question au sujet de la liste de personnes susceptibles de participer aux émissions sur les affaires publiques. En posant cette question je songe au fait qu'en limitant trop votre choix vous aboutirez à deux choses: C'est-à-dire, à un certain mécontentement chez les journalistes et, en second lieu, ces personnes compromettront peut-être leur liberté de parole sous d'autres rapports à cause des sommes importantes qu'elles reçoivent de Radio-Canada.

Pouvez-vous nous indiquer quels sont vos plans en vue d'accroître le nombre de personnes que vous présenterez aux émissions sur les affaires publiques; et quand songerez-vous sérieusement à retenir de façon permanente les services de ces personnes que vous jugez de calibre supérieur, afin d'en faire des employés de Radio-Canada et d'assurer ainsi leur liberté de mouvement?

M. BUSHNELL: Je crois que M. Jennings a répondu en partie à cette question. Nous y reviendrons plus longuement lorsque nous déposerons la liste des orateurs que nous avons présentés aux diverses émissions d'opinions au cours de l'année. Nous avons des plans définis en vue d'accroître la liste; mais, comme M. Jennings l'a expliqué,—à vous, je crois,—l'autre jour, cette question présente des difficultés d'ordre pratique très réelles.

Il y a des journaux qui ne veulent pas que leurs représentants, leurs journalistes, leurs collaborateurs attitrés participent à des émissions de télévision ou de radiodiffusion. Il y en a d'autres, et j'en connais un, qui m'a déclaré que paraître devant une camera de télévision lui causerait la peur de sa vie; il ne veut aucunement participer à ces émissions.

Il y en a d'autres qui, pour une raison ou l'autre ne trouvent pas le temps requis, ou qui déclarent tout bonnement que le cachet offert ne les récompense pas adéquatement du temps qu'il leur faut consacrer à ces émissions. Ce sont là quelques-unes des difficultés d'ordre pratique que nous rencontrons.

M. FISHER: Que pensez-vous de l'idée de les prendre à votre emploi ou de former vos propres employés dans ce domaine?

M. BUSHNELL: Nous avons plusieurs observateurs et commentateurs dans d'autres capitales du monde, et nous avons songé sérieusement à nommer quelqu'un qui ferait ce travail à Ottawa.

M. FISHER: Une seule personne?

M. BUSHNELL: De fait, nous avons actuellement un petit service de nouvelles ici; mais il nous faudrait probablement employer une, peut-être deux,—il faudrait que ce soit deux personnes; une de langue française et une de langue anglaise, mais nous n'avons pas encore trouvé l'homme approprié. Nous pourrions en trouver si nous pouvions payer un assez bon traitement.

M. FISHER: N'est-il pas vrai que vous pourriez trouver le sujet approprié si,—comme M. Jennings le dit,—certaines gens que vous avez trouvés sont plus photogéniques, de meilleure apparence et mieux que d'autres?

M. BUSHNELL: C'est à eux de décider s'ils désirent quitter le journal qui les emploie pour entrer au service de Radio-Canada, où leur situation pourrait être un peu précaire.

M. MCCLEAVE: Pourquoi les journaux?

M. FISHER: J'ai entendu beaucoup de gens critiquer énergiquement le fait que les revues *Maclean's* et *Chatelaine* reçoivent beaucoup de publicité parce qu'on présente certains participants aux émissions comme "M. UNtel de *Maclean's*". Cet aspect de la présentation est-il nécessaire?

M. BUSHNELL: En ce moment, c'est une des conditions de la participation. Les propriétaires de journaux et de revues nous obligent à identifier leurs représentants.

M. FISHER: Êtes-vous au courant de la critique que cette question même ne cesse de susciter, par exemple, dans les journaux du groupe Thompson?

M. BUSHNELL: Je le suis certainement.

M. FISHER: Eh bien, je souhaiterais que vous songiez sérieusement à apaiser cette critique.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, voici des questions qui rivent l'attention du comité parlementaire sur des émissions comme *"Close-Up"*, et j'espère que MM. Bushnell et Jennings pourront nous apporter les réponses au cours de la semaine prochaine.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Si c'est une question supplémentaire, allez-y.

M. CHAMBERS: Vous avez parlé d'ajouter une ou deux personnes au service des nouvelles à Ottawa. S'agirait-il d'un nouvelliste, ou d'un commentateur?

M. BUSHNELL: D'un nouvelliste seulement.

M. CHAMBERS: Parce que, à mon avis, l'idée de nommer un commentateur "à l'eau de rose" à Radio-Canada serait très dangereuse.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je désire poser également une question supplémentaire qui se rattache beaucoup à celle de M. Chambers, mais j'aimerais aller un peu plus loin.

J'aimerais savoir quel avantage Radio-Canada trouverait même à employer un nouvelliste. Je crois savoir dans le passé que Radio-Canada s'est toujours piqué d'obtenir son information des agences de nouvelles et s'est toujours abstenu de s'aventurer dans ce domaine plutôt dangereux du reportage des nouvelles. Je me demande pourquoi vous songez maintenant à modifier cette ligne de conduite.

M. BUSHNELL: Nous reconnaissons ce danger, monsieur Pickersgill, et nous obtenons une grande quantité de nouvelles des agences régulières. Cependant, nous sommes d'avis que Radio-Canada pourrait avoir un représentant dans ce domaine, qui ne serait pas nécessairement tenu d'aller directement faire le reportage, mais qui serait en mesure d'informer nos rédacteurs de nouvelles à Toronto, Montréal et ailleurs sur les antécédents de certaines choses que les agences de presse n'auraient peut-être pas expliquées pleinement.

M. FISHER: Est-ce parce que vous êtes une société de l'État que vous pensez devoir vous abstenir de commenter les nouvelles? En ce qui concerne Radio-Canada, je songe à M. Eric Sevaried et au rôle que M. Elmer Davis a déjà joué.

M. BUSHNELL: Nous sommes d'avis que ce travail doit être confié à des personnes qui ne sont pas à l'emploi de Radio-Canada.

Des voix: Très bien!

M. BELL (*Carleton*): Puis-je poser une question, monsieur le président? Je ne prétends pas qu'on devrait répartir ce travail chez un plus grand nombre de personnes; mais n'est-il pas vrai que certains membres de la Tribune des journalistes sont aussi bien renseignés,—et possèdent même des connaissances aussi spécialisées,—que les membres du Parlement; et qu'en conséquence il serait impossible de méconnaître qu'ils ont des aptitudes spéciales et seraient plus en demande que d'autres?

M. BUSHNELL: C'est certain.

M. PICKERSGILL: Je ne suis pas réellement convaincu de la nécessité d'avoir des reporters,—même des reporters de nouvelles,—au service de Radio-Canada. J'aimerais qu'on me donne une réponse raisonnée aux graves appréhensions que j'avoue avoir à ce sujet.

Je suis d'avis que la Presse canadienne,—qui est une agence coopérative, propriété de tous les journaux au Canada,—est un excellent service de nouvelles, et qu'en vue de maintenir l'indépendance politique de Radio-Canada il serait de beaucoup préférable,—à moins d'avoir de véritables griefs au sujet de la Presse canadienne,—de ne pas se lancer dans ce domaine et de ne pas doubler cette dépense. Nous savons que tous ces services coûtent de l'argent. Leur coût ne cesse de s'accroître et ces fonds sortent des goussets du contribuable. Je doute fort que le public retire la pleine valeur des frais additionnels encourus dans ce domaine quand la Presse canadienne et, à vrai dire, les autres agences semblent accomplir de l'excellente besogne.

J'aimerais bien connaître le revers de la médaille. Je ne dis pas que mon opinion est arrêtée à ce sujet, mais cette question suscite de graves doutes dans mon esprit.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander d'autres explications, monsieur le président? M. Pickersgill désire-t-il l'élimination complète du service des nouvelles, ou simplement de la répétition des nouvelles de la Presse canadienne à la télévision?

M. PICKERSGILL: Radio-Canada existe depuis 1936 et, jusqu'à tout récemment, il a compté sur les agences de presse pour obtenir ses nouvelles en les leur achetant. Si je ne fais erreur Radio-Canada se mettra à recueillir les nouvelles par lui-même au pays, surtout au Parlement.

M. BELL (*Carleton*): Il n'en est pas ainsi.

M. JENNINGS: Cet employé ne compilerait pas les nouvelles sous forme de dépêches; il enregistrerait ses rapports sur bandes sonores et sur pellicules. C'est pour cette raison que nous désirons avoir notre propre employé ici,—afin de compiler des rapports pour la radio et la télévision. Cette question ne présente aucune difficulté.

M. PICKERSGILL: Alors cette question ne vise aucunement le domaine de la radiodiffusion?

M. JENNINGS: Oui, cet homme fera des rapports pour la radio et la télévision.

M. PRATT: Ai-je raison de supposer que cet employé sera un technicien de la diffusion, plutôt qu'un technicien de la nouvelle?

M. JENNINGS: Il serait un reporter sans aucun doute.

M. PRATT: Je crois comprendre à votre réponse qu'il serait avant tout un technicien de la diffusion, et que ses aptitudes de reporter passeraient en second lieu. C'est là la réponse à la question de M. Pickersgill, si je ne m'abuse.

M. PICKERSGILL: Cette réponse ne me satisfait pas. J'ai encore de graves appréhensions.

Le PRÉSIDENT: Quelle sorte de réponse aimeriez-vous obtenir, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Je crois que nous devrions tenir compte des deniers des contribuables. Je ne vois pas la nécessité de la part de Radio-Canada d'envahir ce domaine. Je n'ai pas de préjugés à ce sujet, mais on n'a encore rien allégué de nature à me convaincre que cette aventure soit sage.

M. BUSHNELL: Monsieur Pickersgill, auriez-vous la bonté de nous permettre d'étudier cette question encore un peu.

M. PICKERSGILL: Avec grand plaisir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'appuie dans une certaine mesure les observations de M. Pickersgill. Il arrive parfois que le rédacteur de nouvelle ne s'en tient pas à son rôle de citer les dépêches et on est en train de déformer la vieille pratique de rendre les nouvelles intéressantes. Comme nous avons eu des exemples de la chose, j'approuve dans une large mesure l'opinion formulée par M. Pickersgill.

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, je partage les craintes de M. Pickersgill à ce sujet, mais je voudrais conserver ma liberté d'esprit jusqu'à ce que M. Bushnell ait eu l'occasion de présenter une déclaration réfléchie au Comité à ce sujet.

M. PICKERSGILL: Je suis tout à fait de cette opinion.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parlé d'économiser l'argent des contribuables, monsieur Pickersgill, comme si vous étiez le seul à le désirer. Tous les membres du Comité pensent ainsi, je crois; nous voudrions tous économiser les deniers des contribuables.

M. PICKERSGILL: Je ne réclame aucun monopole dans ce domaine.

M. CHAMBERS: La Presse canadienne fournit, c'est entendu, un excellent service, mais il est vrai qu'elle ne fournit qu'un service de dépêches. Tout ce qui est de la nature d'une interview à la télévision en fonction d'une source de nouvelles, à Ottawa ou ailleurs, ou d'une interview à la radio enregistrée à Ottawa ou ailleurs, n'est pas fourni par la Presse canadienne et ne peut pas l'être; il faut certes compléter ce service par quelque chose. J'aimerais connaître l'opinion de Radio-Canada à ce sujet.

M. FISHER: Est-ce que le principal élément de coût dans les productions de ce genre n'est pas les cameras et services connexes plutôt que le reporter?

M. BUSHNELL: Oui.

M. FISHER: Ainsi, l'objection par rapport au coût, en pratique, ne tient pas debout.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ne pourrions-nous pas abandonner cette question jusqu'à ce que M. Bushnell ait eu le temps de préparer une réponse?

M. MCCLEAVE: J'aurais deux questions à poser au sujet de l'émission de télévision "Close-Up". Voici la première: A-t-on payé Mlle Sylvia Murphy à son titre d'invitée à une interview,—c'est-à-dire, parce qu'elle a participé à l'émission à titre d'invitée,—vers la fin de l'hiver?

Ma seconde question a trait la participation de Charles Templeton à l'émission "Close-Up" le soir du 6 mai. Si je ne m'abuse l'interview a été faite de New-York par Pierre Berton qui a interrogé Vance Packard sur les recherches en matière de motifs. M. Templeton a fait une brève apparition à la fin de l'émission pour répondre à certaines questions. J'aimerais savoir comment il s'est rendu à New York, si Radio-Canada a payé ses frais de transport, ses dépenses d'hôtel, et lui a versé un cachet pour sa participation au programme?

M. BUSHNELL: Pourrais-je répondre à cette question plus tard?

Le PRÉSIDENT: Il y a un ou deux membres qui désirent poser des questions, mais, comme M. Bushnell a encore une partie de sa déclaration à lire, ces messieurs voudront, peut-être, attendre qu'il ait fini pour poser leurs questions.

M. BUSHNELL: C'est mardi, je crois, que M. Robichaud a posé des questions au sujet des conditions exigées par la Société relativement à la cession d'émissions du réseau aux stations affiliées de radiodiffusion et de télévision. A cette séance j'ai exposé comment nous nous réunissions semi-annuellement avec les représentants des stations de télévision affiliées et j'ai indiqué qu'il existe un comité conjoint de Radio-Canada et des stations affiliées touchant les émissions; comité qui fonctionne au besoin entre les réunions avec les stations affiliées. Une des récentes réalisations du comité des émissions a été l'élaboration d'un plan à l'égard des "périodes de priorité du réseau", nom que nous donnons au document qui a trait aux bases servant à déterminer les périodes réservées aux émissions du réseau sur les stations affiliées au réseau.

Au début de mes observations j'ai raconté comment le gouvernement avait décidé, à l'automne de 1952, qu'on accorderait des permis à des stations privées à la condition, comme l'avait recommandé la Commission Massey, qu'ils émettent des programmes de la télévision nationale dans leurs régions étant donné que le système canadien devait se composer de stations uniques. A ce moment-là, Radio-Canada a informé les futurs détenteurs de permis qu'ils pourraient compter sur un minimum de dix heures et demie d'émissions fournies par le réseau. Au cours des six dernières années les stations affiliées ont en pratique émis un nombre de plus en plus grand de programmes du réseau puisés à même ce minimum, et la moyenne pour l'an dernier s'établit à environ 40 heures par semaine.

On a convenu qu'il devrait y avoir une façon d'opérer plus définie et, au cours des années au début de chaque saison d'émissions on informait les stations des périodes de priorité du réseau, ce qui leur permettait de négocier la vente de programmes commerciaux du réseau à présenter. Il en est résulté cette étude par le comité, dont j'ai parlé il y a un instant. Le 20 mars à une réunion générale des stations de télévision affiliées on a accepté le plan présenté qui prévoyait le partage de la journée d'émissions en catégories A, B et C. On en a ainsi décidé en partant de la prémisse que le réseau et les stations devraient avoir l'occasion de servir les diverses catégories d'auditeurs au cours de la journée d'émission. Le plan élaboré en conséquence au sujet des périodes de priorité du réseau divise le temps entre les catégories ainsi qu'il suit:

Catégorie A—(36 heures): 6 à 11 heures du soir, du lundi au samedi;
5 à 11 heures du soir, le dimanche.
Réseau: 20 heures et demie.
(C'est-à-dire la période du soir.)
Stations affiliées: 15 heures et demie

La catégorie B est la période de la fin d'après-midi. La catégorie C comprend toute autre période, le matin, l'après-midi et le soir,—n'importe quoi de ce genre. J'ai en main un tableau qui fait voir ces catégories et les heures d'émission, qu'on pourrait consigner à votre compte rendu, si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Est-ce votre bon plaisir, messieurs?

(Assentiment.)

M. BUSHNELL:

Catégorie B—(14 heures): 1 heure à 6 du soir, le samedi;
1 heure à 6 du soir, le dimanche;
5 à 6 heures du soir, du lundi au vendredi.

Réseau: 7 heures.
Stations affiliées: 7 heures.

Catégorie C: 53 heures (Toutes autres périodes à partir de
8 heures du matin, du lundi au vendredi, et à partir de
9 heures du matin, le samedi et le dimanche.)
Réseau: 26 heures et demie.
Stations affiliées: 26 heures et demie.

Total (103 heures)	Catégorie	A heures	B heures	C heures	Total heures
	Réseau	20½	7	26	54
	Stations	15½	7	26½	49
		36	14	53	103

Ceci est la base générale du plan. Je suis sûr que le Comité comprendra que dans un travail aussi complexe que celui de la préparation de l'horaire des émissions à présenter sur le réseau de télévision d'un bout à l'autre du pays, il faut pouvoir recourir à des mesures accessoires pour faire face à des circonstances exceptionnelles. Certaines de ces dispositions spéciales permettent l'émission en direct d'actualités et d'autres émissions spéciales qui durent plus longtemps que le temps prévu dans le plan fondamental. Une autre disposition prévoit qu'un nouvel examen des horaires spécifiques devra se faire tous les ans à la réunion du printemps des stations affiliées et que le réseau s'engage à fournir aux stations affiliées au plus tard le 1er août, des horaires précis qui seront en vigueur à la fin de septembre.

Quant au nombre d'heures de radiodiffusion consacrées aux émissions du réseau, elles sont prévues par ce que nous appelons les horaires de "temps réservé". Dans le cas du réseau *Trans-Canada*, les périodes de temps réservé varient de 14 heures pour les Maritimes à 11 heures pour les Prairies, Ontario et Québec, et 10 heures et 15 minutes pour la Colombie-Britannique. La plupart des stations présentent beaucoup plus d'émissions du réseau que ne l'exige la clause du temps réservé. Présentement la moyenne s'établit à 27 heures et 34 minutes par semaine.

Dans le cas du réseau français, les engagements à l'égard du temps réservé sont de l'ordre de 12 heures et 21 minutes. La moyenne hebdomadaire des émissions du réseau présentées par les stations affiliées est d'environ 30 heures.

Pour ce qui est du réseau *Dominion*, le temps réservé s'établit à 5 heures et 15 minutes dans le cas des Maritimes et à 5 heures dans le cas d'Ontario, de Québec et de la Colombie-Britannique. La moyenne du temps consacré à ces émissions par les stations du réseau Dominion s'établit à 13 heures et 52 minutes par semaine.

Je ne saurais dire comment nous avons calculé cette minute additionnelle. Ces émissions représentent environ 14 heures par semaine d'un total d'environ 30 heures de service mis à leur disposition par le réseau.

Au sujet de la radio il vous intéressera peut-être d'apprendre qu'avant la venue de la télévision le réseau Trans-Canada et le réseau de langue française étaient engagés envers les stations affiliées jusqu'à concurrence de 30 heures de service par semaine, en tenant compte à la fois des périodes de temps réservé et des émissions commanditées sur le réseau. La moyenne hebdomadaire des heures de service fournies par le réseau s'établissait alors à environ 45 heures. Les émissions commanditées sur le réseau de radiodiffusion ont presque complètement disparu à la suite de la création des réseaux de télévision aux États-Unis et au Canada. Vu la situation créée par la Loi sur la radiodiffusion, qui confère la régie du réseau au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, la Société fait en ce moment une étude approfondie de l'activité du réseau de radiodiffusion et lorsqu'elle l'aura terminée, elle a l'intention d'en discuter avec les stations privées comme une nouvelle base d'affiliation à nos réseaux en prévision de démarches officielles,—faites conjointement nous l'espérons,—auprès du Bureau des gouverneurs de la diffusion à ce sujet.

Si vous me le permettez, je vous donnerai un aperçu de la documentation dont nous disposons aujourd'hui en vue de sa distribution en réponse, si vous le voulez bien, à la demande de renseignements de plusieurs députés. C'est M. Dick Bell, je crois, qui a soulevé cette question. Je ne sais trop s'il a posé une question précise. Cependant, vous vous rappellerez qu'il y a eu beaucoup de discussion au sujet de l'objectivité et de l'impartialité des nouvelles. M. Bell a demandé si nous déposerions des règlements touchant l'équilibre et l'équité de nos émissions de nouvelles. Nous avons ces documents ici et un peu plus tard je demanderai à M. Jennings de vous donner lecture de certains extraits des règlements qui sont distribués à profusion chez nos éditeurs et nos rédacteurs de nouvelles.

Le sujet suivant est la dernière lettre reçu de la société *P.S Ross & Sons*. Puis M. Flynn a demandé, je crois, la production d'un tableau faisant voir les recettes brutes de la télévision et de la radio au cours des cinq dernières années. Nous avons ces renseignements aujourd'hui.

Puis, si on me permet de me reporter à la lettre que M. O'Connor m'a adressée à la suite des discussions au sous-comité, je dirai que nous avons aujourd'hui les renseignements relatifs aux coûts des émissions. Je crois que Mlle Aitken a parlé de la chose. Nous sommes en mesure de déposer ce document aujourd'hui. M. Gilmore pourra vous fournir beaucoup de renseignements. C'est-à-dire au sujet du réseau anglais. Le réseau français viendra plus tard. Votre sous-comité devait décider du mois, je crois.

Le PRÉSIDENT: Si nous le devions, nous avons négligé de le faire. Nous y verrons.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander, du point de vue de la procédure . . .

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît. Est-ce votre bon plaisir que tous ces documents soient publiés en appendice au compte rendu?

(Assentiment.)

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Bushnell a déclaré que M. Jennings, par exemple, commenterait la question de la répartition des frais. Je voudrais savoir si vous avez l'intention que nous en discutions après son interrogatoire, ou si nous reviendrons aux finances, comme vous l'avez proposé avant que nous abordions cette question?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions en discuter maintenant, et plus tard revenir aux finances.

M. BUSHNELL: M. Chambers a demandé, je crois, des organigrammes indiquant à qui incombe la responsabilité administrative de la préparation des émissions. Nous avons ces documents. Je crois que cette question comprenait deux ou trois parties. Les notes explicatives jointes à l'organigramme fourniront tous les renseignements désirés, je crois.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le bon plaisir du Comité de publier ce document en appendice?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Tremblay, vous avez la parole.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, nous avons ici, devant nous, des tableaux nous indiquant le coût de production de certains programmes. Il s'agit ici des programmes du réseau anglais. On nous remettra, probablement bientôt, le chiffre sur le coût de production de certains programmes français. Je voudrais faire remarquer que je ne suis pas du tout satisfait de ce qu'on nous a présenté. Je n'accepte pas cette façon de procéder. On ne nous donne là que des chiffres généraux, sans indication des programmes auxquels ces chiffres réfèrent. Ce que nous voulons juger ici au comité, c'est de la qualité des programmes.

Ce que nous avons à juger, nous voulons juger de la qualité des programmes en fonction de leur coût, et ce que les contribuables exigent de nous, à titre de leurs représentants, c'est que nous puissions fournir des explications sur le coût de la production et la qualité des programmes. Alors, je ne puis accepter que l'on nous donne simplement ces indications générales, sans égard aux programmes qui sont mis en cause.

Et, pour terminer, j'ajoute ceci: le comité de la radio a été institué dans le but de faire une enquête générale sur l'administration de la société Radio-Canada. Cela fait suite aux représentations très nombreuses qui ont été faites par les contribuables, et nous ne pourrions vraiment être satisfaits de ces explications très générales qui nous sont données. Ce que nous désirons, c'est de connaître quel est, dans le cas particulier de certains programmes, le coût de production, afin que nous puissions voir si ce que nous payons en vaut vraiment la peine.

(*Traduction*)

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je invoquer la question de privilège pour dire un mot. Je ne dis pas que je ne partage pas l'avis de M. Tremblay, mais je désire simplement vous rappeler, monsieur le président, que le comité directeur a décidé de demander certains renseignements. On les a fournis. Vous avez

alors proposé que M. Gilmore nous présente ses observations à ce sujet. Je crois qu'en toute justice on devrait permettre à M. Gilmore de le faire et nous pourrons alors décider si nous avons obtenu ce que nous désirions.

Quand j'ai demandé ces renseignements j'ai dit que je ne serais pas entièrement satisfait tant que nous n'aurions pas reçu tout ce que nous avions demandé. Cependant, je pense que nous devrions fournir l'occasion à M. Gilmore de se faire entendre.

Le PRÉSIDENT: J'allais dire la même chose. Je sais que vous avez une autre question à poser, monsieur Tremblay.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec mon collègue M. Smith. Je rappelle ceci, que le jour où l'on a décidé de cette procédure à laquelle M. Smith a fait allusion, notre collègue M. Fortin a bien fait remarquer qu'il n'entendait pas se soumettre aux décisions du sous-comité, du comité consultatif, si celles-ci n'étaient pas dans le sens de ce que nous désirions savoir. Et, à ce moment-là, j'ai dit que j'étais exactement d'accord avec M. Fortin.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, le comité directeur était d'avis que nous devrions demander à Radio-Canada de nous fournir, comme nous l'avons indiqué dans cette lettre, une compilation des coûts détaillés le plus tôt possible. Ces renseignements devaient comprendre les coûts de production et les frais administratifs de dix émissions non déterminées d'une heure et d'une demi-heure. Nous avons demandé qu'on les identifie par les lettres A, B, C, D, E, F, et ainsi de suite. Comme M. Smith l'a dit, il a déclaré qu'il ne serait peut-être pas satisfait de cela. Cependant, c'est là du moins une tentative de la part du comité-directeur de collaborer avec Radio-Canada. Lorsque vous obtiendrez les coûts de production des émissions françaises, si vous et M. Fortin, ou tout groupe, pensez que ces renseignements ne suffisent pas, alors je vous conseillerais de présenter à ce moment-là une motion au Comité. Est-ce que cette façon de procéder vous satisfait pour l'instant?

M. TREMBLAY: Oui.

M. FLYNN: Monsieur le président, puis-je poser une question au sujet de la décision du comité-directeur. On a décidé qu'il ne s'agissait que des émissions commerciales. On a convenu, je crois, d'obtenir ainsi tous les chiffres touchant ce qu'on appelle les émissions non commanditées.

Le PRÉSIDENT: Parfaitement.

M. FAIRFIELD: A la dernière séance j'ai demandé qu'on nous fournisse les détails du coût du nouveau service de recherches de Radio-Canada sur le nombre d'auditeurs en comparaison des sommes versées l'an dernier au service des renseignements commerciaux. Nous n'avons pas encore obtenu ces chiffres.

M. BUSHNELL: Je vous présente mes humbles excuses. Nous ne pouvons pas tout faire à la fois et faire marcher les services de diffusion en même temps. Nous fournirons ces renseignements le plus tôt possible.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, la discussion tourne en rond et mes observations arrivent peut-être un peu en retard. M. McCleave a parlé du programme "Close-Up". Je me demande si Radio-Canada a eu des scrupules de conscience au sujet de l'émission qu'on a présenté sur l'État de Ghana, un pays du Commonwealth, et où on fait connaître les opinions du chef de l'opposition, sans rien dire des opinions du chef du gouvernement, que Radio-Canada représente comme étant trop occupé pour qui que ce soit de ses partisans. J'ai été fort bouleversé par cette façon de procéder, où au cours d'une émission d'une demi-heure on s'adresse à un chef d'opposition pour obtenir des renseignements. Je ne dirai rien des prédilections domestiques à cet égard. Cependant, cette émission n'a pas manqué de m'étonner.

Le PRÉSIDENT: Il semblerait que vous n'êtes pas le seul à vous étonner à ce sujet.

Désirez-vous que M. Bushnell ou M. Jennings continue maintenant?

M. BUSHNELL: Puis-je vous demander lequel des sujets dont j'ai parlé vous aimeriez que je traite.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez commencer par le premier.

M. BUSHNELL: L'objectivité et l'impartialité des nouvelles.

M. MCINTOSH: Avant d'aborder ce sujet, pourrait-on répondre à la question de M. Macquarrie.

M. BUSHNELL: Je reconnais que les opinions diffèrent beaucoup sur cette question. De fait, nous avions les meilleures intentions possibles au début. Nous avons fait de notre mieux pour obtenir la participation du chef du gouvernement à cette émission. Il a toujours réussi à nous éviter. Je ne saurais dire s'il est bien ou mal de ne présenter que les vues de l'opposition.

De fait, je crois que nous avions raison d'essayer de donner le mieux possi- une vue d'ensemble de la situation au Ghana. Nous avions fait des dépenses considérables à cette fin. Allions-nous laisser tomber toute cette émission simplement parce que le chef du gouvernement refuse d'y participer? Nous avons à faire face à des problèmes de ce genre jour après jour.

M. FISHER: N'est-il pas vrai que personne au Canada n'a droit de vote au Ghana, et qu'en conséquence cette question est très peu importante?

Des VOIX: Pas du tout.

M. FISHER: Ce que l'opposition a dit peut intéresser M. Pickersgill plus que certaines autres personnes ici.

M. MACQUARRIE: Je crois que les habitants du Canada s'intéressent beaucoup aux progrès du Ghana, ou du moins je l'espère. Il me semble qu'une émission où le chef officiel du pas n'a pas voix ne convient pas.

M. BUSHNELL: Je ne l'ai ni vu ni entendu, mais on me dit que nous avons eu une déclaration du Gouverneur général de Ghana après notre émission de nouvelles hier soir, et il a probablement rétabli les choses sous leur vrai jour.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Monsieur le président, on me dit que dimanche,—bien que je n'aie pas vu l'émission,—dans l'émission spéciale sur le parlement on a consacré plus d'attention à l'opposition au Sénat qu'au parti ministériel dans cette Chambre.

M. PICKERSGILL: L'opposition y est plus nombreuse.

M. BELL (*Carleton*): La même raison devrait s'appliquer ici alors.

Le PRESIDENT: Si c'est votre bon plasir, madame et messieurs, nous passerons à la question de l'objectivité et de l'impartialité des autres nouvelles.

M. FISHER: J'aimerais savoir si je pourrai soulever cette question à un autre moment. Je désire poser certaines questions à M. Bushnell sur l'émission "The Nation's Business" (Les affaires de l'État). Je voudrais savoir s'il a songé à la faire passer plus tard, afin d'atteindre un plus grand nombre d'auditeurs. La proportion est une des plus faible par rapport aux autres émissions, et j'imagine que l'heure de sa présentation y est pour beaucoup. Je sais que les politiciens sont de mauvais exemples, mais l'heure importe beaucoup.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Comme je l'ai dit plus tôt, je n'ai rien à reprocher à M. Tremblay; je voulais simplement connaître l'opinion du témoin. Cependant, nous passons d'un sujet à l'autre sans coordination ni synchronisation, et je proposerais que nous nous en tenions à un sujet à la fois, autrement nous passerons la journée à discuter des problèmes individuels.

Le PRÉSIDENT: Si nous passions à la question de l'impartialité des nouvelles, comme M. Bell l'a demandé, nous pourrions y consacrer le reste de la journée. Désirez-vous entendre les observations de M. Jennings à ce sujet?

M. BUSHNELL: C'est ce que je préférerais.

M. JENNINGS: Monsieur le président, à la dernière séance il y a eu une discussion fort générale sur l'objectivité et l'impartialité du service de nouvelles de Radio-Canada. Cette discussion prit fin lorsque M. Bell demanda à connaître les règles et règlements internes qui régissent le fonctionnement du service de nouvelles de Radio-Canada.

Dans le document qu'on vous a mis entre les mains aujourd'hui j'ai consigné des extraits tirés d'un assez gros volume, et dans les dix ou douze premières pages de cet ouvrage on en indique le contenu. La première page fait voir le contenu des divers chapitres du livre. Le chapitre 14 a trait aux règles et règlements internes; puis viennent les instructions supplémentaires, générales; le fonctionnement de la salle de rédaction; les nouvelles-éclair, les émissions d'urgence, et ainsi de suite, jusqu'à l'en-tête "formulaire".

Dans les pages suivantes nous donnons un index particulier pour chaque chapitre. Je crois que nous pourrions le feuilleter, et au chapitre des "Règles et règlements internes" on donne, en ordre alphabétique une couple de pages de sujets divers.

Il en est de même au chapitre 15, instructions supplémentaires, générales. Le chapitre 16 a trait aux travaux de la salle de rédaction. On commence par exiger de la "Copie propre",—ceci a trait à l'état et au genre de papier, et le reste. Le chapitre 17, "Nouvelles-éclair, émission d'urgence, décès de P.T.I."; le chapitre 18, émission en temps d'élection. Le chapitre 19 de nouveau traite d'instructions supplémentaires, pour la télévision; et il est suivi par le chapitre 20, instructions supplémentaires, pour la radio.

Le chapitre 21, restrictions à l'égard de la diffusion de certaines émissions; et le chapitre 22, formulaire.

Plus loin, j'ai parcouru les divers chapitres et j'en ai extrait les instructions afférentes dont vous voudrez peut-être prendre connaissance. Vous pouvez désirer que je vous en donne lecture. Elles s'expliquent d'elles-mêmes.

La première le nº 14.7, a trait à "l'intégrité des bulletins de nouvelles de Radio-Canada", et commence en disant:

> La ligne de conduite qui régit le fonctionnement du service national de nouvelles de Radio-Canada repose sur la conception primordiale que ce service est de la nature d'une charge publique; concernant la présentation par la radio et la télévision de toutes les nouvelles importantes relatives aux événements du jour au Canada et à l'étranger, d'après les faits, sans parti pris ni déformation, sans commentaires tendancieux, et dans un style clair et sans ambiguïté.

Puis l'article 14.8 Exactitude.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser des questions touchant l'intégrité des bulletins de nouvelles de Radio-Canada?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voudriez-vous répéter cette question?

M. PRATT: Monsieur le président, je désire poser une question qui a trait à l'impartialité des nouvelles. Quelquefois on obtient le résultat contraire, à l'égard du bien public. J'ai reçu un mémoire de la Fédération canadienne des maires et municipalités, dans lequel on se plaint de ce qu'en vertu des règlements de Radio-Canada, on défend à toutes les stations de radio d'annoncer ou de diffuser tout renseignement concernant les élections, mais que certaines stations locales de radiodiffusion interprètent ce règlement de manière à l'appliquer aux plébiscites.

Un cas de ce genre s'est présenté dans la ville de Victoria, en Colombie-Britannique, où un plébiscite a été tenu en vue d'obtenir l'autorisation des contribuables de construire un nouveau pont pour en remplacer un vieux qui était devenu dangereux.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cette question ne relèverait pas des règlements du Bureau des gouverneurs, monsieur Pratt?

M. PRATT: Je voudrais savoir si cette situation a été rectifiée; si ces règlements ne lient pas ces stations rigidement quant à leur interprétation?

M. BUSHNELL: Cette question n'est plus de notre ressort.

M. PRATT: Mais a-t-on modifié cet état de choses?

M. JENNINGS: A ma connaissance.

M. PRATT: Je ne le demande pas du point de vue de la ligne de conduite, mais en tant que fait, en application.

Le PRÉSIDENT: Je vous demanderais de réserver cette question pour le Bureau des gouverneurs. Nous pourrons connaître les faits d'eux.

M. PRATT: Je n'imaginais pas que cette réponse comportait tant de difficultés.

Le PRÉSIDENT: On ne laisse pas entendre ce que serait la réponse.

M. JENNINGS: Je crois qu'on trouve encore la définition d'un plébiscite dans les règlements du Bureau des gouverneurs. Il me faudrait aller aux renseignements.

M. PRATT: On le définit encore comme l'une des questions qu'on ne peut pas discuter au cours d'une émission publique, n'est-ce pas?

M. JENNINGS: Si je me souviens bien,—mais je ne voudrais pas qu'on considère mes remarques comme faisant autorité en la matière...

M. PICKERSGILL: Je crois que je devrais adresser ma question non pas à M. Jennings, mais à M. Bushnell, parce que je suis certain qu'une question de ce genre serait soumise à l'autorité supérieure de la Société.

Je devrais peut-être commencer par dire qu'il y a plusieurs années on a inscrit une question au Feuilleton du Parlement demandant aux membres du Gouvernement alors en fonction s'ils avaient communiqué avec Radio-Canada touchant l'une quelconque de ces émissions.

Je poserai ma question de façon plus concise: Radio-Canada a-t-il reçu des plaintes d'un membre quelconque du gouvernement actuel au sujet de l'intégrité ou de tout autre aspect du service des nouvelles?

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Êtes-vous certain de la réponse que vous obtiendrez à cette question avant de la poser? Elle pourrait entraîner sa ruine, du point de vue politique.

M. BUSHNELL: Je crois pouvoir dire en toute vérité et sincérité que la réponse serait "non".

M. MCCLEAVE: Ou de l'opposition?

M. BUSHNELL: Ou de l'opposition également. Sans doute, il n'est pas inconcevable que je puisse rencontrer un député sur la rue qui pourrait me dire, "Pourquoi diable avez-vous relaté cette chose dans l'émission de nouvelles hier soir"? Mais à part une observation qui est tout à fait officieuse et plutôt personnelle, la réponse est, catégoriquement, non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous en avez certainement reçu une de l'opposition au sujet du banquet offert à M. Smallwood?

M. MCCLEAVE: C'est la fédération qui a écrit, et non pas un membre du Parlement.

M. FLYNN: Quelle est l'explication? Avez-vous expliqué que vous aviez commis une erreur en n'insérant pas la photographie de M. Pickersgill applaudissant?

M. JENNINGS: Je pense, bien sérieusement, que vous verrez d'après la documentation que nous vous avons fournie, les instructions très précises, bien nettes qui régissent le fonctionnement du service des nouvelles en tout temps.

Au sujet de l'incident mentionné par M. Pickersgill ou M. Smith, je ferai remarquer qu'aussitôt après on a revisé ou, plutôt, on a complété les instructions concernant les nouvelles en y ajoutant les articles 19.10.1 et 19.10.2 qu'on trouve à la dernière et à l'avant-dernière page. La dernière page est effectivement celle qui s'applique à ce cas.

19.10.1 Préparation des nouvelles filmées—Responsabilité. La responsabilité définitive à l'égard de la teneur de toutes les émissions de nouvelles incombe à l'éditeur en fonction à la T.V. ou à son délégué au sein du service de nouvelles. Ses fonctions comprennent la préparation des nouvelles filmées. Bien que les éditeurs devraient comprendre que la préparation des nouvelles pour la télévision exige un haut degré de collaboration, la participation des plus grandes compétences et la collaboration avec les autres services...

Le service du découpage, du montage, et le reste.

—ceci ne dégage pas le service des nouvelles de sa responsabilité à l'égard de la teneur des nouvelles, conformément à la ligne de conduite établie qui régit l'exactitude et l'intégrité de nos nouvelles.

On entre ensuite dans les détails:

19.10.2, Filmage et édition des discours publics. En vue d'éviter l'intégration malséante de sections inappropriées de film dans des nouvelles filmées rapportant des discours politiques ou autres de caractère public, il faudra observer les précautions suivantes:

En filmant des discours, on changera de lentille après chaque séquence complète; on alternera du premier plan de figure au gros plan. S'il y a des applaudissements ou des huées, on tiendra la camera en marche jusqu'à la fin de la manifestation, soit en la maintenant braquée sur l'orateur ou si possible, en panoramiquant l'auditoire pour en déceler les réactions visuelles.

Ne pas photographier les applaudissements de l'auditoire qui n'ont aucun rapport avec la scène filmée. Si on utilise une camera-son en vue d'obtenir des photos de foules aux fins de découpage, photographier des scènes neutres montrant des gens, mais non des gens qui applaudissent ou huent.

En éditant un film—sous la surveillance d'un éditeur—ne jamais utiliser aux fins de découpage des bandes sonores "sans rapport" faisant voir des scènes de réaction, et être extrêmement prudent dans le choix même des découpages insonores.

Avant son utilisation, tout film préparé devra être passé en revue par l'éditeur en charge afin de s'assurer qu'on a pris les précautions susmentionnées.

Le PRÉSIDENT: J'imagine que cette question est réglée maintenant.

M. JENNINGS: On a pris cette mesure immédiatement après cet incident regrettable.

M. PICKERSGILL: Sur un fait d'intérêt personnel je ferai remarquer que je n'ai pas soulevé cette question, j'ai simplement demandé si un membre quelconque du gouvernement,—et je n'ai pas voulu dire "membre du Parlement"; j'entends seulement des ministres de la Couronne.

Le PRÉSIDENT: M. Bushnell a répondu "non".

M. PICKERSGILL: Et M. Bushnell a dit "non", comme je l'ai compris.

Le PRÉSIDENT: Parfaitement. Continuez, s'il vous plait, M. Jennings.

A-t-on d'autres questions à poser au sujet de l'intégrité des bulletins de nouvelles de Radio-Canada.

M. BELL (*Carleton*): Une revue hâtive de ce document semble indiquer que, comme déclaration de principe, il est fort louable. Reste à savoir si les

faiblesses humaines permettront de mettre entièrement en pratique les principes élevés qui y sont énoncés.

M. JENNINGS: Ce sont peut-être des principes élevés, mais ce sont aussi des instructions quotidiennes que tous nos rédacteurs doivent suivre dans l'accomplissement de leur tâche; et de fait tous les rédacteurs de nouvelles qui ont la direction de nos salles de nouvelles en tiennent compte et les suivent de près.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pas au point, j'espère, d'atteindre les résultats contraires, par un excès de réglementation?

M. JENNINGS: J'espère qu'on ne réglemente pas de façon excessive.

M. FISHER: Avez-vous la preuve que vos émissions de nouvelles sont populaires et bien écoutées et bien regardées?

M. JENNINGS: Oui, beaucoup.

M. FISHER: En d'autres termes, elles sont très bien accueillies du public, nonobstant les observations qu'ont pu faire les membres du Parlement sur leur parti pris et leur intégrité?

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Ils n'ont pas beaucoup de choix lorsqu'il s'agit de regarder les émissions de nouvelles.

M. JENNINGS: Je crois qu'à Toronto, par exemple, dans la région de Toronto, le service national de nouvelles à la télévision est coté très haut, ainsi que le bulletin national radiodiffusé à dix heures, heure avancée de l'Est. Cette émission s'est fort bien maintenue, malgré la concurrence de la télévision. Il y a des années que les auditeurs la considèrent comme une émission très importante.

Le PRÉSIDENT: Du point de vue de la concurrence à Toronto vous obtenez une des plus hautes cotes pour les nouvelles, comparativement aux postes d'Hamilton et de Buffalo.

M. JENNINGS: Oui.

M. PICKERSGILL: Je désire poser une question,—et je ne suis pas un de ceux qui regardent l'émission de nouvelles à la télévision parce qu'elle est présentée trop tard pour moi.

M. JENNINGS: Il y a un très bon bulletin à Ottawa, à 6 h. 45.

M. PICKERSGILL: Des gens qui regardent habituellement cette émission me disent qu'elle est trop brutale. J'aimerais entendre les observations de M. Jennings à ce sujet. Je ne souscris aucunement à cela. On me dit qu'on y représente trop de violence. En d'autres termes, pour me servir d'une analogie, je ne mentionnerai le nom d'aucun journal canadien—mais cette émission donne des nouvelles d'un caractère trop mondial.

L'autre plainte porte qu'on accorde trop de place aux nouvelles étrangères et pas assez aux nouvelles canadiennes.

J'aimerais entendre les observations de M. Jennings à ce sujet. Ces plaintes ont aussi été formulées par d'autres personnes, j'en suis certain, et j'aimerais entendre les observations de M. Jennings à ce sujet, parce que je n'approuve aucunement ces opinions.

Le PRÉSIDENT: Ce ne sont que des oui-dire?

M. PICKERSGILL: Non, pas des ouï-dire, mais entièrement des "vu-dire", je pense.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En votre qualité de membre du Comité vous êtes responsable de ces observations.

M. PICKERSGILL: Je n'en suis pas responsable, mais je rapporte seulement certains propos.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'êtes aucunement responsable?

M. PICKERSGILL: Non, vous avez raison. Je n'assume aucune responsabilité au sujet de cette affaire, et je l'ai dit bien clairement. Je me demande si je pourrais obtenir une réponse à cette question?

Le PRÉSIDENT: Vous aimeriez obtenir l'opinion de M. Jennings?

M. PICKERSGILL: Oui, je crois qu'il s'agit de propos très sérieux.

Une VOIX: Ce n'est que l'opinion d'une personne.

M. RICHARD (*Ottaw-Est*): J'espère que M. Smith se rendra compte à sa prochaine réunion qu'il viole certaines des règles qu'il voudrait nous voir observer à son comité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, je m'en rends parfaitement compte

M. JENNINGS: Je répondrai à la première partie de votre question, Monsieur Pickersgill, en disant que pour ma part je ne pense pas qu'il y ait trop de violence. Je le répète, les règles et règlements qui régissent la conduite de notre service de nouvelles renferment des directives très rigides au sujet de la présentation de récits de violence, et je n'ai pas l'impression qu'il y en a trop.

Quant à la deuxième partie de la question, je crois que nous pouvons vous donner des chiffres au sujet de l'équilibre entre les nouvelles nationales et les nouvelles internationales. En ce qui concerne le Canada nous essayons, d'un bout à l'autre du pays, d'obtenir le plus de nouvelles possibles par nos propres correspondants, ainsi que par l'entremise des stations privées qui ont leurs correspondants elles aussi. Ce service fonctionne sous forme de coopérative de nouvelles pour la télévision. C'est Radio-Canada qui en a la direction, et les stations privées font parvenir à des endroits centraux des sections de films portant sur des événements locaux que Radio-Canada distribue aux stations qui sont membres de la coopérative.

M. LAMBERT: On remarque surtout dans l'émission de nouvelles du matin à la radio qu'il y a une grande différence entre les émissions de l'Est du pays et celles de l'Ouest. Ce sont des émissions d'un genre entièrement différent. Ici, à Ottawa, on nous donne des rapports directs, mais pas dans l'Ouest canadien. Je me demandais quelle était la raison de cette différence. Je croyais qu'on aurait donné un bulletin national de nouvelles, mettons, à l'émission de huit heures le matin.

M. JENNINGS: Le bulletin du matin à la radio est de caractère régional; on donne le principal bulletin national à dix heures le soir.

En ce qui concerne les rapports directs et *"Preview Commentary"*, nous les mettons à la disposition des autres régions par fil, lorsqu'elles peuvent les intégrer à leurs propres émissions de nouvelles. Je suis fort étonné d'apprendre que vous n'obtenez pas les rapports directs dans l'Ouest.

M. LAMBERT: Non, parce que les nouvelles du matin consistent exclusivement d'un bulletin de nouvelles de dix minutes sans les rapports directs.

M. JENNINGS: Nous avons adopté un nouveau genre d'émissions ici de 7 heures à 9 h. 15 qui comprennent les rapports directs, les signaux horaires, et ainsi de suite. Si ce genre donne de bons résultats,—il fait partie de la transformation apportée à la radio,—si nous en obtenons de bons résultats nous l'établirons dans d'autres parties du pays; mais ces rapports vous sont certainement fournis.

M. LAMBERT: Je trouve qu'ils sont plus intéressants à écouter que...

M. JENNINGS: Les bulletins qui ne se composent que de nouvelles.

M. LAMBERT: Oui, le bulletin composé exclusivement de nouvelles.

M. JENNINGS: Oui.

M. DORION: Monsieur le président, je comprends que la dernière règle inscrite dans le document que nous avons en main a été ajoutée après un certain incident. Mais au sujet des autres règles, j'aimerais savoir quand elles ont été établies.

M. JENNINGS: On a commencé ce livre, monsieur Dorion, dès qu'on a inauguré le service de nouvelles de Radio-Canada, et il n'a cessé de croître avec les ans. L'adjonction des deux derniers articles de ce règlement,—19.10.1 et 19.10.2. —montre qu'il croît continuellement. Je le répète, il remonte à l'établissement du service de nouvelles.

M. DORION: Dois-je comprendre que tous les commentateurs qui participent aux émissions de Radio-Canada ont ce volume en main?

M. JENNINGS: Non, monsieur, pas les commentateurs, mais le service des nouvelles.

M. DORION: Le service des nouvelles?

M. JENNINGS: Oui. De fait, quand on a publié la dernière édition le rédacteur en chef des nouvelles y a inséré cette préface à l'intention du personnel du service des nouvelles. C'était en juin 1956. Dans l'édition de 1956 on peut lire ce qui suit:

> On a mis 15 ans ou plus à rédiger cet ouvrage et on l'a commencé même avant l'inauguration du service national de nouvelles de Radio-Canada le 1er janvier 1941.

De fait, avant de commencer la diffusion de nos bulletins de nouvelles, de constituer notre service de nouvelles et d'en rassembler le personnel, nous avons établi ces règlements et directives. Même avant la diffusion de notre premier bulletin, il y avait des directives régissant le fonctionnement du service des nouvelles.

M. DORION: Y a-t-il quelque chose dans ce volume au sujet des commentateurs? Je suppose qu'il existe également des règles et règlements visant les commentateurs?

M. JENNINGS: Oui. Nous avons le livre blanc sur les émissions de controverse.

M. DORION: Est-il de création récente?

M. JENNINGS: Non. Il existe depuis plusieurs années. Les déclarations relatives aux émissions qui prêtent à controverse remontent au tout début de la Société.

M. DORION: J'espère que vous aurez l'occasion de déposer ce document.

M. JENNINGS: Depuis qu'on a modifié la loi, je crois que le livre blanc est un document qui a été émis par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Il renferme une bonne partie de ce qu'on trouvait dans le livre blanc de Radio-Canada. Nous sommes à formuler de nouveau officiellement, les directives et la ligne de conduite à suivre pour les émissions qui prêtent à controverse.

Le PRÉSIDENT: Je sais que M. Kucherepa et M. Macquarrie désirent poser des questions. Cependant, nous devrons lever cette séance vu que M. Arthur Smith et son comité sur les prévisions de dépenses doivent siéger ici dans dix minutes. Voulez-vous faire une proposition en ce sens?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je le propose. Puis-je demander quelle sera la procédure suivie la prochaine fois? Ai-je lieu de croire que nous continuerons en abordant l'étude des états des prix de revient, et aussi de la lettre? Pourrions-nous aussi examiner le fonctionnement de certains services de Radio-Canada, de préférence dans la ville de Toronto où à quelqu'autre endroit?

Le PRÉSIDENT: Oui, si nous sommes invités, bien entendu, et je crois que nous le serons par M. Bushnell et ses collègues. Nous saisirons le comité directeur de cette question.

M. FISHER: Je m'intéresse aux changements que Radio-Canada apporte à son régime d'assurance collective. J'aimerais savoir quand je pourrai sou-

lever cette question au Comité et s'il y a un moment désigné pour ce faire. Les changements que Radio-Canada songent à apporter à ce régime sont l'objet de fortes critiques.

Le PRÉSIDENT: J'imagine que vous pourrez en parler sous la rubrique du personnel-relations extérieures et personnel. Si vous désirez obtenir des renseignements particuliers, vous pourriez les demander maintenant à M. Bushnell, afin qu'il les fasse préparer.

M. CHAMBERS: A quand la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Mardi à 11 heures du matin.

M. JENNINGS: Puis-je distribuer ces exemplaires du *CBC Times*?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. BUSHNELL: Je vous invite tous très cordialement à être nos hôtes à Toronto en tout temps que vous jugerez opportun. Nous serions enchantés de vous faire visiter nos installations. Nous ne pourrons pas vous montrer celles que nous n'avons pas, mais nous essaierons de vous convaincre que nous en avons besoin d'autres.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Bushnell.

APPENDICE A

NOTES SUR LE COÛT ET LES RECETTES DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

Les tableaux ci-joints illustrent les frais de production d'émissions types à l'égard de dix émissions télévisées au cours du mois de janvier 1959 par le réseau de langue anglaise.

Les principales recettes proviennent de la vente de temps et d'émissions-blocs. Au sujet des recettes de l'industrie de la diffusion il faut se rappeler que le temps de diffusion constitue sa principale denrée. On vend le temps sous forme d'annonces-éclair et sous forme de périodes consacrées à la diffusion d'émissions. Dans les exemples donnés sur la feuille annexée, le temps d'émission représente les recettes de Radio-Canada et des stations privées de T.V. affiliées.

Il ne faut pas oublier que le temps consacré à ces émissions est le temps du service du réseau national de télévision qui, d'après la définition des objectifs de la Société, doit être affecté à des émissions, ainsi que les autres heures de service, de façon à fournir un menu d'émissions équilibré et varié. En cherchant et en obtenant la participation de commanditaires commerciaux au partage des frais de ces émissions, on vise à fournir aux clients un moyen de communiquer leurs messages commerciaux dont l'efficacité n'a pas encore été surpassée par tous ceux qu'a inventés l'homme, tout en réduisant les frais de ces émissions qui sont à la charge du public canadien. De plus, la contribution commerciale aux frais de production des émissions permet à Radio-Canada d'améliorer la qualité des émissions en cause et des autres et, de fait, pourra permettre à la Société de réaliser d'autres émissions qui autrement seraient trop onéreuses.

Disons maintenant un mot des tarifs et des frais de production des émissions. Si, comme c'est le cas aux États-Unis, la population du Canada était assez dense pour justifier Radio-Canada et les stations privées d'exiger un tarif d'émission assez élevé, il serait possible alors de réaliser un bénéfice de ces opérations commerciales. Il y a lieu de noter qu'on fonde le tarif des émissions sur le chiffre de la population qu'atteint une station. On ne saurait s'en faire une meilleure idée qu'en se rappelant qu'il faut quelque cinquante stations de télévision et plus de 4,000 milles de réseau raccordé par micro-ondes pour atteindre la population au Canada, qu'une seule station de télévision de New-York ou de Londres peut atteindre aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Les ventes d'émissions à la télévision canadienne se font d'après les principes du commerce en honneur aux États-Unis. Cependant, lorsque les réseaux des États-Unis subissent des pertes en réalisant des émissions d'importance majeure, les tarifs exigés pour le temps de la station font plus que compenser ces pertes.

Quant à savoir si les opérations commerciales de Radio-Canada ne comportent pas un tarif assez élevé à l'endroit des annonceurs, notre service des ventes s'est bien rendu compte d'après les difficultés de la vente et d'après les déclarations faites à la Commission Fowler par l'Association des annonceurs canadiens et l'Association canadienne des agences de publicité que le marché n'était pas en état de payer davantage. Ces gens se sont plaints du coût élevé de la télévision.

La télévision est certes un instrument onéreux. C'est un fait bien connu de ceux qui à Radio-Canada préparent des émissions pour la télévision et de ceux qui ont créé la programmation de la télévision au pays. Tous les éléments du théatre, de la diffusion et de l'industrie du cinéma se fusionnent ici pour assurer la production d'émissions variées d'heure en heure, de jour en jour, et d'année en année. Il serait peut-être intéressant, cependant, de jeter un

coup d'œil rapide sur les frais de réalisation d'émissions au Canada comparativement à ceux des États-Unis. Abstraction faites des exemples donnés dans les feuilles annexées, une analyse par catégorie démontrera qu'à l'égard de pièces de théâtre de 90 minutes, les frais de production s'élèvent en moyenne à $135,000 aux États-Unis, tandis qu'au Canada ils sont inférieurs à $42,000. Dans la catégorie des représentations d'une heure, la comparaison démontre que le coût de la production est de $81,000 aux États-Unis et d'environ $29,000 au Canada. Les émissions théâtrales d'une demi-heure coûtent en moyenne $41,400 aux États-Unis comparativement à $11,350 au Canada. Les émissions de music-hall d'une heure coûte en moyenne $112,000 aux États-Unis et $47,750 au Canada. Les émissions questionnaires d'une demi-heure coûtent en moyenne $28,250 aux États-Unis, tandis qu'elles ne coûtent que $6,500 au Canada. Ces chiffres nous sont fournis, dans le cas des émissions américaines, par une publication industrielle de grande renommée et, dans le cas des émissions canadiennes, on les a obtenus en établissant la moyenne des frais de production de notre horaire automne-hiver.

En résumé, on peut donc affirmer sans crainte de se tromper que les services de la programmation et des ventes dans le domaine de la télévision visent avant tout à préparer un bon horaire d'émissions et à vendre, au meilleur prix possible, celles qui peuvent être commanditées tout en maintenant leur qualité élevée et leur coût aussi bas que possible.

Joints à ces notes nous présentons les tableaux suivants:

SERVICE DE TÉLÉVISION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Coût de production et recettes connexes

Émission	Frais de production $	Frais généraux d'administration $	Coût global $	Recettes: Contribution des émissions $	Recettes: Temps des stations $	Recettes: Total $
A	1,263	77	1,340	1,375	3,628	5,003
B	6,216	378	6,594	3,750	2,118	5,868
C	12,963	789	13,752	5,500	2,502	8,002
D	20,722	1,261	21,983	8,500	4,197	12,697
E	11,087	675	11,762	5,200	2,342	7,542
F	6,609	402	7,011	3,700	1,982	5,682
G	11,091	675	11,766	4,000	2,188	6,188
H	6,995	426	7,421	3,750	2,146	5,896
I	5,475	333	5,808	3,600	2,424	6,024
J	20,832	1,268	22,100	5,600	2,374	7,974

*Montant net payé aux stations privées affiliées

APPENDICE B

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Recettes brutes des cinq dernières années
Exprimées en milliers de dollars
Années terminées le 31 mars

	1954	1955	1956	1957	1958
Radio	$ 5,085	$ 4,054	$ 3,332	$ 2,446	$ 2,030
Télévision	2,319	8,340	16,140	21,467	26,380
	7,404	12,394	19,472	23,913	28,410

OTTAWA 20 mai 1959

ORGANIGRAMME RELATIF À UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

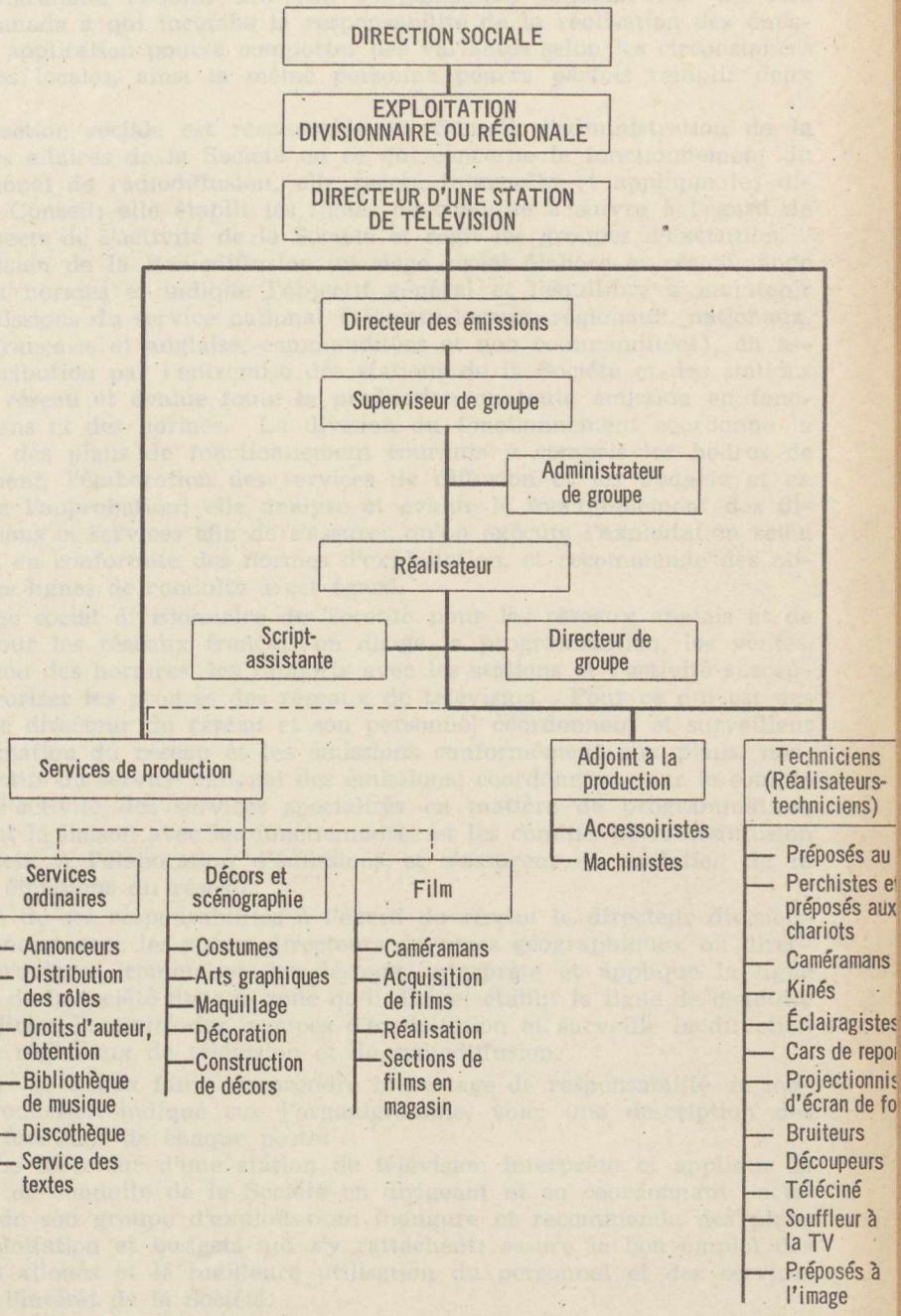

APPENDICE C

NOTES JOINTES Á L'ORGANIGRAMME RELATIF Á UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

L'organigramme ci-joint fait voir l'organisation fondamentale au sein de Radio-Canada à qui incombe la responsabilité de la réalisation des émissions. Son application pourra comporter des variantes selon les circonstances et conditions locales, ainsi la même personne pourra parfois remplir deux fonctions.

La Direction sociale est responsable au Conseil d'administration de la conduite des affaires de la Société en ce qui concerne le fonctionnement du service national de radiodiffusion; elle reçoit, interprète et applique les directives du Conseil; elle établit les lignes de conduite à suivre à l'égard de tous les aspects de l'activité de la Société et régit les groupes d'exécution.

La division de la Radiodiffusion au siège social élabore et recommande les plans et normes et indique l'objectif général et l'équilibre à maintenir dans les émissions du service national (réseaux locaux, régionaux, nationaux, de langue française et anglaise, commanditées et non commanditées), en assure la distribution par l'entremise des stations de la Société et des stations affiliées au réseau et évalue toute la production ou toute émission en fonction des plans et des normes. La division du fonctionnement coordonne la préparation des plans de fonctionnement courants y compris les heures de fonctionnement, l'élaboration des services de diffusion et les budgets et en recommande l'approbation; elle analyse et évalue le fonctionnement des divisions, régions et services afin de s'assurer qu'on exécute l'exploitation selon les plans et en conformité des normes d'exploitation, et recommande des objectifs et des lignes de conduite à cet égard.

Au siège social divisionnaire de Toronto pour les réseaux anglais et de Montréal pour les réseaux français on dirige la programmation, les ventes, la préparation des horaires, les rapports avec les stations et l'activité susceptible de favoriser les progrès des réseaux de télévision. Pour ce qui est des émissions, le directeur du réseau et son personnel coordonnent et surveillent la programmation du réseau et les émissions conformément aux plans, normes et objectifs du service national des émissions; coordonnent pour le compte du réseau l'activité des services spécialisés en matière de programmation; maintiennent la liaison avec les fonctionnaires et les comités de radiodiffusion qui travaillent à l'élaboration d'émissions et s'assurent du maintien de la qualité des émissions du réseau.

En plus de ses responsabilités à l'égard du réseau le directeur divisionnaire, de concert avec les autres directeurs de zones géographiques, ou directeurs des provinces, comme on les désigne, interprète et applique la ligne de conduite de la société dans la zone qu'il dirige; établit la ligne de conduite régionale; dirige l'activité des groupes d'exploitation et surveille la direction des réseaux régionaux de télévision et de radiodiffusion.

Aux fins de mieux faire comprendre le partage de responsabilité en matière de production indiqué sur l'organigramme, voici une description des principales fonctions de chaque poste:

Le directeur d'une station de télévision interprète et applique la ligne de conduite de la Société en dirigeant et en coordonnant l'activité de son groupe d'exploitation; inaugure et recommande des plans d'exploitation et budgets qui s'y rattachent; assure le bon emploi des fonds alloués et la meilleure utilisation du personnel et des services dans l'intérêt de la Société.

Le directeur des émissions interprète et applique à sa station la ligne de conduite de Radio-Canada à l'égard des émissions; reçoit, éla-

bore et formule des idées et des propositions touchant les émissions; prépare des plans et des horaires d'émissions; surveille le travail du personnel de la réalisation; régit et administre les budgets des émissions; assure le maintien de la qualité des émissions et au besoin aide à la programmation du réseau.

Le superviseur de groupe aide le directeur local des émissions à préparer et à organiser des émissions dans son domaine. *e. g.* le théâtre, le music-hall, les affaires publiques, les sports, etc.; et lorsqu'elles sont approuvés, il assume la responsabilité de leur réalisation y compris la surveillance du personnel chargé de la réalisation, régit les dépenses afférentes aux émissions et les autres frais connexes et assure le maintien des normes des émissions et la qualité de l'exécution.

L'administrateur de groupe aide le superviseur de groupe et/ou le directeur des émissions et les réalisateurs leur faisant rapport en matière d'administration du personnel, des artistes et des questions financières; aide le superviseur de groupe ou le direceur des émissions en remplissant lesdites fonctions au nom de son supérieur et peut aussi remplacer le superviseur de groupe en son absence.

Le réalisateur, sous la surveillance du superviseur de groupe et/ou du directeur des émissions peut contribuer à la programmation par l'élaboration d'idées originales, en perfectionnant et en mettant en valeur les idées soumises par d'autres ou en formulant des modèles et des plans d'émissions avec la matière qu'on lui fournit; il est directement responsable de la qualité générale de l'émission; il peut charger des écrivains de préparer des textes; il choisit les interprètes qui doivent figurer à l'émission. En passant par les voies appropriées, il désigne et prend les mesures nécessaires pour obtenir les services de décor et de scénographie, de fils et d'autres domaines communs à la fois à la radio et à la télévision. En s'adressant au technicien de la réalisation il obtient le personnel technique et les installations dont il a besoin pour son émission. Il prépare les répétitions et en fixe l'horaire. Il s'occupe lui-même, ou confie ce soin à d'autres, des problèmes afférents aux contrats collectifs avec les syndicats des artistes et du personnel. Il gère, avec l'aide d'un administrateur de groupe ou un directeur de groupe qu'on aura mis à sa disposition, le budget affecté à son émission sous réserve des règles et restrictions établies par le bureau du directeur de la station de télévision. Dans le cas d'émissions commanditées, il pourra conférer avec les représentants de l'agence ou d'autres représentants du commanditaire. Il est le représentant attitré de la Société au moment de la réalisation de son émission et il lui incombe de faire face à toute situation urgente. Il voit à ce qu'on suive la ligne de conduite de la Société en matière de bon goût, de qualité d'exécution et du maintien des normes de production. La script-assistante remplit les fonctions d'adjoint à la régie de studio et de secrétaire du réalisateur pendant la préparation et la réalisation d'émissions; note et inscrit toutes les instructions d'un réalisateur durant les répétitions ou la diffusion par télévision et en l'absence du réalisateur pendant une émission à la télévision on pourra lui demander de le remplacer à la régie de studio.

Un directeur de groupe est chargé d'aider un ou des réalisateurs à calculer les frais estimatifs des productions, à vérifier ces frais pour lui et à conclure les transactions commerciales nécessitées par la réalisation d'une émission de télévision.

L'adjoint à la production aide le réalisateur à préparer les détails d'une émission de télévision et à en assurer la réalisation; coordonne toutes les opérations d'un caractère non technique dans le studio et, sur le parquet du studio, selon les instructions du réalisateur, dirige en personne les opérations pendant les répétitions avec la camera et la production.

Le réalisateur-technicien est le technicien adjoint au réalisateur pendant la réalisation d'une émission; dirige toutes les opérations de caractère technique à l'égard de l'émission à laquelle on l'a assigné, y compris le travail des cameramen, des préposés au son et à l'image, les perchistes et préposés aux chariots, les éclairagistes, les bruiteurs, les découpeurs, les projectionnistes sur écran de fond; les souffleurs pour la télévision; au besoin, il prend aussi les mesures pour l'utilisation des cars de reportage, d'enregistrements cinétiques et d'installations de télécinéma.

Le réalisateur obtient aussi de l'aide des services de production dont quelques-uns sont communs à la radio et à la télévision, comme les annonceurs, la distribution des rôles, l'obtention des droits d'auteurs, la bibliothèque d'œuvres musicales, la discothèque et le service des textes. D'autres dans le domaine du décor, de la scénographie et du film n'ont trait qu'à la télévision. Il y a lieu de se rappeler que ces départements ne relèvent pas directement du réalisateur, mais qu'ils fournissent selon ses prescriptions les services dont il a besoin.

APPENDICE D

BULLETINS DE NOUVELLES DE RADIO-CANADA

INSTRUCTIONS ET FORMULAIRE

TABLE DES MATIÈRES

Article		
14	Règles et règlement internes	135
15	Instructions supplémentaires—Générales	136
16	Fonctionnement de la salle de rédaction	137
17	Nouvelles-éclair, émissions d'urgence, décès de P.T.I.	137
18	Élections	137
19	Instructions supplémentaires—Télévision	138
20	Instructions supplémentaires—Radio	138
21	Restrictions à l'égard de la diffusion de certaines émissions	138
22	Formulaire	138

ARTICLE 14

RÈGLES ET RÈGLEMENT INTERNES

Accidents, incendies, etc.	14.13, 15.27, 15.22
Exactitude	14.8, 15.3, 16.6, 14.21
Arrestations—Preuve	14.23
Attaques et réfutations	14.33, 15.11
Pertes—militaires et civiles	14.14
Rédacteur en chef—Responsabilité	14.2
Mépris de cour	14.27
Collaboration—TV et Radio	14.10
Rectifications	14.21, 16.6
Crimes et nouvelles à sensation	14.12, 14.17, 14.24, 15.21
Critiques—Juges	14.28
Nouvelles diffamatoires et scandaleuses	14.20, 14.22
Définition des fonctions	14.1
Responsabilité du rédacteur—Nouvelles-éclair	14.38, 17.1
Preuve—arrestations	14.23
Incendies, accidents, etc.	14.13, 15.27, 15.22
Nouvelles-éclair—Responsabilité du rédacteur	14.38, 17.1
Jeu, loteries, etc.	14.19
Bon goût	14.18
Impartialité	14.16
Intégrité des nouvelles de Radio-Canada	14.7
Nouvelles internationales	14.36, 15.6
Diffamation—Contentieux	14.22, 14.20
Loteries, jeu, etc.	14.19
Directeur, nouvelles nationales TV—Responsabilité	14.3
Sources de nouvelles	14.9
Nouvelles pouvant causer de la friction intérieure	14.34
Valeurs des nouvelles—Film	14.11
Avis de procédures judiciaires	14.29
Présentation de nouvelles politiques	14.31, 14.35, 19.13, 19.9 20.4, 15.5.1
Privilège—Définition—Réunions	14.25
Privilège—Télévision	14.26
Autorité régionale	14.6
Rédacteur en chef régional—Responsabilité	14.4
Rédacteur en chef régional TV—Responsabilité	14.5
Reportage de crimes	14.24, 14.12, 14.17

Nouvelles à sensation et crimes	14.12, 14.17, 14.24, 15.21
Domaines délicats—Télévision: Tribunaux, intimité, sécurité nationale	14.30
Bulletins spéciaux—Nouvelles-éclair	14.37
Conjectures et prédictions	14.15, 14.35
Conjectures politiques	14.35, 14.15, 14.31, 19.13 19.9, 20.4, 15.5.1
Suicides	14.17, 14.24, 14.12
Résumé de déclarations	14.32
Contrats de syndicats	14.29.1, 15.32

ARTICLE 15

INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES—GÉNÉRALES

Abus d'expressions de nouvelles	15.2
Récits d'accidents et de désastres	15.22, 14.13, 15.27
Exactitudes—Dans le doute	15.3, 14.8, 14.21, 16.6
Droits des comédiens et des musiciens	15.23, 14.29.1
Attaques sur des personnes ou institutions	15.11, 14.33
Progrès commerciaux—nouvelles constructives	15.16
Références à Radio-Canada	15.38, 15.20
Nouvelles canadiennes	15.5
Clarté—Se rappeler l'invasion en provenance de Mars	15.26
Fin d'émission, nouvelles-éclair, opinion, éditoriaux	15.7
Mercantilisme et publicité	15.29
Nouvelles constructives—Progrès commerciaux, etc.	15.16
Crédits pour les contribuants	15.34
Récits de crimes	15.21, 14.24, 14.12, 14.17
Paroles diffamatoires	15.18
Récits progressifs—Incendies, inondations	15.27, 14.13
Récits de désastres et d'accidents	15.22, 14.13, 15.27
Omettre "Monsieur"	15.24, 22.8
Éditoriaux—Canadiens	15.8
Éditoriaux, nouvlles-éclair, opinion, fin d'émission	15.7
Sports d'intérêt général	15.30
Ridiculiser des personnes	15.23
Nouvelles internationales—Propagande	15.6, 14.36
Interviews—Rémunération	15.35, 19.8
Noms-clef—Répétition	15.28
Personnes manquantes, demandes de la police, appels	15.25
Droits des musiciens et des comédiens	15.32, 14.29.1
Discours en réseau, etc.	15.41
Nouvelles de et au sujet de Radio-Canada	15.37
Tuyaux concernant des nouvelles—Rémunération	15.33
Opinion, nouvelles-éclair, fins d'émission, éditoriaux	15.7
Rémunération—Interviews	15.35, 19.8
Émissions publicitaires	15.39
Demandes de la police, personnes manquantes, appels	15.25
Langage blasphématoire	15.17
Propagande—Nouvelles internationales	15.6
Politique provinciale	15.5.1, 20.4, 14.31, 14.35
Publicité et mercantilisme	15.29
Récapitulation d'attaques	15.12
Répétition	15.14
Demandes de nouvelles filmées—Contentieux	15.43
Demandes de textes de nouvelles	15.42
Demandes de photos fixes—Publicité	15.44
Demandes de traitement spécial	15.10
Reproduction de nouvelles	15.15
Nouvelles commanditées prohibées	15.1, 15.31
Sports—Contrats; Commandite	15.31, 15.1

Nouvelles-éclair, fins d'émission, opinion, éditoriaux .. 15.7
Déclarations radiodiffusées 15.40
Déclarations aux journaux 15.36
Récits sur les progrès de la télévision ou de la radio .. 15.20, 15.38, 15.37
Compléter les nouvelles par téléphone 15.4
Nouvelles de caractère "technique" 15.19
Commentaires tendancieux 15.9
Recours à la citation directe 15.13

ARTICLE 16

FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE RÉDACTION

Copie propre 16.15
Émissions de nouvelles rivales 16.11
Collaboration avec les annonceurs de nouvelles 16.16
Rectifications—Nouvelles de la dernière minute 16.7, 14.21, 14.8, 15.3
Rectifications-Responsabilité régionale 16.6, 14.21, 14.8, 15.3
Rédaction critique 16.20, 16.22
Derniers délais 16.19
Périodes en fonction 16.5
Rédaction—style 16.22, 16.20
Erreurs—Rectifications 16.7, 14.21, 14.8, 15.3
Classement de la documentation et de bulletins 16.17
Événements importants—Récapitulation 16.23
Initialer copie de Bulletin—Numéroter, compter les mots 16.18
Initialer les instructions 16.2
Demandes de renseignements—Appels téléphoniques 16.12
Memos de tâches 16.4
Garder debout caractère des bulletins 16.21
Nouvelles de la dernière minute; rectifications 16.7, 14.21, 14.8, 15.3
Direction du réseau 16.9
Le magazine des nouvelles et actualités 16.10
Actualités et magazine des nouvelles 16.10
Annonce d'ouverture et de clôture des émissions de nouvelles 16.24
Interview téléphonique enregistrée 16.14
Archives—Classement des bulletins et de la documentation 16.17
Instructions régionales 16.1
Instruction d'examen 16.3
Appels téléphoniques—Demandes de renseignements.. 16.12
Installations de télétype 16.13

ARTICLE 17

NOUVELLES-ÉCLAIR, ÉMISSIONS D'URGENCE, DÉCÈS DE P.T.I.

Décès de personnages importants 17.9
Décès de personnages importants—Responsabilité du service central de rédaction 17.12
Décès de personnages importants—Radio 17.11
Décès de personnages importants—Responsabilité régionale 17.13
Décès de personnages importants—Télévision 17.10
Annonces en cas d'urgence 17.8
Activité en cas d'urgence—Radio 17.7
Activité en cas d'urgence—Télévision 17.3
Nouvelles-éclair, nouvelles spéciales, bulletins 17.1, 14.38
Nouvelles-éclair—Radio 17.4, 14.38
Nouvelles-éclair—Télévision 17.2, 14.38
Nouvelles-éclair—Responsabilité du service central de rédaction 17.5, 14.38
Émissions religieuses 17.6

ARTICLE 18

ÉLECTIONS

Élections—Avant-projets 18.2
Suppressions 18.6
—Exposé général 18.1
—Compte rendu local 18.5
—Municipales—Générales 18.11
—Municipales—Télévision 18.12
—Service national 18.4
—Nominations 18.9
—Vote populaire 18.10
—Résultats 18.7
—Honoraires 18.3
—Déclarations des chefs 18.8

ARTICLE 19

INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES—TÉLÉVISION

Anonymat des interviewers 19.12
Musique de fond 19.18
Collaboration avec les éditeurs de films 19.15
Droits d'auteur—Film 19.4
Droits d'auteur—Photographies 19.4.1
Déclarations sur la politique interne 19.13, 14.31, 14.35, 19.9
Régie des nouvelles visuelles par la rédaction 19.3
Cachets—Interviewers et reporters indépendants 19.01
Reportage filmé de déclarations politiques ou d'interviews 19.9, 19.13, 14.31, 14.35
Services de découpage des films 19.16
Interviews filmés 19.8, 15.35
Interviewers et reporters indépendants—Cachets 19.10
Droits d'exécution 19.5
Photographies—Droits d'auteur 19.4.1
Conférences de presse 19.11
Rapports régionaux de zones de nouvelles 19.19
Enlèvement de films découpés ou de prises de vues à écarter 19.17
Demandes de stations et de réseaux de TV des États-Unis pour des films d'actualité de Radio-Canada .. 19.20
Films avec légendes—TV 19.2, 22.12
Speakers d'interviews sur bandes sonores 19.14
Événements sportifs—Droits d'émission 19.6
Présentation visuelle de nouvelles à la TV—Objet et techniques 19.1
a) Cartes
b) Graphiques, dessins
c) Dessins humoristiques objectifs
d) Dessins humoristiques subjectifs
e) Manchettes
f) Chiffres
g) Paroles et citations
h) Photos fixes de personnages importants
i) Photos fixes d'endroits
j) Photos fixes d'objets
k) Accessoires
l) Abstraction graphique
Désistements d'exécutants—Acrobaties 19.7
Rédaction et présentation—Nouvelles à la TV 19.2, 22.12

ARTICLE 20

INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES—RADIO

Matières fournies à d'autres salles de rédaction 20.2
Politique provinciale 20.4, 14.31, 14.35, 15.5.1
Insertions spéciales 20.1
Émissions spéciales de nouvelles 20.3

ARTICLE 21

RESTRICTIONS À L'ÉGARD DE LA DIFFUSION

Autorisation de diffuser les textes reçus d'avance 21.1
Mesures de protection à cet égard 21.2

ARTICLE 22

FORMULAIRE

Formules abrégées 22.3
Abréviations 22.9
Désignation exacte—Ministres (cabinet et culte) 22.7
Désignation exacte—Personnes de la noblesse 22.6
Rédaction pour film—Style 22.12, 19.2
Ponctuation 22.4
Allusion à la Reine 22.14
Récrire texte original 22.10.1
Transcription 22.1
Films avec légendes—TV 22.12, 19.2
Langage des sports 22.2
Mots difficiles à prononcer 22.1.1
Emploi de M. (monsieur) 22.8, 15.24
Emploi de citation directes 22.10
Mots dont il faut se méfier 22.11

RÈGLES ET RÈGLEMENTS INTERNES RÉGISSANT LA LIGNE DE CONDUITE À L'ÉGARD DES ÉMISSIONS DE NOUVELLES

14.7 *Intégrité des nouvelles de Radio-Canada.* La ligne de conduite qui régit le fonctionnement du service national de nouvelles de Radio-Canada repose sur la conception primordiale que ce service est de la nature d'une charge publique; concernant la présentation par la radio et la télévision de toutes les nouvelles importantes relatives aux événements du jour au Canada et à l'étranger, d'après les faits, sans parti pris ni déformation, sans commentaires tendancieux, et dans un style clair et sans ambiguïté.

Il incombe au rédacteur en chef de s'assurer qu'on ne s'écarte pas de cette ligne de conduite. En pratique, cette obligation incombe aux rédacteurs individuels qui sont responsables de la préparation des émissions de nouvelles de Radio-Canada.

Il est entendu que s'il existait des moyens d'exercer des pressions sur les rédacteurs pour les induire à inclure ou exclure certaines nouvelles, à les modifier de quelque façon, ou à les souligner de façon particulière, l'intégrité du service disparaîtrait immédiatement. A la lumière de ces considérations, les rédacteurs doivent en tout temps évaluer et présenter les nouvelles à leur émissions strictement en fonction de leur valeur objective comme nouvelles.

14.8 *Exactitude.* L'exactitutde des nouvelles doit être la première chose dont il faut tenir compte. Les récits doivent se conformer aux faits connus. Il incombe aux rédacteurs de Radio-Canada de s'informer et de vérifier tout récit qui semble inexact, incomplet ou pas clair, en vérifiant auprès de la source originale au besoin. Les rédacteurs et les reporters doivent adopter une attitude critique

vigilante en s'assurant de l'exactitude des faits de tout événement rapporté.

14.9 *Sources de nouvelles.* Les bulletins de nouvelles de Radio-Canada sont fondés sur la documentation fournie par les agences de nouvelles autorisées, ou obtenue par des membres désignés du personnel de Radio-Canada, ou par des reporters ou cameramen indépendants accrédités. Le recours à de nouvelles sources ou la conclusion de contrats en vue d'obtenir de nouveaux services doit d'abord être approuvé par le rédacteur en chef.

14.12 *Crimes et nouvelles à sensation.* On ne devrait pas présenter les nouvelles du point de vue sensationnel. Les récits de crimes devraient être faits avec discrétion. Il ne faut pas oublier qu'ils pénètrent directement dans le foyer de l'auditeur et du spectateur. Lorsqu'il s'agit de crimes où une maladie mentale est en cause; de crimes familiaux où il peut y avoir eu meurtre et/ou suicide; et des soi-disant crimes passionnels, tous les reportages filmés doivent être soumis à un surveillant du service des nouvelles qui en fera un examen réfléchi et objectif avant de les utiliser.

14.15 *Conjectures et prédictions.* Les rédacteurs et les reporters de Radio-Canada ne devraient pas recourir à la phraséologie, aux conjectures et aux prédictions dans leur présentation des nouvelles, mais s'en tenir aux faits. Cependant, on pourra rapporter les observations conjecturales lorsqu'elles émaneront d'une autorité reconnue à qui on les attribuera.

14.16 *Impartialité.* On traitera avec une impartialité absolue toute nouvelle prêtant à controverse. Il faudra donner autant d'importance aux deux côtés de la question dès qu'on le pourra.

14.18 *Bon goût.* Il faudra observer les règles du bon goût dans tout écrit ou reportage filmé, surtout lorsqu'il est question de handicaps ou d'infirmités mentales et physiques, de race, de couleur ou de religion.

14.21 *Rectifications.* Lorsqu'on a tort, on doit l'avouer promptement et prendre des mesures en vue de rectifier l'erreur. Si l'erreur est attribuable à la source du texte on pourra dans certains cas mentionner le nom de l'agence; dans d'autres il suffira de mentionner les "rapports erronés" antérieurs. Ou il pourra être nécesaire de dire que nous avons commis une erreur "dans des rapports antérieurs de nouvelles de Radio-Canada". Selon la nature de l'erreur il pourra suffire de reporter la rectification jusqu'à l'émission correspondante de nouvelles le lendemain. Mais d'ordinaire il vaut mieux apporter la rectification à la première émission de nouvelles qui suit, en la répétant au cours de l'émission correspondante de nouvelles plus tard.

CONTENTIEUX

14.22 *Diffamation.* Il faut prendre le plus grand soin de ne pas diffuser des déclarations préjudiciables et non privilégiées.

Tout ce qui peut porter atteinte à la bonne réputation d'une personne peut être de caractère diffamatoire, et les déclarations ou photographies diffamatoires peuvent susciter des poursuites judiciaires en recouvrement de dommages. Il en en est de même de toute déclaration alléguant l'incompétence ou la mauvaise conduite d'une personne à l'égard de son métier ou de sa profession. (Dire qu'un journaliste est un menteur achevé.) On peut diffamer un produit (en disant que telle marque d'auto est défectueuse) aussi bien qu'une personne.

Des mesures ont été prises dans chaque région en vue de consultations juridiques par l'entremise du Surveillant du service des nouvelles. Ayez-y recours au besoin. Appelez notre avocat et s'il y a encore des doutes omettez la nouvelle de l'émission. Ce qui peut être de nature privilégiée dans les journaux ne l'est pas nécessairement dans une émission parce que la plupart des lois provinciales n'ont trait qu'aux journaux.

Ceci est particulièrement vrai de la télévision parce que d'ici plusieurs années nous prendrons de nouvelles initiatives dans ce domaine. Même à l'égard des émissions à la radio la loi n'est pas encore bien claire sur plusieurs points concernant la diffamation.

14.30 *Domaines délicats—Télévision: Tribunaux, intimité, sécurité nationale.* Bien qu'il faille laisser aux nouvellistes et aux photographes de la TV une liberté raisonnable d'exercer leur initiative, il y a des domaines délicats qu'ils ne sauraient envahir sans s'exposer à la censure publique.

L'administration de la justice est un de ces domaines; surtout dans nos cours de justice. Un autre est le droit de toute personne à son intimité. Le domaine de la sécurité nationale en est un autre exemple.

Il est impossible de spécifier tous les cas particuliers, mais ils comprendraient, par exemple, toute tentative d'installer une camera dans un tribunal judiciaire ou au Parlement ou (pour la première fois) dans une Assemblée législative *sans en obtenir d'abord l'autorisation.* Un autre cas de ce genre serait la diffusion de choses concernant la défense comme l'emplacement de stations de radar et de nouvelles armes encore sur la liste de sécurité.

Avant de confier ces reportages aux photographes ou autres personnes, ou avant de diffuser ces choses, il faudra d'abord obtenir la permission du rédacteur en chef des nouvelles.

NOUVELLES PRÊTANT À CONTROVERSE

14.31 *Politiques.* En traitant de questions canadiennes de caractère politique, y compris les débats au parlement, il faut avoir constamment à l'esprit notre ligne de conduite fondamentale portant qu'il faut traiter avec une impartialité absolue toute question prêtant à controverse, et qu'il faut accorder une importance égale aux deux côtés de la question en cause à mesure qu'on peut se procurer les renseignements.

C'est non seulement le privilège mais c'est aussi le devoir de tout citoyen d'un État démocratique d'avoir des opinions sur des questions politiques, là où le système des partis est le moyen reconnu de choisir les gouvernants. Il est entendu, cependant, qu'aucun rédacteur de nouvelles de Radio-Canada ne permettra à son opinion personnelle, quelle qu'elle puisse être, d'influer le moindrement sur sa manière de présenter une nouvelle de caractère politique.

A cet égard on ne saurait trop insister, aussi bien qu'à d'autres égards, sur le fait que le Service des nouvelles de Radio-Canada occupe un poste de confiance publique et se doit de présenter les nouvelles de façon franche, équilibrée et sans parti pris. Aucune préférence politique, amitié personnelle, ou autre considération ne doit porter le moindrement atteinte à l'intégrité de nos émissions de nouvelles à la télévision et à la radio.

14.32 *Résumés.* Il faut exercer un soin tout particulier en présentant des résumés de déclarations attribuées à des chefs politiques. Il arrive parfois qu'en condensant une longue déclaration en un court paragraphe, la simplication conduit à la déformation. Soyez absolument certain que toute l'intention et la signification de la déclaration originale soit clairement exprimée dans le résumé que vous préparez.

14.33 *Attaques et réfutations.* Si on utilise une nouvelle qui traite d'une attaque sur le Gouvernement, ou sur un parti quelconque, de la part d'un membre d'un parti d'opposition, il faudra accorder autant d'importance à la réponse, même si elle arrive plusieurs jours plus tard. L'intervalle de quelques jours entre l'attaque et la réponse, la presse d'autres nouvelles, ou le fait que c'est un autre rédacteur qui s'occupe de la chose, pourrait être la cause d'une omission injuste. Pour empêcher que cela n'arrive, les rédacteurs devraient se faire un devoir particulier de tenir les autres membres du personnel au courant et de les avertir de façon particulière d'être sur leurs gardes au sujet de la réponse.

Il arrive parfois que les nouvelles politiques viennent presque entièrement d'un seul côté de la Chambre, pendant plusieurs jours de suite. Il en est souvent ainsi à l'occasion du débat sur le budget, etc., lorsqu'on laisse le champ libre aux députés pendant une période assez longue. Dans ces circonstances,

pour que les nouvelles de Radio-Canada ne semblent pas partiales, c'est souvent une bonne chose de faire précéder ces nouvelles par une phrase ainsi conçue:—

"La critique du Gouvernement par les membres de l'Opposition s'est poursuivie aujourd'hui, etc."

"Les membres du Gouvernement ont continué de monopoliser la discussion sur telle question, etc." ou toute phrase d'ouverture semblable qui indiquerait pourquoi les nouvelles semblent ne présenter qu'un côté si régulièrement.

14.34 *Nouvelles susceptibles de causer de la friction intérieure.* Dans un jeune pays en croissance comme le Canada, on ne saurait éviter qu'il y ait des tensions mais, en temps normal, c'est un indice de progrès sains, et elles ne présentent aucun danger quand la tolérance et la compréhension y font contrepoids. Mais il ne faut jamais oublier que ces commencements d'antagonismes renferment les germes de dangers.

En tenant compte de ces faits, on exercera la plus grande discrétion et le meilleur jugement possible en présentant des nouvelles qui pourraient exaspérer les sentiments de tout groupement particulier au pays.

Le service de nouvelles de Radio-Canada, comme l'ensemble de cette Société, a un rôle important à jouer pour aider les Canadiens à faire preuve de tolérance et de compréhension les uns envers les autres dans l'intérêt de l'unité nationale. Les Canadiens de langue anglaise contre les Canadiens de langue française, les Gentils contre les Juifs, les natifs contre les étrangers, les employés contre les employeurs, l'Est contre l'Ouest, tous ces antagonismes et d'autres en puissance peuvent, si on leur permet de croître, menacer l'avenir du Canada en tant que nation. Il est très important que la présentation des nouvelles n'encourage d'aucune façon ces antagonismes.

Nous de conseillons pas de supprimer ou de modifier tout élément de nouvelles qui est d'un intérêt réel, mais il ne faut jamais oublier qu'une tournure de phrase malavisée peut rendre une nouvelle inutilement blessante pour certains Canadiens.

14.35 *Conjectures politiques.* En présentant des nouvelles qui renferment des conjectures sur des événements politiques importants au pays, il faut les attribuer à une autorité connue, ou dans certains cas à l'agence qui a communiqué la nouvelle.

Cependant, si le moindre doute existe quant à l'authenticité du rapport ou s'il semble comporter des conséquences graves, vérifiez auprès de l'agence qui l'a fourni ou, s'il y a lieu, appelez la personne citée afin de vérifier la déclaration avant de l'inclure dans votre émission de nouvelles.

14.36 *Nouvelles internationales.* On devrait éviter toute rédaction de caractère sensationnel, incendiaire ou dérogatoire en présentant les nouvelles internationales aussi bien que nationales. On devrait ne pas l'oublier surtout en temps de crise. (Cette règle, naturellement, ne peut pas s'appliquer aux citations tirées de déclarations d'hommes d'État ou d'autres personnes dont les opinions ont une valeur et une importance incontestée du point de vue nouvelles.)

Dans le domaine des nouvelles internationales il arrive parfois que des nouvelles du genre de la conjecture ou de la rumeur ont une trop grande importance du point de vue nouvelles pour qu'on les ignore. On devrait désigner clairement ces nouvelles comme des rumeurs, en indiquer la source, ou l'agence qui l'a fournie.

Il ne faut pas oublier non plus que la nationalité de l'agence de nouvelles peut dans une certaine mesure influer sur le traitement à accorder et l'importance à attacher à ses nouvelles internationales. Ceci est surtout vrai des pays situés derrière le Rideau de Fer et dans ces cas l'indication de la provenance *s'impose,* afin de démontrer que nous savons que les "nouvelles" de cette source peuvent bien être de la propagande.

15.6 *Nouvelles internationales—Propagande.* En temps de crise internationale, il est particulièrement important de tenir le public pleinement et équitablement renseigné. On devrait éviter tout langage violent et incendiaire même s'il se trouve dans le texte de l'agence de nouvelles. Cette phraséologie a beaucoup plus d'effets lorsqu'elle est présentée oralement. La guerre de propagande est un des faits indiscutables de la guerre froide, et tous les rédacteurs doivent montrer qu'ils sont au courant de la chose dans leur présentation des nouvelles.

Si les attaques verbales portées contre l'Ouest ont une valeur en tant que nouvelle, on devrait les présenter sous leur vrai jour. Lorsque les réponses de la part de l'Ouest existent on *doit* les utiliser. Et on devrait aussi se servir des commentaires de l'Ouest pour faire contrepoids aux propositions communistes qui sans reposer sur les faits peuvent paraître fort plausibles. S'il n'y a pas de commentaires de l'Ouest disponibles, le dire, mais les utiliser quand il y en aura.

Toutes les nouvelles en provenance de pays communistes doivent être identifiées quant à la source, afin que l'auditeur puisse se rendre compte que c'est peut-être de la propagande. Ce n'est peut-être pas entièrement de la propagande, mais il faut en indiquer la source dans tous les cas. "Une dépêche de la Pologne communiste dit xxx", ou "la radio communiste de Prague prétend XXX"). D'ordinaire il vaut mieux éviter le verbe "annoncé" étant donné qu'on donne ainsi à ces déclarations un son d'autorité qu'elles ne méritent peut-être pas; pour la même raison éviter de parler de "l'agence officielle de nouvelles d'un pays communiste". Si on veut dire que l'agence parle au nom du gouvernement on peut le dire en autant de mots.

15.7 *Nouvelles-éclair, fins d'émission, opinions, éditoriaux.* La radio et la télévision se prêtent mieux à la diffusion de nouvelles-éclair qu'aux autres formes de nouvelles, bien qu'il y ait place pour des récits caractéristiques remplis d'intérêt humain, surtout s'ils sont brefs et au point. Ces récits font très bien comme fins d'émission, et ils devront porter l'indication "obligatoire" afin de s'assurer qu'on en donnera lecture. Il faut se rendre compte que certaines nouvelles sont simplement trop compliquées ou renferment trop de statistiques pour être diffusées. Mais trouver un moyen de les présenter de façon acceptable est en soi un défi. Si l'on n'y parvient pas, on devrait les laisser de côté.

Il faut indiquer la source des nouvelles où l'on cite des opinions prêtant à controverse et les présenter en gardant un bon équilibre. Souvent les opinions formulées dans des éditoriaux par les journaux ou les périodiques ont valeur de nouvelles. Dans les démocraties occidentales elles indiquent fréquemment la tendance de l'opinion publique; dans les pays totalitaires elles reflètent directement les vues de l'État. Quand on utilise les dernières il faut en indiquer la source; autrement l'auditeur n'a aucun moyen de les apprécier à leur valeur réelle ni de déterminer s'il s'agit de nouvelles réelles ou de propagande. Le danger que comporte la présentation d'opinions sous forme de nouvelles réside dans le fait que l'émission ne donne qu'un côté de la médaille. Ainsi il ne faut pas accorder trop d'importance ni trop de temps aux nouvelles de ce genre.

15.8 *Éditoriaux—Canadiens.* On ne diffusera que dans des circonstances exceptionnelles les éditoriaux de journaux canadiens qui traitent de sujets prêtant à controverse. Rapporter une opinion de cette nature pourrait porter les auditeurs et les spectateurs à croire que Radio-Canada partage l'opinion citée, en lui donnant une plus grande circulation et, il serait donc nécessaire de citer assez longuement différents journaux de diverses parties du Canada afin de présenter une situation équilibrée. Si un chef politique, ou un porte-parole officiel répond à une attaque contenue dans un éditorial, cela devient véritablement une nouvelle et il serait nécessaire alors de donner la substance de l'éditorial.

Si la Presse canadienne fournit un sommaire d'opinions sur un événement canadien, il pourra y avoir lieu d'en faire mention dans les nouvelles de Radio-Canada, même sans citer aucun éditorial en particulier. Dans ce cas, il faudrait attribuer la nouvelle à l'agence.

15.9 *Commentaire tendancieux.* Au début d'une nouvelle traitant de déclarations de programme de la part du gouvernement, il faut prendre soin d'éviter l'emploi de phrases comme "les ménagères par tout le Canada sont heureuses parce que" ou "voici de bonnes nouvelles pour les contribuables de la C.-B." etc. Les partis d'opposition trouvent à redire à ce genre de présentation des mesures du gouvernement. En présentant des nouvelles prêtant à controverse qui peuvent en même temps avoir un aspect humoristique il faudra prendre soin qu'on ne puisse mal interpréter l'humour ou l'ironie. Tenez-vous-en aux faits. Les annonceurs en lisant des nouvelles prêtant à controverse devront garder leur sérieux, ne pas élever la voix et s'en tenir aux textes.

15.10 *Demandes de traitement spécial.* Les personnes qui pensent avoir droit à un traitement spécial,—les membres des gouvernements fédéral et provinciaux, les hauts fonctionnaires de ministères, les associations, les groupements commerciaux, les fonctionnaires municipaux ou les personnes bien connues dans l'agglomération,—peuvent demander ou propoer qu'on traite certaines nouvelles de façon particulière. Bien qu'il faille recevoir ces demandes avec la courtoisie ordinaire, il faut dans tous les cas dire bien clairement aux requérants que la ligne de conduite du Service de nouvelles de Radio-Canada comporte la présentation des nouvelles d'après leur valeur en tant que nouvelle seulement, sans considérations de personne ou de parti. Si l'on cherche à remettre ces nouvelles directement à la salle de rédaction on leur conseillera de les offrir à la Presse Canadienne et à la *British United Press.*

De notre côté, nous ne devrions demander aucun traitement spécial de la part de services gouvernementaux et éviter toute expression comme "exclusif" ou "spécial à Radio-Canada" en présentant ces nouvelles.

15.45 *Controverse—Reportages oraux, actualité et reportages sur films sonores.* Dans le domaine de la politique et de la controverse en général nous devons viser à rapporter les faits de façon exacte, positive et équilibrée. Les principes qui régissent la présentation de nouvelles prêtant à controverse selon les faits et avec équité s'appliquent non seulement à la politique mais aussi aux différends entre patrons et ouvriers et aux autres questions de désaccord:

Les rapports supplémentaires (sur tout sujet, qu'ils aient été préparés par le personnel ou de façon indépendante) devraient observer les mêmes principes d'objectivité et d'impartialité que nos émissions de nouvelles. Tant dans la rédaction que dans la lecture.

Ils devraient être des rapports réels d'événements ou des renseignements complémentaires, rédigés avec le coloris et la vie qui découlent d'une bonne rédaction, d'une phraséologie brillante et d'une description imagée. Il faut éviter tout excès de langage et toutes paroles provocatrices.

Ils peuvent et devraient rapporter des opinions, mais il faut pouvoir les attribuer à leurs auteurs; nos bulletins de nouvelles ne doivent *pas* être des expressions d'opinion personnelle. On les rédige, de fait, pour les pages des nouvelles ou des événements importants, non pas pour les pages des articles de fond.

Comme pour les matières de nouvelles ordinaires, ces rapports doivent maintenir l'équilibre politique; y compris les réponses aux accusations quand elles existent.

Dans les interviews, il faut éviter les questions tendancieuses qui pourraient révéler l'opinion de l'intervieweur.

Se rappeler que le Service des nouvelles de Radio-Canada assume la responsabilité de tous ses reportages; on ne saurait la rejeter sur un reporter en particulier.

15.46 *Équilibre dans la politique nationale—Intégration d'émission de nouvelles—Rapport supplémentaire.* Dans tous les cas, on devrait surveiller avec le plus grand soin l'équilibre au cours de la période entière de nouvelles (émission de nouvelles et rapport direct à la radio; nouvelles et films sonores ou insertion en direct à la TV). Ceci comprend la position, le contenu, et la longueur des éléments de nouvelles; la fréquence de leur emploi (Répétition de la même matière) par rapport à leur valeur comme nouvelle auditive et par rapport au moment où la nouvelle a été connue ou l'événement est arrivé.

Il faut exercer un soin tout particulier en rédigeant les continuités (l'introduction à la matière; la clôture) des reportages sur films sonores ou rapports directs. Dans certains cas, on pourra obtenir l'équilibre nécessaire en se reportant aux faits antérieurs; à ce que des porte-parole de l'opposition, par exemple, ont eu à dire à ce sujet.

On devrait chercher par tous les moyens—sous la direction du service national de nouvelles mais aussi après examen soigné à la source (d'ordinaire Ottawa)—à recruter des porte-parole de l'opinion adverse. Dans bien des cas on y parvient le mieux en recourant à des intervieweurs qui posent des questions pertinentes; dans certains cas de polémique particulièrement délicate, on aura recours à des intervieweurs indépendants plutôt qu'au personnel de Radio-Canada. (Bien qu'il puisse être commode de pouvoir dire que nous avons essayé d'obtenir un porte-parole,—et avons peut-être échoué,—ceci ne nous libère pas de l'obligation de chercher à assurer l'équilibre par d'autres moyens.)

On devrait recourir aux reportages sur films sonores ou reportages oraux par des reporters indépendants ou correspondants de Radio-Canada pour accompagner les voix de personnages politiques, complétant ainsi le tableau et "exposant l'autre côté de la médaille", quand c'est nécessaire pour faire contrepoids à des déclarations partisanes.

Dans tous les cas, des surveillants d'expérience devraient choisir les titulaires de ces missions fort importantes, et s'assurer qu'on les mettra en onde.

18.1 *Exposé général.* Les élections sont matières à nouvelles et les résultats en constituent la partie importante. On devrait les communiquer aussi simplement, promptement et exactement que possible.

Cependant, des matières supplémentaires, comme les antécédents, le coloris, les interviews des candidats et les commentaires, peuvent être très intéressantes.

Des plans préparés avec soin bien à l'avance assurent le meilleur service d'élection.

Les revues retrospectives sont utiles, mais il ne faut pas mettre au rancart les avantages à tirer d'erreurs passées. Garder précieusement des dossiers sur les élections antérieures afin de les revoir à l'occasion de nouvelles élections —provinciales, fédérales, municipales ou complémentaires.

Si vous créez de nouvelles techniques de présentation faites-en profiter toutes les autres salles de rédaction.

Élections fédérales et provinciales,
Élections complémentaires

18.2 *Avant-projets.* Il faut préparer bien à l'avance les détails des projets d'émissions spéciales au sujet de toute élection. Ces projets devraient comprendre un contrôle auprès des agences de nouvelles afin d'apprendre comment elles se proposent d'obtenir les résultats et de quelle source. *On ne saurait trop insister sur l'importance d'une vérification étroite auprès des agences,* étant donné que vous saurez ainsi si le service d'élection prévue par l'agence de nouvelles répondra à vos besoins et cela vous permettra de demander un service plus complet ou de prendre d'autres mesures au besoin.

Dans toutes les élections de ce genre, on attribuera aux agences toutes les compilations utilisées et on en fera mention dans chaque bulletin. (Visuellement, lorsqu'elles sont pertinentes, à la TV). Ces compilations com-

prendraient la position des partis et les agences assumeraient la responsabilité de tous ces renseignements. Il faudrait aussi le leur en attribuer le mérite lorsqu'elles acceptent la responsabilité de rapporter (non pas concéder) la victoire dans une élection. Il ne faudrait pas oublier de mentionner au début de chaque heure de service que le texte de la PC est protégée par la loi des droits d'auteurs.

Une collaboration et une liaison étroites devraient exister entre les salles de nouvelles de la radio et de la TV le soir des élections et on évitera la répétition de beaucoup de travail en établissant un organisme central. Il faudrait déterminer dans quelle mesure il y aura coordination au tout début des préparatifs. On devrait se rendre compte des inconvénients d'émissions simultanées.

18.3 *Horaires d'élections.* Les rédacteurs en chef tant à la radio qu'à la télévision devraient consulter leurs fonctionnaires chargés des émissions locales en vue d'établir un horaire de bulletins. Pour ce qui est des élections provinciales on croit qu'un minimum de bulletins de cinq à dix minutes présentés à toutes les demi-heures, en commençant une demi-heure ou une heure après la fermeture des bureaux de votation devrait être suffisant. Dans les provinces où les assemblées législatives sont plus nombreuses il y aura peut-être lieu de fournir un service de bulletins continu. On remettra des copies du projet d'horaire au rédacteur en chef pour sa gouverne.

18.4 *Service national.* Lorsqu'il s'agit d'élections fédérales, on coordonne le service national à Toronto (à Montréal pour le service français) mais on doit aussi établir un service régional de base. Les périodes nationales serviront en grande partie à compléter ce service de base.

18.5 *Émissions locales.* Au besoin on devrait organiser des émissions locales ou supplémentaires tant à la radio qu'à la TV sur les stations de Radio-Canada.

18.6 *Suppressions.* Deux jours avant toute élection, le surveillant devrait afficher un aide-mémoire dans chaque salle de rédaction concernant la suppression de *48 heures.* Au cours de cette période on ne rapportera aucun discours électoral ordinaire et on ne fera aucune revue des questions soulevées pendant la campagne. Toutes accusations de la dernière minute, toute réplique ou contre-accusation d'importance extraordinaire devront être soumises à la décision du rédacteur en fonction ou au rédacteur en chef du service de nouvelles. Un exposé de faits à l'égard d'une élection est permise, en mentionnant les partis en lice.

18.7 *Résultats.* On ne diffusera aucun résultat à l'égard d'une élection quelconque dans toute région où il y a des élections avant la fermeture des bureaux de votation. Par exemple, si des élections complémentaires sont tenues dans les Maritimes et en Colombie-Britannique le même jour, on ne pourra diffuser les résultats des Maritimes en C.-B. tant que les bureaux de votation ne seront pas fermés en C.-B. La raison; éviter d'influencer le vote. Le même principe s'applique à la diffusion des résultats d'élections fédérales à travers le pays.

18.8 *Déclarations des chefs.* Le rédacteur en fonction ou le représentant du service des causeries devrait s'entendre avec les chefs de tous les principaux partis afin d'obtenir qu'ils fassent des déclarations en personne lorsque le résultat général de l'élection est connu.

18.9 *Nominations.* On ne devrait diffuser que les nominations qui ont valeur de nouvelle, non pas les nominations ordinaires de candidats parce qu'il est impossible de les diffuser toutes. Certaines, cependant, peuvent offrir un intérêt extraordinaire; la nomination de chefs de partis, de ministres-clef, ou autres semblables. On devrait faire mention des autres partis en lice, s'ils sont déjà en campagne, afin de maintenir un juste équilibre à l'endroit des nominations rapportées

On pourra de la même manière, ignorer les discours électoraux ordinaires. On procédera de façon sensée en ne rapportant que les discours des chefs de partis, exception faite d'annonces ou d'événements hors de l'ordinaire qui auront de l'importance du point de vue des nouvelles.

18.10 *Vote populaire.* Il est particulièrement important que les nouvelles des élections soient présentées de manière tout à fait réaliste et objective. Certaines paroles et phrases peuvent avoir une portée émotive qui pourrait indiquer que Radio-Canada partage la joie d'une victoire politique ou le désappointement d'une défaite. Il faut éviter toute rédaction susceptible de cette interprétation.

En rapportant le résultat final d'une élection où l'un des partis remporte une grande majorité des sièges il faudra être prudent. Les agences de nouvelles peuvent qualifier ce résultat de victoire "sans précédent" ou de victoire "écrasante" pour le parti vainqueur. Cependant il faut se méfier d'expressions par trop générales étant donné que dans certains cas le parti qui remporte une grosse majorité des sièges ne reçoit actuellement qu'une légère majorité du *vote populaire.* Les rédacteurs devraient toujours chercher à obtenir pour les émissions, de préférence le soir de l'élection, une compilation du vote populaire.

Il faut aussi faire preuve de prudence en citant des extraits des commentaires faits par les chefs de parti après les élections et s'assurer que l'équilibre est maintenu.

19.9 *Reportage filmé de déclarations politiques ou d'interviews.* Souvent la meilleure manière de présenter une question, même s'il s'agit de politique de parti, c'est de la faire exposer par le principal intéressé. Cependant, des questions politiques peuvent également être présentées sous forme d'interviews, soit avec le concours d'intervieweurs recrutés dans le personnel ou en dehors, vu qu'ils peuvent obtenir les nouvelles essentielles en posant des questions tendancieuses. C'est également un moyen de contrôler la nature des coupures de nouvelles et leur longueur. Il vaut parfois mieux recourir aux services d'un intervieweur indépendant lorsqu'il s'agit d'une polémique brûlante sur la politique à l'intérieur du pays.

Dans certains cas il peut être bon de demander à un ministre ou à un député de répéter (ou même de la donner à l'avance) une déclaration faite au Parlement ou dans une Assemblée législative. Il est alors important de s'assurer que les prises de vues portent sur la partie réelle de la déclaration que nous désirons obtenir et n'en est pas une paraphrase qui donne une tournure partisane.

En ces rares occasions où il vous arrivera de filmer à l'avance une déclaration, il vous faudra en contrôler la présentation réelle. (Nous devons, bien entendu, présenter toute matière filmée pour ce qu'elle est; et non pas porter les spectateurs à croire que c'est la présentation réelle de l'émission, quand ce ne l'est pas.)

Dans tous les cas il faut indiquer bien clairement aux intéressés qu'en filmant ces interviews ou déclarations nous ne nous engageons pas à les montrer en partie ou en entier. C'est le rédacteur en chef ou le rédacteur en fonction qui en décide en préparant ses émissions de nouvelles.

19.10.1 *Préparation des nouvelles filmées—Responsabilité.* La responsabilité définitive à l'égard de la teneur de toutes les émissions de nouvelles incombe à l'éditeur en fonction à la TV ou à son délégué au sein du service des nouvelles. Ses fonctions comprennent la préparation des nouvelles filmées. Bien que les éditeurs devraient comprendre que la préparation des nouvelles pour la télévision exige un haut degré de collaboration, la participation des plus grandes compétences dans la rédaction des nouvelles ordinaires et des nouvelles filmées, cela ne dégage pas le Service des nouvelles de sa responsabilité

à l'égard de la teneur des nouvelles conformément à la ligne de conduite établie qui régit l'exactitude et l'intégrité de nos nouvelles (Voir aussi ci-dessous).

19.10.2 *Filmage et édition des discours publics.* En vue d'éviter l'intégration malséante de sections inappropriées de film dans des nouvelles filmées rapportant des discours politiques ou autres de caractère public, il faudra observer les précautions suivantes:

En filmant des discours, on changera de lentille après chaque séquence *complète;* on alternera du premier plan de figure au gros plan. S'il y a des applaudissements ou des huées, on tiendra la camera en marche jusqu'à la fin de la manifestation, soit en la maintenant braquée sur l'orateur ou si possible, en panoramiquant l'auditoire pour en déceler les réactions visuelles.

Ne pas photographier les applaudissements de l'auditoire qui n'ont aucun rapport avec la scène filmée. Ei on utilise une camera-son en vue d'obtenir des photos de foules aux fins de découpage, photographier des scènes neutres montrant des gens, mais non des gens qui applaudissent ou huent.

En éditant un film,—sous la surveillance d'un éditeur,—ne jamais utiliser aux fins de découpage des bandes sonores "sans rapport" faisant voir des scènes de réaction, et être extrêmement prudent dans le choix même des découpages insonores.

Avant son utilisation, tout film préparé devra être passé en revue par l'éditeur en charge afin de s'assurer qu'on a pris les précautions susmentionnées.

APPENDICE E

Copie

P.S. ROSS & SONS

Montréal, Toronto, Saint-Jean
Ottawa, Vancouver, Calgary
London

360 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal 1.

1er mai 1958

Monsieur J. A. Ouimet
Directeur général
Société Radio-Canada
B.P. 806
Ottawa

Monsieur,

Nous avons récemment terminé l'étude des méthodes et procédés de comptabilité de Radio-Canada que nous avions entreprise au mois de novembre 1956 et nous désirons vous présenter un bref rapport sur les objectifs et la portée de notre examen.

Nous avons travaillé tout le temps en collaboration étroite avec les hauts fonctionnaires et le personnel de la Société. Nous nous sommes efforcés de maintenir les fonctionnaires intéressés,—tant de l'exploitation que de la comptabilité,—au courant des progrès et de les faire participer activement à l'élaboration et à l'application des nouvelles méthodes. Quand les nouveaux procédés ont été arrêtés, on en a confié la mise en pratique surtout au personnel de la Société à qui ces nouvelles méthodes s'appliqueront. Dans certains cas nous nous sommes bornés à un examen des propositions formulées par votre personnel.

En tout temps nous avons joui de l'entière collaboration et de l'aide de vos hauts fonctionnaires et de votre personnel. Leurs conseils nous ont été fort utiles.

Objectifs

On peut résumer les objectifs ainsi qu'il suit:

1. La décentralisation de la comptabilité de pair avec la décentralisation de l'organisation.
2. L'élimination des archives de comptabilité détaillées au siège social lorsqu'on le jugera opportun et l'établissement d'un système de comptabilité intégré.
3. La préparation des rapports de comptabilité et des rapports financiers de manière à indiquer séparément les résultats de l'exploitation des stations et les résultats de l'exploitation du réseau et à indiquer séparément les résultats des émissions non commanditées et ceux des émissions commanditées.
4. La revision des méthodes de comptabilité de manière à renforcer le contrôle de la comptabilité et à diminuer les frais.

On espérait que notre travail serait terminé à temps pour appliquer les modifications à l'année financière 1958-1959 commençant le 1er avril 1958.

Quelques-unes des nouvelles méthodes ne pourront être mises pleinement en vigueur qu'après le 1er avril 1958. Il s'agit surtout de ces phases de l'établissement des frais des émissions là où il est plus commode d'effectuer les changements à compter du commencement de l'année des "émissions", soit le 1er juillet, et de la mise en service d'outillage de comptabilité qui doit se

faire au cours de l'été 1958. Nous croyons que le personnel de la Société possède la compétence requise pour terminer la mise en vigueur des nouvelles méthodes et poursuivre l'examen et l'étude qu'elles exigent à la lumière des changements dans la situation.

Portée

Notre travail a porté principalement sur les méthodes en usage dans le bureau du Contrôleur et dans les bureaux de comptabilité régionaux. Dans l'exécution de notre tâche nous avons visité tous les bureaux de comptabilité de la Société. Dans la mesure ou des renseignements émanent de sources hors de ces bureaux il nous a fallu examiner les méthodes d'écritures des autres services de l'organisation de la Société. De façon générale nous avons borné notre travail dans ces autres services aux phases de l'inscription et de la communication des renseignements qui étaient essentielles à l'établissement de méthodes de comptabilité convenables.

Programme

Chaque phase de notre travail a été préparée de concert avec votre personnel et nous avons exécuté notre programme sans heurt nonobstant les difficultés rencontrées en effectuant des changements dans une entreprise aussi considérable que votre Société.

Conclusion

Au cours de l'exécution de notre mission, on a nommé M.A.M. Henderson, C.A. au poste de Contrôleur de la Société. Comme vous l'avez proposé nous serons heureux de continuer à servir la Société à titre d'experts conseils en matière de comptabilité et de finance, quand et comme vous le voudrez au cours de la prochaine année, aux fins de rencontrer M. Henderson et d'autres fonctionnaires de la Société et d'étudier avec eux tout problème que l'application des nouvelles méthodes pourra faire surgir.

Bien sincèrement vôtre,

(Signature) P. S. ROSS & SONS.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 1959

CANADA
DEC 17 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21267-0—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn
et MM.

Aitken, (Mlle)
Bell, R. A.
(*Carleton*)
Bell, Tom
(*Saint-Jean-Albert*)
Brassard
(*Lapointe*)
Campeau
Chambers
Chown
Dorion
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Horner
(*Jasper-Edson*)
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard
(*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith
(*Calgary-Sud*)
Smith
(*Simcoe-Nord*)
Tremblay

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor

PROCÈS-VERBAL

MARDI 26 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Campeau, Chambers, Dorion, Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Jung, Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Morris, McCleave, McGrath, McQuillan, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Rouleau, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*) et Tremblay —(27).

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration, et M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. Marcel Carter, contrôleur de l'administration générale; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. R. E. Keddy, directeur de l'organisation; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration, M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration et M. Henderson, contrôleur des finances.

Le président constate qu'il y a quorum et M. Bushnell fait un autre exposé touchant les frais de production de la Société Radio-Canada et sa position vis-à-vis la concurrence.

Il est proposé par M. Smith, appuyé par M. Pratt, que "tous les frais de production des émissions commerciales et des émissions non commanditées de télévision présentées au cours du dernier mois complet sur les réseaux anglais et français, soient présentés au Comité le plus tôt possible, sous forme d'état détaillé avec, en regard, les montants recouvrés des commanditaires et d'autres sources".

MM. Bushnell et Gilmore exposent les conséquences de l'adoption d'une telle motion et l'effet qu'elle aura sur les rapports de la Société avec les commanditaires.

MM. Bushnell et Gilmore ayant répondu à d'autres questions, il est décidé que ladite motion soit déférée au sous-comité du programme qui en fera l'étude.

Il est convenu—Qu'un tableau intitulé "Émissions non commanditées de télévision de la Société Radio-Canada—Exemples des frais de production des émissions de la saison de 1958-1959" soit annexé au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. (*Voir Appendice A.*)

MM. Bushnell, Gilmore et Henderson sont interrogés sur les détails du tableau susmentionné et conviennent de préparer, pour une séance ultérieure du Comité, une décomposition plus détaillée des frais que nécessitent certaines émissions.

Il est décidé—Qu'il ne sera pas donné suite à la motion présentée par M. Rouleau et déférée au sous-comité le 19 mai, et que le Comité continuera d'examiner à la fois le réseau de langue anglaise et le réseau de langue française.

A 1 heure 45, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 heures et demie du matin, le jeudi 28 mai 1959.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

21267-0—1½

TÉMOIGNAGES

MARDI 26 mai 1959
11 heures du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

M. MCCLEAVE: Il y a des mots qui sont omis du compte rendu de la dernière séance. Ce sont les mots "un acte de vieux amis". Je ne les vois pas dans le compte rendu et je ne me souviens pas exactement de l'endroit où ils vont.

M. BELL (*Carleton*): Pendant que nous y sommes, à la page 117 (version anglaise), les dernières paroles sur cette page me sont attribuées, mais je suis certain de ne pas les avoir prononcées.

Le PRÉSIDENT: Vous n'en êtes pas l'auteur? Quelqu'un sait-il ici qui a prononcé ces paroles, si M. Bell ne les a pas prononcées?

C'est la question suivante:

> Puis-je poser une question, monsieur le président? Je ne prétends pas qu'on devrait répartir ce travail chez un plus grand nombre de personnes; mais n'est-il pas vrai que certains membres de la Tribune des journalistes sont aussi bien renseignés,—et possèdent même des connaissances aussi spécialisées,—que les membres du Parlement; et qu'en conséquence il serait impossible de méconnaître qu'ils ont des aptitudes spéciales et seraient plus en demande que d'autres?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Étant donné que M. Bell les répudie, ne pourrait-on pas attribuer ces paroles à "un hon. député"?

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. C'est une bonne solution.

Tel que convenu la semaine dernière, nous commencerons avec les frais et les recettes des émissions de télévision de Radio-Canada, qui sont à l'appendice "A", page 133, de notre compte rendu. M. Bushnell voudrait commencer par un bref exposé sur ces notes. Monsieur Bushnell, s'il vous plaît?

M. ERNEST BUSHNELL (*Vice-président de la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, on me permettra de commencer en disant qu'il semble, par le ton des séances précédentes du Comité sur la question des opérations commerciales de Radio-Canada, qu'il est nécessaire que Radio-Canada fournisse d'autres précisions sur ses négociations avec les commanditaires et les agences de publicité. C'est là une nécessité que les journaux ont mise en lumière en disant que la position de la Société dans ses transactions commerciales n'était pas clairement comprise.

Tout en cultivant les talents canadiens et en montant des émissions canadiennes de télévision, la Société n'épargne aucun effort pour obtenir le concours d'annonceurs canadiens et leur faire commanditer des réalisations canadiennes. Elle a obtenu beaucoup de succès dans cette voie. Cependant, elle se heurte à un double obstacle en agissant ainsi. Premièrement, il y a le montant du budget du commanditaire; la somme que les annonceurs peuvent réserver à la télévision est limitée.

Ici, me permettra-t-on une observation? Ce matin, je me suis informé auprès de certains spécialistes en publicité, auprès du Bureau fédéral de la statistique et auprès d'autres personnes et, comme je l'avais supposé, il n'y a pas plus qu'une quinzaine d'entreprises commerciales au Canada qui peuvent dépenser en toutes sortes de réclame plus que $2,000,000 par année. Leur nombre exact est probablement inférieur à 15.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): D'où vient ce renseignement?

M. BUSHNELL: Les sources de ce renseignement sont des revues techniques, le Bureau fédéral de la statistique et aussi, je pense, quelques agences de publicité.

Puis, deuxièmement, les conditions économiques de la télévision sont telles que les représentations télévisées en direct sont, par leur nature, d'un prix très élevé; les émissions filmées ou les représentations en direct transmises par les réseaux des États-Unis coûtent beaucoup moins cher à l'annonceur canadien que les représentations de qualité correspondante montées au Canada et télévisées directement.

En encourageant les réalisations canadiennes, Radio-Canada s'efforce, en principe de créer une aussi grande variété d'émissions que possible. Les frais de certaines d'entre elles sont relativement bas; d'autres sont d'un prix moyen et d'autres encore coûtent très cher. Radio-Canada s'applique à faire commanditer la plus grande variété possible d'émissions en direct et à obtenir des commandites prolongées.

Dans ces négociations, Radio-Canada traite avec les annonceurs et leurs agences sur le pied le plus uniforme qu'il soit possible d'établir. Mais il ne faut pas oublier qu'il faut une entente séparée pour la commandite de chaque émission, et qu'il n'existe pas deux situations exactement semblables.

En négociant la commandite des émissions d'origine canadienne, la Société se trouve fréquemment aux prises avec un groupe d'annonceurs qui se font en tout une vigoureuse concurrence. En plus de la concurrence qui existe entre les commenditaires, il y a souvent une rivalité très vive entre les nombreuses agences de publicité qui négocient avec Radio-Canada au nom de leurs divers clients. En présence de cette situation, la Société transige ses affaires d'une façon qu'elle juge objective et juste.

Chaque émission en quête d'un commanditaire fait l'objet de négociations à part et très confidentielles. Nous ne révélons pas à un commanditaire les détails de nos négociations avec un autre. Nous ne discutons pas non plus avec une agence de publicité la moindre question relative aux projets publicitaires ou aux dépenses publicitaires de compagnies autres que les clients de cette agence.

Nous estimons que nous serions injustes à l'égard des commanditaires si nous procédions autrement. Ce serait même, à nos yeux, enfreindre l'éthique des affaires. Mais il y a plus. Nous irions à l'encontre des intérêts de la Société elle-même. D'une part, chaque annonceur s'efforce, et à bon droit, d'obtenir le maximum de réclame pour le plus bas prix possible. D'autre part, la Société met tout en œuvre pour augmenter ses recettes commerciales. Dans chaque cas, elle conclut le marché le plus avantageux pour elle qu'elle peut.

Pour continuer de le faire, il faut que la Société continue de garder ses négociations confidentielles. Sa position vis-à-vis les annonceurs et les agences, et ses rapports futurs avec eux seraient gravement compromis si les modalités et les conditions de ses contrats de publicité étaient rendues publiques.

Tel est, monsieur le président, l'exposé que je voulais faire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, me serait-il permis de soulever un point? Quand la première fois, il a été question de ces frais, j'ai dit que j'aimerais obtenir de M. Bushnell ou de la Société certains renseignements. En toute justice pour lui, je dois dire qu'il a fourni à peu près exactement les renseignements que j'avais demandés. Mais j'ai dit, à l'époque, que ces renseignements ne seraient peut-être pas suffisants et que cela dépendrait, naturellement, de certaines circonstances dont je vais maintenant parler.

M. Bushnell vient de faire un autre exposé et, cette fois-ci, il a signalé le cas des commanditaires et, en particulier, le cas des agences de publicité.

Je vais donner lecture d'un très court extrait exposant l'attitude qu'ils ont prise officiellement devant la Commission royale.

Auparavant, monsieur le président, je voudrais que le point que je m'efforce d'établir soit bien compris. Pour accomplir sa mission, le Comité devra, parmi les nombreux aspects sur lesquels doit porter son examen, établir dans quelle direction nous allons en ce qui concerne les frais, c'est-à-dire la dépense de l'argent des contribuables. Deuxièmement, y a-t-il valeur reçue pour l'argent que les émissions coûtent aux contribuables?

Personnellement, je n'ai pas l'intention d'entrer dans la question de savoir si telle émission est meilleure que telle autre, mais j'estime que la question des frais doit être la question dominante dans nos esprits. M. Bushnell nous a fourni un état relatif à ces frais et le mieux qu'on en puisse dire, peut-être, c'est que, sur les dix exemples qu'il nous y donne, il y en a huit où la Société est perdante.

Le PRÉSIDENT: C'est à la page 132 de notre compte rendu, messieurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Sur ces huit, il y a une cinquantaine de milliers de dollars de pertes.

Pour justifier ces pertes, M. Bushnell dit dans son rapport, en se fondant sur les négociations avec l'annonceur et l'agence de publicité dans chaque cas, que le prix demandé est très probablement le maximum qu'il fût possible d'obtenir. De cela, les plaintes des divers annonceurs en feraient foi. Mais voyons, il n'y a pas un annonceur interrogé là-dessus par le vendeur qui va se dire heureux du prix qu'il paie ou qui va manifester le désir de payer plus.

Il est bien sûr qu'il va répondre, comme on répond toujours en affaires, qu'il paie trop cher.

Ces chiffres ne servent à rien de plus qu'à nous montrer que les frais de Radio-Canada exigent un plus ample examen. Ce n'est qu'un aspect des frais que je désire examiner, mais un aspect important.

Il nous a été longuement expliqué que, si nous discutons ces frais en détail, nous mettrons la Société dans l'obligation d'identifier les compagnies, que la Société se trouvera placée dans une posture injuste dans le domaine de la concurrence, que ce sera contraire à la façon de traiter des compagnies rivales, lesquelles se trouveront aussi victimes d'une injustice, et qu'il est contraire aux intérêts de la Société de divulguer des renseignements semblables.

Nous avons constamment fait des comparaisons avec des situations correspondantes dans d'autres pays, et M. Bushnell considère peut-être qu'il n'existe là aucune comparaison possible. Mais je signale au Comité qu'aux États-Unis (il cite très souvent les revues techniques) il se publie exactement les mêmes renseignements que nous demandons ici.

Ces renseignements sont publiés dans des revues techniques que n'importe qui peut se procurer pour 25 cents. Elles donnent les frais bruts que ces émismions entraînent; les frais moyens des émissions ordinaires, et le total des frais, en comptant les cachets des artistes et les frais de réalisation. Ces montants comprennent la commission de 15 p. 100 des agents.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le montant que l'annonceur paie?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai en ce moment sous les yeux la revue *Sponsor*, hebdomadaire destiné aux commanditaires de la radio et de la télévision.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, les mêmes renseignements se trouvent aussi dans *Broadcast*, l'hebdomadaire commercial de la télévision et de la radio, et dans *Television Management Magazine of Broadcast Advertising*.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Un dernier point. A mon avis, il faut que les frais d'exploitation de la Société nous soient entièrement révélés afin que nous puissions établir si, oui ou non, cet argent est dépensé de façon à servir les meilleurs intérêts du public canadien.

Il nous faut découvrir quelle proportion de ces frais est payée par le contribuable, car la Société paie une certaine partie du coût de ces différentes émissions. Il nous faut établir si, oui ou non, nous recevons vraiment une valeur qui se rapproche de la valeur que Radio-Canada prétend que nous recevons. Il nous faut établir si les dires que renfermait le premier exposé de M. Bushnell et ses dires subséquents sont fondés ou s'ils ne sont que de simples opinions.

Je prétends que la seule façon d'y arriver, si nous devons faire notre devoir à titre de membres du Comité, c'est d'exiger une révélation complète. Je vais donc proposer...Mais, auparavant, permettez-moi de donner lecture de ceci, car après tout, M. Bushnell a lui-même soulevé la question des frais de publicité et des commissions des agences.

> Le montage des émissions de télévision en direct au Canada entraîne encore des frais que leur rendement commercial ne justifie pas. Radio-Canada cherche à corriger cette disproportion en offrant des rabais considérable sur les émissions d'origine canadienne passant sur le réseau canadien, afin d'absorber ainsi la plus grande part possible des budgets de publicité. Elle soutient cet effort en offrant aux annonceurs, séparément, des encouragements du même genre. Et elle affaiblit et entrave cet effort en refusant de révéler les frais réels, en refusant d'accorder à l'annonceur ou à l'agence une voix qui compte ou qui puisse se faire entendre dans la réalisation ou la distribution des pièces et en écartant tous les avantages financiers qu'elle pourrait tirer de la concurrence. Il en résulte que l'annonceur n'a aucune assurance d'en avoir pour son argent et se trouve réduit à n'encourager que les seuls artistes recrutés par Radio-Canada.

Je soutiens donc que l'argument selon lequel l'annonceur s'opposerait à cause de la concurrence à la révélation...

Le PRÉSIDENT: Encore une fois, d'où vient cette citation?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est un passage du mémoire que l'Association des annonceurs canadiens a présenté à la récente commission royale d'enquête sur la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Par conséquent, je dis qu'il est bien difficile de prétendre que les compagnies intéressées, qui paient pour ces émissions, se formaliseraient si ces renseignements étaient rendus publics, ou que les gens qu'elles chargent par contrat de faire ce travail pour elles ont fait une protestation de cette nature.

Pour ces raisons, monsieur, je vais proposer (et vous pourrez déférer cette motion au sous-comité directeur si vous le jugez à propos) que tous les frais de production des émissions commerciales et des émissions non commanditées de télévision des réseaux anglais et français soient produits au Comité, le plus tôt possible, à l'égard du dernier mois complet, sous forme d'état donnant les dits frais en détail avec, en regard, les montants recouvrés des commanditaires et d'autres sources.

M. PRATT: J'appuie cette motion.

Monsieur le président, même si Radio-Canada désire respecter le caractère confidentiel de ses rapports avec les commanditaires commerciaux, je ne vois aucune différence entre cela et la révélation du coût de chaque émission.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires sur la motion?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, avant que la motion ne soit mise aux voix, le Comité consent-il à écouter les observations de M. Bushnell?

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois qu'en toute justice pour M. Bushnell et ses collègues, il faudrait lui permettre de compléter son exposé, après quoi la motion sera mise aux voix.

M. BUSHNELL: Il y a une chose que je voudrais faire clairement comprendre au sujet des frais. Ce que les annonceurs voulaient dire en s'exprimant ainsi devant la commission Fowler, c'est qu'ils croient que Radio-Canada leur facture, selon eux, des frais qui ne devraient pas faire partie du fardeau qu'ils ont à porter.

Dans nos frais,—dans les chiffres que nous vous avons fournis, messieurs,—il y a non seulement les cachets des artistes et des auteurs. Tous les frais sont compris. Les studios sont loués. Nous nous payons un loyer pour les émissions non commanditées et quand nous invitons un commanditaire à se servir de nos studios, de notre équipement mobile, de nos cameras ou de quoi que ce soit, nous lui facturons un loyer; et le montant que le commanditaire paie est une certaine proportion du total des frais. Nous nous guidons sur le prix de revient, et je crois que nous le faisons à bon droit. A mes yeux, c'est la façon de procéder en affaires.

Très bien. Tous ces frais sont là. Mais en réalité, en plus de cela, les frais administratifs sont comptés, de même que le traitement du président, une partie du mien, une partie de nos frais administratifs si le programme émane de Toronto. Tous ces frais sont comptés. C'est ce qui grossit exagérément les dépenses.

Le PRÉSIDENT: D'autres réseaux, comme NBC, CBS et ABC, ne calculent-ils pas leurs prix de revient de cette façon?

M. BUSHNELL: Ils le font probablement et j'accorde à M. Smith que ces chiffres sont publiés, mais je voudrais qu'il soit confirmé que les montants publiés sont vraiment ceux que paient les commanditaires. Je sais de bonne source que, dans certains cas, les réseaux américains défraient partiellement les émissions. Il y a une raison à cela. Aux États-Unis, la population est très grande et il y a une centaine de postes par réseau. Il y a un tarif uniforme et, en fin de compte, la vente du temps du réseau et la vente du temps du poste qu'ils exploitent eux-mêmes leur laissent un bénéfice très considérable.

Il ne fait pas le moindre doute que, dans une infinité de cas, les réseaux américains subventionnent,—si vous aimez l'expression,—les commanditaires américains.

Je puis vous citer un exemple. Il n'y a pas longtemps, la NBC a passé une émission de deux heures qui s'appelait, je crois, "Meet me in St. Louis". C'était un grand spectacle. Les frais de montage de cette émission ont dépassé de beaucoup le demi-million de dollars. S'il y a un commanditaire aux États-Unis qui peut payer un demi-million pour une émission semblable, je voudrais bien le connaître.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y a une différence. Vous dites que les postes américains subventionnent les commanditaires américains. C'est peut-être vrai, et il nous a été clairement démontré ici, par exemple, que Radio-Canada subventionne aussi les commanditaires canadiens, mais avec la différence qu'elle le fait avec l'argent du public, et nous avons sûrement le droit de savoir dans quelle mesure elle le fait.

M. BUSHNELL: Permettez-moi de vous montrer l'envers de la médaille. Admettrez-vous qu'en réalité, loin que Radio-Canada subventionne les commanditaires, ce sont ces derniers qui, dans une certaine mesure, subventionnent Radio-Canada?

M. FISHER: Non.

M. BUSHNELL: Pourquoi pas?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher?

M. FISHER: Je voudrais poser une question à M. Smith. Quel a été l'effet de ce mémoire sur les recommandations qu'a faites la commission Fowler?

Nous sommes à étudier une motion fondée en grande partie sur une citation dont M. Smith a donné lecture.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'est pas exact. Monsieur le président, pour éclairer M. Fisher, qui semble avoir besoin de lumières, je dois dire que j'ai donné lecture de cette citation parce que, dans son propre exposé, M. Bushnell avait mentionné que la Société avait obtenu le concours des commanditaires canadiens. L'objection qu'on soulève, c'est que les commanditaires eux-mêmes pourraient s'y opposer. Les gens qui négocient ces contrats au nom des commanditaires, c'est-à-dire les agences canadiennes de publicité, ont soulevé cette objection et c'est pourquoi elle est pertinente.

M. FISHER: Qu'est-ce que la Commission Fowler a recommandé à ce sujet?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez été à même, tout comme moi, de lire le rapport de la commission Fowler, monsieur Fisher.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, ce n'est pas M. Smith que nous interrogeons. Il n'est pas témoin.

M. PRATT: Il y a du vrai dans ce que M. Bushnell a dit. Les commanditaires, dans une certaine mesure, aident à subventionner, et il est bien évident que les commanditaires et le public se partagent les frais de ces émissions. Mais au moins, le commanditaire sait combien il paie et ce qu'il obtient en retour, tandis que le public ne le sait pas. M. Bushnell doit être félicité de s'acquitter de sa responsabilité envers les commanditaires; mais c'est envers le public que le Comité est avant tout responsable.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bell?

M. BELL (*Carleton*): Je voudrais que M. Bushnell aborde directement ce que je considère comme le nœud de la question, et je saurai ensuite quelle importance y attacher. Il est établi qu'aux États-Unis les commanditaires ne s'opposent pas à la publication de ces renseignements. S'il en est ainsi aux États-Unis, quelle raison peut-on invoquer contre la production de renseignements semblables au Canada? C'est là-dessus que je vais fonder mon opinion. La déclaration initiale de M. Bushnell m'a impressionné, mais le fait que ces données sont publiées aux États-Unis semble détruire tous les arguments avancés par M. Bushnell.

M. BUSHNELL: Voici quelle est la différence, selon moi, monsieur Bell. Comme j'ai tenté de l'expliquer, la vente du temps laisse un bénéfice aux réseaux. Aux États-Unis, les commanditaires ne semblent avoir aucune objection sérieuses. On dit couramment que *P&G* dépense $9,000,000, que *Colgate-Palmolive* dépense $7,000,000 en réclame à la télévision et ainsi de suite. Mais jusqu'ici, au Canada, les commanditaires et les agences de publicité nous ont fréquemment demandé de ne pas révéler ces chiffres.

Il y a un autre point que je voudrais faire ressortir...

M. BELL (*Carleton*): Pourquoi y aurait-il tant de différence entre les États-Unis et le Canada?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Comment conciliez-vous cela?

M. BUSHNELL: Je vous conseille de le demander à un représentant de l'*A.C.A.* ou de la *C.A.A.A.* Je ne saurais vous le dire.

M. PRATT: Monsieur le président, quand M. Bushnell parle de "ces chiffres", est-ce qu'il entend le prix que paie le commanditaire ou le prix de l'émission?

M. BUSHNELL: Je crois que le prix de l'émission vous a été fourni, monsieur Pratt.

M. PRATT: Dans l'appendice "A", nous avons une liste de frais qui est fort brève et qui, je pense, est assez ridicule. Je crois que nous avons besoin des noms et d'une décomposition détaillée des frais.

M. FORTIN: M. Bushnell a dit qu'une partie du traitement du président, le loyer des cameras, des studios, etc. étaient compris dans les frais donnés ici. Je voudrais savoir quelles sont les proportions, les pourcentages?

M. BUSHNELL: Monsieur le président, je crois qu'on aurait beaucoup d'éclaircissements là-dessus si l'on permettait à M. Gilmore, qui a un exposé à faire et des chiffres à citer, de prendre la parole.

Je ne veux pas faire obstacle à votre motion, mais il est juste que les renseignements que nous vous avons préparés et qui peuvent vous être utiles vous soient donnés.

M. FORTIN: Ils nous aideront à voir si nous sommes satisfaits des chiffres que vous nous donnez.

M. BUSHNELL: Oui, c'est exact.

Le PRÉSIDENT: Votre exposé est-il bien long, monsieur Gilmore?

M. J. P. GILMORE (*Contrôleur de l'exploitation à la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, ce que j'ai l'intention...

M. PICKERSGILL: J'aurais une question à poser avant la lecture de cet exposé.

Le PRÉSIDENT: M. McGrath avait une question à poser avant vous, monsieur Pickersgill.

M. MCGRATH: Je voudrais obtenir un peu plus d'éclaircissement car, à mon avis, toute la question tourne autour du fait que M. Bushnell prétend que ceci est fondé sur le calcul des prix de revient.

La question que j'ai à poser concerne les immobilisations. Je présume que votre comptabilité des prix de revient est appliquée à vos immobilisations. Cette question ne se rapporte pas nécessairement aux émissions commerciales. Il s'agit des immobilisations et de la comptabilité des prix de revient.

Je voudrais me reporter aux séances que le conseil des gouverneurs a tenues les 16, 17 et 18 mars. Je voudrais m'arrêter, en particulier, aux pages 609 et 610 du compte rendu sténographique, sur une déclaration de M. Bushnell.

J'en cite la partie suivante:

> Me permettez-vous aussi de vous rappeler qu'en établissant ses prévisions de dépenses, Radio-Canada les fonde aussi sur le calcul des prix de revient. Une partie de mon traitement et même le traitement du commissionnaire du bureau sont inclus, de sorte que ces chiffres sont fondés sur le calcul des prix de revient et peuvent vous paraître un peu plus élevés que ceux d'un particulier présentant une demande.

Plus loin dans le même compte rendu, aux pages 617 et 618, il y a un échange de questions entre le président du conseil des gouverneurs et le fonctionnaire de Radio-Canada au sujet des immobilisations à Kenora, en Ontario:

> M. STEWART: Combien a coûté l'installation?
>
> M. RICHARDSON (*de Radio-Canada*): A Kenora, $95,000 d'immobilisations.
>
> M. STEWART: Prix de revient ou immobilisations pures et simples?
>
> M. RICHARDSON: Immobilisations pures et simples.

Or, je voudrais qu'on m'éclaircisse cela, car à mon avis, il y a contradiction.

M. BUSHNELL: En effet, monsieur McGrath, il y a peut-être une légère contradiction. Il peut sembler en être ainsi. Mais permettez-moi de vous donner l'assurance que, quand cette question m'a été posée, j'ai cru que M. Stewart voulait savoir combien l'installation coûterait. Dans ce montant, naturellement, il y avait certains honoraires d'ingénieurs, certains frais administratifs et autres frais semblables. Il ne fait aucun doute que ce montant de $95,000 n'est pas uniquement formé des prix de l'émetteur et de la bâtisse qui l'abrite.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Ma question nous ramène à cette motion, monsieur le président. M. Bell a dit qu'il voulait savoir si les commanditaires s'inquiétaient et que la position qu'il prendrait allait dépendre de la question de savoir s'il

obtiendrait une réponse satisfaisante à ce sujet. Ce que pensent les commanditaires est mon dernier souci. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si la révélation de ces renseignements sera nuisible à l'intérêt public.

M. BELL (*Carleton*): Ces renseignements n'ont jamais...

M. PICKERSGILL: M. Bell me laisserait peut-être finir. Je ne l'ai pas interrompu, moi.

Selon moi, la seule raison que nous pourrions avoir de ne pas accepter la motion de M. Smith (et je dois dire qu'il a avancé de puissants arguments aujourd'hui à l'appui de cette motion), c'est le motif que le National-Canadien et d'autres compagnies de la Couronne invoquent en pareil cas: le danger d'affaiblir leur position vis-à-vis leurs concurrents en révélant tel ou tel renseignement. Autrement, les renseignements demandés devraient nous être fournis.

Je crois que les représentants de Radio-Canada devraient nous dire exactement comment cela affaiblirait la position de la Société dans le domaine de la concurrence.

Le PRÉSIDENT: Cela nous a déjà été dit, n'est-ce pas, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: A cause du fait que vient d'invoquer M. Smith, je ne suis nullement satisfait de leur entendre simplement dire que c'est là leur opinion. Je crois que cette opinion doit être étayée par des faits. Autrement dit, il faudrait qu'ils nous disent au juste comment les choses se passeraient si ces données étaient révélées.

Je devine pour quelle raison ils cachent le coût d'une émission pour laquelle ils cherchent preneur. C'est que les commanditaires essaient chacun d'offrir le plus haut prix en rivalisant entre eux. Cela nous montre peut-être comment la révélation de ces renseignement pourrait nuire à Radio-Canada, en l'empêchant de tirer autant de revenus que possible de la réclame commerciale. Si ce danger est clairement établi, c'est la seule raison qui me fera voter contre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, et ensuite monsieur Lambert.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Bushnell voudrait peut-être répondre aux deux questions en même temps, ou bien préférerait-il répondre immédiatement à M. Pickersgill?

M. BUSHNELL: Je puis répondre de la manière suivante à M. Pickersgill. Pour nous, c'est très simple. Prenons le cas de deux compagnies rivales, dans l'industrie des appareils électriques par exemple, ou encore dans l'industrie de l'automobile, des denrées alimentaires ou celle des cigarettes, n'importe laquelle.

Nous nous présentons au commanditaire et nous lui disons: "Voici une émission canadienne de tel ou tel genre que nous sommes disposés à mettre en marche et à faire passer à telle ou telle heure." Disons le dimanche soir, le lundi soir ou un autre soir de la semaine. Fort bien. Ce commanditaire nous dit: "Combien cela va-t-il coûter?" Nous lui disons le prix que nous lui demandons et il répond: "C'est trop pour nous." Nous lui disons: "Merci beaucoup. Nous allons aller l'offrir à votre concurrent et nous verrons si c'est trop pour lui aussi."

Si nous rendons ces chiffres publics, nous aurons beaucoup de peine à vendre à l'avenir. Je puis vous en donner l'assurance. J'ai fait de la publicité pendant 25 ans. Les agences de publicité me sont familières. J'ai dirigé un poste privé et j'en sais quelque chose. Je connais les complexités et les difficultés de la vente, et je n'avais jamais connu une situation plus difficile ou plus complexe que celle qui est apparue depuis la naissance de la télévision.

Le fond de la question, c'est que les émissions servant de véhicules à la réclame sont des émissions de Radio-Canada, qui en conserve la propriété. Certaines de ces émissions, comme on l'a mentionné l'autre jour, sont vendues à la *BBC*, à l'*Australian Broadcasting Commission* et aux États-Unis. Ce sont

des émissions que nous possédons et qui continuent de rapporter. La preuve, c'est que nous retranchons la réclame des spectacles commandités et que nous les envoyons en Angleterre ou aux États-Unis, où ils servent une deuxième fois, ce qui nous rapporte. C'est une autre considération dont il faut tenir compte: nous détenons ce que nous appelons les droits résiduaires. Ce sont nos émissions et non pas les émissions des commanditaires; ce sont les émissions de Radio-Canada.

M. PICKERSGILL: Est-ce que je pourrais poser la question suivante à M. Bushnell? Je dois dire que je crois ne pas avoir encore réussi à me faire comprendre.

Comment se peut-il qu'en révélant les frais de montage de ces émissions, car je présume que ce sont ces frais-là que M. Bushnell ne désire pas divulguer, vous vous trouveriez à affaiblir votre position vis-à-vis un commanditaire ou l'autre? Après tout, c'est seulement la concurrence qui va décider.

M. PRATT: C'est précisément la question que je posais tantôt.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Bushnell a dit qu'il répondrait aux deux questions, monsieur Pickersgill. Il a dit que, souvent, le commanditaire et l'agence de publicité vous demandaient de ne pas révéler le coût de ces différents spectacles. C'est ce que vous avez dit, n'est-ce pas, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Bushnell, vous connaissez bien l'association des commanditaires canadiens?

M. BUSHNELL: Bien sûr.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous en avez probablement déjà été membres?

M. BUSHNELL: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors, disons que cette association connaît un peu ce qui se passe dans le domaine de la publicité et qu'elle représente bon nombre de commanditaires. Or, comment conciliez-vous ceci? Vous prétendez que les commanditaires ne veulent pas que ces renseignements soient divulgués et, pourtant, cette importante association, qui négocie les prix avec Radio-Canada pour les commanditaires, dit ceci dans son mémoire:

> Il en résulte que le commanditaire n'a aucune assurance d'en avoir pour son argent et se trouve réduit à n'encourager que les seuls artistes recrutés par Radio-Canada.

Je prétends que le premier membre de cette phrase est très à propos.

M. BUSHNELL: J'en conviens. Mais que veulent-ils dire en affrmant qu'ils ne savent pas s'ils en ont pour leur argent? Ils reçoivent une facture détaillée; ils savent quels sont les prix et ils peuvent s'adresser à nous n'importe quand et les demander. Je répète qu'ils ne veulent pas que cela soit divulgué. A cette époque, les commanditaires canadiens bataillaient pour mettre la main sur les émissions-réclames de Radio-Canada.

M. PRATT: Ai-je raison de présumer que les commanditaires peuvent obtenir ces chiffres?

M. BUSHNELL: Oui, chaque commanditaire peut les obtenir; mais nous ne dirons pas à *Chrysler* ce que *General Motors* a dépensé, mais *General Motors* est certainement au courant des frais.

M. PRATT: Et l'on refuse ce privilège au public? C'est étonnant.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gilmore, voulez-vous continuer la lecture de votre exposé?

M. GILMORE: J'ignore si ce document a été produit jusqu'ici au Comité.

M. BUSHNELL: C'est l'état des frais et des recettes des programmes de télévision de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: C'est l'appendice "A", à la page 131 du compte rendu.

M. GILMORE: L'exposé que je désire faire se rattache à ceci. En premier lieu, je voudrais dire, en réponse à la question posée par M. Flynn l'autre jour, que nous avons remis au secrétaire du Comité ce matin les frais des émissions commanditées, en anglais et en français.

Le PRÉSIDENT: Merci. On en fera la distribution plus tard.

M. GILMORE: Pourrais-je donner lecture de cet exposé, monsieur le président?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Y en a-t-il des exemplaires disponibles, monsieur le président?

M. BUSHNELL: Je crois qu'on en a mis sur la table, monsieur le président.

M. GILMORE: C'est ce document-ci, auquel sont attachés les frais courants.

Observations sur le coût et les recettes des émissions de télévision de Radio-Canada

Le tableau ci-joint présente, comme bons exemples des frais qu'entraînent les émissions, ce qu'ont coûté dix émissions passées en janvier 1959 sur le réseau de langue anglaise.

Du côté des recettes, les principaux montants sont les produits de la vente du temps et de la vente des émissions-réclames. Il est à noter que le temps sur les ondes est la principale marchandise offerte par l'industrie de la radiodiffusion. Le temps se vend sous forme de réclames intercalées et sous forme de période occupées par les émissions. Dans les exemples fournis sur la feuille ci-jointe, on indique le montant que les émissions-réclames rapportent en recettes à Radio-Canada et aux postes privés qui relaient.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous l'intention de donner lecture de cet exposé? Je crois que chaque membre du Comité l'a déjà lu. Je pensais que vous aviez des observations supplémentaires à ajouter à cet exposé.

M. GILMORE: Oui, et je voulais en souligner les principaux points.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. GILMORE: Je crois que c'est là un point particulièrement important à noter: au fond, l'industrie de la radiodiffusion ne vend pas d'émissions. C'est le temps qui est la principale marchandise de l'industrie de la radiodiffusion.

Ici, je voudrais attirer votre attention sur un passage de notre rapport annuel pour 1957-1958, où sont données la part de nos recettes qui provient du temps et la part qui provient des contributions aux émissions-réclames.

Soixante-trois p. 100 du total des recettes qui apparaît sur l'état des revenus et des dépenses pour 1957-1958 dans le rapport annuel proviennent de la vente de temps sous forme de réclames intercalées et de la vente du temps des postes; et 27 p. 100 proviennent des contributions des commanditaires aux émissions-réclames. Les autres recettes représentent ce que nous faisons payer aux postes raccordés et ce que nous rapportent les réclames placées par nous dans les émissions montées par nous.

Il ne faut pas oublier que le temps occupé par ces émissions est du temps dépensé par le réseau national de télévision et ce temps, d'après l'énoncé même des objectifs de la Société, doit être occupé, avec tout le reste des heures du réseau, par une succession d'émissions équilibrées et variées. En cherchant à obtenir et en obtenant la participation de commanditaires commerciaux aux frais de ces émissions, nous visons à fournir aux commanditaires l'un des véhicules les plus efficaces jamais inventés par l'homme pour leur réclame commerciale, et à réduire en même temps le prix de ces émissions pour le public canadien.

Permettez que je remonte au commencement de la télévision. Quand la Société a introduit la télévision au Canada à l'automne de 1952, nous avons étudié divers moyens d'obtenir des commanditaires tout en continuant, sous la direction du Parlement, de tracer notre propre horaire, de monter nous-mêmes nos émissions canadiennes.

Le premier projet porté à notre attention est celui qui se trouve aujourd'hui le plus en faveur en Grande-Bretagne pour la réclame commerciale à la télévision, et c'était l'idée d'établir un horaire, puis de vendre des intervalles de temps pour des annonces commerciales totalement divorcées de l'émission. Ce projet a été entièrement rejeté, et je crois que M. Bushnell peut en faire foi. Il a été entièrement écarté par des gens de la confrérie des publicitaires que nous avions consultés à titre de futurs clients.

Le projet que nous avons étudié ensuite est celui que nous avons adopté. Il consistait à attribuer au temps du poste un prix suffisamment élevé pour couvrir tous les frais du programme. Cette formule n'a pas rapporté suffisamment pour être conservée, car les commanditaires et les agences de publicité ne voulaient pas participer à cette sorte de facturation du temps.

Nous avons ensuite adopté notre formule actuelle, qui ressemble de fort près à celle des réseaux américains et qui comporte un prix pour les postes et un prix pour l'usage fait de nos installations dans le montage des émissions-réclames. Tels sont, en peu de mots, les antécédents commerciaux. Comme M. Bushnell l'a dit, notre conduite nous a été dictée en grande partie par ce qui se passe là où le commanditaire est maître de l'émission.

Aux États-Unis, les prix publiés dans les revues techniques ne sont nullement les prix de revient des réseaux. Ce sont les prix que paie l'agence de publicité, ou le monteur d'émissions-commerciales, dont la principale occupation consiste à monter des émissions pour les vendre à des clients, d'où il suit qu'il doit acheter du temps sur le réseau pour passer une émission.

C'est là la différence fondamentale entre la radiodiffusion canadienne et la radiodiffusion américaine. Je prétends, monsieur, qu'il y a aussi une autre différence fondamentale et c'est qu'un réseau américain peut demander à un commanditaire pour le temps des postes un prix dix fois plus élevé que nous ne pouvons demander au Canada pour le même temps. C'est que le réseau américain de télévision atteint 44 millions d'appareils récepteurs, tandis qu'il y en a à peine plus de 3,200,000 au Canada. Et c'est la raison pour laquelle le prix du temps de nos postes, c'est-à-dire le prix de notre principale marchandise, ne peut pas être aussi élevé que nous le voudrions.

M. PRATT: Nous nous rendons compte au sein du Comité, je pense, qu'il est très difficile, dans un pays à petite population comme le Canada, de monter nos propres émissions et d'en tirer un bénéfice. C'est à peu près impossible. La question est de savoir si les pertes à subir sont justifiables.

M. BUSHNELL: Est-ce que je pourrais poser une autre question à M. Pratt? Si vous arrivez à la conclusion qu'elles ne sont pas justifiables, proposerez-vous que Radio-Canada abandonne la réclame commerciale?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il n'en a pas été question.

M. BUSHNELL: Nous sommes déficitaires.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer.

M. GILMORE: De plus, les contributions commerciales aux frais de montage des émissions permettent à Radio-Canada d'en améliorer la qualité et même d'introduire dans le menu quotidien de la Société des plats qui, autrement, coûteraient trop cher.

Maintenant, un mot du tarif de la réclame et du coût des émissions. Si, comme aux États-Unis, la population du Canada était assez dense pour que le temps des postes de Radio-Canada et des postes privés commande un gros prix, ces opérations commerciales se solderaient peut-être par un bénéfice. Il est à retenir que le prix qu'un poste donné demande pour son temps est fondé sur la population qu'il atteint. Il suffit, pour en trouver peut-être le meilleur exemple qui soit, de se souvenir qu'il a fallu une cinquantaine de postes de télévision et plus de 4,000 milles de transmissions par ondes courtes pour atteindre au Canada autant de gens qu'en atteint un seul poste à New-York ou à Londres.

On applique aux émissions canadiennes de télévision les mêmes principes commerciaux qu'aux émissions américaines. Mais, s'il est vrai que les prix demandés par les réseaux américains pour leurs grands spectacles leur laissent un déficit, cette perte est plus que compensée par les prix que les postes demandent pour leur temps.

Certains prétendent que Radio-Canada ne demande pas d'assez gros prix à ses commanditaires. Or, il est plus qu'évident, par la résistance à laquelle se heurtent nos représentants commerciaux et par les déclarations que l'Association des commanditaires canadiens et l'Association des agences canadiennes de publicité ont faites à la commission Fowler, que nos recettes ont atteint la limite de tolérance du marché. Ces associations se sont plaintes des prix de la télévision.

M. PRATT: J'essaie simplement de découvrir quelles émissions valent les pertes subies et je ne parviens pas à comprendre pourquoi ces faits seraient refusés au Comité.

Le PRÉSIDENT: Je vous prie de continuer, monsieur Gilmore.

M. GILMORE: Je voudrais continuer cet exposé.

La télévision est vraiment un véhicule coûteux pour la réclame. C'est un fait bien connu des dirigeants de Radio-Canada et des gens qui ont établi les horaires de la télévision au Canada. Tous les éléments du théâtre, de la radiodiffusion et du cinéma se trouvent réunis dans la mise en onde d'une succession d'émissions qui varient d'heure en heure, de jour en jour et d'année en année. Il serait peut-être intéressant de jeter un coût d'œil rapide sur ce que les émissions coûtent au Canada et sur ce qu'elles coûtent aux États-Unis, en plus des exemples donnés sur les feuilles jointes. Une analyse par catégorie montre qu'aux États-Unis, une pièce de théâtre de 90 minutes coûte en moyenne $135,000, tandis qu'elle coûte moins de $42,000 à Radio-Canada. Dans la catégorie des pièces d'une heure, le prix est de $81,000 aux États-Unis et d'environ $29,000 au Canada.

Je voudrais vous livrer des faits révélés par le président du *Columbia Broadcasting System*. Je crois qu'ils intéresseront le Comité. Il s'agit d'une déclaration de Frank Stanton, président du *Columbia Broadcasting System*, tirée de *Network Practice*, complétant un mémoire que ce réseau a présenté à la commission sénatoriale du commerce d'exportation et du commerce entre les États.

Ce passage se lit ainsi:

> En 1955, les pertes entraînées par les seules émissions commanditées ont dépassé $7,100,000, sans compter les frais généraux, comme les frais de vente et les frais administratifs... Les comptables du *CBS* calculent qu'un total additionnel de $4,500,000 en frais généraux est attribuable au montage des émissions. En tout, les émissions commanditées et les pertes sur la vente des émissions commerciales ont coûté plus de $22,000,000 en 1955.

Je voudrais faire quelques observations sur les prix des émissions américaines qui sont publiés, que nous avons cités ici et qui ont été cités par des membres du Comité. Nous avons tenté à plusieurs reprises d'établir une comparaison directe entre ces montants et ceux que nous citons. Remarquez bien que les montants que nous citons, comme M. Bushnell l'a dit, comprennent les frais fixes et sont les prix réels.

Vous constaterez qu'environ 67 p. 100 des frais généraux, sur le tableau ci-joint, sont ce que nous appelons les frais administratifs, c'est-à-dire la part des frais administratifs attribuables à une émission nationale; tandis que les chiffres que nous pouvons obtenir des revues techniques américaines sont des moyennes très générales, et il est impossible de dire si les frais administratifs généraux y sont compris en tout ou en partie. Nous souffrons de cette com-

paraison, car on nous a demandé de faire un relevé interne pour voir si notre rendement était égal au rendement des réseaux américains et, après tout nous ne pouvons comparer Radio-Canada qu'avec des réseaux correspondants aux États-Unis. C'est un simple renseignement que je vous passe au sujet de ces chiffres.

D'après cette comparaison, la représentation d'une pièce de théâtre aux États-Unis coûte $81,000 et elle coûte environ $29,000 au Canada. Aux États-Unis, il y a une autre moyenne de $41,400 et la moyenne canadienne est de $11,350.

M. PRATT: Cela n'a à peu près aucun rapport avec la motion proprosant de révéler les frais canadiens.

Le PRÉSIDENT: Je le sais, monsieur Pratt, mais M. Gilmore achève son exposé.

M. GILMORE: En effet.

Le PRÉSIDENT: Mon intention était de lui laisser faire son exposé et de mettre la motion aux voix.

M. GILMORE: Je vais sauter la question des autres frais.

Le PRÉSIDENT: C'est bien.

M. GILMORE: Pour résumer, donc il est juste de dire que les objectifs de ceux qui préparent les émissions de télévision et de ceux qui les vendent à Radio-Canada sont de produire de bonnes émissions et de vendre, aux meilleurs prix possibles, celles de ces émissions qu'il est possible de faire commanditer, tout en maintenant la qualité des émissions et en réduisant les frais autant que possible.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Gilmore.

M. BUSHNELL: Je voudrais répondre à la question de M. Pickersgill. Dans mon exposé, je me suis dis fermement convaincu que ce serait nuisible aux intérêts de la Société elle-même, et ce qui est contraire aux intérêts de la Société est contraire aux intérêts du public canadien.

Permettez-moi de donner un exemple. Si la révélation de ces chiffres fait perdre à la Société un contrat de $2,000,000, on pourra dire, je pense, qu'elle a nui aux intérêts de Radio-Canada et aussi du public.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez dit que la révélation de ces chiffres vous ferait perdre un contrat de $2,000,000? De quelle façon?

M. BUSHNELL: A maintes reprises, on nous a demandé de ne pas rendre ces chiffres publics.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avez-vous une preuve quelconque de cet avancé?

M. BUSHNELL: Je ne puis dire que j'en ai une preuve écrite, mais nos vendeurs me l'ont dit.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peut-être risquez-vous de devancer vos vendeurs en disant à un commanditaire que ces prix seront peut-être majorés. Or, si vous étiez commanditaire, comment réagiriez vous dans ce cas, pensez-vous? N'est-il pas humain de s'irriter d'une augmentation de prix?

M. BUSHNELL: Certainement. Cela ne fait aucun doute. Les commanditaires se plaindraient et ils l'ont sûrement fait déjà. Mais nous sommes considérés comme étant à peu près les plus rudes négociateurs du pays. Permettez-moi de vous donner un exemple.

Je vais le faire sous forme de question, si vous me le permettez, monsieur le président, et s'il est convenable que je demande conseil au Comité. Que feriez-vous dans une situation comme celle-ci? Un des plus gros commanditaires du pays se présente et dit: "Messieurs de Radio-Canada, cette année je veux dépenser en réclame à la télévision une très forte proportion de mon budget de

publicité. Or, j'ai une grande variété de produits. De plus, je me rends compte qu'il me faut atteindre les deux principales races du pays. En chiffres ronds, je consacrerai $2,000,000 à la télévision. Pour $2,000,000, voici ce que je veux: je suis bien disposé à payer une partie très considérable du coût d'une émission d'origine canadienne, mais en plus de cela, à cause de la variété de mes produits, il me faudra du temps en dehors de cette émission sur votre réseau; il me faut du temps pour annoncer les différents produits qui sont mes spécialités.

Or, je veux importer des États-Unis une émission pour laquelle paie ma compagnie-mère. Je paie une très petite proportion des droits, des cachets, et des autres frais. De plus, je veux utiliser un film américain que ma compagnie-mère a acheté et qui ne me coûtera rien."

Quelle sera votre réponse quand il dira: "Messieurs, j'ai $2,250,000 à dépenser et je veux les dépenser. Je suis disposé à vous payer ce que je crois être une juste proportion du coût de cette émission canadienne, et je suis disposé à vous payer tant par semaine pendant les 52 semaines de l'année."

Que feriez-vous? Accepteriez-vous?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La plupart des membres du Comité se rendent compte qu'il est très difficile de rendre les émissions commerciales profitables. Mais à titre de contribuable, ayant à subventionner le commanditaire dont vous parlez, je voudrais savoir dans quelle mesure, ou à quel degré ou pendant combien de temps ou sur quel pied... A titre de contribuable déboursant de l'argent, je voudrais savoir quelle sera la qualité.

Nous parlons sans cesse de la qualité de ces émissions et des prix que les commanditaires paient. Pour être en mesure de répondre à votre question, il me faudrait savoir dans quelle direction s'oriente Radio-Canada et sur quoi elle s'appuie pour jouir d'une pareille flexibilité en négociant avec les diverses compagnies.

Si la nature humaine est ce que je la crois être, et je n'attribue d'arrière-pensées à personne, il est possible qu'on nous ait présenté ici un échantillon qui n'a aucun rapport avec le total des frais, avec le prix réel du spectacle et le prix que le commanditaire paie. Et avant qu'on ne nous ait clairement dit ce que cela veut dire, nous ne saurons pas où nous allons et si nous sommes payés de retour par la qualité. C'est la raison de cette motion.

M. MCGRATH: Il y a certains commanditaires au Canada qui ne peuvent se passer de la réclame à la télévision et, vu qu'il n'y a pas qu'un seul réseau de télévision au Canada, je prétends que, peu importe la façon d'envisager la question, Radio-Canada tient le gros bout du bâton.

M. BUSHNELL: J'en ai fait un bon usage. Nous avons usé de cet avantage à l'occasion.

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, j'ai écouté ce matin avec beaucoup d'intérêt ce que M. Bushnell nous a dit pour justifier son opposition à fournir les renseignements que nous demandons. Je pense que, jusqu'à présent, ce qu'il a dit ne nous satisfait pas parce qu'il s'est plutôt appuyé sur des hypothèses que sur des faits précis. En particulier, lorsqu'il nous a dit que les commanditaires des programmes, des divers programmes à Radio-Canada, envisageraient probablement l'éventualité d'une rupture de relations commerciales avec la Société si l'on produisait ces chiffres; je serais très intéressé à savoir, à connaître, enfin, quelles ont été pratiquement et concrètement les manifestations de cette attitude possible des commanditaires. Avant d'entendre M. Bushnell, je voudrais rappeler certains principes qui sont mis en cause ici. Je l'ai dit l'autre jour, je le répète aujourd'hui, le comité parlementaire a le droit d'obtenir des renseignements sur l'administration de la Société Radio-Canada. Ce Comité a le droit d'obtenir ces renseignements parce qu'il réunit des représentants du peuple qui sont comptables au peuple, il ne faut pas l'oublier. Et, justement,

M. Bushnell faisait tout à l'heure allusion à l'aspect commercial de la Société Radio-Canada. Je tiens à faire remarquer que cet aspect commercial de la Société n'existe que parce que la Société a été constituée par une loi votée par les représentants du peuple et elle n'est habilitée à entretenir des relations commerciales, à maintenir un statut commercial que parce que les représentants du peuple l'ont bien voulu. Et c'est précisément à titre de représentant du peuple que nous demandons ces renseignements, parce que, eh bien, il est beau de dire que les choses se passent de telle ou de telle façon, mais nous voulons savoir quelle est la relation entre le coût de production d'un programme et sa qualité. Nous ne demandons pas des chiffres simplement dans le but de poursuivre une enquête pour, enfin, laisser peser des soupçons sur celui-ci ou celui-là; ce n'est pas cela. Nous voulons savoir ce que valent les programmes que les contribuables paient pour une part et ce que nous voulons précisément, c'est connaître quelle est la part payée par les commanditaires dans certains programmes commandités et le part payée par les contribuables. De la même façon, nous demanderons des renseignements sur des programmes non commandités, parce que, comme je le faisais remarquer l'autre jour, les chiffres qui nous ont été fournis ne donnent pas ces indications. C'est en pratique, essayer de nous vendre un cheval sans nous le montrer. Nous voulons savoir, lans le cas précis d'un programme, ce qu'il a coûté avant de voir si nous devons continuer à maintenir ce programme.

(*Traduction*):

Le PRÉSIDENT: Monsieur Dorion.

(*Textuel*):

M. DORION: Monsieur le président, dans le même ordre d'idée et pour obtenir plus de précision, peut-être que M. Bushnell pourrait nous dire si des engagements ont été pris à l'endroit des agences de publicité ou des commanditaires par contrat à l'effet que le coût des programmes, la part qu'ils ont à payer pour l'exécution d'un programme, ne serait pas dévoilé nulle part? A cette fin, pour ma part, je serais très heureux d'avoir un exemplaire d'une formule de contrat afin de pouvoir l'examiner.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Nous pourrons vous en fournir une. Nous le ferons avec plaisir, mais naturellement, elle ne sera pas remplie.

M. MCCLEAVE: Ma question se rattache à cette question principale. Y a-t-il plus qu'un problème d'éthique devant nous? Dans le passé, on a décidé de ne pas créer d'injustices entre les commanditaires en publiant ces chiffres. En cachant les prix de ces émissions, on ne causait aucun préjudice. Maintenant, le Comité demande ou demandera peut-être que tous ces renseignements soient mis au grand jour et les commanditaires pourront faire des comparaisons entre eux. Mais y a-t-il plus qu'un problème d'éthique?

M. BUSHNELL: Je vous accorde que c'est surtout un problème d'éthique. Mais nous considérons que c'est un peu plus qu'un problème d'éthique, car nous considérons que ce serait contraire aux meilleurs intérêts de la Société de le faire. Je veux être bien compris sur un point: la seule raison au monde,—et il n'y en a aucune autre,—qui nous fait hésiter à rendre ces chiffres publics, c'est toute la situation créée par la concurrence.

Puis-je rappeler, messieurs, par votre entremise, monsieur le président, que la commission Fowler a examiné toutes nos opérations. Nous avons une vérification interne et nos comptes sont vérifiés par l'auditeur général. Je veux qu'il soit bien compris qu'il n'y a aucune raison, outre celles que j'ai mentionnées. Il n'y a aucun facteur moral. Rien de ce genre n'a jamais été insinué. Je veux que ce soit bien compris. Je ne veux laisser subsister aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit.

M. CHAMBERS: Nous ne disons rien de semblable. J'irai même plus loin et je dirai que, moi-même, je ne fais aucune insinuation et je ne crois pas que d'autres en fassent. Mais cette façon de procéder a été recommandée par les commissions Massey et Fowler. Elles ont recommandé que des portions de votre temps fussent livrées à la réclame. Et le Comité pourrait peut-être recommander que vous abandonniez votre façon actuelle de procéder, qui est mise en lumière par les chiffres que vous avez donnés au Comité et qui consiste à négocier séparément avec chaque commanditaire. Il me semble que cette méthode ouvre la porte aux injustices et qu'une compagnie peut obtenir plus d'argent du public qu'une autre.

Nous pourrions recommander un prix fixe quelconque pour les émissions commanditées. A cause des distances et des autres considérations mentionnées, nous pourrions recommander qu'un pourcentage fixe du coût d'une émission commanditée soit payé par la Société et que tous les commanditaires paient la même proportion.

A l'aide des détails et des renseignements qui nous auront été fournis, nous serons à même de faire une recommandation en ce sens dans notre rapport.

M. ROBICHAUD: Je me rends compte que nous avons déjà discuté longuement et en détail ce matin l'importante motion présentée par M. Smith. C'est une motion qui demande vraiment à être étudiée très sérieusement, car elle intéresse non seulement l'intérêt public, mais aussi la ligne de conduite de Radio-Canada, une grande entreprise publique. Et s'il m'est permis de le faire, je propose que la motion de M. Smith soit déférée au sous-comité directeur, qui rendra une décision.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est déjà saisi d'une motion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il me faut rappeler, je crois, qu'en présentant cette motion j'ai dit qu'elle pourrait être mise aux voix ou être déférée au sous-comité directeur si vous le préfériez. Je serai satisfait si elle est déférée, car alors les documents seront examinés par un groupe représentant tous les partis. Je crois que la motion de M. Robichaud est bonne. Je consens à ce que ma motion soit déférée au sous-comité directeur qui, après avoir soigneusement pesé les témoignages entendus aujourd'hui, fera connaître sa décision au Comité?

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient-il, monsieur Pratt?

M. PRATT: Oui. Que les commanditaires soient satisfaits ou non, nous pouvons considérer, je crois, que le public et les commanditaires sont associés dans ce domaine. L'anomalie que nous affrontons, c'est qu'un des associés, le public, est gardé dans l'ignorance et que les autres sont en possession de tous les faits.

Je crois que nous ne pouvons pas demander au public canadien de continuer de payer les yeux fermés. Je partage l'avis de M. Smith.

M. MCCLEAVE: J'accepte la proposition de M. Robichaud, mais à condition que le sous-comité directeur nous fasse part d'une "recommandation" et non d'une "décision".

M. FISHER: En ce qui concerne les renseignements, monsieur Bushnell, est-ce que les renseignements de ce genre sont accessibles aux hommes comme M. Dunsmore, qui est membre du conseil de direction?

M. BUSHNELL: Mais oui.

M. FISHER: Sont-ils à la disposition du conseil des gouverneurs?

M. BUSHNELL: Si le conseil des gouverneurs les demandait, j'imagine que Radio-Canada les lui fournirait. Cette ligne de conduite a été établie en 1938 quand un comité parlementaire a posé des questions semblables. Je vous fais observer, messieurs, que cette ligne de conduite a été suivie depuis 1938 jusqu'à maintenant. C'est une ligne de conduite qui avait été établie par l'ancien conseil des gouverneurs. Nous avons maintenant un nouveau conseil de direction et je dois vous avouer franchement qu'avec ou sans motion je n'ai pas le pouvoir de vous livrer ces renseignements sans y être autorisé par le conseil de direction.

M. FISHER: Je voudrais présenter une motion à mon tour. Si nous avons établi un conseil de gouverneurs et si nous avons maintenant un nouveau conseil de direction qui est censé s'occuper des choses de ce genre, et si la principale mission du Comité est d'examiner la nouvelle loi sur la radiodiffusion, il me semble que cette motion nous laissera sans issue.

M. PRATT: Il me semble que les renseignements demandés devraient être fournis au Comité, même si le sous-comité directeur décide de les faire produire à huis-clos car le Comité est plus important que le sous-comité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La question des frais est toujours un facteur d'importance capitale pour le Comité, car il s'agit de l'argent du contribuable.

Le PRÉSIDENT: Est-il décidé que cette motion soit déférée au sous-comité directeur pour que celui-ci fasse une recommandation?

(assentiment.)

M. BUSHNELL: Ce qui vient ensuite tout naturellement, je pense, c'est la décomposition demandée des frais des émissions non commerciales.

M. GILMORE: Permettez-moi de vous faire observer que nous pouvons fournir une décomposition semblable à celle déjà produite pour les émissions commerciales. Cette décomposition pour les émissions commanditées est très détaillée, et nous pouvons fournir une décomposition semblable pour les émission commerciales.

Le PRÉSIDENT: Merci. On distribue en ce moment des exemplaires du tableau relatif aux émissions commanditées.

M. CHAMBERS: J'ai des questions à poser sur un autre sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous ferions mieux d'étudier ceci d'abord.

M. BUSHNELL: Nous sommes prêts à répondre à vos questions ce matin si nous en avons le temps? Cela pourra éclairer les autres questions.

M. PRATT: Ces chiffres portent sur 39 semaines de quelle période?

M. GILMORE: Ce sont des moyennes de frais, les frais typiques de certaines émissions, mais non pas de toute la série des émissions.

Le PRÉSIDENT: Qu'entendez-vous par "frais typiques de mise en ondes" d'une émission?

M. GILMORE: Oui, une émission.

M. PRATT: Nous avons les cachets des artistes de *Folio,* $69,637. A quelle période cela s'applique-t-il?

M. GILMORE: Il y a une émission donnée là, *Peter Grimes.* On nous a demandé le maximum et le minimum de la serié *Folio,* et vous les trouverez à la page 2.

Le PRÉSIDENT: *A Boy Growing up et Peter Grimes.*

M. MCCLEAVE: *A Boy Growing Up* n'avait pas le même appétit que *Peter Grimes.*

Le PRÉSIDENT: Non, il était en pleine croissance.

M. GILMORE: Dans *Peter Grimes,* il y a beaucoup d'artistes et de longues répétitions.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser sur ces chiffres?

M. BELL (*Carleton*): N'a-t-on pas l'intention de faire éventuellement commanditer ces émissions?

M. BUSHNELL: Monsieur Bell, c'est encore là une décision à prendre. La Société a réservé certaines périodes pour des émissions non commerciales et je dois dire qu'à l'heure actuelle notre conseil de direction songe à la possibilité de modifier cette ligne de conduite. J'ignore quelle sera sa décision.

M. BELL (*Carleton*): Là où j'en suis, monsieur Bushnell, c'est que vous n'avez pas hésité à révéler ici les prix réels des émissions qui sont actuellement

indépendantes, mais plus tard vous désirerez peut-être les faire commanditer. Cela ne vous empêchera-t-il pas de le faire?

M. BUSHNELL: Pas nécessairement. Je crains de ne pas être d'accord avec vous là-dessus.

M. MCGRATH: M. Bushnell a dit que ces chiffres étaient fondés sur le calcul des prix de revient et je présume qu'il en est ainsi des prix des émissions indépendantes, et en particulier de *Peter Grimes*, une émission de la série *Folio* de Radio-Canada où vous avez un grand total de $147,376. Serait-il possible d'avoir une décomposition de ce chiffre?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MCGRATH: Une décomposition montrant exactement quelle proportion des frais généraux de la Société est entrée dans ce montant?

M. BUSHNELL: Oui, ces frais y sont, mais nous pouvons très facilement vous donner une décomposition très détaillée.

M. MCGRATH: Je veux connaître votre manière de calculer les prix de revient.

M. GILMORE: Dans ce cas-ci, monsieur, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que le montant de $8,456, sous la rubrique "frais administratifs généraux", est le montant dont vous parlez.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai. Nous aurons donc la décomposition de ces deux pièces, *Peter Grimes* et *A Boy Growing Up*.

M. BUSHNELL: Une autre décomposition.

M. JUNG: Vous avez partiellement répondu à ma question. La colonne "autres frais" me tracasse. Par exemple, à l'émission *Explorations*, en première page, les cachets des artistes sont de $1,132 et les "autres frais", de $4,002. Pourrait-on nous dire ce que représentent ces "autres frais"?

M. GILMORE: Monsieur le président, pour répondre à cette question, la rubrique "autres frais" groupe des dépenses qui n'appartiennent à aucun des trois autres postes. Parmi ces dépenses, il y a surtout les films, dont le coût varie beaucoup d'une émission à l'autre. Dans une émission *Explorations*, il pourra n'y avoir rien de filmé, tandis qu'une autre pourra être formée de 85 p. 100 de films tournés au cours des quatre ou cinq semaines précédentes et cisaillés. Nous inscrivons ces dépenses sous la rubrique "autres frais".

Voici un autre exemple d'"autre frais" dans le cas d'*Explorations*. Il y a une partie d'une de ces émissions qui vient de Winnipeg, disons, et l'émission elle-même est mise en ondes à Toronto. Cette partie est transmise de Winnipeg à Toronto par ce qu'on appelle un circuit fermé. Autrement dit, elle n'est pas mise en ondes pendant son transport de Winnipeg à Toronto, seulement après. Cette dépense pour circuit fermé est inscrite sous la rubrique "autres frais".

Le PRÉSIDENT: Avons-nous la permission de faire imprimer ceci comme appendice?

(Voir appendice A)

(Assentiment.)

(Textuel)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je désire poser quelques questions concernant le téléthéâtre indiqué ici en première page. On y indique un montant de $6,554 comme cachet des artistes; serait-il possible de savoir quel était ce téléthéâtre qui est indiqué ici et qui a coûté, au total, $38,449, et combien d'artistes y ont participé?

(Traduction)

M. GILMORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons obtenir cette décomposition. Avez-vous d'autres questions, monsieur Tremblay?

M. FORTIN: Il y a une chose qui m'aiderait à comprendre. Je voudrais savoir si ces chiffres s'appliquent à une seule représentation.

Le PRÉSIDENT: Oui, à une seule représentation.

M. FLYNN: Ce n'est pas une moyenne.

M. FORTIN: A la page 2, il y a $700 pour le commentateur, car il est seul à l'émission. Il touche $700 chaque semaine?

M. BUSHNELL: Je crains, monsieur Fortin, ne pas être en mesure de vous répondre.

M. GILMORE: Dans ce cas-là, ce n'est pas une seule émission.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ceci devrait être éclairci. Pourriez-vous nous donner la semaine prochaine, monsieur Gilmore, des renseignements supplémentaires montrant s'il s'agit d'une seule émission ou d'une série de cinq, ou si les montants s'appliquent aux 38 semaines?

M. FORTIN: Et à combien d'émissions?

Le PRÉSIDENT: Vous avez une autre question à poser, monsieur Tremblay?

(Textuel)

M. TREMBLAY: Je voudrais savoir aussi, pour compléter ces renseignements que désire obtenir M. Fortin, combien il y a d'artistes à l'émission "Point de mire". Est-ce que, sous la rubrique "artistes", on tient compte du réalisateur ou s'il s'agit simplement des participants, du commentateur et des figurants?

(Traduction)

M. TREMBLAY: Autrement dit, qui est le Point de mire?

M. PRATT: Je crois que c'est un exemple typique de la sorte de renseignements que nous essayons d'obtenir, non seulement au sujet des émissions indépendantes, mais aussi au sujet des émissions commerciales.

Je voudrais poser une question, monsieur le président. Comment ces "frais administratifs généraux" sont-ils établis par rapport au "total des frais"?

M. BUSHNELL: Je crois que H. Henderson est assis à l'arrière de la salle.

M. A. M. HENDERSON (*contrôleur des finances à la Société Radio-Canada*): Je n'ai pas entendu.

Le PRÉSIDENT: Alors, M. Pratt va répéter sa question.

M. PRATT: Je demandais comment vous établissez les frais généraux par rapport au total des frais. Sont-ils entièrement distincts? Est-ce un pourcentage ou est-ce établi au hasard?

M. HENDERSON: Les frais administratifs généraux sont répartis sur nos produits, c'est-à-dire sur nos émissions. Ils sont appliqués à chaque émission d'après une formule orthodoxe. Nous établissons le total des frais administratifs, nous le rapprochons des produits et nous arrivons à un pourcentage. Vous en avez un exemple ici.

M. PRATT: Certains spectacles peuvent avoir des frais administratifs plus élevés que d'autres par rapport à leur coût total?

M. HENDERSON: Nous établissons un pourcentage, monsieur Pratt, et nous l'ajoutons au coût de chaque émission.

M. MCCLEAVE: Pourrais-je poser une question supplémentaire ici?

M. PRATT: Dans ce cas-ci, c'est environ 7 p. 100.

M. MCCLEAVE: Pour tous les spectacles anglais, les frais administratifs sont d'un peu plus que 6 p. 100, et pour tous les spectacles canadiens-français, les frais administratifs sont d'un peu plus que 7 p. 100. J'ai fait les calculs et ils dépassent manifestement 6 p. 100 sur le réseau anglais et 7 p. 100 sur le réseau français.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous avancer jusqu'en avant, monsieur Henderson, pour que nous puissions tous vous entendre?

M. HENDERSON: Monsieur le président, la formule généralement en usage pour appliquer les frais généraux consiste à en établir le total et à les répartir proportionnellement sur les produits de l'entreprise. Dans ce cas-ci, il s'agit des émissions faites sur commande dont M. Gilmore a parlé.

M. PRATT: Pourrais-je porter un ou deux cas particuliers à votre attention? *Mr. Fix It* à la page 1, qui coûte $1,257, comporte $76 de frais généraux, tandis qu'un peu plus bas nous avons *La Messe,* qui coûte $3 de plus, soit $1,260, et qui comporte $92 de frais généraux, ce qui est beaucoup plus que $76. Comment expliquez-vous cette différence?

M. HENDERSON: Il me faudrait vérifier les chiffres de cette liste avant de pouvoir vous répondre.

M. BUSHNELL: Je crois pouvoir répondre. Je crois que c'est assez simple. Cette différence dépend en grande partie du temps que prend la préparation de chacune de ces émissions.

M. PRATT: J'espère, monsieur Bushnell, que je pose des questions simples.

M. BUSHNELL: Je donne, ou j'essaie de donner des réponses simples.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes un groupe de bons amis.

M. BUSHNELL: Dans le cas de *Mr. Fix It,* il est possible que le titulaire de cette émission prépare presque tout son matériel chez lui, puis téléphone au metteur en scène pour lui dire ce qu'il a l'intention de faire avant de se rendre au studio. Quand il se présente au studio, tout est prêt. Cela peut prendre en tout, disons, huit ou dix heures.

Dans le cas d'une autre émission, comme *La Messe,* la préparation est un un peu plus longue.

Je crois qu'il n'y a pas deux émissions exactement semblables.

M. PRATT: Je suis loin de vouloir vous proposer de changer de méthode. J'essaie simplement d'établir que ce n'est pas une science aussi exacte que j'avais cru.

M. MCCLEAVE: Je crois que la réponse de M. Bushnell est entièrement erronée. Si nous examinons les chiffres, nous découvrons que, pour chaque émission en anglais, les frais administratifs sont d'un peu plus que 6 p. 100 du total des frais, et ils sont d'un peu plus que 7 p. 100 dans le cas de chaque émission en français. C'est donc une science exacte ici. J'ignore quels sont les frais administratifs, mais chaque spectacle comporte un pourcentage de frais administratifs.

M. BUSHNELL: Monsieur McCleave, me permettriez-vous de jeter un autre coup d'œil là-dessus. Je suis en mesure de vous expliquer pourquoi il existe une différence entre les pourcentages, 6 et 7 p. 100.

Le PRÉSIDENT: J'allais proposer à M. Henderson qu'il nous apporte une décomposition de ces deux spectacles montrant les frais généraux, $76 et $92, ce qui nous permettra de comparer et de voir quelle formule est appliquée.

M. LAMBERT: Cela se calcule avec un peu d'arithmétique. Je crois que si vous appliquez votre 6.06 p. 100 aux émissions en anglais vous arrivez très juste.

M. MORRIS: Je veux poser une question touchant la comptabilité, à M. Henderson ou peut-être à M. Gilmore. Est-ce que le total des frais relève du réalisateur de chaque émission?

M. GILMORE: Oui.

M. MORRIS: Est-ce que vous prévoyez un certain montant pour chaque spectacle et...

M. BUSHNELL: Et bien...

M. MORRIS: Vous alliez dire non. Est-ce que vous prévoyez un certain montant pour chaque spectacle, que vous laissez ensuite à la discrétion du réalisateur, et vous ajoutez ensuite les frais généraux?

M. BUSHNELL: Cela est vrai en substance, sauf qu'il y a surveillance. Mais vous aurez probablement une réponse à votre question, monsieur Morris, quand nous répondrons à la question de M. Chambers sur l'organisation et sur la façon dont nous surveillons les dépenses.

Le PRÉSIDENT: Il y a une surveillance semblable à la télévision?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MORRIS: Je ne m'informe pas des émissions, mais de la méthode de comptabilité. Un budget est établi pour chaque spectacle?

M. BUSHNELL: Oui, c'est vrai.

M. MORRIS: Puis la réalisation est laissée à la discrétion de quelqu'un sous surveillance. Ensuite au bureau-chef, ou ajoute les frais généraux?

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. MCGRATH: J'aimerais poser une question à M. Bushnell au sujet des émissions indépendantes, qui comportent d'assez gros budgets. Je reviens au *Peter Grimes* de *Folio*, à titre d'exemple, si on me le permet. J'imagine que c'était un spectacle spécial. Est-ce que vous vous efforcez de faire un relevé du nombre de spectateurs qu'atteignent ces émissions?

M. BUSHNELL: Oui, assurément.

M. MCGRATH: Dans le cas de cette émission, est-il possible de dénombrer les spectateurs?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de *Peter Grimes* et de *A Boy Growing Up*. Voulez-vous une comparaison?

M. MCGRATH: Non pas une comparaison de nombres, mais le nombre des spectateurs de l'émission *Peter Grimes*.

M. BUSHNELL: Il y a une difficulté possible. Je ne puis vous dire dans quelle semaine ces relevés ont été faits. Il se peut que ce n'ait pas été la semaine où *Peter Grimes* a passé.

M. MCGRATH: C'est précisément pourquoi je pose cette question, monsieur. Étant donné que c'était une représentation spéciale, entraînant une dépense assez forte, il aurait sûrement été logique de faire un relevé de l'auditoire, n'aurait-ce été que pour justifier la dépense. A quoi sert une extravagance si personne ne la regarde? C'est pourquoi je vous demande si vous avez dénombré l'auditoire de ce programme en particulier.

M. BUSHNELL: Nous allons sûrement essayer de vous fournir ce renseignement.

M. FISHER: En ce qui concerne l'évaluation des auditoires, j'ai essayé d'obtenir des renseignements en inscrivant une question au feuilleton de la Chambre. Je n'ai pas obtenu les renseignements demandés et c'est, je crois, parce que Radio-Canada fait ordinairement ses relevés pendant la première semaine du mois. Je me demande comment vous reliez les résultats que vous obtenez avec l'importance de justifier la dépense, comme dit M. McGrath.

M. BUSHNELL: Je ne suis pas sûr, monsieur Fisher, qu'il y ait un rapport direct. Mais je vous ferai observer que l'émission *Folio*, où passait *Peter Grimes*, est une émission très bien connue. Elle a son heure au cours de la semaine et le nombre de spectateurs dont est assurée n'importe quelle émission de *Folio* est étonnant. Il n'est pas aventuré de dire, je crois, que *Peter Grimes* a probablement eu autant de spectateurs que beaucoup d'émissions de cette série.

M. FISHER: C'est que je veux faire ressortir.

Le PRÉSIDENT: D'abord M. Tremblay et ensuite M. Fortin. Nous lèverons la séance après.

(*Textuel*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, pour compléter la question que j'ai posée tout à l'heure concernant le téléthéâtre indiqué ici à la première page, on a, sous la rubrique intitulée "Design & Staging", etc., le montant de $17,519. Serait-il possible de savoir combien on a payé dans le cas particulier du téléthéâtre qui est indiqué ici, combien on a payé pour les décors et les costumes; quel a été le dessinateur des décors; quels étaient les dessinateurs des costumes; quel était le fournisseur du matériel et qui a signé les factures, au nom de la Société Radio-Canada?

J'ajoute une autre question. Combien de personnes ont participé au travail du décor et des costumes?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Nous allons essayer avec plaisir de vous donner en détail le nombre de personnes qui ont participé à cette représentation, la quantité de matériel employé et le nombre d'heures de travail fournies. De nouveau, j'espère ne pas donner l'impression qu'il me répugne de répondre aux questions, mais, au meilleur de ma connaissance, je crois que la plupart étaient des employés de Radio-Canada. Je vous prie de ne pas me demander les noms. J'ai une très bonne raison.

Le PRÉSIDENT: Dès le début de notre première séance, nous avons décidé de ne pas nous arrêter aux personnes, de laisser les noms de côté.

M. LAMBERT: Si M. Bushnell ne désire pas nous donner les noms, nous aimerions connaître le nombre.

M. BUSHNELL: Nous vous le dirons avec grand plaisir.

Le PRÉSIDENT: Il consent à nous fournir le nombre.

M. PRATT: A la page 82 des Procès-Verbaux et Témoignages, à la ligne 25 (version anglaise), il faudrait lire "Can ill afford" au lieu de "could well afford".

M. FORTIN: Je voudrais demander à M. Bushnell si son réalisateur est autorisé à dépenser n'importe quelle somme d'argent qu'il juge nécessaire pour une représentation, ou bien si une certaine limite lui est fixée?

M. BUSHNELL: On lui attribue un certain montant pour monter son spectacle et il ne doit pas le dépasser.

M. FORTIN: Mais s'il le dépasse?

M. BUSHNELL: Je vais vous dire ce qui se passe dans ce cas.

M. PRATT: Il se met en grève?

M. BUSHNELL: Non. Au spectacle suivant qu'on lui confie, on lui dit qu'il devra combler le déficit précédent à l'aide de ce nouveau spectacle, ou bien qu'on trouvera quelqu'un d'autre capable de ne pas dépasser la limite.

Le PRÉSIDENT: Il nous faut lever la séance. Nous avons un avis de motion de M. Guy Rouleau. Il proposait d'établir un sous-comité français, mais cette proposition a été déférée au sous-comité directeur et le sous-comité directeur est arrivé à la conclusion que toute la population du Canada, comme tous les membres du Comité, s'intéressent à ce qui se passe au Canada français et que, par conséquent, nous devrions continuer d'utiliser notre interprète français. Êtes-vous d'accord?

(Assentiment.)

Le sous-comité directeur se réunira dans mon bureau à 3 heures et demie cet après-midi.

La prochaine séance régulière du Comité aura lieu à 9 heures et demie jeudi matin.

APPENDICE "A"

SOCIÉTÉ RADIO-CANDA—ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION NON COMMANDITÉES

EXEMPLES DE FRAIS DE RÉALISATION AU COURS DE LA SAISON DE 1958-1959

Émission	Cachets des artistes	Services techniques	Dessins et mise en scène	Autres frais	Total des frais	Frais généraux d'administration	Grand total
	$	$	$	$	$	$	$
Citizen's Forum	285	817	453	291	1,846	112	1,958
Téléthéâtre	6,554	6,980	17,519	4,789	35,842	2,607	38,449
Fighting Words	440	217	384	574	1,615	98	1,713
Chansons canadiennes	2,597	1,240	2,601	908	7,346	534	7,880
Scan	165	549	368	576	1,658	101	1,759
Fon Fon	910	462	711	429	2,512	183	2,695
Country Calendar	777	563	1,033	553	2,926	178	3,104
Demain dimanche	1,710	1,324	2,674	827	6,535	475	7,010
Mr. Fix It	250	391	318	298	1,257	76	1,333
Heure du concert	13,221	6,084	14,046	2,950	36,301	2,640	38,941
P. M. Party	1,310	683	1,320	303	3,616	220	3,836
Il était une fois	400	239	415	344	1,398	102	1,500
Explorations	1,132	1,504	2,162	4,002	8,800	536	9,336
La Messe	75	1,008	—	177	1,260	92	1,352
Close Up	5,548	2,781	539	4,654	13,522	823	14,345
CF-RCK	2,668	1,712	4,127	2,189	10,696	778	11,474
Folio—(Peter Grimes)	69,637	16,651	40,485	12,147	138,920	8,456	147,376
Reportage	250	1,898	62	1,221	3,431	250	3,681
Folio—(A Boy Growing Up)	3,925	2,611	3,003	1,843	11,382	693	12,075
Point de mire	700	351	563	1,076	2,690	196	2,886
Whistletown	447	577	1,071	2,181	4,276	260	4,536

25 mai 1959

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCES DU JEUDI 28 MAI 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances; et M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21269-6—1

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,
et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Campeau
*Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
†Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Rouleau
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

* A remplacé M. Horner (*Jasper-Edson*), le mardi 26 mai 1959.
† A remplacé M. Chown, le mardi 26 mai 1959.

ORDRE DE RENVOI

MARDI 26 mai 1959

Il est ordonné—Que les noms de Mme Casselman et de M. Muir (*Lisgar*) soient respectivement substitués à ceux de MM. Horner (*Jasper-Edson*) et Chown sur la liste des membres du Comité spécial de la radiodiffusion.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
Léon-J. Raymond.

21269-6—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 28 mai 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, M. Bell (*Carleton*), Mme Casselman, MM. Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Lambert, Macquarrie, Morris, McCleave, McGrath, Muir, Pickersgill, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay—(24).

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. R. E. Keddy, directeur du planisme; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration; et J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

Le président constate qu'il y a quorum et communique au Comité la décision du sous-comité du programme et de la procédure concernant la suite à donner à la motion présentée à la dernière séance du Comité par M. Arthur Smith, député de Calgary-Sud.

Il est convenu que la motion de M. Smith soit réservée jusqu'à la prochaine séance du Comité, qui doit avoir lieu le mardi 2 juin.

M. Gilmore est appelé et, secondé par M. Henderson, expose brièvement les méthodes d'établissement des frais administratifs.

M. Henderson donne le détail des frais de réalisation des émissions *Peter Grimes* et *A Boy Grown Up.*

Il est convenu—Que la documentation ci-dessus soit publiée en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (*voir appendices A et B.*)

M. Carter est appelé et expose au Comité l'organisation administrative d'une émission télévisée typique.

MM. Bushnell et Carter sont interrogés sur la délimitation de l'autorité et du contrôle.

M. Tremblay demande aux représentants de la Société de préparer, à l'intention du Comité, des détails relatifs à la réalisation de *La plus belle de céans.* La demande de M. Tremblay ayant fait l'objet d'une discussion, il est convenu que la question soit déférée au sous-comité du programme et de la procédure.

A 10 heures et 55 minutes du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 3 heures et demie de l'après-midi, ce même jour.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit de nouveau à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. Flynn, vice-président.

Présent: Mlle Aitken, M. Campeau, Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Fairfield, Flynn, Fortin, Kucherepa, McCleave, Pickersgill, Rouleau, Simpson, Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay—(15).

Aussi présents: Les mêmes représentants de la Société Radio-Canada qui étaient présents ce matin et, en outre, M. A. H. M. Laidlaw, avocat.

Le vice-président ayant constaté qu'il y a quorum, MM. Bushnell et Carter répondent à des questions portant sur une émission radiophonique intitulée *Man to Man,* et sur une comparaison entre le rôle du réalisateur canadien et celui de son homologue américain.

A 3 heures et 40 minutes, les députés étant convoqués à la Chambre, le Comité suspend sa séance.

A 4 heures et 10 minutes, le Comité reprend ses délibérations; M. Carter commence une déclaration sur la méthode d'établissement de l'effectif nécessaire au fonctionnement de la télévision, et dépose aux fins du compte rendu un tableau intitulé *Une réalisation télévisée de Radio-Canada—Type variétés* (*voir appendice C*).

A 4 heures et 20 minutes, le Comité suspend sa séance, les députés étant de nouveau convoqués à la Chambre.

A 5 heures et 5 minutes, les membres suivants étant présents: Bell (*Carleton*), Chambers, Dorion, Flynn, Fortin, Kucherepa, McCleave, Pratt et Tremblay, le Comité s'ajourne, faute du quorum nécessaire.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 28 mai 1959
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Vous vous souvenez que nous avons eu une réunion du sous-comité hier après-midi. Je vais donner lecture de la décision de cet organisme, laquelle est un vœu à l'adresse du comité plénier.

> Le Conseil d'administration de la Société Radio-Canada nous informe que des entretiens ont eu lieu en vue de réviser la ligne de conduite de la Société en ce qui concerne la divulgation de renseignements comme ceux que demande la motion de M. Smith. Le comité directeur est d'avis que les directeurs des services de la Société devraient avoir toute la latitude voulue pour soumettre au Comité toutes les observations qu'ils désirent.
>
> Par conséquent, le comité directeur préconise que la mise aux voix de la motion de M. Smith soit renvoyée à mardi, afin de dissiper, d'ici là, tout malentendu. Cependant, il tient à préciser que toute décision quant aux renseignements qui peuvent être fournis à un comité parlementaire relève uniquement du Parlement.

Cela vous convient-il, messieurs?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'y vois aucun inconvénient. Il est raisonnable, selon moi, que le Conseil soit appelé à soumettre ses observations au Comité, à condition qu'il soit bien établi, comme la résolution le précise, que la mise aux voix ait lieu et soit consignée à notre prochaine séance. Je crois que cela est tout à fait raisonnable.

Le PRÉSIDENT: Le président et le comité directeur sont d'accord là-dessus, monsieur Smith.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je n'ai pas d'objection à cette décision du comité consultatif, sauf que l'on me permettra de m'étonner, peut-être, de ce que M. Bushnell n'ait pas songé plus tôt à faire cette consultation auprès du Bureau des gouverneurs. Il me semble que cette procédure apporte un délai qui est de nature, évidemment, à retarder les délibérations du comité.

Alors, même si je n'ai pas d'objection à cette décision du comité consultatif, je me permets d'exprimer ici publiquement mon étonnement devant l'attitude de M. Bushnell d'avoir retardé aussi longtemps à faire connaître cette opinion qu'il a maintenant et qui est d'ailleurs très récente. Et je dois vous dire qu'au rythme où vont les choses actuellement, il me paraît que le comité n'est pas appelé à nous fournir beaucoup d'informations puisqu'il nous faut, à chaque fois, référer au Bureau des gouverneurs, et il semble que l'on n'en sortira plus.

Monsieur le président, je désire aussi signaler que l'ensemble des réponses que nous avons eues jusqu'à présent est plutôt vague; tout demeure plutôt flou. J'ai fait hier une longue revision de ces réponses et, dans la plupart des cas, on se borne à dire: "Eh bien, on ne sait pas"; "je pense", etc. Il me semble que les responsables de la société Radio-Canada pourraient nous fournir, et assez vite,—puisqu'ils ont une expérience déjà vieille, déjà ancienne,—les renseignements factuels que nous demandons.

(*Traduction*)

M. Ernest BUSHNELL (*vice-président de la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, permettez-moi de ne dire que ceci: je m'excuse auprès de M. Tremblay et du Comité de ne pas avoir eu assez de jugement et de prévoyance pour fournir les renseignements que le Comité jugeait nécessaires. Je regrette également que M. Tremblay et le Comité considèrent mes réponses comme étant vagues.

Vous pouvez être assurés d'une chose: je n'essaie pas d'être vague; je n'essaie pas de dissimuler quoi que ce soit. Je sais parfaitement que le présent Comité, comme d'autres dans le passé, est pleinement autorisé à demander que lui soient fournis un grand nombre de renseignements. Cependant, mon sentiment est le suivant,—et comme je l'ai déjà expliqué, je suis un employé de Radio-Canada. Nous avons un conseil d'administration, et ce conseil n'est en fonctions que depuis le 10 novembre. Il a tenu plusieurs réunions, et étudie présentement l'opportunité d'adapter, si je puis m'exprimer ainsi, sa ligne de conduite. Il se peut qu'il y ait des changements; il se peut qu'il n'y en ait pas; mais j'estime qu'il incombe au conseil d'aviser la direction si ces changements doivent avoir lieu ou non.

Permettez-moi d'ajouter seulement que je n'ai nullement l'intention ni le désir de dissimuler quoi que ce soit au Comité, ce qui, à mon avis, est dans l'intérêt de ce dernier, de la Société Radio-Canada et du Canada lui-même.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Bushnell.

M. FORTIN: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec ce que M. Tremblay vient de dire. Je ne verrai aucune objection à appuyer la recommandation que le Comité a formulée ce matin, à condition que nous ayons l'assurance que la mise aux voix de la motion de M. Smith ait lieu seulement mardi. Nous siégeons ici depuis je ne sais plus combien de jours, et il me semble que nous n'ayons pas accompli grand chose jusqu'ici. Il serait à peu près temps de nous mettre au travail, car nous avons ici une tâche à accomplir, et nous allons l'accomplir, que cela plaise ou non à Radio-Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cette question du renvoi au conseil soulève, à mon avis, un point intéressant et important. Évidemment, je comprend très bien la situation dans laquelle se trouve M. Bushnell, mais je n'en estime pas moins qu'il peut y avoir d'autres considérations qui pourront incliner M. Bushnell à vouloir se prévaloir du droit de se reporter à son conseil. Il va sans dire que nous ne pourrons prévoir ces considérations, mais il me vient soudainement à l'esprit cette idée que si le conseil devait, par exemple, formuler des propositions ou exposer des opinions, ne devrait-il pas comparaître devant nous afin que nous puissions en discuter avec lui?

Le PRÉSIDENT: J'ai invité M. Robert Dunsmore, président du comité des finances du conseil d'administration, à comparaître devant nous, à notre prochaine séance, qui aura lieu mardi.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela répond au premier point.

Le second point, c'est qu'à mon avis il n'est pas inusité de voir que lorsque nous avons devant nous, ou devant tout autre comité du même genre, un fonctionnaire et un ministre, le fonctionnaire, s'il n'est pas en mesure, en l'absence du ministre, de répondre directement à une question, le dit aussitôt, et nous laissons la question en suspens jusqu'à ce qu'un organisme autorisé à faire des déclarations de principe,—en l'occurence, le conseil d'administration,—puisse comparaître devant nous. Nous aurions alors une liste de ces questions que nous pourrions poser, dans l'ordre, à ceux qui sont autorisés à se prononcer sur des questions de principe.

M. PRATT: Me permettriez-vous de rectifier plusieurs erreurs du compte-rendu? La première se trouve à la page 155, ligne 5. Le mot "différence" devrait être remplacé par le mot "rapport", de sorte que la seconde moitié de

la phrase devrait se lire: "Je ne vois aucun rapport entre cela et révéler les frais de l'émission". Une autre erreur figure à la page 166, 8e ligne du bas. Il y a trois mots qui sont erronés dans cette phrase. Peut-être devrais-je lire la phrase, telle qu'elle aurait dû être consignée: "Oui, je crois que nous pouvons dire, en résumé, peu importe, que le commanditaire soit subventionné par le public ou vice versa, que le public et le commanditaire participent conjointement à ce projet".

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, à vous la parole.

M. FISHER: J'aimerais obtenir certains renseignements de vous. Certains membres du Comité semblent avoir pris l'habitude de faire des déclarations au lieu de poser des questions. J'aimerais bien, pour ma part, exprimer certaines opinions sous forme de déclarations, mais il me semble que ce serait aller à l'encontre du bon fonctionnement du Comité.

Ce matin, nous avons entendu certaines déclarations qui jettent du discrédit sur l'efficacité et la compétence de M. Bushnell et du personnel de Radio-Canada qui ont comparu devant nous. Je n'ai pas l'intention de faire des commentaires là-dessus, mais il me semble que si l'on jette du discrédit sur le travail du Comité, ce sont les membres de ce dernier qui, en définitive, en seront atteints.

J'aimerais connaître votre opinion sur cette question de déclarations exagérées et élaborées, en réponse aux questions posées par les députés, et qui sont en quelque sorte des attaques virulentes contre divers aspects de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Je n'aime guère mieux que vous ce genre de chose, mais en réalité, ça commence par des questions et, avant que nous puissions nous en rendre compte, ces questions dégénèrent en déclarations. J'exhorterais les membres du Comité à limiter de telles déclarations au minimum, à tout prix.

M. MCGRATH: J'ai une question à poser ou plutôt une suggestion à formuler, et j'espère que ce n'est pas une déclaration.

Le PRÉSIDENT: Est-ce à propos du renvoi de la mise aux voix à une séance ultérieure?

M. MCGRATH: Oui. Serait-il possible d'obtenir, avant que le conseil d'administration de Radio-Canada comparaisse devant nous, le détail de l'occupation ou des relations d'affaires de chaque administrateur, le nombre d'administrateurs, et le nombre de fois que le nouveau conseil s'est réuni depuis qu'il a été institué?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous pouvons obtenir ces renseignements.

M. BUSHNELL: De fait, pour une bonne part ces renseignements sont déjà publics.

M. MCGRATH: Je le sais très bien, mais j'aimerais qu'ils soient consignés au compte rendu.

J'ai une autre question à poser, à propos de l'état financier de Radio-Canada; et je ne sais pas s'il est opportun de poser cette question en ce moment.

Le PRÉSIDENT: Pas maintenant, monsieur McGrath, je vous en prie.

J'aimerais connaître l'opinion du Comité à propos de la recommandation du sous-comité, relative au renvoi de la mise aux voix jusqu'à mardi.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'en propose l'adoption.

M. BELL (*Carleton*): J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient, messieurs?

(Convenu.)

M. PRATT: Monsieur le président, à propos des observations de M. Fisher, je dirai que mes questions n'ont jamais visé à critiquer M. Bushnell person-

nellement, que je connais depuis assez longtemps et dont j'admire beaucoup le travail; et en ce qui concerne Radio-Canada, le Comité n'ignore pas, j'en suis sûr, que notre Société a remporté aux États-Unis de nombreux prix pour l'excellence de ses émissions. Ce n'est pas là ce qui fait l'objet de nos critiques. Je voudrais que cela soit bien compris.

M. BUSHNELL: Merci, monsieur Pratt.

M. FISHER: Vous dites que "ce n'est pas là l'objet de nos critiques". Vous songez donc à d'autres critiques?

M. PRATT: Je ne parle qu'en mon nom personnel, et je tiens à ce que cela soit bien consigné au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Venons-en aux faits, s'il vous plaît.

Pendant le reste de la journée, je propose que nous poursuivions l'examen des frais relatifs aux émissions de soutien; on nous en a donné des exemples qui figurent à la page 176 du sixième compte rendu imprimé.

Puis, une fois l'interrogatoire terminé à ce propos, je propose que nous passions aux tableaux d'organisation que M. Chambers a demandés. Immédiatement après, je propose que nous donnions aux députés de langue française l'occasion d'exposer leur point de vue. Ils ont plusieurs questions à poser, et nous pourrions terminer la matinée par autant de questions que possible de la part des députés de langue française, et puis, au besoin, continuer cet après-midi à traiter les questions relatives au réseau de langue française. Cela vous convient-il, messieurs?

M. FORTIN: A quel moment?

Le PRÉSIDENT: A 3 heures et demie, cet après-midi. Nous continuerons de la même façon, c'est à-dire au moyen de l'interprétation, de sorte que tout le monde comprendra. Cela vous convient-il, messieurs?

(Convenu.)

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant aux autres questions relatives aux émissions de soutien, en nous fondant sur le tableau qui figure à la page 176.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, puis-je demander à M. Gilmore, contrôleur de l'exploitation, de traiter d'un aspect, après quoi M. Henderson, notre contrôleur, pourra traiter plus en détail les questions que vous avez posées.

Le PRÉSIDENT: Très volontiers, monsieur Bushnell.

M. J. P. GILMORE (*contrôleur de l'exploitation à Radio-Canada*): Monsieur le président, j'aimerais répondre d'abord à une question en particulier. On a demandé un renseignement à propos de *Point de Mire*; il s'agissait du cachet des participants. Le cachet indiqué au tableau pour cette émission comprenait celui du scripteur et de trois participants.

Toutes les émissions indiquées ne représentent qu'une seule occasion dans chaque cas. Les frais sont tous exacts, étant tirés de nos dossiers relatifs aux émissions elles-mêmes, nous en avons les dates.

Le PRÉSIDENT: Ce frais sont tous pour une seule émission?

M. GILMORE: Oui, monsieur.

M. FORTIN: Combien y a-t-il d'émissions de *Point de mire* dans une année?

M. GILMORE: Une fois par semaine; soit 39 émissions durant l'automne et l'hiver, avant le renouvellement du contrat pour la saison d'été, qui dure treize semaines.

M. FORTIN: Vous dites qu'il y a trois participants à cette émission. J'ai remarqué que parfois il n'y en a qu'un. Dans pareil cas, touche-t-il à lui seul les $700?

M. GILMORE: Non, monsieur.

M. FORTIN: Combien touche-t-il?

M. GILMORE: Je devrai m'en rapporter à M. Bushnell pour cela. Il s'agit là d'un cachet versé à un participant en particulier; or, je ne sais pas si nous pouvons révéler le cachet de chaque participant en particulier.

Le PRÉSIDENT: Vous vous souvenez que dès le début de nos délibérations, nous avons convenu de ne pas nous en prendre aux particuliers en tant que tels. Si vous essayez de préciser un détail intéressant un individu en particulier, vous dérogez donc à notre entente; je vous demanderais donc de vous abstenir de poursuivre dans ce sens.

M. GILMORE: M. Henderson a les réponses aux questions posées à propos des téléthéâtres et de deux émissions Folio, soit *A Boy Growing Up* et *Peter Grimes*.

Le PRÉSIDENT: A vous la parole, monsieur Henderson.

M. A. M. HENDERSON (*contrôleur des finances à Radio-Canada*): Monsieur le président, c'est M. Pratt, je crois, qui a demandé le détail des frais de l'émission *Peter Grimes?*

M. MCGRATH: Non, c'est moi.

M. HENDERSON: Ainsi que de l'émission *A Boy Growing Up*.

Le PRÉSIDENT: Ce sont là les deux extrêmes de l'émission Folio, pour ce qui est des frais.

M. HENDERSON: C'est exact. J'ai ici tous les détails relatifs à ces deux émissions, qui remplissent environ 32 pages, et que je vais vous exposer. Mais avant de le faire, il serait utile, je crois, de tirer au clair ce dont il a été question à la dernière séance, concernant l'établissement et la répartition des frais généraux qui sont compris dans ces chiffres. On a posé des questions, notamment, à propos de la colonne intitulée *Frais administratifs généraux* imputables aux émissions télévisées.

Je regrette de dire qu'en vérifiant ces chiffres de nouveau, nous avons constaté certaines erreurs, attribuables à la pression des événements qui ont présidé à leur préparation; par conséquent, il faudrait les rectifier, mais pas dans une grande mesure. Au lieu de vous importuner avec la liste des nouveaux chiffres, j'ai cru satisfaisant de vous exposer brièvement ce que nous faisons, comment nous procédons, et pourquoi; et puis, ensuite, vous fournir les détails relatifs aux deux émissions de Folio, que vous avez demandés.

L'usage courant, en comptabilité,—et cela dans toute entreprise d'affaires,—lorsqu'il s'agit d'établir le coût de la production, consiste d'abord à établir les frais directs de fabrication, c'est-à-dire le coût du matériel et de la main-d'œuvre. Les frais généraux de fabrication sont ensuite ajoutés sous forme de pourcentage, pour en arriver aux frais définitifs de production.

Règle générale, le prix est alors majoré de façon que le prix de vente absorbe les autres dépenses,—c'est-à-dire les dépenses qu'entraîne la vente, etc,—tout en assurant une marge de bénéfice pour l'entreprise. Comme vous le comprendrez, cette façon de procéder est relativement facile lorsqu'il s'agit d'articles d'usage courant.

Dans l'industrie de la télévision, le produit c'est l'émission et dans le cas de Radio-Canada, il faut se rendre compte que cela représente environ 200 émissions en direct par semaine sur nos réseaux. Chacune de ces émissions est faite sur mesure, pour ainsi dire. Elles n'offrent rien de standardisé, sauf, bien entendu, les frais généraux de base.

Nous tenons compte de nos frais de la même façon qu'une entreprise commerciale, à commencer par les frais directs,—dans notre cas, le cachet des artistes, les services techniques, la conception de l'émission, la mise en scène et autres frais directs qui peuvent se rattacher et qui, effectivement, se rattachent à la réalisation en question.

Ces frais sont inscrits dans ce que nous appelons notre grand livre. Pour ce qui est de l'émission *Peter Grimes*, j'ai ici les feuilles du grand livre. Les frais de cette émission y sont groupés sous la rubrique appropriée. Nous connaissons donc, comme je l'ai déjà dit, le total des frais directs de production. Il faut alors ajouter un chiffre destiné à absorber nos frais régionaux dans la localité où l'émission est effectivement réalisée. Ces frais comprennent les dépenses courantes du bureau du directeur de la télévision et de tous les services d'administration et de surveillance que nous devons maintenir dans la localité à des fins de télédiffusions.

Comme je l'ai déjà expliqué, et vous le comprendrez, j'en suis sûr, il n'est pas possible d'imputer ces frais à une seule production en particulier, parce qu'il ne serait pas pratique de le faire, du point de vue administratif, et trop coûteux d'essayer, par exemple, de rendre compte de chaque cinq cents des frais généraux encourus dans une localité donnée, simplement pour être en mesure de dire exactement quel montant est imputable à une émission en particulier.

Par conséquent, nous suivons le procédé courant de comptabilité en déterminant, sur une période de temps,—notre dernière année financière, par exemple,— le rapport qui existe entre ces frais généraux et les dépenses totales de la production; autrement dit, le total des dépenses directes.

Nous appliquons alors ce rapport aux frais directs de l'émission afin de déterminer les frais définitifs de la production. Nous faisons cela en nous fondant sur l'expérience de la dernière année financière. De cette façon, nous en arrivons alors aux frais de chaque émission en particulier.

La plupart des entreprises soumettraient leurs frais de cette façon, en se fondant sur le coût de la production, s'en remettant, comme je l'ai déjà dit, au prix de vente pour absorber le reste des frais généraux et la marge de bénéfice.

Cependant, dans le cas de Radio-Canada, il a toujours été d'usage, lorsque des comités ou organismes du genre de celui-ci le lui demandent, d'inclure dans ses dépenses, ses frais globaux et définitifs de surveillance, c'est-à-dire, les frais d'administration de son bureau-chef, jusqu'à l'échelon le plus élevé, autrement dit, un total global.

Par conséquent, nous estimons ce montant en déterminant le rapport qui existe entre les frais administratifs de surveillance au bureau-chef et le total de nos frais directs de production, y compris les frais généraux encourus dans la localité où la production est réalisée et que j'ai déjà mentionnés. D'après notre expérience, ce rapport s'élève à environ 7 p. 100 et, par conséquent, nous appliquons ce pourcentage aux frais globaux de production indiqués dans la colonne intitulée *Frais administratifs généraux,* lorsque nous soumettons les frais de chaque production en particulier.

Voilà donc, monsieur, la façon dont nous procédons. C'est d'usage courant en comptabilité, dans les cas de ce genre; si cette explication suffit, peut-être pourrais-je passer à l'émission *Peter Grimes* qui a été réalisée à Toronto le 13 janvier.

Le PRÉSIDENT: Cette explication vous satisfait-elle, monsieur McGrath?

M. MCGRATH: Oui.

L'hon. M. PICKERSGILL: J'aimerais poser une question. Ces frais généraux sont, évidemment, des frais imputés après coup. Je constate qu'ils varient considérablement d'une émission à l'autre. Y a-t-il un taux uniforme qui s'applique?

M. HENDERSON: Oui, le taux appliqué se fonde sur les frais directs, comme je viens de l'expliquer. Nous ajoutons ensuite les frais régionaux, que j'ai également expliqués. Cela donne 15 p. 100. Par conséquent, nous avons les frais directs, plus 15 p. 100, ce qui nous donne nos frais généraux de production.

A cela nous ajoutons ensuite 7 p. 100, afin d'absorber les frais administratifs du bureau-chef ou les frais de surveillance. Nous obtenons alors le total global. Nous allons plus loin qu'il est d'usage dans la présentation de frais de ce genre, mais nous avons adopté cette méthode afin de détailler les frais généraux de nos émissions.

L'hon. M. PICKERSGILL: Je crois maintenant comprendre. Cependant, peut-être pourrais-je poser une autre question?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur Pickersgill.

L'hon. M. PICKERSGILL: Cela veut dire que les frais généraux imputés à une émission en particulier varient en proportion directe du coût de cette émission: plus les frais de production sont élevés plus la part des frais généraux est importante?

M. HENDERSON: C'est exact.

L'hon. M. PICKERSGILL: C'est dire que les frais généraux d'une émission bon marché pourraient être aussi élevés que ceux d'une émission dispendieuse?

M. HENDERSON: Vous appliquez un pourcentage.

L'hon. M. PICKERSGILL: En appliquant le pourcentage, on exagère peut-être les frais d'une émission coûteuse et on sous-estime ceux d'une émission bon marché, car il se peut qu'une émission bon marché entraîne autant de frais généraux qu'une émission dispendieuse.

Le PRÉSIDENT: Je me demande comment on pourrait procéder autrement.

L'hon. M. PICKERSGILL: Je ne vois aucun inconvénient à cela, mais il y en a qui sont vraiment renversés du coût de certaines émissions, et j'ai l'impression que ces frais imputés après coup sont peut-être un peu trop élevés. Si vous divisiez les frais généraux de deux émissions d'une demi-heure,—autre façon de procéder,—vous diviseriez en somme les frais généraux par deux.

M. HENDERSON: Il y a diverses façons de procéder, mais vous comprendez qu'il est possible de vérifier les chiffres à la fin de l'année, et d'appliquer cette vérification à d'autres cas semblables.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer avec l'autre aspect de la question.

M. HENDERSON: L'émission *Peter Grimes*, comme je l'ai dit, a été réalisée par Radio-Canada à Toronto le 13 janvier.

Peut-être aimeriez-vous, ainsi que le président et les autres membres du Comité, prendre un crayon et noter ce que je vais dire; je vais m'efforcer d'être aussi simple que possible, mais il y a une masse de détails.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrait-on pas faire imprimer cela en appendice? Vous est-il nécessaire de lire cela maintenant?

M. HENDERSON: C'est comme vous voulez. Je puis vous en donner un bref résumé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous pourrions avoir un résumé et faire annexer le reste en appendice.

M. MCGRATH: Les membres pourraient étudier ces chiffres plus à loisir, si on les annexait au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on épargnerait beaucoup de temps en annexant ces détails. Puis, s'il y a des questions à poser à ce propos, nous pourrions les entendre la semaine prochaine. Cela vous convient-il?

(Convenu.)

M. HENDERSON: J'aimerais éclaircir l'affaire un peu; tout s'est fait au cours des quatre dernières heures.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous alors éclaircir cette affaire et nous l'exposer la semaine prochaine?

M. HENDERSON: Volontiers.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Henderson.

Pourrions-nous maintenant passer aux tableaux d'organisation? Avez-vous des questions à poser là-dessus?

M. MCGRATH: Vous ai-je bien entendu dire que vous exposeriez cette affaire sous forme d'appendice la semaine prochaine?

Le PRÉSIDENT: Dès que les détails en auront été corrigés. Si la chose peut se faire avant la semaine prochaine, voire aujourd'hui même, tant mieux.

M. MCGRATH: J'ai cru vous avoir entendu dire que vous laisseriez cette affaire en suspens jusqu'à la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si je comprends bien, nous aurons le droit de revenir sur cette question plus tard?

Le PRÉSIDENT: Évidemment.

M. HENDERSON: J'ai 24 annexes, sous forme de notes au crayon et à l'encre, car je les ai vérifiées très attentivement après les avoir obtenues des livres de la Société.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous les examiner avec notre secrétaire, M. O'Connor? Je crois que nous pourrions alors les obtenir aujourd'hui.

M. HENDERSON: J'ai également, monsieur le président, les données équivalentes relatives à l'émission du 5 mai, *A Boy Growing Up*, réalisée à Folio.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. HENDERSON: C'est sous forme un peu plus résumée que dans le cas de *Peter Grimes*, car cette dernière a été l'une de nos plus grandes émissions.

Le PRÉSIDENT: Si cela vous convient, nous ferons annexer ces deux séries de données sous forme d'appendices au compte rendu.

(Convenu.)

M. SIMPSON: Je me demande...

Le PRÉSIDENT: Sur quoi porte votre question, monsieur Simpson? S'agit-il des tableaux d'organisation?

M. SIMPSON: Il s'agit des émissions de soutien.

Le PRÉSIDENT: Très bien, poursuivez s'il vous plaît.

M. SIMPSON: A propos de Folio, nous avons ici des frais considérables et des frais peu élevés, et la différence est très sensible entre les deux. Je me demande alors quel rapport existe entre ces chiffres et les autres chiffres que nous avons à propos d'autres émissions. S'agit-il d'un chiffre général, moyen, pour ces émissions, chaque semaine, ou se peut-il que l'une ou l'autre de ces émissions dont nous avons le détail ici présentent des hauts et des bas, du point de vue des frais?

Le PRÉSIDENT: Par exemple, on ne saurait dire, à l'égard de *Fighting Words*, qui révèle $440 en cachets d'artistes, s'il s'agit d'une moyenne, ou d'un chiffre élevé ou bas. Est-ce bien ce que vous voulez savoir, monsieur Simpson?

M. SIMPSON: Pas seulement à propos des cachets d'artistes.

Le PRÉSIDENT: A propos du grand total. *Fighting Words* coûte, au total, $1,713, n'est-ce pas?

M. HENDERSON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous savoir s'il s'agit d'une moyenne ou du chiffre le plus haut ou le plus bas?

M. SIMPSON: A propos de n'importe quelle de ces émissions. Nous n'avons aucune précision.

M. GILMORE: Monsieur le président, la situation est la suivante: nous étions libres, évidemment, à propos de toutes ces émissions, de choisir la plus coûteuse

ou la moins coûteuse. Comme on l'a signalé à la dernière séance du Comité, la nature humaine étant ce qu'elle est, on serait porté à donner le chiffre le moins élevé. Cependant, ce n'est pas ce que nous avons fait; nous avons choisi des moyennes, et dans le cas de cette émission en particulier, nous avons choisi une moyenne légèrement plus élevée que la normale.

M. PRATT: Le témoin veut-il donner à entendre que la Société Radio-Canada échappe aux tentations de la nature humaine?

M. GILMORE: Non, mais que nous essayons de ne pas y succomber. Ces moyennes sont un peu plus élevées que la normale. Dans le cas de Folio, ces chiffres sont exactement ceux qu'on a demandés plus tôt, c'est-à-dire, le plus élevé et le plus bas.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela répond à la question de M. Simpson.

M. MCGRATH: A propos de ces émission de soutien,—évidemment on pourrait poser la même question à propos d'émissions commerciales,—y a-t-il une obligation de la part du réalisateur; autrement dit, dispose-t-il d'un budget déterminé, et a-t-il instruction de s'en tenir aux limites de ce budget et, si possible, de réaliser une émission s'élevant à moins que le montant initial du budget prévu?

Ainsi, mettons qu'un réalisateur dispose d'un certain budget pour réaliser une émission; il la réalise à meilleur compte que prévu; qu'advient-il alors du budget initial? Le solde est-il affecté à une autre émission? Je me demande si je me suis expliqué clairement.

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

M. GILMORE: La réponse est que nos prévisions budgétaires sont préparées par trimestre, d'après le programme des émissions; le réalisateur doit s'en tenir aussi fidèlement que possible à la moyenne établie pour sa série d'émissions.

Le PRÉSIDENT: Tout comme dans le cas des émissions commerciales?

M. GILMORE: Oui, dans le cas des émissions commerciales et de soutien. Il reçoit une aide administrative de la part d'un gérant qui voit au côté commercial de l'émission. L'aspect commercial est ainsi maintenu grâce à l'aide de ce gérant.

M. MCGRATH: Prenons un cas hypothétique: mettons qu'un réalisateur a quatre ou cinq émissions à monter, avec un budget estimatif de $5,000 chacune, et qu'il en réalise trois ou quatre à $3,000.

Le PRÉSIDENT: $3,000 chacune, soit $9,000 au total?

M. MCGRATH: Oui; $2,000 de moins que le budget prévu pour chaque émission. Peut-il alors ajouter à la quatrième émission ce qu'il a épargné sur les trois autres?

M. GILMORE: Pas de sa propre initiative, car il y a une question de planification en cause ici. Il nous faut préparer nos émissions trois ou quatre mois à l'avance, tant du point de vue de la programmation que de la durée des émissions. Il est fort possible qu'il ait délibérément épargné ce montant, sachant que la quatrième ou cinquième émission sera assez coûteuse, et qu'elle a été approuvée jusqu'à l'échelon supérieur, soit par M. Jennings, dans la programmation pour ce trimestre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je parle de la ventilation détaillée des frais. On nous dit qu'il y a quelques erreurs dans les frais généraux; mais je ne parlerai d'aucun montant en particulier; je m'en tiens seulement à la question de qualité. Nous voyons que des frais administratifs sont appliqués à chacune de ces émissions. Ainsi, *Peter Grimes,* environ $8,000.

Si l'on examine les revenus et les dépenses, nous voyons un montant de $2,760,427 pour frais administratifs, et pour les émissions le montant est de $42,491,864. Ma question est la suivante: où indiquez-vous les dépenses admi-

nistratives applicables à chacune de ces émissions? Est-ce indiqué sous la rubrique *Émissions* ou sous la rubrique *Administration générale*? Je voudrais établir si le montant de $2,760,000 donne une juste idée des frais administratifs.

M. HENDERSON: Pas dans le bilan des recettes et des dépenses.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je comprends cela; mais en ce qui concerne les frais administratifs généraux imputables à ces émissions, où les trouve-t-on dans votre bilan général?

M. HENDERSON: Sous diverses rubriques indiquées dans le bilan des recettes et des dépenses. C'est dans la partie des dépenses imputables au bureau-chef ou à la surveillance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ces chiffres ne sont donc pas inclus sous la rubrique générale de l'*Administration*?

M. HENDERSON: Il y en a une partie, je crois. Une autre partie serait comprise sous quelques-unes des autres rubriques.

M. LAMBERT: Monsieur le président, faisant suite aux questions de M. McGrath, prenons le cas contraire, celui d'un réalisateur qui dépense plus que son budget. On a dit à la dernière séance, je crois, qu'il lui serait ordonné de réduire son prochain budget en conséquence.

Le PRÉSIDENT: C'est exact, dans le cas d'émissions commerciales.

M. LAMBERT: En est-il de même dans le cas d'émissions de soutien?

M. GILMORE: Parfaitement.

M. LAMBERT: Alors, comment pouvez-vous contrôler la qualité de vos émissions; si quelqu'un manque son coup, mettons, dans sa première émission, il dispose d'une seconde chance pour équilibrer son budget?

M. GILMORE: C'est là une question qui relève entièrement de la direction, et cela dépend de l'attitude qu'on adopte à l'égard de ce réalisateur. Nous essayons de maintenir la qualité des émissions, avant ce moment-là. Si le réalisateur doit dépasser son budget, il est fort possible,—s'il doit le dépasser de beaucoup,—que nous soyons obligés de réduire d'abord l'envergure de la dernière émission, ou de demander une allocation supplémentaire, prise sur une très petite somme que nous réservons pour les cas d'urgence.

M. LAMBERT: Voilà un aspect très intéressant, je crois, qui permet à l'inefficacité de faire boule de neige dès le début.

M. GILMORE: On ne permet pas cela, de la façon dont vous le dites.

M. LAMBERT: Le réalisateur a-t-il la chance de se reprendre en réalisant une émission à meilleur compte et, peut-être, de moindre qualité?

M. GILMORE: Pas nécessairement de moindre qualité, mais avec un budget différent. Ainsi, la deuxième émission de Folio, indiquée au tableau, était de très haute qualité, mais pas du même genre que *Peter Grimes* ou que nos grandes émissions de variétés musicales.

M. PRATT: En ce qui concerne la possibilité de réduire les frais, M. Bushnell pourrait-il informer le Comité s'il y a quelque possibilité d'utiliser la technique des caméras multiples avec bande vidéo, pour éviter le temps et les dépenses consacrés aux longues répétitions, ainsi que les "ratages" et la tension qui se produisent au moment même de l'émission?

M. BUSHNELL: Nous étudions cette possibilité en ce moment et nous sommes à nous procurer un certain nombre de bandes vidéo. J'ai dit, l'autre jour, je crois, qu'il en fallait au minimum 20, à $75,000 chacune. Rien n'est bon marché dans cette entreprise.

De plus, il nous faut toujours,—et je crois l'avoir déjà dit,—trancher tout différend qui peut s'élever entre nous et les artistes et techniciens syndiqués, si je puis ainsi m'exprimer.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord alors, messieurs, que nous passions aux tableaux d'organisation?

M. MCGRATH: J'ai une autre question à poser là-dessus, monsieur le président. Quels sont les obstacles qui se posent à Radio-Canada, monsieur Bushnell, en ce qui concerne l'emploi de groupes de comédiens amateurs?

M. BUSHNELL: Les obstacles sont les suivants. Nous l'avons déjà fait, et nous le faisons encore. *Talent Caravan* est un bon exemple. Nous l'avons fait pendant bon nombre d'années avec *Singing Stars of Tomorrow*. Mais notre entente avec les syndicats d'artistes est la suivante, et la même chose s'applique, un peu différemment, à l'égard des musiciens. Je parlerai d'abord de la C.C.A.A. Nous pouvons obtenir de ce syndicat ce qu'on appelle un permis de travail pour un certain nombre de représentations. Nous payons pour ce permis de travail; ce n'est pas très cher, c'est un montant relativement peu élevé. Mais si un amateur ou un non-professionnel continue à participer à des émissions, alors il est obligé de faire partie du syndicat des artistes.

Le PRÉSIDENT: A part cela, faut-il un remplaçant?

M. BUSHNELL: Non, dans le cas de la C.C.A.A. il ne nous est pas permis d'en avoir un. Dans le cas du syndicat des musiciens, il nous en faut un, si nous employons un musicien amateur, et nous sommes obligés de verser l'argent à l'endroit où la représentation a lieu.

M. MCGRATH: Cela s'applique aux émissions de soutien?

M. BUSHNELL: Cela s'applique à toutes les émissions.

M. MCGRATH: Voici où je veux en venir: ne serait-il pas préférable, lorsque vous disposez d'un budget de $147,376 pour une émission comme *Peter Grimes*,—il est à présumer qu'il existe de petites troupes de comédiens amateurs au Canada qui aimeraient certainement avoir la chance de présenter une émission comme *Peter Grimes*, j'en suis sûr...

M. CHAMBERS: Monsieur le président, nous nous écartons de la question en ce moment.

M. MCGRATH: Là où je veux en venir, monsieur le président, c'est que nous entendons tellement parler par Radio-Canada de la nécessité d'encourager les talents canadiens et la culture canadienne, et pourtant nous voyons si peu de talents canadiens au réseau de Radio-Canada. Nous voyons les mêmes figures, semaine après semaine, et pourtant il existe de petites troupes de comédiens amateurs un peu partout au pays. De fait, j'ai un exemple précis dans ma propre province. Il y a quelques semaines...

M. FISHER: Vous n'avez qu'un acteur.

M. MCGRATH: Non, nous en avons plusieurs, et certains d'entre eux sont très bons. Mais ce que je voulais dire, c'est qu'un festival dramatique télévisé a remporté un grand succès. Il me semble qu'il y a là de grandes possibilités pour Radio-Canada, au lieu d'un "four" comme l'émission *Folio*.

M. BUSHNELL: Un moment, s'il vous plaît; vous n'allez pas vous en tirer si facilement avec cette histoire de "four". En fait, j'ai ici quelques commentaires de presse. En toute honnêteté, je dois dire que je n'ai guère apprécié moi-même *Peter Grimes*,—ça me dépassait un peu trop,—et, en fait, j'ai déjà été musicien professionnel. C'était une nourriture un peu trop riche pour moi. Mais j'aimerais toutefois citer quelques lignes publiées dans un journal de Montréal à propos de Folio:

> *Folio* a gardé un œil fixé sur les étoiles, un pied fixé sur terre, et tout le reste occupé à maintenir une liaison entre les deux. Cette émission est une parfaite réussite, ce qui prouve de façon satisfaisante que la télévision peut à la fois adopter une attitude légèrement ésotérique tout en présentant un spectacle fichument bon.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous faire observer, messieurs, qu'encore une fois nous faisons quelque chose que nous étions convenus de ne pas faire; nous faisons entrer en ligne de compte nos goûts personnels. Nous avions convenu au début de nous en abstenir.

M. MCGRATH: En toute déférence, monsieur le président, ce n'est pas là où je voulais en venir; il n'était pas question de goûts personnels.

M. BUSHNELL: Permettez-moi de répondre à cela, monsieur McGrath. En réalité, l'exemple que vous avez choisi est un peu tiré par les cheveux, car *Peter Grimes* était une émission, comme nous le savons tous, qui exigeait le plus haut degré de compétence professionnelle. Je doute, en toute déférence,—bien qu'il puisse y avoir des groupements amateurs ayant de hautes normes professionnelles,—qu'un seul de ces groupes ait été qualifié pour présenter un spectacle comme *Peter Grimes*. J'en doute fort.

M. PRATT: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot à ce propos. Je suis d'accord avec M. McGrath que nous devrions assurer aux groupements amateurs toutes les chances voulues; mais, malheureusement,—si l'on en juge par le dernier festival dramatique,—le talent amateur canadien est présentement à son plus bas niveau, à l'exception des Canadiens français du Québec qui ont remporté huit des neuf trophées.

M. BUSHNELL: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Monsieur Simpson, votre question porte-t-elle sur le talent amateur?

M. SIMPSON: Non, sur la programmation.

Le PRÉSIDENT: Sur les émissions de soutien qui figurent sur cette liste?

M. SIMPSON: Ce n'est pas à propos de celles qui figurent sur cette liste.

Le PRÉSIDENT: Nous en étions aux émissions de soutien qui figurent ici. Nous reviendrons sur cela plus tard.

M. SIMPSON: Il s'agit d'émission réalisées aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Posez votre question.

M. SIMPSON: Je me demande si Radio-Canada perd de l'argent en montant des émissions réalisées aux États-Unis, ou des films importés des États-Unis et vendus à des commanditaires.

M. BUSHNELL: Je suis très heureux de pouvoir dire que non, et dans plusieurs cas,—à vrai dire, dans presque chaque cas,—nous réalisons un bénéfice très appréciable.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, j'avais une question à poser sur la façon dont une émission est réalisée, en m'inspirant de ce tableau, question qui, à mon avis, pourrait être utile au Comité. Il me semble qu'il nous serait très utile d'obtenir ce renseignement avant d'aller plus loin.

M. BELL (*Carleton*): Je proposerais, monsieur le président, que nous donnions la parole à M. Chambers.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer.

M. CHAMBERS: J'ai examiné le tableau présenté l'autre jour, et j'ai noté qu'il y a quelques autres postes,—si j'ai bien compris,—dans l'organisation de la production. J'aimerais tout simplement demander quelles sont les fonctions de ces gens, et de quelle façon ces fonctions sont liées à la réalisation des émissions.

Il y a d'abord celui de directeur d'un poste de télévision. Il y a à Montréal, je crois, un directeur de la télévision; est-ce la même chose?

M. MARCEL CARTER (*contrôleur de l'organisation générale à Radio-Canada*): Oui. Permettez-moi d'apporter une précision à propos de ce tableau, dès le début; c'est un tableau de base, et son application peut varier légèrement d'une localité à l'autre, selon les circonstances locales.

M. CHAMBERS: Il y a un directeur adjoint de la télévision?

M. CARTER: C'est exact.

M. CHAMBERS: Il y a un directeur des émissions et, si je comprends bien, un directeur adjoint de la télévision, et deux directeurs adjoints des émissions. Je me demandais si tous ces fonctionnaires se répartissent les mêmes tâches ou s'ils ont tous des fonctions différentes?

M. CARTER: Si ma mémoire est exacte, il y a un directeur adjoint des émissions, et il a deux personnes avec lui, l'une qui est chargée de la réalisation, l'autre d'un groupe de scripteurs adjoints, pour la répartition des tâches et les travaux de surveillance.

M. CHAMBERS: Plusieurs portent le titre de "coordonnateur". Il y a à Montréal, je crois, un directeur de la coordination, un coordonnateur des émissions dramatiques, un coordonnateur des séries, un coordonnateur des émissions questionnaires, un coordonnateur des spectacles de variétés, et un coordonnateur des spectacles musicaux. Sont-ce là des fonctions équivalentes à celles des réalisateurs?

M. CARTER: Peut-être vous servez-vous de la traduction littérale du mot français "coordonnateur". Il s'agit en réalité des surveillants de la réalisation: nous avons des émissions musicales, dramatiques, enfantines, etc.

M. CHAMBERS: Nous avons ici devant nous des renseignements,—peu nombreux, il est vrai,—qui nous disent que le travail d'éducation scolaire a commencé dans le Québec et il y a, je crois, un surveillant de l'éducation à la télévision et cinq organisateurs d'émissions éducatives. Je me demandais quelles sont leurs fonctions.

M. CARTER: Il n' s'agit pas seulement d'éducation; ils s'occupent de causeries et d'émissions éducatives. Comment appelez-vous cela en français, monsieur Ouimet?

(*Texte*)

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions à Radio-Canada*): Directeur des causeries et des émissions éducatives.

M. OUIMET: Nous employons le mot "éducatif" de préférence au mot "culturel"; nous faisons une distinction.

(*Traduction*)

M. CHAMBERS: Ce que vous voulez dire réellement, en anglais, c'est que c'est plus culturel qu'éducatif?

M. CARTER: C'est exact. Le directeur s'occupe et de la radio et de la télévision. Son poste est de caractère régional; il a affaire aux deux réseaux de langue française, radio et télévision. Il a sous ses ordres des organisateurs d'émissions qui s'occupent soit de la radio soit de la télévision. Certains peuvent se spécialiser dans les problèmes ouvriers, d'autres dans les affaires, etc.

M. CHAMBERS: Pour chacune de ces émissions, vous avez un réalisateur n'est-ce pas?

M. CARTER: Pour chacune de ces émissions, il y a un réalisateur.

M. CHAMBERS: Et vous avez un surveillant local de la réalisation, n'est-ce pas?

M. CARTER: A Montréal et à Toronto, nous avons des surveillants de la réalisation, car il peut y avoir 50 réalisateurs à Toronto et 80 à Montréal. Ils sont affectés à différentes régions, sous la direction immédiate d'un surveillant local de la réalisation qui, à son tour, est responsable de la réalisation.

M. CHAMBERS: Ces organisateurs d'émissions, les surveillants de la réalisation et les réalisateurs eux-mêmes, tout cela donne l'impression d'une multiplicité d'autorités.

M. CARTER: Dans la programmation, il faut distinguer trois domaines: programme, planification et réalisation proprement dite. Le directeur des causeries et des émissions éducatives est responsable de la planification, et ses organisateurs d'émissions travaillent avec lui dans ce domaine. Une fois qu'ils ont conçu une série d'émissions, c'est le groupe des réalisateurs qui s'en charge, sous l'autorité du directeur de la télévision, y compris le surveillant de la réalisation, et le réalisateur lui-même. Ce sont eux qui se chargent de la réalisation proprement dite.

M. FORTIN: Quelles sont les fonctions du surveillant de la réalisation?

M. CARTER: Les fonctions du surveillant de la réalisation sont données au bas de la page 1. Il aide le directeur local de l'émission à concevoir et à organiser les émissions qui relèvent de son domaine: théâtre, variétés, affaires publiques, etc. Une fois les détails approuvés, il assume la responsabilité de la réalisation, y compris la surveillance du personnel de la réalisation, les frais de la réalisation et autres frais.

Le PRÉSIDENT: Vous savez, messieurs, que tous ces détails sont déjà disponibles sous forme imprimée. Les fonctions de tous ces gens figurent dans l'appendice.

M. CHAMBERS: Si je comprends bien, il y a toute une distinction à établir entre la planification et la réalisation?

M. CARTER: Il y a une distinction, mais les deux doivent se fusionner à un moment donné. Il doit y avoir relation étroite entre les deux.

M. CHAMBERS: Lorsque quelque chose ne va pas,—comme ce fut le cas avec *"La Plus Belle de Céans"*, réalisée à Montréal, et qui a offusqué un grand nombre de citoyens de cette province,—qui s'en ressent, dans le mécanisme administratif?

Je ne voudrais pas mentionner de noms du tout; mais peut-on dire que pour une émission donnée, un homme est responsable, du commencement à la fin, et qu'il répartit cette responsabilité entre tous ceux qui y ont contribué, et que Radio-Canada peut ensuite le tenir responsable des résultats, d'un bout à l'autre?

M. BUSHNELL: J'aimerais répondre à cette question, monsieur le président. En dernière analyse, ce sont le président et le vice-président qui sont responsables, car il s'agit d'une responsabilité collective. Nous pourrions descendre tous les échelons, il est vrai; mais je ne voudrais pas éviter, ou essayer d'éviter un seul instant, l'acceptation de cette responsabilité. Comme je le disais, il s'agit d'une responsabilité collective qui, en définitive, retombe sur le président, le vice-président, le contrôleur de la radiodiffusion, et d'autres.

M. CHAMBERS: Qui se répartiront, évidemment, la part de blâme, si quelque chose ne va pas. Mais là où je veux en venir, c'est qu'il semble y avoir,—y avoir eu dans deux cas,—perte de contrôle. J'aimerais savoir,—évidemment le président et le vice-président ne réalisent pas eux-mêmes ces émissions,—s'il y a une personne, qu'il s'agisse du surveillant de la réalisation, du réalisateur, du coordonnateur de ces divers spectacles, qui est responsable envers Radio-Canada d'une émission?

M. BUSHNELL: Oui, et je vais être très franc avec vous et vous dire que dans les deux cas en cause, un ou deux chaînons de la hiérarchie ont tout simplement cédé.

M. CHAMBERS: Quel est celui, dans le tableau, qui a été responsable de cette émission?

M. FORTIN: Quel est celui qui, en définitive, a autorisé cette émission?

M. BUSHNELL: En définitive, c'est le directeur de la télévision dans la région où l'émission est réalisée qui est responsable. Sous ses ordres, il y a le surveillant de la réalisation, le directeur des émissions, et le réalisateur lui-même.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): N'y a-t-il pas quelqu'un qui est responsable du contenu d'une émission, ainsi que de la forme sous laquelle elle est présentée?

M. BUSHNELL: A certains égards, oui.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Qui est-ce?

L'hon. M. PICKERSGILL: J'invoque le Règlement,

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, j'ai retenu M. Tremblay.

L'hon. M. PICKERSGILL: J'invoque le Règlement; un principe reconnu à la Chambre et qui, à mon avis, devrait l'être également par le Comité, c'est que la personne responsable c'est celle qui doit répondre d'un organisme; le Comité s'écarte de ses fonctions en essayant de passer outre au président et au vice-président qui sont ici, pour rejeter leur responsabilité sur quelqu'un d'autre. Notre fonction consiste à évaluer le travail de la Société et non pas à faire la chasse aux sorcières. Ce serait une façon tout à fait inappropriée de procéder.

M. CHAMBERS: Ce n'est pas du tout ce que nous faisons. Mon interrogatoire n'est pas du tout une chasse aux sorcières. Nous sommes ici pour examiner la façon dont l'argent de Radio-Canada est dépensé. Une partie de cet examen consiste à savoir comment les émissions sont administrées. Je n'en ai contre personne en particulier. On s'est plaint de certaines émissions; je n'en ai pas, contre ceux qui les ont réalisées.

Le PRÉSIDENT: Nous avions convenu de nous en abstenir.

M. CHAMBERS: J'ai entendu des plaintes de ceux qui travaillent pour Radio-Canada à propos de la multiplicité des autorités; ils ne savent pas qui est responsable à l'échelon de l'émission proprement dite. Ce que je voudrais comprendre, c'est le mécanisme administratif et le mécanisme de la réalisation au niveau d'une émission proprement dite. Je ne songe à aucune émission en particulier; je ne connais le nom du réalisateur d'aucune émission en particulier, mais nous examinons en ce moment le rouage administratif de Radio-Canada. A mon avis, Radio-Canada a une tâche formidable à accomplir, la télévision s'étant développée à un rythme fantastique, et selon moi notre Société s'est bien acquittée de ses fonctions dans les circonstances. D'autre part, le Comité pourrait fort bien proposer certaines mesures propres à assurer quelque amélioration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, vous cherchez à prendre la parole depuis longtemps.

M. TREMBLAY: (En français, non interprété.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, vous semblez faire là une autre déclaration. S'agit-il d'une autre question ou d'une autre déclaration? Traduction, s'il vous plaît.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: C'est une proposition.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Très bien, veuillez continuer.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, pour faire suite aux questions que vient de poser M. Chambers, je trouve, moi aussi, que l'organisation intérieure de Radio-Canada, en ce qui concerne les programmes, me paraît bien compliquée et comme mon collègue faisait allusion à une émission que nous connaissons bien, "La plus belle de céans", nous remarquons qu'il est bien difficile de trouver, dans le cas présent, le responsable.

Comme vient de le dire M. Bushnell, il semble que ce soit lui et le président qui, en définitive, aient à répondre de cette émission. Mon ami, M.

Pickersgill, peut fort bien appeler cela la chasse aux sorcières, et s'il appelle sorcières les responsables de Radio-Canada que nous essayons de découvrir, c'est bien son affaire.

Pour ma part, je propose ceci au comité; étant donné la difficulté que pose cette émission "La plus belle de céans", je propose que M. Bushnell, de concert avec ses collègues de la Société Radio-Canada, produise d'ici la prochaine réunion du Comité, soit mardi prochain, un rapport détaillé sur cette émission, "La plus belle de céans". Voici les points qui m'intéressent particulièrement et qui, je crois, intéressent le public. Qui a accepté le texte? Qui a monté ce programme? Qui a accepté le programme tel qu'on l'a vu, tel qu'il a été réalisé, et qui, en définitive, doit répondre aux questions qui ont été posées par les représentants du peuple à la Chambre des communes et par les citoyens qui se sont inquiétés de ce programme?

Alors, monsieur le président, je propose donc qu'un rapport détaillé nous soit fait à ce sujet, parce que, je tiens à le souligner, l'importance de cet incident est telle que nous, représentants du peuple,—et j'insiste là-dessus,—ne pouvons garder le silence...

(*Traduction*)

M. FORTIN: Monsieur le président, à ce même propos, j'aimerais poser une autre question. J'aimerais connaître le détail des frais de cette émission en particulier.

Le PRÉSIDENT: Il est certain que nous pouvons en connaître les frais. La proposition de M. Tremblay devrait, à mon avis, être soumise au comité du programme, qui devrait à son tour, non seulement l'étudier, mais demander l'avis du ministre responsable de Radio-Canada au Parlement.

Si cela vous convient, messieurs, c'est la suite que je me propose de donner à la proposition de M. Tremblay.

(Convenu.)

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer, monsieur Chambers.

M. CHAMBERS: J'aimerais de nouveau passer du particulier au général, et oublier cette émission en particulier. Mais je demanderai d'abord ceci: par suite de ces erreurs, a-t-on songé à corriger ou à réviser cette chaîne de responsabilité, à la renforcer?

M. BUSHNELL: Oui, très nettement. Permettez-moi de vous faire un aveu: normalement, nous tenons des réunions en circuit fermé entre Ottawa, Montréal et Toronto, et ces réunions ont lieu très régulièrement, toutes les deux semaines au moins, et à maintes reprises,—ou du moins, assez souvent,—une fois par semaine; à vrai dire, même plus souvent si un problème se pose dont le renvoi à la direction est jugé nécessaire par notre personnel chargé des émissions. C'est là une coutume que nous avons inaugurée il y a près d'un an et, encore une fois, c'est moi qui en suis responsable.

Pendant la période plutôt exténuante qui s'est écoulée du 1er janvier jusqu'à une étape assez avancée du mois de mars, je n'ai simplement pu trouver le temps, et les autres intéressés n'ont pu trouver le temps non plus de continuer à tenir ces réunions. Alors, nous avons tenté énergiquement de remettre le mécanisme en marche, de mettre ordre à la situation et de réorganiser nos services de Montréal; cela a pris beaucoup de temps.

En outre,—et il en a été fait mention ce matin, je ne voudrais pas vous importuner mais nous avons en main les réponses à 125 questions, qui, croyons-nous, pourraient intéresser le Comité. Tout cela a dû être préparé.

M. MCCLEAVE: Quelle a été notre moyenne jusqu'ici, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Vous m'avez eu une ou deux fois,—ou disons que ma boule de cristal n'a pas fonctionné dans ce domaine particulier.

M. MCCLEAVE: Vous nous servez le coup du "Harvey Haddix?

M. BUSHNELL: Non.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: En réalité, vous m'avez demandé si des mesures ont été prises pour que les choses qui se sont passées ne se répètent plus et ma réponse a été: très certainement.

Permettez-moi simplement de vous dire ceci, monsieur Chambers, c'est qu'en ce moment nous réalisons un grand nombre d'émissions. Nous ne sommes pas infaillibles; personne, dans notre organisation, n'est infaillible, que je sache. Nous ne prétendons pas l'être; et il est fatal que nous commettions des erreurs. Je regrette, très vivement à dire vrai, que lorsque nous en commettons une, c'en est une vraie.

M. CHAMBERS: Monsieur Bushnell, je suis très heureux de vous entendre dire cela, et je sais très bien que des erreurs seront commises. Cependant, j'espère que ces erreurs vous causeront moins d'embarras à l'avenir. Pouvez-vous nous dire si, en essayant d'éviter ces erreurs à l'avenir, vous songez à faire des changements de personnel dans des endroits particuliers, ou si vous songez à modifier la structure de l'organisation sur le plan local?

M. BUSHNELL: Monsieur Chambers, je puis dire, je crois, que nous faisons plus de changements d'organisation que de personnel.

M. CHAMBERS: Cela aboutirait-il au point où une seule personne, quel que soit son titre, se verrait responsable à tous égards d'une émission, ou est-ce que la chose est impossible dans votre entreprise ?

M. BUSHNELL: Non, la chose est impossible; il s'agit d'une responsabilité collective.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken?

Mlle AITKEN: J'aimerais savoir, monsieur le président, pourquoi il y a 80 réalisateurs à Montréal et 50 à Toronto. Quatre-vingts réalisateurs me semblent représenter un chiffre pas mal élevé pour un seul secteur du réseau. Je me demande si vous avez des chiffres comparables pour un réseau américain. Combien de réalisateurs emploie un réseau américain?

M. BUSHNELL: Je crois pouvoir vous répondre, mademoiselle Aitken. La production d'émissions en direct est beaucoup plus considérable sur le réseau de langue française qu'à Toronto.

L'autre point est le suivant, et c'est que la méthode de production aux États-Unis est, dans bien des cas, très différente de celle de Radio-Canada, en ce sens que certains réseaux américains achètent des émissions toutes faites d'organismes extérieurs, dont la N.C.A. et Jaffe.

Et puis, il y a une question de différence de nomenclature, comme vous diriez je crois, et très souvent celui que nous appelons un réalisateur, les États-Unis l'appellent un directeur, et vice versa.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith de Simcoe-Nord, est-ce dans la même veine?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Nous en sommes à la responsabilité collective.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Il est parfaitement évident que c'est la Société en tant que telle qui doit être responsable de ce qui passe sur les ondes, mais ne devrait-il pas, dans ces cas particuliers, y avoir une personne responsable en définitive auprès du conseil d'administration du contenu de chaque émission?

M. BUSHNELL: Posons le problème de cette façon, monsieur Smith; lorsque vous dites qu'une personne doit être directement responsable, en définitive elle l'est, mais je ne sache pas que quiconque puisse être personnellement responsable du contenu de chaque émission.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Non, non; de chaque émission.

M. BUSHNELL: De chaque émission?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): De chaque émission.

M. BUSHNELL: Je ne vous saisis pas très bien,—chaque émission de chaque série?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Non, de chaque série. Ainsi, prenons le cas d'une émission qui ne soulève aucune controverse, *Maman Fon Fon*, émission pour enfants.

M. FORTIN: Est-ce l'émission que vous écoutez?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): N'y a-t-il pas quelqu'un qui est responsable, en définitive, auprès du conseil d'administration, ou du moins ne devrait-il pas y avoir quelqu'un de responsable?

M. BUSHNELL: Dans ce cas particulier, je dirais encore une fois que la responsabilité est quelque peu partagée. Il vous faudrait remonter à la conception même de l'émission, à celui qui a proposé l'idée. Puis, cette idée est soumise au palier des surveillants, après quoi elle passe au palier du réalisateur lui-même.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, vous aviez une question à poser à ce propos?

M. FISHER: Oui. Est-il vrai que les autorités provinciales, ou le gouvernement provincial, sont autorisées, si elles le veulent, à instituer un organisme chargé de censurer la télévision ou les émissions télévisées, tout comme pour les films?

M. BUSHNELL: Monsieur Fisher, vous soulevez là une question très controversée, et je n'ai pas compétence pour y répondre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert, c'est maintenant à vous. Monsieur Fisher, cette réponse vous satisfait-elle, ou voulez-vous poser une autre question?

M. FISHER: Je me demandais tout simplement si ce n'était pas un fait. Si tel est le cas, peut-être est-ce là où se trouve la responsabilité, si la province veut l'exercer.

M. BUSHNELL: Cela encore est une question d'opinion, d'opinion juridique, à vrai dire. Posons le problème de cette façon...

Le PRÉSIDENT: Rappelez-vous que vous n'êtes pas avocat.

M. BUSHNELL: Non, je ne suis pas avocat.

M. FORTIN: Tant mieux pour vous. Moi, je le suis.

M. BUSHNELL: Je doute fort que les provinces,—et c'est là une opinion personnelle,—aient le droit d'exercer une cencure absolue sur les émissions de Radio-Canada.

M. FLYNN: En fait, elles le font.

M. BUSHNELL: Non, ce n'est pas le cas, monsieur Flynn.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert, à ce même propos?

M. LAMBERT: A propos de la question soulevée par M. Smith; cela s'y rattache directement. Prenons le cas d'une émission X. Quelqu'un doit-il en répondre; y a-t-il quelqu'un qui doit s'expliquer avec vous et sur qui vous pouvez rejeter la responsabilité d'un échec?

M. BUSHNELL: Oui.

M. LAMBERT: C'est ce que nous voulons savoir: qui est-ce?

M. CHAMBERS: Et à quel échelon de la hiérarchie se trouve-t-il?

M. BUSHNELL: Il me suit immédiatement dans la hiérarchie, c'est M. Charles Jennings; il a été savonné plus d'une fois et il va l'être encore.

M. PRATT: Monsieur le président, ceci est hors du sujet, mais fait suite à la question de Mlle Aitken. La Société Radio-Canada a-t-elle reçu des demandes d'agences de publicité la priant de les autoriser à utiliser leurs propres réalisateurs pour certaines émissions?

M. BUSHNELL: Oui.

M. PRATT: Quelle est l'attitude de Radio-Canada à cet égard?

M. BUSHNELL: C'est là une question de principe depuis le début, car, comme je vous l'ai expliqué, Radio-Canada considère toutes ses émissions comme des émissions lui appartenant en propre. L'une des difficultés qui se poseraient, monsieur Pratt,—et qui s'est effectivement posée,—c'est qu'un réalisateur venant de l'extérieur pourrait éprouver des difficultés à travailler avec une équipe qui forme déjà une unité. Posons le problème de la façon suivante, à savoir, que les agences de publicité ont certes le droit d'assister aux répétitions et d'exprimer leurs opinions, lesquelles sont d'ailleurs souvent acceptées.

M. PRATT: N'est-il pas vrai qu'aux États-Unis, il est d'usage que les agences de publicité aient leurs propres réalisateurs, qui sont très bien rémunérés d'ailleurs; et n'est-il pas vrai que Radio-Canada suit cet usage pour ce qui est de ses émissions radiophoniques?

M. BUSHNELL: Oui, nous avons fait cela.

M. PRATT: Le faites-vous encore?

M. BUSHNELL: Il y a si peu d'émissions commerciales à la radio.

M. PRATT: Je regrette d'avoir soulevé ce point.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je sais que vous voudrez souhaiter la bienvenue à Mme Casselman, membre de notre Comité et l'une des trois plus jolies dames de la Chambre des communes; ainsi qu'à M. George Muir, de Lisgar, un des messieurs les plus laids de la Chambre.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, allons-nous revenir cet après-midi sur les agences de publicité ou sur la question de savoir qui a le dernier mot dans la réalisation d'émission? Pourrons-nous poser des questions là-dessus, cet après-midi ?

Le PRÉSIDENT: Si vous posez vos questions en français, car cet après-midi la discussion se fera en français.

M. MCCLEAVE: Je demanderai les renseignements en français.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, cet après-midi, à 3 heures et demie. Je regrette de ne pouvoir être présent, mais M. Flynn présidera à ma place. J'ai proposé à M. Flynn de continuer cet après-midi avec la programmation, soit des émissions commerciales en français ou des émissions de soutien en français. Est-ce convenu, messieurs?

(Convenu.)

Le PRÉSIDENT: A cet après-midi donc, à 3 heures et demie, ici même.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

JEUDI 28 mai 1959,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le VICE-PRÉSIDENT (*M. Flynn*): Mesdames et messieurs, je crois que nous sommes maintenant en nombre. Reprenons donc au point où nous en étions ce matin.

M. CHAMBERS: J'ai quelques questions à poser pour faire suite à ce que nous discutions ce matin. J'aimerais que M. Bushnell nous dise quelle mesure, s'il en est, a été prise à Toronto par Radio-Canada, à l'égard de l'émission radiophonique intitulée *Man to Man*.

M. BUSHNELL: Oui, je suis très heureux de vous dire que la question a été débattue à fond, et que les responsables de cette émission ont été très sérieusement réprimandés; si pareil incident se répète, des mesures plus sérieuses seront prises. De cela, je puis vous assurer.

M. CHAMBERS: Je devrais peut-être poser ma prochaine question à M. Carter. Je me demande s'il pourrait nous éclairer sur la situation d'un réalisateur de Radio-Canada. J'ai cru comprendre ce matin que sa situation n'était pas la même,—ou, pour poser ma question positivement, sa situation est-elle la même qu'un réalisateur de théâtre ou de télévision aux États-Unis?

M. CARTER: La réponse est non. Un réalisateur de théâtre ou de télévision aux États-Unis est responsable des arrangements commerciaux relatifs à l'émission, de l'embauchage du personnel, et de toutes les fonctions relatives à la direction de l'émission ou du spectacle. Les aspects artistiques relèvent de ce que les Américains appellent le directeur.

Or, à Radio-Canada, les deux fonctions sont combinées. C'est là une tradition qui nous vient de la radio que nous avons maintenue à la télévision; nous avons constaté qu'elle est satisfaisante, du moins jusqu'à présent.

M. CHAMBERS: Y a-t-il quelque possibilité de conffit? Vous nous avez dit ce matin que, dans certains domaines, les organisateurs d'émissions remplissent quelques-unes des fonctions des réalisateurs. Qui a autorité sur l'autre, l'organisateur ou le réalisateur?

M. CARTER: D'abord, nous n'avons pas d'organisateurs d'émissions dans tous les domaines. Nous en avons pour les causeries, les émissions agricoles peut-être. Dans ces cas-là, du moins pour ce qui est de la conception des émissions, l'organisateur accomplira peut-être une partie de la tâche normalement dévolue à un réalisateur pour un autre genre d'émission.

Le travail du réalisateur pourrait dans ce cas s'apparenter étroitement à celui d'un directeur de télévision aux États-Unis, comme je l'ai déjà expliqué.

M. CHAMBERS: Dans ce cas, l'organisateur d'émission aurait autorité sur l'autre? Il pourrait lui donner des instructions et concevoir lui-même l'émission?

Le VICE-PRÉSIDENT: Voilà la cloche annonçant une mise aux voix. Nous allons donc ajourner maintenant à cause de cette mise aux voix à la Chambre, mais nous reviendrons après.

(Reprise de la séance.)

(Texte)

M. FORTIN: Monsieur le président, à ce stade-ci, je crois qu'il serait intéressant pour les membres du Comité de se familiariser un peu avec le rouage administratif des réseaux français et anglais de Radio-Canada. Je poserai par conséquent, une question d'ordre assez général à M. Carter qui, je crois, serait l'homme qui pourrait nous répondre. Je voudrais lui demander de nous expliquer, au moyen de ce magnifique tableau que nous avons sous les yeux, tout ce qui se passe à partir du moment où l'idée d'une émission est conçue jusqu'à la pleine réalisation de cette émission.

(Traduction)

Le VICE-PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît. Je ne crois pas que vous ayez mentionné les mots "réseau français".

M. FORTIN: Oui, j'ai mentionné les deux réseaux; je m'intéresse au rouage des deux.

(Texte)

M. CARTER: Monsieur le président, en réponse à une question de M. Chambers, nous avions préparé des commentaires sous la rubrique *"Method of establishing staff requirements for television operations"*. Ces notes-là n'ont pas encore été distribuées, mais on les a remises au secrétaire du Comité. Je ne sais pas si vous voulez les distribuer maintenant.

(Traduction)

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce votre bon plaisir que nous les distribuions maintenant?

(Convenu.)

Le Comité consent-il à ce que M. Carter nous résume en français le contenu de ces notes afin d'éviter la nécessité de la traduction? Tout le monde est-il d'accord?

(Convenu.)

(Texte)

M. CARTER: Monsieur le président, pour déterminer le personnel requis pour les émissions de télévision d'un poste, il nous faut établir les besoins pour chacun des programmes qui formeront l'horaire d'un poste. Le total du personnel dans un centre de production dépend du genre, de la qualité et du nombre des émissions en direct. Nous devons aussi tenir compte des besoins des services auxiliaires, tels que la comptabilité, le personnel, la publicité, les services techniques, etc.

Dans ces commentaires, je vais me limiter à indiquer quel personnel est requis pour une émission de télévision en direct et comment les besoins sont déterminés.

Si vous examinez la charte qui est là,—je ne sais pas si vous pouvez suivre très bien,—un programme de télévision commence d'abord par le développement d'une idée. Cette idée peut émaner d'un chef de service, du directeur des programmes, du directeur de télévision. Une agence de publicité peut soumettre une idée; elle est discutée et si elle est acceptée, un scénario peut être préparé. Alors on demande à un auteur de préparer un texte.

M. FORTIN: Monsieur Carter, si l'idée provient de l'extérieur, à qui est-elle d'abord soumise?

M. CARTER: Cela dépend d'où elle vient. Si c'est un commanditaire représentant une agence de publicité, probablement que l'idée sera transmise à notre service commercial.

Par ailleurs, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, vous avez les services des causeries, le service des émission rurales, qui ont des contrats avec des associations. Alors, ces associations-là...

(Traduction)

Le VICE-PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, encore une fois nous devons nous ajourner à cause d'une mise aux voix à la Chambre.

M. FORTIN: Nous pourrions revenir après, pour une heure.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer après la mise aux voix à la Chambre?

(Convenu.)

(Faute du quorum nécessaire, le Comité ne s'est pas réuni de nouveau.)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

FEUILLE DU GRAND LIVRE DES FRAIS RELATIFS AUX ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

(APPENDICE A) — ÉMISSIONS FILMÉES ET ÉMISSIONS EN DIRECT — SEMAINE SE TERMINANT _____

Genre: ☐ En direct ☐ Filmée ☐ Réclame

Réalisateur | Durée de la télémission: 9 h. 30 – 11 h. 30 | Titre de l'émission: PETER GRIMES

☐ Réseau national ☐ Réseau régional ☐ Locale
☐ Commanditée ☐ Commanditable ☐ Non commanditable

Directeur du service | Date de la présentation | Date de la télédiffusion: 13 janvier 1959 | Émission nº: 50-704

Réalisation des émissions filmées

Date	Réalisateurs	Script-assistantes	Réalisateurs adjoints	Préposés aux sondages	Autres	Détails

SOMMAIRE DE L'ESTIMATION DES FRAIS DÉFINITIFS

Ensemble des frais de réalisation en direct, comme ci-dessous	$120,815
Plus - Frais globaux, en vue d'évaluer les dépenses intéressant l'administration	
(a) Centre régional de production	17,433
	$138,248
(b) Surveillance administrative	9,128
	$147,376

	SERVICE	Taux	Budget Heures	Budget Montant	Dépenses réelles Heures	Dépenses réelles Montant	Différence Heures	Différence Tableau des références
	Technique—en direct							
113	Frais de transmission							
113	Location de matériel							
114	Déplacements							
119	Frais de transmission							
	Autres							
	Frais globaux du service technique—Émissions en direct							
	Technique—émissions filmées							
113	Groupe mobile							
114	Techniciens	2.70			2084	5,627		
115	Régie centrale	5.50			37½	206		
116	Télécinéma	18.50			15½	287		
111	Laboratoire cinématographique							
117	Enregistrement des kinescopes							
118	Salles de répétition	12.00			250½	3,006		
105	Studio—répétitions sans caméras	17.50			37½	656		
119	Services de studio	17.50			140	2,450		
	Frais globaux du service technique—Émissions filmées					12,232		I
122	Réalisation des émissions en direct							
	Cachet des participants					49,841		III
	Musiciens					17,251		IV
	Frais divers de réalisation					1,396		V
	Déplacements					450		V
	Textes							
	Droits de représentation					750		V
	Autres							
	Ensemble des frais de réalisation—Émissions en direct					69,688		
122	**FRAIS RELATIFS À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE**					528		VI
122	Réalisation des émissions filmées							
	Réalisateurs	8.00			436½	3,492		
	Script-assistantes	5.00			553½	2,769		
	Réalisateurs adjoints	5.00			436½	2,184		
	Préposés aux sondages							
	Annonceurs de l'émission							
	Annonceurs de la cabine d'appoint	5.00			2	10		
	Autres							
	Ensemble des frais de réalisation—Émissions filmées					8,455		II
161 173	**SERVICES SCÉNIQUES ET SERVICES DE DESSIN-FRAIS GLOBAUX**					29,912		VII
	Ensemble des frais de réalisation					120,815		
112	Trans.—Émetteur							
115	Trans.—Régie centrale							
116	Trans.—Télécinéma							
	ENSEMBLE DES FRAIS DE TÉLÉDIFFUSION							
	COÛT DES ÉMISSIONS PRÉCÉDENTES							
	ENSEMBLE DES FRAIS DE LA SÉRIE CU. QT.							

TOTAL

SERVICES TECHNIQUES

Techniciens	Organisation de l'émission	119 h.		
35 techniciens en fonction les 12 et 13 janvier	Préparation du son	12 h.		
	Installation de l'éclairage	123 h.		
	Montage technique	152 h.		
	Montage de l'arrière-scène	12 h.		
	Répétition et émission	1504 h.		
	Nettoyage	162 h.	2084 h. à $ 2.70 –	$ 5,627.00
Régie centrale			37½ h. à 5.50 –	206.00
Télécinéma			15½ h. à 18.50 –	287.00
Salles de répétitions			250½ h. à 12.00	3,006.00
Studios			37½ h. à 17.50	656.00
Services de studio			150 h. à 17.50	2,450.00
				$12,232.00

En vue de cette télémission, on s'est servi simultanément de deux studios de répétitions, ayant recours à tous les services de ces studios pendant un total de 37½ heures, réparties sur trois jours.

RÉALISATION DE L'ÉMISSION

Réalisateurs		
Franz Kraemer 346½ h.		
Eric Till 90 h.		
	436½ h. à $8.00 –	$3,492
Script-assistantes	553¾ h. à $5.00 –	2,769
Réalisateurs adjoints	436¾ h. à $5.00 –	2,184
Annonceur de la cabine d'appoint		10
		$8,455

NOTES M. Franz Kraemer a été le réalisateur général de l'émission. Il assurait la réalisation au studio 7 tandis que M. Eric Till a réalisé certaines parties de l'émission au studio 1.

M. Alwyn Scott est le réalisateur adjoint qui a accompli la majorité des heures de travail à ce chapitre.

Environ 70 heures de travail sont attribuables à M. John Coulson, qui secondait le réalisateur Eric Till au studio 1.

Carol Armstrong a rempli les fonctions de script-assistante. Comme dans le cas précédent, la plupart des heures de travail lui sont imputables, ainsi qu'à Judith Strand, qui faisait partie de l'équipe de réalisation au studio 1.

"PETER GRIMES" — Annexe III

Cachet des participants

Principaux participants (Annexe III a)	$14,630
Foule, chœur et figurants (Annexe III b)	35,211
TOTAL	$49,841

"PETER GRIMES" — Annexe III a

Principaux participants		
1.	Principal participant, cachet déterminé après entente.	$ 2,000.00
2.	Principal participant, cachet déterminé après entente.	2,000.00
3.	Principal participant, cachet ordinaire, 148 heures de répétition et 9 heures de surtemps.	907.50
4.	Principal participant, cachet ordinaire, 125 heures de répétition et 9 heures de surtemps.	802.50
5.	Principal participant, cachet ordinaire, 129 heures et demie de répétition et 9 heures de surtemps.	817.50
6.	Principal participant, cachet ordinaire, 129 heures et demie de répétition et 9 heures de surtemps.	817.50
7.	Principal participant, cachet ordinaire, 123 heures de répétition et 9 heures de surtemps.	782.50
8.	Principal participant, 105 heures de répétitions et 9 heures de surtemps.	692.50
9.	Principal participant, cachet ordinaire, 140 heures de répétitions spéciales et 9 heures de surtemps.	870.00
10.	Principal participant, cachet ordinaire, 133 heures et demie de répétition et 9 heures de surtemps.	835.00
11.	Principal participant, cachet ordinaire, 101 heures et demie de répétition et 9 heures de surtemps.	632.50
12.	Principal participant, cachet ordinaire, 107 heures et demie et 9 heures de surtemps.	675.00
13.	Rôle secondaire, cachet ordinaire, 49 heures et demie.	297.50
14.	Suppléant, cachet déterminé après entente.	1,000.00
15.	Conseiller musical, cachet déterminé après entente.	1,500.00
	TOTAL	$14,630.00

"PETER GRIMES" — Annexe III b

CACHET DES PARTICIPANTS		
Chœur hors caméras	32 chanteurs – 36 heures et demie de répétitions et durée de la télémission – moyenne de $236.00 chacun.	$ 7,557.50
Directeur	Cachet déterminé après entente.	600.00
		$ 8,157.50
Participants secondaires et figurants	11 participants secondaires – moyenne de 33 heures et de $210.00 chacun.	$ 2,322.50
Foule	Cachet déterminé après entente.	200.00
		$ 2,522.00
Chœur devant caméras	Groupe de 37 chanteurs rémunérés selon le cachet ordinaire – moyenne de 107 heures de répétitions, plus 9 heures de surtemps, et de $663.00 chacun.	$24,531.75
TOTAL		$35,211.25

"PETER GRIMES" — Annexe IV

MUSICIENS		
Pianistes de répétitions	297 heures et demie à $10 l'heure	$ 2,975.00
Directeur	Cachet déterminé après entente	1,000.00
Orchestre	59 musiciens – moyenne de 32 heures et de $241.00 chacun	13,276.00
TOTAL		$17,251.00

"PETER GRIMES" — Annexe V

RÉALISATION DE L'ÉMISSION

Pension et indemnité de déplacement — principal chanteur ($15 par jour pendant 30 jours)		$ 450.00
Droits d'exécution musicale		750.00
Frais divers de réalisation		
Services de direction	$ 140.00	
Services de direction (lecture sonore)	125.00	
Transfert et entreposage des réserves d'accessoires (du sous-sol du studio 7 afin de faire de la place à l'orchestre et au chœur)	689.00	
Louage de partitions musicales pour l'orchestre	162.00	
Location de matériel (éventails employés en vue de créer un effet sonore et ouvert, installé entre le studio 1 et le studio 7, à l'usage des artistes).	280.00	1,396.00
		$2,596.00

"PETER GRIMES" — Annexe VI

RÉALISATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Photographie fixe	$145
Réalisation cinématographique	183
Archives photographiques	200
TOTAL	$528

ANNEXE VII

SERVICE DE LA DÉCORATION
BILAN DES FRAIS DES ÉMISSIONS QUOTIDIENNES

Titre de l'émission: Folio - Peter Grimes

Réalisateur	Décorateur du plateau	Directeur du service	Date de la télémission / Émission nº
		W. Weston	Jan. 13/59

SERVICE		FRAIS ESTIMATIFS							FRAIS RÉELS							Différence
Nº	Nom	Matières premières	Louage de matériel	Achat ou louage	Travail Heures	Travail Montant	Frais généraux	Total	Matières premières	Louage de matériel	Achat ou louage	Travail Heures	Travail Montant	Frais généraux	Total	
82	Décorateurs du plateau											150	570	990	1560	
83	Maquillage										65(c)	91	155	528	748	
84	Costumes								204(e)	624(m)	859(l)	567	1038	1656	4381	
75	Services et fournitures									256(n)	640(d)	807½		3635	4531	
85	Machinistes de studio										545(a)	807½	1325	1099	2969	
86	Atelier de peinture								368(f)			410½	850	895	2113	
87	Atelier de menuiserie								2318(g)			1542½	3008	3935	9261	
88	Illustrations										12(b)	61½	161	212	385	
79	Effets spéciaux										621(h)	239	442	1135	2198	
89	Décors et accessoires									169(k)	406(j)	258½	466	725	1766	
	TOTAL								2890	1049	3148		8015	14810	29912	

SÉRIE D'ÉMISSIONS

TOTAL PRÉCÉDENT																
TOTAL PRÉCITÉ																
TOTAL ACTUEL																

DÉCORATION ET MISE EN SCÈNE

Machinistes de studio:			
Achat:	1 cyc. bleu 150 pi. par 25 pi.	$ 485.00	
Location:	150 chaises pour l'orchestre	60.00	
		545.00	(a)
Illustrations:			
Achat:	Photocopies	12.00	(b)
Maquillage:			
Achat:	Coiffure	65.00	(c)
Services et fournitures scéniques:			
Achat et location d'arbres, de bateaux, etc.		640.00	(d)
Costumes:			
Emploi de tissus pour la confection de 7 costumes		204.00	(e)
Peinture et menuiserie:			
Valeur du bois d'œuvre, de la ferronnerie, de la peinture et des autres éléments employés pour la construction d'un "village de pêcheurs". – Il a fallu se servir de deux studios pour installer les plateaux et les panneaux.		368.00 2,318.00	(f) (g)
		$2,686.00	

"PETER GRIMES" Annexe VII *(suite)*

EFFETS SPÉCIAUX

ACHATS

1	Pompe et accessoires	47.74
	Appareils assortis	13.35
12	Cuvettes	108.00
1	Tube de lampe	12.93
2	Crevettiers	7.50
1	Abri contre la pluie	87.78
	Tuyauterie pour l'eau, gonds de portes, etc.	36.03
1	Grand réservoir	35.00
5	Bobines de nylon	12.37
	Boulons	2.40
5	Vaporisateurs	87.50
1300	Livres de terre	40.00
1	Boîte de Lychin	1.39
	Bois de liège	1.55
	Boyau en caoutchouc et raccordements	4.15
	Pièces de navires – bois de liège	28.37
500	Livres de terre	15.00
		$541.06

LOCATION

2	Ventilateurs	40.00
2	Ventilateurs	40.00
		$ 80.00
	TOTAL	$621.06 (h)

"PETER GRIMES" Annexe VII *(suite)*

ACHAT

ACCESSOIRES

1	Baguette de tambour et courroies	12.00
3	Douzaines de chopes	
2	Douzaines de verres	
1	Cruche	15.95
16	Pipes	22.00
20	Bibles	28.30
	Panneau en toile pour les ventes	
4	Paires de barres d'épinette	
4	Anneaux galvanisés	
4	Crampons	
12	Boules de ficelle	67.53
4	Épissoires de 10 po.	
4	Palmettes d'agrafage	
6	Aiguilles	11.70
1	Vaporisateur de poussières grises	1.79
3	Caisses de harengs	
1	Boîte de maquereaux	
1	Caisse de homards, de labres et de coquillages	
	Algues marines	108.50
12	Couteaux	6.60
25	Livres (net)	
100	Crochets	
12	Aiguilles 3/8 cordage en manille	
1	Livre de fil à voiles	
100	Flotteurs	72.00
		$346.37

LOCATION

Poterie diverse, coffre de bord, porcelaine, plumes, encrier, chandeliers, candélabre en cuivre, horloge.	60.00
	$60.00
TOTAL	$406.37 (j)

"PETER GRIMES" Annexe VII *(suite)*

ACCESSOIRES

DESCRIPTION	QUANTITÉ	MONTANT
Tabourets	6	6.00
Petite table oct.	1	3.00
Matelas Kharki	1	2.00
Armoire	1	7.50
Table-console	1	5.00
Chaises de capitaine	4	10.00
Chaises	6	15.00
Bancs	5	10.00
Fauteuil	1	5.00
Tables oct.	2	6.00
Table	1	3.00
Tables à pied	2	10.00
Caisses	6	3.00
Malles	3	1.50
Matelas militaire	1	2.00
Table à porteurs	1	3.00
Bancs	12	24.00
Pupitre	1	6.00
Table console	1	5.00
Petites chaises	2	5.00
Chaises de capitaine	7	17.50
Chaise de vieux bois	1	2.50
Petites chaises	2	5.00
Banc	1	2.00
Accessoire de plateau	1	10.00
		$169.00 (k)

COSTUMES

ACHAT		TOTAL
19 verges	de tweed	37.62
4	chandails	30.80
15	écheveaux, 3 paires d'aiguilles	13.90
9	imperméables	80.50
9	suroîts	6.21
7	manteaux en toile cirée	13.65
4	suroîts	13.36
	laine	19.00
1	brochure sur le tricotage	.25
5 verges	de bougran	4.75
4	capuchons	13.80
1	teinture	.25
2	chandails	19.90
2	paires de souliers	4.00
1	paire de bas élastiques	.50
6 verges et demie	d'organsin	11.38
10 verges	de coutil	2.00

"PETER GRIMES" Annexe VII *(suite)*

COSTUMES

ACHAT		TOTAL
10 verges	de paille	2.25
68	boutons	2.98
5 verges	de tunique	2.70
39	rubans	7.63
2	paille	.70
5	dentelles	1.45
10	dentelles	3.85
1	chandail crocheté à la main sur commande	30.00
14	formes	10.90
3	bandes à plis	1.80
5 verges	de velours	1.00
3	chandails	26.85
	semelles de caoutchouc	4.50
4 paires	semelles de caoutchouc (demi-semelles et talons)	8.00
1	ceinture de danse	5.36
1	ensemble imperméable	5.95
4	écheveaux de laine	1.40
	laine et aiguilles	1.09
6	résilles	.60
	élastique	.14
2	complets	130.00
		$521.02

LOUAGE		
1	complet	10.00
1	veston	5.00
1 paire	pantalons	8.00
1	complet d'enfant	15.00
4 paires	pantalons	14.00
4	manteaux	12.00
12	ensembles	54.00
1	complet noir	8.00
10	chapeaux	10.00
14	robes	140.00
5	blouses	12.50
4	pèlerines	20.00
20	châles	30.00
		$338.50

TOTAL $859.52 (L)

"PETER GRIMES" Annexe VII *(suite)*

COSTUMES

Description	Quantité	Montant
Jupe de l'époque	9	$18.00
Bas	15 paires	7.50
Serviettes	3	1.50
Plastrons de l'époque	6	3.00
Haut de forme	2	3.00
Chapeaux de pluie	8	12.00
Bottes en caoutchouc	11 paires	22.00
Bottines d'ingénieur	4 paires	8.00
Bérets de marin	7	10.50
Bottines de feutre pour hommes	5 paires	10.00
Souliers de femme	2 paires	4.00
Souliers de femmes à talon bas	5 paires	10.00
Robes	4	16.00
Robes	1	4.00
Châles	6	9.00
Pèlerine	1	1.50
Longues crinolines	8	16.00
Imperméables	4	16.00
Imperméables	6	24.00
Veston avec couvre-nuque	4	12.00
Veston de l'époque (1 brun, 1 de tweed vert)	7	21.00
Pantalons	16	32.00
Pull-over	10	15.00
Gilets	6	9.00
Gilets	2	3.00
Veston d'enfant	3	4.50
Long pantalon d'enfant	5	5.00
Haut de forme de l'époque	2	3.00
Bottes en caoutchouc	4 paires	8.00
Imperméables	3	12.00
Coupe-vent	1	1.50
Haut de forme noir	1	1.50
Haut de forme de l'époque, 1 noir, 1 brun	2	3.00
Bérets de marin	8	12.00
Vêtements d'enfant	2	3.00
Bottines de cuir	3 paires	6.00
Ceintures	10	5.00
Foulards	16	8.00
Manteau de molleton gris	1	4.00
Bretelles	12	6.00
Chapeaux	2	3.00
Cache-cols	10	5.00
Jupes de ballet de l'époque	4	4.00
Col de clerc	1	.50

"PETER GRIMES" Annexe VII *(suite)*

COSTUMES *(suite)*

Description	Quantité	Montant
Plastron de clerc	1	.50
Redingote vert foncé	1	4.00
Chandail de garçon	2	3.00
Chemises d'enfants	2	2.00
Souliers de filles à talons bas	2 paires	4.00
Longs cotillons de coton	8	16.00
Longues épingles à chapeau	12	.60
Genouillères grises	6 paires	3.00
Chaussettes noires et colorées	5	2.50
Bottines de femme	6	3.00
Bas noirs	7	3.50
Tabliers	4	2.00
Verres avec monture en acier	1	.50
Pantoufles de ballet	3 paires	6.00
Culottes de danse	5	2.50
Crinolines	2	4.00
Seins postiches	1 paire	.50
Sous-vêtements	1	.50
Blouses de paysanne	2	2.00
Souliers de femme de l'époque	1 paire	2.00
Souliers de course	1 paire	2.00
Imperméable	8	32.00
Robe de l'époque	3	12.00
Veste de cuir	1	1.50
Pantalons	13	26.00
Vestes	6	3.00
Vestons de l'époque	6	18.00
Manteau de molleton	2	8.00
Bonnets	15	22.50
Chemises de travail	5	5.00
Tricots	4	4.00
Chemises de ville	3	3.00
Chaussettes	5 paires	2.50
Cravates	15	7.50
Chandails	15	22.50
Bottines de travail	1 paire	2.00
Tuques	5	7.50
		$624.10 (m)

"PETER GRIMES" Annexe VII *(fin)*

LOCATION DE MATÉRIEL

Plantation des décors – services et fournitures

Panneaux employés	5,129½ pieds carrés	ou	$256.48 (n)

"PETER GRIMES" Annexe VIII

SERVICES SCÉNIQUES ET SERVICES DE DESSIN

Personnel requis

Dessinateur du plateau	1	
Maquillage	8	
Dessinateurs adjoints de costumes	9	
Machinistes	30	
Employés de l'atelier de peinture	jusqu'à 11	(Ce chiffre varie selon les besoins du jour en ce qui a trait à la construction.)
Employés de l'atelier de menuiserie	jusqu'à 25	
Artistes-illustrateurs	2	
Effets spéciaux	4	
Préposés aux accessoires	5	
	95	

En outre: Un nombre considérable d'employés d'entrepôt pour le déplacement, le camionnage, etc., des plateaux et des panneaux, transportés de la rue Sumach aux studios 1 et 7, et pour le déblaiement du sous-sol mis à la disposition de l'orchestre.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

FEUILLE DU GRAND LIVRE DES FRAIS RELATIFS AUX ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

(APPENDICE B) ÉMISSIONS FILMÉES ET ÉMISSIONS EN DIRECT SEMAINE SE TERMINANT

Genre: ☐ En direct ☐ Filmée ☐ Réclame

Réalisateur | Durée de la télémission: 9 h. 30 - 10 h. 30 | Titre de l'émission: A BOY GROWING UP

☐ Réseau national ☐ Commanditée ☐ Réseau régional ☐ Commanditable ☐ Locale ☐ Non commanditable

Directeur du service | Date de la présentation | Date de la télédiffusion: 5 mai 1959 | Émission nº: 62-540

Réalisation des émissions filmées

Date	Réalisateurs 1	Script-assistantes 1	Réalisateurs adjoints 1	Préposés aux sondages	Autres	Détails
W/E 26/4	45					
15/4		4				
16/4		5				
17/4		4 3/4				
20/4		6 1/2	4 3/4			
21/4		3	4 3/4			
23/4		7	5 3/4			
24/4			6 3/4			
29/4			6 3/4			
30/4			6 1/4			
W/E 3/5	45					
1/5			4 1/4			
3/5		4				
4/5		8 1/2	6 1/4			
5/5		12 3/4	13 1/4			
W/E 10/5	22 1/2					
TOTAL	112 1/2	55 1/2	58 3/4			

SOMMAIRE DE L'ESTIMATION DES FRAIS DÉFINITIFS

Ensemble des frais de réalisation en direct, comme ci-dessous	$ 9,896
Plus - Frais globaux, en vue d'évaluer les dépenses intéressant l'administration	
(a) Centre régional de production	1,484
	$11,380
(b) Surveillance administrative	695
	$12,075

	SERVICE	Taux	Budget Heures	Budget Montant	Dépenses réelles Heures	Dépenses réelles Montant	Différence Heures	Différence Montant
	Technique—en direct							
113	Frais de transmission							
113	Location de matériel							
114	Déplacements							
119	Frais de transmission							
	Autres							
	Frais globaux du service technique—Émissions en direct							
	Technique—émissions filmées							
113	Groupe mobile							
114	Techniciens (27 par jour)	2.70			379	1023		
115	Régie centrale	5.50			9½	52		
116	Télécinéma	18.50			1	18		
111	Laboratoire cinématographique							
117	Enregistrement des kinescopes							
118	Salles de répétition	12.00			6½	78		
105	Studio—répétitions sans caméras	17.50			10½	184		
119	Services de studio	17.50			42	735		
	Frais globaux du service technique—Émissions filmées					2090		
122	Réalisation des émissions en direct							
	Cachet des participants					2728		
	Musiciens							
	Frais divers de réalisation					270		
	Déplacements					177		
	Textes					750		
	Droits de représentation							
	Autres							
	Ensemble des frais de réalisation—Émissions en direct					3925		
122	**FRAIS RELATIFS À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE**							
122	Réalisation des émissions filmées							
	Réalisateurs	8.00			112½	900		
	Script-assistantes	5.00			55½	277		
	Réalisateurs adjoints	5.00			58¾	294		
	Préposés aux sondages							
	Annonceurs de l'émission							
	Annonceurs de la cabine d'appoint	5.00			1	5		
	Autres							
	Ensemble des frais de réalisation—Émissions filmées					1476		
161 173	**SERVICES SCÉNIQUES ET SERVICES DE DESSIN-FRAIS GLOBAUX**					2405		
	Ensemble des frais de réalisation					9896		
112	Trans.—Émetteur							
115	Trans.—Régie centrale							
116	Trans.—Télécinéma							
	ENSEMBLE DES FRAIS DE TÉLÉDIFFUSION							
	COÛT DES ÉMISSIONS PRÉCÉDENTES							
	ENSEMBLE DES FRAIS DE LA SÉRIE CU. QT.							

SOMMAIRE DES FRAIS IMPUTABLES DIRECTEMENT

Date	Source de renseignements	Détails	MONTANT			Mois du rapport	RÉALISATION DE L'ÉMISSION								TECHNIQUE				
			Réel	Estimatif	Différé		Cachet des participants	Musiciens	Frais divers de production	Voyages	Textes	Droits de représentation	Frais des films	Autres	113 Transmission	113 Equipement	114 Déplacements	119 Transmission	Autres
22/4	Frais de déplacement	Réalisateur en chef		34.00						34									
17/4	" "	Réalisateur		142.60						143									
13/5	R.-Canada 47	Texte	160.00						160										
13/5	" "	Texte	110.00						110										
13/5	c/s	Participants	2728.00				2728												
26/5		Texte		750.00							750								

SERVICE DE LA DÉCORATION
BILAN DES FRAIS DES ÉMISSIONS QUOTIDIENNES

Titre de l'émission: Folio "A Boy Growing Up"

Réalisateur	Décorateur du plateau	Directeur du service	Date de la télémission	Émission nº
		W. Weston	5 mai	

SERVICE		FRAIS ESTIMATIFS							FRAIS RÉELS							Différence
Nº	Nom	Matières premières	Louage de matériel	Achat ou louage	Travail Heures	Travail Montant	Frais généraux	Total	Matières premières	Louage de matériel	Achat ou louage	Travail Heures	Travail Montant	Frais généraux	Total	
82	Décorateurs du plateau											40	152.	264.	416.	
83	Maquillage											1	2.	6.	8.	
84	Costumes											2½	5.E	7.	12.	
75	Services et fournitures									109.		60½		272.	381.	
85	Machinistes de studio										25.	60½	99.	82.	206.	
86	Atelier de peinture								112.			88	182.	192.	486.	
87	Atelier de menuiserie								173.			96½	188.	246.	607.	
88	Illustrations										3.	35½	93.	121.	217.	
79	Effets spéciaux															
89	Décors et accessoires									5.		14½	26.	41.	72.	
TOTAL									285.	114.	28.		747.	1231.	2405.	

SÉRIE D'ÉMISSIONS

TOTAL PRÉCÉDENT																
TOTAL PRÉCITÉ																
TOTAL ACTUEL																

LA TERMINOLOGIE DU GRAPHIQUE

Le présent vocabulaire est tiré d'un organigramme bilingue, établi par le réseau français de Radio-Canada et semblable au graphique publié ci-après.

Les MAJUSCULES désignent les grands services ou les phases importantes de la réalisation, ainsi qu'il apparaît aux 4 planches de l'organigramme. Le classement par ordre alphabétique (en anglais) est cause que les sous-services ou les sous-phases ne tombent pas toujours sous la désignation maîtresse.

A TELEVISION PRODUCTION ON THE FRENCH NETWORK OF THE C.B.C.	ÉMISSION DE TÉLÉVISION AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
Actor	Comédien
Actresses	Comédiennes
Adapter	Adaptateur
Adjustment of electronic equipment	Mise au point des appareils
Administrative assistant	Adjoint administratif
Advertising agency	Agence de publicité
Agency representative	Réprésentant d'agence
Announcer	Annonceur
APPROVAL	APPROBATION
Artist	Artiste
Assignments	Assignations
Assistant director	Directeur adjoint
Assistant lighting technician	Assistant éclairagiste
Assistant programme director	Directeur adjoint des émissions
Assistant set designer	Décorateur adjoint
Audio technician	Technicien du son
Back projection	Projection arrière
Blocking	Découpage
Blue prints	Plans
Boom man	Perchiste
Camera rehearsals	Répétitions avec caméra
Cameraman	Caméraman
Carpenter	Menuisier
Casting office	Service de distribution
Characterization	Composition
Chief dressmaker	Chef d'atelier
Chief propsman	Accessoiriste en chef
Choreographer	Chorégraphe
Commercial coordinator	Coordonnateur commercial
Commercial spots	Annonces-éclairs commerciales
Construction	Menuiserie
Consultant	Conseiller
CONTROL BOOTH	RÉGIE DE STUDIO
Coordinator	Coordonnateur
Costume designer	Costumière
Costume designer	Dessinatrice de costumes
COSTUMES	COSTUMES

A TELEVISION PRODUCTION ON THE FRENCH NETWORK OF THE C.B.C.	ÉMISSION DE TÉLÉVISION AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
Cutter	Monteur
Cutter	Tailleur
Cutting-editing	Découpage-montage
Dancers	Danseurs
Dark room	Chambre noire
Demonstrator	Démonstratrice
DESIGN	DÉCORS
DESIGN DEPT.	SCÉNOGRAPHIE
Design director	Directeur de la scénographie
Designer	Dessinatrice
Designing	Dessin
Designs	Dessins
Director	Directeur
Director	Metteur en scène
Director of film department	Directeur du film
Director of technical services	Directeur des services techniques
Director of television	Directeur de la télévision
Display artist	Étalagiste
Distribution	Distribution
Dolly pusher	Préposé aux chariots
Draper	Drapier
Draperies	Étoffes
Dressmakers	Couturières
Dress rehearsal	Répétition générale
Driver	Camionneur
Driver	Chauffeur
Dry rehearsals	Répétitions sans caméra
Dubbing	Repiquage
Editor	Éditeur (ou rédacteur, selon qu'il s'agit d'édition ou de rédaction)
Estimates	Estimations
Evaluator	Estimateur
Extra	Figurant
Facilities	Commodités
Film integration	Insertions filmées
Film laboratory	Laboratoire
Film library	Cinémathèque
Film library clerk	Cinémathécaire
Film producer	Réalisateur de film
Film section	Service de film
Film service	Services du film
FILMS	FILMS
FINAL ESTIMATE	PROPOSITION BUDGÉTAIRE
Floor manager	Régisseur
Floor plans	Plantations
Foreman	Chef d'équipe

A TELEVISION PRODUCTION ON THE FRENCH NETWORK OF THE C.B.C.	ÉMISSION DE TÉLÉVISION AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
Furniture store	Entrepôt du mobilier
GRAPHICS	LES ARTS GRAPHIQUES
Hairdresser	Coiffeuse
Hairdressing	Coiffure
Handlers	Manœuvres
Handyman	Assistant-technicien
IDEA	IDÉE
Illustrations	Illustrations
Illustrators	Illustrateurs
Information services	Les services d'information
Kine approval	Vérification
KINE RECORDING	KINÉS
Kine recordings	Kinés
Lettering artist	Lettreur
Letters	Courrier
Lighting	Éclairage
Lighting technician	Éclairagiste
LIVE COMMERCIAL STUDIO	STUDIO COMMERCIAL
Loans	Prêts
Local programme director	Directeur local des émissions
Maintenance	Entretien
Maintenance	Réparation
MAKE-UP	MAQUILLAGE
Make-up	Maquilleur
Make-up artist	Maquilleuse
Make-up artists	Maquilleurs
Make-up instructor	Maquilleur-instructeur
MASTER CONTROL	RÉGIE CENTRALE
Master of ceremony	Animateur
MECHANICAL CRANE	GIRAFE MÉCANIQUE
MICRO WAVE	MICRO-ONDES
MOBILE UNIT	CAR DE REPORTAGE
Model maker	Maquettiste
Models	Maquettes
Moulder	Modeleur
National programme division	Division nationale des émissions
National supervisor	Coordonnateur national
Network programme director	Directeur des émissions de réseau
Orchestra leader	Chef d'orchestre
Painters	Peintres
Painting	Peinture
Photographer	Photographe
Pre-recording	Enregistrements
Printer	Imprimeur
Procurement	Approvisionnement
Procurement propsmen	Accessoiristes-approvisionneurs

A TELEVISION PRODUCTION ON THE FRENCH NETWORK OF THE C.B.C.	ÉMISSION DE TÉLÉVISION AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
Producer	Réalisateur
Production	Production
PRODUCTION	TECHNIQUE
Production manager	Contrôleur de la production
PRODUCTION MEETING	RÉUNION DE PRODUCTION
Production supervisor	Directeur de la production
Programme administrator	Administrateur des programmes (ou mieux: estimateur des frais de l'émission)
Programme book	Analyses
Programme director	Directeur des émissions
Programme organizer	Organisateur
Projectionist	Projectionniste
PROJECTS	PROJETS
PROPS	ACCESSOIRES
Props storekeeper	Accessoiriste-magasinier
Propsman	Accessoiriste
Public institutions	Organismes publics
Publicity	Publicité
Ratings	Sondages
Readings	Lecture
Research	Expérimentation
Research	Recherches
Regional director	Directeur régional de Radio-Canada
Regional program director	Directeur régional des émissions
REHEARSALS	RÉPÉTITIONS
Rehearsal pianist	Pianiste-répétiteur
Rentals	Location
ROUGH ESTIMATES	ESTIMATIONS PROVISOIRES
Routing of video and audio	Routage du signal et des émissions
Sales representative	Représentant commercial
SCHEDULING	COORDINATION
Scheduling	Trafic
Scheduling of blueprints	Distribution des plans
SCRIPT	SCRIPT
Script assistant	Script-assistante
Script bureau	Service des textes
Servicing	Service
Set breakdown	Démontage des décors
Set designer	Décorateur
Setting up of studio	Montage des décors
Sewing	Confection
Shooting	Tournage
Shop foreman	Chef des ateliers
SHOPS	ATELIERS
Singer	Chanteuse
Singers	Chanteurs

A TELEVISION PRODUCTION ON THE FRENCH NETWORK OF THE C.B.C.	ÉMISSION DE TÉLÉVISION AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
Signal tuning	Ajustement du signal
Slides	Diapositives
Sound effect man	Bruiteur
Sound effects	Bruitage
Sound effects	Effets sonores
Special construction	Construction spéciale
Special effects	Effets spéciaux
Special make-up	Postiches
Special effects man	Préposé aux effets spéciaux
Splicer	Épisseuse
Sponsor	Commanditaire
SPONSORSHIP	COMMANDITE
Sponsors visitors	Clients visiteurs
Stagehands	Machinistes
Staging	Mise en scène
STAGING DEPT.	SERVICES SCÉNIQUES
Staging services	Services scéniques
STATION BOOTH	STUDIO DE SERVICE
Station identifications	Indicatifs
Storage	Entreposage
STUDIO	STUDIO
Studio watchman	Gardien de studio
Supervising of costuming	Costumier en chef
Supervising producer	Superviseur
Supervisor of graphics	Chef des arts graphiques
Supervisor of make-up	Chef du maquillage
Supervisor of stations relations	Délégué auprès des postes privés
Surveys	Relevés
Surveys	Relevés des endroits
Switcher	Découpeur
Switcher	Découpeur d'images
TECHNICAL	TECHNIQUE
Technical producer	Réalisateur
Technical services	Services techniques
Technical supervision	Supervision technique
Technicians	Techniciens
TELECINE	TÉLÉCINÉ
Telephone calls	Appels téléphoniques
Titles	Titres
Titling	Les arts graphiques
TO THE NETWORK	VERS LE RÉSEAU
Traffic	Trafic
Traffic	Service des horaires
Traffic department	Services des horaires
Traffic dispatcher	Expéditeur
TRANSMITTER	ÉMETTEUR

A TELEVISION PRODUCTION ON THE FRENCH NETWORK OF THE C.B.C.	ÉMISSION DE TÉLÉVISION AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
Transportation	Transport
Unit administrator	Administrateur de groupe
Upholsterer	Rembourreur
Video technician	Technicien de l'image
Viewer	Viseur
Viewing	Visionnement
Wardrobe	Garde-robe
Wardrobe attendants	Habilleuses
Wardrobe mistresses	Préposées à la garde-robe
Wigs	Perruques
Wigmakers	Perruquiers
Writer	Scripteur

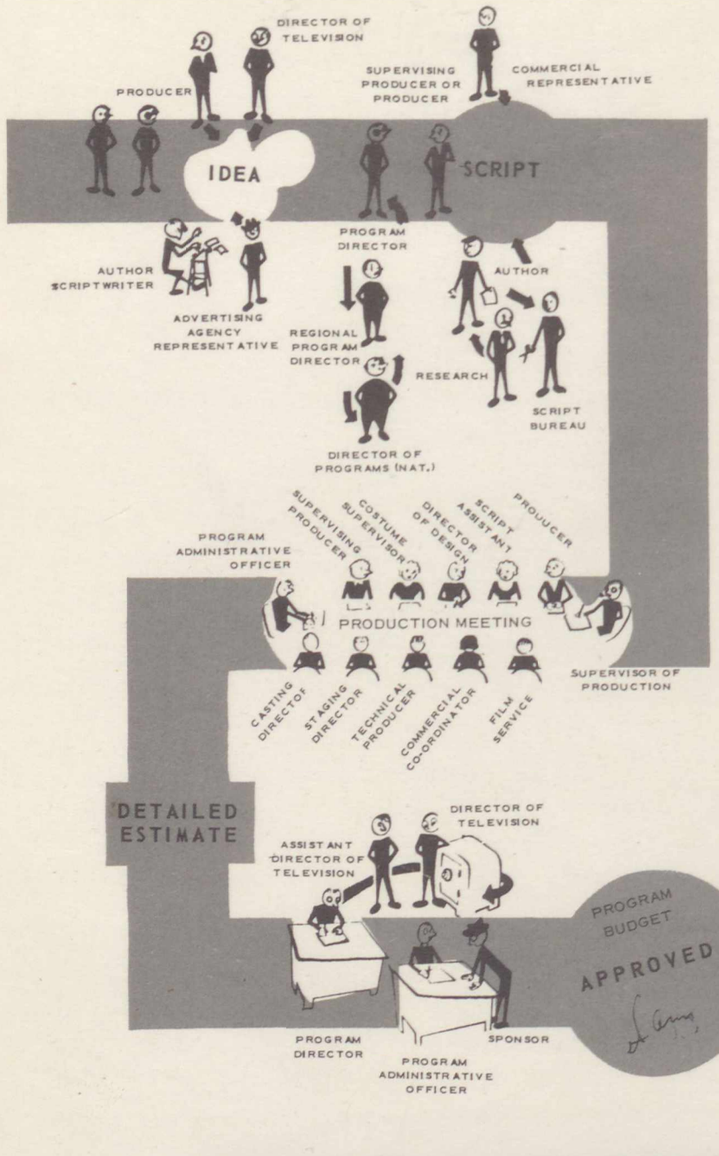

A CBC
TELEVISION PRODUCTION
VARIETY TYPE

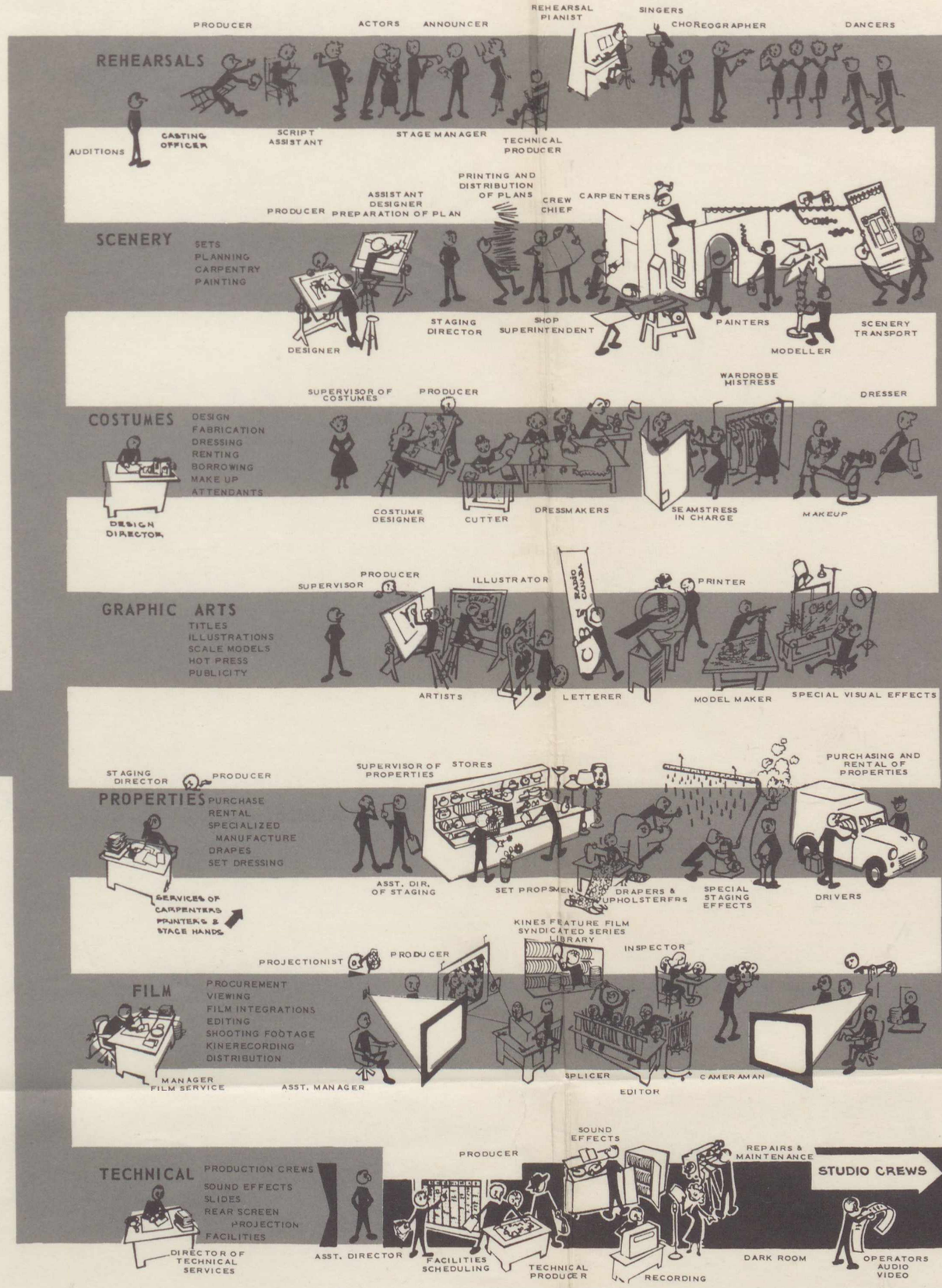

SINGERS
CHOREOGRAPHER
DANCERS

PAINTERS
SCENERY TRANSPORT
MODELLER

WARDROBE MISTRESS
DRESSER

SEAMSTRESS IN CHARGE
MAKEUP

PRINTER

MODEL MAKER
SPECIAL VISUAL EFFECTS

PURCHASING AND RENTAL OF PROPERTIES

DRAPERS & UPHOLSTERERS
SPECIAL STAGING EFFECTS
DRIVERS

INSPECTOR

EDITOR
CAMERAMAN

REPAIRS & MAINTENANCE

RECORDING
DARK ROOM

STUDIO CREWS

OPERATORS AUDIO VIDEO

STAGE SETTINGS
LIGHTING • DRY RUN
CUT AND CHANGES MADE
REHEARSAL WITH CAMERA
COSTUMES • MAKE-UP •
FULL DRESS REHEARSAL

STAGE SETTINGS

STAGE HANDS
LIGHTING
COSTUME DESIGNER
MAKE-UP
SET SUPERVISOR
SPECIAL EFFECTS
DRAPERY
PAINTER
SET DESIGNER
CARPENTER
PROPSMAN
CAMERAMAN
DOLLY PUSHER
STAGE HANDS
LIGHTING
BOOM OPERATOR
DOLLY PUSHER
COMMERCIAL
LIGHTING
EMCEE
PRODUCTION ASST.
TECHNICAL ASST.
SALES REP.
NEWS PHOTOGRAPHER
MAKE-UP
COMEDIENNE
REAR SCREEN
TECHNICAL MAINTENANCE
SOUND EFFECTS
PROJECTIONIST

PROGRAM DIRECTOR
PRODUCTION SUPERVISOR
COMMERCIAL CO-ORDINATOR

DRIVER
STAGE HAND

TECHNICAL DIRECTOR

CLIENT'S VIEWING ROOM
ANNOUNCER

ANNOUNCE BOOTH

CONTROL ROOM

SOUND EFFECTS
AUDIO OPERATOR
AGENCY REP.
PRODUCTION ASSISTANT
SCRIPT ASSISTANT
PRODUCER
TECHNICAL PRODUCER
SWITCHER

FILM TRAFFIC

TELECINE
FILM PROGRAMS
SLIDES
FILM INSERTS

UTILITY BOOTH
ANNOUNCER
STATION BREAKS
SPOT ANNOUNCEMENTS
CO-ORD. PRODUCER
VIDEO OPERS.
AUDIO OPERS.

KINE RECORDING
PRODUCER (FILM PROGRAMS)

TRANSMITTER
OPERATORS

OPERATORS

MASTER CONTROL
SIGNAL CONTROL • ROUTING SIGNAL AND TRANSMISSIONS • TUNING UP EQUIPMENT
TECHNICAL SUPERVISION

TO THE NETWORK

MOBILE UNIT
OPERATORS AIDE
DRIVER
CAMERAMAN
SWITCHER
AUDIO OPERATOR
VIDEO OPERATOR
PRODUCER
TECHNICAL PRODUCER
SCRIPT ASSISTANT

PROGRAM DIRECTOR
SPONSOR
TELEPHONE CALLS

PRODUCER
DIRECTOR OF TV
PUBLIC RELATIONS
MAIL

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Fascicule 8

SÉANCES DU MARDI 2 JUIN 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. R. L. Dunsmore, président du Comité des finances du Conseil d'administration; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions et M. J. J. Trainor, adjoint au directeur des recherches et sondages.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21313-2—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Mlle Aitken	Fortin	McQuillan
R. A. Bell (*Carleton*)	*Johnson	Nowlan
Tom Bell (*Saint-Jean-Albert*)	Jung	Pickersgill
	Kucherepa	Pratt
Brassard (*Lapointe*)	Lambert	Richard (*Ottawa-Est*)
Mme Casselman	Macquarrie	Robichaud
Chambers	Mitchell	Simpson
Dorion	Morris	Smith (*Calgary-Sud*)
†Eudes	Muir (*Lisgar*)	Smith (*Simcoe-Nord*)
Fairfield	McCleave	Tremblay.
Fisher	McGrath	
Forgie	McIntosh	

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

* A remplacé M. Campeau le vendredi 29 mai 1959.

† A remplacé M. Rouleau le vendredi 29 mai 1959.

ORDRE DE RENVOI

VENDREDI 29 mai 1959

Il est ordonné,—que les noms de MM. Johnson et Eudes soient substitués à ceux de MM. Campeau et Rouleau sur la liste des membres du Comité spécial de la radiodiffusion.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
Léon-J. Raymond.

21313-2—1½

PROCÈS-VERBAL

MARDI 2 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: MM. Bell (*Carleton*), Brassard (*Lapointe*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Eudes, Fairfield, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Jung, Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Mitchell, Muir, McCleave, McGrath, Nowlan, Pickersgill, Pratt, Robichaud, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*) et Tremblay.

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, accompagné de M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. R. E. Keddy, directeur de l'organisation; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration; M. H. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

Le président fait observer qu'il y a quorum et fait savoir au Comité que le sous-comité du programme et de la procédure, lors de sa réunion du lundi 1er juin, en est arrivé aux décisions suivantes:

1. Que le Comité visite les installations de la Société Radio-Canada à Toronto, le mardi 23 juin, le voyage devant s'effectuer de préférence par avion;

2. Que la demande de renseignements particuliers présentée par M. Tremblay au sujet de l'émission télévisée "La plus belle de céans" ne soit pas accueillie par le Comité étant donné que cela serait contraire à un principe que ce dernier a admis lors de sa première séance, savoir que des renseignements touchant la responsabilité d'émissions particulières ne seront pas demandés.

Ainsi qu'il fut convenu lors de la dernière séance du Comité, la motion de M. Smith (*Calgary-Sud*), appuyée par M. Pratt, visant la révélation par le détail du prix de revient d'émissions de télévision a été examinée et MM. Dunsmore et Bushnell ont de nouveau exposé l'attitude de la Société relativement à la révélation de ces détails et aux conséquences qui découleraient de l'adoption de ladite motion sur les relations de la Société avec ses commanditaires.

Au cours de leur exposé, un télégramme de la revue *Sponsor* ainsi que des lettres de l'Association canadienne des agences de publicité, de l'*Association of Canadian Advertisers Incorporated* et de la *Maclaren Advertising Co. Limited* ont été lus et versés au compte rendu.

M. Nowlan, en sa qualité de ministre par l'intermédiaire duquel la Société Radio-Canada fait rapport au Parlement, est invité à exprimer ses vues sur la motion.

Après plus ample discussion sur l'à-propos de donner suite à la motion, il est décidé, par 11 voix contre 9:

—Que tous les frais de production des émissions commerciales et des émissions non commanditées de télévision présentées au cours du dernier mois complet sur les réseaux anglais et français soient présentés au Comité le plus tôt possible, sous forme d'états détaillés avec, en regard, les montants recouvrés des commanditaires et d'autres sources.

A 12 heures et 45 minutes la séance est levée pour reprendre à 8 heures du soir le même jour.

SÉANCE DU SOIR

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken; MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*); Mme Casselman; MM. Chambers, Dorion, Eudes, Fairfield, Flynn, Fortin, Halpenny, Kucherepa, Lambert, Mitchell, Muir, McCleave, McGrath, McQuillan, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Simpson, Smith (*Calgary-Sud*) et Tremblay.

Aussi présents: les mêmes fonctionnaires de la Société Radio-Canada que ce matin, plus M. J.J. Trainor, directeur adjoint des recherches et sondages; absence de M. R. L. Dunsmore.

Le président fait observer qu'il y a quorum et appelle MM. Bushnell et Gilmore qui présentent un "avant-projet" de la formule qui doit servir à présenter au Comité des frais et recouvrements relatifs aux émissions de télévision.

Après délibération il est convenu que dans le cas d'un spectacle ne comportant qu'une personne le montant indiqué sous la rubrique "talent" sera combiné avec le montant indiqué sous la rubrique "production". Il est également convenu qu'à l'exception d'un spectacle ne comportant qu'une personne, le coût total indiqué sous la rubrique "talent" doit être suivi du nombre d'interprètes qui ont figuré dans cette production.

Il est décidé,—que les fonctionnaires de la Société soient priés de procéder immédiatement à l'établissement des chiffres du coût de production à l'égard des émissions de télévision d'une semaine sur les réseaux anglais et français, et que la question de savoir si le Comité doit examiner les données statistiques visant trois autres semaines soit renvoyée au sous-comité du programme et de la procédure.

Les documents ci-après sont déposés auprès du Comité et des exemplaires en sont distribués aux membres:

1. Liste de commentateurs entendus au cours d'émissions consacrées aux opinions et commentaires,—réseaux français et anglais,—1958, comprenant

Weekend Review
Midweek Review
Press Conference
This Week
Viewpoint
Preview Commentary
Capital Report
Citizen's Forum
Byline
Commentaires
Point de Mire
Rencontre
La Vie Économique
La Vie Ouvrière
Les Idées en Marche

2. Ligne de conduite et décision de la Société en matière d'émissions politiques et d'émissions de controverse,—revisées le 27 mai 1953.

3. Un exemplaire de la formule d'entente en matière de télévision.

Il est décidé,—que ces documents soient examinés par le sous-comité du programme et de la procédure, lequel jugera s'il est nécessaire de les inclure dans le compte rendu imprimé des délibérations du Comité.

MM. Bushnell, Ouimet et Trainor sont interrogés au sujet de l'activité de la Société Radio-Canada en matière de recherches et sondages.

Les documents ci-après sont déposés au Comité:

1. Bulletin de recherche et sondages.

2. Organisation et fonction du Service de recherches et sondages.

3. Rapport sur le coût de l'émission télévisée: "La Plus Belle de Céans".

4. Frais de production et recettes connexes à l'égard de certains programmes du réseau français.

Il est décidé,—de publier à titre d'appendices aux délibérations du jour les documents nos 2, 3 et 4, mentionnés ci-dessous.

Il est décidé,—d'interrompre les délibérations visant les recherches et sondages jusqu'à ce que la Société présente un organigramme du Service des recherches et sondages.

M. Carter est appelé et poursuit son exposé, commencé le jeudi 28 mai 1959, au sujet de la méthode suivant laquelle la Société établit ses besoins de personnel aux fins des programmes de télévision.

A 9 heures et 50 minutes du soir le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 4 juin 1959, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 2 juin 1959
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous sommes en nombre.

Vous vous souvenez sans doute que le comité directeur était censé se réunir hier après-midi. Nous nous sommes effectivement réunis et en sommes venus à deux décisions, ou plutôt à une décision et à une recommandation. En premier lieu, on a proposé que le comité se rende à Toronto.

M. MCCLEAVE: Pour diriger Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: Pas précisément.

Il s'agirait plutôt d'aller se rendre compte des travaux là-bas; M. Bushnell a proposé que nous nous y rendions le mardi 23 juin, parce que le nouveau Conseil d'administration se réunira ce jour-là à Toronto où il doit entreprendre une visite personnelle des divers immeubles de la Société. Il estime que ce pourrait être une bonne occasion pour nous d'y aller et que nous aurions tout avantage à nous joindre aux membres de ce conseil. On a également fait observer que nous pourrions peut-être tenir une réunion avec le nouveau conseil d'administration et prendre connaissance de l'exploitation en même temps que lui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce serait quel jour?

Le PRÉSIDENT: Le mardi 23 juin.

M. FLYNN: La session sera-t-elle terminée à cette date?

Le PRÉSIDENT: La session ne se terminera pas avant au moins une semaine passé cette date.

M. MCGRATH: Estimez-vous opportun que le comité aille inspecter l'exploitation en même temps que le Conseil d'administration?

Le PRÉSIDENT: Personnellement, oui. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

M. MCGRATH: A mon sens, j'estime qu'il serait plus à propos d'aller visiter Radio-Canada pendant une journée ordinaire de travail.

Le PRÉSIDENT: De fait, monsieur McGrath, nous y avons songé, mais qu'est-ce au juste qu'une journée ordinaire de travail?

M. CHAMBERS: Ne pourrions-nous pas arriver à l'improviste?

Le PRÉSIDENT: Il est certains jours durant lesquels l'activité n'est pas trop considérable. Nous pourrions arriver un de ces jours-là où il n'y aurait pas trop de travail de réalisation en marche. Le comité directeur a estimé que la proposition que j'ai faite antérieurement était opportune et c'est le vœu qu'il présente au comité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je crois que nous devrions aller visiter les services lorsqu'ils sont en pleine activité.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Smith. Alors la proposition vous sied-elle, messieurs? Si nous y allons, ce sera par avion aller et retour, ainsi nous ne perdrons pas plus d'une journée.

M. FORTIN: S'agit-il du vingt-trois?

Le PRÉSIDENT: Le 23 juin, qui est un mardi.

M. FORTIN: C'est le jour où la Reine sera à Québec, et nous aimerions tous aller la voir.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous puissions choisir une date qui satisfasse tout le monde.

M. FORTIN: Mais la visite de la Reine est un événement extraordinaire.

Le PRÉSIDENT: D'un autre côté Sa Majesté visitera d'autres parties du Canada postérieurement à cette date et il sera tout aussi important pour les députés des circonscriptions en cause d'être alors à ses côtés que pour les députés du Québec lors de son passage au Québec.

M. MUIR (*Lisgar*): La Reine n'est-elle pas censée inaugurer la Voie maritime le 26 juin?

M. PRATT: Choisissons le jour où la Reine sera à Toronto; peut-être désirera-t-elle visiter Radio-Canada.

L'hon. GEORGE C. NOWLAN (*ministre du Revenu national*): Elle est censée assister aux courses.

Le PRÉSIDENT: Acceptez-vous notre proposition, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le second point auquel le comité directeur s'est arrêté est la demande de M. Tremblay dont vous trouverez le texte au fascicule 8. Voici la décision du comité directeur à ce propos:

> Bien que le comité soit au courant que les téléspectateurs ont manifesté beaucoup de malaise au sujet du programme "La Plus Belle de Céans", ledit comité, au début des présentes audiences, a décidé de ne pas entrer dans le détail des responsabilités relatives aux divers programmes individuels, et il ne voit aucune raison impérieuse de déroger à cette décision dans le cas du programme "La Plus Belle de Céans".

Messieurs, avez-vous des observations à présenter ou êtes-vous d'accord?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je serai très bref; je n'ai pas l'intention de faire de déclarations comme on me l'a reproché l'autre jour. Je voudrais savoir quelles sont les raisons qui motivent la décision du comité consultatif.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: La raison en est, monsieur Tremblay, qu'au début des présentes audiences le comité a décidé de ne pas faire de personnalités et de ne pas s'occuper des préférences ou des antipathies personnelles. Nous serions retenus ici indéfiniment s'il fallait examiner à fond chaque programme individuel, ou encore permettre à chacun d'exprimer ses goûts au sujet des programmes. C'est la raison pour laquelle le comité a décidé à l'unanimité de ne pas procéder ainsi. Avez-vous d'autres observations à faire?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Oui, monsieur le président, j'accepte la remarque générale qu'il n'est pas question d'entrer dans le détail et de faire la cause de certaines personnes, etc., mais je pense que, dans les circonstances, la question est assez grave pour que nous obtenions le rapport détaillé que j'ai demandé l'autre jour. Il ne s'agit pas de désigner des coupables, mais, comme l'administration de Radio-Canada nous paraît être une chose extrêmement compliquée, pour ma part en tout cas, je ne me contente pas de l'aveu que nous a fait l'autre jour M. Bushnell que c'est lui, le président ou le vice-président, qui en sont responsables et qui en prennent toute la responsabilité. Cela, c'est une excuse assez facile et qui ne rend pas compte des faits.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Permettez-moi de faire remarquer, monsieur le président, qu'un rapport sera rédigé au sujet de ce programme. Ce qui nous répugne, c'est, je crois, de citer des noms, c'est-à-dire le nom des personnes en cause, mais un rapport paraîtra que nous nous empresserons de déposer.

Le PRÉSIDENT: De plus, monsieur Tremblay, si vous désirez des renseignements plus précis que ceux que ce rapport vous fournira, je ne vois aucune raison pour laquelle vous ou tout autre membre du comité ne pourriez pas vous rendre à Radio-Canada recueillir les données dont vous avez besoin pourvu que ces données ne soient pas publiées et que vous considériez cela comme une chose personnelle entre vous et Radio-Canada.

(*Texte*)

M. FORTIN: Monsieur le président, tout d'abord je dois vous dire immédiatement que je partage l'avis de mon collègue, M. Tremblay à ce sujet-là. Maintenant, je crois, en suivant la suggestion que vous faites, que nous faisons fausse route. Ce n'est pas le député de Roberval (M. Tremblay), ou le député de Montmagny-L'Islet ou un autre qui veut avoir l'information, c'est le public. Nous sommes ici tout simplement son interprète, et c'est pourquoi, si Radio-Canada est disposé à donner l'information à un individu, elle doit la donner à celui qui paye, soit le peuple en général.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: M. Bushnell a déclaré qu'un mémoire sera lu au comité relativement à ce programme. Ne pourrions-nous pas attendre que ce mémoire soit lu pour formuler d'autres observations, d'autant plus que vous saurez alors si vous disposez ou non des renseignements voulus.

(*Texte*)

M. FORTIN: Quand ce rapport sera-t-il soumis? Il y a déjà au délà d'un mois qu'il a été demandé?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Il sera présenté très prochainement, je crois.

Il a été question, monsieur le président, si vous me permettez de vous le rappeler, que les membres du comité se réunissent pour étudier les questions relatives au réseau français exclusivement. Nous avons effectivement tenu une brève réunion jeudi dernier et je voudrais savoir si vous avez l'intention d'en tenir d'autres. Ce rapport sur "La Plus Belle de Céans" sera rédigé en français et pourra être déposé presque aussitôt que M. Fortin le voudra.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je consens bien à différer jusqu'à la présentation de ce rapport les questions que j'avais l'intention de poser à ce sujet-là, mais, avant de passer à autre chose, je voudrais faire une proposition. Je voudrais demander à monsieur le président, et à M. Bushnell, s'il est possible que M. Alphone Ouimet soit appelé devant le comité?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Monsieur le président, je regrette que ce soit impossible. Présentement M. Ouimet attend d'obtenir une chambre dans un hôpital de Montréal où il subira une opération à la vésicule biliaire. J'hésiterais fort à lui demander de se joindre à nous même pour une seule séance. En fait, il m'a demandé de vous exprimer son ennui et de vous présenter ses excuses relativement au fait que sa santé ne lui permet pas de comparaître maintenant.

(*Texte*)

M. FORTIN: Monsieur le président, à la suite de la demande qui a été faite par M. Tremblay à la dernière séance, j'ai ajouté une question, et je demandais

à Radio-Canada de nous donner le détail du coût de production de l'émission "La Plus Belle de Céans". Je me demande si le vice-président est prêt à nous donner ce détail ce matin?

(Traduction)

M. BUSHNELL: Il est impossible d'obtenir ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Il sera déposé plus tard.

(Texte)

M. BRASSARD (*Lapointe*): Monsieur le président, je veux, au tout début, dire que je regrette énormément, moi aussi, que M. Alphonse Ouimet ne puisse venir répondre à nos questions, soit aujourd'hui, soit dans un avenir plus ou moins rapproché, parce que je suis certain que si M. Ouimet,—même si M. Bushnell d'ailleurs, l'a remplacé avec beaucoup de compétence, si M. Ouimet était venu ici devant nous, sa longue expérience dans le domaine de la radio et de la télévision aurait servi à dissiper plusieurs fausses impressions que plusieurs députés ont en marge de Radio-Canada.

M. TREMBLAY: M. Brassard pourrait-il s'expliquer davantage?

M. BRASSARD (*Lapointe*): Excusez-moi, j'ai la parole. Comme deuxième point, je crois que tous les députés ainsi que le public, sont d'avis que Radio-Canada peut commettre des fautes, qu'elle a été faible et qu'elle en a commis, mais il faut se souvenir...

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous passer maintenant à l'affaire suivante.

M. FLYNN: Je désire poser la question de privilège, monsieur le président. Au bas de la page 197 du compte rendu on me prête ces paroles:

> De fait, c'est ce qu'ils font.

Mais c'était une question; on devrait lire:

> En fait, le font-ils?

(Texte)

M. DORION: Monsieur le président, je ne sais pas si je suis tout à fait dans l'ordre, mais avant que nous commencions le témoignage de M. Bushnell, je voudrais présenter certains points sur lesquels, quant à moi, je voudrais obtenir des renseignements. Premièrement, je suis informé que des textes auraient été préparés à plusieurs reprises depuis un certain nombre d'années, textes pour lesquels Radio-Canada aurait payé, et qui n'auraient jamais été utilisés. Alors, je voudrais que l'on me fournisse des précisions sur ce qui s'est passé dans ce domaine,—si mes renseignements sont exacts,—depuis cinq ans, soit le nom des auteurs de ces textes, les montants qu'ils ont reçus, et pourquoi ces textes-là n'ont jamais été utilisés, ce qui serait, à mon avis, une dépense absolument inutile.

Le deuxième point, monsieur le président, sur lequel je voudrais avoir des informations, aurait trait aux relations de France-Film avec Radio-Canada. Je voudrais savoir, s'il n'est pas arrivé, disons depuis cinq ans, et je voudrais avoir des précisions à ce sujet-là, que des artistes étrangers aient apparu à des programmes de télévision à Montréal, payés par Radio-Canada, artistes qui auraient été invités ensuite, ou avant plutôt, par France-Film, et que France-Film aurait ensuite utilisés pour ses propres services à des conditions beaucoup plus avantageuses? Et, sur ce point, je suggérerais que M. Jean-Paul Lepailleur soit invité à comparaître et à témoigner.

(Traduction)

M. FLYNN: Il est un point à éclaircir. M. Dorion n'a pas dit qu'il cherchait à obtenir ces renseignements depuis cinq ans; il a dit qu'il désirait ce renseignement à l'égard de la dernière période quinquennale.

Le PRÉSIDENT: Avant de continuer, permettez-moi de vous faire observer que nous avons un ordre des travaux à suivre, et qu'il s'agit maintenant de la motion dont le comité est saisi. Je proposerais donc qu'après que M. Bushnell aura répondu à la demande de M. Dorion nous revenions à l'ordre des travaux, plus particulièrement à la motion de M. Smith.

M. MCGRATH: Serait-il régulier de poser auparavant des questions intéressant le compte rendu de la dernière réunion?

Le PRÉSIDENT: Au sujet de la motion?

M. MCGRATH: Non, au sujet des témoignages recueillis à la dernière audience.

Le PRÉSIDENT: La prochaine affaire inscrite à l'ordre des travaux est la motion de M. Smith; après nous aurons tout le temps voulu pour poser des questions relativement aux témoignages de la semaine dernière. Il sera proposé au comité de se réunir de nouveau ce soir à huit heures, en sorte que nous aurons tout le loisir voulu pour aborder toutes questions.

Monsieur Bushnell, auriez-vous l'obligeance de répondre maintenant à la demande de M. Dorion?

M. PICKERSGILL: Je ne voudrais pas en appeler au Règlement, monsieur le président, mais n'avons-nous pas décidé que la motion de M. Smith serait la prochaine affaire, et c'est bien mon avis. Le réponse à la demande de M. Dorion, tout comme les réponses aux demandes d'autres membres, devrait attendre que nous nous soyons prononcés sur ladite motion.

Le PRÉSIDENT: Je partage votre avis, monsieur Pickersgill. Je vais donc infirmer ma décision, si tel est le bon plaisir du comité.

Je crois que nous devrions passer à l'affaire suivante, qui est la motion de M. Smith.

Monsieur Dorion, vous voulez bien que votre réponse soit renvoyée après l'examen de la motion?

Ici je demanderais que M. Dunsmore, président du Comité des finances du conseil d'administration de Radio-Canada soit entendu.

M. R. L. DUNSMORE (*président du comité des finances de la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, mesdames et messieurs, dans une société ordinaire de nature industrielle ou commerciale les actionnaires, qui sont en somme les bailleurs de fonds de l'entreprise, élisent un conseil d'administration dont l'objet premier est de veiller aux intérêts desdits actionnaires en établissant des lignes de conduite avantageuses pour la société, et de veiller à ce que ces lignes de conduite soient suivies; le conseil d'administration est également chargé de conseiller les actionnaires, notamment au sujet des diverses mesures qu'il convient de prendre. Les administrateurs ont également mission de conseiller les actionnaires relativement aux conséquences de toute décision particulière que ces derniers songeraient à prendre.

Or, si vous me permettez d'établir un parallèle, vous, messieurs, représentez les actionnaires de Radio-Canada tandis que le conseil d'administration de cette dernière équivaut assez étroitement au conseil d'administration d'une entreprise industrielle.

Ce conseil d'administration a été assermenté il y a six mois aujourd'hui. A la même époque un comité des finances était nommé, composé de trois hommes d'affaires ainsi que deux membres du personnel permanent, c'est-à-dire de deux fonctionnaires de la Société Radio-Canada. Bien entendu, ce comité des finances a eu pour mission principale de veiller aux intérêts financiers que vous possédez en tant qu'actionnaires de la société en cause, de sorte que je suis l'un de vos représentants.

Le conseil d'administration a posé des questions analogues aux vôtres. Le comité des finances en a fait autant, surtout en ce qui concerne le domaine

financier, et ces demandes de renseignements nous aideront à surveiller vos intérêts; ce faisant nous avons constaté que les réponses des fonctionnaires de la Société Radio-Canada étaient sensées, consciencieuses et véridiques. Je me suis donc fort inquiété de voir un point de vue différent prendre naissance lors de la réunion de mardi dernier.

Je suis alors retourné auprès des fonctionnaires de Radio-Canada avec la détermination d'obtenir des détails complets sur la question des frais, notamment sur la manière dont les frais sont traités aux États-Unis et au Canada.

Avec votre permission je voudrais tenter de vous communiquer les notes que j'ai prises moi-même afin d'élucider, à mes yeux de profane, ce qui s'est produit relativement aux frais.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. DUNSMORE: Entre le moment de l'inspiration et celui où l'émission apparaît sur l'écran de télévision, il est trois phases d'activité et, par conséquent, trois catégories de frais. Il y a, en premier, la production: c'est l'exécution d'un spectacle sur la scène ou en studio. Vient ensuite la mise en télévision du spectacle afin qu'il passe sur les ondes ou qu'il soit transmis par câble à travers le pays, sur le réseau. Troisièmement, c'est la diffusion, qui amène l'image sur votre écran.

J'ai constaté qu'aux États-Unis la production peut être assumée soit par le réseau, soit par un agence de publicité ou soit par une seule et même personne appelée producteur unique, c'est-à-dire une même personne qui prépare, télévise et vend le tout en tant que tel. Autrement dit, il peut s'agir d'une société commerciale de télévision. J'ai également constaté que la mise en télévision pouvait être effectuée par le réseau ou encore par l'une ou l'autre des personnes mentionnées plus haut. Quant à la diffusion, c'est évidemment le réseau qui s'en charge.

Au Canada, ces trois fonctions ressortissent au réseau, c'est-à-dire à la Société Radio-Canada. Avant d'aller plus loin, j'estime qu'il importe de bien établir ce point.

M. MCCLEAVE: N'avez-vous pas dit qu'une société commerciale pouvait également s'occuper de la mise en télévision aux États-Unis, ou seulement une agence de publicité?

M. DUNSMORE: En effet. J'espère que vous excuserez ma phraséologie. Je me suis efforcé de noter dans une forme que je pourrais comprendre les renseignements que j'ai tirés de ces trois revues qui ont été déposées ici l'autre jour, savoir *Sponsor, Broadcasting* et *Television.*

Il s'agit donc de trois catégories de frais et d'activité. Mais j'ai dit que ce travail pourrait être effectué par le réseau, par une agence ou encore par un producteur unique. J'emploie cette dernière expression parce qu'elle me paraît simple. C'est de la revue *Television* que j'ai tiré ce renseignement qui y est fourni au sujet d'un spectacle télévisé de toute première valeur, produit aux États-Unis de bonne heure dans la soirée. *Broadcasting* et *Sponsor* m'ont fourni les mêmes données. Voici ces trois revues. *Television* est une publication annuelle tandis que les deux autres sont des publications hebdomadaires. Les numéros en cause ont tous trois paru à peu près à la même époque, soit en avril.

En consultant ces revues j'ai constaté que le programme en question, que je regarde moi-même, est réalisé à la fois par le réseau et par le producteur général. La seconde fonction est assumée par l'agence et le producteur général tandis que la troisième l'est par le réseau et l'agence. C'est *Television* qui m'a fourni ce renseignement. J'y ai également lu que l'émission citée coûte $140,000.

M. PRATT: Pourriez-vous nous donner le nom de l'émission?

M. DUNSMORE: Je vais vous l'indiquer dans un instant. J'ai donc consulté mes collègues de Radio-Canada sur la manière de traîter la question convenablement.

M. PRATT: Je m'en doutais bien.

M. DUNSMORE: La revue *Broadcasting* mentionne $115,000. De son côté *Sponsor* propose $150,000. Dans chaque cas le chiffre embrasse ces deux domaines d'activité. Il s'agit de l'émission *Chevy Show*. Mais il importe de noter ici que le chiffre mentionné est une estimation. L'article ne prétend à rien d'autre.

J'ai ici des lettres et des télégrammes émanant des diverses personnes qui, aux États-Unis, s'occupent de ce programme,—lettres et télégrammes dans lesquels ces personnes nous ont fait savoir exactement de quelle manière elles avaient obtenu ces données. Il en ressort qu'il s'agit d'estimations raisonnées que les auteurs ont fondé sur des rumeurs, sur leur propre expérience ou encore sur des renseignements obtenus au cours d'entretiens avec des employés de l'agence.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ces documents seront-ils déposés pour que nous puissions les examiner?

M. DUNSMORE: Oui. Notez toutefois qu'aucune estimation n'est faite de la somme que le réseau touche, et qu'il n'y est pas indiqué non plus ce qu'il en coûte au réseau. Deux chiffres ne seront donc pas fournis. Les revues en question ne prétendent pas les fournir. Les frais du réseau ne sont indiqués ni dans un cas ni dans l'autre. Je crois également savoir qu'entre le moment où le projet naît et celui où l'émission passe sur l'écran, les frais du réseau sont souvent portés au compte de l'ensemble. C'est donc un chiffre extrêmement éphémère si l'on peut dire. Remarquez qu'il varie. Et je ne voudrais pas qu'il vous induise en erreur. Ceci est une revue annuelle et voici une revue hebdomadaire. Dans le premier cas il s'agit peut-être du coût moyen de toute la série d'émissions, tandis qu'il peut s'agir, dans le cas des deux autres revues, de prix individuels. Vous constaterez que les chiffres présentent une assez grosse différence.

J'ai ensuite demandé aux fonctionnaires de la Société de m'indiquer le coût d'une émission canadienne. Ils se sont servis de la formule qui vous a été présentée l'autre jour, et ont choisi une émission canadienne comparable quant au genre, mais non nécessairement quant à la qualité, à l'émission, *Chevy Show*. L'émission choisie comporte des frais de $22,100 pour les trois domaines d'activité déjà mentionnés. La différence entre ce chiffre et les autres réside en ce qu'il s'agit, pour Radio-Canada, d'un prix de revient comptable, qui a été déposé ici. Ce document vous fournit le coût exact de ce genre d'émission. Je le répète, il s'agit d'un prix ferme, d'un prix comptable. Le même tableau laisse voir que les recettes afférentes à cette émission sont de $5,600. L'écart est considérable. Cela préoccupe le conseil d'administration, tout comme vous-mêmes, je le sais.

Afin de concilier ces éléments dans mon esprit et de rationaliser la question j'ai conçu un exemple que vous me permettrez, j'espère, de citer ici. Puis-je me servir de vous dans cet exemple, monsieur?

Le PRÉSIDENT: Oui, pourvu que la caricature soit favorable.

M. DUNSMORE: Aux fins de mon exemple mettons que vous soyez un citoyen respectable.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est purement hypothétique.

M. DUNSMORE: Citoyen respectable, vous possédez à London une maison proportionnée à votre condition sociale. Comme vous aimez le billard, vous vous faites aménager une pièce à cette fin. Bien entendu, c'est là une nouvelle immobilisation. En outre, comme vos deux adolescents aiment jouer au tennis,

vous faites ajouter un court de tennis à votre résidence, dépense qui vient évidemment s'ajouter au coût global. Par la suite vous êtes élu au Parlement et venez à Ottawa. A cette occasion vous désirez louer votre maison. S'il le veut bien, M. Pickersgill figurera aussi dans mon exemple.

M. PICKERSGILL: Pourvu que mon rôle soit tout à fait respectable.

M. DUNSMORE: J'allais ajouter qu'aux fins de mon exemple vous êtes également un citoyen honorable. Pour une raison ou pour une autre vous désirez louer une maison à London. Vous rendez donc visite à M. Halpenny pour lui déclarer, "Je désirerais louer votre maison si la chose vous convient". Il vous répond: "Oui, et le loyer en est de $600, compte tenu de ce que ma maison offre de commodités". Vous déclarez alors, "C'est ridicule, car je puis louer une maison qui me conviendrait, de l'autre côté de la rue, pour $400". M. Halpenny réplique, "Ma résidence comporte un court de tennis de même qu'une salle de billard". M. Pickersgill fait alors remarquer, "Le billard ne m'intéresse pas et je n'ai pas d'enfants". Évidemment c'est là une hypothèse dans le cadre de mon exemple. M. Pickersgill déclare donc, "Je n'ai pas d'enfants et votre tennis ne me servirait de rien. On m'a fait un prix de $400 de l'autre côté de la rue." Vous lui louez alors votre maison pour $400. Je suis parfaitement convaincu que ni vous ni M. Pickersgill n'estimez que vous subventionnez ainsi les frais de subsistance de ce dernier dans une proportion de $200 par mois. C'est ce que je voulais démontrer.

Voyez-vous, les annonceurs doivent faire leur travail en fonction d'un budget. Ils ne sont pas prêts à payer pour des éléments dont ils n'ont pas besoin. Ils n'ont pas particulièrement besoin de l'élément canadien; ils n'ont pas besoin d'artistes canadiens. Ils ne veulent verser que les sommes qui, à leur avis, sont proportionnées à leur budget publicitaire. A cet égard, ils appliquent une norme qu'ils appellent le coût de la minute commerciale par mille téléviseurs. Ce coût est établi à l'égard d'une émission de première classe mise en ondes tôt dans la soirée.

D'après la revue *Sponsor*, le coût moyen du spectacle américain précité s'établit à $3.51 par mille téléviseurs pour chaque minute commerciale.

J'ai demandé aux fonctionnaires de Radio-Canada d'établir quel serait le coût correspondant de l'émission canadienne.

Le PRÉSIDENT: Selon vos frais?

M. DUNSMORE: Précisément. Ce serait $4.60. L'annonceur canadien paie donc beaucoup plus d'après ces normes. Le commanditaire canadien de ce programme verse beaucoup plus d'argent que le commanditaire américain. Sans doute agit-il honnêtement car il estime que c'est là un moyen d'entretenir de bonnes relations avec le public. Je crois que c'est tout ce que j'avais à dire sur ce point. Tel est le fruit de mes recherches là-dessus.

J'aurais une dernière observation à formuler. Dans le passé, j'ai déjà pris trois leçons d'espagnol. Par la suite, je n'avais aucune difficulté à parler cette langue avec des gens qui avaient eux-mêmes pris trois leçons, mais lorsque je rencontrais des personnes qui en avaient suivi quatre, j'étais dépassé. Or, je ne suis pas sans savoir que vous avez pris plus de leçons que moi en matière de radio-diffusion, de sorte que vous me prendrez peut-être au dépourvu. Néanmoins, je suis disposé à répondre à toute question à laquelle il me sera possible de répondre.

M. PRATT: Pour reprendre l'exemple où il est question de MM. Halpenny et Pickersgill, il est à remarquer que M. Pickersgill est au courant de ses propres finances, comme M. Halpenny l'est des siennes. Mais que se produirait-il à supposer que Mme Halpenny paierait les frais et les taxes? J'estime que Mme Halpenny aurait le droit de savoir quel montant M. Halpenny obtient. Je crois qu'il y a ici analogie.

Le PRÉSIDENT: Vous n'êtes pas obligé de répondre à cela.

M. DUNSMORE: Puis-je passer outre, monsieur?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, continuez.

M. DUNSMORE: J'ajouterai, à l'appui de l'affirmation suivant laquelle il s'agit de données confidentielles, que j'ai reçu un télégramme de la revue *Sponsor,* un télégramme de C.B.S. et un télégramme de A.B.C. J'ai également en mains des extraits de *Television* ainsi qu'une lettre de la N.B.C. L'*Association of Canadian Advertisers,* la *Canadian Association of Advertising Agencies* et la *McLaren Advertising Company* nous ont également écrit à ce sujet. Je n'ai pas l'intention de lire toutes ces communications. Elles sont, toutefois, à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: Pourraient-elles être déposées?

M. DUNSMORE: Oui. Je pourrais peut-être vous donner lecture de la communication de la revue *Sponsor*:

> Réponse à votre demande de renseignements sur les prix de programmes de télévision mentionnés dans *Sponsor.* Nous obtenons ces données de diverses sources. Mais dans presque tous les cas nos renseignements proviennent des acheteurs plutôt que des vendeurs d'émissions. Rares sont les producteurs généraux qui consentent à révéler pareil détail. Quelques-uns de nos prix se fondent sur des estimations rationnelles plutôt que sur des renseignements précis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous nous indiquer la date de ce document?

Le PRÉSIDENT: La date de ce télégramme?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, et de la réponse.

M. PICKERSGILL: A mon avis, il serait intéressant d'entendre lecture des communications canadiennes.

M. DUNSMORE: Le télégramme que j'ai lu est daté du 29 mai.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous nous lire également les communications émanant de sources canadiennes. Vous avez dit qu'il y en avait deux.

M. DUNSMORE: En réalité, j'en ai trois.

M. Gilmore me dit que le télégramme lu tout à l'heure est daté du 28. Je vous avais cité la date inscrite au haut du télégramme.

Voici la communication de l'*Association of Canadian Advertisers.* Désirez-vous que je vous la lise en entier.

Le PRÉSIDENT: Oui. Vous pouvez le faire pendant qu'on distribue ces documents. Ce sont des exemplaires des trois lettres d'origine canadienne; celle de l'*Association of Canadian Advertisers,* celle de la *Canadian Association of Advertising Agencies* et celle de la *MacLaren Advertising Company Limited.*

M. DUNSMORE:

> J'ai reçu ces derniers jours un nombre croissant d'appels de membres de notre association qui ont suivi les rapports du comité spécial de la radiodiffusion.
>
> Ces personnes m'ont exprimé leur inquiétude à la pensée qu'il était possible que les renseignements touchant le coût des émissions de télévision, renseignements qu'elles-mêmes, leurs agences de publicité et Radio-Canada, ont toujours considérés comme confidentiels, seraient révélés au public.
>
> Vous comprendrez sans doute qu'il y a une marge entre publier des estimations de prix de revient, ce qui est, je crois, la coutume aux États-Unis, et révéler des détails précis. C'est là un genre de renseignements que les entreprises commerciales ne veulent pas faire connaître

à leurs concurrents pas plus que le coût de fabrication, les frais de vente, d'administration et le reste; tous ces éléments ont des effets considérables sur le succès des entreprises dans une économie où joue la concurrence.

C'est là un sujet de grave inquiétude pour nos membres, dont un certain nombre assurent la majeure partie des recettes publicitaires que touche Radio-Canada. J'espère donc que vous envisagerez ce point avec compréhension au cours de l'enquête qui se poursuit.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cette lettre n'a évidemment pas été demandée?

M. DUNSMORE: Non. Je suppose que quelque membre de l'association en cause aurait écrit à l'auteur.

Le PRÉSIDENT: Qui a signé cette lettre?

M. DUNSMORE: M. B. E. Legate, directeur général de l'association.

Le PRÉSIDENT: M. Legate est parmi nous; il pourra, donc, si vous le désirez, faire des observations à ce sujet plus tard.

M. PICKERSGILL: Je crois que nous devrions entendre lecture des autres lettres.

M. DUNSMORE: La lettre que je m'apprête à vous lire est de M. Alan L. Bell, directeur général de la *Canadian Association of Advertising Agencies*. Datée du 27 mai, elle se lit ainsi:

La *Canadian Association of Advertising Agencies* a suivi avec intérêt les délibérations du comité spécial de la radiodiffusion. L'un des points mentionnés dans les articles de journaux porte sur la révélation des dépenses faites par les annonceurs pour la production d'émissions télévisées. Les agences de publicité considèrent comme confidentielles les données visant le coût de production de ces émissions pour le compte de leurs clients et traitent ces renseignements avec prudence en raison de la concurrence.

A notre avis, cette observation sur la ligne de conduite ou coutume en cours à cet égard mérite d'être mentionnée.

La communication suivante émane de M. Horler de la *MacLaren Advertissing Company Limited*. Adressée à M. Bushnell, elle renferme le passage suivant:

A la lecture des journaux il paraît évident que le comité de la radiodiffusion (Chambre des communes) vous demande instamment de révéler le détail du coût de diverses émissions commanditées qui passent sur le réseau de télévision de Radio-Canada. En notre qualité de représentants de quelques-uns de vos principaux clients de la télévision, nous nous inquiétons fort de ce que pareil renseignement que nous considérons comme hautement confidentiel puisse être porté à la connaissance du public.

Ainsi que vous le savez, les dépenses publicitaires de toutes les sociétés sont jalousement gardées. En fait, lorsque nous avons besoin de connaître le détail des dépenses de publicité d'un concurrent, il nous faut recourir aux services d'un organisme de recherche indépendant, mais au mieux les résultats ne sont que des estimations assez vagues.

Nos relations d'affaires avec Radio-Canada se sont toujours inspirées du principe suivant lequel le coût des émissions télévisées intéresse uniquement la société et le commanditaire. Modifier, cet état de choses pourrait entraîner un sérieux changement d'attitude chez les annonceurs qui dépensent dans le moment des millions de dollars pour la production d'émissions canadiennes.

Le PRÉSIDENT: M. Smith a demandé si ces communications ont été sollicitées.

M. Bushnell, a-t-on écrit pour demander ces communications?

M. BUSHNELL: Monsieur le président, ces communications n'ont pas été sollicitées. Je ne voudrais pas que vous ayez de fausses impressions à cet égard. Je crois que quelqu'un du comité a demandé si nous avions reçu des écrits de l'un ou l'autre de ces commanditaires. J'ai donc appelé M. Hugh Horler, vice-président de la *MacLaren Agency* pour lui demander s'il se rappelait que cela ait pu se produire. Il m'a répondu qu'il ne s'en souvenait pas. Nous n'avons pu rien trouver. Toutefois, il m'a signalé que la question alarmait quelques-uns de ses principaux clients. Je présume donc, et ce n'est qu'une supposition, que M. Horler a parlé aux membres de l'A.C.A. et de la C.A.A.A. à la suite de quoi les lettres dont je vous ai donné lecture ont été rédigées.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous posions des questions, je crois que M. Dunsmore aurait autre chose à nous dire.

M. DUNSMORE: Ainsi que je l'ai mentionné précédemment, j'ai toujours estimé et j'estime toujours que c'est au conseil, ou à tout comité du conseil de guider les actionnaires, en l'occurence vous-mêmes, représentants des actionnaires, en ce qui concerne les conséquences de toute mesure que vous pouvez demander à la société de prendre. Je parle ici en qualité de membre de l'organisme,—par conséquent, je suis d'avis qu'il est de mon devoir comme membre du Conseil de vous dire ce que je pense de cette proposition.

J'ajouterai également que les autres membres du conseil ont été informés de cet état de choses et qu'ils nous ont fait connaître leurs réponses. En définitive,—et je le tiens du secrétaire de notre conseil,—les membres dudit conseil en sont venus à la conclusion que ce que vous proposez porterait préjudice à la Société Radio-Canada et irait à l'encontre de vos intérêts.

Avant de terminer, monsieur le président, permettez-moi de vous faire remarquer qu'on ne s'est pas demandé au cours des présentes délibérations si le chiffre dont j'ai parlé plus tôt était exact ou non. Ne vous méprenez pas sur le sens de mes paroles; il aurait pu arriver que ce programme en particulier coûtât moins cher.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Aux fins du compte rendu, voudriez-vous nous dire quel est ce chiffre?

M. HALPENNY: Ce détail figure comme article (J) à la page 132.

M. DUNSMORE: $22,100 et vous pourrez trouver cela dans la liste des frais déposés, page 132. De ce que j'ai dit je ne voudrais pas que vous concluiez que c'est là, à mon avis le coût approprié. Cette émission aurait pu coûter $20,000. C'est là une question que nous, du comité des finances, nous posons constamment. Nous nous efforçons d'obtenir les renseignements voulus afin d'élucider ce point. Toutefois, c'est là une question tout à fait différente de celle que nous traitons présentement. Il s'agit ici de déterminer le coût de production de l'émission précitée, et c'est ce qui nous intéresse.

M. CHAMBERS: En examinant ces chiffres, qui appartiennent au genre de chiffres que le témoin a employés,—et je ne me suis arrêté qu'au réseau français,—je note que la perte ou subvention varie d'un maximum de 44 p. 100, dans le cas où une émission est subventionnée, jusqu'à un niveau où Radio-Canada réalise un bénéfice d'environ 20 p. 100. Le montant des subventions varie considérablement d'un programme à un autre. Auriez-vous une observation à faire au sujet du bien-fondé de cet état de choses.

M. DUNSMORE: Ce que vous affirmez revient à dire qu'il existe une grande différence entre ce que M. Pickersgill, ou quiconque d'autre désirerait louer la maison de M. Halpenny, serait prêt à payer; or, il arrive que ce dernier l'a louée à M. Pickersgill qui était prêt à lui verser $400.

L'émission en cause a été mise sur le marché et les gens qu'ils l'ont achetée étaient prêts à en donner $5,600, compte tenu de la concurrence des autres acheteurs possibles. Ainsi, d'autres programmes, l'attitude des annonceurs, le nombre de stations par lesquelles ledit programme est diffusé constituent autant de facteurs capables de modifier ce chiffre. Les prix sont donc fonction de ce que les acheteurs estiment pouvoir payer pour une émission en particulier.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je voudrais revenir en arrière pour un moment. Dans le cas des États-Unis où l'on produit ces autres choses, essuie-t-on des pertes analogues. Je n'ai rien à redire sur ce point, j'affirme simplement qu'au Canada nous devons subventionner les émissions; toutefois nous pouvons le faire à raison de $5,000 la semaine pour un savon et de $2,000 seulement pour un autre.

M. DUNSMORE: Il n'est pas question de subvention ici; il s'agit du prix qu'on peut obtenir pour une émission. Il n'est pas plus question de subvention ici que dans le cas de la maison que M. Halpenny a louée. Le chiffre cité est le maximum que le locataire consentait à payer.

Un point dont on n'a pas assez tenu compte, peut-être parce que je n'y ai pas suffisamment insisté, c'est que le réseau américain peut perdre de l'argent dans ce cas. Il nous est impossible de le savoir parce que nous ignorons ce qu'il lui en coûte ou ce qu'il reçoit pour cette part de travail. Il peut se rattraper ici ou là, car très souvent les divers éléments sont réunis en une seule offre à l'intention du commanditaire.

M. HALPENNY: La N.B.C., la C.B.S. et l'A.B.C. perdent-elles de l'argent dans l'ensemble?

M. DUNSMORE: A la lumière des trois leçons que j'ai prises, je crois savoir que ces réseaux perdent de l'argent mais qu'ils se rattrapent ici et là.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ils laissent voir un bénéfice net de 70 millions.

M. MCGRATH: Relativement à l'exemple que M. Dunsmore a cité, il est un fait inéluctable qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on établit un parallèle entre Radio-Canada et les réseaux américains. En voici les éléments: *a*) Radio-Canada appartient au public; *b*) elle possède des droits exclusifs à l'égard des six plus grands marchés du Canada et *c*) elle fonctionne à perte.

Cette réserve faite j'aurais une question à poser à M. Dunsmore au sujet du coût des émissions commerciales de télévision, mais peut-être serait-il préférable que j'adresse ma question à M. Bushnell. Lors de la vente, le commanditaire est-il au courant des frais de production de Radio-Canada quant aux spectacles commerciaux?

M. BUSHNELL: En général, le commanditaire en a une idée assez juste.

M. MCGRATH: Est-ce Radio-Canada qui l'en informe.

M. BUSHNELL: Non pas précisément.

M. MCGRATH: Le commanditaire n'a aucun moyen de connaître les frais de production de telle émission en particulier?

M. BUSHNELL: Je n'affirmerais pas cela, monsieur McGrath. Le commanditaire a une idée assez juste de ce que coûtent les artistes de même que des frais afférents à nos services. Nous demandons des prix uniformes pour certains services. Il peut donc en faire le total et obtenir un chiffre assez voisin du coût exact. Peut-être ignorerait-il à combien s'élèvent nos frais généraux et je ne crois pas que nous le révélerions.

M. MCGRATH: On vient de me signaler que, lors de la séance du 26 mai, M. Bushnell a déclaré ce qui suit au sujet des émissions commerciales de télévision:

> L'annonceur nous demande alors combien cela va-t-il coûter? Nous le lui disons, et il réplique: C'est au-dessus de nos moyens.

Puis il ajoute:

> Merci beaucoup, nous allons nous adresser à votre concurrent et voir si son prix nous convient.

De ces observations on peut conclure que l'annonceur éventuel se trouve mis au courant du coût de la production.

M. BUSHNELL: Il est mis au courant du montant que nous lui demandons, c'est-à-dire du montant que nous exigerions probablement. De toute évidence, il s'agit du chiffre qui figure ici,—$5,600. C'est là ce que nous lui demandons.

Si je puis répondre à la question de M. Chambers, monsieur le président, la différence considérable peut être attribuée dans la plupart des cas au fait que quelques commanditaires achètent leurs émissions pour 52 semaines et quelques-uns pour 26 semaines; on accorde une série d'escomptes. Mais il est un autre point. Certains commanditaires ont recours aux réseaux français et anglais, et sur le réseau français ils nous faut payer des interprètes qui figurent en personne; c'est un détail dont il faut tenir compte. C'est surtout le volume qui détermine le taux que nous demandons au commanditaire.

M. MCGRATH: Pourquoi les représentants de Radio-Canada ou encore les agents de publicité ne déclarent-ils pas tout bonnement: voici, cette émission coûte $22,000 à Radio-Canada; elle doit donc se vendre $22,000.

M. BUSHNELL: Certes, monsieur McGrath, nous pourrions prendre cette attitude mais je sais ce qu'on nous répondrait. Les commanditaires refuseraient d'acheter.

M. MCGRATH: J'estime que la *General Motors* ne saurait se passer d'annonces télévisées au Canada; or, il n'existe qu'un seul grand réseau. Il en va ainsi des trois fabricants d'automobiles et des grandes fabriques de savon. Ces entreprises ne peuvent pas se passer des organes de publicité nationaux.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous nous engageons dans une controverse.

M. MCGRATH: Non pas, monsieur le président. Sauf tout le respect que je vous dois, j'essaie ici d'exposer un point de vue.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est déjà fait.

M. MCGRATH: J'aurais un point à signaler qu'on pourrait, je crois, qualifier de moyen terme. Si la Société Radio-Canada et son conseil d'administration estiment qu'il n'est pas dans l'intérêt de ladite société ou, si vous le préférez, qu'il n'est pas dans l'intérêt public de révéler le coût des émissions commerciales de télévision ni la partie de ces frais qu'assume le contribuable, ne serait-il pas possible alors que la Société fasse connaître au comité ce qu'il lui en coûte pour produire une émission? Autrement dit, s'il s'agit de la vente d'une émission, qu'on en désigne une en particulier. Ainsi, si un spectacle coûte à la société $22,000 et qu'elle en tire $5,600 pourquoi ne préciserait-elle pas le nom de l'émission en cause.

M. PRATT: C'est précisément ce que j'ai demandé il y a plusieurs jours, sans obtenir de réponse.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En premier lieu, je n'admettrai pas qu'on déroge à la motion qui a été présentée. Permettez-moi de vous rappeler, et je cite ici le mémoire de l'*Association of Canadian Advertisers* où il est question des rapports entre le commanditaire et Radio-Canada,—qu'on a déclaré ou laissé entendre que ces prix sont souvent fournis au commanditaire et, c'est là, je crois, un point important. Le mémoire précise:

> L'un des inconvénients du régime actuel réside dans l'impossibilité où se trouvent les agences d'obtenir, au nom des annonceurs, le détail des frais afférents aux émissions de télévision de Radio-Canada.

Je pourrais peut-être vous citer également un autre témoignage, celui de M. Fowler, qui donne à réfléchir.

Le PRÉSIDENT: Quelle date porte le premier document cité?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il est d'avril 1956.

Je vais lire à présent un passage du rapport Fowler, page 205:

> Comment la division commerciale sait-elle que le commanditaire ne serait pas disposé à payer $6,000 ou qu'un autre acheteur,—société commerciale ou industrie,—n'irait pas jusqu'à $7,000?

Voici où je veux en venir, monsieur le président, En ce qui regarde Radio-Canada, la seule norme qui nous permette de déterminer les frais pertinents s'applique à la radio.

J'ai en main le tarif de deux stations montréalaises d'expression anglaise et d'une station montréalaise d'expression française, que je suis prêt à déposer, et celle des taux de Radio-Canada, qui montre qu'à de mêmes époques, et pour n'importe quelle émission éclair d'une minute, Radio-Canada demande beaucoup moins que ses concurrents. Cela nous ramène au jeu de la demande, dont a parlé M. Bushnell. J'estime que, pour ce qui est de l'attitude du commanditaire,—et nous avons fait mention de la partie du coût qu'il est prêt à assumer, —c'est purement matière d'opinion. Les prix que demande Radio-Canada sont bien plus bas que ceux qu'exigent d'autres réseaux radiophoniques d'importance analogue et la Société n'exige pas ce que les clients seraient prêts à payer.

J'aurais une autre observation à faire.

M. MCCLEAVE: J'en appelle au règlement, monsieur le président; il y aurait certainement lieu d'écarter les exposés de points de vue personnels des membres du comité. L'honorable député de Calgary-Sud ne pourrait-il pas demander à M. Bushnell ou à quelqu'un d'autre de nous faire connaître son avis à cet égard?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me le propose, et je serais heureux qu'il nous dise maintenant ce qu'il pense de cela.

M. PICKERSGILL: Nombre de membres du comité auraient des questions à poser au témoin actuel relativement à des opinions qu'il nous a fait connaître et je crois qu'il conviendrait de donner priorité à ces membres plutôt qu'à ceux qui sont ici pour faire des discours.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, j'avais pensé que les questions devraient être adressées à M. Dunsmore au sujet de son mémoire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vais suivre votre conseil. J'imitais tout à l'heure M. Pickersgill, qui toujours, fait des discours.

Le PRÉSIDENT: Je ferai maintenant observer au comité que le ministre responsable de Radio-Canada au Parlement aurait une déclaration à faire ensuite. Après quoi, monsieur Smith, étant donné que c'est vous qui avez présenté la motion, j'aimerais que vous vous résumiez. Avez-vous des questions à poser?

M. PICKERSGILL: Oui, plusieurs. Ma première question, qui me paraît fondamentale, est la suivante. Le témoin pourrait-il nous dire de façon précise comment Radio-Canada, en gardant ce renseignement secret, renseignement que M. Smith voudrait qu'on rendît public, pourrait obtenir un prix plus élevé pour le programme en cause? C'est là, je crois, l'essentiel de la question.

M. DUNSMORE: Je crains de ne pouvoir fournir de réponse catégorique à M. Pickersgill; néanmoins je dirai ceci: si j'étais un agent de publicité disposant d'un budget donné, je me demanderais, en me fondant sur ce chiffre, combien je puis payer par mille téléviseurs pour une minute commerciale. Peu

importe ce que Radio-Canada me dirait qu'il lui en coûte, il me faudrait déterminer la valeur de l'émission en milliers d'appareils par minute commerciale, c'est-à-dire par minute d'émissions commerciales que je pourrais obtenir.

M. PICKERSGILL: J'aurais une deuxième question à poser à la suite de cette réponse. Dans la mesure du possible, nous voulons savoir, je crois, quel avantage il y a pour Radio-Canada et non pour les annonceurs à tenir ce renseignement secret, et je suis prêt à admettre qu'il semble y en avoir plusieurs. Mais voici où je veux en venir. En ce qui concerne la vente de ses annonces quel avantage Radio-Canada tire-t-elle du fait que ni le coût de l'annonce ni le coût de l'émission ne seront rendus publics?

M. DUNSMORE: J'ignore si ma réponse sera satisfaisante, mais la voici: nous, du comité des finances, pouvons examiner le cas d'un programme, y compris le coût dudit programme et les recettes y afférentes, sans connaître le nom de l'émission ni celui du commanditaire, et travailler aussi efficacement. Je ne crois pas que nous ayons besoin de connaître le nom des émissions non plus que celui des commanditaires pour examiner tel ou tel cas dans le sens que j'ai indiqué tout à l'heure. Tel ou tel programme coûte peut-être trop cher à Radio-Canada, et c'est le point que nous cherchons à déterminer.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, je vous ai laissé parler avant deux ou trois autres membres qui désirent poser des questions. Auriez-vous l'obligeance de leur céder la parole pour quelques minutes?

M. MUIR (*Lisgar*): Monsieur le président, j'aurais une question à ajouter à celle de M. McGrath. Radio-Canada sollicite-t-elle des commanditaires pour ses émissions, ou lance-t-elle des appels de soumission?

M. BUSHNELL: Nous ne demandons pas de soumissions, mais nous nous adressons certes aux agences de publicité, aux clients éventuels et à quiconque pourrait être intéressé. Nous disposons d'un fort groupe de vendeurs. Ils s'efforcent de nous obtenir le plus d'argent possible.

M. MUIR (*Lisgar*): Une autre question, monsieur le président. Pourquoi Radio-Canada ne demande-t-elle pas de soumissions? Estime-t-elle juste de s'adresser à certains commanditaires sans donner à d'autres l'occasion de bénéficier de ses meilleures productions?

M. BUSHNELL: Je dois dire que ce serait-là quelque chose de nouveau dans le monde de la publicité. Je n'ai jamais entendu parler d'annonces vendues suivant pareille méthode, mais c'est peut-être là une bonne idée.

M. MUIR (*Lisgar*): Je suis porté à croire que certains commanditaires ont en quelque sorte le monopole des bonnes émissions.

M. BUSHNELL: De fait, il nous arrive de nous adresser à plus d'une personne. Nous allons d'un client à l'autre. Ainsi que je l'ai dit précédemment, si nous n'avons pas de chance auprès de tel client nous allons en voir un autre.

M. LAMBERT: Cela infirme une déclaration de M. Dunsmore et je voudrais que vous nous donniez des éclaircissements. M. Dunsmore nous a fait remarquer que notre comité représentait les actionnaires d'une société. Supposons, par exemple, qu'une société produisant des émissions soit en mauvaise posture financière; ne croyez-vous pas que le problème auquel la direction des actionnaires de cette société aurait à faire face serait de décider s'il y a lieu de poursuivre l'activité ou d'y renoncer. J'aimerais connaître vos idées à ce sujet. N'est-ce pas le problème qui se pose ici?

M. DUNSMORE: Me permettriez-vous de répondre à cela, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur Dunsmore.

M. DUNSMORE: Du moins, je vais m'efforcer d'y répondre. L'observation que vous avez faite est assez juste. C'est ainsi qu'agirait une société particulière. Elle se dirait que si un tel article ne rapporte pas, il vaut mieux en abandonner la production, et c'est à la direction, par l'entremise du conseil d'administration, qu'il appartiendrait d'en fournir les raisons aux actionnaires. Il se peut toutefois qu'on veuille en maintenir la production, vendre à perte et attirer ainsi des clients. Cependant, le cas qui nous occupe est différent et c'est ce que j'ai voulu dire lorsque je vous ai fait observer peut-être maladroitement que nous nous efforçons de relever les normes de notre régime actuel, notamment, que les Canadiens désirent des émissions canadiennes de teneur canadienne. Il nous faut prendre une décision. Il s'agit en premier lieu de savoir si le prix en est trop élevé; or, à supposer que nous soyons en mesure de réduire les frais jusqu'à $18,000, l'écart est encore considérable. Nos moyens nous permettent-ils de faire cette dépense pour monter une émission canadienne, ou va-t-il nous falloir reviser notre régime et conclure que nous ne pouvons produire que des émissions rentables de manière que notre solde soit créditeur?

M. LAMBERT: J'aurais une question supplémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Un moment je vous prie. Pourriez-vous soulever des questions plus étroitement liées à la motion? Nous nous éloignons sensiblement du sujet et je doute que nous puissions en arriver ainsi à ladite motion.

M. LAMBERT: Le point suivant n'est-il pas complémentaire? Au lieu de nous en prendre aux frais, ne devrions-nous pas plutôt examiner le problème des recettes? Je songe ici au montant de $5,600, qui est, je crois, le chiffre avec lequel nous nous débattons ici. Les recettes sont-elles suffisantes? Le déficit résulte de la différence entre les recettes et les dépenses, en sorte que deux problèmes se posent, non seulement celui des frais réels, mais aussi celui des recettes.

Le PRÉSIDENT: Je regrette, monsieur Lambert, mais je ne vois pas quel rapport votre observation peut avoir avec la motion présentement.

M. PICKERSGILL: J'estime que cette question de M. Lambert se rapporte en tout point à ladite motion. C'est une des questions les plus fondamentales qui puissent se poser. Certes, pour décider de la question de savoir si le prix de ces émissions doit être porté à la connaissance du public, il nous faut une réponse sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Cependant, messieurs, la motion porte:

> Que tous les frais de production des émissions commerciales et des émissions non commanditées de télévision présentées au cours du dernier mois complet sur les réseaux anglais et français soient présentés au Comité le plus tôt possible, sous forme d'état détaillé avec, en regard, les montants recouvrés des commanditaires et d'autres sources.

Ce que je veux vous rappeler, messieurs, c'est qu'il faudrait bien que nous nous prononcions sur cette proposition au cours des deux prochaines semaines.

M. PRATT: A mon sens, nous ne tenons compte que d'un aspect de la question. Je voudrais demander à M. Bushnell s'il n'est pas exact que les commanditaires ne s'intéressent pas uniquement au prix de l'émission mais aussi aux nombres de téléspectateurs; autrement dit, le commanditaire veut connaître le prix de l'émission en fonction de son auditoire. Même si les émissions canadiennes peuvent coûter seulement la moitié ou le tiers de ce que coûtent les émissions américaines, le prix par téléspectateur est néanmoins plus élevé au Canada, normalement, qu'aux États-Unis.

M. BUSHNELL: Sans aucun doute.

Le PRÉSIDENT: On l'a déjà fait remarquer ici.

M. PRATT: Je ne crois pas que le comité ait pris connaissance de cette question.

Le PRÉSIDENT: De quelle question s'agit-il, monsieur Pratt?

M. PRATT: Voici qu'elle était ma première question. J'ai voulu savoir si le prix par téléspectateur est beaucoup plus élevé au Canada; ces dépenses excessives ne doivent certainement pas profiter au commanditaire, compte tenu de la population restreinte du Canada.

M. BUSHNELL: C'est juste.

M. PRATT: Par conséquent, Radio-Canada doit assumer une certaine partie du coût; Radio-Canada, ou si vous préférez le public, devient donc l'associé du commanditaire.

Même si le comité consent à renoncer au renseignement visant le nom du commanditaire et le montant que ce dernier a payé, j'estime que cela n'a rien à voir à la divulgation du coût de l'émission.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'ai essayé de dire. Plusieurs des points qu'on a soulevés n'ont rien à voir à la motion.

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire à M. Dunsmore au sujet des agences de publicité.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Des agences de publicité, des agences de réclame ou des commanditaires?

(Texte)

M. TREMBLAY: Je n'en suis pas encore arrivé à ce point. J'ai demandé, le 26 mai 1959, la question suivante: Est-ce que les agences de publicité, ou les commanditaires, ont fait des instances à Radio-Canada dans le but de demander que les chiffres que le comité demnde ne soient pas révélés? Et mon collègue, M. Dorion, a demandé la question suivante: Est-ce qu'il y a dans les contrats conclus entre la Société Radio-Canada et les commanditaires, une clause voulant que les chiffres que le comité demande ne soient pas divulgués?

M. Dunsmore a déposé tout à l'heure certaines lettres en date du 27 mai 1959. Est-ce que,—et je répète ma question,—il y a eu, soit en 1957, soit en 1958, ou avant le 26 mai 1959, des instances de la part de commanditaires à l'effet que Radio-Canada ne divulgue pas les chiffres que réclame ctuellement le comité?

(Traduction)

M. FORTIN: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous répondre à cette question auparavant? Très bien, allez-y, monsieur Fortin.

(Texte)

M. FORTIN: Une question supplémentaire. Est-ce que, dans le même ordre d'idées mentionné par M. Tremblay, Radio-Canada de son côté aurait promis, garanti ou laissé entendre, d'une façon quelconque, que jamais ces chiffres ne seraient dévoilés?

(Traduction)

M. BUSHNELL: Pas que je sache. Et pour répondre à la question de M. Tremblay: on a déjà demandé, je crois, si l'on disposait de documents écrits à ce sujet, et je me souviens d'avoir répondu par la négative. Mais c'est une sorte d'entente qui a été conclue entre Radio-Canada et les annonceurs depuis des années et des années. Le contrat ne comporte cependant rien, j'en ai ici un exemplaire, qui nous interdise de révéler les chiffres; mais il est nettement entendu entre les annonceurs et l'administration de Radio-Canada que ces chiffres ne seront pas divulgués.

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, j'ai une question à poser à M. Bushnell. Monsieur Bushnell, pourriez-vous nous dire si c'est là simplement le fait d'une entente verbale ou si réellement il y a des textes sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour déclarer que c'est réellement le fait d'une entente définie entre la Société Radio-Canada et les commanditaires?

(Traduction)

M. BUSHNELL: Il n'y a pas d'écrits à ce sujet, que je sache. Et je puis parler par expérience personnelle. Ainsi que je l'ai fait remarquer l'autre jour, j'ai 25 années d'expérience dans le domaine de la radiodiffusion. Il y aura 26 ans, le 1er novembre, que je suis au service du réseau national de radiodiffusion.

Auparavant j'étais directeur d'une station privée. Au cours de mes années de service auprès de CRBC et de Radio-Canada j'ai été directeur de programmes, en même temps que chargé de la vente des émissions. J'ai été chef de la section commerciale également. D'après ma propre expérience je puis donc affirmer qu'on nous a demandé, maintes et maintes fois, de ne pas révéler ces prix. En fait, si vous me permettez de revenir en arrière, je crois que les comités de la radiodiffusion qui vous ont précédés ne nous ont jamais pressés, du moins jusqu'à ce point, de dévoiler ces chiffres. Je puis vous assurer, monsieur Tremblay, que nous considérons simplement la chose comme dérogatoire à l'éthique professionnelle. Toutefois, aucune entente écrite n'existe à ce sujet.

M. PICKERSGILL: Ma question se rapporte strictement à la motion. Je tiens à le préciser.

Le PRÉSIDENT: Pas de déclaration, je vous prie.

M. PICKERSGILL: Mon interprétation est la suivante,—M. Bushnell rectifiera si je me trompe: En réponse à la dernière question on fait valoir que si les chiffres en cause ne sont pas dévoilés c'est qu'il faut éviter de déplaire à l'annonceur.

Je voudrais à présent que M. Bushnell nous indique quel avantage il y a pour Radio-Canada à ne pas dévoiler ces renseignements, et de quelle manière il y va de l'intérêt public. Je ne suis pas du tout certain qu'on ait répondu à cette question jusqu'ici.

M. BUSHNELL: En réponse à M. Pickersgill permettez-moi de dire ceci: Mécontenter un client, c'est le perdre.

M. PICKERSGILL: Est-ce là le seul argument que Radio-Canada peut mettre de l'avant? Dans le cas de l'affirmative nombre de membres du comité voudront décider s'il serait dans l'intérêt public d'obtenir ces renseignements reputés confidentiels. Je ne tiendrais pas ces renseignements pour confidentiels aux seules fins de plaire à un client ou à un annonceur, mais seulement si l'on peut nous convaincre que Radio-Canada augmentera par ce moyen ses recettes de publicité.

M. PRATT: Vos propos ont le ton d'une déclaration.

M. PICKERSGILL: Nous avons tous les mêmes droits au sein du Comité.

Le PRÉSIDENT: La question que vous désirez poser, monsieur Dorion, a-t-elle trait à la motion?

M. DORION: J'ai demandé à M. Bushnell, l'autre jour, de produire une formule des contrats qui sont passés avec les agences de publicité. On me dit qu'elle a été produite, mais je n'en ai aucun exemplaire.

Le PRÉSIDENT: On en distribue des exemplaires présentement. C'est-à-dire qu'on en a distribué ou qu'on est sur le point de le faire. Et vous, monsieur Simpson, votre question intéresse-t-elle directement la motion?

M. SIMPSON: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Posez-la.

M. SIMPSON: Toute question visant les frais aurait trait à la motion.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne suis pas du tout de cet avis.

M. SIMPSON: Je voudrais qu'on réponde à la question que je vais poser.

Le PRÉSIDENT: Posez votre question et nous déciderons s'il convient qu'on y réponde dès maintenant.

M. SIMPSON: Je voudrais savoir si Radio-Canada a déjà reçu des plaintes de la part d'annonceurs, suivant lesquelles d'autres annonceurs bénéficieraient parfois, ou toujours, des meilleures émissions qui figurent sur la formule qu'on nous a présentée et qui laissent voir le plus grand écart entre le coût de production et ce que paie le commanditaire?

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de répéter votre question; je ne la saisis pas.

M. CHAMBERS: L'interpellateur veut savoir si tel annonceur est mieux traité que tel autre.

Le PRÉSIDENT: On veut savoir si, par exemple, la Société *Ford* se plaint de ce que Radio-Canada ne lui offre jamais des émissions du genre de celles qu'elle vend à la *General Motors?*

M. SIMPSON: Ou encore des annonceurs de moindre importance qui n'ont pas autant d'argent à dépenser, mais qui pourraient profiter des émissions qui se vendent assez bon marché.

M. BUSHNELL: A ma connaissance, le cas ne s'est pas présenté. On peut déclarer en toute assurance, je crois, que tel annonceur trouvera probablement à redire au contrat accordé à son rival. Permettez-moi de vous faire remarquer ceci: on a déjà signalé,—mais je ne saurais dire qui au juste,—que nous verrions notre chiffre d'affaires diminuer. Dans le cas de l'un des plus gros contrats que nous ayons eu en une année en particulier,—il y a deux ans, je crois,—nous n'avons tout simplement pas pu satisfaire l'annonceur en cause. Il s'est abstenu de recourir à nos services cette année-là et Radio-Canada s'est crue obligée d'inclure dans son programme le type d'émission que ledit annonceur avait déjà commandité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous nous donner le nom de cet annonceur?

M. BUSHNELL: Oui, il s'agit de la *General Motors.*

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et quelle était l'émission?

M. BUSHNELL: *C.B.C. Theatre.* L'émission s'appelle aujourd'hui *General Motors Presents.* Ce contrat nous a échappé cette année-là. La société en cause ne s'est toutefois pas adressée à d'autre station. Elle a affecté son argent à la publicité écrite.

Le PRÉSIDENT: Il y a quelque temps de cela?

M. BUSHNELL: Oui, cela s'est produit il y a deux ans.

M. SIMPSON: J'essaie d'aborder la question du point de vue de MM. McGrath et Muir. M. Bushnell a déclaré au sujet des chiffres qui figurent au tableau que celui de $5,600 était plus ou moins établi par Radio-Canada elle-même et que c'est là le prix auquel elle pouvait vendre son émission. Je voudrais savoir à qui serait donnée l'occasion de faire la première proposition en vue d'obtenir cette émission. Le premier commanditaire pressenti pourrait bien ne pas l'acheter.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas comment ces questions se rapportent à la motion. Auriez-vous l'obligeance d'attendre à plus tard pour poser cette dernière question. Monsieur Tremblay, votre question se rattache-t-elle directement à la motion?

M. TREMBLAY: Sans aucun doute.

Le PRÉSIDENT: Voyons voir.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, pour suivre l'exemple de M. Pickersgill, je voudrais faire allusion au domaine de l'intérêt public. Est-ce qu'il est dans l'intérêt du public de demander aux contribuables de participer à des programmes qui servent à la publicité de certaines compagnies? Et cela sans fournir aux contribuables des explications sur la part de frais qu'ils assument dans cette publicité.

M. BUSHNELL: Je ne crois pas qu'il m'appartienne de répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Je vais appeler le ministre. Peut-être a-t-il quelque chose à nous dire à ce sujet. L'honorable George Nowlan est membre du Comité.

L'hon. GEORGE NOWLAN (*ministre du Revenu national*): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je suis ici à titre de membre du Comité, et si l'on a décidé d'interdire tout discours, je ne veux pas qu'on me traite autrement que les autres à cet égard. En d'autres termes, s'il est contre les règles du Comité de faire des déclarations personnelles, je ne veux pas transgresser ces règles. Toutefois, je puis vous faire connaître mon avis à ce sujet, si vous le désirez.

M. PICKERSGILL: Je propose que la parole soit accordée au ministre.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous limiter la longueur de son exposé?

M. PICKERSGILL: Certainement pas.

M. NOWLAN: Je n'ai pas de texte à lire. Ainsi que je vous l'ai dit, je fais moi-même partie du Comité. Je n'ai parlé de cette affaire avec aucun membre du comité, si ce n'est vous-mêmes. Que chacun se sente libre de voter à sa guise. Aucune contrainte n'est à craindre.

Si cette motion était présentée à la Chambre, j'y dirais en tant que ministre, "compte tenu des réserves habituelles", ce qui signifie que les questions confidentielles ne seraient pas dévoilées. Mais je n'adopterai pas cette attitude ici.

Vous étudiez la question des frais et je veux que ces frais soient examinés à tous égards. Cela ne fait aucun doute. Le seul point auquel je songe c'est que l'annonceur estime peut-être qu'il n'y a pas lieu de citer les noms des commanditaires individuels. Lorsqu'on mentionne l'émission *General Motors Presents* on sait habituellement de quel commanditaire il s'agit, parce que c'est une maison bien connue.

Des lettres émanant d'agences de publicité et d'annonceurs du Canada qui ne partagent pas cet avis nous ont été lues ce matin; on n'y dit pas que cela leur porterait préjudice, mais on donne à entendre que cela les amènerait à reviser leur attitude envers Radio-Canada. Ainsi que M. Bushnell l'a fait remarquer, la concurrence est âpre dans le domaine de la publicité, et les annonceurs eux-mêmes ont besoin de ce moyen de réclame.

Si nous dévoilons l'identité de la société en cause et par le fait même le nom de l'annonceur, il peut en résulter que l'annonceur dépensera ailleurs ses fonds publicitaires et cela serait préjudiciable à Radio-Canada aussi bien qu'au contribuable.

Dans une certaine mesure cela clarifie peut-être le point qui préoccupe le Comité.

M. PICKERSGILL: Le point qui consiste à savoir comment l'annonceur sera protégé?

M. NOWLAN: Je ne me soucie aucunement que l'annonceur puisse être protégé plus qu'il l'est présentement. Ce qui m'intéresse c'est le programme de Radio-Canada, car j'aurais bientôt pour mission de défendre ses prévisions de dépenses à la Chambre, si Dieu le veut et m'en donne la force; de plus nous espérons qu'il en sera également ainsi l'année prochaine.

Je ne voudrais pas que Radio-Canada en arrive à me dire qu'elle a besoin de plus d'argent parce qu'elle aurait perdu des recettes de publicité à la suite des mesures que vous auriez prises ici en l'obligeant à révéler les renseignements en cause.

Il ne fait absolument aucun doute que si le comité décide à la majorité des voix que ces renseignements doivent être divulgués, ils le seront. La chose est certaine; néanmoins, je suis d'avis qu'il ne serait pas judicieux d'agir ainsi. Franchement, je n'en vois pas l'utilité, si ce n'est celle de satisfaire la curiosité légitime de certains relativement à l'identité de l'entreprise commerciale qui verse ces sommes.

Il faut se rappeler, et je crois l'avoir dit à la Chambre, que je ne cherche pas à fixer la politique gouvernementale, car le gouvernement n'a encore pris aucune décision à cet égard; néanmoins, on reconnaît en général que d'ici très peu de temps, je le sais,—le Bureau des gouverneurs a rédigé un projet de règlement pour la télévision,—on est assez fondé à présumer que d'ici quelques mois des stations privées de télévision demanderont des permis; ainsi le monopole dont M. McGrath a parlé, avec assez d'à-propos d'ailleurs, apparaîtra comme une protection.

L'an prochain des stations privées de télévision fonctionneront et je suis persuadé,—M. Allard ici présent est président et directeur de C.A.B.,—et si on lui demandait l'an prochain de produire des chiffres sur le coût des annonces dans les stations privées qui obtiendront peut-être des permis, il s'y opposerait fermement, et le comité n'insisterait pas. Par conséquent, si nous décidions de faire produire ces chiffres, j'estime que nous réussirions seulement à éloigner les annonceurs dans le moment ou du moins à les amener à reviser leur position de sorte que l'année prochaine, peut-être, Radio-Canada serait dans une situation désavantageuse par rapport aux stations privées qui chercheront à réaliser les mêmes recettes de publicité, en sachant exactement ce que l'annonceur payait cette année pour telle ou telle émission.

Le Parlement hésite à voter des fonds par sommes considérables, et les crédits requis sont considérables. Divers rapports laissent voir qu'ils le seront encore plus. Je ne crois donc pas que nous devrions agir de manière à faire augmenter les frais de la Société, à tort ou à raison.

Je vous rappelle également que Radio-Canada est doté d'un conseil d'administration. L'un des membres de ce conseil vous a adressé la parole ce matin. J'estime qu'il s'agit d'hommes d'affaires compétents; lors de leur nomination je leur ai précisé qu'ils avaient pour mission d'examiner la question des frais et au besoin de supprimer toute extravagance. Je désire que cette question soit élucidée.

D'autre part, notre comité doit, à notre avis et à bon droit, étudier sérieusement la question des frais. Cependant, je ne vois pas ce que la divulgation des noms des commanditaires pourrait ajouter au renseignement que le comité recueillera en faisant les recherches les plus minutieuses possible dans ce domaine. Personnellement, je suis donc d'avis,—mais ce n'est qu'une opinion personnelle car je n'ai pas consulté mes collègues du Cabinet ni discuté la question avec aucun membre du Comité,—que le présent comité devrait obtenir le chiffre du coût de toutes ces émissions, mais que les renseignements devraient être présentés de manière qu'il soit impossible d'identifier directement le commanditaire ou l'entreprise en cause.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre. Permettez-moi de vous rappeler, messieurs, que le ministre n'est pas ici en qualité de témoin. Je propose que nous permettions à M. Smith, auteur de la motion, de faire une déclaration.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, il convient tout d'abord d'établir nettement, à la suite de la mise en garde du ministre et des observations de M. Dunsmore, qu'aucun membre du présent Comité ne voudrait causer préjudice à Radio-Canada. C'est une idée qu'il faut écarter sans retard.

Il s'agit donc de savoir si la divulgation de ces renseignements pourrait avoir pour effet de réduire les recettes de la Société nationale.

J'estime cependant que ce point n'est pas réglé. M. Bushnell a mentionné qu'il l'était et a parlé d'un annonceur qui, il y a quelque temps, avait refusé une émission en particulier; il faut toutefois signaler au Comité que ce même annonceur est revenu sur les ondes. Nous devons reconnaître, c'est là notre mandat même, que nous sommes responsables envers le public que nous représentons de l'examen complet de l'activité de Radio-Canada.

Il nous importe non seulement de savoir à combien s'élève le coût total de telle ou telle émission mais aussi le montant des recettes y afférentes. Ainsi, plusieurs cas se sont produits qui laissent voir la façon plutôt relâchée dont on négocie avec le commanditaire. Nous devons connaître la base des négociations et le montant qu'il paie. A mon sens c'est là un élément important que le Comité doit prendre en considération. On a fait valoir que les agences de publicité s'opposent à la divulgation de ce renseignement. J'estime que cela n'est pas normal. L'agence qui a réussi à conclure un certain marché ne perdra aucunement ses chances de continuer à en bénéficier. Du point de vue de la concurrence, notre décision ne compromettrait aucunement les affaires de Radio-Canada. Nous ne saurions nous contenter de moins à cet égard au nom des contribuables qui subventionnent Radio-Canada.

M. PICKERSGILL: J'aurais quelques observations à faire au sujet notamment de ce que le ministre du Revenu national a déclaré. Ce qui m'a fort impressionné dans les propos du ministre est sa thèse d'après laquelle il y aura concurrence dans le domaine de la télévision d'ici un an.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Va-t-on passer à la motion ou poursuivre le débat sur ce point?

M. PICKERSGILL: Si nous votons pour cette motion et si nous voulons être logiques avec nous-mêmes, nous devrons, lorsque se présentera la situation que prévoit le ministre du Revenu national, insister également pour que les exploitants de stations de télévision privées révèlent ces frais également; de fait, depuis l'avènement du Pacifique-Canadien nous avons toujours estimé que le National-Canadien ne devait pas être tenu de révéler quoi ce soit que le Pacifique-Canadien n'était pas obligé de faire connaître lui-même. Ce serait là, je crois, une intrusion dans les affaires privées. Mais en dépit de ces réserves je ne suis pas du tout satisfait des raisons qu'on a fournies à l'appui du caractère secret de ces renseignements. Néanmoins, je ne vois pas comment je pourrais voter pour la motion dans les circonstances que le ministre du Revenu national a mentionnées.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à voter?

Quelques MEMBRES: Le vote!

M. PRATT: Me permettez-vous de prendre la parole?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PRATT: Je ne vois pas du tout pourquoi un commanditaire refuserait de revenir acheter une émission parce que le prix en serait connu du public. Je n'y parviens pas.

Le PRÉSIDENT: Voici la motion:

M. Smith (Calgary-Sud) propose, avec l'appui de M. Pratt, que tous les frais de production des émissions commerciales et des émissions non commanditées de télévision présentées au cours du dernier mois complet sur les réseaux anglais et français, soient présentés au Comité le plus tôt possible, sous forme d'état détaillé avec, en regard, les montants recouvrés des commanditaires et d'autres sources.

Que ceux qui sont en faveur de la motion disent "oui".

A mon avis les "oui" l'emportent.

Ceux qui sont en faveur auraient-ils l'obligeance de lever la main?

Onze.

Ceux qui sont contre, levez-la main.

Neuf.

Onze contre neuf. Je déclare la motion adoptée.

Messieurs, je crois que cela suffit pour aujourd'hui.

Voulez-vous que nous reprenions la séance ce soir à huit heures? Tout le monde est-il d'accord?

(Assentiment.)

SÉANCE DU SOIR

MARDI 2 juin 1959
8 heures du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, puis-je présenter une demande?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Cet après-midi nous avons rédigé, en premier jet, à votre intention, un petit exposé intitulé: "Dépenses et recettes de la Société Radio-Canada relativement aux productions en direct de caractère canadien". Avec votre permission, monsieur le président, ce document pourrait être remis aux membres du Comité...

M. BELL (*Carleton*): J'aimerais en prendre connaissance.

M. BUSHNELL: ...qui pourront voir s'il répond de façon satisfaisante à leurs vœux.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous assez d'exemplaires?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce pour donner suite à la motion que nous avons adoptée aujourd'hui?

M. BUSHNELL: En effet; à vrai dire cette motion a fait naître une ou deux questions dans nos esprits, mais nous ne voudrions pas nous montrer de nouveau hésitants. Nous nous rendrons à tous les désirs du Comité. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que lorsque la motion parle de "détail de ces frais" cela signifie un délai d'au moins six semaines avant de pouvoir vous fournir les renseignements concernant une semaine d'émissions.

M. BELL (*Carleton*): Monsieur Bushnell, compte tenu de l'exposé écrit que vous venez de nous remettre, combien de temps vous faudra-t-il pour nous fournir les renseignements demandés?

M. BUSHNELL: Je le répète, monsieur Bell, ce sera plus long si vous désirez ces renseignements à l'égard d'un mois complet ainsi que le mentionne la motion. Permettez-moi de vous rappeler que Radio-Canada produit 10,000 émissions en direct par année; si vous divisez ce chiffre par douze vous constaterez qu'il nous faudra examiner les livres de comptabilité à l'égard de plus de 800 émissions.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, si M. Smith, auteur de la motion, ou M. Pratt qui l'appuie, ne sont pas ici je propose que nous diff-dions toute discussion à ce sujet. Et vous, messieurs, vous avez tous des exemplaires de ce document?

M. MCGRATH: Puis-je faire une proposition?

Le PRÉSIDENT: Certainement, monsieur McGrath.

M. MCGRATH: Puisqu'on nous a remis un relevé fort détaillé du coût de l'émission *Peter Grimes*, il ne serait peut-être pas nécessaire qu'un exposé aussi circonstancié nous soit fourni à l'égard de toutes les autres émissions.

M. BUSHNELL: En fait, c'est la formule que nous vous proposons.

M. MCGRATH: Puis-je examiner cette formule?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, auriez-vous l'obligeance de nous l'expliquer?

M. MCCLEAVE: J'estime qu'il n'y a pas lieu de différer les délibérations à ce sujet. La majorité a voté pour la motion et cette majorité est ici.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McCleave, croyez-vous que cette formule serait suffisante?

M. MCCLEAVE: M. Bushnell peut-il nous dire si l'on préférerait une formule encore plus simple? Personne d'entre nous, je crois, ne voudrait imposer aux fonctionnaires de la Société Radio-Canada le soin de remplir indéfiniment des formules.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McCleave, je propose que M. Bushnell nous fournisse des précisions au sujet de cette formule et nous en laisse discuter l'à-propos. A la fin de son exposé il pourra nous dire approximativement combien il faudra de temps pour nous fournir tous les renseignements demandés dans la motion. Cette manière de procéder vous agréerait-elle, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Alors, monsieur Bushnell, auriez-vous l'obligeance de nous entretenir de cette formule.

M. BUSHNELL: Maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je crois que tous les membres en ont des exemplaires entre les mains.

M. BUSHNELL: Je croyais qu'on avait proposé que ce sujet soit mis de côté jusqu'à ce que MM. Smith et Pratt reviennent parmi nous.

M. MCCLEAVE: Procédons à l'examen de cette formule maintenant puisque nous sommes ici, même si les autres n'y sont pas.

Le PRÉSIDENT: Cela vous convient-il, messieurs? J'ai pensé que nous pourrions examiner cette formule dès à présent et voir si elle répond à nos exigences. Si nous estimons ne pas avoir besoin d'un relevé des frais à l'égard de tout un mois, les parrains de la motion, MM. Smith et Pratt, pourront peut-être modifier de quelque manière leur vœux ou propositions.

M. BUSHNELL: Me permettriez-vous, monsieur le président, de demander à M. Gilmore de vous expliquer cela plus en détail?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. J. P. GILMORE (*contrôleur de l'exploitation à la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, il s'agit ici d'établir les principaux éléments de frais. Viennent en premier lieu le titre du programme, l'endroit auquel l'émission a été réalisée et le nom du commanditaire.

La ligne suivante est réservée à la date de l'émission, à l'heure et à la durée avec mention qu'il s'agit d'une émission d'un quart d'heure, d'une demi-heure ou d'une heure, puis à l'indicatif numérique de ladite émission d'après nos registres.

Viennent ensuite les frais de production, dont les détails s'expliquent d'eux-mêmes, puis la distribution, la réalisation, la sténographie, la mise en scène et le travail technique. On obtiendra ainsi le sous-total des frais de production. A ce chiffre il faudrait ajouter, ainsi que nous l'avons indiqué dans d'autres relevés que nous avons fournis, les frais généraux du centre de production régionale de même que les frais de surveillance administrative, pour en arriver finalement au grand total des frais de production. Auriez-vous des questions à poser à ce sujet?

M. BELL (*Carleton*): Dans quelle mesure le nom des particuliers serait-il révélé? Par exemple, au poste distribution, précisera-t-on les sommes versées à tel ou tel interprète?

M. GILMORE: Non, pas dans le cas de ce relevé en bloc. Le chiffre représenterait l'ensemble des sommes versées aux interprètes.

M. BELL (*Carleton*): Mais à l'égard de certaines émissions cela se pourrait?

M. GILMORE: S'il s'agit d'une émission à interprète unique, ce serait possible.

M. BELL (*Carleton*): C'est ce qui m'inquiète. Je ne veux pas, monsieur le président, qu'un relevé dévoile les sommes versées à une personne en particulier.

Le PRÉSIDENT: Cela sera contraire à la décision que nous avons prise au début.

M. FLYNN: Cette donnée pourrait-elle être complétée par le nombre d'exécutants en cause?

Le PRÉSIDENT: Par le nombre de personnes figurant à la rubrique distribution, par exemple?

M. GILMORE: Oui, par le nombre d'exécutants.

M. FLYNN: Avec M. Bell puis-je proposer que nous laissions de côté les émissions ne comportant qu'un interprète?

M. GILMORE: A mon avis, monsieur le président, une solution logique serait de combiner ces postes.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, il serait impossible de connaître les sommes versées à tel ou tel artiste. Cela vous convient-il?

M. MUIR (*Lisgar*): Je m'opposerais à ce que le détail du personnel exécutant soit révélé.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi?

M. MUIR (*Lisgar*): Parce que j'estime qu'il n'est pas nécessaire qu'on nous fournisse ce détail. Je ne veux pas aller jusqu'à l'individu, je m'y oppose; quoi qu'il en soit je ne crois pas qu'il y ait tellement d'émissions comportant un seul interprète.

Le PRÉSIDENT: Il y en a incontestablement quelques-unes.

M. GILMORE: Je proposerais que dans le cas des émissions à interprète unique les deux postes soient combinés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, lorsqu'il s'agit d'un seul interprète, acceptez-vous que les deux postes soient combinés?

(Assentiment.)

M. MCGRATH: Dans le cadre de cet exposé, pourrait-on nous dire ce qu'il faut entendre par "surveillance administrative"?

M. GILMORE: Oui, monsieur; je crois que le contrôleur, M. Henderson, a mentionné ce point dans l'un des entretiens qu'il a eus avec vous au sujet des

frais généraux. Il s'agit de nos services nationaux qui, aux fins de la discussion, seraient celui de la production, d'Ottawa, le bureau du président, mon propre bureau et celui de M. Henderson dont les dépenses seraient réparties sur l'ensemble de la production.

M. McGRATH: Il s'agit de la comptabilité du prix de revient?

M. GILMORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer, monsieur Gilmore.

M. GILMORE: Les recouvrements sont divisés en deux parties dont l'une concerne le commanditaire et se compose de trois éléments logiques, dont l'émission à producteur unique, dont nous avons tant parlé et qui est la contribution du commanditaire au coût de production. Vient ensuite le temps de la station, qui est payé par le commanditaire au taux courant de mise en ondes. Enfin, sous la rubrique "autres" nous nous proposons d'inscrire les frais de distribution du réseau.

Le PRÉSIDENT: Que dire des stations affiliées?

M. GILMORE: Les paiements versés aux stations affiliées seraient déduits de la somme intéressant la station principale.

Le PRÉSIDENT: Ils seraient compris dans "autres"?

M. GILMORE: Non, monsieur, ils pourraient figurer comme écriture du journal. Mais si vous le désirez nous pourrions en faire une catégorie distincte.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il y aurait intérêt à ce que les paiements versés aux stations privées affiliées fassent l'objet d'un poste distinct.

M. BELL (*Carleton*): Comment cela?

Le PRÉSIDENT: Eh bien, monsieur Bell, c'est qu'à mon avis l'ensemble des réseaux canadiens aujourd'hui n'est pas constitué par Radio-Canada exclusivement; il existe plusieurs stations affiliées et j'ai pensé qu'il serait intéressant pour le Comité d'apprendre combien ces stations touchent pour telle demi-heure, tel quart d'heure ou telle heure.

M. BELL (*Carleton*): Comme toujours, monsieur le président, vous êtes très convaincant.

Le PRÉSIDENT: Merci bien, monsieur Bell.

M. GILMORE: Permettez-moi de vous faire remarquer qu'il est impossible d'inscrire ce chiffre à la rubrique "recouvrements". Il faudra le faire figurer dans les deux colonnes.

M. BUSHNELL: Il faudrait le faire inscrire au débit et au crédit.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Simpson, avez-vous une question à poser?

M. SIMPSON: Pour revenir au frais de production, pourrait-on nous dire ce qu'il faut entendre par le second poste, intitulé réalisation?

M. GILMORE: Ce poste comprendrait le temps du réalisateur, celui de la "script girl" et de l'adjoint du réalisateur. Ces frais afférents au personnel de production seraient compris dans cette rubrique.

Le PRÉSIDENT: Tout comme dans les deux exposés qu'on nous a transmis l'autre jour, monsieur Gilmore?

M. GILMORE: Exactement, monsieur.

M. McGRATH: Monsieur le président, où figureraient les frais de réseau?

M. GILMORE: Du côté des frais, ou des recouvrements? Ils seraient inscrits sous la rubrique "autres".

M. McGRATH: Ces frais figureraient où?

M. GILMORE: Il faudrait en faire un poste séparé sous la rubrique "services techniques".

M. McGRATH: Les frais de réseau seraient les mêmes pour chaque émission diffusée par le réseau?

M. GILMORE: Pour chaque unité de temps, oui. Ces frais sont peut-être difficiles à déterminer. Je suis porté à croire que la répartition du coût serait assez arbitraire en ce qui concerne l'unité de temps, parce que ces contrats de réseau sont en vigueur pendant cinq ou dix ans. A mesure que nous progressons, nous ajoutons certaines stations. Il serait donc assez difficile d'établir le montant exact que coûte une émission d'une heure diffusée par 43 stations, lorsque le quart d'heure suivant n'est diffusé que par 40 stations. Les frais varient donc.

M. McGRATH: Mais il y a bien votre contrat avec la *Bell Telephone Company,* par exemple, et aussi les contrats passés avec ces autres sociétés qui ont construit le réseau de micro-onde?

M. GILMORE: Oui, monsieur, et nous pouvons arbitrairement ramener cela à une base de frais horaires moyens à l'égard de chaque journée de huit heures.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela serait satisfaisant, monsieur Gilmore. Seriez-vous d'accord, monsieur McGrath?

M. McGRATH: Oui.

M. McCLEAVE: M. Gilmore pourrait-il me fournir des explications au sujet du poste *b*) intitulé "provenant des crédits du Parlement", sous la rubrique "recouvrements"? S'agit-il simplement du montant requis pour former le total des frais de production?

M. GILMORE: Oui, je crois que c'est un facteur très important, monsieur le président. Si vous me le permettez, voici: à l'égard de toutes les émissions non commanditées, et n'oublions pas que cela en comprendra un grand nombre, le plein montant figurera ici, tandis que dans le cas des émissions commerciales il sera composé du paiement versé par le commanditaire et du solde acquitté à même les deniers publics.

(Texte)

M. FORTIN: Où trouverons-nous le prix payé ou à payer à l'auteur d'une pièce destinée à passer à l'écran de télévision?

(Traduction)

M. GILMORE: Monsieur le président, ce sera sous la rubrique Interprètes.

M. DORION: Même si l'auteur n'a aucun *talent.*

(Texte)

M. FORTIN: A condition que l'auteur ait du *talent.*

(Traduction)

M. GILMORE: Monsieur, notre analyse sera très objective.

Le PRÉSIDENT: Nous n'en doutons pas.

M. McGRATH: Dans le cadre de cet exposé détaillé du coût de production et de la somme recouvrée grâce à la vente des émissions, monsieur le président, est-il possible qu'on nous fasse connaître la méthode appliquée? Par exemple, existe-t-il à Radio-Canada un service spécialement chargé de la vente des émissions; ou encore pareil service comporterait-il un personnel travaillant à commission, comme dans les stations privées, où l'on accorde la commission ordinaire de 15 p. 100?

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur McGrath?

M. McGRATH: Si tel était le cas, cette dépense figurerait quelque part.

M. GILMORE: Monsieur le président, le fait est que ces transactions, au bureau principal de notre réseau ainsi qu'à chacune de nos succursales, sont confiées à un petit service commercial. Le personnel de ce service s'occupe de la

vente des émissions. Il s'agit d'employés touchant un salaire. Les frais afférents à leur travail figurant sous la rubrique du centre de production régional, seraient répartis entre toutes les émissions commerciales.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de cette formule, madame Casselman et messieurs? Cette formule convient donc à toutes les personnes ici présentes ce soir?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

M. BELL (*Carleton*): Quand les renseignements nous seront-ils fournis?

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous dire, monsieur Bushnell, combien de temps il vous faudra pour nous donner ces renseignements?

M. BUSHNELL: Je crois, monsieur le président, que dans une semaine nous pourrons vous fournir des données visant une semaine d'émissions, après quoi nous établirons les autres données semaine par semaine.

Le PRÉSIDENT: Et combien vous faudra-t-il de personnes pour établir ces données,—combien d'hommes-heures faudrait-il pour réunir ces renseignements à l'égard d'une semaine?

M. BUSHNELL: Un maximum de...M. Henderson pourra probablement répondre à cette question.

M. A. M. HENDERSON (*contrôleur, à la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, je crois qu'il faudra trois fonctionnaires supérieurs, trois fonctionnaires subalternes et probablement deux assistantes travaillant la majeure partie de la semaine pour établir les données relatives à la production d'une semaine.

Le PRÉSIDENT: A chaque endroit?

M. HENDERSON: Pour l'ensemble.

Le PRÉSIDENT: Trois fonctionnaires supérieurs...

M. HENDERSON: Trois fonctionnaires supérieurs, trois fonctionnaires subalternes et environ deux assistantes pour la dactylographie. Nous devrons tirer environ 200 exemplaires pour la semaine.

M. FAIRFIELD: Il me semble qu'il est inutile que le comité essaie d'examiner quelque 850 formules. Nous n'aboutirons à rien. Je ne voudrais pas reculer au sujet de la motion, mais lorsque ce nombre de formules me sera présenté je ne m'attarderai certainement pas à les passer toutes en revue. Ne pourrions-nous pas nous entendre sur un nombre plus raisonnable de formules à examiner?

M. MCGRATH: Cette question a beaucoup d'à-propos. Ne serait-il pas possible d'établir un relevé en diagonal de la production d'une semaine, comprenant les divers genres d'émissions plutôt qu'un exposé complet?

Le PRÉSIDENT: Il n'y a qu'un inconvénient, messieurs: c'est la motion de ce matin. Si cela vous convient, je vais proposer que Radio-Canada nous fournisse des données visant une semaine d'émissions après quoi nous soumettrons la question au comité directeur et inviterons MM. Smith et Pratt, parrains de la motion, à dire s'ils consentiraient...

M. PRATT: Monsieur le président, je suis parfaitement en faveur de cette idée. J'estime qu'il est ridicule de tenter d'obtenir ce nombre...

M. BELL (*Carleton*): Je ne partage pas cet avis, monsieur le président. Le Comité a adopté une motion ce matin. J'ai voté contre elle. Si ceux qui ont voté pour désirent revenir sur leur décision, libre à eux.

M. PRATT: Je m'élève contre ce propos, parce que je suis officiellement celui qui a appuyé la motion. J'estime que la seule difficulté qui se présente

à nous consiste à trouver une méthode permettant de choisir une ou deux douzaines d'émissions typiques et qui conviendrait à la majorité des membres du Comité. La chose pourrait être confiée au comité directeur, ou quelques-uns d'entre nous pourraient constituer un petit comité à cette fin. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il ne serait pas utile que nous demandions pareille masse de renseignements.

M. BELL (*Carleton*): C'est ce que le Comité a demandé ce matin.

M. PRATT: Mais le Comité ce matin...

M. BELL (*Carleton*): Pourquoi le Comité n'a-t-il pas été mieux avisé ce matin?

M. FLYNN: Ce n'est pas là la raison pour laquelle vous avez voté contre la motion, monsieur Bell.

M. PRATT: Monsieur le président, j'estime avoir droit à la parole.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Pratt, allez-y.

M. PRATT: Merci. Il s'agissait ce matin d'une question de principe; il s'agit maintenant d'une question de bon sens.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question à poser monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: N'est-il pas vrai que si nous demandons des renseignements pour un mois, il y aura nombre de répétitions,—je songe ici aux émissions hebdomadaires et même quotidiennes,—en sorte que nous aurons les mêmes renseignements quatre fois et même vingt fois?

M. BELL (*Carleton*): Précisément.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi encore une fois de signaler que même si Radio-Canada nous fournit 800 exposés différents, le Comité pourra néanmoins faire son choix parmi ces 800 copies. Je reviens encore à mon idée initiale suivant laquelle la question pourrait être soumise au comité directeur, tandis que MM. Smith et Pratt seraient invités à dire s'ils peuvent modifier leur demande.

M. MCCLEAVE: Je propose que nous obtenions des renseignements à l'égard d'une semaine et que nous décidions ensuite de la marche à suivre.

M. FAIRFIELD: Je me demande simplement, à ce sujet, combien parmi ces 10,000 émissions sont commanditées. En somme c'est ce que nous voulons savoir.

M. BUSHNELL: Environ 60 p. 100.

M. FAIRFIELD: Il s'agit de 10,000 émissions et non de 6,000.

M. BUSHNELL: Ce n'est pas ce qu'exige la motion.

M. MCGRATH: Le comité désire se montrer juste envers la Société, je crois. Il veut savoir quel pourcentage représentent les émissions nationales, c'est-à-dire quel est le pourcentage des émissions commanditées qui sont nationales et quel est le pourcentage des émissions locales?

M. GILMORE: Je n'ai pas de détail en ce qui concerne les émissions nationales et les émissions locales, mais la motion veut, je crois, que des renseignements vous soient fournis à l'égard de toutes les émissions nationales. Le libellé de la motion appelle ces renseignements.

M. MCGRATH: Cela répond à ma question.

Le PRÉSIDENT: Je vous ferai remarquer qu'il faudra une semaine de travail pour préparer le relevé d'une semaine d'émissions; les renseignements voulus vous seront donc fournis au cours de la semaine. Cela vous convient-il?

(Assentiment.)

M. PRATT: Si le Comité désire une liste d'émissions particulières, j'en ai dressé une liste moi-même que je serais heureux de vous soumettre.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez la présenter au comité directeur.

M. PRATT: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Au cours des deux ou trois dernières séances un certain nombre de questions ont été posées. Je sais que quelques-unes comportent des réponses brèves, tandis que d'autres réponses devraient être déposées.

Monsieur Bushnell, seriez-vous prêt vous-même, ou un de vos confrères à répondre verbalement aux questions brèves?

M. BUSHNELL: Quelques-unes ne sont peut-être pas tellement courtes; du moins la documentation qui s'y rattache est assez volumineuse.

Telle est la liste des commentateurs entendus à la radio et à la télévision en 1958 dans le cadre d'émissions, d'opinions et commentaires, sur les réseaux français et anglais. Ce document a été confié à M. O'Connor pour fins de distribution.

Le PRÉSIDENT: Il a été distribué.

M. BUSHNELL: Il a donc été distribué.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous qu'il figure en appendice? Comme M. Bushnell l'a fait remarquer il s'agit d'un document assez considérable. Qu'est-ce que le Comité désire faire?

M. BELL (*Carleton*): Je ne crois pas qu'il y ait lieu de le faire imprimer en appendice.

M. CHAMBERS: Si le secrétaire du Comité nous assure que les membres absents en auront un exemplaire, alors c'est parfait.

M. BELL (*Carleton*): Nous en avons tous reçu des exemplaires ce matin.

Le PRÉSIDENT: Consentiriez-vous à ce que le comité directeur examine chacun des éléments de cette liste très attentivement et fasse imprimer les points, pages ou passages qu'il jugerait à propos de publier en appendice?

(Assentiment.)

M. BUSHNELL: Le second document que je voudrais déposer, monsieur le président, est une réponse à une question que M. Dorion nous a posée le 21 mai au sujet de la ligne de conduite de Radio-Canada concernant les émissions de caractère politique et de controverse qui passent sur les réseaux français et anglais.

Le PRÉSIDENT: Ces exemplaires ont été distribués, n'est-ce pas monsieur O'Connor?

Messieurs, quel est votre désir? Cette distribution vous suffit-elle ou préférez-vous que ce document soit confié lui aussi au comité directeur? Aucune observation?

M. SIMPSON: Faisons-leur le même sort qu'aux autres.

(Assentiment.)

M. BUSHNELL: Le troisième document que je veux déposer,—et il a été probablement distribué lui aussi,—est la formule d'entente relative à la radiodiffusion, que M. Dorion avait demandée, je crois. De nouveau, monsieur Dorion, je vous dois des excuses. Je n'ai ce document qu'en anglais présentement. Nous nous efforcerons d'en obtenir des exemplaires en français plus tard, si vous nous le permettez.

M. DORION: Puis-je avoir un exemplaire de ce document?

Le PRÉSIDENT: Un exemplaire de quel document?

M. DORION: Du document exposant la ligne de conduite et les règlements relatifs aux émissions politiques et aux émissions de controverse.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poursuivre, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Je crois qu'on nous a posé d'autres questions à l'égard desquelles nous avons en mains des réponses écrites; je m'apprêtais à répondre à une question de M. Pickersgill mais je ne le vois pas ici. Préférez-vous que je mette cette réponse de côté?

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez la fournir; elle figurera au compte rendu.

M. BUSHNELL: Parfait. Il s'agit, je crois, d'une question de M. Pickersgill, qui semblait avoir des doutes au sujet du bien-fondé de la décision qu'a prise Radio-Canada d'accroître son personnel de nouvellistes à Ottawa. J'avais demandé un délai pour examiner la question et j'ai ici un exposé écrit dont la lecture ne prendra que deux ou trois minutes, cinq tout au plus.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Compte tenu de l'évolution technique de la diffusion des nouvelles nous estimons que le public doit avoir l'occasion d'entendre aussi bien que de voir les nouvelles.

Nos bulletins de nouvelles quotidiens pour la radio et la télévision se fondent encore solidement, comme toujours dans le passé, sur les dépêches des grandes agences de nouvelles, savoir la Presse canadienne, la Presse associée, l'agence *Reuters*, la *United Press International* et l'agence France-Presse. Toutefois, ces dépêches comportent certaines limites au point de vue de la diffusion. Ces agences peuvent nous fournir le texte dont il est possible de tirer des bulletins à l'intention des lecteurs, mais ne peuvent nous fournir les éléments supplémentaires dont nous avons besoin. Nous croyons que le public doit avoir l'occasion d'entendre la voix de ceux qui font les nouvelles, de les voir à la télévision et si possible de se voir transporté sur les lieux mêmes des événements par la radio et la télévision.

Nous ne pouvons obtenir ce genre de service nulle part au Canada de sorte qu'il nous faut l'assumer nous-mêmes.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion ne modifie aucunement notre autorité dans ce domaine. Depuis les premières années 40 nous avons recueilli et diffusé des nouvelles de notre propre initiative, aux fins de la Revue de l'actualité, et nous croyons nous être acquis une réputation d'intégrité et d'indépendance.

Tous les réseaux et toutes les stations privées ont constaté qu'ils devaient se mettre en état de recueillir les nouvelles eux-mêmes pour en diffuser les bulletins à la radio et aux cinémas. Cela nécessite la cueillette des nouvelles, l'embauchage de nouvellistes et de cameramen et la formation du personnel.

A noter que depuis nombre d'années nous avons bénéficié de la collaboration des stations privées pour ce travail; ces stations nous ont fourni des rapports de leurs nouvellistes et de journalistes à l'œuvre dans tout le Canada. Dans le domaine de la télévision nous avons fait œuvre de pionniers, il y a quelques années, en formant une coopérative d'actualités filmées. Aujourd'hui, près d'une douzaine de stations privées mettent en commun leurs reportages filmés des événements canadiens, le service des nouvelles de Radio-Canada, jouant le rôle d'agent de distribution.

Pendant la guerre, nous avons mis sur pied un personnel de correspondants à l'étranger, dont les reportages de première main, soit sur film, soit de vive voix, confèrent autorité et distinction à nos bulletins de nouvelles. C'était la seule façon d'obtenir des comptes rendus d'événements vus par des yeux canadiens. Abandonner ce domaine de la recherche des nouvelles nous rejetterait plusieurs années en arrière et nous placerait derrière la B.B.C. et les réseaux américains qui tous ont un personnel expérimenté, tant à l'intérieur du pays que dans les grandes capitales du monde.

A un point de vue nous nous croyons en retard, parce que nos services de reportage n'embrassent pas notre propre capitale aussi complètement qu'il le faudrait. Tandis que la B.B.C., par exemple, assure un service de reportage

complet des affaires parlementaires de Grande-Bretagne avec son propre personnel, Radio-Canada compte encore beaucoup sur des correspondants indépendants à Ottawa pour compléter son service de nouvelles. En vérité, la B.B.C. a affecté dernièrement à Ottawa un correspondant qui établira bientôt son bureau dans cette ville.

Pour faire suite à cet exposé, je voudrais ajouter quelque chose aux remarques que j'ai formulées lors d'une autre séance du Comité, celle de mardi dernier, je crois. On a exprimé des craintes lorsque j'ai déclaré que les dangers inhérents à notre propre service de reportage au Parlement ne m'échappaient pas. Permettez-moi de m'expliquer sur ce point. Je ne voulais pas dire qu'il y avait risque que notre propre personnel présente des reportages peu convenables. Nous avons la plus haute idée de la capacité et de l'intégrité de nos nouvellistes. De fait, lorsque Radio-Canada a mis sur pied son service de nouvelles, il y a plusieurs années, certaines personnes ont aussi exprimé des craintes. L'œuvre que Radio-Canada a accomplie dans ce domaine et la réputation qu'elle y a acquise a montré que ces craintes étaient absolument dénuées de fondement. Je sais que lorsque nous commencerons à faire des reportages plus complets des affaires parlementaires à l'aide de notre propre personnel nous nous engagerons dans un domaine passablement délicat. J'imagine fort bien, par exemple, un député qui, après avoir fait un exposé qu'il juge très important s'étonne de ne pas le retrouver dans le reportage de Radio-Canada et estime alors que le reportage des nouvelles n'est pas bien fait. C'est à ce genre de dangers que je songe. Mon exemple n'est peut-être pas très heureux, mais c'est le genre de risques que j'envisage.

A présent, permettez-moi de vous signaler, monsieur le président, madame Casselman et messieurs, que le personnel restreint qui a fait les reportages sur la scène fédérale jusqu'ici a accompli un travail de toute première classe. Néanmoins, je suis persuadé que lorsque viendra le temps d'augmenter notre personnel d'Ottawa en y ajoutant un correspondant parlementaire, les nouvelles seront aussi bien traitées dans ce domaine que dans les autres.

Monsieur le président, voilà ce que j'avais à dire.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au sujet des nouvelles parlementaires de Radio-Canada à Ottawa?

M. MCCLEAVE: Avez-vous l'intention, monsieur Bushnell, de choisir quelqu'un qui fait présentement partie de votre service de nouvelles ou d'engager quelqu'un de l'extérieur? J'espère que vous adopterez la première méthode que je viens de mentionner.

M. BUSHNELL: Nous le préférons.

M. MCCLEAVE: Vous voulez dire que vous aimeriez choisir quelqu'un qui fait déjà partie de votre service?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MCCLEAVE: Merci.

M. MCGRATH: Avez-vous l'intention de nommer des nouvellistes régionaux ou des nouvellistes parlementaires qui seraient affectés au reportage des nouvelles régionales?

M. BUSHNELL: Ils seront régionaux en ce sens qu'il relateront les événements intéressant uniquement la région d'Ottawa?

M. MCGRATH: Intéressant cette région, oui.

M. BUSHNELL: J'imagine que ces nouvellistes ne feront que cela.

M. BELL (*Carleton*): Je crois que M. Bushnell pourrait en dire davantage.

M. BUSHNELL: Compte tenu des limitations d'un bon nouvelliste, c'est-à-dire des limites d'ordre physique. S'il faut affecter une demi-douzaine d'employés à ce travail, nous devrons examiner la question très sérieusement.

M. FORTIN: Avez-vous l'intention de nommer un nouvelliste d'expression française également?

M. BUSHNELL: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du service des nouvelles de Radio-Canada à Ottawa?

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, je suppose que nous aurons l'occasion, après avoir examiné le très important exposé que M. Bushnell vient de faire, de revenir sur ces points. Je veux lire cet exposé à tout prix. Les doutes que j'ai exprimés l'autre jour ne sont pas encore complètement dissipés.

Le PRÉSIDENT: Certainement, monsieur Bell. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. BUSHNELL: M. Pickersgill a posé une autre question au sujet de la proportion de nouvelles internationales et de nouvelles canadiennes ainsi que des questions au sujet des nouvelles à sensation.

Du dimanche 26 avril au samedi 2 mai,—et je ne parle ici que du téléjournal de 11 heures du soir,— les sept bulletins comprenaient en tout 97 nouvelles. Cinquante-trois, soit 54.6 p. 100 d'entre elles étaient canadiennes; les autres internationales.

Les éléments canadiens représentaient 67.6 p. 100 de toutes les nouvelles annoncées dans ces sept bulletins.

Les principaux éléments de quatre de ces sept émissions de nouvelles, étaient d'intérêt canadien.

Des 97 nouvelles traitées durant la semaine à l'étude, six entraient dans la catégorie des nouvelles à sensation: la construction d'un navire norvégien dans un chantier de Vancouver; une pendaison non commuée à la prison d'Oakalla, en Colombie-Britannique, le meurtre d'un nègre américain accusé de viol; un accident ferroviaire en Colombie-Britannique; un incendie à Ottawa et un autre à Terre-Neuve.

Notre service de nouvelles vérifie de temps en temps les éléments traités; chaque fois il constate que les bulletins contiennent environ 50 p. 100 d'éléments canadiens, 20 à 25 p. 100 d'éléments américains dont une large part intéresse le Canada et 25 à 30 p. 100 de nouvelles d'intérêt international qui ont trait à des faits extérieurs ou à des pays autres que le Canada et les États-Unis. Cela s'applique en général à la télévision et à la radio.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser au sujet du téléjournal de 11 heures? Si non, je vais remercier M. Bushnell.

M. BUSHNELL: A présent, monsieur le président, je voudrais appeler M. Marcel Ouimet. Le 26 mai, M. Tremblay a demandé la date de l'émission Téléthéâtre mentionnée dans la réponse visant les frais des émissions non commanditées et le nombre d'artistes qui y prennent part. Il s'agissait de l'émission du 11 décembre 1958. Quinze exécutants y ont participé.

Quelques-unes de ces questions portent sur les émissions et je voudrais que notre contrôleur adjoint des émissions, M. Marcel Ouimet, vous en fournisse les réponses au nom de la Société.

M. Fairfield a demandé le détail du coût des travaux de l'office des sondages et recherches ainsi que le chiffre global des versements aux entreprises privées à cet égard.

Pour ma part, j'ai répondu, je crois, à la question de M. Pickersgill. De son côté, M. McGrath a demandé des chiffres concernant l'auditoire de l'émission Peter Grimes.

M. Ouimet, qui m'accompagne ce soir, se fera un plaisir de répondre à ces questions.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de répéter tout d'abord la question.

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions à Radio-Canada*): Le 19 mai M. Fairfield a demandé combien coûtaient les travaux de l'office des recherches et sondages, de même que le chiffre global des paiements versés à des entreprises de recherche du secteur privé.

J'ai en mains un rapport qui indique que, pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, les dépenses concernant les sondages et recherches se sont élevées à $273,000. De ce montant $79,000 ont été versés à des entreprises privées soit à l'égard d'études régulières soit à l'égard de travaux spéciaux de recherche. Les services réguliers ont requis $45,000 tandis que les recherches spéciales ont exigé $34,000. Les traitements payés au personnel de l'office des sondages et recherches se sont élevés à $169,000 et leurs dépenses de voyage à $14,000. Le solde de $11,000 est inscrit au compte d'éléments divers tels que impressions, papeterie, travaux d'art et de photographie, journaux, périodiques et livres pour la bibliothèque.

M. FAIRFIELD: Quelles sont les fonctions de l'office des sondages et recherches?

M. OUIMET: Nous pourrons vous présenter ultérieurement deux documents qui vous donneront une idée assez juste du travail qu'accomplit cet office. L'un de ces documents décrit l'organisation de l'office des sondages et recherches et nous pourrons vous en distribuer des exemplaires.

M. FAIRFIELD: S'agit-il du bulletin typique de mars 1959?

M. OUIMET: C'est un des bulletins que nous publions; mais il existe également d'autres études beaucoup plus brèves que celle-là.

M. FAIRFIELD: Ceci est-il une étude? Je n'y vois ni chiffre ni statistique. Qui l'a demandé?

M. OUIMET: C'est là un travail que l'on acocmplit généralement lorsqu'il s'agit d'obtenir certaines précisions sur une émission en particulier ou sur d'autres sujets.

M. FAIRFIELD: Il est inutile d'assurer un service qu'on peut obtenir d'une entreprise commerciale.

M. OUIMET: L'office des recherches et sondages, si vous me permettez de vous donner lecture d'un exposé concernant sa structure et ses fonctions, fonctionne comme il suit:

> L'office des recherches et sondages a charge de procéder à des recherches scientifiques au sujet de l'ampleur, de la composition et des caractéristiques des auditoires de la radio et de la télévision d'expression anglaise et d'expression française à travers le Canada, et d'étudier la réaction et les préférences du public canadien envers les émissions de radio et de télévision. Il est également chargé de faire des relevés spéciaux de l'opinion et du marché relativement à la radiodiffusion au Canada.
>
> L'office fait en outre fonction de conseiller et d'auxiliaire auprès de la direction, de la division des programmes et d'autres divisions connexes telles que celles des émissions commerciales, de la presse et de l'information, des relations entre stations et des règlements visant la radiodiffusion—

Voilà en quelque sorte un relevé des fonctions qu'assume l'office des sondages et recherches.

M. FAIRFIELD: D'après le bulletin de mars, certaines données proviennent des rapports Elliott-Haymes, n'est-ce pas? On y dit qu'il y a rien de surprenant à ce que l'usage le plus intense des renseignements sur l'auditoire canadien se fasse à Toronto, où les téléspectateurs peuvent capter des émissions non seulement de Radio-Canada mais aussi de diverses stations privées du Canada.

N'est-ce pas là un exemple de renseignements que vous pouvez obtenir d'entreprises commerciales au coût de $79,000, ce qui est beaucoup moins que $273,000?

M. BELL (*Carleton*): M. Fairfield aurait-il la bonté de nous dire de quel document il parle?

M. FAIRFIELD: Je parle du bulletin des recherches et sondages que Radio-Canada a fait paraître à Ottawa en mars 1959. Cette publication est remplie de banalités,—pas exclusivement sans doute, mais elle donne l'impression qu'elle est l'œuvre d'entreprises commerciales.

M. OUIMET: Je ne partage pas tout à fait cet avis. Me permettriez-vous d'appeler M. Trainor, qui confirmera ou infirmera cette opinion? M. Trainor est parmi nous ce soir. Ce bulletin a été publié à l'intention du personnel de Radio-Canada pour le guider sur la manière de faire usage du résultat des recherches et sondages.

Le PRÉSIDENT: M. Trainor désirerait faire quelques observations. Je crois qu'il est de la Division des recherches et sondages.

M. FAIRFIELD: J'aurais d'autres questions à poser, monsieur le président. Pourrait-on me dire si ce bulletin est distribué aux commanditaires d'émissions de Radio-Canada?

M. J. TRAINOR (*adjoint au directeur des recherches et sondages, à Radio-Canada*): Qu'entendez-ous, monsieur, par distribution aux commanditaires?

M. FAIRFIELD: Je veux parler de la distribution de ces bulletins sur les recherches et sondages.

M. TRAINOR: Ces bulletins ne sont distribués qu'au personnel même de la société. Les commanditaires doivent eux aussi payer pour obtenir les mêmes renseignements. Ils peuvent les acheter, s'ils le désirent, des agences de publicité.

M. FAIRFIELD: De qui peuvent-ils les acheter?

M. TRAINOR: Des mêmes sources que nous, savoir *Elliott Haynes, International Service Limited;* le *Bureau of Broadcast Measurement* ou *Nielsens.*

M. FAIRFIELD: Vous avez versé $79,000 à des sociétés commerciales, d'après cet exposé financier.

M. TRAINOR: En effet.

M. FAIRFIELD: Et pourtant votre propre office de recherches vous coûte $73,000?

M. BUSHNELL: Il ne s'agit pas uniquement de cela. La Division en cause interprète ces renseignements à notre intention et procède à une foule d'autres besognes. Elle ne se contente pas de consulter les relevés d'*Elliott Haynes* et de *Nielsen.* Une des raisons pour lesquelles nous avons créé cet office de recherches, c'est que nous obtenions des rapports contradictoires de ces entreprises commerciales. Nous cherchons à déterminer laquelle des deux entreprises est la meilleure. Les chiffres qui proviennent des sociétés de recherches varient considérablement. Nous les soumettons à des examens très minutieux.

M. FAIRFIELD: L'office des recherches et sondages procède-t-il à des relevés lui-même?

M. BUSHNELL: A l'occasion, oui.

M. FAIRFIELD: A combien? Le fait-il sur une grande échelle?

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous d'une cotation des émissions?

M. FAIRFIELD: Oui.

M. BUSHNELL: Permettez-moi de vous citer un exemple. Il y a un peu plus d'un an l'hiver dernier survenait une forte divergence d'opinion relativement aux émissions de hockey dans cette ville; il s'agissait de savoir quelle joute devait être télévisée à Ottawa. Notre office des recherches et sondages a alors effectué une étude poussée de la question à Ottawa. Ce n'est qu'à la suite de cette étude que nous en sommes venus à la conclusion que la joute disputée à Montréal devait être diffusée à Ottawa toutes les deux semaines; de même que celle qui se disputait à Toronto. L'office des recherches et sondages fournit aussi des renseignements à notre service technique. Il en sera question lorsque nous aborderons l'étude de la répartition des programmes. L'office assume une multitude d'autres fonctions, en dehors des relevés. J'ajouterai que certaines émissions ont été modifiées à la suite de constatations faites par notre Division des recherches.

Le PRÉSIDENT: La *C.B.S.*, la *National Broadcasting* et l'*American Broadcasting* retiennent-elles exclusivement les services de A.C. Nielsen et des autres entreprises commerciales de sondage aux États-Unis, ou possèdent-elles leurs propres services de recherches? Ces réseaux ont-ils un organisme comparable à celui de Radio-Canada?

M. BUSHNELL: Certainement, mais ces réseaux ne sauraient dire quel service est le meilleur. Environ quatre méthodes sont appliquées aux États-Unis. Certaines entreprises de radiodiffusion ont recours à l'agence Nielsen tandis que d'autres s'adressent aux autres organismes. Elles possèdent cependant tout leur propre service de recherches. De fait, si vous lisez *Variety*, qui est une revue commerciale, vous y verrez probablement quelque dix-sept déclarations contradictoires à chaque numéro.

M. BELL (*Carleton*): Puis-je poser une question au sujet de la manière dont le Comité procède. Lorsque M. Fairfield a posé des questions j'occupais un siège en face de lui et j'ai noté qu'il avait en mains un bulletin intitulé: Recherches et sondages sur lequel figurait un grand point d'interrogation. Je ne disposais pas encore alors de ce document et le messager officiel du Comité m'a remis un mémoire ayant pour titre: composition et fonctions de la Direction des recherches et sondages. Immédiatement après on m'a remis le document que M. Fairfield avait en mains. J'estime qu'on devrait nous dire d'où proviennent ces documents. Je connais le problème en cause, peut-être mieux que la plupart, parce que je sais peut-être mieux que quiconque ici, à quoi m'en tenir au sujet de l'efficacité de Radio-Canada. Néanmoins, je voudrais qu'on nous identifie ces documents avant de nous les présenter. Je propose donc que quelqu'un se charge de préciser l'identité de ces documents avant qu'ils ne soient présentés au Comité.

Le PRÉSIDENT: J'avais l'impression que le bulletin sur les recherches et sondages avait été distribué à l'avant-dernière séance. J'étais donc complètement dans l'erreur.

M. BELL (*Carleton*): Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, monsieur Trainor ou monsieur Ouimet, auriez-vous l'obligeance d'identifier ces imprimés?

M. BUSHNELL: Je crois que M. Trainor peut s'en charger.

M. BELL (*Carleton*): Je désire simplement que ces documents soient identifiés.

M. TRAINOR: Il s'agit tout d'abord du bulletin sur les recherches et sondages que la Direction publie une fois par mois, en français et en anglais, et où se

trouve résumés, tant l'activité du bureau que les travaux d'organismes extérieurs, en vue de tenir le personnel au courant des recherches accomplies. Ce numéro-ci vous a été remis afin que vous puissiez vous rendre compte des diverses catégories de relevés dont on dispose. En le lisant attentivement vous constaterez pourquoi nous faisons des sondages auprès des auditeurs, et vous connaîtrez nos méthodes de travail. Certains sondages se font par téléphone en cours d'émission, d'autres par interrogatoires subséquents aux émissions, d'autres encore par tableaux avec ou sans réglage électronique. Ce bulletin vise à expliquer à tous les fonctionnaires de la société le genre de services que nous achetons.

Le PRÉSIDENT: Au prix de $79,000?

M. TRAINOR: Les services réguliers de sondage nous coûtent $45,000. En outre, le sondage relatif à une émission qui n'entrerait pas dans le cadre des sondages réguliers peut nous coûter entre $1,000 et $3,000.

L'autre document est un exposé de la composition et des fonctions de la Direction des recherches. Il passe brièvement en vue les attributions du bureau principal qui comprend le bureau du directeur, ainsi que trois services, outre celui de la statistique que, comme l'a dit M. Bushnell, vous devez examiner plus tard. Lorsque vous en serez aux services techniques, vous verrez quels usages divers ces services et les services commerciaux font du service de la statistique. La division des analyses et des rapports s'occupe principalement de compiler les renseignements que nous obtenons mensuellement, de comparer les divers rapports, de déterminer les tendances et de transmettre des renseignements à toute la Société.

M. BELL (*Carleton*): Le président a-t-il eu l'occasion d'examiner ce mémoire?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler de l'exposé sur la composition et les fonctions de la Direction des recherches et sondages?

M. BELL (*Carleton*): Précisément.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. BELL (*Carleton*): Recommandez-vous que ce document soit versé au compte rendu, comme appendice?

Le PRÉSIDENT: Je propose que tous ces documents, à l'exception du bulletin sur les recherches et sondages soient imprimés en appendice au compte rendu, si vous le désirez.

M. BELL (*Carleton*): Dans la mesure où le président le recommande.

Le PRÉSIDENT: Cela vous sied-il?

(Assentiment)

M. TRAINOR: Le service des recherches est assez bien décrit dans la première phrase. Ce service est chargé de la préparation et de l'exécution d'études spéciales de nature diverse en vue de renseigner davantage sur les conséquences et la portée des émissions de radio et de télévision, de même que sur la nature et le comportement des divers auditoires.

J'ai mentionné plus tôt que nous faisons parfois exécuter des travaux extérieurs par des entreprises commerciales de recherches. Règle générale, nous ne nous occupons pas nous-mêmes de ces recherches à l'extérieur. La raison en est que ces travaux d'envergure nationale sont trop coûteux. En outre, si nous le faisions nous-mêmes le commanditaire et l'agence de publicité pourraient soutenir que nos conclusions sont intéressées. Par conséquent, nous confions ce genre de travaux à des entreprises indépendantes.

Le PRÉSIDENT: Faites-vous toujours partie du *Bureau of Broadcast Measurement*?

M. TRAINOR: Non.

Le PRÉSIDENT: En avez-vous déjà fait partie?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi n'en êtes-vous plus membre?

M. BUSHNELL: Nous avons estimé que cela était trop dispendieux. Il nous est apparu que le B.B.M. n'était pas, à l'époque, ce que nous aurions souhaiter qu'il fût. Permettez-moi de vous faire observer qu'à mon avis Radio-Canada a joué un rôle important dans la mise sur pied du B.B.M. Radio-Canada en a sûrement assumé une large part des frais. Cependant, lorsque nous en sommes arrivés au point où nous n'obtenions plus les renseignements qu'il nous fallait nous avons déclaré, et avec raison, "Veuillez nous excuser messieurs, ces renseignements, nous pouvons les obtenir d'autres sources". Nous nous sommes simplement tenus pour quitte.

M. PRATT: Puis-je faire remarquer, monsieur le président, que la radio et la télévision sont bien chanceuses en ce qui concerne la nature et le comportement des auditoires, au regard de l'ancien théâtre qui devait faire face aux spectateurs en chair et en os. J'espère que nous en viendrons à mettre sur pied une méthode qui permettra de connaître de façon plus précise l'opinion des auditoires.

M. BUSHNELL: Nous nous intéressons à la réaction du téléspectateur et à celle de l'auditeur.

M. PRATT: Avez-vous déjà employé la méthode "de la chasse d'eau"?

M. BUSHNELL: Avez-vous dit "de la chasse d'eau"?

M. PRATT: Oui.

M. BELL (*Carleton*): C'est là une méthode dangereuse à appliquer.

M. PRATT: Selon cette méthode, on évaluait l'auditoire par la pression exercée sur l'approvisionnement d'eau de la ville au cours des annonces commerciales.

Le PRÉSIDENT: Cela se faisait uniquement au cours des annonces commerciales.

M. MCGRATH: En appendice j'ajouterai qu'on a employé cette méthode à Chicago, où se posaient des problèmes d'égout. Qui était Directeur des recherches et sondages?

M. BUSHNELL: M. Neil Morrisson, qui a été délégué à la Fédération des Antilles pour aider à établir un réseau dans cette région. Il a été prêté par la Société, à la demande, je crois, de fonctionnaires attachés au Plan de Colombo.

M. MCGRATH: Votre bureau des recherches et sondages est-il situé à Ottawa?

M. BUSHNELL: Oui, et il compte des succursales à Toronto et à Montréal seulement.

M. MCGRATH: Les directeurs de vos succursales de Montréal et de Toronto portent-ils le titre de préposés en chef aux recherches et sondages?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MCGRATH: Je voudrais revenir au coût des services que cette Direction des recherches offre aux commanditaires. Ai-je raison de croire que vous avez déclaré il y a quelques minutes que ces frais sont portés au compte du commanditaire, parce que vous estimez que votre méthode était plus sûre?

M. BUSHNELL: Non, je ne crois pas qu'on ait dit cela.

M. TRAINOR: Le commanditaire doit payer pour les mêmes sondages, mais il s'adresse aux sociétés commerciales.

M. MCGRATH: Ne recouvrez-vous aucune somme?

M. TRAINOR: Nous ne fournissons aucun renseignement du genre au commanditaire.

M. McGRATH: Ces renseignements sont à votre seul usage?

M. TRAINOR: En effet.

M. BUSHNELL: Sauf, en ce qui concerne les frais d'administration, qui sont compris.

M. McGRATH: Avons-nous le détail de la composition de la Direction des recherches et sondages?

M. BUSHNELL: Je crois que ce détail pourrait vous être fourni.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous l'ayons en mains.

M. BUSHNELL: Pas sous la forme d'un diagramme, en tout cas.

Le PRÉSIDENT: Pourrait-on nous en fournir un?

M. BUSHNELL: Oui.

M. FAIRFIELD: Je voulais poser cette question, monsieur le président. Lorsqu'on procède à ces relevés, quelle méthode emploie-t-on, la méthode du tableau ou celle du téléphone? On ne recourt certainement pas à la méthode électronique.

M. TRAINOR: Tout dépend de la maison qui effectue le sondage. *Elliott-Haynes Limited* emploie la méthode du téléphone en cours d'émission. Elle appelle les gens au cours même de l'émission à l'étude pour leur demander s'ils sont à l'écoute.

De son côté l'*International Surveys* utilise la méthode du tableau fixe sur lequel elle inscrit la courbe de l'écoute hebdomadaire pour la télévision et pour la radio. D'autre part, A.C. Nielsen utilise un tableau fixe auquel aboutit un dispositif électronique relié à chaque appareil de manière à permettre le comptage du temps d'écoute.

M. FAIRFIELD: Vous dites que vous n'êtes pas satisfaits parfois des données statistiques que vous fournissent ces maisons commerciales?

M. TRAINOR: Souvent ces données ne concordent pas.

M. FAIRFIELD: Mais dans votre bulletin de mars vous déclarez que les recoupement dans huit villes à l'aide de la méthode du téléphone en cours de celle du tableau.

M. TRAINOR: A quelle page?

M. FAIRFIELD: Il est dit que le bureau américain des recherches, qui emploie la méthode du tableau, aux États-Unis, a procédé récemment à un recomptement dans huit villes à l'aide de la méthode du téléphone en cours d'émission.

M. TRAINOR: A quelle page lisez-vous cela?

M. FAIRFIELD: A la page 8 du bulletin de mars. Les rapports ont été signalés comme à peu près identiques.

M. TRAINOR: Il faut lire la dernière phrase qui dit que idéalement, les vérifications auraient dû être faites par un organisme désintéressé. C'est l'A.R.B. qui tentait de prouver son point, et c'est pour cela que nous avons formulé une réserve.

M. FAIRFIELD: Votre propre bureau de recherches et sondages est-il, lui, désintéressé?

M. TRAINOR: Tel n'est pas le cas.

M. FAIRFIELD: Je sais qu'il s'agit d'un Bureau de recherches américain, mais c'est ce que vous avez imprimé dans votre bulletin. Vous dites que les résultats sont à peu près identiques; vous affirmez être une société indépendante sans toutefois pouvoir accorder confiance aux sociétés commerciales et pourtant vous ne distribuez cette publication ni aux commanditaires ni à d'autres intéressés.

M. TRAINOR: Il ne s'agit pas de nos propres résultats; ce n'est pas de notre déclaration. C'est la leur. Nous n'avions pas les données de base pour nous prononcer. Nous faisons paraître ce qui nous a été signalé afin que les gens puissent juger eux-mêmes.

M. FAIRFIELD: Quelles ont été vos conclusions alors?

M. TRAINOR: Nous n'avons rien entrepris à cet égard. Nous n'avons pas fait de vérification de cette nature.

M. FAIRFIELD: Vous ne faites pas de sondages statistiques?

M. TRAINOR: Pas de ce genre-là.

M. FAIRFIELD: Autrement dit, vous devez vous en remettre aux entreprises commerciales dans une large mesure, n'est-ce pas?

M. TRAINOR: A l'avant-dernier alinéa de la dernière page vous lirez:

> Aucune des méthodes présentement en usage ne peut assurer toutes les données que les radiodiffuseurs, les chercheurs, les commanditaires, les agences de publicité et autres pourraient désirer. Ainsi que nous l'avons vu, chacune des méthodes a ses avantages et ses inconvénients. Les situations nées de la concurrence tendent à créer une demande de résultats rapides et à répandre ainsi la méthode du téléphone en cours d'émission. Aux États-Unis cette demande de résultats immédiats a donné lieu à la création de méthodes de cotation dite "instantanée". La *A.C. Nielsen Co.*, et l'*American Research Bureau* ont à leur service des dispositifs électroniques compliqués qui fournissent des renseignements sur le nombre d'auditeurs de régions restreintes, le lendemain même de l'émission.
>
> Pour supprimer toute influence, il faudrait des appareils qui enregistreraient sur film le nombre d'auditeurs ou de téléspectateurs, l'intensité de leur attention que traduiraient leurs expressions et leurs exclamations. Non seulement pareille méthode serait-elle peu pratique en raison du coût, mais elle serait également répugnante pour la plupart, qui la considéreraient comme une intrusion dans leur vie privée.

Ces observations embrassent tous les aspects de la question. Chaque méthode présente donc ses avantages et ses inconvénients. Lorsque nous désirons des réponses rapides nous avons recours à la méthode Elliott-Haynes parce qu'elle coûte moins cher aujourd'hui que la méthode du tableau fixe, mais lorsque nous désirons des renseignements plus précis nous sommes d'avis qu'il vaut mieux recourir à la méthode du tableau.

M. FAIRFIELD: Quel rôle l'office des recherches et sondages joue-t-il alors? Si les constatations qu'il fait ne sont transmises qu'à Radio-Canada, quelle est sa fonction?

M. TRAINOR: Il assure un service à la Société.

M. FAIRFIELD: Comment cela?

Le PRÉSIDENT: A l'égard des émissions non commanditées?

M. TRAINOR: A l'égard des deux genres d'émissions, mais ces renseignements sont également transmis au personnel de la production; ce n'est pas uniquement le bureau principal qui en prend connaissance.

M. KUCHEREPA: Je voudrais m'étendre un peu sur ce point. Le témoin déclare que cet office fournit un service. On nous a dit au début des audiences qu'il y a des programmes destinés à la majorité des auditeurs ou encore à de vastes auditoires et qu'il y avait aussi des variations dans les programmes. On se donne beaucoup de mal pour obtenir des cotations après quoi on vend les émissions à des annonceurs à un prix inférieur au coût de leur production. A quoi bon aller à tous ces extrêmes alors qu'une maison commerciale pourrait fournir les renseignements voulus? Pourquoi dépenser tout cet argent

alors qu'il a été établi au début de la session qu'il ne s'agit pas nécessairement d'attirer de vastes auditoires mais bien plutôt de mettre en œuvre certains vœux fondamentaux relativement à la question de fournir un grand service de radiodiffusion à un grand nombre de particuliers et de groupes différents.

M. BUSHNELL: Nous faisons cas de tout auditoire et de toute émission de radio et de télévision. Puis-je vous en fournir un bon exemple? Nous avons parlé plus d'une fois ici de l'émission *Folio.* On a déjà cru que *Folio* ne retenait l'attention que d'un très faible auditoire, comparativement, et qu'il y avait probablement lieu de la discontinuer même si nous estimions que cette émission rendait service à un groupe spécialisé d'auditeurs; je n'aime pas employer l'expression "auditoire minoritaire", car, à mon avis, un auditoire d'un demi-million de personnes n'est certes pas minoritaire.

En 1957, le 7 novembre, *Folio* a compté 580,000 téléspectateurs. Le 5 décembre de la même année l'auditoire était de 510,000 personnes environ. Le 16 janvier 1956 la présentation de l'opéra *La Tosca* était regardée par 488,000 personnes. Le 6 février une pièce intitulée *The Concert* était suivie par 779,000 personnes. La moyenne pour 1957-1958 s'établissait donc à 589,000. C'est là un auditoire passablement important.

Que s'est-il produit cette année? Nous avons modifié notre formule quelque peu et, le 25 novembre, le nombre de téléspectateurs atteignait 1,586,000 pour cette émission. Le 6 janvier, le chiffre correspondant était 1,310,000 et le 3 février 1,230,000, soit une moyenne pour 1958-1959, jusqu'ici, de 1,293,000.

M. BELL (*Carleton*): Qu'entendez-vous par "modifier la formule quelque peu"? Je crains de ne pas très bien saisir.

M. BUSHNELL: Probablement, monsieur Bell, que nous ne présentions pas tout à fait... certaines personnes ont employé l'expression émissions ésotériques. Nous avons fait en sorte que ces émissions soient un peu plus simples. L'une d'elles était intitulée *Honey and Hoppers;* l'autre *The Peace and Plenty* et finalement *La Tosca* qui est un opéra assez bien connu. J'aurais une autre remarque à faire. Ces questions ont été examinées,—ainsi que M. Jennings l'a mentionné,—de concert avec un comité des programmes de nos stations de télévision affiliées. Ce comité, qui a formulé des protestations un peu trop savantes au sujet de l'émission *Folio,* a déclaré: "Pour l'amour de Dieu, changez ça." Je me rappelle qu'un représentant de Regina a dit: "Écoutez, si vous n'en changez pas la formule, je ne diffuserai plus ce programme parce que les laboureurs de ma région ne peuvent pas le comprendre." Ce sont ses propres paroles.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous obtenu ces renseignements sur l'émission *Folio* d'une maison commerciale comme Elliott-Haynes?

M. BUSHNELL: Bien sûr.

M. KUCHEREPA: D'où seraient les téléspectateurs supplémentaires? Peut-être de zones frontières des États-Unis? Ou s'agirait-il de téléspectateurs qui ouvriraient leur appareil une première fois expressément pour regarder l'émission?

M. BUSHNELL: Pas nécessairement. Nous pourrions donc supposer que les émissions elles-mêmes sont devenues plus intéressante, et que les gens, au lieu de fermer l'appareil, suivent ce genre d'émissions.

Voici un petit exemple. J'examinais l'autre jour la cote de certaines émissions,—j'espère qu'on ne se méprendra pas sur mes intentions si je cite le cas de la ville de Sudbury,—et à ma très grande surprise, l'émission *Folio,* cette semaine-là, avait un auditoire plus considérable que celui du hockey de la ligue nationale, de la boxe, de la lutte et d'une demi-douzaine des plus importantes émissions d'origine américaine.

M. PRATT: Vous souvenez-vous du sujet de l'émission?

M. BUSHNELL: Non, mais je puis m'en enquérir.

M. CHAMBERS: Ces données statistiques ont été recueillies par des sociétés commerciales, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: En effet.

M. CHAMBERS: Vous avez déclaré, je crois, que le coût de ce service de renseignements s'élevait à environ $79,000 par année?

M. BUSHNELL: C'est juste.

M. CHAMBERS: Cette dépense me paraît justifiée, mais je ne m'explique pas encore pourquoi votre propre Division des recherches vous coûte $200,000. Qu'en obtenez-vous?

M. BUSHNELL: Il eût peut-être mieux valu que nous vous donnions un bref exposé à ce sujet,—un petit cours théorique si vous voulez,—à l'aide d'un graphique.

M. CHAMBERS: Je n'ai pas eu le temps de lire cet exposé.

M. OUIMET: Je crois que vous auriez une meilleure idée de la question en consultant l'exposé intitulé: "Composition et fonctions de la Direction des recherches et sondages".

Le PRÉSIDENT: Nous sommes convenus, je crois, que vous fournissiez un organigramme de cet office.

M. FAIRFIELD: Étant donné que le personnel de cette Division comporte un analyste, sa principale fonction consisterait donc à analyser l'ampleur des audiences et les cotations fournies par les maisons commerciales. Apparemment c'est un service assez considérable dont le rôle consiste à déterminer si une émission est très bonne ou très mauvaise, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Cela peut paraître ainsi, mais en réalité les données statistiques sont difficiles à interpréter; cela exige des spécialistes. De plus, tout doit être dactylographié, je suppose.

M. TRAINOR: Les rapports que nous fournissent les maisons commerciales ne nous parviennent pas en assez grand nombre d'exemplaires pour que nous puissions en distribuer à tous ceux qui en ont besoin; d'ailleurs la plupart sont établis de telle manière que nous ne pourrions pas les comprendre. Ils doivent être analysés et interprétés. Vous dites, "un service considérable"; en fait, il compte quatre ou cinq personnes.

M. MCGRATH: Je crois savoir qu'à la prochaine réunion on nous présentera un graphique sur l'organisation de la Direction des recherches et qu'on nous en expliquera les fonctions.

M. BUSHNELL: En effet.

M. MCGRATH: J'aurais une question à poser, mais j'ignore si elle a trait ou non à cela. Quel rapport existe-t-il entre la Direction des recherches et sondages et le service des renseignements?

M. BUSHNELL: Il n'y a aucun rapport direct, sauf que, si le service des renseignements désire des données visant un travail qu'il exécute... mais peut-être vaudrait-il mieux que je vous donne un exemple. L'an dernier, notre service des renseignements a présenté un rapport très peu volumineux, une miniature de rapport, et nous avons voulu savoir quel accueil on lui avait fait.

Nous nous sommes adressés à notre bureau des recherches. Il s'est attelé à la tâche, pour constater que ce rapport avait été accueilli le plus favorablement du monde. Cette année nous avons donc modifié le format du rapport annuel, et les brochurettes en question sont distribuées, m'a-t-on dit, à plus de 200,000 personnes.

M. McGRATH: Pour amener cette question à un dénouement logique, peut-être pourrait-on nous dire tout simplement en quoi consistent au juste les fonctions du service des renseignements?

M. BUSHNELL: Je crois qu'on peut les résumer assez brièvement. Notre service d'information est chargé de fournir des renseignements aux fins des diverses publications, de faire de la publicité autour du travail de la Société de même qu'autour des émissions et des artistes.

M. McGRATH: De faire de la réclame pour les émissions?

M. BUSHNELL: Oui, en effet; c'est là sa principale fonction. Vous seriez peut-être agréablement surpris, je le répète, de constater l'espace que nous avons obtenu pour nos artistes. Nous encourageons constamment les artistes canadiens. Nous envoyons des photographies. De plus, nous les encourageons à se servir de nos propres installations et c'est le service des renseignements qui accomplit tout ce travail.

M. McCLEAVE: J'aurais une question à poser au nom d'un député qui ne fait pas partie du comité. A-t-on déjà envisagé la possibilité que Radio-Canada se serve des services du Bureau fédéral de la statistique en matière de recherches et sondages?

M. BUSHNELL: Nous nous adressons souvent au B.F.S. pour obtenir des renseignements.

M. McCLEAVE: A l'égard de quel genre de renseignements?

M. BUSHNELL: M. Trainor serait probablement en mesure de vous le dire.

M. TRAINOR: Nous nous adressons au B.F.S. en vue d'obtenir de nombreux renseignements d'ordre économique et autres que nous désirons utiliser et analyser. Par exemple, nous faisons appel aux services de ce bureau lorsque nous désirons connaître le nombre d'annonceurs, le nombre de foyers pourvus de téléviseurs, la quantité de téléviseurs vendus, l'usage qu'on fait de la télévision dans les maisons, etc.

M. McCLEAVE: Recourez-vous au B.F.S. en matière de sondage auprès des auditeurs?

M. TRAINOR: Pour qu'il procède à des sondages pour notre compte?

M. McCLEAVE: Précisément.

M. TRAINOR: Non.

M. McCLEAVE: A l'égard d'une émission en particulier?

M. TRAINOR: Non. Je ne crois pas que le Bureau fédéral de la statistique soit en mesure de faire pareil travail.

Le PRÉSIDENT: En fait, vous ne le lui avez pas demandé?

M. TRAINOR: Non.

M. McCLEAVE: C'est précisément la réponse à laquelle je m'attendais. Je voudrais que des éclaircissements soient fournis.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Auriez-vous l'obligeance de nous en dire davantage au sujet du Bureau fédéral de la statistique?

M. McCLEAVE: Vous voulez savoir pourquoi on ne s'attend pas que le B.F.S. fasse ce travail?

Le PRÉSIDENT: En avez-vous une idée, monsieur Bushnell ou monsieur Trainor?

M. BUSHNELL: Nous allons examiner davantage la question. Peut-être avons-nous un peu négligé de nous renseigner là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous, monsieur McCleave...

M. BUSHNELL: Je doute que le Bureau fédéral de la statistique dispose des moyens voulus.

Le PRÉSIDENT: Seriez-vous consentant à ce que Radio-Canada, avant la prochaine réunion, communique avec le Bureau fédéral de la statistique pour déterminer s'il n'y aurait pas moyen que ce dernier lui vienne en aide?

M. FAIRFIELD: Étant donné, monsieur le président, que nous venons juste de recevoir cet exposé sur la composition et les fonctions de la Direction des recherches et sondages, je me demande si nous ne pourrions pas ajourner la discussion à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: C'est là une proposition fort à propos, monsieur Fairfield. Monsieur Tremblay, je crois que vous aviez posé une question ce matin, sans pouvoir la compléter.

(*Texte*)

M. DORION: Monsieur le président, je voudrais savoir jusqu'à quel point ce bureau de recherches étend son activité? Est-ce que cela concerne simplement les programmes d'ordre commercial ou les programmes où il y a des commanditaires, ou cela comprend-il tous les programmes?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Cela comprend tous les programmes, monsieur.

(*Texte*)

M. DORION: Alors, j'ai vu dans la liste de vos commentateurs des noms qui reviennent constamment. Je n'ai pas besoin de les citer, ils sont là. Je voudrais savoir si ces noms, si le choix de ces commentateurs est le résultat d'enquêtes qui ont été faites par ce bureau.

(*Traduction*)

M. OUIMET: Monsieur le président, je crois qu'il a parlé des commanditaires tout d'abord, puis des commentateurs.

M. DORION: Dans la première question; mais dans la seconde interprétation, j'ai parlé des commentateurs.

M. OUIMET: Pourrait-on reprendre la question?

L'INTERPRÈTE: Voulez-vous que je lise tout le texte?

M. BUSHNELL: oui.

L'INTERPRÈTE:

(*Texte*)

Je voudrais savoir jusqu'à quel point ce bureau de recherches étend son activité? Est-ce que cela concerne simplement les programmes d'ordre commercial ou les programmes où il y a des commanditaires, ou cela comprend-il tous les programmes?

(*Traduction*)

Et la deuxième question, faisant suite à ma première interprétation:

(*Texte*)

J'ai vu dans la liste de vos commentateurs des noms qui reviennent constamment. Je n'ai pas besoin de les citer, ils sont là. Je voudrais savoir si ces noms, si le choix de ces commentateurs est le résultat des enquêtes qui ont été faites par ce bureau.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Pas nécessairement.

(*Texte*)

M. DORION: Alors, pour faire suite à votre réponse, monsieur Bushnell, je voudrais savoir qui a la responsabilité du choix de ces commentateurs qui sont toujours les mêmes figures, avec les mêmes idées, et à peu près avec des versions qui varient peu à peu du jour au lendemain?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Monsieur Dorion, je crains de ne pouvoir admettre votre seconde affirmation. Je ne crois pas qu'il s'agisse toujours des mêmes personnes ni des mêmes idées.

Permettez-moi de répondre ici à la première partie de votre question, si je le puis. Le choix des commentateurs est confié à plusieurs fonctionnaires, depuis le directeur des émissions jusqu'aux fonctionnaires du service des conférences et des affaires publiques.

Un grand nombre de personnes sont consultées avant qu'un commentateur soit choisi.

(*Texte*)

M. DORION: Je regrette, monsieur Bushnell, mais en jetant un coup d'œil sur la liste que vous nous avez remise, et qui est simplement pour le mois de janvier 1958, on aperçoit les noms de personnes qui appartiennent toutes, ou à peu près, à la même école de pensée, sauf quelques rares exceptions. Alors, il y a sûrement quelqu'un qui est responsable de ce choix. Il y a là une tendance très marquée qui dénote, n'est-ce pas, que l'on ne donne pas à toutes les opinions la chance de se faire entendre. Alors, je voudrais connaître les noms des personnes qui sont responsables de cela, du moins pour le réseau français.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Seriez-vous satisfait si je...

M. FAIRFIELD: J'en appelle au règlement; n'avons-nous pas décidé que les noms de personne ne seraient pas cités? En fait, la responsabilité première incombe à M. Bushnell.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous en appeler au règlement, monsieur Tremblay?

M. TREMBLAY: Oui.

(*Texte*)

Monsieur le président, je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que l'on doive nécessairement taire le nom de certaines personnalités. La Société Radio-Canada n'est pas une société qui administre simplement des biens matériels; c'est une société qui a une responsabilité dans l'ordre moral et intellectuel. Par conséquent, il n'est pas possible au président ou au vice-président d'assumer toute la responsabilité dans l'ordre moral et intellectuel. Conséquemment, il est nécessaire d'avoir les noms de certaines personnalités qui assument une portion, une partie très importante de l'opinion publique à la société Radio-Canada.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Dorion, invoquez-vous le règlement?

(*Texte*)

M. DORION: Oui, monsieur le président. Pour ajouter à ce que vient de dire mon excellent ami de Roberval, nous sommes en présence d'une discrimination évidente. Il n'est pas besoin d'analyser longuement la liste qui nous a été produite pour conclure que nous sommes en présence d'une organisation qui, à jet continu, de façon permanente, n'a recours pour exprimer des idées, pour faire l'éducation du public, qu'à une seule et unique école de pensée, et c'est devenu scandaleux. En conséquence, je ne tiens pas responsables M. Bushnell ni les autres, mais je crois que, dans un cas comme celui-ci, il serait souverainement injuste de tenir la haute direction de Radio-Canada *in toto* responsable de cela. Il y a des noms derrière; il y a certaines personnes qui exercent une parcelle d'autorité, qui sont responsables, et ces gens-là, on doit les connaître pour faire ensuite les recommandations qui s'imposent.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs. Je reviens une fois de plus à notre décision initiale, celle de tout le comité, suivant laquelle nous ne sommes pas censés pousser jusqu'au personnel des échelons inférieurs de Radio-Canada ni demander des noms, faire des personnalités et exprimer nos préférences. Je propose à M. Tremblay et à M. Dorion de formuler leurs vœux au Parlement qui, à son tour, fera des recommandations à Radio-Canada. Je ne vois pas pourquoi cela ne nous serait pas possible. Cependant, j'ai l'impression que le Comité s'en tiendra avec moi à la décision initiale d'après laquelle nous ne sommes pas censés faire de personnalités.

M. CHAMBERS: A ce propos, monsieur le président, nous avons établi que la Division des recherches est chargée des recherches. A Radio-Canada, les fonctions administratives sont divisées dans certains cas. Je ne tiens certes pas à connaître des noms mais je crois avoir le droit de demander quel service, quel bureau est responsable...

Le PRÉSIDENT: Oui, nous avons ce droit.

M. CHAMBERS: ... quel bureau a la responsabilité de choisir les commentateurs. Il ne suffit pas, je crois, de dire que c'est la responsabilité de Radio-Canada dans son ensemble. Il doit bien y avoir quelqu'un qui prend au jour le jour des dispositions à cette fin au service français des conférences. Je ne désire pas connaître son nom, mais si l'on pouvait nous dire de quel poste ce choix relève nous serions satisfaits.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, quelqu'un est-il chargé de ce travail particulier?

M. BUSHNELL: Quelqu'un en aurait la principale responsabilité; mais sans doute conviendrez-vous avec moi qu'il serait mauvais de donner à une personne l'entière responsabilité, de lui donner carte blanche, de lui permettre de choisir les commentateurs selon ses goûts sans avoir à rendre compte de ses décisions à quelqu'un d'autre. On ne peut donc pas, je crois, affirmer qu'une, deux ou trois personnes en particulier, dans ce service, détient cette responsabilité.

Le PRÉSIDENT: M. McCleave, puis M. McGrath.

M. MCCLEAVE: Depuis le début de la séance nous avons entendu à plusieurs reprises nos collègues du Québec déclarer qu'ils soupçonnaient l'existence d'une certaine école de pensée qui a l'occasion de faire connaître son point de vue dans des émissions de commentaires dans cette province, à l'exclusion d'autres écoles de pensée. J'ignore ce que sont ces écoles de pensée dans le Québec,—s'il s'agit d'économie ou de politique, ou Dieu sait quoi. Néanmoins, j'estime que nous ne devons pas repousser cavalièrement les plaintes de ces messieurs ni nous contenter d'une déclaration suivant laquelle il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un bureau qui choisit les commentateurs.

J'estime que nos collègues du Québec devraient, pour leur part, nous présenter un exposé détaillé des émissions qui leur déplaisent, et nous dire s'il s'agit de 50 ou 60 p. 100. M. Bushnell pourra ensuite examiner la question de façon concrète. Quoi qu'il en soit nous devrions examiner l'affaire plus à fond que nous ne le faisons ce soir.

M. MCGRATH: Monsieur le président, je détiens peut-être la solution de ce problème. Sans aucun doute nous verrons plus clairement, à mesure que nous examinerons les divers services de Radio-Canada, qui a la responsabilité de choix. Autrement dit, j'estime que nous plaçons la charrue devant les bœufs. Ainsi, nous en étions à l'office des recherches et sondages et, pour moi la discussion présente ne s'y rapporte pas tellement.

Ainsi qu'on l'a proposé, si nous pouvions remettre à la semaine prochaine l'examen de l'office des recherches et sondages, c'est-à-dire jusqu'à ce que,

l'organigramme nous en soit présenté, le cas de ce service pourrait nous être exposé plus clairement. Pour le moment nous pourrions aborder l'étude d'un autre service de Radio-Canada qui s'y rattache dans un sens, je veux dire le service des relations extérieures. A mesure que nous étudierons les autres services, ces questions et demandes de renseignements trouveront réponses par le fait même.

M. BUSHNELL: Si ma mémoire est fidèle nous avions demandé à M. Marcel Carter de vous donner, en réponse à la question de M. Chambers...

M. CHAMBERS: Il s'agit bien de ma demande, je crois.

M. BUSHNELL: Oui, et de la demande de M. Fortin; je crois que ce dernier ne faisait que commencer à parler lorsque quelque chose s'est produit.

Si vous le permettez nous pourrions reprendre l'examen de la composition et du fonctionnement du service en cause afin de dissiper certains doutes qui semblent exister présentement.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous disséquer surtout le réseau français dans cet organigramme? Nous nous rapprocherions ainsi de ce que nous désirons. Veuillez procéder monsieur Fortin.

(*Texte*)

M. FORTIN: Pour revenir un peu sur ce que M. McCleave disait, ce que nous voulons savoir, évidemment, c'est quel est l'individu qui a choisi les commentateurs qui ont paru à la télévision.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Une minute je vous prie. Silence, messieurs. Nous ne pouvons entendre ce qui se dit d'ici.

(*Texte*)

M. FORTIN: Ce que nous voulons savoir, évidemment, c'est quel est l'individu qui a choisi les commentateurs qui ont paru à la télévision et dont les noms apparaissent sur la liste que nous avons actuellement en main? Je crois que le comité aurait maintenant le droit d'entendre cet individu. Conséquemment, je demande à M. Bushnell ou à M. Carter de s'entendre avec la personne qui a choisi ces commentateurs-là et de lui faire savoir que le comité désire l'entendre comme témoin dans les jours qui suivront.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: A quelle émission songez-vous?

(*Texte*)

M. FORTIN: Je parle de celui qui est responsable du choix des commentateurs dont les noms figurent sur la liste que nous avons en main. Je songe aux commentateurs du réseau français, pour 1958, du lundi au vendredi.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Que désirez-vous au juste?

(*Texte*)

M. FORTIN: Je désire qu'on fasse comparaître celui qui est responsable du choix des commentateurs dont les noms figurent sur la liste.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai bien compris, M. Bushnell, vient de répliquer qu'il n'y a pas qu'un seul homme. Pourriez-vous en dire davantage à ce sujet, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Je n'esquive aucunement la question ou du moins je ne cherche pas à l'esquiver. Il est officiel et c'est un fait que personne en particulier, tant en ce qui concerne le réseau anglais que le réseau français, ne choisit seul les commentateurs.

Permettez-moi de vous citer un exemple. Ici même à Ottawa, nous avons un représentant du service des causeries et des affaires publiques. Si Toronto

désire qu'un courriériste parlementaire se fasse entendre sur tel ou tel sujet il doit soumettre sa demande à son représentant à Ottawa qui alors propose un nom. La proposition de l'homme en place aurait certainement du poids. Néanmoins, il s'agit d'une sorte de responsabilité partagée.

(*Texte*)

M. FORTIN: Oui, peut-être. Mais je crois que cela est quand même un peu différent. Ces programmes ont été préparés longtemps d'avance. J'imagine que le réalisateur a été prié de préparer ces émissions et qu'on l'a également autorisé à y inviter des commentateurs.

(*Traduction*)

M. OUIMET: Ces émissions ne sont pas préparées longtemps à l'avance. La série dont il s'agit ici ne passait pas à la télévision mais bien à la radio, après le bulletin de nouvelles de 10 h. 10 du soir. Si vous tenez compte des sujets vous verrez que nous nous efforçons dans cette série de traiter des nouvelles du jour dans la mesure du possible.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, M. Fortin. Je serais bien intéressé à savoir qui choisit ces gens-là, parce que, comme je l'ai fait remarquer au début de la réunion du comité, on a l'impression d'assister à une course au fantôme. Chacun se passe la responsabilité, et finalement, on est obligé de revenir à M. Bushnell qui, lui, en est quitte ou en sera quitte pour faire des excuses au nom de celui-ci ou celui-là; mais où est la responsabilité à Radio-Canada? Qui, en pratique, assume la responsabilité?

Je prends l'exemple des commentaires qui sont faits en français à la radio. Qui, en pratique, choisit ces gens-là? On a parlé tout à l'heure d'agences de recherches. Qui décide, par exemple, que pendant des années on va maintenir une continuité qui n'est pas nécessairement dans le goût du public; le cas des Plouffe, par exemple?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Il y a environ cinq minutes j'ai proposé que nous permettions à M. Carter de continuer l'exposé qu'il n'avait que commencé l'autre jour. A l'aide du graphique je crois que nous pouvons éclaircir nombre des questions qui se posent à votre esprit. Consentiriez-vous à permettre à M. Carter de procéder, quitte à lui poser des questions par la suite?

M. FORTIN: Sauf erreur, M. Bushnell a déclaré ce matin qu'il avait obtenu réponse à la question que j'ai posée le 28 mai au sujet du détail des frais d'une certaine émission. Vous m'avez dit ce matin, monsieur Bushnell, que vous aviez obtenu les chiffres voulus.

M. BUSHNELL: En effet.

Le PRÉSIDENT: Après la distribution de ce document, M. Carter continuera son exposé.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, avez-vous pris connaissance de cet exposé?

Le PRÉSIDENT: Je viens juste de le voir. On le distribue présentement.

M. MCCLEAVE: Un bon jour on inclura le texte d'une nouvelle émission qui passera au compte rendu à notre insu.

Le PRÉSIDENT: Le coût en est de $84,453. Cela identifie le document.

M. MARCEL CARTER (*contrôleur de l'organisation générale à la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, l'autre après-midi j'avais commencé de parler au sujet de la méthode employée aux fins d'établir les besoins de personnel pour la télévision. J'ai indiqué que le nombre d'employés requis pour une émission de télévision en direct est fonction de l'élaboration de chaque

spectacle, et que le nombre total de personnes requis dépend du travail de production sur place, lorsqu'il s'agit d'émission en direct évidemment. En plus du personnel requis, il y a les services auxiliaires nécessaires à chaque endroit, tels les services de comptabilité, de personnel, de publicité, et les autres.

Je voudrais vous expliquer ici comment nous nous y prenons pour déterminer nos besoins de personnel aux fins des émissions en direct. La mise en plan de toute émission repose sur une idée maîtresse. Une fois l'idée maîtresse approuvée, un synopsis puis un scénario sont établis. M. Fortin a posé une question à ce sujet. Nous en étions précisément à sa question l'autre jour lorsque le timbre s'est fait entendre. M. Fortin voulait savoir où l'émission prend naissance. J'ai répondu que les émissions pouvaient provenir de services spécialisés tels ceux des conférences, des émissions pour enfants, des émissions agricoles, et autres. Elles peuvent également découler d'un texte soumis de l'extérieur. Nous n'acceptons pas que les idées qui naissent au sein de la Société.

M. FORTIN: J'avais demandé à qui au juste sont soumises les idées venant de l'extérieur?

M. CARTER: Tout dépend de leur nature, monsieur. Lorsqu'un projet porte sur un domaine spécialisé il est ordinairement acheminé vers le service en cause. Je vous avais également fait remarquer que lorsque les projets nous parviennent d'agences de publicité ou de commanditaires ils sont vraisemblablement soumis à notre service commercial. Cela répond-il à votre question?

M. FORTIN: Oui.

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, on a parlé de script, tout à l'heure. Y a-t-il un comité qui constitue une agence, enfin un organisme qui est censé discuter, acheter, approuver des textes?

(Traduction)

M. CARTER: Il existe un service des scénarios que nous appelons en français service des textes. Ce service a pour mission de traiter avec les auteurs et d'obtenir l'aide et les conseils de lecteurs de l'extérieur. Ces lecteurs de manuscrits sont choisis parmi les auteurs et les scénaristes connus. Ils lisent les textes et en expriment leur opinion à la Société. Le service des textes a pour mission d'apprécier cet avis et, à l'occasion, de lire lui-même les textes.

L'un de ses rôles importants consiste à susciter des auteurs. Nous manquons de textes tant français qu'anglais. Ainsi que vous avez dû le remarquer, nous adoptons souvent des pièces et des scénarios déjà existants. Nous ne disposons pas de tellement de matière préparée spécialement en vue de télévision. Le service des textes assume cette fonction; en outre, il négocie avec les auteurs, une fois la pièce acceptée.

M. TREMBLAY: Combien de membres compte le service des textes?

M. CARTER: Je ne saurais vous le dire de mémoire mais je m'en enquerrai pour vous.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de le faire pour M. Tremblay?

M. CARTER: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, étant donné que l'interprète doit retourner à la Chambre, je propose que nous ajournions jusqu'à mardi, à 9 heures et demie du matin. Nous continuerons à interroger le même témoin. Êtes-vous d'accord?

(Assentiment.)

APPENDICE A

Composition et fonctions de la Direction des recherches et sondages

Lorsque la Direction des recherches et sondages a été créée, l'administration a émis l'exposé de principe suivant:

> L'Office des recherches et sondages aura pour fonction de faire des recherches scientifiques sur l'ampleur, la composition et les caractéristiques d'auditoires de la radio et de la télévision d'expression anglaise et d'expression française, à travers le Canada, et d'étudier la réaction et les préférences du public canadien relativement aux émissions de radio et de télévision. Il est également chargé de faire des relevés spéciaux de l'opinion et du marché relativement à la radiodiffusion au Canada.
>
> L'Office fait en outre fonction de conseiller et d'auxiliaire auprès de la direction, de la division des programmes et d'autres divisions connexes telles que celles des émissions commerciales, de la presse et de l'information, des relations entre stations et des règlements visant la radiodiffusion...

En vue d'atteindre cet objectif, l'Office des recherches et sondages travaille de concert avec toutes les divisions de la Société et leur rend service. Les demandes qu'il a reçues ont été plus variées et de plus grande envergure qu'on ne s'y attendait.

Après l'entrée en activité de l'Office, les fonctionnaires de Radio-Canada ont eu de plus en plus tendance à lui soumettre des problèmes concernant les auditoires et d'autres sujets. Maintenant on semble de plus en plus averti de la nécessité d'obtenir des données objectives en matière de planification, exploitation et d'évaluation des travaux dans presque tous les secteurs de l'activité de la Société. En fait, les demandes diversifiées qu'on adresse à l'Office donnent à penser qu'on en pourrait changer le nom en celui de Division des recherches, sondages et statistiques, ou le remplacer par quelqu'autre désignation plus générique. Même si cette multiplicité des demandes impose une forte somme de travail au personnel, elle permet à la direction de connaître à fond tous les aspects de la radiodiffusion. Pour cette raison, et compte tenu de la nature des recherches, la composition de la division est restée assez flexible. Dans le moment, elle exerce son activité à trois endroits,—Ottawa, Montréal et Toronto.

Ottawa

Le bureau d'Ottawa est le siège principale des intérêts de la Division et comprend le bureau du directeur, le service de la statistique, celui de l'analyse et des rapports de même que le service des projets de recherche.

a) *Bureau du directeur*—Le bureau du directeur a la responsabilité du programme et de la planification des recherches ainsi que de la surveillance générale et de la coordination du travail des services spécialisés tant à Ottawa qu'aux bureaux régionaux de Toronto et de Montréal. Le directeur assume l'ultime responsabilité des recherches et en fait rapport à l'administration par l'intermédiaire du contrôleur des émissions. En qualité de membre du Comité d'administration, il est au courant de tous les faits et problèmes nouveaux, en sorte qu'il peut diriger l'activité de manière à répondre aux plus importants besoins de la direction des diverses divisions ou régions.

b) *Service de la statistique*—Ce service est chargé de fournir diverses données statistiques y compris des chiffres courants et des chiffres

prévus en ce qui concerne la vente et la distribution des téléviseurs, le nombre de foyers canadiens possédant un appareil de T.S.F. et un téléviseur dans telle et telle région desservie par les différents réseaux, ainsi que de suivre l'évolution de la radio et de la télévision canadienne. Dans ce domaine, le service de la statistique travaille en étroite collaboration avec la division des services commerciaux et techniques des services d'exploitation ainsi qu'avec la trésorerie. Il entretient aussi des rapports étroits avec le Bureau fédéral de la statistique et d'autres sources de renseignements.

Une autre de ses importantes fonctions consiste à concevoir et à choisir des échantillons pour fins de recherches spéciales. Une des attributions permanentes du statisticien en chef, qui était également surveillant du service, est d'apprécier la qualité des éléments statistiques achetés d'organismes commerciaux et de proposer des moyens d'améliorer les normes des renseignements statistiques recueillis sur le marché de la radiodiffusion.

De temps à autre, ce service est appelé à faire d'intensives recherches sur les diverses méthodes d'établissement des cotes et à aider et conseiller le contrôleur adjoint des émissions (section commerciale) dans l'établissement des tarifs pour tout le réseau. Il est en outre chargé de fournir des prévisions périodiques sur toutes les dépenses relatives à la publicité et à la télévision.

c) *Service d'analyse et de rapports*—La principale fonction de ce service est d'analyser les renseignements fournis par des entreprises commerciales de sondage relativement à l'étendue des auditoires et à la cotation. Les cotations convenablement analysées et employées à bon escient peuvent aider à découvrir les goûts des auditeurs et des téléspectateurs et se révéler particulièrement utiles aux fonctionnaires chargés de la programmation, aux représentants commerciaux, aux directeurs de station, au personnel du service d'information de même qu'aux administrateurs. En plus de faire des études spéciales pour fins d'analyse des tendances, le service répond soit verbalement soit par écrit à une foule de demandes de renseignements.

De plus, le service d'analyse et de rapports s'est vu charger de rédiger, éditer et distribuer des rapports et bulletins de recherches et sondages. Le bulletin mensuel des recherches et sondages, qui renferme les récents résultats de recherches variées, est très répandu au sein de la Société.

Le service doit en outre publier un rapport semi-annuel d'analyses statistiques des programmes. Ce bulletin renferme une analyse, quant à leur teneur, des divers programmes de Radio-Canada qui passent sur les réseaux de radio et de télévision ainsi qu'aux stations de télévision.

d) *Service des projets de recherche*—Ce service se charge de la planification et de l'exécution d'études spéciales et de natures diverses destinées à faire mieux connaître la portée des émissions de radio et de télévision ainsi que la nature et le comportement des auditoires de divers types. Il recueille des renseignements sur l'opinion et la réaction des auditeurs, puis il les interprète et les relie aux caractéristiques particulières de ces derniers.

Le service des projets de recherche est chargé de définir le problème, de concevoir le plan d'étude, de faire l'analyse et l'interprétation des données recueillies et d'en présenter les résultats. Dans bien des cas, le travail à l'extérieur est confié à des agences

commerciales qui l'exécutent en conformité des instructions de la Direction des recherches et sondages. A certaines occasions, toutefois, le personnel des recherches et sondages a effectué ou dirigé lui-même ses travaux à l'extérieur.

e) *Bibliothèque de référence pour la recherche*—Outre le bureau du directeur et les trois principaux services, le bureau principal compte également une bibliothèque de référence pour la recherche. Cette bibliothèque est à l'usage de tous les services de recherches et sondages et sert aussi de bibliothèque de référence à d'autres bureaux et divisions de Radio-Canada à Ottawa. Elle s'occupe de commander toutes sortes d'ouvrages et de périodiques. Le but premier de la bibliothèque a été de constituer une collection aussi complète que possible des ouvrages et travaux importants sur les grands moyens de communication et les domaines connexes des sciences sociales. Déjà cette bibliothèque renferme autant de documentation sur les méthodes de recherche en matière de communication que toute bibliothèque autre au pays.

Montréal

Le bureau de Montréal a fonctionné toute l'année dernière et répond maintenant à la plupart des besoins du réseau français. Il aide aux chargés de programmes et aux réalisateurs à formuler leurs problèmes, puis il conçoit et exécute des études afin de répondre à leurs besoins particuliers. Le chef du bureau entretient des rapports étroits avec les fonctionnaires supérieurs de Radio-Canada et il conseille la direction régionale à l'égard de toutes questions visant la recherche.

Toronto

Le bureau de Toronto embauche présentement du personnel au point où, dans quelques mois, il sera en mesure de desservir le réseau anglais à peu près de la même manière que le bureau de Montréal dessert les réseaux français. En temps utile, ce bureau pourra, espérons-nous, faire un travail efficace en matière de sondage et d'évaluation des émissions. En outre, vu que les agences de recherche sur les marchés, les agences de publicité et les annonceurs sont en majeure partie situés à Toronto, on s'attend que ce bureau se tienne en rapport avec les diverses personnalités officielles dans ces domaines.

APPENDICE B

RADIO-CANADA

RAPPORT SUR LE COÛT D'UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

Titre: "La plus belle de céans" — N° d'émission: 8303-2
Heure: 10 heures—11 h. 48 — Date de l'émission 5-3-59
En direct: Réseau: Non commanditée: — Nombre d'interprètes: 79
1 épisode

	Détail
Interprètes	$ 27,109
Réalisation de l'émission	6,602
Production de film	4
Scénographie—directe et indirecte	18,023
Services scéniques—directs et indirects	10,807
Services techniques	6,679
Coût total de la production	$ 69,224
Plus: Frais administratifs à recouvrer au titre des frais généraux:	
a) Centre régional de production	10,384
	$ 79,608
b) Surveillance administrative	4,845
	$ 84,453

APPENDICE C

SERVICE DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

FRAIS DE PRODUCTION ET REVENU CONNEXE

Réseau français

Émission	Frais de production	Frais généraux d'administration	Total des frais	Recettes		
				Apport au programme	Temps de la station*	Total
	$	$	$	$	$	$
A	4,932	345	5,277	3,600	819	4,419
B	16,298	1,141	17,349	10,200	1,492	11,692
C	7,605	532	8,137	4,500	756	5,256
D	3,803	266	4,069	2,050	1,202	3,252
E	2,134	149	2,283	1,700	699	2,399
F	7,940	556	8,496	3,900	939	4,839
G	4,841	339	5,180	4,100	789	4,889
H	7,208	505	7,713	3,900	996	4,896
I	8,951	627	9,578	5,025	736	5,761
J	1,955	137	2,092	1,800	717	2,517

* Montant net des versements aux stations privées affiliées.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCES DU JEUDI 4 JUIN 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. M. Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. M. Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. J. J. Trainor, adjoint au directeur des recherches et sondages.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21367-8—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
†Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
*Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor

*A remplacé M. Jung, mercredi 3 juin 1959.

†A remplacé M. Pratt, jeudi 4 juin 1959.

ORDRES DE RENVOI

MERCREDI 3 juin 1959

Il est ordonné—Que le nom de M. Taylor soit substitué à celui de M. Jung sur la liste des membres du Comité spécial de la radiodiffusion.

JEUDI 4 juin 1959

Il est ordonné— Que le nom de M. Paul soit substitué à celui de M. Pratt sur la liste des membres du Comité spécial de la radiodiffusion.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND

21367-8—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 4 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Mme Casselman; MM. Chambers, Dorion, Fairfield, Halpenny, Kucherepa, Lambert, Macquarrie, McCleave, McGrath, McIntosh, Pickersgill, Robichaud, Simpson, Taylor et Tremblay—(18).

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. A. M. Henderson, contrôleur des finances; M. W. G. Richardson, directeur des services techniques; M. R. E. Keddy, directeur du planisme; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration; M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

Le président constate qu'il y a quorum. Il invite M. Carter à poursuivre son exposé sur la méthode suivie pour fixer les exigences de personnel à la télévision.

MM. Carter et Bushnell répondent aux questions posées aux réunions antérieures.

Des exemplaires d'un rapport sur le coût d'une émission de *Téléthéâtre* sont remis aux membres du Comité. On convient de publier ce rapport en appendice au présent compte rendu. (*Voir Appendice A*).

On appelle M. Ouimet, qui donne lecture d'une déclaration relative à la réalisation de l'émission *La plus belle de céans.*

On interroge MM. Bushnell, Ouimet et Carter sur cette émission et sur les moyens de prévenir de pareilles réalisations à l'avenir.

On interroge M. Gilmore pour savoir si certains services de la Société n'auraient pas trop de personnel.

La séance est suspendue à 10 h. 50 du matin pour reprendre à 8 heures du soir.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 8 h. 5 du soir, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Chambers, Eudes, Fairfield, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Lambert, McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Richard (*Ottawa-Est*), Simpson, Smith (*Calgary-Sud*) et Tremblay—(18).

Aussi présents: Les mêmes hauts fonctionnaires de la Société Radio-Canada que le matin, ainsi que M. J. J. Trainor, adjoint au directeur des recherches et sondages.

Le président constate qu'il y a quorum. Il signale aux députés qu'on pourrait accélérer le travail du Comité en lui soumettant à l'avance une liste de questions ou d'objets d'étude qui seraient abordés aux réunions ultérieures.

On appelle MM. Bushnell et Trainor. M. Trainor donne un aperçu des fonctions et de l'organisation des recherches et sondages de la Société.

Au cours de son exposé, M. Trainor dépose un tableau de l'organisation, dont des exemplaires sont remis aux membres du Comité et dont on ordonne l'impression dans le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. Il traite en particulier du travail touchant l'analyse et les tendances de l'écoute.

MM. Bushnell, Trainor et Ouimet sont interrogés touchant l'utilisation possible des services d'échantillonnage et d'analyse dont dispose le Bureau fédéral de la statistique, touchant aussi la composition du personnel des recherches et sondages de Radio-Canada.

La séance est levée à 9 h. 45 du soir. Le Comité se réunira à 11 heures du matin, le mardi 9 juin 1959.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 4 juin 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Madame Casselman et messieurs, nous sommes en nombre. Avant que M. Carter poursuive son exposé sur la façon de constituer les effectifs et sur les exigences de personnel, M. Tremblay posera une brève question à M. Bushnell.

M. TREMBLAY: Monsieur Bushnell, me diriez-vous s'il est vrai qu'on a accordé deux autres semaines de vacances aux membres de la Société Radio-Canada qui n'ont pas participé à la grève durant l'hiver?

M. ERNEST BUSHNELL (*président suppléant de la Société Radio-Canada*): Oui, c'est vrai.

Le PRÉSIDENT: Veuillez commencer, monsieur Carter.

M. MARCEL CARTER (*contrôleur de l'organisation générale*): Avec votre permission, j'aimerais répondre à une question posée par M. Tremblay mardi soir, touchant le nombre d'employés du service des textes à Montréal. Le service compte 13 employés; le bureau étudie ou examine de 300 à 400 textes par mois, soit environ 5,000 textes par année. Il dessert non seulement le réseau français de télévision, mais aussi le réseau français de radio, en plus d'alimenter les programmes locaux de la station radiophonique CBM et les émissions de télévision anglaises en provenance de Montréal; de même, il fournit aux besoins du service international, qui est aussi à Montréal. Cela répond-il à votre question, monsieur Tremblay?

M. TREMBLAY: M. Robert Charbonneau a-t-il la première responsabilité de ce bureau?

M. CARTER: Traitons-nous des particuliers, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: La question tend simplement à savoir où M. Charbonneau figure dans le tableau d'organisation.

M. TREMBLAY: J'aimerais savoir s'il est membre du bureau.

M. CARTER: Il le dirige.

M. TREMBLAY: Mlle Angèle Dupuis et M. Robert Beaugrand-Champagne en sont-ils membres aussi?

Le PRÉSIDENT: A mon avis, monsieur Carter, cela suffirait de dire à M. Tremblay s'ils font partie de l'effectif. En sont-ils?

M. CARTER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poursuivre, monsieur Carter.

M. CARTER: Maintenant, si je puis revenir à la méthode suivie pour constituer le personnel, je vais le faire. Pour la quatrième fois, je pense, j'essaie de traiter la question. Je ne sais s'il y aura une autre cloche ce matin.

J'ai déjà parlé devant le comité de la façon dont on discute l'idée maîtresse d'une émission pour l'approuver finalement.

Une fois l'émission approuvée en principe, le directeur de l'émission détermine avec le réalisateur en chef s'il y en a un, dans le domaine en cause, qui devrait réaliser l'émission. Le directeur s'en remet ensuite au réalisateur en chef du soin de suivre le progrès des répétitions, et ainsi de suite.

Le réalisateur chargé de l'émission constitue d'abord une équipe qui, pour l'essentiel, comprend un scripteur adjoint, un réalisateur adjoint, un réalisateur technique et un dessinateur. Cette équipe s'occupe avec le réalisateur en chef de tous les problèmes relatifs à la réalisation de l'émission. Des costumiers, des maquilleurs et des spécialistes des arts graphiques peuvent être convoqués à leurs réunions pour discuter les aspects particuliers qui les intéressent, mais pour l'essentiel c'est entre les membres de l'équipe groupant le scripteur adjoint, le réalisateur technique, le réalisateur et le dessinateur que ces discussions ont lieu du début à la fin; de fait, ceux-ci poursuivent leur activité jusqu'au moment de l'émission.

Comme bien on pense, ces réunions ne durent pas seulement une journée; elles peuvent durer une semaine, deux semaines, un mois et peut-être plus longtemps, selon l'importance du programme à présenter.

Une fois arrêtés les plans de la réalisation, on en dégage les exigences qui sont présentées sous forme de réquisition ou de carnet de réalisation. Ce document précise ce qu'on attend des divers services; autrement dit, ce qu'on devra faire pour l'émission en cause. Il s'adresse aux services suivants: costumes, maquillage, arts graphiques, dessin, peinture, atelier de menuiserie, accessoires, films et services techniques.

Pendant ce temps le réalisateur, aidé du service du personnel artistique, choisit les interprètes. Ce choix fait, on s'abouche avec les particuliers en cause et l'on s'entend sur les conditions. Quand la troupe est constituée, on se réunit avec ces réalisateurs pour déterminer un calendrier des répétitions, afin que chacun en connaisse la date, le temps et le lieu.

Les répétitions se divisent en deux étapes. Il y a d'abord les répétitions sans caméra. Elles se déroulent dans les salles que nous avons affectées à cette fin et pour ménager nos installations en studio. Nous ne saurions espérer répéter toujours en studio, ce qui supposerait un luxe d'installations. Dans ces salles, le réalisateur peut répéter comme en studio. Des rubans placés sur le plancher indiquent la place des décors et des aménagements et permettent aux comédiens de se mettre vraiment dans l'esprit de la pièce. Tous les jours de répétition sauf deux, on se rend dans ces salles; les deux derniers jours, les répétitions ont lieu en studio.

La répétition en studio réunit tous les intéressés. Tout au long des répétitions sans caméra, les artistes seuls ont travaillé avec le réalisateur, mais quand ils viennent au studio tous les services parties à l'émission sont aussi représentés. On le voit bien sur le tableau au grand nombre de gens en studio.

A noter ici que le nombre de techniciens et de préposés à la mise en scène est fonction du travail à exécuter. Le travail est réparti bien souvent d'après des conditions d'embauche et les domaines de compétence qui ont été précisés dans les divers accords conclus avec les syndicats. Impossible, par exemple, de faire jouer un rôle à un technicien, de l'affecter aux accessoires ou bien à la mise en scène.

Il importe de savoir que le temps requis pour la préparation et la réalisation varie selon le genre de spectacle. Ce peut être une semaine, deux semaines, trois semaines ou même un mois ou deux dans le cas de réalisations d'envergure. Exceptionnellement, lors de la visite de Sa Majesté, par exemple, il a fallu six mois pour déterminer les endroits de prises de vues, choisir le personnel, etc. Les aménagements nécessaires ont demandé presque un an.

A propos de répétitions, le comité aimerait peut-être apprendre que, pour une pièce d'une heure, on répète normalement trois semaines, sans compter les séances préliminaires d'organisation. Pour un spectacle de variétés, il faut d'ordinaire une semaine. Le personnel de la Société Radio-Canada fournit 2,500 heures de travail pour une pièce; cela met en cause une centaine d'employés. Pour le spectacle de variétés qui dure une demi-heure, il faut en

moyenne 1,450 heures et une soixantaine de personnes. Les exigences des diverses émissions, témoins les deux dont j'ai déjà parlé, accroissent les besoins généraux de personnel. Quand nous constatons que durant la saison des émissions d'automne et d'hiver, qui est la grande période de production dans l'industrie de la radiodiffusion, notre réseau anglais à Toronto a réalisé 37 heures par semaine d'émissions en direct, cependant que le réseau français en réalise 57 heures à Montréal, il saute aux yeux que les besoins de personnel requis par une si forte production ont nécessairement une ampleur correspondante.

On a parlé du nombre des réalisateurs employés à Toronto et à Montréal. Partant de ces chiffres de 37 heures par semaine à Toronto et de 57 heures par semaine à Montréal, nous arrivons, compte tenu du nombre de réalisateurs employés à ces deux endroits: à une moyenne annuelle d'environ 38 heures d'émissions par réalisateur. Cela rejoint une déclaration que j'ai déjà faite; pour un spectacle dramatique, un réalisateur sera pris cinq ou six semaines; dans le cas d'autres spectacles, c'est davantage. En trimant dur, cet homme réalisera 8 heures d'émissions au cours de l'année, car il travaille 48 semaines en 12 mois. Pour d'autres spectacles, comme celui des variétés, un homme réalisera environ 12 heures d'émissions. Par conséquent, ces deux exemples sembleraient motiver le nombre de réalisateurs que nous avons employés à ces deux endroits.

Le PRÉSIDENT: La plupart des réalisateurs que vous avez sont-ils des employés à plein temps de la Société Radio-Canada ou engagez-vous parfois un réalisateur indépendant?

M. CARTER: Sauf erreur, ce sont des employés à plein temps à Montréal; mais à Toronto, de fait, nous avons engagé un réalisateur en certains cas précis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Outre ceux dont vous avez parlé, y en a-t-il d'autres qui, sans être réalisateurs, en remplissent d'ordinaire les fonctions, figurent à ce titre dans votre personnel, et sont rémunérés comme tels?

M. CARTER: Il y a d'autres endroits. Je me suis borné à Montréal et à Toronto. Monsieur Smith, voulez-vous parler de fonctions consultatives?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, ou pour une autre raison connue de la Société, peut-être font-ils d'autre travail.

M. CARTER: Pas que je sache.

M. PICKERSGILL: Avez-vous les chiffres correspondants pour Vancouver, Winnipeg, Halifax et Ottawa?

M. CARTER: Je n'ai pas de chiffres détaillés pour les heures de réalisation, etc. Je puis dire cependant qu'à Vancouver nous comptons 15 réalisateurs, 10 à Winnipeg et 7 à Halifax.

M. PICKERSGILL: Combien y en a-t-il à Ottawa?

M. CARTER: Six.

M. PICKERSGILL: Ce serait intéressant d'avoir plus tard, touchant la réalisation à ces endroits, les chiffres correspondants à ceux qu'on a fournis dans le cas de Toronto et de Montréal.

M. CARTER: Parfait. J'essaierai de me procurer ces renseignements à votre intention.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La question que j'ai posée au sujet de Toronto et de Montréal s'applique aussi aux autres villes. J'aimerais savoir s'il y a un personnel supplémentaire qui est gardé comme réalisateurs sans en remplir la fonction.

Le PRÉSIDENT: Nous obtiendrons ce renseignement pour vous.

M. MCINTOSH: Avez-vous calculé le coût de la réalisation par heure et par studio?

M. CARTER: Nos prix de revient sont fondés sur des taux fixes établis pour le studio à deux caméras; l'emploi de trois caméras exigeant du personnel supplémentaire, les taux seraient différents. Toutefois, nous avons établi des taux qui s'appliquent à tous les services utilisés. Il en va de même des cars de reportage, etc.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, monsieur Carter?

M. CARTER: C'est tout ce que j'ai à dire sur ce point, monsieur.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser à M. Carter au sujet de ce tableau? Sinon, nous poursuivrons. Monsieur Bushnell, vous avez des réponses aux questions que vous aimeriez déposer.

M. BUSHNELL: Oui. M. McGrath, je pense, a demandé combien de téléspectateurs suivent *Peter Grimes*. J'ai signalé que le programme fait partie de la série *Folio*. Je crois avoir donné le nombre de téléspectateurs durant le mois; quand j'ai parlé de Sudbury, on m'a demandé comment s'appelait l'émission de *Folio*. J'imagine qu'il doit y avoir beaucoup de bons Irlandais à Sudbury, car on l'a appelée la *Harpe de fer*. C'était le 17 mars.

M. MCGRATH: C'était une bonne pièce.

M. BUSHNELL: En effet.

Puis M. Tremblay, je pense, a demandé un décompte de *Téléthéâtre*. Je crois qu'on l'a distribué.

Le PRÉSIDENT: Non, il va l'être à l'instant. Messieurs, je crois que nous devrions le publier en appendice.

Entendu.

M. BUSHNELL: Je pense que M. Tremblay a manifesté l'intention de poser des questions.

M. TREMBLAY: Non, merci.

M. BUSHNELL: La prochaine déclaration que nous désirons faire...

Le PRÉSIDENT: Avant que nous laissions cette émission, s'agit-il d'un spectacle présenté le 11 décembre?

M. BUSHNELL: Oui, c'était un spectacle d'une heure.

Je crois que M. Tremblay a demandé une déclaration sur *La plus belle de céans*. Je demanderais à M. Marcel Ouimet de faire maintenant la déclaration sur ce point.

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions*): Monsieur le président, si je puis, je donnerai lecture de la déclaration paragraphe par paragraphe en français pour que l'interprète puisse suivre paragraphe par paragraphe. J'imagine que cela me prendra environ 5 minutes.

(*Texte*)

Comme vous le savez tous, l'échec de "La plus belle de céans" a été si complet que la direction s'est empressée de s'excuser auprès de la mère générale des Sœurs Grises, de rendre ses excuses publiques et d'enquêter sur les circonstances qui ont entouré la mise en ondes de l'émission. L'enquête est terminée. Elle a été très poussée et elle établit nettement que le contrôle normal des émissions a fait défaut en cette circonstance.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Monsieur l'interprète, j'aimerais ajouter ceci. Peut-être votre interprétation est-elle exacte. J'aimerais toutefois signaler que ce ne sont pas des excuses; c'est que nous avons fait amende honorable. Il n'y a pas eu d'excuses.

(*Texte*)

M. OUIMET: En vérité, on a péché par imprudence et par imprévoyance. L'absence de cinq superviseurs, le déplacement du directeur de la production,

le surcroît de travail exigé par le rétablissement de l'horaire d'avant la grève, la préparation tardive de l'horaire d'été et l'élaboration de l'horaire d'automne sont autant de facteurs qui ont contribué à la désorganisation des services.

Il en est résulté que Radio-Canada, désireuse comme elle se le devait de souligner la béatification de mère d'Youville, a agi avec trop de précipitation. Confrontés par l'approche des cérémonies de Rome, on a voulu parer au plus pressé sans se rendre compte que les rouages manquaient encore de souplesse et on a eu recours à un texte que détenait déjà Radio-Canada, sans s'arrêter malheureusement à se demander à quel point ce texte pouvait convenir à la circonstance.

Une responsabilité très lourde retombe assurément sur ceux qui avaient mission de surveiller la production. Cette surveillance aurait dû être très serrée sur toutes les phases d'une émission aussi délicate, du fait de son inspiration et du grand événement avec lequel elle coïncidait, du fait aussi de son coût prévu. L'un des responsables a pourtant attendu à la toute dernière minute pour réagir bien qu'il ait eu lui-même des doutes sérieux quant à l'opportunité de donner suite à la production.

Si l'on s'arrête au "produit fini", il faut convenir qu'on n'a aucunement réussi à donner à l'émission l'orientation, l'atmosphère et le climat appropriés. Certaines scènes d'un caractère religieux et relevant de la vie de charité de mère d'Youville auraient pu, dans une certaine mesure, faire contrepoids aux scènes purement inspirées de la vie laïque et profane de la bienheureuse et de son milieu, mais il reste que le succès de la pièce était fortement compromis par certains tableaux disgracieux et déplacés.

La situation, il ne faut pas se le cacher, était difficile. Il aurait fallu plus de temps pour assurer la mise en scène, prévoir le découpage, repenser le texte avec l'auteur en fonction de la journée du 3 mai. Pris dans l'engrenage d'une production urgente, la vue d'ensemble a échappé à ces artisans. On n'a pu répéter que deux jours avec caméras, on a eu à peine le temps de faire ce que l'on appelle dans le métier le "blocking" et on fut même incapable de terminer la répétition générale.

Comme vous le voyez, nous avons retracé, étape par étape, la marche de l'émission. Nous avons pesé les erreurs de jugement et les fautes de goût qui ont conduit à cet échec, de même que le degré de culpabilité de ceux qui en sont responsables. Mais nous n'avons pas voulu oublier l'excellent travail accompli par tous et chacun dans le passé. Il n'est jamais facile, dans les milieux artistiques, d'accepter un échec retentissant. Dans le cas qui nous occupe, la sanction justifiée de l'opinion publique constitue une épreuve supplémentaire.

Enfin, nous l'avons déjà indiqué, la responsabilité est une responsabilité sociale, une responsabilité de la Société Radio-Canada, comme c'est aussi une responsabilité sociale que de prendre à l'intérieur de la maison les mesures indispensables pour éviter la répétition d'un tel incident.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Je demanderais maintenant à M. Bushnell quelles mesures on a prises pour que ce genre de choses ne se produise plus de nouveau.

M. BUSHNELL: Je dirais tout d'abord qu'il y a eu, à juste titre d'ailleurs, tant de critiques émanant de presque tous les milieux qu'à mon sens les directeurs d'émissions, les réalisateurs en chef et les réalisateurs eux-mêmes ont dû vraiment se convaincre que pareille chose n'aurait pas dû se produire et ne doit pas arriver. Ils s'aperçoivent, je pense, comme tout le monde au sein de la Société, que nous avons fait une erreur regrettable. C'était une erreur de jugement. Dans les circonstances, nos gens ont constaté mieux que par toute initiative de notre part que vraiment une émission de ce genre ne saurait être

permise à Radio-Canada. En second lieu, nous avons eu de sérieux entretiens avec nos gens de Montréal. Nous leur avons dit dans les termes les plus clairs possible que cela ne doit pas se reproduire. Nous les avons sévèrement réprimandés. Certes je puis dire en toute équité qu'en temps normal cela ne se serait pas produit.

Nous voilà presque revenus à la normale, j'imagine. Je crois fermement que les responsables de Montréal tiendront absolument désormais à empêcher que pareille chose se reproduise. Si elle se reproduit, ils savent quelles en seront les conséquences.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il eu des conséquences jusqu'ici? Je veux dire: accepterez-vous une, deux, trois ou quatre démissions à cause de cela?

M. BUSHNELL: J'aimerais dire ceci. Le réalisateur en chef qui, dans une très large mesure, portait la responsabilité de veiller à la bonne présentation de l'émission,—ou, de fait, de voir à ce qu'elle ne soit pas présentée de la façon dont elle l'a été,—avait déjà remis sa démission à la Société avant l'émission. Or en raison du manque de personnel dont a parlé M. Carter, nous lui avons demandé de rester avec nous. Sitôt cela arrivé, il est parti.

Nous ne pouvons rien faire à cet égard. Mousieur le président je ne saurais aller plus loin, puisqu'il s'agit d'un particulier.

Le PRÉSIDENT: C'est parfait. Je ne me livre pas à la chasse aux sorcières. Si j'ai posé la question, c'est que je me demande si l'on ne pourrait pas revenir à votre tableau d'organisation. Peut-être que votre organisation n'est pas au point. Peut-être devriez-vous la reprendre pour bien préciser les responsabilités, mettons, de celui qui doit étudier et approuver tous les textes même avant qu'on envisage de les présenter.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voilà le hic. J'ai trouvé que M. Bushnell, si j'ose dire,—il s'agit d'une critique qui part d'un bon naturel,—était un peu vague sur le chapitre des responsabilités. J'ai parcouru le tableau de votre organisation. Interrogé plus avant, vous avez dit, vous vous en souvenez n'est-ce pas, monsieur Bushnell, qu'il y a partage des responsabilités. Jamais nous n'avons pu réellement savoir,—soit dit, encore une fois, sans mentionner de noms,—sur qui doit finalement retomber la responsabilité, même en prenant pour exemple le cas qui nous occupe.

J'ai trouvé plutôt insolite, vu l'ampleur de votre organisme, de vous entendre conclure qu'en dernier ressort la responsabilité porte sur les épaules du président et du vice-président. Responsabilité un peu théorique, vraiment. Certes, pour chacun de ces spectacles, il doit bien y avoir quelqu'un qui vous doive des comptes.

M. BUSHNELL: En effet, monsieur Smith. Mais je parle ici de paliers de responsabilités. De fait, les premiers à me rendre des comptes sont le contrôleur des émissions et son adjoint, M. Marcel Ouimet. Le directeur régional porte aussi une responsabilité, et ainsi de suite du haut en bas de la hiérarchie.

Je suis navré d'avoir un avis différent du vôtre, monsieur Smith. Je ne cherche pas à esquiver quoi que ce soit. Si vous êtes d'un autre avis, veuillez me le dire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, je suis d'un autre avis. Je suis convaincu que dans une armée, une entreprise commerciale, un gouvernement, quelqu'un à un échelon donné, doit avoir une responsabilité d'ordre régional. Vous faites preuve d'un beau courage en prenant tout à votre compte, mais je ne crois pas que ce soit pratique.

M. BUSHNELL: Je reconnais qu'il y a des responsabilités régionales. Mais comme je l'ai signalé l'autre jour, nous devrions probablement employer le mot "autorité". Puis-je poser une question à M. Smith, monsieur le président? Confieriez-vous toute autorité à un particulier d'un certain échelon?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui.

M. BUSHNELL: Quelqu'un qui peut dire catégoriquement oui ou non, sans en référer à qui que ce soit... je pense que c'est dangereux.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous ajoutez maintenant un élément qui n'entre pas ici en ligne de compte. Je n'ai pas dit "sans en référer à qui que ce soit". Il doit s'en référer à quelqu'un, tout en gardant une responsabilité.

M. BUSHNELL: Certes. Les préposés portent une responsabilité. Nous leur demandons des comptes.

M. OUIMET: Avec votre permission, Monsieur Smith, je dirais qu'en l'occurrence nous avons engagé la bataille avec un nombre d'hommes bien insuffisant, tout comme à la dernière guerre un commandant de bataillon prenait la responsabilité d'aller au front avec des effectifs trop réduits. S'il gagnait la bataille, il obtenait la croix Victoria ou la DSO; s'il la perdait, il risquait fort d'être limogé.

M. BUSHNELL: Ou il se faisait tuer.

Le PRÉSIDENT: Personne n'a été tué à Radio-Canada à cause de cette émission?

M. BUSHNELL: Non.

M. TREMBLAY: Dites-vous que vous portez la responsabilité de ce spectacle, Monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Dans une certaine mesure, oui. Je ne puis éluder ma responsabilité. On m'a confié ce poste à tort ou à raison. Si un de mes employés a commis une erreur, j'ai eu tort. Dans le cas qui nous occupe, je vous rappellerais que certains de ces gens sont en fonctions depuis longtemps. Je n'étais pas le seul responsable de leur nomination, mais si je savais qu'un membre de l'organisme manquait de sérieux, j'en porte la responsabilité et je l'accepte.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous ne trouvez pas que vous avez trop de généraux et pas assez de capitaines?

M. OUIMET: Effectivement, il nous manquait cinq capitaines dans le cas qui nous occupe.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, puis-je poser une question? Monsieur Bushnell, vous avez dit que vous portez la responsabilité de ce spectacle. Me diriez-vous pourquoi M. Dumas a été suspendu un mois?

Le PRÉSIDENT: Nous entrons encore dans le domaine des personnalités.

M. TREMBLAY: Il ne s'agit pas de personnalités, c'est un fait.

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être un fait, mais il implique tout de même des personnalités.

M. TREMBLAY: J'aimerais signaler que M. Bushnell a dit qu'il porte la responsabilité du spectacle, et M. Dumas a été suspendu.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. TREMBLAY: Et j'aimerais savoir pourquoi.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas à répondre à la question, si vous ne le désirez pas, Monsieur Bushnell.

M. PICKERSGILL: Cela se rattache directement à une question que je veux poser à titre complémentaire. La voici. M. Smith a dit que dans une armée les responsabilités sont nettement établies. Mais M. Bushnell n'admet-il pas que les officiers rendent des comptes à leurs supérieurs et qu'il serait absolument impossible de diriger la Société Radio-Canada si le Parlement ou un comité supplémentaire se substituait à la Société pour y exercer la discipline?

M. MCGRATH: Bravo!

Une VOIX: C'est une question théorique.

M. OUIMET: Je puis dire, monsieur le président, que toute mesure qui a été prise l'a été après qu'on eut soigneusement pesé les responsabilités en cause. Comme je l'ai dit dans la déclaration, on a pesé les choses avec soin à Radio-Canada. Je ne pense pas qu'on puisse faire davantage.

M. CHAMBERS: A propos de responsabilités, je remarque que le tableau de M. Carter porte ici un cercle: "Budget des programmes—Approuvé", puis une signature. Peut-on nous dire qui signe cela et à quel niveau? En d'autres mots, qui approuve le budget de la Société? Est-ce le réalisateur en chef?

Le PRÉSIDENT: Où est la signature sur le tableau?

M. CARTER: C'est ce dont parle M. Chambers. Avant de répondre à la question, puis-je signaler que M. Chambers a parlé de budgets. Chaque service dresse ses plans d'activité et les soumet à la direction, en l'accompagnant de recommandations. C'est sur ces recommandations que se fonde le budget étudié par Ottawa. Ce budget est aussi vu par le contrôleur et par le bureau du contrôleur de l'exploitation. Ce budget est destiné au directeur compétent de la télévision et sert à financer ses activités. On l'a dit déjà, chaque émission est traitée séparément. Il y a un budget général qui relève du directeur de la télévision. Une fois que la séance de production a eu lieu, rapport est fait au directeur local des émissions. Il demande au directeur de la télévision de bien vouloir attribuer des fonds à cette émission et celui-ci autorise tel budget pour cette émission.

M. CHAMBERS: Voilà le hic! On décide de réaliser une émission et c'est au directeur de la télévision de l'autoriser?

M. CARTER: C'est ici que tout converge.

M. CHAMBERS: C'est lui qui dit si c'est une bonne idée?

M. CARTER: En effet. Et il a son directeur des émissions, un fonctionnaire administratif, etc.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez un contrôleur adjoint et un autre adjoint, je crois. Est-ce exact? Ou bien est-ce que j'en mets trop?

M. OUIMET: Nous avons plus d'un contrôleur adjoint. Voulez-vous parler des émissions?

M. BUSHNELL: Me préciseriez-vous ce point? Un contrôleur dites-vous?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'avais l'impression que le mot "contrôleur" était employé uniquement en fonction du tableau, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Non. Ici encore, nous devons retourner au bureau central. Nous avons un contrôleur. . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous connaissez bien tous ces gens, j'en suis sûr, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Oui.

M. CARTER: Monsieur Smith, vous avez demandé s'il y a un contrôleur, un contrôleur adjoint et encore un adjoint?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En effet.

M. CARTER: Je crois que vous parlez des émissions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est bien cela.

M. CARTER: Il y a un contrôleur des émissions à Ottawa et un contrôleur adjoint. M. Jennings est le contrôleur, M. Marcel Ouimet, l'adjoint. Ils sont chargés de la ligne de conduite relative aux émissions, des ventes, des rapports avec les stations affiliées, etc.

En conséquence, il y a un contrôleur adjoint des ventes, un contrôleur adjoint des rapports avec les stations, et ainsi de suite. Au lieu d'employer le mot "administrateur", nous sommes limités . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela ne s'applique pas du tout à ce tableau-ci.

M. BUSHNELL: Non.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à M. Ouimet, et si vous me le permettez, je la poserai en français.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, vous avez dit, dans votre déclaration, que le texte qui a servi à l'émission "La plus belle de céans" était déjà en possession de Radio-Canada, qu'il avait été approuvé à ce moment-là?

M. OUIMET: Il avait été soumis pour une autre série qui s'appelait "Quatuor". Il s'agissait d'un programme divisé en quatre épisodes d'une demi-heure, si je me souviens bien. Il n'avait jamais été utilisé, pour la bonne raison que la série s'est terminée. On l'avait donc accepté, en principe, mais avec certaine réserve.

M. TREMBLAY: Maintenant, si vous me permettez une autre question, monsieur Ouimet, si le texte était mauvais pour l'émission du 3 mai, pouvait-il être bon pour les émissions dans d'autres circonstances?

M. OUIMET: C'est ce que j'ai indiqué quand j'ai dit qu'on avait péché par imprudence et imprévoyance.

M. TREMBLAY: Une dernière question, je n'exigerais pas que vous y répondiez directement. Je la pose parce que je crois qu'elle est importante. Est-ce qu'il n'avait pas déjà été indiqué sur ce texte la remarque suivante: "choquera les âmes pieuses, mais peut quand même être passé".

M. OUIMET: Je n'ai vu qu'un rapport au sujet de ce texte et je ne me souviens pas avoir vu cette expression.

M. TREMBLAY: Une question supplémentaire. Vous me dites n'avoir vu qu'un rapport. Pensez-vous qu'il pourrait y en avoir d'autres?

M. OUIMET: Il peut y avoir eu un rapport sur le texte tel qu'il était présenté pour "Quatuor", et une mise en garde au sujet du texte, tel qu'il a été repris pour l'émission du 3 mai.

M. TREMBLAY: Une dernière question, monsieur Ouimet. Est-il vrai que M. Beaugrand-Champagne, qui fait partie du "Script Bureau", aurait été momentanément suspendu?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Ne répondez pas à cette question, s'il vous plaît, monsieur Ouimet.

M. TREMBLAY: Pourquoi pas, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Nous tombons encore dans les personnalités; je regrette.

M. TREMBLAY: C'est une question de fait.

Le PRÉSIDENT: Peu me chaut que ce soit une question de fait ou non; ce sont des personnalités. Nous sommes tous convenus que nous n'en ferions pas. Si vous jugez que nous devons faire des personnalités, présentez une motion en ce sens, et notre comité en décidera encore une fois. Rien n'autorise à ce qu'on vous traite autrement que n'importe quel autre député.

M. TREMBLAY: J'invoque le Règlement. Monsieur le président, vous avez déjà dit que M. Bushnell soumettra une déclaration.

Le PRÉSIDENT: Il l'a fait.

M. TREMBLAY: Et vous m'avez dit, surtout vous m'avez dit que si je n'étais pas satisfait, j'aurais l'occasion de poser des questions.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit que vous auriez l'occasion de vous rendre à Radio-Canada, de vous asseoir au bureau de M. Bushnell ou de M. Ouimet, pour leur

poser toute question que vous souhaitez poser, et qu'ils vous fourniront les noms, pourvu que ces renseignements ne soient pas rendus publics, pourvu que ce soit une chose personnelle entre vous et la Société Radio-Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Bushnell, sachant que ma question émane d'un profane, je discerne la difficulté de déterminer ce qu'il faut pour diriger un studio ou pour réaliser une émission. En consultant ce tableau, nous voyons que la mise au point du produit fini exige un grand nombre de personnes. Nous voyons aussi qu'il est question du nombre de réalisateurs. Nous avons tous vu Radio-Canada se rendre à un endroit particulier avec un personnel nombreux. De même, la plupart d'entre nous ont vu des stations de télévision où un nombre de gens relativement peu élevé réalisent des émissions de moindre envergure. J'espère pouvoir obtenir une réponse précise de vous.

On vous accuse généralement d'avoir trop de personnel, d'avoir trop de monde dans la hiérarchie. On entend dire aussi que par exemple vous avez 15 réalisateurs à Vancouver. Comme me le dit un de mes collègues, voilà une masse de messieurs barbus pour réaliser les émissions de Vancouver. Voici la question précise: avez-vous essayé, par vos propres moyens ou autrement, de savoir si vous pouviez simplifier le fonctionnement de votre organisme, employer moins de personnel et ainsi réduire vos frais? Qu'avez-vous fait pour voir si vous pouviez arriver à comprimer vos frais généraux, adapter, par exemple le personnel de la Société à son activité?

M. BUSHNELL: Vous voulez surtout savoir, je crois, si nous avons fait venir des conseillers ou des spécialistes de l'extérieur. Je pense que ce serait prudent de dire que nous ne l'avons pas fait précisément. Mais la Commission Fowler, au cours de l'année où cette maison de conseillers scrutait l'ensemble de notre activité, n'a jamais donné à entendre, à ma connaissance, que nous avions trop de personnel.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne vous demanderai pas à vous si vous pensez que vous avez trop de personnel, car, évidemment, vous direz non.

M. BUSHNELL: Puis-je continuer, s'il vous plaît, Monsieur Smith. Je vous dirai ce que nous faisons, et ce sera la tâche de M. Carter, ainsi que celle de M. Keddy et d'autres membres de la direction. Ils approfondissent la question de savoir si nous avons trop de personnel dans l'un ou l'autre secteur de la Société.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est la tâche de qui, dites-vous?

M. BUSHNELL: Celle de M. Carter et de M. R. E. Keddy.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ils s'apprêtent à en faire un relevé?

M. BUSHNELL: Ils y travaillent. N'eût été de cette circonstance malheureuse à Montréal, une bien plus grande partie de ce travail serait déjà faite.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et quand le rapport sera-t-il complet?

M. BUSHNELL: Il faudrait plusieurs semaines, Monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je vous demander en particulier si vous ne pensez pas que les 15 réalisateurs de Vancouver représentent beaucoup plus que ce dont la ville a besoin, vu le travail accompli dans ce studio?

M. BUSHNELL: Je vous répondrai d'une manière bien précise. La réponse est non.

M. MCGRATH: Si M. Bushnell peut nous le dire, j'aimerais savoir quel est le total du personnel dans les centres de réalisation. Il ne s'agit pas du personnel strictement affecté à la réalisation d'émissions, mais du total du personnel que vous avez à Vancouver, à Toronto, à Montréal et à Halifax.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez l'effectif total?

M. MCGRATH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez l'effectif total?

M. McGRATH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Sans les diverses attributions de responsabilités?

M. McGRATH: Oui, mais l'ensemble de votre personnel.

Le PRÉSIDENT: Il est possible de fournir ce renseignement.

M. BUSHNELL: Je puis vous le procurer.

M. PICKERSGILL: La Société Radio-Canada a-t-elle jamais fait une comparaison précise entre le nombre de techniciens requis pour la réalisation de ses émissions, à Vancouver mettons, et une station analogue de Seattle, ou bien à Toronto et une station analogue de Buffalo, pour voir si, comme certains le prétendent, la Société Radio-Canada emploie plus de gens que ne le font ces entreprises qui doivent boucler une autre sorte de budget? Je n'affirme rien à cet égard. Ce sont des questions qu'on soulève.

M. BUSHNEL: Incontestablement, elles ont été soulevées maintes et maintes fois. M. Gilmore pourrait probablement vous fournir plus de renseignements qui seraient utiles. Comme il est contrôleur de l'exploitation, la question est de son ressort.

M. PICKERSGILL: Nous aimerions avoir son avis à ce propos.

M. J. P. GILMORE (*contrôleur de l'exploitation*): Monsieur le président, la question n'est pas nouvelle pour la Société. On l'a soulevée au sujet de la radiodiffusion, il y bien des années, avant l'avènement de la télévision. On l'a posée au sein de la Société et à l'extérieur depuis que la télévision a envahi les ondes, dirais-je. En faisant ces comparaisons, on doit se rappeler que la Société Radio-Canada est le seul réseau de radiodiffusion du Canada. C'est une distinction importante; si on ne la fait pas, c'est comme si l'on comparait le magasin général de Williams-Lake (C.-B.) au magasin Eaton, rue Collège, de Toronto. Ce ne sont pas les mêmes problèmes. On pourrait toutefois comparer Eaton à un des grands magasins à rayons de New-York. Voilà le parallèle que nous établissons. D'abord, pour ce qui est de comparer nos opérations à celles d'une station privée, je dois dire que nous traitons avec six ou huit organismes syndicaux dont les conditions de travail sont posées par écrit, conditions que nous devons observer à la lettre. Un déluge de griefs s'abat sur nous si l'on enfreint un article de ces accords en faisant remplir par une personne des fonctions qui ne sont pas au nombre de celles assignées à son emploi; cela met en marche une foule de rouages administratifs.

Revenons au problème de l'efficacité. Nous avons comparé nos travaux à ceux du C.B.S. et du N.B.C. C'était avant l'enquête de la Commission Fowler. Toutefois, durant la période où la commission Fowler a siégé, ce sont les conseillers et les commissaires eux-mêmes qui ont accompli cette tâche. Je me souviens que le président de la Commission, M. Fowler, a déclaré,—si je puis paraphraser un bref passage des témoignages entendus par la Commission Fowler,—qu'après avoir parcouru le Canada et examiné le fonctionnement de Radio-Canada et des postes privés, il avait trouvé que notre réseau demandait beaucoup de monde jusqu'à ce qu'il aille à New-York, où il s'est aperçu que le réseau américain en exigeait encore plus. J'aimerais, avec votre permission, donner lecture d'un extrait qui figure à la page 288 du rapport de la Commission Fowler. Il a trait au financement:

> La Société Radio-Canada remplit-elle bien son office? Dilapide-t-elle les deniers publics? Eu égard au contexte financier dans lequel elle a exercé son activité jusqu'ici, on ne saurait répondre à ces questions par un simple oui ou par un simple non. Il ressort de nos études que la Société Radio-Canada a accompli beaucoup en peu de temps. En règle générale, elle produit à passablement meilleur marché des émissions de qualité comparable aux émissions analogues produites aux États-Unis.

Nous n'avons découvert aucun exemple de gaspillage par négligence ni certainement rien qui puisse évoquer, même de loin, l'idée de fraude, d'incurie ou de mauvaise administration des finances de la Société. Mais, d'autre part, nous ne pouvons pas dire que tout soit parfait dans la présente situation financière de Radio-Canada.

Puis il a ensuite proposé certains aménagements budgétaires que notre contrôleur a faits par la suite. Notre activité a été étudiée à fond par les conseillers financiers de la Commission Fowler.

M. PICKERSGILL: J'ai une question qui se rattache à la réponse qu'on vient de fournir. M. Gilmore a dit que Radio-Canada est, dans une large mesure, régie par des conventions collectives avec ses employés. Nous le reconnaissons. Et pourtant, les conventions collectives qui ont été conclues de fait avec les réseaux américains n'ont-elles pas un caractère identique?

M. GILMORE: Oui, avec les réseaux.

Le PRÉSIDENT: Puis-je poser une question? Avons-nous à Radio-Canada, à Halifax, par exemple, un secteur qui ne réalise pas d'autres émissions que celles qui mettent en vedettes des talents locaux?

M. GILMORE: Oui. Chaque station de radio et de télévision réalise pas mal d'émissions locales. Voilà pourquoi nous avons besoin du nombre de réalisateurs dont a parlé M. Carter.

Le PRÉSIDENT: En auriez-vous besoin davantage dans une de ces stations, à Halifax ou à CFPL-TV de London?

M. GILMORE: Pour les émissions locales, nous en aurions besoin d'un peu plus seulement, en raison des restrictions dont je vous ai parlé. Mais en plus d'organiser des émissions locales, la Société essaie de présenter les différentes régions du Canada les unes aux autres. L'activité d'ordre local se complique donc du fait de certaines exigences du réseau.

Le PRÉSIDENT: D'une manière générale, est-ce qu'une station privée comme CFPL-TV ne fournit pas une émission par-ci par-là à votre réseau?

M. GILMORE: Parfois un film; à part cela, rien dont je me souvienne.

Le PRÉSIDENT: N'y a-t-il pas un réseau de micro-ondes à deux voies?

M. BUSHNELL: C'est arrivé une fois.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous aimerions une comparaison précise. Nous n'avons pas besoin de prendre Eaton ni Macy's, mais nous aimerions comparer un de vos services qui a un chiffre d'affaires brut d'un million par année à une station privée du Canada qui a un chiffre brut correspondant.

M. BUSHNELL: Nous n'avons pas ce renseignement au sujet d'une station privée.

Le PRÉSIDENT: Nous l'obtiendrons si vous pouvez nous parler d'une station dont le chiffre d'affaires brut, va de 1 à 1½ million de dollars par année.

M. GILMORE: Il y a une réponse à venir touchant le personnel d'une ou deux de nos stations.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous comparer une station d'environ cette importance à l'une des vôtres?

M. BUSHNELL: Oui.

M. PICKERSGILL: J'ai une question analogue. N'y a-t-il pas à Vancouver, sur la côte ouest des États-Unis des stations qui se compareraient strictement à notre station de réseau. A mon sens, c'est le genre de comparaison qui pourrait être utile.

M. GILMORE: Cela dépend du rendement de la station donnée. Je songe ici à une station de radio de San Francisco. Son activité est assez considérable

et elle a plus de studios que Vancouver. Malgré un meilleur outillage, elle ne fournit d'une heure d'émission par semaine au réseau N.B.C.

M. McINTOSH: J'aimerais revenir à la question où M. Tremblay cherchait à établir certaines responsabilités. On a comparé un grand magasin et un petit magasin de campagne. J'aimerais signaler que les responsabilités sont bien plus nettes dans un grand magasin que dans un petit établissement. Il en va de même dans l'armée. Ce qu'on dit de la Croix Victoria et d'une réprimande ne tient pas non plus. Le dernier élément de la hiérarchie qui enfreint ses ordres porte la responsabilité.

Le PRÉSIDENT: Reviendriez-vous à votre question, monsieur McIntosh?

M. McINTOSH: Combien d'heures exigerait ce spectacle, à part les deux heures devant la caméra et combien de temps s'écoulerait avant que les résultats de cette réalisation parviennent au vice-président?

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'on a répondu à cette question plus tôt au cours de la présente réunion. M. Carter a exposé ce point.

M. McINTOSH: Il a parlé de cinq semaines et de deux semaines, mais il a ajouté que ce spectacle ne prend que deux heures devant la caméra.

M. OUIMET: La réponse est deux jours.

M. McINTOSH: Combien de jours pour la répétition?

M. OUIMET: Cela dépend de ce que vous appelez des répétitions.

M. McINTOSH: Comment appelez-vous cela?

M. OUIMET: On a des répétitions sans caméra et des répétitions devant la caméra.

M. McINTOSH: Que vouliez-vous dire en parlant de trois ou cinq semaines de répétition?

M. OUIMET: Nous savons bel et bien que le temps passé à ce travail n'était pas suffisant.

M. McINTOSH: C'est évident. Combien a-t-il fallu de temps pour répéter ce spectacle?

M. OUIMET: Il a fallu deux jours devant les caméras et je dirais probablement une semaine sans caméras.

M. McINTOSH: Et au cours de cette semaine vous n'avez eu aucun rapport sur ce spectacle?

M. OUIMET: On vient de m'apprendre que les répétitions sans caméras ont duré quatre semaines.

Le PRÉSIDENT: C'est presque la période normale.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande, Monsieur le président, si je pourrais poser une autre question au témoin au sujet du personnel.

Le PRÉSIDENT: Allez-y, monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le témoin a donné lecture d'un extrait fort intéressant. Il exprime bien sûr une opinion du président de la commission royale, mais il est daté de mars 1957. Cela veut dire qu'il est vieux de plus de deux ans. N'est-il pas vrai que la plus forte augmentation de votre personnel est survenue depuis lors? Je suis perplexe. Si M. Fowler avait l'occasion d'examiner vos travaux aujourd'hui, peut-être ne serait-il pas aussi enthousiaste dans ses louanges qu'il l'a été en disant que rien ne laissait croire à un excédent de personnel. Je ne suis pas fixé là-dessus. N'est-il pas vrai que vous en êtes aujourd'hui à la pointe d'une courbe ascendante, que l'accroissement de votre personnel a été beaucoup plus considérable ces deux dernières années et que cet accroissement peut n'être pas proportionné à l'expansion de vos services?

M. GILMORE: Je préférerais que M. Carter puisse fournir les chiffres afférents au personnel année par année. J'ose dire qu'en examinant ces chiffres nous constaterons que depuis l'été de 1956 la courbe s'est aplatie. Je crois que c'est vrai. Je ne pourrais le jurer, mais je pourrais fournir ces chiffres.

Le PRÉSIDENT: Les contrôlerez-vous?

M. BUSHNELL: De fait, les voici. Au 31 mars 1957, le personnel atteignait un total de 5,939. Au 31 mars 1959, deux ans plus tard, il atteignait un total de 7,051. C'est une augmentation d'environ 1,000 personnes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est assez considérable.

M. MCGRATH: Monsieur le président, j'ai deux ou trois questions à poser. J'aimerais qu'on y réponde à la prochaine audience. Elles se rattachent à l'objet de la présente discussion. Pourrions-nous savoir combien de biens-fonds la Société Radio-Canada possède à Vancouver et à Halifax, combien elle y en loue, à quoi ils servent, et quelle proportion des émissions du réseau proviennent de ces deux centres. Je parle en particulier de la télévision.

M. BUSHNELL: Je pense que nous devrons inclure la radio.

M. MCGRATH: Je pourrais borner ma question à la télévision.

M. BUSHNELL: Ce serait plus facile, si j'ose dire, de vous fournir un chiffre global, car dans certains secteurs de notre travail les deux s'imbriquent et il serait difficile de faire le partage.

Le PRÉSIDENT: On fournira ces renseignements.

M. MCCLEAVE: J'aimerais que la question soit modifiée pour englober les installations de radiodiffusion dans ces régions. Je sais qu'à Halifax la Société Radio-Canada a des biens-fonds en dehors de la ville.

M. PICKERSGILL: J'aimerais que nous ayons ces renseignements au sujet de Winnipeg aussi.

M. SIMPSON: On a parlé du grand nombre de syndicats avec lesquels ses employés ont des contrats. Pourrions-nous avoir des précisions sur le régime des syndicats et sur les catégories entre lesquelles le travail de ces gens se partage? Je me demande aussi qui, de Radio-Canada ou des syndicats, détermine les fonctions de ces diverses catégories.

M. BUSHNELL: Eh bien, Monsieur Simpson, à la page 20 de ma déclaration initiale j'ai signalé les divers syndicats avec lesquels nous avons conclu des contrats et le nombre de gens en cause dans chaque secteur.

M. SIMPSON: Je regrette. Ces réponses se trouvent-elles au compte rendu?

M. BUSHNELL: Oui, à la page 20 du compte rendu des délibérations.

M. SIMPSON: Et les fonctions ou tâches respectives qui rentrent dans ces catégories?

Le PRÉSIDENT: On en trouve un bon aperçu également à la page 20. Avez-vous une question, Monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Je crois que Radio-Canada a récemment acheté les droits de radiotéléviser les parties des *Big Four* cette année.

M. BUSHNELL: En effet.

M. CHAMBERS: J'ignore si vous avez fourni un chiffre. Le journal parle de $312,000. Avez-vous fourni ce chiffre?

M. BUSHNELL: Permettez-moi de dire non. Personne à Radio-Canada ne l'a fourni et aucun des directeurs administratifs des *Big Four* n'admet l'avoir fourni. Nous étions convenus de ne pas fournir ce chiffre d'ici quelque temps. Néanmoins il a été annoncé l'autre jour. Je ne puis découvrir le responsable.

Le PRÉSIDENT: Je dirais, Monsieur Chambers, que c'est comme une réunion intime de parti.

M. CHAMBERS: On a dit aussi, je crois, que les droits relatifs à la Ligue de l'Ouest ont été achetés moyennant $125,000.

M. BUSHNELL: $117,000.

M. CHAMBERS: Et vous négociez pour avoir les droits intéressant les parties de la coupe Grey à $125,000?

M. BUSHNELL: Nous avons obtenu les droits concernant les parties de la coupe Grey pour $125,000.

M. CHAMBERS: Soit un total d'environ $500,000, ou un peu plus. Pourriez-vous me dire ce qu'on devrait ajouter au titre des frais de réseaux, de la production et d'autres frais pour établir le coût global de la télévision du rugby au Canada cet automne?

M. BUSHNELL: Je puis obtenir ces renseignements pour vous. Je ne les ai pas ici en ce moment. C'est selon. Je vous demanderais de tenir compte du fait qu'on n'a pas encore décidé définitivement combien de parties régulières seront télévisées; mais j'aimerais marquer clairement que nous avons acheté les droits pour téléviser toutes les parties. Il y en a 28. Nous n'avons pas encore jugé combien nous pourrons en téléviser; nous cherchons à en présenter 21.

M. CHAMBERS: A en juger d'après les chiffres fournis,—les droits, etc., de téléviser obtenus,—le reste, radiodiffusion, télévision, etc., est à peu près égal?

M. BUSHNELL: Oui.

M. CHAMBERS: Autrement dit, nous pouvons supposer que le chiffre afférent au rugby atteint environ 1 million.

M. BUSHNELL: Oui.

M. CHAMBERS: Les années passées, les droits concernant les *Big Four* et la coupe Grey,—les équipes de l'Ouest ne me sont pas trop familières,—ont fait l'objet d'offres de la part des commanditaires qui ont ensuite acquitté vos frais de réalisation, de transmission, etc.

Je me suis demandé pourquoi vous les achetez cette année. Si vous les aviez laissés sur le marché, n'auraient-ils pu être achetés par un commanditaire moins cher que $312,000, montant qui a été voté? Peut-être eût-on épargné de l'argent à cet égard. Autrement dit, ne concurrenciez-vous pas vos propres clients en achetant les droits afférents aux parties des *Big Four*?

M. BUSHNELL: Non, monsieur Chambers, car les *Big Four* ont fait un appel d'offres et ils en ont eu très peu. Les offres qu'ils ont reçues n'ont nullement satisfait l'exécutif des *Big Four*. Il a simplement déclaré: "Si c'est tout ce que nous pouvons obtenir d'un commanditaire, il n'y aura pas de rugby."

M. CHAMBERS: Il a demandé $350,000, je crois, et il a mainteant $312,000. Je crois que dans un mois il eût été bien content d'obtenir $220,000 ou un montant de cet ordre.

M. BUSHNELL: Encore une fois, monsieur Chambers, peut-être avez-vous raison.

Le PRÉSIDENT: C'est une opinion, j'imagine. Je pense que nous vous ferons finir avec la prochaine question.

M. MCGRATH: C'est peut-être significatif que nous terminions, car voici la question que je voulais poser. A la dernière réunion, nous avons étudié les problèmes des recherches et sondages et, si ma mémoire est fidèle, ceux des services de renseignement. Je pense que pour procéder avec suite, nous devrions peut-être aborder le Service des relations extérieures dont le budget est assez considérable, je crois.

Le PRÉSIDENT: Je propose au comité que nous nous réunissions encore ici ce soir, dans cette pièce, à 8 heures. Je sais que M. Fairfield a plusieurs autres questions sur le service de recherches. Nous pourrons ensuite passer à l'organisation.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je émettre un avis, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: On consent à ce que nous nous réunissions ici ce soir à 8 heures?

Entendu.

M. PICKERSGILL: C'est très difficile, étant donné le genre de quetsions. . .

Le PRÉSIDENT: Je sais que c'est difficile, mais nous avons encore tellement à faire, et la Chambre prorogera vraisemblablement d'ici septembre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'aimerais émettre un avis qui pourrait faciliter la marche à suivre, permettre de procéder avec suite et de savoir où nous allons dans nos réunions. J'exprime donc l'avis qu'il y a plusieurs domaines dont chacun des membres du comité voudrait s'enquérir. J'ai pensé que nous pourrions séparément vous les signaler et qu'ensuite vous pourriez les signaler à M. Bushnell. Celui-ci pourrait les déférer aux intéressés en marquant quel domaine nous voulons aborder. Cela nous aiderait à procéder avec suite et ferait gagner du temps, car on serait peut-être mieux préparé pour répondre à bien des questions.

J'aimerais par exemple revenir à l'examen des frais, des ventes, des méthodes, de l'organisation, des rapports avec les stations privées, etc.

Le PRÉSIDENT: Je pense que c'est une très bonne idée; cela ferait gagner du temps et favoriserait certes les intérêts de Radio-Canada. Nous adopterons cette ligne de conduite. S'il y a des questions, veuillez me les soumettre.

M. BELL (*Carleton*): De fait, préparer un ordre du jour?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. LAMBERT: Pouvons-nous vous les indiquer privément?

Le PRÉSIDENT: Bien sûr. Envoyez-les moi.

M. CHAMBERS: M. Bushnell a dit qu'il essaierait d'avoir une estimation des frais de réalisation des parties de rugby. Je me demande si l'on pourrait avoir une estimation du montant que Radio-Canada espère récupérer des commanditaires en revendant cela.

M. BUSHNELL: Monsieur Chambers, vous avez couru au devant des coups. Je pourrais donner une réponse très ambiguë, mais je ne le ferai pas.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, je veux retirer une question que j'ai posée à la page 119 au sujet de *Close-Up*. Je pense que la réponse entraînerait des personnalités.

Le PRÉSIDENT: Elle est retirée. Merci beaucoup. La présente réunion est ajournée. Elle reprendra à 8 heures ce soir dans cette pièce.

SÉANCE DU SOIR

JEUDI 4 juin 1959,
8 heures du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Je pense que nous aurons chaud ce soir. Si vous aimez enlever votre veston, à votre aise.

M. MCCLEAVE: Nous sommes en séance, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McCLEAVE: Je veux seulement continuer à élucider un point que je faisais valoir lors de la levée de la séance.

Le PRÉSIDENT: Fort bien, continuez monsieur McCleave.

M. McCLEAVE: Monsieur le président, quand nous avons levé la séance je demandais qu'on biffe une question du compte rendu pour éviter qu'on en tire des conclusions. On m'informe que le spectacle lui-même est diffusé de Toronto et non de New York.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Ce matin M. Smith s'est montré fort avisé en proposant que chacun des membres du Comité me soumette les questions auxquelles ils veulent avoir une réponse et alors...

M. FAIRFIELD: Les domaines à examiner.

Le PRÉSIDENT: Surtout des questions que nous pourrions classer par domaines. Si vous pouvez suggérer un domaine tant mieux. Quand ces questions auront été mises au point, nous travaillerons avec M. Bushnell et ses collègues en vue d'élaborer un plan de travail. De la sorte nous pourrions en finir quelque temps avant septembre.

Donc, messieurs, je vous demande votre collaboration et vous invite à signaler vos questions ou encore vos questions et leur domaine. Après quoi, on préparera un plan de travail, que le président fera vigoureusement observer comme il le dira.

M. McGRATH: Le plan de travail sera-t-il distribué au Comité?

Le PRÉSIDENT: Oui. Nous n'avons pas eu l'occasion encore de revoir les témoignages rendus jusqu'ici. J'estime donc que nous devrions avoir au moins une ou deux réunions plus tard pour le faire.

Ce soir on propose que nous continuions l'étude de l'élaboration des émissions, en ce qui concerne notamment les recherches dont M. Fairfield a commencé à parler il y a une couple de semaines. Si nous pouvons en terminer l'étude ce soir, même en une demi-heure, nous lèverons la séance. Puis à la prochaine séance, nous verrons si Radio-Canada pourrait étendre ou discontinuer certains services.

Je serais aussi d'avis, monsieur Bushnell, que vous ou vos collègues nous remettiez à l'avance assez de copies des déclarations que vous comptez faire pour que nous en ayons pour tout le Comité. Je pense que cela nous gagnera du temps. Je termine, en disant que nous avons assez sondé le terrain à gauche et à droite. Nous l'avons parcouru en tous sens et nous sommes prêts, dirai-je à faire la moisson. Voilà pourquoi j'ai demandé votre collaboration. J'aimerais que vous me signaliez le plus tôt possible vos questions et le domaine qu'elles embrassent.

Merci.

M. McGRATH: A la dernière réunion, monsieur le président, on nous a promis un tableau de l'organisation des recherches et sondages.

M. BUSHNELL: Le voici, monsieur le président. Il est prêt à être distribué.

Le PRÉSIDENT: Soit dit en passant, M. O'Connor, secrétaire du Comité, a reçu ce soir de Radio-Canada une lettre annonçant des tableaux, des réponses et des explications relatives aux diverses questions posées aux réunions antérieures; si le Comité y consent volontiers, j'aimerais qu'on poursuive l'étude sur les recherches et sondages.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, j'avais une couple de questions à poser sur un sujet qu'on a soulevé ce matin.

Le PRÉSIDENT: Elles complètent celles de ce matin?

M. CHAMBERS: Si vous souhaitez que je les pose plus tard, je pense qu'elles seront brèves. Il s'agit de la diffusion des parties de rugby.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Eh bien!...

Le PRÉSIDENT: Continuez juste un moment.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): J'en ai une autre de ce matin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voilà justement ce qui nous occupe. Je ne suis nullement en désaccord avec mon bon ami M. Chambers, mais je déclare que si nous devons revenir aux questions complémentaires nous allons rompre le fil de nos débats et passer toute la présente séance à discuter divers sujets.

Le PRÉSIDENT: C'est peut-être pour cela que j'ai l'esprit très ouvert. Je change d'avis à l'occasion. Fort bien, revenons à M. Fairfield.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Puis-je savoir quand on pourra poser ces questions? J'ai du mal à suivre le déroulement des délibérations. On a abordé une question ce matin. J'eusse aimé qu'on en terminât l'étude. Je suis disposé à suivre le Comité, mais quand reprendra-t-on le sujet?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrons y revenir dès que nous aurons terminé l'étude des sondages.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Eh bien! pourquoi ne pouvons-nous pas régler les questions déjà posées?

Le PRÉSIDENT: A l'œuvre, s'il vous plait, M. Fairfield.

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, je me demande si la Société a affecté quelques crédits aux recherches et sondages pour 1959 et 1960. Je pose la question parce que la Société est justement en train d'ouvrir, à Toronto, un service qu'on agrandira, j'imagine. Elle en a un à Montréal, un à Ottawa, un au bureau central, et celui de Toronto est en voie d'organisation. La dépense envisagée pour 1959-1960 est-elle plus considérable?

M. BUSHNELL: Une fois de plus, j'aurai peut-être l'air d'éluder la question, mais nos prévisions budgétaires de 1959-1960 n'ayant pas encore été déposées à la Chambre, je pense que ce serait peu convenable pour moi d'en parler. Je puis vous assurer que tout agrandissement du service des recherches et sondages à Toronto sera vraiment fort limité.

Le PRÉSIDENT: Une question complémentaire, monsieur Fairfield?

M. FAIRFIELD: Oui. De quelle façon le service des recherches et sondages peut-il favoriser les ventes d'émissions aux commanditaires, puisqu'il ne publie pas le résultat de ses recherches en ce domaine?

M. MCGRATH: Puis-je signaler ici, avant que le témoin réponde à M. Fairfield, que j'ai les tableaux en question. Si nous avions un aperçu détaillé de la structure organique, nous pourrions peut-être suivre les questions.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes d'accord, monsieur Fairfield?

M. FAIRFIELD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant au tableau de base. Monsieur Trainor?

M. TRAINOR: Monsieur le président, je crois que mardi soir nous vous avons remis un aperçu général de l'organisation et des fonctions du service des recherches et sondages. Je pense que vous l'avez eu. Nous avons gardé la moitié de ces données pour un tableau connexe. Il s'agit d'un exposé détaillé des sondages du bureau central.

Avant d'aller plus loin, il conviendrait peut-être de dissiper un malentendu qui semble tenir surtout, j'imagine, à ce que je ne suis pas très méthodique. Le Comité semble estimer que les sondages consistent à obtenir des cotes d'écoute d'entreprises commerciales de sondage. Il n'en est pas ainsi. Ces entreprises se bornent à nous fournir des données quantitatives et mensuelles sur nos émissions.

Nous nous soucions davantage,—non, je devrais dire, nous nous soucions aussi des répercussions de nos émissions sur divers genres d'auditoires. Nous voulons savoir ce qu'en pense un particulier, ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas. Nous ne voulons pas seulement savoir s'il suit ou non nos émissions, mais comment il y réagit. Une bonne partie de nos sondages est donc orientée en ce sens. Il ne s'agit pas d'un relevé national, mais de dégager des tendances en telle et telle occasion.

Nous nous efforçons d'étudier spécialement chaque problème qui surgit tout en nous renseignant sur la façon dont on accueille nos émissions.

Le tableau nous montre d'abord le bureau du directeur qui rend compte à la direction de tous les travaux de sondage de la Société. Un adjoint lui facilite sa besogne administrative. C'est moi-même. Je m'occupe de l'administration du bureau central, d'assurer la coordination avec les bureaux de Montréal et de Toronto, comme aussi de coordonner les initiatives de nos trois services à nous. Enfin je suis chargé de notre bibliothèque de recherches.

Nos trois grands services sont les suivants: analyses et rapports, projets de sondage et statistique.

Nous vous avons fourni l'autre soir un aperçu du service des analyses et des rapports. Il compare les cotes fournies de mois en mois par les entreprises commerciales de sondage. A l'heure actuelle, nous achetons les sondages de trois maisons différentes. Je veux dire que les cotes que nous leur achetons révèlent les goûts des auditoires. Nous les comparons, nous les analysons, et d'un mois à l'autre nous dégageons les tendances de nos diverses émissions, de fait de toutes nos émissions.

Les réalisateurs voient ainsi d'un mois à l'autre comment le public accueille les diverses émissions. Cela aide à la publicité et fournit des renseignements qui permettent de stimuler les ventes. Ce service est aussi chargé de s'entendre avec les mêmes entreprises commerciales de sondage ou d'autres entreprises du même genre pour faire des études spéciales. Disons que nous avons nous-mêmes pensé à des entrevues personnelles ou qu'il s'agit tout simplement de connaître la cote d'une émission qui ne rentre pas dans le catre hebdomadaire du service régulier.

On le fait parfois à la demande du commanditaire s'il n'est pas content de l'émission. L'initiative peut aussi venir de nos préposés à la vente. Il peut s'agir d'une émission non commanditée que l'on veut pouvoir offrir à un commanditaire en lui disant: "Voici comment cette émission est reçue dans les diverses régions du pays."

Je pense avoir mentionné la préparation d'analyses imprimées. Le service publie aussi l'analyse de la teneur des émissions. Il faut alors voir si Radio-Canada maintient l'équilibre entre les émissions de provenance canadienne et celles qui viennent des États-Unis ou d'autres pays comme le Royaume-Uni. Le service s'occupe aussi de savoir quelle partie de l'horaire est consacrée à divers centres d'intérêt, à divers genres d'émissions: pièces de théâtre, spectacle de variétés, émissions d'information et d'opinion, etc. Cette publication renseigne aussi sur le genre d'émissions destinées à des auditoires spéciaux: hommes, femmes, adultes en général ou enfants.

Le PRÉSIDENT: Quelle en est la diffusion.

M. TRAINOR: Elle est distribuée au sein de la Société. Elle est destinée à la direction de cet organisme. On la prépare deux fois par année, dont une fois durant la saison d'hiver où l'horaire est chargé. Prenant une semaine du mois, nous analysons toutes les émissions et nous en dressons le tableau. On fait de même pour l'été.

Je crois avoir parlé plus tôt, à moins que ce ne soit un membre du Comité, du bulletin sur les sondages. Vous en avez eu l'autre soir un piètre échantillon en ce sens qu'il n'était pas représentatif. Il s'en tenait en effet à un seul objet: les divers services de cotes à partie de la Société et les divers genres de services commerciaux dont on a besoin.

M. McGRATH: Puis-je interrompre ici cet exposé? Nous nous occupons d'abord, présentement, du fonctionnement du service des recherches et sondages.

M. TRAINOR: En effet.

M. McGRATH: J'ai une ou deux questions à ce propos. Ce tableau ne montre que le noyau de ce service.

M. TRAINOR: Ce sont là des services intérieurs.

M. McGRATH: Par exemple, je ne vois rien touchant les chefs de service.

M. TRAINOR: Le dirigeant de chacun de ces services, analyses et rapports, travaux de sondages et statistique,—à un titre différent, mais tous sont des chefs de service. Le service des analyses et des rapports a un chef, celui des recherches a, à sa tête, le principal préposé à ces travaux. Tous entreraient dans la catégorie des chefs de service des recherches et sondages.

M. BUSHNELL: Me permettez-vous une observation, monsieur le président? A mon avis, ce qui vous embrouille ici c'est l'expression "recherches et sondages" qui est assez mal choisie. Je pense que nous devrions la changer. Il ne s'agit pas seulement de sondages de l'écoute, mais de recherches de tous genres. J'aimerais signaler en passant que ce service, si important qu'il puisse paraître, se fonde sur des travaux faits dans d'autres services et par des non-spécialistes. Les services techniques avaient coutume de faire une partie de leurs recherches.

M. McGRATH: Faites-vous des recherches techniques en sondages?

M. BUSHNELL: Nous faisons du travail pour les services techniques. Ce n'est pas de la recherche de pure technique, non. Nous faisons du travail pour eux comme on le verra quand M. Richardson présentera son exposé.

Ce service doit, par exemple, trouver le nombre de gens qui se trouvent à un endroit donné, dénombrer les foyers où il y a des appareils de radio, dégager une foule de données de cet ordre pour les services techniques. Le service des nouvelles veut savoir, par exemple, comment vont ses émissions et demande au service des recherches et sondages de le fixer là-dessus. Celui-ci s'en occupe. Comme je le disais . . .

Le PRÉSIDENT: Comment s'y prend-on, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: De bien des façons. On pourrait commencer par examiner les cotes des entreprises commerciales et en cas de doute, demander à un organisme de l'extérieur et par contrat, les renseignements dont on a précisément besoin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'avez-vous pas trop simplifié monsieur Bushnell? Il n'est question que de la réaction du public à quelque point de vue que l'on se place.

M. BUSHNELL: J'imagine qu'à tout prendre tout se ramène plus ou moins à une question de public.

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, je voudrais simplement signaler ici que le bulletin des sondages dont j'ai deux copies . . . une de plus que les autres membres du comité, mais en fait les deux se répètent déclare en page 9, la dernière, ce qui suit:

> Aucune technique actuellement en usage ne saurait à elle seule . . .

Il s'agit encore des sondages, j'imagine.

...fournir tous les renseignements quantitatifs que les radiodiffuseurs, les spécialistes des sondages d'opinion, les commanditaires, les agences de publicité et d'autres souhaiteraient.

Cela me porte donc à croire,—je ne sais pas ce qui en est de ce service de Radio-Canada,—que ces sondages consistent à compiler les chiffres d'écoute des entreprises commerciales.

M. BUSHNELL: C'est justement ce que nous essayons de vous expliquer, de la mauvaise manière peut-être. Les cotes d'écoute ne représentent qu'une bien mince partie du travail de ce service. Nous estimons avoir envers les Canadiens l'obligation de savoir ce qu'ils pensent afin de pouvoir répondre autant que possible à leurs vœux.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je me demande si vous laisseriez M. Trainor terminer son exposé.

Le PRÉSIDENT: Les avis sont nombreux. Puis-je demander que M. Trainor poursuive son exposé.

M. MCGRATH: J'ai seulement une autre question.

Le PRÉSIDENT: Puis-je insister pour que M. Trainor poursuive son exposé. Rien ne vous empêchera de revenir plus tard à la charge.

M. MCGRATH: Je posais la question parce que l'exposé qu'on nous fait est plutôt difficile à suivre en fonction de ce tableau.

Le PRÉSIDENT: Prenez note de votre question et vous pourrez la poser quand M. Trainor aura fini.

M. TRAINOR: Monsieur McGrath, nous avons cherché à voir, depuis que j'ai parlé du tableau, les fonctions du service des analyses et des rapports ainsi que les divers travaux qui en relèvent. Nous avons également cherché à voir quelles sont les fonctions du service des projets de sondages et des statistiques. Jusqu'ici tout cela visait les fonctions signalées dans le coin gauche du bas, service des analyses et des rapports. Il ne s'agit pas de la structure organique du service mais de ses fonctions.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer, monsieur Trainor.

M. TRAINOR: J'ai dit que le bulletin des recherches et sondages que M. Fairfield a reçu l'autre soir n'est pas un modèle du genre vu qu'il traite d'un sujet seulement. D'ordinaire, ces bulletins mensuels contiennent un résumé des nombreux rapports préparés à l'intention de divers membres de la Société. Il s'agit seulement de les présenter sous une forme accessible et de les mettre à la portée d'un plus grand nombre afin que la moyenne des employés de la Société comprennent bien les résultats de nos divers travaux, et d'autres aussi, ceux des États-Unis notamment. Je songe ici aux recherches en communications des universités. Le Canada ne fait rien dans le domaine des communications. Chaque fois que nous pouvons mettre la main sur quelque recherche intéressant les émissions, nous en faisons une analyse et un résumé dans nos bulletins de recherches et sondages afin de tenir nos gens au courant. Ce n'est en somme qu'un bulletin de service.

De plus, le même service des analyses et des rapports est chargé de publier et de distribuer tous les rapports du service des recherches et sondages de Radio-Canada. Je parle ici encore de nos études spéciales. Il lui incombe de les distribuer dans toute la Société.

Je passe maintenant à la droite du tableau, aux projets de recherches. C'est le service des études spéciales. Il s'efforce de couvrir ce que le public en général pense des émissions et les réactions de divers publics à différents genres d'émissions. Nous n'atteignons pas le 100 p. 100 à chaque émission, pas plus qu'une

réaction unanime. Nous voulons donc savoir quelles catégories de gens préfèrent telle ou telle sorte d'émissions, et quelles sont leurs réactions devant tous les autres genres d'émissions. D'où nos études.

D'abord, il se peut qu'un problème soit soulevé par les réalisateurs. Certaine émission est mal accueillie et ils veulent savoir pourquoi. Nous en discutons avec eux et nous préparons une étude. Ce peut être simplement un court entretien au téléphone. Si c'est compliqué, il faudra peut-être une entrevue d'une heure par personne et un long questionnaire. Notre questionnaire est ensuite confié à une entreprise commerciale de sondages qui s'engage par contrat à poser elle-même les questions. Il en coûte trop cher d'y employer nos propres fonctionnaires. Les réponses reçues sont mises en tableau, puis analysées d'après certains critères. Le rapport qui en découle est distribué par le service des analyses et des rapports.

Je vais énumérer quelques-uns des rapports que nous avons faits pour vous donner une idée du genre d'études spéciales que nous avons effectuées. De concert avec les préposés aux émissions scolaires, nous avons effectué une étude auprès des écoliers de North York. Il s'agissait d'établir dans quelle mesure certaines émissions pour enfants,—notamment *Junior Magazine*,—influaient sur les lectures des écoliers. Ce fut très long. Je n'ai pas l'intention de vous en communiquer les résultats pour le moment.

Nous avons aussi fait une brève étude sur l'émission *Preview* qui passe de bonne heure le matin au poste local de CBO. Nous avons changé la formule de l'émision du matin il y a environ un an et demi, et la réaction des auditeurs a été défavorable. Nous avons pensé à une enquête par téléphone auprès de ceux qui, à notre avis, forment le noyau des auditeurs de CBO afin de connaître leurs réactions. Elle a permis aux réalisateurs d'apporter certains changements très utiles.

Autre étude assez longue, celle qui a été faite à Wingham sur *Farm Forum*. Il s'agissait d'établir si la télévision convenait aux discussions publiques sur les questions agricoles. Jusqu'alors *Farm Forum* était une émission radiophonique. Or la Fédération des agriculteurs et d'autres personnes estimaient que la discussion publique des questions agricoles irait bien aussi à la télévision. Toutefois on ne voulait pas se lancer dans ce domaine sans se renseigner d'abord. Aussi a-t-on fait un relevé à Wingham, où les discussions agricoles trouvent un assez bon public. De plus, Wingham est assez près du Collège d'agriculture dont nous avons sollicité l'aide. Nous avons fait une série d'émissions expérimentales pour voir ce que la télévision pouvait donner dans ce domaine. Cela a aidé nos fonctionnaires et les organismes agricoles intéressés à déterminer si la technique des discussions publiques sur l'agriculture pouvait être efficacement adaptée à la télévision.

M. Bushnell a parlé l'autre soir, je pense, en tout cas il n'y a pas si longtemps, de sondages sur les parties de la ligue nationale de hockey. Cela se passait il y a deux hivers, je crois. A l'époque, à Ottawa, CBOFT télédiffusait les parties des *Canadiens* de Montréal chaque samedi soir et CBOT celles des *Maple Leafs*. Sur les instances de gens de la région, *Imperial Oil* a décidé que les *Maple Leafs* et les *Canadiens* devraient alterner chaque samedi soir à CBOT. Ce qui fut fait. Il y a eu tout un branle-bas chez les téléspectateurs d'Ottawa, du moins parmi ceux qui aiment à donner de la voix. Les mécontents font toujours connaître leur sentiment. Les gens satisfaits, pas toujours. Ainsi allons-nous revenir à l'ancienne formule ou nous en tenir à la nouvelle? Un rapide relevé nous a permis de constater que la majorité de la population voulait l'alternance. Ce procédé nous a coûté quelque $50 ou $75; il a ménagé $5,000 à la Société au seul titre des frais de transmission pour le reste de la saison.

Quelque chose d'analogue s'est encore produit à Ottawa l'hiver dernier. On s'est beaucoup plaint de ce qu'il y avait trop de sports le samedi soir.

Le hockey était suivi de la lutte. Les préposés aux programmes ont pensé que nous pourrions peut-être présenter autre chose que la lutte après le hockey. Leur idée était de présenter un film, mais nous ne savions pas comment le public réagirait. Un sondage par téléphone a montré que la population d'Ottawa était très en faveur d'autres spectacles "dramatiques" que la lutte. J'ai choisi ces quelques exemples pour vous donner une idée des initiatives prises par notre service des travaux de sondages.

Troisièmement, il y a le service de la statistique. S'il y a un service qui ne s'occupe pas strictement de recherches sur l'écoute, c'est celui-là. Il y a plusieurs fonctions. L'une des principales est de recueillir des statistiques pour les postes du réseau, etc.

Pour cela il faut beaucoup de renseignements sur la portée des stations et des réseaux de radio et de télévision. Ces données de base ont une très grande importance quand il s'agit de fixer la portée des réseaux, des chaînes de postes, des chaînes de réseaux, et d'établir les taux à l'égard de la radio et de la télévision. Il faut parfois savoir quels sont les foyers qui ont un appareil de radio et ceux qui ont un téléviseur, connaître la portée des réseaux et des stations radiophoniques à modulation d'amplitude, à modulation de fréquence, ainsi que celle des postes et des réseaux de télévision.

Cela englobe aussi des données d'ordre économique: par exemple, le revenu réel disponible et le total des ventes au détail dans les diverses régions de postes.

Une autre fonction de ce service consiste à pousser l'analyse des données fondamentales sur lesquelles fonder les taux des réseaux de radio et de télévision. La Société et ses postes affiliés ne s'entendent jamais sur la façon d'établir ces taux.

D'où la nécessité de tableaux détaillés spéciaux visant presque tous les postes de télévision du Canada. Nos fonctionnaires les trouvent utiles lorsqu'ils ont à discuter l'établissement des taux.

En outre, ce service fait un bon nombre d'études économiques, sur les dépenses de publicité par exemple. Il obtient alors les renseignements de base du Bureau fédéral de la statistique. Il rassemble les renseignements venant du Canada et des États-Unis sans oublier un tableau mettant en regard dépenses brutes de publicité et dépenses de publicité à la télévision.

De temps à autre le service prépare aussi des études sur le prix de revient des émissions pour le contrôleur des finances et le contrôleur de l'exploitation. Cela implique une estimation du potentiel et de la cote d'écoute de toutes les émissions des réseaux anglais et français de Radio-Canada.

La direction obtient ainsi les renseignements de base nécessaires à une étude des frais de production des émissions régulières.

Il s'agit ici d'examiner le rapport entre ces frais et le potentiel estimatif d'auditeurs et la moyenne estimative du nombre effectif d'auditeurs pour avoir une idée de l'écart des frais entre les diverses émissions.

Les données relatives au nombre effectif d'auditeurs se préparent au deuxième et au quatrième trimestres de chaque année financière. Voilà, messieurs, un bref aperçu des fonctions de ces trois services.

Le PRÉSIDENT: Avant qu'on pose les questions, j'aimerais demander à M. Fairfield de commencer. Mais je crois qu'au préalable M. Bushnell a quelques remarques complémentaires à nous faire.

M. BUSHNELL: Oui. Je pense qu'on a demandé si l'un ou l'autre de ces renseignements est à la disposition des commanditaires. Ma réponse a peut-être laissé une fausse impression. Je puis vous donner comme exemple le cas d'une émission qui a débuté l'automne dernier. Je ne la nommerai pas. Mais aux trois premiers spectacles, nous avons constaté que notre formule, du moins les téléspectateurs nous ont dit que notre formule était mal conçue

et qu'ils ne l'aimaient pas. Nous avons donc chargé notre service des recherches et sondages de faire une étude, afin d'en savoir la raison.

Il y est arrivé en peu de temps et nous avons modifié la formule en conséquence. Depuis lors l'écoute de cette émission a monté presque en flèche.

Bref, une partie de la difficulté a tenu, je le répète, au fait que ce service a été appelé service de recherches et sondages alors que, de fait, c'est beaucoup plus que cela.

Il y a une autre chose que M...

M. BELL (*Carleton*): M. Trainor.

M. BUSHNELL: ...oui, M. Trainor. Nous avons tant d'employés que je ne puis me rappeler tous leurs noms.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous avons remarqué cela aussi.

M. BUSHNELL: C'est seulement un signe de vieillesse, monsieur Smith.

Nous continuerons ce que nous avons commencé de faire, c'est-à-dire, l'essai préalable des émissions. Nous avons demandé des concours de l'extérieur, mettons, pour juger de la réaction des auditeurs. Ainsi nous pouvons réunir un auditoire de 400 ou 500 personnes censé fournir la meilleure représentation possible de la population. Nous lui présentons une émission en utilisant probablement le kinescope. Si la réaction n'est pas assez bonne, il est bien évident que nous ne dépenserons pas d'argent pour cette émission. C'est autre chose.

J'ai cru pouvoir résumer ainsi la chose. Je suis très heureux d'en avoir eu l'occasion. Cela dissipe probablement dans une certaine mesure le sentiment que Radio-Canada ne tient pas compte des vœux de son auditoire. Permettez-moi de vous assurer qu'il n'en est rien. Nos décisions ne sont pas absolues. Nous ne sommes pas infaillibles. Nous commettons des erreurs, et quand nous les découvrons nous avons des gens pour nous aider à les corriger. Nous veillons à ce que les renseignements parviennent à qui de droit, c'est-à-dire aux réalisateurs, aux directeurs d'émissions, et nous voyons à ce qu'on prenne des mesures correctives.

M. FAIRFIELD: M. Trainor a parlé des analyses d'émissions. Faut-il comprendre qu'une émission passe d'abord en avant-première.

M. TRAINOR: Je parlais de l'analyse de la teneur des émissions. C'est une analyse du contenu de toutes les émissions à présenter au cours d'une saison donnée. Nous échantillonnons le programme d'une semaine. Nous ne le faisons pas pour toute la saison, car ce serait un travail trop considérable.

M. FAIRFIELD: Vous n'avez rien à voir à l'avant-première de l'émission?

M. TRAINOR: Avant qu'elle passe sur les ondes, vous voulez dire?

M. FAIRFIELD: Oui.

M. TRAINOR: Oh! non.

M. BUSHNELL: Je ne veux pas laisser passer cela sans dire que nous avons d'abord fait des essais préalables, ou si vous préférez une autre expression, des présentations préalables.

M. BELL (*Carleton*): Pour savoir quelle serait la réaction devant une émission en particulier?

M. BUSHNELL: Non seulement pour savoir quelle serait la réaction du public, mais aussi celle des interprètes. Nous observons méticuleusement ce qui se passe dans les essais préalables. Par exemple, une jeune femme très charmante peut chanter une chanson qui ne produit pas une bonne impression sur l'auditoire parce que ladite chanson n'est nullement dans son genre.

Le PRÉSIDENT: Comment faites-vous un essai au kinescope? Les villes y passent-elles ou non?

M. BUSHNELL: Oui, ce qui nous a permis de constater que les Torontois sont un peu différents des gens de Winnipeg. Nous avons demandé à une entreprise de l'extérieur d'essayer deux ou trois émissions de genres différents dans les deux villes. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas trop de différence. Les essais ont donné des résultats pas mal semblables dans les deux endroits, et les divers observateurs ont réagi sensiblement de la même manière devant les chansons présentées. Leurs jeux de physionomie,—et une douzaine de choses s'y mêlaient,—se ressemblaient beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire que les Canadiens sont bien canadiens où qu'ils habitent?

M. MCGRATH: Quel est l'effectif de votre bureau?

M. TRAINOR: 39 personnes.

M. MCGRATH: Toutes à Ottawa?

M. TRAINOR: Oui, au bureau central à Ottawa. Puis il y en a 7 à Toronto, et 8 à Montréal, à l'heure présente.

Le bureau central dessert toute la Société, à part une poignée de fonctionnaires faisant quelque travail pour les centres de production à Montréal et à Toronto.

M. MCCLEAVE: J'ai deux questions. Par le passé, n'avez-vous pas fait des relevés spéciaux, sous forme de journal, dans certaines villes? Je pense que l'on en a fait un à Halifax.

M. TRAINOR: En effet.

M. MCCLEAVE: Le fait-on de façon régulière?

M. BUSHNELL: Non, c'était un cas très spécial, et je vais vous dire pourquoi on a procédé de la sorte. Nous avons fait ce relevé avant l'établissement d'un poste de TV à Halifax. Nous voulions connaître les réactions des auditeurs de la radio et savoir si la télévision avait modifié leurs habitudes d'auditeurs. Tel était notre but, et nous l'avons atteint.

M. MCCLEAVE: Songez-vous à utiliser encore cette technique?

M. BUSHNELL: Comme nous ne nous attendons pas que Radio-Canada ait beaucoup de nouveaux postes à l'avenir, nous n'aurons pas à y recourir. Ce travail incombera aux postes privés.

M. MCCLEAVE: L'autre jour j'ai demandé s'il n'y aurait pas moyen d'assurer la liaison avec le Bureau fédéral de la statistique. Je crois qu'on était censé examiner la question. J'imagine qu'on n'aura pas eu le temps de le faire.

M. TRAINOR: J'espère pouvoir donner une réponse satisfaisante. Peut-être n'est-elle pas complète, cependant. Nous n'avons pas communiqué avec le Bureau fédéral de la statistique. Je ne suis pas trop sûr de ce que vous demandiez. Je vais vous donner un bref aperçu de nos rapports avec le Bureau fédéral de la statistique. D'abord, cet organisme n'a pas été établi pour faire les relevés de cote que nous achetons d'un mois à l'autre. Nous ignorons pourquoi il n'en fait pas, mais j'imagine que s'il en faisait il devrait en faire le service public.

Quant aux relevés spéciaux, ils sont beaucoup plus restreints que ceux du Bureau fédéral de la statistique. Les relevés de ce Bureau sont des entreprises colossales au regard des nôtres. Il utilise un échantillon de 35,000 personnes. Nous ne pouvons lui commander une étude à une semaine d'avis. Cela bouleverserait son organisation.

Ses relevés vous sont probablement plus familiers qu'à moi, mais ils ne donnent que des renseignements de base. Nous les utilisons dans une certaine mesure, selon nos besoins et sans les remanier.

Le PRÉSIDENT: Je pense que cela répond à votre question.

M. McCLEAVE: Je voulais seulement établir qu'il ne serait pas utile de faire exécuter le travail par le Bureau fédéral de la statistique, car il ne s'occupe pas des questions particulières de goût.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais poser une question à M. Trainor. Si elle a déjà été posée, vous me le direz bien. J'aimerais demander à M. Trainor s'il peut me dire le coût global de ce travail.

M. TRAINOR: Il s'agit du sondage de l'écoute. Je pense que les chiffres globaux ont été déposés il y a une semaine.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. TRAINOR: Voulez-vous que je les donne encore?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non, je puis les examiner.

J'aimerais vous demander à vous ou à M. Bushnell, de nous dire en peu de mots pourquoi la Société a jugé nécessaire de renoncer complètement à certains autres moyens à sa disposition? N'aurait-elle pas pu y recourir dans une moins large mesure peut-être? Vous devez avoir pris une décision de principe assez importante en jugeant qu'un de vos services ferait mieux ce travail que n'importe quel autre organisme. Seule la question des faits m'intéresse, car le problème du double emploi me paraît important. Pouvez-vous nous brosser l'historique de cette décision?

M. BUSHNELL: Oui, deux raisons nous y ont amenés. Je pense qu'en consultant le rapport de la Commission Fowler, page 168, vous y trouverez une partie de la réponse. Je ne voudrais pas en donner lecture pour l'instant.

Ensuite, pour le genre de recherches que nous voulions et qui ont beaucoup de ramifications comme j'ai essayé de l'expliquer, nous ne connaissions pas d'organisme compétent ou qui soit disposé à les faire à moindres frais que nous.

Oui, c'était une fusion. Il n'y a pas eu d'expansion vraiment considérable, ni beaucoup de frais supplémentaires. Ce travail était déjà fait par d'autres fonctionnaires qui ont été simplement mutés à ce service de recherches. De fait, les nouveaux venus sont ce qu'on appelle des spécialistes de haut vol censés orienter ceux qui faisaient le travail.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La direction, le nouveau conseil d'administration, l'ancien conseil ou encore un de vos conseillers financiers ne s'est-il pas demandé si les $273,000 en question produisaient les résultats souhaités et si le coût de ce service n'était pas disproportionné à son utilité?

M. BUSHNELL: Oui, l'ancien Bureau des gouverneurs a fait une étude méticuleuse de la question. Toute expansion qui s'est produite a certainement eu son approbation.

Je crois devoir me montrer parfaitement équitable envers notre nouveau Conseil d'administration. Peut-être n'a-t-il pas eu le temps d'étudier tous nos divers services qui entraînent des dépenses. Mais, advenant qu'il étudie ce service avec la perspicacité dont il a fait montre en d'autres cas, je crois pouvoir vous promettre que, la prochaine fois que nous nous réunirons au cours d'une session du Parlement, je pourrai probablement vous répondre là-dessus.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): "Édification d'un empire", voilà une expression désagréable. Je ne veux pas m'en servir à la légère, mais vous êtes bien sûr de ne pas avoir édifié une entreprise qui suscite immanquablement une réaction? Avez-vous la certitude que ce travail ne pourrait pas être fait par des organismes analogues, moyennant une partie seulement de ces frais?

M. BUSHNELL: Monsieur Smith, encore une fois,—je constate que certaines de mes remarques faites sur un ton plutôt léger ne font peut-être pas aussi bon effet une fois imprimées au compte rendu . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous en sommes tous là.

M. BUSHNELL: J'allais dire: je ne suis sûr de rien, si ce n'est de la mort et des impôts.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est votre réponse.

Le PRÉSIDENT: La remarque est juste. Monsieur Fairfield?

M. FAIRFIELD: M. Trainor a déclaré, et cela m'intéresse, qu'on doit savoir ce que donnent les émissions pour pouvoir effectuer ces recherches. La Société n'obtient-elle pas la plupart de ces relevés des entreprises commerciales?

M. TRAINOR: Je pense qu'il y a encore quelque confusion à ce sujet. Les cotes que nous achetons normalement tous les mois des entreprises commerciales ne portent que sur l'importance numérique de l'auditoire et non pas sur la réaction du public. Pour nos études spéciales nous préparons un questionnaire où nous demandons aux gens de faire connaître leurs goûts, leurs préférences, les émissions qu'ils aiment un peu, celles qu'ils n'aiment pas. Nous voulons savoir qui aime quoi.

M. FAIRFIELD: Pourrions-nous avoir un échantillon, mettons, des trois derniers questionnaires que vous avez envoyés? Nous n'avons pas besoin de demander le titre des émissions.

M. TRAINOR: Oui, nous pouvons fournir des échantillons du genre de travail que nous faisons. Voilà pourquoi nous utilisons un questionnaire au lieu de nous borner à demander: "Écoutez-vous?" ou "Suivez-vous?"

M. BUSHNELL: J'ignore si M. Smith a eu l'occasion de consulter le rapport Fowler. Quelques instants me suffiraient pour donner lecture d'un passage qui se trouve à la page 162:

> Le domaine de la recherche va de pair avec celui des relations extérieures. Pour que la diffusion progresse et procure à la nation tous les avantages dont elle est capable, elle a besoin, comme les sciences et l'industrie, de l'aide de la recherche. Dans le domaine de la diffusion, nous n'entendons pas par le terme "recherche" les études et les expériences qui conduisent à des découvertes techniques. L'industrie de l'électronique se charge de ce genre de recherche. Nous n'entendons pas non plus les enquêtes destinées à déterminer la vogue des diverses émissions, dont les normes de valeur, qui reposent sur des sondages quantitatifs, ont surtout pour critère la vente de produits et de services sur le marché le plus vaste possible. Nous entendons ici, par recherche une étude approfondie de l'influence des émissions sur la société, particulièrement le contrecoup psychologique des divers genres de spectacles sur les adultes, sur les enfants, sur les personnes instruites, sur les gens sans instruction, en un mot sur cette grande diversité d'individus de développement intellectuel et de développement émotif différents qui composent une nation. Ce genre d'étude et d'enquête a été entrepris récemment par le service de recherches et sondages de Radio-Canada. On y a déjà obtenu des résultats intéressants, mais ceux qui sont chargés de cette recherche seraient les premiers à admettre qu'on ne possède pas encore des preuves suffisantes de la validité des méthodes employées et que l'enquête n'a pas encore atteint l'ampleur nécessaire. Pour le moment, cette recherche n'est qu'un début plein de promesses.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Bushnell.

M. McCLEAVE: Je voulais seulement établir qu'il ne serait pas utile de faire exécuter le travail par le Bureau fédéral de la statistique, car il ne s'occupe pas des questions particulières de goût.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais poser une question à M. Trainor. Si elle a déjà été posée, vous me le direz bien. J'aimerais demander à M. Trainor s'il peut me dire le coût global de ce travail.

M. TRAINOR: Il s'agit du sondage de l'écoute. Je pense que les chiffres globaux ont été déposés il y a une semaine.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. TRAINOR: Voulez-vous que je les donne encore?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non, je puis les examiner.

J'aimerais vous demander à vous ou à M. Bushnell, de nous dire en peu de mots pourquoi la Société a jugé nécessaire de renoncer complètement à certains autres moyens à sa disposition? N'aurait-elle pas pu y recourir dans une moins large mesure peut-être? Vous devez avoir pris une décision de principe assez importante en jugeant qu'un de vos services ferait mieux ce travail que n'importe quel autre organisme. Seule la question des faits m'intéresse, car le problème du double emploi me paraît important. Pouvez-vous nous brosser l'historique de cette décision?

M. BUSHNELL: Oui, deux raisons nous y ont amenés. Je pense qu'en consultant le rapport de la Commission Fowler, page 168, vous y trouverez une partie de la réponse. Je ne voudrais pas en donner lecture pour l'instant.

Ensuite, pour le genre de recherches que nous voulions et qui ont beaucoup de ramifications comme j'ai essayé de l'expliquer, nous ne connaissions pas d'organisme compétent ou qui soit disposé à les faire à moindres frais que nous.

Oui, c'était une fusion. Il n'y a pas eu d'expansion vraiment considérable, ni beaucoup de frais supplémentaires. Ce travail était déjà fait par d'autres fonctionnaires qui ont été simplement mutés à ce service de recherches. De fait, les nouveaux venus sont ce qu'on appelle des spécialistes de haut vol censés orienter ceux qui faisaient le travail.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La direction, le nouveau conseil d'administration, l'ancien conseil ou encore un de vos conseillers financiers ne s'est-il pas demandé si les $273,000 en question produisaient les résultats souhaités et si le coût de ce service n'était pas disproportionné à son utilité?

M. BUSHNELL: Oui, l'ancien Bureau des gouverneurs a fait une étude méticuleuse de la question. Toute expansion qui s'est produite a certainement eu son approbation.

Je crois devoir me montrer parfaitement équitable envers notre nouveau Conseil d'administration. Peut-être n'a-t-il pas eu le temps d'étudier tous nos divers services qui entraînent des dépenses. Mais, advenant qu'il étudie ce service avec la perspicacité dont il a fait montre en d'autres cas, je crois pouvoir vous promettre que, la prochaine fois que nous nous réunirons au cours d'une session du Parlement, je pourrai probablement vous répondre là-dessus.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): "Édification d'un empire", voilà une expression désagréable. Je ne veux pas m'en servir à la légère, mais vous êtes bien sûr de ne pas avoir édifié une entreprise qui suscite immanquablement une réaction? Avez-vous la certitude que ce travail ne pourrait pas être fait par des organismes analogues, moyennant une partie seulement de ces frais?

M. BUSHNELL: Monsieur Smith, encore une fois,—je constate que certaines de mes remarques faites sur un ton plutôt léger ne font peut-être pas aussi bon effet une fois imprimées au compte rendu...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous en sommes tous là.

M. BUSHNELL: J'allais dire: je ne suis sûr de rien, si ce n'est de la mort et des impôts.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est votre réponse.

Le PRÉSIDENT: La remarque est juste. Monsieur Fairfield?

M. FAIRFIELD: M. Trainor a déclaré, et cela m'intéresse, qu'on doit savoir ce que donnent les émissions pour pouvoir effectuer ces recherches. La Société n'obtient-elle pas la plupart de ces relevés des entreprises commerciales?

M. TRAINOR: Je pense qu'il y a encore quelque confusion à ce sujet. Les cotes que nous achetons normalement tous les mois des entreprises commerciales ne portent que sur l'importance numérique de l'auditoire et non pas sur la réaction du public. Pour nos études spéciales nous préparons un questionnaire où nous demandons aux gens de faire connaître leurs goûts, leurs préférences, les émissions qu'ils aiment un peu, celles qu'ils n'aiment pas. Nous voulons savoir qui aime quoi.

M. FAIRFIELD: Pourrions-nous avoir un échantillon, mettons, des trois derniers questionnaires que vous avez envoyés? Nous n'avons pas besoin de demander le titre des émissions.

M. TRAINOR: Oui, nous pouvons fournir des échantillons du genre de travail que nous faisons. Voilà pourquoi nous utilisons un questionnaire au lieu de nous borner à demander: "Écoutez-vous?" ou "Suivez-vous?"

M. BUSHNELL: J'ignore si M. Smith a eu l'occasion de consulter le rapport Fowler. Quelques instants me suffiraient pour donner lecture d'un passage qui se trouve à la page 162:

> Le domaine de la recherche va de pair avec celui des relations extérieures. Pour que la diffusion progresse et procure à la nation tous les avantages dont elle est capable, elle a besoin, comme les sciences et l'industrie, de l'aide de la recherche. Dans le domaine de la diffusion, nous n'entendons pas par le terme "recherche" les études et les expériences qui conduisent à des découvertes techniques. L'industrie de l'électronique se charge de ce genre de recherche. Nous n'entendons pas non plus les enquêtes destinées à déterminer la vogue des diverses émissions, dont les normes de valeur, qui reposent sur des sondages quantitatifs, ont surtout pour critère la vente de produits et de services sur le marché le plus vaste possible. Nous entendons ici, par recherche une étude approfondie de l'influence des émissions sur la société, particulièrement le contrecoup psychologique des divers genres de spectacles sur les adultes, sur les enfants, sur les personnes instruites, sur les gens sans instruction, en un mot sur cette grande diversité d'individus de développement intellectuel et de développement émotif différents qui composent une nation. Ce genre d'étude et d'enquête a été entrepris récemment par le service de recherches et sondages de Radio-Canada. On y a déjà obtenu des résultats intéressants, mais ceux qui sont chargés de cette recherche seraient les premiers à admettre qu'on ne possède pas encore des preuves suffisantes de la validité des méthodes employées et que l'enquête n'a pas encore atteint l'ampleur nécessaire. Pour le moment, cette recherche n'est qu'un début plein de promesses.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Bushnell.

M. CHAMBERS: J'ai mal compris quelque chose. Je trouve qu'entre le service des analyses et des rapports, d'une part, et le service des projets de recherches, d'autres part, il y a beaucoup,—je ne sais si "chevauchement" est le mot juste,—d'imbrication. Je remarque que le service des analyses achète, interprète et distribue les rapports. Ce seraient des rapports d'ordre quantitatif. Le service des projets de recherches élabore des études spéciales, les analyse, et ces études sont distribuées par le service des analyses et des rapports.

M. TRAINOR: Le service des analyses et des rapports est chargé de distribuer toutes les publications émanant des sondages. C'est un intermédiaire.

M. CHAMBERS: Les études spéciales sont analysées?

M. TRAINOR: Elles sont analysées par le service des projets de recherches puis remises au service des analyses et des rapports pour être examinées, mises en ordre, polycopiées et distribuées.

M. CHAMBERS: Ces deux services sont alors bien imbriqués?

M. TRAINOR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, y a-t-il d'autres questions sur les sondages de l'écoute?

M. FAIRFIELD: Oui; j'ai été frappé par un passage du bulletin que j'ai ici. On y déclare que de temps à autre le service, celui des statistiques, est appelé à faire des recherches poussées sur les diveres façons d'établir les taux, à aider et à conseiller le contrôleur des émissions sur le barème des taux. Sur quels renseignements s'appuie-t-on?

M. TRAINOR: On soumet au contrôleur une analyse des chiffres, dont certains ont été fournis par des entreprises commerciales. Ici encore j'abrège beaucoup. Il y a un problème. Prenons par exemple l'ouest ontarien où il y a un dédoublement de service entre London, Kitchener, Hamilton et Toronto. Il incombe à notre service de sondages de déterminer par les statistiques que nous recevons d'autres organismes quelle proportion de l'auditoire disponible écoute l'un ou l'autre de ces postes, car les taux de réclame se fondent sur le rayonnement d'un poste, tout comme les taux des journaux se fondent sur leur tirage. De façon générale, je dirais que les taux de réclame se fondent sur le nombre. C'est une méthode, et peut-être pas la meilleure! Quelques-uns de nos postes affiliés ne s'accordent pas tout à fait avec nous sur la façon de déterminer la proportion d'auditeurs à l'écoute dans une région donnée.

Prenons le cas d'une île, d'un marché insulaire par exemple. Nous acceptons alors les chiffres de ces organismes de recherches et nous les coordonnons. Supposons maintenant qu'un poste des Prairies dise à Radio-Canada qu'il a 350,000 ou 400,000 téléspectateurs. Nous répondons: "Doucement, ce n'est pas ce que révèlent nos recherches. Il peut bien y avoir 350,000 ou 400,000 téléspectateurs dans votre région, mais ces calculs se fondent sur la zone C (*contour C*) et sur les zones périphériques." Nous devons avoir ces renseignements pour pouvoir dire à nos postes affiliés qu'il ne faut absolument pas fixer ces taux trop haut, car ils nous excluront du marché.

M. FAIRFIELD: Voilà monsieur le président, ce que je veux savoir. Quand l'auditeur n'a pas le choix comme à Winnipeg, par exemple, les entreprises commerciales donnent naturellement la cote de 100 p. 100. Mais comment en arriverez-vous à connaître le rayonnement des émissions en pareil cas, si vous ne faites pas vous-mêmes des relevés indépendants des relevés commerciaux?

M. TRAINOR: Nous en sommes pleinement conscients. Toutefois, pareil relevé s'étendant à l'ensemble du Canada coûterait beaucoup trop cher. Nous partageons les frais de tous les relevés réguliers effectués par les entreprises comme *Elliott-Haynes, International Surveys* et *Nielsen,* par exemple. Nous

ne sommes pas les seuls acheteurs; il y a aussi les agences de publicité, etc. Notre part est déjà onéreuse; l'entreprise dépasse vraiment nos moyens.

M. FAIRFIELD: Mais, monsieur le président, à quoi sert le service de recherches dans l'Ouest canadien où les auditeurs n'ont pas le choix, à Regina, à Winnipeg, à Saskatoon, etc. Les chiffres que vous obtenez des entreprises commerciales de là-bas ne nous valent rien quand il s'agit d'établir l'échelle des taux pour ces régions.

M. TRAINOR: L'échelle des taux n'est pas fonction des cotes d'écoute que nous obtenons, mais du rayonnement, ce qui est tout autre chose. Nous partons du nombre de foyers ayant un téléviseur dans l'aire de réception du poste. Les ingénieurs parlent de zone de réception A, de zone B et de zone C. Puis l'on fait jouer les données démographiques obtenues du Bureau fédéral de la statistique et qui indiquent le nombre d'appareils et de ventes dans cette région. Franchement, je n'ai pas qualité pour vous dire comment nous fixons les taux. J'en ai toutefois une idée générale. Ils ne se fondent nullement sur les cotes.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, monsieur Fairfield. Sinon, la parole sera ensuite à M. Johnson, puis à M. Smith.

M. JOHNSON: Votre service fait-il la cote d'émissions particulières? Voici ce que je veux dire. Je veux savoir si certaines émissions dites culturelles et certains programmes de discussions en groupe font l'objet de relevés de cotes.

M. TRAINOR: Non. Nous pouvons commander un relevé et l'acheter.

M. JOHNSON: Engagez-vous des entreprises commerciales?

M. TRAINOR: Exactement.

M. JOHNSON: Pour faire ces relevés?

M. TRAINOR: Oui.

M. JOHNSON: Font-elles un rapport sur des émissions culturelles ou seulement sur les émissions commanditées?

M. TRAINOR: Ces entreprises commerciales font une étude précise de toutes les émissions d'une semaine par mois, les émissions commanditées et les autres. Tout y passe, y compris non seulement nos spectacles mais aussi ceux de nos concurrents.

M. JOHNSON: Font-elles des rapports sur les cotes de ces émissions-là?

M. TRAINOR: Elles nous soumettent un rapport à nous et aux autres qui peuvent également s'y abonner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A une réunion antérieure dont j'ai pu repérer le compte rendu dans les témoignages, nous avons eu un échange de vues intéressant qui, toutefois, ne m'a pas donné satisfaction. Nous avons fait exposer au comité les objectifs que la Société s'efforce d'atteindre. M. Jennings vous en a donné lecture. Vous vous le rappelez peut-être, je vous ai demandé si vous jugiez que vos relevés, d'ordre quantitatif ou qualitatif, vous autorisaient à penser que vous atteignez bien ces objectifs. Puis je vous ai dit que la seule façon peut-être de le savoir, c'était d'établir si vos émissions avaient la faveur des auditeurs ou des téléspectateurs, là où il y a concurrence. J'ai aussi demandé s'il y avait des chiffres comparatifs. Je sais que ce bureau ne fait de recherches que sur ses propres programmes. Je crois que vous avez répondu non à ma question précédente. Dans des régions comme Toronto par exemple vous n'auriez pas fait de recoupements comparatifs entre le poste de télévision exploité par la Société et un poste privé. D'abord, mon hypothèse est-elle exacte.

M. TRAINOR: Si je vous ai donné cete réponse, monsieur Smith, je vous ai probablement induit en erreur par ma propre ignorance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voudriez-vous tirer ce point au clair maintenant?

M. TRAINOR: Parlant de recherches sur nos objectifs, je crois que vous voulez dire: faisons-nous des recherches d'ordre qualificatif? Nous n'en faisons pas à l'échelle du pays. Quant à savoir si telle ou telle émission atteint son objectif, c'est l'objet de recherches qui se font au fur et à mesure. Nous ne prenons pas une émission ou une semaine pour en faire la base de recherches étendues à l'ensemble du pays.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Permettez-moi d'être tout à fait précis. A Toronto vous affrontez la concurrence des postes privés du réseau américain. Comme on s'y attendrait, vous dépensez naturellement de fortes sommes pour encourager les auditoires canadiens à écouter ou à regarder vos diverses émissions. Faites-vous des recherches pour établir si, comparativement, vous améliorez votre cote, si les objectifs dont M. Jennings a parlé dans ses dépositions sont atteints, si vous gagnez ou perdez du terrain. Pouvez-vous faire une comparaison montrant dans quelle direction vous allez?

M. BUSHNELL: Puis-je répondre à cette question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. BUSHNELL: Je puis répondre convenablement à votre question en prenant un exemple. Permettez-moi de prendre le cas de Vancouver où, incontestablement, il y a de la concurrence. Nous savons que lorsque nous présentons *Citizens Forum*, voire *Press Conference*, une foule de téléspectateurs passent alors à Seattle ou à Bellingham. La même chose se produit à Toronto. Toronto nous pose un problème aussi difficile, car y est très vive la concurrence, qu'elle vienne de Buffalo, de Hamilton et même de Barrie parfois.

Examinons les chiffres obtenus d'un organisme de recherches, mettons ceux d'Elliott-Haynes. Nous constatons qu'à un moment donné, probablement durant certaines de nos émissions culturelles, ou durant des émissions qui nous paraissent a avoir leur place dans notre horaire, le poste de Buffalo présente un western. Vers quoi pensez-vous que les téléspectateurs se tournent?

Néanmoins, monsieur Smith, nous ne serons jamais satisfaits tant que nous n'atteindrons pas la totalité de l'auditoire; mais ce ne sera jamais possible pour un organisme de radiodiffusion tant qu'il y aura de la concurrence.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je le comprends, et je suppose que vous me trouvez l'esprit critique

M. BUSHNELL: Non, au contraire je pense que vous avez le sens des réalités.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): D'abord, vous dites qu'on a fait des relevés.

M. BUSHNELL: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Me diriez-vous ce qu'ils relèvent au sujet de Toronto, mettons?

M. BUSHNELL: Ce ne serait pas bien difficile. La cote d'une semaine ou d'un mois nous renseignerait vite.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ne serait-ce pas intéressant de l'avoir.

M. BELL (*Carleton*): Ne pourrait-elle pas être versée au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fairfield, vous avez ici un rapport d'*Elliott-Haynes*. C'est pour quelle semaine?

M. FAIRFIELD: Avril 1959.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Soit dit en toute déférence, monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: J'allais proposer qu'il le dépose sur la table du bout et M. Bushnell pourrait le verser au compte rendu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si M. Bushnell le veut bien, j'aimerais qu'il soumette tout autre relevé qu'il pourra faire.

Le PRÉSIDENT: Le président y consent.

M. BUSHNELL: Ici encore, je m'étonne d'entendre les organismes qui font ces relevés nous dire simplement: "C'est un renseignement confidentiel". Si cela . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous avons leur rapport ici.

M. BUSHNELL: Je sais. L'accord que nous avons conclu avec ces gens ne nous permet pas de le faire. Je leur redemanderai s'ils y voient des objections.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous donner lecture de ce texte pour le verser au compte rendu, Monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais savoir, Monsieur le président, si M. Bushnell s'en occuperait le cas échéant?

Le PRÉSIDENT: Radio-Canada devrait obtenir la permission des entreprises dont elle achète ces sondages. Songez-vous à une période en particulier?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peu importe. Je dirais une semaine ordinaire.

M. BUSHNELL: Une semaine vaut l'autre.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous ces renseignements pour Toronto seulement ou pour les huit principaux marchés du Canada?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour les huit principaux marchés du Canada, si possible, notamment Vancouver et Toronto.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, M. Smith a demandé si une tendance se dessinait dans ces émissions culturelles.

M. BUSHNELL: Certainement. Je l'ai dit l'autre soir à porpos de *Folio*; dans ce cas, l'écoute avait augmenté de 100 p. 100.

M. MCGRATH: Les réseaux américains obtiennent-ils des relevés analogues pour leurs organismes respectifs?

M. BUSHNELL: Oui, je pense,—M. Trainor peut me reprendre,—qu'il y a environ 5 organismes différents de sondages, des entreprises commerciales, qui font ce travail aux États-Unis. Certaines de leurs méthodes diffèrent. Mais je vois où tend votre question. Voulez-vous savoir si CBS a ses propres services?

M. MCGRATH: Exactement.

M. BUSHNELL: Bien sûr. Il s'agit du reste d'un organisme bien plus considérable que le nôtre. De fait, nous sommes allés consulter CBS et NBC, spécialistes en la matière. De plus, nous avons consulté les services de sondages des agences de publicité. Une très grande agence de publicité dont je tairai le nom, a un service de sondages bien plus étoffé que le nôtre, et ce n'est qu'une agence entre d'autres.

M. SIMPSON: Monsieur le président, M. Bushnell a signalé que les taux se fondent sur le rayonnement d'un poste. Plus tôt il avait dit qu'avant l'avènement de la télévision dans les provinces Maritimes le service des sondages y avait fait un relevé.

M. BUSHNELL: Je suis navré, je ne puis vous entendre.

M. SIMPSON: Avant l'avènement de la télévision dans les provinces Maritimes, le services de sondages avait enquêté sur les goûts de ces populations.

M. BUSHNELL: A Halifax.

M. SIMPSON: A Halifax. J'aimerais bien savoir si la Société ne songerait pas maintenant à étendre ce genre d'enquête au nord du Manitoba?

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en train de pousser plus avant.

M. BUSHNELL: J'étais sûr qu'on y viendrait.

M. SIMPSON: Cela m'intéresse beaucoup.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Trainor. Comme il a dit tout à l'heure, étant donné qu'on se base sur les enquêtes de ce comité de recherches pour des programmes commerciaux, des programmes commandités et des programmes non commandités, est-ce que c'est sur ce bureau d'enquête que l'on se base pour maintenir au réseau des programmes qui durent, par exemple, depuis 12, 15 et près de 20 ans. Je vais vous donner un exemple précis, "Un Homme et Son Péché".

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Puis-je y répondre d'une façon indirecte, monsieur Tremblay? Je ne sais si c'est en raison des sondages dont ce programme a été l'objet, mais je pense que si nous ne l'avions pas gardé aussi longtemps, que si nous l'avions abandonné il y a cinq ans, mettons, beaucoup d'entre nous n'auraient pas leur emploi actuel. C'est un des programmes les plus populaires que nous avons eus.

Nous savions qu'il avait une cote très élevée, un très grand nombre d'auditeurs, de familles d'auditeurs. Une foule de gens l'aimaient. Ce n'est pas tout le monde qui l'aimait, j'ose dire; mais si tant de gens l'aimaient, pourquoi le supprimer, dût-il durer 50 ans?

M. TREMBLAY: Puis-je poser une question complémentaire?

Le PRÉSIDENT: Nous abordons encore des émissions particulières, monsieur Tremblay.

M. KUCHERAPA: M. Fairfield a fait des enquêtes sur la valeur des sondages pour l'établissement des taux commerciaux. J'aimerais poser une question et savoir si mon hypothèse est correcte. Après étude et coordination de tous les renseignements fournis par les organismes de l'extérieur, nos services de recherches constatent-ils finalement que nos *westerns* comme *Have gun, will travel* sont maintenant plus écoutés et prennent la place qui devrait leur revenir.

M. BUSHNELL: Pas nécessairement, monsieur.

M. JOHNSON: Revenant aux cotes, monsieur Trainor et monsieur Bushnell; si c'est possible j'aimerais avoir les noms des entreprises commerciales en cause et connaître les montants qui leur ont été versés depuis 1954. Je veux parler des entreprises qui ont fait des relevés de cotes pour la Société Radio-Canada. Je veux ces renseignements pour les émissions de CBMT, Montréal, et surtout pour celles de CBFT, Montréal.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous les fournir?

M. JOHNSON: Le nom de la société et le nombre d'émissions qui ont fait l'objet de relevés.

Le PRÉSIDENT: Le total en dollars suffirait-il? Nous ne cherchons pas à savoir les noms des sociétés et des particuliers en cause.

M. JOHNSON: J'aimerais avoir les noms des sociétés commerciales.

Le PRÉSIDENT: Une fois encore, je dois rendre une décision contre vous. Nous avons évité cela.

M. TREMBLAY: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. JOHNSON: J'invoque le Règlement . . .

Le PRÉSIDENT: Vous invoquez le Règlement, monsieur Tremblay.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je trouve que l'on est un peu scrupuleux dans les questions de personnalités. Lorsqu'on donne un exemple, comme je l'ai fait tout à l'heure, j'ai choisi un programme très populaire, pour prendre un exemple qui, en soi, rencontre l'assentiment général, je pense qu'on peut

donner des exemples et même prendre des exemples de cette sorte pour illustrer les remarques que l'on veut faire, et je crois que c'est aller un peu trop loin dans le scrupule, dans les cas de personnalités, que de refuser toute allusion à des faits précis.

Lorsqu'on prend un exemple, on ne fait pas un procès, on fait seulement une allusion à un fait. Il faut distinguer entre les faits et les personnalités, et la question que je voulais poser tout à l'heure était la suivante: Quels sont les critères et sur quels critères se base-t-on pour apprécier ce que vous appelez en glais les "ratings"?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnson, vous voulez invoquer le Règlement.

M. JOHNSON: Encore à propos du Règlement, je viens d'apprendre de mes collègues ici que les noms des sociétés, pour l'an dernier, figurent déjà dans les dossiers. Je me demande donc pourquoi le président en interdit la mention cette année.

Le PRÉSIDENT: Je vais vous dire pourquoi et je vais moi aussi invoquer le Règlement.

Nous cherchons à terminer le travail du Comité avant la prorogration de la Chambre. J'aimerais présenter un rapport durant la présente session. J'ai demandé à chaque membre du Comité d'éviter les personnalités, les noms, des sociétés, des particuliers et des émissions. J'estime que M. Tremblay est assez intelligent pour le comprendre...

M. TREMBLAY: Merci.

Le PRÉSIDENT: ... sans aucun doute. J'estime qu'il pourrait obtenir les mêmes renseignements s'il modifiait sa question juste un petit peu. Ma décision reste celle que j'ai rendue au début pour aider le comité à finir de recueillir les témoignages. Nous allons éviter les personnalités, les titres des diverses émissions. Dorénavant nous allons éviter de mentionner tout ce qui est d'ordre personnel. C'est la seule chance que nous ayons de terminer notre besogne. Telle est la décision du président, et c'est ainsi qu'on va procéder. C'est entendu?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Bushnell, vous avez eu l'obligeance de dire que vous chercheriez à savoir si vous pourriez obtenir les relevés sur la concurrence entre Radio-Canada et les stations privées, et si possible, sur les postes américains qui lui font concurrence. Puis-je vous demander si vous avez entrepris certains de ces relevés: les avez-vous demandés par ailleurs? Ont-ils été faits simplement par Elliott-Haynes et les autres entreprises, ou les aviez-vous demandés?

M. BUSHNELL: Voici la réponse, Monsieur Smith. Nous n'en avons pas fait dans le passé, mais nous nous en sommes remis aux cotes fournies par Elliott-Haynes et d'autres entreprises. Mais à l'heure actuelle nous songeons à en faire et nous comptons bien nous y mettre, si j'ose m'exprimer ainsi. On m'informe du reste que c'est déjà en cours. Nous examinerons nous-mêmes la situation, car la concurrence est très vive.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voilà qui m'inquiète. Je pense aux frais. Je n'enfreins pas le Règlement en parlant des frais n'est-ce pas, monsieur le président? Certes, les années passées, vous avez dû vous demander quelle était votre situation sur le plan de la concurrence. Vous dites vous en être remis à Elliott-Haynes et pourtant vous avez constitué un organisme de recherches assez considérable censé d'assumer une partie des responsabilités dont cet organisme pourrait s'acquitter. Nest-ce pas,—et je soumets cette question parce que je la juge équitable,—un peu tard pour vous demander maintenant quelle est votre situation en face de la concurrence du secteur privé et des postes américains?

M. BUSHNELL: Je ne saurais dire comme vous. Je pense que nous nous efforçons toujours d'améliorer ce que nous avons fait dans le passé. Nous voyons là un moyen de le faire. Peut-être avons-nous raison, peut-être avons-nous tort.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais auparavant, vous ne faisiez pas ce travail?

M. BUSHNELL: Non.

(*Texte*)

M. BRASSARD (*Lapointe*): Monsieur le président, je voudrais essayer,—j'ai entendu M. Tremblay, je ne sais pas si je puis rendre son idée,—je voudrais poser une question d'ordre général. La société Radio-Canada met sur les ondes, à la télévision et à la radio, des programmes qui sont assez souvent d'un goût douteux, au point de vue français.

Je me demande, d'abord, s'il y a des programmes semblables sur le réseau anglais et je me demande aussi si la Société Radio-Canada, au lieu de tenir compte du goût d'un très grand nombre d'auditeurs et de téléspectateurs, ne devrait pas essayer de faire l'éducation du public dans ce domaine.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Si je puis répondre, je dirais d'abord, quant à la première partie de la question, que je ne saurais le nier. D'aucuns penseraient que certaines des émissions que nous avons présentées sur les ondes ne sont pas tout à fait éducatives ou instructives. D'aucuns ont même pensé,—de fait, ils avaient bien raison,—qu'elles n'étaient pas du meilleur goût. Mais j'oserais dire qu'on ne peut vraiment pas forcer qui que ce soit à s'instruire. Je doute vraiment que, si nous essayons de présenter des émissions dont chacune offrirait un message éducatif, nous ayons un auditoire considérable. Oui, j'ignore si tout le monde ici aimerait passer trois ou quatre heures par soir à écouter des émissions d'ordre éducatif. Moi-même je n'aimerais certes pas cela.

M. OUIMET: Puis-je compléter la réponse de M. Bushnell en disant à M. Brassard que notre premier but n'est pas d'instruire. Mais des statistiques nous ont démontré que des programmes comme *Folio* et l'*Heure du concert* ont triplé leur écoute au cours des trois ou quatre dernières années. Cela nous encourage assez pour juger que les Canadiens sont assez intelligents pour apprécier la bonne musique, le bon théâtre et en général ce qui est bon.

M. BRASSARD (*Lapointe*): On n'a pas répondu à une de mes questions touchant les programmes anglais. Je me demande si les réseaux anglais ont des émissions analogues à celles des réseaux français.

M. FAIRFIELD: M. Trainor a déjà dit que le coût de pareilles recherches dépassaient de beaucoup le budget de ce service. Il a dit, je le sais, que des entreprises commerciales comme Elliott-Haynes sont déjà bien organisées pour ce genre de recherches. On peut être sûr qu'elles paient autant leurs enquêteurs et qu'elles ne perdent pas sur ce qu'elles vendent à Radio-Canada. Et pourtant, quand il s'agit de l'Ouest canadien, où les auditeurs n'ont pas grand choix, comment la Société qui compte entièrement, dites-vous, ou du moins beaucoup, sur les rapports d'entreprises commerciales, sur ceux de l'Ouest canadien surtout, peut-elle prétendre que votre service de recherches et sondages ait le moindrement à voir à la fixation des taux et au genre d'émissions à diriger sur l'Ouest canadien? Combien en coûterait-il de plus pour avoir votre propre service?

Le PRÉSIDENT: En avez-vous une idée?

M. BUSHNELL: Avant que M. Trainor réponde, dois-je comprendre, monsieur Fairfield, qu'à votre avis, nous devrions avoir notre propre service de sondages pour tout le pays au lieu de compter sur ces entreprises?

M. FAIRFIELD: Je me demande combien cela coûterait de plus.

M. BUSHNELL: Oh! je ne saurais dire.

M. TRAINOR: Je pourrais peut-être répondre, probablement d'une façon indirecte. Il y a un an et demi ou deux ans environ, la Fondation canadienne de recherches sur la publicité a institué un comité pour étudier l'ampleur des services alors fournis aux organismes de radiodiffusion. On était loin de s'entendre sur ce qui constituait et le meilleur service et un service satisfaisant.

Le comité a été chargé de trouver une réponse. Après avoir fait un relevé des usagers de ce service, agences de publicité et radiodiffuseurs, et cherché à établir quel service répondrait aux besoins de ces trois groupements, il a finalement établi un long rapport. Rappelez-vous que le comité se composait de radiodiffuseurs, de publicistes et d'agences de publicité. Saisie de ce rapport, la Fondation a recommandé le service qui répondait aux vœux de ces gens. Mais personne ne l'a adopté et la Fondation l'a simplement abandonné. C'était trop cher. Il en coûterait environ 25 millions,—je ne suis pas sûr,—pour donner aux gens ce dont ils croient avoir besoin.

M. FAIRFIELD: Serait-ce seulement un relevé d'ordre numérique?

M. TRAINOR: Non, pas nécessairement. Il porterait sur tous les aspects. Il ne se bornerait pas à compter les individus. Toutes les entreprises qui exercent leur activité en ce domaine se bornent à compter les gens qui se servent de leurs appareils. Les agences de publicité tiennent autant que nous à en connaître la réaction du public.

M. FAIRFIELD: Comment pouvez-vous connaître la réaction du public de l'Ouest canadien qui n'a pas d'autres émissions à regarder, si vous comptez uniquement sur ces relevés numériques?

M. BUSHNELL: Il y a un critère: on peut prendre ces chiffres et les coordonner émission par émission. Impossible de déterminer si c'est parce qu'un certain nombre ou un plus grand nombre de gens sortent le vendredi soir que le mardi soir. Ce peut être un des critères. Mais il se peut aussi que votre auditoire ait diminué. Prenons Sudbury comme exemple.

Là-bas, et c'est un cas très isolé, le nombre moyen de foyers où l'on suit les émissions est de l'ordre de 18,000. Dans le cas de certaines émissions, on constate qu'il y en a seulement 14,000. Pour un spectacle particulièrement suivi qui se donne en fin de semaine, on constatera qu'il y en a 20,000. Nous nous servons ainsi des renseignements recueillis. Vous avez parlé de la réaction du public vous aimeriez certes savoir, et nous aussi d'ailleurs comment nos programmes sont reçus. Au fond, n'est-ce pas, vous voulez parler d'appréciation?

M. FAIRFIELD: Oui.

M. BUSHNELL: Appréciation. Bien. Je puis signaler une autre source de renseignements qui m'est familière. Nous n'avons pas besoin d'un organisme de sondages pour nous mettre au fait. Si nous faisons mal quelque chose, nous sommes critiqués dans les journaux et nous recevons des milliers de lettres.

M. MCCLEAVE: Et l'on pose des questions au Parlement.

M. BUSHNELL: Oui, on pose des questions au Parlement aussi.

M. CHAMBERS: N'a-t-on pas dit l'autre jour que les renseignements obtenus par les recherches et sondages ne sont pas mis à la disposition des commanditaires.

M. BUSHNELL: J'ai peut-être donné cette impression en disant: permettez-moi de choisir une émission que j'ai déjà prise comme exemple. Certes ce renseignement a été mis à la disposition des commanditaires.

M. TRAINOR: Puis-je élucider un point avec M. Chambers?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. TRAINOR: Le genre de recherches que nous faisons normalement et toutes les études spéciales que nous entreprenons doivent avoir une influence sur les commanditaires. Les résultats ne leur sont pas communiqués automatiquement. Les renseignements que nous obtenons des entreprises commerciales moyennant finance sont aussi achetés par les commanditaires. Quand nos ventes commerciales baissent, nous allons voir le commanditaire qui a aussi ces dossiers.

M. CHAMBERS: Vos contrats avec ces entreprises de sondages vous empêchent-ils de transmettre ces renseignements à vos commanditaires?

M. TRAINOR: Seulement à nos clients. Ils nous empêchent non pas de les leur soumettre, mais de les utiliser dans nos pourparlers avec nos clients. Invariablement, ce sont aussi les leurs.

M. BUSHNELL: Vu que le Parlement vote une somme considérable pour nous maintenir en affaires, on pourrait en déduire que c'est aussi un client, et lui transmettre ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Vous allez le constater.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, j'aimerais, si je le puis, poser une question à cette entité fort abstraite, la Société Radio-Canada.

Sur quels critères la Société fonde-t-elle les cotes de ses recherches et sondages?

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'on l'a expliqué. Elle achète ses cotes de l'une ou l'autre de quatre entreprises commerciales.

M. TREMBLAY: Non, ce n'est pas le sens de ma question, monsieur le président. Je suis navré. J'ai posé ma question à M. Bushnell.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Est-ce que vous ou M. Trainor pourriez me dire quels sont les critères qui vous servent à apprécier les cotes de popularité de certains programmes? Vous basez-vous uniquement sur le goût du public, sur cette ligne d'orientation, sur cette politique dans l'organisation des programmes à Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Sur les deux.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser des questions complémentaires, monsieur Tremblay?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Dans quelle proportion?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: C'est bien difficile de répondre à cette question.

M. BUSHNELL: Je vais essayer d'y répondre. Nous sommes des êtres humains et nous agissons au mieux de nos connaissances. Nous croyons avoir de l'expérience. Nous savons, nous pensons savoir, avec assez d'exactitude, quel est le goût du public. Je ne saurais dire quels autres critières on pourrait employer.

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh, puis M. McGrath.

M. MCINTOSH: Je me demanderais seulement quelle est la valeur effective de ces relevés. Nous avons entendu des avis divergents. Si vous vous serviez de la statistique que vous avez fournie au sujet du nombre de *westerns*, dans, votre réponse à M. Fairfield, elles démontreraient que vous avez dit non.

M. BUSHNELL: Permettez-moi de tirer ce point au clair. Prenons l'un ou l'autre de ces westerns. Il y en a trois ou quatre ainsi désignés. Je ne parle pas des émissions provenant de l'Ouest canadien, mais d'émissions importées sur

films. Je ne veux offenser personne. On est bien étonné de voir comment ces émissions sont diversements appréciées dans certaines régions et par rapport à d'autres émissions.

Je crois avoir fourni un très bon exemple, l'autre soir, en disant que *Folio* est beaucoup plus suivi dans la ville de Sudbury que,—j'allais dire n'importe quel des westerns, mais je pense,—deux sur trois. Or vous savez...

M. McGRATH: Le total ou l'écoute par habitant?

M. BUSHNELL: Que voulez-vous dire par l'écoute par habitant, Monsieur McGrath?

M. McGRATH: Vous avez dit que *Folio* a plus de spectateurs à Sudbury que dans n'importe quelle autre ville de l'Ouest.

M. BUSHNELL: Non, non; il s'agit de westerns.

M. McGRATH: Je vous demande pardon.

M. BUSHNELL: Vous savez, *Gunsmoke, Have Gun Will Travel.*

M. McGRATH: Je suis désolé. Je vous ai tout à fait mal compris.

Le PRÉSIDENT: Il se fait un peu tard.

M. McGRATH: En effet.

M. McINTOSH: J'ai une question complémentaire à poser, Monsieur le président, si vous avez fini de répondre, Monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Cela varie d'un endroit à l'autre. Cela dépend aussi en certains cas du degré de concurrence. Par exemple, il se peut que dans la ville de Toronto nous présentions *Gunsmoke* tandis que le poste de Buffalo ou un des trois postes de Buffalo présente ou transmette une excellente comédie.

Cela n'arrive pas chaque fois, mais certains aiment la comédie plus que les westerns, et ils écoutent le poste de Buffalo. Les cotes que nous obtenons indiquent cette tendance.

Autre chose: il y a un an, nous avons constaté que le poste de Buffalo nous livrait une forte concurrence durant le bref interval le où nous présentions, selon nous, un excellent divertissement. Le commenditaire nous a obligés à modifier l'horaire pour éviter cette concurrence. C'était clairement indiqué par le déplacement d'auditoire qui passait de CBLT à Toronto, mettons, de 9 h. 30 à 10 h., à WGR à Buffalo. Voilà l'utilité de ces choses.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh?

M. McINTOSH: Je me demande si M. Bushnell pourrait nous dire combien de temps on laisse continuer ces émissions, quand la Société constate, d'après des relevés, que son auditoire s'éclaircit. Jusqu'où l'auditoire doit-il diminuer avant que la Société discontinue une émission?

M. BUSHNELL: Encore une question à laquelle il est difficile de répondre. Supposons que nous ayons fait une conjecture erronée et que nous ayons vendu un programme à un commanditaire, un programme par exemple pour lequel nous ayons conclu un contrat avec les artistes. Nous constatons que la popularité de l'émission diminue. Nous ne pouvons y mettre fin soudainement. Nous ne pouvons la supprimer d'un coup. Nous nous efforçons plutôt de l'améliorer, de lui rendre sa vogue antérieure. Si c'est un fiasco, évidemment nous avons appris qu'il ne faut plus la présenter.

M. McINTOSH: Quelle est la durée du contrat que vous concluez?

M. BUSHNELL: Pardon?

M. McINTOSH: Quelle est la durée d'un contrat avec les artistes?

M. BUSHNELL: Sauf en certain cas, c'est d'ordinaire 13 semaines.

M. OUIMET: Soit dit en réponse à M. McIntosh, on doit se rappeler et signaler que toutes les émissions ne s'adressent pas à la masse, qu'une foule

d'émissions sont destinées à certaines minorités qui, selon nous, ont le droit d'entendre des émissions qui sont particulièrement de leur goût.

M. McINTOSH: Parfois, semble-t-il, vous jugez que des émissions plaisent à la masse, vu que vous les laissez continuer.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur McIntosh?

M. McINTOSH: Ce n'est pas une question.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous allons terminer nos délibérations pour ce soir. Voulez-vous vous réunir demain matin.

Des VOIX: Non.

Le PRÉSIDENT: Notre prochaine réunion aura lieu à onze heures mardi prochain. Cela vous donnera beaucoup de temps pour étudier les témoignages rendus jusqu'ici. Je pense que nous pourrons en finir en une dizaine de minutes avec les sondages. Je l'espère.

De même, nous aurons des réponses à plusieurs questions.

APPENDICE A

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
RAPPORT SUR LE COÛT D'UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

Titre: Téléthéâtre (*Oncle Vania*)
Heure: 9 h. 30-10 h. 30
En direct: Réseau: Non commandité
Date: 11 décembre 1958
Nombre d'artistes: 15

Interprètes	$ 6,554
Réalisation de l'émission	4,256
Scénographie—directe et indirecte	5,969
Mise en scène—directe et indirecte	9,601
Services techniques	6,204
Coût global de la réalisation	$32,204
Ajouter: Frais administratifs à recouvrer au titre des frais généraux	
a) Centre régional de production	4,236
	$36,236
b) Surveillance administrative	$38,449

Appendice B

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ORGANISATION DE BASE

RECHERCHES ET SONDAGES

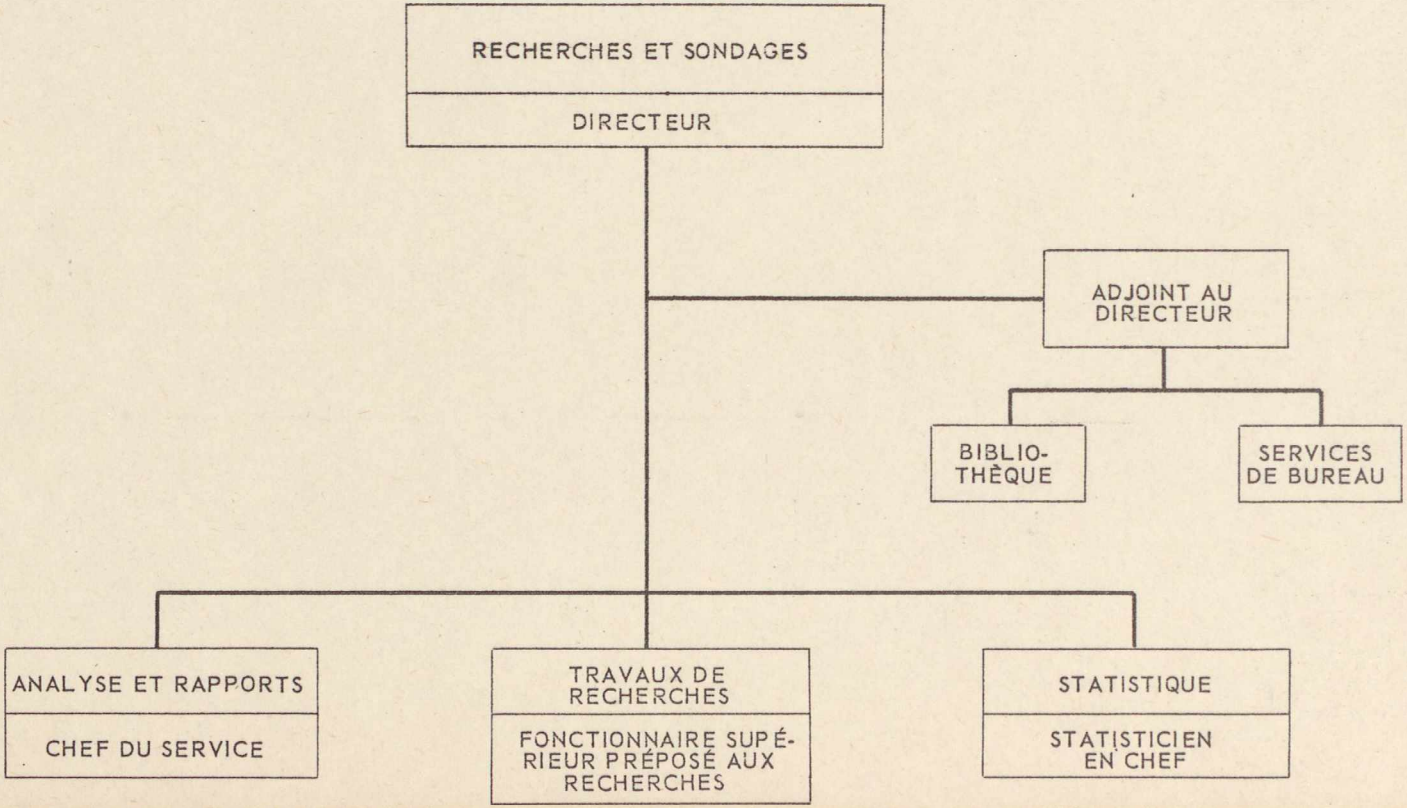

DIRECTEUR
RECHERCHES ET SONDAGES

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCES DU MARDI 9 JUIN 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21410-6—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Mlle Aitken
R. A. Bell (*Carleton*)
Tom Bell (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Mme Casselman
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à se réunir à Toronto, le mardi 23 juin 1959.

Le président,
G. E. HALPENNY.

ORDRE DE RENVOI

MARDI 9 juin 1959

Il est ordonné—Que le Comité spécial de la radiodiffusion soit autorisé à se réunir à Toronto le mardi 23 juin 1959.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre:
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 9 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, M. Bell (*Carleton*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Eudes, Fairfield, Flynn, Fortin, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Macquarrie, Morris, McCleave, McGrath, McIntosh, Pickersgill, Paul, Richard (*Ottawa-Est*), Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor et Tremblay—(25).

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration; M. M. Henderson, contrôleur des finances; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Charles Jennings, contrôleur des émisisons; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. R. E. Keddy, directeur de l'organisation; M. J. J. Trainor, adjoint au directeur des recherches et sondages; M. Barry McDonald, secrétaire du Conseil d'administration; M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions.

Sur proposition de M. McGrath, appuyée par M. Fairfield,

Il est décidé—Que le Comité fasse le voyage à Toronto, aller et retour, par avion le mardi 23 juin 1959.

Des exemplaires d'un projet de plan d'étude sont remis aux membres qui l'adoptent après examen et modification.

M. Jennings donne lecture d'une déclaration en réponse aux allégations se rapportant à des apparitions répétées de façon excessive de la part de certains interprètes tant à la radio qu'à la télévision, et MM. Ouimet, Bushnell et Jennings répondent aux questions se rapportant à ce sujet.

Des exemplaires d'un document touchant l'analyse de la tendance des cotes quantitatives des marchés concurrentiels de télévision sont déposés en réponse à une question posée par M. Smith (*Calgary-Sud*), lors d'une réunion antérieure, et un modèle du questionnaire employé par la Division des recherches et sondages est également déposé à la demande de M. Fairfield; ils sont remis aux membres du Comité.

A midi et quarante-cinq, le Comité lève la séance pour la reprendre à 3 h. 45 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité se réunit à 3 h. 50 de l'après-midi sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken et MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Chambers, Eudes, Fairfield, Flynn, Fortin, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Macquarrie, McCleave, McGrath, McIntosh, Paul, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor et Tremblay (21).

Aussi présents: Les mêmes fonctionnaires de la Société Radio-Canada qui assistaient à la séance du matin.

Le président signale qu'il y a quorum et il propose que les questions au sujet des "apparitions répétées d'interprètes" soient posées à M. Ouimet.

Il est décidé que l'article "Service international" qui figure au plan d'étude sous le numéro A/5 soit réservé jusqu'à la fin de la semaine.

MM. Bushnell, Jennings, Gilmore et Ouimet répondent aux questions se rapportant à la production, aux achats et à la distribution de films.

M. Gilmore est interrogé au sujet de l'achat de matériel, de décors, d'accessoires et de costumes, etc. et de leur emploi, disposition et entreposage.

MM. Jennings et Ouimet exposent la ligne de conduite de la Société au sujet du recrutement des nouveaux interprètes.

Il est convenu—Qu'un tableau statistique intitulé Versements de la Société Radio-Canada à l'égard des droits d'auteurs de 1953 à 1958 soit publié en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui (*voir appendice A*).

A 5 h. 25 le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 9 heures et demie le jeudi 11 juin 1959.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

MARDI 9 juin 1959,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

M. MCGRATH: Monsieur le président, au sujet de notre voyage projeté aux établissements de la Société Radio-Canada à Toronto, le 23 juin, je propose, appuyé par M. Fairfield: que le Comité se rende à Toronto et en revienne par avion, le mardi 23 juin 1959.

Le PRÉSIDENT: Donnez-vous votre assentiment, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Nous allons discuter l'ordre du jour projeté, dont nous aurons tous des exemplaires. Mais avant d'en venir là, je crois qu'il serait bien juste envers M. MacDonald, le secrétaire du Conseil d'administration, de déposer une lettre qu'il a écrite à M. O'Connor, le secrétaire du Comité.

M. Barry MACDONALD (*secrétaire du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada*): La lettre est datée d'aujourd'hui, le 9 juin:

Monsieur O'Connor,

Voici un rapport intérimaire relativement aux questions soulevées au Comité au sujet desquelles la Société Radio-Canada apporte les réponses suivantes:

1) Les réponses aux questions suivantes ont été préparées par écrit et vous sont transmises en 75 exemplaires:

a) Renseignements au sujet du rayonnement de la télévision, demandés par M. Simpson et M. Fisher, le 15 mai.

b) Personnel de Radio-Canada d'après les endroits de travail, demandé par M. McGrath le 4 juin.

c) Analyse de la tendance d'après les sondages sur le nombre de spectateurs des marchés concurrentiels de télévision, demandée par M. A. R. Smith le 4 juin.

d) Modèle des questionnaires employés dans les recherches et sondages, demandé par M. Fairfield le 4 juin.

2) La Société est disposée à répondre verbalement à n'importe quel moment aux questions suivantes:

a) Le rôle des services d'information de Radio-Canada, demande de M. McGrath, le 2 juin.

b) Le nombre de réalisateurs à Vancouver, à Winnipeg, à Halifax et à Ottawa, en rapport avec le volume des réalisations, demande de M. Pickersgill le 4 juin.

3) Des renseignements biographiques sur les membres du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada peuvent être fournis en abondance n'importe quand avant la visite du Comité à Toronto le 23 juin.

Nous sommes à préparer des réponses aux autres questions.

M. Ernest BUSHNELL (*vice-président de la Société Radio-Canada*): Puis-je dire un mot à ce sujet, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. BUSHNELL: Les réponses que nous sommes en train de préparer sont les suivantes: les frais d'exploitation d'un ou deux postes de Radio-Canada, y compris le nombre d'employés. C'est M. A. R. Smith, je crois, qui avait posé cette question le 14 mai. Ensuite, la quantité de biens possédés et loués à Vancouver, à Halifax et à Winnipeg. MM. McGrath et Pickersgill avaient, je pense, posé cette question le 4 juin. Enfin, les frais détaillés des émissions durant un mois, à l'horaire de la télévision, doivent être soumis, une semaine à la fois. C'est le résultat du vote pris du Comité le 2 juin.

Le PRÉSIDENT: On s'en occupe?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MCGRATH: A la suite de ces déclarations, je suppose que ma question du 4 juin trouvera une réponse au sujet du personnel aux centres de réalisation les plus importants de Vancouver, de Toronto, de Montréal, de Halifax et je pense aussi de Winnipeg. J'ai ajouté à cette question la totalité des réalisations du réseau provenant de ces centres.

M. BUSHNELL: Les réponses seront prêtes jeudi.

Le PRÉSIDENT: Nous avons l'intention de communiquer ces renseignements au fur et à mesure de notre programme. Il n'est pas nécessaire de les remettre tous en même temps. Nous procéderons de cette façon, messieurs, si la chose vous sied.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je désire faire une observation que je présenterai sous forme de question au sujet du plan d'étude ou si vous préférez, je garderai cette question jusqu'au moment où nous étudierons la question?

Le PRÉSIDENT: Oui, je le préférerais.

M. SIMPSON: Au sujet de la question que j'ai posée se rapportant aux extensions, cette façon de procéder sera-t-elle observée tel que nous avions pensé, avec des graphiques, etc.?

M. BUSHNELL: Oui, monsieur Simpson, pour autant que nous soyons touchés. Mais évidemment, à quel moment on y arrivera, cela dépend des désirs exprimés par le Comité.

Le PRÉSIDENT: Cela figure au programme, monsieur Simpson, vous ne manquerez pas de vous en apercevoir lorsque nous discuterons le plan d'étude proposé.

Je crois que nous pourrions bien commencer par le commencement. Vous remarquerez que la préparation des émissions se répartit sous trois chefs, A, B, C. Le premier titre a trait à la préparation des émissions en général, le second au programme des émissions des nouvelles et le troisième à la préparation des programmes touchant les émisions de controverse et de nature politique. Peut-être pouvons-nous aborder les neuf articles compris sous la préparation des émissions en général et voir si la chose plaît à notre groupe.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce que je veux savoir se rapporte aux frais d'exploitation de la Société, ce qui touche les différents aspects de son rôle, les frais des émissions, les frais d'immobilisation et les dépenses touchant les salaires des employés, etc.

Dois-je conclure, d'après ce que nous a dit M. le président, que chacun de ces articles sera étudié séparément en sous-titre, au lieu d'être étudié à titre de dépenses en général?

Le PRÉSIDENT: C'est bien ça, au chapitre Finances.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si tel est le cas et si nous terminons aujourd'hui l'étude des recherches, le prochain article est l'analyse des frais soumise à la demande du Comité. Cet article sera reporté à un moment où nous aurons en main les renseignements pertinents?

Le PRÉSIDENT: C'est bien ça.

M. BELL (*Carleton*): C'est bien ce que l'on veut dire—"Reporté à plus tard".

Le PRÉSIDENT: Si nous pouvons aborder la préparation des émissions en général. Incidemment ce plan a été préparé compte tenu des propositions reçues des membres du Comité. S'il y a quelques sujets d'ordre général que vous désirez étudier, laissez-nous-le savoir et nous le ajouterons à ce projet de plan d'étude.

Le premier article: conclusion de l'étude actuelle sur la recherche. Cela vous plaît-il?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le second article, demandé par le Comité, porte sur l'analyse des frais. C'était une proposition de M. Smith. Cet article sera réservé jusqu'à ce que nous possédions les renseignements nécessaires. Le troisième article porte sur l'analyse des principes régissant l'équilibre entre les différentes sortes d'émissions; c'est-à-dire le théâtre, la musique, le ballet, etc.

Le quatrième article porte sur les allégations touchant les apparitions répétées et reprises de pièces, etc. L'article n° 5 a trait au Service international; le n° 6 embrasse les films français et anglais.

Vient ensuite le n° 7, l'achat des accessoires, les costumes, etc. Le n° 8 a trait à la recherche de nouveaux exécutants et le n° 9 porte sur les rapports avec la *Performing Rights Society*.

Avons-nous quelque chose à ajouter, au chapitre des émissions en général, qui ne serait pas inclus dans l'énumération présente?

M. DORION: Monsieur le président, au sujet de la *Performing Rights Society*, je voudrais savoir si nous avons le privilège d'étudier certains accords signés entre la Société et les artistes, etc.

Le PRÉSIDENT: Soit à ce stade, ou plus tard quand nous arriverons à l'article "Personnel". Sous le titre "Personnel" on y fait allusion.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Au sujet des films, on dit: Français et anglais; je crois que l'on pourrait s'informer de l'usage que l'on fait des films canadiens.

Le PRÉSIDENT: Nous voulions dire en français et en anglais.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, puis-je demander quelques détails à ce sujet. Le mot film est un terme assez vague. Quels renseignements voulez-vous exactement au sujet des films, la quantité de films employés?

Le PRÉSIDENT: Nous ne savons pas encore, nous ne sommes pas arrivés à ce stade.

M. BUSHNELL: Cela pourrait-être utile. Si vous ne le savez pas, je ne peux pas vous donner une réponse tant que vous ne le saurez pas.

Le PRÉSIDENT: Bien sûr. Y a-t-il d'autres sujets? A, la préparation des émissions en général, vous plaît-il?

M. MCINTOSH: Au numéro 7, achat de matériel, costumes, etc., embrasse-t-on les articles nécessaires au théâtre?

Le PRÉSIDENT: C'est bien ça, achats en général.

M. TAYLOR: En ce qui a trait à la recherche, serait-il possible de faire venir un témoin du Bureau fédéral de la statistique?

Le PRÉSIDENT: Nous avons à peu près terminé, au sujet de la recherche?

M. MCGRATH: Cet article a été étudié.

M. TAYLOR: Ce que je veux dire, c'est que si l'on faisait venir un témoin du Bureau fédéral de la statistique, cela nous aiderait-il?

Le PRÉSIDENT: Ou nous pouvons attendre de revenir à la recherche? Je désire faire approuver ce plan d'étude dans son entier. Vous pourrez poser des questions au sujet de la recherche aussitôt que nous nous serons entendus au sujet du programme.

B, préparation des émissions—Nouvelles: 1) comparaison selon l'endroit où sont situés des bureaux du service du nombre d'employés, les frais annuels imputables sur les comptes de la radio et de la télévision au cours des trois dernières années financières; 2) revue des instructions et du formulaire (appendice D au fasc. 5 des *Procès-verbaux et Témoignages*); 3) revue des propositions en vue d'engager du nouveau personnel (fascicule 8); 4) intégration du personnel de surveillance et de rédaction des services de radio et de télévision. Avez-vous d'autres propositions ou cela vous plaît-il?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: C.—Préparation des émissions de controverse et d'ordre politique: 1) revue des règles afférentes; 2) apparitions répétées de commentateurs; 3) comment équilibrer les opinions *a*) réseaux anglais et *b*) réseaux français; 4) émissions politiques *a*) les affaires de l'État; *b*) la politique provinciale et *c*) divers. Cela vous plaît-il?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, pourrions-nous passer outre à ce sujet? On se rappelera que le ministre du Revenu national s'est engagé, au cours de la dernière session du Parlement à remettre tout ce problème des émissions politiques entre les mains du comité des privilèges et élections. Vu cette déclaration de la part du Gouvernement et aussi à cause du temps considérable pris par le Comité, je me demandais si ce n'était pas là un sujet que nous devrions laisser au comité dont le Gouvernement avait parlé.

Le PRÉSIDENT: J'en saisis le Comité, parce qu'il s'agissait de vœux exprimés par un membre du Comité et parce que le comité directeur a inclus dans le projet de plan d'étude toutes les propositions qu'on nous avait faites. Quelqu'un veut-il répondre à M. Pickersgill à ce sujet?

M. PICKERSGILL: Je me contente de soulever la question.

M. BELL (*Carleton*): J'abonde dans le même sens que M. Pickersgill, c'est-à-dire que notre Comité ne devrait pas perdre son temps à ce problème; mais je crois, serait-ce seulement aux fins du compte rendu, que nous devrions avoir une déclaration, mettons, sur le genre de règlement, touchant cette pratique.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrons y revenir en temps et lieu.

M. BUSHNELL: Je crois que nous ne devrions pas perdre de vue que le nº 1 du C, Revue des règles afférentes, est un problème qui touche également le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, parce que le code dont nous nous servons, et que nous avons employé durant plusieurs années, a toujours adopté la même formule avec la même portée, et maintenant il relève du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Je le constate bien; mais au sujet de l'article 1) de C, je crois que si vous vouliez simplement...

M. BUSHNELL: Nous serions très heureux de le faire.

Le PRÉSIDENT: C rencontre-t-il votre approbation, mesdames et messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: D—Finances: L'article nº 1 constitue une étude supplémentaire des rapports de *P.S. Ross & Sons* à la Société Radio-Canada et à la Commission Fowler et un examen des décisions prises pour appliquer ces rapports; 2) analyse des états financiers de la Société; 3) comparaison avec les stations britanniques, américaines et canadiennes, et avec les réseaux britanniques et américains; 4) immobilisations; 5) prévision de déficits futurs. Avez-vous autre chose à ajouter, mesdames et messieurs?

M. PICKERSGILL: Je crois que nous devrions avoir en main les règles qui guident la préparation des budgets annuels.

Le PRÉSIDENT: Ai-je votre assentiment, messieurs?

(Assentiment.)

M. PICKERSGILL: Je crois que ce devrait être le premier article. Peu m'importe là où il apparaît.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas en effet que cela ait beaucoup d'importance, à condition qu'il s'y trouve.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je voudrais demander à M. Bushnell s'il songe à un examen du régime des tarifs qui touche directement les finances?

M. BUSHNELL: Je n'ai pas compris.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le régime des tarifs?

M. BUSHNELL: A propos de quoi?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les tarifs publiés de la Société, en rapport avec la radio et la télévision, les moyens publicitaires, les annonces commerciales, sous quelle rubrique se trouveraient-ils, en quelle proportion? Peut-être pouvez-vous les situer quelque part et nous en reparlerons.

M. BUSHNELL: Je préférerais ne pas . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est très bien.

Le PRÉSIDENT: La partie D—Finances est-elle acceptée?

M. TAYLOR: Monsieur le président, au sujet de l'article 3 de Finances ne pourrions-nous pas également toucher la B.B.C.?

Le PRÉSIDENT: La B.B.C.?

M. TAYLOR: En comparaison avec le Canada et les États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Si les documents sont disponibles. Est-ce possible, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Oui le rapport annuel de la B.B.C. est publié. Les rapports de la Commission de la radio d'Australie sont aussi publiés et disponibles.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous que ces renseignements en vaudraient la peine?

M. TAYLOR: Oui. Je fais allusion à un article de journal qui signale certaines tendances.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que nous incluions la *British Broadcasting Corporation*, également?

M. PICKERSGILL: Je crois, si nous le faisons, que nous devons également inclure l'autre.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire la radio australienne?

M. PICKERSGILL: Non, la télévision indépendante au Royaume-Uni. Ce serait beaucoup plus intéressant, j'en suis sûr, pour les deux réseaux.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien, nous allons simplement dire: Angleterre et États-Unis.

M. BUSHNELL: Dois-je ajouter, monsieur le président, que je ne serai peut-être pas capable de vous en fournir une quantité aussi considérable que celle dont vous auriez besoin.

Le PRÉSIDENT: Je le sais bien. Acceptez-vous le chapitre Finances?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: La partie suivante, E, touche l'organisation; l'organisation en général, c'est-à-dire une analyse des organigrammes et une étude en vue de savoir si les attributions de chaque service et division sont clairement définies. Je crois que cela touche l'organisation pleinement.

Alors, sous la rubrique Personnel, qui est l'article 2 de E: *a*) statistique se rapportant aux personnel durant 5 ans: *b*) mode de recrutement, c'est-à-dire par concours annoncé ou non; *c*) ligne de conduite au sujet de l'avancement à l'intérieur de l'entreprise; *d*) limitation possible de l'accroissement du personnel; *e*) précautions à l'endroit du recrutement exclusif de certains types d'employés; *f*) revue des conventions syndicales et possibilité de sinécures.

M. DORION: A ce sujet, monsieur le président, je voudrais poser à M. Bushnell une question se rapportant aux conventions syndicales. J'ai en main quelque chose qui, je pense, sera d'un grand intérêt pour les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire en ce qui concerne les contrats de relations industrielles?

M. DORION: Je me réfère à la revue des conventions syndicales.

M. BUSHNELL: Je ne crois pas qu'il y ait d'inconvénient. Monsieur Carter, à votre connaissance, existe-t-il quelque entente avec des syndicats qui nous empêcherait de le faire?

M. Marcel CARTER (*contrôleur de l'organisation générale*): En ce qui a trait aux syndicats, de façon générale, ces contrats sont publiés et remis au personnel, et je ne vois aucune raison nous empêchant de donner ces renseignements.

M. JOHNSON: Dois-je en conclure que ceci comprend tous les aspects des relations industrielles,—cet article marqué "Personnel"?

Le PRÉSIDENT: Je le croirais, à moins que vous ne puissiez penser à une autre rubrique. Je crois que nous l'avons touché; c'est un article qui embrasse tout ça, je pense.

M. JOHNSON: En ce qui a trait aux contrats avec les syndicats, s'il y a quelque possibilité que des employés soient protégés par des contrats individuels, cela serait-il compris?

M. MCGRATH: Nous commençons à faire des *personnalités*.

M. JOHNSON: Sous le titre des articles se rapportant au "Personnel"?

Le PRÉSIDENT: Vous vous rappelez bien, monsieur Johnson, qu'au début de la séance du Comité, nous sommes convenus de ne pas nous arrêter aux cas individuels. En conséquence, je ne vois pas comment nous pourrions aborder un contrat personnel avec un particulier.

M. JOHNSON: Si vous permettez, il y a peut-être un grand nombre de personnes qui ont des contrats individuels avec la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Nous avons la formule du contrat. Nous pouvons vous montrer celle qui est employée dans les cas d'espèce.

M. JOHNSON: Les formules de contrat n'indiquent pas le salaire particulier de celui-ci ou de celui-là et toute cette série de détails.

Le PRÉSIDENT: Tant que nous n'entrons pas dans le domaine des cas particuliers... Si vous voulez savoir le nombre de personnes visées par ces contrats.

M. JOHNSON: Nous voudrions voir les formules de contrats.

Le PRÉSIDENT: Si c'est le vœu du Comité, nous allons entrer dans le domaine des cas individuels. Je ne sais pas cependant comment nous pouvons aller jusqu'à un contrat individuel dans le cas d'une personne en particulier, parce qu'alors nous aborderions des cas particuliers. A moins que vous vous contentiez de les appeler A, B, C, D et E.

M. BELL (*Carleton*): Est-ce que M. Johnson veut simplement voir la formule ordinaire de contrat d'emploi d'un individu? Si tel était le cas, il n'y aurait certainement pas d'inconvénient; mais s'il veut prendre connaissance du contrat que l'individu lui-même a signé, je crois, qu'il peut y avoir objection en vertu de principes que nous avons déjà établis.

M. JOHNSON: Il s'agit d'un contrat et, s'il y a des exceptions pour certains individus, je voudrais en savoir les raisons.

Le PRÉSIDENT: On peut les faire connaître, tant qu'on ne donne pas le nom de l'individu.

M. JOHNSON: Non.

Le PRÉSIDENT: De toute évidence.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, lors de la première séance du Comité j'avais posé une question à laquelle on n'a pas encore répondu; on pourrait peut-être la reporter ici. C'était au sujet de la façon d'établir les besoins de personnel. Cela tomberait peut-être sous le titre actuel.

Le PRÉSIDENT: Vous aviez déjà posé cette question, n'est-ce pas?

M. CHAMBERS: Oui, lors d'une séance antérieure. Je ne crois pas que nous ayons le temps de l'étudier.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions l'inclure dans la revue du personnel.

M. BELL (*Carleton*): Cela tombe réellement sous la lettre *d*) de E également.

Le PRÉSIDENT: Limitation possible de l'accroissement du personnel,—ce pourrait être là. Je pense qu'on pourrait facilement l'inclure sous ce chef, monsieur Chambers.

M. MCINTOSH: Et peut-on parler du degré de responsabilité sous la rubrique "Personnel"?

Le PRÉSIDENT: Bien, je pense que vous la retrouverez sous la mention du recrutement et aussi au chapitre de la ligne de conduite touchant les promotions.

M. JOHNSON: L'organisation.

Le PRÉSIDENT: Et également sous l'organisation générale.

M. MCINTOSH: Pourrions-nous procéder par service, dans les cadres de l'organisation générale, je veux dire individuellement?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas saisi.

M. MCINTOSH: En parlant de l'organisation en général, c'est-à-dire les responsabilités des services. Je voulais m'enquérir au sujet des particuliers?

Le PRÉSIDENT: Encore une fois nous tombons dans le domaine des cas d'espèce.

M. MCINTOSH: Sans mentionner de nom, simplement des nominations.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions y venir en utilisant les organigrammes.

M. MACQUARRIE: J'étais intéresé au déplacement du personnel des stations de Radio-Canada, des lieux éloignés du pays vers le centre principal, vers Toronto. Je ne le retrouve pas ici, alors cela doit être compris sous le titre Avancement.

Le PRÉSIDENT: Faites-nous parvenir cette question et nous l'inclurons quelque part. Vous voulez dire comment faire pour aller manger à la même table que les grandes personnes? Ceci tombera sous la rubrique des promotions. Vous pouvez le mentionner à ce stade.

Maintenant, en ce qui a trait à l'organisation commerciale, à l'article 3 de la partie E: *a*) l'effectif et l'endroit où est situé le personnel des ventes; *b*) la compétence et l'expérience du personnel des ventes; c) les résultats obtenus par le service commercial au cours des trois dernières années. Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs, au sujet des ventes?

M. BUSHNELL: Monsieur le président, voudriez-vous donner quelques détails au sujet de c), les résultats obtenus par le service commercial?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BUSHNELL: Voulez-vous savoir si ce sont de bons vendeurs ou des mauvais vendeurs?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le Comité devrait savoir en quelles proportions les ventes augmentent dans chaque district où vous disposez de vendeurs et également le total de ces ventes.

M. BUSHNELL: J'en serais très heureux.

M. MCGRATH: Ceci comprendrait évidemment un recensement du personnel des ventes.

Le PRÉSIDENT: On en discutera à ce moment-là.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois qu'il serait intéressant d'être mis au courant des méthodes suivies par votre personnel des ventes.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire la "stimulation"?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pas seulement ce que cela veut dire; mais quelles sont les attributions du service.

M. BUSHNELL: Croyez-vous que le Comité aurait le temps de recevoir l'un de nos meilleurs vendeurs, qui vous donnera une démonstration pratique de nos méthodes de vente?

Le PRÉSIDENT: Je ne peux vous dire oui ou non si nous aurons le temps, mais si la chose est possible nous ne manquerons pas l'occasion de lui laisser faire une vente à M. Smith.

M. BUSHNELL: Cela vous prendrait toute une séance, je vous en préviens.

M. PICKERSGILL: Cela aurait été une bonne chose à faire au début de nos séances.

M. BUSHNELL: Je suis d'accord avec vous, monsieur Pickersgill.

Le PRÉSIDENT: C'est de la prévision à retardement. L'article 4 de la partie E—Relations extérieures et services d'information: *a*) comparaison selon l'endroit où sont situés des bureaux du service d'information faisant voir (i) le nombre d'employés, (ii) les frais annuels durant les cinq dernières années et (iii) les fonctions générales.

M. BELL (*Carleton*): Je crois que les cinq années s'appliquent également à (i) et (ii).

M. BUSHNELL: Puis-je vous demander de tenter de vous en tenir à moins de 5 ans. Certains de nos documents d'il y a cinq ans sont quelque part dans la chambre forte et nous serions obligés d'aller les y chercher.

M. MCGRATH: Une comparaison de deux années suffirait.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord, mesdames et messieurs, sur les deux dernières années?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Ensuite, sous le titre Relations extérieures, nous trouvons le sous-titre *b*)—Publications, buts et frais généraux.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande si je peux poser cette question, monsieur le président? Monsieur Bushnell, cela présente-t-il les mêmes difficultés de vouloir obtenir un peu plus de renseignements sur les relations extérieures et les services d'information? Ces renseignements ne sont-ils pas déjà disponibles?

M. BUSHNELL: Oui, je pense, de façon générale. Monsieur Smith, nous pourrions vous faire un exposé à ce sujet, mettons pour les trois dernières années. Mais si nous sommes obligés de fouiller dans nos rapports financiers pour trouver les frais, alors c'est tout une tâche.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors il vous serait difficile de nous fournir, mettons, pendant cinq ans, les frais des relations extérieures et des services d'information? M. Henderson pourra probablement nous donner une idée du travail que cela représente.

Le PRÉSIDENT: Cela devrait être disponible, n'est-ce pas, monsieur Henderson?

M. A. M. HENDERSON (*contrôleur des finances à Radio-Canada*): Je ne crois pas qu'il soit tellement difficile de trouver ces renseignements pour les cinq dernières années.

M. BUSHNELL: Très bien, très bien.

M. TAYLOR: Pourrions-nous y ajouter une autre rubrique à l'article *c*) qui serait "Ligne de conduite en matière de relations extérieures au sujet de l'appui apporté à une émission d'ordre local. Il s'agit là d'une question bien importante pour les stations privées de radio. Je ne me rappelle pas de cas cependant où la Société Radio-Canada y aurait contribué d'une façon particulière.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous savoir à peu près combien de temps gratuit les réseaux ont accordé à des initiatives d'intérêt public, local ou national?

M. TAYLOR: Je m'intéresse surtout à ce qui a trait aux émissions d'ordre local.

M. BUSHNELL: Nous serions très heureux de vous fournir ces renseignements, monsieur le président. Je me réjouis de ce que vous ayez posé la question, mais je vous demanderais également d'y inclure la quantité de travail que nous avons fourni dans le cas d'associations philanthropiques et autres, d'une envergure nationale, pour vous faire savoir en réalité la quantité d'argent que nous avons dépensé sous ce rapport.

M. TAYLOR: Nous en serions très heureux.

Le PRÉSIDENT: Devons-nous alors ajouter, sous le sous-titre *c*), la valeur du temps gratuit accordé aux associations philanthropiques.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Une année vous suffirait-elle, monsieur Taylor, l'année dernière?

M. TAYLOR: Oui, une année seulement.

Le PRÉSIDENT: La partie F—Services techniques et établissements: 1) attributions de la Division des services techniques; 2) comparaison, selon l'endroit, *a*) du nombre d'employés, *b*) des frais annuels, durant les cinq dernières années.

Cela présente-t-il trop de difficultés, monsieur Bushnell, si l'on parle des cinq dernières années financières en ce qui a trait aux services techniques?

M. BUSHNELL: C'est toujours plus difficile, lorsque l'on parle de cinq ans. Ce que je veux dire, c'est que pour chaque année supplémentaire il faudra plusieurs heures et peut-être probablement même une journée pour recueillir les renseignements et je ne veux pas retarder le travail du Comité. Je préférerais vous donner, mettons, trois années et le faire de façon plus rapide, que cinq années qui demanderaient plus de temps.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Alors nous dirons trois ans; je vous en remercie. 3. Toujours au chapitre des services techniques et des établissements: travaux de construction entrepris au cours des trois dernières années et leurs frais, frais originels estimatifs dans le cas de chaque bâtiment, et montant des frais supplémentaires et coût final.

M. BUSHNELL: Juste ciel!

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de l'Imprimerie nationale, messieurs.

M. BUSHNELL: Je voudrais y réfléchir une minute, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Devons-nous revenir au numéro 3 après que M. Bushnell aura fini de réfléchir? 4.—Frais des micro-ondes et conditions des contrats de location.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander à M. Bushnell s'il nous fournira les nouveaux contrats, en supposant qu'il existe des contrats individuels avec la société de téléphone Bell ou les représentants de quiconque utilise les micro-ondes? Pourriez-vous nous donner une bonne idée de ces frais, sans avoir à retourner à vos archives?

M. MCGRATH: C'est en blanc et noir dans l'article 4, frais relatifs aux contrats pour les micro-ondes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En effet, monsieur McGrath.

M. BUSHNELL: Encore une fois, vous m'embêtez, monsieur Smith. Il existe de la concurrence entre les différentes sociétés de communications et si je vous en donnais les prix, cela pourrait leur causer quelques embarras. C'est un sujet que je ne veux pas discuter trop ardemment, parce que nous sommes entre les mains du Comité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vais y penser.

Le PRÉSIDENT: Mettons que nous passions outre pour le moment et que nous songions à la quantité de renseignements dont nous aurons besoin dans trois semaines quand nous y arriverons.

M. MCGRATH: Je crois que ces renseignements ont été donnés à la Chambre des communes à un certain moment, et qu'on y fait allusion dans les *Débats*, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Je vous demande pardon?

M. MCGRATH: La Chambre a reçu ces renseignements déjà, quant aux frais et à l'importance des contrats signés avec les sociétés de téléphone au sujet des réseaux de micro-onde.

M. BUSHNELL: Vous avez à la fois les sociétés de téléphone et les services télégraphiques du Pacifique-Canadien et du National-Canadien.

M. MCGRATH: Je les incluais toutes.

M. BUSHNELL: Il s'agit de concurrence. En réalité, quand nous avons demandé une extension du service de micro-onde, nous avons demandé des soumissions à ces deux sociétés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je serais heureux de lire les *Débats* et de décider quels renseignements nous avons besoin.

Le PRÉSIDENT: Alors, passons à l'article 5: Projets de constructions nouvelles.

M. TAYLOR: A ce sujet, nous pourrions également ajouter: Ligne de conduite à l'égard de la collaboration avec les municipalités?

Le PRÉSIDENT: Dans ce domaine?

M. TAYLOR: A l'article 5, si nous pouvions ajouter: Ligne de conduite à l'égard de la collaboration avec les municipalités?

Je songe actuellement à cet article de fond du *Vancouver Sun*, dont voici un passage:

> Le ministre du cabinet fédéral et les députés de Vancouver devraient demander une enquête au sujet des projets de Radio-Canada avant qu'il ne soit trop tard pour assurer la coordination de Radio-Canada avec les projets de la ville.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons en discuter sous la rubrique Projets de construction. Monsieur McGrath?

M. MCGRATH: Monsieur le président, M. Bushnell s'est fait poser une question au sujet du nombre de bâtiments possédés ou loués à Vancouver, etc., par Radio-Canada. On pourrait en parler quand cette question sera examinée.

M. PICKERSGILL: Ceci me semble une répétition inutile de ce que nous avons déjà sous la rubrique Programme d'immobilisations, au chapitre des finances.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi pensez-vous que cela tombe sous cet article?

M. PICKERSGILL: En quoi consiste l'article Programme d'immobilisations s'il ne s'agit pas de nouvelles constructions? Cela peut comprendre plus que les nouvelles constructions.

Le PRÉSIDENT: Il y a bien des choses outre les constructions nouvelles.

M. PICKERSGILL: Mais devons-nous les étudier deux fois?

M. BELL (*Carleton*): S'il s'agit d'une répétition nous devrions l'éliminer dès maintenant.

M. PICKERSGILL: Je propose de l'oublier.

Le PRÉSIDENT: Ligne de conduite à l'égard de la demande de soumissions publiques. Il s'agit de l'article 6.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Article 7: Personnel des architectes qui se subdivise en *a*) effectif, *b*) fonctions, *c*) frais.

Voilá qui termine le sujet Services techniques et propriétés.

M. FORTIN: Je voudrais également connaître le prix de location de studios et de salles de répétition dans chaque ville et, si possible, le nom des salles elles-mêmes. Nous ne sommes pas intéressés aux contrats eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire les contrats de location?

M. FORTIN: Combien il en coûte pour louer des salles de répétition et des studios, dans les villes où Radio-Canada n'a pas d'immeubles.

Le PRÉSIDENT: Nous allons présenter une nouvelle rubrique sous l'article 8: Locations de studios et de salles. Maintenant nous revenons à l'article 3.

M. BUSHNELL: J'implore votre indulgence. Il s'agit d'un travail formidable. Puis-je demander que l'on s'en tienne à l'année dernière, ce qui, je crois, vous donnerait une bonne idée de la façon dont nous estimons ce que serait le coût de construction d'un bâtiment, son coût global plus ou moins élevé.

M. TREMBLAY: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous deux années, monsieur Tremblay.

M. TREMBLAY: Non, je voudrais les cinq années, les cinq dernières années.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres observations, mesdames et messieurs?

M. BUSHNELL: Encore une fois, monsieur le président, je propose de vous dire, jeudi, combien il nous faudra de temps pour obtenir ces renseignements.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Partie G—Relations entre les réseaux.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, il me semble que, sauf l'article 3, tout le reste pourrait être étudié en même temps que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et non pas en même temps que Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de Relations entre les réseaux.

Pouvons-nous les lire d'abord? Le premier article sous la rubrique Relations entre les réseaux est Relations avec stations privées de radio et de télévision: *a*) règlements, *b*) dispositions financières et *c*) problèmes.

A mon avis, monsieur Pickersgill, ceci ne relève pas du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

M. CHAMBERS: Dans ce domaine, il existe une relation directe entre une station privée de télévision et la société Radio-Canada, mais ne s'agit-il pas plutôt des émissions de Radio-Canada?

M. PICKERSGILL: Ceci fait partie de l'organisation.

M. CHAMBERS: De toute façon cela ne relève pas du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Plusieurs membres du Comité avaient l'impression, je pense, qu'il s'agissait là d'un bon titre, et nous espérons qu'il nous fournira des renseignements. Peut-être s'agit-il d'un sujet sur lequel la Société désire depuis longtemps donner des renseignements. En plus, j'ai toujours été frappé de ce qu'il existe, de temps à autre, de telles divergences d'opinions au sujet des divers marchés que l'on a conclus, et j'espère que M. Bushnell sera capable de nous donner son opinion à ce sujet.

M. BUSHNELL: Puis-je déclarer ceci: Nous ne voyons aucun inconvénient, mais je tiens à vous faire savoir que la situation s'est modifiée. Nous reconnaissons que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion détient maintenant l'autorité, et, probablement la responsabilité de se prononcer sur certaines de ces choses. Mais nous n'avons aucune hésitation à tenter de vous aider. De fait, nous considérons que c'est un privilège de pouvoir vous fournir ces renseignements.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je pensais peut-être que le...

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que nous laissions les choses telles qu'elles sont et s'il existe un sujet sur lequel nous voulons interroger le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, nous pourrons y revenir lorsque ses délégués comparaîtront.

Sous le titre général, Relations entre les réseaux, se trouve, au numéro 2, Examen des réseaux régionaux possibles.

Article 3—Frais et raison d'être du réseau Dominion; il s'agit d'un réseau radiophonique. Êtes-vous d'accord, mesdames et messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: A la partie H—Nouvelles initiatives: 1, prolongation des heures de télévision; 2, extension du service aux régions éloignées, ce qui, je crois, devrait plaire à M. Churchill...

M. SIMPSON: Je dois dire à ce sujet, monsieur le président...

M. PICKERSGILL: Le président considère-t-il Winnipeg une région éloignée?

M. SIMPSON: C'est là une expression que je n'aime pas du tout, quand vous mentionnez région éloignée.

Le PRÉSIDENT: Comment voudriez-vous l'appeler?

M. SIMPSON: "Région non desservie". Je suis sûr qu'il n'est pas un seul homme politique ici qui voudrait entendre dire que les provinces Maritimes sont des régions éloignées ou que les villes de l'Ouest sont éloignées.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez tout à fait raison, monsieur Simpson.

Article 3—Télévision en couleurs: article 4—Ligne de conduite à l'égard de la concurrence possible des stations privées dans les régions desservies par la Société Radio-Canada.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, puis-je proposer que nous employions les mots, Ligne de conduite de la Société Radio-Canada à l'égard de la concurrence possible de la part de stations privées.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire à la place: Concurrence possible?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres titres?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je poser une question d'ordre général?

Le PRÉSIDENT: J'étais sur le point de dire, monsieur Smith, qu'à moins d'autres titres, tel serait notre document de base à compter de maintenant, en ce qui nous regarde au moins. Nous devrons nous en tenir là si nous espérons pouvoir terminer ces séances.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voici ce que je voulais signaler: je crois que vous avez accompli un excellent travail dans la préparation de cet ordre du jour et je suis loin de protester, mais il est possible que cela nous demande beaucoup de temps à moins que nous nous réunissions un peu plus souvent que nous ne l'avons fait. Je me demande si vous pourriez nous donner une idée générale de la façon dont vous avez l'intention de procéder? Vous constatez que nous désirons entendre des témoins de deux autres organismes.

Le PRÉSIDENT: Les témoins de la Société Radio-Canada nous ont demandé de ne pas compter sur eux durant la semaine du 21 juin, puisqu'ils seront tous à Toronto.

M. BUSHNELL: Pas tous.

Le PRÉSIDENT: Quelques-uns d'entre eux seront à Toronto. A ce moment, il appartiendra au Comité seul ou au sous-comité de décider si nous devons entendre alors le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vais me faire plus précis. Ne serons-nous pas obligés de nous réunir quatre fois par semaine si nous voulons parcourir cet ordre du jour?

Le PRÉSIDENT: J'en ai bien l'impression.

M. PICKERSGILL: Et que dites-vous de ces agences de publicité qui ont formulé des demandes?

Le PRÉSIDENT: Nous avons reçu des demandes de deux ou trois d'entre elles et nous leur avons répondu de façon identique que si nous en avons le temps nous étudierons leurs demandes avec les autres demandes que nous aurons reçues à ce moment.

M. PICKERSGILL: Ces demandes ont-elles été remises au comité directeur?

Le PRÉSIDENT: Non, on ne les a pas transmises. J'ai simplement dicté moi-même une lettre portant que ces demandes seraient étudiées à une date ultérieure, à laquelle le comité directeur pourrait les examiner. Cela vous donne-t-il satisfaction?

M. PICKERSGILL: Non, je ne pense pas que cela soit satisfaisant; je crois que le comité directeur aurait dû être consulté.

Le PRÉSIDENT: Quand avez-vous assisté à une réunion du comité directeur pour la dernière fois?

M. PICKERSGILL: Je me suis rendu à toutes les séances du comité directeur que j'ai pu, compte tenu de mes fonctions à la Chambre, et je ne sache pas que des séances aient eu lieu pendant que la Chambre ne siégeait pas.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, comme ce projet d'ordre du jour ne nous a pas été soumis avant ce matin je propose que nous en réservions l'adoption jusqu'à jeudi prochain, quoique nous puissions commencer à l'étudier maintenant.

Le PRÉSIDENT: Si vous vous rappelez, monsieur Tremblay, votre comité directeur vous a fait parvenir une proposition et vous en avez été avertis bien á temps. Je ne tente aucunement de faire adopter ce programme en vitesse mais je ne vois pas comment nous aurons le temps d'aborder beaucoup plus de sujets qu'il en est prévu à l'ordre du jour actuel.

M. TREMBLAY: Non, monsieur le président. Je ne désire pas que nous étudiions cet ordre du jour au complet, mais il s'agit simplement de formuler des questions qui ne sont pas comprises dans ce projet d'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT: Je pense que vous allez trouver à cet ordre du jour un endroit où il vous sera possible de poser toutes sortes de questions.

M. JOHNSON: C'est ce que je voulais dire, monsieur le président, je voulais m'assurer que nous aurions l'occasion de poser n'importe quelle sorte de questions au sujet de ces titres.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il vous sera possible de trouver, certainement, à cet ordre du jour, un endroit où vous pourrez poser ces questions. Est-ce entendu que ce sont là les titres généraux que nous allons retenir et aborder tels quels,—en commençant par "Préparation des émissions en général", acceptez-vous?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Très bien, pouvons-nous maintenant terminer l'étude du numéro 1?

M. PICKERSGILL: Avant de faire cela, je voudrais formuler une proposition tendant à ce que le Comité termine ses séances le 1er juillet, qu'il ait ou non achevé son enquête.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avec votre permission, monsieur le président, je désirerais dire un mot au sujet de cette proposition voulant que le Comité mette fin à ses séances, qu'il ait terminé ou non ses travaux. Il est possible que la Chambre siège encore à cette date; néanmoins quelqu'un souhaite que le Comité termine ses travaux. A mon avis, pareille proposition n'a pas de sens.

M. PICKERSGILL: J'ai proposé que les séances se terminent le 1er juillet 1962.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Excusez-moi.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un appuie-t-il votre proposition monsieur Pickersgill?

M. MCCLEAVE: Vous retournerez alors au Manitoba, Jack.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fairfield, avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la recherche?

M. FAIRFIELD: Non, aucune.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un d'autre désire-t-il poser des questions au sujet de la recherche? Dans ce cas l'étude du chapitre de la recherche est terminée.

M. FORTIN: Puis-je apporter une correction? Il s'agit du fascicule 8 de nos délibérations. Dans la question que j'ai posée le mot "commanditaires" devrait remplacé celui de "commentateurs".

Le PRÉSIDENT: Il va nous falloir réserver le nº 2 du chapitre "Préparation des émissions en général".

Nous en sommes donc au nº 3 de "Préparations des émissions en général". Il s'agit de l'"Analyse des principes régissant l'équilibre entre les différentes sortes d'émissions, théâtre, musique, ballets, sports" et le reste.

Monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Pourriez-vous nous accorder un peu de temps pour étudier cela? C'est un élément assez complexe et notre réponse sera prête jeudi. Je crois qu'il y a d'autres articles à cet ordre du jour, dans cette section en particulier, dont nous pouvons disposer maintenant.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord?

(Assentiment.)

M. MCGRATH: Est-ce pour la première fois que le témoin, monsieur Bushnell, prend connaissance de l'ordre du jour?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien. Nous l'avons préparé seulement tard hier soir et le secrétaire du Comité, M. O'Connor, l'a fait polycopier au cours de la nuit; il y a travaillé jusqu'à deux heures ce matin.

M. BUSHNELL: Cela va certainement faciliter le travail de notre Société mais je crois qu'il va nous falloir travailler 24 heures par jour, sept jours par semaine, durant je ne sais combien de semaines. Il s'agit d'une tâche énorme, mais nous serons heureux de faire tout notre possible pour vous donner les renseignements que vous avez demandés.

M. TAYLOR: Je suppose que l'article 3 comprendra les émissions éducatives?

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons réserver ce sujet jusqu'à jeudi.

L'article nº 4 "Examen des allégations touchant les apparitions répétées et reprises de pièces, etc."

M. BUSHNELL: En premier lieu, puis-je vous demander, monsieur le président, quelles sont ces critiques?

M. BELL (*Carleton*): Plusieurs fois à ce Comité on a prétendu qu'il régnerait une espèce de népotisme. Pouvez-vous nous dire quels sont ceux qui s'y livrent? Je crois que la Société doit répondre à cette allégation.

M. BUSHNELL: Seriez-vous disposé à accepter une réponse très succincte?

M. BELL (*Carleton*): Oui.

M. BUSHNELL: Il n'existe pas de népotisme au sein de la Société Radio-Canada. Mais si vous désirez pousser plus loin, je n'y vois pas d'objections.

M. BELL (*Carleton*): Pour être juste envers vous-même, je crois que vous devriez en dire davantage.

M. BUSHNELL: Très bien.

M. BELL (*Carleton*): Monsieur Bushnell, vous êtes bien au courant de la nature de ces critiques, auxquelles je ne m'associe pas personnellement, mais je crois que la Société devrait avoir l'occasion d'y répondre.

M. BUSHNELL: D'après moi, la réponse est très simple. Vous songez probablement au nombre de fois que certaines personnalités tiennent le micro, et il se peut qu'à votre avis comme à l'avis d'autres gens ces personnalités reviennent trop souvent.

De fait, je crois que M. Jennings, si ma mémoire est bonne, a mentionné que l'une des raisons en est que ces artistes professionnels doivent pouvoir vivre convenablement, si nous ne voulons pas les perdre. Désirez-vous entendre M. Jennings à ce sujet? Il s'agit de l'une des 125 réponses que nous avons préparées pour vous.

M. JENNINGS: On accuse parfois Radio-Canada de recourir si souvent aux mêmes interprètes et aux mêmes écrivains et que de nouveaux talents n'ont jamais l'occasion de pénétrer dans le domaine de la radiodiffusion.

Cette accusation n'est fondée que dans la mesure où il existe au Canada un nombre d'interprètes et d'écrivains devenus si compétents que la Société Radio-Canada tente de tirer le plus de profit possible de leurs talents. Comme Toronto et Montréal sont les centres de nos réseaux, les plus actifs de ces interprètes et écrivains vivent tout naturellement dans ces villes, ou à proximité. Leur activité exige leur présence presque quotidienne aux studios de la Société Radio-Canada. Ils semblent appartenir à Radio-Canada. Leurs noms figurent souvent dans les journaux. On en vient à les appeler "la clique".

L'accusation suivant laquelle Radio-Canada entretiendrait une clique est fausse si par "clique" on entend un groupe de personnes peu talentueuses et sans formation qui réussissent à obtenir des engagements grâce à leurs relations avec des réalisateurs. De simples données statistiques démentiront cette accusation, mais ces données ne satisfont jamais l'aspirant-interprète ou écrivain qui cherche à blâmer quelqu'un de ce qu'on ne l'emploie pas du tout, ou pas aussi souvent qu'on le devrait, selon lui.

Au regard de leurs confrères du Royaume-Uni et des États-Unis les interprètes et les écrivains au Canada, ont un champ d'action très restreint. Une industrie cinématographique concurrente en est juste à ses débuts; il existe peu de théâtres professionnels et les stations privées du Canada semblent recourir le moins possible aux interprètes canadiens, sauf une ou deux exceptions notoires.

En conséquence, la Société Radio-Canada doit prendre sur elle de conserver un nombre suffisant d'artistes compétents qu'elle paiera aussi bien que les autres employeurs possibles, de façon à disposer en tout temps de bons interprètes pour ses programmes.

Néanmoins, la Société Radio-Canada sait qu'elle doit tenter sans cesse de découvrir des nouveaux artistes. Chaque année, des milliers d'aspirants sont entendus en audition. En réalité, personne ne se voit refuser une audition. Deux cents textes sont reçus chaque mois et lus par au moins deux auteurs. Mais il est impossible de donner satisfaction à tous ceux qui désirent se faire une carrière dans le domaine du spectacle.

La Société Radio-Canada n'a pas assez de fonds pour faire vivre une réserve considérable d'artistes en période de formation. Si la Société devait produire de nouveaux visages pour le simple plaisir du changement que cela permettrait, la part d'argent qui reviendrait à chaque nouvel artiste, interprète ou écrivain serait si minime qu'elle ne l'encouragerait pas à devenir une compétence ni à rester au Canada.

En outre, si l'artiste en tant que tel ne parvient pas à se subvenir, il doit alors trouver d'autres moyens de gagner sa vie. Cela signifie qu'il ne peut travailler pour la Société Radio-Canada qu'à temps discontinu et à la condition d'être libre de son autre emploi en temps opportun. On comprendra facilement que nous ne pourrions maintenir la qualité de nos émissions avec des interprètes et des auteurs à temps discontinu.

Récemment, l'un de nos réalisateurs de Winnipeg s'est plaint de ce que ses efforts en vue de présenter une série de pièces théâtrales étaient vains parce qu'il ne pouvait trouver suffisamment d'acteurs du genre désiré qui puissent interrompre leur travail principal en même temps, afin de répéter ensemble.

Pour changer la ligne de conduite actuelle de la Société Radio-Canada, il faudrait recourir à un plus grand nombre de débutants et diminuer le traitement des interprètes et des artistes plus qualifiés. Cette dévaluation n'aurait pas seulement pour effet d'ajouter à l'insécurité d'une profession déjà sûre, mais aurait sans aucun doute pour résultat de ruiner les normes professionnelles élevées que nous avons réussi à établir au cours des années.

M. McLEAVE: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fortin avait déjà posé une question.

M. FORTIN: Monsieur le président, je désirerais poser mes questions en français si vous n'y voyez pas d'objection.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

(*Texte*)

M. FORTIN: Monsieur le président, ma première question est la suivante: Il est difficile pour nous d'insister beaucoup sur la répétition dans les apparitions des acteurs à la télévision, parce que nous ne sommes pas autorisés à mentionner de noms. Simplement, la première remarque que nous avons à faire, c'est que lorsqu'un téléthéâtre est présenté au réseau français de Radio-Canada, les mêmes artistes reviennent à peu près toujours. C'est là ma première question.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Un moment s'il-vous-plaît, voudriez-vous répondre à cette question, monsieur Jennings?

M. JENNINGS: Permettez-moi de demander à M. Ouimet d'en prendre l'initiative. Je sais qu'il suit le téléthéâtre.

M. MARCEL OUIMET (*Contrôleur adjoint des émissions, Société Radio-Canada*): (*En français, sans interprétation*)

M. FORTIN: Vous pouvez répondre en anglais, si vous le désirez.

M. OUIMET: (*En français, sans interprétation*)

M. PAUL: Pourquoi?

M. FORTIN: (*En français, sans interprétation*)

Le PRÉSIDENT: Écoutons d'abord l'interprétation.

(*Texte*)

M. OUIMET: Je n'ai pas d'objection à m'exprimer en anglais, mais tout de même je m'exprime avec plus de facilité en français. Si, à un moment donné, il me fallait employer un terme anglais, pour mieux préciser ma pensée, je le ferai dans la langue anglaise. Si je prends votre allégué à l'effet que les figures sont toujours les mêmes au téléthéâtre, il faut se souvenir, monsieur Fortin, que nous n'avons au Canada français qu'un nombre restreint d'artistes.

(*Traduction*)

L'INTERPRÈTE: A ce moment, je crois que M. Dorion a demandé pourquoi?

Le PRÉSIDENT: Il s'agissait de M. Paul.

(*Texte*)

M. FORTIN: Je voulais savoir si vous n'attribuez pas cela au peu de coopération que Radio-Canada accorde aux jeunes artistes de talent qui veulent aussi faire leur chemin.

(*Traduction*)

L'INTERPRÈTE: M. Ouimet avait commencé de répondre: "Au contraire" lorsqu'il a été interrompu.

M. OUIMET: Afin de hâter les délibérations, monsieur Fortin, je prétendrais le contraire. Si l'on vous donnait une liste de nouveaux artistes qui ont été découverts au cours des six ou sept dernières années par la Société Radio-Canada, surtout dans le domaine du théâtre, chez les jeunes, vous en seriez tout à fait abasourdi. Je suis disposé à appuyer cette déclaration.

M. TREMBLAY: Est-ce que vous procédez par voie de concours pour engager de nouveaux artistes?

M. OUIMET: Oui, nous recourons aux services du bureau des auditions.

M. JOHNSON: Est-ce la même chose que le bureau de la distribution des rôles?

M. OUIMET: Le bureau de la distribution des rôles est chargé de l'organisation des auditions. Mais ce bureau comme tel, n'est pas responsable des décisions prises. En règle générale, les auditions sont dirigées par deux ou trois personnes de l'extérieur, avec la collaboration d'un représentant de la Société Radio-Canada.

M. TREMBLAY (*En français, texte non consigné*)

Le PRÉSIDENT: Messieurs . . .

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Une question supplémentaire. Ce bureau qui préside à l'examen des candidats est-il composé de techniciens de Radio-Canada, de gens dont l'éducation est artistique ou est-il composé, à parts égales, de représentants de la Société?

M. OUIMET (*En français, texte non consigné*)

(*Traduction*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, nous n'avons entendu que la moitié de la réponse à la question de M. Fortin.

M. TREMBLAY: Cette question est additionnelle.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il du même sujet?

M. TREMBLAY: Oui.

M. TREMBLAY: Ces examinateurs comprennent-ils des représentants du théâtre et de la musique?

(*Texte*)

M. OUIMET: Le bureau est composé d'experts de l'extérieur, entre autres de critiques dramatiques, lorsqu'il s'agit de drames, ou dans le cas d'auditions musicales, de critiques musicaux.

Je ne peux pas vous donner leurs noms, parce que, si je vous donnais leurs noms . . . vous devriez reconnaître vous-même que ces gens-là ont tout de même l'appui général de la population.

M. TREMBLAY: Dans le cas de ces experts, si vous avez à juger, par exemple, un chanteur ou un comédien, est-ce que ces experts sont nombreux? Est-ce qu'il y a, parmi ces experts, des comédiens ou des critiques dramatiques en nombre suffisant, qu'il s'agisse de deux, d'un ou de trois experts?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Le bureau des auditions n'a jamais compris moins de trois personnes.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Vous dites que ce bureau d'audition n'est jamais composé de moins que de trois personnes, n'est-ce pas? Est-ce que dans un cas précis, lorsqu'il y a trois personnes, je suppose qu'il y a une personne de Radio-Canada, un comédien, un artiste ou quelqu'un qui est affecté au domaine sur lequel vous devez vous faire passer une audition?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Si l'audition porte sur des candidats en vue du poste d'annonceur, évidemment, dans ce cas, le bureau d'audition sera composé de personnes qui s'y connaissent dans ce domaine. Si l'audition se rapporte à des musiciens, alors nous engageons des personnes qui s'y connaissent en musique. Si l'audition se rapporte au théâtre il s'agit alors de personnes qui connaissent le théâtre.

M. TREMBLAY: Combien y en a-t-il?

M. OUIMET: Règle générale, je dirais qu'il y a deux personnes de l'extérieur.

M. TREMBLAY: Et un représentant de la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous revenir à la partie de la question de M. Fortin qui n'a pas encore été traduite?

(*Texte*)

L'INTERPRÈTE: Voici la deuxième partie des observations formulées en français par M. Fortin. Le deuxième point a trait à la répétition des drames. Je ne sais pas si la remarque que je vais faire entre dans le cadre de l'ordre du jour, mais nous avons remarqué, et c'est une constatation générale dans la province de Québec, que les drames sont habituellement des drames à caractère immoral en ce sens que l'on présente 50 p. 100 des drames de famille où le ménage ne marche pas, où les enfants ne sont pas élevés, où il y a du désordre dans la famille; on ne nous présente jamais un drame où une famille unie fait son chemin.

Troisièmement, lorsqu'on présente un drame où l'intérêt public est concerné, comme récemment "Deux tours d'horloge", c'est un drame qui à mon sens était foncièrement immoral; on jette dans l'esprit des gens un doute sérieux sur la conscience et la compétence du service policier. Je demanderais à M. Bushnell de faire quelques commentaires sur ce point-là.

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Je serai très heureux de vous donner une réponse, monsieur Fortin. Vous devez admettre, je pense, que je suis l'un de ces malheureux qui ne parlent pas le français aussi couramment qu'il le faudrait. Je regarde avec beaucoup d'intérêt quelques-uns des très beaux programmes présentés par le réseau français à CBOFT, Ottawa, et j'ai entendu ces observations auparavant. Puis-je vous faire remarquer, monsieur Fortin, que l'immoralité est une question d'opinion.

M. TREMBLAY: Non.

M. FORTIN: Je suis désolé, mais je ne suis pas d'accord.

M. BUSHNELL: Très bien; je voulais dire que le degré de moralité peut être une question d'opinion. Je vous remercie d'avoir apporté une correction à ma déclaration.

Mais je crois que si tel était le cas, nous ferions face à un tollé général.

M. FORTIN: Il y en a un, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Bien, monsieur Fortin, si tel est le cas, je vous remercie d'y avoir attiré mon attention. Mais je dois dire qu'au meilleur de ma connaissance il n'était pas bien fort, il n'y a certainement pas eu de protestations

par écrit, et je pense que certains de ces drames familiaux auxquels vous faites allusion ont été très bien accueillis; ils s'adressent à un auditoire considérable et s'ils étaient immoraux comme vous voulez le faire croire...

M. FORTIN: Bien, monsieur Bushnell...

M. BUSHNELL: ...je crois que nous en aurions entendu parler.

M. FORTIN: Je regrette d'avoir à vous interrompre, monsieur Bushnell, mais si vous donnez un morceau de chocolat à un enfant, il le prendra et sera content de le prendre, mais cela ne veut pas dire que ce soit bon pour lui.

M. BUSHNELL: Y a-t-il quelque chose de mal dans cela, monsieur Fortin?

M. FORTIN: Cela ne veut pas dire que c'est bon pour lui, demandez à M. Fairfield.

M. OUIMET: Monsieur le président, puis-je formuler une observation additionnelle à ce sujet? Je ne sais où M. Fortin a obtenu ces renseignements d'après lesquels 50 p. 100 des pièces théâtrales présentées au réseau français sont immorales. Selon moi il s'agit là d'une déclaration par trop générale. De même, si le réseau français de Radio-Canada a été critiqué à quelques reprises, et tout particulièrement au cours des dernières semaines à cause d'un incident regrettable, je dois ajouter que nous devons être fiers d'une chose, à savoir que le réseau français de la Société Radio-Canada est considéré comme le meilleur réseau français au monde. Le député d'Halifax était avec moi à Paris au cours du mois de novembre et il le sait bien. J'étais alors membre de la délégation à l'UNESCO, et je m'occupais des problèmes radiophoniques quand nous avions quelques temps libres. C'est ainsi que j'ai eu le plaisir de rencontrer le directeur général de la télévision française et de le voir se lever pour proposer un toast au premier réseau de télévision française au monde. Ceci, venant d'un pays comptant 48 millions d'habitants constitue un hommage important et je crois que nous devrions être fiers de la production du réseau français, au cours des cinq ou six dernières années destinée à cinq millions et demi de compatriotes de langue française, malgré les quelques erreurs qui ont pu se glisser de temps en temps.

M. FORTIN: Si c'est l'opinion de la Société Radio-Canada que vous venez d'exprimer, j'espère que les journaux la publieront.

M. BUSHNELL: Je l'espère bien.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, je voudrais d'abord confirmer les remarques formulées à ce sujet par M. Ouimet, membre comme moi de la délégation dont il a parlé. Je voudrais demander à M. Jennings et à M. Ouimet si, d'après eux, il existait des cas où le mari et l'épouse travaillaient ensemble, en équipe, à certains programmes, le mari à titre de réalisateur et l'épouse comme l'une des interprètes du programme?

M. JENNINGS: Alors que le mari était réalisateur et l'épouse interprète, ou vice versa?

M. MCCLEAVE: C'est bien ça.

M. JENNINGS: Donnez-moi une seconde, il a pu se présenter de tels cas, je ne sais pas, mais je vais m'en informer.

M. MCCLEAVE: En plus de cela, un autre aspect très important, je pense, celui des apparitions d'interprètes... est-ce le réalisateur qui engage ou recommande d'engager les interprètes?

M. JENNINGS: C'est lui qui distribue les rôles.

M. MCCLEAVE: C'est lui qui choisit l'étoile?

M. JENNINGS: Il choisit l'interprète principal et les autres membres de la distribution.

M. McCLEAVE: N'existe-t-il pas un certain danger, si la chose se produit, et on m'a dit qu'elle se produisait, quoique je n'en sache rien personnellement; si l'on sait que le mari est le réalisateur de l'émission et que sa femme en est l'interprète principale, ne croyez-vous pas que la situation prête à critique chez le public?

M. JENNINGS: Je ne suis au courant d'aucun cas où le mari serait le réalisateur et la femme l'étoile d'une série d'émissions. Mais comme je vous dis, je peux tenter d'obtenir ce renseignement pour vous.

Le PRÉSIDENT: Nous obtiendrons ce renseignement pour vous plus tard. A-t-on d'autres questions à poser sur le point soulevé par M. McCleave?

M. JOHNSON: Je crois avoir entendu M. Jennings mentionner que le réalisateur distribue les rôles.

M. JENNINGS: C'est bien ça.

M. JOHNSON: Cela veut-il dire qu'il lit le texte et décide qui va fournir un certain texte?

M. JENNINGS: Oui.

M. JOHNSON: N'y a-t-il pas ici double emploi avec le bureau des textes—dont je ne sais pas le nom, mais à Montréal on l'appelle le bureau.

M. JENNINGS: Le bureau de la distribution des rôles.

M. JOHNSON: Oui, c'est bien ça. N'y a-t-il pas double emploi entre les fonctions du réalisateur et le travail du bureau de la distribution des rôles et le bureau des textes.

M. JENNINGS: Le bureau de la distribution des rôles, en premier lieu, est un service destiné à maintenir en disponibilité un groupe d'interprètes, à tenir une liste d'ordre général des dispositions des artistes pour certains rôles à la télévision, de leur aspect physique, etc.

Le réalisateur, en parcourant le texte à réaliser, doit le lire très attentivement et concevoir les moyens à prendre pour atteindre le but. Il doit se représenter les personnages puis avec l'aide du bureau de la distribution des rôles, de sa documentation, les photographies et la description des aptitudes des artistes, etc., il tente de trouver les personnes les mieux adaptées aux rôles qu'il a arrêtés dans son esprit.

M. JOHNSON: Cela veut-il dire que le bureau des textes a déjà pris connaissance du manuscrit?

M. JENNINGS: Oui.

M. JOHNSON: Et qu'il l'a approuvé?

M. JENNINGS: C'est bien ça.

M. JOHNSON: Avant qu'il parvienne au réalisateur?

M. JENNINGS: Oui.

M. JOHNSON: Le réalisateur peut-il retourner le manuscrit?

M. JENNINGS: Oh, oui. Ce serait bien embêtant si le réalisateur qui ne veut pas admettre un manuscrit était "forcé" de le réaliser quand même.

M. JOHNSON: Alors il s'en rapporte au bureau de la distribution des rôles pour trouver les acteurs nécessaires à sa pièce?

M. JENNINGS: C'est bien ça.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Monsieur Jennings, de fait, vous avez parlé de la nécessité de fournir aux interprètes suffisamment de travail pour les garder occupés au Canada; mais que pense la Société Radio-Canada de certains interprètes déjà très occupés et que l'on voit tout à coup réapparaître une demi-heure plus tard pour une annonce commerciale?

M. JENNINGS: Ce qu'on en pense?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Croyez-vous qu'il s'agit...

M. JENNINGS: Simplement pour une courte annonce commerciale, voulez-vous dire?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Oui, cela contribue-t-il à maintenir cette intégrité artistique que nous recherchons?

M. JENNINGS: En toute franchise, nous n'avons pas été bien chanceux dans certains cas en particulier. C'est là quelque chose qu'il nous est très difficile de maîtriser. Je crois que c'est une impression qui change considérablement, par exemple lorsqu'un homme ou une femme viennent de terminer une pièce très sérieuse ou qu'ils sont sur le point de présenter à la télévision une pièce très sérieuse, de les voir tout à coup annoncer un produit.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Il me semble que cela devient de plus en plus courant.

M. JENNINGS: C'est parce que les interprètes deviennent de plus en plus populaires auprès du public; leur étoile grandit, dans un certain sens, et les annonceurs se rendent bien compte de leur puissance de ventes dans les annonces de courte durée.

Le PRÉSIDENT: Ce sont tous des interprètes indépendants, n'est-ce pas?

M. JENNINGS: Oh, oui.

M. DORION: Je voudrais poser une question à M. Jennings au sujet des apparitions répétées de certains interprètes; j'ai quelques questions à vous poser. J'ai pris connaissance d'une entente entre la Société Radio-Canada et le Conseil canadien des auteurs et des articles où l'on trouve une clause tout à fait étonnante. Je n'ai jamais vu une telle clause dans un contrat entre des employeurs et des employés et je voudrais savoir la raison d'être de cette clause. Je lis l'article, numéro 37, au sujet des interprètes à la télévision:

> La Société est convenue que toute personne autorisée à retenir ou diriger les services d'artiste, et qui demande ou accepte des émoluments, cadeaux ou autre rénumération se rapportant à l'engagement de l'artiste, devra être punie. La C.C.A.P.A. est convenue que tout artiste coupable d'avoir offert des cadeaux inconsidérés ou d'avoir demandé un emploi en offrant un cadeau ou un paiement devra être puni.

Tout d'abord je suppose que vous avez reçu des plaintes au sujet de tel ou tel réalisateur qui avait demandé des cadeaux en vue d'engager certains interprètes, est-ce vrai ou faux?

M. BUSHNELL: Puis-je répondre à cette question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas exactement comment cela peut se rapporter aux apparitions répétées des interprètes; pouvez-vous me dire comment cela s'y rapporte?

M. DORION: C'est un des aspects de la question, parce que nous voyons toujours les mêmes personnes et c'est un examen qui a été porté à l'attention du Comité. J'ai des raisins de croire que certains réalisateurs reçoivent de l'argent ou des cadeaux de certains interprètes. Il s'agit là d'un renseignement que j'ai reçu et d'un renseignement très sérieux.

Le PRÉSIDENT: Alors votre question serait: Pourquoi un tel état de choses?

M. DORION: Pourquoi cette clause existe-t-elle? Avez-vous reçu des plaintes à ce sujet, au sujet de cette façon de procéder?

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous demander d'abord: S'agit-il de faits présents ou passés?

M. JENNINGS: Je suppose que M. Dorion donne lecture d'un contrat actuel?

M. DORION: Oui, du mois de mars 1957 à octobre 1958.

M. BUSHNELL: Puis-je vous donner la réponse, monsieur Dorion? C'est une accusation que l'on entend dans le monde du spectacle depuis que ce monde existe. Elle ne disparaîtra jamais. A ma connaissance, on n'a jamais pu le prouver et si on peut le prouver, cette clause veut dire exactement ce qu'elle dit; si quelqu'un, vous ou un autre, peut nous apporter des faits et des chiffres établissant qu'un réalisateur a touché un émolument de quelque sorte, reçu des cadeaux ou autre chose ou s'il les a demandés à quelque artiste, peu importe de qui il s'agit, il sera renvoyé.

M. DORION: A plusieurs reprises, j'ai participé à la conclusion d'accords de cette sorte et je n'ai jamais vu une telle clause. Je suppose que si cette clause a été rédigée, acceptée, c'est parce qu'il y avait eu des plaintes venant de quelqu'un. Avez-vous reçu des plaintes?

M. BUSHNELL: Des plaintes, non.

M. JENNINGS: Il y a toujours des rumeurs qui courent dans ce genre d'affaires, et je suppose que c'est á cause de ces rumeurs que l'on a inclus cette clause. Mais comme dit M. Bushnell nous n'avons jamais reçu de plaintes; mais si nous recevons quelques plaintes qui s'appuient sur des faits, nous ferons ce que M. Bushnell a dit.

M. BUSHNELL: Nous allons les remercier de leurs services.

M. DORION: Je suppose que cette clause a été acceptée à la suite d'une discussion?

M. JENNINGS: Je n'ai aucune idée si cette clause a été proposée par le C.C.A.A. ou la Société Radio-Canada.

M. DORION: Avez-vous été mêlé de quelque façon à la discussion de cette clause?

M. JENNINGS: Personnellement, non.

M. DORION: Alors vous ne savez pas pourquoi cette clause existe?

Le PRÉSIDENT: Il a répondu: il s'agit d'une mesure préventive à cause de certaines rumeurs.

M. DORION: Il y avait une raison. Je ne l'avais jamais vu dans aucun accord.

Le PRÉSIDENT: Était-ce là votre question?

M. BUSHNELL: Ne croyez-vous pas qu'il s'agit là d'une bonne mesure préventive?

M. DORION: Est-il vrai que les directeurs de la Société Radio-Canada ont écrit des lettres à chaque réalisateur qui avait reçu des prêts de la part de certains interprêtes? Avez-vous déjà écrit une lettre aux réalisateurs en leur demandant de rembourser ces emprunts?

M. JENNINGS: C'est la première fois que j'en entends parler.

M. DORION: Peut-être ne vous en rendez-vous pas compte, mais les renseignements que j'ai sont très sérieux.

M. BUSHNELL: C'est très bien; ces renseignements peuvent être sérieux et nous les tenons pour très sérieux. Mais auriez-vous l'obligeance ou quelqu'un aurait-il l'obligeance de bien vouloir apporter des preuves? Si quelqu'un veut bien nous saisir de ces faits, une fois la preuve faite, ces gens seront remerciés. Notre Société a pour ligne de conduite de ne permettre aucun trafic de ce genre.

M. DORION: Je ne suis pas ici pour établir des preuves, je suis ici pour enquêter et quand je vois une clause de ce genre dans un contrat, je ne peux la comprendre. C'est le résultat d'une discussion et durant ces discussions il y a certainement eu des plaintes de mentionnées.

M. BUSHNELL: Puis-je ajouter ceci: j'ai été directeur-général des programmes de la Société pendant 15 ans. Mon collègue et associé à cette époque était M. Marcel Ouimet. Je ne puis me rappeler un seul cas, du tout début, alors que je commençais le 1er novembre 1933 à la radio nationale, un seul cas où de telles accusations n'étaient pas portées.

M. DORION: Pas seulement cela. Je n'accuse personne. Je suis sûr que vous n'étiez pas mêlé à cela et je suis sûr que M. Ouimet n'y était pas mêlé non plus. Je parle d'accords entre réalisateurs et interprètes seulement.

M. BUSHNELL: Encore une fois...

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je voudrais en appeler au règlement avant que cette discussion ne se continue. M. Dorion a mentionné une lettre, ou une prétendue lettre, qui était censée avoir été écrite.

M. DORION: Non, je n'ai fait allusion à aucune lettre, ce sont des renseignements que j'ai reçus, des renseignements de vive voix, et qui sont très sérieux.

M. PICKERSGILL: J'en appelle au règlement: M. Dorion a-t-il quelque connaissance personnelle d'une telle lettre ou se contente-t-il de répéter des commérages?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose á dire á ce sujet, monsieur Dorion, au sujet de ce rappel au règlement?

M. BELL (*Carleton*): Il ne s'agit sûrement pas d'un rappel au règlement.

M. DORION: Je n'ai mentionné aucune lettre, j'ai dit que j'avais reçu des renseignements sérieux de la part d'une personne qui est en mesure de me fournir ces renseignements. J'ai en main l'accord et cette clause est tout à fait étonnante parce que je n'ai jamais vu une clause de ce genre dans aucun contrat et j'ai pris part très souvent à des commissions d'arbitrage par exemple et j'ai eu à préparer des ententes mais je n'ai jamais vu une clause de cette sorte.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Dorion vous proposez que cette clause soit revisée par la Société Radio-Canada, n'est-ce pas?

M. DORION: Non; je prétends que M. Bushnell et M. Ouimet doivent savoir pourquoi cette clause existe. S'il s'agit du résultat d'une discussion ou de plaintes portées à l'attention de quelqu'un...

M. OUIMET: Comme M. Bushnell l'a mentionné, ces rumeurs ont eu cours pendant de nombreuses années. Nous sommes actuellement en relations avec l'association des réalisateurs et ils sont tout à fait opposés à ce que l'on a prétendu être une pratique établie, et nous espérons en venir un jour à une entente avec l'association des réalisateurs entre la Société Radio-Canada et les réalisateurs, en vue d'une action conjointe. Il peut bien exister quelques moutons noirs dans le troupeau mais tout le troupeau ne veut pas être noirci à cause d'un ou de deux que nous ne pouvons pas attraper individuellement, peut-être.

M. DORION: Avez-vous pris quelques mesures disciplinaires contre quelqu'un?

M. OUIMET: Comment prendre des mesures disciplinaires quand nous n'avons pas de preuves? On ne peut pas présenter de preuves.

M. DORION: Avez-vous pris quelques mesures disciplinaires en vertu de cette clause?

M. JENNINGS: Non.

Le PRÉSIDENT: Puis-je suggérer que M. Jennings étudie ce problème et qu'il nous en dise un mot la prochaine fois.

M. DORION: Je voudrais connaître l'opinion de M. Ouimet au sujet...

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'une question pertinente?

M. DORION: Oui, très exactement. Je voudrais entendre M. Ouimet lui-même me dire s'il croit que la moralité est une question d'opinion.

Le PRÉSIDENT: En quoi cela se rapporte-t-il aux apparitions répétées des interprètes?

M. PICKERSGILL: Cette question a été posée il y a quelque temps et renvoyée.

(*Texte*)

M. DORION: Monsieur le président je tiens d'abord à le dire, je ne voudrais pas que l'on donne l'impression que Radio-Canada, dans son ensemble, ne fait pas une très belle besogne. Je dois dire qu'à mon avis Radio-Canada est une institution essentielle, nécessaire et qui nous fait honneur en très grande partie. Évidemment nous sommes ici pour enquêter sur les erreurs et les défauts que cela peut comporter et je ne voudrais pas que cela laisse l'impression que nous sommes complètement ennuyés par Radio-Canada, loin de là.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'une déclaration et nous avons voulu nous en tenir au minimum.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, depuis quelque temps déjà, j'attends de poser une question additionnelle au sujet du point soulevé par le député de Montmagny-L'Islet. Ma question à M. Ouimet est celle-ci: La Société Radio-Canada a-t-elle reçu de la part des autorités religieuses, je veux dire de la part des évêques, des protestations considérables durant un certain temps au sujet de la moralité de son travail?

M. TREMBLAY: Oui.

M. DORION: Oui.

Le PRÉSIDENT: Les témoins sont ici.

M. OUIMET: Nous avons reçu quelquefois des protestations contre certaines pièces. La plupart du temps il s'agissait de protestations individuelles. Je dirais que l'attitude adoptée par la Conférence des évêques il y a une couple de semaines constituait un précédent. Individuellement les évêques peuvent nous écrire, quelques associations le font. Règle générale, nos émissions, je dirais que l'accueil que reçoivent les programmes français du réseau français de Radio-Canada est le meilleur au monde.

M. PICKERSGILL: Alors je voudrais demander aux témoins si les moralistes politiques que nous avons parmi nous ce matin ne constituent pas plutôt des exceptions?

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous demander en quoi cela se rapporte aux interprètes?

M. FORTIN: Il demande une opinion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, il y a quelque temps M. Jennings a lu une déclaration et l'un des embêtements de ne pas en avoir d'exemplaire c'est que je ne peux pas citer ses paroles. Mais, si je me rappelle bien, il a mentionné que la Société Radio-Canada doit prendre sur elle de recourir aux interprètes canadiens, parce que trop peu d'autres personnes, et je suppose qu'il songeait aux radiodiffuseurs, le font. N'est-ce pas là l'essentiel de votre déclaration?

M. JENNINGS: C'était bien ça. J'aurais préféré la libeller en termes différents.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voudriez-vous faire ceci pour nous? Pourriez-vous nous dire sur quels faits repose votre raisonnement? Vous contentez-vous de citer le rapport de M. Fowler ou est-ce le résultat d'une enquête? A titre de renseignements, je voudrais savoir de quels faits on s'est inspiré pour cette déclaration, monsieur Bushnell. Je saisis cette phrase dans la déclaration de M. Jennings et je lui ai demandé la permisssion pour la citer. Je crois qu'il s'agissait du fait que les artistes n'étaient pas suffisamment encouragés.

M. JENNINGS: C'est bien ça.

M. BUSHNELL: Il ne s'agissait certainement pas d'une approbation. Il a existé et, de fait, il existe encore, surtout dans le domaine de la télévision, des stations privées qui font appel à un très grand nombre d'artistes et nous nous en réjouissons. Cela peut très bien amener un mouvement d'artistes vers un point central et nous sommes très heureux que les stations privées agissent de cette façon. Nous permettons à ces gens de se produire sur une scène plus importante et nous les accueillons avec plaisir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En réalité cette déclaration ne correspondait pas exactement aux faits.

M. BUSHNELL: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La seconde question s'y rapporte. Dans votre déclaration, vous avez également fait allusion aux mauvais salaires touchés par des acteurs ou des interprètes. Voilà qui est très intéressant, parce que nous en avons eu un exemple tout récemment, sans donner de nom, et nous perdons maintenant cet individu qui passe à un réseau américain. De façon générale, il s'agit d'une somme totale de 42 millions de dollars; l'an dernier on a versé 19 millions de dollars aux artistes, etc.

Monsieur le président, peut-être préférez-vous que nous parlions de ceci plus tard: que faites-vous pour tenter de maintenir un meilleur équilibre? Ou préférez-vous y venir sous la rubrique "Recrutement"?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur McIntosh, vous aviez une question à poser. Ensuite ce sera M. McGrath, et puis M. Tremblay.

M. MCINTOSH: Ma question fait suite à celle de M. Smith et elle se rapporte à la déclaration de M. Jennings au sujet des salaires de concurrence. Que voulez-vous dire par là? Vouliez-vous comparer ces salaires avec ceux d'autres artistes au Canada ou dans d'autres domaines, comme celui du premier ministre qui touche $37,000 par année et quelques-uns de ces artistes qui font davantage? Combien touchent, mettons plus de $2,000 par mois? A qui les comparez-vous? Les comparez-vous aux artistes des États-Unis?

M. JENNINGS: Excusez-moi un moment, pendant que je cherche le passage en cause, parce que j'ai pu l'avoir mal lu?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser une autre question, monsieur McGrath, pendant que M. Jennings fait ses recherches?

M. MCGRATH: Ma question complète celle de M. Pickersgill et se rapporte à ceci: Monsieur Bushnell, certains événements récents ne forceraient-ils pas la Société Radio-Canada à songer à la nécessité ou à l'opportunité d'établir, surtout en se rappelant bien le but de la Société qui est de fournir des émissions typiquement canadiennes...

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath, la question de M. Pickersgill ne portait pas sur ce sujet. Elle avait trait aux apparitions répétées d'interprètes et je me demande si la vôtre s'y rapporte.

M. MCGRATH: Puis-je terminer ma question, parce qu'elle se rapporte au théâtre. Il s'agit bien de cet article-ci.

Le PRÉSIDENT: Des interprètes aux apparitions répétées?

M. MCGRATH: Oui, les apparitions répétées d'interprètes et de pièces.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien, continuez.

M. McGRATH: L'opportunité d'établir une espèce de conseil consultatif des programmes vous permettant de recourir aux représentants de groupes importants dans différentes régions du Canada qui donneraient leur avis aux centres de réalisation de la Société Radio-Canada au sujet de ce que l'on peut considérer comme de bon ou de mauvais goût.

M. BUSHNELL: Je ne voudrais pas...

M. McGRATH: Il ne s'agit pas de censure.

M. BUSHNELL: Non, je comprends bien ça. De fait, nous avons essayé cela au tout début de l'existence de Radio-Canada, quand M. Gladstone Murray en était le directeur général. On s'est livré à cette expérience dans l'Ouest du Canada. Très franchement, sauf dans un seul cas, il s'agissait alors des trois provinces des Prairies, nous avons constaté qu'il y avait un seul comité consultatif qui fût digne de ce nom.

Ce qui s'est produit c'est que, aussitôt les nominations des membres de ces comités consultatifs connues, les artistes locaux en ont entrepris le siège, en différents domaines, et ces membres du comité consultatif venaient de différentes régions de chaque province, et on a tenté d'en obtenir des emplois. En vérité il n'y a rien de mal à cela, ceux-ci portaient ces demandes à notre attention, mais en grande majorité on n'y trouvait pas grand'chose de bon. Les comités consultatifs n'ont simplement pas pu donner les résultats que nous en attendions.

M. McGRATH: Puis-je en conclure, monsieur Bushnell, que dans le cas d'une émission commanditée, par exemple, le problème ne se poserait pas, puisqu'il s'agirait alors de la responsabilité du commanditaire?

M. BUSHNELL: Non, ce n'est pas le cas.

M. McGRATH: D'abord, laissez-moi finir. Ne serait-il pas insensé qu'un commanditaire ne s'assure pas lui-même que son émission ne déplaît pas à l'auditoire? Dans le cas de programmes non commandités, ne serait-il pas recommandable de pouvoir compter sur quelqu'un de l'extérieur pour combler ce vide causé par absence de commanditaire?

M. BUSHNELL: Oui, peut-être.

M. McGRATH: De toute façon vous pourriez éviter toute discussion en procédant ainsi?

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions à M. Ouimet.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il des interprètes que l'on revoit souvent?

M. McINTOSH: Puis-je d'abord obtenir réponse à ma question?

Le PRÉSIDENT: Que disiez-vous?

M. McINTOSH: M. Jennings cherchait la réponse.

M. JENNINGS: Il s'agissait de "Salaires concurrentiels". Ce que je voulais dire est que nous tentons d'offrir suffisamment aux interprètes afin de conserver leur intérêt à travailler pour la radio et la télévision et ne pas se chercher du travail extérieur. C'est ce que je voulais dire en parlant des spectacles de Winnipeg; le réalisateur ne pouvait réussir à rassembler ses gens pour la répétition en même temps, parce qu'ils étaient employés à des travaux extérieurs.

M. McINTOSH: Ma question portait sur le mot "concurrentiel"—concurrentiel avec qui?

M. JENNINGS: C'est-à-dire en concurrence avec d'autres moyens de gagner sa vie, surtout en dehors du domaine du spectacle.

M. McINTOSH: La seconde partie de ma question était celle-ci: Combien de vos interprètes touchent plus que le premier ministre?

M. JENNINGS: Je ne saurais vous donner une réponse de mémoire.

Le PRÉSIDENT: J'ai l'impression que ceci n'a rien à faire avec notre question. Cela reviendra plutôt sous la rubrique "Personnel".

M. McINTOSH: Il s'agissait certainement de concurrence.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous que nous y revenions sous la rubrique "Personnel"?

M. McINTOSH: Cela se rapporte aux allégations, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de répétition, et non pas de concurrence. Nous y reviendrons sous la rubrique "Personnel".

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, pourriez-vous me dire s'il n'existe pas à Radio-Canada, des gens qui sont parfois artistes et auteurs de programmes, qui jouent dans des programmes, et qui sont en même temps les auteurs des textes à Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Ceci se produit de la même façon que dans les autres pays du monde.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Pourriez-vous me dire si vous considérez normal que les auteurs soient engagés pendant 10, 15, 20 ans par la Société Radio-Canada quand il y a tant de jeunes auteurs qui pourraient bien faire valoir leurs talents?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Je peux dire qu'au réseau français on s'en tire pas mal. Nous avons produit de nouveaux auteurs au cours des 20 dernières années. Évidemment il y en a qui ont encore des programmes aujourd'hui qui en avaient à l'époque de la radio. A cause de certaines circonstances, et parce que leur "œuvre" était bien connue, il nous a été possible de les faire passer à la télévision et même d'en faire un succès considérable. Qui sommes-nous pour nous opposer à la popularité de ces programmes particuliers?

M. FORTIN: Celui dont vous parlez est mon programme favori.

M. OUIMET: Vous savez de quelle émission je veux parler?

M. FORTIN: Oui, et je l'aime.

M. TREMBLAY: (*En français, sans interprétation*):

Le PRÉSIDENT: Il y a peut-être ici un accroc au règlement. Puis-je en avoir l'interprétation?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, on a déposé des rapports sur l'emploi de certains commentateurs, dans différentes sections ou pour différents programmes en 1958.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Cela viendrait sous la lettre "C", à la rubrique "Apparitions répétées de commentateurs".

M. TREMBLAY: Je désirerais obtenir des renseignements en vue de faire déposer certains documents.

Le PRÉSIDENT: Se rapportant à cette époque?

M. TREMBLAY: Oui, se rapportant à cette époque.

Le PRÉSIDENT: Alors, c'est très bien.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je voudrais qu'on nous présente un rapport sur l'emploi de ces commentateurs au cours des années 1956, 1957 et même 1955.

(*Traduction*)

M. OUIMET: Vous serez satisfait,—Monsieur le président puis-je demander à M. Tremblay s'il se contenterait des chiffres que nous avons? Je crois, lorsque nous nous attendions aux réunions du Comité, le printemps dernier, que nous avions préparé des listes remontant au 1er septembre 1956. Cela vous plairait-il? Ces listes embrassaient les quatre derniers mois de 1956 et toute l'année 1957. Nous pouvons fouiller davantage, mais cela occasionnerait un retard d'une couple de semaines avant de pouvoir réunir tous ces renseignements, si nous nous reportons au 1er janvier 1956.

M. TREMBLAY: Je voudrais avoir des renseignements au sujet de 1955, 1956 et 1957.

M. TAYLOR: En m'en tenant à la rubrique numéro 4, n'est-il pas vrai que plusieurs interprètes aux apparitions répétées sont mis de côté au moment où ils atteignent le plus de popularité?

Je veux me reporter à trois déclarations des journaux. Je ne formule pas d'observations sur des vedettes en particulier mais je me contente de déclarations de portée générale.

Le *Vancouver Sun* écrit:

> Au cours de la saison dernière on nous a présenté l'émission Barris Beat, qui mettait en vedette Alex Barris, insistait sur la comédie et se gagnait trois prix nationaux de même qu'un public considérable.

L'article poursuit:

> Mais les programmes de 1957-1958 de la Société Radio-Canada ne mentionnent rien du Barris Beat.

L'autre article se rapporte encore au même sujet et il est du *Vancouver Sun*:

> Même si l'on prétend officiellement que Cool Pepper disparaît de l'écran parce que c'était prévu, je me laisse dire qu'il est enterré parce que les directeurs de la C.B.U.T. n'aiment pas le jazz.

Puis on fait mention de la popularité du programme.

Le PRÉSIDENT: Ceci a-t-il trait à l'apparition répétée de certains interprètes?

M. TAYLOR: Voici mes deux questions: quand on met fin à ces programmes, pourquoi la Société Radio-Canada n'en donne-t-elle pas les raisons aux téléspectateurs? On a souvent mentionné que ces artistes ne s'entendent pas toujours avec les autorités de la Société Radio-Canada et alors on les fait disparaître. Pourquoi ne pas informer les auditeurs de la raison pour laquelle on supprime l'émission: raisons de maladie, manque de commanditaires ou parce que leur popularité ne les justifient pas?

Le PRÉSIDENT: Je me demande encore si cela se rapporte aux apparitions répétées d'interprètes.

M. JENNINGS: Je ne sache pas qu'il existe de mystère à ce sujet et il pourrait y avoir au moins une demi-douzaine de bonnes raisons motivant la disparition de ces programmes. Je suis bien sûr que nous ne nous défaisons pas d'interprètes pour le simple plaisir de le faire, lorsqu'ils sont au sommet de leur popularité; nous serions bien fous d'agir ainsi.

M. TAYLOR: J'y ai fait allusion, et voici une autre observation. L'auteur continue:

> C'est tout un mystère.

Et il n'a pas pu obtenir la raison de cette attitude.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous me dire ce que cela peut bien avoir à faire avec les apparitions répétées d'interprètes?

M. TAYLOR: S'il s'agit d'artistes de premier ordre, pourquoi ne pas les conserver, même s'ils ne s'entendent pas avec les autorités de la Société Radio-Canada?

M. JENNINGS: Je ne connais aucun cas où la Société Radio-Canada a remercié une étoile de première valeur et je ne vois aucune raison élémentaire de le faire, si cette personne était populaire auprès des auditeurs et des téléspectateurs. On peut exprimer de telles opinions mais...

M. CARTER: J'ai mentionné trois programmes en particulier.

Le PRÉSIDENT: Je vais être obligé de mettre fin à cette séance. Quelle est votre intention, devrions-nous nous réunir cet après-midi dans cette même salle à 3 h. 45?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Et de nouveau, jeudi à 9 h. 35?

(Assentiment.)

M. FORTIN: Sommes-nous d'accord pour cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Nous nous retrouverons cet après-midi.

M. DORION: Pour notre prochaine réunion, je voudrais avoir un exemplaire de l'entente passée entre la Société Radio-Canada et le Conseil canadien des auteurs et des artistes au sujet des écrivains de la télévision.

Le PRÉSIDENT: Ceci viendra sous la rubrique "Personnel".

M. JENNINGS: N'est-ce pas ce dont vous parlez?

M. DORION: Il s'agit de celle du mois de mai 1955 mais je crois qu'on l'a renouvelée.

M. TREMBLAY: Au sujet des apparitions répétées de certains interprètes, je voudrais voir ces règlements...

Le PRÉSIDENT: Nous continuerons cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MARDI 9 juin 1959,
3 h. 45 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs nous sommes en nombre. Nous allons poursuivre cet après-midi le travail que nous avons interrompu ce matin, en abordant la rubrique n° 4 de la partie "A": l'examen se rapportant aux apparitions répétées de certains interprètes.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, pouvez-vous me dire si les artistes français, c'est-à-dire les artistes étrangers, de France ou d'Europe en général, sont soumis à des auditions de la part de Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Tout dépend, monsieur le président, s'il s'agit d'artistes dont la réputation est bien établie ou si ce sont des nouveaux venus. Dans le cas des nouveaux venus, ils doivent subir des auditions comme n'importe qui. Et puis, s'ils veulent s'établir au Canada ils doivent être reconnus par l'Union des artistes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, encore une fois je vous en prie...

L'INTERPRÈTE: Il s'agit d'une question additionnelle.

Le PRÉSIDENT: Je le comprends bien. Mais encore une fois nous parlons des artistes qui reviennent souvent. Le cas des nouveaux artistes qui viennent de France ou d'autres nouveaux venus, n'a rien à faire avec les apparitions répétées d'interprètes, d'après moi.

M. TREMBLAY: J'en appelle au règlement, monsieur le président. Je tiens à souligner que nous discutons ici les apparitions répétées d'interprètes. M. Ouimet a déclaré ce matin qu'il existe un choix et que ces interprètes passent en audition; je voudrais savoir si...

Le PRÉSIDENT: Alors très bien, continuez.

M. OUIMET: Dans le cas de nouveaux interprètes, c'est entendu.

M. TREMBLAY: Je voudrais que M. Ouimet nous dise ce qu'il entend par "nouveaux venus" dans ce domaine?

M. OUIMET: Monsieur Tremblay, je ne crois pas que vous iriez demander à des gens comme Edith Piaf ou Charles Trenet, et je pourrais vous en nommer pendant des heures, de subir une audition avant que nous recourrions à leurs services. Nous avons notre façon à nous de faire l'audition de ces gens et c'est en écoutant les disques qu'ils enregistrent régulièrement.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je vous remercie pour cette réponse mais je me demande ce que vous entendez par des nouveaux venus, en ce qui concerne les artistes français? Évidemment, je ne mets pas en cause les cas des très grands artistes dont la réputation est internationale mais là il y a des degrés que je voudrais bien vous voir préciser.

M. OUIMET: Encore une fois il est difficile de répondre à cette question parce qu'il s'agit de définir ce qu'est un artiste bien établi et ce qu'est un artiste non établi. Alors à ce moment-là, tout dépend en définitive du jugement des directeurs de programmes. S'il s'agit d'artistes frais émoulus du Conservatoire de Paris, je peux vous assurer qu'ils seront soumis à une audition comme n'importe quel autre artiste. S'il s'agit d'un artiste qui a déjà 5, 6 ou 7 ans d'expérience nous le soumettrons probablement à une audition qui ne sera peut-être pas, remarquez-le bien, en circuit fermé, mais nous l'essaierons une fois ou deux et nous jugerons immédiatement s'il a les qualités requises pour jouer d'autres rôles.

(*Traduction*)

M. OUIMET: Si je peux m'expliquer davantage, monsieur le président, avant que nous puissions recourir à un artiste, il doit obtenir un permis de travail de la part de l'Union des artistes et il peut demander jusqu'à 6 permis de travail, avant d'être invité définitivement à appartenir à l'Union des artistes.

M. JENNINGS: Monsieur Tremblay, l'audition a simplement pour but de découvrir ce que vaut l'interprétation d'une personne; c'est là son but.

M. TREMBLAY (*En français, sans interprétation*):

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous sûr que ceci se rapporte bien au numéro 8, qui porte sur la recherche de nouveaux exécutants?

L'INTERPRÈTE: Je vous demande pardon, l'interprétation de ces paroles était: "Une dernière question." Je le dis aux fins du compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de l'emploi de nouveaux artistes, maintenant, n'est-ce pas?

M. TREMBLAY: Pas exactement. Je parle des interprètes que l'on revoit souvent, je m'informe de la façon...

Le PRÉSIDENT: De la façon dont on peut les considérer comme de nouveaux artistes?

M. TREMBLAY: On choisit les interprètes, et M. Ouimet a déclaré ce matin qu'il existe un bureau des auditions qui fait le choix de ces interprètes. Je crois qu'il s'agit d'une question pertinente.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien; vous avez une autre question, monsieur Tremblay, n'est-ce pas, je vous prie de continuer.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, pourriez-vous me dire s'il existe des règlements écrits au sujet des critères que peuvent utiliser les gens qui composent ce bureau d'audition?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Les gens qui font partie de ces bureaux d'audition recourent à une formule qui tient compte,—mettons qu'il s'agit d'une soliste, de la personnalité de cette soliste; s'il s'agit d'une audition en vue de la télévision, son apparence aura certainement de l'importance. Ce bureau tient compte également de la qualité de la voix, de la pureté de la diction, de la facilité d'énonciation, du maintien de la personne en question. En réalité, si ma mémoire est bonne, huit ou neuf points entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur un candidat.

Monsieur le président, si vous me permettez d'ajouter un détail maintenant, je crois que ceci vous aidera à mieux comprendre. Peut-être cela serait-il utile aux membres du Comité si je versais au compte rendu de cette séance quelques statistiques que l'on m'a remises ce midi au sujet de l'emploi des artistes à Montréal. J'ai pris rapidement les chiffres se rapportant au mois d'avril. Évidemment nous n'avons pas de chiffres disponibles pour les mois de mars, février et janvier parce que, à cette époque, le réseau français, comme vous le savez, était en grève ou sortait de la grève. Je possède des chiffres pour décembre 1958, novembre, octobre et septembre de cette même année.

Le PRÉSIDENT: Une fois encore, monsieur Ouimet, il s'agit du nombre de fois...

M. OUIMET: Ceci a trait aux répétitions d'emploi de la part de certains artistes.

Le PRÉSIDENT: Alors nous pouvons entendre cette déclaration.

M. OUIMET: Au mois de septembre 1958, 923 artistes ont été employés par le réseau français de la Société Radio-Canada. 839 y étaient déjà venus, et 84 étaient nouveaux. En octobre 1958, on a recouru à 1,243 artistes, dont 1,071 étaient déjà venus au réseau et 172 constituaient de nouveaux artistes. En novembre 1958, il s'agissait de 1,326 interprètes dont 1,164 n'en n'étaient pas à leur première apparition et 162 étaient de nouveaux artistes. En décembre 1958, nous en comptions 1,198 dont 1,046 étaient déjà venus à la télévision et 152 étaient des nouveaux interprètes. En avril 1959, il y a à peine deux mois, nous avons recouru à 1,351 interprètes dont 1,123 étaient venus précédemment et 228 étaient nouveaux.

Il faut évidemment souligner que, à Montréal, la réalisation en direct compte pour 50 à 56 heures par semaine alors qu'on en fait seulement 36 heures à Toronto ou encore, dans les services de la Radio Télévision Française. C'est pour cette raison que j'ai déclaré ce matin que notre réseau français était le plus important du monde. Et pour ce faire, nous recourons à un groupe d'interprètes qui se chiffre à quelques centaines et non pas à des milliers comme c'est le cas à Paris.

Nous employons au réseau français des acteurs qui ont commencé alors qu'ils étaient enfants et nous les utilisons encore. Nous ne les prenons pas au

berceau, mais presque. Ils nous viennent d'excellents professeurs d'art dramatique et, au cours de ces dernières années, on en a reçu du conservatoire d'art dramatique de la province de Québec, qui, enfin, s'est décidé à organiser une classe d'art dramatique, qui manquait depuis de nombreuses années.

M. TREMBLAY: Une question additionnelle, monsieur le président, au sujet des déclarations de M. Ouimet. Combien d'artistes venant de France ou de pays étrangers étaient à cette époque à l'emploi de la Société Radio-Canada.

M. OUIMET: Ici encore, il faut préciser votre question. Si vous voulez dire des artistes qui demeurent ordinairement en France...

M. FORTIN: Ou dans d'autres pays.

M. OUIMET: ...ou dans d'autres pays, je crois que je pourrais vérifier si vous m'accordez cinq minutes parce que j'ai ces chiffres quelque part dans mes documents.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. OUIMET: Je crois qu'il n'y en a pas 100; mais je vais vous donner un chiffre exact si vous me permettez de consulter mes notes.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de A-4?

M. FORTIN: Je ne sais pas si ma question se rapporte ou non à cette rubrique. Sinon vous me le direz.

Le PRÉSIDENT: Je vous en aviserai.

M. FORTIN: Les artistes et interprètes étrangers invités par la Société Radio-Canada sont-ils payés au même taux que les artistes canadiens?

M. JENNINGS: D'habitude, dans le cas de chaque artiste, il faut en discuter. Les échelles d'honoraires aux artistes sont établies dans nos ententes avec les artistes. Il existe des échelles minimums. Un artiste canadien, ou un artiste anglais ou français peut tenter d'obtenir des émoluments supérieurs. Un artiste canadien peut très bien obtenir un cachet plus élevé que celui d'un artiste venant de l'étranger.

M. FORTIN: En plus de leur cachet, leur versez-vous des frais de voyage et de séjour?

M. JENNINGS: Cela dépend. D'habitude le cachet est établi en fonction du programme et en le fixant, on tiendra compte des frais de voyage. Il se peut que l'artiste donne actuellement un spectacle dans une boîte de nuit à Toronto; nous pourrions l'engager à un de nos programmes sans que cela paraisse du tout; mais une autre fois, il peut s'agir d'un artiste qui vient de New York, et ses dépenses seraient comprises dans son cachet.

M. OUIMET: Je peux maintenant vous donner les chiffres en question. Du 1er septembre 1958 au 29 décembre 1958, il y a eu un artiste, un artiste dramatique, que nous appelons en français un comédien, qui a rempli trois engagements à la Société Radio-Canada. Dans le domaine de la musique classique, c'était neuf artistes qui ont reçu neuf engagements. Au chapitre des variétés, on trouve 79 artistes qui ont rempli 107 engagements. Pour une autre période de temps, soit du 9 mars 1959 au 25 avril de la même année, six artistes classiques sont venus six fois; 28 artistes de variétés ont fait 40 apparitions.

M. JOHNSON: Monsieur le président, puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: S'agit-il des apparitions répétées d'interprètes, monsieur Johnson?

M. JOHNSON: Oui, du numéro 4.

Le PRÉSIDENT: En vue de gagner du temps, je vous serais reconnaissant de bien vouloir parler englais.

M. JOHNSON: J'ai traduit mes notes ici.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien, alors donnez-les en français.

M. JOHNSON: (*Parle en français*): . . .

Le PRÉSIDENT: Puis-je avoir une interprétation de cela, je crois qu'il s'agit d'une déclaration.

(Texte)

M. JOHNSON: Non, monsieur le président, je pose une question: monsieur le président, à cause de la gravité de la question que je vais poser à M. Ouimet, et je m'excuse d'y revenir, c'est une question qui a été posée ce matin, mais à cause de la gravité de cette question, de ce qu'impliquait la question de Me Dorion, je voudrais une précision, ne serait-ce que pour permettre aux réalisateurs d'empêcher ici toute insinuation à leur sujet. Pouvez-vous vérifier si c'est bien vrai qu'il y a eu une cause devant le tribunal d'appel d'impôt sur le revenu, sous la présidence de feu le juge Fabio Monet en 1955, ou aux environs de cette date, une cause dans laquelle un artiste de la radio. . .

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Johnson.

(Texte)

M. JOHNSON: Un artiste de la radio aurait demandé que le tribunal considère comme dépenses déductibles de son revenu d'artiste certaines sommes d'argent données en cadeau à des personnes en autorité capables de lui confier des rôles, à des personnes en autorité qui auraient le droit ou l'autorité de lui donner des emplois comme artiste, de lui confier des rôles, en sommes?

(Traduction)

M. OUIMET: A ce sujet, je crains bien que nous ne soyons pas mieux placés que quiconque pour obtenir une copie des décisions du tribunal d'appel d'impôt sur le revenu. Comme vous le savez, nous voyons quelquefois dans les journaux que certain industriel, ou un individu en particulier, a été traduit devant le tribunal d'appel d'impôt sur le revenu mais je n'ai pas encore vu un rapport de journal mentionnant un nom.

L'artiste en question devrait-il faire une déclaration? Encore une fois, en quoi cela nous aiderait-il à moins que cet individu en particulier ne se présente devant le tribunal d'appel d'impôt sur le revenu et déclare de façon claire et sous serment qu'il a donné certaines sommes d'argent à certains individus à l'intérieur de la Société Radio-Canada?

M. JOHNSON: Une question supplémentaire, monsieur le président; alors existe-t-il à Radio-Canada un service qui s'occuperait de tels sujets et qui ferait enquête? C'était le cas de M. Roland D'Amour. Il y a eu plusieurs témoins d'appeler, entre autres M. Roland Chenail, Mlle Lucille Dumont et dans le cas de l'Union des artistes, il s'agissait de M. Gérard Delage et de M. Bernard Hogue, qui joue sous le nom de Clément Latour.

M. OUIMET: C'est la première nouvelle que j'en ai, et je peux seulement répéter que, à moins d'avoir une déclaration faite sous serment au sujet des personnes qui ont ou n'ont pas reçu des cadeaux ou d'autres choses, je crains bien que la Société Radio-Canada ne soit pas capable de condamner ces personnes, faute de preuves.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que vous deviez le faire non plus. Personne d'autre dans le Comité, d'après moi, ne crois que vous devriez le faire, à moins que vous ne soyez en possession d'une déposition assermentée. Y a-t-il d'autres questions au sujet des artistes qui reviennent souvent? Sinon nous allons passer à l'article no 5, le Service international.

M. KUCHEREPA: Au sujet du no 5, j'aurais quelques questions, monsieur le président.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, peut-être est-ce un peu prématuré, mais j'aimerais que nous puissions compter sur la présence du directeur du Service international, je crois qu'il serait disponible jeudi. Nous pourrions étudier tout cela lors d'une même séance.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire que nous serons obligés de retarder l'étude du Service international jusqu'à jeudi?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous, messieurs?

(Assentiment.)

M. TAYLOR: Au sujet du nº 4.

Le PRÉSIDENT: Nous avons terminé l'étude du nº 4; je suis désolé. Que vouliez-vous demander?

M. TAYLOR: Si le Service des recherches et sondages indiquait qu'un interprète aux apparitions répétées se révélait bien populaire, je me demandais si la Société Radio-Canada se passerait de cet interprète simplement pour présenter de nouveaux programmes?

M. JENNINGS: Si notre service de recherches et sondages indiquait les succès obtenus par un certain programme, je crois en avoir parlé ce matin, nous ne supprimerions pas ce programme en faveur d'un nouveau.

M. TAYLOR: En d'autres termes, l'étoile resterait à l'affiche longtemps?

M. JENNINGS: Je crois que nous tentons de tirer le plus possible des personnes qui sont les plus populaires.

M. BELL (*Carleton*): Je m'opposerais à ce que vous laissiez tomber Percy Saltzman.

Le PRÉSIDENT: Nº 6, films français et anglais.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Bushnell, puis-je rappeler quelque chose que nous avons discuté au cours de l'enquête sur les sujets canadiens, le nombre de films américains qui sont importés? Je m'en reporte évidemment au rapport de la Commission Fowler à ce sujet. Vous avez déclaré, je crois, que le nombre en diminuait continuellement.

A ce stade, pourriez-vous nous donner une idée de la proportion actuelle? Je voudrais savoir dans quelle mesure on a effectué cette diminution et jusqu'à quel point?

M. BUSHNELL: Monsieur le président, je crois que nous pouvons vous fournir ces chiffres.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Sans trop de difficultés?

M. BUSHNELL: Sans trop de difficultés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Bushnell, la difficulté pour vous d'avoir des films dont vous ne vous servez pas ou dont vous vous servez très peu présente quelque analogie avec un autre commerce, où il faut disposer d'une marchandise ou d'un produit difficile à écouler. Le Comité désirerait savoir si cela constitue un problème important.

De temps à autre, nous apprenons, nous qui sommes intéressés à la radio et à la télévision, qu'il vous arrive à l'occasion, de présenter une série de programmes, après les avoir achetés, qui sont de façon générale plutôt inacceptables. Par exemple, vous avez versé un montant considérable à un distributeur anglais pour un film sur Mantovani qui n'a pas servi. Cela constitue-t-il un problème important quand vous achetez un film qui ne sert pas? Cela arrive-t-il souvent à Radio-Canada?

M. BUSHNELL: Très peu souvent, d'après moi. Puis-je vous résumer en quelques mots la méthode utilisée pour nous procurer un grand nombre de films? Quand il s'agit d'acheter des films, d'habitude nous en achetons en grande

quantité. On nous a offert, comme vous savez, j'en suis convaincu, des filmothèques de M.G.M. et d'autres organisations, qui se composent de films plutôt anciens déjà sur le marché, en groupe de 750. On nous demandait d'acheter 750 films plus environ quelques 1,500 courts métrages.

Je ne donnerai pas le nom des distributeurs, mais dans un cas, parmi ces 750 films il y en avait environ 80 qui avaient déjà remporté des prix à Hollywood, à un moment où l'autre, ou qui étaient considérés comme des films de grande valeur. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres. Je crois que parmi ces 750, il y en a peut-être 40 p. 100 qui sont à peine au-dessus de la moyenne; 40 p. 100 qui sont à peu près présentables et 20 p. 100 qui ne sont pas bons du tout et que nous aurions honte de présenter. Au lieu d'acheter une filmothèque considérable . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quel était le dernier pourcentage?

M. BUSHNELL: Environ 20 p. 100. Mais au lieu d'acheter cette filmothèque considérable, nous avons préféré faire un choix et en acheter 40, 50 ou peut-être 60 à la fois. Mais je ne suis absolument pas prêt à affirmer que chacun de ces 60 films est bon, mais on nous fait une offre de 60 films nous les acceptons, et parmi eux il s'en trouve probablement deux ou trois que nous aurions honte de projeter, et on les retourne au distributeur sans les utiliser.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dans le cas que j'ai mentionné, monsieur Jennings, et peut-être, pouvez-vous m'apporter une dénégation rapide, le prix payé pour les films de Mantovani s'élevait à $150,000 et ces films n'ont jamais servi. Est-ce que cela vous rappelle quelque chose, monsieur Jennings?

M. JENNINGS: Je n'en sais rien. Mais je peux demander à M. Gilmore.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce qui m'intéresse c'est le prix, et quelle proportion cela représente de vos réalisations?

M. JENNINGS: Le prix que vous avez mentionné n'est pas exact. On a l'intention d'utiliser les séries de Mantovani l'année prochaine.

M. OUIMET: Le réseau français s'en est déjà servi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath?

M. MCGRATH: Monsieur le président, est-il loisible de discuter les films produits par la Société Radio-Canada, les films commerciaux, sous cette rubrique?

Le PRÉSIDENT: Les films commerciaux?

M. MCGRATH: Je songe à deux expériences, je suppose qu'on pourrait les considérer mieux que des expériences, se rapportant à la réalisation de programmes d'une demi-heure.

Le PRÉSIDENT: On peut en parler ici, alors abordons ce sujet tout de suite.

M. MCGRATH: Je songe aux séries: Pierre Radisson et Le dernier des Mohicans.

Au sujet de ces deux films, pourrions-nous avoir quelque idée des frais de réalisation; si les films ont été vendus à l'étranger, aux État-Unis; et combien a rapporté cette vente? Avant de commencer la réalisation des films, avait-on déjà signé des contrats avec des réseaux des États-Unis? Pourquoi le réseau de télévision de la Société Radio-Canada a-t-il discontinué la série Pierre Radisson avant de l'avoir terminée? Pourriez-vous répondre à ces questions lors de notre prochaine séance?

M. BUSHNELL: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chambers d'abord et ensuite monsieur Tremblay.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, au sujet d'une série de films qui a été achetée au États-Unis, soit des films récents ou des films anciens, par exemple dans le cas de la série Sergeant Bilko que l'on projette actuellement,

ces films sont-ils achetés par la Société Radio-Canada et vendus à un commanditaire, ou sont-ils achetés par le commanditaire qui s'entend ensuite avec la Société Radio-Canada?

M. BUSHNELL: Tout ce que j'en sais, monsieur Chambers, si ma mémoire est fidèle, c'est que, à moins de changements tout récents, le plus grand nombre de films que nous ayons achetés, et ceci était au tout début de notre installation, se montait à quatre. Nous considérons qu'ils appartiennent à la Société Radio-Canada, mais nous n'avons pas l'habitude d'acheter des films destinés à être vendus à des commanditaires. En d'autres termes, pour m'exprimer plus clairement: les commanditaires achètent les films eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser une autre question, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Les commanditaires les achètent eux-mêmes, et avez-vous le droit de les refuser? Pouvez-vous dire: "C'est un genre que nous n'aimons pas"?

M. BUSHNELL: Certainement.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je désirerais poser quelques questions, et je voudrais les poser en français au sujet des films.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. TREMBLAY: Je vais vous les lire lentement.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Les questions que je vais poser s'adressent à M. Ouimet. J'aimerais avoir une réponse à la prochaine séance ou le plus tôt possible à ces questions. Premièrement, depuis l'avènement de la télévision, combien y a-t-il eu, au réseau français, d'émissions filmées, c'est-à-dire des émissions sur films produits au Canada ou à l'étranger?

M. OUIMET: Monsieur le président, il faudrait faire une distinction, je crois entre les longs métrages et les films d'utilisation pour la télévision seulement, et même là, cela se chiffre par centaines.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, j'ai l'impression, et j'en fais part à tous les membres du Comité, que nous demandons à la Société Radio-Canada une quantité énorme de renseignements. Je sais que la Société va nous donner ce que nous lui demandons, mais de nombreuses personnes vont être employées à recueillir ces renseignements. Par conséquent, je suggérerais que nous y mettions peut-être la pédale douce, autant que possible, et que nous nous en tenions à des montants moins considérables, au lieu d'exiger un grand nombre de renseignements. En ce qui a trait à votre question, par exemple, il s'agirait peut-être d'un million de films.

M. TREMBLAY: Monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT: Parlez français je vous en prie, monsieur Tremblay.

M. TREMBLAY: Tout ce que je veux savoir c'est quel usage la Société Radio-Canada fait des films. Je sais que je demande beaucoup de renseignements mais j'ai précisé que je serais content d'avoir ces renseignements lors de notre prochaine séance, si la chose est possible. Si M. Ouimet a un . . .

M. OUIMET: Nous pouvons . . .

M. TREMBLAY: Si M. Ouimet a le moindrement d'humour, il doit comprendre que je n'insiste pas pour avoir ces renseignements lors de notre prochaine réunion, au contraire. Mais monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais poser d'autres questions.

Le PRÉSIDENT: Avant de passer à autre chose, pouvons-nous restreindre un peu la portée de votre question, monsieur Tremblay?

M. OUIMET: Nous pouvons facilement donner quelque chose se rapprochant de ce que nous savons du réseau anglais, c'est-à-dire les détails de nos réalisations en direct et des représentations de films. Il y a quelques moments j'ai mentionné 56 heures de production en direct. Il s'agit de 56 des 70 heures produites durant une semaine au cours des mois d'hiver. Ce qui laisse 14 heures de films. Ces films peuvent venir de France, du Canada, ou être produits par l'Office national du film ou il peut s'agir des films doublés de l'italien ou tout aussi bien venant de l'Amérique du Sud.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, seriez-vous satisfait du nombre d'heures au lieu de la quantité de films?

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je sais très bien le temps qu'il faut pour répondre à ces questions et si M. Ouimet veut me laisser continuer je vais exiger quelques précisions.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, si vous me le permettez je vais seulement poser quelques questions qui seront le résumé des questions vastes que j'ai dans l'esprit.

Que M. Ouimet soit bien assuré que je ne veux pas le soumettre à des recherches intensives avec ses collègues de Radio-Canada.

Je voudrais savoir combien de films ont été passés à la télévision en 1958; j'entends par là les films réalisés ou produits au Canada, ceux réalisés ou produits à l'étranger. Il s'agit ici de films documentaires, de films servant à des programmes, certaines continuités qui exigent des scènes extérieures et ensuite des films pour des émisssions de cinéma.

(*Traduction*)

M. OUIMET: Monsieur le président, je peux tenter d'y répondre. Mais grâce à Dieu nous possédons quelques cerveaux électroniques qui sont probablement beaucoup plus précis à ce sujet que nos cerveaux à nous.

M. CHAMBERS: J'ai l'impression que nous exigeons du personnel de la Société Radio-Canada une somme d'ouvrage formidable. Nous avons déjà posé quelques questions très détaillées. Je me demande si le Comité peut connaître la raison justifiant la demande de ces renseignements. Nous avons quelques responsabilités à l'endroit des frais de la Société Radio-Canada et nous contribuons à augmenter ses frais. Peut-être M. Tremblay nous dirait-il pourquoi il désire ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez besoin de ces renseignements? Nous en arrivons au stade je pense où il vous est impossible de pressurer davantage cette organisation.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, il est très facile de répondre à cette question. C'est parce que je désire savoir combien de films on a employés à la Société Radio-Canada dans les différents domaines que j'ai mentionnés il y a quelque temps. C'est la seule raison.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, puis-je ici formuler une remarque que je crois être à point?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur Bushnell.

M. BUSHNELL: Quelques-uns d'entre vous se demandent comment il se fait que Radio-Canada ait des frais aussi considérables. Vous devez vous rendre compte, aux questions qui nous sont posées que nous sommes obligés de posséder un service de statistiques très considérable avec des monceaux de rapports qui nous arrivent chaque jour de chaque semaine simplement aux fins de répondre aux questions que vous pouvez nous poser, messieurs. Voilà une des raisons de nos frais.

M. JOHNSON: Je vous remercie, monsieur Bushnell.

M. McCLEAVE: Alors peut-être pourriez-vous nous dire pourquoi les renseignements ne sont pas prêts quand nous vous les demandons, et nous expliquer pourquoi.

M. BUSHNELL: Je n'ai pas l'impression que nous nous en soyons trop mal tirés, monsieur McCleave. Vous ne pouvez pas dire, je pense que nous avons été incapables de vous donner les renseignements que vous désirez.

Le PRÉSIDENT: La Société Radio-Canada ne veut pas dire, Mlle Aitken et messieurs, que nous ne devrions pas poser d'autres questions. Mais je suis un homme d'affaires et je constate qu'il faut de l'argent pour préparer tout ça. Simplement pour satisfaire la curiosité d'une personne, je crois que les contribuables du Canada devront payer peut-être jusqu'à $2,000.

M. TREMBLAY: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement. Je ne crois pas que vous puissiez dire qu'il s'agit là d'une question de curiosité personnelle.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que vous avez dit, n'est-ce pas.

M. TREMBLAY: Quand je fais partie d'un Comité, j'y siège à titre de député.

Le PRÉSIDENT: Je l'admets.

M. TREMBLAY: Je suis ici comme représentant du peuple et c'est la raison pour laquelle j'ai posé ma question à M. Ouimet. La seule raison est que je veux savoir, et que je veux savoir à titre de député. Il me semble...

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Au sujet de l'appel au Règlement, je crois que nous devrions y aller prudemment quand nous demandons des statistiques dont la Société Radio-Canada ne dispose pas aux fins de son exploitation ordinaire. Si nous dépassons cette marge et que nous demandons des statistiques en dehors de ça, nous devons avoir alors une bonne raison pour le faire. Je crois qu'on nous a donné une assez bonne idée du nombre de programmes sur films qui passent chaque semaine. Il n'y a pas de doute que la Société Radio-Canada possède aussi des détails au sujet des films canadiens et des films étrangers.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il dire un mot à ce sujet?

M. McINTOSH: Aux fins du compte rendu, ai-je bien entendu M. Bushnell mentionner que le personnel des statistiques était là simplement pour nous donner des renseignements?

M. BUSHNELL: Non, pas simplement pour vous donner des renseignements, monsieur McIntosh, je ne veux pas vous en faire porter la responsabilité, ni au Comité; mais vous devez admettre, je pense, que des questions nous viennent du Parlement. Les questions nous viennent de nombreuses personnes. Nous devons disposer de ces renseignements statistiques, mais pas seulement pour vous et si j'ai créé cette impression j'en suis désolé. Mais voici ce que j'ai dit c'est que nous devons avoir un personnel considérable accomplissant beaucoup d'ouvrage pour fournir des statistiques en général.

M. McINTOSH: Trouvez-vous que vous en avez plus que dans d'autres sociétés de la Couronne?

M. BUSHNELL: Je ne saurais vous répondre à cela, parce que je n'ai jamais assisté à des enquêtes au sujet d'autres sociétés de la Couronne. Je n'ai aucune idée des questions que vous posez et des renseignements que l'on doit vous fournir.

M. McINTOSH: Votre système de comptabilité est-il le système ordinaire de comptabilité?

M. BUSHNELL: Ceci n'a rien à voir avec la comptabilité.

M. CHAMBERS: Au sujet de l'appel au règlement, évidemment un député, à ce titre, et représentant ses mandataires, a le droit d'obtenir ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: C'est bien mon idée.

M. CHAMBERS: Il y a cependant une limite à ça. Un député peut aussi bien désirer savoir combien il y a de crayons actuellement dans l'entrepôt de la Société Radio-Canada. J'ai l'impression que pour répondre à cette question il faudrait beaucoup de travail et je crois que le Comité aurait droit à des explications au sujet de cette demande de renseignements avant de l'autoriser.

Je me demande si M. Tremblay ne serait pas disposé à nous dire de quelle façon ces renseignements vont nous aider à préparer notre rapport?

M. BELL (*Carleton*): J'en appelle au Règlement; puis-je rappeler que nous avons un seul but qui est de préparer un rapport, rapport que nous présenterons au Parlement et qui aidera au contrôle parlementaire de la Société Radio-Canada et qui aidera la Société Radio-Canada elle-même. Je crois que tout renseignement qui nous est transmis par la Société Radio-Canada devrait en être un qui puisse nous aider à préparer un rapport satisfaisant. En conséquence au sujet de toutes les questions, je crois qu'on devrait décider si elles seront utiles à la préparation du rapport.

Si M. Tremblay peut nous donner l'assurance qu'il a l'intention, plus tard, de rattacher quelques parties du rapport à ce sujet, et que la question est posée dans ce but, alors je suis tout à fait d'accord. Mais si tel n'est pas le cas, je crois que le Comité devrait rejeter cette demande.

M. JOHNSON: Je crois que nous devrions hâter la discussion, et je propose que M. Tremblay pose ses questions à M. Ouimet et que l'on nous fournisse les réponses plus tard.

Le PRÉSIDENT: C'est ce dont nous parlons actuellement.

M. JOHNSON: Cessons donc d'en parler.

Le PRÉSIDENT: On en appelle au Règlement pour savoir si telle demande est permise ou non.

M. MCCLEAVE: Afin d'éviter toute interprétation défavorable qui aurait pu en être tirée, je crois que la Société Radio-Canada nous a apporté une très grande collaboration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, encore une fois, devant les réactions du Comité, voudriez-vous prendre la parole de nouveau?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais bien qu'on m'entende correctement. C'est pour cela que je parlerai en français, et comme M. Ouimet, je peux le faire mieux qu'en anglais.

Je voudrais bien que l'on comprenne: mon intention n'est pas de faire le procès de la Société Radio-Canada, mais j'estime que l'utilisation de films par la Société constitue un aspect important du caractère commercial, du côté commercial, de la Société Radio-Canada et l'utilisation des films a aussi une conséquence directe sur l'encouragement donné à l'entreprise privée dans ce domaine particulier du film du cinéma. Si je pose ces questions, c'est qu'elles devraient nous fournir des renseignements statistiques utiles pour l'appréciation de la politique de Radio-Canada dans ce domaine, sans aucune intention que l'on me comprenne bien, de mettre en doute le bien-fondé de l'attitude de celui-ci ou de celui-là à Radio-Canada. Il s'agit d'une question d'ordre à la fois commerciale et économique, une question d'entreprise privée en général. C'est dans ce dessein que je pose ma question.

Je crois que si l'on n'avait pas été aussi actif à suspecter ma première question, si l'on m'avait laissé poser mes autres questions, je crois que ceci aurait servi à éclairer ma première question.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi d'y revenir, monsieur Tremblay; je crois que l'aspect général des renseignements que vous avez demandés au début est tel qu'ils représentaient,—je ne dirais pas une quantité énorme de travail. C'est tout à quoi je pense, et si vous voulez modifier votre question je crois que cela nous aidera. Pouvez-vous la limiter à un temps moins considérable. Cela vous agréerait-il, monsieur Ouimet, une période de temps moins considérable?

M. OUIMET: Permettez-moi d'abord de vous dire que nous tentons toujours de nous adresser à toutes les sources de films possibles, afin d'encourager l'industrie privée.

Même si la somme de travail que M. Tremblay a exigée est très considérable, c'est un fait, je crois, que le réseau français de la Société Radio-Canada, toutes proportions gardées, recourt moins aux films que la plupart des autres grands réseaux du monde. J'ai signalé une période de 14 heures par semaines aux mois de pointe de l'année. C'est parce que les mêmes sources n'existent pas à toutes fins; les films ne sont pas aussi nombreux et abondants que dans le cas des services fournis à nos compatriotes de langue anglaise.

Nous devons bien nous rappeler une chose: Nous devons présenter des programmes durant 70 heures par semaine afin de nous comparer aussi favorablement que possible au réseau de langue anglaise. Nous n'aimons pas que nos compatriotes de langue française viennent nous dire qu'il existe une grande différence dans le nombre d'heures fournies par la Société Radio-Canada à ses réseaux de langue française et de langue anglaise. Nous tentons d'utiliser toutes les sources de films disponibles au monde.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath, ceci se rapporte-t-il à la question de M. Tremblay?

M. MCGRATH: Je voudrais faire une propositon. Vu la grande quantité de renseignements qui nous ont été transmis à la demande du Comité par la Société Radio-Canada, nous reconnaissons tous et nous apprécions grandement sa bonne volonté et sa collaboration. Je propose, messieurs, vu l'ordre du jour très considérable qu'il nous reste à aborder et le temps limité dont dispose le Comité, je propose avec tous les égards nécessaires, que nous soyons bien prudents à l'avenir au sujet des demandes de renseignements qui exigeront des recherches statistiques de la part de la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: C'est bien notre intention d'agir ainsi.

M. FLYNN: Je proposerais que nous laissions M. Tremblay donner lecture de toutes ses questions et ensuite nous pourrons obtenir le résumé des renseignements qu'il désire, sans exiger des recherches trop considérables. Nous pourrions présenter une série de questions tous ensemble.

Le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'accord; et si vous voulez commencer à poser vos questions, monsieur Tremblay nous pourrons ensuite y revenir.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, monsieur Ouimet, quels ont été, dans le cas des films présentés à l'émission du cinéma, les distributeurs des films pour les années 1957 et 1958?

Qui, monsieur Ouimet, a réalisé et produit les reportages internationaux présentés à la télévision française par Radio-Canada au cours de 1958-1959?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous arrêter ici s'il vous plaît. Revenons à la première question. Je crois que nous pourrions y répondre au fur et à mesure qu'elles se présentent, cela simplifierait le problème. Voudriez-vous répéter votre première question?

L'INTERPRÈTE: Ma première question est adressée à M. Ouimet: Dans le cas des films présentés à l'émission du cinéma, quels ont été les distributeurs de ces films pour les années 1957 et 1958?

M. OUIMET: Si tel est le vœu du Comité, on peut obtenir ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant à la question numéro 2.

L'INTERPRÈTE: Deuxième question: Au cours des années 1958 et 1959, qui a réalisé les reportages internationaux présentés au réseau français de la Société Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: Ce sont d'autres renseignements qui vous devrez vous procurer, monsieur Ouimet.

M. OUIMET: Je voudrais obtenir quelques détails. Que veut dire M. Tremblay exactement par l'expression Reportages internationaux.

L'INTERPRÈTE: Je veux dire les "Reportages internationaux".

M. OUIMET: Voulez-vous dire les insertions aux bulletins de nouvelles?

M. TREMBLAY: Oui.

M. OUIMET: Je peux vous dire que les insertions aux bulletins de nouvelles sont réalisées par notre équipe de photographes attachée au bureau des nouvelles de la Société Radio-Canada. Les insertions aux bulletins de nouvelles sont réalisées...

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je voudrais avoir ces informations sur ces gens-là, sur ceux qui ont réalisé les reportages.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Vous passez encore au domaine des personnalités, sur les équipes, monsieur Tremblay, n'est-ce pas; vous demandez le nom des personnes faisant partie des équipes?

M. TREMBLAY: Le nom des sociétés.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous savoir combien il y en a ou le nom des gens?

M. TREMBLAY: Le nom des sociétés s'il s'agit de sociétés. Je ne tiens pas, à savoir le nom des employés de la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter votre réponse?

M. OUIMET: Nous possédons une équipe de photographes que nous appelons l'équipe de photographes en terme du métier, qui consiste en un préposé au son et un cinéaste, qui peuvent au besoin, être aidés d'un autre préposé au son ou d'autres photographes, le tout d'après la quantité de travail à accomplir. Nous recourons également aux films de l'*United Press International* et à d'autres agences... le *British Commonwealth Newsfilm Agency*. Je parle ici, évidemment, des émissions de nouvelles. C'est là que nous obtenons les films nécessaires à nos reportages internationaux.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une troisième question?

L'INTERPRÈTE: La troisième question était: (*texte*) Quel agence ou bureau ou organisme transige au nom de la Société Radio-Canada avec les compagnies ou agences ou organismes de distribution de films?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Je peux dire que la Société Radio-Canada fait ses transactions avec des agences de distribution de films, de la façon commerciale ordinaire.

M. TREMBLAY: De quelle façon, par l'entremise d'un bureau?

M. OUIMET: En recourant à nos servires ordinaires.

M. TREMBLAY: Qui en est responsable?

M. OUIMET: Dans ce cas, la plupart du temps la responsabilité repose sur le service du film.

M. TREMBLAY: Combien de membres comprend ce service du film?

M. OUIMET: Encore une fois, je ne peux pas vous donner ce renseignement de mémoire, mais je sais qu'il y a plusieurs personnes parce que le service du film n'est pas seulement chargé de l'achat des films.

L'INTERPRÈTE: La question suivante.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poser la question suivante, s'il vous plaît?

L'INTERPTÈTE: La question suivante était: (*texte*) Pour les années 1957, 1958, 1959, quelles ont été les compagnies qui ont produit des émissions de reportage faits au Canada et des émissions filmées qui servent aux continuités, etc.? Quelles compagnies ont fait ces films que la Société Radio-Canada utilise?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Les nouvelles filmées pour nous au Canada étaient réalisées par nos propres cinéastes, membres du personnel. Évidemment nous comptions aussi sur quelques auxiliaires. M. Jennings soulignait précédemment qu'il existe une coopérative de nouvelles, et évidemment, nous tirons partie tant au réseau français qu'au réseau anglais de cette coopérative de nouvelles et nous recevons des rapports provenant de différentes régions du pays.

Quant aux fragments de films qui servent aux nouvelles il faudra que je m'informe, parce que je suis sûr que plusieurs sociétés ont participé à la réalisation de ces films qui servent au cours des pièces de théâtre, et c'est bien là ce que vous voulez dire, je pense.

Le PRÉSIDENT: Je le crois, parce que ceci ne serait même pas de la nouvelle. Nous y reviendrons en parlant des émissions de nouvelles.

M. OUIMET: Quant aux bouts de films incorporés aux pièces de théâtre, il faudra que je m'en assure, parce qu'il existe plusieurs sociétés qui s'y sont intéressées au cours des 2, 3 ou 4 dernières années.

L'INTERPRÈTE: Question suivante.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poser la question suivante, s'il vous plaît.

L'INTERPRÈTE: La question suivante: (*texte*) Maintenant, il s'agit de l'émission "Pour elle". Ce n'est pas de la personnalité que je fais ici, il s'agit d'un fait. Qui, monsieur Ouimet, au moment où l'on commence à présenter l'émission "Pour elle" produisait cette émission? A quel prix? Qui la produit maintenant et à quel prix?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous connaître le nom du réalisateur?

M. TREMBLAY: Je désire connaître le nom de la société?

M. OUIMET: Je crains bien de n'être pas capable de vous donner cette réponse tout de suite. Je devrai faire des recherches.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

L'INTERPRÈTE: L'autre question était: (*texte*) Une dernière question: Qui, au nom de la Société Radio-Canada, agence ou bureau, a, pendant la récente grève du réseau français de télévision, acheté au nom de la Société Radio-Canada les films que l'on a présentés pour remplacer les émissions?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Dans ce cas très spécial, dans l'accomplissement extraordinaire de leurs fonctions, à cause de la grève à laquelle nous devions faire face, le directeur du service du film et son personnel avaient la responsabilité de ce travail spécial.

L'INTERPRÈTE: J'aurais dû dire qui a acheté les films. Je ne sais pas si je l'ai mentionné mais je voulais dire acheté.

M. OUIMET: Monsieur Tremblay, on vient de me dire que le bureau d'achat des films se compose de sept personnes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande, monsieur Bushnell, si je pourrais revenir un moment à ces 20 p. 100 de films que vous trouviez non satisfaisants, et je crois qu'on pourrait les rattacher aux frais. Dois-je comprendre que ce groupe de films que l'on considère non satisfaisants est simplement retourné et alors ne représente pas de frais pour la Société ou si on doit considérer cette opération comme une perte?

M. BUSHNELL: Non, envisageons le problème de cette façon, monsieur Smith. Nous savons que dans ce groupe de films, il peut y en avoir 20 p. 100 qui ne soient pas bons. Nous en tenons compte et en les achetant du distributeur, nous lui laissons entendre bien clairement que, d'après nous 20 p. 100 des films ne serviront peut-être jamais. Alors nous lui faisons baisser son prix, est-ce qu'il s'agit dans ce cas d'une perte ou non, je n'en sais rien.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je comprends bien votre problème. Néanmoins, vous ne compensez pas, vous ne pouvez pas compenser les frais des erreurs qui reposent sur une question de choix. Puis-je poser cette question à M. Jennings: Dans le cas que j'ai mentionné, celui de la série de Mantovani qui n'a pas été utilisée et qu'on a achetée il y a déjà quelque temps, représentant quelque $150,000, mais que l'on n'a pas pu utiliser?

M. BUSHNELL: Je voudrais apporter la réponse. Je crois que la série de Mantovani servira un jour ou l'autre. Je crois même que chacun de ces films finira par être utilisé. Je parle ici des groupes de films en vedette, quand je dis qu'il y en a environ 20 p. 100 de ratés.

M. JOHNSON: Dois-je comprendre que M. Ouimet nous fournira certains noms de sociétés ou de groupes qui ont vendu des films à la Société Radio-Canada? Je crois que l'une des questions posées par M. Tremblay avait trait à cet aspect. J'aimerais connaître le nombre de films achetés chaque année depuis 1956. Je ne voudrais pas demander les pourcentages car je crois qu'il est plus facile d'obtenir les chiffres mêmes que les pourcentages.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez savoir le nombre de films achetés?

M. JOHNSON: Des différentes sociétés et associations, pour le compte de la Société Radio-Canada.

Le VICE-PRÉSIDENT (*M. Flynn*): Puis-je déduire que cette question est à peu près la même que celle de M. Tremblay, et nous en avons parlé il y a quelque minutes. Je me demandais si MM. Tremblay et Johnson se contenteraient du nombre de films employés par la Société Radio-Canada et des montants payés aux réalisateurs de films, canadiens et étrangers.

M. JOHNSON: Les acheteurs et non les colporteurs; mais ceux qui vendent ces films.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que cela sera plus facile.

M. JOHNSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Celui qui vous sera le plus facile à obtenir.

Le VICE-PRÉSIDENT: Seulement le montant.

M. OUIMET: Le montant brut?

Le VICE-PRÉSIDENT: Le montant brut payé aux réalisateurs, en faisant le partage entre les réalisateurs canadiens et ceux qui sont étrangers.

M. JOHNSON: Je désire connaître les noms des différentes sociétés.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous voulez les noms des différentes sociétés?

M. JOHNSON: J'avais cru comprendre que votre rappel au règlement...

Le VICE-PRÉSIDENT: Je n'ai pas fait de rappel au règlement.

M. JOHNSON: Votre proposition avait pour but de permettre à la Société Radio-Canada de procéder plus rapidement, au lieu de fournir le nombre de films et nous donneriez-vous le montant brut payé à chacune des sociétés, étrangères ou canadiennes?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez le nom des distributeurs dont on les a achetés et le montant d'argent versé à chaque distributeur?

M. JOHNSON: Oui, c'est le distributeur.

Le PRÉSIDENT: Et vous voulez ces chiffres pour les années 1956, 1957, 1958 et 1959?

M. JOHNSON: Oui, jusqu'à aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Cela ne vous plairait pas d'avoir les chiffres seulement pour deux années, n'est-ce pas?

M. JOHNSON: Non, pas du tout.

Le PRÉSIDENT: Alors trois ans peut-être, il y a beaucoup de renseignements que ces gens là doivent recueillir à notre intention.

M. JOHNSON: Alors mettons les années 1957, 1958 et 1959.

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, à quoi nous serviront ces chiffres une fois que nous les aurons?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est pourquoi j'ai proposé que nous obtenions les montants versés aux réalisateurs étrangers et aux réalisateurs canadiens... cela serait suffisant. Vous sauriez alors combien les industries canadiennes nous ont aidés. Cela serait suffisant.

M. JOHNSON: J'ai formulé la question et elle a été acceptée par M. Ouimet alors j'ai l'impression qu'on peut considérer l'affaire comme close.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet des films anglais ou français?

M. BUSHNELL: Je crois que je pourrais ajouter une remarque à l'observation que j'ai formulée il y a un moment. Dans le cas de Mantovani, M. Gilmore a les renseignements exacts touchant les transactions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela vaudrait peut-être la peine de l'entendre tout de suite.

M. GILMORE: Il s'agit d'un contrat de films qui n'est pas extraordinaire dans les négociations normales des réseaux traitant avec des distributeurs. Nous signons un contrat en vue d'une série de films. Cette série particulière compte des films en français et en anglais d'une durée de trente minutes, mettant en vedette un chef d'orchestre bien connu et son orchestre: Mantovani. Notre programmme de l'automne dernier ne laissait aucun moment libre pour présenter ce film au réseau anglais; le réseau français disposait du temps nécessaire. Nous l'avons donc utilisé au réseau français. Au cours de l'automne prochain nous les passerons au réseau anglais, et le contrat a reçu une extension en conséquence.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cette réponse me donne satisfaction.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet des films français ou anglais? Alors nous allons passer au n° 7, l'achat des accessoires. Monsieur Bushnell désirez-vous faire une déclaration au sujet des achats?

M. BUSHNELL: Je demanderais à M. Gilmore de bien vouloir s'en charger.

M. GILMORE: Je préférerais répondre à des questions précises à ce sujet.

(*Texte*)

M. PAUL: Quelle valeur représentent les costumes ou décors qui auraient été volés ou écartés à Radio-Canada durant la période s'écoulant entre le 1er janvier 1958 et le 30 avril 1959?

(*Traduction*)

M. BUSHNELL: Monsieur le président, puis-je répondre? Je ne savais pas qu'on en avait volés, mais si vous avez des preuves réelles que cela s'est produit, je vous demande de m'en aviser et de me dire qui les a volés.

M. KUCHEREPA: Il n'y a pas de doute que dans la réalisation de nombreux programmes, il existe des matériaux qui sont achetés et ne peuvent pas servir deux fois. Procède-t-on à la vente de ces surplus ou utilise-t-on de quelque façon ces matériaux?

M. GILMORE: Dans la catégorie de biens que vous mentionnez, il en existe qui servent aux décors et d'autres aux accessoires. Il n'y a presque pas un seul objet que vous puissiez acheter dans ce bas monde qui n'ait quelque usage à la télévision à un certain moment. J'invite les membres du Comité, lors de leur visite à Toronto, à jeter un coup d'œil à notre "petit" atelier d'accessoires. On nous a demandé de trouver une Venus avec ses bras; c'est un exemple un peu folichon mais c'est ce genre de chose que nous ne pouvons pas jeter ensuite et qu'il nous est impossible de vendre. Tout ce que l'on achète en vue d'un programme est mis en entrepôt et fait l'objet de beaucoup de soins. Ceci n'est pas seulement le cas des accessoires, mais aussi des costumes, des montages et tout ce genre de choses.

Il y a une exception, c'est dans le cas des décors de construction alors que l'emmagasinage de ces biens pendant une période d'environ deux ans rend l'entreposage trop dispendieux pour les conserver. Alors il est plus pratique de les démonter et d'employer les différents morceaux à d'autres montages.

M. CHAMBERS: Au sujet des meubles se rapportant aux pièces de théâtre, a-t-on l'habitude de les acheter ou de les louer?

M. GILMORE: Il s'agit là d'une ligne de conduite multiple. Nous faisons les deux: nous conservons un approvisionnement de base d'une quantité assez considérable de meubles. Lorsque nous avons besoin de certains meubles spéciaux nous tentons de les louer de quatre ou cinq magasins de meubles à Toronto et à Montréal, et aussi en d'autres endroits.

Le PRÉSIDENT: Vous arrive-t-il d'en emprunter, ou d'en obtenir à crédit?

M. GILMORE: Oui, nous le faisons dans certaines circonstances.

M. TAYLOR: Vous arrive-t-il de prêter de vos accessoires à des troupes amateurs, afin de les aider?

M. GILMORE: Nous avons une ligne de conduite rigide qui nous empêche de le faire à cause des responsabilités qui retomberaient sur le service des décors et des accessoires.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions se rapportant aux achats?

M. TAYLOR: Cela aiderait grandement les troupes amateurs à former des étoiles et des artistes. Cela ne serait-il pas une économie pour vous, si vous le faisiez?

Le PRÉSIDENT: Une telle attitude pourrait également contribuer à détériorer nos accessoires.

M. GILMORE: Cette ligne de conduite est généralement bien établie dans les milieux de la radiodiffusion tant aux États-Unis qu'au Canada.

M. TAYLOR: En résumé vous n'apportez pas d'aide aux groupes amateurs?

M. GILMORE: Nous les aidons en employant leurs artistes une fois qu'ils sont formés, mais pas en leur prêtant des accessoires.

Mlle AITKEN: Dans les émissions à continuité, fournissez-vous les robes, les costumes des dames; et qu'est-ce qui se produit, sont-ils mis en pièces et refaits?

M. GILMORE: Là aussi il y en a des deux sortes. Dans nos contrats avec les artistes de la télévision et de la radio, il est bien établi que chaque interprète doit avoir un habit de soirée ou de cérémonie faisant partie de sa garde-robe habituelle. Lorsqu'il s'agit de costumes spéciaux, nous les fournissons. Nous pouvons le faire de deux façons, soit en les louant ou en les fabriquant. Si nous les fabriquons, nous pouvons les conserver en entrepôt et les modifier pour servir de nouveau à d'autres programmes. Ainsi un habit de gala valant $200 dans une pièce d'époque peut servir 50 ou 60 fois pendant deux ans et chaque fois il coûte 10 p. 100 de ses frais originaux, en plus des modifications.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, mademoiselle Aitken?

Mlle AITKEN: Je pensais plutôt aux émissions à continuité, les émissions de discussion et les choses comme ça, la Société Radio-Canada fournit-elle les vêtements?

M. GILMORE: Non, je ne le crois pas.

M. BUSHNELL: Je crois que les membres se présentent avec leur propre costume, et très souvent vous verrez une annonce, peut-être un costumier a-t-il offert la robe à titre publicitaire.

M. CHAMBERS: Vous devez posséder un grand nombre d'accessoires? Comment procédez-vous à leur emmagasinage, et sont-ils assurés?

M. GILMORE: Je vous inviterais à étudier ce problème très sérieusement à Toronto et à envisager la situation dans son ensemble, monsieur le président.

M. CHAMBERS: Sont-ils assurés?

M. GILMORE: Oui, ils le sont.

M. TAYLOR: Des accessoires sont-ils emmagasinés rue Georgia, dans cet édifice dispendieux de Vancouver.

M. GILMORE: Je devrais bien le savoir, car je suis de Vancouver. Je ne sais pas si l'emmagasinage se fait directement à cet endroit. Je le crois mais je ne saurais l'affirmer. Il n'y a pas d'entreposage de décors à cet endroit, ça j'en suis sûr. Mais s'il s'y trouve des costumes, ça je ne le sais pas mais je pourrais me renseigner.

M. MCGRATH: Au sujet des costumes, dans le cas des détails que nous avons ici sur l'émission *Peter Grimes*, et il s'agit de détails très complets, qu'est-il advenu de tout ce matériel après la réalisation de *Peter Grimes*? Le gardez-vous en entrepôt aux fins d'un programme futur, ou vous en défaites-vous d'une partie?

M. GILMORE: Y a-t-il quelques articles particuliers qui pourraient faire l'objet de vos questions, parce que j'ai fait une vérification d'à peu près tout ce qu'il y a là et nous avons conservé presque tous ces accessoires, sauf les objets qui pouvaient s'endommager.

M. BELL (*Carleton*): Je me demandais ce que l'on faisait des 20 bibles.

M. BUSHNELL: Je peux vous répondre à ce sujet. Nous les conservons en entrepôt afin que, lors de sa visite à Toronto, votre Comité puisse se conduire convenablement.

M. MCGRATH: Une dernière question, monsieur Gilmore, qui se rapporte à celle que je vous posais précédemment. Pourquoi était-il nécessaire d'acheter tous ces objets pour une réalisation comme celle de *Peter Grimes*? Dites-moi donc ce que l'on fait des costumes, et comment on pourrait s'en servir en d'autres réalisations?

M. GILMORE: Monsieur le président, quelques-uns peuvent servir. Il y a une division du travail ici comme vous le voyez; une section porte sur les achats et une autre sur la confection. La première tâche d'un accessoiriste ou d'un costumier attaché à un programme est de faire l'inventaire de tous les rapports d'objets mis en entrepôt par le service qui s'occupe des costumes et des accessoires. Et c'est là qu'il fait son premier choix. Le deuxième évidemment se fait au moyen de commandes à l'extérieur. Dans le cas de cette pièce en particulier, nous n'avions pas suffisamment d'accessoires pour sa réalisation.

M. JOHNSON: Pourriez-vous donner quelques explications sur la ligne de conduite de la Société Radio-Canada dans les cas où vous donnez des contrats pour des costumes, des décors et des accessoires à des sociétés ou à des groupes en dehors de Radio-Canada? Lance-t-on des appels de soumissions, ou adressez-vous vos demandes à plusieurs sociétés?

M. GILMORE: Monsieur le président, au tout début de la télévision, nous avons tenté de faire fabriquer tous nos costumes à l'extérieur, alors que nous produisions de 3 à 6 heures de télévision par semaine en 1952. Nous faisions des ententes particulières, non pas des contrats, parce qu'il n'y avait pas suffisamment de sociétés accomplissant ce genre de travail pour établir des contrats avec elles, mais nous avons recouru aux services de tous les costumiers disponibles à Montréal et à Toronto. Nous avons continué d'utiliser leurs services le plus possible. Cependant, peu de temps après avoir commencé notre exploitation, nous avons fait la même constatation que le *Crest Theatre*, le *Stratford Festival* et les réseaux américains, savoir que les costumes dont nous avons besoin, leur détail et leur qualité exigeaient la formation d'un personnel hautement qualifié à l'intérieur de nos cadres, et nous avons alors pris les mesures voulues.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous laisser l'achat des accessoires?

M. JOHNSON: Peut-il se produire, dans certains cas, qu'un perruquier à l'emploi de la Société Radio-Canada vous laisse pour former une société à lui et que, ensuite, il vende ses perruques à Radio-Canada.

M. GILMORE: Pendant un certain temps nous avons eu un perruquier qui travaillait pour nous mais il nous a laissé pour former sa propre société.

M. JOHNSON: Appartient-il encore au personnel de la Société Radio-Canada?

M. GILMORE: Je serais obligé de faire des recherches et je vous donnerai ma réponse plus tard.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous acheter une perruque, monsieur Johnson?

M. JOHNSON: Pas encore. J'attends.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce matin M. Jennings a fait mention, dans son exposé, des revenus insuffisants de plusieurs artistes, et une somme de 19 millions de dollars nous a été signalée comme partie intégrante des 42 millions payés aux artistes. Nous savons aussi que la Société a éprouvé certaines difficultés à conserver ses artistes à cause de la concurrence. Je présume que l'emploi de nouveaux artistes doit vous préoccuper beaucoup maintenant.

Je voudrais connaître l'opinion de M. Jennings sur la façon dont on s'y prend, s'il y en a une, en plus des augmentations de salaire, pour garder en emploi une plus grande proportion des gens que l'on forme et qui, d'une façon ou d'une autre, constituent une partie importante de nos exportations vers l'étranger, en réalité une exportation tout à fait regrettable.

M. JENNINGS: En ce qui a trait à la dernière partie de votre question, je crois pouvoir déclarer qu'il ne s'agit pas tellement d'une question d'exportation, c'est plutôt un mouvement dans les deux sens; des interprètes canadiens

se rendent aux États-Unis pour remplir des contrats et en reviennent, ou encore se rendent en Angleterre pour jouer au cours de l'été ou pendant toute une saison, puis reviennent.

Au cours des quatre ou cinq dernières années, nous avons constaté qu'il ne s'agit pas tellement d'une exportation mais plutôt de gens qui vont et viennent. En ce qui a trait au recrutement de nouveaux artistes, je crois que, jeudi prochain, nous serons en état de vous donner des chiffres qui vous permettront de constater combien d'artistes sont à notre emploi chaque mois, y compris les nouveaux artistes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ceci nous serait très utile. Il n'y a pas très longtemps j'ai regardé l'une de vos émissions, soit une entrevue avec quelques Canadiens qui jouent actuellement en Grande-Bretagne. Quelques-uns ont déclaré que le public du Canada n'est pas suffisamment nombreux pour permettre de recruter des artistes canadiens au Canada, et c'est ce qui a provoqué ma question. Sommes-nous à ce point en retard?

M. JENNINGS: Je crois avoir souligné, ce matin, en parlant des nouveaux artistes, que nous devons faire en sorte de fournir à un certain groupe d'artistes suffisamment de travail pour leur permettre de rester au Canada et en vivre. D'autre part, nous devons envisager le problème des nouveaux artistes.

Monsieur Smith, je ne sais pas de quel émission vous parlez, où des gens se sont plaints qu'ils ne pouvaient vivre avec la radio canadienne, mais je crois que New York, Londres, Montréal ou Toronto, soit tous les centres importants du monde du spectacle, vous trouverez là cette sorte d'interprètes qui ne font pas suffisamment d'argent pour vivre de leur profession. C'est très surprenant. Je ne me rappelle pas les chiffres de mémoire maintenant, il y a environ huit ou neuf mois, j'ai pris connaissance des salaires moyens touchés par les membres de l'association des artistes de New York et c'était outrageusement bas.

Les gens ordinaires gagnent de quoi vivre et les étoiles peuvent mener une vie de grand luxe; mais ceux qui sont en bas de l'échelle sont obligés de gratter en conséquence.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peut-être en faisons-nous trop. Mais il ne s'agit pas de ça. Vous diriez alors que nous ne pouvons pas trouver de nouveaux artistes; que la Société Radio-Canada simplement en leur permettant d'apprendre leur métier d'acteur ou d'actrice constatera qu'on les perd aux mains des Américains, en grande quantité?

Le PRÉSIDENT: C'est bien vrai. Y a-t-il d'autres questions?

M. KUCHEREPA: S'il est des personnes qui trouvent difficile de s'introduire dans les cercles de la télévision et de la radio, quel encouragement la Société Radio-Canada apporte-t-elle aux nouveaux artistes au moyen de programmes amateurs et d'autres choses de ce genre?

M. JENNINGS: Nous avons une série qui vient de se terminer qui s'appelait *Talent Caravan,* et au cours de laquelle une équipe de réalisateurs de la Société Radio-Canada a fait le tour du pays d'un océan à l'autre, en présentant chaque semaine des programmes d'une demi-heure. Ils sont venus à Ottawa où ils ont présenté une émission de trente minutes.

M. KUCHEREPA: S'agissait-il d'un spectacle d'amateurs?

M. JENNINGS: Oui c'en était un.

M. KUCHEREPA: Recourez-vous à d'autres moyens pour encourager les jeunes artistes?

M. JENNINGS: Nous donnons toujours des auditions aux nouveaux artistes. Nous avons l'occasion de donner des auditions aux artistes et si l'interprète fait preuve de talent, nous cherchons continuellement des occasions de les présenter au public. Les chanteurs d'un chorale ne deviennent pas solistes du premier coup.

M. BUSHNELL: Peut-être pourrais-je ajouter un mot? Durant plusieurs années nous avons eu un programme qui s'appelait "Nos futures étoiles". Ce programme a résulté de la coordination de divers projets présentés à nos réalisateurs par une agence. Je crois qu'un bon nombre de ceux qui ont gagné des prix dans ce concours ont atteint maintenant une renommée internationale. Ce programme avait cours sur les réseaux anglais et français et nous avons toujours eu quelque sorte de programme en vue de présenter de nouveaux artistes. Je ne pense pas que l'on puisse nécessairement les qualifier d'artistes amateurs. Il peut s'agir de gens qui se sont déjà fait entendre dans des auditoriums d'écoles ou lors de réceptions et des choses de ce genre et qui possèdent déjà une certaine expérience. Ils se présentent devant nous pour une audition et si celle-ci est favorable, nous recourons à eux à la première occasion.

L'une de nos tâches est de découvrir de nouveaux artistes et nous n'avons pas suffisamment d'éclaireurs pour en découvrir. Mais nous savons que le pays en est rempli.

M. JOHNSON: Encore une fois, en parlant de nouveaux artistes, je voudrais poser cette question à M. Ouimet. Après avoir fait l'audition d'un nouvel artiste ou d'un artiste en puissance, chaque candidat reçoit-il une réponse du bureau de la distribution des rôles ou des organisations auxquelles nous nous faisons allusion?

M. OUIMET: D'habitude ils reçoivent une réponse. Parmi ceux qui se présentent devant le bureau des auditions, quelques-uns peuvent être rejetés automatiquement. Je crois qu'il nous incombe partiellement de les aviser qu'ils perdent leur temps. D'autres vont faire preuve de promesses et seront encouragés. Quant à ceux qui manifestent un talent réel, nous tentons de les incorporer à notre programme aussitôt que possible.

M. JOHNSON: La réponse qu'ils reçoivent vient-elle rapidement ou cela varie-t-il dans chaque cas? Je veux dire est-ce qu'il y a une date fixe?

M. OUIMET: Normalement je pourrais dire que cette réponse viendrait dans quelques semaines.

M. JOHNSON: Avez-vous reçu des plaintes contre le bureau de distribution des rôles à Montréal à ce sujet?

M. OUIMET: Pas que je sache.

M. CHAMBERS: Le CCAA et la Société des artistes constituent-ils des ateliers fermés?

M. JENNINGS: Non ce n'en sont pas.

M. KUCHEREPA: Y a-t-il d'autres organismes qui collaborent avec la Société Radio-Canada pour découvrir de nouveaux artistes?

M. JENNINGS: Nous travaillons continuellement en collaboration avec toutes sortes d'organisations musicales, de chorales et de petits orchestres. Parmi tous ces groupes, poussent de nouveaux talents et il existe des relations continues avec eux, vu que certains de nos gens sont en contact avec les interprètes et les musiciens. L'opéra national à Toronto fournit un bon exemple de la collaboration apportée par le groupe d'opéra de la Société Radio-Canada à l'école d'opéra du Conservatoire royal en fournissant aux jeunes étudiants de cette institution une occasion de présenter quelques opéras chaque année, ce qui leur vaut un emploi considérable. Ce fait a grandement contribué à la mise en œuvre d'une société d'opéra semi-permanente à Toronto.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, pourriez-vous me dire si la Société Radio-Canada attend d'avoir les "applications" de différents candidats ou si elle s'abouche avec les conservatoires ou les écoles d'arts ou de danse pour recruter des artistes ou des talents.

(*Traduction*)

M. OUIMET: Nous sommes en contact continu avec les professeurs de musique, les professeurs de danse et de théâtre. En réalité, dans le cas de Montréal, je crois que l'un des principaux résultats de la télévision a été la mise sur pieds des Grands ballets canadiens qui ont connu des débuts bien humbles sous la direction de Mme Ludmilla Chiriaeff et qui sont finalement devenus une société reconnue que le Conseil des arts du Canada a décidé d'encourager au moyen de subvention.

Les professeurs de théâtre, les maîtres de musique et ainsi de suite sont en contact quotidien avec nous et ils nous renseignent sur leurs nouveaux artistes et nous pouvons nous fier à leur jugement jusqu'à un certain point. Si leurs étudiants ne sont pas prêts, ils ne nous en parlent pas. Il existe des professeurs de musique qui sont certainement beaucoup plus, peut-on dire, beaucoup plus sévères vis-à-vis leurs étudiants que d'autres.

Je me rappelle que lorsque nous avions au réseau français un programme semblable à celui des *Singing Stars of Tomorrow*, il existait un professeur d'art vocal de Toronto qui ne laissait pas ses élèves se présenter à ces concours à moins d'être sûr qu'ils se tireraient bien d'affaires. Quelques-uns ont dû attendre jusqu'à trois ans avant que leur professeur leur permette de se présenter. Mais nous demeurons en contact avec ces gens continuellement.

M. BUSHNELL: Puis-je signaler que nous avons des éclaireurs à presque toutes les cérémonies de graduation dans la plupart des conservatoires du Canada.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie mesdames et messieurs.

M. MCCLEAVE: J'ai ici quelques renseignements que je voudrais déposer. Il s'agit des versements faits en vertu de la loi sur les droits d'auteurs durant les cinq années de 1953 à 1958. (*Voir Appendice A*)

Le PRÉSIDENT: Nous devrons nous réunir de nouveau jeudi matin à 9 heures et demie dans cette pièce. Je serai à London pour voter, et M. Flynn présidera la séance.

APPENDICE A

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

VERSEMENTS À L'ÉGARD DU DROIT D'AUTEUR—1953-1958

(En milliers de dollars)

	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958
Broadcast Music Incorporated	27	27	30	39	40
Association des compositeurs, auteurs et éditeurs	162	175	205	229	273
Autres détenteurs du droit d'auteur: Musique	61	79	96	110	194
Textes et pièces de théâtre	409	602	859	1,070	1,246
Films	485	1,382	2,360	3,408	4,917
Événements spéciaux (hockey, football, sports)	155	330	431	221	189
TOTAL	1,299	2,595	3,981	5,077	6,859

Le 3 juin 1959.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOIN:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; MM. C. Jennings, contrôleur des émissions, et M. Ouimet, contrôleur adjoint des émissions.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21454-4—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A.
(*Carleton*)
Bell, Tom
(*Saint-Jean-Albert*)
Brassard
(*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Jung
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir
(*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Pickersgill
Pratt
Richard
(*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith
(*Calgary-Sud*)
Smith
(*Simcoe-Nord*)
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 11 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures 40 minutes du matin, sous la présidence de M. Flynn, vice-président.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Saint-Jean-Albert*), Fairfield, Fisher, Flynn, Johnson, Macquarrie, Morris, McCleave, Paul, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay (14).

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, assisté de MM. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du conseil d'administration, J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation, Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; Charles Jennings, contrôleur des émissions; Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; R. E. Keddy, directeur du planisme; J. J. Trainor, adjoint au directeur des recherches, et sondages; Barry MacDonald, secrétaire du conseil d'administration, et J. A. Halbert, secrétaire adjoint du conseil d'administration.

Le vice-président déclare la séance ouverte et donne lecture au Comité de la réponse à des questions posées à une séance précédente.

Il est convenu—Que l'article 2 de la partie A du programme, "analyse du coût de production", soit reporté à la partie D, "finances".

MM. Jennings et Ouimet répondent à des questions touchant le recrutement de nouveaux artistes.

Il est convenu—Que l'article 9 de la partie A du programme, "relations avec la *Performers Rights Society*", soit laissé en suspens jusqu'à ce qu'arrivent des exemplaires du compte rendu de la séance du mardi 9 juin.

M. Jennings, interrogé en rapport avec l'article A-3, expose les principes sur lesquels on se guide pour équilibrer les programmes. MM. Jennings, Ouimet et Bushnell sont interrogés sur la proportion des films d'aventures de l'ouest américain, de pièces de théâtre, de programmes instructifs, et le reste, donnés à la télévision et à la radio.

La séance est levée à 11 heures, le Comité devant se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 11 juin 1959
9 heures du matin

Le VICE-PRÉSIDENT (*M. Flynn*): Mademoiselle Aitken et messieurs, la séance est ouverte.

Avant que nous abordions le programme, je voudrais vous donner lecture d'une lettre de M. MacDonald, secrétaire du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, qui répond à certaines des questions posées à la dernière séance du Comité.

OTTAWA, 11 juin 1959

M. J. E. O'Connor, secrétaire
Comité spécial de la radiodiffusion
Salle 174, édifice de l'Ouest
Ottawa

Monsieur,

Voici la réponse à certaines des questions posées par des membres du Comité au cours de la séance du 9 juin.

M. McCleave a demandé s'il arrivait que le mari et l'épouse participent au même programme, l'un étant réalisateur et l'autre artiste. Réponse: cela s'est produit de temps en temps, mais peu souvent par rapport au nombre total de programmes.

M. McIntosh a demandé combien d'artistes gagnaient plus que le premier ministre. Réponse: aucun.

M. Taylor a demandé si les costumes pour la télévision étaient gardés dans l'édifice de la Société, rue Georgia, à Vancouver: Réponse: oui, pour qu'ils soient plus à la portée des artistes et des réalisateurs.

M. Johnson a demandé si le fabricant de perruques à Montréal qui vendait sa production à la Société était encore membre du personnel. Réponse: non.

M. Tremblay s'est informé de l'émission *Pour Elle*. C'est l'agence de publicité du commanditaire qui se procure et fournit cette émission hebdomadaire sur film. Par conséquent, la Société Radio-Canada n'est pas en mesure de répondre aux questions posées touchant les détails et les frais de montage.

Sincèrement vôtre,
Le secrétaire du conseil d'administration,
Barry MacDonald.

M. TREMBLAY: C'est très facile.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, me serait-il permis de proposer un petit changement dans l'ordre des travaux, comme je vous le disais privément tantôt? Je crois que les analyses du prix de revient, pour l'article 2 de la rubrique des programmes, ne sont pas encore prêtes.

J'allais faire observer qu'il serait plus utile de reporter cet article à la rubrique D, celle des finances, car il y est question du revenu et nous pourrons étudier à la fois toutes les questions relatives aux dépenses et aux prix de revient.

De plus, je constate que nous avons mis les frais au chapitre des dépenses et, de toute façon, je crois que les renseignements ne sont pas encore prêts.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si cette proposition convient au Comité, je n'y vois moi-même aucun inconvénient, car les renseignements ne sont pas encore disponibles.

Il reste à savoir s'ils le seront quand nous en serons aux finances.

M. MCCLEAVE: D'accord.

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay?

M. TREMBLAY: Je voudrais faire remarquer que je ne suis pas surpris qu'on ne nous donne pas les détails que j'ai demandés au sujet de l'émission *Pour Elle;* mais je ne considère pas moins qu'il aurait été bien important d'avoir ces détails.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si Radio-Canada n'a pas ces renseignements, nous pourrions essayer de les obtenir ailleurs.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, en ce qui concerne les renseignements qui m'ont été fournis, pourrait-on savoir s'ils s'appliquent à une de ces émissions régulières, celles qui reviennent de semaine en semaine. Je ne parle pas d'émissions isolées, mais de séries d'émission.

M. ERNEST BUSHNELL (*vice-président de la Société Radio-Canada*): Oui. Je songe seulement, monsieur McCleave, qu'il arrive de temps à autre à un réalisateur de devenir amoureux d'une figurante, et à la figurante de devenir amoureuse du réalisateur, et ils se marient. Ils sont tous deux engagés en vertu d'un contrat et nous n'y pouvons rien.

M. MCCLEAVE: Il y aura toujours des dangers semblables à craindre, je l'admets, partout où des hommes et des femmes se trouvent réunis. J'allais demander que la réponse soit limitée aux cas où le mariage était antérieur.

M. BUSHNELL: Merci. Nous ne pouvons pas répondre immédiatement à votre question, monsieur McCleave. Je n'ai pas eu connaissance d'aucun cas où la réalisation a été confiée à des couples mariés.

Le VICE-PRÉSIDENT: Une question sur le même sujet, monsieur McGrath?

M. MCGRATH: Monsieur le président, à la dernière séance, pendant l'étude de l'article 4, j'ai posé une série de questions sur deux émissions réalisées par la Société, *Radisson* et *The Last of the Mohicans.* Je crois qu'elles ont été vendues par contrat à des réseaux américains. Je crois aussi que l'une d'elles a été interrompue sur le réseau de Radio-Canada.

M. CHARLES JENNINGS (*contrôleur des émissions, Radio-Canada*): Vous parlez de *Radisson?*

M. MCGRATH: Oui.

M. JENNINGS: *The Last of the Mohicans* est passé jusqu'à la fin sur le réseau canadien.

M. MCGRATH: Je n'ai pas voulu dire que les *Mohicans* n'étaient pas passés au complet, mais que *Radisson* était venu. Ce qui m'intéresse le plus, c'est de savoir combien ces deux émissions ont coûté et combien a produit leur vente aux États-Unis.

M. JENNINGS: Tout d'abord, la série *Radisson* a duré plus longtemps qu'on n'avait d'abord prévu. J'oublie combien d'épisodes elle devait avoir au début; mais cette limite a été dépassée et elle va continuer cet été sur le réseau français.

M. J. P. GILMORE (*contrôleur de l'exploitation, à Radio-Canada*): Monsieur le président, un mot d'abord si vous le permettez sur *The Last of the Mohicans*. Cette série a été tournée au Canada par un syndicat cinématographique. Ce n'est pas la Société Radio-Canada qui l'a tournée. Cependant, nous en avons loué les 52 épisodes pour les faire passer sur notre réseau anglais. Cette série a été vendue de la même façon à certains postes des États-Unis, mais elle n'a pas été tournée par nous.

M. MCGRATH: La série des *Mohicans?*

M. GILMORE: Oui. Me permettez-vous de parler maintenant de la série *Radisson?* La série *Radisson* a été montée pour une période au printemps et une période à l'automne. Aucun épisode n'a été montré durant l'été et il y a eu hiatus.

Les huit ou neuf premiers épisodes (j'en oublie le nombre exact) sont passés pendant la dernière partie de la saison du printemps. Puis, quand la saison d'automne a débuté à la télévision, vers octobre ou novembre, on a fait passer le reste des 26 épisodes.

A cette époque, une version anglaise de la série a été préparée pour les syndicats américains. Cette version a été vendue à deux ou trois groupes aux États-Unis et a paru à la télévision américaine, à New-York et ailleurs.

On est à conclure un marché pour la faire passer au Royaume-Uni. A 8 heures et demie ce matin, je n'avais pu m'assurer de l'état exact des négociations; mais je compte pouvoir vous en rendre compte plus tard.

Quant au prix de revient de la série *Radisson*, il s'est élevé à un peu plus de $20,000 par épisode. Vous devez vous souvenir qu'on l'a tournée dans les deux langues et que nous avons produit 52 épisodes distincts.

Jusqu'ici, à supposer que le marché pour le Royaume-Uni soit conclus, les recouvrements s'élèvent à environ $150,000.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et si les négociations pour le Royaume-Uni n'aboutissent pas?

M. GILMORE: Ce sera alors $146,000.

M. FAIRFIELD: Cette série a coûté bien au-delà d'un demi-million de dollars?

M. GILMORE: Il y avait 52 épisodes dans les deux langues, et ils ont coûté un total d'un peu plus d'un million de dollars.

M. MCGRATH: Jusqu'ici, vous n'avez recouvré que $150,000?

M. GILMORE: C'est exact.

M. BUSHNELL: Il ne faut pas oublier, cependant, que nous avons joui de cette émission aux réseaux français et anglais.

M. GILMORE: Nous le répétons aussi cet été au réseau français.

M. MCGRATH: Monsieur Gilmore, pourriez-vous me dire combien d'artistes canadiens y ont joué? Y avait-il des acteurs américains, des acteurs venus des États-Unis?

M. GILMORE: Oh! non. Si ma mémoire est bonne, c'est une réalisation entièrement canadienne; artistes et techniciens, tous étaient canadiens.

M. MCGRATH: Radio-Canada a-t-elle tourné la série avec ses propres moyens, ou bien a-t-elle fait appel à des compagnies cinématographiques du dehors?

M. GILMORE: Nous avons fait appel à des compagnies cinématographiques du dehors; mais nous nous sommes servis aussi de nos propres techniciens et de notre propre matériel.

M. MCGRATH: De quelle compagnie avez-vous retenu les services?

M. GILMORE: *Omega Films*, de Montréal, je crois.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Bushnell a-t-il pu nous fournir des renseignements sur l'importation de films américains? A-t-il ces renseignements?

M. BUSHNELL: Pas encore. Nous les aurons bientôt.

Le VICE-PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à revenir au programme tracé? Dois-je comprendre que nous avons fini d'étudier le n° 8, "recrutement de nouveaux artistes"?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Non, j'ai une question à poser à M. Ouimet. Monsieur Ouimet, pouvez-vous m'expliquer comment la Société Radio-Canada procède dans le choix des textes, lorsqu'il s'agit de nouveaux auteurs de textes? Est-ce que vous procédez par voie de concours, est-ce que vous faites des invitations?

(*Traduction*)

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions, Radio-Canada*): Non, nous ne procédons pas par voie de concours. En réalité, nous travaillons sans cesse à trouver de nouveaux auteurs. Pour cela, nous avons déjà lancé des concours avec l'idée d'utiliser les meilleurs textes. Vous avez peut-être entendu parler d'un concours dramatique que nous avons lancé sur le réseau français et qui nous a valu, si ma mémoire est bonne, environ deux cents inscriptions. Sur ces 200, je crois que nous avons pu en mettre une vingtaine sur les ondes. Nous avons découvert un ou deux excellents écrivains grâce à ce concours, l'un d'eux étant Guy Dufresne, qui écrit *Cap aux Sorciers* pendant plusieurs années et qui contribue régulièrement aux programmes du réseau français.

Les textes sont généralement proposés à Radio-Canada par des personnes qui ont un talent particulier pour écrire des pièces de théâtre ou d'autres textes. Nous avons l'œil constamment ouvert, car la télévision et nos besoins ne sont jamais satisfaits.

M. JENNINGS: Nous nous efforçons aussi de faire connaître nos besoins autant que possible; nous faisons savoir de quels genres de pièces et de textes nous avons besoin, afin que les aspirants sachent quels débouchés leur offre la Société.

M. OUIMET: Au cours des années, je crois que nous n'avons pas trop mal réussi à faire épanouir des talents nouveaux.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, ne pensez-vous pas, revenant à ma vieille obsession, que le fait de maintenir pendant longtemps les mêmes programmes à la télévision est une espèce d'écran de fumée qui peut nuire à ces jeunes auteurs qui pourraient fournir des textes à Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Non, je ne le crois pas. Je ne crois pas que l'on verra se produire à la télévision la même chose qu'à la radio. Je ne crois pas qu'une série puisse durer aussi longtemps à la télévision qu'à la radio. Il y en a qui durent depuis quelques années. Je crois qu'il y en a une qui dure depuis environ six ans. D'autres durent deux ou trois ans et sont abandonnées, à la demande de l'auteur ou à la demande de Radio-Canada.

Nous encourageons constamment les nouveaux artistes. Il est possible, monsieur Tremblay, que vous n'ayez pas le temps de regarder la télévision tout le long du jour; mais vous sauriez, si vous suiviez les émissions du début de la journée, qu'un bon nombre de jeunes auteurs présentent, avec succès, des textes de séries dramatiques conçues pour les moins de vingt ans. Éventuellement, j'en suis sûr, ces mêmes auteurs pourront accéder à des périodes plus importantes dans la journée.

Le pays ne regorge pas d'écrivains et, compte tenu de la population du Canada français, je crois que nous avons obtenu des résultats remarquables. Toutes proportions gardées, je crois que le Canada français compte plus d'écrivains fournissant des textes à la radio et à la télévision que nos compatriotes de langue anglaise n'en ont fourni au réseau anglais.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Une dernière question. Vous avez souligné le fait qu'on avait donné beaucoup d'encouragement aux jeunes auteurs à la télévision, à l'occasion de nouveautés dramatiques, etc. Ne pensez-vous pas qu'à Radio-Canada ce sont toujours les mêmes gens qui ont les continuités? Depuis plusieurs années, ce sont les mêmes séries de programmes-savon, etc.

(*Traduction*)

M. OUIMET: C'est arrivé, mais il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de ces auteurs conservent leur popularité et que leurs programmes conservent aussi leur popularité. C'est parce que ces hommes ont atteint un degré élevé dans l'art d'écrire pour la radio et la télévision. Ils ont perfectionné leur art.

Le meilleur écrivain du monde peut ne pas pouvoir s'adapter à ce genre particulier. Vous-même, si vous regardiez un texte préparé pour la télévision, trouveriez peut-être que c'est du chinois pour vous, car les différentes positions des cameras sont indiquées et d'autres indications sont fournies.

Mais ce dont vous vous plaignez n'est pas propre au Canada. Si vous repassiez les horaires des réseaux américains depuis 20 ans, vous découvririez que des programmes comme *Road of Life* et *Ma Perkins* durent depuis des années, parce que les gens qui montent ou écrivent ces émissions possèdent leur métier au point où personne ne peut les égaler ou surpasser dans leur domaine. C'est un métier difficile; il y a de la concurrence; mais pour percer, il faut être aussi bon que celui qui écrit déjà.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Maintenant, monsieur Ouimet, est-ce que la Société Radio-Canada, quand un auteur lui paraît faiblir un tant soit peu, le semonce et l'invite à se corriger?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Je vous assure que nous le faisons.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur le n° 8? Allons-nous passer au n° 9, relations avec la *Performers Rights Society?*

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, il y a des renseignements qui se trouvent chez l'imprimeur et nous les aurons quand le fascicule de la séance de mardi sera distribué. On y trouvera les montants exacts payés pour diverses catégories. C'est un domaine très important. Il est possible qu'il y ait une économie à réaliser là. J'ai une série de questions à poser et je voudrais savoir si elles pourraient être laissées en suspens jusqu'à ce que nous ayons ce fascicule.

Le VICE-PRÉSIDENT: Allons-nous laisser ce sujet en suspens?

(Assentiment.)

M. FISHER: Monsieur le président, j'ai été absent quelque temps et je me demande si Radio-Canada a fait un exposé de ses projets pour le réseau Dominion en rapport avec cette rubrique-ci ou en général?

Le VICE-PRÉSIDENT: Ses projets?

M. MCCLEAVE: Je crois que cela relève de G-3.

M. FISHER: C'est au sujet des programmes du réseau Dominion que je voulais poser une question. Je veux savoir pourquoi nous ne pouvons pas avoir plus d'émissions du réseau Dominion à ces postes émetteurs de faible puissance et moins du réseau trans-Canada.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que cela relèverait de G, relations avec les réseaux, page 3.

M. BUSHNELL: Monsieur le président, si vous me permettez une observation, je n'essaie pas de dire que cette question n'a pas sa place en ce moment. Il y a des considérations techniques et M. Richardson n'est pas ici. Auriez-vous la bonté d'attendre qu'il soit présent?

Le VICE-PRÉSIDENT: De toute façon, j'estime qu'il s'agit là des relations avec les réseaux.

M. BUSHNELL: Il est certain qu'il sera ici quand nous serons rendus là.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Comité consent-il à ce que le n° 9 soit laissé en suspens?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que nous avions décidé de réserver le n° 3 pour aujourd'hui, analyse des principes régissant le dosage des diverses formes d'émissions: théâtre, musique, ballet, sports, causeries, affaires publiques, religion, etc. Sommes-nous prêts à aborder ce sujet?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si les témoins sont prêts, monsieur le président.

M. JENNINGS: Monsieur le président, on me permettra d'abord d'exposer en très peu de mots les principes qui nous guident. Naturellement, le premier de ces principes, c'est que la radio et la télévision atteignent des populations entières et que, par conséquent, les émissions qui ne plaisent qu'à un très petit nombre sont écartées.

Tout auditoire à la radio ou à la télévision est vraiment un auditoire très nombreux et, comme je viens de le dire, les émissions qui ne plaisent qu'à très peu de gens n'entrent pas dans nos horaires. C'est le premier des principes qui régissent l'organisation.

Le second principe régissant la composition de nos horaires, c'est que la Société considère que sa mission consiste à fournir un service complet de divertissements et d'information. Ces deux domaines se subdivisent en un très grand nombre d'autres. Dans le domaine des divertissements, si vous prenez seulement la musique, nos programmes font toute la gamme, depuis Bach jusqu'aux gigues. Nous ne passons pas beaucoup d'œuvres des compositeurs obscurs qu'on a mentionnés aux premières séances du Comité.

Dans le domaine de l'information, il y a aussi une grande variété d'émissions. Il y a des spécialités, comme les émissions agricoles, la série des programmes occasionnés en été par les congrès de Couchiching et de Sainte-Adèle; des émissions spéciales comme le *Citizen Forum*, les émissions intéressant les femmes, des commentaires, des émissions scolaires, des causeries, des programmes d'information sur les affaires internationales, et ainsi de suite.

Nous croyons, comme je l'ai dit, que notre mission est de fournir un service complet de divertissements et d'information. Dans ce deuxième domaine, ce concept de nos responsabilités a fait naître au cours des années à la radio, et fait naître actuellement à la télévision, une très grande variété de programmes, agencés de façon telle, croyons-nous, que des programmes régionaux surviennent à point pour répondre aux besoins particuliers de certaines classes de la population dans différentes parties du pays.

Tout en procédant ainsi, nous ne cessons pas de mesurer les effets. Tous les six mois, nous faisons une analyse statistique de la composition des horaires et tous les trois mois, bien à l'avance, nous fixons aussi définitivement que

possible l'agencement des programmes. Nous fixons les horaires pour un trimestre, et nous essayons de les fixer pas moins que deux mois avant le commencement de chaque trimestre.

C'est un moyen de contrôler en détail la production de cette période, et, naturellement, cette préparation de longue main est nécessaire pour établir un budget et y adhérer.

Monsieur le président, je crois avoir fait un exposé général des principes qui nous guident. J'ignore si vous aimeriez que je vous fournisse des données statistiques ou des documentations. Je crois que M. Trainor a des renseignements qu'il pourrait vous fournir et j'en ai aussi.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, peut-être pourrions-nous nous occuper des données statistiques quand surgiront d'autres questions portant sur des points particuliers. Je me demande si je pourrais poser la question que voici. Je sais que vous avez traité ce sujet à une séance précédente, mais M. Jennings pourrait-il me dire exactement quel est l'homme, ou le groupe d'hommes qui est chargé de faire ce délicat dosage? Je songe en particulier à l'équilibre à maintenir en ce qui concerne la teneur d'origine canadienne. Où sont prises ces décisions fondamentales? Sont-elles prises par un homme ou un groupe d'hommes?

M. JENNINGS: Elles sont prises en réalité par une équipe d'organisation, à Montréal, pour le réseau français, et par un groupe semblable, à Toronto, pour les réseaux anglais.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne désire pas obtenir de noms, mais pourriez-vous me donner une idée de la composition du groupe de Toronto, par exemple?

M. JENNINGS: Le groupe de Toronto est composé de ce que nous appelons les directeurs nationaux qui établissent des programmes dans un assez grand nombre de domaines, musique, causeries, affaires publiques, nouvelles, émissions scolaires, agriculture, pêcheries, événements spéciaux, variétés, émissions religieuses et j'en oublie deux ou trois. On procède de la même façon pour le réseau français. Leurs projets sont groupés ensemble par le directeur du réseau, télévision ou radio.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le directeur a-t-il invariablement un droit de veto sur la mise en onde de chaque émission?

M. JENNINGS: Je ne crois pas que ce soit aussi arbitraire qu'un droit de veto. Tout se règle, en réalité, par la discussion, car vous comprenez sans peine que, sur dix personnes, il y aura dix opinions différentes à l'endroit d'une émission radiophonique.

La décision, en quelque sorte, est prise sous la présidence du directeur du réseau, à qui cela incombe manifestement. Cette décision peut m'être déférée, et je peux la déférer à M. Bushnell.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'imagine que ce groupe dispose de certains moyens pour évaluer une émission? Je veux dire qu'il doit, par exemple, recourir aux lumières du service des recherches pour décider si le dosage est juste? Est-ce exact?

M. JENNINGS: C'est exact, je crois; mais je dois dire que tous ces spécialistes sont en étroite liaison dans tout le pays avec les particuliers et les groupements intéressés aux domaines qui relèvent d'eux.

Le département de l'agriculture et des pêches est en liaison très étroite avec la Fédération canadienne des agriculteurs et avec tous les organismes provinciaux. Tous les autres départements spécialisés entretiennent constamment des liaisons semblables à l'extérieur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Finalement, nous savons, naturellement, que chaque station privée de radio monte des programmes particuliers dont elle doit répondre au conseil des gouverneurs, qui voit si elle s'acquitte des conditions de son permis. Est-ce que Radio-Canada, pour s'assurer que le dosage est toujours dans les proportions voulues, s'occupe de savoir ce que font les postes privés? Autrement dit, est-ce que vous comparez les émissions des postes privés avec ce que fait votre propre service ou avec vos propres émissions pour étudier les uns en rapport avec les autres?

M. JENNINGS: Nous avons naturellement ces renseignements, mais il serait à peu près impossible de faire ce que vous dites. Nous essayons de rendre notre service complet et, d'un bout à l'autre du pays, il serait impossible...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous l'accorde sans peine. Ce n'est pas tout à fait ce que je voulais dire. Par exemple, dans la division de l'Ouest, Radio-Canada peut fournir une certaine proportion d'un genre particulier d'émissions. Or j'ai constaté que les postes privés eux-mêmes, ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, ont une extraordinaire variété d'émissions. Et je me demande s'il existe un rapport entre Radio-Canada et les postes privés pour la préparation des horaires.

M. JENNINGS: Non, je ne puis dire qu'il y ait conjugaison continuelle entre Radio-Canada et les postes privés en ce qui concerne les émissions. Mais à la télévision, depuis trois ans, les rencontres que nous avons deux fois par année avec les postes de télévision affiliés à Radio-Canada ont fait naître un comité consultatif pour la préparation des horaires, comité composé de représentants de Radio-Canada et des postes privés, qui étudie toute la question des programmes. Nous avons trouvé ce comité très utile et je crois qu'il est utile aussi pour les postes affiliés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne crois pas et je ne prétends pas que ce soit une responsabilité de Radio-Canada, mais je pense qu'il devrait s'établir une liaison quelconque. Y a-t-il un homme chez vous qui est spécialement chargé des relations avec les postes privés?

M. JENNINGS: Oui.

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, M. Jennings pourrait-il nous dire quelle est, chaque semaine, la proportion du temps consacré aux pièces dramatiques, la proportion du temps consacré aux sports et ainsi de suite?

M. JENNINGS: Je le pourrais. Je pourrais d'abord vous fournir une décomposition générale. Je crois que notre rapport annuel en contient une aux pages centrales. Il y a ce document que nous avons produit, monsieur Fairfield. Je pourrais peut-être d'abord vous fournir l'analyse générale d'une semaine typique dans l'hiver de 1957-1958.

M. FISHER: Radio ou télévision?

M. JENNINGS: Télévision. Ce sont les heures du réseau divisées en pourcentages. Dans le domaine à peu près entièrement consacré aux divertissements, il y a ce que nous appelons les divertissements généraux, les arts de création et les sports. La proportion de ces programmes sur le réseau anglais était de 64 p. 100 et, sur le réseau français, de 74 p. 100, soit une moyenne de 70 p. 100 pour les deux réseaux.

Dans le domaine surtout consacré à l'information, voici quelles étaient les proportions: nouvelles et météorologie, 6 p. 100; agriculture et pêches, 1 p. 100 (je vous donne le réseau anglais); art ménager, 2 p. 100; sciences et nature, 2 p. 100; information étrangère, 3 p. 100.

Les idées ou les opinions forment un autre domaine général: activités et traditions canadiennes, 2 p. 100; religion, 2 p. 100; éducation, 2 p. 100; politique et autres affaires publiques, sujettes à controverse, 4 p. 100; sociologie et relations humaines, 1 p. 100.

Je vais vous citer des programmes à titre d'exemples. Dans le domaine général des divertissements, au cours de cette semaine-là, il y avait des programmes comme *Cross-Canada Hit Parade, Front Page Challenge, G.M. Television Theatre, Hidden Pages, Hobby Corner,* programmes d'enfants, *Juliette, Maggie Muggins, On Camera, Open House,* la *Famille Plouffe* en anglais, etc.

Dans le domaine des arts de création, il y avait des programmes comme *Open House, Folios* et l'*Heure du Concert.* Dans les sports, il y avait le hockey, la lutte, le spectacle *King Whyte,* les quilles, la revue sportive, etc.

M. BUSHNELL: Je crois qu'à la page 18 du rapport de l'année 1957-1958, il y a une décomposition pour le réseau anglais de télévision, une autre pour le réseau français de radio et une classification des différents programmes.

M. FISHER: Étant donné que la télévision est devenue votre grande préoccupation, est-il juste de présumer que vos programmes de radio sont devenus, disons, plus sérieux, qu'ils ont plus de substance et sont plus intellectuels?

M. JENNINGS: Il y a deux grandes tendances. A la radio, les programmes du jour reçoivent plus d'attention. Nous n'avons pas encore beaucoup de télévision le jour. Le soir, la plupart des gens se tournent vers la télévision. Nous avons donc nos plus nombreux auditoires à la radio durant le jour. Cela nous a conduits à une intéressante innovation: le double emploi.

Nous avons maintenant une entente avec des artistes et des musiciens pour qu'ils répètent durant le jour un programme qui passe le soir. Le même programme se trouve utilisé deux fois et nous avons presque toujours un auditoire beaucoup plus nombreux le soir. Nous nous efforçons de faire passer un certain nombre d'émissions plus sérieuses à la radio, car nous avons constaté qu'elles étaient en demande.

M. FISHER: Il y a un sujet qu'il est délicat d'aborder. Il s'agit de l'instruction. Nous avons un principe constitutionnel à ce sujet, mais je continue d'entendre des éducateurs se dire très désappointés de ce que nous ne nous sommes pas empressés autant qu'ils l'auraient voulu de donner des émissions instructives, à la radio et à la télévision. Est-ce parce que vous n'avez pas le concours des ministères de l'Instruction publique, ou bien attendez-vous qu'ils prennent l'initiative?

M. JENNINGS: Il nous faut attendre qu'ils prennent l'initiative, mais en général... Parlez-vous des émissions scolaires?

M. FISHER: Oui.

M. JENNINGS: Nous avons le Conseil consultatif national pour les émissions scolaires, qui existe, je crois, depuis au moins 15 ou 16 ans, et qui guide et conseille la Société dans ce domaine.

J'avoue franchement que nous avons fait l'essai de deux séries jusqu'ici à la télévision et que nous n'avons pas encore adopté une série régulière. Nous avons eu deux séries expérimentales sur le réseau et deux séries locales, une à Halifax et l'autre à Winnipeg.

Le Conseil consultatif national pour les émissions scolaires, qui est composé de représentants des provinces, a demandé à chaque province de ne pas se livrer seule à des expériences scolaires à la radio sans consulter d'abord le conseil national et obtenir son approbation, afin qu'il y ait autant de cohésion et de connaissances que possible dans chaque expérience. Nous avons l'intention de tenter prochainement autre chose.

M. FISHER: Êtes-vous à même de vous informer des résultats obtenus au Texas, à Cincinnati et ailleurs, où les écoles font un grand usage de la radio?

M. JENNINGS: Oui, nous sommes bien au courant des émissions scolaires qu'on donne aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

M. FISHER: Avez-vous une idée des frais? Savez-vous si c'est un domaine dans lequel vous pouvez entrer, ou bien si c'est un domaine où les autorités provinciales devront dépenser beaucoup d'argent et d'effort?

M. JENNINGS: La télévision est bien différente de la radio. A la radio, nous fournissons le micro aux autorités provinciales et elles produisent elles-mêmes les programmes. Nous leur fournissons les moyens de radiodiffusion.

Mais la mise en ondes d'un programme scolaire à la télévision est beaucoup plus coûteuse et beaucoup plus complexe qu'à la radio. Nous n'avons encore fixé notre choix sur aucune formule.

M. FISHER: Je ne veux pas être désagréable, mais comme d'autres pays sont allés plus loin dans ce domaine et ont fait des expériences beaucoup plus étendues, cela n'indique-t-il pas qu'il y a eu manque d'initiative ici?

M. JENNINGS: Je crois, monsieur Fisher, qu'il reste beaucoup à apprendre sur les services que la télévision peut rendre dans les écoles. Il y a toutes sortes de théories sur l'usage de la radio et de la télévision dans les écoles. Il y a la formule du cours donné par télévision dans toutes les écoles par un seul professeur. J'ai entendu critiquer vigoureusement cette formule. Il y a d'autres formules préconisées. Comme à la radio, un programme de télévision est quelque chose qui enrichit vraiment. Ce n'est qu'un moyen d'enrichir ce que l'instituteur ou l'institutrice fait dans sa classe. Nous ne savons pas exactement encore de quelle façon nous devrions procéder et les autorités scolaires ne le savent pas non plus.

Je ne crois pas que nous retardions. Dans notre pays, à cause de la constitution, il faut que l'initiative, dans bien des cas, soit prise par d'autres.

M. FISHER: N'avez-vous pas trouvé, dans l'ouest de l'Ontario, par exemple, des indices que vous pourriez obtenir le concours de nature à permettre la création d'une série d'émissions de télévision dans le jour, ou dans la matinée?

M. JENNINGS: Je ne saurais dire au juste. Je crois que l'idée de faire la classe par télévision ne suscite pas le même degré d'enthousiasme dans les différentes provinces.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Jennings, est-ce que ce problème d'un bon dosage, qui est l'un de vos objectifs les plus difficiles à atteindre, est une préoccupation continuelle à Radio-Canada?

M. JENNINGS: Oui, c'est un problème constant et qui est difficile; mais ce n'est pas le genre de problème qui se résoud à l'aide d'une formule précise. Nous ne pouvons jamais avoir la certitude que la proportion du temps consacré au ballet est la bonne proportion. C'est une sorte de pragmatisme que nous appliquons constamment en évaluant les opinions du dehors. Puisque je parle du ballet, je crois qu'il suscite plus d'intérêt au Canada depuis cinq ou six ans, grâce au Ballet de Winnipeg, le Ballet national de Toronto et les Grands Ballets canadiens de Montréal.

Tout cela aide à nous guider.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Toutefois, il est permis de dire que vous êtes raisonnablement satisfaits du dosage actuel et que vous considérez que le partage est convenable. Est-il permis de vous poser cette question?

M. JENNINGS: Oui, je le suppose. On peut dire que nous sommes raisonnablement satisfaits. Nous nous en occupons constamment.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande si nous sommes logiques en cela. C'est peut-être une question d'opinion. En discutant avec M. Bushnell, je crois que M. Pratt lui a fait admettre qu'à l'heure actuelle nous avons un

peu trop de films d'aventures de l'Ouest américain. Est-ce transitoire ou temporaires. Êtes-vous satisfait du dosage de ce genre particulier de programmes?

M. BUSHNELL: Étant donné que cette opinion venait de moi, je tiens à dire que j'ai consulté l'horaire par la suite et que j'ai constaté, comme mes collègues me le faisaient observer, que nous n'en avions pas autant que je croyais.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Combien pensiez-vous que nous en avions?

M. BUSHNELL: Quand j'ai donné cette réponse, je ne songeais pas seulement aux films des syndicats, *Gunsmoke* et *Have Gun Will Travel*, mais aussi à certaines autres pièces filmées que nous passons. Quant aux films des syndicats, je crois que nous en avons trois ou quatre par semaine.

Je songe aussi, et c'est ce qui prête à confusion, que nous avons *Disneyland*. Nous avons ce spectacle de Disney environ 39 semaines sur 52 et, à l'improviste, on nous donne une série d'aventures de l'Ouest américain au milieu de ce programme.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous bifurquons vers la question de la teneur des programmes. Je voudrais y revenir plus tard. Je prétends que vous donnez plusieurs des programmes qui charment les jeunes à des heures où ils sont au lit, et qu'ils voient d'autres émissions qui leur conviennent mal.

Mais pourrais-je revenir à la proportion des programmes d'origine canadienne? Peut-être pourrions-nous éclaircir un point. Vous ne pensez pas que nous avons trop de films d'aventures de l'Ouest américain? Vous pensez que le dosage est assez bon?

M. BUSHNELL: Oui, je le crois.

M. JENNINGS: Moi aussi, je le crois.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La question du nombre des émissions d'origine canadienne fait aussi partie du problème d'un bon dosage, n'est-ce pas? Le groupe qui établit le nombre des émissions d'origine canadienne est le même qui règle le dosage? Là non plus il n'y a pas de formule fixe?

M. JENNINGS: Nous établissons pour commencer une proportion d'environ 50 p. 100 pour nos postes et pour le réseau. Sur le réseau, nous avons maintenant, je crois, porté la proportion à 60 p. 100. En dressant les horaires, selon l'argent dont nous disposons, nous nous efforçons toujours d'augmenter la proportion canadienne.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ai-je raison de présumer que, sur les 19 millions que vous payez en cachets aux artistes, 60 p. 100 vont à des Canadiens? La proportion est peut-être plus forte encore?

M. BUSHNELL: Oui, je crois qu'elle est plus forte, parce que les émissions américaines ou importées coûtent moins cher que n'importe quelle émission canadienne un peu importante. Par exemple, nous pourrions acheter tous les films tournés par les syndicats. On peut en acheter des centaines aux États-Unis pour à peine $1,500 par épisode d'une demi-heure. Au Canada, certaines pièces coûtent $4,500 ou $4,800; mais on ne pourrait monter aucun spectacle canadien un peu convenable pour cette somme, surtout avec un bon nombre d'artistes canadiens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De quoi parlons-nous vraiment quand nous parlons de la facture canadienne? Tout simplement de pièces et de spectacles montés au Canada, joués au Canada par des acteurs canadiens?

M. JENNINGS: Oui, et à peu près la totalité des cachets d'artistes que vous avez mentionnés va à des artistes canadiens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A peu près la totalité du montant de 19 millions?

M. JENNINGS: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dans *Cross Canada Hit Parade*, les artistes sont canadiens ou américains?

M. JENNINGS: Les artistes sont canadiens, sauf un invité américain à l'occasion. Nous ne pouvons pas écarter les morceaux à succès.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous dites que vous voulez augmenter cette proportion, qui est actuellement de 60 p. 100, et c'est un excellent principe. Mais en maintenant cette proportion, ne craignez-vous pas que la qualité n'en souffre peut-être un peu, et si vous augmentez la proportion canadienne, la qualité de l'ensemble ne sera-t-elle pas compromise?

M. JENNINGS: Vous vous souvenez, je crois, que nous avons déjà discuté brièvement cette question à une séance précédente.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai obtenu un non très énergique.

M. JENNINGS: Dans les comédies et les spectacles de variétés, je crois que nous n'avons pas encore atteint le fini, les adroites techniques, les connaissances ni la compétence que révèlent certains spectacles américains. Mais c'est un domaine où il y a beaucoup de talents américains et je crois qu'en y pénétrant nous allons acquérir une expérience inestimable. D'ailleurs, je crois que nos spectacles de variétés se sont considérablement améliorés depuis quatre ans.

Je crois, par exemple, que *Cross Canada Hit Parade*, programme que nous avons institué, est beaucoup plus naturel et raffiné que les spectacles américains.

M. BUSHNELL: Tellement qu'ils nous ont volé notre réalisateur.

M. JENNINGS: C'est un genre à cultiver à mesure que les relevés en indiquent le besoin.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ces spectacles semblent plus populaires qu'ils ne l'étaient il y a un an?

M. JENNINGS: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ceux qui sont essentiellement canadiens?

M. JENNINGS: Oui. Par exemple, *Front Page Challenge* a débuté assez lentement, mais ce programme a vite pris de l'envergure et possède maintenant un très nombreux auditoire. Il est vrai que les auditoires en général augmentent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En est-il ainsi également de *General Motors Presents?*

M. JENNINGS: Oui, je crois pouvoir vous l'assurer sans consulter les chiffres.

M. OUIMET: Monsieur le président, si nous avons confiance en nous-mêmes et vu que cela se fait sur le réseau français, où les programmes sont d'aussi bonne qualité que ceux du réseau anglais, nous devrions pouvoir maintenir la qualité des programmes de langue anglaise conçus et réalisés au Canada. Cela se fait sur le réseau français. Pourquoi cela ne se ferait-il pas aussi sur le réseau anglais?

M. JENNINGS: Je manque de modestie en le disant, mais ce que nous avons bâti à la radio au cours des années fait que le passé est garant de l'avenir. Nous avons trouvé des talents, des ressources et des gens qui ont pu concevoir et réaliser la sorte de programmes désirée. Nous avons, je crois, assez de moyens pour faire de même à la télévision.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je l'avoue franchement, j'ai tant de fierté canadienne que je voudrais voir notre télévision entièrement canadienne; mais, à titre de spectateur, je crains souvent que le souci de conserver notre identité canadienne ne nous porte à sacrifier la qualité, et c'est pourquoi je vous pose cette question.

M. JENNINGS: Je ne le crois pas.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Tremblay et, ensuite, M. Fisher.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, vous avez donné, l'autre jour, quelques renseignements au sujet de ce que l'on appelle les programmes éducationnels. Pourriez-vous me dire s'il y a déjà eu, au réseau français de Radio-Canada, des programmes strictement éducationnels, dans le sens que nous l'entendons dans le Québec, c'est-à-dire pas simplement des programmes qui s'adressent aux adultes?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Nous n'avons jamais eu au réseau français ce qu'on appelle des émissions scolaires en anglais. Nous avons sur les réseaux français des programmes qui correspondent à la définition que vous trouverez, je pense, à la page 6 du rapport Massey, des programmes qui font une distinction, et je le dis en français, entre l'éducation académique et l'éducation extra-scolaire.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: A quelle catégorie appartenait le programme *Radio-Collège?*

(*Traduction*)

M. OUIMET: Pendant plusieurs années, en général, *Radio-Collège* a été un programme culturel. Si bien que nous avons eu à *Radio-Collège* certaines pièces du théâtre classique et certaines pièces du théâtre moderne le plus avancé que nous n'aurions pas fait passer normalement parmi nos pièces de théâtre commanditées, car elles étaient d'un niveau si élevé qu'elles s'adressaient, en général, aux personnes cultivées plutôt qu'aux masses.

Par conséquent, je dirais que *Radio-Collège* est dans la catégorie des programmes d'éducation extra-scolaire.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Mais, monsieur Ouimet, est-ce que ce programme ne s'adressait pas davantage aux étudiants des collèges, aux étudiants qui en sont encore aux stade de ce que vous appelez, vous, l'éducation académique?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Si vous étendez aux étudiants des universités l'expression "étudiants des collèges". Ne jugez-vous pas, monsieur Tremblay, que le cours des arts de la province de Québec correspond au cours universitaire de certaines universités de langue anglaise du Canada? A mon avis, ce programme n'était pas uniquement destiné aux étudiants avancés, mais aussi aux adultes qui se trouvaient alors aux écoutes chez eux.

A l'époque, certains collèges avaient des machines à enregistrer. On n'écoutait pas l'émission en classe, mais certains collèges l'enregistraient sur disques, dans certains cas, et le faisaient jouer pour les étudiants plus tard dans la journée.

D'ailleurs, la commission Massey a recommandé que ces émissions, à cause de leur calibre, ces émissions que vous pouvez appeler éducatives, fussent placées à un meilleur moment de la journée. Puis, vers 1951 ou 1952, immédiatement avant l'arrivée de la télévision, nous avons donné une place dans la soirée aux émissions de *Radio-Collège* et nous avons aboli l'appellation *Radio-Collège.* Nous l'avons fait parce que ces émissions devaient passer à 8 heures du soir, heure qui convenait mieux à leur qualité et permettait d'atteindre plus de monde.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, ce programme *Radio-Collège*, est-ce qu'on ne s'était pas proposé de le réaliser à la télévision également, sous ce nom ou sous un autre?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Non, je ne crois pas que nous le ramènerons comme tel, sous le nom de *Radio-Collège*. Voici ce que nous faisons à la télévision. Nous avons beaucoup d'émissions de télévision qui correspondent à ce qui passait d'habitude à *Radio-Collège;* car nous avons un service général, comme je l'ai dit l'autre jour, et c'est le Service des émissions éducatives et des affaires publiques, qui est responsable des causeries, des émissions sur les affaires publiques et aussi des programmes culturels. Nous avons décidé d'adapter à la télévision certaines des émissions que nous avions à la radio. Par exemple, au temps de la radio, un programme comme *L'heure du Concert* serait passé à *Radio-Collège*. Nous avons abandonné le nom de *Radio-Collège* parce que nous voulions un auditoire plus nombreux. Je me souviens de l'effet que produisaient les mots "Radio-Collège présente..." Une partie de l'auditoire avait un mouvement de répugnance. Des gens avaient l'impression qu'on allait leur faire la classe ou quelque chose de ce genre et tournaient le bouton. Nous avons abandonné ce titre (j'ai été responsable de cet abandon) et nous avons immédiatement constaté que l'auditoire augmentait. Aujourd'hui, les émissions éducatives jouissent d'une popularité extraordinaire dans la province de Québec, surtout si nous tenons compte de l'enquête faite au cours des quelques derniers mois par l'Institut canadien d'éducation des adultes, enquête dont les résultats ont paru dans les journaux ces jours derniers.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, ce à quoi vous faites allusion, c'est cette enquête sur l'éducation des adultes. Je réfère plutôt à des programmes d'ordre culturel, en général.

Ce qui m'intéresse, c'est de savoir exactement quelle est la politique de Radio-Canada à l'endroit des programmes d'éducation strictement académique, c'est-à-dire couvrant les trois niveaux du primaire, du secondaire et du supérieur.

Je voudrais savoir... Je vais vous demander ceci. Est-ce que, depuis deux ou trois ans, il y a eu des échanges entre le Conseil de l'Instruction publique et la Fédération des collèges classiques et les universités du Québec demandant des programmes, c'est-à-dire pour conclure les arrangements dans le but de mettre au programme des émissions strictement éducatives, au sens où nous l'entendons dans le Québec, c'est-à-dire le sens de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Il y a eu un certain nombre de contacts officieux au cours des années. La situation touchant les émissions scolaires dans le Québec a été clairement exposée par une déclaration que l'ancien directeur général de Radio-Canada, M. Frigon, a faite aux journaux en 1949. La situation n'a pas changé bien radicalement depuis. Si cela vous intéresse, je pourrai vous donner plus tard la substance de cette déclaration. Le dernier contact avec les autorités de la province de Québec dans le domaine de l'instruction remonte à septembre 1955, quand le directeur des réseaux français, M. Lamarche, a rencontré le surintendant de l'instruction publique, M. Désaulniers, du gouvernement de la province de Québec. Cette entrevue a été cordiale.

J'ai ici un rapport dont je voudrais donner lecture:

(*Texte*)

Le surintendant ne s'est aucunement prononcé, il n'a laissé entrevoir aucune possibilité de solution; il a plutôt laissé entendre qu'il entrevoyait plusieurs objections du point de vue de la constitution provinciale et qu'il consulterait qui de droit. L'entrevue n'a donné aucun résultat concret et n'a pas eu de suite.

(*Traduction*)

Ce rapport faisait suite à une lettre envoyée au surintendant le 23 septembre 1955 pour confirmer l'entrevue qui avait eu lieu.

Comme l'ancien directeur général de Radio-Canada l'a dit en 1949, Radio-Canada a toujours été disposée à collaborer avec les autorités scolaires de la province de Québec en vue d'émissions scolaires semblables à celles qui se font dans d'autres provinces avec la collaboration des autorités provinciales.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Une dernière question. Est-ce que Radio-Canada, à l'exception des arrangements strictement techniques, est-ce que Radio-Canada consentirait à ce que des organismes provinciaux d'éducation élaborent des programmes éducatifs et, comme je le disais tout à l'heure, à l'exception des arrangements techniques et des questions d'horaires, est-ce que Radio-Canada consentirait à ce que des organismes provinciaux préparent ces programmes pour leur mise en ondes sur les ondes de Radio-Canada, à la télévision ou à la radio?

M. OUIMET: Monsieur le président, la position de Radio-Canada, dans ce domaine, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, a été définie très clairement par l'ancien directeur général de la société Radio-Canada, M. Augustin Frigon.

Je crois qu'à ce point je devrais lire la déclaration qu'il avait faite en 1949 et qui résume, à toute fin pratique, la position de Radio-Canada en 1949 et, dix ans plus tard, en 1959. Voici:

Nous ne croyons pas qu'il soit du ressort de la société Radio-Canada de décider où doit être organisée la radio-scolaire et ce qu'elle doit enseigner; une telle décision appartient aux autorités scolaires locales ou régionales. Nous ne faisons que contribuer par nos moyens techniques et financiers à rendre la radio-scolaire le plus efficace possible là où les autorités compétentes désirent l'établir.

Toutes les provinces, à l'exception des écoles de langue française de Québec, ont leur radio-scolaire. Dans ce but, 6,764 écoles reçurent gratuitement, en 1949-50, des permis pour l'usage d'appareils de réception. On estime qu'au cours de cette même année 430,000 élèves ont bénéficié de la radio-scolaire. Naturellement, ceci ne tient pas compte d'un nombre encore plus grand d'adultes qui écoutent à la maison.

Les autorités provinciales préparent les cours et paient les manuscrits et ceux qui participent aux programmes. La société Radio-Canada se charge de la production des programmes et de leur radiodiffusion sur les postes des réseaux. Donc, pour ce qui est de la nature de l'enseignement, seules les autorités scolaires locales sont responsables; cette catégorie de programmes est diffusée par des réseaux régionaux. Radio-Canada émet aussi des programmes scolaires d'intérêt national, mais les sujets traités et la nature même des programmes sont sous le contrôle absolu d'un comité-conseil sur lequel toutes les provinces sont représentées; ces programmes sont diffusés par le réseau Trans-Canada qui dessert toutes les provinces.

Ici, je veux passer une partie de la déclaration qui a trait à certains points qui concernent plus strictement les écoles, pour terminer avec la déclaration de M. Frigon à ce moment-là. Et je continue:

> La Société s'est toujours déclarée prête à aider les autorités compétentes qui sollicitent son appui pour l'introduction de la radio-scolaire dans leurs classes. D'ailleurs, la radio-scolaire existait dans certaines provinces avant que ne fût fondée la société Radio-Canada, ce qui indique bien que cette Société ne s'est pas imposée dans le domaine de l'enseignement; bien au contraire, elle n'a fait que seconder ceux qui croient voir dans la radio une méthode pédagogique moderne efficace.

(*Traduction*)

Ce texte porte la signature de M. Augustin Frigon, directeur général de Radio-Canada, et il est daté de Montréal, le 27 mars 1951.

Je dois mentionner que le directeur général de Radio-Canada, quand il a fait cette déclaration, était depuis plusieurs années président de la corporation de l'École Polytechnique de Montréal et qu'à ce titre il était membre du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Vous savez qu'il y a eu un jugement du Conseil privé permettant aux autorités fédérales d'occuper dans le domaine des ondes pour des fins d'information. Étant donné que la société Radio-Canada a, en même temps que le domaine de l'information, occupé progressivement celui de la culture et de l'éducation, est-ce qu'on ne pourrait pas voir là la raison de cette réticence que certaines provinces opposent aux initiatives de Radio-Canada en matière d'éducation?

(*Corrigeant l'interprète*): Non, ce n'est pas exactement cela que j'ai dit. J'ai dit qu'il y a eu un jugement du Conseil privé permettant aux autorités d'occuper dans le domaine des ondes pour des fins d'information, et j'ai ajouté que, étant donné que la société Radio-Canada a, en même temps que le domaine de l'information, occupé progressivement celui de la culture et de l'éducation, est-ce qu'on ne pourrait pas voir là la raison de cette réticence qu'ont certaines provinces en regard des initiatives de Radio-Canada, en matière d'éducation?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que le témoin soit tenu de répondre. J'ignore ce qu'en pense le Comité, mais c'est une question d'opinion. Ce n'est pas une question de fait.

M. TREMBLAY: Non, monsieur le président, je crois que c'est une question de fait. Il faut que nous sachions quelle est la ligne de conduite de Radio-Canada au sens général.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le témoin n'est pas tenu de répondre. Il peut répondre s'il le désire.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Monsieur le président, je ne crois pas que le témoin sache pourquoi certaines provinces participent à ces émissions et pourquoi d'autres n'y participent pas. Si les ministères provinciaux de l'Instruction publique étaient appelés, c'est à eux qu'il faudrait le demander.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est mon avis.

M. OUIMET: Cela se peut, monsieur le président, mais tout ce que je sais, c'est que j'ai cette lettre du 23 septembre 1955, écrite, comme je l'ai dit tantôt, au surintendant de l'Instruction publique du Québec et où il est bien clairement dit que nous sommes disposés à prêter tout notre concours.

Nous n'avons jamais reçu de réponse à cette lettre. J'ignore pourquoi la décision a été négative. Mais je répète que nous sommes disposés et que nous serons toujours disposés à prêter tout notre concours dans ce domaine.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je voudrais poser deux questions très courtes.

Le VICE-PRÉSIDENT: Un moment. Si vous restez sur le même sujet, allez-y. Mais si vous voulez changer de sujet, je vous prie d'attendre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non, ce n'est pas le même sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien. M. Fisher a une question à poser.

M. FISHER: Au début, monsieur Bushnell, quand le gouvernement canadien s'est chargé de la radiodiffusion, n'est-il pas vrai qu'il a dû obtenir l'assentiment de toutes les provinces?

M. BUSHNELL: Oui.

M. FISHER: A cette époque, par conséquent, toutes les provinces ont consenti à ce que le gouvernement fédéral entrât dans ce domaine, y compris la composition des horaires, n'est-ce pas?

M. TREMBLAY: Non.

M. JENNINGS: En réalité, les provinces sont venues séparément nous pressentir. Et je crois qu'avant la création de Radio-Canada il se faisait des émissions radiophoniques scolaires, sur le plan provincial, en Colombie-Britannique et aussi, je crois, en Nouvelle-Écosse.

M. JOHNSON: Monsieur le président, je désire exprimer mon avis sur le point soulevé par la question de M. Tremblay. Je voudrais faire observer que c'est au président qu'il appartient de rendre une décision sur les questions que les membres peuvent poser; il n'a pas besoin de l'aide de quelqu'un qui s'arroge les fonctions du président. Que le président décide lui-même si la question est pertinente.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai exprimé mon opinion.

M. JOHNSON: Ce n'est pas au Comité à décider. Nous, les membres du Comité, nous avons le droit de poser des questions et nous n'avons pas l'intention de souffrir parce que d'autres membres soulèvent des objections pour retarder le travail du Comité.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: A ce sujet, monsieur le président, je pense qu'il n'y a pas de raison de faire du drame sur un sujet aussi simple. J'ai posé une question qui peut-être demandait une opinion. M. Ouimet m'a donné une réponse satisfaisante. Il m'a dit: peut-être. Je suis satisfait, je n'en exige pas davantage.

(*Traduction*)

M. FISHER: Monsieur le président, est-ce que je pourrais continuer? Est-ce qu'il a été question à Radio-Canada de certaines régions qui voulaient faire restituer à certaines provinces leurs droits en matière de radiodiffusion?

M. BUSHNELL: Pas à ma connaissance, monsieur Fisher.

M. FISHER: Est-ce qu'il a été question du problème qui se poserait si une province décidait de censurer la télévision? J'ai posé cette question il y a plusieurs séances.

M. BUSHNELL: Je ne vous saisis pas bien. Je n'ai pas l'esprit lucide ce matin.

M. FISHER: Supposons qu'une province décide de faire la censure des programmes de télévision, en présence de quel problème Radio-Canada se trouverait-elle? Les provinces semblent avoir le droit constitutionnel de le faire et il en a même été question dans une province.

M. BUSHNELL: J'ignore quel problème se poserait pour Radio-Canada. C'est, je crois, une question hypothétique qui ne s'est pas posée.

M. FISHER: Voici à quoi je veux en venir. Toutes les questions posées aujourd'hui confirment que vous n'auriez aucune autorité constitutionnelle dans le domaine de la radiodiffusion et de la composition des horaires, si une province décidait d'intervenir et de jouer activement un rôle. N'est-ce pas vrai?

M. BUSHNELL: Je crois ne pas être en mesure de répondre à cette question pour le moment. Je voudrais un avis juridique à ce propos.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est sûrement au Bureau des Gouverneurs qu'il faudrait poser cette question.

(*Texte*)

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, une autre question en français. Sur le réseau français, avez-vous des programmes où l'on enseigne l'anglais, comme sur les réseaux anglais nous en avons où l'on enseigne le français?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Les postes situés dans la province de Québec n'en ont pas. Mais, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous avons des émissions pour les écoles françaises et c'est l'une des matières régulièrement enseignées dans les émissions scolaires au Nouveau-Brunswick. On enseigne le français à la population de langue anglaise, et l'anglais à la population de langue française.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, c'est ce soir seulement que nous pourrons nous réunir de nouveau.

M. JOHNSON: Je crois que nous ne devrions pas siéger ce soir.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Pas ce soir.

M. JOHNSON: Serions-nous en nombre ce soir?

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est peut-être là l'obstacle. Je crois que certains membres regarderont la télévision et écouteront la radio ce soir.

M. JOHNSON: Nous connaissons tous déjà les résultats. Nous n'avons pas besoin de les entendre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quand le Comité désire-t-il siéger de nouveau? Mardi prochain?

(Assentiment.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU MARDI 16 JUIN 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. C. Jennings, contrôleur des émissions; M. M. Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. C. R. Delafield, directeur du Service international.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

21484-1—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny
Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 16 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken et MM. Bell (*Carleton*) et Bell (*Saint-Jean-Albert*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Fairfield, Fisher, Flynn, Halpenny, Lambert, Mitchell, Morris, Muir (*Lisgar*) McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Paul, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay (23).

Aussi présents: M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada, secondé par MM. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation, Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale, Charles Jennings, contrôleur des émissions, R. C. Fraser, directeur des relations extérieures, R. E. Keddy, directeur du planisme, J. J. Trainor, adjoint au directeur de la Division des recherches et sondages, Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration, J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration, et C. R. Delafield, directeur du Service international.

Le président donne lecture, pour qu'elles soient insérées dans le compte rendu des délibérations, des réponses à certaines questions qu'avaient posées M. McCleave, le 11 juin, et M. Pickersgill, au cours d'une réunion antérieure.

Des exemplaires d'un document intitulé "Conférence de presse (à la télévision)—texte corrigé le 15 juin 1959" sont remis aux membres du Comité.

On étudie et on discute l'"Analyse des principes qui déterminent l'équilibre entre les programmes de caractères différents, etc." qui figure à l'article 3 de la Partie A du plan de travail; MM. Bushnell, Jennings, Ouimet et Gilmore répondent à l'interrogatoire:

L'article 5 de la Partie A du plan de travail est mis en délibération, et M. Delafield, directeur du Service international de la Société Radio-Canada fait l'historique du service, dont il rappelle les fonctions, l'organisation et le fonctionnement.

MM. Delafield et Bushnell sont interrogés.

Relativement à l'article 9 de la Partie A: "Relations avec la *Performers Right Society*", MM. Bushnell, Ouimet et Jennings répondent aux questions qui leur sont posées.

Le président annonce que les membres du Comité partiront d'Ottawa à 10 heures du matin, le mardi 23 juin, pour se rendre par avion à Toronto et que les projets actuels prévoient le retour à Ottawa le même jour; le départ de Malton ayant lieu à 10 heures du soir.

A midi quarante-cinq, le Comité s'ajourne au jeudi 18 juin 1959, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 16 juin 1959,
11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Bien que M. Flynn ne soit pas ici en ce moment, je voudrais le remercier de s'être occupé de la réunion du Comité jeudi dernier.

Dans la lettre du 15 juin qu'a reçue M. O'Connor, le secrétaire, de la Société Radio-Canada, deux parties méritent, à mon sens, d'être versées au compte rendu. La première partie, qui répond à une question posée par M. McCleave, est rédigée en ces termes:

> Pour faire suite à la question qu'il avait déjà posée, M. McCleave a demandé, le 11 juin, s'il arrivait que deux époux se trouvent associés dans la réalisation d'une série de programmes de la Société Radio-Canada. Il a limité la portée de sa question aux cas où les époux étaient déjà mariés avant le début de la série. Étant allés aux renseignements, nous avons trouvé qu'en 1957 une série de variétés donnée sur le réseau anglais de télévision réunissait le mari qui était réalisateur et sa femme, qui était artiste, pendant une partie de la saison. On a trouvé aussi qu'au cours d'un spectacle de variétés donné actuellement sur le réseau anglais de la radio, apparaît la femme d'un réalisateur, chanteuse remarquable, à son tour avec quatre autres solistes, toutes les cinq semaines. Enfin, on a constaté qu'en 1957, à l'occasion d'une série estivale et régionale de remplacement à la télévision, un mari a réalisé un spectacle au cours duquel sa femme a été cantatrice. Les artistes participant à cette série avaient été engagés et le caractère du spectacle avait été décidé avant l'affectation du mari à la réalisation du programme.

Puis, on a répondu à la question de M. Pickersgill qui avait demandé quel était le nombre des réalisateurs à Vancouver, Winnipeg, Halifax et Ottawa, comparativement au volume de production à chaque endroit. Voici ce qu'il en est:

> Vancouver: 15 réalisateurs, 599 heures de réalisation en direct par année
> Winnipeg: 9 réalisateurs, 466 heures de réalisation en direct par année
> Halifax: 7 réalisateurs, 605 heures de réalisation en direct par année
> Ottawa: 4 réalisateurs, 242 heures de production en direct par année.

M. PICKERSGILL: Cela comprend-il l'anglais et le français, à Ottawa?

Le PRÉSIDENT: Je le pense.

M. ERNEST BUSHNELL (*président suppléant du Conseil d'administration de Radio-Canada*): Oui, c'est exact.

Le PRÉSIDENT: Si je ne me trompe, nous en étions à l'article 3.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander si les chiffres des frais que nous avons demandés il y a quelques semaines sont maintenant prêts?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. BUSHNELL: En réalité, le travail exigé est un peu plus considérable que nous ne prévoyions. Les chiffres ne pourront pas être prêts jeudi, malheureusement. Mais je crois que le Comité doit s'occuper d'autres choses la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Nous prévoyons que la semaine du 22, les membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion seront ici, vu que les représentants de la Société Radio-Canada désirent ne pas comparaître pendant cette semaine. Nous en avons parlé il y a environ un mois.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je m'en rends compte. Je ne veux pas hâter indûment la Société, mais il me semble que, même si les témoins de la Société ne doivent pas être auprès de nous la semaine prochaine, on admettra que rien n'empêche qu'ils fassent parvenir les renseignements au secrétaire pour qu'il les verse au compte rendu des témoignages, afin que nous ayons l'occasion de les examiner.

Le PRÉSIDENT: Oui. Si le document est terminé, nous l'aurons et le déposerons à ce moment-là, même si les représentants de la Société Radio-Canada ne sont pas ici.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je présumer que nous continuons d'obtenir des états hebdomadaires de ces frais? Vous étudiez en ce moment le premier de ces états?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela n'est pas prêt encore?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. PICKERSGILL: J'aimerais faire une proposition, si je puis trouver quelqu'un pour l'appuyer: que le premier ministre de l'Ontario soit invité à se présenter devant le Comité, à formuler ses griefs contre la radiodiffusion et à faire connaître ses vues.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je prendre la parole à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: J'attends qu'il y ait quelqu'un pour appuyer la proposition.

M. PICKERSGILL: Répugne-t-on à accorder un quorum au premier ministre de l'Ontario?

Le PRÉSIDENT: Premièrement, répugne-t-on à appuyer la proposition? Je suis au regret: il n'y a personne pour l'appuyer.

M. PICKERSGILL: Merci.

Le PRÉSIDENT: Revenons au sujet général de la programmation?

M. MCGRATH: Puis-je m'attendre à recevoir une réponse à la question que j'ai posée à une séance assez reculée, au sujet du nombre des employés et de la valeur des immeubles aux principaux centres de production?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons les renseignements. Ils seront déposés à une séance ultérieure, sous la rubrique du "personnel".

Y a-t-il d'autres questions sur l'analyse des principes qui déterminent l'équilibre entre les programmes de caractères différents? M. Tremblay a une question à poser?

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur Ouimet, au sujet de cet équilibre entre les différents programmes, j'aurais trois ou quatre questions à vous poser. Est-ce que vous poursuivez, d'une façon générale, un but de culture, de culture populaire? Et quels sont, à votre avis, les critères de base qui servent à établir les programmes d'éducation populaire, de culture populaire? Quelles sont les fins que vous poursuivez?

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions*): Monsieur le président, je répondrai qu'elles sont très nombreuses.

M. TREMBLAY: Quels sont-ils ces critères?

M. OUIMET: Nous avons déjà déclaré que les buts de Radio-Canada étaient d'informer, d'éduquer, non d'une façon académique mais bien d'une façon culturelle, et également de divertir.

Les critères qui s'appliquent à ces trois domaines peuvent être reliés inévitablement à ce qui constitue de l'information, et je crois, monsieur le président, que tout journaliste peut avec un certain montant d'expérience expliquer ce qui constitue l'information.

Les mêmes critères, non pas les mêmes critères, mais d'autres critères s'appliquent aux émissions d'éducation. Il ne s'agit pas de monter des programmes qui sont difficiles d'absorption ou de compréhension de la part des auditeurs, mais graduellement de développer le goût du public en matière d'éducation populaire, en matière de culture.

Pour ce qui est du domaine du divertissement, nous tentons constamment de nous en tenir au divertissement sain, à la bonne humeur, enfin à toutes ces choses qui constituent pour le peuple le moyen de se distraire.

(Traduction)

M. TREMRLAY: Un moment, s'il vous plaît. J'ai une question supplémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Je vous prierais d'être aussi bref que possible en formulant votre question supplémentaire et je demande aussi au témoin de donner des réponses ausi brèves que possible.

M. TREMBLAY: C'est exactement ce que j'ai fait.

(Texte)

Monsieur Ouimet, vous ne pensez certainement pas que je me contenterai de cette réponse plutôt vague, de cette esquisse indécise. Je vais vous poser des questions précises.

Vous adressez vos programmes éducationnels à un public déterminé, à un public, en ce qui concerne le réseau français, à un public canadien-français. Quelles sont les lignes de force, quels sont les critères de base sur lesquels vous vous appuyez pour ces programmes? Quelles sont, à votre avis, ces valeurs fondamentales que vous vous devez de respecter dans l'élaboration de ces programmes pour un public spécifique?

M. OUIMET: Je répondrai qu'en matière d'éducation populaire, nous essayons d'appliquer les critères les plus sains qui existent. S'agit-il de discuter les choses sociales, nous nous efforçons de faire comprendre ce qu'est la justice sociale. La même chose dans les autres domaines.

Et d'ailleurs, monsieur le président, si on a lu le rapport qui a été présenté au cours de la première séance, de la première ou de la deuxième séance du comité parlementaire, analysant les programmes de Radio-Canada, je crois qu'on peut trouver là une élaboration assez complète des buts, des besoins, enfin des critères que nous suivons dans l'élaboration de nos programmes.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est bien assez.

M. CHAMBERS: Sous cette rubrique, on énumère le théâtre, la musique, le ballet, les affaires publiques, les émissions d'ordre religieux, etc. Je me demande s'il existe une méthode particulière servant à répartir le temps entre les divers sujets, et dans le cas de l'affirmative, quelle est cette méthode. Et je ne me borne pas nécessairement à cette énumération. Par exemple, vous pouvez décider de consacrer 35 p. 100 du temps à la musique classique ou à une fin semblable. Comment établissez-vous ce pourcentage?

M. CHARLES JENNINGS (*contrôleur des émissions à Radio-Canada*): En nous fondant sur l'expansion de la radio ou de la télévision. Je croyais avoir expliqué à la dernière réunion les principes sur lesquels nous nous fondons. Tout d'abord, nous sommes un organe de grande diffusion. Nous ne présentons donc pas de programmes n'intéressant qu'un petit nombre de personnes. Puis, la Société est chargée d'offrir des représentations et des divertissements. Il découle de ces fonctions une quantité d'autres émissions allant de la musique classique, de Bach par exemple, jusqu'au "boogie woogie". Nous croyons que le ballet constitue, à juste titre, un aspect du divertissement. Nous n'avons pas de formule exprimée en toutes lettres, ce qui serait, d'ailleurs, impossible. Cependant, nous constatons de temps à autre, par nos relevés, jusqu'à quel point ces programmes atteignent leur but.

M. CHAMBERS: Est-ce là une des fonctions de l'organisme?

M. JENNINGS: Oui.

(Texte)

M. DORION: Comme je dois m'occuper plutôt du réseau français, c'est particulièrement à M. Ouimet que je m'adresse. Je voudrais savoir, monsieur Ouimet, si vous avez un organisme quelconque, à l'intérieur du réseau, qui a pour mission de s'occuper des critiques, bonnes ou mauvaises, venant du public, des journaux ou d'autres organismes, des critiques venant des sociétés ou de la presse en général?

M. OUIMET: Monsieur le président, je peux répondre à M. Dorion, à ce sujet, qu'effectivement nous avons un organisme, enfin nous avons un service qui coordonne toutes ces informations, et ces services de presse et d'information, c'est ce service qui nous fait tenir d'une façon régulière, je dirais même presque quotidienne, des rapports au sujet des lettres reçues, au sujet des appels téléphoniques reçus, au sujet de toutes les critiques qui sont publiées à travers le pays, soit en langue française soit en langue anglaise, dans les journaux. C'est tout à fait complet, et même dans certains cas, je vous avoue que c'est très difficile de passer à travers tout.

(Traduction)

Permettez-moi de vous signaler que les services en question sont les services de presse et d'information.

M. DORION: Tenez-vous compte de tous ces renseignements quand vous devez préparer les programmes subséquents?

M. OUIMET: Inévitablement, c'est là, certes, un des éléments dont nous tenons compte. Nous avons toujours désiré nous tenir en rapports aussi étroits que possible avec le public.

(Texte)

M. DORION: Ne croyez-vous pas, monsieur Ouimet, qu'il serait de bonne politique pour Radio-Canada d'avoir un comité consultatif des programmes?

(Traduction)

Monsieur Bushnell, vous préféreriez peut-être répondre vous-même à cette question?

(Texte)

Ne croyez-vous pas qu'il serait de bonne politique pour Radio-Canada d'avoir un comité consultatif des programmes qui serait formé de personnes

de l'extérieur n'ayant rien à voir avec l'organisation proprement dite de Radio-Canada?

(Traduction)

M. BUSHNELL: Monsieur Dorion, on m'a interrogé l'autre jour au sujet des comités consultatifs. J'ai dit que, par le passé, il y a bien des années, nous avions eu une expérience assez malheureuse. Toutefois, je puis dire que nous songeons très sérieusement à nommer, particulièrement dans la province de Québec, un comité semblable à celui que vous proposez. En toute franchise, je puis vous dire que, sans l'absence de notre président, la question aurait de fait été réglée avant aujourd'hui. J'hésite, comme vous le comprenez sans doute, à prendre une mesure aussi importante sans son plein consentement, ou plutôt, à son insu. La question est demeurée en suspens. Je dirai cependant que moi-même et certains des membres du conseil d'administration trouvons l'idée excellente.

Le PRÉSIDENT: Tous paraissent d'accord.

M. PICKERSGILL: Je ne suis pas d'accord. J'ai une autre question à poser. J'aimerais demander à M. Bushnell comment un tel comité consultatif pourrait être institué sans venir en conflit tout d'abord avec le conseil d'administration et ensuite avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, organismes, créés par le Parlement semble-t-il, précisément à cette fin.

M. BUSHNELL: Je ne crois pas qu'il y aurait nécessairement conflit, car ce comité travaillerait conjointement et en collaboration avec notre propre personnel des programmes. Nous aurions une grande diversité de vues nous venant de l'extérieur. Je suis certain qu'un tel comité se révélerait très utile. Je ne prévois aucun conflit avec notre conseil d'administration ni même avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, car je ne crois pas qu'un comité consultatif nous conseille aucune mesure qui soit contraire à la ligne de conduite du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ni à celle du conseil d'administration. Je crois que nous pouvons collaborer dans une parfaite harmonie.

M. CHAMBERS: La Commission Massey et la Commission Fowler n'ont-elles pas recommandé la formation d'un tel comité?

M. BUSHNELL: Mais oui.

M. MORRIS: A titre de membre du présent comité, j'aimerais élargir le champ de l'enquête. Les questions posées à notre dernière séance par le député de Calgary-Sud me senblaient plus utiles, car elles visaient ce que je crois être la fin essentielle du comité. On a demandé à M. Jennings de nous donner ce qu'il considère comme une définition pratique du caractère proprement canadien. Je comprends qu'il est difficile de répondre à la question, mais il me semble, en relisant son témoignage, que M. Jennings s'est contenté de décrire le personnel collaborant aux programmes: les exécutants, les rédacteurs, etc.

Vous vous souvenez que la Commission Massey s'est servie de l'expression "caractère proprement canadien". Je présume que vous ne pouvez, pas plus que moi-même, définir cette expression, cependant, vous admettez sans doute comme moi que vous savez d'instinct ce qu'elle signifie.

M. JENNINGS: Oui. Quand on parle du caractère canadien, tout à fait en dehors de la quantité des émissions canadiennes, je crois qu'on évoque les choses qui se passent au Canada, en termes très généraux, c'est-à-dire la vie canadienne. Je crois que les programmes de télévision et de radio le traduisent quand les idées du rédacteur sont exprimées par des acteurs, des exécutants, des chanteurs canadiens, etc. Voilà ce que je considère comme le caractère proprement canadien.

M. MORRIS: M. Jennings admet-il que le caractère canadien représente plus que la présence personnelle de ceux qui exécutent le programme? Autrement dit, ne s'agit-il pas exclusivement de dosage?

M. JENNINGS: Je crois qu'il s'agit de beaucoup plus que cela.

M. MORRIS: Voici ma question: pour réaliser l'équilibre au cours de la dernière année financière à l'égard de laquelle nous ayons des complètes données, et c'est là, je crois, ce qui doit intéresser davantage les députés,—les autorités fédérales, n'est-il pas vrai, ont accordé une subvention d'environ $6,200,000 pour la radio, et une subvention d'environ 18 millions de dollars pour la télévision?

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous rappeler que nous traiterons ce sujet sous la rubrique des finances en rapport avec la partie D de la deuxième page de l'ordre du jour. Je ne vois pas comment cela se rattache à l'analyse des programmes que nous faisons maintenant. Avez-vous une question à poser qui n'intéresse pas les finances?

M. MORRIS: Oui. Voici ma question. Au cours des séances antérieures, M. Bushnell se le rappelle sans doute, j'ai posé une question concernant le programme *Hawaii Calls*. Ma question a donné lieu a certaines boutades, mais elle visait, dans le temps, à amener une autre question que je poserai maintenant.

Au cours du dernier exercice financier, les autorités fédérales ont mis à la disposition de la Société Radio-Canada des sommes s'élevant à 45 millions de dollars. Voici ce que je demande à M. Bushnell: à votre avis, pourquoi devrais-je, en tant que député, voter de telles sommes s'il vous est loisible de donner l'avantage à un programme étranger sur un programme canadien uniquement parce qu'il vous semble populaire?

M. BUSHNELL: Oh!

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous faire venir votre avocat?

M. BUSHNELL: Non. Je suis engagé dans l'affaire et j'en sortirai bien.

Je ne crois vraiment pas m'être fait le champion d'un programme étranger. J'admets qu'il y a sans doute eu des boutades. Ce que vous pensez ou laissez entendre, je crois, monsieur Morris, c'est que ce programme devrait être remplacé, pour bien dire, par un programme de caractère canadien!

M. MORRIS: De caractère canadien. Oui, c'est cela.

M. BUSHNELL: Je ne vous contredirai pas trop là-dessus. Je dirai seulement que, ayant toujours eu l'impression que beaucoup de gens aimaient entendre de la musique hawaiienne, nous leur en avons donné.

M. MORRIS: Parce que j'aime entendre *Hawaii Calls* ou tout programme du même genre, ai-je le droit d'affecter à cette fin des fonds publics provenant de l'impôt?

M. BUSHNELL: Si nous supprimions ce programme, vous devriez voter de plus fortes affectations, car il nous faudrait payer le programme canadien de remplacement.

M. MORRIS: Il appartient au Comité de le démontrer.

M. BUSHNELL: Je conviens que nous sommes entre les mains du Comité. Ne vous méprenez pas sur ce que je dis, je vous en prie. Je dis simplement qu'il faudrait fournir de l'argent, ou qu'il faudrait nous arranger avec les fonds que nous avons, ou avec ce que le Parlement nous accorderait, et en en faisant le meilleur usage possible. Mais voici: du moment qu'on écarte un programme importé pour offrir un programme canadien, eh bien, il faut en défrayer le coût, c'est tout.

M. JENNINGS: Puis-je ajouter qu'en équilibrant la production, nous nous adressons aux autres pays pour obtenir la matière de programmes parce que nous estimons que cela les enrichit, que cela ajoute à l'intérêt. Il y a donc beaucoup d'échanges entre la Société Radio-Canada et les organismes de radiodiffusion des autres parties du monde, eux se servant de nos programmes et nous, en retour, nous servant des leurs. Nous avons là-dessus des opinions bien tranchées. Nous pensons que cette pratique ajoute de la couleur et de la variété aux émissions. Je ne prétends cependant pas que cela s'applique particulièrement au programme *Hawaii Calls*.

M. MORRIS: Merci.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander si M. Bushnell est maintenant en mesure de nous indiquer ce que nous lui avons demandé il y a déjà quelque temps, c'est-à-dire quelle est la proportion du temps des films consacrée à des films américains?

M. BUSHNELL: Non, je n'ai pas encore le renseignement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A la dernière séance, j'ai manifesté quelque inquiétude au sujet de la qualité de la production canadienne. M. Ouimet s'est dit d'avis que le réseau français, c'est ce que j'ai compris, avait pu atteindre un très haut degré d'excellence, surtout à l'égard de la production dramatique. J'ai eu l'impression, et je l'avais déjà entendu dire d'ailleurs, que le réseau français, avec sa production dramatique, avait réussi à remporter plus de succès que les réseaux anglais. Puis-je vous demander si tel est votre avis, et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

M. BUSHNELL: Ici encore, je suppose, ma réponse exprime une opinion personnelle. Je crois que c'est vrai, dans une certaine mesure. Mais je ne veux pas laisser entendre un seul instant que les pièces anglaises présentées par la Société Radio-Canada sont mauvaises ou que toutes les pièces anglaises ou françaises sont bonnes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais, en termes généraux, que dites-vous?

M. BUSHNELL: En termes généraux, je l'admets, mais la différence peut être très légère.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dites-moi donc pourquoi?

M. BUSHNELL: Eh bien, je vais vous le dire.

La grande difficulté, aujourd'hui, en matière de télévision, est de trouver des œuvres bien écrites. Nous avons formé de très bons écrivains au pays, à telle enseigne qu'ils peuvent maintenant vendre leurs œuvres sur un marché plus étendu et à meilleurs prix. Nous nous efforçons constamment de trouver de nouveaux et de meilleurs écrivains. C'est là, je le répète, la plus grande difficulté que nous rencontrions aujourd'hui dans le domaine des émissions télévisuelles.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous vous rappelez sans doute que j'ai demandé à M. Bushnell si lui ou M. Jennings ne s'inquiétaient pas de la perte des écrivains canadiens qui vendent leurs œuvres ailleurs. Je crois qu'il a dit que cela ne l'inquiétait pas. Cela ne vient-il pas en contradiction avec ce que M. Bushnell vient de nous dire?

M. JENNINGS: Je crois qu'il s'agissait alors des échanges d'exécutants et non pas précisément des écrivains.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'avais parlé d'un Torontois que vous aviez perdu. N'êtes-vous pas troublé du fait que vous avez peut-être perdu, au bénéfice d'autres pays, un certain pourcentage d'écrivains?

M. BUSHNELL: Nous n'en avons pas perdu de façon définitive, un très grand nombre. Mais parce que la qualité des œuvres de certains s'est tellement améliorée, ils peuvent maintenant les vendre à d'autres organismes de télévision. Cela représente donc une perte pour nous. Je ne puis me rappeler que quelqu'un ait refusé d'écrire pour nous ou soit parti. Mais si, il y en a eu un ou deux. C'est exact.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La réponse, en peu de mots, c'est que les écrivains du réseau français sont meilleurs que ceux du réseau anglais? Est-ce exact?

M. BUSHNELL: Oui. Je pense qu'un plus grand nombre d'entre eux sont devenus écrivains au cours des années, pour la simple raison qu'ils y ont été obligés par les circonstances. Ils ne peuvent trouver ailleurs ce qu'il leur faut. En outre beaucoup d'œuvres littéraires dues à d'excellents écrivains français du passé semblent se prêter à l'adaptation.

M. MUIR (*Lisgar*): Ma question complète celle de M. Morris; vous y avez sans doute déjà répondu. Quelle est la proportion des frais entre les programmes canadiens et les programmes étrangers dont vous vous servez? Et ensuite, quelle est la proportion du temps accordé aux programmes canadiens et aux programmes étrangers?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait assez difficile de répondre à la question, quant à la proportion des frais.

M. BUSHNELL: Je ne comprends pas exactement ce que vous désirez. Mais s'il s'agit du coût des programmes canadiens, vous l'avez sous la main. Le coût des programmes américains semblables s'élève à trois, quatre et parfois cinq fois autant.

M. MUIR (*Lisgar*): Je vous ai demandé quelle est la proportion des programmes canadiens dont vous vous servez et celle des programmes étrangers?

M. BUSHNELL: Nous pouvons vous fournir ce renseignement. D'ailleurs, je crois qu'il a déjà été donné. Il se peut que M. Gilmore l'ait ici même.

M. J. P. GILMORE (*contrôleur de l'exploitation*): Pour importer un programme des États-Unis et le transmettre sur le réseau de télévision de langue anglaise, il n'en coûte rien à la Société. Nous ne versons pas de paiement pour un tel programme.

Au contraire, si c'est un programme non commandité, il nous est ordinairement fourni par le réseau intéressé. Et si c'est un programme commercial, nous recouvrons le temps fourni par notre poste. Nous sommes payés pour le temps du poste pendant lequel les ondes ont été occupées par ce programme commercial.

Dans le cas d'un programme de langue anglaise, nous devons envisager ce programme du point de vue de la production, c'est-à-dire qu'il comporte des frais de réalisation.

Relativement à la première question, je crois que nous ne faisons pas trop attention aux frais qu'occasionnent quelques-uns des meilleurs programmes venant des États-Unis par rapport à ceux du Canada, mais nous croyons comprendre qu'ils sont environ cinq fois plus élevés.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce sujet a été assez complètement traité au cours de nos séances antérieures. Une fois de plus, je prie les membres de notre comité de se tenir au courant de ce qui s'y passe.

M. DORION: Je n'ai que deux ou trois questions à poser à M. Ouimet.

(*Texte*)

Monsieur Ouimet, vous connaissez l'école des adultes. Est-ce que l'école des adultes est un organisme qu'aide financièrement Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Je ne connais pas l'école des adultes, mais je connais la Société canadienne d'éducation des adultes. Je ne connais pas d'autre organisme. Je connais l'École des parents et l'Union des familles. Mais je n'ai jamais entendu parler de l'école des adultes. Nous collaborons constamment avec certaines associations, dont la Société canadienne.

M. DORION: Collaborez-vous avec cette école ou avec cet organisme?

M. OUIMET: Oui, nous collaborons avec certains de ces organismes. Nous les aidons financièrement, parce qu'ils font pour nous certains travaux, par exemple, des relevés, de la publicité, etc. Ainsi, la Société canadienne d'éducation crée des groupes de contact, etc. Elle s'en occupait déjà pour la radio et elle le fait également pour la télévision, maintenant. Elle fait donc certaines dépenses. Elle compte des membres. Nous participons au paiement des frais du travail qu'elle accomplit pour organiser des groupes d'écoute pour certains de nos programmes.

(*Texte*)

M. DORION: Maintenant, monsieur Ouimet, vous savez que dans la province de Québec, vous avez plusieurs organisations, plusieurs sociétés littéraires, artistiques, médicales, historiques. Est-ce que vous consultez ces sociétés lorsque vous avez à préparer un programme d'ordre historique, artistique, littéraire ou autre?

M. OUIMET: Monsieur le président, je crois que la multiplicité des rapports que nous avons avec certains de ces organismes ou de ces organisations n'est pas assez connue. Nous sommes en rapport avec des journaux, avec des périodiques, avec les universités. Nous sommes en rapport avec des sociétés de savants, avec le monde commercial, avec les organisations ouvrières, avec une foule d'institutions canadiennes, des plus vastes ou moins grandes, et cela prendrait trop du temps du comité que de faire une mention de tous ces organismes.

J'ai une liste d'au moins cent comités avec lesquels nous collaborons, dont la société canadienne d'éducation des adultes, qui en groupe une quarantaine; l'union des familles, qui était autrefois l'école des parents; l'institut canadien des affaires publiques, la société du conseil de la vie française, l'action politique canadienne, les groupes sociaux comme le Richelieu, les Francs, le Kiwanis...

Je pourrais énumérer environ 110 ou 112 organisations avec lesquelles nous faisons affaires constamment et dont nous recherchons très souvent les conseils et les idées dans l'organisation de nos programmes.

C'est ainsi que le programme, *Les Idées en marche* est préparé en collaboration avec la Société canadienne, que les dirigeants de l'émission sont choisis en collaboration avec ses membres et non pas par Radio-Canada seulement.

(*Traduction*)

M. DORION: Nous connaissons certainement cette dernière société.

(*Texte*)

M. Ouimet, vous connaissez sûrement en particulier l'ACFAS, société scientifique?

M. OUIMET: Parfaitement.

M. DORION: Qui est très bien cotée.

Est-ce qu'il vous arrive d'avoir des contacts avec cette société?

M. OUIMET: Vous voulez parler, monsieur Dorion, de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences?

M. DORION: Parfaitement.

M. OUIMET: Nous avons des contacts avec l'ACFAS et l'ACFAS a rendu hommage à Radio-Canada, en novembre dernier, lorsqu'elle a remis à M. Alphonse Ouimet sa médaille annuelle.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): J'aimerais demander à M. Ouimet s'il est au courant du récent mémoire présenté par la Ligue canadienne de la radiodiffusion au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion? On l'a envoyé à tous les députés, l'autre jour.

Il contient, à la page 4, une déclaration qui mérite particulièrement d'être commentée en ce moment. Je puis sans doute la lire. On rapporte les paroles qu'à prononcées M. Edward R. Murrow, dans une conférence adressée à la *Radio and Television Directors Association*:

> J'éprouve une crainte continuelle à la vue de l'effet que ces deux moyens de diffusion (radio et télévision) produisent sur notre société, notre culture et notre patrimoine.

On y mentionne aussi une déclaration de M. Mills, professeur de sociologie à l'Université de Columbia:

> Dans leur état actuel, les moyens de grande diffusion, surtout la télévision,... en général, non seulement ont échoué comme puissances éducatrices mais représentent des forces pernicieuses...

Relativement à l'exposé de la Ligne canadienne de la radiodiffusion, on lit plus loin dans le mémoire:

Jusqu'ici, aucun des témoignages produits devant la Commission d'enquête ou ailleurs ne laisse entendre qu'il y ait d'autre moyen qu'une réglementation appropriée pour enrayer la pénétration inquiétante de ces forces pernicieuses dans le domaine de la radiodiffusion.

C'est là, à mon sens, une question importante, que vous aimeriez peut-être commenter dès maintenant. Aux dires de la Ligue son observation s'applique au Canada aussi bien qu'aux États-Unis. A part d'invoquer la responsabilité du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion je me demande ce que vous pourriez leur répondre. Si vous trouvez que ces forces pernicieuses exercent une influence considérable pouvez-vous proposer autre chose qu'une réglementation rigoureuse?

M. BUSHNELL: Il s'agit encore une fois de mon opinion personnelle. Mon avis ne s'écarte pas trop de cette déclaration, que je n'ai pas vue, d'ailleurs. J'en ai vu d'autres, formulées par cet organisme, mais celle-là m'a échappé.

Comme je l'ai dit, je crois, dans mon exposé d'ouverture, j'estime après avoir parcouru nombre de rapports de comités parlementaires sur la radiodiffusion, qu'il se trouve dans le rapport de 1943 une remarque fort judicieuse:

> Les goûts sont très variés; tous ne s'intéressent pas aux mêmes choses, et les personnes qui dirigent les affaires de Radio-Canada devront toujours accomplir des prodiges d'habileté pour atteindre les divers niveaux du public et tenter de réaliser un heureux équilibre.

Si la difficulté existait en 1943, je puis vous assurer qu'elle est encore plus grande aujourd'hui, cause surtout de la télévision. Il nous faut suivre la chose

de près. Nous reconnaissons que la télévision et la radio exercent une influence énorme et nous admettons que nous avons de grandes responsabilités. Nous reconnaissons également qu'étant des hommes nous ne sommes pas infaillibles.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): J'ai une autre question à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Allez, monsieur Bell.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): M. Murrow a formulé cette autre observation:

J'appelle votre attention sur les programmes de télévision donnés par l'ensemble des réseaux entre huit et onze heures du soir, heure de l'Est. On y voit, de temps en temps, des programmes d'information présentés le dimanche après-midi. Mais chaque jour pendant les heures où les téléspectateurs sont peu nombreux ils sont soustraits aux réalités du monde auquel ils appartiennent.

Ne trouvez-vous pas que c'est vrai?

Le PRÉSIDENT: Il parle des réseaux des États-Unis.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): C'est juste, mais la Ligue canadienne de la radiodiffusion a laissé entendre, elle a même tenté de prouver qu'il en est de même chez nous.

M. BUSHNELL: J'aimerais examiner le document car, à moins que la remarque n'ait été séparée du contexte de propos délibéré, je ne suis pas de cet avis. Je crois que la Société Radio-Canada offre aux téléspectateurs canadiens, entre huit et onze heures, des émissions mieux équilibres, que n'importe quel réseau du continent; et c'est pourquoi nous insérons, par exemple, des programmes comme *Folio, Explorations* et *l'Heure du concert,* aux heures de pointe. Par conséquent, il y a là un meilleur équilibre que sur n'importe quel réseau des États-Unis. La raison en est claire, je pense. A l'heure actuelle, ce pays tente de tirer le meilleur profit possible de ses précieux dollars.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est un peu une dose de remèdes: même quand on n'aime pas le goût, cela fait du bien.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Qui est le médecin?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): N'est-il pas vrai que les auteurs canadiens de langue anglaise ont plus de chance de vendre leurs meilleures œuvres et à un prix plus élevé?

M. BUSHNELL: C'est vrai.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous me dire pourquoi un si faible pourcentage de nos programmes de télévision prennent naissance en dehors de Montréal ou de Toronto? Est-ce au fond manque de talent et prix de revient, ou y a-t-il d'autres raisons?

M. BUSHNELL: Il y a à cela nombre de raisons. Dans une certaine mesure, cela dépend du prix de revient, car lorsque nous émettons, mettons, de Winnipeg, de Vancouver ou d'Halifax, ou même d'Ottawa, nous devons renverser les ondes ultra-courtes, ce qui entraîne des dépenses.

L'autre facteur, que M. Jennings a mentionné tantôt sauf erreur, et qui s'applique particulièrement à Winnipeg, où l'on trouve beaucoup d'artistes, mais pas assez, sans doute, pour leur permettre de réaliser les grands spectacles, tout en conservant leurs emplois de jour, c'est que la télévision exige beaucoup de répétitions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Compte tenu du désir d'offrir des programmes d'inspiration canadienne, des critiques de certains membres du Comité au sujet de la présentation répétée de certaines personnes, et aussi de ce que vous n'avez peut-être pas poussé aussi loin que vous l'auriez désiré vos recherches

pour de nouveaux artistes, n'admettez-vous pas qu'on pourrait s'efforcer d'employer davantage les artistes qui se trouvent d'un bout à l'autre du pays, plutôt que dans ces deux centres seulement?

M. BUSHNELL: Oui, je l'admets et, c'est de fait, ce que nous tentons de faire.

D'autre part, dans certains des centres peu populeux où nous n'avons qu'un studio, nous ne disposons pas des installations voulues pour réaliser beaucoup de programmes. Cependant, permettez-moi de vous rappeler qu'au temps de la seule radio, Vancouver était l'un des endroits de formation les plus importants au Canada mais, comme vous le savez très bien, beaucoup d'artistes sont passés de l'ouest à l'est; certains exécutants sont allés non seulement à Toronto, mais aussi à New York et à Londres, où ils jouissent maintenant d'une renommée internationale.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez mentionné Vancouver. Pendant l'été la ville manifeste un très haut degré d'excellence dans le théâtre en plein air et sur ses scène locales. N'admettez-vous pas qu'il y a là une source d'artistes que la Société Radio-Canada a à peine entamée?

M. BUSHNELL: Nous ne l'avons certainement pas assez exploitée mais nous entendons l'utiliser de plus en plus.

(*Texte*)

M. PAUL: Comme nous sommes à discuter de la qualité des programmes, est-ce que M. Ouimet pourrait produire devant le Comité la lettre adressée par l'épiscopat canadien à la Société Radio-Canada à la suite de la représentation de la pièce: "La Plus Belle de Céans"?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Je crois que la lettre des évêques de la province de Québec peut être produite et versée au compte rendu. D'ailleurs, la lettre, ainsi que la réponse de la Société Radio-Canada, ont paru dans tous les journaux.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous avons à peu près épuisé le sujet. On a fourni des explications non seulement dans les journaux mais également au clergé et à notre Comité. A mon sens nous avons discuté à fond le programme en question.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, la question de M. Paul me paraît tout à fait pertinente; je suis même prêt à proposer que ces deux documents soient déposés: la lettre de l'épiscopat canadien et la réponse de Radio-Canada.

(*Traduction*)

M. BELL (*Carleton*): Faisons déposer ces documents et épargnons le temps du Comité.

M. BUSHNELL: Nous les déposerons volontiers.

Le PRÉSIDENT: Ces documents seront produits, mais si nous continuons à discuter la question, nous ne terminerons jamais notre travail. Puisque vous le voulez, ils seront produits, mais, de grâce, poursuivons notre travail; autrement, nous ne sortirons jamais d'ici. Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Paul?

M. PAUL: Dans le même ordre d'idées, nous avons discuté...

Le PRÉSIDENT: Eussiez-vous assisté aux séances du Comité alors, vous sauriez que nous avons déjà consacré deux jours à ce programme. Si nous

y revenons maintenant nous n'aurons jamais terminé l'audition des témoignages. Nous avons encore trois pages de l'ordre du jour à parcourir; nous aimerions abattre cette besogne. Puisque la Société Radio-Canada doit déposer les lettres, poursuivons.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Pour faire suite à la question de M. Smith, n'y a-t-il pas, en général, chez les jeunes gens de talent, écrivains ou acteurs, tendance à se diriger vers les grands centres, où ils trouvent d'autres moyens de formation, comme des écoles d'art dramatique ou autre?

M. JENNINGS: Il en est toujours ainsi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous M. Delafield, de Montréal. C'est le directeur du Service international. Comme nous avons en somme terminé l'étude du présent sujet, j'aimerais que nous passions à celui du Service international. Je crois, monsieur Delafield, que vous avez un court exposé à nous présenter?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je crois, monsieur le président, que cette étude de l'équilibre des programmes n'est pas tellement satisfaisant. Si le Comité consent à ce que nous passions à d'autres item, je ne m'y oppose pas, mais je dois signaler que je ne suis pas tout à fait satisfait des réponses que nous avons eues ici, particulièrement en ce qui concerne les critères à propos de la qualité des programmes; mais je répète que je ne m'opposerai pas à ce que nous passions à un autre item.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: M. Delafield a un exposé à présenter relativement au Service international. Mesdames et messieurs, voici M. Delafield, de Montréal, directeur du Service international.

M. C. R. DELAFIELD (*directeur du Service international*): Monsieur le président, j'ai préparé sur le Service international un mémoire d'une page et demie qui vous indiquera brièvement ce qu'il est et ce qu'il accomplit. Je suis à votre disposition: je puis lire ce mémoire, ou bien, si vous le désirez, répondre à vos questions.

M. KUCHEREPA: Je pense que nous devrions entendre la lecture du mémoire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pouvons-nous en obtenir des exemplaires?

M. DELAFIELD: Non.

1. *Origine*

A la suite des recommandations des comités parlementaires de la radio des années 1938 et 1939, un décret du conseil établissant le Service international de la Société Radio-Canada fut approuvé le 18 septembre 1942. Le service était officiellement inauguré le 25 février 1945.

Il est dirigé par la Société Radio-Canada comme organisme d'État et reçoit à ce titre un crédit annuel du Parlement.

Il a commencé à diffuser sur ondes courtes vers la fin de la guerre. Il avait alors pour principal objectif de diffuser les programmes du réseau canadien à nos forces armées cantonnées outre-mer ainsi qu'à l'Allemagne et à la France occupée. La guerre finie, il a commencé à relayer outre-mer des émissions du plus grand intérêt candien.

2. *Historique*

Les émetteurs installés à Sackville (N.-B.) ont été conçus pour desservir l'Europe occidentale, l'Amérique latine et le Commonwealth. Le service diffusant dans les langues de ces régions a donc commencé après la guerre.

Avec les changements survenus dans le climat international, à commencer par la prise du pouvoir par les communistes en Tchécoslovaquie en 1948, on s'est occupé de ce qui est devenu le rideau de fer. En conséquence, un service quotidien en russe et destiné à l'Union soviétique a débuté en 1951. L'emploi d'autres langues parlées derrière le rideau de fer suivi au cours des années subséquentes.

3. *Situation actuelle*

Le Service international offre des émissions en dix-huit langues, à savoir:

a) *Émissions quotidiennes*
Vers l'Europe occidentale, en anglais, en français et en allemand;
Vers les pays du rideau de fer, en russe, en ukrainien, en tchèque, en slovaque, en polonais et en hongrois;
Vers l'Amérique latine, en espagnol et en portugais;
Vers les Petites Antilles, en anglais et en français;
Vers l'Amérique et l'Australie, en anglais.

b) *Émissions du lundi au vendredi*
Vers la Scandinavie, les Pays-Bas et l'Italie;

c) Par enregistrements expédiés pour transmission par les stations de la Grèce et de l'Autriche;

d) Programmes enregistrés de musique ou de parole pour emploi local par les stations d'outre-mer, ces programmes étant préparés dans les trois principales langues: anglais, français et espagnol;

e) Service de relais par ondes courtes, cable ou expédition, d'enregistrements portant sur les faits d'actualité les plus saillants au Canada, telles les conférences internationales. Programmes conçus principalement pour relais outre-mer.

La station d'émissions est située à Sackville (N.-B.); le bureau chef et le centre des programmes, à Montréal.

Les émissions et les transcriptions en anglais et en français sont employées aussi par l'armée et l'aviation canadiennes outre-mer.

4. *But*

Le but du Service international est de faire mieux connaître le Canada dans les autres pays. Les émissions traduisent donc en général l'activité, les préoccupations et les convictions du peuple canadien. Le Service international, relativement à ses émissions dirigées vers les pays du rideau de fer, se tient en contact étroit avec le ministère des Affaires extérieures.

Les émissions pivotent autour d'un bulletin de nouvelles qui rapporte surtout les actualités du Canada et de l'Amérique du nord ainsi que les événements importants d'intérêt international. Suivent des commentaires présentés par des Canadiens sur les affaires internationales, y compris un sommaire de l'opinion qui se manifeste au Parlement et dans les colonnes de rédaction des journaux canadiens, ainsi que des reportages sur des sujets spécifiquement canadiens. Les entrevues, les événements particuliers et le bulletin d'actualité permettent d'offrir un tableau vivant, typique et exact du Canada.

Les programmes enregistrés sont de deux genres: les programmes musicaux et les programmes parlés. Les enregistrements musicaux présentent des exécutants et des œuvres canadiennes de tous genres, depuis le sérieux jusqu'au populaire. Ces programmes sont accompagnés de textes explicatifs en anglais et en français, de façon qu'ils puissent être donnés localement par les réseaux et les stations outre-mer. Les enregistrements parlés sont en anglais, en français et en espagnol, car c'est dans ces langues que se trouve le marché mondial de distribution le plus étendu. Elles englobent des sujets très variés, y compris des conférences d'information sur les spectacles de la scène

canadienne, des pièces de théâtre et des descriptions de la vie canadienne. Ces enregistrements sont largement utilisés et atteignent de nombreuses régions non directement desservies par les émissions.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, je vais poser plusieurs questions, sans sortir des limites des pays du rideau de fer et de l'Europe orientale. Dans quelles mesures recevez-vous des directives du ministère des Affaires extérieures relativement à ce que vous émettez dans cette région?

M. DELAFIELD: Comme je le disais nos rapports avec les Affaires extérieures sont assez étroits, surtout, il va sans dire, en ce qui concerne nos émissions dans les pays derrière le rideau de fer. La liaison se fait par les appels téléphoniques quotidiens entre Montréal et Ottawa, par certaines directives écrites et par des explications sur la ligne de conduite du gouvernement, toutes données auquelles nous nous reportons pour préparer le commentaire politique qui accompagne nos émissions dans les pays du rideau de fer.

M. KUCHEREPA: Quelle est la ligne de conduite essentielle qui guide notre activité? Les considérations sus-mentionnées me paraissent d'ordre secondaire. Quelle est cette ligne de conduite fondamentale?

M. DELAFIELD: Nous avons pour ligne de conduite essentielle de présenter aussi complètement et aussi vigoureusement que possible l'opinion canadienne sur les questions internationales, les vues du Canada sur la propagande communiste, des explications de la ligne de conduite adoptée, soit au Canada, soit dans le cadre général du bloc occidental. Nous tâchons de donner à ces émissions un caractère aussi canadien que possible.

M. KUCHEREPA: Avez-vous quelque moyen d'apprécier comment réagissent les auditeurs des programmes que vous diffusez derrière le rideau de fer?

M. DELAFIELD: C'est très difficile. Nous avons, évidemment, deux indices négatifs de cette réaction. D'abord, nos programmes à destination des pays du rideau de fer sont malheureusement aussi fortement brouillés que ceux de la *British Broadcasting Corporation* et ceux de la Voix d'Amérique. Ce qui veut dire qu'on trouve nos programmes aussi francs et aussi affirmatifs que ceux de nos deux principaux partenaires dans les émissions sur ondes courtes.

M. KUCHEREPA: Savez-vous à peu près quelle proportion de vos programmes atteint les pays derrière le rideau de fer?

M. DELAFIELD: Nos cadres étant relativement réduits, nous ne pouvons nous permettre de longues recherches à cet égard, mais nous bénéficions beaucoup des renseignements que recueillent la *BBC* et la Voix d'Amérique du fait de leur propre activité dans ce domaine et par l'intermédiaire d'entrevues avec les évadés des pays situés derrière le rideau de fer. Il semble que nos émissions subissent dans les régions importantes un assez fort brouillage, qui les rend difficiles à capter de façon satisfaisante dans les villes principales. Ailleurs le brouillage ne nuit pas autant à nos émissions, car c'est surtout, cela va de soi, dans les régions les plus peuplées qu'il est le plus effcace.

M. KUCHEREPA: Avez-vous reçu des plaintes ou des représentations de citoyens ou d'organismes canadiens au sujet de votre programmation?

M. DELAFIELD: Certains commentaires nous parviennent relativement à ces programmes qui peuvent être captés aussi bien au Canada. Bien qu'elles soient dirigées vers l'Europe, par exemple, nos émissions purent être entendues au pays. Nous sommes toujours prêts à mettre à la disposition des intéressés les textes dont nous nous servons, car une fois diffusés, ils deviennent propriété publique. C'est un fait que nous recevons pas mal de commentaires et de suggestions quant à ce que nous devrions faire.

M. KUCHEREPA: Suivez-vous parfois ces suggestions?

M. DELAFIELD: Nous les examinons et, selon les directives et les conseils que nous recevons, nous en tenons compte.

M. KUCHEREPA: Vous voulez parler, je suppose des directives et conseils que vous recevez du ministère des Affaires extérieures?

M. DELAFIELD: Oui, surtout en ce qui a trait à la ligne de conduite du Canada.

M. KUCHEREPA: Recevez-vous au sujet de ces émissions, des représentations de gens ou d'organismes étrangers?

M. DELAFIELD: Je ne me rappelle aucun cas en particulier.

M. KUCHEREPA: Je vais m'exprimer plus franchement. Recevez-vous des représentations de sources officielles telles que les ambassades des pays situés derrière le rideau de fer au sujet de la matière des émissions et de la façon dont vous les présentez?

M. DELAFIELD: D'ambassades du Canada?

M. KUCHEREPA: Non, des ambassades, de la Russie, au Canada où ailleurs?

M. DELAFIELD: Je ne me souviens pas d'en avoir reçu. D'abord, ces requêtes seraient transmises au ministère des Affaires extérieures. Mais je ne me rappelle aucun cas de ce genre.

M. KUCHEREPA: Vous aurait-t-on, ces dernières années, demandé de modifier votre ligne de conduite en ce qui concerne, mettons, l'intensité de la guerre psychologique que vous poursuivez dans vos émissions vers cette région?

M. DELAFIELD: Comme vous le savez, les avis varient beaucoup à ce sujet au Canada, par exemple quant à la matière à diffuser, etc.

Le PRÉSIDENT: J'ai quelque chose à ajouter à l'avant-dernière question de M. Kucherepa. Si le ministère des Affaires extérieures recevait des suggestions, des plaintes, des recommandations de différents consulats, vous les transmettrait-il automatiquement?

M. DELAFIELD: Oui, c'est la pratique ordinaire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chambers, c'est votre tour.

M. CHAMBERS: Je ne sais pas si M. Delafield est prêt à répondre à des questions d'ordre financier au sujet du service international?

M. DELAFIELD: Oui.

M. CHAMBERS: De façon générale établissez-vous la ventilation de vos prix de revient, suivant la langue?

M. DELAFIELD: Oui, nous le faisons. Cela s'est fait, surtout ces dernières années, au moment de l'examen de notre crédit annuel par le Conseil du Trésor, car on se demande évidemment à combien reviennent les émissions diffusées en chaque langue.

M. CHAMBERS: Auriez-vous, par hasard, un état récent?

M. DELAFIELD: Je n'ai pas apporté aujourd'hui ce qui me permettrait de vous donner ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrons examiner cette question sous la rubrique des finances.

M. DELAFIELD: Puis-je d'abord demander quel est précisément le renseignement d'ordre financier que M. Chambers désire obtenir?

M. CHAMBERS: Il s'agit de savoir par exemple, ce que nous dépensons pour le portuguais, l'espagnol, le russe, le hongrois, etc., si c'est possible.

M. DELAFIELD: Oui, quant aux dépenses encourues par le personnel régulier ou par nos collaborateurs à l'égard des programmes.

Le PRÉSIDENT: Le total en dollars suffirait-il?

M. DELAFIELD: Oui, c'est notre façon habituelle d'établir la ventilation.

M. CHAMBERS: Pour faire suite à la question de M. Kucherepa sur les sondages derrière le rideau de fer, j'imagine que les renseignements sont difficiles à obtenir. Mais, qu'en est-il de la réaction des auditeurs dans les pays hors des limites du rideau de fer tels la Scandinavie, l'Europe occidentale, etc.? Y avez-vous recueilli des renseignements?

M. DELAFIELD: Oui. Le premier moyen et le plus simple c'est le courrier reçu. Nous recevons des différentes parties du monde environ 30,000 lettres par an. Nous n'avons reçu aucun courrier des pays situés derrière le rideau de fer, sauf de la Pologne, dont nous avons, l'an dernier, commencé à recevoir quelques lettres avant le coup d'État. Notre service pour la Tchécoslovaquie avait l'habitude de recevoir de ce pays environ 5,000 lettres par mois. Dans le temps, nous y avions un bon auditoire. Mais le courrier ne nous indique que le nombre des personnes qui nous écrivent, guère plus. Nous recevons une certaine quantité de commentaires sur les programmes, mais ils sont si courts et si simples qu'il est difficile de les analyser. Dans la plupart des lettres on nous dit: "Nous nous intéressons beaucoup au Canada. Nous écoutons le programme et nous vous prions de nous donner davantage". Ou bien on nous pose des questions auxquelles on voudrait recevoir une réponse dans les programmes suivants.

Pour ce qui est des sondages parmi les auditeurs de nos émissions sur ondes courtes dans divers pays, nous n'avons pas assez d'argent pour faire nos propres recherches, car cela peut coûter cher. Même si nous chargions un organisme d'enquête sur l'opinion publique de faire le relevé, l'échantillonnage serait assez mince. Toutefois, avec la collaboration de la *BBC,* qui maintient une organisation assez complète, surtout dans les pays d'Europe ocidentale, nous avons pu obtenir certains renseignements sur l'importance de notre auditoire qui se compare assez bien, dans cette région, avec celui de la *BBC*. Malheureusement la *BBC* ne fonctionne pas dans certaines régions; il est un peu plus difficile dans ces cas d'obtenir les renseignements que nous désirons.

M. CHAMBERS: Vous avez dit que vous tenez compte des conseils du ministère des Affaires extérieures, etc., surtout à l'égard de vos émissions vers les pays audelà du rideau de fer. Il a été question, alors, de "guerre psychologique". Sur quoi se fonde la préparation de vos émissions allant au delà du rideau de fer?

M. DELAFIELD: Voici la première distinction à faire entre les pays situés derrière le rideau de fer et le monde libre: il s'agit essentiellement, au delà du rideau de fer, de donner des nouvelles aussi complètes que possible et, pour des raisons manifestes, d'y insister plus que dans le monde libre sur les questions internationales. Nous voulons être certains que les gens comprennent tout ce qui est en jeu.

Au delà du rideau de fer, nous diffusons aussi des commentaires politiques sur les questions internationales; par contre, dans le monde libre, nous préférons naturellement commenter des sujets canadiens.

M. CHAMBERS: Je comprends que nous émettons des programmes au delà du rideau de fer. Nous tâchons aussi d'améliorer le climat politique. Mais pourquoi en émettre en Scandinavie, par exemple? S'agit-il de publicité générale, ou d'autre chose?

M. DELAFIELD: On ne saurait compter sur les émissions sur ondes courtes, et même sur les programmes radiophoniques des stations locales et des réseaux du Canada diffusés dans d'autres pays, pour écouler les produits canadiens. Mais ce qu'on peut en attendre, et je crois qu'on le reconnaît généralement, c'est que ces émissions créent un climat d'opinion plus favorable à l'égard du Canada.

Ainsi, quand nous diffusons vers l'Europe occidentale et l'Amérique latine, nous attachons plus d'importance à la façon de vivre au Canada, aux renseignements relatifs au pays, à plusieurs sujets d'ordre commercial, autant que nous le pouvons, et, suivant les indications du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à certaines questions d'immigration, par exemple nous présentons des épisodes concernant les immigrants au Canada, la façon dont ils se tirent d'affaire, etc., mais sans essayer de faire valoir uniquement des cas de réussite. Nous offrons ces renseignements de base. Les gens des autres pays nous écrivent constamment pour nous demander de leur indiquer, au cas où ils émigreraient au Canada, quelle est la situation dans telle région?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de soigner nos relations extérieures au delà du rideau de fer?

M. DELAFIELD: Oui.

M. CHAMBERS: Je remarque que le coût des publications imprimées a doublé, en particulier celui de l'annonce et de la publicité. Est-ce là une nouvelle fonction que vous avez assumée?

Le PRÉSIDENT: Je propose que nous réservions cette question jusqu'à ce que nous abordions le sujet des finances.

M. CHAMBERS: Ma question se rapporte uniquement au Service international. Mais je la réserverai volontiers.

M. DELAFIELD: Je puis probablement y répondre dès maintenant.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. DELAFIELD: C'est à la page 31?

M. CHAMBERS: Oui.

M. DELAFIELD: Je le regrette: je n'ai pas l'explication de ce chiffre.

Le PRÉSIDENT: Nous allons réserver cette question jusqu'au moment où nous parlerons des finances.

M. FAIRFIELD: Recourez-vous à des groupes ethniques nationaux ou à des associations nationales pour vos émissions au delà du rideau de fer?

M. DELAFIELD: Pardon. Je n'ai pas entendu votre question.

M. FAIRFIELD: Pour préparer certaines de vos émissions destinées audelà du rideau de fer, recourez-vous aux organisations ethniques nationales existant au Canada?

M. DELAFIELD: Nous désirons obtenir autant de matière que possible, traitant du Canada dans les langues dans lesquelles nous émettons. Par conséquent, les groupes etchniques, et plus particulièrement, puisqu'il s'agit de radio, les personnes qui racontent leur propre histoire dans leur propre langue accomplissent certainement une partie nécessaire de notre travail.

Il ne nous est pas possible de faire parcourir le pays, autant que nous le voudrions, en envoyant sur place, des membres des sections des langues. Cependant, nous dépêchons, aussi souvent que notre budget nous le permet, des gens de notre personnel parlant différentes langues et qui se rendent dans diverses agglomérations pour assister à des manifestations particulières de la vie des groupes ethniques du pays. Cette méthode nous permet d'offrir des entrevues avec des particuliers qui racontent leur propre histoire, qui parlent de leur occupation, et d'autres choses de ce genre.

La technique des entrevues avec les particuliers nous est extrêmement utile, il va sans dire, pour donner une idée du Canada.

M. FAIRFIELD: Combien d'associations etchniques ont demandé à la Société Radio-Canada qu'on leur fournisse l'occasion de présenter leurs vues, à titre d'organismes, plutôt qu'à titre de particuliers?

M. DELAFIELD: Nous nous y prenons rarement de cette façon.

M. FAIRFIELD: Certaines associations ont-elles fait des demandes?

Le PRÉSIDENT: Des groupes ethniques officiels?

M. DELAFIELD: Non. Nous assistons assez régulièrement à leurs congrès nationaux et, à l'occasion, nous avons recours aux hautes personnalités des divers groupes. Ainsi, à l'occasion d'événements spéciaux marquant la vie religieuse de collectivités particulières et leurs observances au Canada, nous aimons faire figurer les personnalités religieuses de ces collectivités dans les programmes que nous transmettons derrière le rideau de fer.

M. FAIRFIELD: Avez-vous l'intention, un jour, de diriger des programmes vers l'Afrique?

M. DELAFIELD: Nous employons assez largement nos enregistrements en langue anglaise dans plusieurs parties du Commonwealth et en Afrique en général. Ainsi, notre service d'enregistrements est utilisé assez considérablement au Ghana, au Nigeria, au Kenya, sans compter les services des programmes que nous assurons à l'Afrique du Sud. Nous fournissons, de fait, nombre d'enregistrements en français à l'Afrique française. Nous faisons quelques enregistrements en portuguais, destinés au Brésil et qui sont aussi mis à la disposition de certains territoires portuguais en Afrique.

M. MCINTOSH: Toutes mes questions concernent les dépenses.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais bien que vous les réserviez pour le temps où nous en viendrons à l'article des finances.

M. MCGRATH: Quelles relations le Service international de la Société Radio-Canada et la Voix d'Amérique, entretiennent-ils, tout particulièrement en vue d'empêcher le chevauchement de leur activité?

M. DELAFIELD: Songez-vous à la coordination des programmes?

M. MCGRATH: Pas nécessairement. Cela pourrait arriver sur certains réseaux. Ce que je veux savoir c'est s'il existe des rapports réguliers entre la Voix d'Amérique et le Service international de la Société Radio-Canada. J'imagine qu'en certaines circonstances, il y a incontestablement chevauchement de service.

Le PRÉSIDENT: Songez-vous aussi à la *British Broadcasting Corporation*?

M. MCGRATH: Non, pas nécessairement.

M. DELAFIELD: Nous nous tenons en contact étroit à la fois avec la *BBC* et avec la Voix d'Amérique. Il va sans dire que nous constituons une petite équipe dans une ligue très considérable, si l'on considère que la Voix d'Amérique et la *BBC* ont toutes deux d'importants services à l'étranger. Nous nous tenons en rapports étroits avec elles dans le domaine général de la radiodiffusion et dans le domaine particulier des questions techniques, car ces deux institutions nous rendent service en nous renseignant sur la réception dans les diverses régions où nous n'avons pas nos propres observateurs, etc. Périodiquement, nous allons à Washington discuter certains problèmes. Quant à la matière des programmes, je crois que les organismes s'en tiennent tous à leur propre pays. Aussi, nous faisons connaître les vues du Canada, qui ne sont pas nécessairement celles des États-Unis.

M. MCGRATH: Songez-vous à étendre le Service international de la Société Radio-Canada, du côté de l'Orient, par exemple?

M. DELAFIELD: Nous dépandons à cet égard, du Parlement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, vous avez une question à poser?

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Non, monsieur le président: M. Delafield s'est trouvé à répondre à ma question en répondant à M. Chambers.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'ai pas l'intention de plaisanter. Mais le témoin ayant mentionné qu'il prend conseil de divers organismes, et je ne

parle pas du caractère politique des émissions, je suppose que ces messieurs consultent l'Office de tourisme du gouvernement canadien au sujet des voyages au Canada. S'ils le font, j'espère qu'ils ne dépeignent pas le Canada comme un vaste pays désert.

M. DELAFIELD: J'assiste chaque mois à une réunion de gens préposés à l'information dans divers ministères de l'État. Naturellement, nous y discutons l'activité des ministères sous l'aspect de la publicité et de la valeur qu'elle a pour nous. Cela nous permet de nous tenir au courant de ce qui se passe et d'informer nos auditeurs de la radio de certains événements. Nous nous tenons aussi en rapports étroits avec l'Office du tourisme, dont les représentants font partie du même comité. Parfois, nous pouvons diffuser largement les brochures de l'Office concernant les voyages au Canada. Puis nous obtenons certains renseignements que nous passons dans nos textes, comme nous l'avons fait récemment dans le cas de l'Amérique Latine, par exemple, au sujet des voyages au Canada.

Le PRÉSIDENT: Mentionnez-vous le vent chinook de Calgary? Je crois que c'est ce qu'il veut savoir?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est vous qui plaisantez maintenant. J'espère que vous représentez le Canada comme un pays qui a atteint son plein développement, sa pleine maturité?

M. DELAFIELD: Oui.

M. KUCHEREPA: Je suppose que la plupart de vos émissions au-delà du rideau de fer ont pour objet de contrecarrer la propagande communiste qu'on y répand?

M. DELAFIELD: Oui, mais nous nous gardons d'accorder à cette propagande plus de publicité qu'il n'est nécessaire; et nous essayons de prendre une attitude positive dans ce domaine, c'est-à-dire que, tout en tenant compte de la propagande, nous y répondons, non pas point par point, mais en nous servant surtout de nos idées et du point de vue canadien sur la position du Canada, la position de l'Ouest et la justesse de l'attitude occidentale à l'égard de telle ou telle question.

M. KUCHEREPA: Voudriez-vous répéter quelles sont les langues utilisées pour les émissions au-delà du rideau de fer?

M. DELAFIELD: Oui. Les voici, dans l'ordre, sauf erreur, où elles ont été inaugurées. Le tchèque et le slovène, naturellement, étaient employés dans nos services d'émission avant le coup d'État communiste de 1948. Le russe a suivi en 1951, puis l'ukrainien, je pense, en 1952; le polonais en 1953, et un service en hongrois a commencé à la suite de la révolte de la Hongrie.

M. KUCHEREPA: A titre de renseignement, pour moi-même et peut-être pour d'autres membres du Comité, pourriez-vous nous fournir les textes des programmes qui ont été émis hier ou avant-hier?

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous obtenir ce renseignement privément?

M. KUCHEREPA: Oui, dans la langue originale.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que ce document soit déposé, ou bien est-ce pour votre gouverne personnelle?

M. KUCHEREPA: C'est pour ma gouverne personnelle.

Le PRÉSIDENT: M. Morris, lui aussi, désire ce renseignement.

M. KUCHEREPA: Dans la langue originale. Voici ma dernière question. D'une façon générale, êtes-vous d'avis que nos efforts portent fruits dans ce domaine de la diffusion?

M. DELAFIELD: Nous, nous en sommes satisfaits. Nous savons aussi que la Voix d'Amérique et la *BBC* trouvent utile que le Canada soit engagé dans ce

service d'information aux pays situés derrière le rideau de fer, car cela les aide au point de vue du brouillage. Bien que nous n'utilisions que deux transmetteurs, cela veut dire deux transmetteurs de plus dont les émissions doivent être brouillées.

M. KUCHEREPA: Pour revenir aux textes, on pourrait peut-être en distribuer des copies en anglais aux membres du Comité; mais moi, j'aimerais en avoir les originaux.

M. MCCLEAVE: La réponse qu'a donnée M. Delafield à la question de M. McGrath sur des plans éventuels d'expansion des programmes en Ontario ne m'a pas paru très détaillée; je lui demanderais de revenir sur le sujet.

M. DELAFIELD: Les régions auxquelles s'adressent nos émissions font l'objet de délibérations, particulièrement entre le ministère des Affaires extérieures et nous-mêmes. Comme je l'ai laissé clairement entendre, nous n'avons pas de fonds nous permettant d'agrandir le champ de nos émissions. Nous ne pouvons décider aujourd'hui que nous radiodiffuserons dans six mois, en chinois, par exemple, en Extrême-Orient. Des fonds doivent être affectés pour permettre l'établissement d'un nouveau service. A l'heure actuelle, nous n'avons aucun projet d'émission dans d'autres régions.

M. BUSHNELL: En d'autres termes, nous aimerions à le faire mais nous n'avons pas, jusqu'ici, reçu beaucoup d'encouragement à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Avant d'écouter votre question, mademoiselle Aitken, je propose que si nous n'avons pas terminé ce matin l'interrogatoire de M. Delafield, nous nous réunissions de nouveau cet après-midi. Que mademoiselle Aitken poursuivie; puis ce sera le tour de M. Bell.

Mlle AITKEN: Quand vous préparez un spectacle de télévision, comme, par exemple, l'assez malencontreux programme, de récente date, retransmettez-vous ces émissions par radio au pays d'origine?

M. DELAFIELD: Vous parlez d'un spectacle de télévision. Nous n'avons pas d'autre service pour Ghana que des enregistrements, qui sont surtout des exposés de la vie canadienne.

Mlle AITKEN: Vous ne retransmettez pas un spectacle de ce genre?

M. DELAFIELD: Non.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): J'aimerais poursuivre dans le sens de la question de M. McCleave et vous demander si vous avez suffisamment de puissance pour faire la concurrence?

M. DELAFIELD: Non.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): C'est là votre problème fondamental: par exemple, Ghana a une puissance de 100,000 watts et vous n'avez qu'une puissance de 50,000 watts.

M. DELAFIELD: Je pense que Ghana projette d'établir quatre émetteurs de 100 kilowatts, qui sont de fait, en voie de construction. Nous avons commencé en 1945 des émetteurs de 50 kilowatts, qui existent encore.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Serait-ce une grosse entreprise que d'en augmenter la puissance?

M. DELAFIELD: Cela coûterait assez cher.

M. MCGRATH: Mais le résultat en vaudrait la peine?

M. DELAFIELD: Nous le pensons.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que nous avons terminé l'interrogatoire sur le Service international? En l'occurrence, passons maintenant à un sujet peu étendu, celui des rapports avec la société de perception des droits d'exécution.

Avant que vous partiez, monsieur Delafield, je vous remercie cordialement de votre concours.

M. DELAFIELD: Merci.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, monsieur McCleave?

M. MCCLEAVE: Je me reporte à certains renseignements qu'on trouve à l'appendice A du fascicule 10. Avant que je pose ma question, M. Bushnell pourrait-il expliquer pourquoi les versements pour les droits d'auteur ont monté de $1,300,000, qu'ils étaient en 1953-1954, à $6,800,000 en 1957-1958?

M. BUSHNELL: Je signale tout d'abord, que ce que vous avez demandé, sauf erreur, c'était le montant payé aux sociétés de perception des droits d'exécution.

M. MCCLEAVE: C'est cela.

M. BUSHNELL: Eh bien, vous avez là trop de renseignements. Ces chiffres n'auraient jamais dû être inscrits là.

M. MCCLEAVE: Dites que je suis chanceux.

M. BUSHNELL: S'il s'agit uniquement de cette partie, ces taux sont fixés par le Tribunal d'appel du droit d'auteur, en tant que les gens de la *Canadian Authors and Publishers Association* sont concernés. Et la somme que nous avons versée à la *Broadcast Music Incorporated* a été fixée par un accord. Comme vous pouvez le voir, les montants ont beaucoup augmenté.

Mais les stations privées qui souscrivent à la *Broadcast Music Incorporated* ayant contribué davantage, nous avons cru que nous devions emboîter le pas.

M. MCCLEAVE: La Société Radio-Canada verse-t-elle ce qu'on appelle les grands droits?

M. BUSHNELL: Les grands droits? Oui, nous les versons. Dans certains cas les grands droits ne relèvent ni de la *Broadcast Music Incorporated* ni de la *Canadian Authors and Publishers Association.*

M. MCCLEAVE: N'est-il pas vrai que l'industrie privée de la radiodiffusion au Canada s'est opposée au paiement des grands droits et qu'une cause est encore en instance devant la cour de l'Échiquier?

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, pourrions-nous avoir l'interprétation de ce qui vient d'être dit? Certains d'entre nous, qui ne sont ni avocats ni réalisateurs de spectacles, ne savent pas ce que sont les grands droits.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Pickersgill appartient à l'une de ces deux catégories.

M. BELL (*Carleton*): Il appartient aussi bien à l'une qu'à l'autre.

M. OUIMET: Je ne suis pas avocat non plus, mais je me suis occupé de la question des droits d'exécution à la Société Radio-Canada, pendant plusieurs années. Les grands droits ne sont pas reconnus par la législation canadienne mais, à toutes fins pratiques, il existe de fait certaines conventions passées avec les sociétés de perception des droits d'exécution outre-mer, et visant strictement de la perception, surtout dans le domaine du théâtre. De telles conventions ont été passées avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques de France et avec la Société des gens de lettre, également de France. La première s'occupe des dramaturges et du domaine du théâtre en général, tandis que l'autre s'occupe plutôt des romanciers, des poètes et des auteurs de nouvelles.

M. MCCLEAVE: M. Bushnell pourrait-il expliquer pourquoi la Société Radio-Canada et l'industrie privée de la radiodiffusion ont pris, semble-t-il, une attitude différente au sujet de la question des grands droits?

M. OUIMET: A ce sujet, je ne crois pas, qu'on puisse utiliser l'œuvre d'aucun auteur au monde sans lui offrir une compensation. Le cas dont vous parlez a surgi par suite de la présentation d'un enregistrement sur disque d'une certaine œuvre, *L'Enfant et Les Sortilèges,* de Ravel, si je me souviens

bien, et la cause est en instance à la cour de l'Échiquier depuis plusieurs années.

Mais soyez assurés que nous nous conformons aux dispositions de la convention de Berne quand il s'agit de payer les droits aux sociétés de perception. La Loi sur le droit d'auteur existe, et la Société Radio-Canada n'estime pas qu'elle puisse se permettre de passer outre.

M. McCLEAVE: Au sujet du contrat passé avec la *Broadcast Music Incorporated*, des conseillers qui en savent même plus que moi sur les grands droits, et c'est beaucoup dire, m'informent que la Société Radio-Canada a passé là ce qui semble un très bon contrat, mais certains points concernant le versement de ces droits d'auteur sont déroutants. Par exemple, dans le domaine de la musique, est-ce en vertu de ce contrat qu'on verse les grands droits? Je constate que ces droits ont triplé?

M. OUIMET: Les grands droits se paient dans le domaine de la musique strictement pour ce que nous appelons des œuvres dramatico-musicales, comme les opéras. Il se pourrait bien que l'augmentation soit attribuable au grand nombre d'opéras présentés à la télévision aussi bien qu'à la radio ces dernières années.

M. McCLEAVE: A l'article suivant, manuscrit, le droit d'auteur est-il seul inclus?

M. OUIMET: Les droits d'exécution, plutôt, c'est-à-dire, tant par minute par manuscrit.

M. McCLEAVE: Cela comprendrait-il les commissions?

M. OUIMET: Je pense qu'elles pourraient figurer au même poste, quoique d'ordinaire, elles sont inscrites sous un chef différent: celui des textes.

M. BUSHNELL: La réponse à cette question, je crois, c'est qu'à l'avènement de la télévision les frais de droits d'exécution ont monté.

M. McCLEAVE: A l'article suivant, sous le chef des films, le droit d'auteur porte-t-il uniquement sur la musique des films?

M. BUSHNELL: Non, l'article n'a rien à voir avec cela. L'inscription n'aurait pas dû être faite de cette façon.

M. OUIMET: On discute encore des droits d'exécution prélevés sur les films, au sein de l'Union européenne de la radiodiffusion, association qui groupe un grand nombre d'organismes de radiodiffusion d'Europe et quelques-uns d'Amérique du Nord.

M. McCLEAVE: Et dans la dernière catégorie des événements spéciaux, hockey, football et sports, pouvez-vous m'expliquer quels sont les droits d'auteur en jeu?

M. BUSHNELL: Il ne s'agit pas de droits d'auteur, mais de droits d'exécution. Je ne sais pas où vous avez pris cet état. Si je l'avais vu, il n'aurait pas été rédigé ainsi. Ces paiements représentent des droits de diffusion. Ce ne sont pas des droits d'auteur, car il n'y en a pas pour le jeu de football.

M. McCLEAVE: Ces droits-ci visent les actualités?

M. JENNINGS: Ce sont des droits de diffusion.

M. McCLEAVE: C'est tout autre chose que le montant que vous devriez payer aux "big four" pour le droit de diffuser les parties de football.

M. BUSHNELL: Mon Dieu, non.

M. McCLEAVE: Le montant n'étant que de $189,000, il n'est pas possible que ce soit pour les "big four".

M. BUSHNELL: Certainement pas pour cette année. Incidemment, nous avons laissé passer l'affaire, l'an dernier.

M. CHAMBERS: Mais vous en avez racheté une partie?

M. BUSHNELL: Oui, pour un tiers du prix.

M. CHAMBERS: Pour un tiers des droits.

M. JENNINGS: Non, tous les droits.

M. BUSHNELL: Nous l'avons rachetée pour moins du tiers du coût et nous avons accordé au détenteur initial des droits la permission de diffuser la moitié des parties des "big four" dans la province de Québec.

M. CHAMBERS: Vous avez dit $100,000?

M. BUSHNELL: Oui.

M. CHAMBERS: Avez-vous recouvré cette somme des commanditaires?

M. BUSHNELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous avons, me semble-t-il, terminé l'étude de l'article 9 de la partie A de l'ordre du jour. Vous êtes d'accord?

(Adopté.)

Il ne reste qu'une chose à régler avant de lever la séance. L'avion à destination de Toronto, le mardi 23 juin, décollera à 10 heures du matin. Un autobus nous attendra ici, à l'entrée principale, à 9 heures du matin. Si j'ai bien compris, nous quitterons l'aéroport de Malton à 10 heures du soir, ce qui nous permettra sans doute d'être à la maison à 11 heures du soir.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, avant l'ajournement, j'aimerais vous dire que j'ai trouvé quelqu'un pour appuyer ma motion: M. Mitchell.

Le PRÉSIDENT: Vous me permettrez peut-être de vous faire remarquer, monsieur Pickersgill, que le sujet ne relève pas de la première rubrique; je vous propose donc de le réserver jusqu'à ce que nous arrivions à...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A la partie C.

Le PRÉSIDENT: "Émissions polémiques et politiques".

M. PICKERSGILL: Vu la deuxième déclaration du premier ministre de l'Ontario, la question me paraît quand même pertinente, puisqu'il veut abolir la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: J'imagine que vous poser la question pour un motif politique; elle devrait donc se placer sous une autre rubrique.

M. PICKERSGILL: Je pose la question de privilège, monsieur le président, car je prétends que vous prêtez de mauvaises intentions à l'un des membres.

Le PRÉSIDENT: Je prétends que non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je prétends que si vous ne le faites pas vous devriez le faire.

Le PRÉSIDENT: La prochaine réunion aura lieu mardi.

M. PICKERSGILL: Vous avez gagné; emportez la mise.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOIN:

M. Charles Jennings, contrôleur des émissions à RADIO-CANADA.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21486-6—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA
RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 18 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, M. Bell (*Carleton*), Mme Casselman, et MM. Chambers, Dorion, Fairfield, Fisher, Flynn, Forgie, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Macquarrie, Muir (*Lisgar*), McCleave, Pickersgill, Paul, Robichaud, Simpson, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay—22.

Aussi présents: De la Société Radio-Canada: M. R. L. Dunsmore, président du comité des finances du Conseil d'administration; M. M. Henderson, contrôleur des finances; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. R. E. Keddy, directeur du planisme; M. J. J. Trainer, adjoint au directeur des recherches et sondages; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration, et M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

Le président, ayant constaté qu'il y a quorum, consigne au compte rendu la traduction d'un télégramme signé par: M. Jean-Louis Roux, président de la Société des auteurs dramatiques; M. Jean Duceppe, président de l'Union des artistes; M. Fernand Quirion, président de l'Association des réalisateurs;

Il est convenu—Qu'à l'avenir toutes les communications adressées au Comité seront étudiées par le sous-comité du programme et de la procédure.

Il est convenu—Que le sous-comité du programme et de la procédure examine l'opportunité d'accorder une certaine priorité à la partie H du plan de travail, celle qui a trait aux Nouvelles initiatives.

La partie B du plan de travail est mise en délibération et l'article 1,—Comparaison selon l'endroit où sont situés des bureaux,—est réservé.

Les articles 2, 3 et 4, portant sur

a) la revue des directives et du formulaire

b) la revue des propositions en vue d'engager du nouveau personnel chargé du reportage des délibérations parlementaires, et

c) l'intégration du personnel de surveillance et de rédaction des services de radio et de télévision, sont étudiés. M. Jennings répond aux questions posées.

Le président met à l'étude la partie C du plan de travail,—Préparation des émissions de controverse et d'ordre politiques,—sur quoi M. Forgie propose, appuyé par M. Pickersgill que: le premier ministre de l'Ontario soit invité à assister aux séances du Comité et expose ses vues et ses griefs à l'égard de Radio-Canada.

Il est proposé par M. Johnson, appuyé par M. Tremblay, que la motion soit modifiée de manière à se lire ainsi qu'il suit: Que tous les premiers ministres provinciaux et autres personnes de marque soient invités à comparaître, une fois terminées les comparutions devant le Comité. La proposition d'amendement est défaite par 9 voix contre 7.

Il est proposé par M. Flynn, appuyé par M. Smith (*Calgary-Sud*), que la motion soit modifiée par l'adjonction des mots suivants: "et que l'étude de la motion soit réservée jusqu'à ce que le Comité ait terminé tout son programme".

La motion, modifiée, est adoptée par 12 voix contre 5.

Le Comité s'ajourne à 11 heures du matin pour se réunir de nouveau à 9 heures et demie, le lundi 22 juin 1959.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

JEUDI 18 juin 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. M. Bushnell étant malade et ne pouvant venir, M. Jennings siégera à côté de moi.

J'ai reçu une lettre signée de trois groupements de Montréal. Je crois qu'il conviendrait de la consigner au compte rendu. Êtes-vous d'accord?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT:

A une réunion conjointe de la Société des auteurs dramatiques, de l'Union des artistes et de l'Association des réalisateurs, tenue le lundi 15 juin 1959, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

1. Attendu que le comité parlementaire de la radiodiffusion et de la télévision, qui siège présentement à Ottawa, a été institué pour étudier la structure et le fonctionnement de la Société Radio-Canada, aux fins d'améliorer, si possible, les services auxquels les contribuables sont en droit de s'attendre de cet organisme important;

2. Attendu qu'il a été démontré que le réseau français, malgré ses imperfections, se classe toujours parmi les plus compétents du monde;

3. Attendu que certains membres du Parlement siégeant à ce comité profitent de leur immunité parlementaire pour dire des demi-vérités, pour faire des déclarations gratuites et lancer des accusations sans discernement, dans le dessein évident de se gagner des avantages politiques, au moyen de méthodes dignes des journaux à scandales;

4. Attendu que pareille ligne de conduite de la part desdits membres du Parlement est contraire aux principes fondamentaux de la loi, qui ne permet jamais qu'une ou plusieurs personnes subissent un procès en leur absence, alors qu'elles ne sont pas en mesure de se défendre contre des accusations de mauvaise foi évidente;

5. Attendu qu'il n'y a rien de constructif dans pareille attitude, qui ne fait, au contraire, que jeter du discrédit sur les auteurs, artistes et réalisateurs qui sont les principaux artisans de la qualité et du prestige du réseau français;

Pour toutes ces raisons, la Société des auteurs, l'Union des artistes et l'Association des réalisateurs de Montréal désirent protester avec vigueur auprès du premier ministre du Canada, lui demandant de mettre fin sans délai aux méthodes anti-démocratiques présentement en usage au comité parlementaire de la radiodiffusion et de la télévision. Pareilles méthodes, à la longue, tendent à diminuer le prestige des représentants du peuple, dont le devoir est de travailler à la grandeur de la nation et non de rabaisser et de déprécier leurs concitoyens.

Le président de la Société des
auteurs dramatiques,
Jean-Louis Roux.

Le président de l'Union des artistes,
Jean Duceppe.

Le président de l'Association des
réalisateurs,
Fernand Quirion.

M. PICKERSGILL: Sauf erreur, il s'agit d'une traduction, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je crois que nous déposerons ce document, dans ses deux versions, française et anglaise, de manière à nous assurer que la traduction est exacte.

J'ai lu également dans la *Gazette* de ce matin un entrefilet dont le dernier alinéa se lit ainsi:

> On a appris également que les trois groupements rédigent en ce moment un mémoire qui sera présenté au comité parlementaire.

Avez-vous des observations à faire ?

M. PICKERSGILL: Je me demande si l'on a suivi la procédure qui convient. De quelle façon ce document est-il parvenu au Comité?

Le PRÉSIDENT: Il a été adressé à M. Halpenny, président du comité parlementaire de la radio et de la télévision.
(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais, à ce propos, faire une déclaration.

Premièrement, attendu que le comité parlementaire de la radio et de la télévision a été constitué pour étudier le mécanisme et le fonctionnement de la société Radio-Canada, dans le but d'améliorer, si possible, les services que les contribuables sont en droit d'attendre de cet important organisme;

Deuxièmement, attendu que les rapports et les commentaires des journaux et des agences de presse sur les délibérations dudit comité ont été très souvent présentés de façon incomplète, inexacte et tendancieuse;

Troisièmement, attendu que des auteurs, des artistes et des réalisateurs sont venus, lors de la grève du réseau français de télévision, dans mon bureau du Parlement, se plaindre des mauvais traitements dont ils étaient les victimes de la part de la société Radio-Canada, de la mauvaise administration de ladite société et des scandales qu'ils croyaient voir dans cette administration;

Quatrièmement, attendu que j'ai reçu tout récemment encore, soit au cours des dernières semaines et des derniers jours, des lettres, des appels téléphoniques et des visites d'artistes, d'auteurs et de réalisateurs de Radio-Canada et que ces personnes qui ont communiqué avec moi me félicitaient pour le travail accompli au comité et me demandaient de continuer dans cette voie;

Cinquièmement, attendu que les membres dudit comité n'ont pu obtenir les noms des responsables des divers services administratifs de Radio-Canada et n'ont pu, de ce fait, citer ces responsables comme témoins afin d'examiner l'administration des services mis en cause;

Sixièmement, attendu que le comité a accepté d'éviter les références directes aux personnes et même aux programmes de radio et de télévision, et que partant il a été impossible d'obtenir les renseignements utiles;

Septièmement, attendu que les membres du comité ont été obligés de procéder par voie de questions indirectes;

Huitièmement, attendu que le vice-président de la société Radio-Canada a déclaré se rendre responsable des actes de ladite société devant les membres du comité;

Neuvièmement, attendu qu'il n'a, jusqu'à présent, fait entendre aucune protestation du genre de celles qu'on trouve dans le télégramme que vient de lire le président du comité;

Dixièmement, attendu qu'en vertu des principes du gouvernement responsable et des privilèges parlementaires, les membres dudit comité ont le droit de faire enquête sur l'utilisation des deniers publics et par conséquent sur le fonctionnement d'un organisme dont les contribuables soldent en grande partie les frais;

Je déclare que je récuse, en ce qui me concerne, les allégués du télégramme adressé au très honorable premier ministre du Canada et au président du comité parlementaire de la radio et télévision; que j'entends poursuivre le travail entrepris au comité en toute bonne foi, sans égard aux personnes, dans le seul but d'améliorer ces services que sont la radio et télévision d'État, et cela pour que l'argent des payeurs de taxes soit profitable à la nation et aux contribuables eux-mêmes. Ce faisant, j'ai la conviction de remplir simplement le mandat que les contribuables m'ont demandé de remplir.

(*Traduction*)

(*Signature*) Jean Tremblay, député de Roberval, le 18 juin 1959.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Cette communication qu'on vient de vous lire n'est qu'une parmi les nombreuses qui ont été adressées au comité. Nos délibérations devaient se dérouler suivant un ordre du jour bien défini, si j'ai bien compris, et nous en étions convenus; par conséquent, on ne devrait pas interrompre nos délibérations. Je ne m'en prends pas en particulier à la déclaration de M. Tremblay, qui constitue probablement une question de privilège tout à fait appropriée. Mais je m'oppose à ce que nous consignions cette communication au compte rendu, à moins que toutes les autres communications adressées à notre comité le soient également. A mon sens, il faudrait prendre une décision à ce propos.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des observations à faire, messieurs?

M. FISHER: M. Pickersgill voudrait-il proposer une motion?

M. PICKERSGILL: Je ne vois pas la nécessité d'une motion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, c'est la première fois que nous recevons une communication renfermant une critique. Toutes les autres communications reçues venaient de particuliers demandant à comparaître devant notre Comité; c'est la première communication du genre, et j'ai cru qu'en toute justice envers les membres de ce Comité, nous devions la consigner au compte rendu.

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, je suggère que toute communication de ce genre soit soumise au comité directeur, qui vous informera de toute mesure à prendre, le cas échéant.

Le PRÉSIDENT: C'est là une bonne idée, je crois. Êtes-vous d'accord?

M. PICKERSGILL: Oui. Et, dans l'intervalle, cela ne devrait pas faire partie du compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes à Préparation des émissions-Nouvelles.

M. FISHER, Il y en a plusieurs d'entre nous ici qui s'intéressent de très près à cette question de l'extension de nos services dans les régions éloignées du pays. Je songe en particulier à M. Simpson et à plusieurs autres. Il est certain que la question est urgente, vu que certaines petites collectivités dressent actuellement des plans pour débourser des fonds de manière à régler leurs propres problèmes. Voici la question que je voudrais poser: nous serait-il possible de consacrer une journée, au cours des deux prochaines semaines, à cet aspect particulier du problème? Si j'ai bien compris M. Bushnell, M. Richardson serait prêt et disposé à aller de l'avant, et aurait tous les renseignements nécessaires.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité y consent, nous pourrions faire passer la partie H, intitulée nouvelles initiatives, en tête de notre plan de travail. Il n'y a aucune raison pour ne pas procéder ainsi.

M. FISHER: Faut-il proposer une motion, ou pouvons-nous décider de nous en occuper dans une semaine?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je conviens que ceci importe à notre Comité ainsi qu'à MM. Fisher et Simpson. Mais la seule chose qui m'inquiète, c'est qu'il y a d'autres questions importantes que nous devrions traiter avant l'ajournement de la Chambre, du moins je l'espère; et si nous tardons à le faire, cela voudra dire peut-être que des questions importantes,—et je songe à la structure financière de la Société,—devront être reportées à un moment où notre Comité ne pourra peut-être pas leur consacrer sa pleine attention. A mon avis, l'article D est un des plus importants à étudier, et j'espère que nous n'en différerons pas davantage l'examen.

M. PICKERSGILL: A mon avis, M. Fisher, a formulé une demande très raisonnable; et il se trouve justement qu'à l'exception de M. Simpson, les membres de ce Comité qui s'intéressent particulièrement à cette question sont presque tous des membres de l'opposition, et jusqu'ici ils n'ont que très peu participé à nos délibérations.

Il se trouve que moi-même je m'intéresse particulièrement à cette question de l'extension des services. Le fait de proposer qu'un jour particulier soit consacré à cette fin me paraît une très bonne suggestion, et nous devrions l'examiner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. FISHER: Dans ma circonscription, la municipalité de Nipigon et des centaines de travailleurs sont à étudier l'opportunité de s'engager à faire des déboursements qui reviendraient à $400 chacun, et ils aimeraient savoir s'ils devraient aller de l'avant avec ce projet. On les presse de tous côtés à cause de l'élément de temps qui est en cause. Je ne crois pas que les délibérations de notre Comité puissent les aider du tout, mais il leur faut attendre d'avoir des renseignements sur ce que seront les plans pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT: La question sera soumise au comité directeur, que je convoquerai cet après-midi. Nous en sommes maintenant à la partie B de l'ordre du jour, intitulée "Comparaison selon l'emplacement des services d'information, indiquant *a*) le nombre d'employés, *b*) le coût annuel, *i*) de la radiodiffusion, et *ii*) de la télévision". Avez-vous des questions à poser?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avons-nous ces chiffres comparatifs?

M. CHARLES JENNINGS (*contrôleur des émissions*): Ils ne sont pas encore prêts; ils sont en voie de préparation, et seront peut-être disponibles dans dix jours.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je obtenir ne fût-ce qu'une brève réponse? M. Jennings essayait de répondre à ma question.

M. JENNINGS: Ils ne sont pas encore prêts.

Le PRÉSIDENT: Je propose que nous attendions de poser des questions à ce sujet jusqu'à ce que ces renseignements soient prêts.

M. PICKERSGILL: Il s'agit d'une question que j'ai posée il y a six semaines.

Le PRÉSIDENT: Qui a rapport à ce sujet?

M. PICKERSGILL: Oui, qui a rapport à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Verriez-vous un inconvénient à la reporter à notre prochaine séance? Ils auront alors les renseignements voulus.

M. PICKERSGILL: J'aimerais savoir, si, oui on non, Radio-Canada a réfléchi à ma question.

Le PRÉSIDENT: Quelle était votre question?

M. PICKERSGILL: Si l'on voulait bien me laisser parler un instant sans n'interrompre, je la répéterais. J'ai demandé s'il ne serait pas préférable que Radio-Canada engage elle-même du personnel pour recueillir les informations parlementaires.

M. BELL (*Carleton*): Il s'agit de l'article (3). Si ma mémoire est exacte, seul l'article (1) devait être reservé.

Le PRÉSIDENT: C'est exact. Nous allons réserver l'article (1).

M. JENNINGS: On m'informe que, d'ici le 30 juin, nous devrions savoir ce que seront les frais annuels au titre de l'article 1 *b*).

Le PRÉSIDENT: Très bien. Passons maintenant à l'article (2) Revue des instructions et du formulaire, qui figure à l'appendice D du fascicule 5 des *Procès-verbaux et Témoignages*. Avez-vous des questions à poser à ce sujet?

M. BELL (*Carleton*): Recevez-vous de nombreuses plaintes concernant les manquements au formulaire?

M. JENNINGS: Non, je ne le crois pas.

M. BELL (*Carleton*): Mais, en recevez-vous?

M. JENNINGS: Vous voulez dire de l'extérieur?

M. BELL (*Carleton*): Oui, ou du sein même de votre organisme?

M. JENNINGS: Le service des nouvelles se compose d'êtres humains comme vous et moi de sorte que, de temps en temps, ils doivent être remis sur la bonne voie grâce à ce formulaire. C'est là une chose qu'il faut constamment porter à l'attention du personnel des informations, surtout lorsqu'une nouvelle donne à croire qu'il y a lieu de les inciter à prêter une attention particulière à un domaine visé par le guide du style.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peut-être pourrions-nous demander ici à M. Jennings quelle est l'autorité, au sein de l'organisme, qui est chargée de faire le partage entre les nouvelles qui doivent être annoncées et celles qui ne doivent pas l'être. Quel est celui qui prend cette décision ?

M. JENNINGS: Monsieur Smith, à cet égard, la marche à suivre pourrait fort bien intéresser toute la hiérarchie, à partir du rédacteur de service qui rédige la nouvelle, qui compulse les sources pour faire un choix, qui fait reviser son bulletin par son supérieur hiérarchique et, au besoin, qui le soumet au rédacteur des nouvelles radiophoniques ou télévisées qui est chargé de toute l'affaire, et même, au besoin, au rédacteur en chef des informations lui-même.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous nous citer un cas où le rédacteur d'une nouvelle, doit décider par lui-même et un autre où il doit consulter un supérieur est-ce que vous faites une différence entre les deux cas?

M. JENNINGS: Je dirais ceci. Le rédacteur de service qui est chargé de rédiger le bulletin est là pour opérer un choix et établir l'ordre de priorité des nouvelles à communiquer, d'après les sources qu'il a compulsées. C'est lui qui fait le gros du travail pour ce qui est des nouvelles de la Presse canadienne et de la *British United Press*. S'il juge à propos de consulter un supérieur au sujet d'une nouvelle en particulier, quant à la forme à lui donner ou quant à la décision de la diffuser ou non, normalement il le fait. Voilà, je crois, la façon de procéder qui est en usage chaque jour, dans des conditions normales.

M. FISHER: A propos des articles 18.7 et 18.8, portant sur les résultats d'élections et le reste, y a-t-il eu autre chose que la déclaration faite aux journaux, il y a quelques jours, et voulant que vous vous en teniez à l'explication de M. Duffy, pour ce qui est du reportage des élections en Ontario?

M. JENNINGS: Oui, en ce qui nous concerne, nous avons étudié de très près le reportage télévisé des élections en Ontario. Personnellement, je dirai que ce reportage présentait quelques faiblesses. Un bulletin, notamment, a présenté une situation erronée des partis. Cette erreur a été remarquée, et il a fallu quelque temps,—peut-être une demi-heure, je n'en suis pas certain,—avant qu'on ait pu la corriger. C'est le rédacteur de service qui, en fin de compte, l'a relevée. Mais, dans l'entre-temps, elle était passée à la télévision, dans le

flot normal des nouvelles. Un annonceur de Toronto l'a également relevée, et on l'a relevée également ici, où le renseignement précis était également disponible.

M. FISHER: Dès le début, je me suis aperçu que c'était une erreur. Je surveille de près les résultats des élections provinciales, et je dois dire que cette erreur a provisoirement brisé bien des cœurs au sein de notre parti. Je me demandais pourquoi vous n'aviez pas relevé cette erreur plus tôt.

M. JENNINGS: Je n'en sais rien. Nos gens travaillent dans un état de forte tension; les nouvelles arrivent à un rythme très rapide, et notre personnel les utilisent aussi vite qu'elles arrivent. Cette erreur a été une source d'embarras.

M. BELL (*Carleton*): L'erreur provenait-elle de Radio-Canada ou de la source même de la nouvelle?

M. JENNINGS: L'erreur provenait de la source. Outre Radio-Canada, ce service était relié à tous les postes privés de radio et de télévision. Tous ces postes ont utilisé cette nouvelle dans leur reportage sur les élections. Comment ils se sont laissés induire en erreur, je n'en sais rien.

M. FISHER: Et ils n'ont pas manqué de ce service de renseignement erroné. Combien est-ce que cela aurait coûté de faire paraître le premier ministre de l'Ontario à la télévision, pour une émission faite de Lindsay?

M. JENNINGS: Je regrette, mais je ne puis répondre à cette question en ce moment.

M. FISHER: Était-ce le coût qui entrait en ligne de compte?

M. JENNINGS: Il y avait deux raisons, monsieur Fisher. La première était d'ordre technique. Si je comprends bien, n'étant pas technicien, pour faire paraître le premier ministre Frost à la télévision, il aurait fallu, me dit-on, interrompre le service pendant au moins deux jours, de l'Est à l'Ouest, de Montréal et le reste. Il aurait fallu interrompre à ce point le service pour une émission faite de Peterboro. Pour ce qui est de Lindsay, si je comprends bien, on aurait rencontré certaines difficultés de construction.

M. PICKERSGILL: Est-ce qu'il eût été difficile de le faire paraître de Peterboro?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une autre question à poser, monsieur Fraser?

M. FISHER: Pendant les élections fédérales, avez-vous eu des difficultés à faire venir les chefs de partis aux postes de télévision?

M. JENNINGS: Pas lors des premières élections. Lors des premières élections, nous n'avons pu avoir M. Coldwell. Par contre, M. Diefenbaker s'est rendu en avion une fois à Regina et une autre fois à Saskatoon.

M. FISHER: M. Diefenbaker était prêt à se déplacer pour paraître à la télévision.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et dans le cas de M. Coldwell?

M. JENNINGS: Je crois qu'il lui a été impossible de se rendre à un poste de télévision.

M. MACQUARRIE: J'ai une question à poser à propos de l'article 18.9.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'avais une autre question à poser au sujet de l'émission sur les élections en Ontario.

Le PRÉSIDENT: Nous reviendrons à vous dans un moment, monsieur Pickersgill; veuillez continuer, monsieur Macquarrie.

M. MACQUARRIE: Je me demande simplement si votre personnel qui s'occupe de recueillir et de disséminer les nouvelles se charge d'une région en particulier. Je me souviens que pendant la campagne électorale de la Nouvelle-Écosse, la salle des informations d'Halifax diffusait des nouvelles à propos de

toutes les nominations provinciales, mais en divers endroits dans les Maritimes, pendant ce temps, il a semblé que des nominations fédérales ne fussent pas mentionnées.

M. JENNINGS: C'est purement une question d'espace et de temps. On ne saurait les mentionner toutes. Il nous faut les rapporter. Comme nous ne pouvons le faire, nous essayons de choisir ce que la directive appelle des "nominations dignes de mention",—non pas d'énumérer simplement les noms des candidats, car il est impossible de le faire.

M. MACQUARRIE: Je me demande si la question de distance n'y est pas pour quelque chose; vous vous êtes occupés uniquement des élections en Nouvelle-Écosse, sans aller au delà de cette province.

M. PICKERSGILL: Je voulais poser une question à propos de la télédiffusion des élections en Ontario, à partir d'Ottawa. Je voulais demander à M. Jennings s'il y a eu des plaintes. Pendant presque toute la soirée, les élections une fois concédées, il a été impossible d'obtenir des résultats de quelque importance à la télévision d'État, sauf en ce qui avait trait à la vallée de l'Outaouais. L'émission de Radio-Canada avait un caractère nettement local. Même dans la vallée de l'Outaouais, bon nombre de gens s'intéressaient aux résultats de Toronto, de Windsor, de Fort-William, de Niagara Falls et d'autres localités de la province; mais on nous serinait sans cesse les résultats d'une demi-douzaine ou d'une douzaine de circonscriptions de cette région, et rien de plus.

M. CHAMBERS: J'ai trouvé ces résultats fort intéressants.

M. PICKERSGILL: Moi aussi, les ayant entendus une douzaine de fois, j'aurais aimé entendre ceux du reste de la province. Je me demandais si l'on s'était plaint en général du caractère plutôt local de toute cette affaire.

M. JENNINGS: Je n'en ai pas entendu parler.

M. PICKERSGILL: La principale raison pour laquelle j'ai posé cette question était précisément pour que vous en entendiez parler.

M. CHAMBERS: Dans l'article 18.9, on lit la déclaration suivante:

> De la même façon, on peut laisser de côté les discours électoraux routiniers. Une bonne façon de procéder consiste à ne s'occuper que des chefs de partis, sauf s'il y a des déclarations ou des révélations particulièrement intéressantes en tant que nouvelles.

Il me semble que la ligne de conduite de Radio-Canada, notamment en ce qui concerne la télévision, est d'une importance considérable, car ce genre de journalisme est peut-être le plus grand formateur d'opinion qui existe aujourd'hui. Je conçois que pareille ligne de conduite puisse avoir du sens en Grande-Bretagne, mais au Canada nous avons une grande diversité de problèmes dans maintes régions du pays. Les chefs de partis traitent des problèmes d'intérêt national; mais il existe des problèmes régionaux importants, et au Canada, chaque candidat, chaque député a tendance à diminuer d'importance dans l'esprit du public, à cause de cette ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Et quelle est votre question, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Ma question est celle-ci: a-t-on récemment revisé cette ligne de conduite de manière, peut-être, à faire porter l'accent ailleurs, c'est-à-dire en permettant le reportage sur des candidats régionaux et particulièrement sur des questions locales ou régionales commentées par des candidats de la région en cause.

M. JENNINGS: Si vous avez regardé les émissions télédiffusées d'Ottawa pendant la campagne électorale, vous aurez constaté que, pendant les cinq minutes de nouvelles locales, on a pris soin de ce domaine-là. En premier lieu, sont inclues dans les bulletins nationaux les nouvelles d'intérêt national et, si possible, ces nouvelles passent à la télévision régionale ou locale. A la télévi-

sion, nous n'avons pas les émissions de nouvelles régionales que nous avons à la radio. A la radio, ces émissions de nouvelles régionales traitent de sujets d'intérêt régional, et dans certains cas où nous avons des bulletins locaux,—il s'agit de la radio. A vrai dire, nous sommes maintenant suffisamment équipés aux postes de télévision de Montréal et de Toronto pour émettre ce que nous appelons un bulletin métropolitain. Les nouvelles d'intérêt local, ou qui sont dans le rayon d'émission du poste y sont englobées.

M. CHAMBERS: Cette situation a changé depuis les dernières élections fédérales, car lors de ces élections j'ai remarqué que Radio-Canada a fait du beau travail et a rendu compte de ce qui se passait dans tout le pays. Mais, tandis que les postes radiophoniques et les journaux locaux ont commenté les résultats locaux et la campagne locale, Radio-Canada a fait très peu de commentaires dans la région de Montréal sur les campagnes et les résultats locaux.

M. JENNINGS: Comme vous le savez, il existe depuis lors à Montréal une émission métropolitaine. C'est purement une question de mise au point et d'aptitude à présenter un bon reportage dans la région desservie. Dans l'ensemble, jusqu'ici à la télévision nous avons diffusé les nouvelles nationales à un auditoire national. A vrai dire, tout repose sur ce que nous sommes en mesure de faire et sur les moyens dont nous disposons.

M. CHAMBERS: Vous prévoyez qu'à l'avenir vous pourrez vous occuper davantage de l'activité locale pendant des élections?

M. JENNINGS: Je n'en ai aucun doute.

M. FISHER: A propos de l'article 18.10, où il est question du vote populaire, tout le thème de cet article est qu'il faut minimiser tout ce qui comporte un aspect émotif ou pittoresque. Pour ce qui est du personnel même de Radio-Canada, je n'ai rien à dire contre cela; mais, dans les nouvelles télévisées, ne serait-il pas possible d'ajouter un peu de couleur locale, en présentant des points de vue divergents et certaines réactions, de manière à ce que les émissions soient un peu moins monotones que présentement?

M. JENNINGS: Il en résulte peut-être de la monotonie, et nous n'en disconvenons pas; mais à la longue, le reportage est en définitive plus équilibré et plus objectif, ce qui est important, à notre avis.

M. FISHER: Êtes-vous bien sûr qu'il ne s'agisse pas plutôt d'éviter tout risque?

M. BELL (*Carleton*): Je m'élève contre l'opinion qui a été exprimée, voulant que l'émission d'Ottawa ait été monotone. Ce n'était pas du tout le cas, à mon avis.

M. JENNINGS: Sauf erreur, M. Fisher ne parlait pas du reportage des élections, mais du reportage en général.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McCleave?

M. MCCLEAVE: J'ai deux points à soumettre, monsieur le président. Le premier a trait à l'article 18.9: nominations, discours électoraux routiniers. Je dois dire qu'au cours de la dernière campagne électorale, au moins dix ou quinze minutes de l'émission des nouvelles à Halifax ont été consacrées à une réunion conjointe des candidats de la localité. C'était une réunion très intéressante du point de vue des informations, car il s'y est produit presque une échauffourée; mais on a reconnu l'intérêt de cette réunion, du point de vue de l'actualité, et on y a consacré dix minutes de reportage.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur McCleave? Serait-il possible de réduire au minimum les déclarations, car nous sommes en train de nous étendre un peu trop en ce moment. Avez-vous une question à poser à ce sujet?

M. McCLEAVE: Oui. Comme à un moment donné je lisais les nouvelles pour Radio-Canada, je suis très déçu de constater que cette société ait pour ligne de conduite d'engager des gens de l'extérieur,—par exemple, de la tribune de la presse parlementaire à Ottawa, des journaux et d'autres sources,—pendant les campagnes électorales, réduisant ainsi le rôle des rédacteurs de nouvelles de Radio-Canada à celui de commis, ni plus ni moins, car ils recueillent tout simplement les nouvelles débitées par les machines pour les rédiger en style radiophonique. Je me demande si M. Bushnell ou M. Jennings pourrait nous dire s'il serait possible de reconnaître davantage, en leur accordant l'usage du microphone, l'utilité du personnel du service des nouvelles de Radio-Canada, qui est parfaitement au courant des règles et règlements et de ce que le service des nouvelles de Radio-Canada essaie de faire?

M. JENNINGS: Selon moi, le reportage des élections en Ontario est un bon exemple du cas dont vous parlez, car pour la première fois,—ce n'est pas la première fois que nous avons fait des raccordements avec les postes privés,—mais pour la première fois nous avons fait appel au personnel des postes privés, personnel nommé par ces derniers, pour agir en qualité d'annonceurs lorsque nous avons pris contact avec ces localités pendant les élections.

J'espère ne pas m'écarter du sujet, mais c'est là une question que nous avons maintes fois étudiée avec nos postes affiliés; c'est-à-dire l'emploi de leur propre personnel au lieu de journalistes. Ces postes estiment qu'ils disposent du personnel et des installations nécessaires pour relayer les transmissions que nous leur demandons à l'occasion de ce genre d'émission.

Lors des dernières élections en Ontario, je crois que nous étions relayés avec Windsor, Hamilton, Kitchener, Sudbury, London et Ottawa,—notre propre poste. Mais dans le cas des postes privés, notre personnel du service des nouvelles s'est entretenu avec eux à l'avance sur les plans du reportage des élections, et ce sont eux qui ont proposé et nommé les personnes qui prendraient part aux émissions des postes privés. Nous avons étudié la question avec ces postes; et c'était la première fois, au cours de ces dernières élections, que nous faisions appel à leur personnel.

M. McCLEAVE: Ma question portait sur une utilisation plus fréquente du personnel même de Radio-Canada dans les salles d'information, au microphone et devant les caméras. Ma question n'avait rien à voir aux dispositions prises avec les postes extérieurs.

M. JENNINGS: Nous ne faisons pas cela très souvent, mais je le répète,—et c'est l'exemple le plus récent que j'aie à la mémoire,—vous avez pu voir au cours des élections en Ontario que nous avons utilisé Norman DePoe, qui a joué un rôle très important dans la diffusion des nouvelles; or, il n'est pas membre de notre personnel des informations, mais un des reporters spéciaux de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu que nous avons terminé l'examen de l'article B.2, et que nous pouvons maintenant passer à l'examen de l'article B.3: étude de la proposition visant l'engagement d'un nouveau personnel chargé des reportages sur les délibérations parlementaires? Monsieur Pickersgill, vous aviez une question à poser à ce propos?

M. PICKERSGILL: J'aimerais, en premier lieu...

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, monsieur Pickersgill, c'est fascicule 8 des *Procès-verbaux et Témoignages,* une vingtaine de pages avant la fin des Témoignages, au cours de l'interrogatoire de M. Bushnell.

M. PICKERSGILL: J'aimerais d'abord dire quelques mots à propos d'une question de privilège, m'appuyant sur le précédent établi par M. Tremblay. J'ai reçu un télégramme après avoir soulevé cette question. Je n'ai pas l'intention de consigner cette affaire au compte rendu. Je crois que vous avez également reçu ce télégramme, ou du moins un télégramme analogue, monsieur le

président, du syndicat de Toronto, En réponse à ce télégramme, j'ai dit que je ne voulais pas, en soulevant cette question, critiquer de quelque façon la compétence de ceux qui ont été employés ou qui pourraient être employés ici.

Ma question se rapportait à tout autre chose. Je demandais si à vrai dire Radio-Canada, en tant que Société, devait recueillir des nouvelles. Je ne voudrais pas qu'on me croie coupable d'une distinction injuste entre ceux qui travaillent pour Radio-Canada et ceux qui travaillent pour la presse. Je crois que, dans l'ensemble, ce sont des gens capables, consciencieux et travailleurs, dans les deux cas. Je ne suis pas toujours d'accord avec certains d'entre eux, mais çà, c'est une autre affaire. Ma question était une question de principe que Radio-Canada, la société elle-même, en recueillant sur place des informations sur le parlement se lancerait dans un nouveau champ d'action,—ou du moins ce qui semble l'être. Vu l'aspect particulier des relations qui existent entre le parlement et cette société, je doutais de la sagesse de pareille initiative. J'ai simplement posé une question à cet égard car je n'étais nullement convaincu d'avoir raison. Il m'intéresserait pourtant encore vivement d'entendre les arguments en faveur de cette initiative. Ces arguments sont peut-être très convaincants.

Le PRÉSIDENT: Aux fins du compte rendu, je dois préciser que je n'ai pas reçu le télégramme dont vous parlez, monsieur Pickersgill.

M. JENNINGS: Cette proportion n'a rien de nouveau, monsieur Pickersgill; Radio-Canada a un personnel d'informations, ici à Ottawa, depuis des années.

M. PICKERSGILL: A la tribune de la presse?

M. JENNINGS: Pas à la tribune de la presse, mais on nous a cédé deux fauteuils à la tribune officielle, comme on l'appelle, je crois. M. l'Orateur nous a accordé ces deux fauteuils ainsi que certains privilèges, il y a environ dix-huit mois je crois bien. Depuis ce temps,—comme vous vous en souvenez peut-être, Radio-Canada a demandé à l'Orateur de la Chambre et au Président du Sénat de mettre une tribune à la disposition de son personnel chargé de la radiodiffusion. La tribune de la presse a, si je comprends bien, révisé ses règlements de manière à permettre au personnel de la radio d'en devenir des membres attitrés. Cela n'est pas nouveau, monsieur Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Cela ne répond pas vraiment à ma question. Je voulais entendre les arguments pour ou contre, qu'il s'agisse ou non de nouvelles dispositions. Dix-huit mois, selon moi, c'est encore assez récent.

M. JENNINGS: Il y a dix-huit mois que nous disposons des moyens nécessaires pour faire des reportages sur les travaux du parlement.

M. PICKERSGILL: Il y a dix-huit mois que vous avez le moyen de faire des reportages sur les travaux du parlement. Ma question n'avait trait qu'à ces reportages-là; mais, par suite de l'aspect particulier des relations qui existent entre la société Radio-Canada et le parlement,—je sais ce qu'on pensait de cela, il y a des années, car j'en ai discuté à maintes reprises avec M. Dunton, —je me demande encore s'il est souhaitable que Radio-Canada soit responsable de recueillir les nouvelles parlementaires ou s'il ne serait pas préférable de laisser cette tâche aux services d'informations. Comme je le disais, en posant cette question je ne cherche nullement à exprimer une opinion. Je voudrais savoir pourquoi Radio-Canada estime qu'il lui est nécessaire d'effectuer ce service dans l'intérêt public.

M. JENNINGS: Parce que nous estimons que les services d'informations présentent des lacunes, pour ce qui est des techniques de radio et de télévision. Les services d'informations sont excellents pour ce qui est de la rédaction de bulletins écrits. Mais lorsque nous faisons du reportage parlé, à la radio ou à la télévision, nous entrons dans un domaine tout à fait différent. Nous estimons qu'en employant notre propre personnel, notamment dans le domaine parlementaire, si nous pouvons lui ajouter un employé ici à Ottawa, comme nous

vous le proposons, nous aurons quelqu'un qui pourra se concentrer sur le reportage parlé, à la radio et à la télévision, des événements parlementaires. Nous n'avons pas l'intention de présenter des rapports,—nous continuerons d'obtenir ces rapports des agences d'informations,—car nous estimons que cela fait partie de la technique du reportage des nouvelles à la radio, et la mise au point de cette technique a été accélérée, évidemment, par la nécessité d'assurer des procédés appropriés de télévision.

M. FISHER: Nous avons déjà abordé ce problème; c'est en quelque sorte l'autre angle du problème soulevé par M. Pickersgill. Ne croyez-vous pas qu'un autre problème puisse se poser, à savoir, que les particuliers à qui vous confiez la tâche d'interpréter la scène parlementaire pourraient perdre de leur intégrité, du fait qu'une bonne partie de leur revenu leur viendrait de Radio-Canada et que leur liberté, dans le domaine de l'esprit, serait restreinte, comme le craint M. Pickersgill.

M. JENNINGS: Je ne sais si je devrais m'apesantir sur le mot "interprétation"; mais à cet égard il y a deux aspects à prendre en considération: le premier, c'est que, dans ce genre de reportage quotidien, il faut, à mon avis, un homme qui fasse partie de tous les rouages de l'organisation, qui est relié, par la voie hiérarchique à la salle centrale des informations, et qui accomplit cette tâche en tant que fonction intégrante de son travail quotidien.

L'autre aspect dont il faut tenir compte, c'est la difficulté qu'on éprouve à trouver du personnel qui puisse faire ces reportages. Il faut toujours chercher partout pour trouver des personnes qui répondent aux exigences. Outre cela, nous cherchons toujours à établir une distinction très nette entre nos reportages d'opinions et nos reportages de nouvelles, ce qui présente des difficultés. Ce n'est pas le premier venu qui peut faire un bon reportage radiophonique, ou un bon reportage télévisé. Par conséquent, nous tendons à utiliser le personnel disponible tant pour les reportages d'opinions que pour les reportages d'informations.

C'est pour cela également que nous croyons qu'il y aurait tout avantage à ce que nous ayons nos propres correspondants parlementaires, sur place pour faire des reportages objectifs à nos deux services d'informations sur les délibérations du parlement.

M. FISHER: Cela faciliterait, jusqu'à un certain point, le travail d'interprétation que font ceux que vous employez?

M. JENNINGS: Pas le travail d'interprétation. Nous n'avons pas l'intention d'adjoindre au personnel une personne qui fera des reportages d'opinion; nous nous proposons d'adjoindre au personnel, tant du réseau anglais que français, un correspondant, je ne sais trop comment le décrire, mais un homme qui fera du reportage objectif.

Il n'exprimera pas ses opinions personnelles, mais celles des autres. Je ne sais à qui on pourrait le comparer, au correspondant du *New York Times* peut-être ou à celui du *London Times*. Mais c'est là le genre de reportage que nous voulons faire: la présentation pure et simple des nouvelles.

M. FISHER: Est-ce que, au cours de l'année, la tribune de la presse, en tant qu'organisme, vous a fait part de ces opinions ou de ces vues sur cette question?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous répondre à cette question, monsieur Jennings?

M. JENNINGS: Je ne puis répondre à cela. Autant que je sache, la réponse est non. Vous voulez dire pour ce qui est de l'emploi de leurs membres?

M. FISHER: Oui, et pour ce qui est de la répartition du travail, afin qu'un plus grand nombre de gens puissent passer à la caisse?

M. JENNINGS: Non, on ne nous a rien demandé de ce genre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Jennings, vous avez dit que vous aviez absolument besoin d'avoir votre propre personnel pour ces reportages,

ce qui est parfaitement compréhensible, il me semble. Pourtant j'ai l'impression que parfois vous préférez utiliser un reportage provenant directement d'un service d'informations. Je signalerai à titre d'exemple les reportages sur l'activité de notre Comité, qui, d'après ce qu'on m'a dit, sont invariablement communiqués par fil par les services d'information. Quand est-il préférable, selon vous, de faire un reportage interprétatif plutôt que d'utiliser, tels quels les rapportages des services d'information? Y a-t-il quelque raison particulière à cela? Est-ce parce que, ce qui serait parfaitement humain d'ailleurs, vous ne voulez pas pénétrer dans un domaine où il pourrait y avoir de la controverse?

M. JENNINGS: Quand vous dites "reportage interprétatif", qu'entendez-vous par là?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il me semble si vous permettez, que vous utilisez votre propre personnel lorsque vous estimez qu'il connaît les détails, le climat, qui entourent une circonstance ou un événement, et qu'il pourra ajouter quelque chose, comme vous l'avez dit vous-même, que le service des informations n'a peut-être pas inclus dans son bulletin. En premier lieu, un beau reportage est quelque peu plus étendu que celui du service des nouvelles communiquées par fil.

N'êtes-vous pas enclins parfois à aller au plus court et à utiliser simplement le service d'informations, sans demander à votre personnel de faire son propre reportage?

M. JENNINGS: Permettez-moi de préciser qu'il ne s'agit pas d'un cas où les services d'informations ont manqué de fournir des renseignements. J'ai essayé de vous expliquer qu'il s'agit d'une question de technique. Les services d'informations fournissent un contingent de nouvelles, qui conviennent parfaitement aux bulletins écrits. A la radio et à la télévision, nous considérons le reportage parlé et visuel comme faisant partie intégrante de ces moyens d'expression. A ce compte-là, je suppose qu'à la télévision, on pourrait avoir un reporter qui se contenterait de lire un bulletin; mais nous avons constaté, tout au début de la télévision, que cela ne suffisait pas, qu'il fallait mettre les techniques au point et rendre l'émission intéressante.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je comprends cela. Mais voici où je veux en venir, plus précisément: vous pouvez choisir entre deux procédés; votre propre reporter peut préparer un compte rendu, qui peut ensuite être revisé par le rédacteur et lu lors de l'émission des nouvelles télévisées de Radio-Canada, ou il peut tout simplement lire une dépêche de la Presse canadienne, en indiquant qu'il s'agit d'une communication de cette provenance. Il y a sans doute des occasions où vous préférez adopter ce dernier procédé, plutôt que de charger un membre de votre propre service des nouvelles de préparer un compte rendu.

M. JENNINGS: Je ne puis vous dire en homme du métier ce qui se produit au bureau du rédacteur des nouvelles lorsqu'il décide s'il a besoin d'un reportage fait par un reporter d'Ottawa ou d'un reportage fourni par les services d'information par fil.

A mon sens, tout dépend de la nouvelle, et le rédacteur ne doit certainement pas se sentir embarrassé quant au choix à faire. A mon avis, sa fonction consiste à faire en sorte que le reportage soit aussi satisfaisant et aussi objectif que possible.

Mais revenons à la lecture et à l'identification d'une dépêche de la presse canadienne. Nous n'employerions pas un reporter spécial pour lire une dépêche de la presse canadienne provenant du service des informations par fil; cette dépêche serait incorporée au bulletin des nouvelles.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions passer une semaine là-dessus monsieur Smith. Avez-vous une autre question à poser?

M. CHAMBERS: Monsieur le président, M. Smith se faisait illusion, je crois. Vos reporters n'enregistrent pas les nouvelles sur télétype pour être lues à Toronto ou à Montréal, n'est-ce pas?

M. JENNINGS: Non mais ils enregistrent néanmoins leurs reportages.

M. CHAMBERS: Sur magnétophone, autrement dit.

M. JENNINGS: Oui.

M. CHAMBERS: Vous êtes les seuls qui fassent ce genre de reportage n'est-ce pas?

M. JENNINGS: En effet, nous sommes seuls qui fassions ce genre de reportage parlé ou filmé. En ce qui concerne le reportage des nouvelles d'intérêt national, comme on a pu vous l'expliquer plus tôt, il n'y a pas d'autre source au Canada que Radio-Canada ou des postes privées qui puissent fournir des films d'actualité destinés à la télévision. A vrai dire, afin d'améliorer la situation pour ce qui est des nouvelles d'intérêt national, il y a trois ans ou plus, Radio-Canada a pris l'initiative de constituer un service coopératif d'informations dont il fait partie avec, je crois, huit autres postes. Ce service fournit des nouvelles qui sont diffusées d'un bout à l'autre du pays.

M. FISHER: Je n'en trouve pas moins paradoxale la déclaration de M. Bushnell, qu'on trouve au fascicule 8, une vingtaine de pages avant la fin des Témoignages; voici ce qu'il dit:

> Pendant la guerre, nous avons mis sur pied un personnel de correspondants à l'étranger, dont les reportages de première main, soit sur film, soit de vive voix, confèrent autorité et distinction à nos bulletins de nouvelles. C'était la seule façon d'obtenir des comptes rendus d'événements vus par des yeux canadiens.

Et il ajoute:

> A un point de vue nous nous croyons en retard, parce que nos services de reportage n'embrassent pas notre propre capitale aussi complètement qu'il le faudrait.

Vous avez, mettons, des personnes comme MM. Keatly et Minifie qui font du travail pour vous. Je soutiens que la majorité de leurs reportages sont interprétatifs. Or, les personnes que vous aurez à Ottawa ne seront pas des interprètes mais des reporters objectifs. N'y a-t-il pas là une légère contradiction?

M. JENNINGS: Je ne crois pas qu'il y ait contradiction. Il y a, me semble-t-il, une légère distinction à faire, en ce sens que M. Minifie peut sans doute s'aventurer dans le domaine interprétatif à l'égard de certains sujets, alors que nous n'estimons pas être en mesure de le faire à l'égard de sujets d'intérêt national ou purement canadien. Il faut, selon moi, faire preuve d'une certaine flexibilité.

Le PRÉSIDENT: Nous traitons de nouveau de cas particuliers, ce que nous ne devrions pas faire, il me semble.

M. PICKERSGILL: J'ai une question à poser. Mais avant de le faire, je dois dire que je suis considérablement rassuré par ce qu'on a dit à propos de l'objectivité de ces émissions. Dans la mesure où l'on peut distinguer entre les faits et leur interprétation, il me semble qu'il y a moins d'objection à ce que vous vous proposez de faire. La Société Radio-Canada estime-t-elle qu'il ne conviendrait pas du tout qu'elle ait au sein de son personnel des gens qui interprètent les nouvelles et les délibérations du parlement?

M. JENNINGS: Oui, je crois que cela ne l'indique pas du tout.

M. PICKERSGILL: Je le crois aussi.

M. MCCLEAVE: Cela ne se résume-t-il pas à dire que vous devriez utiliser davantage le reporter de Radio-Canada que vous avez au parlement à l'heure

actuelle,—je ne citerai pas son nom, car tout le monde le connaît,—pour ces émissions, ce qui aurait pour effet de réduire les dépenses, au lieu d'utiliser des membres de la tribune de la presse, comme vous le faites présentement?

M. FISHER: Bravo!

M. JENNINGS: En ce qui concerne le volume de travail proprement dit, le fait est que pour ce genre de reportages, encore une fois je souligne qu'il s'agit des reportages parlés et télévisés, nous devrions, selon nous, avoir un autre reporter sur place. Je ne saurais vous dire de quelle façon le volume de travail serait réparti, mais je présume que la personne qui s'en charge en ce moment doit être fort occupée.

M. MCCLEAVE: N'est-il pas exact que souvent, lorsque vous utilisez des membres de la tribune de la presse, c'est davantage pour communiquer les nouvelles que pour les interpréter?

M. JENNINGS: En effet.

M. CHAMBERS: A propos de l'équilibre à observer entre l'interprétation des nouvelles et leur présentation objective, et de l'effort à faire pour obtenir une belle présentation, à quel point essayez-vous d'exercer un contrôle à ce propos en dehors de la région d'Ottawa? L'un de vos reporters a récemment annoncé sa propre politique étrangère dans un discours qui, autant que je sache, n'est pas...

M. PICKERSGILL: J'invoque le Règlement. De quelle façon M. Chambers rattache-t-il cela à l'article B3? Cela n'a rien à voir à des propositions visant l'engagement d'un personnel à Ottawa.

M. CHAMBERS: Je crois pouvoir établir le rapport. Radio-Canada, qui se propose d'augmenter son personnel à Ottawa, a d'autres reporters qui sont chargés de recueillir les nouvelles dans d'autres parties du monde. Il semble difficile, comme M. Pickersgill l'a signalé d'ailleurs, d'assurer que les reportages soient objectifs et libres de préjugés. De quelle façon vous proposez-vous d'assurer l'objectivité des reportages?

M. JENNINGS: Dans le cas dont vous parlez, à savoir, celui d'un de nos reporters qui, comme vous dites, a énoncé sa propre politique étrangère, à moins que ce lapsus ait passé inaperçu, on est certainement à prendre des mesures actuellement pour le rappeler à l'ordre.

M. FISHER: Je ne crois pas qu'il ait fait cela au cours d'une émission de Radio-Canada.

M. JENNINGS: J'ignore à quoi M. Chambers fait allusion.

Le PRÉSIDENT: Nous ne devons pas nous en prendre aux personnes.

M. BELL (*Carleton*): Je me demande si, dans ses émissions de nouvelles, Radio-Canada cessera complètement d'employer des membres de la tribune de la presse lorsque ces nouvelles dispositions seront mises à exécution.

M. JENNINGS: Certainement pas. Soit dit en passant, il ne s'agit pas d'une nouvelle ligne de conduite; c'est tout simplement une extension du service, pour ainsi dire. Il peut arriver des moments où un reporter, à lui seul, ne pourra se charger d'un reportage objectif sur un sujet donné.

M. BELL (*Carleton*): Les membres de la tribune des journalistes ne seront employés que pour boucher des trous.

M. JENNINGS: Je n'irais pas jusque-là. Il s'agit simplement d'un problème quotidien qu'il faut régler au jour le jour. Si un seul reporter est trop occupé pour s'acquitter de cette fonction, et si nous devons prendre des dispositions, alors il faut lui adjoindre quelqu'un.

M. BELL (*Carleton*): A ce propos, qu'envisagez-vous vis-à-vis du reportage des délibérations des assemblées législatives? Y a-t-il quelque plan spécial selon lequel vous enverriez des reporters de Radio-Canada à Québec et à Toronto?

M. JENNINGS: C'est ce que nous faisons déjà. C'est ce que nous faisons, monsieur Bell, dans la mesure où notre personnel, nos finances, et le reste, nous le permettent. Nous nous occupons effectivement des assemblées législatives. Mais jusqu'à quel point, je l'ignore. Je ne sais si à un moment donné, un de nos employés est chargé de s'occuper exclusivement d'une assemblée législative.

M. BELL (*Carleton*): Vous n'établissez pas dans chaque capitale provinciale un personnel complet chargé de faire le reportage des assemblées législatives.

M. JENNINGS: Ce serait très difficile.

M. MCCLEAVE: Pourrait-on nous donner les montants payés aux membres, mettons, de la tribune de la presse à Ottawa pour leurs contributions aux bulletins de nouvelles nationales? Je ne parle pas des conférences de presse ou autres émissions, mais uniquement des émissions d'actualité. Serait-il possible d'obtenir ces chiffres pour un mois, six mois, ou toute autre période?

M. JENNINGS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Puis-je demander combien de temps il faudrait pour obtenir ce renseignement? Mesdames et messieurs, nous avons décidé que toute autre demande de renseignements serait déférée au comité directeur avant d'être agréée.

M. A. M. HENDERSON (*contrôleur des finances à Radio-Canada*): S'il s'agit d'une période d'un mois, je ne crois pas qu'il faille beaucoup de temps pour obtenir ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Consentez-vous à ce que nous demandions ce renseignement?

M. FISHER: Voulez-vous les noms?

M. MCCLEAVE: Non, seulement le montant et le nombre de contributions.

M. CHAMBERS: Avez-vous des règles concernant le personnel, c'est-à-dire selon lequelles ceux qui travaillent pour vous dans le domaine des nouvelles, peuvent également travailler pour d'autres publications et en retirer un revenu?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire ici à Ottawa? Nous sommes à étudier cette question d'engager un nouveau personnel pour les reportages sur le parlement.

M. CHAMBERS: Oui.

M. JENNINGS: Nous avons une règle générale concernant le travail à l'extérieur selon laquelle toute demande d'autorisation fait l'objet d'une étude, et est agréée ou non suivant le cas. On me dit qu'il en est ainsi, sauf lorsque d'autres dispositions sont prévues dans les contrats de travail.

M. CHAMBERS: Si vous aviez un reporter au parlement qui était employé également à titre de collaborateur occasionnel par une publication de tendance politique, quel que soit le parti en cause, vous pourriez alors vous heurter à certaines difficultés.

M. JENNINGS: C'est exact, et c'est quelque chose que nous surveillons constamment. Ainsi, non seulement surveillions-nous cela très attentivement en ce qui concerne les reporters, mais aussi en ce qui concerne les simples lecteurs, afin que personne, même un lecteur, ne se fasse une réputation telle qu'on puisse lui reprocher d'être partial dans la manière de lire les nouvelles. Nous sommes très sévères à cet égard.

M. CHAMBERS: Certains de vos employés travaillent aussi pour des publications?

M. JENNINGS: Oui, et dans ces cas-là une permission spéciale leur est accordée, et nous exerçons une surveillance très étroite afin que cette activité ne se réflète d'aucune façon dans le service de nouvelles.

Le PRÉSIDENT: Nous nous écartons du sujet, je crois.

M. FISHER: Le même problème ne se pose-t-il pas en ce qui concerne les journalistes indépendants que vous employez ici à Ottawa monsieur Jennings?

M. JENNINGS: Oui, en effet.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos de l'article 3 de la partie B?

M. JOHNSON: Monsieur le président, j'aimerais savoir comment Radio-Canada se propose de recruter ces représentants d'Ottawa. J'ai beau examiner la déclaration de M. Bushnell, je ne trouve rien à cet égard. Devront-ils être engagés par l'entremise du bureau de Montréal, de celui de Toronto ou de celui d'Ottawa, si, le cas échéant, vous embauchez du nouveau personnel?

M. JENNINGS: Je ne saurais vous dire comment nous procéderons, ni s'ils seront recrutés à Toronto ou à Montréal. Mais je sais que nous sommes présentement à examiner des cinégrammes de candidats possibles, et lorsque nous aurons décidé que telle ou telle personne convient à cet emploi, alors le processus normal d'embauchage, description détaillée de l'emploi, et le reste, se mettra en marche et l'administration centrale à Ottawa devra donner son approbation.

M. JOHNSON: Quel est le service qui s'occupe le plus de cette question?

M. JENNINGS: Le service des informations.

M. JOHNSON: D'Ottawa?

M. JENNINGS: Le bureau principal pour le Canada est à Toronto, et à Montréal pour le réseau français; mais le bureau d'Ottawa devrait néanmoins donner son approbation.

M. JOHNSON: Le bureau d'Ottawa?

M. JENNINGS: Oui.

M. PICKERSGILL: N'est-il pas possible que la chose se fasse par voie de promotion au sein de Radio-Canada?

M. JENNINGS: Je ne saurais vraiment vous le dire. Mais les promotions font certainement partie de notre ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons maintenant passer à l'article (4):

Intégration du personnel de surveillance et de rédaction des services de la radio et de la télévision.

M. BELL (*Carleton*): Avez-vous des surveillants et des rédacteurs pour chaque service?

M. JENNINGS: L'ensemble du service est dirigé par le rédacteur en chef des nouvelles. Trois personnes lui sont directement responsables: le surveillant des nouvelles en langue française; le rédacteur général des nouvelles; et le surveillant général des nouvelles télédiffusées. Ces trois employés relèvent du rédacteur en chef des nouvelles, et il s'agit d'une fonction intégrée, en ce sens qu'ils ont tous trois une responsabilité d'ensemble.

Il y a un surveillant général des nouvelles télédiffusées et un rédacteur général des nouvelles. Ces gens travaillent étroitement ensemble à Toronto, et ils ont des responsabilités particulières à l'égard de la radio et de la télévision. Jusqu'à un certain point, il y a chevauchement en ce qui concerne leurs consultations. Ce sont là les seules fonctions vraiment intégrées. Il existe d'autres positions en dehors de Montréal et de Toronto, dirigées par un employé supérieur chargé des nouvelles. Ce sont là des positions entièrement séparées, partout sauf à Winnipeg.

M. BELL (*Carleton*): Ne serait-il pas souhaitable d'en arriver à un certain degré d'intégration et de réduire ainsi les dépenses?

M. JENNINGS: J'incline à croire que la question d'espace est en jeu. Pour ce qui est de la répartition des reportages, l'intégration serait sans doute une bonne chose, mais non pour ce qui est de la préparation des nouvelles, car il s'agit de deux techniques complètement différentes.

M. MUIR (*Lisgar*): Ces travaux sont-ils intégrés?

M. JENNINGS: Non pas, pour ce qui est du personnel. Ces fonctions ne sont pas intégrées, en ce sens qu'à plusieurs endroits les sources de renseignement de l'un et l'autre service sont différentes; autrement dit, ils ont chacun leur équipe d'imprimeurs, et le reste. A Winnipeg, à cause de conditions purement matérielles et locales, ces gens travaillent dans les mêmes locaux. Mais ce sont des personnels différents qui préparent et rédigent les bulletins d'informations destinés d'une part à la télévision et d'autre part à la radio.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce propos?

M. FISHER: Le personnel surveillant peut-il faire partie d'un syndicat?

M. JENNINGS: Non.

Le PRÉSIDENT: La partie C.

M. FORGIE: Monsieur le président, je propose, avec l'appui de M. Pickersgill, que le premier ministre de l'Ontario soit invité à comparaître devant le Comité pour exposer ses vues et ses griefs à l'égard de Radio-Canada.

M. PICKERSGILL: Vous avez dit que ce serait le moment approprié pour présenter cette motion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, nous avons encore beaucoup de travail à abattre, et nous avons d'autres organismes que Radio-Canada à entendre. Je suis d'avis qu'il serait inopportun en ce moment d'entendre les doléances de particuliers, tout distingué personnage que soit le premier ministre de l'Ontario; et s'il nous fallait entendre toutes ces plaintes contre la Société, nous n'en finirions certes jamais. Il faudrait peut-être même convoquer M. Pickersgill dans ces circonstances.

Je proposerais donc que nous reportions cela à plus tard, du moins jusqu'à ce que nous ayons terminé l'audition de ceux que avons décidé d'entendre.

M. BELL (*Carleton*): Je conviens que cette question devrait être remise à plus tard, mais il m'intéresserait d'entendre les vues du premier ministre de l'Ontario. Cependant, je crois en effet que nous ne devrions pas interrompre notre programme à ce stade-ci.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, la motion ne dit pas,—et mon ami non plus, je crois,—que nous devrions interrompre l'étude des articles de notre ordre du jour. Mais il va sans dire que M. Frost est un homme fort occupé, qui a beaucoup de chats à fouetter. Il pourrait être très difficile pour lui de s'éloigner de Lindsay pour une journée. Je proposerais donc qu'on l'avertisse assez longtemps à l'avance. Et il me semble que nous devrions décider du principe dès maintenant, et inviter M. Frost, et autant que possible faire en sorte de nous accommoder à ce qui lui convient.

Je n'irais pas jusqu'à prétendre que notre Comité devrait se rendre à Lindsay pour entendre M. Frost. Mais comme il est premier ministre de l'une des provinces les plus grandes et les plus populeuses, et qu'il a déclaré publiquement que la radiodiffusion devrait être abolie au pays, pour des raisons qu'il semblait juger suffisantes, il me semble que nous devrions l'entendre. M. Frost n'est pas un personnage quelconque, comme les récentes élections l'ont prouvé; et il me semble que puisqu'il est conservateur, il serait intéressant de savoir combien d'autres conservateurs sont d'accord avec lui sur ce principe qu'il a énoncé comme étant la ligne de conduite du parti conservateur fédéral, et vu le rôle éminent et important qu'il joue dans cette affaire, je crois qu'il serait très souhaitable de lui fournir l'occasion de comparaître devant

nous, sans que nous interrompions notre programme, afin que nous entendions ses griefs et que nous l'entendions expliquer pourquoi il estime que la radiodiffusion devrait être complètement abolie au Canada.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, comme la Chambre va sans doute siéger encore pendant six ou huit semaines, les délibérations du Comité n'en souffriraient nullement si nous approuvions et acceptions cette motion. M. Frost serait averti suffisamment longtemps à l'avance, et nos délibérations n'en souffriraient nullement.

M. FISHER: J'aimerais dire un mot à l'appui de la motion. Autant que je me souviens, il s'agit de la critique la plus sevère qui ait été prononcée contre Radio-Canada par un homme politique de marque. Cette critique ne visait pas uniquement le reportage effectué le soir des élections. Le principe même, sur lequel est fondé Radio-Canada, est en cause. Pour cette raison, j'estime qu'il importe au plus haut point que ce monsieur comparaisse devant ce comité.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, des motions de ce genre ont déjà été proposées dans nos comités, motions invitant diverses personnes à exposer des opinions aptes à intéresser nos comités. Et comme M. Smith l'a dit, il y a d'autres Canadiens qui aimeraient exposer leurs opinions sur Radio-Canada, opinions favorables ou non. Nombre d'entre eux sont des personnages distingués. Il serait impossible de les entendre tous. Je proposerais donc que la motion soit déférée au comité directeur afin d'obtenir une recommandation de ce dernier.

M. MUIR (*Lisgar*): Le fait d'inviter des particuliers à témoigner devant notre Comité créerait un précédent qui nous causerait probablement beaucoup d'ennuis. Il y a d'autres personnes très éminentes qui ont des opinions bien arrêtées sur cette question, et je crois qu'il nous faudrait également les entendre, s'ils désiraient comparaître devant nous. Nous n'en finirions jamais avec notre travail.

M. FORGIE: Personne d'autre n'a exprimé une opinion analogue à celle du premier ministre de l'Ontario. En somme, il a dit: "Je suis résolu à anéantir Radio-Canada", et nous voulons entendre ce qu'il a à dire là-dessus.

M. JOHNSON: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. FORGIE: Mais si.

M. JOHNSON: Qu'entendez-vous par "en somme"?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous nous éloignons du sujet. Monsieur McCleave?

M. MCCLEAVE: D'après notre ordre de renvoi du mercredi 29 avril 1959, nous ne sommes pas autorisés à soumettre des recommandations à la Chambre des communes ou au Parlement, tendant à abolir Radio-Canada et, à ce compte-là seulement, la motion est, selon moi, contraire au Règlement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Flynn, à vous la parole.

M. FLYNN: Il n'est pas question des principes ni de l'étendue de Radio-Canada dans l'ordre du jour, de sorte qu'aucun membre du Comité ne devrait demander à discuter cette affaire.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous autre chose à ajouter?

M. FLYNN: Non.

M. FORGIE: L'interprétation que donne le député d'Halifax à cette affaire est impossible.

M. FISHER: L'Association canadienne de la radio et de la télévision doit-elle comparaître devant notre Comité?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FISHER: A mon sens, les vues du premier ministre de l'Ontario sont aussi importantes pour nous que le sont celles de l'Association canadienne de la radio et de la télévision.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous vous rappellerez qu'à la suite de la première réunion du comité directeur, nous avions proposé à ce moment-là que les trois organismes soient convoqués, c'est-à-dire Radio-Canada, l'Association canadienne de la radiodiffusion et le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et qu'ensuite, si nous avions le temps, nous convoquerions autant de particuliers que possible.

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui désire parler à propos de la motion?

M. JOHNSON: Monsieur le président, j'aimerais proposer une modification à la motion, à savoir, que tous les premiers ministres provinciaux et toutes les personnalités éminentes qui ont des plaintes à formuler contre Radio-Canada soient priés de comparaître devant notre Comité.

M. TREMBLAY: J'appuie la motion.

M. ROBICHAUD: Le premier ministre du Québec n'acceptera jamais de comparaître devant Radio-Canada.

M. TREMBLAY: Que savez-vous du premier ministre du Québec?

Le PRÉSIDENT: Un moment, messieurs; ce n'est pas l'endroit pour se disputer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On a proposé une motion, monsieur le président, tendant a renvoyer l'affaire au comité directeur.

M. PICKERSGILL: Une modification a été proposée. A-t-elle été appuyée?

Le PRÉSIDENT: Oui, elle a été appuyée par M. Tremblay.

M. JOHNSON: J'ai dit non seulement les premiers ministres mais toutes les personnalités éminentes, et cela à la fin de notre programme.

M. ROBICHAUD: Cela n'a rien à voir à la question, car aucun autre premier ministre provincial ne s'est élevé, officiellement du moins, contre Radio-Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qu'entendez-vous par "officiellement"?

M. FISHER: Monsieur le président, je serais disposé à voter en faveur de la motion, si celui qui l'a proposée voulait bien me dire ce qu'il entend par "personnalités éminentes".

M. JOHNSON: Eh bien, par exemple, ceux qui s'occupent de radio ou de télévision privée.

M. PICKERSGILL: Nous avons déjà convenu de les entendre.

M. FISHER: Nous les entendons en ce moment.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai l'impression, monsieur le président, que la modification a été proposée pour indiquer à quel point ce serait difficile dans les circonstances. Jusqu'ici nous n'avons pas terminé le tiers du programme que nous avons à parcourir. Je proposerais que ceci soit déféré jusqu'à ce que nous ayons au moins déterminé combien de temps nous allons consacrer aux questions que vous nous avez exposées, après quoi nous pourrons étudier l'opportunité de faire comparaître d'autres témoins.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je suis disposé à appuyer l'amendement sans tergiverser. A mon sens, il fait double emploi et il est inutile, mais il atteindra au moins la même fin que la motion initiale. Évidemment, on l'a proposé pour une fin seulement, qui est de tirer le parti tory d'un grave embarras.

Des VOIX: Non, non.

M. PICKERSGILL: Plutôt que de poursuivre cette discussion, je proposerais que nous mettions l'amendement et la motion aux voix, et que nous en finissions.

M. BELL (*Carleton*): On constate très nettement qu'il s'agit purement d'une manœuvre politique. M. Pickersgill ne s'intéresse nullement à la question, tout ce qui l'intéresse c'est de jouer à la politique.

Des VOIX: Bravo!

M. PICKERSGILL: A vrai dire, je pourrais m'expliquer sur un fait personnel, mais M. Bell n'en vaut même pas la peine.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous en prie! Monsieur Muir?

M. MUIR (*Lisgar*): Le Comité ne devrait pas, selon moi, perdre son temps à écouter des déclarations interminables; j'invite les membres du Comité à s'en tenir aux questions.

Le PRÉSIDENT: Je remarque que ce matin nous avons consacré plus de la moitié de notre temps à des déclarations Monsieur Muir. Je me rends compte de cela, et nous allons certainement nous y prendre autrement à la prochaine réunion.

M. PICKERSGILL: Sommes-nous en régime parlementaire libre? Allons-nous être assujettis à la clôture?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, permettez-moi de vous rappeler que notre Comité a pour tâche de poser des questions et non de faire des déclarations. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. PICKERSGILL: Le président pourrait-il nous dire qui a décidé qu'il en serait ainsi?

Le PRÉSIDENT: C'est le comité directeur, et vous étiez présent.

M. PICKERSGILL: Je n'ai rien entendu de semblable. Le comité directeur n'a rien décidé de la sorte, certainement pas à ma connaissance.

M. CHAMBERS: Je propose que la motion soit déférée au comité directeur, et je suis disposé à y inclure l'amendement. J'estime que c'est au comité directeur qu'il appartient de régler la question.

M. KUCHEREPA: J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion à laquelle il faut donner suite. Il y a également un amendement à la motion.

L'amendement, proposé par M. Johnson et appuyé par M. Tremblay demande que "tous les premiers ministres provinciaux et autres personnalités éminentes soient invités à comparaître à la fin des audiences du Comité". Voilà l'amendement. Tous en faveur?

M. CHAMBERS: Monsieur le président, si ma motion est irrecevable, je propose un sous-amendement.

M. PICKERSGILL: La motion a été proposée et, selon le Règlement, il ne peut y avoir d'autre amendement.

Le PRÉSIDENT: La motion a été proposée et M. Pickersgill a parfaitement raison, monsieur Chambers; je regrette.

M. ROBICHAUD: A propos du Règlement, la motion ne devrait-elle pas préciser "les premiers ministres qui ont des plaintes à formuler"?

Le PRÉSIDENT: La motion veut que "tous les premiers ministres provinciaux et autres personnalités de marque soient invités à comparaître une fois les audiences du Comité terminées". C'est là l'amendement. Êtes-vous prêts à la mise aux voix, messieurs? Ceux qui sont en faveur? Ceux qui sont contre?

Je déclare l'amendement défait par 9 voix contre 7.

Sommes-nous prêts à la mise aux voix de la motion?

M. CHAMBERS: Non, monsieur le président; si vous permettez, je propose qu'on modifie la motion, en y ajoutant ceci: "Cette question à être déférée au comité directeur".

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelqu'un pour vous appuyer?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je demander une explication à ce propos? Je présume que le nouvel amendement propose que l'on songe à l'oppor-

tunité de convoquer tous autres témoins, y compris, évidemment, le premier ministre provincial, si nous en avons le temps. Est-ce là le but de votre amendement?

M. CHAMBERS: Non, l'amendement est lié à la motion de M. Pickersgill., laquelle porte que...

M. PICKERSGILL: Ce n'est pas ma motion, mais celle de M. Forgie.

M. CHAMBERS: La motion de M. Forgie porte que...

Le PRÉSIDENT: Voici la motion de M. Forgie: "Que le premier ministre de l'Ontario soit invité à comparaître devant le Comité pour exposer ses vues et ses griefs à l'égard de Radio-Canada". Voilà la motion.

M. CHAMBERS: Mon amendement ajouterait les mots "si le comité directeur le recommande".

Le PRÉSIDENT: Votre amendement a été appuyé par M. Kucherepa. Avez-vous quelque chose à dire à propos de l'amendement, messieurs? Êtes-vous prêts à la mise aux voix? L'amendement se lit ainsi qu'il suit: que le premier ministre de l'Ontario soit invité à comparaître devant le Comité pour exposer ses vues et ses griefs à l'égard de Radio-Canada, si le comité directeur le recommande.

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, ce n'est pas l'amendement proposé; l'amendement visait à renvoyer cette affaire au comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Il serait souhaitable que les deux motionnaires s'entendent sur l'amendement. Quel est-il?

M. CHAMBERS: ..."si le comité directeur le recommande", ce qui en somme renvoie la motion au comité directeur.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'ai dit: vous ajoutez cela à la motion de M. Forgie?

M. CHAMBERS: C'est exact.

M. KUCHEREPA: Je retire ce que j'ai dit.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelqu'un d'autre pour vous appuyer, monsieur Chambers? Sommes-nous prêts à la mise aux voix?

Le VICE-PRÉSIDENT (*M. Flynn*): Non, monsieur le président; je proposerais que l'étude de la motion soit différée jusqu'à ce que nous ayons terminé notre programme.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'appuie cette proposition, si toutefois on ne l'a pas déjà fait.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Flynn, appuyé par M. Smith, que l'étude de la motion soit différée jusqu'à ce que tout notre programme ait été complété.

M. PICKERSGILL: M. Flynn vient de proposer une motion; je ne vois pas qu'elle ait besoin d'être modifiée par M. Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez aidé tous ceux qui ont proposé des amendements aujourd'hui.

M. PICKERSGILL: Essayez-vous de m'imiter?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Que Dieu m'en préserve, j'aurais bien tort.

Le PRÉSIDENT: Donc, messieurs, la motion proposée par M. Flynn, appuyée par M. Smith, de Calgary est celle-ci: Que l'étude de la motion soit réservée jusqu'à ce que le Comité ait terminé son programme de travaux. Sommes-nous prêts à la mise aux voix? Ceux qui sont en faveur de la motion de MM. Flynn et Smith? Ceux qui sont contre? Douze contre cinq en faveur de la motion. Merci, messieurs.

Nous nous réunirons lundi prochain à la même heure. Les membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion seront parmi nous à cette occasion.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 1959

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

TÉMOINS:

M. Andrew Stewart, président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et M. Carlyle Allison, membre du Bureau.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21504-6—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny
Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Aitken, Mlle
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean Albert*)
Brassard, (*Lapointe*)
Casselman, Mme
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherapa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 22 juin 1959.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Fairfield, Flynn, Forgie, Halpenny, Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Muir (*Lisgar*), McCleave, McGrath, McIntosh, Pickersgill, Paul, Robichaud, Smith (*Calgary-Sud*) et Smith (*Simcoe-Nord*)—22.

Aussi présents: M. Andrew Stewart, président du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, ainsi que M. Roger Duhamel, vice-président, M. Carlyle Allison, membre, M. Eugene A. Forsey, membre et M. W. D. Mills, secrétaire.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le président déclare que seront annexées au compte rendu du jour les réponses aux questions posées respectivement par M. Tremblay et M. Paul les 9 et 16 juin.

M. Stewart et ses collègues sont présentés aux membres du Comité, après quoi M. Stewart donne lecture d'un mémoire dont il distribue des exemplaires et qui expose l'organisation, le fonctionnement et le rôle du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

A 11 heures du matin, l'interrogatoire de MM. Stewart et Allison étant en cours, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 9 heures du matin le mardi 23 juin 1959.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 22 juin 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Je vous remercie d'avoir été ponctuels, même un lundi matin: je sais combien c'est difficile.

La Société Radio-Canada nous a fait parvenir les deux réponses aux questions que nous avons récemment posées. Nous les annexerons au compte rendu.

Le 9 juin, en effet, M. Tremblay demandait quelles sommes en gros avaient été payées au cours de l'année 1957-1958 pour les films présentés au réseau français, en départageant les films canadiens des films étrangers.

Le même jour, on demandait également à la Société de fournir une liste des distributeurs de qui elle obtient ces films. Nous avons reçu les réponses à ces deux questions.

Puis, le 16 juin, M. Paul demandait que la lettre envoyée par l'épiscopat du Canada à la Société Radio-Canada à la suite de l'émission "La plus belle de Céans" de même que la réponse de Radio-Canada à cette lettre soient annexées. Consentez-vous à ce que ces documents soient annexés au compte rendu du jour?

(Convenu.)

(Voir les appendices A, B et C.)

Nous avons invité comme témoins ce matin les trois membres permanents du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. A ma droite se trouve d'abord M. Andrew Stewart, président, puis M. Roger Duhamel, vice-président, et enfin M. Carlyle Allison.

Je pense que M. Stewart a un mémoire à nous présenter.

M. ANDREW STEWART (*B.S.A., M.S., LL.D., D.Sc., président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion*): Permettez-moi d'abord de vous remercier, en mon nom propre et au nom de mes collègues, d'avoir bien voulu nous donner l'occasion de venir ici ce matin vous présenter notre exposé et répondre à vos questions. Je me sens fort semblable à cet autre Stuart, Charles 1er, qui déclara (et c'est historique) au moment de monter sur l'échafaud: "Si je fais quelque erreur, je vous prie de m'en excuser; c'est le première fois que je viens ici".

A dire vrai, ma situation ressemble un peu à celle-là; vous comprendrez que plusieurs membres du Bureau étant nouveaux, ils n'ont pu se familiariser avec tous les aspects de l'industrie de la radiodiffusion. Aussi nous sera-t-il difficile d'exprimer l'opinion générale du Bureau. Nous ferons cependant de notre mieux.

Puis-je maintenant vous présenter le mémoire que nous avons préparé?

Le PRÉSIDENT: Faites, je vous en prie.

M. STEWART: 1. La Loi sur la radiodiffusion, sanctionnée le 6 septembre 1958, stipulait à l'article 3, paragraphe 1: "Est institué un Bureau appelé Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et composé de trois membres à plein temps et de douze membres à temps partiel, qui seront nommés par le gouverneur en conseil". Le décret du conseil (C.P. 1958-1539), nommant les

membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, a été adopté le 10 novembre 1958. Ont été nommés membres à plein temps et membres à temps partiel ceux dont les noms suivent:

A plein temps: Andrew Stewart (président); Roger Duhamel (vice-président); Carlyle Allison.

A temps partiel: Joseph F. Brown, Vancouver; Mme Mabel G. Connell, Prince-Albert; Mme Emlyn Davies, Toronto; Eugene A. Forsey, Ottawa; Edward Dunlop, Toronto; Guy Hudon, Québec; Ivan Sabourin, Iberville; Mme R. G. Gilbride, Montréal-Ouest; Colin B. Mackay, Fredericton; Roy D. Duchemin, Sydney; J. David Stewart, Charlottetown; Robert S. Furlong, Saint-Jean (Terre-Neuve).

Le 14 mai 1959, M. R. S. Furlong remettait sa démission au Bureau.

2. Les buts, les fonctions et les pouvoirs du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sont exposés dans la Loi sur la radiodiffusion et à certains endroits du Règlement général sur la radio.

Les buts et les fonctions du Bureau se trouvent exposés à l'article 10 de la Loi sur la radiodiffusion en ces termes:

> Le Bureau, en vue d'assurer l'existence continue et l'exploitation efficace d'un régime national de radiodiffusion, en même temps qu'un service de radiodiffusion vaste et varié qui atteigne un haut niveau et soit fondamentalement canadien par son contenu et sa nature, doit régler l'établissement et le fonctionnement des réseaux de stations de radiodiffusion, l'activité des stations de radiodiffusion publiques et privées au Canada, ainsi que leurs relations réciproques, et pourvoir à la décision définitive de toutes matières et questions connexes.

Le pouvoir d'établir un règlement en vue du fonctionnement des stations, de la programmation, de la publicité, des réseaux et de l'obtention des renseignements nécessaires est conféré à l'article 11. L'article 12 oblige le ministère des Transports à soumettre au Bureau toutes demandes de licences, d'augmentation de puissance, etc., et confère au Bureau le droit de tenir des audiences publiques relativement à ces demandes, de soumettre son avis au ministre et d'élaborer les dispositions auxquelles doivent se conformer les titulaires des demandes. L'article 13 concerne les réseaux. Le Bureau peut permettre à un titulaire d'exploiter temporairement une station comme partie de réseau sans tenir d'audience publique et peut, après avoir tenu une audience, rendre cette exploitation permanente. Cet article atteste le rôle de la Société Radio-Canada, tel qu'il est défini dans la Partie II de la Loi, et précise les relations qui existeront entre le Bureau et la Société en matière d'affiliation aux réseaux. L'article 14 limite la participation des intérêts non canadiens en matière de réseaux de stations. Les autres articles traitent de suspension de licences, d'interdictions et de peines (bien qu'aucune peine autre que l'interdiction ne soit ici en cause) et de programmes de caractère politique.

L'article 103 du Règlement général sur la radio, Partie II, intitulé: "Règles spéciales applicables aux stations commerciales privées de radiodiffusion", énonce quelques-unes des fonctions du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. L'avis du Bureau à l'intention du ministre est nécessaire dans tous les cas de transfert de propriété, d'actions ou de propriété multiple et dans tous les cas où une station est exploitée par des personnes autres que le titulaire de la licence ou son personnel reconnu.

3. L'autorité et les attributions du Bureau le placent en contact étroit avec le ministère des Transports et la Société Radio-Canada.

Les licences, avec les conditions qui y sont attachées, sont délivrées par le ministère des Transports. Toutes demandes de licences ou de modification des conditions qui les accompagnent doivent être présentées au ministère des

Transports. Lorsqu'une demande paraît techniquement acceptable, c'est-à-dire lorsqu'elle satisfait aux exigences de la Loi sur la radiodiffusion et du Règlement général sur la radio, elle est remise au bureau qui doit ensuite présenter au ministre des Transports l'avis qu'il juge opportun. Des dispositions spéciales du ministère permettent au Bureau d'assister à l'examen technique des demandes et de profiter de tous les renseignements techniques que possède le ministère. Je profite de l'occasion pour remercier tous les hauts fonctionnaires du ministère des Transports de l'assistance éclairée qu'ils ont prêtée aux nouveaux membres du Bureau.

Le règlement du bureau s'applique autant aux stations de la Société qu'aux stations privées; pendant un certain temps, le nouveau Bureau n'a fait qu'appliquer le règlement promulgué par l'ancien Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada. Mais le 1er juin 1959 entrait en vigueur le nouveau règlement sur la radio mis au point par le Bureau. Cependant, sur plusieurs questions concernant l'interprétation du règlement, le nouveau bureau a jugé bon de s'appuyer sur l'expérience des employés supérieurs de la Société, qui les ont généreusement aidés.

Les fonctions et les attributions du Bureau et de la Société se rejoignent lorsqu'il s'agit de l'affiliation de stations privées au réseau de la Société et parfois aussi pour les demandes de licences. Les dispositions concernant l'affiliation sont établies à l'article 13 de la loi. Le Bureau est cependant pleinement conscient des attributions et des fonctions de la Société, exposées au paragraphe 1 de l'article 29 de la partie II de la Loi sur la radiodiffusion et par lesquelles elle peut "exploiter un service national de radiodiffusion", "maintenir et exploiter des stations de radiodiffusion et des réseaux de stations de radiodiffusion" et enfin "établir, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les stations de radiodiffusion que la Société estime nécessaires ou désirables". La Société et le Bureau travaillent donc ensemble à trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes, à mesure qu'ils se posent.

4. L'article 9 de la Loi sur la radiodiffusion prévoit un comité exécutif du Bureau, composé de trois membres à plein temps et de quatre membres à temps partiel. Ont été nommés par le Bureau au comité exécutif M. Ivan Sabourin, M. J. David Stewart, M. Eugene Forsey et Mme Emlyn Davies (de même que M. Edward Dunlop comme remplaçant).

Le Bureau des gouverneurs et le comité exécutif ont tenu des assemblées et des audiences publiques aux dates suivantes:

Assemblées du Bureau	Audiences publiques du Bureau	Assemblées du comité exécutif
20-21 nov. 1958	28, 29, 30 janv.	12 et 13 janv.
27 janv. 1959	16, 17, 18 mars	3 et 4 mars
18 mars 1959	12, 13, 14 mai	16 et 17 avril
12 et 15 mai		12 juin

A la suite des audiences publiques, les avis suivants ont été présentés au ministre:

Sujet	Demandes	Approuvées	Remises	Refusées
Changement de puissance et de fréquence	23	18	3	2
Nouvelle station M.A.	29	15	2	12
Nouvelle station T.V.	8	6		2
Nouvelle station M.F.	2	1		2
Nouvelle station M.A. auxiliaire	1	1		
Nouvelle station T.V. auxiliaire	3	2	1	

Le Bureau a d'une façon générale approuvé les demandes d'augmentation de puissance. Au cours des années, les interférences se multiplient, aussi

l'augmentation de puissance ne peut que donner un meilleur service aux auditeurs. Les demandes d'augmentation remises l'ont été pour des questions de programme. Les demandes refusées ne l'ont été que lorsque des demandes d'augmentation de puissance et de fréquence sont entrées en conflit. Les demandes de licence M.A. ont été refusées soit parce qu'elles entraient en conflit avec d'autres demandes approuvées, soit parce qu'elles ne paraissaient pas assez justifiées.

Le Bureau a reçu une demande pour l'établissement d'un réseau permanent. Cette demande, qui venait des stations des provinces Maritimes, a été approuvée, sous réserve d'être de nouveau étudiée dans six mois pour donner le temps de déterminer l'élaboration des contrats et de la programmation.

Le Bureau délègue au comité exécutif le pouvoir de régler les transferts d'actions. Le comité exécutif a reçu à ce sujet 91 demandes: 85 ont été approuvées, 6 refusées.

5. Les licences pour l'administration des stations sont délivrées par le ministère des Transports pour une durée de cinq ans. A l'article 8 (3) du Règlement général sur la radio, on lit:

> Sous réserve des dispositions du présent règlement, les licences de station commerciale privée de radiodiffusion demeureront en vigueur pendant une période de cinq ans, commençant à la date de délivrance et se terminant le 31 mars, mais une licence délivrée après le 1er avril d'une année prendra fin le 31 mars qui suivra la date d'expiration de la période de cinq ans. Toutefois, pour les stations en cause, une licence pourra demeurer en vigueur pendant de nouvelles périodes de *cinq ans,* sous réserve de l'approbation du Ministre.

Après avoir consulté le ministère des Transports, le Bureau, à la suite de l'audience publique du 26 mars, a revisé cet article qui maintenant si lit ainsi:

> Sous réserve des dispositions du présent règlement, les licences de station commerciale privée de radiodiffusion demeureront en vigueur pendant une période d'au plus cinq ans, mais une licence délivrée à une nouvelle station après le 1er avril d'une année prendra fin le 31 mars qui suivra la date d'expiration de la période; toutefois, une telle licence pourra demeurer en vigueur pendant de nouvelles périodes d'*au plus cinq ans,* sous réserve de l'approbation du Ministre.

Vous remarquerez que j'ai souligné les mots qui sont différents dans les deux articles, le nouveau et l'ancien.

Le Bureau constata alors que le 31 mars 1959, 171 licences devaient être renouvelées. A l'article 21 du Règlement général sur la radio, on lit: "L'attribution d'une ou plusieurs fréquences à une station ne confère pas le monopole de l'usage de cette ou de ces fréquences, non plus qu'une licence n'est censée conférer un droit permanent à l'égard de cette ou de ces fréquences. Le Bureau était d'avis que le renouvellement des licences ne doit pas se faire automatiquement, et qu'avant de recommander le renouvellement d'une licence, il devait étudier l'administration du titulaire. Évidemment, il était impossible au Bureau d'étudier ainsi les 171 licences qui expiraient. La modification apportée à l'article 8 avait donc pour but de permettre au bureau d'accorder des renouvellements pour des périodes différentes afin qu'il y ait à chaque année un petit nombre de renouvellements et qu'on puisse donc ainsi plus facilement les examiner. La modification avait aussi pour but de faire comprendre aux stations que c'est avant le renouvellement de la licence que le bureau a l'intention de faire cet examen. Le bureau a donc décidé qu'à chaque année, il inviterait quelques-unes des stations dont la licence expire à se présenter devant lui, et qu'il aurait ainsi l'occasion d'étudier avec le titulaire les modalités de son administration. Le Bureau estime

que déjà cette façon de procéder lui paraît servir ses intérêts, aux termes de la Loi, et il a l'intention de continuer à agir de la sorte dans les années qui viennent.

6. L'article 37 de la Loi sur la radiodiffusion se lit ainsi:

> "Les règlements édictés selon la Loi canadienne sur la radiodiffusion et en vigueur lors de l'entrée en application de la présente loi, sont réputés avoir été établis en vertu de la Partie I, et ils demeurent exécutoires jusqu'à ce que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion les abroge ou les modifie sous le régime de la Partie I.

A la suite de l'audience publique tenue le 14 mai, le Bureau annonçait que son règlement remplacerait le règlement établi par le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada à partir du 1er juin 1959. On entendit des témoins, on effectua certaines modifications et le nouveau règlement du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion parvenait aux titulaires et à d'autres personnes avant le 1er juin.

Bien que certaines dispositions apportent quelque amélioration, l'ensemble du règlement ne diffère pas substantiellement du règlement antérieur. Les modifications visaient d'abord à faire passer le pouvoir de légiférer de la Société Radio-Canada au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion; ensuite, elles visaient à adapter le règlement à la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Je soulignerai en particulier que le nouveau règlement oblige le gérant ou l'administrateur d'une station à endosser le registre des programmes qui parvient au bureau. Ce registre constitue un dossier où sont inscrits les éléments de l'activité d'une station, en conformité du règlement. Bien que le registre des programmes comporte certains désavantages, le Bureau estime qu'il constitue en quelque sorte un rapport présenté par le titulaire au Bureau, et qu'en conséquence, il doit être présenté par le titutaire lui-même ou par l'administrateur en chef d'une compagnie titulaire d'une licence.

7. Le Bureau a approuvé certains changements préparés par l'ancien Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada et portés au "livre blanc" concernant les programmes de politique ou de polémique; ces changements portent maintenant la signature du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

Les principes du Bureau n'ont pas changé; les modifications n'ont visé qu'à adapter le règlement à la nouvelle loi et au nouveau corps responsable.

Le Bureau a déjà entendu un certain nombre de témoins relativement à l'interdiction des émissions de caractère politique les deux jours qui précèdent une élection. On lit en effet à l'article 17 (1) *b*) de la Loi sur la radiodiffusion:

> (Aucun titulaire de licence ne doit) radiodiffuser un programme, une annonce ou un avis d'un caractère politique reposant sur l'attachement à un parti, le jour de la tenue d'une élection de député à la Chambre des communes, de membre de la Législature d'une province ou du conseil d'une municipalité, ou les deux jours qui précèdent immédiatement un tel jour.

Le Bureau agit donc de façon conforme à la loi.

A l'audience publique du mois de mars, on porta à l'attention du Bureau le fait qu'au moins un poste de radio, à l'instar de certains journaux, avait utilisé le temps consacré aux émissions régulières et ses facilités, à présenter et à appuyer un certain nombre de candidats dans une élection municipale. Après avoir soigneusement étudié ce cas, le Bureau écrivit au ministre en l'avisant qu'à son sens, les conséquences de cette ligne de conduite étaient si importantes qu'il valait mieux que la solution soit prévue par la loi, plutôt que par un règlement du Bureau.

Le Bureau a également entendu certains témoins relativement aux demandes de dons pour appuyer certains partis politiques. La condamnation

de cette ligne de conduite, implicitement contenue dans l'article 5 *g*) du règlement, a été mise en vigueur. L'article se lit ainsi: "(Il est interdit à une station de diffuser) toute demande de dons ou de souscriptions en argent ou en nature pour le compte de toute personne ou organisation autre que les suivantes:

(i) Églises ou organismes religieux établis en permanence au Canada et desservant la région couverte par la station;
(ii) institutions ou organisation de charité reconnues;
(iii) universités; ou
(iv) groupements musicaux ou artistiques dont le but ou l'objet principal n'a aucun caractère lucratif."

8. Trois élections provinciales ont été annoncées pendant que le Bureau fonctionnait. Le Bureau en a donc profité pour reviser les principes et la ligne de conduite à suivre par les stations, les annonceurs et les agences. Le jour où a été annoncée la date de l'élection, des exemplaires de ce document ont été distribués à toutes les stations de radio et aux partis politiques que l'élection concernait.

Comme on peut le voir dans le "livre blanc", la Société s'est mise en relations avec les représentants des partis et leur a alloué gratuitement des périodes de temps. Ces périodes ont été communiquées au Bureau.

Les stations privées ont fait savoir au bureau les périodes de temps achetées par les partis pour des émissions de caractère politique; lorsque ces périodes étaient conformes au règlement, elles étaient approuvées.

9. Les membres à plein temps du Bureau ont fait en sorte d'établir une liaison efficace entre l'Association canadienne de la radiodiffusion, les stations de radiodiffusion et le public.

Des réunions avec les dirigeants de l'Association canadienne de la radiodiffusion se sont tenues de temps à autre, parfois à la requête de l'A.C.R., parfois à la demande du Bureau. En mars 1959, le président du Bureau prenait la parole au congrès annuel de l'A.C.R., durant ce congrès, le vice-président parla en français aux membres canadiens-français de cette association. M. Allison pour sa part prenait la parole à l'assemblée annuelle de l'association de la radiodiffusion pour les provinces de l'Ouest. Lors d'une réunion publique des exploitants de stations de radiodiffusion organisée par toutes les stations de radio et de télévision du Canada, les membres du bureau participèrent à un colloque d'étude. Lorsque les circonstances l'ont permis, nous avons tenté de visiter des stations de radio, dans toutes les régions du pays. Plusieurs stations ont écrit au Bureau pour demander des éclaircissements relativement à certains problèmes, à la ligne de conduite à tenir pour certaines émissions et à l'interprétation de quelques dispositions du règlement. Les membres à temps partiel sont toujours en contact avec les personnes responsables des stations. Ces divers contacts ont aidé les membres du Bureau à se mettre au courant des problèmes de l'industrie de la radiodiffusion et je dois dire que partout ils ont reçu une assistance généreuse et amicale.

Le Bureau reçoit un imposant courrier venu de toutes les parties du Canada et exprimant des opinions tantôt favorables, tantôt défavorables et souvent contradictoires sur les émissions émanant des stations tant publiques que privées. Le Bureau veut encourager cette pratique; lorsque les opinions émises sont intéressantes, il les communique à la station visée. Enfin, les membres du Bureau ont toujours accepté sur demande d'aller interpréter la loi, expliquer les fonctions du Bureau et en exposer les opinions à des réunions publiques.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Stewart.

Mademoiselle Aitken, messieurs, je vous propose de reprendre le mémoire de M. Stewart point par point et de poser des questions dans l'ordre donné.

L'article 1 traite de la composition du bureau en membres à plein temps et membres à temps partiel. J'imagine que vous n'avez pas de question à poser là-dessus.

M. BELL (*Carleton*): Oui, j'aurais une question, monsieur le président. Les trois membres à plein temps du bureau se sont-ils entendus sur un partage de la tâche?

M. STEWART: Oui, mais dans une faible mesure. Nous n'avons pas encore réussi à embaucher tout le personnel dont nous avons besoin et pour cette raison, nous avons dû mettre de côté certains problèmes d'ordre administratif. D'une façon générale, nous avons divisé le pays suivant la correspondance que nous recevons et les problèmes qui se posent; de sorte que moi-même, je m'occupe des provinces de l'Ouest, M. Duhamel s'occupe des provinces du centre et du Nouveau Brunswick et M. Allison s'occupe des Provinces maritimes. Mais cette division n'est que superficielle. Les problèmes sont d'abord soumis à celui qui doit directement s'en occuper, mais ils peuvent être étudiés avec les autres membres du Bureau.

M. BELL (*Carleton*): Cette division serait-elle donc plus géographique qu'administrative?

M. STEWART: Oui, pour le moment.

M. BELL (*Carleton*): Cette division deviendra-t-elle administrative?

M. STEWART: Nous n'avons pris aucune décision définitive à ce sujet, mais sans doute en viendrons-nous à quelque sorte de division.

M. PICKERSGILL: J'ai une question à poser. Je dois dire que j'ai complètement oublié ce que prescrit la loi au sujet du recrutement du personnel. M. Stewart peut-il nous dire quels employés il a embauchés et de quelle façon?

M. STEWART: La loi stipule à l'article 7:

> Les fonctionnaires et employés nécessaires à la bonne administration des affaires du Bureau doivent être nommés en conformité de la Loi sur le service civil.

M. PICKERSGILL: C'est bien ce que je pensais.

M. STEWART: Trois concours ont été tenus, un pour un secrétaire à l'administration, et ce poste est maintenant occupé, à partir d'aujourd'hui même, par M. Mills, qui est ici présent avec M. Fred Whitehouse, secrétaire intérimaire jusqu'à ce jour.

Nous avons également tenu un concours pour la nomination d'un conseiller auprès du Bureau. Je crois que M. MacGillivray a accepté ce poste. Sitôt qu'il pourra quitter son poste actuel, il viendra au Bureau. Nous avons aussi annoncé un concours d'ingénieur, mais il n'est pas encore rendu à terme.

M. PICKERSGILL: Je me souviens qu'en chambre, il avait été question que vous absorbiez quelques fondés de pouvoirs de la Société Radio-Canada.

M. STEWART: C'est exact.

M. PICKERSGILL: Est-ce là ce que vous avez fait?

M. STEWART: Non, pas encore. A vrai dire, ce sont les locaux qui en ce moment nous font défaut. J'ai cru comprendre qu'il y a un jour ou deux, on nous avait autorisé à nous installer de façon permanente dans le *Transportation Building*. En ce moment, nous occupons deux étages au 63, rue Sparks et l'espace y est limité.

Par une gracieuseté de la Société Radio-Canada, le personnel chargé d'étudier les guides-radios s'y trouve encore logé, mais sitôt que nous aurons l'espace voulu, nous embaucherons les employés qui sont nécessaires pour que le Bureau remplisse ses fonctions administratives.

M. PICKERSGILL: Envisagez-vous d'absorber certains employés expérimentés de la Société Radio-Canada?

M. STEWART: Non.

M. PICKERSGILL: Comment cela se peut-il? Ces employés auront-ils d'autres tâches à remplir à la Société Radio-Canada, ou est-ce que vous ne jugez pas souhaitable cette façon de procéder?

M. STEWART: D'une façon générale, il ne nous paraît pas nécessaire de déposséder la Société de son personnel. Nous avons étudié ce problème avec la Société et nous avons cru comprendre que la plupart de ses employés ne souhaiteraient pas venir travailler au Bureau. Mais en somme, nous n'avons pas encore réglé ce problème. Il est possible que certains employés de la Société passent à notre service, mais nous n'avons pas l'intention d'enlever à la Société ses employés expérimentés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous établi vos cadres?

M. STEWART: Non, pas complètement encore. Nous avons mis au point ce qui constitue notre mandat officiel, mais il est possible que nous fassions encore des changements et cela justement modifierait le nombre d'employés dont nous avons besoin pour ces fonctions. En somme, nous essayons d'avoir le moins d'employés possible. Cependant, le problème ne s'est pas posé d'une manière urgente, puisque de toute façon l'espace pour les loger faisait défaut.

Le PRÉSIDENT: Quand prévoyez-vous que votre installation sera terminée?

M. STEWART: J'ai cru comprendre que la Société Radio-Canada comptait huit ou dix employés pour l'examen des guides-radios. J'espère que nous pourrons en avoir moins que cela; mais il faudra alors modifier la façon de procéder.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken, messieurs, je remarque que M. Eugene Forsey est maintenant parmi nous. M. Forsey est membre à temps partiel. Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser sur l'article 1?

Article 2, les buts, les fonctions et les pouvoirs du bureau, tels que les établit la Loi canadienne sur la radiodiffusion, particulièrement à l'article 10. Avez-vous des questions à poser sur cet article?

M. PICKERSGILL: Oui, monsieur le président, j'ai plusieurs questions à poser relativement à cet article. D'ailleurs, n'est-ce pas là l'article de base de la loi? Il me semble, du reste, qu'on pourrait couper la moitié de cet article 10. Si vous vous arrêtez aux mots "fondamentalement canadien par son contenu et sa nature" et vous enchaînez avec "et pourvoir à la décision définitive de toutes matières et questions connexes", vous donnez au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion une préséance absolue et définitive sur la Société Radio-Canada et les stations privées, tout au moins en ce qui concerne l'expansion de la radiodiffusion.

Ma première question est la suivante: le Bureau est-il d'avis qu'il lui appartient en tout premier lieu de décider si la radiodiffusion doit être étendue, géographiquement, mais pas exclusivement, et dans l'affirmative si cette extension doit être réalisée par des postes privés ou par le réseau national? Autrement dit, le Bureau a-t-il la première responsabilité en ce domaine, ou attend-il tout simplement que la Société Radio-Canada ou les postes privés prennent une décision.

M. STEWART: Monsieur le président, le Bureau n'a pas le pouvoir de provoquer les demandes. Et c'est là le facteur qui limite son activité. D'une façon générale, nous avons délimité entre nous quelles sont nos attributions en général, et l'une d'elles est sûrement d'offrir au peuple canadien un bon service de radiodiffusion. Mais d'autre part, nous ne pouvons pas faire naître les demandes. Nous ne pouvons étudier que celles qui nous sont soumises.

S'il nous vient une demande d'une région non encore desservie,—mettons que cette demande vienne d'un poste privé,—la Société peut alors comparaître devant nous, et je suppose que nous pouvons demander à la Société de comparaître, dans la mesure où la question touche aux tâches qui lui sont assignées à la Partie II de la loi. Mais nous n'avons pas assez l'expérience de ces sortes de lois pour nous appuyer sur des précédents; j'imagine cependant que s'il nous vient une demande d'une station privée dans une région pour laquelle nous n'avons aucune demande de radio-Canada, si la demande paraît acceptable au Bureau, nous la recommanderions au ministre.

De la même façon, nous pouvons recevoir de Radio-Canada une demande d'extension de service dans une région pour laquelle aucune station privée ne nous a présenté de demande. Nous étudierions alors le cas exactement de la même façon et si la demande nous paraissait justifiée, nous la recommanderions. S'il se produisait un conflit, sans doute donnerions-nous la préséance à Radio-Canada en vertu de la loi qui l'oblige à desservir tout le pays.

M. PICKERSGILL: Ma deuxième question est la suivante: M. Stewart sait évidemment que la loi oblige la Société Radio-Canada à soumettre un budget de cinq ans. Or, pour établir ce budget avec quelque réalisme, la Société doit savoir où elle entend, au cours de ces cinq années, porter son service; or, le Bureau a la préséance, suivant l'article 10.

Le Bureau a-t-il étudié ce problème? J'imagine qu'aucune solution n'a encore été élaborée, mais le problème a-t-il été étudié?

M. STEWART: Oui, nous avons conscience de ce problème. Nous avons étudié cette question avec le Bureau des gouverneurs de la Société. Je pense que la Société consacre telles sommes à l'extension de ses services sans pour autant préciser où se fera cette extension. Dans les limites fixées par ces sommes, je crois que la Société Radio-Canada établit certaines priorités. On m'a dit que la Société avait établi un coût maximum par auditeur éventuel, et qu'elle n'allait pas au delà de cette somme.

Lorsque cette règle s'applique, nous ne recevons pas de demande. Si bien que le cas ne se présente pas à nous. Cependant il est arrivé que nous ayons reçu des demandes pour une région en particulier à laquelle la Société était également intéressée et pour laquelle elle nous avait averti que si les frais d'installation ne dépassaient pas la somme établie, elle irait de l'avant. C'est ainsi que ces cas nous sont soumis.

M. PICKERSGILL: Dans ce cas, le Bureau n'a-t-il pas l'impression que ses initiatives dans ce domaine sont limitées par la liberté d'action que conservent la Société et les stations privées?

M. STEWART: Je n'irais pas jusqu'à dire que nos initiatives soient limitées, car nous avons certainement notre mot à dire lorsqu'il est question d'extension. Mais il est exact que nous n'avons rien à faire dans ce domaine si nous ne recevons pas une demande au préalable.

M. PICKERSGILL: J'aurais une dernière question à poser, monsieur le président, relativement à cet article. Le Bureau a déjà reçu un certain nombre de demandes et les a étudiées. A-t-il déjà remarqué une certaine lenteur au ministère des Transports ou auprès du gouverneur en conseil relativement aux recommandations qu'il leur fait parvenir?

M. STEWART: Il semble bien que quelques-unes des recommandations que nous avons remises au ministre n'ont pas encore été autorisées par un arrêté ministériel.

M. PICKERSGILL: Le président peut-il nous dire quelles questions faisaient l'objet de ces recommandations et quand ces dernières ont été présentées?

M. STEWART: Je crois, bien qu'il s'agisse ici d'un problème de communications, que rien dans la loi ne veut que nous recevions un rapport sur l'usage qu'on fait de nos recommandations, une fois que nous les avons remises.

M. PICKERSGILL: Je n'ai peut-être pas formulé ma question assez clairement. J'imagine que n'importe quel membre du bureau peut, tout comme nous, consulter la liste des arrêtés ministériels; or tant qu'elle n'a pas fait l'objet d'un arrêté ministériel, une recommendation n'est pas acceptée. De sorte que le bureau doit savoir, même si ce n'est pas de façon officielle, si l'on donne suite à ses recommandations. Je voudrais donc savoir quel est le sujet et la date de présentation des recommandations qui n'ont pas encore fait l'objet d'un arrêté ministériel.

M. STEWART: Je pense qu'il y en a deux, et peut-être même trois dans ce cas. L'une concernait une demande faite par la Compagnie de radiodiffusion Maisonneuve—je pense que c'était son nom—relativement à l'établissement d'une station M. A. de langue anglaise à Montréal. Je pense que cette recommandation n'a pas été encore sanctionnée par un décret du conseil. La seconde concerne une demande faite par la Société Radio-Canada relativement à l'établissement d'un poste de télévision de langue française à Saint-Boniface.

Ces recommandations étaient antérieures à notre dernière assemblée. Je regrette, mais je ne saurais me souvenir exactement des dates. Je sais simplement qu'elles ont précédé notre dernière assemblée. Je ne sais pas encore si des recommandations étudiées à notre dernière assemblée ont été retardées. Je ne dirais pas qu'elles l'aient été.

M. PICKERSGILL: C'est évidemment très récent, et dans ce cas, je n'insisterai pas.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, j'aimerais savoir quelle ligne de conduite adopte le Bureau lorsque plusieurs demandes lui sont présentées concernant l'établissement d'une station de télévision dans un endroit donné. La préférence est-elle donnée, par exemple, à la demande qui possède l'approbation des résidents de l'endroit en question?

M. STEWART: Le Bureau, dans un cas du genre, tient compte d'une multitude de facteurs. La formule que doivent remplir les candidats exige tout un ensemble de renseignements concernant la programmation, le budget d'administration, les projets de la station relativement à l'emploi d'artistes canadiens.

De plus, les candidats fournissent très souvent un grand nombre de lettres des résidents de l'endroit visé. Le Bureau a alors la tâche de vérifier tous ces renseignements, pour chacun des candidats, et de les évaluer. C'est à ce moment que le jugement des membres entre en jeu. Je ne pense pas que des éléments décisifs entrent en jeu; il s'agit plutôt d'une évaluation globale des mérites de chacun des candidats tels qu'ils apparaissent au Bureau.

M. ROBICHAUD: J'imagine que vous considérez maints facteurs; mais admettons que de deux candidats également intéressants, l'un soit de la province, et l'autre d'en dehors de la province, donnerez-vous la préférence à celui qui réside dans la province concernée?

M. STEWART: Le Bureau a déjà agi dans ce sens, mais je ne dirais pas que ce facteur soit toujours décisif. Le bureau d'une façon générale a tendance à favoriser celui qui connaît la situation d'expérience.

M. MCCLEAVE: J'aurais deux ou trois questions à poser. A propos de l'article 10 de la Loi sur la radiodiffusion, M. Stewart peut-il dire si lui-même, les autres membres du bureau et leurs conseillers juridiques entendent aussi par l'expression "régime national de radiodiffusion" l'ensemble des stations privées de radiodiffusion fonctionnant au Canada?

M. STEWART: Oui, par l'expression "régime de radiodiffusion nationale", le bureau entend toutes les stations qu'elles soient publiques ou privées.

M. McCLEAVE: La deuxième question que je vous pose, monsieur Stewart, par l'intermédiaire de monsieur le président, concerne les stations qui diffusent surtout du "rock and roll" et dont vous avez déjà étudié le cas. Estimez-vous qu'elles apportent une part à un service de radiodiffusion vaste et varié qui atteigne un haut niveau et soit fondamentalement canadien par son contenu et sa nature?

M. STEWART: Les stations qui diffusent du "rock and roll", bien que nous n'ayons jamais tenté de définir les stations de ce genre, font à notre sens partie de ce service de radiodiffusion vaste et varié. Voilà la façon dont le bureau considère ce problème. Dans plusieurs cas, le bureau estime que, pour satisfaire à l'article 10, le service de radiodiffusion devrait être plus varié dans son contenu. Cependant, je dois dire que le public semble collaborer avec nous dans cette question, et je pense que nous nous dirigeons vers quelque chose.

D'autre part, certaines stations nous ont fait remarquer que là où l'auditeur, simplement en tournant un bouton, peut jouir d'un service de radiodiffusion vaste et varié, d'un haut niveau et fondamentalement canadien par son contenu et sa nature, il n'est pas nécessaire qu'une station plutôt qu'une autre offre à cet auditeur toute la gamme des émissions possibles. Ce point de vue nous a paru mériter une certaine considération. Il est certain que dans les localités desservies par plusieurs stations, le problème n'est pas le même que lorsqu'une seule station dessert toute une région. Dans ce dernier cas, la loi nous oblige à exiger de la station en cause plus de variété.

M. McCLEAVE: En somme, si je vous comprends bien, là où existent plusieurs stations, et où l'une d'elles se consacre au "rock and roll", vous n'avez pas encore décidé si vous alliez lui suggérer de varier davantage son programme. Les arguments de ces stations vous ont fait retenir votre décision.

M. STEWART: La dernière déclaration que nous ayons faite à ce sujet date de Toronto où nous avons dit que chaque station, de l'avis du Bureau, devait offrir une certaine variété de programmes; il nous semble cependant que là où existent simultanément plusieurs stations, ce point est moins important.

M. McGRATH: Le bureau fait-il connaître ses recommandations au public avant de prendre une décision? Autrement dit, vos délibérations sont-elles rendues publiques, et cette façon d'agir—si tel est le cas—diffère-t-elle de la ligne de conduite adoptée par l'ancien Bureau?

M. STEWART: Nous faisons parvenir à la presse l'annonce des recommandations du bureau que nous envoyons au ministre. Je crois que telle était la façon d'agir de l'ancien Bureau.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Stewart, M. McCleave a déjà posé la plupart des questions que je tenais en réserve. J'en ai une autre cependant concernant les cas où une seule station est en cause. Les stations privées estiment que la Société devrait plaire aux groupes minoritaires, sans oublier bien sûr l'aspect commercial, mais que les stations privées devraient avoir plus de liberté dans leur programmation. Je pense que sur ce sujet, le bureau est d'un avis quelque peu différent et qu'il estime entre autres que les stations privées sont tenues d'offrir des émissions qui soient canadiennes, etc.

M. STEWART: Nous estimons en effet que chaque station, qu'elle soit publique ou privée, doit satisfaire à cette exigence.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les deux sortes de stations sont donc soumises aux mêmes conditions.

M. STEWART: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quels critères appliquez-vous quand une station vient faire valoir devant vous la nécessité d'ouvrir un poste de radio dans un endroit donné?

M. STEWART: Nous évaluons d'abord la population de l'endroit au moyen des renseignements que nous obtenons du ministère des Transports. En second lieu, nous analysons les services de radiodiffusion qui déjà desservent cette région, qu'ils lui soient intérieurs ou extérieurs. Nous étudions également l'accroissement de population, étant donné qu'un service de radiodiffusion est toujours établi pour durer.

Lorsque la région semble en constante expansion, alors évidemment, il peut y avoir place pour une autre station, diffusant les programmes qu'approuve le bureau. En somme, le Bureau doit, selon son jugement, évaluer tous les éléments en jeu et décider si la nouvelle station fonctionnera à un coût normal, et pourra offrir les programmes que recommande le Bureau.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et quels critères appliquez-vous relativement à la télévision? Je parle évidemment d'un deuxième poste de télévision dans un endroit donné; je n'envisage aucunement le canal unique. Étudiez-vous le nombre des stations en services et la situation financière de la compagnie?

M. STEWART: Toutes les demandes qu'a eu à étudier le Bureau concernent des endroits où il n'existe pas déjà de stations de télévision. De sorte que nous n'avons pas à considérer le nombre de stations déjà en service.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas encore reçu de demandes visant à ouvrir une seconde station de télévision dans les centres où la population est dense?

M. STEWART: Non, monsieur.

M. PICKERSGILL: Le bureau estime-t-il qu'il ne peut considérer ces demandes tant que le gouvernement n'aura pas établi une nouvelle ligne de conduite?

M. STEWART: Les demandes doivent d'abord aller au ministère des Transports et si elles n'atteignent pas le ministère des Transports, elles ne pourront jamais nous parvenir. Voilà la façon de procéder que recommande la loi.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'imagine que vous attendez en ce moment le nouveau règlement relatif à la télévision, qui n'est pas encore tout à fait établi.

M. STEWART: Non. Le Bureau travaille au règlement particulier à la télévision.

M. LAMBERT: Puis-je revenir aux questions posées par M. McCleave et M. Smith sur l'établissement d'un service vaste et varié et de contenu fondamentalement canadien. Avez-vous l'intention d'instituer une règle applicable à toutes les villes où se trouvent plusieurs stations, en tenant compte du fait que dans les villes frontières, à certaines heures du jour, les auditeurs ont accès aux stations américaines qui peuvent justement répondre à leurs exigences concernant les programmes.

M. STEWART: Je ne vois qu'une situation de ce genre, dans la région métropolitaine de Toronto qui nous a fait parvenir une demande relativement à une nouvelle station M.A.

M. LAMBERT: Ce n'est pas ce dont je parle. Je parle des stations déjà en service. Je compare si vous voulez les régions de Montréal, Toronto et Windsor aux stations de Winnipeg ou de Calgary qui n'ont pas à craindre la concurrence américaine qui précisément joue dans les centres que j'ai nommés et où les adolescents fermeront tout simplement la radio si vous ne leur donnez pas de *rock and roll.*

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: N'écoutiez-vous donc pas?

Le PRÉSIDENT: Oui, j'écoutais.

M. LAMBERT: Existe-t-il une règle générale à ce sujet, ou avez-vous l'intention d'en établir une?

M. STEWART: Il n'existe pas de règle. Nous avons conscience que ce facteur peut influencer les stations canadiennes dans les endroits où elles entrent en concurrence avec les stations américaines. Mais nous n'avons pas de règle.

M. MUIR (*Lisgar*): J'allais demander à M. Stewart quel facteur lui paraît le plus important dans l'établissement d'une station auxiliaire: la nécessité d'un accroissement des revenus de la station en question ou les besoins de la région à desservir? Ou est-ce les deux à la fois?

M. STEWART: Le Bureau a pour première préoccupation le service qui est fourni aux auditeurs. Cependant, ce service ne peut pas être constamment de bonne qualité si la station ne fait pas un revenu suffisant. Mais ce dernier facteur est secondaire; c'est plutôt un moyen d'arriver à la fin, qui est le service offert aux auditeurs.

M. MCGRATH: De quelle façon appliquez-vous cette règle lorsque la Société Radio-Canada sollicite une licence en même temps qu'une station privée dans une région qui se prête financièrement et commercialement à la radiodiffusion sonore et que le Bureau s'est prononcé en faveur de la Société.

Le PRÉSIDENT: Si vous avez l'intention de parler de Corner Brook, vous ne nommeriez personne, n'est-ce pas?

M. MCGRATH: Je n'ai mentionné aucun nom.

M. STEWART: Le Bureau est préparé à faire face à des situations de ce genre; il estime d'abord que la société a une responsabilité nationale qui est celle d'établir un réseau national; de sorte que si la Société fait une demande spéciale à cette fin, et qu'une station privée, en présente une autre pour la même région, je pense que dans ce cas, le bureau donnera la préférence à la société, étant donné que c'est sa première fonction.

Si la Société cepandant fait savoir qu'étant donné le nombre de gens qui seraient desservis par cette nouvelle station, elle ne peut immédiatement s'en occuper, alors évidemment, le Bureau recommandera que la licence soit donnée à la station privée.

M. PICKERSGILL: La question que j'ai à poser fait suite à celle que posait plus tôt M. Smith: le Bureau estime-t-il qu'il n'est pas de son ressort de recommander une ligne de conduite pour les endroits où il y a deux ou plusieurs stations, je parle de la télévision, ou attend-il tout simplement que le gouvernement modifie la ligne de conduite établie précédemment par le gouvernement il y a quelques années?

M. STEWART: Les membres du bureau ont rencontré le ministre à ce sujet un certain nombre de fois: ils en ont profité pour faire connaître leurs avis. Fondamentalement, ce sujet nous paraît plutôt du ressort du gouvernement. Cependant nous sommes prêts à offrir nos services au ministre.

M. BELL (*Carleton*): M. Stewart peut-il nous dire si certains critères ont été établis pour déterminer ce qui, aux termes de la loi, est fondamentalement canadien par son contenu et sa nature? Veut-on parler des auteurs canadiens, ou des artistes canadiens? Quelles règles ont été établies à ce sujet?

M. STEWART: Nous n'avons pas de formule à appliquer dans ce cas. Nous savons que dans le rapport de la commission royale, certaines normes ont été données. Mais pour que ces normes soient valables, il faudrait se livrer à une étude minutieuse des programmes en cause; nous n'avons donc pas recommandé de formule. Je pense exprimer l'opinion du bureau en disant qu'il existe un grand nombre de facteurs qui aident à déterminer si tel programme est bien canadien. Je pense qu'il faut tenir compte de l'auteur, de la direction, des comédiens, et de facteurs semblables. Mais en ce moment, nous n'avons pas de méthode pour mesurer quantitativement cet aspect.

M. BELL (*Carleton*): Se peut-il que le Bureau élabore une formule à ce sujet?

M. STEWART: Oui.

M. BELL (*Carleton*): Quand pensez-vous que le Bureau pourra s'en occuper?

M. STEWART: Je dirais au cours des prochains mois, monsieur Bell.

M. BELL (*Carleton*): Puis-je attirer votre attention sur l'article 14, au bas de la page 2, qui limite la participation des intérêts non canadiens. S'est-il déjà posé quelques problèmes à ce sujet?

M. STEWART: Seulement à propos du transfert des actions, et je n'en suis pas tout à fait sûr. Le problème n'est parvenu au Bureau que sous l'aspect de transfert de propriété, tranfert d'actions, etc.

M. BELL (*Carleton*): L'article 14 a-t-il déjà servi à empêcher de tels transferts?

M. STEWART: Oh, oui.

M. BELL (*Carleton*): Combien de fois?

M. STEWART: Je ne crois pas pouvoir me rappeler d'une seule occasion où cette condition n'avait pas été respectée; mais c'est l'article que nous appliquons. Non, je ne pense pas qu'il y ait eu une seule occasion.

Nos documents indiquent une seule occasion où nous avons refusé un transfert d'actions, mais c'était pour d'autres motifs. Il se trouvait que les personnes qui devaient obtenir les actions n'étaient pas celles, disait-on, qui les auraient au moment de l'approbation de la licence; or, cela n'est pas acceptable. Mais je ne crois pas que nous ayons refusé une seule demande de ce genre parce qu'elle enfreignait l'article 14.

M. BELL (*Carleton*): Dois-je comprendre que depuis qu'a été sanctionnée la Loi sur la radiodiffusion il n'y a pas eu de demandes de la part d'intérêts non canadiens?

M. STEWART: Non.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous à reprendre votre réponse, monsieur Stewart?

M. STEWART: Oui. Je répondrais que les demandes n'ont certes pas dépassé la limite mentionnée dans la loi.

M. BELL (*Carleton*): Du même coup, voulez-vous nous dire quelle est votre attitude vis à vis de la propriété multiple, et si ce problème s'est déjà posé?

M. STEWART: Encore une fois, je répondrai que ce problème ne s'est pas posé de façon particulière. Ce sujet évidemment, intéresse et préoccupe le bureau, mais aucun cas du genre ne s'est présenté.

M. BELL (*Carleton*): Il serait intéressant de savoir combien de demandes de transfert d'actions ont été refusées parce qu'il s'agissait de propriété multiple.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons avoir ce renseignement pour mercredi.

M. STEWART: Nous vérifierons et vous l'apporterons mercredi.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, à la page 3 de son mémoire, M. Stewart déclare qu'une recommandation du bureau à l'intention du ministre est nécessaire dans tous les cas de transfert de propriété, d'actions ou de propriété multiple. En répondant à M. Bell, M. Stewart a répondu à une partie de ma question. Puis-je demander à M. Stewart si le Bureau a coutume de révéler les noms des actionnaires des stations privées?

M. STEWART: Non.

M. ROBICHAUD: Quel contrôle le Bureau exerce-t-il sur les actionnaires multiples? Un individu peut-il posséder des actions prépondérantes dans un certain nombre de stations?

M. STEWART: C'est possible.

M. ROBICHAUD: Et quelle est la ligne de conduite du bureau à ce sujet?

M. STEWART: Le nouveau Bureau n'a élaboré aucune ligne de conduite précise à ce sujet. J'ai cru comprendre que l'ancien bureau des gouverneurs de Radio-Canada tolérait cette pratique jusqu'à l'équivalent de 100 p. 100 des actions dans une station donnée. Le nouveau bureau n'a pris aucune décision à ce sujet.

M. ROBICHAUD: J'ai une autre question à poser mais je ne sais pas si vous êtes tenu d'y répondre. Est-il exact, monsieur Stewart, que certains individus ont des actions prépondérantes dans 5 ou 6 stations, à l'intérieur d'une région ou d'une province?

M. STEWART: Oui, je crois que c'est exact.

M. ROBICHAUD: Et le Bureau n'a aucune ligne de conduite précise à ce sujet?

M. STEWART: Non, pas encore. Les préférences du Bureau vont à la station privée indépendante et concurrente et nous l'avons dit. Mais ici encore, il vous faut évaluer l'expérience et les possibilités de ceux qui demandent une licence et sont seuls à le faire. Je pense que le jugement doit intervenir ici.

M. ROBICHAUD: N'est-il pas vrai que ce qui est arrivé dans le monde de la presse canadienne peut se reproduire pour la radio et la télévision, c'est-à-dire qu'une seule personne soit propriétaire de presque toutes les stations?

M. STEWART: Non, pas dans la mesure où nous pouvons l'éviter.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Lambert, puis à M. McIntosh.

M. LAMBERT: Pour faire suite à la question posée par M. Bell en vertu de quels critères déterminez-vous les intérêts canadiens qui participent à un réseau de stations de radiodiffusion? Je pense en particulier aux compagnies constituées en corporation et aux propriétaires qu'elles peuvent dissimuler.

M. STEWART: Ces renseignements nous sont fournis par le ministère des Transports au moment où il nous remet la demande de licence. La formule que distribue le ministère comporte, à cause de l'article 103 de ses règlements, des renseignements sur les propriétaires des actions de la compagnie de celui qui présente la demande; si les actions sont en partie détenues par d'autres compagnies, les propriétaires doivent faire connaître leur nom.

M. LAMBERT: Appliquez-vous les mêmes critères mathématiques?

M. STEWART: Tout ce que je puis vous répondre, c'est que notre expérience ne nous permet pas aujourd'hui de vous répondre.

Le PRÉSIDENT: A vous, monsieur McIntosh.

M. MCINTOSH: Je veux parler des six demandes que vous avez refusées. En fonction de quoi les avez-vous refusées?

M. STEWART: Des demandes de participation?

M. MCINTOSH: Oui.

M. STEWART: C'est un peu confus. Toutes, sauf une, ont été acceptées plus tard, au moment où le bureau a eu tous les renseignements nécessaires. Ces demandes n'ont pas été refusées parce qu'elles enfreignaient un article de la loi, mais tout simplement parce qu'elles n'étaient pas accompagnées des renseignements nécessaires. Par exemple, une compagnie était propriétaire d'un certain nombre d'actions; or, nous ne savions qui la composait. Nous avons donc exigé de connaître la distribution des actions dans la compagnie, après quoi nous avons approuvé la demande. C'est une raison semblable qui a joué pour les autres et je crois que cinq sur six ont été ultérieurement acceptées.

M. McINTOSH: Mais supposons que les deux candidats soient également intéressants, considéreriez-vous alors les avantages financiers que l'un pourrait avoir sur l'autre?

M. STEWART: Nous sommes évidemment influencé par le facteur financier; Mais vous voulez peut-être parler de la nature des titres de propriété de la station.

M. McINTOSH: Quelle décision prendriez-vous s'il s'agissait d'un endroit où l'établissement d'un service ne semblerait pas rentable; refuseriez-vous la demande?

M. STEWART: Nous avons justement refusé une demande et c'était sur ce plan.

M. McINTOSH: A cause du nombre d'appareils ou quoi?

M. STEWART: A cause du nombre de domiciles, de la situation financière en général, de la prospérité de l'endroit et de ses possibilités relativement au financement d'une telle station.

M. McINTOSH: Dans les cas qui jusqu'ici se sont présentés à vous, avez-vous trouvé juste la mesure que vous appliquez à la publicité commerciale, dans un endroit donné?

M. STEWART: Oui, je crois.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): En ce qui concerne la propriété multiple, avez-vous déjà étudié le cas où un groupe de propriétaires de station en cédent l'exploitation à des intérêts qui peuvent déjà se trouver propriétaires d'autres stations dans la même région?

M. STEWART: Oui, là où cela existe, nous étudions la situation.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Y a-t-il des dispositions du règlement qui prohibent cet usage?

M. STEWART: Non, nous n'avons pas de règle de ce genre.

Le PRÉSIDENT: M. McGrath est le suivant, puis M. Chambres.

M. McGRATH: Monsieur Stewart, le Bureau envisage-t-il d'exercer ses pouvoirs législatifs à l'endroit des tarifs concurrentiels de l'industrie, dans le but de maintenir le niveau de la radiodiffusion. Je pense aux régions métropolitaines où la concurrence en vue de la publicité est dure et où la Société Radio-Canada, étant propriété publique, semble plutôt favorisée.

M. STEWART: En temps et lieu, lorsque le Bureau sera en mesure de régler de telles situations, il s'y intéressera certainement. Jusqu'à présent nous n'avons pas eu la chance d'étudier cette question. De plus, les tarifs sont généralement du ressort du ministère des Transports. Je pense même qu'aux termes de la loi, ce point doit être soumis au ministère des Transports. Cependant, comme cette question est intimement reliée à la situation financière qui permet à la station d'entrer en exploitation, j'imagine que le Bureau devrait l'étudier lorsque c'est possible.

M. CHAMBERS: J'ai deux questions. Monsieur Stewart, lorsque vous assumez que telle région devrait être capable de faire vivre une station, vous appuyez-vous sur les chiffres que vous fournit Radio-Canada et sinon, quels sont vos critères?

M. STEWART: Ma réponse est double. Le ministère des Transports nous fournit les renseignements que lui donnent les candidats. De plus, il y a les renseignements que nous donnent les candidats, puisque c'est à ceux-ci qu'il appartient de démontrer que la région peut faire vivre un poste de plus. En général, les renseignements de ce genre ne font pas défaut. Mais de toute façon, ils nous viennent des candidats.

M. CHAMBERS: Avez-vous des principes d'expérience, relativement au nombre d'appareils?

M. STEWART: Non, nous n'avons pas de principes empiriques. Ce n'est pas que nous sous-estimions ce point, mais nous n'avons pas de principes bien établis.

M. CHAMBERS: Ma deuxième question est la suivante: êtes-vous en retard pour les demandes?

M. STEWART: Non, nous sommes à peu près à jour. Au début, nous étions bien en arrière. Maintenant, je crois que nous sommes à jour. Cependant, il s'écoule toujours un certain délai entre le moment où une demande est prête à être étudiée, et l'assemblée où nous l'étudierons.

M. CHAMBERS: Dans le cas d'une demande acceptée, combien de temps s'écoule-t-il entre le moment où elle vous est présentée et le moment où vous rendez votre décision?

M. STEWART: Il s'écoule environ dix semaines entre le moment où le candidat présente sa demande au ministère et notre assemblée. Il faut une période de temps de cet ordre.

M. CHAMBERS: Après votre assemblée, combien de temps peut-il s'écouler avant que soit accordée la licence, si la demande est gratifiée.

M. STEWART: Nous faisons seulement parvenir notre recommandation au ministre des Transports; après quoi, la situation ne dépend plus de nous.

M. PICKERSGILL: Je voudrais poser une autre question semblable à celles qu'ont posée M. Bell et M. Robichaud. Elle concerne la marche à suivre relativement aux actions. Le Bureau tente-t-il vraiment de s'assurer que celui à qui passent les actions est bien celui qui plus tard en sera bénéficiaire? En d'autres termes, le Bureau voit-il à ce que les actions ne passent pas à des fiduciaires pour quelque autre personne dont le nom ne figure pas?

M. STEWART: Je crois qu'en toute justice il faut dire que le Bureau fait attention à ces cas. Maintenant, je ne sais pas si nous pouvons dépister toutes les situations de ce genre.

M. PICKERSGILL: Non, évidemment.

M. STEWART: Mais nous sommes sans aucun doute aux aguets.

M. PICKERSGILL: Dans le cas où les actions sont transférées à une corporation, le Bureau étudie-t-il la nature de cette corporation avant d'approuver le transfert?

M. STEWART: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Stewart, je comprends que le Bureau en est à ses tout débuts. Je me demande cependant si vous avez fait quelque recommandation au ministère visant à faire cesser les chevauchements de service? Dans le domaine de la radio, je connais à Toronto deux stations de Radio-Canada qui font certainement double emploi. Avez-vous pensé à recommander que l'une des deux soit fermée?

M. STEWART: Je crains que non.

Le PRÉSIDENT: Est-ce de votre ressort?

M. STEWART: Nous pouvons, aux termes de la loi, recommander la suspension ou l'annulation d'une licence, mais seulement pour de bonnes raisons, celles qui sont énoncées dans la loi. Si le service fourni par la station est excellent, je ne pense pas qu'aux termes de la loi, nous ayons le pouvoir d'en recommander la fermeture.

Le PRÉSIDENT: Cela devrait se faire du propre chef de Radio-Canada ou du ministère des Transports. Qu'en pensez-vous?

M. STEWART: Je regrette, mais je ne le sais pas.

M. LAMBERT: Comme le Bureau ne peut pas suggérer qu'un service soit créé, sans doute il ne peut pas demander qu'il soit aboli.

Le PRÉSIDENT: Il est possible que vous ayez raison, monsieur Lambert. Y a-t-il d'autres questions sur cet article? Ou bien passons-nous à l'article 3?

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser sur la dernière phrase du paragraphe 2.

Le PRÉSIDENT: C'est à la page 3.

M. KUCHEREPA: Puis-je savoir ce qu'on entend par employés reconnus? C'est à la dernière ligne du paragraphe 2.

M. STEWART: C'est une bonne question. J'imagine qu'un employé engagé par contrat pour travailler à la programmation d'une station est un employé reconnu s'il est employé à juste titre. Nous n'avons rencontré aucun cas qui ait pu nous donner des doutes à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous passerons maintenant au paragraphe 3. Il s'agit surtout des relations qui existent entre le ministère des Transports et le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Y a-t-il des questions?

M. LAMBERT: Je voudrais tout de suite demander, monsieur le président, s'il a déjà été question que tout ce qui concerne le côté technique de la radio et de la télévision passe du ministère des Transports au bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

M. STEWART: Non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Robichaud?

M. ROBICHAUD: Monsieur Stewart, il se peut que ma question concerne le ministère des Transports; le ministère des Transports établit-il des dates auxquelles doivent vous être soumises les demandes qui se présentent? Quelle est la ligne de conduite à ce sujet?

M. STEWART: Cette date est en effet fixée en fonction de la date de notre prochaine assemblée et des démarches que doit faire le ministère en vue d'étudier les aspects techniques de la demande de même qu'en fonction de la date fixée par la loi où le bureau doit annoncer ses audiences publiques.

Nos audiences publiques doivent en effet être annoncées dans la *Gazette du Canada* au moins deux semaines en avance. Pratiquement, elles doivent être communiquées au moins trois semaines d'avance. D'autre part, le ministère a certaines vérifications techniques à faire. Ces travaux concernant à la fois le ministère et le Bureau, nous fixons ensemble la date de l'audience publique. Puis, le ministère annonce la date limite et fait savoir que ceux qui n'auront pas présenté leur mémoire avant cette date ne verront pas leur cas soumis à l'examen du Bureau.

M. ROBICHAUD: Combien de temps à l'avance est annoncée la date limite? Lorsqu'un candidat veut présenter sa demande, combien de temps à l'avance connaît-il la date limite? Par exemple, si je suis candidat et que je veux présenter ma demande à la prochaine assemblée du bureau, comment puis-je connaître la date limite à laquelle je dois faire parvenir ma demande?

M. CHAMBERS: Vous le demandez au ministère des Transports.

M. STEWART: Le ministère le saura. Je pense qu'il faut compter une semaine ou deux. Le bureau tient une assemblée plus ou moins régulièrement, aussi souvent que possible et quiconque est intéressé sait qu'il en est ainsi, et doit travailler à l'élaboration de son mémoire.

M. ROBICHAUD: Quelle date a-t-on fixée pour la prochaine réunion du bureau? Je pense qu'il doit y en avoir une au début de juillet, mais qu'a-t-on décidé pour la prochaine?

M. STEWART: Aucune date précise n'a encore été fixée; je pense que l'on siégera vers la fin de septembre.

Le PRÉSIDENT: Pas d'autres questions sur le paragraphe 3? Nous passons donc au paragraphe 4. Je pense que nous avons bien étudié cette question. Il s'agit du comité exécutif, aux pages 5 et 6. Y a-t-il d'autres questions sur le paragraphe 4?

M. LAMBERT: Oui, monsieur le président. Ma question a été posée un peu plus tôt mais je voudrais revenir sur ce sujet. Je veux parler de la justification des demandes et des critères qui président à cette justification. Croit-on à la possibilité de créer une station fort rentable là où le ministère des Transports déclare qu'il existe déjà quatre ou cinq stations dont l'une pourrait être financièrement compromise si elle avait à faire face à une concurrence dynamique et bien organisée? Ce facteur joue-t-il le moindrement dans votre décision?

M. STEWART: Dans une déclaration que le président faisait récemment à Toronto, nous disions que nous croyions à l'aiguillon de la concurrence et que lorsqu'une situation est demeurée statique durant un certain temps, je parle évidemment du service offert, le Bureau ne repousse pas du tout l'hypothèse qu'une autre station dans la même région stimulerait peut-être l'activité de la première.

Du reste, un autre facteur entre ici en jeu. Aux termes de la loi, le bureau a accès aux états financiers des stations, et ce facteur n'est pas laissé de côté.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, passerons-nous au paragraphe 5?

M. PICKERSGILL: Avant de passer au paragraphe 5, j'aurais une question à poser concernant le réseau permanent dans les provinces Maritimes. Veut-on parler des provinces Maritimes ou des provinces de l'Atlantique?

M. STEWART: Des provinces Maritimes.

M. PICKERSGILL: J'aimerais savoir en quoi consiste le réseau, le président peut-il m'éclairer là-dessus?

M. STEWART: Puis-je demander à M. Allison de répondre à cette question?

M. CARLYLE ALLISON (*membre du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion*): Monsieur Pickersgill, il s'agit de la continuation d'un service établi par l'université de Mount Allison. Un certain nombre de stations, surtout à Halifax et en Nouvelle-Écosse et une je pense dans l'Île du Prince-Édouard, se sont réunies il y a quatre ou cinq ans pour diffuser des programmes éducatifs. Récemment, ces gens ont demandé au bureau s'il leur était possible de continuer ces émissions. Nous avons répondu que nous pouvions leur accorder cette permission, mais seulement pour un mois, aux termes de la loi.

Comme ils avaient déjà fait une certaine publicité autour de ce projet, cela leur permettait de ne pas décevoir leur public. Mais pour que cette organisation devienne permanente il leur faut paraître à une audience publique et faire face, s'il y a lieu, à des concurrents. Nous avons donc suivi la procédure habituelle et leur avons finalement donné la permission. Il s'agit de deux heures, un soir par semaine. En plus de ces émissions éducatives, ils projettent de créer des émissions-questionnaires entre diverses villes des provinces Maritimes. Ces villes sont justement . . . je les ai ici; non, je m'excuse, c'est une autre liste.

M. MCCLEAVE: Ce n'est pas possible, avec ces stations.

M. ALLISON: Il s'agit d'une expérience seulement. Nous étudierons de nouveau la situation au bout d'un an, je pense.

M. PICKERSGILL: J'imagine que je ne devrais pas demander à M. Allison si le nom du commanditaire a influencé le bureau?

M. ALLISON: Non, pas du tout.

M. MCCLEAVE: Les audiences publiques dont vous parlez, sont-elles tenues seulement à Ottawa, ou aussi ailleurs au Canada?

M. STEWART: Jusqu'à maintenant, elles ont été tenues seulement à Ottawa. Mais le Bureau peut, à l'occasion, considérer qu'il est préférable de tenir cette audience dans la ville d'où vient la demande.

Le PRÉSIDENT: Passons-nous au paragraphe 5?

M. LAMBERT: Non, monsieur le président. Au sujet du troisième alinéa, à la page 6, concernant l'approbation ou le refus des transferts, sur quels critères vous basez-vous, à part ceux qui sont spécifiés à l'article 14 de la loi?

M. STEWART: Il n'y en a pas d'autres. L'article 14 est le seul article de la loi à porter sur cette question. Mais à l'article 103 du Règlement général sur la radio, il est stipulé que le ministre des Transports ne peut prendre aucune mesure sans la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Nous gardons donc tous ces points en mémoire lorsque nous avons à étudier des transferts d'actions. Ils sont tous spécifiés dans l'article 103 ou l'article 14.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il va falloir lever la séance. Je vais vous lire les noms des personnes qui iront demain à Toronto: M. R. A. Bell, M. Tom Bell, Madame Casselman, M. Chambers, M. Eudes, M. Fairfield, M. Fisher, M. Forgie, moi-même, M. Johnson, M. Kucherepa, M. Lambert, M. McCleave, M. Muir (*Lisgar*), M. McIntosh, M. Paul, M. Richard, M. Robichaud, M. Smith (*Calgary-Sud*), M. Smith (*Simcoe-Nord*), M. Taylor et M. Tremblay. Nous partirons d'ici à neuf heures demain matin, en autobus.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, auriez-vous la bonté de demander à la Société de nous faire parvenir l'état de dépenses que nous lui avons demandé il y a quelques semaines?

Le PRÉSIDENT: Nous leur redemanderons cet après-midi et essaierons de l'avoir pour jeudi matin.

M. CHAMBERS: A quelle heure revenons-nous?

Le PRÉSIDENT: Nous quitterons Toronto à 10 heures et serons de retour ici à 11 heures et demie environ.

M. CHAMBERS: Du soir?

Le PRÉSIDENT: Du soir.

M. CHAMBERS: Nous ne serons pas là pour la mise aux voix?

Le PRÉSIDENT: A quelle heure est la mise aux voix?

Une VOIX: A 8 heures et 15 minutes.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrons en reparler pendant l'aller en avion. N'oubliez pas, messieurs, d'apporter vos refraîchissements; il n'y en a pas à bord.

M. MCCLEAVE: Pouvons-nous avoir le nouveau règlement du Bureau qui entrait en vigueur le 1er juin?

Le PRÉSIDENT: Nous en aurons des exemplaires.

APPENDICE A

RÉPONSES AUX QUESTIONS SUR LES FILMS (9 JUIN 1959)

1. *a*) Total des films donnés au réseau français de télévision:

	Année financière 1957-1958	Année financière 1958-1959
Longs métrages	254	405
Courts métrages canadiens	69	36
Courts métrages étrangers	745	1,748
Continuités canadiennes	329	388
Continuités étrangères	919	1,260
	2,316	3,837

1. *b*) Proportions pour l'année: émissions en direct, émissions filmées

1957-1958	74%/26%
1958-1959 (9 premiers mois)	70%/30%

2. *a*) Locations de films: paiements aux distributeurs

1957-1958

canadiens	$2,584,000
étrangers (approx. 7%)	175,000

1958-1959

canadiens	$3,350,000
étrangers (approx. 7%)	250,000

2. *b*) Liste annexée.

Juin 1959

APPENDICE B

Liste des distributeurs de films avec lesquels la Société Radio-Canada a signé des contrats pour la location ou l'achat de pellicules destinées au réseau français de télévision durant les années 1957-1958 et 1958-1959. (*étrangers)

ABC
A & F
Art Films
Atlas Film
Réal Benoît
*Black, Charles
Caldwell, S. W. Ltd.
Canadian Video Ltd.
Cine World
Citel
Faculté d'agriculture
Filmex
Fremantle of Canada
France-Film
France-Europe-Film
Imperial Films
*Information & Publicité (France)
International Film Dist.
Inter TV
Motion Picture for TV
Office national du film
Niagara Film
Normandie Film
N.T.A. Telefilm of Canada
*Films Pathé
Premier Film of Canada
*S.I.P. France
Quebec TV Booking
Radio-City
Radio-Video
Rank Films, J. A.
Rex Films
Riopel Prod.
Screen Gems
*S.I.P.T. (France)
Sterling Films
Studio 7
Telefilm of Canada
Tele International
*télé-Montecarlo
Transatlantic Films
United Artist
United Telefilm

Total—43

Canadiens—37

Étrangers—6

Juin 1959

APPENDICE C

Lettre de l'Assemblée épiscopale
de la
province civile de Québec

le 19 mai 1959

Monsieur Gérard Lamarche,
Directeur du réseau français,
Société Radio-Canada,
MONTRÉAL.

Monsieur le Directeur,

L'Épiscopat de la province civile de Québec, réuni à Québec en assemblée régulière, croit de son devoir de vous signaler ses très graves inquiétudes en présence de nombreux programmes de la télévision secteur français qui battent en brèche, comme de propos délibéré, les plus hautes valeurs de la foi et de la morale chrétiennes.

Nous n'avons pas manqué de saluer avec satisfaction les programmes qui, en plus d'une circonstance, nous ont paru contribuer à élever le sens moral du peuple, à favoriser son sens civique, à ajouter à sa culture et à son information.

Mais, par ailleurs, d'autres émissions—le programme télévisé le 3 mai courant, qui a soulevé partout une si profonde indignation, n'en est que le plus flagrant exemple—semblent vouloir saper à leur base les traditions spirituelles et religieuses qui tiennent un si haut rang dans l'héritage de notre peuple, et que, comme évêques, nous avons l'impérieux devoir de protéger et de défendre. C'est donc en notre qualité de pasteurs d'âmes, de gardiens de la foi et de la morale, que nous élevons la présente protestation.

Nous avons confiance, M. le directeur, que les autorités supérieures de Radio-Canada sauront opérer le sérieux redressement qui s'impose. Nous osons espérer que tous les responsables des programmes de radio et de télévision, directeurs, auteurs, réalisateurs et participants, se montreront désormais plus respectueux des principes chrétiens et des convictions religieuses dont notre peuple est si justement fier, et qu'il estime à bon droit essentiels à la société, inséparables de notre civilisation et de notre culture.

Assurés de l'attention bienveillante que vous voudrez bien donner à ces représentations, nous nous souscrivons, en tout respects et considération, M. le directeur, bien sincèrement dans le Seigneur.

Pour l'Assemblée épiscopale de la province civile de Québec.

(Signé) Charles-Omer Garant,
Évêque-auxiliaire à Québec,
Secrétaire de l'Assemblée épiscopale de la province.

APPENDICE C—*fin*

Réponse de la Société Radio-Canada

Son Excellence Monseigneur Charles-Omer Garant,
Évêque-auxiliaire à Québec,
Secrétaire de l'Assemblée épiscopale de la province,
QUÉBEC.

Excellence,

Nous nous sommes arrêtés très sérieusement à la lecture de la communication que vous nous avez fait tenir au nom de l'Assemblée épiscopale de la province civile de Québec. Si, d'une part, nous sommes affligés que vous nous censuriez si sévèrement par suite de la fâcheuse erreur du 3 mai, nous acceptons humblement vos reproches comme nous avions accepté déjà la sanction de l'opinion publique et d'à peu près toute la presse d'expression française du Canada.

D'autre part, au milieu du récent concert de protestations, votre voix se fait entendre pour rappeler que vous n'avez pas manqué dans le passé "de saluer avec satisfaction les programmes qui, en plus d'une circonstance, vous ont paru contribuer à élever le sens moral du public, à favoriser son sens civique, à ajouter à sa culture et à son information". De ce côté, votre communication est réconfortante et nous regrettons que des voix plus nombreuses ne se soient pas fait entendre pour rappeler, replaçant le débat dans une juste perspective, un passé et un présent dont la Société, de façon générale, n'a pas à rougir.

Il est inévitable qu'on s'arrête à l'occasion à faire le procès de nos erreurs. Pendant plus de vingt années pourtant, la Société s'est signalée le plus souvent par ses réussites et par l'exercice éclairé de ses responsabilités. L'ensemble de l'œuvre de Radio-Canada, la sincérité des intentions qui nous animent ne nous paraissent donc pas se mériter le double reproche, si grave derrière les atténuations qui l'enveloppent, de battre en brèche, "comme de propos délibéré, les plus hautes valeurs de la foi et de la morale chrétienne" et de sembler "vouloir saper à leur base les traditions spirituelles et religieuses qui tiennent un si haut rang dans l'héritage de notre peuple".

Nous voulons, Excellence, accueillir vos représentations avec tout le respect que nous vous portons et en tirer pour notre gouverne les leçons propres à nous aider dans la tâche difficile que nous accomplissons. Conscients de nos devoirs et de nos obligations, nous continuerons de prendre les dispositions voulues en vue d'éviter la répétition d'incidents aussi regrettables que celui du 3 mai.

La Société Radio-Canada a exprimé publiquement sa consternation à ce sujet. Dans le passé, elle a toujours voulu respecter à la fois les principes chrétiens, les convictions religieuses, les traditions qui sont à la base de la civilisation canadienne de langue française. Elle le veut encore aujourd'hui. Nous sommes humains et il nous arrive de faire erreur mais, croyez-nous, jamais de propos délibéré.

Veuillez être assurée, Excellence, du respect sincère que nous portons à votre assemblée à laquelle nous vous prions de présenter l'assurance de notre filial hommage.

Le Directeur de la division du Québec
et des réseaux français
(Signé) Gérard Lamarche

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 1959

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

TÉMOINS:

M. Andrew Stewart, président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et M. Carlyle Allison, membre du Bureau.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21524-4—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Mlle Aitken
R. A. Bell (*Carleton*)
Tom Bell (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Mme Casselman
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité;
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 24 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken; MM. Bell (*Carleton*), Chambers, Fairfield, Fisher, Forgie, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Lambert, Morris, McCleave, McIntosh, Paul, Pickersgill, Robichaud, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Taylor. (19)

Aussi présents, du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion: M. Andrew Stewart, président, M. Carlyle Allison, membre, et M. W. D. Mills, secrétaire.

Sur la proposition de M. Pickersgill, appuyée par M. Forgie,

Il est décidé—"Que M. F. W. Peers, M. D. H. Gillis, M. B. Trotter, ainsi que tous les anciens membres du personnel de Radio-Canada qui ont récemment démissionné, soient invités par le comité directeur à se présenter le plus tôt possible devant le Comité afin de rendre témoignage sur les accusations voulant qu'on ait fait peser sur la direction de Radio-Canada une influence clandestine d'ordre politique.

Le Comité continue d'examiner l'exposé présenté le lundi 22 juin par M. Stewart, puis on interroge de nouveau M. Stewart et M. Allison.

Les membres du Comité reçoivent des exemplaires du règlement établi par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion à l'intention des stations de radiodiffusion et entré en vigueur le 1er juin 1959.

A 10 h. 40, le Comité n'étant plus en nombre, il s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 24 juin 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre, messieurs.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je désire proposer, avec l'appui de M. Forgie, que M. F. W. Peers, M. D. H. Gillis et M. B. Trotter soient invités à se présenter à la prochaine réunion du Comité afin d'établir le bien-fondé de leurs accusations, à savoir (et je cite) "qu'on a fait peser sur la direction de Radio-Canada une influence clandestine d'ordre politique".

Hier, à la Chambre des communes, le chef de l'Opposition a tenté de proposer que la Chambre s'ajourne pour débattre cette question. M. l'Orateur s'y est opposé. La raison principale pour laquelle il s'est opposé à l'interruption du cours des affaires ordinaires de la Chambre est celle qu'a indiquée le ministre du Revenu national, soit, que les séances du présent Comité fournissaient l'occasion d'examiner cette très importante question.

Je reconnais au Comité la liberté de conduire la marche de ses propres affaires comme il l'entend, mais il me semble (vu particulièrement que le ministre du Revenu national a émis cette opinion et que M. l'Orateur l'a approuvé) que cette raison ne peut manquer d'influencer grandement le Comité et que nous estimerions tous, étant donné la tournure des événements à la Société Radio-Canada, qu'en dépit du fait que des questions quelque peu différentes sont à notre programme, il s'est produit une situation d'urgence et qu'il est de notre devoir d'examiner cette question, pas aujourd'hui, naturellement, (car il est évident que c'est impossible, et je n'entends pas dans ma proposition que nous devrions interrompre les délibérations d'aujourd'hui) mais au début de la prochaine réunion. Cette prochaine réunion devrait avoir lieu à la date la plus rapprochée dont on peut convenir et le Comité devait prendre cette question en main et s'en occuper jusqu'à ce qu'elle soit réglée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je me demande si M. Pickersgill consentirait...

Le PRÉSIDENT: Vous parlez sur la proposition?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, monsieur le président, je parle sur la proposition. Est-ce que nous serions d'accord pour renvoyer la question au comité directeur, à condition qu'il soit bien entendu qu'on doit faire venir des personnes, mais que c'est le sous-comité, dont M. Pickersgill est membre, qui aura à décider quelles seront ces personnes?

Je ne puis que penser qu'il s'agit fondamentalement d'un problème d'administration, mais, néanmoins, je reconnais que ces accusations ont un caractère sérieux et qu'on devrait attendre une réponse de la part des personnes en question. Mais je dirais que c'est au comité directeur qu'il appartient de décider du moment de les faire venir et des personnes à faire venir en fait.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, il me semble que, si nous faisions venir ces gens, nous nous ferions taxer d'ingérence politique, peut-être pas par ce groupe-ci, mais par celui des administrateurs. Il serait même de mauvais goût, je crois, que nous les fassions venir ici avant que les administrateurs eux-mêmes aient réglé la question.

M. ROBICHAUD: Pourquoi le ministre le proposerait-il?

M. McINTOSH: Peu m'importe ce qu'a proposé le ministre.

Le PRÉSIDENT: M. Fisher désire réentendre la proposition. M. Pickersgill a proposé, avec l'appui de M. Forgie, que M. F. W. Peers, M. D. H. Gillis et M. B. Trotter soient invités à se présenter à la prochaine réunion du Comité afin d'établir le bien-fondé de leurs accusations, à savoir qu'on a fait peser sur la direction de Radio-Canada une influence clandestine d'ordre politique.

M. PICKERSGILL: En réponse à M. Smith, monsieur le président je ne crois pas que ce qu'il propose serait convenable dans les circonstances. Cette question me semble vraiment si urgente, si claire et si simple que le Comité directeur n'a rien à y examiner que ne puisse examiner convenablement le comité plénier.

J'estime que le public s'attend que nous nous occupions de cette affaire et que nous le fassions sans tarder.

En ce qui concerne l'avis de M. McIntosh, selon lequel notre Comité n'a rien à voir là-dedans, il est sûr que, lorsque 30 personnes ont quitté leur emploi dans la Société, ont porté une accusation du genre de celle qui a été portée dans le présent cas et ont mis en jeu leur gagne-pain, il nous est impossible de nous ranger à l'avis que cette question intéresse seulement les administrateurs de la Société. Il me semble vraiment que ces messieurs (et je n'essaie en aucune manière de vous influencer par rapport à cette affaire) ou bien ont des raisons de dire ce qu'ils disent, ou bien ils n'en ont pas; et il est difficile de croire qu'ils n'en auraient pas, car, même aujourd'hui, les gens ne compromettent pas leur gagne-pain à la légère. Il me semble que notre Comité devrait, ce matin, se prononcer pour ou contre cette proposition.

M. McCLEAVE: Puisque les accusations sont si sérieuses, je crois que nous devrions non seulement les inviter à se présenter, mais je propose aussi que nous appelions leur attention sur le fait que, s'ils ne sont pas disposés à se présenter, nous avons le pouvoir de leur signifier une assignation et de les obliger à le faire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que je pourrais avoir encore une fois les noms des personnes en question? Mon seul souci, c'est de savoir si vous en faites venir assez.

Le PRÉSIDENT: M. F. W. Peers, M. D. H. Gillis et M. B. Trotter.

M. FISHER: Pourrions-nous faire venir M. Steinhouse?

M. SMITH: C'est pourquoi j'ai proposé que la proposition pouvait être amendée.

M. PICKERSGILL: La raison pour laquelle je n'y ai inclus que ces trois noms, c'est que ce sont les trois messieurs qui ont signé une déclaration... ou du moins on le prétend, et que cette déclaration a été lue sans être contredite. Je ne crois pas que son authenticité puisse être mise en doute.

M. FISHER: Je dois appuyer la proposition, mais je n'aime pas l'idée de faire venir des gens ici afin qu'ils prouvent le bien-fondé de leurs accusations. On dirait que nous constituons une espèce de tribunal. Mais je trouve vraiment (et je le dis pour être juste envers le Comité) que ce serait une idée excellente de les faire venir ici, parce que je crois que certains éléments de la population vont clouer le Comité au pilori comme il ne le mérite pas tout à fait... je veux dire dans la mesure où il serait mêlé à une chasse aux sorcières ou à une chasse à la politique au sein de Radio-Canada. Je dois certainement appuyer la proposition.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que nous pouvons présumer que M. Bushnell va faire une première déclaration au Comité sur l'attitude prise par la Société, ainsi, je crois, qu'il devrait le faire?

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez certainement le présumer, car, si l'on fait venir ces personnes, on devrait en même temps, je crois, faire venir les administrateurs. Je veux simplement relire cette proposition; je remarque que deux autres presonnes viennent d'entrer. La proposition porte "que M. F. W. Peers, M. D. H. Gillis et M. B. Trotter soient invités à se présenter à la prochaine réunion du Comité afin d'établir le bien-fondé de leur accusation, à savoir qu'on a fait peser sur la direction de Radio-Canada une influence clandestine d'ordre politique".

M. CHAMBERS: Monsieur le président, j'appuie la proposition visant à les faire comparaître devant le Comité. Sont-ils en mesure de le faire à la prochaine réunion? je l'ignore; mais le comité directeur pourrait communiquer avec eux et savoir dans combien de temps ils pourront se présenter. Mais j'appuie en principe la proposition.

M. TAYLOR: Monsieur le président, je me demandais si, en tant que président, vous ne pourriez pas en encourager d'autres qui ont démissionné à venir faire une déclaration en rapport avec cette affaire. Je crois qu'une jeune fille de Vancouver, Mlle Fielder, aimerait peut-être rendre témoignage.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, je voudrais simplement rappeler au Comité que, lorsque cette accusation fut portée, durant la dernière session, le gouvernement s'inquiétait beaucoup, parce que l'Opposition lui reprochait l'établissement possible de l'ingérence politique, qui s'est maintenant réalisé.

Cette proposition, à mon sens, va à l'encontre de ce que M. Pickersgill a dit l'an passé et il est inopportun, je crois, que nous intervenions dans cette affaire avant que les administrateurs aient eux-mêmes eu le temps de s'en occuper. Si la demande d'une audience venait des démissionnaires, cela ne serait plus la même chose; ou, si elle venait des administrateurs, cela ne serait pas non plus la même chose. Mais nous nous mêlons de l'affaire sans consulter ni les uns ni les autres, et je ne crois pas qu'il soit opportun que nous agissions ainsi. Je crois que ce n'est ni le désir du gouvernement ni celui de l'Opposition . . . si vous lisez le compte rendu de l'an passé.

M. FISHER: Monsieur le président, en rapport avec la question qu'a soulevée M. McIntosh, j'étais du même avis que lui jusqu'au moment où j'ai lu les témoignages présentés ici lundi par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Mais, quand le Bureau des gouverneurs semble dire plus ou moins qu'il est un instrument passif, toute l'idée que je me faisais du sens de la loi sur la radiodiffusion est en train de tomber à l'eau, de toute façon. Donc, je ne souffre pas, au sujet de cette loi, de l'inhibition dont souffre M. McIntosh.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, la question de M. McIntosh a sûrement pour fondement l'accusation d'ingérence politique portée par les membres de ce petit groupe? Ainsi, ils portent atteinte à la dignité des députés, et c'est cela, à mon avis, qu'il importe de considérer. Ils vont sûrement lutter contre leurs propres directeurs à Radio-Canada; mais l'important, je crois, c'est qu'ils ont porté des accusations contre des personnes qui se trouvent à Ottawa même, sur la Colline parlementaire.

M. MCINTOSH: Où donc? Ils n'ont rien dit de la sorte.

M. MCCLEAVE: Ils ont parlé d'ingérence clandestine d'ordre politique.

Le PRÉSIDENT: Mais ont-ils dit "au sein de la Société" ou "à partir de la Colline parlementaire"? Voilà la question.

M. MCCLEAVE: Je crois que les gens donneraient à "politique" son sens ordinaire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): L'ingérence est assez claire.

M. PICKERSGILL: Je suis tout à fait d'accord avec M. McCleave.

Le PRÉSIDENT: M. Pickersgill, je n'aime pas parler sur la proposition: je trouve que je devrais appuyer votre proposition, bien sûr, et je propose que nous

continuions à faire ce que nous avons toujours fait, soit de la renvoyer au comité directeur; mais le comité directeur connaît le sentiment de cette assemblée. Nous aurons une réunion du comité directeur cet après-midi.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, c'est justement ce que je voulais dire... on doit les faire venir, c'est clair; il ne reste qu'à déterminer le nombre et tout détail se rapportant à la façon dont ils doivent comparaître.

M. PICKERSGILL: Je veux bien modifier ma proposition. Je n'en ai pas le texte devant moi, mais peut-être que, si je pouvais l'emprunter pour une minute, je pourrais la modifier.

Le PRÉSIDENT: Bien sûr.

M. PICKERSGILL: Je proposerais donc que M. F. W. Peers, M. D. H. Gillis et M. B. Trotter...

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous en ajouteriez d'autres?

M. PICKERSGILL: ...ainsi que tout autre ancien membre du personnel de Radio-Canada qui a récemment démissionné, (je vais aller lentement) soient invités par le comité directeur à se présenter devant le Comité aussitôt qu'ils en auront l'occasion, afin qu'ils établissent le bien-fondé de l'accusation... Et le reste de la proposition resterait tel quel. Elle est appuyée par M. Forgie.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Qu'est-ce que "l'invitation à établir le bien-fondé de l'accusation"? C'est tout ce que je veux savoir.

M. PICKERSGILL: Je suis bien d'accord sur ce que M. Fisher et M. Smith ont dit. Je l'ai écrite en toute hâte.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous l'entendre encore une fois, pour qu'elle figure au compte rendu?

M. PICKERSGILL: ...pour que le Comité puisse entendre des témoignages concernant leur accusation.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à voter, messieurs? Voulez-vous qu'on lise la proposition? Vous comprenez tous la proposition, messieurs?

M. MCCLEAVE: Je le répète encore une fois. Nous les avons invités. Ils peuvent dire non. J'espère que le comité directeur va comprendre l'attitude de notre Comité et leur faire savoir que, s'ils refusent l'invitation, on va leur signifier une assignation de comparaître ici.

M. PICKERSGILL: Ces personnes sont de libres citoyens canadiens; je ne crois pas qu'il soit nécessaire que nous commencions à faire des menaces tant que nous n'aurons pas constaté qu'ils ne viendront pas.

M. JOHNSON: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions ajouter: «tous ceux qui prétendent qu'il y a eu ingérence politique à Radio-Canada à une époque quelconque», pas seulement depuis deux ou trois mois?

Une VOIX: Nous ne pouvons pas les faire venir tous.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous connaissons la proposition. A mon avis, vous devriez, messieurs, avoir assez confiance que votre comité directeur va inviter les personnes qu'il faut. Sommes-nous prêts à voter, messieurs? Que tous ceux qui sont pour cette proposition veuillent bien lever la main. Ceux qui sont contre? La proposition est adoptée.

(La motion est adoptée.)

Messieurs, M. Stewart et M. Allison sont de nouveau avec nous, ce matin.

M. CHAMBERS: Je ne sais pas si j'enfreins le Règlement, mais j'aimerais exprimer l'espoir que Radio-Canada différera de prendre une décision au sujet de ces démissions jusqu'à ce qu'on ait entendu ces personnes.

Le PRÉSIDENT: Vous avez exprimé votre espoir, M. Chambers. M. Stewart et M. Allison vont répondre, je crois, à des questions posées la semaine dernière.

M. ANDREW STEWART (*B.S.A., M.A., LL.D., D.Sc.Econ., président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion*): M. Allison pourrait-il d'abord parler du réseau des Maritimes?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CARLYLE ALLISON (*membre du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion*): Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Messieurs, s'il vous plaît, cette réunion ne sera pas très longue; auriez-vous alors la bonté de nous accorder toute votre attention?

M. ALLISON: Au moment où la séance de lundi allait prendre fin, je répondais à M. Pickersgill au sujet d'un réseau des Maritimes et, par mégarde, on m'a passé une liste des stations devant constituer ce réseau, qui n'était pas la bonne. J'aimerais maintenant les consigner au compte rendu. Ce sont: CHNS AM et FM, à Halifax; CJCB AM et FM, à Sydney; CFBS à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick); CFNB à Fredericton; CKCW à Moncton, et CFCY, à Charlottetown.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, Monsieur Stewart.

M. STEWART: Monsieur le président, messieurs, lundi, on a posé des questions sur les demandes de permis ou de transfert d'actions en rapport avec lesquels existaient une participation non canadienne ou une copropriété non canadienne assez considérables pour créer un problème. Nous avons examiné les cas dont le Bureau s'est occupé et nous avons constaté que les réponses données lundi étaient insuffisantes... et je m'en excuse.

D'après les dossiers, il y a eu deux demandes de transfert d'actions et deux demandes de permis dans le cas desquelles soit la participation non canadienne, soit la copropriété non canadienne, ou les deux, étaient si considérables que le Bureau a pris des mesures extraordinaires ou en a discuté longuement lors de sa réunion. Je vais d'abord traiter des deux cas de transfert d'actions.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous, monsieur, quand vous témoignez, ne mentionner le nom d'aucun particulier?

M. STEWART: Oui, je puis m'en abstenir, monsieur le président. L'une des demandes avait pour objet le transfert de 951 actions ordinaires de la *Western Ontario Broadcasting Company Limited,* CKLW et CKLW-TV, de Windsor (Ontario), de la succession d'une personne décédée à la RKO *Distributing Corporation of Canada.* Cette demande a été étudiée lors de la réunion tenue le 3 mars par le comité exécutif. J'ai expliqué lundi que, par suite d'une décision prise par le Bureau, c'est le comité exécutif qui s'occupe d'abord des demandes de transfert d'actions. Le comité exécutif a étudié celle-ci le 3 mars et l'a déférée au Bureau. A l'époque l'exécutif a signalé que le transfert aurait pour effet d'augmenter la participation non canadienne à la propriété de la station. On espérait que le vendeur pourrait peut-être trouver un autre acheteur.

Le Bureau, en réunion plénière, a réexaminé la demande le 15 mai et l'a approuvée. Il a remarqué que le transfert ne changeait rien à la direction effective de la station, que le vendeur n'avait pas reçu de dividendes depuis un certain nombre d'années et qu'il semblait peu probable qu'il puisse trouver une autre occasion de vendre à des conditions raisonnables.

Le Bureau a aussi remarqué que la situation de cette station, soit la large participation non canadienne dont elle est l'objet, était prévue par l'article 14 (2) de la loi.

La seconde demande avait pour objet le transfert de 3,750 actions ordinaires de la *Niagara Television Limited,* téléstation CHCH, de Hamilton (Ontario), de certains actionnaires à *Theatre Properties, Hamilton, Limited.* Cette demande a été étudiée lors de la réunion plénière que le Bureau a tenue le

15 mai. Quand des demandes de transfert d'actions sont présentées au Bureau, c'est l'assemblée plénière qui s'en occupe, si elle peut le faire commodément. Le Bureau plénier a différé sa décision concernant cette demande afin de permettre au postulant de se présenter devant le Bureau sur ordre de ce dernier. Le postulant a assisté à une réunion du comité exécutif du Bureau le 12 juin.

Entre temps, le Bureau avait reçu du même postulant, en rapport avec une société du nom de *Sovereign Film Distributors* et par l'intermédiaire du ministère des Transports, une demande ayant pour objet l'achat de 1,101 actions ordinaires de la *Western Ontario Broadcasting Company* et de la *Essex Broadcasters Incorporated CKLW* et *CKLW-TV*, Windsor (Ontario) de certaines personnes et de certaines successions.

L'exécutif a examiné ces deux demandes provenant de la même personne et, après avoir entendu le postulant, a recommandé qu'elles soient approuvées. Le Bureau a remarqué que le transfert d'actions de la *Western Ontario Broadcasting Company* et de la *Essex Broadcasters Incorporated* allait accroître la participation canadienne dont cette station est l'objet.

Le Bureau a aussi remarqué que les demandes n'étaient pas contraires à la loi ni aux règlements et il a été satisfait par les assurances qu'a données le postulant de son intention de contribuer à des installations qui faciliteraient une augmentation de la production canadienne d'émissions radiodiffusées.

Le PRÉSIDENT: Un instant s'il vous plaît, monsieur Stewart, je crois que M. Fisher a une question.

M. FISHER: C'est au sujet de cette station. Peut-être veut-il finir d'abord.

M. STEWART: Voilà les deux cas d'actions où il y avait participation non canadienne ou copropriété.

Pour ce qui est des permis, la première demande a trait à l'établissement d'une nouvelle station de radio à Montreal par *Maisonneuve Corporation Limited*. On a étudié cette demande lors d'une assemblée publique le 26 mars et l'on a recommandé qu'elle soit approuvée. On a mandé au président d'écrire au ministre des Transports pour attirer son attention sur l'aspect de copropriété de la station. C'était le 2 avril. La lettre disait que le Bureau se rendait compte que le postulant avait des intérêts dans la station CJON, de Terre-Neuve, mais que l'association du postulant avec des stations à Montréal et à Saint-Jean ne présentait aucun danger et que le service maintenu par CJON ne pourrait peut-être pas être continué si le postulant était obligé de s'en retirer.

La seconde demande de permis a trait à l'établissement d'une nouvelle téléstation à Cornwall (Ontario) au nom d'une compagnie non encore constituée. On a étudié cette demande lors de l'audience publique du 26 mars et l'on a recommandé qu'elle soit approuvée, à condition que le postulant s'entende avec la Société Radio-Canada sur la quantité d'émissions produites par la Société qu'il devrait diffuser et sur les moyens de le faire. Il a dans la suite satisfait à cette condition. Lors d'une réunion tenue le 16 avril, le comité exécutif a étudié une demande provenant de la même personne et ayant pour objet l'achat de la station de radio CKSF et CKSF-FM. En sollicitant son permis de télédiffusion, le postulant avait indiqué son intention, sous réserve de la recommandation du Bureau, d'acheter la station de radio.

Lors de l'assemblée publique du 26 mars, le Bureau avait recommandé l'approbation d'une demande venant d'un autre postulant et ayant pour objet l'exploitation d'une nouvelle station de langue française à Cornwall. Le compte rendu de la discussion montre clairement que le Bureau a étudié soigneusement l'aspect de copropriété de la demande. On a remarqué qu'en mars 1959, le seul journal de Cornwall était propriétaire de la seule station

de radiodiffusion. Si l'on approuvait les recommandations du Bureau, la région aurait un journal non associé à la radiodiffusion, une station indépendante de radiodiffusion de langue française, une station de radiodiffusion et une autre de télédiffusion, toutes deux de langue anglaise et appartenant à la même personne. Le Bureau a estimé que la situation en serait probablement améliorée.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup.

M. FISHER: Prévoyait-on que, par suite du changement de propriétaire à CKLW, M. O'Neill, des États-Unis, aurait une part plus réduite dans les avoirs de la compagnie?

M. STEWART: Autant que je me souvienne, la part des actions que le postulant a acquises ne lui assurerait certainement pas une situation de prépondérence. Il nous a cependant fait observer qu'il estimait que, comme distributeur d'émissions, sa situation vis-à-vis de la compagnie en serait améliorée. Voilà à quoi il travaillait.

M. FISHER: Il y a environ trois ans, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a approuvé un transfert de *R.C.A.* à M. Tom O'Neill qui, si j'ai bien compris, est associé à une chaîne de stations américaines. J'ai reçu plusieurs plaintes au sujet de la station de Windsor. Je puis en produire une. Il s'agit d'un article du *Daily Star* Windsor, daté du 21 mars 1959 et signé par M. Dan Odette. Il se lit ainsi:

> Les téléspectateurs de la région continuent d'être privés des principales émissions canadiennes.

Le PRÉSIDENT: Est-ce une lettre ou quoi?

M. FISHER: C'est un commentaire éditorial.

> Radio-Canada présente dimanche un documentaire d'une heure, *Defence Against Tomorrow*, qui montre comment la venue de l'époque des projectiles influe sur la ligne de conduite du Canada en matière de défense. Mais CKLW ne le transmettra pas.
>
> Par suite de l'annulation du contrat de l'*Arrow*, presque tous les Canadiens se demandent où nos affaires militaires en sont. Les grands chefs politiques et militaires du Canada et des États-Unis expriment leurs opinions dans ce film, mais on ne pourra pas le voir.
>
> Un porte-parole de CKLW a déclaré qu'on avait demandé la permission de faire passer cette émission sur les ondes de la station mercredi prochain et qu'on avait essuyé un refus.
>
> Toutes les émissions de Radio-Canada ne gagnent pas des prix, mais ne pensez-vous pas qu'il est temps que nous en voyions quelques-unes afin de pouvoir en juger par nous-mêmes?
>
> Les quelques émissions canadiennes qui nous sont montrées présentement le sont de deux à quatre jours après leur diffusion à travers le reste du pays. N'avons-nous pas droit au même service de télévision que le reste du Canada? Alors, pourquoi ne l'avons-nous pas?
>
> Il faut quelquefois aller faire un tour d'auto sur le *Riverside Drive* pour s'assurer que l'édifice de CKLW est à Windsor et non à Détroit.

Or voilà qui indique que cette station s'adresse aux auditeurs américains. J'ai appris également que le préposé au téléjournal, aux émissions d'information, est un citoyen américain qui habite les États-Unis.

Voilà, il me semble, l'exemple typique d'une station qui, en tout, ses ventes de publicité et ses émissions, semble s'adresser à un auditoire américain. Cela peut être très bien pour les actionnaires, mais il me semble qu'ici vous avez la responsabilité de mettre fin à une situation semblable.

J'aimerais savoir si vous avez examiné le programme de cette station et les émissions qu'elle produit du point de vue du pourcentage d'émissions d'origine canadienne.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous répondiez, je me demande si M. Fisher se rend compte que la station de télévision ou de radio CKLW diffuse, comme vous l'avez dit, vers les États-Uunis, vers Détroit, que Détroit est la deuxième des grandes villes "canadiennes" et qu'un grand nombre de Canadiens là-bas choisissent ce canal pour capter le plus grand nombre possible d'émissions canadiennes.

M. FISHER: Ce serait un argument à l'appui de ma thèse.

Le PRÉSIDENT: C'est possible.

M. STEWART: Le Bureau n'a pas fait d'enquête spéciale sur les programmes de cette station.

M. FISHER: Si vous vouliez le faire, auriez-vous le personnel nécessaire à l'heure actuelle?

M. STEWART: Nous pourrions le faire, mais nous n'avons pas été capables de faire une étude détaillée de la station en raison de nos limitations de l'heure actuelle.

M. FISHER: Rien dans la Loi sur la radiodiffusion n'autorise d'autres que vous à agir dans ce domaine particulier. Cette loi diffère de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, selon laquelle six personnes qui écrivent une lettre peuvent intervenir. Reconnaissez-vous que, si les choses sont telles qu'on le dit ici, vous pourriez faire enquête et peut-être devriez-vous faire enquête?

M. STEWART: Si le pourcentage d'émissions canadiennes de la station ne satisfaisait pas, de l'avis du Bureau, aux exigences de l'article 10. nous serions sûrement d'avis que nous serions en état d'attirer l'attention de la station sur ce fait et d'exiger une mise au point du programme.

M. FISHER: Mais vous n'en êtes pas rendus là.

M. STEWART: Nous ne l'avons pas fait.

M. FISHER: Parce que vous n'étiez pas au courant, ou parce que vous n'en aviez pas le temps, ou parce que vous n'avez pas le personnel d'enquête nécessaire?

M. STEWART: Nous n'avons pas encore été en mesure de procéder à l'étude détaillée des émissions de cette station.

M. FISHER: Vous proposez-vous de le faire?

M. STEWART: Oui, un jour ou l'autre.

M. MCINTOSH: En parlant de la vente et du transfert d'actions, M. Stewart a mentionné les actions ordinaires. Je me demande si le Bureau, quand il accorde d'abord des permis, tient compte de la répartition des actions privilégiées et des actions ordinaires en ce qui concerne le promoteur de la station ou l'auteur de la demande?

M. STEWART: Oui, nous nous renseignons sur tout ce qui concerne les actions, tant ordinaires que privilégiées. On peut se demander si, selon la Loi, nous devons nous intéresser particulièrement aux privilégiées, mais nous possédons les renseignements, l'exécutif les examine, et nous approuvons à la fois le transfert des actions privilégiées et celui des actions ordinaires.

M. MCINTOSH: Exigez-vous un pourcentage déterminé?

M. STEWART: Oui.

M. MCINTOSH: Recommandez-vous au postulant de répartir les actions ordinaires et les actions privilégiées selon un pourcentage déterminé, ou quelque chose de semblable?

M. STEWART: Non.

M. FISHER: Je ne veux pas revenir en arrière, mais il y a un point dans les témoignages de la dernière séance au sujet duquel j'aimerais poser une question. A plusieurs reprises, M. Stewart déclare: "Nous ne pouvons nous occuper d'une situation à moins qu'une demande ne nous soit présentée", ou: "Le Bureau n'a pas le pouvoir d'exiger des demandes." Voilà, je crois, le principal facteur de limitation.

J'ai consulté la Loi sur la radiodiffusion et je veux savoir quel passage de la Loi vous a conduits à penser que vous n'êtes pas autorisés à prendre l'initiative en ce qui concerne le prolongement des services ou la nature de ces services.

J'aimerais préciser ma question. Au cours de votre déposition lors de la dernière séance du Comité, vous avez déclaré:

> Les buts et les fonctions du Bureau se trouvent exposés à l'article 10 de la Loi sur la radiodiffusion en ces termes: "Le Bureau, en vue d'assurer l'existence continue et l'exploitation efficace d'un régime national de radiodiffusion..."

Pensez-vous qu'"existence continue" veut dire que vous ne devez vous occuper que de ce qui existe?

M. STEWART: Pas du tout; et, si j'ai laissé l'impression que le Bureau n'est pas intéressé à l'expansion de la radiodiffusion, j'ai créé une fausse impression.

Le Bureau y est intéressé et, lors de nos entretiens avec les stations privées, nous avons parlé de l'expansion générale de la radiodiffusion au pays. Nous nous sommes entretenus avec le Bureau des administrateurs de Radio-Canada sur le prolongement général des réseaux, encore une fois. Le Bureau est nettement d'avis qu'il est de notre responsabilité de contribuer à assurer un bon service aux auditeurs canadiens.

Mais, s'il s'agit d'établir une nouvelle station qui demande un déboursé, le Bureau ne peut pas en prendre l'initiative. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous occuper des demandes qui nous sont présentées.

M. FISHER: Nous voilà au cœur de ce qui, j'en suis sûr, inquiéterait M. Simpson et M. Forgie, aussi bien que ceux qui vivent dans des régions où l'exploitation commerciale est très peu probable.

M. PICKERSGILL: Je vous en prie, ne faites pas de distinctions injustes.

M. FISHER: Je me rends compte que M. Pickersgill vient d'une circonscription où cela est peu probable, mais si vous ne prenez pas l'initiative d'élaborer la ligne de conduite qui s'impose, il semble que nous devions nous adresser à Radio-Canada. Et les hauts fonctionnaires de Radio-Canada nous disent, officieusement, que c'est le Bureau des gouverneurs qui doit prendre l'initiative en ce domaine. Alors, il me semble que nous en revenons au point où c'est sur les politiciens, encore une fois, que la pression doit s'exercer, en ce qui concerne le prolongement des réseaux.

Au pays, des milliers de milles carrés ne sont pas desservis par la radio et, encore moins, par la télévision. Qui va en prendre la responsabilité?

M. STEWART: Le Bureau en a discuté et ces régions non desservies du Canada ont fait l'objet de pourparlers entre le Bureau et Radio-Canada. Le Bureau est certainement d'avis qu'il lui incombe d'encourager l'établissement de services dans ces régions, mais nous ne pouvons pas dire à Radio-Canada de dépenser de l'argent qu'elle n'a pas, ni aux propriétaires de stations privées d'établir une station qui va leur faire perdre de l'argent.

Nous sommes peut-être intéressés, et, en fait, nous le sommes, en rapport avec une région que vous connaissez bien en ce moment, à une proposition ayant trait à la possibilité d'établir un service. Le Bureau est d'avis que, s'il existe une possibilité, nous y sommes intéressés.

M. FISHER: D'où viendrait l'organisation générale, la conduite globale, si l'on veut, dans un tel domaine, si ce n'est pas vous qui vous en chargez?

M. STEWART: Bien, nous pouvons nous en charger dans une certaine mesure en faisant connaître l'intérêt et le souci du Bureau pour ces qestions et en donnant de l'encouragement aux gens. Mais nous ne pouvons pas pointer quelqu'un du doigt et lui dire: "Installez une station".

M. FISHER: Je suis bien d'accord. Mais allez-vous publier un rapport annuel donnant une analyse des besoins régionaux et dire: "Il y a ici un vide et quelqu'un devrait le remplir"?

M. STEWART: Nous avons examiné la possibilité de le faire. Un des inconvénients ici, c'est de savoir quelles fréquences sont disponibles et c'est là une question technique au sujet de laquelle il n'appartient pas au Bureau de prendre des décisions. Mais nous avons en fait examiné la possibilité de faire une étude complète à travers tout le pays dans le but de trouver quelles régions ne sont pas desservies et de savoir s'il serait techniquement et matériellement possible de les desservir, puis d'encourager l'établissement de services dans ces régions.

M. FISHER: Sous quelle forme allez-vous exprimer ou formuler votre encouragement? Sera-ce simplement dans vos conversations avec Radio-Canada ou avec le ministre, ou vous proposez-vous de faire une déclaration annuelle qui l'exprimerait?

M. STEWART: Nous allons remettre un rapport annuel au ministre qui le présentera au Parlement; si nous pouvons faire ce travail, nous ferons alors connaître le degré de l'expansion qui se sera produite et, donc, l'amélioration dans le service que nous aurons encouragée.

M. FISHER: En d'autres mots, je ne dois pas comprendre que vous ne pouvez pas vous occuper d'une situation à moins qu'une demande ne vous soit présentée. Rien ne vous empêche d'énoncer une ligne de conduite générale concernant le prolongement du service.

M. STEWART: C'est exact.

M. MCCLEAVE: Monsieur Stewart, j'ai quelques questions en rapport avec le pourcentage d'émissions, au sujet, en particulier. . .

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je n'ai qu'une seule question et elle fait suite à ce qu'a dit M. Fisher.

Le PRÉSIDENT: Allez-y, monsieur Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Le Bureau est-il d'avis que c'est Radio-Canada, plutôt que le Bureau, qui devrait décider de ce qui aura priorité dans l'expansion de Radio-Canada? Cela me semble une question d'une extrême importance. La commission Fowler était d'avis que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion devait en décider et, naturellement, j'estime que c'est le Bureau des gouverneurs, et non Radio-Canada, qui doit en décider. Néanmoins, j'aimerais entendre l'avis du Bureau.

M. STEWART: Encore une fois, on ne peut pas éviter les aspects financiers de cette question.

M. PICKERSGILL: Disons, par exemple, qu'on choisirait Port-Arthur au lieu de Grand-Falls; est-ce Radio-Canada ou le Bureau des gouverneurs qui décide de cette question? Voilà ce dont je veux parler.

M. STEWART: A ce sujet, nous demandons de rencontrer le Bureau des administrateurs de Radio-Canada pour en discuter avec lui et, vu les expériences que nous avons eues avec lui dans le passé, je crois que nous pouvons y travailler ensemble, pourvu qu'il ait les fonds nécessaires et qu'il soit en train de mettre au point une formule de distribution. Si, de l'avis du Bureau, il y a des cas de préférence marquée, nous communiquerons avec Radio-Canada et,

naturellement, elle sera intéressée à l'avis du Bureau dans la mesure où cet avis aura des conséquences pour elle. Je crois que nous pourrions nous mettre d'accord.

M. FISHER: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Allez-y, monsieur Fisher.

M. FISHER: Monsieur Stewart, on exerce une forte pression en faveur de ce prolongement du service dans la partie du pays dont je viens. Des pétitions circulent partout, des milliers de personnes les signent et ainsi de suite. Toutes les petites localités de l'arrière-pays s'agitent devant la situation. Je voudrais savoir où vont les pétitions. Où ces requêtes devraient-elles aller?

M. STEWART: Bien, les requêtes devraient aller au Bureau.

M. FISHER: Au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

M. STEWART: Oui, de façon générale. Il peut s'y trouver des problèmes qui relèvent du ministère des Transports; mais, s'il ne s'agit pas d'une question technique, la recommandation adressée au Ministre vient du Bureau. Naturellement, si les gens du district désirent une station de Radio-Canada (et, dans bien des cas, c'est ce qu'on nous fait savoir), ils devraient faire également des représentations auprès du Bureau des administrateurs de Radio-Canada.

M. FISHER: En d'autres mots, deux situations sont possibles.

M. MCCLEAVE: Il me semble, monsieur le président, que l'arme la plus importante dont dispose le Bureau des gouverneurs à ce sujet se trouve à l'article 4 de ses règlements...

Le PRÉSIDENT: En passant, ces règlements ont été distribués. Il n'est pas nécessaire, je crois, que nous les déposions.

M. MCCLEAVE: . . . article qui exige des stations qu'elles produisent le programme de leurs émissions; et, de cette manière, il serait possible à quiconque siège ici de déterminer le pourcentage des émissions d'origine canadienne sans se rendre à la station ni sans envoyer d'enquêteurs. J'aimerais savoir combien de personnes du Bureau des gouverneurs examinent vraiment ces programmes. Est-ce qu'on essaie quelque peu de les examiner?

M. STEWART: J'en ai parlé lundi. Dans le moment, les programmes sont envoyés au Bureau des gouverneurs, mais, comme nous n'avons pas l'espace nécessaire pour avoir des examinateurs de programmes, nous faisons des arrangements avec Radio-Canada pour que son personnel fasse l'analyse des programmes et nous en fasse rapport.

Le PRÉSIDENT: C'est le même personnel qui le faisait auparavant?

M. STEWART: Oui, c'est bien cela. Nous serions heureux de mettre fin à ces rapports aussitôt que possible, mais il nous fallait les accepter au début parce que le travail devait se faire et que nous ne faisions que commencer. Nous n'avons pas eu l'occasion de nous rattraper.

Je veux dire aussi qu'il n'est vraiment pas possible de déterminer le pourcentage d'émissions d'origine canadienne d'après les programmes tels que nous les recevons; ce n'est vraiment pas possible.

M. MCCLEAVE: Alors, monsieur Stewart, quand vous exigez le titre et une courte description de chaque émission radiodiffusée, n'est-il pas possible, aux termes de l'article 4 *d*), de déterminer si elle est d'origine canadienne, en direct ou enregistrée, quel genre d'émission est sur les ondes?

M. STEWART: Il serait possible d'obtenir plus de renseignements à ce sujet, mais le problème du pourcentage des émissions d'origine canadienne est assez complexe. On peut le déterminer dans le cas d'un film américain importé.

M. MCCLEAVE: J'ai oublié de lire la dernière partie. On doit indiquer si l'émission est une reproduction ou une production en direct. Toutefois, il n'y

a pas de problème. Dans le cas d'une émission canadienne, il peut s'agir de chansons américaines, mais la reproduction est autre chose.

M. PICKERSGILL: On nous a dit qu'il y avait un speaker américain demeurant aux États-Unis en rapport avec l'une d'entre elles.

M. MCCLEAVE: Peut-être prend-il l'accent canadien quand il traverse la frontière. Ces personnes de Radio-Canada qui, nous l'espérons, sont encore avec nous ce matin et analysent les programmes, sera-t-il possible de les amener un jour sous les ailes du Bureau des gouverneurs, quand vous aurez assez d'espace?

M. STEWART: Nous aurons notre propre personnel pour le faire; s'agira-t-il des mêmes personnes? Je l'ignore.

M. FISHER: J'ai une autre question en rapport avec ce sujet. Pour analyser en plus toutes les émissions qui n'entrent pas dans le programme, vous proposez-vous d'avoir des personnes pour faire des sondages auprès des auditeurs?

M. STEWART: Jusqu'à présent, nous n'avons pensé qu'à une sorte de service de surveillance. Notre avis, à l'égard de l'interprétation de la qualité et de la valeur des émissions, c'est que le seul programme que nous envoie Peace River (Alberta) n'en dit vraiment pas bien long sur la qualité générale des émissions. Nous avons sérieusement envisagé la possibilité d'une sorte de surveillance.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous l'achèteriez parmi ceux qui sont déjà établis ou pensez-vous à établir vous-mêmes votre propre petit organisme en ce domaine?

M. STEWART: Vu le matériel technique qui est disponible aujourd'hui pour faire ce genre de surveillance sur les lieux, nous avons pensé que nous pourrions peut-être nous servir des personnes alitées. Toutefois, nous n'avons fait qu'en parler; nous n'avons pris aucune décision. Mais c'est une des raisons pour lesquelles nous avons modifié les règlements (je crois que c'est 4 *g*)) quant à l'envoi des programmes et demandé au détenteur du permis une déclaration sous serment ou une attestation en rapport avec le programme. Nous estimons que la responsabilité du rapport soumis au Bureau retombe ainsi clairement sur le détenteur lui-même et qu'étant donné cette mesure, il nous serait peut-être possible alors de modifier un peu nos procédés d'examen et peut-être d'appliquer le principe de la surveillance.

M. MCCLEAVE: Je me demande s'il serait possible qu'on nous fournisse un exemple précis d'analyse de l'activité d'une station faite par Radio-Canada pour le Bureau des gouverneurs; je suppose qu'il s'agit d'une analyse fondée sur le programme. J'y serais très intéressé. Je ne crois pas qu'il faudrait nommer une station déterminée mais seulement en donner l'analyse.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que le Comité serait grandement intéressé à avoir ces renseignements; pourriez-vous prendre à ce sujet les dispositions nécessaires?

M. STEWART: Oui.

M. FISHER: Deux stations privées se sont plaintes à moi... ou plutôt, ont exprimé l'espoir, que le Bureau des gouverneurs publie ses règlements dans un format plus satisfaisant et plus facile à mettre à jour que celui des règlements de Radio-Canada.

Je songe à une sorte de livre à feuilles mobiles, imprimé ou polycopié. Vous avez commencé avec le même méli-mélo que Radio-Canada a utilisé pendant des années.

Je suis allé dans des stations de radio, et j'ai demandé qu'on me montre certains règlements. On m'a montré toute une liasse de règlements, en

disant: "Ceci a été remplacé", et ils ne sont pas là de toute façon. Vous pourriez les publier de façon qu'à l'émission d'un nouveau règlement, on puisse enlever l'ancien et glisser le nouveau à sa place.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire, mettons, détruire la page 14 et la remplacer?

M. FISHER: Oui.

M. STEWART: En fait, nous sommes en train d'en préparer l'impression, et nous sommes contents qu'on nous propose de le faire sous forme de feuilles mobiles.

M. FISHER: La Division de l'impôt le fait, de même que la *Canadian Pulp and Paper Association*. Ils les polycopient et je ne vois pas pourquoi ils ne vous serviraient pas d'exemple.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, mademoiselle Aitken et messieurs, je me demande si nous pourrions reprendre, comme la semaine dernière, l'étude du mémoire de M. Stewart. Nous en étions à la page 6, article 5; je crois que notre groupe aurait peut-être encore quelques questions à poser. Peut-être devrions-nous simplement passer en revue ces questions sur l'article 5, page 6.

M. BELL (*Carleton*): J'ai une question sur l'article 5, page 6, dans lequel on parle de la décision du Bureau d'inviter chaque année à comparaître devant lui certaines stations dont les permis ont été émis après le 1er avril. Quelle règle suivez-vous pour le choix de ces stations? Est-ce simplement une question de hasard, ou y a-t-il un principe déterminé qui vous guide dans ce choix?

M. STEWART: Je crois que nous devrions procéder d'après une répartition géographique. Nous serions peut-être inclinés à choisir plus de grosses stations que de petites, en raison des dépenses nécessitées par le voyage, ce qui, je pense, est un facteur dont il faut tenir compte. Nous choisirions probablement des stations dont les programmes présentaient des aspects auxquels nous serions particulièrement intéressés, pour que nous puissions entendre les responsables et en parler avec eux.

M. BELL (*Carleton*): Environ quel nombre penseriez-vous faire venir chaque année?

M. STEWART: Nous en avons fait venir sept en mars... quelque chose comme cela, je suppose.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, vous avez une question sur l'article 5?

M. FISHER: Oui, monsieur le président.

Est-ce que vous admettriez, monsieur Stewart, qu'il y a eu un certain malentendu au sujet des raisons pour lesquelles vous avez fait venir les représentants de ces sept stations en mars dernier?

M. STEWART: Oui, il y en a certainement eu un. La leçon que nous avons apprise à cette occasion, c'est que, si l'on émet des déclarations ambiguës, elles peuvent être mal interprétées et le Bureau devrait probablement faire connaître plus clairement son attitude au moment où il donne un avis. Nous n'avons pas donné nos raisons, et bien des gens ont tenté de les comprendre et certains les ont mal comprises.

M. FISHER: Vous venez de dire dans votre dernière réponse (je ne veux pas vous le faire dire) que l'un des facteurs serait le genre de programme. Voilà la question qu'on a mal comprise, mettons, aux auditions de mars. Comment allez-vous vous assurer que cela ne se répète plus?

M. STEWART: Je ne crois pas qu'il soit possible...

M. FISHER: Que cela se répète?

M. STEWART: Je ne vois pas comment il serait possible d'éviter complètement toute erreur d'interprétation.

M. FISHER: Je comprends.

Le PRÉSIDENT: Autres questions sur le paragraphe 5, messieurs?

Pouvons-nous passer maintenant au paragraphe 6. Il a trait à l'article 37 de la Loi sur la radiodiffusion. Y a-t-il des questions à ce sujet, messieurs?

Pouvons-nous alors passer au paragraphe 7?

M. FISHER: J'ai aussi reçu des plaintes (mais je ne les prends pas sur mon compte) en raison du fait que le gérant ou un membre supérieur de la station doit endosser le programme. Qu'est-ce qu'on avait dans l'idée? qu'y avait-il dérrière ce règlement-là?

M. STEWART: Ce qu'on avait d'abord dans l'idée c'est qu'à notre point de vue, il s'agit d'un rapport présenté au Bureau par le détenteur de permis. Nous le considérons comme un document très important. C'est la seule communication formelle que nous recevons de la station. Le permis est délivré à quelqu'un: quelqu'un en est le détenteur et est le responsable de cette station. C'était fondamentalement notre avis que ce rapport présenté au Bureau par le station devait venir du détenteur même du permis.

M. FISHER: Si vos surveillants vous faisaient savoir que le programme avait été falsifié, c'est alors le propriétaire qui serait responsable et il ne pourrait s'en tirer en blâmant un employé?

M. STEWART: Oui, ce serait exact.

M. PICKERSGILL: J'aimerais vous interroger sur une question ayant rapport aux émissions politiques et que, je crois savoir, le Bureau est en train d'étudier. Il s'agit, si je comprends bien, d'une requête de l'organisation libérale provinciale de la province de Québec en vue d'obtenir une modification des règlements qui lui permettrait de se servir, à des fins de recrutement pour le parti, du temps qu'on met à sa disposition pour mener sa campagne. Le Bureau a cru (à juste titre, je crois) que les règlements actuels n'autorisaient pas un tel usage; mais, après tout, les règlements ne sont pas la Loi sur la radiodiffusion mais seulement les règlements du Bureau.

Je veux demander au président si le Bureau avait conclu qu'il devait ou non changer ce règlement ou s'il en était encore à étudier la question. J'ai encore une ou deux questions supplémentaires.

M. STEWART: Oui, je crois que la réponse, monsieur Pickersgill, est qu'on nous a présenté cette requête sous deux aspects. D'abord, elle portait sur le recrutement. Si je me rappelle bien l'article des règlements, il dit effectivement quelque chose qui équivaut à "avec l'approbation du Bureau".

M. PICKERSGILL: D'accord.

M. STEWART: Et c'est pourquoi le Bureau a traité cette requête de la façon suivante: "Voici le règlement. Vous présentez une requête. Le règlement dit: 'avec l'approbation du Bureau'. Êtes-vous prêts à l'approuver?" Et le Bureau a répondu: "Non".

Puis la requête nous est revenue sous l'aspect suivant: "Voici un texte. Selon votre interprétation, est-ce du recrutement?" Le Bureau a répondu, lors d'une autre réunion se rapportant à cette requête: "Il s'agit en fait de recrutement."

M. PICKERSGILL: Ma question suivante est celle-ci: Sur quoi le Bureau s'est-il fondé pour conclure que cette sorte d'émission (qu'on autorise, je crois le savoir, dans le cas de certains autres organismes qui, certains d'entre nous le penseraient, n'ont pas la même importance dans l'organisation politique que

les partis politiques)... pour quelle raison le Bureau a-t-il été d'avis que cette requête était inacceptable? Je ne veux pas dire de la part du parti libéral seulement.

M. FISHER: Nous le faisons toujours.

M. PICKERSGILL: Dans vos émissions?

M. FISHER: Oui.

M. PICKERSGILL: Il semblerait qu'il y a une grande différence entre le parti libéral et le C.C.F.: nous observons la loi, mais ils ne le font pas.

Mais il me semble vraiment, si l'on me permet d'exprimer mon opinion, qu'il s'agit d'émissions d'un genre acceptable. Je ne dis pas qu'on devrait donner du temps supplémentaire, mais qu'un parti devrait pouvoir utiliser à cette fin, s'il le désire, le temps qu'on lui donne.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Ma question est celle-ci: Pour quelle raison le Bureau a-t-il été d'avis que c'était indésirable?

M. STEWART: Pas, à mon avis, parce que cela aurait été inacceptable, mais simplement parce que c'était l'opinion du Bureau.

M. PICKERSGILL: Sans raison? Il y a une situation qui nous inquiète et j'aimerais m'exprimer sous la forme d'une question au président, pour qu'il soit au courant de ce dont je parle. Il y a dans ce pays un parti politique qui n'est plus représenté au Parlement et qui, de l'avis de certains d'entre nous, a deux faces: l'une politique et l'autre religieuse. Ce parti politique, nous le savons très bien, est capable de diffuser des émissions de radio avec une grande régularité, en y incluant certainement, d'après moi, des demandes de fonds. Mais d'autres, qui ne veulent pas prendre deux faces (si je puis m'exprimer ainsi) n'ont pas cette occasion et il me semble vraiment que c'est un genre de passe-droit qu'on ne doit pas laisser s'éterniser. Je veux demander au président si le Bureau a examiné cette situation particulière.

M. STEWART: Je ne crois pas que le Bureau s'opposerait à ce que je dise que son opinion à ce sujet était partagé. Je ne sais si le Bureau comme tel a une opinion bien déterminée là-dessus. Il est à croire (à notre connaissance) que cela n'a pas été fait dans le passé et il se peut bien que le Bureau ait quelque répugnance à faire un changement. Ce pourrait être un élément de la décision qu'il a prise.

M. PICKERSGILL: J'aimerais poser, au sujet des émissions politiques, une autre question, qui est la suivante: Le Bureau est-il content (le président se rappellera les débats dont la Loi sur la radiodiffusion a été l'objet) de posséder ce pouvoir qu'en fait, le gouvernement n'avait pas l'intention de lui donner jusqu'à ce qu'on signale le fait qu'il y aurait un vide dans la Loi? Le Bureau est-il content d'avoir ce pouvoir ou préférerait-il que le Parlement établisse lui-même les règles?

M. STEWART: En rapport avec les émissions politiques?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. STEWART: Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous nous en sommes référés au ministre d'une question ayant trait aux émissions politiques, en lui faisant savoir que nous pensions que c'était le Parlement qui devait en décider, plutôt que le Bureau. Mais le Bureau ne se dérobera pas à ses responsabilités. Si aucune décision n'a été prise dans un domaine, nous allons nous en occuper, en tant qu'organisme responsable.

M. PICKERSGILL: D'accord. Je ne voulais rien laisser entendre de la sorte.

M. FISHER: J'aimerais simplement apporter quelques précisions au sujet de l'interprétation de M. Pickersgill. Nous achetons des périodes à la télévision

et à la radio, et, au cours de ces périodes, nous disons: "Si quelqu'un veut devenir membre, c'est ici qu'il doit venir, venez nous voir." On pourrait certainement faire des distinctions à ce sujet. Est-ce là ce que vous voulez dire?

M. PICKERSGILL: C'est ce que la fédération libérale provinciale a demandé la permission de faire.

M. JOHNSON: Elle a demandé la permission à Radio-Canada?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. FISHER: En fait, il n'y a pas de distinction dans les règlements.

M. PICKERSGILL: Il est à coire que, si on s'était mis à le faire, la question ne se poserait pas.

Le PRÉSIDENT: Puis-je passer au chiffre 7?

M. FISHER: Non, monsieur le président; je suis très intéressé à cet aspect particulier de la radiodiffusion. D'abord, une question de moindre importance: vous avez changé les règlements de façon que les stations n'aient plus à garder les bandes d'enregistrement pendant toute une année après la diffusion; elles ne les gardent que pendant six mois. Cette période n'est-elle pas encore trop longue? Je me demandais si vous aviez reçu des plaintes à ce sujet, car, dans la station de ma localité, il y a un tas de bandes encore en réserve. Six mois semblent encore une longue période.

M. STEWART: Nous avons reçu des plaintes. Nous l'avons réduite de douze à six mois. Je ne sais pas si une période de six mois est trop longue ou non. On court un risque en réduisant la période.

M. FISHER: Vous continuez la pratique passée de prohiber des émissions politiques tout procédé, comme les drames satiriques, qu'on pourrait considérer comme théâtral?

M. STEWART: Cela se trouve dans la Loi.

M. PICKERSGILL: Cela est légal.

M. FISHER: Oui. Mais, durant les dernières élections, j'ai eu connaissance qu'une station de radio a refusé de diffuser un forum en disant que c'était une représentation théâtrale. Quelle est votre opinion? Considérez-vous un forum comme une représentation théâtrale?

M. STEWART: Non. Soit dit en passant, le Bureau est en train d'étudier ce cas . . . du moins dans le sens qu'on nous a fait des représentations et que nous avons écrit à la station pour lui demander son point de vue. Mais, encore une fois, (je parle ici de mémoire) je crois qu'il devrait découler clairement de nos principes directeurs qu'on ne doit pas considérer un forum, ou une période de questions et de réponses, comme une dramatisation. D'autre part, même le président du Bureau peut se tromper dans l'interprétation des règlements et de la Loi...et je suppose que les exploitants des stations peuvent faire erreur eux aussi.

M. MCCLEAVE: Monsieur le président, je me demande simplement comment le Bureau en est venu à étudier cette question. Est-ce parce qu'un groupe déterminé s'est plaint?

M. STEWART: C'est parce qu'un groupe s'est plaint; la lettre nous a été envoyée par un particulier... un candidat aux élections.

M. FISHER: Je sais, par hasard, que ces règlements sont, je ne dirai pas enfreints mais, sérieusement contournés à travers une bonne partie du Canada. Ce qui m'inquiète, c'est qu'on les enfreint, ou les contourne, pour tâcher de rendre les émissions politiques un peu plus intéressantes. Vos attributions vous permettent-elles d'essayer d'élaborer des règlements ou des plans pour les émissions politiques qui permettraient au moins à ces gens d'éviter cette monotonie et cette grisaille? En principe, on ne peut même pas utiliser un morceau de musique comme indicatif musical.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourraient-ils en faire une comédie plutôt qu'un drame.

M. FISHER: Il s'agit ici de quelque chose de sérieux.

M. STEWART: En discutant avec Radio-Canada sur le livre blanc et les règlements, nous avons constaté qu'habituellement, les clauses de ce genre ont été insérées par suite d'un événement particulier qui les justifiait apparemment. Je crois qu'il serait juste de dire que dans l'ensemble, le Bureau serait porté à rendre plus intéressant qu'à l'heure actuelle tout ce qui passe à la radio et à la télévision... si c'est possible.

M. FISHER: Il me fait plaisir de savoir que telle est votre inclination, mais allez-vous vous occuper de cette région particulière? Car, au cours des dernières élections provinciales, les auditeurs ou spectateurs de notre région sont devenus hors d'eux; ils n'avaient pas le choix; des gens se succédaient continuellement devant eux, assis à des pupitres, lisant, ou regardant un animateur; il n'y avait rien pour égayer l'émission. Si, comme moi, on se sert beaucoup de ce moyen d'information, on est déçu à maintes reprises par les règlements. Qu'est-ce qu'un dessin animé? J'ai dessiné sur un tableau noir l'image d'un Indien entrant dans un bureau de scrutin, aveugle en raison de certains rapports. Tout de suite, c'est un dessin animé: "Nous ne sommes pas pour présenter des choses comme cela." Nous avons au Canada les émissions politiques les plus ennuyeuses et c'est surtout par suite de ces règlements.

Le PRÉSIDENT: Vous avez regardé du côté des États-Unis, n'est-ce pas?

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, j'ai des opinions bien arrêtées à ce sujet, moi aussi. Si l'on commence à exprimer ses opinions, je vais le faire moi aussi. Mais il me semble que ce n'est pas une question qui relève de notre Comité. N'entrons-nous pas dans le domaine du comité des privilèges et des élections, plutôt que dans celui du comité de la radiodiffusion? J'ai cru comprendre que c'est ce comité-là qui s'en occuperait.

Si nous entamons cette question, je vais m'y lancer, tout comme mon confrère l'a fait.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison, monsieur Bell.

M. PICKERSGILL: Je suis d'accord.

M. JOHNSON: Le Bureau peut-il influer sur la détermination du temps accordé à chaque parti lors des émissions gratuites de radio et de télévision... des discours politiques?

M. STEWART: La Société et les partis politiques discutent ensemble sur l'organisation des émissions gratuites et, chaque fois qu'on parvient à s'entendre, la Société nous fait rapport sur cette entente. Selon notre expérience, il semble que, jusqu'ici, la Société et les partis ont toujours réglé la question à l'amiable.

M. JOHNSON: Mais qui décide quel pourcentage on accordera à chaque parti? Pourquoi un parti est-il en droit d'avoir une période gratuite à la télévision de Radio-Canada?

M. STEWART: Les normes qui régissent cette question se trouvent spécifiées dans le livre blanc des émissions politiques et controversables. Je ne l'ai pas avec moi et je ne me rappelle pas les détails.

M. FISHER: Je pourrais les lui lire, monsieur le président.

M. STEWART: Mais les principes en sont spécifiés.

M. BELL (*Carleton*): Je pense que nous devrions faire déposer devant le Comité des exemplaires du livre blanc revisé.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'ai une question portant sur un fait.

Le PRÉSIDENT: On pourrait les présenter?

M. STEWART: Oui.

M. JOHNSON: Nous allons avoir dans ce livre blanc tous les renseignements que j'ai demandés?

Le PRÉSIDENT: C'est bien cela.

M. PICKERSGILL: J'ai une question portant sur un fait. Au temps de l'élection complémentaire tenue au Manitoba dans la circonscription de Springfield, il y a une station qui a enfreint les règlements. Le président pourrait-il dire quelle sanction disciplinaire cette station a encourue?

M. STEWART: J'ai expliqué que nos fonctions et responsabilités étaient réparties géographiquement, et le Manitoba est le territoire de M. Allison. Pourriez-vous répondre, monsieur Allison?

M. ALLISON: Oui. Je crois, monsieur Pickersgill, que cette affaire est venue sur le tapis quand nous étions en train de déménager de nos anciens locaux à cet endroit-ci. Autant que je me souvienne, il s'agissait d'une émission en ukrainien diffusée par une station de radio de langue française.

M. PICKERSGILL: C'est ce qu'on m'a dit.

M. ALLISON: Les propriétaires de la station de radio de langue française (d'après ce qu'on m'a rapporté) n'ont été conscients de l'infraction qu'après qu'elle a été commise et qu'on a porté des plaintes. A ma connaissance, ils ont pris les mesures disciplinaires qu'il fallait pour qu'on ne les y prenne plus. Il est à croire qu'ils exigeraient une traduction de l'ukrainien au français ou à l'anglais, à l'avenir, avant qu'une émission ait lieu. Je ne crois pas que d'autres mesures disciplinaires que celle-là aient été nécessaires.

M. FISHER: Dans bien des régions du pays, on ne peut avoir que les stations de radio de la Société Radio-Canada. Un autre inconvénient pour les candidats de tous les partis, c'est qu'ils ne peuvent se servir de ce moyen de communication. Il y a ici une véritable lacune.

Le PRÉSIDENT: Un instant. Je ne crois pas que nous soyons en nombre en ce moment. Je regrette, monsieur Fisher; je doute fort que nous soyons en nombre le reste de la matinée.

Permettez-moi, monsieur Stewart, de proposer que nous vous fassions venir de nouveau. Je suppose, toutefois, qu'il sera question de Radio-Canada durant les quelques prochaines réunions. Pouvons-nous vous faire venir de nouveau, vous et votre groupe?

M. STEWART: Certainement, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCES DES MARDI 23 (sans compte rendu des témoignages) ET 30 JUIN 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. E. L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. H. G. Walker, directeur de la Division de l'Ontario et réseaux anglais; M. F. W. Peers, autrefois chef du service des causeries et des affaires publiques à la Division de l'Ontario et réseaux anglais; M. D. H. Gillis, ancien chef adjoint du service des causeries et des affaires publiques; M. B. Trotter, ancien réalisateur en chef du service des affaires publiques (télévision), Toronto.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21544-2—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Mlle Aitken,
R. A. Bell (*Carleton*),
Tom Bell (*Saint-Jean-Albert*),
Brassard (*Lapointe*),
Mme Casselman,
Chambers,
Dorion,
Eudes,
Fairfield,
Fisher,
Forgie,
Fortin,
Johnson,
Kucherepa,
Lambert,
Macquarrie,
Mitchell,
Morris,
Muir (*Lisgar*),
McCleave,
McGrath,
McIntosh,
McQuillan,
Nowlan,
Paul,
Pickersgill,
Pratt,
Richard (*Ottawa-Est*),
Robichaud,
Simpson,
Smith (*Calgary-Sud*),
Smith (*Simcoe-Nord*),
Taylor,
Tremblay.

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI, 23 juin 1959.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 h. 15 du matin en avant de la Tour de la Paix et se rend à l'aéroport d'Uplands en autobus.

A 10 heures du matin les membres du Comité prennent l'avion à destination de Malton, Ontario, d'où on se rend en autobus au bureau principal de la Société Radio-Canada, rue Jarvis, à Toronto.

Présents: M. Bell (*Carleton*), M. Bell (*Saint-Jean-Albert*), Mme Casselman, et MM. Chambers, Fairfield, Fisher, Halpenny, Kucherepa, Lambert, Macquarrie, Muir (*Lisgar*), McGrath, Paul, Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor —(15).

Les hauts fonctionnaires de la Société reçoivent les membres du Comité à un déjeuner-buffet à leur local de la rue Jarvis.

Le Comité se partage en groupes et, accompagné des membres du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada, visite les installations de radiodiffusion et de télévision dans les bâtiments des rues Jarvis et Sumach.

Le Comité voit la dernière répétition d'une pièce de théâtre d'une demi-heure qui doit être présentée à la télévision; visite les studios et inspecte le nouvel outillage acheté par Radio-Canada; visite les entrepôts d'emmagasinage des décors, les centres de scénographie, les services des arts, des costumes et de la garde-robe.

Après avoir terminé leur tour d'inspection les membres du Comité sont reçus au *Celebrity Club* et, à 7 heures et demie du soir, prennent l'autobus pour se rendre à Malton.

Le Comité arrive à l'aéroport d'Uplands vers 10 heures du soir et s'ajourne au mercredi 24 juin 1959, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

MARDI 30 juin 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Chambers, Eudes, Fisher, Flynn, Forgie, Halpenny, Lambert, Macquarrie, Mitchell, Morris, Muir (*Lisgar*), McGrath, McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Paul, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Smith (*Calgary-Sud*), Taylor et Tremblay—(24).

Aussi présents: M. F. W. Peers, autrefois chef du service des causeries et des affaires publiques, à la Division de l'Ontario et réseaux anglais; M. D. H. Gillis, autrefois chef adjoint du service des causeries et des affaires publiques; M. B. Trotter autrefois réalisateur en chef du service des affaires publiques (télévision), Toronto; tous sont d'anciens employés de la Société Radio-Canada.

Le président fait observer qu'il y a quorum et donne lecture au Comité de la motion, adoptée le mercredi 24 juin, touchant la convocation de MM. Peers, Gillis et Trotter.

MM. Peers, Gillis et Trotter sont présentés, et M. Peers donne lecture d'une déclaration préparée exposant son opinion et celle de ses collègues touchant les événements qui se rapportent à la suppression de l'émission radiophonique *Preview Commentary*. M. Peers, secondé par M. Gillis et M. Trotter, répond à des questions au sujet de la déclaration.

M. Morris propose, avec l'appui de M. McIntosh,

Que le Comité remercie les témoins, les renvoie, et revienne au plan de travail du Comité.

La motion est rejetée par 16 voix contre 4.

A 10 h. 55 du matin, comme l'interrogatoire de M. Peers est encore en cours, le Comité lève la séance pour se réunir de nouveau à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit de nouveau à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Chambers, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Johnson, Lambert, Mitchell, Morris, Muir (*Lisgar*), McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Paul, Robichaud, Smith, (*Calgary-Sud*), Taylor et Tremblay—(24).

Aussi présents: Les mêmes témoins qu'à la séance du matin et en plus: M. Ernest L. Bushnell, président suppléant de la Société Radio-Canada; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. H. G. Walker, directeur de la Division de l'Ontario et réseaux anglais.

L'interrogatoire de M. Peers, secondé par MM. Gillis et Trotter, se termine et les témoins se retirent.

M. Walker est appelé et il expose ses vues touchant les événements qui entourent la suppression de l'émission radiophonique, *Preview Commentary*.

Le président étant appelé hors de la pièce, M. Flynn, vice-président, occupe le fauteuil.

M. Walker est interrogé, puis il se retire.

Le président, M. Halpenny, étant de retour, reprend le fauteuil.

M. Jennings est appelé, donne lecture d'une déclaration, est interrogé et se retire.

M. Bushnell est appelé et lit un texte préparé où il expose ses vues touchant l'incident.

L'interrogatoire de M. Bushnell étant terminé, M. Chambers propose, avec l'appui de M. McGrath,

Que le Comité s'ajourne.

La motion étant adoptée à 4 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 2 juillet 1959 à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 30 juin 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Que les photographes des journaux veuillent bien se retirer. Messieurs, nous sommes en nombre.

Vous vous rappelez qu'à la dernière séance M. Pickersgill, avec l'appui de M. Forgie, a proposé une motion tendant à ce que MM. F. W. Peers, D. H. Gillis, B. Trotter et tous autres anciens membres du personnel de Radio-Canada qui ont démissionné récemment soient invités par le comité directeur à comparaître devant le Comité le plus tôt possible afin de rendre témoignage sur l'accusation portant qu'une ingérence clandestine de caractère politique ait été exercée sur la direction de Radio-Canada.

Comme vous vous le rappellerez, cette motion a été adoptée avec une seule voix dissidente.

M. O'Connor a alors adressé des télégrammes à MM. Peers, Gillis et Trotter.

Je ferai remarquer au Comité et aux témoins que l'acoustique de cette salle est aussi mauvaise que faire se peut. Aussi, nous faudra-t-il tous parler fort.

Le télégramme est ainsi conçu:

> A la suite de l'adoption ce matin, au comité spécial de la radiodiffusion, d'une motion Stop Portant que MM. F. W. Peers, D. H. Gillis, B. Trotter et tous anciens membres du personnel de Radio-Canada qui ont démissionné récemment soient invités par le comité directeur à comparaître devant le Comité le plus tôt possible afin de rendre témoignage sur l'accusation voulant "Qu'une influence clandestine de caractère politique ait été exercée sur la direction de Radio-Canada" Stop Comité se réunira mardi 30 juin à 9 heures 30 du matin Salle 112N Édifices du Parlement Stop Avertir si vous serez présent.
>
> *Le secrétaire du Comité,*
> J. E. O'Connor.
> Chambres des Communes

MM. F. W. Peers, D. H. Gillis et B. Trotter, sont présents ici ce matin. Avant d'appeler ces trois témoins, j'aimerais vous donner lecture de la déclaration suivante: Je suis d'avis, mesdames et messieurs, que le seul but que vise le Comité en convoquant ces témoins est d'étudier la motion, voulant qu'il y ait eu ingérence politique clandestine. J'ai donc l'intention de déclarer irrégulières toutes questions et réponses qui ne se rattacheront pas strictement à la motion. Si cette décision paraît inacceptable à un membre quelconque du Comité, le président considérera avec plaisir toute motion à l'encontre. D'accord?

(Assentiment.)

Monsieur Peers, parlez-vous au nom des trois, pour commencer?

M. F. W. PEERS: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des preuves à l'appui de vos accusations d'ingérence politique clandestine? Si vous avez une déclaration à faire, qu'elle soit brève et qu'elle se rattache strictement à la motion.

M. PEERS: Monsieur le président, j'ai deux choses à dire; d'abord une déclaration relatant les événements qui se sont déroulés, comme je les ai vus, les choses qu'on a dites et les faits qui se sont produits jusqu'au moment où j'ai remis ma démission. Je crois que cela se rattache directement au sujet

principal de l'enquête du Comité. Je me propose de me rendre aussi utile que possible au Comité, dans sa recherche des faits; aussi, ai-je rédigé ma déclaration en ce sens. Elle n'est pas à base d'arguments, et je la crois raisonnablement brève.

Le PRÉSIDENT: Se rapporte-t-elle strictement à la motion?

M. PEERS: Je le crois.

Le PRÉSIDENT: Sinon, je devrai déclarer votre texte irrecevable.

M. PEERS: Il y a une question que j'aimerais soulever, et mes collègues pourront me reprendre si je fais erreur. Je crois que l'expression employée dans l'interview de presse et dont on a tiré la motion,—l'expression citée dans la motion,—se lit, "influence clandestine de caractère politique" plutôt que "ingérence". Les journaux ont peut-être rapporté la chose de diverses manières; je n'en suis pas certain.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous apporté une rectification dans les journaux à un moment quelconque?

M. PEERS: Je ne suis pas certain d'avoir vu l'expression dans les journaux. Je veux parler de la déclaration que nous avons remise aux journaux.

M. B. TROTTER: La déclaration que nous avons remise aux journaux renfermait effectivement l'expression "influence clandestine de caractère politique."

M. PEERS: J'aimerais vous donner lecture de la déclaration que j'ai préparée. Je crois qu'il y a un nombre suffisant d'exemplaires pour en remettre à tous les membres du Comité.

J'aimerais vous expliquer d'abord en quoi consistent mes responsabilités et celles de mes deux collègues. J'étais surveillant des causeries et des affaires de l'État, à la Division de l'Ontario et réseaux anglais. J'étais responsable de la surveillance de toutes les émissions concernant les affaires de l'État sur les réseaux anglais de la radio et de la télévision. M. H. G. Walker est mon supérieur immédiat; il est directeur de la Division de l'Ontario et réseaux anglais. De son côté, il relève du président et du vice-président. Ce qui veut dire que, pour communiquer avec la direction de Radio-Canada, je passe d'ordinaire par M. Walker, qui est le porte-parole de la direction en ce qui nous concerne.

M. Gillis était surveillant adjoint des causeries et des affaires de l'État. M. Trotter était réalisateur-surveillant des télémissions "Affaires de l'État", à Toronto. Il était responsable de toutes les émissions portant sur les affaires de l'État, qui sont réalisées au centre principal de production du réseau anglais de télévision.

Voici la suite des événements qui ont abouti à nos démissions, par ordre chronologique.

Le vendredi 12 juin, par l'entremise du bureau de M. H. G. Walker, je recevais un message de M. Charles Jennings, contrôleur des émissions, me demandant de me rendre à Ottawa le lundi suivant pour m'entretenir avec lui. Nos entretiens devaient porter sur les renseignements à communiquer au comité spécial à propos des commentaires radiophoniques et télévisés.

Lorsque j'arrivai au bureau de M. Jennings le lundi 15 juin, à 10 heures du matin, il me remit une feuille de papier annonçant qu'on allait remplacer l'émission *Preview Commentary* par un reportage sur les événements parlementaires quotidiens, le changement devant s'effectuer le lundi suivant, 22 juin.

Le texte de la déclaration de M. Jennings est annexé sous le titre "Annexe A". Je devrais peut-être en donner lecture. Elle se trouve à l'avant-dernière page de ma déclaration. Ce document porte la date du 15 juin 1959.

ANNEXE A

(Déclaration remise par Charles Jennings à Frank Peers le lundi 15 juin 1959.)

Rapports et commentaires sur le Parlement

Pour l'émission *Preview Commentary* qui suit les bulletins de nouvelles du matin à 8 h. 10, du lundi au vendredi, on a demandé à divers correspondants de la tribune des journalistes de faire une revue interprétative quotidienne des événements qui se sont déroulés la veille au Parlement. A cette émission, les commentateurs donnent leur appréciation personnelle des débats parlementaires et des déclarations des chefs du gouvernement ou de l'opposition.

Ceux qui ont participé à cette émission sont des journalistes compétents qui représentent des opinions diverses. Cependant, après avoir étudié sérieusement la question, on en a conclu qu'une appréciation des débats parlementaires, du programme du gouvernement et de la critique de l'opposition exige plus que cinq minutes et qu'un intervalle plus long doit s'écouler avant qu'on commente ces événements. A l'émission *Capital Report,* des commentateurs expérimentés, représentant divers points de vue, traitent depuis plusieurs années des événements qui se déroulent au parlement avec la plus entière liberté d'expression. De plus, ils ont le temps de mettre les choses en perspective, de vérifier les détails et, au besoin, de s'adresser aux représentants du gouvernement ou de l'opposition pour plus amples détails.

Un commentaire quotidien ne permet pas un exposé aussi réfléchi. Les journalistes de la tribune ont une grosse besogne à accomplir tous les jours. Toute tâche additionnelle peut se ressentir du manque de temps pour réfléchir et vérifier.

Nous en sommes venus à la conclusion que le public y gagnera si les rapports quotidiens sur les événements parlementaires ne présentent que des faits,—et non des opinions ou des interprétations,—tirés des dépêches de la Presse canadienne et de la *United Press.* A partir du lundi 22 juin, un résumé de cinq minutes des événements de chaque jour sera préparé par la salle des nouvelles centrale, avec introduction appropriée, et lu au cours de la période qui suit les nouvelles de huit heures. Lorsqu'on le jugera à propos, on pourra attribuer aux agences de nouvelles les citations ou les déclarations explicatives tirées de leurs dépêches.

On continuera de commenter les événements parlementaires de la semaine à l'émission *Capital Report,* ou à toute autre émission appropriée, au besoin.

Je reviens maintenant au texte de ma déclaration.

J'ai demandé à M. Jennings si nous pouvions discuter cette question à fond. Je lui ai dit que mon service n'avait reçu presque aucune critique à l'endroit de cette série d'émissions ou d'émissions particulières. Cette suppression soudaine d'une série d'émissions, sans consultation préalable avec le service des émissions en cause était sans précédent dans mes douze années d'expérience à Radio-Canada.

M. Jennings m'a dit que cette émission le préoccupait depuis quelque temps, mais ne m'a signalé aucun texte ou commentateur en particulier. Il a dit qu'en certaines occasions des correspondants avaient parlé comme si ce

qu'ils disaient étaient des faits, alors qu'ils auraient dû qualifier leurs déclarations en disant, "je crois" ou "à mon avis" ou "il me semble". J'ai répondu que cette critique était nouvelle pour moi, mais que nous pourrions demander à nos réalisateurs de porter une attention toute particulière à cette question en discutant de la rédaction de la matière avec les commentateurs.

Au cours de notre entretien, M. Jennings a dit qu'il me faisait pleine confiance, ainsi qu'au service des causeries et des émissions sur les affaires de l'État, quant à la variété des opinions de commentaires en général. Il m'a dit que c'était M. Bushnell qui avait décidé de supprimer l'émission *Preview Commentary*, et que c'était définitif.

Je lui ai demandé alors de m'obtenir un rendez-vous avec M. Bushnell. M. Jennings m'a répondu qu'il s'informerait, mais que M. Bushnell était très occupé à se préparer à comparaître le lendemain devant le Comité. J'ai dit que je pourrais rester, au besoin.

En quittant le bureau de M. Jennings à midi, j'ai immédiatement téléphoné au bureau du réseau à Toronto afin de savoir si on avait été mis au courant du changement dans l'émission. Ni M. Nixon, directeur adjoint des réseaux anglais de radiodiffusion, ni M. Walker, directeur de la Division de l'Ontario et réseaux anglais n'avaient entendu parler de la chose avant cela.

Le lundi après-midi, j'ai vu M. Jennings de nouveau, et il m'a dit que M. Bushnell ne pouvait pas me recevoir ce jour-là. Il m'a dit de communiquer avec lui de nouveau le lendemain matin afin de voir s'il serait possible d'obtenir un rendez-vous pour l'après-midi.

Je suis allé voir M. Jennings le mardi matin, et il n'avait aucune nouvelle au sujet du rendez-vous. A midi, à l'extérieur des édifices du Parlement, M. Bushnell est passé près de moi lorsque je causais avec M. Fraser, directeur des relations extérieures. M. Bushnell m'a salué par mon nom, et je lui ai rendu son salut. Cependant, je ne l'ai pas abordé parce que M. Jennings essayait de m'obtenir un rendez-vous. Après le déjeuner je suis allé de nouveau m'enquérir auprès de M. Jennings. Il m'a dit qu'à son avis il était impossible de voir M. Bushnell, et il m'a conseillé de retourner à Toronto et de lui téléphoner,—c'est-à-dire, M. Jennings,—le lendemain matin.

Le mercredi 17 juin, un message par télétype de M. Jennings arrivait au bureau du réseau donnant instruction de remplacer l'émission *Preview Commentary* par un "rapport de nouvelles" à compter du mardi 23 juin (voir Appendice B). Les raisons de ce changement différaient quelque peu de celles qu'on m'avait données deux jours plus tôt (voir Appendice A).

Je devrais peut-être vous donner lecture de l'appendice B dès maintenant. C'est un message par télétype de M. Charles Jennings à M. H. G. Walker, avec copies pour: M. W. H. Hogg, premier rédacteur de nouvelles; M. F. W. Peers; M. E. S. Hallman, directeur des réseaux anglais de radiodiffusion; et M. D. Nixon, directeur adjoint des réseaux anglais de radioduffsion.

> A la suite des entretiens que nous avons eus ces derniers jours, nous avons décidé qu'à compter de mardi prochain nous augmenterions nos rapports des délibérations parlementaires, en présentant cinq périodes additionnelles de cinq minutes de bulletins spéciaux de nouvelles, du mardi au samedi inclus, et en incluant le lundi matin aussi, au cas où la Chambre des communes siégerait le samedi matin. Nous maintiendrons ce service de nouvelles jusqu'à la fin de la présente session. Il remplacera l'émission *Preview Commentary*, qui passe actuellement ces heures-là. Je demanderais à M. Hogg de bien vouloir accorder une attention toute particulière à cette émission de nouvelles qui sera préparée à Toronto et diffusée de cette même ville, et qui sera fondée sur les rapports des agences de nouvelles. Je proposerais comme titre de cette émission, *Parliamentary Report*.

Cette décision est conforme au projet que nous avons discuté ces derniers mois et que nous avons exposé dans le mémoire soumis à l'Orateur de la Chambre et au Président du Sénat en vue d'améliorer et d'amplifier le reportage des nouvelles parlementaires. Le président suppléant a aussi souligné la chose au Comité parlementaire.

Nous sommes d'avis qu'il est essentiel de présenter ce service de manière aussi efficace que possible. Je demanderais donc qu'on fasse lire le rapport de nouvelles parlementaires par une deuxième voix. M. Hogg voudra bien consulter ceux qui sont responsables de l'émission, afin qu'elle soit présentée de la façon la plus efficace possible. M. Hogg voudra peut-être communiquer avec moi pour discuter toute autre question à ce sujet.

A l'égard du lundi, on maintiendra l'émission *International Commentary*, c'est entendu, à moins que la Chambre ne siège le samedi, comme je l'ai indiqué ci-dessus.

Le PRÉSIDENT: C'est donc la direction qui a pris cette décision?

M. PEERS: En effet, c'est une décision de la direction. J'ai consulté M. Nixon et mon propre service. Nous avons examiné les raisons invoquées par M. Jennings pour expliquer la suppression de cette émission et les circonstances qui ont entouré ce changement. Tous ceux à qui j'ai parlé de l'affaire ont convenu que les circonstances étaient extraordinaires. J'ai appris que M. Walker était à Ottawa et qu'il ne serait pas de retour à Toronto avant la fin de la semaine.

Il était parti pour Ottawa à peu près au moment où je rentrais à Toronto.

J'ai donc décidé de faire un autre voyage à Ottawa, à mes frais, pour le voir et, au besoin, M. Bushnell, afin d'essayer d'obtenir de plus amples explications au sujet de cette décision. Mes collègues, MM. Gillis et Trotter, ont décidé de m'accompagner.

Nous sommes arrivés tous les trois à Ottawa à 11 heures et demie, mercredi soir, et nous avons vu aussitôt M. Walker, directeur de la Division de l'Ontario et réseaux anglais, qui avait passé la journée à Ottawa. Il nous a dit qu'il avait causé longuement avec M. Bushnell et qu'il n'y avait aucune possibilité de revenir sur la décision de supprimer l'émission *Preview Commentary*. Je lui ai dit que j'avais causé de cette décision avec d'autres personnes à Ottawa et à Toronto, y compris M. Fraser, directeur des relations extérieures, M. Meggs, directeur de la région d'Ottawa, et M. Nixon, directeur adjoint des réseaux anglais de radiodiffusion, et que tous étaient d'avis que cette décision était malheureuse. Il a répondu qu'il partageait cet avis, mais qu'on avait mis M. Bushnell dans une situation impossible. On lui avait laissé le choix entre deux solutions: soit supprimer cette émission ou compromettre l'organisation actuelle de Radio-Canada. M. Walker a ajouté qu'il n'était pas libre d'en dire davantage, mais qu'on avait exercé des pressions de l'extérieur.

Le PRÉSIDENT: C'est du ouï-dire de la part de M. Walker.

M. PEERS: C'est ce que M. Walker, qui me sert d'intermédiaire auprès de la direction, apparemment a donné comme explication.

M. TAYLOR: Est-ce du ouï-dire?

M. PICKERSGILL: Je suis d'avis que les observations à l'effet qu'il s'agit de ouï-dire sont regrettables, et nous devrions permettre au témoin de continuer sa déclaration.

Le PRÉSIDENT: Très bien; veuillez continuer, monsieur Peers.

M. PEERS: Nous avons demandé si c'était quelqu'un du monde politique qui avait posé cette alternative à M. Bushnell. M. Walker l'a affirmé. Il a ajouté qu'on avait fixé une limite de temps et qu'on ne pouvait retarder la suppression de l'émission, pour permettre une plus ample discussion au sein de Radio-Canada. M. Walker a déclaré qu'à vrai dire la décision aurait dû être mise en

vigueur une semaine plus tôt. Nous avons manifesté de l'inquiétude quant à la maladresse de cette décision et de ses répercussions posibles sur d'autres émissions. M. Walker a dit qu'il comprenait notre inquiétude à l'égard de ces deux points, mais qu'il faudrait s'en tenir à la décision. Il ne pouvait pas affirmer que la même chose ne se répéterait pas à l'égard d'autres émissions. Nous lui avons demandé si M. Bushnell avait tenu compte de toutes les conséquences que pourrait avoir cette décision tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société. Il a répondu catégoriquement qu'on avait prévu toutes les conséquences, y compris les démissions au sein du personnel. Nous avons déclaré à M. Walker qu'à la suite de notre entretien et, en particulier, de sa déclaration portant que ce changement dans les émissions soit attribuable à des influences extérieures, chacun de nous se voyait aux prises avec une grave décision quant à la possibilité de continuer au service de Radio-Canada. Nous l'avons alors quitté et avons décidé d'essayer de voir M. Bushnell jeudi.

Jeudi matin, je suis resté à mon hôtel. MM. Trotter et Gillis ont assisté à la séance du Comité, espérant rencontrer M. Bushnell et l'informer de notre désir de le voir. Ils sont revenus à ma chambre vors 11 heures et 15 minutes du matin pour me dire que M. Bushnell était indisposé et qu'il n'avait pas assisté à la séance du Comité. J'ai téléphoné à M. Walker, de qui j'ai appris que M. Bushnell n'était pas assez bien pour me recevoir, bien qu'il fût au bureau.

Nous sommes retournés à Toronto jeudi après-midi. Vendredi, j'ai fait rapport du résultat de mon voyage à M. Nixon et à M. Hogg, rédacteur en chef des nouvelles. Ils ont partagé mes appréhensions au sujet de la réaction de Radio-Canada à la pression rapportée, et M. Nixon a pris les mesures nécessaires pour que M. Walker rencontre un certain nombre des fonctionnaires supérieurs de la Société à Toronto, le samedi 20 juin à 1 heure de l'après-midi. Au nombre de ceux qui étaient présents à cette réunion, il y avait MM. Hogg, Nixon et McDonald, ce dernier directeur du réseau anglais de télévision, M. Rugheimer, directeur adjoint du réseau anglais de télévision, et M. Lyall Brown, directeur du service des relations extérieures pour l'Ontario. Nous avons eu une autre réunion dimanche après-midi, à laquelle assistait aussi M. Hallman, directeur des réseaux anglais de radiodiffusion, qui était revenu d'outre-mer le matin même.

A ces réunions, M. Walker a confirmé les deux faits dont j'ai parlé plus haut: c'est-à-dire que quelqu'un ayant des relations politiques avait fait des observations, et que si l'émission n'était pas supprimée, il en résulterait de graves conséquences pour la direction de Radio-Canada.

M. McINTOSH: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, je ferai observer que tout ceci...

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'un appel au Règlement?

M. McINTOSH: Oui, il s'agit d'un appel au Règlement.

Le PRÉSIDENT: Parlez aussi fort que vous le pouvez, s'il vous plaît.

M. McINTOSH: M. Walker a confirmé la chose; comment M. Walker l'a-t-il fait?

M. PEERS: M. Walker l'a répété le samedi, et de nouveau le dimanche.

Le PRÉSIDENT: Nous aurons l'occasion d'interroger le témoin lorsqu'il aura terminé sa déclaration. Veuillez continuer, monsieur Peers.

M. PEERS: A la réunion du dimanche après-midi, tous ceux qui étaient présents, à l'exception de M. Walker, ont rédigé et signé cette déclaration,—j'en ai une copie photographique en main, que je remettrai au président:

De la part de:

Fonctionnaires supérieurs de Toronto

Au

Directeur de la Division de l'Ontario et réseaux anglais

Suppression de l'émission "Preview Commentary"

Nous, soussignés, reconnaissons le droit de la direction . . .

Le PRÉSIDENT: Continuez, s'il vous plaît.

M. PEERS:

Nous, soussignés, reconnaissons le droit de la direction de supprimer toute émission des honoraires de Radio-Canada, mais nous protestons contre la décision qu'a prise la direction de supprimer l'émission *Preview Commentary* dans des circonstances qui laissent supposer que cette décision est attribuable à des pressions de l'extérieur, réelles ou prévues.

Étant donné que, selon nous le principe de l'absence d'ingérence politique ou autre, ou l'apparence de cette ingérence, est absolument essentiel à l'accomplissement efficace des fonctions de la Société en matière d'émissions, nous demandons qu'on revienne sur cette décision et qu'on prenne immédiatement les mesures requises en vue de maintenir à l'horaire un commentaire quotidien sur les affaires nationales en provenance d'Ottawa.

Vu l'urgence de cette situation, nous vous prions de transmettre la présente déclaration au président suppléant, sans délai, et de lui demander, au nom de notre groupe, une audience le plus tôt possible.

Les signatures suivent:

L. Brown, E. S. Hallman, W. H. Hogg, J. M. Kannawin, P. McDonald, J. D. Nixon, F. W. Peers, G. Rugheimer.

Désirez-vous qu'on identifie ces signatures maintenant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Pas pour le moment.

M. PEERS: Le groupe a signé trois exemplaires de ce document. On en a remis deux à M. Walker, et le troisième, du consentement général du groupe, a été laissé entre les mains de M. Hallman. M. Walker s'est engagé à essayer d'organiser une réunion plus tard ce même soir avec M. Bushnell, qui devait revenir d'Ottawa pour assister à la réunion du Conseil d'administration.

Nous avons rencontré M. Bushnell à 7 heures et demie du soir, le dimanche 21 juin. Tous ceux qui avaient signé la déclaration étaient présents, sous la présidence de M. Walker.

A son arrivée, M. Bushnell a lu en notre présence la déclaration signée, Il l'a lue en silence. Il nous a demandé de formuler les motifs de la protestation que nous lui soumettions. Je lui ai fait observer le procédé extraordinaire auquel on avait eu recours pour supprimer cette émission, lui ai rappelé que j'avais essayé de le voir à Ottawa à trois reprises, et lui ai fait part des explications de M. Walker, qui attribuait le changement à une ingérence de l'extérieur. M. Hallman et d'autres ont parlé dans le même sens. M. Bushnell a déclaré que l'émission n'avait pas été satisfaisante; qu'il y avait eu du parti pris, de l'immaturité, et du manque d'équilibre dans les opinions. Il a ajouté qu'il avait pris cette décision de concert avec les fonctionnaires supérieurs d'Ottawa.

M. Hallman a demandé à M. Bushnell s'il avait reçu des critiques à l'endroit de l'émission, étant donné que presque aucune critique n'avait été portée à son attention, ni à celle de M. Nixon ou de M. Peers pendant toute la durée de cette émission ou de celle qui l'avait précédée, *Ottawa Today*.

M. Bushnell a dit qu'il avait reçu des critiques de trois sources:

1) de vive voix, de la part de particuliers, d'amis, de connaissances, etc.
2) de personnes en autorité, d'hommes d'affaires, etc.: et
3) de personnes dans la politique.

M. Hallman a demandé à M. Bushnell s'il croyait que Radio-Canada soit l'objet de vives critiques si l'émission *Preview Commentary* était supprimée,—critiques non seulement de la part du public, mais aussi des journaux, vue que les raisons données par M. Jennings semblaient laisser entendre que les correspondants qui participaient à l'émission étaient irresponsables ou partiaux, incompétents ou incapables de préparer des commentaires satisfaisants dans l'intervalle qui s'écoule entre la séance du soir et 8 heures le lendemain matin.

M. Bushnell a répondu que l'émission *Preview Commentary* n'était pas supprimée, mais qu'on voulait simplement mettre à l'essai une émission de forme différente pour rapporter les événements parlementaires. Il a dit que la session du Parlement ne durerait que quelques semaines de plus, et a demandé pourquoi on ne mettrait pas à l'essai cette nouvelle formule. Il a convenu que la décision susciterait de violentes critiques dans les journaux et chez le public. M. Hallman lui a demandé si, à la lumière de ses nombreuses années d'expérience dans le domaine de la radiodiffusion, il pouvait affirmer sincèrement que la décision de remplacer *Preview Commentary* par la lecture d'un texte de dépêches, soit bonne du point de vue des émissions. M. Bushnell a répondu qu'il ne le pouvait pas.

M. Hallman a demandé à M. Bushnell de songer aux désavantages que comporterait cette modification des émissions, sous forme de critique publique, de réactions dans les journaux, de doutes semés chez le personnel, de conséquences pour d'autres émissions, et de démissions possibles. M. Bushnell a dit qu'il était au courant de toutes ces choses, et qu'il s'attendait à ce genre de réaction.

M. Hallman a demandé ensuite ce que gagnerait effectivement Radio-Canada en mettant cette décision à exécution. M. Bushnell a répondu qu'il ne voulait pas discuter cet aspect de la question.

On a demandé aussi à M. Bushnell si le Conseil examinerait de nouveau, la question. Il a répondu que ce serait un des premiers articles inscrits au programme. Je lui ai demandé ce qui arriverait si le Conseil renversait la décision. M. Bushnell a répondu qu'on l'enverrait sans doute en Sibérie.

On a demandé ensuite à M. Bushnell si M. Peers pouvait se présenter au Conseil pour répondre à des questions concernant cette série d'émissions. M. Bushnell n'a donné aucune assurance que la chose fût possible.

M. Walker a proposé de lever la séance pendant quelques minutes. A la reprise de la séance, M. Bushnell a demandé à ceux qui étaient présents de lui faire confiance quant à la mesure prise au sujet de l'émission *Preview Commentary*. Il a ajouté que, parfois, il est préférable de perdre une escarmouche pour gagner une bataille.

M. Bushnell a terminé ses observations en remettant la déclaration signée à M. Walker, et en disant qu'il ne l'avait jamais reçue. Après le départ de M. Bushnell, le groupe s'est déclaré peu satisfait des explications fournies pour motiver la suppression de l'émission et le maintien de cette décision.

Au cours de la journée, j'acquis la conviction que le seul espoir qui restait d'obtenir un renversement complet d'une décision qui semblait inspirée par des motifs d'ordre politique était de faire en sorte que le Conseil d'administration de Radio-Canada ait tous les faits à sa disposition. Dimanche après-midi, j'avais causé brièvement avec le Dr W. L. Morton, le seul membre du Conseil d'administration que M. Gillis, M. Trotter et moi connaissions tous.

Après la réunion avec M. Bushnell, j'ai dit au groupe qu'à mon avis il ne nous restait qu'une mesure à prendre au sein de la Société. C'était de communiquer tous les renseignements que nous possédions à un membre du Conseil,

et j'ai nommé le Dr Morton. En présence de M. Walker, j'ai demandé à M. Hallman de m'accompagner et, de son côté, il a demandé à M. McDonald de se joindre à nous.

Le Dr Morton nous a reçus, et après notre entretien il nous a assuré qu'il verrait à ce que l'on discute à fond toute la situation à la réunion du Conseil d'administration le lendemain. Il a convenu aussi d'essayer de nous obtenir la permission de comparaître devant le Conseil pour y discuter cette question.

Le groupe des fonctionnaires supérieurs s'est réuni de nouveau le lundi matin 22 juin, sous la présidence de M. Walker. M. Hallman et moi-même avons fait part au groupe de l'assurance que nous avait donnée le Dr Morton. M. Walker nous a appris qu'il venait d'avoir une longue conversation téléphonique avec M. Alphonse Ouimet, président de Radio-Canada. Il nous a rapporté qu'avant cet appel téléphonique, M. Ouimet n'avait eu aucunement connaissance de la situation touchant l'émission *Preview Commentary*.

Le Conseil d'administration s'est réuni au cours de la journée, mais n'a convoqué aucun de nous. Pendant la soirée, M. Hallman m'a fait savoir que le Dr Morton lui avait appris qu'il n'avait pu obtenir que la question fût discutée à fond. Il a ajouté que le Conseil avait confirmé la décision de la direction de supprimer l'émission *Preview Commentary*.

Pendant ces diverses réunions j'avais tenu mes collègues, MM. Gillis et Trotter, au courant des événements, de façon générale. Lundi soir, nous nous sommes réunis chez moi et avons décidé que tous trois nous devions remettre notre démission parce que, selon nous:

a) La décision de modifier une émission à la suite de pressions exercées de l'extérieur, réelles ou prévues, menaçait l'intégrité de la programmation touchant les affaires de l'État;

b) Nos rapports avec ceux qui participaient aux émissions seraient compromis;

c) Nous avions pris toutes les mesures en notre pouvoir, au sein de l'organisme, pour obtenir qu'on étudie de nouveau sérieusement cette décision; et

d) Cette mesure nous permettrait de mettre le public au courant des questions en jeu.

Nos démissions sont entrées en vigueur,—ou plutôt, ont été remises, à cette fin,—le mardi 23 juin. Mercredi, le Conseil d'administration de Radio-Canada a fait une étude approfondie de la décision relative à l'émission, a examiné les textes et les listes de commentateurs, et a discuté des circonstances entourant la décision de supprimer l'émission.

Mercredi, vers la fin de l'après-midi, le Conseil a annoncé qu'il avait l'intention de reprendre l'émission *Preview Commentary* à partir du lundi 29 juin.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Peers.

Monsieur Lambert, vous avez levé la main le premier, je crois.

M. LAMBERT: Monsieur le président, comme la déclaration du témoin est assez longue, je désirerais poser quelques questions. Passons tout de suite à l'essentiel de l'affaire. Dans votre déclaration, vous parlez "d'influence clandestine de caractère politique". Sont-ce là les mots que vous et vos collègues avez employés pour définir ce que vous considériez être les motifs de la suppression de cette émission?

M. PEERS: Ce sont les mots que nous avons employés.

M. LAMBERT: Qu'entendez-vous par ces mots?

M. PEERS: D'abord le mot "influence": M. Walker nous avait dit que la décision de supprimer *Preview Commentary* avait été prise après que quelqu'un, ne faisant pas partie de Radio-Canada, eut fait certaines observations.

Pour ce qui est,—voyons, quel est le deuxième mot,—du mot "clandestine", nous lui avons donné le sens de "caché", parce que M. Walker n'avait pas manqué de nous dire qu'on lui avait appris la chose confidentiellement, et que tout ce qu'il pouvait nous communiquer, il nous demandait de le garder secret. En d'autres termes, nous ne devions rien rendre public tant que nous ferions partie de la Société.

Quant à l'expression "de caractère politique", nous entendions par cela la réponse que M. Walker avait faite à notre question: "Est-ce que ces observations venaient de quelqu'un qui était mêlé à la politique?"—A quoi M. Walker avait répondu: "Oui".

M. LAMBERT: A l'égard de ce que vous nous avez dit touchant ce dont M. Walker vous avait parlé, avez-vous des preuves à soumettre au Comité de cette soi-disant "influence clandestine de caractère politique"?

M. PEERS: Je n'en ai pas. Je suppose que d'autres membres du personnel de la Société en ont. Je crois que cette déclaration conduira à ceux qui en ont.

M. LAMBERT: Mais c'est une simple supposition?

M. PEERS: Je devrais vous expliquer, monsieur Lambert, que lorsque M. Walker nous a dit qu'il ne pouvait révéler l'identité de la personne ou des personnes qui étaient intervenues auprès de la direction de Radio-Canada, j'ai dit que pour ma part cela n'avait pas d'importance et, de fait, à certains égards, je préférais ne pas connaître l'identité de la personne ou des personnes en cause. Mon attitude était qu'il s'agissait de savoir quel comportement et quel procédé adopterait Radio-Canada après avoir reçu des plaintes qui pouvaient être fondées ou non. En d'autres termes, tout ce qui m'intéressait c'était l'attitude de la direction et sa réponse à cette influence.

M. LAMBERT: Vous dites qu'il y a eu effectivement "influence de caractère politique". Que savez-vous de ceux qui ont exercé cette influence? Vous a-t-on communiqué des noms, ou en connaissez-vous?

M. PEERS: Monsieur Lambert, je ne connais pas de noms parce que je n'en ai jamais demandé, et M. Walker nous a toujours dit que ses renseignements étaient de nature confidentielle et qu'il ne pouvait rien nous divulguer de plus que ce qu'il nous avait déjà appris.

M. LAMBERT: Autre question, sur qui exactement a-t-on exercé cette influence de caractère politique?

M. PEERS: D'après M. Walker, on l'a exercée sur la direction de Radio-Canada; il est allé encore plus loin à notre réunion du lundi matin...

M. TROTTER: Je dirai. . .

M. LAMBERT: Continuez, monsieur Peers.

M. PEERS: ...et a réaffirmé ou déclaré de nouveau,—peut-être devrais-je employer ce mot,—il a déclaré de nouveau qu'on avait exercé une pression de l'extérieur,—il a exposé en détail la nature de l'alternative qu'on avait posée à la Société. L'alternative qu'on a posée à la Société était,—et j'essaie de me rappeler ses paroles,—"la destitution de la direction supérieure".

M. LAMBERT: Lorsque vous parlez de la "direction", songez-vous à quelques personnes en particulier?

M. PEERS: Je n'ai spécifié aucun individu en particulier, sauf dans mon rapport de ce que M. Jennings m'avait dit, où j'ai déclaré que la décision avait été prise par M. Bushnell.

M. LAMBERT: Non, je fais allusion ici tout particulièrement à la déclaration que M. Walker vous a faite.

M. PEERS: Non. M. Walker nous avait dit que les renseignements qu'il nous avait communiqués le mercredi soir venaient d'un long entretien qu'il avait eu avec M. Bushnell au cours de la journée.

Je ne saisis pas très bien le sens de votre question, autrement que comme cela.

M. LAMBERT: Vous avez dit qu'on avait exercé une pression sur la direction?

M. PEERS: Oui.

M. LAMBERT: Sur qui au juste dans la direction?

M. PEERS: Je ne saurais dire,—quand nous disons "direction" nous entendons, j'imagine, la "direction supérieure".

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous ajouter quelque chose à cela, monsieur Trotter?

M. TROTTER: Je voudrais rappeler à M. Peers que M. Walker a dit,—et on trouvera cela dans la déclaration,—que M. Bushnell avait été mis dans une situation intenable.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert?

M. LAMBERT: En outre, pouvez-vous nous dire quand ceci est arrivé, et dans quelles circonstances?

M. PEERS: Tout ce que je puis ajouter, monsieur Lambert, c'est que lundi, le quinze,—M. Jennings nous a dit qu'il avait reçu un appel de M. Bushnell le vendredi,—c'était dans l'après-midi je crois,—mais le vendredi, à tout événement, et ce que M. Bushnell lui avait dit l'avait mis dans tous les états. Il y a réfléchi pendant une heure, et il a dit, je crois, qu'après avoir marché de long en large pendant cette heure, il avait préparé la déclaration qu'il m'a présentée. C'est l'appendice "A", les paroles mêmes de M. Jennings.

M. LAMBERT: Cela se passait l'après-midi du 15 juin?

M. PEERS: Cet appel téléphonique ne mentionnait pas nécessairement, bien entendu . . .

M. LAMBERT: Mais quand cela s'est-il passé?

M. PEERS: L'appel téléphonique de M. Bushnell à M. Jennings a eu lieu le vendredi qui a précédé le 15 juin,—je ne sais pas la date. Ce serait le douze.

M. LAMBERT: Ce sont là, à votre avis, les circonstances qui entourent la situation ?

M. PEERS: Ce sont, du moins, quelques-unes des circonstances.

M. LAMBERT: Savez-vous de quelle manière on a exercé cette pression?

M. PEERS: Pas du tout.

M. LAMBERT: Connaissez-vous des raisons pouvant expliquer la chose

M. PEERS: Pas du tout.

M. LAMBERT: Si l'on a exercé cette pression, savez-vous si elle a influé sur cette décision?

M. PEERS: Je vous renvoie, monsieur Lambert, à ma déclaration où je rapporte mon entretien avec M. Walker le mercredi,—C'est à la page 3, vers les deux tiers de la page en descendant, le troisième paragraphe, vers le milieu: "Il,—c'est-à-dire M. Walker,—"a répondu qu'il partageait cette opinion",—soit que la décision était regrettable,—mais que M. Bushnell avait été mis dans une situation intenable. Il a dit qu'on avait mis M. Bushnell en demeure de choisir entre deux solutions"—et je mentionne de façon générale, ce qu'étaient ces deux solutions. En d'autres termes, je n'ai que la parole de M. Walker pour affirmer que ce fut un élément important dans la décision.

Mais comme M. Walker est le canal que j'emprunte d'ordinaire pour communiquer avec la direction, et comme je n'ai pu atteindre M. Bushnell au

cours de la semaine pour connaître son opinion à ce sujet, je me suis dit qu'il devait probablement en être ainsi.

M. LAMBERT: Qui avait mis M. Bushnell en face de cette alternative?

M. PEERS: M. Walker ne nous l'a pas révélé; il a dit qu'il ne pouvait le faire. Mais nous l'avons interrogé en ces termes généraux: "Est-ce quelqu'un qui ne fait pas partie de la Société?"—"Oui". Puis cette autre question, "Est-ce quelqu'un du monde politique?"—"Oui".

M. LAMBERT: Malgré vos entretiens avec M. Jennings et la déclaration que renferme l'Appendice "A", vous l'avez dit à M. Walker?

M. PEERS: En tenant compte des autres circonstances dont j'ai parlé. J'avais demandé qu'on examine de nouveau la situation, en invoquant les considérations ordinaires concernant les émissions. Je désirais revoir la liste des commentateurs, les textes, discuter de points faibles de cette série d'émissions, s'il y en avait de graves. M. Jennings, le lundi et le mardi précédents, m'avait déclaré que, personnellement il ne voyait pas cette décision d'un bon oeil. Il était d'avis qu'on pouvait défendre cette émission au Comité parlementaire ou devant tout autre groupe de juges impartiaux. Ainsi, je n'ai pas réussi à discuter cette décision du point de vue de l'émission.

M. LAMBERT: Vous occupez un poste administratif, je crois?

M. PEERS: Mon poste comporte en partie des fonctions administratives, dirais-je; mais il a plutôt trait à l'application de la ligne de conduite de Radio-Canada en matière de programmation. En d'autres termes, il n'est pas administratif au sens étroit du mot administration.

M. LAMBERT: Vous avez déjà été mêlé à des changements dans les émissions?

M. PEERS: Oui, je l'ai été.

M. LAMBERT: Est-ce qu'un changement dans les émissions est une chose extraordinaire?

M. PEERS: La suppression d'une série d'émissions, sans discussion préalable avec les chefs du réseau ou du service, est des plus extraordinaires.

M. LAMBERT: Cependant, il s'agit d'une décision de la direction?

M. PEERS: C'est exact.

M. PICKERSGILL: Pourrais-je poser une question supplémentaire à ce sujet? Avez-vous déjà eu connaissance, monsieur Peers, qu'une émission ait été supprimée sur les instructions du président ou du président suppléant sans qu'on en discute d'abord?

M. PEERS: Monsieur le président et monsieur Pickersgill, je crois qu'on a supprimé une émission il y a deux ou trois semaines,—non, il y a quatre ou cinq semaines, sur les instructions du contrôleur de la radiodiffusion, mais nous avons pu la remettre à l'horaire après lui avoir donné des explications. C'était une émission à propos du Conseil des Arts du Canada.

On a remis l'émission à l'horaire. Nous recevons parfois des instructions accompagnées d'explications suffisantes, que nous nous empressons de mettre à exécution. Quelquefois, nous croyons qu'il y aurait lieu de faire un nouvel examen, et d'ordinaire il est entendu qu'on accordera cette protection. Mais toute décision de la direction est définitive.

M. LAMBERT: Qu'avez-vous fait pour vérifier vos renseignements avant d'en arriver à votre conclusion?

M. PEERS: Les efforts que j'ai faits pour vérifier ces renseignements sont les suivants: le désir que j'ai exprimé de voir M. Bushnell et de discuter la question avec lui. J'en ai parlé dans ma déclaration. J'ai fait ces démarches à trois reprises.

En outre, je me suis entretenu avec le rédacteur en chef des nouvelles à Toronto, dont le service avait reçu instruction de remplacer cette émission; je voulais savoir s'il posédait des renseignements que je n'avais pas.

M. LAMBERT: Il s'agit de M. Walker?

M. PEERS: Non, de M. Hogg. C'est M. Hogg qui est rédacteur en chef des nouvelles.

Puis, j'ai fait cet autre voyage à Ottawa, où j'ai appris que M. Walker ne serait pas à Toronto pour le reste de la semaine, et j'ai essayé de discuter cette question avec M. Walker et, comme je l'ai dit, cette discussion nous a fourni d'autres renseignements.

M. LAMBERT: Mais ces démarches visaient à discuter de l'émission, non pas à la supprimer?

M. PEERS: Elles visaient à discuter de la suppression de l'émission en tenant compte de l'opinion que M. Jennings m'avait exprimée, et du message par télétype qu'il avait envoyé pour expliquer la suppression de l'émission.

M. LAMBERT: Mais cela n'avait rien à voir avec le renseignement voulant qu'on ait exercé des pressions ou de l'influence de caractère politique?

M. PEERS: Je n'ai pas obtenu, avant mercredi soir de renseignements précis voulant qu'on ait exercé de l'influence de caractère politique. Ces questions se rapportaient à cela.

M. LAMBERT: Cela s'est produit quand vous avez fait votre déclaration, lundi ou mardi?

M. PEERS: Je vous ferai remarquer d'abord que la déclaration que M. Walker nous a faite au sujet de pressions de caractère politique l'a été, naturellement, en présence de nous trois. Je serai très franc, et je dirai que je ne voyais aucune raison pour cela.

M. LAMBERT: Pensez-vous que vous devriez être autrement que très franc ici?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je m'oppose à cette question.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Lambert.

M. PEERS: Si j'ose risquer une opinion, je dirai que, jusqu'à présent, je me suis efforcé de vérifier les faits, monsieur Lambert. Et j'ajouterai qu'en repassant la situation dans mon esprit et au cours de discussions avec mes collègues ici, je n'ai pu penser à aucune explication plausible pouvant m'incliner à croire que M. Walker essayait de m'induire en erreur à ce sujet. C'est la dernière chose qu'un haut fonctionnaire de la Société voudrait faire à l'endroit d'un inférieur, c'est-à-dire essayer de motiver un changement d'émission en l'attribuant à une influence ou à une pression exercée de l'extérieur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous déjà été à l'emploi d'une autre société?

M. PEERS: J'ai travaillé pour d'autres organismes.

Le PRÉSIDENT: Je vous ai demandé si vous aviez été à l'emploi d'autres sociétés.

M. PEERS: Je ne saurais dire si l'Université de l'Alberta est une société.

M. PICKERSGILL: Elle l'est.

Le PRÉSIDENT: J'entends une société commerciale.

M. LAMBERT: Vous avez déclaré qu'on avait exercé de l'influence de caractère politique. Quand vous avez fait cette déclaration, avez-vous songé aux conséquences, si cette déclaration s'avérait erronée?

M. PEERS: Je crois l'avoir fait, dans la mesure où j'en suis capable, malgré mon manque de formation juridique.

M. LAMBERT: Avez-vous songé aux conséquences pour les autres qui seraient mêlés à cette affaire?

M. PEERS: Je croyais avoir pris, comme je l'ai dit dans ma déclaration, toutes les mesures en mon pouvoir, au sein de la Société, tout en respectant mon serment,—non pas le serment, mais la promesse de ne pas révéler les secrets de la Société, avant d'agir ainsi. J'ai pensé alors que c'était la seule autre mesure que je puisse prendre pour porter cette question à la connaissance du public.

Naturellement, je me rendais compte qu'a la suite de la discussion publique,—et parce que je ne croyais pas que je devais donner les noms des personnes qui avaient exercé, ou qui était censées avoir exercé cette influence, —je ne croyais pas que le public pût trouver que j'avais tort. J'étais raisonnablement convaincu que mes renseignements étaient assez fondés pour soutenir l'examen.

J'espérais qu'en se rendant compte de la nécessité de maintenir la Société comme un organisme indépendant, jouissant d'une grande liberté et régi par un Conseil d'administration,—j'espérais, dis-je, que la Société réclamerait plus énergiquement une enquête, même si, dans l'intervalle, quelques membres du personnel de la Société devaient en éprouver de l'embarras.

M. MORRIS: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. La motion dont le Comité est saisi porte que nous devons entendre des témoins, aujourd'hui, relativement à des allégations d'activité clandestine de caractère politique. Je propose donc, avec l'appui de M. McIntosh, vu que le témoin a déclaré ne rien savoir personnellement à ce sujet, mais seulement par ouï-dire, qu'on remercie le témoin d'avoir bien voulu comparaître et qu'on lui rende sa liberté, et que nous revenions à notre programme. Je demande qu'on soumette ma motion au Comité.

M. ROBICHAUD: Clôture.

Le PRÉSIDENT: La motion est appuyée par M. McIntosh.

M. PICKERSGILL: Il ne s'agit pas du tout d'un appel au Règlement. En outre, cette motion peut faire l'objet d'un débat.

M. MCINTOSH: S'il n'y a rien de plus que ce qu'on nous a déjà soumis, c'est-à-dire cette déclaration, je prétends que c'est une question à régler entre la direction et le personnel, et que cela ne nous concerne aucunement. Cependant, j'aimerais que M. Peers nous explique ce qu'il veut dire quand il déclare:

> Au cours de la journée j'acquis la conviction que le seul espoir qui restait d'obtenir un renversement complet d'une décision qui semblait inspirée par des motifs d'ordre politique était de faire en sorte que le Conseil d'administration de Radio-Canada ait tous les faits à sa disposition.

M. Peers peut-il nous expliquer ce qu'il entend par "influence de caractère politique"? Et n'était-ce pas dans ses attributions de faire en sorte que le Conseil d'administration ait toujours les faits à sa disposition? N'était-ce pas son devoir de le faire, et si ce ne l'est pas, alors ce problème n'est aucunement du ressort du Comité.

M. PICKERSGILL: Je m'oppose à la motion de M. Morris, pour plusieurs raisons: la première, c'est qu'il existe déjà une décision prise par notre Comité, que M. Morris cherche à renverser. Cette décision portait non seulement que nous devions entendre les témoins qui sont ici, mais aussi entendre les observations de la direction à ce sujet. Je soutiens donc que ce serait manquer à la justice la plus élémentaire que d'entendre les représentants de la direction après avoir renvoyé ces témoins, et ne pas leur fournir l'occasion de répliquer. C'est là ma première objection.

Ma seconde objection, c'est qu'il a été convenu à la Chambre, hier, au cours d'une discussion entre le ministre du Revenu national et moi-même, que

nous étudierions cette question avec calme, discernement, et sans parti pris, afin d'en arriver à la vérité.

Ma troisième raison, c'est que le témoin nous a communiqué des renseignements précis et détaillés au sujet d'entretiens qu'il a eus avec certains représentants de la direction et certains autres fonctionnaires de la Société, et que nous ne pouvons pas espérer connaître la vérité à moins que nous n'entendions les personnes qui sont censées être mêlées directement à cette affaire, et qui étaient les supérieurs de M. Peers.

Pour ces raisons, je crois qu'on devrait rejeter la motion.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. CHAMBERS: Je m'oppose à la motion, monsieur le président. Le témoin nous a fait part de ce qui semble être des accusations graves, non seulement à l'endroit de l'administration de Radio-Canada mais aussi à l'endroit d'hommes politiques non désignés, et je crois qu'on devrait leur fournir l'occasion de prouver ces accusations. J'aurais aussi certaines questions à poser en temps opportun.

M. PEERS: Puis-je faire une rectification? Je n'ai rien dit au sujet d'hommes politiques. J'ai parlé de personnes mêlées au monde politique. J'ai été très prudent en posant ma question à M. Walker et il a répondu de même.

M. CHAMBERS: Les conclusions tirées ont été très claires.

M. FISHER: Je désire parler contre la motion. Il me semble qu'avec la preuve obtenue au cours de la réunion avec M. Walker et à une réunion subséquente avec M. Bushnell que nous ne pouvons certainement pas abandonner cette question. M. Walker est le supérieur immédiat de ces messieurs; il était leur surveillant. S'il leur a donné l'assurance, il me semble que c'est beaucoup plus que du ouï-dire,—c'est le canal régulier des instructions. L'autre point, c'est que la preuve en ce qui concerne les rapports avec M. Jennings et l'appel téléphonique, démontre certainement l'existence d'une situation mystérieuse que nous devrons approfondir bien davantage: autrement elle deviendra une plaie purulente.

Je m'oppose énergiquement à la motion.

M. TAYLOR: Au sujet de cette motion, on vous a posé une question à Toronto, monsieur Peers. Avez-vous . . .

Des VOIX: A l'ordre.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. TAYLOR: Les témoignages entendus aujourd'hui ne sont en somme que des ouï-dire et violent le Règlement. L'autre point, c'est que nous avons encore une Société à examiner. Nous devrions lever la séance immédiatement. Apparemment la Société a demandé à ces deux messieurs de retourner à leur poste. Nous avons établi aujourd'hui que cette preuve n'est que du ouï-dire. Ces personnes peuvent reprendre leur emploi à Radio-Canada si elles le désirent, et nous ne ferons qu'aggraver la situation en poursuivant cet interrogatoire en ce moment.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): La motion n'est pas sans mérite, mais je la crois un peu prématurée en ce moment. Est-ce que les parrains de la motion voudraient la laisser en suspens et la proposer plus tard?

Des VOIX: Non, non.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts pour la mise aux voix, messieurs? Voici la motion: M. Morris propose, avec l'appui de M. McIntosh, que le Comité remercie les témoins d'avoir bien voulu comparaître, leur rendre leur liberté, et reprenne l'étude du programme général du Comité.

Ceux qui sont en faveur de la motion?

Contre?

Je déclare la motion rejetée.

Monsieur Lambert, veuillez continuer, s'il vous plaît.

M. LAMBERT: Nous en étions rendus à considérer les conséquences, les effets de votre déclaration, si elle s'avérait erronée. Y avez-vous songé?

M. PEERS: J'espère l'avoir fait, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Avez-vous songé que si vous étiez dans l'erreur, vous jetteriez du discrédit sur beaucoup d'autres personnes?

M. PICKERSGILL: J'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris la décision unanime que vous avez annoncée au début de cette motion, nous devions chercher à obtenir des témoins, des preuves, et non des opinions. Je soutiens que M. Lambert s'aventure maintenant dans le domaine des opinions et que cela n'a rien à voir au travail du Comité.

M. LAMBERT: Avec tout le respect que je dois à M. Pickersgill, je ferai remarquer que le témoin s'est constamment exprimé en ces termes, "je suis d'avis que". Je poserai ma question sous une autre forme, monsieur le président.

M. PEERS: Dois-je répondre à la question?

M. PICKERSGILL: Allez-vous rendre une décision sur mon appel au Règlement. J'ai droit à une décision du président. Je suis d'avis que cette question ne se rapporte aucunement aux faits. On pose des questions au témoin sur son état d'esprit. Si nous procédons ainsi avec tous les témoins, l'enquête ne finira jamais.

Le PRÉSIDENT: Si j'ai permis à M. Lambert de continuer, c'est parce que j'ai rejeté votre appel au Règlement, étant donné que nous n'avons cessé pendant tout l'interrogatoire du témoin d'en obtenir des opinions.

M. PICKERSGILL: Je n'accepte pas ce point de vue.

M. PEERS: M. Gillis, M. Trotter et moi-même avons essayé de trouver des faits à l'appui des deux aspects de la question. Comme c'est l'habitude lorsque le jugement humain intervient, on peut toujours chercher où la balance penche et agir au meilleur de sa connaissance et de sa conscience. C'est ce que j'ai essayé de faire.

M. LAMBERT: Si nous nous reportons à la page 4 de votre déclaration et prenons la troisième phrase du troisième paragraphe, en faisant rapport de votre entretien avec MM. Nixon et Hogg, vous dites:

> Ils ont partagé mes appréhensions au sujet de la réaction de Radio-Canada à la pression rapportée...

S'agit-il des renseignements que M. Walker vous avait communiqués?

M. PEERS: Oui. Je me sers du mot "rapportée" parce que M. Walker m'avait rapporté la chose.

M. LAMBERT: Plus loin dans le paragraphe suivant, vous dites:

> A ces réunions M. Walker a confirmé les deux faits dont j'ai parlé plus haut...

Comment M. Walker les a-t-il confirmés?

M. PEERS: Je crois qu'on m'a déjà posé une question de cette nature. M. Walker a répété ce qu'il nous avait dit à notre réunion de mercredi soir. Il a déclaré samedi matin et dimanche matin qu'on avait exercé des pressions; qu'une influence de l'extérieur était intervenue dans la décision prise au sujet de l'émission. Je vois M. Hallman ici, par exemple; il était présent à cette réunion.

M. LAMBERT: Nous ne l'avons pas convoqué. Il s'agit plutôt d'une confirmation que d'une répétition de la déclaration.

M. PICKERSGILL: En langage classique, c'est bien ce que confirmation signifie.

M. LAMBERT: A la page cinq de la déclaration que vous avez signée avec vos collègues, dans le deuxième paragraphe vous dites:

> Étant donné que, selon nous, le principe de l'absence d'ingérence politique ou autre...

Voudriez-vous expliquer davantage les mots "ingérence politique ou autre"?

M. PEERS: Je crois qu'ici il y a lieu de souligner qu'une société publique comme Radio-Canada peut recevoir bien des observations qu'elle doit apprécier, approfondir et dont elle doit tenir compte avant d'agir. Ces influences peuvent être de caractère politique ou peuvent venir de ce que nous pourrions appeler de grandes organisations comme la Fédération canadienne de l'agriculture, la Chambre de commerce du Canada ou le Congrès canadien du travail.

Cependant, les observations ou les conseils que nous recevons d'organismes de ce genre ou de groupements politiques, ou de chefs politiques, peuvent être légitimes et ne comporter aucune obligation,—à moins qu'on n'y joigne une alternative; alors, l'influence devient au moins une tentative d'ingérence. Je le répète, il ne s'agit pas tant de savoir s'il y a eu tentative d'ingérence, mais ce qui nous préoccupe beaucoup c'est de savoir si nous, en tant que Société avons laissé le service des émissions subir des influences indues du fait de cette ingérence, et c'est la question qui se posait à nous.

Le PRÉSIDENT: Pendant que M. Lambert rédige sa prochaine question, j'aimerais vous demander si vous considérez la "Radio League of Canada" comme l'un de ces groupes pouvant chercher à influencer?

M. PEERS: Je crois que tout organisme qui se groupe en vue d'atteindre certaines fins peut être ainsi considéré.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Faites-vous partie de la "Radio League",

M. PEERS: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En avez-vous déjà fait partie?

M. PEERS: Je ne sais pas s'il y a eu une autre "Radio League" avant celle-ci. J'ai fait partie d'une telle ligue à un moment donné.

M. LAMBERT: Passons maintenant à la page 7, au milieu de la page. Je lis:

> Au cours de la journée j'acquis la conviction que le seul espoir qui restait d'obtenir un renversement complet d'une décision "qui semblait inspirée par des motifs d'ordre politique"...

En d'autres termes, avez-vous entièrement écarté les raisons alléguées par M. Jennings pour motiver le changement d'émission?

M. PEERS: Monsieur Jennings, si je puis me permettre de le dire. . .

M. LAMBERT: Je vous demanderais de répondre à ma question par un oui ou un non.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président...

M. LAMBERT: C'est moi qui pose cette question. Avez-vous écarté les raisons alléguées par M. Jennings quand vous avez fait la déclaration suivante, "qui semblait inspirée par des motifs d'ordre politique"?

M. PEERS: Je ne les ai pas entièrement écartées. Je l'ai fait dans une certaine mesure; en d'autres termes, monsieur Lambert, en tenant compte de la manière dont M. Jennings s'est pris pour me les exposer, je n'ai pas cru que ses raisons fussent d'une grande importance ou que même M. Jennings le pensât.

M. LAMBERT: En d'autres termes, malgré ce que la direction vous avait déclaré, vous avez cru que des motifs d'ordre politique étaient intervenus.

M. PEERS: Non pas malgré ce que la direction avait déclaré, mais à la lumière de ce qu'elle avait déclaré.

M. LAMBERT: Très bien; qu'est-ce que la direction vous a déclaré? Venons-en à ces motifs d'ordre politique.

M. PEERS: La direction, dans la personne de M. Walker, nous a déclaré, en tant que groupe, le présent groupe, à moi et aux autres, samedi, dimanche et lundi, que cette décision se rattachait à des observations qu'on avait faites à la direction. Je pourrais probablement l'exposer plus clairement si je lisais le texte, mais j'essaie de me rappeler le texte. La décision relative à l'émission *Preview Commentary*, a été prise après qu'une influence de l'extérieur eut fait certaines observations. A la question: cette influence extérieure était-elle mêlée au monde politique, on a répondu "oui".

M. LAMBERT: En d'autres termes, quand à la page 6 vous rapportez une conversation que vous avez eue avec M. Bushnell, où il déclare:

> Il a dit que la session du Parlement ne durerait que quelques semaines de plus, et a demandé pourquoi nous ne mettrions pas à l'essai cette nouvelle formule.

Vous n'approuvez pas cette expérience en matière de programmation.

M. PEERS: Nous avons poursuivi la discussion, et M. Bushnell a déclaré que cette décision ne lui semblait pas opportune du point de vue des émissions. C'est ce qu'il a dit en réponse à une question de M. Hallman.

M. LAMBERT: Très bien; j'en arrive maintenant à la fin de mes questions.

Le PRÉSIDENT: Est-ce votre dernière question, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: A la page 8 de votre déclaration exposant les motifs de votre démission, vous déclarez:

> Nous pensions que la décision de modifier une émission à la suite de pressions exercées de l'extérieur, réelles ou prévues, menaçait l'intégrité de la programmation touchant les affaires de l'État.

Êtes-vous d'avis qu'à ce moment-là on n'exerçait pas effectivement de pression de caractère politique?

M. PEERS: Monsieur Lambert, c'est ce que je laisse entendre. M. Walker nous a donné sa parole. Et d'ordinaire je l'accepterais sans réserve mais, comme vous l'avez indiqué, il est possible que M. Walker ait exagéré ou que quelqu'un, M. Bushnell, je crois, qui a discuté de la situation avec M. Walker, ait exagéré; et il se peut que toute question d'influence politique ait été jusqu'alors purement une affaire d'opinion.

Ce que nous devions tenir pour grave du point de vue de la Société, c'est que la direction croyait qu'il en résulterait des conséquences désastreuses, si elle ne prenait pas cette décision. Cela pouvait être de la pression de caractère politique prévue plutôt que réelle ou existante à ce moment-là.

M. FISHER: Puis-je demander à M. Trotter et à M. Gillis s'ils corroborent entièrement les renseignements que ce rapport renferme?

M. TROTTER: Dans la mesure ou nous étions présents à ces réunions, nous pouvons les corroborer entièrement. Évidemment, nous n'étions pas présents aux réunions, avec M. Peers, samedi, dimanche et lundi, auxquelles assistaient les fonctionnaires supérieurs dont les noms figurent au bas de la déclaration.

M. D. H. GILLIS: Je corrobore la déclaration jusqu'à et y compris la discussion du mercredi soir avec M. Walker.

M. FISHER: Monsieur Peers, étant donné l'existence du présent Comité parlementaire, vous est-il déjà venu à l'idée que ce Comité pourrait être cette influence politique?

M. PEERS: J'avais l'idée qu'il s'agissait d'une chose qui devait être réglée au sein de la Société, et c'est vers ce but qu'ont tendu tous mes efforts jusqu'au lundi soir. Je n'ai certainement fait aucune démarche en vue de communiquer avec un membre quelconque du comité parlementaire, tant que j'ai fait partie du personnel de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Fisher?

M. FISHER: Non. Vous n'avez aucunement eu l'idée ou songé que ce Comité pourrait être l'influence politique en cause?

M. PEERS: Je ne l'ai pas pensé.

M. FISHER: En ce qui concerne l'émission *Preview Commentary*, savez-vous si les émissions antérieures ont été gardées aux archives?

M. PEERS: M. Jennings a fourni au Comité une liste des commentateurs qui ont participé à cette émission et à d'autres semblables, il y a quelque temps. Je crois qu'on a distribué cette liste.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. PEERS: Cela répond-il à votre question?

M. FISHER: Savez-vous si ces commentaires ont été publiés et distribués sous quelque forme?

M. PEERS: Vous voulez dire les textes?

M. FISHER: Oui.

M. PEERS: Ils ne l'ont pas été, autant que je sache. Ils l'ont peut-être été. Il arrive que des auditeurs nous écrivent pour demander à consulter un texte afin de savoir ce qu'un commentateur peut avoir dit; dans la mesure où nos services le permettent, nous fournissons ces textes aux personnes qui désirent les consulter. Nous,—particulièrement du service des affaires courantes,—sommes d'avis que ces commentaires sont alors du domaine public, comme si ces textes avaient été publiés dans les journaux.

M. FISHER: Mais, à votre connaissance, on n'a pas polycopié les textes de *Preview Commentary* en vue de leur distribution.

M. PEERS: Pas à notre bureau. La seule chose dont je puisse me souvenir, qui pourrait se rattacher à votre question, c'est que le réalisateur ici à Ottawa, Jim Taylor, m'a dit qu'il y a quelques semaines M. Jennings lui avait demandé qu'on fasse parvenir des copies des textes à son bureau tous les matins. Je me suis enquis de la chose auprès de M. Jennings, et j'ai constaté qu'il en était ainsi.

M. FISHER: Avez-vous une idée de la date à laquelle cela se passait?

M. PEERS: Non, je ne le sais pas. Si mes souvenirs sont exacts, on m'a dit qu'on a commencé à envoyer les textes vers la mi-mai, et qu'à un certain moment on les a demandés à partir du 1er mai. M. Jennings peut me reprendre à ce sujet; je n'en suis pas absolument certain, car ce n'était pas très important à mon point de vue.

M. FISHER: Quand vous avez parlé au Dr Morton, saviez-vous si des membres du Conseil, ou si le Dr Morton lui-même avait étudié cette question sérieusement,—on la lui avait peut-être soumise par courrier?

M. PEERS: Je n'ai aucune preuve que le Dr Morton ait entendu parler de la chose avant que je lui en parle.

M. FISHER: En d'autres termes, la direction n'avait pas consulté le Conseil d'administration au sujet de ce changement, à votre connaissance?

M. FLYNN: Je m'oppose à cette question. Elle est...

M. PICKERSGILL: Elle se rapporte beaucoup plus aux faits que bon nombre de questions qu'on a posées.

M. FLYNN: Le témoin n'a pas qualité pour répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser en ce sens, monsieur Fisher?

M. FISHER: Quand vous avez décidé de démissionner, avez-vous pris cette décision de concert avec M. Trotter et M. Gillis?

M. PEERS: Nous avons tous trois décidé, vu que nous nous étions lancés dans cette affaire ensemble, que nous continuerions ensemble.

M. FISHER: Avez-vous jamais, à un moment quelconque, après avoir pris votre décision, essayé d'induire d'autres personnes à démissionner?

M. PEERS: Quelques-unes m'ont consulté; j'ai essayé de les empêcher de démissionner, et je n'ai influencé personne à démissionner.

M. FLYNN: Monsieur le président, ces questions violent toujours le Règlement.

M. PICKERSGILL: Elles sont dans le même ordre d'idée que celles de M. Lambert. Il faudrait traiter ces questions de la même manière, je crois.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, voulez-vous essayer de vous en tenir à la question, s'il vous plaît. Vous avez traité ces deux points; nous nous sommes montrés justes.

M. FISHER: Vous saviez, quand vous avez démissionné, qu'il pourrait en résulter d'autres démissions.

M. PEERS: Je devais me l'imaginer, je suppose. Si certaines gens interprétaient cette façon d'agir comme un manque de confiance en moi, je pense qu'elles pourraient décider d'agir ainsi.

M. FISHER: Depuis votre démission avez-vous eu d'autres entretiens avec M. Walker au sujet de l'ingérence dont il avait été question?

M. PEERS: Non.

M. FISHER: En avez-vous parlé avec M. Hallman?

M. PEERS: Je devrais modifier ma dernière réponse, je crois. J'en ai parlé seulement dans la mesure où j'ai dit que, naturellement, si on me convoquait,— ou, vu que j'avais été convoqué à comparaître devant le Comité, il me faudrait, bien entendu, mentionner son nom comme source de mes renseignements.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Peers, j'aimerais faire la lumière sur un point que vous avez soulevé. A part votre conversation, ou les conversations que vous avez eues avec M. Walker, qu'il faudra considérer comme du ouï-dire tant que nous n'aurons pas entendu M. Walker, y a-t-il d'autres indices qu'il y a eu de l'ingérence politique? En connaissez-vous d'autres?

M. PEERS: J'ai obtenu d'autres renseignements récemment, qu'on tiendra, je suppose, pour du ouï-dire; c'est une chose qu'on m'a dite. Est-ce du ouï-dire? Je ne sais pas.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si vous désirez en parler, vous le pouvez, à la condition qu'on considère ce renseignement comme du ouï-dire. C'est à vous de décider.

M. PEERS: M. Hallman m'a dit que le Conseil d'administration avait discuté la question depuis ma démission; qu'il avait comparu comme l'un des représentants du groupe des fonctionnaires supérieurs à Toronto et qu'en sa présence le Conseil d'administration avait étudié la question de l'influence politique devant les représentants du personnel de Radio-Canada et les représentants de la direction.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Auriez-vous la bonté de répéter la dernière phrase, monsieur Peers?

M. PEERS: Depuis ma démission, M. Hallman m'a dit qu'il avait comparu devant le Conseil d'administration de Radio-Canada: lui-même et, je crois, un

ou deux autres: M. Hogg, je pense, et M...,—je ferais mieux de ne pas le nommer, parce que je ne suis pas absolument certain de la chose. M. Hallman et un ou deux autres se sont présentés à titre de représentants des fonctionnaires supérieurs de Radio-Canada,—ceux qui ont transmis le mémoire que j'ai lu ici, à l'exception de moi, parce que je ne faisais pas partie du personnel à ce moment-là.

M. Hallman et ces autres personnes ont comparu devant le Conseil d'administration de Radio-Canada, et la question des observations qu'on avait faites à Radio-Canada y a été discutée, par le Conseil d'administration devant des représentants du personnel et aussi devant des représentants de la direction de Radio-Canada,—"devant" veut dire "en présence de".

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous ai demandé s'il avait été question d'une autre ingérence politique, comme ces observations de caractère politique?

M. PEERS: Les observations dont M. Walker m'a fait part...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Autres que par M. Walker?

M. PEERS: Et, je crois, les observations dont M. Hallman m'a parlé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous croyez que les observations de M. Hallman étaient de caractère politique?

M. PEERS: Non, je songeais aux observations qu'on a discutées en présence du Conseil d'administration de Radio-Canada, selon M. Hallman.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avouerez que tout cela est bien imprécis. Venons-en à un autre point. Au cours de votre longue association avec la Société, pouvez-vous vous rappeler une autre occasion où, en agissant comme vous l'avez fait, vous vous êtes ingéré dans l'administration de la Société? Avez-vous d'autres exemples? Vous dites que vos fonctions à la Société sont primordialement de caractère administratif, et que vous exercez aussi un certain contrôle à l'égard de la ligne de conduite. Avez-vous déjà pris d'autres mesures semblables qui sont, en pratique, du domaine de l'administration?

M. PEERS: Je me demande si par "d'autres mesures de caractère semblable"...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avez-vous déjà menacé de démissionner?

M. PEERS: Une fois.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dans quelles circonstances était-ce?

M. PEERS: C'est lors d'une déclaration prise par la direction de Radio-Canada de ne pas permettre qu'on parle du débat sur le pipe-line au cours de l'émission *Press Conference*.

Le PRÉSIDENT: Touché.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis enchanté d'apprendre cela. Vous pourriez peut-être nous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

M. PEERS: J'avais proposé à la direction de Radio-Canada qu'un certain mardi nous invitions l'honorable George Drew, qui était alors le personnage, à mon avis, le plus en évidence dans les nouvelles relatives à la controverse sur le pipe-line; il était alors chef de l'Opposition.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A quelle date était-ce, monsieur Peers? Environ à quelle date?

M. PEERS: Je dirais, environ mai ou juin, il y a trois ans.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: M. Pickersgill, puis M. Chambers.

M. PICKERSGILL: Il y a plusieurs questions que j'aimerais poser à M. Peers. Voici la première: M. Peers considérerait-il une opinion exprimée à la direction par une homme politique sur certaines émissions, même s'il s'agissait d'une opinion peu flatteuse et défavorable, comme "de l'influence politique"?

M. PEERS: Je ne la tiendrais pas pour de l'influence politique, à moins que la direction ne parût lui accorder une importance exagérée, dans une mesure qu'elle n'accorderait pas à tout autre personne importante ou personnage de marque.

M. PICKERSGILL: Voici ma deuxième question: êtes-vous d'avis que des personnes mêlées à la politique, particulièrement des ministres ne devraient pas exprimer leurs opinions sur les émissions à la direction?

M. PEERS: Monsieur le président, je suppose que je dois répondre à cette question?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est une question équitable.

M. PEERS: Je crois que cette question peut faire l'objet d'une discussion. A mon avis, les opinions des députés devraient certainement être bien accueillies et examinées attentivement, tout comme les opinions d'autres citoyens dignes de confiance devraient l'être.

Les opinions de Radio-Canada,—ou, plutôt des membres du Cabinet,—sous l'ancien régime du financement au moyen des permis, je crois qu'un député,—ce n'est qu'une opinion, comme vous pouvez voir,—

M. FLYNN: Comme le reste.

M. PICKERSGILL: Exactement.

M. PEERS: Je crois que l'opinion d'un ministre du Cabinet est assez semblable à celle d'un député. Je ne suis pas certain qu'il en soit ainsi maintenant, alors que Radio-Canada doit s'adresser au Parlement pour obtenir ses subventions autrement que sur une base statutaire.

M. PICKERSGILL: La troisième question que je désire poser dans cette veine est la suivante: à votre avis, est-ce que...

M. BELL (*Carleton*): Monsieur Pickersgill voudrait-il parler plus fort?

M. PICKERSGILL: A votre avis, est-ce que l'ingérence de caractère politique, dont M. Walker a parlé, était accompagnée de menaces à l'endroit de la Société, si on n'y obtempérait pas?

M. PEERS: Je ne suis pas certain qu'elle ait été accompagnée de menaces de cette nature. Je suis certain, du moins, que quelqu'un à la direction pensait qu'elle était accompagnée de menaces.

M. PICKERSGILL: Est-ce l'appréhension ou la prévision d'une menace qui, à votre avis, constituait la pression ou plutôt l'influence?

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire, à votre avis.

M. PEERS: A mon avis, c'était peut-être l'exercice d'une influence, mais ce qui était important, c'étaient les gestes posés par Radio-Canada à la suite de ces observations,—quelles qu'aient été ces observations, et quel qu'ait été l'empressement avec lequel on y a répondu.

M. PICKERSGILL: Monsieur Peers, vous faites partie du personnel de Radio-Canada depuis pas mal longtemps. Avez-vous déjà pris l'initiative de consulter un membre du Conseil afin de pouvoir soumettre une affaire à ce dernier?

M. PEERS: Non.

Le PRÉSIDENT: M. Chambers, puis M. McCleave; et ensuite il nous faudra arrêter.

M. CHAMBERS: Je désire poser une couple de questions. On a rapporté dans les journaux que M. Peers avait fait une enquête avant de remettre sa démission à Radio-Canada. Est-ce exact?

M. PEERS: Le mot "enquête" veut sans doute évoquer le voyage que j'ai fait à mes frais, parce que je ne voulais pas qu'on me conseille de ne pas le faire. Il s'agit du voyage que j'ai fait à Ottawa; des questions que j'ai posées

à M. Walker; de mes démarches pour voir M. Bushnell; et, en dernier lieu, de notre réunion avec M. Bushnell ce dimanche soir à Toronto.

M. CHAMBERS: En d'autres termes, votre "enquête" se résume à ce que vous rapportez dans votre déclaration?

M. PEERS: Parfaitement.

M. CHAMBERS: Admettriez-vous que la question de rapporter les délibérations au Parlement au moyen de commentaires ou d'un précis de dépêches est matière d'opinion?

M. PEERS: C'est une décision en matière d'émission et, à ce sujet, il peut y avoir du pour et du contre.

M. CHAMBERS: En d'autres termes, on peut soutenir les deux côtés. A votre avis, lorsque Radio-Canada doit prendre une décision dans un sens ou dans l'autre, qui doit prendre cette décision?

M. PEERS: Cette décision est, en définitive, du ressort de la direction.

M. CHAMBERS: Les trois témoins ici présents sont les trois qui ont démissionné et qui ont remis une déclaration aux journaux, laquelle est censée renfermer les raisons de leur démission, est-ce exact?

M. PEERS: Oui.

M. CHAMBERS: Les trois témoins ici présents,—abstraction faite de ce qui est dit dans votre déclaration et dans les réponses aux questions,—n'ont, par eux-mêmes, aucune preuve que la direction a pris cette décision à la suite de pressions ou d'influences qu'on a pu exercer sur elle? J'appuie sur le mot preuve. Vous croyez évidemment qu'elle s'imposait, mais avez-vous des témoins pour établir qu'il en était ainsi?

M. PEERS: Je le répète, je ne suis pas avocat, mais nous pensions hors de tout doute raisonnable qu'il y avait une possibilité.

M. CHAMBERS: Mais est-ce que vous trois, abstraction faite de ce que vous avez dit, pouvez fournir d'autres preuves?

M. PEERS: Ce qu'on pourrait considérer comme preuve dépendrait, je crois du jugement d'hommes raisonnables qui l'examineraient.

Le PRÉSIDENT: Considérez-vous que nous sommes un groupe d'hommes raisonnables?

M. PICKERSGILL: Attendons et nous verrons.

M. PEERS: Je le crois.

M. MCCLEAVE: Je désire poser quelques questions au témoin. Cette déclaration, je suppose, a été rédigée par les trois témoins qui sont présents ici ce matin. Est-ce exact?

M. PEERS: Oui. Elle est surtout de moi, mais je leur ai montrée en la rédigeant, et ils en ont approuvé toutes les parties fondamentales.

M. MCCLEAVE: C'est un résumé conjoint, au meilleur de vos souvenirs.

M. PEERS: Parfaitement.

M. MCCLEAVE: Ce qui me préoccupe tout particulièrement c'est que, lorsque vous vous êtes reporté à la page 3 au sujet de l'entretien que vous avez eu vers minuit ce mercredi soir, vous avez employé la phrase suivante, "qu'apparemment M. Walker vous l'avait dit". Vous avez employé le mot "apparemment", bien qu'il ne se trouve pas dans votre déclaration. Vous rappelez-vous avoir employé ce mot?

M. PEERS: Non, je ne me le rappelle pas. J'aimerais connaître le contexte.

M. MCCLEAVE: C'était en réponse à une question du président.

M. PEERS: Je ne puis faire de commentaires à ce sujet parce que je ne me rappelle pas cette déclaration.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il nous faut lever la séance, parce que la Chambre siège à 11 heures du matin. Nous nous réunirons de nouveau dans cette salle à 3 heures cet après-midi. Merci beaucoup.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce l'intention de convoquer M. Walker?

Le PRÉSIDENT: Nous étudierons cette question au comité directeur.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Mardi 30 juin 1959,
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Il est trois heures, messieurs. Nous allons ouvrir la séance.

Après avoir levé la séance ce matin, le comité directeur s'est réuni et a décidé de convoquer M. Walker, vu que MM. Peers, Gillis et Trotter avaient mentionné son nom si souvent dans leurs témoignages. On me dit que M. Walker est ici. Je ferai remarquer aux membres du Comité que l'interrogatoire des trois derniers témoins est, à toute fin pratique, terminé.

Il serait à propos, je crois, que nous demandions à M. Walker de s'avancer maintenant.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, puis-je poser une question pour compléter le compte rendu. Plus tôt ce matin, en réponse à une de mes questions, M. Peers a dit qu'en une autre occasion il avait pris en mauvaise part un geste de la direction et avait appuyé sa protestation d'une menace de démissionner. Il a dit, je crois, que cela s'était passé il y a trois ans alors que M. Dunton était président de la Société. J'aimerais que vous me disiez monsieur Peers, s'il y eu d'autres occasions. Vous avez parlé de celle-ci. Y en a-t-il eu d'autres au sujet desquelles vous aimeriez peut-être vous rafraîchir la mémoire?

M. PEERS: Je dirai tout d'abord, au sujet de l'autre occasion dont j'ai parlé, que ce n'était pas un ultimatum portant que je démissionnerais. Je me suis rendu à Ottawa parce qu'il me semblait assez difficile de traiter ces questions par téléphone. J'ai eu une longue discussion avec le directeur général et, après des négociations serrées, la direction a décidé de modifier son attitude. Il n'a pas été question officiellement de démission bien qu'on sût que, dans les circonstances, cette question me paraissait assez important pour que je n'aie pas d'autre choix que de quitter la Société.

Cependant, cette question a été sur les ondes du réseau à partir de ce moment-là.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce matin j'ai demandé si vous aviez menacé de démissionner en d'autres occasions. Vous avez donné un autre exemple et maintenant vous dites que votre protestation ne comportait pas de menace de démission.

M. PEERS: Je n'ai jamais laissé entendre à un autre moment que je démissionnerais.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je vous demander de nous parler de l'interview de certaines personnes qui étaient les auteurs d'un ouvrage sur la vie d'un ancien premier ministre, et s'il y a eu désaccord sérieux entre vous et la Société quant à leur participation à une émission, et si vous avez menacé de démissionner en cette occasion.

M. PEERS: Il y a eu du désaccord entre moi-même et les fonctionnaires supérieurs de la Société. La discussion portait sur les mérites d'une émission en particulier. Je n'ai pas laissé entendre que je considérerais un refus comme une chose grave...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Chaque fois que vous ne vous entendez pas avec la direction vous ne menacez pas, alors, tout simplement de démissionner? Vous n'essayez pas de gouverner la conduite de la direction?

M. PEERS: Comme je l'ai dit ce matin, il arrive souvent qu'on mette mon jugement en doute, qu'on ne l'accepte pas comme définitif, et je prends le tout avec bonne grâce, si je pense que nous nous rencontrons sur le même terrain en ce qui concerne les émissions.

M. MCINTOSH: Comme point de départ de mon interrogatoire et pour consigner au compte rendu la raison d'être de la présence de ces messieurs ici aujourd'hui, j'aimerais me reporter au compte rendu des témoignages du Comité du 24 juin. Un membre du Comité a dit alors qu'il désirait présenter une motion au Comité.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous avoir la bonté de vous lever, monsieur McIntosh. Nous avons de la difficulté à vous entendre.

M. MCINTOSH: En guise d'introduction à mon interrogatoire et afin de consigner au compte rendu la raison d'être de la convocation de ces trois messieurs, ici aujourd'hui, je désire me reporter aux témoignages rendus au Comité le 24 juin, où un membre du Comité a déclaré qu'il désirait présenter une motion demandant qu'on invite ces trois messieurs à comparaître à la prochaine séance du Comité afin d'établir leur accusation portant qu'on avait exercé une influence clandestine de caractère politique sur la direction de Radio-Canada. Au cours des témoignages rendus par ces trois messieurs ce matin, il a été question d'ingérence, d'influence et de relations. J'aimerais demander à M. Peers,—et je crois qu'il l'a déjà dit,—si son accusation est inspirée par des motifs d'ordre politique. Est-ce exact?

M. PEERS: Mon accusation n'est pas inspirée par des motifs de caractère politique.

M. MCINTOSH: Et il n'y a pas eu d'ingérence politique?

M. PEERS: Je confonds deux choses. Je croyais que vous me demandiez si j'étais inspiré par des motifs de caractère politique; c'est-à-dire, si j'avais l'intention d'aider un parti ou l'autre en portant une certaine accusation. Ma réponse à cela est non. Je comprends maintenant que votre question a trait à autre chose.

M. MCINTOSH: Je me reporterai de nouveau au compte rendu du 24. Un membre du Comité a dit qu'on avait porté des accusations d'ingérence illégale et que ces accusations portaient atteinte à l'honneur des membres du Parlement. Après cela, ils ont déclaré . . .

Le PRÉSIDENT: Qui sont "ils"?

M. MCINTOSH: Ils parlaient, je suppose des trois messieurs qui comparaissent comme témoins.

Le PRÉSIDENT: Ce sont des membres du Comité?

M. MCINTOSH: Je parle du procès-verbal du 24.

M. PICKERSGILL: S'il doit être question du compte rendu, je crois qu'on devrait le citer textuellement.

Le PRÉSIDENT: Oui. De quelle page s'agit-il?

M. MCINTOSH: Page 501 (version anglaise), vers le milieu de la page. M. McCleave dit:

> Monsieur le président, à l'égard du point soulevé par M. McIntosh, certes ils repose sur le fait que ce petit groupe a porté une accusation d'ingérence politique? Ce faisant, ils portent atteinte à l'honneur des membres du Parlement,—et cela, à mon sens, est ce qui importe le plus. Il est incontestable qu'ils auront des ennuis avec leur direction à Radio-Canada; mais ce qui importe, c'est qu'ils ont porté des accusations contre des gens ici du Parlement d'Ottawa.

J'ai alors demandé:

A quel endroit? Ils n'ont rien dit à ce sujet.

Puis M. McCleave a dit:

Ils ont parlé d'ingérence clandestine de caractère politique.

Vous, monsieur le président, avez dit:

Mais ont-ils dit, "au sein de la Société" ou "de la colline du Parlement"—c'est là ce qui importe?

M. McCleave a dit:

Je crois que les gens donneraient son sens ordinaire au mot "politique".

Puis, M. Smith a dit:

L'ingérence est assez évidente.

Qu'est-ce que M. Peers entend par ingérence ou influence? Entend-il de la critique?

M. PEERS: Comme je l'ai indiqué ce matin, j'ai employé le mot influence et non pas ingérence. En effet, c'est ainsi que se lit le télégramme m'invitant à cette séance. On y dit: comparaître devant ce Comité le plus tôt possible pour y rendre témoignage au sujet des accusations portant "qu'on a exercé de l'influence clandestine de caractère politique sur la direction de Radio-Canada".

Comme je l'ai expliqué ce matin, je n'ai pas porté d'accusation à l'effet qu'il y avait eu ingérence. J'ai affirmé qu'on avait exercé de l'influence dans le sens que Radio-Canada avait reconnu qu'on avait exercé certaines pressions de l'extérieur. Aussi, comme je l'ai dit ce matin, je n'ai aucune preuve objective que cette influence ait en réalité existé. Tout ce que je sais, c'est que Radio-Canada a interprété la chose ainsi. C'est en cela que consiste ma critique.

Le PRÉSIDENT: Qui entendez-vous par Radio-Canada?

M. MCINTOSH: Je me reporte maintenant à la page 6...

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur McIntosh. Qui entendez-vous par Radio-Canada?

M. PEERS: J'entends la direction de Radio-Canada.

M. MCINTOSH: Je me reporte maintenant au haut de la page 6 où vous dites:

M. Bushnell a dit qu'il avait reçu des critiques de trois sources:

1) de vive voix, de la part de particuliers, d'amis, de connaissances, etc.;
2) de personnes en autorité, d'hommes d'affaires, etc.; et
3) de personnes dans la politique.

Voulez-vous dire des critiques, ou de l'ingérence?

M. PEERS: Il va sans dire que ce sont là les explications de M. Bushnell à un certain nombre d'entre nous qu'il avait rencontrés, et il voulait dire de la critique et certainement pas de l'ingérence.

M. MCINTOSH: Je vous renvoie maintenant à la lettre que vous avez adressée au groupe de fonctionnaires supérieurs, de Toronto, à la page 5.

M. PEERS: Venant du groupe de fonctionnaires supérieurs de Toronto.

M. MCINTOSH: Eh bien, elle porte votre signature.

M. PEERS: Elle est signée par huit personnes, dont moi-même.

M. McINTOSH: Dans le deuxième paragraphe vous dites:

> Étant donné que, selon nous, le principe de l'absence d'ingérence politique ou autre, ou l'apparence de cette ingérence, est absolument essentiel à l'accomplissement efficace des fonctions de la Société en matière d'émissions...

Prétendez-vous que le public ne doive plus jouir de la liberté de critiquer votre émission?

M. PEERS: Non. On veut dire par là, je crois, que c'est un principe reconnu à Radio-Canada et avant elle, lorsqu'on a fondé la Société de Radiodiffusion du Canada, que la Société ne doit pas recevoir d'instructions d'un groupement politique quelconque ou du gouvernement, mais doit être comptable au Parlement par l'entremise de son Conseil. Maintenant, la signification de...

M. McINTOSH: Avant de continuer, monsieur Peers, dites-moi ce que vous entendez par groupement politique?

M. PEERS: J'entends un parti politique. J'aurais du m'expliquer de façon plus précise.

La phrase que vous avez citée de la lettre dont je suis l'un des signataires, veut dire que non seulement il doit y avoir absence de toute ingérence,—ce qui est assez difficile parfois d'établir de façon positive,—mais que les décisions prises par Radio-Canada au sujet des émissions doivent l'être dans une atmosphère ne prêtant à aucun doute raisonnable que la décision est attribuable à une influence ou ingérence de caractère politique; en d'autres termes, les discussions sur les questions d'émissions doivent se poursuivre de la manière ordinaire en évaluant les mérites de l'émission particulière.

M. McINTOSH: Par ingérence politique, vous entendez de l'ingérence de la part d'un parti politique?

M. PEERS: Pas nécessairement. Je crois que par ingérence,—et je ne prétends pas le moindrement qu'il y a eu ingérence,—mais l'ingérence pourrait en théorie venir de toute personne exerçant une autorité quelconque, réelle ou imaginaire, dans l'esprit de la direction de Radio-Canada.

M. McINTOSH: Au sujet de ceux qui critiquent, ne pourraient-ils pas être affiliés à un parti politique quelconque?

M. PEERS: Oui, si les attaches à un groupement politique quelconque étaient du domaine public.

M. McINTOSH: J'aimerais me reporter au dernier paragraphe de la première page:

> Cette suppression soudaine d'une série d'émissions, sans consultation préalable avec le service des émissions en cause était sans précédent dans mes douze années d'expérience à Radio-Canada.

Est-ce que, d'ordinaire, il y a consultation préalable?

M. PEERS: Ce qui est extraordinaire, monsieur, c'est la suppression de toute une série d'émissions sans qu'il y ait eu discussion à ce sujet entre un service chargé de ces émissions ou un groupe chargé de la programmation du réseau et la direction; c'est cela qui n'est pas ordinaire.

M. McINTOSH: Pour ce qui est d'autres séries d'émissions, combien consacre-t-on de temps aux discussions?

M. PEERS: A cet égard, il me faudrait ne prendre en considération que les émissions de mon service, car je ne connais pas parfaitement la situation à l'égard des autres. Cependant, en ce qui concerne mon service, je ne me rappelle pas qu'on ait supprimé une émission avant l'expiration de la période de publicité ordinaire, qui est de trois semaines,—de trois à quatre semaines, règle générale.

M. McINTOSH: Depuis combien de temps occupez-vous votre poste actuel?

M. PEERS: Je suis surveillant depuis le début de 1954; j'ai été surveillant adjoint pendant une courte période avant cela.

M. McINTOSH: Après avoir répondu à M. Smith qu'il s'agit d'un fait sans précédent dans vos douze années d'expérience, vous avez reconnu que la chose était arrivée une fois antérieurement.

M. PEERS: Il ne s'agissait pas d'une série d'émissions, mais d'une seule émission et la décision ne portait que sur la suspension de cette émission particulière. Cependant, après y avoir pensé davantage et avoir discuté la question de nouveau, l'émission fut mise en ondes.

M. McINTOSH: Qu'il s'agisse d'une série d'émissions ou d'une seule émission, la chose est déjà arrivée?

M. PEERS: Non. Elle aurait pu arriver, mais elle n'est pas arrivée.

M. McINTOSH: Cependant, n'est-elle pas arrivée en 1955 une fois quand on a supprimé une émission de caractère politique?

M. PEERS: Je ne m'en souviens pas; vous pourriez peut-être raviver mes souvenirs à ce sujet.

M. McINTOSH: L'émission de M. Bernard Ostry?

M. PEERS: C'était un projet d'émission.

M. McINTOSH: Qu'est-il arrivé en 1956 au sujet d'une émission à laquelle participait un M. Conway?

M. PEERS: Il a donné deux causeries et les émissions ont continué.

M. McINTOSH: N'y a-t-il pas eu de la critique au sujet de ces émissions alors?

M. PEERS: Ce n'est que des mois plus tard que j'ai appris qu'il y avait eu de la critique. J'ai appris que, pour une raison ou l'autre, le Bureau des Gouverneurs avait examiné les textes à un certain moment. Je n'ai appris que deux mois plus tard qu'on avait soulevé des objections importantes à ces deux causeries, lorsque la question a été discutée à la Chambre des communes.

M. McINTOSH: J'aimerais poser une question au sujet du deuxième paragraphe de la page 8, qui se lit ainsi qu'il suit:

> Le Conseil d'administration s'est réuni au cours de la journée, mais n'a convoqué aucun de nous. Pendant la soirée, M. Hallman m'a fait savoir que le Dr Morton lui avait appris qu'il n'avait pu obtenir que la question soit étudiée à fond. Il a ajouté que le Conseil avait confirmé la décision de la direction de supprimer l'émission *Preview Commentary*.

Est-ce après avoir appris cette décision que vous avez remis votre démission?

M. PEERS: Oui, quelques heures plus tard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath, avant de commencer votre interrogatoire, permettez-moi de dire aux membres du Comité que le témoin restera ici à notre disposition et, vu que nous avons convoqué M. Walker, je suis d'avis que nous devrions l'entendre le plus tôt possible. Vous pouvez maintenant poser vos questions, monsieur McGrath.

M. FISHER: Puis-je demander un renseignement, monsieur le président: vous avez dit M. Walker; si j'ai bien compris, le comité directeur a recommandé M. Walker, M. Hallman et M. Hogg.

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur,—et je demanderais à M. Pickersgill de me reprendre, si je me trompe,—il a été question de M. Walker et de M. Hallman.

M. McGRATH: Ma question est brève et on y a répondu en partie lorsque M. McIntosh a posé ses questions. Elle a trait au troisième paragraphe, page 6, de la déclaration de M. Peers:

> M. Bushnell a répondu que l'émission *Preview Commentary* n'était pas supprimée; mais qu'on voulait simplement mettre à l'essai une émission de forme différente pour rapporter les événements parlementaires. Il a dit que la session ne durerait que quelques semaines de plus, et a demandé pourquoi on ne mettrait pas à l'essai cette nouvelle formule.

Voici ma question: avec toute votre expérience à la radio, ne pensiez-vous pas que c'était une explication logique d'un changement effectué dans l'intérêt des émissions?

M. PICKERSGILL: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Expliquez-vous, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, notre tâche consiste à établir des faits, et voici qu'on demande au témoin si une certaine chose est logique. Ce que nous voulons savoir, c'est si elle est vraie ou non.

Le PRÉSIDENT: Il a été question d'opinions toute la journée. Ne pourriez-vous pas modifier votre question quelque peu, monsieur McGrath?

M. McGRATH: Dans le cours ordinaire de la programmation, est-ce qu'on effectue des changements dans des circonstances semblables?

M. PEERS: Ce matin, j'ai dit qu'on pouvait invoquer des arguments pour et contre chaque formule de programmation qui cherche à jouer son rôle de différentes manières. Je crois que les discussions de cette nature en valent la peine; et nous en avons eu une de cette sorte ce soir-là.

Je devrais aussi vous dire que les personnes présentes à cette réunion étaient d'avis que l'opinion générale était en faveur du maintien de l'émission *Preview Commentary*, et cela comprenait, je crois, ce soir-là, le rédacteur en chef des nouvelles, du service duquel relèverait l'autre genre d'émission.

M. McGRATH: Je désire poser une autre question, et celle-ci a trait à une interview publiée dans le *Toronto Star* du 24 juin.

Le PRÉSIDENT: Une interview par qui et avec qui?

M. McGRATH: Elle est avec M. Peers et ses collègues, par M. Templeton et M. Cohen. Voici ma question: M. Peers a la parole, et dit, en partie:

> Le Conseil actuel cherche à faire de son mieux, j'en suis certain, mais ce qu'il y a de singulier, c'est que ses renseignements doivent lui venir de la direction. C'est là un aspect extraordinaire de la loi qui nous régit actuellement.

N'est-il pas normal que le Conseil d'administration d'une Société reçoive ses renseignements de la direction? Il me semble que cela doit être ainsi.

M. PEERS: Monsieur le président, mon expérience ne me semble pas assez étendue pour me permettre de risquer une opinion bien définie, mais je crois que dans un grand nombre de sociétés il y a un président du Conseil, et aussi un directeur général, qui sont des personnes distinctes,—parfois un président qui est une personne distincte; mais certainement, règle générale, il y a un directeur général qui est une personne distincte.

Le PRÉSIDENT: Je vous ferai observer que nous nous écartons quelque peu de la motion.

M. FISHER: Je désire poser une question au sujet de la même interview, et vous avez déclaré...

Le PRÉSIDENT: Cette question se rattache-t-elle à la motion?

M. FISHER: Oui.

> On nous a fait d'autres déclarations directes au sujet de la nature de l'influence politique exercée, mais étant donné que d'autres person-

nes au sein de la Société s'emploient encore, dans les cadres de cette dernière, à créer le genre de rouage qui permettra de résister mieux à ces influences, je ne suis pas libre de vous communiquer ces détails en ce moment.

Voici ma question: cette situation existe-t-elle encore, et se réflète-t-elle dans votre déclaration?

M. PEERS: Monsieur Fisher, dans ma déclaration de ce matin, j'ai fourni les détails que j'avais refusés aux interviewers du *Star*.

M. FISHER: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avec votre permission je rendrai la liberté à ces trois témoins et j'appellerai M. H. G. Walker.

M. MUIR (*Lisgar*): Je désire poser une question à M. Peers. M. Peers a parlé de présumées pressions exercées sur la direction au sujet de cette émission, et étant donné que la preuve présentée jusqu'à présent n'est fondée que sur du ouï-dire, ne considérerait-il pas l'attitude qu'il a prise de concert avec quelques collègues comme une pression exercée sur la direction?

M. PEERS: Monsieur Muir, au sujet de la présumée pression exercée,—comme je l'ai dit ce matin,—il me fallait compter sur mon supérieur, qui était la liaison,—ma liaison,—avec la direction. Quant à la pression exercée par notre groupe de trois, je crois que le fait de démissionner,—de démissionner soudainement,—constitue une forme de pression qui peut se comparer à toute autre forme de pression qu'une situation contentieuse peut susciter; mais il ne m'a pas semblé que ce fût un genre de pression que le public ne reconnaîtrait pas immédiatement pour ce qu'il était. En d'autres termes, c'était une pression exercée honnêtement et,—je l'espère,—sincèrement.

M. MUIR (*Lisgar*): Puis-je poser une question supplémentaire? Alors, monsieur Peers, est-ce que vous et vos collègues...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous avoir la bonté de parler plus fort, afin que les témoins vous entendent.

M. MUIR (*Lisgar*): Je demande à M. Peers si, par leurs actions, lui et ses collègues refuseraient le droit à la direction de prendre et de mettre en vigueur des décisions uniquement selon la conscience et la responsabilité de la direction elle-même?

M. PEERS: Non, je ne lui refuserais pas ce droit. Mais tout de même, il me semble qu'un fonctionnaire d'une société a aussi le droit de se dissocier de cette conduite en se retirant publiquement de cette société.

M. PICKERSGILL: Nous sommes en pays libre.

M. TAYLOR: A la page 3 de la déclaration de M. Peers je lis:

> M. Walker a ajouté qu'il n'était pas libre d'en dire davantage mais qu'on avait exercé des pressions de l'extérieur.

Voici ma question: qui a demandé des renseignements au moment où vous étiez présents avec vos collègues? Demandiez-vous des renseignements et des détails au sujet de ces pressions de l'extérieur?

M. PEERS: Nous demandions, je crois, des renseignements sur la nature de la crise,—il semblait y avoir grande urgence,—qui avait fait prendre cette décision au sujet de l'émission, en si peu de temps. Je ne crois pas que nous ayons demandé les noms ou l'identité des personnes qui auraient pu être en cause, et je crois que c'est M. Walker lui-même qui a tiré la ligne en nous disant jusqu'où il pouvait aller et où il devait s'arrêter. C'est tout ce que je me rappelle, mais il se peut que les souvenirs de mes collègues diffèrent des miens et vous aimeriez peut-être les interroger à ce sujet.

M. TAYLOR: Si j'ai bien compris, vous et vos collègues étiez dans la pièce avec M. Walker?

M. PEERS: Oui.

M. TAYLOR: Et il y a eu une discussion. Combien de temps a duré la discussion au sujet de cete déclaration? Y a-t-il eu discussion, à part la simple déclaration voulant qu'on ait exercé des pressions de caractère politique?

M. PEERS: Je crois que cette phase de notre discussion peut avoir duré cinq ou six minutes.

M. TAYLOR: Pouvez-vous nous dire sur quoi a porté la discussion pendant ces cinq ou six minutes?

M. PEERS: Nous avons, entre autres choses, souligné que nous nous intéressions beaucoup plus à la façon de procéder de la Société par rapport à l'appréciation des émissions qu'à l'identité des personnes qui étaient censées avoir formulé des vues au sujet de l'émission.

M. TAYLOR: Une dernière question. Je comprends que la discussion a duré environ cinq minutes; qu'on a fait une déclaration qui vous a beaucoup préoccupé, mais qu'aucun de vous n'a demandé d'autres détails au sujet de la déclaration voulant qu'on ait exercé des pressions politiques?

M. PEERS: Je me rappelle distinctement être intervenu pour dire que je ne demanderais pas de renseignements à ce sujet. Ceci est à part de la déclaration de M. Walker à l'effet qu'il n'était pas libre de nous communiquer ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien me le permettre, messieurs, je rendrai leur liberté aux témoins maintenant; ils peuvent s'asseoir là où ils voudront. Monsieur H. G. Walker, s'il vous plaît.

Messieurs, je vous présente M. H. G. Walker, directeur de la division de l'Ontario et réseaux anglais. Monsieur Walker, voulez-vous expliquer au Comité en quoi consistent exactement vos fonctions?

M. H. G. WALKER (*Directeur et coordinateur des réseaux de langue anglaise, division de l'Ontario, Société Radio-Canada*): Je suis directeur de la division de la province d'Ontario de la Société et coordinateur des réseaux de langue anglaise.

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, pourriez-vous demander à M. Walker de parler plus fort, s'il vous plaît?

Le PRÉSIDENT: Oui; pourriez-vous parler un peu plus fort, monsieur Walker, s'il vous plaît?

M. WALKER: Mon titre est directeur de la division ontarienne et coordinateur des réseaux de langue anglaise, c'est-à-dire pour la radio et la télévision.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une brève déclaration à faire, monsieur Walker?

M. WALKER: Comme mon nom a été mentionné dans la déclaration que M. Peers vous a lue ce matin, avec la permission du président je vous donnerai lecture de quelques notes officieuses que j'ai écrites dans ce calepin, seulement dans le but d'être un témoin plus utile, au cas où je serais appelé à témoigner devant le Comité,—et, naturellement, on m'a convoqué.

Si vous voulez bien me le permettre, monsieur le président, j'aimerais vous lire simplement ces notes officieuses, qui m'aideront à me rappeler, en toute franchise, les événements de ces derniers jours plutôt difficiles, comme je m'en souviens.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, faites-le. Continuez, monsieur Walker.

M. WALKER: Je le répète, je désire qu'il soit bien compris qu'il s'agit de notes officieuses écrites de ma main. Ceci dit, j'aurai peut-être de la difficulté à les lire parfois, mais je ferai de mon mieux.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous avoir la bonté de parler lentement, afin d'accommoder le sténographe.

M. WALKER: 15 juin: M. Nixon,—M. Nixon est directeur adjoint des réseaux anglais de radiodiffusion,—m'a communiqué les instructions de M. Jennings de supprimer *Preview Commentary*. Le même jour, au cours de l'après-midi, j'ai essayé d'atteindre M. Jennings par téléphone, mais sans succès. Je voulais me renseigner au sujet de la suppression de cette émission.

15 juin; même jour: J'ai envoyé un message par télétype à M. Jennings, dont copie à M. Bushnell, pour protester contre la suppression de *Preview Commentary*, à cause du choix du moment, sinon pour aucune autre raison, n'ayant pas d'autres renseignements.

16 juin: M. Bushnell m'a téléphoné pour dire,—et en toute justice je dois avouer que je ne suis pas trop sûr des citations, mais je ferai de mon mieux pour me rappeler ses paroles: "Vous pensez, j'imagine, que nous sommes tous fous ici", à cause de la suppression de l'émission *Preview Commentary*, mais il m'a appris que cette décision était motivée par d'importantes raisons qu'il m'expliquerait quand j'irais à Ottawa.

17 juin: Arrivé à Ottawa vers l'heure du midi. M. Bushnell m'a appris qu'un trop grand nombre de textes de la série *Preview Commentary* étaient tendencieux ou partiaux, et il m'a donné l'impression,—soulignez "impression", —qu'il y avait eu d'importantes protestations, mais il n'a mentionné aucun nom. Je lui ai demandé s'il était possible de différer la mise en vigueur de cette décision jusqu'à la fin de la présente session du Parlement. Il a répondu, "Non".

17 juin; même jour: Après la rencontre susmentionnée avec M. Bushnell, j'ai vu M. Jennings, qui lui aussi m'a laissé l'impression qu'il y avait eu d'importantes protestations au sujet de *Preview Commentary*. M. Jennings m'a demandé de prendre connaissance d'un message par télétype qu'il adressait à Toronto, donnant instruction de remplacer *Preview Commentary* par *Parliamentary Report*, à compter du 22 juin.

Même date, 17 juin, plus tard: J'apprends que MM. Peers, Gillis et Trotter sont partis de Toronto pour me voir. Ils espéraient, m'a-t-on dit, que je pourrais les renseigner au sujet de la suppression de *Preview Commentary*. Avant leur arrivée j'ai téléphoné à M. Jennings chez lui, le priant de me donner les véritables motifs. Il m'a appris que la situation était si grave que, "des têtes tomberaient", si nous ne supprimions pas *Preview Commentary* à compter du 22 juin. De fait, on devait supprimer l'émission la semaine précédente. On a mentionné des noms en particulier, M. Bushnell et M. Nowlan.

Même date, très tard le soir . . .

M. PICKERSGILL: Je crois que nous devrions avoir une intermission pour accommoder les journaux.

Le VICE-PRÉSIDENT: Continuez. A l'ordre, messieurs. Veuillez continuer, monsieur Walker.

M. FISHER: Voulez-vous répéter cela?

M. PICKERSGILL: J'ai confiance dans les journaux.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je pense que vous avez entendu, monsieur Fisher.

M. FISHER: Je n'ai pas compris.

M. ROBICHAUD: Voulez-vous répéter la dernière question?

M. PICKERSGILL: Je me demande si le témoin ne pourrait pas répéter la dernière phrase, car il y a des membres du Comité qui ne l'ont pas entendue.

M. JOHNSON: Désirez-vous qu'on l'enregistre sur bande sonore?

M. PICKERSGILL: Pourrait-on faire le silence afin que le témoin puisse répéter cette phrase, parce que plusieurs d'entre nous ne l'ont pas entendue.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous pouvez la répéter, il n'y a pas d'inconvénient à cela.

M. WALKER: Les noms mentionnés étaient M. Bushnell et M. Nowlan.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce assez clair? Continuez.

M. WALKER: Même date—je ne sais à quelle heure; plutôt tard: Je me suis efforcé de faire part de l'attitude de la direction,—de M. Bushnell,—à MM. Peers, Gillis et Trotter, les informant, comme je l'avais été moi-même, que quelques-uns des textes de *Preview Commentary* avaient été blessants à l'égard de certaines personnes; et que M. Bushnell dans sa sagesse, semble-t-il, avait pris une décision de sa propre initiative, étant donné ce qui semblait être des menaces à l'endroit des cadres supérieurs de la Société.

M. Peers, M. Gillis et M. Trotter m'ont quitté,—c'est-à-dire, ont quitté ma chambre,—en me laissant l'impression que mes renseignements, ajoutés à ceux que M. Jennings leur avait communiqués antérieurement, les avaient convaincus de l'existence d'une ingérence grave de l'extérieur; et qu'après y avoir réfléchi, ils,—c'est-à-dire, M. Peers, M. Gillis et M. Trotter,—considéreraient la décision de supprimer l'émission *Preview Commentary* comme inacceptable pour eux. J'ai ici entre parenthèses,—"Ce qui veut dire leurs démissions."

20 juin, une heure: Un groupe de fonctionnaires supérieurs de Toronto m'a demandé de prendre part à une réunion spéciale avec eux pour discuter de la situation. Ils étaient unanimes à vouloir obtenir de plus amples renseignements. Dans l'intérêt de l'intégrité de la Société et,—je croyais sincèrement alors et je continue de le croire,—aussi dans l'intérêt de M. Bushnell, je ne me sentais pas obligé de retenir les renseignements que je possédais, et il a fallu reconnaître avec eux, c'est-à-dire, les fonctionnaires supérieurs dépendant de moi,—que des principes fondamentaux étaient en jeu. J'ai également reconnu que nous devrions essayer de faire renverser cette décision afin que, ne fût-ce pour aucune autre raison, le public et la presse ne se méprennent pas à cet égard.

21 juin, deux heures: les fonctionnaires supérieurs tiennent une deuxième réunion avec moi, au cours de laquelle on a préparé une déclaration signée par les fonctionnaires qui étaient venus me rencontrer, et que je dois remettre à M. Bushnell. La déclaration reconnaissait,—si vous me le permettez, je ferai remarquer qu'on l'a lue à la séance de ce matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est exact.

M. WALKER: La déclaration reconnaissait les droits de la direction, mais mettait en doute la sagesse de la décision prise à cause de l'existence de—je cite, —"pression extérieure",—fin de la citation.

21 juin (suite): J'ai lu la déclaration à M. Bushnell, et il a accepté de rencontrer le groupe à 7 heures 30 ce soir-là. La réunion a été regrettable parce qu'en essayant de convaincre M. Bushnell que la décision était mauvaise, de l'avis des fonctionnaires sous ma dépendance, M. Bushnell s'est opposé énergiquement à la déclaration qu'on avait préparée, à quelques-unes des questions, et à la présence de certaines personnes à la réunion.

Même date: M. Bushnell m'a vu privément dans mon bureau... pendant quelques instants seulement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Prenez votre temps.

M. WALKER: Et m'a déclaré que sa décision ne pouvait être renversée, qu'il devait s'y accrocher parce que son poste était en jeu. J'ai dit, "Dans les circonstances, j'en doute"—que la chose fût possible.

22 juin: Un groupe représentatif de fonctionnaires supérieurs m'a prié instamment de demander l'avis du président. Je me suis cru obligé de le mettre au courant de la situation grave qui semblait surgir à Toronto. J'ai téléphoné au président et lui ai demandé de communiquer avec M. Bushnell afin

de connaître le fond de cette affaire. Je me suis bien rendu compte, en parlant au président, que c'était la première fois qu'il entendait parler de la situation, que je lui ai représentée comme grave.

La date suivante est le 23 juin, 2.45 du matin: On me faisait savoir chez moi que les démissions des fonctionnaires supérieurs du service des causeries, et d'autres peut-être, me parviendraient dès le matin.

A la même date, 23 juin, M. Bushnell et d'autres ont été mis au courant des démissions à mesure qu'on me les remettait. M. Bushnell m'a déclaré de nouveau privément à mon bureau qu'il était impossible de renverser la décision. M. Bushnell m'a appris également que notre Conseil avait été parfaitement tenu au courant.

23 juin, vers 5.30 de l'après-midi. M. Bushnell appelle notre président chez lui en ma présence et en présence de M. Jennings, du Celebrity Club de Toronto. Il informe le président que sa décision s'imposait, qu'autrement, lui et le président pourraient tous deux perdre leurs postes.

Le PRÉSIDENT: Pendant que vous rassemblez vos idées, puis-je vous demander si, lorsque M. Bushnell a téléphoné du Celebrity Club, c'était le jour où le Comité était à Toronto?

M. WALKER: Exactement.

24 juin, dans la matinée: M. Jennings, M. Peter McDonald, directeur du réseau anglais de télévision, M. Hallman et moi-même avons été convoqués à la réunion spéciale de notre Conseil. M. Hallman a été notre porte-parole parce que ses obligations à l'égard du réseau étaient directement en cause.

M. Jennings nous a appris plus tard qu'on l'avait retenu à la fin de la réunion, après notre départ, afin de mettre le Conseil bien au courant de la situation. Il nous a déclaré que certains membres du Conseil avaient appris alors tous les détails de la décision pour la première fois, ou des raisons motivant cette décision pour la première fois.

C'est tout ce que j'ai, monsieur le président.

M. BELL (*Carleton*): A-t-on jamais mentionné des noms de personnages politiques ou ayant des relations politiques qui auraient exercé des pressions?

M. WALKER: Pas en ma présence.

M. BELL (*Carleton*): On n'a jamais mentionné de noms au cours d'aucun des entretiens auxquels vous avez assisté?

M. WALKER: Autant que je me souvienne, non.

M. BELL (*Carleton*): Ainsi, vous ne vous fondiez que sur des hypothèses et des déductions, d'après ce qu'on avait dit?

M. WALKER: J'appellerais cela,—vous pouvez avoir raison de désigner la chose comme vous le faites,—mais j'appellerais cela de la logique, étant donné que la Société n'est pas en mesure de relever M. Nowlan de ses fonctions, c'est évident; et si je puis continuer, à ma connaissance, ni notre président, qui préside aussi notre Conseil, ni le Conseil lui-même ne sont en mesure de relever le vice-président des siennes.

M. BELL (*Carleton*): Quelle déduction tirez-vous de cette déclaration?

M. WALKER: Aucune déduction. Logiquement je me suis dit,—et j'imagine que nos autres fonctionnaires supérieurs se sont dit,—que probablement on avait dû exercer une influence quelconque.

M. BELL (*Carleton*): Avez-vous déjà demandé à M. Bushnell, à M. Ouimet, ou à M. Jennings d'où venait cette présumée pression?

M. WALKER: Non, monsieur.

M. BELL (*Carleton*): Pourquoi?

M. WALKER: Je ne peux pas répondre. Je ne sais pas pourquoi. Je ne pensais pas avoir raison de le demander. On m'avait mis au courant de ce qui me semblait être une situation grave, et pour les raisons que j'ai mentionnées dans mes notes officieuses, j'ai pensé que, dans l'intérêt de la Société, je laisserais le règlement de cette question entre les mains de mes supérieurs. C'était tout ce que je pouvais faire.

M. BELL (*Carleton*): Vous êtes intime avec M. Jennings et M. Bushnell?

M. WALKER: Oui, en effet.

M. BELL (*Carleton*): Ainsi, rien ne vous empêchait de poser une question de cette nature, et si vous l'aviez fait, on ne l'eût pas juger impertinente, venant de vous?

M. WALKER: Pas du tout.

M. BELL (*Carleton*): Avez-vous d'autres raisons de ne pas avoir posé la question directement à un ou à l'autre, afin de savoir quelle était la personne en cause?

M. WALKER: Non, monsieur, je n'avais pas de raison.

M. BELL (*Carleton*): Vous avez déclaré que M. Bushnell vous avait dit que sa tête,—je m'excuse, M. Jennings vous avait dit que sa tête et celle de M. Nowlan tomberaient, et que si la tête de M. Nowlan devait tomber, vous n'avez vraisemblablement jamais pensé que M. Nowlan était le personnage politique qui exerçait les pressions présumées?

M. WALKER: Non, pas d'après mes souvenirs.

M. BELL (*Carleton*): Ainsi, dans votre esprit, M. Nowlan devait être absous?

M. WALKER: Oui, je le pense.

M. BELL (*Carleton*): Au sujet de ces impressions que vous avez créées, ou que vous avez eues, d'abord, le 17, quand M. Bushnell vous a parlé de ces textes, vous avez dit,—voici vos propres paroles, je crois:

> Il m'a donné l'impression qu'on avait formulé des protestations importantes.

Pourriez-vous me rapporter les paroles exactes que M. Bushnell a employées lorsqu'il vous a donné cette impression?

M. WALKER: Je le regrette, mais je ne puis me rappeler les paroles exactes. Si vous me permettez de le dire, je crois qu'il est plutôt difficile de se rappeler exactement le langage ou les paroles employées quand il s'agit d'un événement remontant à une semaine ou plus. Je ne voudrais pas essayer de conjecturer quelles étaient les paroles ou le language exact.

Je le répète, on m'a donné l'impression qu'il y avait eu des critiques importantes.

M. BELL (*Carleton*): Des critiques importantes? Monsieur Walker, voudriez-vous essayer de dire au Comité,—le mieux que vous pourrez vous les rappeler,—quelles ont été les paroles employées par M. Bushnell en cette occasion? Je vous avertis franchement que j'ai l'intention de poser la même question à M. Bushnell en une autre occasion. Je tiens à vous le dire en toute justice pour vous.

M. WALKER: Je ne puis ajouter grand-chose aux notes que j'ai lues en rapport avec cette date particulière de mon entretien avec M. Bushnell. Nous avons eu un bref entretien, très court. C'était à l'heure du midi, au moment de mon arrivée. M. Bushnell était excessivement occupé. L'entretien a été des plus courts et s'est déroulé dans son bureau. Et, autant que je me souvienne, sans me servir des paroles exactes, il a passé la plus grande partie du temps à me dire qu'un trop grand nombre de textes étaient tendancieux et partiaux. Je crois que la discussion s'est résumée à cela.

M. FISHER: Monsieur le président, je désire poser une question qui se rattache à celle-ci. Vous dites que vous avez demandé à M. Bushnell de retarder la décision, n'est-ce pas?

M. WALKER: Oui.

M. FISHER: A quoi pensiez-vous?

M. WALKER: Je songeais que cette décision était malheureuse. J'ajouterai que ce retard nous aurait peut-être permis de mieux comprendre les raisons qu'il avait de prendre cette décision. Je me rendais très bien compte aussi qu'en supprimant cette série d'émissions si rapidement, peut-être,—à mon avis du moins,—la décision serait mal interprétée par le public et très certainement aussi par les journaux.

Le PRÉSIDENT: Votre question est-elle une autre question supplémentaire, monsieur Fisher?

M. FISHER: Elle a trait au même point. Lorsque vous lui avez demandé de retarder sa décision, a-t-il répondu "non" immédiatement?

M. WALKER: Une question de secondes, dirai-je; oui.

M. FISHER: Plus tard, le même jour, lorsque M. Peers vous a questionné à ce sujet, vous avez vu M. Jennings et de nouveau vous avez dit avoir eu l'impression qu'on avait formulé une protestation importante. M. Jennings vous a-t-il laissé la même impression que M. Bushnell à l'égard du genre de personnage qui avait protesté, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'une personne très importante?

M. WALKER: J'ai eu une impression plus forte, si je puis m'exprimer ainsi, simplement parce que M. Jennings semblait bien bouleversé, tout particulièrement bouleversé d'avoir à envoyer ce télétype, dont j'ai parlé ici, donnant des instructions très claires et très précises au sujet de la suppression de l'émission *Preview Commentary*. Il semblait fort bouleversé. Ceci a créé une très vive impression chez moi, car je n'avais pas eu d'autre indication, qu'il devait sûrement y avoir une ingérence quelconque de l'extérieur. C'est l'impression que j'ai eue.

M. FISHER: Plus tard, lorsque vous avez téléphoné à M. Jennings on vous a dit que "des têtes tomberaient". Êtes-vous certain que c'est l'expression qu'on a employée?

M. WALKER: En tenant compte de la fragilité d'un être humain ordinaire, —et je me considère comme un être raisonnablement normal,—il est assez difficile, dans une situation fort ennuyeuse comme celle-ci l'était pour moi, et pour bien d'autres fonctionnaires, de se rapepler tout. Pour ma part, au meilleur de mes souvenirs, bien sincèrement,—et j'ai mes notes ici où j'ai mis ces mots entre guillemets,—il a dit que des têtes tomberaient.

M. FISHER: Il vous a dit également alors que l'émission aurait dû cesser une semaine plus tôt?

M. WALKER: Oui. Il a essayé de me faire comprendre que c'était tellement important que l'ordre ou la décision, de supprimer l'émission auraient dû s'appliquer une semaine plus tôt. Je ne sais pas ce qui avait retardé l'application.

M. FISHER: Une dernière question. J'aimerais vous entendre répéter avoir entendu dire que les têtes qui devaient tomber étaient celles de M. Bushnell et de M. Nowlan.

M. WALKER: Oui.

M. TAYLOR: Quand avez-vous rédigé les notes dans ce calepin? L'ont-elles été pour raviver votre mémoire aujourd'hui, ou l'ont-elles été sous forme de journal quotidien?

M. WALKER: Je dirais que c'est un peu pour ces deux raisons, monsieur. En somme, j'ai préparé la plus grande partie de ces notes hier soir, mais j'avais accumulé une foule de notes à partir du 15 juin.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que, d'ordinaire vous faites des notes de toutes les conversations?

M. WALKER: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'avais l'intention de poser d'autres questions au témoin, mais je ne le ferai pas.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions au témoin?

M. CHAMBERS: Je propose qu'on rende la liberté au témoin et qu'on appelle M. Jennings.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Walker. Monsieur Jennings, avancez s'il vous plaît. Il n'est pas nécessaire de présenter M. Jennings de nouveau. Vous le connaissez tous. Avez-vous une déclaration à faire, monsieur Jennings?

M. Charles JENNINGS (*Contrôleur des émissions*): Monsieur le président et messieurs, j'ai ici une déclaration que j'ai rédigée dimanche dernier.

Le jeudi 11 juin, M. Bushnell m'a appris que l'émission *Preview Commentary* devait prendre fin vendredi de la semaine suivante, le 19 juin. On m'a dit alors qu'on me donnerait des explications sous peu. Plus tard, on m'a expliqué que le président et le président suppléant perdraient tous deux leurs postes si on ne mettait pas fin à cette émission et que la situation du ministre serait compromise, et qu'on ne pouvait pas revenir sur cette décision.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous aller un peu plus lentement?

M. PICKERSGILL: La vitesse de la dictée est peut-être celle qui conviendrait.

M. JENNINGS: Vu notre indépendance traditionnelle, j'ai protesté contre ce qui résulterait d'une telle ligne de conduite, et demandé le temps d'étudier une formule de nature à atténuer le choc de la directive visant à supprimer l'émission, directe qu'on me disait irrévocable. J'ai présenté une déclaration à cet effet au cours de l'après-midi, et on m'a dit qu'elle était acceptable. C'est la déclaration que M. Peers a déposé ce matin en faisant son exposé.

Le lundi 15 juin, j'ai rencontré Frank Peers à Ottawa, ayant pris des mesures en vue de sa venue au sujet d'une autre affaire. J'ai ouvert notre entretien en lui montrant la déclaration qui avait été préparée. Il en a été bouleversé et a demandé à voir le président suppléant. C'était impossible parce que M. Bushnell devait s'occuper de diverses autres questions ayant trait au comité parlementaire qui devait se réunir le lendemain matin.

M. Peers est retourné à Toronto le lundi soir et, je suppose, a commencé à discuter de la question avec son personnel. Il en est résulté que MM. Peers, Gillis et Trotter se sont rendus à Ottawa par avion, tard le mercredi soir, afin d'y rencontrer M. H. G. Walker, directeur de la division des réseaux anglais, qui était à Ottawa pour d'autres questions.

Plus tôt ce mercredi soir, M. Walker m'a téléphoné chez moi pour me dire qu'une grande consternation régnait chez le personnel des causeries à Toronto, et m'a appris que ces personnes se rendaient à Ottawa. Il m'a supplié de lui donner les raisons de cette décision, et je l'ai fait. On m'a dit qu'il avait rencontré MM. Peers, Trotter et Gillis à sa chambre d'hôtel très tard ce même soir.

Le jeudi matin 18 juin, MM. Peers, Gillis et Trotter étaient encore à Ottawa, mais M. Bushnell étant indisposé, n'a pu assister à la réunion du Comité parlementaire. Je ne sais pas quand MM. Peers, Trotter et Gillis sont retournés à Toronto, mais il a été impossible à M. Bushnell de les recevoir

pendant qu'ils étaient à Ottawa. Bien qu'il eût fait tous les efforts possibles pour se rendre au bureau, il ne put recevoir personne d'autre que M. Dunsmore et moi-même, et nous avons finalement réussi à le faire retourner à sa maison d'été dans la Gatineau.

Au cours de l'intervalle écoulé entre le jeudi 11 juin et le mercredi suivant 17 juin, à plusieurs reprises j'ai eu des entretiens avec M. Bushnell sur les conséquences de la mise en ondes de la nouvelle émission, *Parliamentary Report*, et il m'a dit que pour aucune considération la décision ne pouvait être renversée. Le lundi ou mardi, j'avais préparé des directives à expédier par télétype, ce que j'ai fait mercredi le dix-sept.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter, monsieur Jennings, avant que M. Lambert pose sa question.

M. LAMBERT: J'aimerais examiner ceci d'abord, monsieur le président, avant de poser des questions.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chambers, désirez-vous poser une question?

M. CHAMBERS: J'aimerais élucider une couple de points, surtout en ce qui a trait au début, où vous parliez vite. A quelle date avez-vous reçu instruction de supprimer l'émission?

M. JENNINGS: Le jeudi 11 juin.

M. CHAMBERS: Et on vous a dit que vous recevriez des explications plus tard?

M. JENNINGS: J'ai dit, sous peu.

M. CHAMBERS: Et quand les avez-vous reçues?

M. JENNINGS: Environ une heure plus tard. On ne m'a pas donné d'explications en premier lieu parce que M. Bushnell attendait un rendez-vous. Il était à l'extérieur de sa porte.

M. CHAMBERS: A quelle heure était-ce?

M. JENNINGS: Vers midi, je crois.

M. FISHER: Vous avez entendu le témoignage de M. Walker sur votre conversation téléphonique avec lui, au cours de laquelle vous auriez dit, d'après ses souvenirs, "que des têtes tomberaient", et vous auriez ajouté que M. Bushnell et M. Nowlan seraient visés. Est-il exact que vous lui avez donné cette impression?

M. JENNINGS: Je lui ai certainement communiqué ces renseignements, mais je ne reconnais pas cette expression comme l'une de celles dont je me servirais.

M. FISHER: Où avez-vous obtenu ce renseignement que M. Nowlan était impliqué dans l'affaire au point de voir sa position compromise; était-ce de M. Bushnell?

M. JENNINGS: Je le regrette; je croyais avoir exposé la chose clairement au début de mes observations. Mais on m'a donné instruction de mettre fin à l'émission *Preview Commentary*, et le reste. Il s'agit de M. Bushnell; et plus tard M. Bushnell m'a donné des explications, et ainsi de suite.

M. FISHER: Puis-je poser la même question que M. Bell a posée à M. Walker. Avez-vous demandé des renseignements à ce sujet et cherché à connaître l'orgine des pressions exercées?

M. JENNINGS: M. Bushnell ne m'a jamais dit ni révélé d'où venait l'influence qui l'obligeait à prendre sa décision.

M. FISHER: Pourquoi n'avez-vous pas persisté à chercher l'origine de cette influence?

M. JENNINGS: Je le répète, je ne sais que répondre à cette question, monsieur Fisher. J'ai reçu l'information. Ce fut tout un choc pour moi. Je suis parti et j'ai essayé de préparer la formule dont je vous ai parlé.

M. FISHER: Vous n'avez jamais refusé de croire à cette déclaration?

M. JENNINGS: Je me suis demandé si je pouvais en croire mes oreilles.

M. LAMBERT: Des noms ont-ils été mentionnés devant vous?

M. JENNINGS: Non.

M. LAMBERT: Avez-vous jamais demandé des noms?

M. JENNINGS: Non, je n'en ai pas demandé.

M. PICKERSGILL: J'aimerais poser une autre question.

M. LAMBERT: Avez-vous demandé des explications au sujet de cette déclaration, étant donné que vous l'aviez trouvée plutôt singulière, comme vous dites?

M. JENNINGS: Pas que je me souvienne, monsieur Lambert. Nous vivions des moments de grande tension.

M. PICKERSGILL: J'aimerais poser une autre question.

Le PRÉSIDENT: Faites.

M. PICKERSGILL: Monsieur Jennings, pensiez-vous qu'il eût été superflu de poser une question quant à la source de l'information?

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous répéter votre question, monsieur Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Je lui ai demandé si, à son avis, il eût été superflu de demander à M. Bushnell quelle était la source de la directive.

M. JENNINGS: Non, je n'ai pas pensé à cela en particulier; je le regrette, Monsieur Pickersgill.

M. TAYLOR: Je désire me reporter au 15 juin. M. Peers était venu à Ottawa dans un but particulier.

M. JENNINGS: Oui.

M. TAYLOR: Et vous lui avez fait part du changement?

M. JENNINGS: Je lui ai remis une déclaration.

M. TAYLOR: Lui avez-vous dit qu'il y avait eu de l'ingérence politique?

M. JENNINGS: Non, je ne l'ai pas fait.

M. TAYLOR: Voici que la direction décidait de supprimer une émission...

M. JENNINGS: Oui.

M. TAYLOR: Pourquoi M. Peers est-il retourné en vitesse à Toronto pour réunir ces gens-là, alors que la direction avait donné un ordre? S'il n'y avait pas d'ingérence à ce moment-là, pourquoi causait-il tout ce branle-bas?

M. JENNINGS: C'est parce qu'il était en désaccord complet avec la logique de la décision, qu'il est retourné et a discuté l'affaire avec ses gens, comme je l'ai supposé, dans ma déclaration.

M. TAYLOR: Et plus tard il a découvert par votre entremise et par M. Walker qu'il y avait eu de l'ingérence politique?

M. JENNINGS: Pas par mon entremise.

M. TAYLOR: Par l'entremise de M. Walker?

Le PRÉSIDENT: On a demandé s'il l'avait appris par votre entremise ou par M. Walker.

M. JENNINGS: Je n'ai pas eu d'entretiens avec M. Peers après la réunion du lundi 15 juin, et il l'a dit dans sa déclaration ce matin.

M. PICKERSGILL: Monsieur Jennings, M. Peers nous a dit ce matin qu'il avait communiqué avec vous à deux ou trois reprises pendant qu'il était à Ottawa, afin d'obtenir un rendez-vous avec M. Bushnell.

M. JENNINGS: C'est vrai.

M. McCLEAVE: J'avais l'intention de demander au témoin s'il n'admet pas avec moi qu'en certaines occasions le président suppléant de Radio-Canada est capable de se servir d'un langage très coloré.

M. JENNINGS: Je le connais depuis un grand nombre d'années, et la chose peut lui arriver en de rares occasions.

M. FISHER: Monsieur Jennings, vous pourrez refuser de répondre à cette question, si vous le désirez. Avez-vous, à un moment quelconque, songé à démissionner, vous-même, au sujet de cette affaire?

M. BELL (*Carleton*): Ce n'est pas une question équitable, à mon avis.

Le PRÉSIDENT: Vous n'êtes pas tenu de répondre à cette question, monsieur Jennings, à moins que vous ne le désiriez.

M. JENNINGS: Alors, je n'y répondrai pas.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Fisher?

M. FISHER: Non.

M. BELL (*Carleton*): Pourrions-nous appeler M. Bushnell?

Le PRÉSIDENT: Est-ce votre bon plaisir?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bushnell, s'il vous plaît. Messieurs, voici M. Bushnell; il n'est pas nécessaire que je vous le présente de nouveau. Monsieur Bushnell, avez-vous une brève déclaration à nous lire.

M. Ernest BUSHNELL (*Président suppléant de la Société Radio-Canada*): Je désire déclarer, aussi simplement et directement que possible, que jamais, en aucun temps, un ordre ou une directive ne m'ont été donnés, à moi, ou à mon président, M. Ouimet, par l'hon. George Nowlan, ni par des membres du Parlement ni par quelqu'un d'autre dont on pourrait dire qu'il exerce une influence politique.

J'ai inclus le nom de M. Ouimet dans ma déclaration avec son plein consentement.

On a prétendu que la direction de la Société a été sensible aux critiques et aux divergences d'opinion qui, de temps à autre, sont exprimés par des membres du Parlement, soit privément, soit publiquement.

Se boucher complètement les oreilles aux critiques, qu'elle qu'en soit la source, serait, à mon avis, un signe d'irresponsabilité totale de la part de la direction.

Donner aux critiques, d'où qu'elles viennent, plus de poids que ne devrait en donner la Société serait également un signe de grave irresponsabilité.

En voilà assez pour les généralités. Alors, pourquoi ai-je décidé de supprimer l'émission *Preview Commentary* pour la remplacer par une autre? C'est parce que je croyais qu'elle avait dévié de son but premier et ne donnait pas satisfaction. Ayant pris ma décision, j'ai pris rapidement les moyens de lui substituer un rapport objectif de nouvelles de la scène parlementaire d'Ottawa.

Maintenant, monsieur le président, je crains d'être obligé de reconnaître que du point de vue de l'opportunité,—ce qui est souverainement important à la radio,—j'ai peut-être un peu mal choisi mon temps. J'ai été très occupé au cours des six derniers mois et, comme vous le savez, nous avons eu toute une série de chocs et de tensions à subir récemment, et voici qu'une situation se présentait qu'il était en mon pouvoir de redresser immédiatement. J'ai accompli mon devoir comme je le comprenais, eu égard à toutes les circonstances. Ceci est la vérité, monsieur le président, et l'explication toute simple.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. PICKERSGILL: Je désire demander à M. Bushnell...

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous, monsieur Pickersgill, vous tenir debout, ou parler plus fort, l'un ou l'autre?

M. PICKERSGILL: Je me lèverai avec plaisir. Je voudrais savoir si le premier ministre a déjà parlé à M. Bushnell de cette émission, de façon officielle ou non?

M. BUSHNELL: Non, monsieur, jamais. Je n'ai pas parlé au premier ministre...Je n'ai pas eu l'honneur de lui parler depuis deux ans.

M. PICKERSGILL: Puis-je poser une autre question à M. Bushnell? Quelqu'un, supposément porte-parole du premier ministre, vous a-t-il jamais parlé de cette émission?

Le PRÉSIDENT: Qu'entendez-vous au juste par cela, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Quelqu'un qui vous aurait dit parler au nom du premier ministre.

Le PRÉSIDENT: Qui serait-il?

M. PICKERSGILL: Je préfère poser mes questions moi-même, si le président me le permet.

Le PRÉSIDENT: Et je vous laisse libre de ne pas y répondre, monsieur Bushnell, à moins qu'il ne parle de cas concrets,—ainsi nous sommes dans une impasse à ce sujet. Aimeriez-vous modifier votre question, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Non, je ne modifierai pas ma question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous y répondre, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Je crois qu'il vous faudra m'expliquer ce que vous entendez par "supposément".

M. PICKERSGILL: Je le ferai avec plaisir, et je le ferai en employant les termes dont je me suis servi la deuxième fois,—quelqu'un qui vous aurait dit parler au nom du premier ministre?

M. BUSHNELL: Non. Permettez-moi une explication. Disant parler au nom du premier ministre?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. BUSHNELL: Non.

M. PICKERSGILL: Est-ce que quelqu'un, disant exprimer les vues du premier ministre, vous a parlé de cette émission?

M. BUSHNELL: Non.

M. PICKERSGILL: C'est tout ce que je voulais demander.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Pickersgill.

M. BRASSARD (*Lapointe*): Je me demande si j'ai bien entendu. M. Bushnell quand il a dit dans la première phrase de sa déclaration,—quand il a employé le mot "ordre"? Pourrai-je lui poser une question? Lui a-t-on fait sentir ou laissé entendre, de la part d'un ministre de la couronne, que cette émission dût être supprimée?

M. BUSHNELL: Non, monsieur.

M. FISHER: Monsieur Bushnell, ce qui nous intéresse tous beaucoup, je crois, c'est de savoir comment M. Jennings a eu l'impression,—qui a été transmise à M. Walker, et plus tard aux trois personnes que nous avons convoquées ici aujourd'hui,—que, pour me servir des termes de M. Walker, "des têtes tomberaient".

M. BUSHNELL: Monsieur Fisher, M. Jennings a dit qu'il ne pouvait pas assurer que j'avais employé exactement ces termes, mais je l'ai fait.

M. FISHER: Vous avez employé ces termes?

M. BUSHNELL: Oui.

M. FISHER: Pourquoi?

M. BUSHNELL: C'est assez long à expliquer. Aucune tête ne devait tomber à cause de la suppression de cette émission, mais vous conviendrez, je crois, que les jouprnaux ont déclaré,—j'ai entendu dire qu'une déclaration de cette nature avait été faite, si vous le voulez, par des membres de partis politiques, et j'étais convaincu que, par suite de cette série plutôt tragique de circonstances que nous avons connues depuis six mois, si nous ne faisions pas mieux que cela des têtes tomberaient certainement,—et avec raison.

M. FISHER: Voulez-vous dire, monsieur Bushnell, que l'atmosphère était telle, au moment où vous avez pris votre décision, que vous sentiez que votre poste et celui de M. Ouimet étaient en jeu?

M. BUSHNELL: A tort ou à raison, cela pouvait arriver. C'est ce que je croyais.

M. FISHER: Si votre poste était en jeu, d'où la menace venait-elle?

M. BUSHNELL: La menace, si vous voulez, pouvait... aurait pu venir de plusieurs endroits différents.

M. FISHER: Avez-vous jamais discuté de cette atmosphère, ou de cette situation particulière, avec M. Nowlan?

M. BUSHNELL: Oui.

M. FISHER: Quel conseil vous a-t-il donné?

M. BUSHNELL: Je crois que vous avez employé le bon mot, monsieur Fisher.

Le PRÉSIDENT: C'est coutumier à M. Fisher.

M. BUSHNELL: Étant donné le poste que j'occupais ces six derniers mois, et avant cela, après la nomination de M. Ouimet et de moi-même, nous avons eu l'occasion de discuter de questions avec M. Nowlan, et... à mon avis, avec raison.

M. Nowlan nous a signalé de temps à autres certaines choses qu'il,—comment dirai-je?,—jugeait ne pas être administrées comme il convenait.

M. FISHER: Vous avez envisagé cette question, non pas comme une question de principe mais comme une question d'administration?

M. BUSHNELL: Je ne...

M. FISHER: J'entends, la question de l'émission *Preview Commentary?*

M. BUSHNELL: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire à celle-ci? Vous avez déclaré, monsieur Bushnell, que vous aviez de bonnes raisons... que vous avez données au Comité... de supprimer l'émission *Preview Commentary*. Alors, puis-je vous demander si ces menaces... dont vous nous avez parlé, mais dont vous ne pouviez pas facilement identifier la provenance,... étaient réelles ou imaginaires?

Autrement, avez-vous laissé entendre qu'on pourrait se servir de cela comme d'un moyen pour atteindre la fin que vous désiriez, en remplaçant l'émission pour les raisons que vous avez indiquées?

M. BUSHNELL: Non; j'ai pris la décision de remplacer cette émission par une autre, de moi-même, et sans l'intervention d'aucun autre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je comprends cela, monsieur Bushnell. Ce que je voudrais savoir c'est si: en convainquant vos collègues de la nécessité d'agir de la sorte, comme deuxième partie... si je puis m'exprimer ainsi... de votre raisonnement, vous n'avez pas laissé entendre qu'il y avait eu des menaces, en vue de les convaincre, sans égard aux faits?

M. BUSHNELL: Mon raisonnement s'appuyait en bonne partie sur les faits.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question. Monsieur Bushnell, en votre qualité de directeur suppléant de Radio-Canada,

étiez-vous d'avis que certaines des dernières émissions de *Preview Commentary*. n'étaient pas des rapports fondés sur les faits?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MCINTOSH: Lorsque vous avez créé cette série d'émissions, aviez-vous l'intention, ou le Conseil avait-il l'intention que *Preview Commentary* consiste en un rapport des faits?

M. BUSHNELL: Je dirai, monsieur, que tous les rapports devraient non seulement reposer sur les faits mais être objectifs.

M. MCINTOSH: Voudriez-vous dire au Comité, monsieur Bushnell, quelles émissions... à quelles dates les rapports de *Preview Commentary* n'ont pas été conformes aux faits?

M. BUSHNELL: Je n'aimerais pas le faire.

M. MCINTOSH: A votre avis, quand ont-ils commencé à ne pas être conformes aux faits?

M. BUSHNELL: Je dois avouer qu'étant fort occupé, cette question ne m'a pas été signalée avant le début de l'année, je crois. Puis, comme ces émissions étaient entre les mains de personnes fort compétentes, j'ai pensé qu'elles y verraient. C'est il y a environ un mois que j'ai commencé à demander à voir les textes. C'est mon opinion personnelle,—et il n'est que juste d'ajouter que M. Jennings et M. MacArthur, notre ancien rédacteur en chef des nouvelles, ont lu les textes et constaté que certains d'entre eux, du moins, n'étaient pas ce que Radio-Canada était en droit de s'attendre qu'ils fussent d'ordinaire.

M. MCINTOSH: Monsieur Bushnell, quel était celui de votre personnel qui était chargé de voir à ce que l'émission soit conforme aux faits, avant que la chose vous soit soumise, à votre titre de président?

M. BUSHNELL: Il vous faudra peut-être remonter assez loin. Je crois que cette responsabilité incombe d'abord à quelqu'un ici à Ottawa. Puis je sais que...

M. MCINTOSH: Qu'entendez-vous par "ici à Ottawa"?

M. BUSHNELL: Un réalisateur du service des causeries et des affaires de l'État.

M. MCINTOSH: Mais, au nombre de ceux qui ont témoigné ici aujourd'hui?

M. BUSHNELL: J'hésiterais à rectifier ce que j'ai cru que M. Peers a dit. J'avais certainement l'impression qu'on renvoyait ces textes à Toronto. Or, il se peut qu'il n'en soit pas ainsi. Il peut n'avoir qu'entendu les émissions.

M. MCINTOSH: Qui voulez-vous dire par "il"?

M. BUSHNELL: M. Peers. Mais il faudrait que je demande à M. Peers de corroborer la chose lui-même. La responsabilité passe du réalisateur à Ottawa à M. Peers à Toronto, ou à quelqu'un d'autre à qui il a délégué cette responsabilité. Puis, en matière d'organisation, c'est M. Jennings qui, en dernier ressort, est responsable de la ligne de conduite suivie en matière de programmation, et M. Jennings fait rapport à la direction.

Le PRÉSIDENT: M. McIntosh, vous êtes intervenu dans l'interrogatoire pour poser une question supplémentaire. Je voudrais être juste, mais nous ne le sommes pas à l'égard de M. Fisher; et je reviendrai à vous plus tard. La parole est à M. Fisher.

M. FISHER: Je devrai examiner certains renseignements obtenus par M. McIntosh. Quelle est votre conception d'un reportage, si vous considérez cette émission comme un rapport de faits?

M. BUSHNELL: Je crois qu'un rapport, pour être conforme aux faits, doit mettre en lumière tous les aspects d'une situation particulière.

M. FISHER: Monsieur Bushnell, l'émission dure 3½ minutes et porte sur les événements d'une journée parlementaire très chargée. Reconnaissez-vous qu'il y a un choix de faits et de questions? Admettez-vous qu'un choix des faits et des questions s'impose à celui qui doit accomplir cette tâche?

M. BUSHNELL: Je ne dirais pas le contraire.

M. FISHER: Ainsi, un rapport direct des faits survenus au cours d'une journée parlementaire est, dans la pratique, presque une impossibilité?

M. BUSHNELL: C'est ainsi que j'envisage les choses pour ma part.

M. FISHER: Est-ce pour cette raison que vous avez supprimé l'émission, parce qu'il est impossible de présenter un rapport complet des faits? Le cas échéant, pourquoi a-t-on eu l'idée d'abord de demander des journalistes?

M. BUSHNELL: Je le répète, monsieur Fisher, quand nous avons commencé cette émission, j'imaginais qu'elle présenterait des faits, même au cours de la courte période de temps qu'on y consacrait; et qu'elle pourrait, au moins, pendant cette courte période, mettre en évidence un, deux, ou trois, peut-être davantage,—des événements importants intervenus au Parlement la journée précédente.

On n'a pas pensé à autre chose et, à bien y réfléchir, on a pu se tromper. Je ne voudrais pas porter atteinte à l'honneur des nombreux excellents correspondants qu'on trouve à la Tribune de la presse, mais on leur demande de préparer un rapport, en très peu de temps, il est vrai; quand ils rentrent chez eux le soir, probablement fatigués,—et je ne vois pas comment ils ne le seraient pas,—ils doivent penser à ce qu'ils diront le matin, où l'écrire à la machine le soir même. Puis l'intéressé doit se rendre au studio le lendemain matin vers 7.30, et le réalisateur est censé revoir le texte avec lui. Je ne crois pas qu'il soit raisonnable de demander aux gens de faire cela. Comme les services normaux de presse nous fournissent une quantité considérable de nouvelles, je me suis dit que nous aurions plus de matière où choisir, sans opinion, et pourrions présenter immédiatement après notre bulletin de nouvelles du matin, un rapport qui réfléterait, en ce qui concerne le public... le mot réfléter n'est pas ce qu'il me faut. . . qui donnerait au public,—non pas de tout le Canada, parce que cette émission n'atteint pas toutes les régions,—mais dans les régions comprises dans son rayonnement, une meilleure idée de ce qui se passe au Parlement.

M. FISHER: Pour revenir...

Le PRÉSIDENT: Je vous ferai remarquer, monsieur Fisher, que ce genre de questions viole le Règlement. Nous interrogeons la direction et demandons au témoin pourquoi il a pris une certaine décision. Je ne peux pas...

M. FISHER: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas le rapport avec la motion. Vous savez en quoi elle consiste, et il est inutile de la lire de nouveau. Nous avons le témoignage de M. Bushnell sur cette motion. Y a-t-il d'autres questions au sujet de la motion?

M. FISHER: Oui. Pourquoi M. Bushnell ne s'est-il pas consulté avec M. Peers à ce sujet? Votre explication diffère de la sienne. Pourquoi ne vous êtes-vous pas consulté avec M. Peers ou M. Jennings au sujet de cette affaire?

M. BUSHNELL: Peut-être aurais-je dû le faire, monsieur Fisher. Je n'ai pas cherché à éviter M. Peers lorsqu'il est venu ici. J'ai vu M. Peers à l'extérieur du Parlement; et M. Jennings a commis une légère erreur de dates, je crois. Il peut me reprendre si je me trompe, mais je crois avoir vu M. Peers ici au Comité parlementaire le mardi. C'est peut-être jeudi,—non, ce n'est certainement pas jeudi, parce que j'étais malade.

M. FISHER: Vous avez donné l'impression à M. Jennings et à M. Walker que les deux postes étaient en jeu, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Malheureusement, c'est ainsi qu'ils ont interprété les choses.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIntosh, vous désirez poser des questions se rattachant à la motion?

M. MCINTOSH: Oui, je désire poser quelques questions pour faire suite à celles que j'ai posées tantôt. M. Bushnell, vous avez dit que dès le 1er janvier vous vous étiez rendu compte que *Preview Commentary* n'était pas une émission de faits et que vous songiez alors à la modifier ou à la supprimer. Avez-vous laissé entendre à M. Peers, soit par lettre soit verbalement, ce que vous pensiez à ce sujet?

M. BUSHNELL: Non.

M. MCINTOSH: Antérieurement à quelle date?

M. BUSHNELL: Antérieurement à la date, je crois, à laquelle M. Jennings lui a envoyé un message par télétype.

M. MCINTOSH: Y avait-il un autre moyen par lequel il aurait pu savoir ce que vous pensiez de cette émission?

M. BUSHNELL: Pas que je sache.

M. MCINTOSH: Est-ce que certains des autres directeurs ont su ce que vous pensiez de cette émission, avant cette date?

M. BUSHNELL: Par directeurs, entendez-vous les directeurs de mon Conseil?

M. MCINTOSH: Oui.

M. BUSHNELL: Je ne sache pas qu'ils fussent au courant de ce que je pensais; mais il n'est que juste de dire que le Conseil avait porté à mon attention, plus d'une fois, toute la question des émissions de commentaires objectifs, impartiaux et dignes de confiance. Le Conseil, comme vous le savez, est formé de personnes venant de différentes régions du pays, et il est nouveau.

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, mais je le répète, je ne vois pas comment ceci se rattache le moindrement à la motion.

Avez-vous des questions qui portent sur la motion, monsieur McIntosh ou monsieur Taylor?

M. PICKERSGILL: J'essaie d'attirer votre attention depuis un bon moment.

Le PRÉSIDENT: Je regrette, mais je ne vous ai pas vu.

M. TAYLOR: M. Bushnell dit qu'il n'y a pas eu d'ingérence politique. Ses collègues ont cru, ou ont été portés à croire, qu'il y en avait eu. Apparemment, il y a eu une très brève discussion avec M. Jennings au sujet de la suppression de l'émission, et au sujet des raisons de sa suppression. Des rumeurs avaient probablement cours qu'il y avait de l'oppositon, ou des déclarations avaient été faites qu'il y avait de l'ingérence politique. N'aurait-il pas été sage alors d'étouffer ces rumeurs dans l'œuf, de concert avec vos collègues?

M. BUSHNELL: Oui.

M. TAYLOR: N'aurait-il pas été sage de les faire venir et de mettre fin à cet état de choses en essayant de les convaincre?

M. BUSHNELL: Oui.

M. TAYLOR: Et, en second lieu, il semble qu'ils aient essayé d'obtenir un rendez-vous avec la direction, mais sans succès.

M. BUSHNELL: J'ai avoué ma faute.

M. Taylor: Oui, et de façon bien équitable, je crois.

M. PICKERSGILL: Voici ma question: la décision a-t-elle été prise parce qu'il croyait que l'émission était mauvaise, ou parce qu'il pensait qu'elle ne plaisait pas au gouvernement?

M. BUSHNELL: J'ai pris cette décision parce que l'émission en elle-même ne me semblait pas aussi bonne qu'elle aurait dû l'être, et j'ai aussi raison de croire qu'elle déplaisait à un grand nombre de gens. Les rapports qui me parvenaient de mon Conseil et de certains hommes d'affaires que je connais, et de certains autres, comme les instituteurs, me démontraient clairement que cette émission n'atteignait pas le but pour lequel, à mon sens, elle avait été créée.

M. PICKERSGILL: J'ai une deuxième question. M. Bushnell a convenu avec M. Fisher qu'il avait employé le bon mot lorsqu'il s'est servi du mot "conseil" au sujet de l'entretien entre M. Nowlan et M. Bushnell. Je me servirai donc de ce terme. Avez-vous jamais reçu un conseil de M. Nowlan suivant lequel cette émission déplaisait au gouvernement ou à quelqu'un du gouvernement?

M. BUSHNELL: Vous me demandez si j'ai reçu des conseils de lui?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. BUSHNELL: Non.

M. PICKERSGILL: Vous a-t-il laissé entendre, ou vous a-t-il de quelque façon donné à penser que cette émission déplaisait au gouvernement ou à quelqu'un du gouvernement.

M. BUSHNELL: Il m'a donné l'impression que plusieurs émissions avaient déplu à un grand nombre de personnes dans le gouvernement et ailleurs.

M. PICKERSGILL: Une dernière question. Si M. Bushnell ne désire pas y répondre, je n'insisterai pas.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. PICKERSGILL: Comment M. Jennings a-t-il eu l'impression que la tête de M. Nowlan pourrait tomber?

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous répondre à la question?

M. BUSHNELL: Je préfère n'y pas répondre.

M. PICKERSGILL: Très bien.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous aurons sans doute l'occasion de siéger de nouveau plus tard. Par ailleurs, comme Sa Majesté la Reine doit arriver bientôt, pourriez-vous nous indiquer quand vous avez l'intention de lever la séance.

Le PRÉSIDENT: Nous avons presque terminé l'interrogatoire de M. Bushnell.

M. BRASSARD: Je désire poser une autre question. M. Bushnell vient de dire à M. Pickersgill qu'au cours de l'entretien qu'il a eu avec M. Nowlan, ce dernier lui a donné l'impression que plusieurs émissions déplaisaint à un grand nombre de persones. Je demande si, en particulier, l'émission *Preview Commentary* a été mentionnée au cours de cet entretien.

M. BUSHNELL: Je ne saurais vraiment pas répondre à cette question.

M. FISHER: M. Walker nous a parlé d'une conversation téléphonique que vous aviez eue de Celebrity Club avec M. Ouimet. Est-il vrai que dans cette conversation, telle que rapportée par M. Walker, vous avez dit à M. Ouimet que si l'émission n'était pas supprimée, votre poste et le sien seraient compromis?

M. BUSHNELL: Étant donné qu'il y avait deux témoins, M. Jennings et M. Walker, je ne pense pas que je puisse le nier catégoriquement. Mais ce que j'ai dit, ou ce que j'ai voulu dire, c'est que si, en général, on ne faisait rien pour corriger quelques-unes de nos erreurs, ce pourrait bien être possible.

M. FISHER: De quelles erreurs s'agit-il?

M. BUSHNELL: Je pense que vous en avez suffisamment entendu parler.

M. FISHER: Continuez.

M. BELL (*Carleton*): Cette conversation a eu lieu après une trentaine de démissions, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Oui; je crois qu'il en est ainsi. Ma mémoire des dates n'est pas trop fidèle. Cependant, c'est le jour où le Comité s'est réuni à Toronto.

M. FISHER: Monsieur le président, la motion en vertu de laquelle nous avons convoqué ces trois témoins à comparaître au Comité portait qu'ils soient invités à rendre témoignage au sujet de l'accusation qu'on avait exercé de l'influence clandestine de caractère politique. Pouvez-vous comprendre pourquoi ils ont porté cette accusation?

M. BUSHNELL: Non; je ne le peux pas, monsieur Fisher. Nous ferions bien, je crois, de définir le mot "clandestine"

...fait volontairement dans le secret, et d'ordinaire dans un mauvais dessein.

Le PRÉSIDENT: Ou de façon illicite.

M. BUSHNELL: Je n'ai jamais fait cela.

M. FISHER: Êtes-vous d'avis, monsieur Bushnell, qu'en démissionnant, ces trois personnes se sont mises dans une situation très grave?

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous connaître son opinion à ce sujet?

M. FISHER: Oui.

M. BUSHNELL: Eh bien, je vous donnerai mon opinion pour ce qu'elle vaut. Je crois qu'à la lumière des événements, ils ont peut-être pensé que c'était la seule ligne de conduite qu'ils pouvaient suivre.

M. FISHER: M. Walker et M. Jennings ont laissé entendre dans leurs témoignages qu'ils avaient donné l'idée à ces trois personnes que des pressions politiques avaient été exercées. Admettez-vous qu'ils ont pu sincèrement en venir à cette conclusion d'après ce qu'on leur avait dit.

M. BUSHNELL: C'est possible.

M. TAYLOR: Lorsque vos employés vous ont appris qu'ils avaient l'impression qu'on avait exercé de l'ingérence politique, avez-vous essayé de les renseigner sur la véritable situation?

M. BUSHNELL: Je regrette.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter votre question. Pourriez-vous vous lever afin que nous vous entendions.

M. TAYLOR: Lorsque vous avez appris que vos collègues avaient l'impression qu'on avait exercé de l'ingérence politique, avez-vous essayé de vous confier à eux et de leur expliquer la véritable situation?

Le PRÉSIDENT: Il a déjà répondu à cela, je crois. Il a admis qu'il ne l'avait pas fait.

M. FLYNN: Monsieur Bushnell, est-ce que les menaces dont vous avez parlé peuvent découler de l'opinion exprimée, de façon générale, en termes assez énergiques dans les journaux, au Parlement et ici au Comité, et ailleurs, à l'effet que la Société Radio-Canada n'était pas aussi objective dans ses émissions qu'elle devrait l'être. En général, on désire que Radio-Canada fasse preuve d'une plus grande objectivité.

M. BUSHNELL: Oui.

M. FLYNN: Et c'est à cause de cela que vous désiriez changer cette émission.

M. BUSHNELL: Oui.

M. FLYNN: N'êtes-vous pas d'avis qu'il y a eu une réaction au sein du personnel de Radio-Canada, en opposition à ce changement?

M. BUSHNELL: C'est évident, je crois. Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais consigner au compte rendu une courte phrase. Tant que j'occuperai mon poste actuel je continuerai de défendre et d'appliquer les principes de la liberté de parole et du reportage objectif des questions d'intérêt public.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il proposé l'ajournement?

M. PICKERSGILL: Avant qu'on propose l'ajournement, j'aimerais savoir si ces interrogatoires sont terminés?

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que l'interrogatoire de ces témoins est terminé, et je proposerais que nous nous réunissions de nouveau jeudi matin, à 9 heures et demie dans notre salle habituelle, 112N, pour reprendre notre examen des affaires de Radio-Canada.

M. PICKERSGILL: Je m'élève formellement contre cette décision.

Le PRÉSIDENT: A-t-on proposé une motion, M. Chambers.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Une motion d'ajournement ne peut pas faire l'objet d'un débat.

M. PICKERSGILL: Qui a proposé la motion?

Le PRÉSIDENT: J'ai dit que M. Chambers avait proposé la motion avec l'appui de M. McGrath.

M. PICKERSGILL: Alors je m'y conformerai.

M. FISHER: Dans quelle situation laissons-nous ces trois hommes?

M. PICKERSGILL: Exactement.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 17

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOIN:

L'honorable George Nowlan, ministre du Revenu national.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21560-8—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Morris
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 2 juillet 1959

Le Comité spécial sur la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Fisher, Flynn, Fortin, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Lambert, Morris, Muir (*Lisgar*), McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Nowlan, Pickersgill, Paul, Richard (*Ottawa-Est*), Robichaud, Smith (*Calgary-Sud*), Taylor et Tremblay (28).

Aussi présents: M. Charles Jennings, contrôleur des émissions de la Société Radio-Canada, secondé par M. Henderson, contrôleur des finances; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. R. E. Keddy, directeur du planisme; M. J. J. Trainor, adjoint au directeur des recherches et sondages; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration et J.-A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

Le président constate qu'il y a quorum et il donne lecture d'une lettre en date du 30 juin, reçue de M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada, à laquelle était jointe une déclaration par laquelle le Conseil prie le Comité de revenir sur son ordre du 2 juin visant la production de certains renseignements sur le coût des émissions de télévision.

M. Pickersgill fait un appel au Règlement relativement aux réunions du Comité et du sous-comité du programme et de la procédure tenues le jeudi 30 juin.

Avec l'appui de M. Robichaud, M. Pickersgill propose:

Que le Comité invite M. W. L. Morton du Conseil d'administration, et M. Hallman, directeur des réseaux de radio de langue anglaise à comparaître devant le Comité à la date la plus rapprochée, pour témoigner au sujet de la question dont le Comité a été saisie le 30 juin et, un débat s'amorçant, le Comité suspend ses travaux à 11 heures du matin afin que les membres puissent assister à l'ouverture de la séance de la Chambre des communes.

A 11 heures et demie, le Comité se rassemble de nouveau et, après discussion, la motion de M. Pickersgill est rejetée par 16 voix contre 5.

Sur la proposition de M. Fisher, appuyé par M. Robichaud,

Il est décidé,—Que M. Nowlan soit invité à venir renseigner le Comité au sujet du "conseil" qu'il a donné à M. Bushnell à l'égard des émissions.

Le Comité revient ensuite à l'examen de la lettre et de la déclaration reçues du Conseil d'administration de la Société.

M. Fisher, appuyé par M. Robichaud, propose—

Que la demande de renseignements au sujet du coût des émissions de télévision soit renvoyée à la Chambre des communes, pour décision.

Le président déclare cette motion irrecevable, alléguant que le Comité a reçu l'autorisation d'assigner des témoins et d'ordonner la production de documents et de dossiers, et que l'adoption de cette proposition soustrairait le Comité des attributions qui lui incombent.

M. McCleave, appuyé par M. Smith (*Calgary-Sud*), propose—

Que le Comité partage l'avis qu'aucune nouvelle raison n'a été présentée par le Conseil d'administration de la Société Radio-Canada pour l'amener à modifier sa décision initiale, et que la demande du Conseil soit rejetée.

Après délibération, M. McCleave est autorisé à retirer sa proposition et la retire.

Sur la proposition de M. Bell (*Saint-Jean-Albert*), appuyé par M. Smith (*Calgary-Sud*),

Il est décidé—Que la lettre et la déclaration du Conseil d'administration mentionnées précédemment soient incorporées au compte rendu.

A midi et quarante, le Comité suspend ses travaux pour se réunir de nouveau à 3 h. 15 de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité spécial sur la radiodiffusion se réunit de nouveau à 3 h. 15 de l'après-midi, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Fisher, Flynn, Fortin, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Lambert, Mitchell, Muir (*Lisgar*), McCleave, McGrath, McIntosh, Pickersgill, Robichaud, Smith (*Calgary-Sud*), Taylor et Tremblay (24).

Aussi présents: les mêmes fonctionnaires de la Société Radio-Canada qu'à la séance du matin.

Le président lit au Comité la proposition adoptée à la séance du matin, qui demande d'inviter M. Nowlan à assister à la séance du Comité.

M. Nowlan est présenté aux membres du Comité, qui l'interrogent; il est ensuite remercié et se retire.

Conformément à la proposition adoptée par le Comité le 2 juin au sujet du coût des émissions télévisées, le bilan de la première semaine de mars 1959 pour le réseau anglais et le bilan de la quatrième semaine de mars pour le réseau français sont déposés; des exemplaires de ces tableaux statistiques sont distribués aux membres.

Il est décidé—Que les réponses aux questions de MM. Dorion, Smith (*Calgary-Sud*) et McCleave, posées les 18 et 19 juin, seront annexées au compte rendu d'aujourd'hui.

Le Comité s'ajourne à 4 h. 10 de l'après-midi pour se réunir de nouveau le mardi 7 juillet 1959, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 2 juillet 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'en appelle...

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Pickersgill, s'il vous plaît. J'ai une lettre qui, je crois, vous intéressera beaucoup. Elle est de M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada; datée du 30 juin 1959, elle m'est adressée personnellement:

Monsieur,

Le 2 juin dernier, le comité parlementaire de la radiodiffusion, par voie de résolution, a demandé à Radio-Canada de lui soumettre un état détaillé du coût des émissions de télévision des réseaux de Radio-Canada pour un mois entier. Dans le cas des émissions commerciales, ce rapport devait comprendre la part payée par les commanditaires. Les chiffres de la première semaine du mois en question sont maintenant prêts à vous être soumis.

Lors de sa dernière réunion hebdomadaire, le Conseil d'administration de Radio-Canada a bien examiné cette question et il en est venu à la conclusion que la publication de ces renseignements pourrait avoir un très mauvais effet sur les affaires commerciales de la société. En conséquence, le Conseil d'administration prie officiellement le Comité de bien vouloir examiner de nouveau l'opportunité de sa décision, du moins en ce qui concerne la discussion publique et la diffusion des renseignements en cause.

Vous trouverez ci-joint un exposé du point de vue réfléchi de la Société quant aux désavantages de rendre ces données publiques. Bien entendu, Radio-Canada se rendra aux désirs du Comité, mais elle vous prie de bien vouloir examiner de nouveau les suites possibles de cette demande avant de prendre une décision finale.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

le secrétaire du Conseil d'administration,
Barry MacDonald.

Et maintenant, messieurs, voici le texte de l'exposé.

La ligne de conduite adoptée par Radio-Canada, et approuvée...

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je désire en appeler au Règlement.

Le PRÉSIDENT: Ah, oui, votre question d'ordre.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, au cours de la réunion que le comité directeur a tenu avant notre dernière séance, on a pris, à l'unanimité, certaines décisions que le président s'est chargé de mettre à exécution. Mais on ne les a pas mises à exécution, car la discussion a été étouffée par le président. Il a demandé qu'on propose une motion d'ajournement et cette motion a été adoptée par les membres qui appuient le gouvernement. Par conséquent, il n'y a pas eu discussion sur le point que le président avait lui-même soulevé. Comme

il n'y a pas de proposition actuellement qui nous empêche de parler, je crois pouvoir dire que nous estimons avoir le droit de réclamer que les décisions du comité directeur soient mises à exécution.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, ne pourriez-vous pas me permettre de terminer la lecture de l'exposé?

M. PICKERSGILL: J'y consens, monsieur le président, pourvu que j'aie le droit de parler après.

Le PRÉSIDENT: Assurément. Je vais d'abord vous donner lecture du document et nous reviendrons ensuite à votre question d'ordre.

Voici donc le texte de l'exposé:

> La ligne de conduite adoptée par Radio-Canada et approuvée par le Parlement et par la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion (1957) est de trouver des commanditaires pour les émissions en direct d'origine canadienne.
>
> Bien que les commanditaires ne se servent généralement de la télévision que comme un moyen de réclame efficace et peu coûteux, il y en a qui, dans l'intérêt de leurs relations publiques, veulent associer leur nom à des émissions produites au Canada.
>
> Il est reconnu depuis longtemps que, si on excepte quelques émissions assez simples, le coût des émissions ne peut être assumé en entier par des commanditaires.
>
> En conséquence, la vente d'émissions en direct au plus haut prix possible (mais toujours en deçà du coût total) peut être interprété, mais à tort, comme une subvention accordée par Radio-Canada à un annonceur. Du point de vue financier, les transactions entre Radio-Canada et les commanditaires d'émissions en direct sont et seront toujours déficitaires. Au contraire, dans les transactions avec les annonceurs qui ne commanditent que des émissions importées, Radio-Canada réalise toujours un profit. Cela est vrai dans presque tous les domaines: nos transactions seront déficitaires avec un marchand d'automobiles, par exemple, et profitables avec son concurrent principal. Cela s'applique aussi bien à l'industrie des appareils électriques, aux fabricants de savon et produits alimentaires et autres industries.
>
> La publication des chiffres en question peut, par conséquent, donner au public mal informé l'impression que les commanditaires d'émissions en direct jouissent d'un traitement privilégié, ce qui serait pour eux une bien mauvaise publicité. Tant qu'un commanditaire est en relation d'affaires avec elle, la Société estime, d'après la ligne de conduite qu'elle a toujours suivie, que ce commanditaire a droit de compter qu'elle ne révélera pas la nature de son contrat d'une façon qui pourrait nuire à son prestige auprès de ses concurrents et auprès du public.
>
> En outre, la publication de ces chiffres aura pour effet que les commanditaires, en général, hésiteront davantage à s'intéresser aux émissions en direct, s'ils constatent que cela peut leur attirer, à eux aussi, une publicité défavorable de ce genre.

Je crois, mesdames et messieurs, que c'est là une affaire très sérieuse qui mérite toute notre attention.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, est-ce que je...

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, avez-vous terminé la lecture de cet exposé?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Pickersgill. Vous pouvez maintenant poser votre question d'ordre.

M. PICKERSGILL: Ma question se rapporte à la décision du comité directeur, que je vais résumer très brièvement. Si monsieur le président trouve que ma question n'est pas réglementaire, il pourra m'interrompre. Mardi dernier, pendant la suspension de la séance pour le déjeuner, nous nous sommes réunis et nous avons décidé d'entendre MM. Hallman, Walker, Jennings et Bushnell et, si un membre du Comité le désirait, d'interroger de nouveau les trois témoins convoqués en premier lieu. Et pourtant, nous n'avons pas vu M. Hallman du tout.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi de vous interrompre. Nous n'avons pas convoqué M. Hallman, parce qu'on a proposé de convoquer M. Jennings. Et vous y avez consenti.

M. PICKERSGILL: Bien sûr que j'y ai consenti; mais je n'ai jamais cru, et je ne comprends pas comment on ait pu croire, qu'en convoquant M. Jennings nous allions nous priver de l'occasion d'entendre M. Hallman. Il ne m'est jamais venu à l'idée qu'il y avait un ordre de préséance sacré à suivre pour convoquer ces messieurs. J'avais certaines questions à poser à M. Hallman; et j'ai cru comprendre, d'après la décision du comité directeur, que je pourrais le faire. Je suis sûr que d'autres membres du Comité pensaient comme moi.

Quant à M. Bushnell, j'admets très franchement que je n'avais plus rien à lui demander ce jour-là. Je ne crois pas, en effet, que nous puissions rien tirer de plus de M. Bushnell; mais ce n'est que mon avis personnel. Cependant, je sais, d'après ce que m'ont dit d'autres membres du Comité qu'au moment de la suspension de la séance ils avaient encore des questions à poser; et c'étaient, je crois, des questions que toute personne raisonnable jugerait très pertinentes.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous des représentants de la presse ou des membres du Comité?

M. PICKERSGILL: Des membres du Comité.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Alors, pourquoi n'en ont-ils rien dit eux-mêmes?

M. PICKERSGILL: Parce qu'on nous a dit qu'il n'était pas permis de discuter une motion d'ajournement.

Le PRÉSIDENT: La reine arrivait à ce moment-là.

M. PICKERSGILL: Il était cinq heures moins vingt; j'ai regardé l'horloge. La reine n'est arrivée qu'à sept heures dix et on ne l'attendait qu'à sept heures moins un quart. Quoi qu'on puisse dire de cette affaire, voilà une excuse un peu faible. Après tout, c'est une tradition du Parlement de ne jamais interrompre ses délibérations même pour la royauté. Remontez jusqu'à Charles 1er: vous verrez que c'est l'un de nos principes fondamentaux.

Une VOIX: Ne soyez pas ridicule.

M. PICKERSGILL: Je ne suis pas ridicule. Je réponds tout simplement à un propos ridicule. C'en est assez, du reste; la chose n'est pas pertinente. Mais ce qui est pertinent, c'est que, à mon avis, notre discussion n'est pas terminée et qu'il faut la reprendre. J'avoue que cela nous est impossible ce matin, car les témoins en question ne sont pas ici. Mais, à notre prochaine réunion, nous devrions revenir à la question avec les mêmes personnes qui étaient ici mardi. Ainsi, il nous sera possible de terminer la discussion si arbitrairement interrompue mardi dernier et d'entendre M. Hallman, à qui nous avons encore quelques questions à poser, ainsi que M. Peers, si certains membres veulent l'interroger.

M. BELL (*Carleton*): Est-ce qu'il y en a?

M. PICKERSGILL: Nous saurons cela à la prochaine réunion. Ma question d'ordre est sans doute sujette à discussion et j'ai l'intention (j'en donne avis maintenant afin que le président en soit pleinement informé) de proposer que

M. W. L. Morton, du Conseil d'administration de Radio-Canada, soit invité à comparaître devant nous. Car M. Peers nous a dit que les employés en question sont allés voir M. Morton, que ce dernier a discuté leur cas au Conseil d'administration, qui a consacré deux réunions à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, afin de ne pas perdre trop de temps, voudriez-vous faire votre proposition dès maintenant?

M. PICKERSGILL: Non. Je crois qu'il vaut mieux en finir d'abord avec la question d'ordre. Je proposerai ma motion plus tard. Mon intention n'est pas de m'étendre davantage à ce propos.

M. BELL (*Carleton*): Quelle est exactement votre question, s'il vous plaît?

M. PICKERSGILL: La question, je le répète pour M. Bell, réside en ce que le comité directeur est arrivé à une décision unanime, mais que le président, après s'être chargé de mettre cette décision à exécution, l'a changée de sa propre autorité et a mis fin brusquement à la discussion en levant la séance.

M. BELL (*Carleton*): Mais c'est le Comité qui a fait cela; le président ne saurait, de sa propre autorité, suspendre la séance.

M. PICKERSGILL: M. Bell aurait-il la bonté d'attendre que j'aie fini pour me répliquer, comme l'exigent les règles de la procédure parlementaire. Si M. Bell aime mieux dire que c'est le Comité qui a levé la séance, très bien. Je ne dispute pas. Mais j'ajouterai que dans ce cas-là la situation est pire que je ne le supposais. La majorité des membres se seraient donc entendus pour proposer une motion que nous n'aurions pas le droit de discuter...

M. BELL (*Carleton*): C'est ridicule!

M. PICKERSGILL: ...et pour suspendre la séance.

M. BELL (*Carleton*): C'est ce que vous dites.

M. LAMBERT: Vous vous êtes pourtant conformé à la décision du Comité comme tout le monde.

M. PICKERSGILL: Eh bien! On a voté. Ceux qui n'étaient pas en faveur de la motion d'ajournement n'avaient pas le droit de parler. J'ai demandé la parole pour un appel au Règlement et le président m'a tout de suite fermé la bouche. La même chose est arrivée à M. Fisher.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas cela dans le procès-verbal.

M. LAMBERT: Vous vous êtes conformé à la décision du Comité.

M. PICKERSGILL: Je n'avais pas le choix. J'obéis toujours aux règles de la Chambre ou du Comité et je reconnais au président le droit de dire qu'une motion d'ajournement n'est pas sujette à discussion. Mais je dis que le président n'a pas fait son devoir, comme nous sommes en droit d'attendre qu'il le fasse, lorsqu'il a demandé qu'on propose une motion d'ajournement, surtout qu'il y en avait qui désiraient poser encore des questions.

Le PRÉSIDENT: Me serait-il permis de me défendre?

M. PICKERSGILL: Assurément, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: A la page 563 du texte anglais du compte rendu, on lit ce qui suit:

Le PRÉSIDENT: A-t-on proposé une motion. M. Chambers.

Le PRÉSIDENT: Alors vous avez dit: "Monsieur le président..." et j'ai dit:

Une motion d'ajournement ne peut pas faire l'objet d'un débat.

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit alors:

Qui a proposé la motion?

Le PRÉSIDENT: Alors j'ai déclaré:

J'ai dit que M. Chambers avait proposé la motion avec l'appui de M. McGrath.

Le PRÉSIDENT: Alors vous avez dit (vous êtes toujours d'accord, vous savez): Alors je m'y conformerai.

M. PICKERSGILL: Cela est vrai: il n'y avait pas autre chose à faire.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! Je ne vois rien d'irrégulier dans tout cela.

M. PICKERSGILL: Non, si on ne considère que l'interprétation littérale du Règlement. Remarquez bien que je ne veux pas profiter...

Le PRÉSIDENT: Encore une fois, venons-en à votre question d'ordre.

M. PICKERSGILL: Ma question, c'est que la décision du comité directeur, décision que vous avez acceptée vous-même, monsieur le président, n'a pas été mise à exécution et qu'il incombe à notre Comité de la faire mettre à exécution et de compléter l'audition des témoins si brusquement interrompue mardi dernier.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je prends la parole pour discuter la question d'ordre soulevée par M. Pickersgill. Je m'en tiendrai à la question aussi étroitement que lui, ce qui assurément me donne beaucoup de latitude. D'abord, en ce qui concerne l'ajournement, on remarquera à la page 561 du compte rendu (texte anglais) que, quelques minutes avant la fin de la séance,—cinq ou dix minutes, je crois,—M. Smith a demandé à quelle heure on devait ajourner. De plus, bien que le compte rendu ne le mentionne pas, je me rappelle très bien qu'avant que vous ayez dit "Quelqu'un a-t-il proposé l'ajournement?", monsieur le président, j'avais de fait formulé une motion en ce sens. Il y avait beaucoup d'agitation dans la salle à ce moment-là: les sténographes n'ont peut-être pu tout entendre. Mais je tiens à réfuter l'accusation portée contre le président. Ce n'est pas lui qui a proposé l'ajournement: c'est moi.

M. PICKERSGILL: Si le compte rendu de la séance indique que ce n'était pas vous, je m'incline.

Le PRÉSIDENT: J'en étais sûr.

M. CHAMBERS: A propos de l'audition des témoins, il me semble que le Comité est chargé d'une très grande responsabilité. D'après ce que nous avons appris mardi, nous savons que Radio-Canada est dans une situation très difficile. Et puisque nous sommes tous d'accord,—du moins, je le crois,—qu'il faut conserver si possible consolider Radio-Canada...

Des VOIX: Très bien.

M. CHAMBERS: ...il ne faut rien faire pour accroître ses difficultés. Il me semble que ce que propose M. Pickersgill aurait précisément ce résultat.

A notre dernière séance nous avons entendu des témoins dont quelques-uns avaient formulé des accusations ou porté des plaintes (comme vous voulez) et nous avons écouté attentivement tout ce qu'ils ont dit. Quelques-uns ont nommé un certain individu comme source de leurs renseignements. D'autres ont nommé un autre individu. Nous avons entendu l'individu en question et de là nous sommes arrivés enfin au président suppléant. Nous avons commencé au bas de l'échelle et nous sommes montés directement jusqu'au sommet.

D'après mon interprétation du compte rendu, les seuls témoins qui restent ne nous fourniraient que des racontars, des on-dit fondés sur des conversations qu'ils ont surprises par hasard ou des témoignages sans autre valeur que de confirmer ce que nous savons déjà.

Dans les circonstances actuelles, monsieur le président, et étant donné aussi que les trois premiers témoins qui ont comparu ici l'autre jour sont de nouveau à l'emploi de Radio-Canada, que M. Hallman mentionné dans la motion de M. Pickersgill y est aussi et n'a, du reste, jamais quitté cet emploi, et puisque, selon M. Pickersgill lui-même, le premier devoir d'un comité parlementaire est d'interroger les personnes chargées de l'administration de la Société et non de demander l'avis des employés au sujet de l'administration, je ne crois pas

que nous agirions au mieux des intérêts de Radio-Canada, de la procédure parlementaire et du Comité lui-même si nous accordions la demande de M. Pickersgill.

Il est vrai que, lors des réunions du comité directeur, il a été convenu d'appeler M. Hallman, mais il me semble que M. Pickersgill sera le premier à admettre que nous ne savions pas alors où tous ces témoignages devaient nous mener. Nous avons parlé de convoquer M. Hallman, parce que nous le croyions à même de nous fournir des renseignements qui nous aideraient à mieux comprendre les problèmes qui se posaient; mais rien dans les témoignages entendus l'autre jour indique qu'il pourrait nous fournir des renseignements importants ou nous mettre sur la piste de renseignements utiles. Je crois que nous devrions terminer au plus tôt notre enquête afin de présenter un rapport qui pourra contribuer à améliorer la situation qui existe à Radio-Canada.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'ai attendu la fin du discours de M. Chambers avant d'y apporter une rectification. J'ai toujours insisté sur le fait que le Comité ne peut pas s'occuper de morigéner des individus lorsqu'il est question de l'administration et de l'organisation de Radio-Canada. C'est là un devoir qui incombe à l'administration de la Société. Mais je veux vous rappeler que nous ne discutons pas ici des questions d'organisation interne. La Société Radio-Canada est soumise à une pression extérieure de la part du gouvernement ou de certaines personnes du gouvernement...

M. LAMBERT: Un instant! Retirez ces paroles, s'il vous plaît.

M. PICKERSGILL: Je ne les retire pas: au contraire, j'insiste!

M. CHAMBERS: Et pensez-vous que M. Hallman a été victime de cette pression?

M. PICKERSGILL: Cela, je l'ignore. Mais trois témoins nous ont dit, l'un après l'autre, que c'était leur cas et que M. Bushnell leur avait avoué qu'il était lui-même soumis à la pression de quelqu'un qui pouvait destituer le ministre du Revenu national. Eh bien, il n'y a qu'une seule personne au pays qui ait ce pouvoir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'avez aucun droit de faire de pareilles suppositions.

M. PICKERSGILL: Cette personne, c'est le premier ministre; le fait est clair.

M. BELL (*Carleton*): Voilà le commérage le plus frivole que nous ayons jamais entendu!

M. FLYNN: Une déclaration d'une légèreté inconcevable!

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini, monsieur Pickersgill?

M. BELL (*Carleton*): Vous accusez donc le premier ministre de tout cela?

M. PICKERSGILL: Non.

M. BELL (*Carleton*): Des racontars! Des commérages!

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, est-ce que vous avez terminé votre argumentation?

M. PICKERSGILL: Non, je n'ai pas encore fini.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que vous voulez établir?

M. PICKERSGILL: Voici. Mardi dernier nous avons examiné un témoignage alléguant que Radio-Canada subit une pression externe de source politique. Des témoins ont déclaré que cette pression externe...

M. CHAMBERS: Ce ne sont là que des rumeurs.

M. PICKERSGILL: Un mot là-dessus. Qu'est-ce donc qu'une rumeur? Tout ce qu'on entend dire par un individu quelconque est évidemment une rumeur. Mais, lorsqu'un employé apprend de son supérieur que quelque chose est

vraiment arrivé, ce n'est plus une rumeur; c'est une parole qui peut faire partie d'un témoignage, dans le sens que l'on donne ordinairement à ce mot.

Cette déformation du ouï-dire n'est qu'un autre moyen destiné à détourner le Comité de la question réelle dont il est saisi.

Le PRÉSIDENT: Mais la haute administration nie toutes ces rumeurs.

M. PICKERSGILL: Il n'y a aucune dénégation et c'est ce que je veux faire ressortir. Le témoignage de M. Bushnell à la page 566 (version anglaise),—si les honorables membres veulent s'y reporter,—laisse voir que j'ai posé trois questions spécifiques à M. Bushnell.

M. FORTIN: Lisez ces questions, s'il vous plaît

Le PRÉSIDENT: De quelle page s'agit-il, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: De la page 566, non de la page 556.

M. MCINTOSH: Avons-nous dépassé l'appel au Règlement?

Le PRÉSIDENT: Non, je désire accorder une autre minute à M. Pickersgill.

M. BELL (*Carleton*): Donnez-lui toute la liberté possible; il se mettra la corde au cou.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, s'il vous plaît?

M. PICKERSGILL: Je poursuis, monsieur. A la page 556, j'ai commencé à poser une question et le président m'a prié de me lever. Je lui ai répondu que je me lèverais avec plaisir.

J'ai alors ajouté:

> Je voudrais savoir si le premier ministre a déjà parlé à M. Bushnell de cette émission de façon officielle ou non?

Ce à quoi M. Bushnell a répondu:

> Non, monsieur, jamais. Je n'ai pas parlé au premier ministre... je n'ai pas eu l'honneur de lui parler depuis deux ans.

Je lui posé une seconde question:

> Puis-je poser une autre question à M. Bushnell? Quelqu'un, supposément porte-parole du premier ministre, vous a-t-il jamais parlé de cette émission?

M. CHAMBERS: En quoi cela concerne-t-il M. Hallman?

M. PICKERSGILL: Est-ce que je pourrais continuer?

Le PRÉSIDENT: Oui, si nous pouvons revenir à M. Hallman d'une façon ou de l'autre, monsieur Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Il ne s'agit pas ici de M. Hallman.

Le PRÉSIDENT: C'est bien ce que je pensais.

M. CHAMBERS: L'appel au Règlement se rapporte à M. Hallman.

M. BELL (*Carleton*): Vous ne vous acquittez pas très bien de votre travail.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, s'il vous plaît?

M. PICKERSGILL:

> Je préfère poser mes questions moi-même, si le président me le permet.
>
> Le PRÉSIDENT: Et je vous laisse libre de ne pas y répondre, monsieur Bushnell, à moins qu'il ne parle de cas concrets,—ainsi nous sommes dans une impasse à ce sujet. Aimeriez-vous modifier votre question, monsieur Pickersgill?

J'ai dit:

Non, je ne modifierai pas ma question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous y répondre, monsieur Bushnell?

M. BUSHNELL: Je crois qu'il vous faudra m'expliquer ce que vous entendez par "supposément".

J'ai répondu:

Je le ferai avec grand plaisir, et je le ferai en employant les termes dont je me suis servi la deuxième fois,—quelqu'un qui vous dirait parler au nom du premier ministre?

M. BUSHNELL: Non. permettez-moi une explication. Disant parler au nom du premier ministre?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. BUSHNELL: Non.

J'ai alors posé une troisième question:

M. PICKERSGILL: Est-ce que quelqu'un disant exprimer les vues du premier ministre vous a parlé de cette émission?

M. BUSHNELL: Non.

M. PICKERSGILL: C'est tout ce que je voulais demander.

Et c'est tout ce que j'avais à demander à ce moment parce qu'il me semblait...

M. CHAMBERS: Continuez à lire.

M. PICKERSGILL: Parce qu'il me semblait que cette réponse épuisait la question et que c'était une dénégation complète.

Mais si les honorables membres veulent aller à la page 561, ils s'apercevront que ce n'était pas une négation complète et c'est justement ce que je veux faire ressortir.

A la page 561, je me suis levé et j'ai posé une question à M. Bushnell, qui n'était pas entièrement à propos; je lui ai demandé pourquoi cette décision avait été prise.

Je lui ai alors posé une deuxième question:

J'ai une deuxième question. M. Bushnell a convenu avec M. Fisher qu'il avait employé le bon mot lorsqu'il s'est servi du mot "conseil" au sujet de l'entretien entre M. Nowlan et M. Bushnell. Je me servirai donc de ce terme. Avez-vous

C'est-à-dire M. Bushnell.

jamais reçu un conseil de M. Nowlan suivant lequel cette émission déplaisait au gouvernement ou à quelqu'un du gouvernement?

M. BUSHNELL: Vous me demandez si j'ai reçu des conseils de lui?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. BUSHNELL: Non.

C'est la question vraiment significative—

Le PRÉSIDENT: Je suis heureux que nous en ayons une.

M. PICKERSGILL:

Vous a-t-il laissé entendre, ou vous a-t-il de quelque façon donné à penser que cette émission déplaisait au gouvernement ou à quelqu'un du gouvernement?

Vous remarquerez qu'aucun démenti n'a été apporté dans ce cas, mais M. Bushnell a répondu:

> Il m'a donné l'impression que plusieurs émissions avaient déplu à un grand nombre de personnes dans le gouvernement et ailleurs.

Toute personne raisonnable qui a lu ces cinq réponses, peut conclure de là que M. Nowlan a donné à M. Bushnell l'impression que ces émissions déplaisaient au gouvernement.

Le PRÉSIDENT: C'est votre avis personnel.

M. FORTIN: C'est votre propre opinion.

M. PICKERSGILL: C'est mon avis basé sur un fait concret et toute personne raisonnable peut en arriver aux mêmes résultats.

Où cette conclusion nous conduit-elle? Puisque M. Bushnell n'a pas nié qu'il avait laissé M. Jennings et M. Walker croire à la présence d'une pression politique qui impliquait M. Nowlan, cette conclusion nous force à constater, à défaut d'un autre témoignage, que c'est ce qui est arrivé.

M. LAMBERT: J'en appelle au règlement. M. Pickersgill tente...

M. PICKERSGILL: Nous discutons déjà l'appel au règlement.

M. FORTIN: Vous n'en discutez pas.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, je crois que j'ai été juste à votre égard. Vous vous êtes levé afin d'interrompre M. Chambers...

M. PICKERSGILL: Non, j'ai attendu que M. Chambers ait fini.

Le PRÉSIDENT: Vous vous êtes levé pour réfuter un de ses arguments. M. McIntosh, s'il vous plaît, et ensuite M. Robichaud.

M. MCINTOSH: Ma question se rapporte au règlement.

M. PICKERSGILL: Assurément, monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Votre question se rapporte-t-elle à l'appel au règlement de M. Pickersgill?

M. MCINTOSH: Celui qu'il a soulevé d'abord. Je désire surtout obtenir des renseignements. Quelle obligation la décision du comité de directeur représente-t-elle pour le Comité quand le comité de directeur n'est pas désigné par le Comité mais est réellement choisi par le président? J'oserais croire que ce n'est pas cette décision qui nous lie mais plutôt celle du Comité.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. ROBICHAUD: Quand M. Pickersgill en a appelé au règlement, quelqu'un a fait remarquer qu'il s'était soumis à la décision qui a été prise quand le Comité s'est ajourné dans l'après-midi de jeudi dernier.

Afin d'éclaircir la situation, je crois que je devrais lire la remarque que vous avez faite vous-même, monsieur le président, et qui est rapportée à la page 563.

Le PRÉSIDENT: Assistiez-vous à la séance, monsieur Robichaud?

M. ROBICHAUD: Oui. J'entrais justement à ce moment.

M. PICKERSGILL: Avant qu'on propose une motion d'ajournement, j'aimerais savoir si ces interrogatoires sont terminés?

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que l'interrogatoire de ces témoins est terminé et je proposerais que nous nous réunissions de nouveau jeudi matin à 9 heures et demie dans notre salle habituelle, 112N, pour reprendre notre examen des affaires de Radio-Canada.

M. PICKERSGILL: Je m'élève formellement contre cette décision.

M. CHAMBERS: Ce n'est pas une "décision" mais une "proposition".

Le PRÉSIDENT: J'ai dit, "je propose". M. Pickersgill a dit: "Je m'élève formellement contre cette décision", ce qui a été porté au compte rendu.

Au sujet de votre appel au règlement, monsieur Robichaud?

M. ROBICHAUD: Je suis d'avis que M. Pickersgill a le droit d'en appeler au règlement parce qu'il s'est opposé à l'arrêt de l'interrogatoire.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. Dorion et ensuite M. Tremblay.

(*Texte*)

M. DORION: Monsieur le président, j'ai lu avec beaucoup d'attention les rapports qui ont été faits des deux dernières séances et je dois dire qu'étant avocat depuis au delà de 32 ans, jamais je n'ai vu un tel genre de preuve faite devant aucun tribunal.

Monsieur Pickersgill voudrait qu'on continue avec certains témoins qui ont été entendus l'autre jour. Or, pas un de ces témoins n'a été capable de déterminer un seul fait, d'apporter l'ombre d'une seule véritable preuve pour démontrer qu'il y avait eu ingérence politique.

Ces gens-là avaient été disciplinés ou plutôt avaient donné leur démission et, à mon humble avis, nous n'aurions pas dû nous occuper de ce problème-là. Nous nous en sommes occupés beaucoup trop, et j'invite les honorables membres du comité à lire un article très objectif qui a été publié dans le *Financial Post*.

S'il y avait une corporation au monde qui "marchait" de la même manière que Radio-Canada, alors que des employés dictent aux employeurs ce qu'il faut faire, pas une corporation ne pourrait exister pendant un an.

(*Traduction*)

M. TREMBLAY: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Vous avez placé votre mot, monsieur Tremblay.

(*Texte*)

M. DORION: Or, nous sommes en présence d'une chicane interne et l'on veut activer cette chicane. On veut semer l'anarchie en tentant de faire revenir des témoins qui ont porté des accusations qu'ils n'ont pas été capables de prouver.

Si l'on tenait compte des qu'en-dira-t-on des journaux et d'autres. . . vous lirez, par exemple, certains journaux de Montréal où, pendant des jours et des jours, il est dit que tel député libéral mène Radio-Canada, qu'il faut en avoir les mots de passe pour y faire entrer les employés et faire entrer un tel ou un tel sur les programmes... si nous avions suivi votre ligne de conduite, si nous avions adopté votre attitude, nous aurions relevé ces points.

Nous avons le respect de la loi, et nous avons le respect de ce que signifie le mot preuve.

A mon humble avis, cette affaire n'aurait pas dû être soumise au comité. C'était une question de régie interne, et aucune preuve d'ingérence politique et pas même l'ombre d'une preuve n'a été présentée malgré que M. Pickersgill ait posé des questions suggestives, dans lesquelles il accusait le premier ministre d'être intervenu. Il n'y a pas un tribunal qui aurait toléré cela. Et on a laissé l'impression, dans les journaux, que le premier ministre serait intervenu soit directement soit indirectement, alors qu'il n'y a pas l'ombre d'une preuve dans les témoignages qui ont été entendus, une ombre de preuve qui ait été faite à cet effet.

La seule personne qui était en mesure de répondre aux questions et la seule personne sur laquelle on s'appuyait, c'était M. Bushnell. Et M. Bushnell est venu mettre fin à ces rumeurs. Peu importe les motifs qui l'avaient inspiré et ce que pense, d'ailleurs, M. Pickersgill.

Pensez-vous que l'on est toujours satisfait des programmes de Radio-Canada? Pensez-vous que, lorsqu'on n'est pas satisfait, on n'a pas le droit de le dire? Pensez-vous que nous n'avons pas le droit de le dire, nous qui représentons le peuple? Il y a toujours une limite. Cela devient de l'hypocrisie. Moi, je le dirai tant et aussi longtemps que je serai député, au nom de mes électeurs, si je ne suis pas satisfait de tel ou tel programme, et je ferai les représentations qui s'imposent, quand de telles représentations devront être faites, et je ne pense pas manquer à mon mandat en agissant ainsi. Je ne demande pas qu'on se débarrasse des individus, mais il y en a qui se permettent d'émettre des opinions et qui tout de même sont payés par l'État.

Je crois que cette motion-là est absolument "hors d'ordre", que cette demande est absolument "hors d'ordre".

Et d'ailleurs, comme M. MacIntosh l'a dit, le "steering committee" ne peut pas nous imposer quoi que ce soit. Il peut prendre des décisions, après quoi le comité décide, et je trouve que cela fait assez longtemps que l'on joue son petit jeu ou que l'on prend l'allure de gens qui n'ont rien à voir là-dedans, qui ne peuvent toucher à cet organisme, alors que nous sommes appelés à voter 57 millions de dollars ou 63 millions de dollars...

(*Traduction*)

M. LAMBERT: 67 millions de dollars.

(*Texte*)

M. DORION: Excusez-moi, 67 millions de dollars... pour faire jouer cet organisme, pour faire "marcher" cet organisme, où des gens qui n'ont aucune espèce de responsabilité vis-à-vis le peuple ont le droit de dire tout ce qu'ils pensent et tout ce qu'ils veulent, de ces gens qui ne pourraient même pas se faire élire comme bedeau dans leur paroisse.

Vous verrez les journaux de Montréal et vous verrez quels sont les députés libéraux qui, chaque jour, sont pris à partie.

(*Traduction*)

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'ai une question à poser.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, vous avez un avis de motion qui vous donnera l'occasion de parler très prochainement.

M. PICKERSGILL: M. Dorion a employé un mot que je n'aime pas. Il a dit que j'avais accusé le premier ministre. Je n'ai accusé personne.

M. LAMBERT: Peureux!

M. BELL (*Carleton*): Qu'on me permette quelques remarques au sujet du rappel au règlement et non de la motion qui, je le suppose, sera présentée. Si je comprends bien, selon le rappel au règlement, le Comité n'aurait pas exécuté pleinement la décision du comité de direction. Cela est évident à l'examen du compte rendu des délibérations. Le rappel au règlement conteste simplement l'autorité du présent Comité lui-même de décider contre un avis d'un sous-comité.

J'ose dire qu'un rappel au règlement fondé sur ce motif n'a aucune validité. Le comité de direction a pris certaines décisions. M. Pickersgill en a exposé quelques-unes. Il a dit que, selon une des décisions, on devrait appeler quatre témoins. Trois ont été appelés. Si le quatrième n'a pas été appelé c'est que son témoignage ne semblait pas nécessaire. On a aussi avancé un autre argument tout aussi valable, savoir que la présente question a une telle importance pour Radio-Canada et pour l'avenir de cette Société qu'il faudrait la régler au plus tard mardi et qu'on ne prolongerait pas les débats à ce sujet. M. Pickersgill a dit clairement que, si la discussion se prolongeait, un tort irréparable serait fait à la Société Radio-Canada. D'autres membres du Comité partageaient cet avis.

Quelque dix minutes avant l'ajournement de la séance l'autre jour, c'est-à-dire mardi, j'ai dit quelques mots à mon ami M. Pickersgill, pendant l'interrogatoire de M. Jennings. Je lui ai dit: "Nous avons, je crois, épuisé le sujet, qu'en pensez-vous?" Il m'a alors répondu: "J'ai encore deux questions à poser, après quoi, nous aurons terminé, je pense."

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit M. Jennings. Voulez-vous dire M. Bushnell?

M. BELL (*Carleton*): Oui. Il y a eu malentendu, je pense, entre M. Pickersgill et moi-même. J'avais certes clairement compris que M. Pickersgill était d'avis que nous avions épuisé le sujet et devrions passer à autre chose. C'est pour cette raison que j'ai fait part des opinions de M. Pickersgill à mes collègues. Si M. Pickersgill veut dire maintenant qu'il comprenait qu'il ne s'agissait que du témoignage de M. Jennings, pardon, M. Bushnell...

M. PICKERSGILL: J'allais faire cette correction.

M. BELL (*Carleton*): Il me semble que je me suis exprimé très clairement. Nous avons épuisé toute cette question. Je tiens à dire que, à la lumière de ce qui a été dit au sein du comité directeur par lui, par d'autres et par moi-même, la prolongation de la discussion sera, à la longue, nuisible à la cause de Radio-Canada.

M. Pickersgill a ensuite posé deux questions qui se trouvent à la page 50 du fascicule 16. J'étais d'avis, nous étions tous d'avis que le sujet avait alors été épuisé et que nous passerions à autre chose.

M. PICKERSGILL: Vous n'avez pas l'intention, j'en suis convaincu, de faire un rapport inexact de mes paroles. Puisque M. Bell a mentionné ce que je suis censé avoir dit au cours d'un entretien qui, selon moi, était un entretien particulier, je vais vous faire part de ma version. Tout d'abord, et il a fait cette correction lui-même, c'était au cours de l'interrogatoire de M. Bushnell, tout près de la fin, et non pas près de la fin du témoignage de M. Jennings. En outre, j'avais compris qu'il cherchait à savoir si j'avais d'autres questions à poser. Je n'ai jamais eu la présomption d'exprimer l'avis d'un autre membre du Comité, seulement mes propres opinions. J'ai dit que j'avais encore deux questions à poser et c'était tout ce que je voulais demander et tout ce que j'ai demandé. Je n'avais ni la présomption, ni la prétention, de parler pour d'autres mais seulement en mon propre nom.

Le PRÉSIDENT: Nous savons cela.

M. BELL (*Carleton*): Voilà la situation. Se fondant là-dessus, on a présenté une motion. Pour ma part, je serais disposé à voter pour toute motion que M. Pickersgill voudrait bien formuler, pourvu que pareille motion ait pour effet d'amener ici des personnes dont le témoignage nous sera utile. Je n'appuierais pas, cependant, l'appel de témoins qui ne feront que répéter ce que nous avons déjà entendu. Il ne servirait à rien d'appeler des personnes qui ne feraient que répéter ce que M. Jennings ou M. Bushnell ont dit. Je ne vois aucune utilité à cela. Ce ne serait que des répétitions.

Pour en venir au rappel au règlement, voici la situation, à mon avis. Le comité de direction a pris certaines décisions, dont deux sont d'importance vitale. Les membres du présent Comité sont d'avis qu'ils exécutent pleinement et à la lettre la décision du comité de direction. A mon avis, le rappel au règlement n'a aucune validité.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Fisher. Ce sera ensuite au tour de M. Tremblay, après quoi nous devrions revenir à l'ordre du jour.

M. FISHER: J'aimerais revenir sur ce que M. Chambers a dit au début. Je partage bon nombre de ses opinions. Il y a d'abord la nécessité de maintenir l'activité de la Société Radio-Canada. J'espère que nous en sommes tous fermement convaincus. L'autre point qu'il a mentionné était que nous étions décidés au sein du Comité de chercher à aller au fond de la question en une

journée. Depuis j'ai cherché à savoir si la décision du comité de direction était valide et j'ai découvert qu'elle ne l'était pas, mais ce point est vraiment d'importance secondaire. Par conséquent, le Comité n'est donc pas tenu d'appeler M. Hallman.

Mais, pour ma part et en ma qualité de membre du Comité, j'aimerais beaucoup entendre le témoignage de M. Hallman. Si vous lisez la déclaration de M. Peers, vous constaterez que M. Hallman apparaît sur la scène à son retour d'outre-mer, qu'il y joue un rôle important, agissant en qualité d'intermédiaire dans une manœuvre fort singulière au moyen de laquelle M. Peers et son groupe se sont adressés à M. Morton et se sont ainsi ménagé une entrée au conseil d'administration de Radio-Canada.

A mon avis, le point important est que le conseil d'administration a bel et bien modifié sa décision; il a pris une décision pour ensuite en prendre une autre. J'aimerais savoir quels mobiles ont poussé le conseil d'administration à prendre cette dernière décision. C'est là la principale raison pour laquelle j'aimerais que M. Hallman soit appelé à témoigner ici.

Si quelqu'un était disposé à appuyer une proposition dans ce sens, il serait bon, je pense, que M. Morton soit aussi appelé car, à mon avis, il s'agit ici d'un point d'importance capitale.

L'autre question sur laquelle on s'est longuement étendu, M. Bell surtout, était de savoir si nous avions complètement fini. Tous les membres du Comité conviendront, je pense, que l'animation n'a pas manqué au cours de la séance cet après-midi, l'interrogatoire était interrompu à tout instant par des retours en arrière et ainsi de suite. Pour illustrer, M. Lambert avait quelques questions à poser mais il lui a fallu du temps pour y arriver. J'avais aussi d'autres questions à adresser à M. Bushnell, mais sans la moindre copie des délibérations, la chose était très difficile. J'ai encore des questions à poser à M. Bushnell, après avoir étudié son témoignage, car, comme M. Pickersgill le faisait remarquer,—et on en trouve d'autres exemples ici,—il y a des anomalies dans son témoignage. Je voudrais faire comprendre aux autres membres du Comité que si nous adoptons la ligne de conduite que nous propose M. Dorion, en d'autres termes, si nous reconnaissons que rien n'a été prouvé et que ce que M. Bushnell a dit réfute complètement et efface tout ce que nous ont dit M. Jennings, M. Walker et les autres groupes, nous tournons le dos à ces témoignages singuliers en donnant aux remarques de M. Bushnell plus de valeur qu'elles n'en ont vraiment. Toutefois, en ce qui me concerne, et c'est une opinion personnelle c'est là une autre raison pour laquelle je voudrais savoir ce qui s'est passé au conseil d'administration de Radio-Canada pour amener les membres de ce conseil à modifier cette décision, car je dois conclure qu'il y a eu longue discussion et que MM. Bushnell et Hallman se trouvaient là.

Le PRÉSIDENT: M. Hallman aurait-il été présent aux réunions du conseil d'administration?

M. FISHER: Il s'y trouvait pour y témoigner. C'est là la raison fondamentale pour laquelle il me semble que nous devrions pousser plus loin notre enquête. Ce n'est pas que je veuille absolument pousser plus loin l'enquête car je suis très inquiet au sujet de l'avenir de la Société Radio-Canada. Cependant, si nous en restons où nous en sommes, une très importante question demeurera sans réponse. J'aimerais donner à entendre aux membres majoritaires du présent Comité que, selon moi, le fait d'adopter cette ligne de conduite particulière mécontentera un grand nombre de personnes au Canada. On les accusera, je pense, de chercher à disculper quelqu'un ou à parer à des questions embarrassantes.

Je dois reconnaître que ainsi que le prétend M. Chambers, si nous n'adoptons pas cette ligne de conduite, il y a grave danger de ruiner la Société

Radio-Canada; je ne vois pas, cependant, comment nous pourrions nous détourner maintenant d'une situation si grave. Qu'on me permette de dire que, dans la mesure où il s'agit du rappel au règlement, la décision du sous-comité ou ce que nous en avons pensé n'a pas la moindre importance.

En ma qualité de membre du comité de direction et de membre du présent Comité, je proposerais que nous convoquions M. Hallman. Personnellement, j'aimerais aussi que M. Morton soit appelé à comparaître devant nous. Je voudrais faire bien comprendre à tous les membres du présent Comité que, si nous nous arrêtons maintenant, nous allons provoquer une situation encore plus grave. Pour ma part, j'ai été scandalisé d'apprendre ce matin que M. Peers, Gillis et Trotter étaient retournés au travail.

Une VOIX: Ils ont peut-être fait pruve de bon sens.

M. FISHER: Il y a peut-être du vrai là-dedans. J'ai été scandalisé, non pas que le témoignage de ces gens me porte à croire qu'ils ne sont pas d'excellents employés de Radio-Canada, mais il me semble que, sous ce rapport également, on a agi comme si notre examen de la question avait pris fin et, à mon avis, tel n'est pas le cas. Pour cette raison, je voudrais non pas appuyer le rappel au règlement mais demander au Comité de convoquer M. Hallman et d'examiner la possibilité de convoquer aussi M. Morton.

En dernier lieu, monsieur le président, je désirerais poser d'autres questions à M. Bushnell. Ma requête s'appuie sur des raisons de bon sens. A cause de l'animation qui régnait et de la façon dont les témoignages ont été présentés, il était très difficile de formuler des questions. Si vous jetez un coup d'œil sur les réponses que M. Bushnell a données à certaines des questions que M. McIntosh et moi-même avons posées, vous comprendrez pourquoi je fais la présente requête. Après avoir étudié les témoignages antérieurs, nous serions en mesure, je pense, d'adresser à M. Bushnell des questions beaucoup plus pertinentes.

Pour terminer, monsieur le président, j'ajouterai que le témoignage de M. Bushnell ne me satisfait pas du tout et, pour cette raison, je suis porté à croire que les remarques de M. Pickersgill sont dans une certaine mesure bien fondées.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Fisher. Vous avez la parole, monsieur Tremblay. M. Pickersgill pourra peut-être ensuite nous présenter sa motion. Je vous demanderais, monsieur Tremblay, de vous en tenir au rappel au règlement.

(M. Tremblay ayant parlé en français)

Le PRÉSIDENT: Traduction, s'il vous plaît.

M. ROBICHAUD: J'espère que la traduction sera plus près de l'objet du débat que le discours qu'on vient de nous faire.

Le PRÉSIDENT: Je sais que les paroles de M. Tremblay sont dans l'ordre car j'ai entendu maintes foits les noms "Walker" et "Bushnell".

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, à ce sujet-là, je voudrais moi aussi exprimer mon opinion. J'ai, contrairement à mon habitude gardé le silence l'autre jour à l'occasion de l'enquête des trois témoins qui étaient présents. J'ai gardé un silence respectueux, qui est devenu vers la fin un silence amusé.

Je crois qu'il y a eu, au départ, une erreur en laissant le Comité de la radio inviter ces messieurs à comparaître. Nous nous étions entendus au départ sur un ordre du jour que nous avons accepté ici, lequel nous devions suivre dans les délibérations du Comité.

Nous nous étions aussi entendus pour ne pas entrer dans le domaine des personnalités, et toutes les tentatives qui ont été faites à cet égard ont été immédiatement considérées comme "hors d'ordre" par le président.

Nous avons entendu trois témoins: d'abord M. Peers représentant lui-même, M. Gillis et M. Trotter qui ont été incapables de prouver ce qu'ils devaient prouver. Nous avons ensuite entendu M. Walker, M. Jennings. Je ne sais pas pour quel motif ils ont, en définitive, fait une charge contre M. Bushnell en rapportant ses propos d'une façon que je ne veux pas ici qualifier.

Il y a eu ensuite M. Bushnell qui a fait une dénégation catégorique, disant qu'il n'y avait pas eu d'ingérence politique d'aucune sorte. Je crois que nous aurions dû nous en tenir là...

(Traduction)

M. PICKERSGILL: Voulez-vous en donner lecture?

(Texte)

M. TREMBLAY: Ça se trouve, monsieur Pickersgill.

(Traduction)

M. PICKERSGILL: Je ne trouve pas le texte.

M. FLYNN: Vous le trouverez à la page 555. (De la version anglaise.)

(Texte)

M. TREMBLAY: Alors, monsieur le président, depuis ce temps-là, les trois personnes intéressées ont été réinstallées et je ne vois pas pourquoi nous poursuivrions l'enquête, sinon pour savoir les vues de certaines personnes qui ont manifestement des intentions démagogiques. Ces personnes prennent le prétexte de la liberté de parole, de la liberté d'expression pour faire diversion, pour entreprendre une tentative de diversion qui a comme but de faire oublier les fins véritables du Comité de la radio, lesquelles fins sont pourtant de faire enquête sur l'administration de Radio-Canada, en tant qu'elle appelle des demandes de crédit.

Ce qui nous intéresse, nous, c'est de savoir comment est administré l'argent que nous remettons à Radio-Canada ou que nous votons à Radio-Canada.

Je dois exprimer ma désapprobation au sujet des réponses que nous avons reçues à date, lesquelles ont été vagues. On nous a traités très souvent avec insolence. C'est ainsi, par exemple, que lorsque j'ai demandé à un officier de Radio-Canada quels étaient les critères de la Société en ce qui concerne les programmes d'éducation, on m'a répondu d'une façon vague et d'une façon insolente.

Une VOIX: Règlement!

M. TREMBLAY: Je viens au point, monsieur Robichaud. Soyez sans inquiétude. On allègue aussi le danger qu'il pourrait y avoir à Radio-Canada, du fait de cet incident qui est survenu de la démission des trois messieurs dont j'ai parlé plus haut; on allègue un danger, mais je crois que le grand danger qui guette Radio-Canada, c'est le danger d'incompétence et c'est ce que nous essayons de voir au Comité, c'est ce que nous devons essayer de voir.

Je crois que le fait d'interroger plus longuement d'autres témoins, les témoins que nous avons interrogés et d'autres témoins, ne prouverait absolument rien de ce qui a été établi lors des dernières réunions du Comité. Je ne vois pas du tout ce que l'on pourrait prouver, sinon des ouï-dire, comme on l'a fait avant-hier.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: M. Pickersgill a, je pense, présenté un avis de motion.

L'INTERPRÈTE: Ceci n'est pas terminé.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse.

(Texte)

M. TREMBLAY: Pour ma part, je suis opposé à ce que l'on poursuive l'enquête, non pas en principe,—si l'on avait le temps, je ne verrais aucune sorte

d'objection à ce que l'on poursuive l'enquête,—mais comme le temps qui nous est alloué avant la fin de la session est limité, il faut donc alors se limiter.

M. ROBICHAUD: Il reste encore un mois.

M. TREMBLAY: C'est bien peu, monsieur Robichaud, un mois pour aller au fond de Radio-Canada. Alors, je crois que nous devrions disposer de l'ordre du jour.

Si, j'en suis absolument positif, cette enquête du Comité, s'il est permis de la continuer, d'aller plus loin dans l'enquête qui a été commencée, je ferai moi-même la demande pour que l'on fasse enquête sur certains aspects de Radio-Canada, réseau français, et que des gens qui ont la responsabilité de l'information publique et de ce que l'on appelle l'éducation populaire, si nous voulons procéder, si, en dépit de l'opposition de certains membres du Comité, on veut poursuivre plus loin, je ne m'opposerai pas, mais il faudra que ces gens-là soient entendus.

Mais, par exemple, je me réserve le droit de demander que soient assignés les gens qui sont responsables du domaine de l'information, du secteur administratif du réseau français et dont nous avons à nous plaindre.

Je parle ici à titre de représentant du peuple. Nous avons à nous plaindre du domaine de l'information.

C'est ainsi, par exemple, qu'avant hier soir, en raportant les délibérations du Comité de la radiodiffusion, Radio-Canada, lors des nouvelles à 11 heures le soir à la télévision, a coupé l'interview d'un journaliste de Montréal, au moment où on allait rapporter les déclarations de M. Bushnell à propos du fait qu'il n'y avait eu aucune ingérence politique, ce qui a laissé les gens sous l'impression qu'il y avait eu ingérence politique et que M. Bushnell n'aurait pas nié cela.

Je tiens à formuler ici mon opposition à ce que nous poursuivions plus loin dans ce domaine, mais si en dépit de cette opposition le Comité veut poursuivre, je demanderai personnellement qu'on assigne ici des gens qui sont responsables de l'information au réseau français.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Messieurs, j'allais dire que M. Pickersgill a présenté un avis de motion. MM. Lambert, Brassard et McIntosh ont chacun une brève déclaration à faire au sujet du rappel au règlement.

M. LAMBERT: Monsieur le président, qu'on me permette de dire tout d'abord que je suis désolé que les témoignages entendus ici l'autre jour aient été examinés publiquement et que, d'une certaine façon, nous ayons fait un procès dans les journaux. A mon avis, le Comité aurait fait preuve de plus de jugement en tenant ses débats à huis clos.

Au sujet des questions en cause ici, la responsabilité nous incombait de faire une enquête et d'aboutir à des conclusions et non pas de faire un procès dans les journaux.

Des VOIX: Bravo!

M. LAMBERT: Cependant, étant donné que les messieurs en question qui ont comparu devant nous l'autre jour et qui ont provoqué cette allégation que nous sommes à examiner, l'allégation d'ingérence politique clandestine, sont retournés au travail, qu'ils ont dit: "Très bien, nous avons fait cela, mais si la direction est disposée à nous reprendre, nous retournerons au travail," ils ont fait preuve de bonne volonté dans cette mesure.

La direction,—et je le dis en connaissance de cause,—aurait pu avoir toute raison de dire: "Nous ne voulons jamais vous revoir." Mais elle a dit: "Très bien, nous sommes disposés à vous reprendre à notre service."

Étant donné que les témoins, si on le leur demandait franchement, diraient peut-être: "Nous avons eu tort d'employer ces termes," de la même façon que M. Bushnell,—et je ne cherche pas ici à évaluer les témoignages,—a bel et bien

dit qu'il avait été mal inspiré peut-être d'employer certains termes au cours d'entretiens avec des membres du personnel de la Société Radio-Canada et qu'il a dit aussi ou laissé entendre qu'à tête resposée il n'aurait peut-être pas employé ces termes. Il peut nous arriver à tous, dans le feu d'une discussion, de dire des choses que nous regretterons le lendemain. On se dit alors: J'aurais bien dû me tourner la langue dans la bouche non pas sept fois, mais quatorze fois avant de parler. Je vous le demande un peu, pourquoi restons-nous ici à piquer et à piquer dans cela?

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Pickersgill...

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas dit piquer "Pick"?

M. LAMBERT: En passant outre à ce que M. Bell de Saint-Jean a dit: nous pouvons nous asseoir ici et disséquer, en coupe, chacune de nos actions de la veille. Évidemment, nous pouvons tous prétendre que nous aurions été plus avisés la veille en agissant autrement. Je veux simplement dire ceci: quand on habite une maison de verre, on ne lance pas de cailloux aux voisins...

M. FLYNN: Encore une allusion à M. Pickersgill.

M. LAMBERT: ...et je suis sûr que le député de Bonavista-Twillingate serait le premier à abonder dans le même sens. Je suis convaincu qu'après mûre réflection, il souhaiterait que certains de ses mots ou de ses actes ne fussent jamais prononcés ou posés. C'est pourquoi, monsieur le président, je suis abasourdi que l'on tente ici de revenir en arrière. Nous avons déjà tenté de nous remettre au travail et voilà une autre tangente pour raviver, je pense, les difficultés et même les compliquer davantage.

On voudrait se servir du Comité pour prouver l'innocence, et ce sont bien les mots que je veux employer, pour prouver l'innocence d'une personne non spécifiée, parce que personne n'a encore eu le courage de donner des noms, de mentionner des endroits et des dates.

M. PICKERSGILL: Ce n'est pas vrai.

M. LAMBERT: Il s'agit d'une affaire grave, et l'on a formulé une déclaration,—dont on aurait dû, je pense, avoir peser longuement la portée,—sans pouvoir préciser ni dates ni lieux. Et les témoins ont admis franchement qu'ils se sont fondés sur les paroles d'un tiers.

Je ne pousserai pas davantage l'appréciation des témoignages et, à moins que quelqu'un ne vienne ici formuler une accusation précise, je dirai que le Comité n'est pas en état d'établir le bien-fondé de cette dernière. Nous ne sommes pas ici pour faire défrayer les manchettes par qui que ce soit, ni pour démontrer l'innocence d'une personne non dénommée. Que celui qui formule l'accusation en fasse la preuve. C'est là, je crois, un simple principe de justice. Nos tribunaux l'appliquent, pourquoi le Parlement n'en ferait-il pas autant?

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Lambert.

Monsieur Brassard?

(*Texte*)

M. BRASSARD (*Lapointe*): Monsieur le président, je crois que la principale raison qui justifie nos adversaires, ceux qui s'opposent à ce que nous demandions ici à M. Hallman de venir témoigner devant nous, que le principal argument qu'ils invoquent, c'est que nous avons entendu simplement du ouï-dire aux deux séances de mardi dernier.

Je crois qu'il y a certains juristes ou certains esprits légaux qui tentent de vouloir prendre le Comité pour une salle de tribunal, et je crois qu'il y a plus de latitude dans un comité de la Chambre des communes.

Voici un employé qui nous dit avoir entendu des fonctionnaires supérieurs immédiats, avoir entendu un haut fonctionnaire immédiat de Radio-Canada

qu'il y avait eu des menaces à certains employés si tels programmes n'étaient pas annulés. Je crois que c'est plus que du ouï-dire et que nous devrions avoir la permission d'entendre M. Hallman.

D'autre part, on nous a dit que M. Bushnell, M. Tremblay nous a dit que M. Bushnell avait écarté la question d'ingérence politique dans sa déclaration.

M. TREMBLAY: Non.

(*Traduction*)

L'INTERPRÈTE: Monsieur Johnson, je pense, excusez-moi.

(*Texte*)

M. BRASSARD (*Lapointe*): On nous a dit aussi que M. Bushnell avait téléphoné à M. Ouimet du *Celebrity Club*, à Toronto, pour lui dire que sa tête à lui, président, et aussi celle de M. Bushnell étaient en danger si le programme ne tombait pas.

Je crois qu'il s'agit là de choses sérieuses et qu'il ne s'agit pas seulement de régie intérieure, comme le dit M. Tremblay. Je crois qu'il s'agit de choses extérieures. On craint de faire dommage à Radio-Canada, mais on ne fait pas dommage à Radio-Canada en voulant étendre cette enquête. On fera plutôt dommage au gouvernement et c'est pour cette raison...

M. DORION: C'est très gentil à vous.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Il semble que les opinions sont trop divergentes et que nous ne parviendrons pas à régler ce point tant que nous n'aurons pas une motion.

M. MCINTOSH: Monsieur le président, au sujet de cet appel au règlement... J'estime qu'il ne s'agit pas d'un appel au règlement, en ce qui concerne notre Comité. Ce peut être un appel au règlement pour le comité directeur, mais pas pour le Comité. Vous avez toutefois permis que nous en discutions jusqu'à ce point et, en réponse à la demande de M. Fisher d'appeler M. Hallman puis M. Morton, je voudrais savoir jusqu'où on va aller. Allons-nous faire comparaître un seul directeur ou tous les directeurs? Je propose que nous nous en tenions à notre ordre de renvoi, et si des questions de cette sorte doivent surgir, alors qu'on les présente à la Chambre. Un grand nombre parmi nous souhaitent que nous nous en tenions à l'ordre du jour et je répète que la question d'ordre ne regarde pas le Comité. Je crois que vous permettez à cette question de nous entraîner trop loin.

Le PRÉSIDENT: Je tente d'agir aussi diplomatiquement que possible en accordant la parole à tous ceux qui désirent la prendre. Cependant il y en a deux autres qui veulent parler.

M. TAYLOR: Je désirais parler au sujet de la motion principale.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas de motion principale. Voulez-vous attendre que nous en ayons une? Monsieur Paul?

M. PAUL: Oui.

M. PICKERSGILL: Je propose, appuyé par M. Robichaud que le Comité invite M. W. L. Morton, du Conseil d'administration, et M. Hallman, directeur des réseaux anglais de radiophonie, à venir témoigner devant le Comité au plus tôt relativement à la question dont le Comité a été saisi le 30 juin.

Je n'ai pas l'intention de rien ajouter.

Le PRÉSIDENT: J'ose espérer que nous ne discuterons pas cette motion trop longtemps, parce que nous en avons déjà assez longuement examiné l'objet.

M. Pickersgill propose, appuyé par M. Robichaud, que le Comité invite M. W. L. Morton, du Conseil d'administration, et M. Hallman, directeur des réseaux anglais de radiophonie, à venir témoigner devant le Comité au plus tôt relativement à la question dont le Comité a été saisi le 30 juin.

M. TAYLOR: Cette motion d'appel de témoins a été adoptée, je crois, il y a juste une semaine; il s'agissait de faire comparaître trois fonctionnaires supérieurs de la Société, les trois qui ont démissionné parce qu'il y aurait eu ingérence politique. Ceci s'est fait, encore qu'à mon avis les membres du Comité, y compris moi-même, n'ont pas été bien avisés de faire cas de ce différend. J'estime qu'en agissant ainsi le Comité s'est écarté de son rôle et de son objet premiers.

On nous demande maintenant d'appeler d'autres témoins. Il se peut fort bien, même si je ne le crois improbable, que de nouveaux éléments de preuve peut-être intéressants soient apportés. Néanmoins si cette motion était adoptée il serait ensuite nécessaire d'appeler encore d'autres témoins et cela pourra se continuer indéfiniment.

Jusqu'ici, le Comité a été équitable en appelant les trois témoins que l'on sait et en permettant ensuite à trois autres fonctionnaires de rang encore plus élevé de venir déposer. J'estime que nous avons été généreux à cet égard, que nous avons été justes. Mais à mon humble avis une limite s'impose.

Nous devons abandonner ce terrain pour deux raisons; d'abord le sujet n'est pas de notre compétence et, aussi, je crois que le Comité n'est réellement pas l'organe approprié pour s'occuper de ce genre d'enquête.

Si l'on doit continuer à entendre des témoins, je propose que nous organisions un sous-comité pour s'occuper de ce sujet de la même façon que nous le faisons actuellement, ou mieux encore, je propose que nous remettions tout le problème entre les mains du gouvernement qui agira en conséquence.

Nous pourrions également songer à fournir à Radio-Canada l'occasion de mettre bon ordre dans ses propres affaires. A mon avis il conviendrait de s'apaiser et de permettre au conseil d'administration de voir à tout cela.

Le PRÉSIDENT: Veuillez vous en tenir strictement à la motion.

M. TAYLOR: De toute façon, poursuivre ces auditions c'est rendre un mauvais service à la Société et au pays, et plus particulièrement à mes électeurs de Vancouver-Burrard. Nous continuons ici une œuvre de destruction au lieu de construire. Je sais également, monsieur le président, que le moment venu il faudra remettre au Parlement un rapport de nos travaux. Il y a encore de nombreux problèmes importants qui nous attendent, des problèmes très importants. Pourtant le temps passe et, sauf erreur, ce Comité se débandera à la proragotion du Parlement, ce qui peut bien se produire d'ici 18 jours.

Je pose cette question: ce problème de prétendue ingérence politique doit-il accaparer le temps qui nous reste? J'avais l'intention de formuler d'autres observations, mais je crois qu'elles s'écartent probablement un peu de la présente motion.

Le PRÉSIDENT: Oui, ce serait quelque peu irrégulier.

M. TAYLOR: A titre de membre du Comité, je tiens à savoir si par exemple, oh! me voilà sauvé par le timbre de la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Oui, sauvé par le timbre. Messieurs, si la chose vous agrée, nous nous réunirons à nouveau dans une demi-heure soit à 11 heures et demie?

M. PICKERSGILL: Après l'appel de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT: Après l'appel de l'ordre du jour ou à 11 heures et demie, selon ce qui se produira en premier lieu. Alors, nous entendrons MM. Paul et Fisher au sujet de la motion.

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence, mesdames et messieurs. Monsieur Taylor, aviez-vous terminé vos observations?

M. TAYLOR: Pas tout à fait, monsieur le président, mais ça ne sera pas long.

La proposition tend à l'appel de nouveaux témoins et j'ai tenté de signaler antérieurement que si d'autres témoins sont appelés il nous faudra beaucoup

de temps pour les entendre et nous occuper des nouveaux problèmes qui pourront surgir. J'ai signalé que nous avons de nombreuses et importantes questions à étudier et qu'il nous faudra faire rapport très bientôt. Personnellement je voudrais examiner beaucoup plus à fond plusieurs des questions les plus importantes. Je voudrais savoir, dans le cas de notre propre région, pourquoi 80 p. 100 des téléspectateurs regardent les émissions d'une station...

Le PRÉSIDENT: Tenez-vous en à la proposition, monsieur Taylor.

M. TAYLOR: L'autre point, monsieur le président, c'est que si nous continuons d'appeler des témoins, il sera peut-être impossible au Comité d'obtenir d'autres détails dont il aura besoin. Il existera un climat d'antagonisme et je ne pense pas que ce soit le meilleur moyen de poursuivre nos travaux. Je m'oppose à la proposition.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un d'autre désire-t-il parler au sujet de la proposition?

(*Texte*)

M. PAUL: Voici, monsieur le président. En écoutant la motion que nous a présentée M. Pickersgill, il aurait peut-être été intéressant de savoir ce qu'il entend prouver en invitant M. Hallman à comparaître devant le Comité et, suivant les raisons qu'expose le député de Bonavista-Twillingate, s'il arrivait que M. Hallman cite d'autres noms d'employés de Radio-Canada, qui auraient été mis au courant des rumeurs qui circulaient, lesquelles ont fait la base des séances d'enquête de mardi dernier, il faudrait par la suite inviter également ces membres-là à venir témoigner devant le Comité.

Je crois, monsieur le président, que nous avons perdu assez de temps jusqu'ici avec ce problème, parce que, effectivement rien de concret ni de précis n'a été...aucune accusation précise n'a été portée par MM. Gillis, Trotter et Peers, et je crois que, même si nous ne sommes pas devant un tribunal de justice, nous devons observer certaines règles élémentaires de la preuve pour maintenir et ensuite orienter les membres du Comité de la présente enquête.

(*Traduction*)

L'INTERPRÈTE: Le député de Brassard a déclaré...

Le PRÉSIDENT: C'est M. Brassard...

L'INTERPRÈTE: Excusez-moi; le député de Brassard, M. Lapointe...

Le PRÉSIDENT: C'est M. Brassard, de Lapointe...

L'INTERPRÈTE: Excusez-moi. Cette fois, je vais l'avoir cette fois.

(*Texte*)

M. PAUL: L'honorable député de Lapointe, M. Brassard, mentionnant avant l'ajournement que nous devions donner beaucoup de latitude à certaines plaintes et rumeurs qui doivent circuler à Radio-Canada...

M. BRASSARD: Ce n'est pas cela que j'ai dit; il ne s'agit pas de plaintes ni de rumeurs, mais de façon de procéder.

M. PAUL: De façon de procéder. Si nous invitons tous ces témoins-là pour écouter les plaintes et rumeurs, je crois que cette enquête-là ne se terminera jamais.

Comment se fait-il que l'on ait permis à certains témoins certaines insinuations, alors que l'on refuse ce droit à certains membres du Comité?

Je comprends que cette enquête fait peut-être les délices des journalistes mais je crois que notre travail consiste à étudier les crédits de Radio-Canada, lesquels méritent beaucoup plus notre attention que l'enquête qui a fait l'objet des délibérations de mardi dernier.

Je crois que cette motion ne devrait pas être acceptée parce qu'aucun but précis n'a été mentionné par M. Pickersgill nous retomberions ainsi de

Charybde en Scylla, en attribuant ou en obtenant seulement les versions qui ont été données, à l'effet qu'il n'y a eu aucune ingérence politique de la part de qui que ce soit dans les affaires de Radio-Canada.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, désirez-vous dire quelque chose au sujet de la motion principale?

M. FISHER: Oui, monsieur le président, je désire appuyer cette proposition et les observations que j'ai formulées antérieurement expliquent bien assez mon attitude. Cependant, je crois devoir relever certains des points que M. Taylor nous a fait remarquer. Il a affirmé que le sujet ne relevait pas du Comité. Je ne vois pas comment nous pourrions en décider. Je crois que si ce sujet ne nous convient pas, presque toutes les séances du Comité ont été consacrées à des sujets qui ne nous convenaient pas non plus et il est maintenant trop tard pour chercher à savoir si la présente question ressortit à notre compétence. Je partagerais davantage son opinion suivant laquelle nous ne sommes pas organisés convenablement pour poursuivre ce genre d'enquête; il a proposé que nous formions un sous-comité ou que nous renvoyions la question au gouvernement. Cette dernière proposition est un peu mystérieuse, que nous remettions le tout entre les mains du gouvernement; mais je crains que quelques-uns d'entre nous attendent depuis plusieurs jours déjà que le gouvernement se décide à faire quelque chose, et rien ne se produit.

A la lumière du ton général des observations déjà formulées au Comité, j'ai l'impression que cette proposition va être déclarée *ultra vires*, et je pense que la principale raison pour laquelle les membres sont opposés à la proposition est qu'ils ont l'impression,—plusieurs d'entre eux l'ont exprimée,—que nous nous engageons trop et prolongeons un temps de crise à l'intérieur de la Société Radio-Canada. Si la chose est nécessaire, nous devrions faire face à cette protestation,—et l'on a protesté qu'il ne s'agissait de rien d'autre que d'accusations de manchettes,—et nous devrions convoquer les témoins ici, en secret, ce qui n'est pas une chose que j'aimerais...

Des VOIX: Non, non.

M. FISHER: Mais, au moins, cela aurait pour effet d'éliminer ces objections en particulier. J'insiste, à ce sujet, pour dire qu'il serait très intéressant d'entendre quelqu'un d'autre du conseil d'administration, autre que MM. Bushnell et Ouimet. Nous avons tous pris connaissance, je pense, de la déclaration qui a suivi la réunion d'il y a deux jours. Il s'agissait d'un communiqué de presse et alors je ne sais pas ce qu'il contient de vrai. Mais il y est dit que la réintégration de ces personnels et le rejet de leur démission devaient relever du conseil d'administration de Radio-Canada, et pourtant nous avons un autre communiqué ce matin nous annonçant que M. Walker les a rappelés.

Ceci attire encore une fois l'attention sur le rôle du Conseil d'administration de Radio-Canada dans cette affaire et l'opportunité qu'il y a d'inviter ce conseil à venir s'expliquer ici. Je crois que, pour cette raison, la motion mérite d'être approuvée.

Quant à M. Hallman, je veux que les membres du Comité constatent le rôle important qu'il a joué dans les témoignages apportés par M. Peers, à titre d'intermédiaire ou d'interlocuteur pour le Conseil d'administration, ou certains membres du Conseil d'administration; pour cette raison même il possède peut-être des renseignements que nous n'avons pas. Je crois donc que M. Hallman et M. Morton seraient des témoins très importants et j'espère que la décision ira dans ce sens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avez-vous proposé un amendement?

M. FISHER: Non, je n'ai pas proposé d'amendement.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je désire m'opposer à cette proposition, pour les mêmes raisons que j'ai invoquées ce matin en combattant l'appel au règlement de M. Pickersgill; je ne parlerai pas longtemps. Je crois que donner aux employés de Radio-Canada,—les faire venir devant le Comité, pour écouter leurs plaintes au sujet de l'administration, ne pourrait qu'endommager et affaiblir la Société. Au sujet de M. Hallman... à ma connaissance, M. Hallman n'a fait aucune déclaration publique pouvant nous incliner à croire qu'il possédait des renseignements de nature à nous aider. J'ai lu les témoignages attentivement et je n'y trouve rien de nature à nous faire croire qu'il peut ajouter à notre enquête.

M. Pickersgill, en formulant sa proposition, et aussi ceux qui l'ont appuyée, ne nous ont pas indiqué de quel secours M. Hallman pourrait être à notre Comité. Nous pourrions faire subir un interrogatoire à chacun des 31 employés qui ont démissionné, demander leurs avis, et je ne crois pas que nous en serions beaucoup plus avancés.

Le cas de M. Morton présente un aspect quelque peu différent. Il existe un conseil d'administration, M. Morton en est membre. Demander à M. Morton de venir nous révéler ce qui s'est passé à une séance du conseil, ce que nous serions obligés de faire, je pense, me paraît être d'un goût fort douteux, pour ne pas dire davantage. Il faudrait songer à la possibilité d'obtenir des renseignements du conseil d'administration. Mais il y a quelqu'un, outre MM. Bushnell et Ouimet, qui, si je comprends bien, est un membre non-permanent du conseil, c'est M. Dunsmuir; mais il me semble que nous nous aventurerions sur un terrain glissant si nous appelions tel ou tel membre en particulier.

Monsieur le président, je désirerais dire ceci: si l'on peut prouver que la comparution de qui que ce soit devant nous peut avancer notre enquête et nous permettre de vider le sujet, je vais appuyer la proposition. Mais je ne pense pas que la motion actuelle soit de cette nature.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts pour la mise aux voix, messieurs?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'attendais que M. Chambers ait fini. Certains points ont été mentionnés, et je voudrais dire quelques mots là-dessus seulement; je voudrais leur apporter une réponse.

Le PRÉSIDENT: Allez-y, monsieur Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Monsieur Paul se demande: qu'est-ce que je veux prouver en faisant appeler ces témoins? Je ne veux rien prouver, ce n'est pas mon affaire d'apporter des preuves... ni celle du Comité non plus.

Quand nous avons discuté à la Chambre, et tous les députés s'en souviennent, M. Nowlan a déclaré que ce Comité était l'organe tout désigné pour chercher la vérité dans cette affaire... et c'est tout ce que je veux. Je ne m'intéresse pas à prouver ceci ni cela, pas le moindrement. Je veux savoir si oui ou non, et ici j'aborde un autre point qui, je pense, a été souligné par M. Paul, lorsqu'il a déclaré qu'aucune accusation n'avait pas été formulée.

Je voudrais me reporter aux témoignages de mardi, fascicule 16. C'est le témoignage de M. Peers qui, somme toute, était la personne invitée à déposer ici, et il a parlé au nom des trois personnes qui avaient formulé cette accusation. Voici ce que disait M. Peers:

> On avait laissé à M. Bushnell le choix entre deux solutions: soit supprimer cette émission ou compromettre l'organisation actuelle de Radio-Canada. M. Walker a ajouté qu'il n'était pas libre d'en dire davantage mais qu'on avait exercé des pressions de l'extérieur.

Puis quelques propos ont été échangés, après quoi M. Peers a continué:

> Nous avons demandé si c'était quelqu'un du monde politique qui avait posé cette alternative à M. Bushnell. M. Walker a répondu oui.

M. JOHNSON: Auriez-vous objection à lire ce que le président a dit?

M. PICKERSGILL: Je pourrais peut-être continuer cet alinéa et m'empresser ensuite d'écouter la question. Il s'agit, à mon sens, d'un rapport précis de ce que son supérieur lui a donné comme raison de la décision prise, et c'est en s'appuyant sur cette déclaration que cette personne et deux autres de ses collègues ont résigné leurs fonctions. Je crois que cela répond à l'allégation suivant laquelle il n'y a pas d'accusation précise; or nous sommes censés aller au fond de l'affaire.

Vous vous rappelerez aussi qu'à la Chambre, dans ma brève réponse à M. Nowlan, j'ai exprimé l'avis que cette enquête devrait se poursuivre dans une atmosphère de quiétude, de justice et sans parti pris, et je me suis efforcé de me comporter ainsi.

M. FORTIN: Sans beaucoup de succès.

M. PICKERSGILL: J'ai aussi déclaré que cette enquête se poursuivrait tant que nous n'aurions pas la vérité, toute la vérité, et c'est pourquoi je pensais que ces deux témoins nous aideraient à la découvrir.

M. CHAMBERS: De quelle façon?

M. PICKERSGILL: J'en arrive à cette élément. En écoutant le témoignage de M. Peers, j'ai été frappé de ce qu'il disait au sujet des relations de M. Hallman. Il a mentionné plusieurs employés de la Société Radio-Canada qui, d'après lui, ne donneraient pas, je pense de preuves additionnelles et je n'aurais jamais proposé de les appeler. Mais il a fait certaines allusions aux rapports de M. Hallman à ce sujet, qui me semblent indiquer que M. Hallman avait quelque connaissance des choses qui se passaient, tant au conseil d'administration qu'en dehors de ce conseil lors de la réunion de M. Bushnell avec des membres de son personnel, le dimanche soir, et que nous avions le droit de posséder ces renseignements, si renseignements il y avait. M. Fisher a parlé dans le même sens ce matin et je partage entièrement son point de vue à ce sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est la suprême accolade.

M. PICKERSGILL: Quant à la remarque de M. Paul suivant laquelle, si d'autres personnes étaient appelées afin que nous obtenions toute la vérité, l'enquête se prolongerait longtemps encore, c'est là, je pense, une remarque qui se retourne contre elle-même. Si nous sommes censés obtenir la vérité, et rien ne peut être plus important que de savoir si oui ou non cette Société peut agir indépendamment ou si des pressions extérieures de nature politique sont,—comme on l'a prétendu sans encourir de dénégation,—sont exercées...

M. FORTIN: Vous voulez dire qu'on ne l'a pas prouvé?

M. PICKERSGILL: Ce matin, j'ai demandé à M. Tremblay de m'indiquer, dans les témoignages, l'endroit où on donnait une dénégation et il m'a dit de le chercher moi-même. Je l'ai cherché moi-même et je ne trouve...

M. FLYNN: A la page 555 (version anglaise).

M. PICKERSGILL: ...la trace d'aucune dénégation.

Le PRÉSIDENT: M. Bushnell l'a nié, vous le savez très bien, monsieur Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Peut-être le président me laisserait dire moi-même ce que j'ai à dire. Ce que M. Bushnell a dit...

M. BELL (*Carleton*): A la page 555. (De la version anglaise.)

M. PICKERSGILL: Regardons à la page 557.

M. BELL (*Carleton*): Lisez plutôt la page 555.

M. PICKERSGILL: C'est à mon tour de parler... et j'ai attendu patiemment que les autres aient fini.

A la page 557 M. Fisher déclare:

> M. FISHER: Monsieur Bushnell, ce qui nous intéresse tous beaucoup, je crois, c'est de savoir comment M. Jennings a eu l'impression, qui a été transmise à M. Walker, et plus tard aux trois personnes que nous avons convoquées ici aujourd'hui, que, pour me servir des termes de M. Walker, "des têtes tomberaient".

M. Bushnell a répondu:

> Monsieur Fisher, M. Jennings a dit qu'il ne pouvait pas assurer que j'avais employé exactement ces termes,

et il a ajouté:

> mais je l'ai fait.

Il me semble qu'il s'agit là de quelque chose de précis et de catégorique, et que M. Bushnell a déclaré à M. Jennings qu'il avait prononcé ces mots-là. Alors personne ne peut prétendre qu'il s'agit là d'un démenti catégorique; et tout reste dans le doute.

M. CHAMBERS: Puis-je poser une question?

M. PICKERSGILL: Évidemment.

M. CHAMBERS: Comment pouvez-vous dire "doute" dans le cas de la déclaration de M. Bushnell, à la page 555:

> Je désire déclarer, aussi simplement et directement que possible, que jamais, en aucun temps un ordre ou une directive ne m'ont été donnés, à moi, ou à mon président, M. Ouimet, par l'honorable George Nowlan, ni par des membres du Parlement ni par quelqu'un d'autre dont on pourrait dire qu'il exerce une influence politique.

M. PICKERSGILL: Je le crois sans réserve. Je suis sûr qu'aucun ordre ou directive n'a été donné. Cela est tout à fait en dehors du sujet,—là n'est pas la question. M. Fisher m'a indiqué que tout de suite après la question que j'ai lue, à la page 555 peut-être ferais-je mieux de continuer:

> M. FISHER: Vous avez employé ces termes?
>
> M. BUSHNELL: Oui.
>
> M. FISHER: Pourquoi?
>
> M. BUSHNELL: C'est assez long à expliquer. Aucune tête ne devait tomber à cause de la suppression de cette émission, mais vous conviendrez, je crois, que les journaux ont déclaré,—j'ai entendu dire qu'une déclaration de cette nature avait été faite, si vous le voulez, par des membres de partis politiques, et j'étais convaincu que, par suite de cette série plutôt tragique de circonstances que nous avons connues depuis six mois, si nous ne faisions pas mieux, des têtes tomberaient certainement,—et avec raison.

M. Bushnell n'a certainement pas contredit ce témoignage.

M. FLYNN: Il n'y a pas de preuve.

M. PICKERSGILL: Évidemment qu'il n'y a pas de preuve.

M. FLYNN: Ce sont des preuves que nous cherchons.

M. PICKERSGILL: S'il y avait des preuves, je ne demanderais pas d'appeler d'autres témoins. Il y a un doute que nous nous devons d'éclaircir.

Une VOIX: Votre intention aussi est douteuse.

M. PICKERSGILL: Ce député peut passer les remarques qu'il veut au sujet des intentions des autres. Son observation n'est pas très parlementaire.

Le PRÉSIDENT: Pour revenir à notre sujet?

M. PICKERSGILL: Pour revenir à notre sujet, la preuve dont on nous a donné lecture montre nettement qu'on nous a laissés dans le doute, dans un doute très sérieux à l'égard du gouvernement, à l'égard du parti conservateur...

M. FORTIN: Que dites-vous du parti libéral?

M. PICKERSGILL: ...et à l'égard, ce qui d'après moi est beaucoup plus grave, de l'intégrité de la société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Parlez, monsieur Pickersgill. Je vous en prie, messieurs, nous ne pourrons jamais entendre toute la preuve si vous ne laissez pas parler M. Pickersgill.

M. PICKERSGILL: Merci, monsieur le président.

Quant à appeler M. Morton, je crois que la preuve apportée par M. Peers est suffisante pour indiquer que M. Morton, parmi tous les membres du conseil, était lié tout particulièrement à cette affaire, y avait un lien tout spécial qui, d'après moi, en ferait un témoin plus utile que n'importe quel autre membre du conseil d'administration. Mais je ne m'opposerais pas à voir ma proposition modifiée de façon à comprendre "tout autre membre du conseil d'administration que n'importe quel membre du Comité croirait fon de faire appeler".

Il existe aussi une autre raison, évidemment, nous justifiant d'appeler quelqu'un du Conseil d'administration, parce que l'on se rappellera que M. Paul Martin, à la Chambre des communes, a demandé au premier ministre si M. Alister Grosart était mêlé de quelque façon à cette affaire. La résponse du premier ministre à cette question, je n'ai pas les Débats devant moi, mais je pense me rappeler correctement l'essentiel, était que nous devrions poser cette question au Conseil d'administration.

On n'a pas demandé l'opinion du Conseil d'administration à ce sujet; et il me semble qu'on devrait écouter le premier ministre. Les députés qui appuient le premier ministre devraient être les premiers à l'écouter et nous fournir l'occasion de poser cette question.

Il existe une raison de prime importance évidemment: le Conseil d'administration est chargé de la direction de Radio-Canada et ce Comité ne l'est pas. Nous interrogeons des employés de la Société Radio-Canada, en leur posant des questions au sujet de nombreux détails. D'après moi, les gens que nous devrions interroger ne sont pas du tout les employés mais les membres du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration sont les gens responsables au Parlement, et non les employés de Radio-Canada.

M. MCINTOSH: Pourquoi n'avez-vous pas formulé cette recommandation au tout début?

M. PICKERSGILL: Je vous signalerai, si M. McIntosh voue bien consulter le compte rendu du premier pour des séances, il va se rafraîchir la mémoire, il va se rappeler que le président a réitéré au Comité que M. Nowlan, au cours de la dernière session, avait fait une promesse au Parlement, autant qu'un ministre peut en faire,—et je reconnais que le Comité est maître de ses destinées,—et j'avais déclaré que nous devrions nous en tenir à ce que M. Nowlan considérait comme le rôle du Comité, c'est à dire scruter la législation et le fonctionnement de la nouvelle loi.

Ma proposition a été complètement rejetée par le Comité, et comme je représente une minorité au Comité...

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous vous en tenir à la proposition, s'il vous plaît.

M. PICKERSGILL: Je vois juste répondre à une question.

Le PRÉSIDENT: Il n'y aura pas d'autres interruptions.

M. FLYNN: Nous l'espérons.

M. PICKERSGILL: Ma dernière raison de demander aux membres de repenser à leur affaire et d'appuyer la proposition est que, si ce problème est ainsi laissé pendant, ce doute, ce doute véritable, qui subsiste aux témoignages que nous avons entendus persistera indéfiniment, et il faut l'éclaircir.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à voter, messieurs?

M. MCCLEAVE: Je dirais à M. Pickersgill que M. Bushnell est membre du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à voter, messieurs?

Voici la motion: M. Pickersgill propose, appuyé par M. Robichaud, que le Comité invite M. W. L. Morton, du Conseil d'administration, et M. Hallman, directeur du réseau anglais de radio à se présenter devant le Comité le plus tôt au sujet de la question dont le Comité a été saisi le 30 juin.

La proposition est rejetée.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous n'abordiez votre sujet monsieur Fisher,—et je vous promets que nous y viendrons,—pouvons-nous jeter un coup d'œil en arrière et régler ceci?

Monsieur Smith, désirez-vous parler de cette lettre que nous avons reçue du Conseil d'administration de Radio-Canada?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je serai heureux de me rendre à vos vœux; si vous préférez disposer de ce problème d'abord, occupons-nous en avant d'attaquer...

Le PRÉSIDENT: M. Fisher a donné un avis de motion. Quelqu'un vous appuie-t-il, monsieur Fisher?

M. FISHER: Oui, monsieur Robichaud.

Je propose que M. Nowlan soit invité à rencontrer le Comité pour l'informer du conseil qu'il a donné à M. Bushnell au sujet des programmes.

M. JOHNSON: Il est membre du Comité.

Le PRÉSIDENT: C'est exact. Un membre du Comité peut être invité à témoigner.

M. BELL (*Carleton*): Je le dirai sans hésitation, j'appuierais cette proposition. Je crois que nous avons retrouvé notre voie et nous reprenons le fil de la preuve, et nous aboutirons à quelque chose si nous demandons à M. Nowlan de venir témoigner. Je crois que nous devrions lui demander de se présenter devant le Comité au plus tôt.

Faisons le ménage et permettons à la Société Radio-Canada de fonctionner d'une façon régulière, sans lui causer trop de dégâts en recourant à des propositions distrayantes comme celle de ce matin.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un d'autre veut-il parler au sujet de cette motion?

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Nous n'avons pas besoin d'une motion.

M. JOHNSON: Je m'oppose à cette motion et je voterai contre. Si nous devons convoquer M. Nowlan et tous ceux que les membres des partis libéral et C.C.F. siégeant au Comité désirent cuisiner, alors allongeons la motion. Quand nous avons songé à faire venir M. Peers, à la demande de tous ceux qui alléguaient une ingérence politique dans les affaires de Radio-Canada, personne n'a formulé d'objection contre l'administration de la Société Radio-Canada. C'est pourquoi je m'inscris contre la motion.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à voter?

M. Fisher propose, appuyé par M. Robichaud, que M. Nowlan soit invité à rencontrer le Comité pour l'informer du "conseil" qu'il a donné à M. Bushnell au sujet des programmes.

M. FISHER: Le mot "conseil" est entre guillemets.

M. BELL (*Carleton*): J'espère que la terminologie de la motion n'aura pas un sens restrictif.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à voter? Que ceux qui sont en faveur de la motion le manifestent. Ceux qui s'y opposent? Je déclare que la motion est approuvée.

Pouvons-nous maintenant revenir à la lettre que j'ai lue au Comité ce matin?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour faire suite à cette intéressante et importante diversion, le Comité se rappelle peut-être...

M. KUCHEREPA: Monsieur le président, relativement à cette proposition que le Comité vient d'approuver, quand avez-vous l'intention d'entendre M. Nowlan?

Le PRÉSIDENT: Le Comité directeur s'en occupera. Je vous remercie, monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je disais tout d'abord que pour faire suite à cette diversion, peut-être le Comité se rappelle-t-il qu'il y a plus d'un mois que la question a été soulevée en vue d'obtenir certains renseignements sur les frais de la Société par décision du Comité, quand nous avons demandé à la Société de produire les renseignements auxquels j'ai fait allusion.

Il y a maintenant un mois d'écoulé et je crois important de signaler qu'antérieurement, dans un délai de 24 heures, la Société avait été à même de nous fournir des renseignements similaires sans retard.

Nous avons maintenant reçu une lettre de la Société qui, sans apporter d'élément nouveau, nous demande un nouvel examen des raisons avancées à ce moment-là. La seule remarque que je désire formuler est que les membres du Comité n'ont peut-être pas accordé toute leur attention aux conséquences de l'importante décision que nous avons prise. Évidemment beaucoup d'entre nous ont souligné l'importance de maintenir le succès de la Société. Cependant, nous avons l'impression que l'on ne devrait pas agir sans tenir compte des frais. Nous croyons que notre proposition actuelle qui a été acceptée par le Comité devrait souligner cette intention.

L'argumentation que nous présente la Société se résume en un alinéa, savoir que la vente d'émissions en direct de la Société Radio-Canada au prix le plus élevé que le marché lui permette pour couvrir la totalité des frais, peut, incorrectement, être considérée comme une subvention. Nous prétendons, monsieur, qu'en aucun temps la Société n'a prouvé que l'on a reçu tout ce que le marché pouvait offrir.

Le rapport Fowler, à la page 205, témoigne de la préoccupation de la commission à ce sujet:

> Comment la division commerciale sait-elle que le commanditaire ne serait pas disposé à payer $6,000 ou qu'un autre acheteur,—société commerciale ou industrie—n'irait pas jusqu'à $7,000?

Je crois qu'il est important d'obtenir ces renseignements pour établir quels arrangements ont été conclus avec les sociétés, pour savoir quels avantages supérieurs en aurait retirés le réseau et combien d'argent des contribuables aurait été économisé à la réalisation de ces émissions particulières. Je n'ai rien d'autre à ajouter sauf que c'est une insulte au Comité de revenir à la charge, et je crois que la proposition devrait être conservée. Je ne vois aucune raison de formuler une autre proposition et je prétends que la Société se met en une situation où, à moins que ces renseignements ne soient fournis, elle devra être considérée comme coupable de mépris du Comité.

M. BELL (*Carleton*): Je suis l'un de ceux qui ont voté contre la production devant le Comité des renseignements dont on vient de parler. Je l'ai fait après avoir pris connaissance de nombreuses raisons.

Nous sommes maintenant placés dans une situation où, un mois plus tard alors que la Société Radio-Canada possède ces renseignements depuis quelque temps, déjà, elle vient nous demander de revenir sur notre décision.

Je dois avouer que je trouve tout particulièrement non convaincantes les raisons invoquées dans l'exposé de la Société. Nous avons pris cette décision à la majorité. Nous n'avons été saisis d'aucune raison pour laquelle la majorité du Comité devrait changer d'idée.

J'ai personnellement l'intention, si nous devions voter à ce sujet, de m'en tenir à la décision de la majorité du Comité, contrairement à l'opinion que j'ai exprimée plus tôt.

M. PICKERSGILL: Je voudrais formuler une remarque au sujet de cette proposition. Comme vous le savez, je parlais, en cette occasion, au nom de plusieurs de mes collègues aussi bien qu'en mon propre nom lorsque j'ai affirmé que l'argument invoqué par M. Nowlan était irréfutable, à moins de rejeter tout notre passé parlementaire depuis 1919. D'après le ministre du revenu national, la Société s'occupait déjà de radio mais c'est la télévision qui devait retenir notre attention; à cet égard Radio-Canada allait bientôt faire face à de la concurrence et alors nous ne demanderions pas à ses rivaux le genre de renseignements que nous exigions d'elle, eu égard au principe depuis longtemps établi dans le cas du National-Canadien par rapport au Pacifique-Canadien. C'est pourquoi j'ai voté de cette façon.

Je crois que le conseil d'administration,—j'aurais préféré qu'il donnât de meilleures raisons,—mais je suis satisfait des raisons qu'il a apportées et je les considère comme suffisantes. Je crois que le vote que j'ai donné à cette occasion était sage et j'espère que le Comité reviendra sur ce point parce que d'après moi, cela constituerait un vrai danger pour la Société si nous passions outre à son opinion.

D'autant plus que le Parlement, au cours de la dernière session, et je n'ai pas goûté cette décision, a décidé que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada et non pas un comité parlementaire, dirigerait Radio-Canada. N'en pas tenir compte, constituerait, d'après moi, un empiétement sur le conseil d'administration.

Et comme l'aurait dit, affirme-t-on, M. Donald Gordon à un autre comité dans des circonstances semblables, si nous ne sommes pas satisfaits du conseil d'administration, nous n'avons qu'à le dissoudre. Nous ne devrions pas nous mêler de ses affaires.

C'est ce que le Comité tente de faire; et pour cette raison, si quelqu'un veut proposer,—je sais que si je le propose on ne l'adoptera jamais,—mais si quelqu'un ayant l'oreille du gouvernement veut proposer d'étudier la question de nouveau, je l'appuierai certainement.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je suis fort étonné qu'on ramène ici ce matin cette question dont nous avions disposé. Nous avons demandé des renseignements concernant la part qui est payée par les commanditaires des programmes commandités. Je ne change pas d'avis à ce sujet. Nous avons le droit de connaître exactement ce que paient les commanditaires dans les programmes commandités.

Nous sommes ici, je le répète, responsables de l'emploi des deniers publics et nous avons le droit de savoir absolument quel est le rapport entre ce que nous payons et ce que nous obtenons de la société Radio-Canada.

Je tiens à affirmer, après bien d'autres et après mon collègue de Bellechasse, ce matin, que nous ne sommes pas satisfaits de Radio-Canada et que nous nous inquiétons de savoir ce que Radio-Canada fait de l'argent des contribuables.

Il est bien entendu, comme le faisait remarquer tout à l'heure M. Pickersgill, qu'il y a un bureau des directeurs, qu'il y a là des fonctionnaires en qui raisonnablement nous pouvons avoir confiance, mais il vient un temps où il est nécessaire de reviser la politique à l'endroit des fonctionnaires et d'étudier le comportement de ces fonctionnaires.

J'ai confiance aux fonctionnaires du gouvernement, mais je crois que, dans le cas de Radio-Canada, il y a des abus et ce sont ces abus-là que nous voulons dénoncer, et c'est aussi pour savoir quel est réellement le fondement des griefs dont le peuple nous a saisis, dont les citoyens nous ont saisis, c'est en fonction de tout cela que nous désirons connaître ce que Radio-Canada fait de l'argent des contribuables.

C'est pourquoi je désire déclarer que, formellement, je m'oppose à ce que l'on considère le problème parce que je maintiens que nous avons droit de savoir quelle est la proportion payée par les compagnies dans les programmes commandités, afin de déterminer si réellement nous obtenons des programmes d'une qualité raisonnable et qui soient vraiment en fonction de ce que ces programmes coûtent aux contribuables canadiens.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. McGrath et ensuite à M. Fisher.

M. MCGRATH: Monsieur le président, j'appuie les remarques de MM. Smith, Bell et Tremblay dans une certaine mesure. Je m'étonne moi aussi que un mois après que la question ait été mise aux voix et que la Société Radio-Canada ait accepté de présenter ces chiffres au Comité, ces renseignements ne nous ont pas encore été fournis. Réellement, à ce moment-là, c'était vers le 2 juin il me semble, je croyais que nous aurions ces renseignements, ou au moins une partie de ces renseignements, une semaine plus tard.

A mon avis, le montant qu'il en coûte à Radio-Canada pour produire des émissions commerciales à la télévision et la somme qu'elle retire de la vente de ces émissions aux commanditaires sont peut-être les points les plus importants de nos discussions.

La lettre du bureau des directeurs mentionne les plus hauts prix du marché. C'est une phrase que l'on répète souvent dans le domaine de la publicité. Chaque fois que je l'entends, je me demande pourquoi la Société Radio-Canada ne vend pas une émission à plusieurs commanditaires qui s'en partageraient le coût ou qui en paieraient le coût total chacun leur tour. Si elle ne peut pas faire payer le coût total d'une émission de télévision par un seul commanditaire, pourquoi ne vendrait-elle pas cette émission à plusieurs commanditaires qui s'en partageraient le prix? Il me semble que, de cette façon, la Société Radio-Canada recouvrerait le prix total de l'émission.

J'aimerais aussi à faire connaître mon opinion au sujet des remarques de M. Pickersgill. Il a parlé de la déclaration du ministre et il a fait une comparaison avec la situation du National-Canadien vis-à-vis du Pacifique-Canadien. Je ne crois pas que l'on puisse faire de comparaison dans ce cas-ci car la Société Radio-Canada est assez unique au pays, en ce sens qu'elle possède le seul moyen de publicité "électronique" au Canada et, par conséquent, on peut dire que c'est un monopole. Elle est donc dans une situation privilégiée en ce qui concerne la publicité.

On a dit un peu plus tard que c'est le Conseil d'administration qui doit diriger la société Radio-Canada et non pas un comité parlementaire. Pour permettre à ce Comité de faire son rapport et de remplir convenablement ses fonctions, je crois, monsieur le président, qu'il est absolument nécessaire que nous ayons ces renseignements. Et, parce que la session tire à sa fin, il nous les faudrait le plus tôt possible.

M. McCLEAVE: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de discuter la motion. Je propose, avec l'appui de M. Smith, que le Comité partage l'avis...

M. FISHER: J'ai une motion...

M. McCLEAVE: ... que le Comité partage l'avis que...

M. PICKERSGILL: J'en appelle au Règlement. Quand vous avez donné la parole à M. McGrath, vous avez dit que M. Fisher parlerait ensuite.

Le PRÉSIDENT: Je ne savais pas que M. Fisher voulait faire sa proposition tout de suite.

M. FISHER: Je désire faire une proposition.

Le PRÉSIDENT: Alors la parole est certainement à M. Fisher.

M. FISHER: Monsieur le président, nous sommes devant une situation paradoxale. Nous avons adopté une motion et, plus tard, nous avons reçu de la part du Conseil d'administration une lettre qui nous demandait d'examiner de nouveau cette motion. Je crois que cette demande de la part du Conseil est assez sérieuse et je suis très heureux qu'il l'ait fait. Je voudrais proposer, avec l'appui de M. Robichaud, que la requête relative aux coûts des programmes de télévision soit renvoyée à la Chambre des communes pour y être étudiée et pour qu'on prenne une décision à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, monsieur Robichaud et messieurs, je crois que cette motion est irrégulière. Dans la deuxième édition du manuel de Beauchesne nous trouvons à la citation 318:

> Dans la procédure parlementaire britannique, rien ne prévoit qu'une motion tendant à un nouvel examen d'une décision déjà prise puisse être présentée.

Le Comité est maître de sa destinée. Le Parlement nous a accordé des pouvoirs précis. D'après notre mandat, nous pouvons assigner des témoins et ordonner la production de dossiers; ce mandat embrasse presque tout. A mon avis, monsieur Fisher, votre motion est irrégulière.

M. FISHER: Ainsi que vous l'avez déclaré, monsieur le président, nous sommes maîtres de notre destinée. C'est justement pour cette raison que je veux renvoyer la question à un organisme plus important. J'admets que ce n'est pas là chose habituelle.

Le PRÉSIDENT: Apparemment, il n'y a pas de précédent à cela.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Puis-je demander à M. Fisher comment il envisage de procéder?

M. FISHER: En présentant à la Chambre des communes un rapport et en lui demandant d'examiner la question puis d'en venir à une décision.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Notre propre décision serait contenue dans ce rapport?

M. FISHER: Je répète, monsieur le président, que, si nous sommes les maîtres de notre destinée comme vous dites, nous pouvons recevoir cette motion.

J'aimerais faire remarquer que ce n'est peut-être pas habituel d'entendre un député de l'opposition proposer que l'on renvoie une question à la Chambre des communes alors que le gouvernement possède une si forte majorité mais, en raison de la gravité de la demande d'un nouvel examen, je crois qu'il est convenable de le faire à la lumière du principe qui semble en jeu.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, quand je dis que nous sommes maîtres de notre destinée, j'entends par là que nous sommes libres pour autant que nous respections les règles parlementaires. Je vous ai lu la règle 318 qui dit

que, dans la procédure parlementaire britannique, il n'est pas question de motion tendant à nouvel examen. Je ne tiens pas à être le premier président de comité à changer quelque chose à la longue tradition parlementaire britannique.

M. FISHER: Voulez-vous relire ce règlement, s'il vous plaît.

Le PRÉSIDENT:

> Dans la procédure parlementaire britannique, rien ne prévoit qu'une motion tendant à un nouvel examen d'une décision déjà prise puisse être présentée.

M. FISHER: S'il en est ainsi, il n'était pas à propos de présenter cette lettre au Comité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il est lié à...

M. FISHER: La discussion est complètement hors de propos et une décision a été rendue à ce sujet.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Pickersgill, vous pouvez en appeler au Règlement.

M. PICKERSGILL: La motion de M. Fisher ne tend pas à un nouvel examen de la question. Ce n'est pas une motion de la part du Comité en vue d'étudier à nouveau la question mais il s'agit d'une motion de ce Comité en vue de renvoyer cette question à la Chambre, probablement au moyen d'un rapport, pour qu'elle en décide.

Le PRÉSIDENT: Vous avez quelque chose à dire, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aurais quelque chose à dire sur ce point, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En premier lieu, je veux rappeler que l'ordre de renvoi nous assigne certaines tâches au nombre desquelles se trouve certainement l'étude de l'organisation financière de la Société. Après une longue discussion, alors que M. Fisher était absent la plupart du temps, nous en sommes venus à la conclusion que, par décision du Comité, il est essentiel d'avoir ces renseignements afin de mieux connaître l'organisation et la situation financières de la Société. Cette décision a été prise par le Comité. Comme M. Bell l'a fait remarquer, même si à ce moment-là quelques membres se sont opposés, c'est maintenant une décision du Comité.

Je crois qu'il n'est pas très utile de recommencer une discussion sur ce point, lorsqu'aucun élément nouveau ne nous est soumis.

J'ajoute aussi que nous sommes parfaitement conscients de la responsabilité que nous prenons en demandant ces renseignements et c'est parce que nous voulons travailler à l'avantage de la Société elle-même que nous agissons ainsi.

Le PRÉSIDENT: Nous avons vraiment pris une décision au cours du débat originel sur la motion Smith qui fait l'objet de la discussion actuelle. Quand nous prenons une décision, quand nous demandons à des personnes de témoigner ou de produire des documents ou des rapports c'est un ordre en réalité et nous avons ordonné à la Société Radio-Canada de nous faire connaître le montant de ces frais. Je ne vois pas comment nous pourrions revenir sur cette décision à présent.

M. PICKERSGILL: J'esaie de vous aider, monsieur le président. Je ne peux pas la citer sur-le-champ car je n'ai pas le manuel de Beauchesne sous la main, mais il existe une procédure par laquelle un ordre de la Chambre peut

être annulé. Je me rappelle que le cas s'est présenté au cours de ma carrière, c'est-à-dire depuis que je suis à Ottawa. Mais peut-être est-il alors nécessaire d'avoir l'unanimité.

Je me demande, monsieur le président, si on ne devrait pas réserver cette question jusqu'à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Pour le moment, je déclare que cette motion n'est pas conforme au Règlement. Elle n'a pas encore été présentée au Comité. Je ne l'ai pas acceptée comme motion et pour l'instant, je dois déclarer qu'elle n'est pas conforme au Règlement. Si je fais erreur, nous y reviendrons plus tard.

M. FISHER: La lettre du Conseil d'administration de Radio-Canada mentionne-t-elle que, si nous devons maintenir notre décision, il faudra étudier les renseignements à huis clos?

Le PRÉSIDENT: Non, elle dit simplement et je cite:

> En conséquence, le Conseil prie officiellement le Comité de bien vouloir examiner de nouveau sa décision, du moins en ce qui concerne la publication et la discussion en public des renseignements en cause.

M. FISHER: En réalité, on nous demande d'étudier ces renseignements à huis clos.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Fisher a demandé si, oui ou non, ces renseignements seront étudiés à huis clos. Si je comprends bien, monsieur le président, un témoignage rendu à huis clos ne peut pas servir à l'élaboration de propositions que ce Comité aimerait faire dans son dernier rapport. En d'autres termes, si on tient compte d'un témoignage à huis clos, on ne peut y référer ni s'en servir comme fondement d'une proposition dans notre rapport. Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: A mon avis, c'est exact.

M. MCCLEAVE: Pourrais-je présenter une motion maintenant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Cette motion est-elle appuyée?

M. MCCLEAVE: Oui, par M. Smith. Je propose que le Comité partage l'avis que le Conseil d'administration de la Société Radio-Canada n'a pas apporté de nouvelles raisons pour que le Comité revienne sur sa première décision, et que sa demande officielle soit refusée.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas, messieurs, de fait, je ne vois pas...

M. MCGRATH: Voudriez-vous lire la motion, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Si je la lis le Comité devra alors se prononcer.

M. MCGRATH: Dans ce cas, voulez-vous demander au proposeur de la lire?

M. MCCLEAVE: Voici: que le Comité partage l'avis que le Conseil d'administration de la Société Radio-Canada n'a pas apporté de nouvelles raisons pour que le Comité revienne sur sa première décision, et que la demande officielle soit refusée.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il se prononcer sur cette question de Règlement?

M. PICKERSGILL: Je crois que, si une motion est présentée par un membre du Comité, qu'elle soit conforme ou contraire au Règlement, le président est obligé de la lire et de la déclarer conforme ou contraire au Règlement. C'est de règle et, par conséquent, je crois que vous devriez lire la motion, monsieur le président, et déclarer ensuite si elle est régulière ou irrégulière.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): En ce qui concerne la motion de M. McCleave, j'estime que si la lettre était déposée, la motion serait justifiée et j'en serais heureux.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter ce que vous venez de dire, monsieur Bell.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Je serais satisfait, monsieur le président, si on proposait simplement que cette lettre du secrétaire du Conseil d'administration soit déposée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En ce qui concerne la deuxième motion qui a précédé votre première décision, monsieur le président, je suis du même avis que M. Bell. Je trouve que la motion de M. McCleave est superflue après votre première décision mais j'appuie la proposition de M. Bell si M. McCleave retire sa motion.

M. MCCLEAVE: Je ne m'oppose pas à retirer ma motion mais je fais remarquer qu'il s'agit d'une demande officielle de la part du Conseil d'administration et il n'y a qu'une façon d'y répondre. Si nous disons simplement que la lettre a été déposée, nous ne prenons pas de décision ou nous prenons une décision qui ferait supposer que la demande est refusée et, par conséquent, le but de ma motion est de répondre que nous avons considéré la demande et que nous ne pouvons pas y accéder et que, par conséquent, nous la rejetons.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bell, avez-vous une motion à proposer?

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Je ne veux pas créer de difficultés. M. Smith a appuyé ma motion. Je crois qu'il suffit de dire que la lettre a été déposée et il serait superflu d'exprimer notre opinion d'une autre façon.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Bell (*Saint-Jean-Albert*), appuyé par M. Smith, que la lettre en date du 30 juin que m'a adressée M. Barrie MacDonald au nom du Conseil d'administration soit déposée.

M. CHAMBERS: Avant que la motion soit mise aux voix,—mais il ne s'agit ici d'une nouvelle motion de ma part, ce qui serait impossible à ce stade,—je propose, comme solution au problème, que nous demandions au président d'informer le Conseil qu'il nous est impossible de modifier notre motion, eu égard à notre décision. Ce pourrait être une autre façon de trancher la question.

(*Texte*)

M. FORTIN: Il y a tellement de motions qui ont été faites, je ne sais pas trop à laquelle rattacher mes remarques. Voici, la demande que M. Pickersgill a faite d'ajourner cette question-là, demande formulée par Radio-Canada de reconsidérer notre demande, me laisse l'impression d'une demande qui est faite dans le seul but de retarder la production des documents. Ceci prend l'allure, comme cela se produit en droit, de procédure dilatoire. La session s'achève. Si nous reconsidérons notre décision, je crois que Radio-Canada ne fera que gagner du temps et, la session achevant, nous n'obtiendrons pas les documents demandés. Je suis en faveur du maintien de la décision que le Comité a prise il y a un mois.

(*Texte*)

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, vu que mon nom a été directement cité dans la discussion, je trouve extraordinaire qu'un député du parti majoritaire...

Le PRÉSIDENT: Vous rendez-vous compte que nous en sommes à la motion de M. Bell?

M. PICKERSGILL: Certainement, et je m'y oppose. J'ai l'intention de voter contre cette motion et je trouve que c'est une grossière impolitesse à faire à l'organisme nommé par le Parlement lors de la dernière session pour diriger la Société Radio-Canada. Ce n'est pas là le but dans lequel le Comité a été

nommé. La première demande que nous avons eue venait de la direction seulement et s'appuyait sur les raisons très convaincantes, il me semble, qui nous ont été données par le ministre du Revenu national.

M. CHAMBERS: Et par un membre du Conseil d'administration.

M. PICKERSGILL: Je vous demande pardon?

M. CHAMBERS: Et aussi par un membre du Conseil d'administration, M. Dunsmore.

M. PICKERSGILL: Et aussi par M. Dunsmore. J'étais réellement distrait. Je dois dire que les raisons qui ont été fournies pour empêcher la production de ces documents ne sont pas aussi convaincantes que je l'aurais cru mais, quand le ministre, à titre même de ministre et de membre du gouvernement, a attiré notre attention sur le fait que la Société Radio-Canada aura prochainement à faire face à la concurrence de la télévision privée et que sa situation serait semblable à celle qui existe présentement pour les deux compagnies ferroviaires, j'ai trouvé que c'était un argument incontestable, comme je l'ai déjà déclaré.

Cette question a été présentée à un organe régulièrement institué par le Parlement l'année dernière, en dépit de mon opposition, si je peux m'exprimer ainsi. Ce bureau est composé de membres nommés par le gouvernement actuel. Je ne crois pas que la majorité d'entre eux soient prêts à voter pour mes amis. Mais ces remarques sont hors de propos...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous vous en tenir à la motion de M. Bell?

M. PICKERSGILL: Oui. Je n'ai qu'une raison convenable d'appuyer la demande du Conseil d'administration et je l'appuie parce qu'il me semble que, si ce Comité qui représente somme toute une faible partie du gouvernement devait décider d'une question de ce genre à la place de l'organisme nommé par le gouvernement pour diriger la Société Radio-Canada et s'ingérer dans des questions d'administration interne, il agirait d'après un mauvais principe. Je voterai donc contre cette motion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'aimerais à faire une remarque très courte. Malheureusement, il est des circonstances où des organismes désignés par le gouvernement et des représentants choisis par le peuple sont en désaccord. Lorsque des deniers publics sont en cause, j'estime que les personnes qui doivent en répondre ne devraient jamais hésiter à donner leur opinion sur tout question touchant la société à l'étude.

Pour cette raison, je crois que, à titre de représentants des contribuables, nous avons tous le droit d'exprimer notre opinion aussi catégoriquement que nous le pouvons.

M. BELL (*Carleton*): Le vote!

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Tremblay.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je pense bien qu'on tente encore de faire de la diversion, qu'on se sert de la pratique de la diversion. Nous avons demandé des renseignements il y a quelques semaines, nous ne les avons pas obtenus, et pourtant, nous les avons demandés assez simplement, nous avons fait voir que nous avions besoin d'obtenir ces renseignements.

Je maintiens que nous avons le droit d'obtenir ces renseignements et, si nous acceptons de reconsidérer la question, je pense que Radio-Canada sera autorisée à reconsidérer toutes les demandes que nous avons faites par ailleurs et pour lesquelles nous n'avons pas encore obtenu de réponse. Je maintiens que nous devons refuser de reconsidérer la question si, tant il est vrai que le jugement du comité a une certaine valeur, nous ne devons pas revenir sur ce qui a été décidé par la majorité.

(*Traduction*)

M. CHAMBERS: Le vote!

M. TAYLOR: Monsieur le président, j'espère que la motion sera adoptée. Je crois comprendre qu'après son adoption, vous communiquerez à la Société Radio-Canada le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Quel que soit le résultat, j'en ferai part à Radio-Canada.

M. TAYLOR: En même temps, pourriez-vous demander à la Société de nous dire quand les données seront disponibles?

Le PRÉSIDENT: Je sais que les renseignements sont prêts à l'heure actuelle.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, la demande que nous avons sous les yeux et qui nous a été adressée par le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada...

Le PRÉSIDENT: Non pas le Bureau des gouverneurs mais le Conseil d'administration.

M. ROBICHAUD: Je vous demande pardon, par le Conseil d'administration de la Société Radio-Canada, est très importante. J'estime qu'elle est tellement importante qu'une décision au sujet de cette demande devrait être prise par la Chambre toute entière, par le Parlement, au lieu d'être prise par un Comité qui ne représente qu'une petite partie des membres de la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes prêts à voter, messieurs? Il est proposé par M. Bell, appuyé par M. Smith, que la lettre du Conseil d'administration, que je vous ai identifiée, soit déposée.

(La motion est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Je déclare la motion adoptée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que je peux m'expliquer sur un fait personnel?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous vous souvenez que, pour ma part, j'ai demander des renseignements sur le pourcentage des films qui sont importés au Canada par rapport au nombre total de films canadiens. Il y a longtemps de cela, et je me permets de demander qu'ils soient déposés le plus tôt possible. Et, deuxièmement, me permettez-vous de proposer...

Le PRÉSIDENT: M. Smith, nous avons le texte devant nous, préférez-vous que nous le distribuions ou que nous en donnions lecture?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qu'on le lise ou qu'on le distribue; peu importe.

J'ai une seconde proposition à faire. Pourrait-on prier le contrôleur des finances de la Société de se présenter devant le Comité, à quelque date future, afin que nous puissions l'interroger sur certains renseignements qui nous ont été fournis?

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, M. Nowlan ne sera pas en ville lundi et mardi. Je propose donc, si vous n'y voyez pas d'objections, que nous nous réunissions de nouveau cet après-midi à trois heures. Êtes-vous d'accord?

M. PICKERSGILL: Je crois qu'avant de prendre une décision il faudrait d'abord connaître le motif de cette nouvelle réunion.

Le PRÉSIDENT: M. Fisher...

M. FISHER: Monsieur le président, vous nous avez dit que cette question serait étudiée par le comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Je sais, mais à ce moment-là, j'avais oublié que M. Nowlan serait disponible cet après-midi. Nous pourrions tenir une séance du comité directeur en premier lieu.

M. FISHER: Je suis tout à fait d'accord.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons cet après-midi à trois heures, et le comité pourra se réunir à mon bureau vers deux heures et demie.

M. CHAMBERS: Le comité directeur ne pourrait-il pas siéger immédiatement?

Le PRÉSIDENT: Rien de plus facile.

M. MCINTOSH: Auriez-vous la bonté de me dire à quel article du plan de travail nous en sommes?

M. BELL (*Carleton*): "Émissions politiques et de controverse."

Le PRÉSIDENT: Un appel au règlement, monsieur Fisher?

M. FISHER: Je vous ai donné un avis de motion.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrait-on attendre à cet après-midi?

M. FISHER: Volontiers.

Le PRÉSIDENT: Alors, c'est entendu; cet après-midi à trois heures.

M. MCCLEAVE: Je demande la parole pour un fait personnel. Pourrait-on consigner au compte rendu que j'assistais à la séance de mardi?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur McCleave.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

JEUDI 2 juillet 1959,
3 h. 15 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken, messieurs, nous sommes en nombre. Je vous remercie tous de votre ponctualité.

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant passer à la motion que M. Fisher a présentée ce matin, avec l'appui de M. Robichaud. Il y est proposé d'inviter M. Nowlan à paraître devant le Comité au sujet des conseils qu'il aurait donnés à M. Bushnell sur l'élaboration des programmes.

L'honorable George Nowlan est ici à ma droite, je crois que la plupart d'entre vous le connaissent. Monsieur Fisher, voulez-vous procéder.

M. FISHER: Monsieur le président, je voudrais d'abord qu'on rapporte au Comité les vœux exprimés par le comité directeur, lors de sa réunion à la suite de notre dernière séance.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, j'aurais dû le faire moi-même. Il y a eu une discussion au sous-comité, avant le déjeuner et il a fallu procéder au vote, surtout parce que M. Fisher et moi-même partions cet après-midi, M. Smith demain et quelqu'un d'autre manquait aussi. L'honorable George Nowlan n'était pas disponible mardi et jeudi.

Nous avons eu quand même une réunion amicale. Nous n'avons pas décidé à l'unanimité d'entendre M. Nowlan maintenant plutôt que demain matin à neuf heures, mais au vote la majorité a décidé qu'il convenait d'appeler M. Nowlan cet après-midi à trois heures et quart.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, avant de continuer, puis-je demander qu'on fasse une correction au compte rendu de la dernière séance? Je n'ai pu le demander ce matin car je ne l'avais pas encore lu en entier. Vers la fin, le compte rendu rapporte mes paroles comme il suit:

> Alors je m'y conformerai.

Si ma mémoire ne me trompe, voici ce que j'ai dit:

> S'il faut adopter cette procédure d'ajournement, il ne me reste qu'à m'incliner.

M. CHAMBERS: Je ne me rappelle pas cela.

M. BELL (*Carleton*): Personne ne se le rappelle.

M. PICKERSGILL: Eh bien! moi je me le rappelle.

Le PRÉSIDENT: S'il vous plait, monsieur Fisher... messieurs, veuillez bien faire silence.

M. FISHER: Monsieur Nowlan, l'alinéa *d*) de l'article 21 de la Loi sur la radiodiffusion stipule ce qui suit:

> "Ministre" signifie le membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, désigné par le gouverneur en conseil comme étant le ministre par l'intermédiaire de qui la Société doit rendre compte, au Parlement, de la conduite de ses affaires.

Monsieur, je me suis référé à vos remarques du compte rendu de l'année dernière et je n'y ai trouvé aucune explication à ce sujet. Auriez-vous la bonté de nous interpréter le sens de la phrase: "...doit rendre compte, au Parlement, de la conduite de ses affaires"?

Le PRÉSIDENT: Avant d'aborder cette question, monsieur Fisher, je dois vous dire que M. Nowlan sera disponible et qu'il répondra à toutes les questions qui ne sont pas strictement énumérées sur l'avis de motion au cours du débat qui aura lieu d'ici six semaines sur le budget.

L'hon. GEORGE C. NOWLAN (*Ministre du revenu national*): Dans deux ou trois mois, de toute façon.

Le PRÉSIDENT: Je vous serais très obligé, et je crois que d'autres membres du Comité sont de mon avis, de vous en tenir uniquement à la motion; comme vous le savez, le motion propose que M. Nowlan soit invité à se présenter pour renseigner le Comité sur les *conseils* (et ce mot est imprimé en italiques) qu'il a donnés à M. Bushnell pour l'élaboration des programmes.

M. FISHER: Monsieur le ministre, cette disposition de la Loi sur la radiodiffusion qui vous désigne vous donne-t-elle le pouvoir de donner des conseils au Conseil d'administration de Radio-Canada sur l'élaboration des programmes?

M. NOWLAN: Il s'agit là d'une question juridique; vous devriez peut-être consulter le ministère de la Justice.

M. FISHER: Seriez-vous prêt à faire sur-le-champ une déclaration concernant cette question des conseils pour l'élaboration des programmes?

M. NOWLAN: Je suis prêt à répondre à toutes les questions qui me seront posées au sujet des conseils que j'ai donnés à M. Bushnell ou à tout autre haut fonctionnaire de Radio-Canada.

M. FISHER: Confirmez-vous les remarques que vous faisiez le 23 juin à la Chambre des communes? Elles sont à la page 5283 et je cite:

> J'ai eu, de temps en temps, des entretiens avec le directeur et aussi avec M. Ouimet, avant sa maladie, au sujet de différentes émissions de Radio-Canada, ce qu'elles coûtent, etc. Je ne me souviens pas d'avoir parlé de cette émission-là en particulier. Si j'en ai parlé, j'ai dit que je l'appréciais car, en fait, je l'apprécie énormément. Je n'ai communiqué à Radio-Canada aucune observation ni directement ni indirectement à aucun moment ou en quelque lieu que ce soit, au sujet d'une de ses émissions.

M. NOWLAN: En effet, je confirme cette déclaration, sauf certaines réserves pour une couple de sujets particuliers alors que, peut-être, j'ai parlé de telle ou telle chose.

M. FISHER: Pourrais-je alors vous référer à cette déclaration de M. Bushnell, qui figure au compte rendu des délibérations de jeudi:

> Étant donné que j'occupais ces six derniers mois,—et avant cela, après la nomination de M. Ouimet et de moi-même,—nous avons eu l'occasion de discuter diverses questions avec M. Nowlan, et à mon avis, avec raison.
>
> M. Nowlan nous a signalé de temps à autres certaines choses qu'il,—comment dirais-je?—jugeait ne pas être administrées comme il convenait.

J'ai alors demandé:

> Vous avez envisagé cette question non pas comme une question de principe mais comme une question d'administration?
>
> M. BUSHNELL: Je ne...
>
> M. FISHER: J'entends la question de l'émission de *Preview Commentary*.
>
> M. BUSHNELL: Oui.

Et maintenant, monsieur le président, voici ma question: Lors des discussions dont parle ici M. Bushnell, vous n'avez jamais parlé de l'élaboration même des programmes; vous vous en êtes tenu à la question des frais?

M. NOWLAN: Ce n'est pas tout à fait cela.

M. FISHER: Pourriez-vous nous expliquer de quelle façon vos discussions ont dépassé la question des frais?

M. NOWLAN: Mais oui, je pourrais même vous donner quelques exemples. Tenez, ce cas qui se présentait il n'y a pas longtemps (je ne sais trop si vous mettriez ça au compte de l'élaboration des programmes, ou quelle définition exacte il faudrait trouver); j'ai été approché par un collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il s'agissait d'une demande d'admission au pays d'un Européen à qui le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration avait refusé un visa, parce qu'il trouvait cette personne indésirable. Je préfère taire le nom de cette personne. Je pourrais le dévoiler, mais M. Pickersgill n'a pas oublié que c'est un principe, au ministère, de ne pas divulguer le nom des individus.

Donc, pour ce programme particulier, le directeur avait proposé d'interviewer cette personne qui, d'après lui, intéresserait le public canadien. C'était bien posible, mais j'étais d'opinion qu'avant de l'inviter il serait bon que l'administration songe aux frais que ce projet entraînerait. Malheureusement, il était déjà trop tard quand on a attiré mon attention sur cette affaire. Le réalisateur de l'émission avait déjà déclaré: "si vous ne lui donnez pas un visa pour entrer au Canada, nous allons l'amener à New York; nous sommes convaincus que les autorités de l'Immigration américaine nous aideront; nous amènerons cette personne à New York, nous la "canaliserons" de New York à Radio-Canada et vous serez bien forcés d'accepter le programme et de le publier."

Comme je l'ai dit, cet incident m'avait été signalé par mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures m'en avaient aussi parlé (je ne veux pas nommer ici des employés civils), et je puis vous dire que ces gens vous inspireraient tous la plus grande confiance; ils étaient d'avis qu'il s'agissait là d'un projet très peu recommandable.

J'ai raconté l'incident à M. Bushnell en lui répétant l'opinion exprimée par ces gens; je lui ai demandé de prêter une attention très sérieuse à cette affaire parce qu'à mon avis le producteur de Radio-Canada adoptait là une attitude de défi envers le gouvernement et imposait au contribuable des dépenses absolument indues. Par suite de mon entrevue avec M. Bushnell, l'idée de l'interview fut abandonnée et cette personne ne fut pas invitée.

Voici un autre cas (il n'aurait pas dû en être question dans les journaux et je me demande bien comment ceux-ci en ont eu vent) que la presse a mentionné plusieurs fois; elle l'avait baptisé: le cas de l'Algérien. Pour les besoins de la discussion, nous adopterons ce titre. Donc, j'ai reçu un appel téléphonique du sous-secrétaire d'État. Le premier ministre était absent. M. Norman Robertson, le sous-secrétaire d'État, m'informait que l'ambassadeur français, ou l'ambassadeur de la république de France l'avait appelé cet après-midi-là pour protester contre un projet de Radio-Canada qui voulait interviewer certaines personnes. Je ne connais pas le nom de ces personnes. Tout ce que je sais c'est qu'il s'agissait de représentants présumés du pseudo-gouvernement algérien (j'imagine que le président de la France les appelle des rebelles, je n'en sais trop rien) et que notre ambassadeur à Paris avait été appelé par le premier ministre de la République française.

L'interview proposé avait provoqué une protestation officielle auprès de notre ambassadeur à Paris.

Encore une fois, j'ai appelé M. Bushnell et je lui ai fait part des instances qui m'avaient été faites. M. Bushnell m'a répondu (et je me rappelle qu'il n'a pas hésité un seul instant) que devant des protestations venant de si haut lieu il était impossible de songer aux interviews. Ce n'est que deux jours plus tard, lorsque le poste de Radio-Canada de Montréal présentait un programme semblable, mais avec un autre individu, que j'ai de nouveau discuté de la chose avec M. Bushnell. Je lui ai dit que je voyais là l'exemple d'une administration négligeante et un défi flagrant de l'organisation à l'autorité de ses dirigeants.

J'ai aussi discuté du cas de madame d'Youville avec lui car j'avais déclaré à la Chambre des communes que je n'avais rien su de cet incident. D'habitude, je parle sans préparation; vous devez vous souvenir qu'on m'a interrogé à la Chambre des communes et que j'ai répondu que des mesures disciplinaires seraient prises. Par la suite, M. Bushnell m'a demandé ce que j'entendais par "mesures disciplinaires". Si je me rappelle bien, j'ai répondu: "Je crois que les gens qui ont monté cette affaire devraient être congédiés." Il a été estomaqué.

M. FISHER: Pourriez-vous nous dire à quelle date a eu lieu cette conversation?

M. NOWLAN: Je ne m'en souviens pas. Mais si vous consultez le hansard, vous y trouverez ma déclaration, et j'ai parlé à M. Bushnell 24 heures après. Il m'a répondu qu'il ne croyait pas qu'il fût possible de prendre des mesures du genre. Je lui ai demandé alors: "A-t-on déjà congédié quelqu'un par mesure disciplinaire?" Il m'a répondu que la chose s'était produite pour la dernière fois en 1942. J'ai alors fait la remarque qu'il serait peut-être temps de congédier quelqu'un d'autre pour introduire un peu de discipline dans l'organisation.

Je pourrais vous citer plusieurs exemples analogues.

Quant aux discussions sur l'aspect financier des programmes, voici un autre cas. Comme vous le savez, d'après la loi je suis chargé des recommandations. L'ancienne loi, si je me souviens bien, stipulait que toute recommandation dont la réalisation dépasserait $25,000 devait être faite par le ministre. Je crois que l'année dernière la loi a été modifiée et le montant porté à $100,000.

En cas de location, tout bail dépassant une durée de cinq ans doit être recommandé par le ministre.

Il y a quelques mois, en mars ou en avril, je crois, on m'a présenté un document me demandant de signer une option sur le loyer d'un studio à Montréal, au prix de $62,000 par année, pour une période de dix ans. Il s'agissait de ce genre de studio qui admet le public. J'ai déclaré alors à M. Bushnell qu'à mon avis c'était bien trop cher pour une salle de théâtre. Je serai bien

franc et je vais essayer de reconstituer mes paroles: "Trop cher pour servir d'abri au public qui ne vient au spectacle que pour s'y réfugier contre la pluie." Je lui ai demandé s'il en avait dit un mot aux administrateurs et il m'a répondu par la négative. J'ai déclaré que je ne signerais pas ce document, qu'il fallait d'abord le soumettre aux administrateurs. Ils ont le pouvoir de vérifier tout ce qui concerne la finance et dans ce cas il fallait leur approbation avant ma signature; même après cela, c'était encore mon devoir d'étudier cette affaire plus avant. Les administrateurs ont été saisis de la chose et depuis je n'en ai plus entendu parler.

Et j'aurais des douzaines de cas du genre à vous présenter; pour être exact, disons dix ou douze en tout.

Nous nous sommes toujours très bien entendus, M. Bushnell et moi. Nous avons parlé franchement, nous nous sommes rencontrés deux ou trois fois la semaine pour discuter les affaires de la société. Et c'est ainsi que nous avons discuté par le passé.

M. FISHER: Monsieur le président, le ministre n'a-t-il parlé qu'une fois à M. Bushnell de la possibilité de congédier quelqu'un?

M. NOWLAN: Je crois que ce fût la seule fois.

Je me rappelle qu'un jour je lui ai dit, à propos des négligences de l'administration, que Radio-Canada me faisait penser à une plantation de choux; tous les choux rivalisent à qui aurait la plus grosse tête. Vous savez ce qui arrive à ce jeu; une tête de choux trop renflée finit toujours par éclater.

M. PICKERSGILL: Vous voulez dire qu'on finit par les faucher?

M. NOWLAN: Non monsieur, je ne parle pas de décoller des têtes.

M. FISHER: Ne vous est-il jamais venu à l'esprit que vous pouviez soumettre tous ces problèmes au Conseil d'administration?

M. NOWLAN: C'était la responsabilité de la direction et non la mienne. J'ai discuté très souvent, librement et amicalement, avec M. Ouimet avant sa maladie et avec M. Bushnell par la suite. Je ne leur ai jamais soufflé leur ligne de conduite, je ne leur ai jamais donné de directives, et ni à M. Bushnell, ni à M. Ouimet ou à quelque autre directeur de la Société, n'ai-je donné des instructions. J'ai toujours dit: "A mon avis, voilà des questions qui méritent votre attention et que vous devez régler au meilleur de votre jugement." Très souvent, comme dans le cas de cet Algérien, j'apprenais par la suite que M. Jennings n'était même pas au courant, que les décisions étaient prises sans même consulter les administrateurs à Ottawa. Je croix que c'est justement ce qui m'a amené à la métaphore des choux; il est possible que je l'aie répétée.

M. FISHER: Vous êtes prêt à confirmer aujourd'hui ce que vous avez déclaré le 23 juin devant la Chambre des communes? Je cite de la page 5283:

> Je n'en savais rien...

Le PRÉSIDENT: La page 5283 de quel document?

M. FISHER: Du hansard.

> Je n'en savais rien jusqu'à ce matin, quand j'ai entendu à la radio que cette décision avait été prise.
>
> C'était la première fois que j'en avais connaissance, et j'ai aussi entendu parler des émissions.

Le PRÉSIDENT: S'agissait-il du cas de l'Algérien?

M. FISHER: Non, c'était au sujet de l'émission *Preview Commentary*.

M. NOWLAN: C'est exact.

M. FISHER: Avez-vous lu le compte rendu du témoignage que M. Bushnell a porté devant le Comité mardi dernier?

M. NOWLAN: Tout dépend de ce que vous appelez "lu". J'ai reçu un exemplaire après le déjeuner et j'ai jeté un coup d'œil à ce témoignage. Si je parlais comme avocat, je ne dirais pas que je l'ai lu, je dirais que je l'ai parcouru rapidement des yeux.

M. FISHER: Pourriez-vous nous expliquer pourquoi M. Bushnell s'est servi de l'expression "des têtes vont tomber" au sujet de l'émission *Preview Commentary?*

M. NOWLAN: Je ne saurais vous l'expliquer.

M. FISHER: Vous ne pouvez expliquer pourquoi il a pu en venir à une telle conclusion? Et vous ne savez pas, non plus, pourquoi on a mentionné votre nom en même temps que ceux de M. Jennings et de M. Walker, lorsqu'il a été question des têtes qui tomberaient?

M. NOWLAN: Non, je ne sais rien de tout cela. Je me suis même demandé si c'était là menace ou promesse. Franchement rien ne me plairait plus que d'être libéré de cette responsabilité de faire rapport au Parlement des affaires de Radio-Canada. Je l'ai dit à M. Bushnell à maintes occasions et je lui ai déclaré que j'essaierais d'obtenir du premier ministre qu'il nommât quelqu'un d'autre à ma place. J'étais dégoûté de toutes ces critiques qui m'arrivaient des quatre coins du pays, des membres du Parlement, de mes collègues et du public en général. Je disais que la vie était trop courte pour me laisser harasser par tout ça et que j'allais tout planter là. Donc, comme je l'ai dit, si c'est une promesse j'espère qu'on la tiendra.

M. FISHER: Lorsque vous mentionnez vos collègues, de qui parlez-vous en particulier?

M. NOWLAN: Mes collègues du cabinet et de la Chambre des communes, et vous-même qui sait...

M. FISHER: Avez-vous jamais rapporté à M. Bushnell les observations de vos collègues sur l'élaboration des programmes?

M. NOWLAN: Non, pas spécifiquement. Je lui ai peut-être fait des remarques sur plusieurs programmes, approuvant les uns, critiquant les autres. J'ai pu exprimer une opinion personnelle et dire que mes collègues étaient mécontents de ceci, irrités de cela, qu'ils n'avaient pas aimé tel ou tel programme, et le reste. Je n'ai aucun pouvoir sur Radio-Canada. J'occupe la situation peu enviable d'un homme qui sert de bouc émissaire sans avoir la moindre autorité.

Le PRÉSIDENT: M. Pickersgill doit très bien comprendre votre situation.

M. NOWLAN: Il l'a peut-être apprise de nous.

M. PICKERSGILL: J'avais des attributions, moi.

M. NOWLAN: J'ai les miennes comme ministre du Revenu national, mais non comme ministre responsable de tout ce qui arrive à Radio-Canada.

M. FISHER: Le ministre se rappelle-t-il de la discussion de l'année dernière au sujet de la Loi sur la radiodiffusion, lorsqu'on a parlé de la possibilité d'une intervention politique dans les affaires de Radio-Canada?

M. NOWLAN: Je me rappelle et de la loi et de la discussion, mais d'aucune déclaration en particulier. On discute de ces choses depuis qu'il existe une société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Préférez-vous que nous suspendions ce débat jusqu'à ce que le budget soit déposé à la Chambre?

M. FISHER: Vous rappelez-vous la déclaration suivante:

> Selon les termes actuels du bill, le président et le vice-président sont membres du Conseil d'administration. Ils ont là des associés et, pour employer une expression que j'ai entendue hier, ils sont sauvegardés autant qu'on peut l'être.

Vous êtes toujours du même avis, qu'ils sont sauvegardés autant qu'on peut l'être?

Le PRÉSIDENT: A quelle page en êtes-vous?

M. FISHER: Le hansard du 26 août 1958, page 4344.

M. NOWLAN: En effet, je confirme cela. Il y avait bien le mot "sauvegarde" ou "sauvegarder". Quant à l'intervention, je l'accueillerais cordialement, sous quelque forme ou de quelque façon qu'elle se présentât.

M. FISHER: Après le 23 juin, à la suite de votre déclaration en Chambre, avez-vous eu d'autres discussions avec M. Bushnell ou d'autres membres du Conseil d'administration au sujet des démissions ou encore de la décision du Conseil de reprendre l'émission *Preview Commentary*?

M. NOWLAN: Quand était-ce le 23 juin?

M. PICKERSGILL: C'est le jour où le Comité s'est rendu à Toronto.

M. NOWLAN: J'ai eu une conversation avec quelques membres du Conseil d'administration au cours de la matinée du 23; non, ce n'est pas cela.

Un honorable MEMBRE: Du 24?

M. NOWLAN: Oui. Je me souviens d'avoir vu la photo de M. Halpenny dans le journal. C'est ainsi que je peux déterminer la date. J'ai vu la photo du président qui faisait suite à son interview. Je suis arrivé ce matin-là. Si vous étiez là le 23, alors j'y étais le 24. Je m'en allais à St-Catharines afin d'assister à une conférence fiscale. J'ai rencontré quelques-uns de ces administrateurs et j'ai parlé de la situation générale avec eux; mais il n'a aucunement été question de revenir sur cette décision. Je n'étais au courant de rien avant de prendre le train ce soir-là et d'avoir acheté l'édition du lendemain matin du *Globe and Mail*. C'est à ce moment que j'ai lu qu'on avait pris cette décision.

M. FISHER: Vous parlez de la décision de remettre cette émission sur les ondes?

M. NOWLAN: Oui.

M. FISHER: Au cours de votre entretien avec le conseil d'administration, vous n'avez jamais suggéré que cette émission devrait rester en ondes ou non?

M. NOWLAN: Je n'ai pas traité de cette question. Je considérais que cette décision revenait à l'administration. Je cherchais à obtenir des renseignements au sujet de ces démissions; il ne s'agissait que d'une conversation libre au moment du café. Ensuite je me suis remis en route vers St-Catharines.

M. FISHER: Je vais répéter ma question antérieure. Vous ne pouvez vous imaginer comment M. Bushnell a conclu que sa tête, la vôtre et celle de M. Ouimet rouleraient si cette émission ne disparaissait pas à un moment déterminé?

M. NOWLAN: Comme je l'ai dit déjà, s'il a cru que ma tête roulerait à propos de Radio-Canada, j'espère qu'il ne se trompait pas. S'il a cru à son congédiment, à celui de M. Ouimet ou d'aucune autre personne, je n'y suis pour rien. En examinant de nouveau ces événements, comme la question d'Algérie, l'affaire de Mère d'Youville, le cas de la personne qui a été amenée d'Europe et aussi la discussion des arrières-plans de la grève, alors qu'on m'a ensuite avoué qu'un contrôle plus sévère aurait permis d'éviter la grève, je leur ai probablement dit: "Vous faites mieux de resserrer cet organisme sinon quelqu'un aura à en subir les conséquences". Je ne me cache pas d'avoir dit quelque chose de semblable; mais je n'ai jamais mentionné une émission en particulier.

M. FISHER: Est-il possible que M. Jennings ait cru que vos paroles se rapportaient à une émission spécifique?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler de M. Jennings ou de M. Bushnell?

M. FISHER: De M. Bushnell.

M. NOWLAN: Je ne peux rien vous dire au sujet de son interprétation.

M. FISHER: Est-il vrai que le gouvernement ne peut faire de congédiements sans présenter de recommandations à la Chambre et exposer ses raisons en conformité de l'article de la loi, selon lequel tout employé détient sa charge durant bonne conduite?

M. NOWLAN: Je n'ai jamais eu l'occasion de m'enquérir à ce sujet et je ne puis vous répondre.

M. FISHER: En d'autres termes, vous n'avez pas envisagé la conséquence que vos remarques relatives au congédiement pouvaient entraîner?

M. NOWLAN: Je songeais aux personnes subordonnées qui, supposément, étaient responsables de certains aspects de l'administration et qui, d'après les rapports qui me parvenaient de temps à autre, exerçaient une administration très relâchée; et je lui ai dit qu'il ferait mieux d'y voir.

M. FISHER: Est-ce toujours votre avis?

M. NOWLAN: Oui.

M. FISHER: En d'autres mots, vous croyez qu'on devrait faire des congédiements à Radio-Canada?

M. NOWLAN: Je ne parle pas de congédiement. Je pense qu'il faut qu'on resserre le contrôle administratif.

M. CHAMBERS: Si je comprends bien, M. Nowlan a répondu à M. Fisher que jamais il n'a laissé entendre à M. Bushnell quelque chose qui aurait porté ce dernier à croire qu'il serait congédié si l'émission *Preview Commentary* n'était pas supprimée?

M. NOWLAN: C'est exact. Je n'ai rien dit sous quelque forme que ce soit qui aurait permis à M. Bushnell ou à M. Ouimet de tirer cette conclusion.

M. CHAMBERS: M. Bushnell vous a-t-il jamais communiqué que quelqu'un l'avait menacé de cette façon?

M. NOWLAN: Non.

M. CHAMBERS: En tant que ministre qui rend compte de Radio-Canada, vous attendez-vous que M. Bushnell vous fasse part d'un incident de ce genre?

M. NOWLAN: Depuis la maladie de M. Ouimet, M. Bushnell et moi avons eu des conversations franches et libres deux ou trois fois par semaine, sans que ce soit toutes les semaines; quelquefois, nous étions deux semaines sans avoir d'entretien. Je n'ai aucun doute que si de telles paroles avaient été dites à M. Bushnell, il m'en aurait fait part. Il ne m'a rien dit à ce sujet.

M. PICKERSGILL: Il me reste une ou deux questions à poser. M. Chambers, toutefois, a assez bien éclairci les questions que je désirais poser à M. Nowlan. Je vais en faire un bref résumé. Les témoignages de mardi, c'est-à-dire du 11 juin, ont révélé que la suppression de cette émission a d'abord été soulevée à Radio-Canada. On a alors convoqué M. Peers à Ottawa où M. Jennings lui a fait part de cette situation le 15 juin; durant le reste de la semaine jusqu'à dimanche soir, le 21 juin, l'administration et les employés ont délibéré ou n'ont pas délibéré à ce sujet; finalement, on a supprimé l'émission à partir du 23. M. Nowlan nous a dit qu'il ignorait tout ceci jusqu'au matin du 23 juin.

M. NOWLAN: Oui.

M. PICKERSGILL: C'est ce qu'il a dit au Parlement.

M. NOWLAN: Oui.

M. PICKERSGILL: J'aimerais poser une question à M. Nowlan; je crois que M. Chambers l'a déjà posée mais j'aimerais la répéter. Entre le 11 et le 23 juin, M. Bushnell ne vous a-t-il jamais signalé qu'il sentait sa situation compromise?

M. NOWLAN: Jamais.

M. PICKERSGILL: Et il ne vous a jamais parlé de l'émission *Preview Commentary* au cours de cette période?

M. NOWLAN: Autant que je m'en souvienne, je crois que c'est exact.

M. FISHER: Parmi les remarques de vos collègues, vous souvenez-vous d'aucune mention spécifique à l'émission *Preview Commentary*?

M. NOWLAN: Je pense qu'il en a été question de temps à autre. On a mentionné plusieurs émissions.

M. FISHER: Avez-vous, à votre tour, transmis les protestations au sujet de cette émission à M. Bushnell?

M. NOWLAN: Je l'ai fait de cette façon. Dans notre bureau, nous suivons une pratique à l'égard de toutes les lettres de critique ou de louange qui nous parviennent d'une émission; souvent nous recevons les deux sortes de lettres au sujet d'une même émission. Nous avons l'habitude de transmettre ces lettres aux administrateurs de Radio-Canada pour leur gouverne et afin qu'ils adoptent toute mesure qu'ils jugent nécessaire. Nous employons une forme spéciale de lettre et nous avons une employée dont l'unique travail consiste à dactylographier ces lettres et à les faire parvenir à l'administration de Radio-Canada. J'ai donc transmis plusieurs lettres aux autorités de Radio-Canada, aussi bien des lettres de critique que de louange.

M. FISHER: Certaines de ces lettres n'avaient-elles pas été formellement écrites par des députés ou certains de vos collègues du Cabinet?

M. NOWLAN: Autant que je sache, je n'ai jamais reçu une représentation écrite sous n'importe quelle forme de la part d'aucun de mes collègues du Cabinet, qui se rapportait à certains aspects des émissions de Radio-Canada, sauf une lettre formelle du ministre des Finances dans laquelle il me demandait d'examiner soigneusement le budget de cette société.

M. FISHER: Je fais appel à un nom qui a été soulevé à la Chambre et au Comité. Savez-vous si M. Grosart a communiqué à M. Bushnell son opinion au sujet de *Preview Commentary*?

M. NOWLAN: Je n'ai pas de renseignements à ce sujet. Je puis cependant vous dire ceci: quand j'ai entendu parler de cette ingérence politique clandestine ou de cette influence ou quelque soit l'expression qu'on lui donne maintenant, j'en ai été choqué parce que nul ne s'est opposé plus sincèrement à toute influence politique que mes collègues et moi-même.

Certains de mes amis de la galerie de la presse avaient entendu dire que M. Grosart s'était livré à cette démarche; j'ai donc téléphoné à M. Grosart. Je ne croyais pas ces rumeurs mais je voulais m'enlever tout doute à ce sujet. J'ai téléphoné à M. Grosart et il m'a dit qu'il n'avait jamais protesté auprès de M. Bushnell à propos de cette émission ni d'aucune autre.

M. FISHER: Vous avez été invité ici pour nous donner des renseignements au sujet du conseil que vous avez donné à M. Bushnell. Au moment où la nouvelle loi a été déposée à la Chambre l'an dernier, vous avez dit qu'un de vos devoirs ou comme vous l'aviez proposé, un des devoirs de ce Comité, consistait à reviser les mesures législatives qui se raportent au Conseil d'administration de Radio-Canada et d'examiner l'application de ces mesures. A la lumière de cette situation et à cause du malentendu au sujet du conseil que vous avez donné à M. Bushnell, croyez-vous que le Comité devrait s'occuper au premier chef de cet aspect? C'est un peu en ma qualité de membre de ce Comité que je pose cette question afin de savoir si le Conseil d'administration de Radio-Canada est soumis à l'heure actuelle à un examen de ce genre?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, je ne sais pas comment vous avez pu glisser le mot "conseil" dans cette conversation. Je pense que votre question se rapporte plutôt aux prévisions budgétaires. Pourriez-vous vous exprimer autrement?

M. NOWLAN: Je vais répondre à cette question en trente secondes. A mon sens, le Comité a comme fonction de faire des recommandations à tout sujet qu'il juge approprié et qui se rapporte à la loi, à l'administration ou à quelque autre matière. Franchement, j'espère que tous les députés ici présents s'accorderont à dire avec moi que la fin de la session n'est pas un temps propice pour présenter des modifications ou des recommandations qui pourraient entraîner des modifications législatives, si le gouvernement décidait d'en présenter en conséquence. En d'autres termes, j'espère que cette session prendra fin sans que d'autres mesures législatives relatives, du moins, à Radio-Canada, ne soient inscrites à l'ordre du jour.

M. FISHER: A part vos entretiens à Toronto, combien de fois vous êtes-vous entretenu officiellement avec le conseil d'administration de Radio-Canada en votre qualité de ministre responsable de Radio-Canada? Je demande cette question à titre de renseignement.

M. NOWLAN: Je ne crois pas que nous ayons eu de conversations sous ce rapport bien que votre question soit assez imprécise. Je me souviens qu'à plus d'une occasion, quand un des administrateurs ou plusieurs d'entre eux m'ont demandé quelle solution j'apporterais à un de leur problèmes, je leur ai dit que ce problème relevait de la société. Je considère que les dirigeants de la Société doivent agir à la fois en administrateurs et en directeurs. Je n'ai pas à leur dire comment agir. Ils font leurs recommandations. Il appartient au gouvernement et à moi-même de mettre ces recommandations en vigueur ou non.

M. FISHER: A ce propos, dois-je comprendre que tout conseil que vous donneriez à M. Bushnell parviendrait au Conseil d'administration de Radio-Canada?

M. NOWLAN: Je n'aime pas beaucoup votre mot "conseil", quoique je l'aie employé parce qu'on s'en est servi pour les témoignages. Je crois que c'est au cours de vos interpellations avec M. Pickersgill que celui-ci a proposé le mot "conseil".

M. PICKERSGILL: C'est M. Fisher.

M. NOWLAN: Comme je l'ai dit, nous avons eu de nombreuses conversations si vous tenez à appeler cela des conseils.

M. BRASSARD: Monsieur le président, pourrais-je poser une question en français?

Le PRÉSIDENT: Assurément.

(*Texte*)

M. BRASSARD: Monsieur le président, si l'honorable ministre avait l'obligeance de nous faire connaître ses commentaires sur les deux questions suivantes, je l'apprécierais beaucoup.

Je comprends difficilement que la société Radio-Canada ait repris à son service trois personnes qui ont formulé des accusations à l'effet que l'indépendance de la société Radio-Canada était en danger. Si les accusations n'étaient pas fondées, je crois que des mesures disciplinaires devraient être prises, et si elles étaient fondées, je suis surpris, dans l'un et l'autre cas, que ces trois employés aient pu reprendre leur fonction.

Deuxièmement: Il s'agit de la décision du Conseil d'administration de renverser la décision de M. Bushnell, prise tard dans la soirée du 24 juin. Le même soir, à l'émission de 11 heures, M. Bushnell,—je ne sais pas quelles ont été

ses paroles exactes, mais c'est l'impression qu'il nous a laissée, de toute façon,— il a dit en substance que si sa décision de faire tomber le programme n'avait pas été renversée par le Conseil d'administration, il ne lui aurait pas été possible de continuer dans ses fonctions.

Si le ministre avait l'obligeance de commenter ces deux points, je l'apprécierais beaucoup.

(*Traduction*)

M. NOWLAN: C'est en lisant le *Globe and Mail* de ce matin que j'ai pris connaissance du réengagement de ces trois hommes ou de leur retour au travail s'ils sont revenus. Je n'étais au courant de rien. C'est une décision administrative et dans ce cas, je crois qu'il s'agit d'une décision personnelle de M. Walker. Je ne sais si M. Bushnell a autorisé cette décision ou si M. Walker l'a prise de lui-même. Je saurai à quoi m'en tenir à ce sujet dès que j'aurai eu la chance de m'entretenir avec M. Bushnell.

Je n'ai pas très bien saisi vos propos touchant la décision prise par le Conseil d'administration de révoquer l'ordre de M. Bushnell. Or, d'après la déclaration du Conseil, que j'ai lue, et d'après une conversation que j'ai eue avec l'un de ses membres (M. Dunsmore, je crois), j'ai cru comprendre que le conseil d'administration était persuadé qu'on a mal interprété sa déclaration; que, puisque certaines gens croyaient à l'existence d'une intervention politique, le conseil d'administration a cru qu'il valait mieux mettre fin à cette impression en revenant sur sa décision et en rétablissant l'émission. Je ne savais rien de tout cela avant de l'avoir lu dans les journaux. Et c'est la première fois que j'entends parler de la déclaration de M. Bushnell, qui aurait affirmé que sa situation serait intenable, ou quelque chose de semblable, si le conseil d'administration ne revenait pas sur sa décision. Je me souviens d'avoir lu un article de journal dans lequel il était dit que M. Bushnell acceptait la décision du conseil d'administration comme il acceptait du reste n'importe quelle décision du conseil d'administration, étant donné que les membres de ce conseil sont ses conseillers. Voilà tout ce que je sais de l'affaire.

M. ROBICHAUD: Monsieur le ministre, j'ai cru vous entendre dire tout à l'heure que vous n'avez reçu de vos collègues du cabinet aucun document dans lequel ils se seraient plaints de certaines émissions. Avez-vous jamais reçu des déclarations ou des plaintes de certains députés favorables au gouvernement ou de certains groupes de députés, des plaintes au sujet d'émissions de Radio-Canada ou de certains commentateurs?

M. BELL (*Carleton*): Des membres de l'opposition s'en sont-ils déjà plaints?

M. ROBICHAUD: C'est à moi de parler, s'il vous plaît.

M. NOWLAN: J'ai reçu des déclarations, mais jamais de représentations. Ni mes collègues ni personne d'autre ne m'a jamais rien envoyé d'écrit: j'ai entendu des déclarations qui venaient de tous les partis politiques de la Chambre: parfois on louait, et parfois on critiquait les émissions. Mais je n'ai jamais reçu quoi que soit qui ait pu ressembler de près ou de loin à une désapprobation.

M. BELL (*Carleton*): Avez-vous jamais entendu parler d'une déclaration de M. Fisher à propos de la participation à certaines émissions des journalistes de la tribune de la presse?

M. ROBICHAUD: Je vous demande pardon: je n'ai pas encore terminé ma question. Est-ce que des députés vous ont déjà parlé de quelques radio-reporters trop favorisés qui paraissaient très souvent aux émissions montréalaises?

M. NOWLAN: Non. Nul groupe ne m'a jamais fait de représentations de quelque nature que ce soit. Certains députés m'ont parlé de temps en temps dans les couloirs de la Chambre ou à la Chambre même; mais nul groupe (je veux dire de deux personnes ou plus) ne m'a jamais parlé de façon concertée de Radio-Canada.

M. ROBICHAUD: Si j'ai bien compris, certains députés vous ont fait des observations individuelles...

M. NOWLAN: Oui, c'est le mot: individuelles.

M. ROBICHAUD: Avez-vous transmis ces recommandations individuelles aux fonctionnaires ou au conseil d'administration de Radio-Canada?

M. NOWLAN: Je ne saurais donner une réponse nette à cette question. Comme je vous l'ai dit, j'ai discuté souvent tous les problèmes de Radio-Canada avec M. Bushnell, comme je les discutais autrefois avec M. Ouimet; et sans doute ai-je dit parfois que certains membres se plaignaient de telle chose ou critiquaient telle autre.

M. ROBICHAUD: Donc, si je comprends bien, vous n'avez jamais transmis à Radio-Canada les représentations même individuelles sur l'emploi trop fréquent de certains radio-reporters?

M. NOWLAN: Je vous l'ai dit: j'ai discuté ces problèmes avec Radio-Canada. Mais je n'ai jamais nommé personne en particulier. J'ai parfois entendu critiquer M. Un Tel par mes collègues et parfois assez durement même. Mais je n'ai jamais suivi les émissions de Radio-Canada et par conséquent je ne connaissais pas les gens dont il s'agissait. J'ai oublié leurs noms; mais sans doute que j'ai dit au personnel et aux fonctionnaires de la Société que certains membres de la Chambre se plaignaient de ce qu'on employât trop souvent les mêmes reporters. J'ai dû même répéter cela, comme je l'ai répété à propos de certains Anglais. Tout cela faisait partie de mes conversations avec les gens de Radio-Canada.

M. ROBICHAUD: Je ne sais pas si vous êtes obligé de répondre à ces questions, mais je me permets de vous les poser quand même. Lorsque vous avez parlé de ces cas-là avec Radio-Canada, est-ce qu'on a fait une enquête là-dessus et est-ce qu'on vous a répondu?

M. NOWLAN: Jamais. Je ne sais pas s'il y a eu enquête; mais je n'ai certes jamais reçu de réponse.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, est-ce que nous pouvons laisser partir ce membre du Comité qui nous a servi de témoin?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'ai encore une question, s'il vous plaît.

Le PRÉSIDENT: C'est à M. Taylor de parler d'abord.

M. TAYLOR: Aussi longtemps que vous devez expliquer au parlement le fonctionnement de Radio-Canada, et aussi longtemps que le gouvernement doit subventionner la société à un tel point, elle sera soumise à une certaine intervention politique, n'est-ce pas? C'est du reste une intervention très légitime.

M. NOWLAN: De ce que je sais, il n'y a jamais eu d'intervention politique, de quelque nature que ce soit.

M. TAYLOR: Y a-t-il eu, peut-être, un échange de vues?

M. NOWLAN: Jamais. Comme je l'ai dit, j'ai transmis à Radio-Canada chaque plainte écrite qu'on m'ait jamais adressée. Et sans doute que j'ai transmis aussi quelques-unes des représentations verbales qu'on m'a communiquées.

M. TAYLOR: Il doit y avoir toujours des réunions entre le gouvernement et les fonctionnaires de Radio-Canada, n'est-ce pas? Du moins aussi longtemps que le gouvernement subventionne la société? Des réunions tout à fait légitimes, du reste?

M. NOWLAN: Oui. Il y a toujours des réunions, à cause des critiques et des recommandations dont je vous ai parlé. J'en ai fait mention d'une: les émissions théâtrales. J'ai dû m'occuper d'une vingtaine de représentations

à leur sujet: j'ai été obligé de téléphoner à Radio-Canada pour demander des renseignements et pour prier la société de m'envoyer quelqu'un qui pouvait m'en fournir.

M. TAYLOR: Les choses ne pourraient pas se passer autrement, n'est-ce pas?

M. NOWLAN: Non: à moins que le ministre ne soit une espèce de zéro qui veut se débarasser de toute responsabilité. Cela je ne l'ai jamais voulu.

M. MCINTOSH: Monsieur le ministre, vous avez dit que c'était vous qui devez répondre de Radio-Canada au parlement.

M. NOWLAN: Je ne crois pas avoir dit cela: M. Fisher a cité la loi.

M. MCINTOSH: Et en quoi consiste votre responsabilité? Est-elle uniquement financière? Ou êtes-vous obligé de vous occuper des affaires internes et extérieures de la Société?

M. NOWLAN: J'avoue que je serai bien aise que quelqu'un me fournisse une réponse à cette question: elle m'a beaucoup embêté. Ma responsabilité je crois, doit être fondée sur le sens commun. Lorsque le parlement sera prié de voter de l'argent pour Radio-Canada, c'est moi qui devrai guider les débats sur le projet. Si je ne sais pas répondre aux représentations que j'ai reçues ni aux questions que m'ont posées certains députés auparavant, je puis m'attendre à être assez malmené lorsque je me présenterai à la Chambre pour demander X millions de dollars.

Je me suis efforcé de répondre à toutes les questions et, en général, de faire rapport au Parlement ou à certains députés sur tous les aspects des questions qu'ils ont posées au sujet de Radio-Canada.

M. MCINTOSH: De quelle manière alors le ministère des Affaires extérieures, mettons, doit-il s'y prendre pour protester contre une situation comme celle que vous avez mentionnée au sujet de l'Algérien, si ce n'est que par l'entremise du ministre responsable au Parlement?

M. NOWLAN: Je ne fais pas autorité en matière de droit international ni de protocole ministériel. En ce qui concerne l'affaire de l'Algérien, M. N. Robertson (l'un des hauts fonctionnaires de l'État les plus expérimentés) aurait prié son ministre de me téléphoner, s'il l'avait jugé à propos. Mais son ministre n'était pas en ville cette après-midi-là. Le premier ministre était alors secrétaire d'État intérimaire des affaires extérieures; s'il m'avait appelé, certains auraient cru à une intervention politique. Cependant M. Robertson m'a téléphoné (cela aussi, j'en conviens, paraîtra une intervention politique à quelques-uns) pour me prier d'examiner la situation. "Tout ce que je puis faire, lui ai-je répondu, c'est de transmettre votre protestation à la direction de Radio-Canada." Je crois qu'il était alors cinq heures et demie ou six heures; je venais d'assister à une réunion du Cabinet. J'ai ajouté à M. Robertson que je ne savais pas s'il me serait possible de me mettre en rapport avec M. Bushnell. Mais ce dernier, grand travailleur, était encore à son bureau; j'ai donc réussi à lui parler vers six heures moins quart. Et mon rôle s'est terminé là.

M. FISHER: Vous avez dit tout à l'heure que vos relations avec Radio-Canada doivent être marquées au coin du bon sens?

M. NOWLAN: Je parlais du parlement, des députés et des rapports à leur soumettre. C'est ainsi que j'ai compris la question de M. McIntosh. Mais j'espère bien que mes relations avec Radio-Canada sont fondées sur le sens commun.

M. FISHER: Vous avez dit aujourd'hui et l'avez déjà fait remarquer à la direction, qu'on devrait apporter des réformes aux échelons inférieurs de Radio-Canada, n'est-ce pas?

M. NOWLAN: Oui, il y faudrait plus de discipline.

M. FISHER: Avez-vous jamais proposé qu'on secoue les échelons supérieurs?

M. NOWLAN: Non, jamais.

M. FISHER: Pour faire suite à la question de M. McIntosh, avez-vous remarqué une différence dans vos relations avec Radio-Canada depuis la nouvelle loi? C'est-à-dire depuis la démission de M. Dunton?

Le PRÉSIDENT: Un instant! cela n'a rien à voir à la question.

M. FISHER: Ma demande est aussi pertinente que celle de M. McIntosh.

M. PICKERSGILL: Je dois appuyer M. Fisher. M. McIntosh est allé beaucoup plus loin.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, voudriez-vous prendre ma place?

M. NOWLAN: Je ne me rendais pas compte qu'il y eût autant de sous-entendus dans la question de M. McIntosh; apparemment il s'y cachait une véritable mine terrestre. La différence ici tient uniquement aux personnages. Qu'on me corrige si je me trompe: la démission de M. Dunton de la présidence du Conseil et, jusqu'à un certain point, de la direction générale remonte à environ une ou deux semaines, car c'était avec lui que je traitais toutes les affaires avant sa démission, qui je crois est survenue à peu près au moment où l'on a adopté la nouvelle loi. Vous en avez le compte rendu sous les yeux.

M. PICKERSGILL: M. Dunton a donné sa démission juste avant la présentation du projet de loi.

M. NOWLAN: En effet. J'avais discuté ce projet avec M. Dunton à plusieurs reprises. Nos relations étaient chaudes, amicales, personnelles: j'avais, je l'ai toujours, beaucoup d'estime pour lui; je n'ai pas besoin d'y insister; et chacun sait ici que sa démission n'avait rien à voir au gouvernement. Permettez-moi d'ajouter que je l'ai beaucoup regrettée.

Vers cette époque la nouvelle loi est venue sur le tapis. Par la suite j'ai donc traité avec M. Ouimet et parfois, mais très rarement, avec M. Bushnell, qui a été vice-président jusqu'à la maladie de M. Ouimet. Voilà les seuls changements qui se sont produits par suite de la nouvelle loi. Davey (c'est-à-dire M. Dunton) et moi discutions à fond et en toute franchise les problèmes qui se posaient jusqu'au soir où il a donné sa démission. Je me rappelle que les journaux ont rapporté qu'il avait fermé la porte de son bureau à clé à neuf heures du soir. Je me souviens de cette scène. M. Dunton est venu me voir, du reste, juste avant de démissionner: nous avons toujours collaboré très étroitement l'un et l'autre. Par ailleurs, je n'ai jamais rien dit à MM. Ouimet ou Bushnell qui eût un caractère différent ou qui fût d'un ton différent de mes entretiens avec M. Dunton.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, je crois que vous avez ainsi épargné beaucoup de temps en ce qui concerne vos prévisions budgétaires.

M. FISHER: Je voudrais poser à M. Nowlan la même question que j'ai posée mardi à M. Bushnell. Je me réfère à la page 51 du fascicule 16:

> M. Walker et M. Jennings ont laissé entendre dans leurs témoignages qu'ils avaient donné l'idée à ces trois personnes que des pressions politiques avaient été exercées. Admettez-vous qu'ils ont pu sincèrement en venir à cette conclusion d'après ce qu'on leur avait dit.

M. NOWLAN: Je n'ai aucune idée de ce qu'on leur a communiqué.

M. FISHER: Je croyais que vous aviez lu les témoignages de MM. Walker et Jennings.

M. NOWLAN: Je les ai lus, mais je n'ai toujours aucune idée de ce qu'on leur a communiqué.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je voudrais attirer l'attention de M. Nowlan à la question posée par M. Brassard à la page 50 du fascicule 16: ce serait plus simple, peut-être, de la lire.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous hausser un peu la voix, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Excusez-moi. Monsieur Brassard a dit:

> Je désire poser une autre question. M. Bushnell vient de dire à M. Pickersgill qu'au cours de l'entretien qu'il a eu avec M. Nowlan, ce dernier lui a donné l'impression que plusieurs émissions déplaisaient à un grand nombre de personnes. Je demande si, en particulier, l'émission *Preview Commentary* a été mentionnée au cours de cet entretien.

Et M. Bushnell a répondu:

> Je ne saurais vraiment pas répondre à cette question.

Pour ma part, je ne cherche pas à donner la moindre interprétation à cette réponse, car je me rappelle l'atmosphère qui régnait au Comité ce jour-là. Toutefois je voudrais poser à M. Nowlan la question suivante: puisque M. Bushnell n'a pu nous dire s'il y a eu des discussions, M. Nowlan pourrait-il lui, nous le dire, autant qu'il s'en souvienne?

M. NOWLAN: Je pourrais presque me servir des paroles mêmes de M. Bushnell: je ne saurais vraiment pas répondre, c'est-à-dire d'une façon absolument précise. Je crois (en effet, j'en suis presque sûr) que de temps en temps je lui ai parlé de cette émission, comme de beaucoup d'autres du reste: parfois je l'ai louée, parfois je l'ai critiquée, et parfois peut-être, j'ai communiqué à M. Bushnell ce que d'autres m'en avaient dit. J'irai même plus loin: il est sûr que j'ai fait tout cela. Mais je ne me rappelle pas le moment précis où cela est arrivé et il me serait impossible de vous citer un seul de mes commentaires sur l'émission en cause.

M. PICKERSGILL: Pouvez-vous vous rappeler à quelle occasion vos collègues (et je parle de vos collègues du Cabinet) se sont plaints auprès de vous d'une émission quelconque de *Preview Commentary*?

M. NOWLAN: Il m'est impossible de me rappeler d'une circonstance particulière. J'ai l'impression que de temps à autre certains d'entre eux se sont plaints, mais je ne me rappelle pas précisément. Tout de même, voilà deux ans que nous sommes au pouvoir, vous pensez bien qu'il nous est arrivé de discuter à peu près de tout ce qui se passe sous la calotte des cieux! Nul doute que par-ci par-là quelqu'un a parlé du programme, soit pour le louer, soit pour le critiquer.

M. PICKERSGILL: Il ne vous revient aucune occasion particulière à l'esprit?

M. NOWLAN: Non, rien du tout, rien de concret, même par le plus grand effort d'imagination.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher, avez-vous une dernière question à poser?

M. FISHER: Non. Si nous avons fini, je veux simplement exprimer au ministre l'admiration que nous a inspirée son témoignage.

M. NOWLAN: Et moi je vous remercie de m'avoir permis de comparaître devant vous.

Le PRÉSIDENT: Mais vous êtes vous-même membre du Comité.

M. NOWLAN: Bien sûr, mais avouez que la situation était assez délicate; je n'avais assisté qu'à une seule séance du Comité, une séance qui va certainement nous laisser à tous une impression durable...

M. PICKERSGILL: Cette fois-là vous avez impressionné surtout la minorité...

M. NOWLAN: Espérons qu'aujourd'hui j'ai convaincu tout le monde.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre.

M. NOWLAN: Permettez-moi d'ajouter que ce n'est pas sans appréhension que je me suis présenté ici; j'hésitais à parler de crainte que tout le monde ne se dise: "Eh bien! il est mal à l'aise, il sent le besoin de s'expliquer, de se justifier peut-être." Je vous avoue que je n'ai pas compris grand chose à toute cette affaire, ça m'a paru une tempête dans un verre d'eau. J'étais enchanté, absolument enchanté de l'invitation du Comité, de cette occasion de me présenter ici et de fournir des explications.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Maintenant, messieurs, si vous le voulez bien nous allons retourner à l'ordre du jour.

M. NOWLAN: Me permettez-vous de me retirer, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certainement, et encore une fois merci.

M. PICKERSGILL: Vous n'êtes pas tenu de vous retirer, vous faites partie du Comité.

M. NOWLAN: Je sais bien, mais je fais aussi partie d'autres comités.

Le PRÉSIDENT: Nous avons devant nous certaines réponses à des questions restées en suspens. M. Dorion a demandé, le 9 juin, s'il existait une lettre adressée aux réalisateurs de Montréal, dans laquelle on demandait le paiement de certains prêts qui leur avaient été faits par des artistes.

Me dispensez-vous de lire la réponse et de la consigner plutôt en appendice aux délibérations de ce jour?

Assentiment. (Voir Appendice A.)

Le PRÉSIDENT: Voici maintenant une demande de M. Art Smith, présentée le 9 juin: "A quel point les réseaux et les postes de Radio-Canada ont-ils diminué leurs importations de films américains?"

Dispense et renvoi en appendice, messieurs?

Assentiment. (Voir Appendice B.)

Le PRÉSIDENT: Passons à la demande de M. McCleave le 18 juin: "Quel est le montant total payé aux membres de la Tribune des journalistes à Ottawa, pour leur collaboration au *National News Bulletin* au cours d'une période d'un mois?" La réponse peut se limiter au nombre des articles insérés et à celui des collaborateurs.

Dispense et renvoi en appendice, messieurs?

Assentiment. (Voir Appendice C.)

M. FORTIN: Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur le président; je voudrais signaler que j'assistais à la séance du Comité, mardi dernier, et que mon nom n'apparaît pas au compte rendu. Je suis arrivé en retard, c'est probablement la raison de cette omission.

Le PRÉSIDENT: Nous allons rectifier cette petite erreur.

M. JOHNSON: Aussi sur un fait personnel: le 9 juin, je posais à M. Ouimet et à M. Bushnell une question sur les films. Il avait été entendu qu'on me fournirait les noms de tous les distributeurs de films qui ont un contrat avec Radio-Canada, soit pour achat ou location de films destinés au réseau français de la TV, au cours des périodes 1957-1958 et 1958-1959, ainsi que le montant total payé à chaque compagnie de films.

Le PRÉSIDENT: En effet, je me le rappelle.

M. JOHNSON: Je vois ici, au compte rendu des délibérations du 22 juin, que l'appendice B donne les noms des sociétés mais qu'on ne mentionne pas, en regard, le montant payé. Pourtant, le 9 juin, M. Ouimet m'avait promis formellement de me les fournir.

Le PRÉSIDENT: Nous ferons cette demande encore une fois, monsieur Johnson. Cela vous convient?

M. JOHNSON: C'est parfait, merci.

Le PRÉSIDENT: Retournons maintenant à l'ordre du jour.

M. FISHER: Et quelle décision ma motion a-t-elle reçue?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas de décision encore, car le secrétaire du Comité n'a pu en obtenir une. Pouvons-nous la réserver?

Si vous êtes tous d'accord, messieurs, nous allons revenir à l'ordre du jour. Il y avait une réserve, si vous vous le rappelez,—au sujet de la motion de M. Smith, Partie A, article 2,—à propos du programme des émissions, en ce qui concerne l'analyse des frais demandée par le Comité. Nous avons reçu cet état, qui vous sera remis. Il s'agit des frais des réseaux anglais pour la première semaine de mars et de ceux des réseaux français pour la quatrième semaine de mars. Après cette distribution, nous ajournerons la séance, si vous êtes d'accord.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Comme je dois partir pour London...

M. JOHNSON: Quand nous réunirons-nous de nouveau?

Le PRÉSIDENT: Jeudi matin à 9 heures et demie. Merci messieurs.

APPENDICE A

M. Dorion (9 juin) demande ce qui suit: Existe-t-il une lettre adressée aux réalisateurs de Montréal, dans laquelle on demandait le paiement de certains prêts qui leur avaient été faits par des artistes?

La Société a examiné cette question. Elle a découvert qu'en mars 1958 une plainte avait été portée devant elle par l'Union des Artistes portant que des réalisateurs devaient des montants à certains artistes. La Société a demandé immédiatement à l'Union une liste des personnes visées et des montants dus. L'Union a déclaré qu'il serait préférable que Radio-Canada écrive d'abord à tous les réalisateurs en général, ce qui fixerait un délai pour le paiement de ces obligations personnelles. Si, à l'expiration du délai, il restait des dettes impayées, l'Union s'engageait à révéler alors à la Société le nom des réalisateurs en cause.

Une lettre a donc été adressée à tous les réalisateurs leur demandant de remettre, le ou vers le 1re mai au plus tard, l'argent emprunté de certains artistes. Au terme de ce délai, la Société s'est enquise auprès de l'Union s'il restait des dettes non acquittées. L'Union a répondu qu'elles avaient toutes été réglées. En conséquence, l'affaire a été classée.

L'Union n'a pas présenté d'autre plainte du genre depuis.

APPENDICE B

M. SMITH (*Calgary-Sud*) (9 juin) demande: A quel point les réseaux et les postes de Radio-Canada ont-ils diminué leurs importations de films américains.

Même s'il existe des variations saisonnières d'un poste à l'autre du réseau, le meilleur indice serait fourni par une comparaison entre la situation qui régnait en 1957 et celle qui a présidé au plus récent programme d'automne et d'hiver. En 1957, les films américains importés représentaient 32 p. 100 (soit un niveau record) de l'ensemble des films présentés sur tous les réseaux. Cette dernière saison, les films américains représentaient 25 p. 100 net du total des films présentés sur tous les réseaux.

Ce chiffre est si bas maintenant qu'il n'est guère possible d'anticiper une diminution plus marquée.

APPENDICE C

M. McCleave (18 juin) demande: Quel est le montant total qui a été payé aux membres de la Tribune des journalistes, à Ottawa, pour leur collaboration d'un mois au *National News Bulletin*? Ce rapport peut se limiter au nombre total des collaborateurs et à celui des articles insérés.

Au mois d'avril 1959, le nombre des membres de la Tribune des journalistes qui ont fourni des articles était de 12. Le nombre des articles insérés était de 59. Les paiements totaux se détaillent comme il suit: Radio: $855; Télévision: $315.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 18

CANADA
DEC 31 1959
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

Le colonel R.-P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada; M. M. Henderson, contrôleur des finances; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. J. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. M. Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. G. Rugheimer, directeur adjoint des réseaux anglais de télévision (émissions et ventes).

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21574-9—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A.
(*Carleton*)
Bell, Tom
(*Saint-Jean-Albert*)
Brassard
(*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Muir
(*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
*Pratt
Richard
(*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith
(*Calgary-Sud*)
Smith
(*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

*A remplacé M. Morris le mardi 7 juillet 1959.

ORDRE DE RENVOI

MARDI 7 juillet 1959

Il est ordonné: Que le nom de M. Pratt soit substitué à celui de M. Morris sur la liste des membres du Comité spécial de la radiodiffusion.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

21574-9—1½

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 7 juillet 1959.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken et MM. Bell (*Carleton*) et Bell (*Saint-Jean-Albert*), Mme Casselman, MM. Chambers, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Johnson, Lambert, Mitchell, Muir (*Lisgar*), McCleave McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Paul et Taylor (20).

Aussi présents: M. R -P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada; M. M. Henderson, contrôleur des finances; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration; M. J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration; M. G. Rugheimer, directeur adjoint des réseaux anglais de télévision (émissions et ventes).

M. Pickersgill propose, appuyé par M. Forgie,

Que, "à la fin de la réunion du jour, le Comité suspende l'audition des témoins et commence sans tarder la préparation de son rapport à la Chambre".

Après délibération, il est décidé que la proposition soit réservée.

Le président présente le colonel R.-P. Landry et met en délibération l'article 2 de la partie A du plan de travail du Comité, ayant trait à l'analyse des frais des émissions de télévision.

MM. Gilmore, Jennings, Henderson, Ouimet et Rugheimer sont interrogés sur le détail du prix de revient des émissions de télévision déposé le jeudi 2 juillet.

Des exemplaires d'un tableau résumant les frais relatifs à la diffusion des nouvelles, au personnel, aux traitements et à d'autres éléments, sont remis aux membres du Comté et il est ordonné que ce tableau soit publié en appendice aux délibérations du jour.

A 10 heures du matin, la séance est suspendue jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit de nouveau à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken et MM. Bell (*Carleton*) et Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Chambers, Dorion, Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Johnson, Lambert, McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Pickersgill, Pratt, Paul, Taylor et Tremblay (22).

Aussi présents: Les représentants de la Société Radio-Canada qui ont témoigné à la séance du matin, et M. W. C. Richardson, directeur des Services techniques. Absent: M. G. Rugheimer.

Le président signale qu'il y a quorum et fait rapport au Comité des vues du sous-comité du programme et de la procédure sur la façon de disposer de la proposition de M. Pickersgill, sur la poursuite de l'étude de l'article 2 de la partie A et sur l'examen de la partie H du programme.

Il est décidé — Que le Comité s'écarte de son ordre du jour et examine à sa prochaine séance la partie H, intitulée Nouvelles initiatives.

Après lecture d'un télégramme signé par l'Union des artistes, l'Association des réalisateurs, la Société des auteurs dramatiques et la Société des artistes de Québec, qui demandent l'autorisation de témoigner devant le Comité et de présenter un mémoire, il est décidé que ces groupements soient informés qu'il n'est pas possible d'accéder à leur demande à l'heure actuelle mais que, si nous en avons le temps, ils seront invités, lorsque le Comité aura épuisé son programme, à se présenter en même temps que les autres associations et personnes qui en ont manifesté le désir.

MM. Gilmore et Jennings répondent à des questions visant l'article 1 de la partie B du plan de travail, intitulée "Préparation des émissions nouvelles".

Des exemplaires des documents énumérés ci-dessous sont remis aux membres du Comité et il est décidé que seuls seront publiés en appendice au compte rendu des délibérations du jour ceux qu'aura désignés le président:

1. Publications du service d'information, 1957-1958,—indiquant le titre, le tirage, le prix de revient et les recettes (voir appendice B).
2. Statistique du personnel, Radio et services intégrés, 1955-1959 (voir appendice C).
3. Personnel du Service commercial de la Société Radio-Canada, villes choisies, 1956-1959 (voir appendice D).
4. Service d'information de la Société Radio-Canada: dépenses—personnel et recette—villes choisies, 1953-1958 (voir appendice E).
5. Lettres spécimens d'engagement:
   a) Cinécaméraman—anglais et français
   b) Dessinateur de graphiques—anglais et français
   c) Dessinateur de costumes—anglais et français
   d) Réalisateur—anglais et français
   e) Décorateur—anglais et français
6. Service international de la Société Radio-Canada—spécimen de manuscrits,
   a) en hongrois
   b) en russe
   c) en polonais
   d) en ukrainien
   e) en slovène

Le président met en délibération la partie C du plan de travail: Préparation des émissions—émission de controverse, émissions politiques.

MM. Ouimet et Jennings sont interrogés au sujet des articles 1, 2 et 3.

Sont déposés, les documents suivants:

1. Copie de tous les accords intervenus entre la Société Radio-Canada et divers syndicats;

2. Textes originaux de certaines émissions du Service international de la Société.

A 4 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 8 juillet 1959, à 3 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MARDI 7 juillet 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je ne demande pas une réimpression, mais j'aimerais appeler votre attention sur un certain nombre d'erreurs et de points qui prêtent à confusion dans le compte rendu de la dernière séance et qui doivent, je pense, être signalés au début de la présente réunion afin que le compte rendu d'aujourd'hui en fasse mention et rende le texte intelligible. D'autres députés partagent peut-être mon sentiment?

M. JOHNSON: Des déclarations qui prêtent à confusion?

M. PICKERSGILL: Les députés pourraient peut-être attendre et voir de quoi il s'agit, ou même lire le compte rendu?

A la page 572 (de la version anglaise), vers la 5e ou la 6e ligne du paragraphe, on rapporte mes paroles en ces termes:

> Mais j'aimerais rappeler au président que ce n'est pas l'administration interne que nous *insérons* ici.

Évidemment, ce devrait être *discutons*. Puis, à la page 573, et également aux pages 574 et 575, on cite des passages du compte rendu de la veille, et on n'a pas rentré le texte de façon que le lecteur puisse voir clairement qu'il s'agit de citations. Il est à peu près impossible de comprendre le sens sans indications précises.

L'ambiguïté est un peu moindre au milieu de la page 573. Je disais:

> Je pourrais, monsieur le président.

Puis viennent les mots:

> Et j'ai continué ainsi:

Et viennent ensuite des paroles que je citais alors:

> Je voudrais savoir si le premier ministre a déjà parlé de cette émission à M. Bushnell de façon officielle ou non?

Puis, j'ai cité la réponse de M. Bushnell:

> Non, monsieur, jamais. Je n'ai pas parlé au premier ministre... je n'ai pas eu l'honneur de lui parler depuis deux ans.

Puis vient ma citation de la deuxième question que j'avais posée:

> Puis-je poser une autre question à M. Bushnell? Quelqu'un supposément porte-parole du premier ministre vous a-t-il jamais parlé de cette émission?

Nous arrivons ainsi à l'intervention de M. Chambers.

Et la suite indique assez clairement que le reste, après ma dernière intervention, n'est qu'une citation.

Et la citation se poursuit, naturellement, jusqu'à "Ce sont là toutes les questions que j'avais à poser".

A la ligne suivante, ces paroles:

> Ce sont là toutes les questions que j'avais à poser pour l'instant, car il m'a semblé...

sont celles que j'ai prononcées à la séance de l'autre jour.

Un peu plus tard, je citais une deuxième question, rapportée comme citation. Le président est intervenu:

> Je suis heureux que nous en ayons une.

Ces paroles n'appartiennent pas à la citation:

> sont celles qu'il a prononcées l'autre jour.

Ensuite, lorsque M. Robichaud a pris la parole pour la seconde fois, vient immédiatement ce qui suit:

> M. PICKERSGILL: Avant qu'on présente une motion d'ajournement, j'aimerais savoir si ces audiences sont terminées?

Et la citation de M. Robichaud se continue toujours jusqu'à l'intervention de M. Chambers, quoiqu'il semble que je sois intervenu pendant les délibérations de jeudi, puis le président, puis encore moi-même.

Il y a encore quelques autres petites choses qui, quoique peu importantes, en un sens, ne sont pas intelligibles telles quelles.

A la page 577, quand j'interviens, on me fait dire:

> Je suis certain que vous ne voudriez pas dénaturer mes paroles. Puisqu'il...

(c'est-à-dire M. Bell)

> ...rapporte ce que je comprends...

Ce devrait être: "rapporte ce qu'il a compris".

Le PRÉSIDENT: Ce devrait être "ce qu'il a compris que je disais".

M. PICKERSGILL: Oui.

A la page 580, lors de ma seconde intervention, on rapporte:

> M. TREMBLAY (*texte*): Ça se trouve, monsieur Pickersgill.
>
> M. PICKERSGILL: Ça ne se trouve pas.

J'ai dit "Je ne puis pas le trouver", et c'est bien différent de "Ça ne se trouve pas".

Il ne vaut pas beaucoup la peine de relever cette chose-ci, mais voilà. A un endroit de la page 587, on écrit "le moyen approprié". Il aurait fallu dire "l'organe".

Plus loin le compte rendu de ma dernière intervention n'est pas intelligible.

Ce que j'ai dit, en réalité, je pense, ou le sens de ce que j'ai dit, le voici:

> J'ai dit également que nous devrions poursuivre jusqu'à ce que nous trouvions la vérité, toute la vérité.

Les autres mots "et c'est pourquoi" devraient être rayés et ensuite devrait venir:

> "Et je crois que les deux témoins peuvent nous aider à trouver la vérité".

C'est ensuite le début d'une autre intervention de ma part:

> Je vais arriver à ce témoignage.

Je ne crois pas que le mot "témoignage" devrait être là, car il ne s'agit pas du tout de témoignage.

Puis, à la page 590, on rapporte ainsi mon intervention:

> Je dois signaler que si M. McIntosh veut bien lire le compte rendu des délibérations de notre toute première journée, il constatera que le président a rappelé au Comité...

Ce ne devrait pas être "que le président a rappelé au Comité" mais bien "que j'ai rappelé au Comité".

Il y a quelques fautes de typographie.

Puis, à la page 598, à la deuxième ligne, on trouve:

...et s'immisçait dans les documents internes...

Ce devrait être "la direction interne". On a employé le mot "documents" par erreur.

Merci bien, monsieur.

M. TREMBLAY: (*paroles non sténographiées*).

M. JOHNSON: J'ai une correction à apporter.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Johnson?

M. JOHNSON: A la page 591, dans le fascicule n° 17, en date du jeudi 2 juillet 1959, au début de la deuxième ligne, on me prête les paroles suivantes:

> Je ne suis pas en faveur de la motion et je voterai contre. Si nous avons l'intention d'appeler M. Nowlan et tous ceux que les libéraux et les C.C.F. du Comité désirent cuisiner, alors allongeons la motion.

La citation devrait être: "et tous ceux qui ont des griefs contre la Société Radio-Canada".

Puis il y a un point. Je poursuis:

> Quand nous avons parlé d'appeler M. Peers...

Ce devrait être:

> j'ai proposé que nous invitions tous ceux qui ont prétendu qu'il y a eu ingérence politique dans les affaires de la Société Radio-Canada.

Le reste:

> ..."et il ne s'est trouvé personne pour critiquer la direction de la Société Radio-Canada" devrait être supprimé.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres corrections à apporter au compte rendu? Mademoiselle Aitken et messieurs, je désire vous présenter le colonel Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada.

M. TREMBLAY: (*paroles non sténographiées*).

M. PICKERSGILL: Avant que vous ne le fassiez, je désire en appeler au règlement en vue de présenter avec l'appui de M. Forgie une motion (non pas pour qu'elle soit discutée immédiatement, bien sûr), tendant à ce qu'à la fin de la séance le Comité suspende l'audition des témoins et se mette sans retard à préparer son rapport à la Chambre. Je ne veux pas dire nécessairement à onze heures, mais quand le Comité sera disposé à y mettre fin. Le motif en est évident.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il faire des observations sur cet appel au règlement? Je ne dirai qu'une chose: à mon avis qu'il est un peu tôt pour présenter cette motion, car avant de pouvoir commencer à préparer un rapport, il faudra que chacun ait fait ses propositions.

M. PICKERSGILL: Ma motion ne vise que l'audition des témoins.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il faire des observations à ce sujet?

M. MCINTOSH: Pourquoi cette motion serait-elle nécessaire?

M. PICKERSGILL: Je suis d'avis que si nous voulons collaborer, comme nous, les membres de l'oppositon, désirons le faire, avec le leader de la Chambre et essayer de terminer les travaux de la Chambre la semaine prochaine, il importe au plus haut point que notre Comité prépare son rapport pour que ce dernier soit disponible au moment où les prévisions de dépenses de la Société seront présentées à la Chambre.

Le temps fuit et il est évident que nous ne pourrons pas terminer notre programme de travaux.

Il est à présumer que nous demanderons dans notre rapport la reconstruction du Comité à la prochaine session.

M. McINTOSH: Ne pourrions-nous pas nous entendre, car quelque chose peut survenir, notamment des appels de témoins et si nous adoptons cette motion, nous ne pourrons pas le faire.

M. PICKERSGILL: Je suis parfaitement disposé à ce que ma motion soit réservée.

M. BELL (*Carleton*): Il me semble que nous épargnerions du temps si nous réservions cette motion jusqu'à la fin des délibérations d'aujourd'hui. Nous verrons alors où nous en sommes et pourrons, à ce moment-là, examiner la question.

M. PICKERSGILL: J'y consens volontiers.

Le PRÉSIDENT: Nous allons donc procéder ainsi.

M. TREMBLAY: (*paroles non sténographiées*).

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'un rappel au règlement, monsieur Tremblay?

M. TREMBLAY: Je pose la question de privilège, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais savoir si vous avez reçu un télégramme de l'Union des artistes de Montréal, demandant que l'Union des artistes comparaisse devant le comité.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: On m'a remis le télégramme à mon arrivée au bureau ce matin. J'ai l'intention de le soumettre au comité de direction, à la réunion qu'il tiendra plus tard aujourd'hui.

M. FISHER: Pourriez-vous expliquer cette question de privilège? Je n'ai pas saisi.

Le PRÉSIDENT: Voilà une bonne question.

M. CHAMBERS: Tout comme dans le cas du rappel au règlement de M. Pickersgill, alors qu'il s'agissait en réalité d'une motion.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous présenter le colonel Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada. M. Bushnell ne viendra pas aujourd'hui. Le colonel Landry est accompagné des fonctionnaires de la Société Radio-Canada qui sont en mesure de répondre à vos questions.

Je me demandais si nous avons des questions à poser au sujet du prix de revient des programmes de télévision et des recouvrements dont le détail a été déposé la semaine dernière? Il s'agit de l'article 2 de la partie A de notre programme de travaux.

Dans le cas de la négative, je pense qu'il conviendrait de passer à la partie B, article 1. Sous la rubrique "Préparation des émissions—Nouvelles", on trouvera "Comparaison, par localité, des services de nouvelles laissant voir *a*) le nombre d'employés, et *b*) le coût annuel, *i*) pour la radio, *ii*) pour la télévision, au cours des trois dernières années financières".

M. FORTIN: Je désire poser une question à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: M. Fortin a une question à poser relativement aux prix de revient. C'est au sujet du numéro 1, monsieur Fortin?

M. FORTIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous reviendrons au numéro 1, messieurs.

Monsieur Landry a un court exposé à faire qui répondra peut-être à vos questions.

Messieurs, le colonel Landry.

Le colonel R.-P. LANDRY (*adjoint au président de la Société Radio-Canada*): Monsieur le président, comme vous l'avez dit, la Société a déposé auprès du Comité, jeudi dernier, des états du prix de revient et des recouvrements relatifs à la production en direct des réseaux de télévision anglais et français.

Comme on l'avait prévu, ces états ont suscité beaucoup de commentaires. Parmi les critiques qui sont parvenues à la Société, l'une concernait l'omission, par inadvertance, dans la presse, des sommes versées aux stations pour les émissions commerciales. L'ensemble des versements des commanditaires se compose des paiements faits et aux stations de la Société Radio-Canada et aux stations privées. Ce dernier montant est indiqué au bas de l'état du prix de revient des émissions commanditées.

On peut citer en exemple, dans le cas de l'état n° 64, le programme de réalisation canadienne du réseau anglais: *Showtime*. Si on omet de considérer le versement aux stations privées, il semble que le commanditaire ait fait des paiements s'élevant à $10,217, alors qu'en réalité le chiffre exact est de $12,251, somme qu'on obtient en ajoutant un paiement de $2,034 aux stations privées et qui est signalé au bas de l'état des prix de revient.

Eh bien, monsieur le président, pour étoffer les délibérations, nous avons pensé qu'il conviendrait que M. Jennings vous expose brièvement la ligne de conduite que suit Radio-Canada dans la préparation de ses télémissions. Ensuite, nous prierons M. Gilmore de vous présenter quelques aspects de la situation d'un réseau canadien qui réalise en direct des programmes de télévision et qui en fait la vente. Enfin, pour vous dresser un tableau précis de nos opérations commerciales dans le domaine de la télévision, nous vous présenterons M. Gunnar Rugheimer, directeur adjoint du réseau anglais de télévision pour les émissions et la vente.

Partie B

Ce sont là tous nos rapports relatifs à la partie A. Monsieur le président, nous avons un rapport qui a été préparé en réponse au numéro 1 de la partie B. Nous aimerions qu'il soit distribué dès maintenant. M. MacDonald l'a fait reproduire en 75 exemplaires qui ont été remis au secrétaire.

Aimeriez-vous en faire faire la distribution maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui. Le secrétaire est en possession de ces exemplaires et ils vont être distribués. Nous sommes rendus au numéro A-2.

Avant d'appeler M. Jennings et M. Gilmore, nous épargnerions peut-être du temps si nous entendions dès à présent la question de M. Fortin.

(*Texte*)

M. FORTIN: A la page 21 du rapport, je constate qu'il n'y a aucun montant indiqué au titre "paiement des talents". Il s'agit du programme "Point de Mire".

Je me souviens qu'au cours de l'enquête nous avons reçu un certain jour une formule, un rapport sur ce programme, lequel indiquait qu'un montant de $700 était alloué pour les talents, alors que sur le dernier rapport que nous avons eu, comme l'indique la page 21, aucun montant n'apparaît pour les talents, ou présumés artistes de "Point de Mire".

J'aimerais avoir quelques explications à ce sujet.

(*Traduction*)

M. LANDRY: M. Gilmore va répondre à cette question.

M. P. GILMORE (*contrôleur de l'exploitation*): Dans ce programme particulier, nous avons, comme vous le savez, une présentation différente chaque semaine. A une émission, par exemple celle qu'on a citée il y a quelques semaines, nous avions quatre ou cinq participants. J'oublie combien nous en avions exactement cette fois-là et quel total a été énoncé. Lorsque nous avons

étudié quelle serait la forme de l'état des prix de revient que vous avez sous les yeux, nous nous sommes demandé, relativement à la rubrique "talent" ce que nous devions faire ou ce qu'on attendait lorsqu'une seule personne paraissait, étant donné que vous ne nous avez pas obligés à indiquer un seul paiement dans le cas, dis-je, où une seule personne paraissait en une seule circonstance. Il fut alors entendu que lorsqu'un programme comportait un seul exécutant, nous inscririons alors le montant sous la rubrique du prix de revient de la production, avec les autres frais de production.

Le PRÉSIDENT: C'est exact. C'est là une décision antérieure du Comité.

M. MUIR (*Lisgar*): J'ai plusieurs questions à poser. Voici la première: le réalisateur présente-t-il un bordereau de son spectacle au comité des finances, à la direction, pour obtenir une approbation avant la tenue du spectacle?

M. GILMORE: La pratique suivie pour la préparation des budgets est de produire, environ deux mois avant un trimestre donné, le programme complet de chaque réseau et de chaque station. Le programme montre où le spectacle a pris naissance et quelle est la responsabilité de chaque station, quels seront les frais, ces derniers étant présentés sous la forme d'un budget pour chaque programme et pour l'ensemble.

M. MUIR (*Lisgar*): Voici ma deuxième question, et on y a partiellement répondu: la direction impose-t-elle un plafond sur les frais des spectacles commandités et des spectacles non commandités?

M. GILMORE: Oui. En se fondant sur un barème qui est établi relativement à la teneur de tout programme, la direction d'une station tâche de fixer, dans les limites des exigences artistiques, un plafond s'appliquant à un programme donné. Les rapports du prix de revient du programme nous parviennent chaque semaine et le succès d'un réalisateur est jugé en partie d'après les résultats qu'il a obtenus.

M. MUIR (*Lisgar*): Ma troisième question est la suivante: fixe-t-on le prix demandé au commanditaire au moyen de négociations avec une seule société ou de négociations avec diverses sociétés?

M. GILMORE: Cette question a beaucoup d'envergure et, si vous voulez m'en excuser, je vais employer le jargon de la publicité. Certains jours, nous faisons de la sollicitation pour nos programmes. En une année, nous pouvons avoir cinq ou six nouveaux programmes sur lesquels des prix d'essai ont été marqués. Nous frappons aux portes et, de cette façon, offrons le même programme à un certain nombre de gens, sauf ceux avec qui nous sommes en relations continuelles par exemple, les clients avec lesquels, d'année en année, nous avons négocié avec assez de succès.

M. MUIR (*Lisgar*): Voici une autre question: tente-t-on de faire partager à plus d'une société les frais d'un spectacle dispendieux?

M. GILMORE: Oui, monsieur. Nous avons plusieurs programmes dont les commanditaires alternent: une semaine, ce sera tel commanditaire, la semaine suivante, tel autre.

M. MUIR (*Lisgar*): Essaie-t-on de donner à chaque société une certaine valeur en retour de son argent? Par exemple, demandez-vous à une société 50 p. 100 des frais alors que vous pouvez demander à une autre société la totalité des frais du programme, ou bien donnez-vous à toutes pour la valeur de leur argent?

M. GILMORE: Je me demande si nous n'entrons pas dans la question des rapports entre le vendeur et le commanditaire? M. Rugheimer pourrait peut-être prendre la parole à ce sujet?

M. GUNNAR RUGHEIMER (*directeur adjoint du réseau anglais de télévision (émissions et ventes)*): Nous demandons ce que le commerce permet, et nous tâchons de trouver quelque commanditaire.

M. BELL (*Carleton*): Quand vous faites la sollicitation au début de la saison, votre prix marqué comprend-il tous les frais de réalisation et de diffusion, ou bien le prix marqué est-il celui qui apparaît sur la liste qui a été déposée?

M. RUGHEIMER: Nous distinguons les frais de l'ensemble d'une émission des frais de répartition et de temps accordé par les stations. Ces frais de répartition et de temps alloué dépendent de l'heure du jour, du fait que la diffusion dans le pays se fasse sur tout le réseau ou sur une partie du réseau, du nombre des émissions, de la durée de celles-ci et de facteurs semblables pouvant s'exprimer par une formule mathématique. La base des négociations est l'ensemble d'un seul programme.

M. MCINTOSH: Un des témoins a dit qu'on faisait de la sollicitation et qu'on essayait de vendre une émission à d'autres commanditaires. A la page 72, il est question de P.M. Party, et je constate qu'on a demandé aux "autres" $1,990 pour le spectacle et, aux Canadiens, $13,000. S'il y avait eu un deuxième client, lui auriez-vous demandé le même prix, $1,990?

M. RUGHEIMER: Cette émission a été vendue sur la base de la commandite partielle. Nous n'avons obtenu la vente que de la moitié du programme, un jour par semaine. Quand il s'agit d'un programme d'un jour par semaine, oui, c'est sous une telle forme que nous le vendons.

M. BELL: (*Carleton*): Vous avez vendu un sixième de ce que vous étiez prêts à vendre?

M. RUGHEIMER: C'est exact.

M. MCINTOSH: En d'autres termes, si vous aviez pu obtenir d'autres commanditaires, vous auriez pu en avoir quatre ou cinq. Vous auriez pu avoir près de six autres commanditaires dans la même semaine.

M. GILMORE: La chose aurait pu être, mais nous n'avons pas réussi à vendre le programme pour l'annonce.

M. JOHNSON: A propos des commanditaires, est-ce que, d'habitude, vous soutenez un programme pendant plusieurs années ou pendant plusieurs saisons?

M. GILMORE: Monsieur le président, on nous pose ici une question portant sur les fondements du service. Si on me permet de remonter aux débuts de la télévision, je puis dire que nous avons commencé sans commanditaires. Nous avions établi, croyions-nous, un projet équilibré, correspondant à l'argent et au temps dont nous disposions en 1952. Par la suite, nous avons introduit la commandite et nous avons pu vendre les spectacles.

Un excellent exemple à citer est *C.B.C. Theatre*, programme théâtral d'une heure diffusé sur le réseau anglais. Au début, ce fut d'abord un programme de la Société Radio-Canada. La deuxième année de l'existence de la télévision, ce programme fut commandité par la *General Motors*, qui l'a conservé pendant la saison suivante. Puis ayant abandonné le programme, la *General Motors* revint la quatrième année avec *G.M. Presents* et les choses sont demeurées telles depuis.

Je veux insister sur le fait pour montrer que la Société Radio-Canada croyait devoir fournir une heure de théâtre dans le cadre du réseau anglais, qu'elle eût des commanditaires ou non. Cela met en relief le point de vue que nous avons en offrant un service.

M. JOHNSON: Continueriez-vous à soutenir un programme pendant trois ou quatre ans si vous n'aviez pas de commanditaire?

M. GILMORE: Si le programme était d'un certain genre. M. Jennings pourrait peut-être répondre à cette question.

M. CHARLES JENNINGS (*contrôleur des émissions*): Comme je l'ai expliqué précédemment en parlant de notre façon de concevoir un service destiné à

informer et à récréer, nous offrons un ensemble de programmes. Non seulement offrons-nous des programmes de divertissement que nous savons ne pas devoir attirer la réclame, mais nous sommes entièrement empêchés, par notre ligne de conduite, de vendre beaucoup d'émissions de nouvelles et d'opinion. Dans l'ensemble du service, effectivement, nous présenterons des programmes qui n'attireront pas les annonceurs parce qu'ils peuvent ne pas avoir cet attrait que l'annonceur désire ou encore nous pourrons refuser de vendre des programmes.

M. JOHNSON: Puis-je citer un exemple? Prenons le cas de *Point de mire,* diffusé sur le réseau français, que nous avons depuis trois ou quatre ans et qui n'est pas commandité. Je crois qu'il a commencé vers 1955-1956.

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions*): Il était dans sa quatrième saison, à peu près, cette année.

M. JOHNSON: Nous pouvons le comparer à un programme comme *Pays et merveilles.*

Le PRÉSIDENT: C'est à quelle page?

M. JOHNSON: *Point de mire* est à la page 21 et *Pays et merveilles,* à la page 35. Si je ne me trompe, *Pays et merveilles* a un commanditaire depuis le début.

M. OUIMET: Non pas exactement depuis le début, mais il en a eu un peu après, un an après.

M. JOHNSON: Est-ce à cause de son genre que *Point de mire* n'a pas de commanditaire?

M. OUIMET: C'est parce qu'il s'agissait décidément d'un programme d'opinion. Suivant la ligne de conduite de la Société Radio-Canada, nous n'offrons pas ce genre de programme en commandite. On ne considère pas qu'une émission comme *Pays et merveilles* soit un programme d'opinion, car elle rend compte, par exemple, surtout de l'expérience qu'ont vécue à l'étranger certaines personnes dont les entretiens sont illustrés de films tournés par elles-mêmes. C'est en somme des récits de voyage. C'est pourquoi nous avons consenti à ce que *Pays et merveilles* soit commandité.

M. JOHNSON: Un programme comme *Point de mire* pourrait-il être abandonné et remplacé par un programme qui attirerait la commandite?

M. OUIMET: Certainement.

M. JOHNSON: Est-ce la raison pour laquelle la rumeur circule que ce programme ne reviendra pas l'automne prochain?

M. OUIMET: Non.

M. JOHNSON: Est-ce à cause d'une divergence d'opinion entre la direction de Montréal et le commentateur, qu'il ne reviendrait pas?

M. OUIMET: Non, je ne le crois pas. Je crois qu'il s'agit strictement d'une décision concernant les programmes.

M. JOHNSON: L'attitude du commentateur pendant la grève aurait-elle contribué à décider la direction de Montréal à enlever ce programme de la liste?

M. OUIMET: Non, ce n'est pas mon sentiment.

M. JOHNSON: Merci. Dans cet exposé, à la page 35, au sujet de *Pays et merveilles,* je vois que l'article "talent" comprend deux personnes à $300: l'invité et le commentateur, je suppose?

M. RUGHEIMER: Oui.

M. JOHNSON: Le commentateur reçoit-il un autre paiement, qui serait inscrit, par exemple, à l'article de la réalisation des programmes?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir si tout ce que comporte le poste "talent" est inclus dans la somme de $300?

M. JOHNSON: C'est cela.

M. GILMORE: Oui. Cette somme comprend le paiement de tout manuscrit ou de toute exécution par lui-même.

M. JOHNSON: Que signifie "services techniques, $270"? S'agit-il là uniquement de comptabilité de prix de revient?

M. GILMORE: C'est l'imputation pour les services des techniciens et pour le matériel employé pendant la durée de l'émission.

Le PRÉSIDENT: Est-ce une inscription comptable?

M. GILMORE: Mais oui. C'est un chiffre de la comptabilité du prix de revient.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, à la page 10 du rapport, au sujet de l'émission *Music Hall*, je vois ici que pour l'émission du 22 mars 1959, on a payé à même les fonds des contribuable $12,683. Est-ce qu'on pourrait m'expliquer ici quelle est la façon de procéder dans un programme comme celui-là où la brasserie Labatt est commanditaire? Comment se fait-il qu'on ait à exiger $12,683 de l'argent des contribuables pour ce programme *Music Hall*, alors que le programme est commandité.

(*Traduction*)

M. GILMORE: Monsieur le président et monsieur Tremblay, permettez-moi de remonter à une année en arrière, au temps où *Music Hall* était inscrit à l'horaire et n'avait pas de commanditaire. A ce moment-là, l'émission *Music Hall* à Montréal, comme vous le savez probablement, avait lieu en même temps que le spectacle d'*Ed Sullivan* et fréquemment prenait l'avantage sur ce dernier à Montréal. Dans ce temps-là, il s'agissait simplement d'un programme de la Société Radio-Canada. Cette saison-ci, nous avons pu intéresser un commanditaire en lui proposant de payer le temps de la station plus la somme de $5,100 pour l'ensemble des émissions. C'est sur cette base que l'affaire a été conclue.

On se demande évidemment comment nous sommes arrivés à un prix d'ensemble de $5,100 pour le programme et ce qui nous a amenés à demander une telle somme pour un programme de $15,000 ou de $20,000, mettons. La réponse est très simple: il s'agit de l'offre et de la demande. Pour une fraction de la somme de $5,100, un commanditaire peut acheter, dans le commerce, ce qu'on appelle un film de premier ordre pour occuper la même période de temps. Voilà la concurrence à laquelle nous faisons face. Et nous voulons intéresser les commanditaires à participer à la réalisation canadienne en direct; c'est la façon dont nous sommes parvenus à le faire.

Le PRÉSIDENT: Est-il possible que vous ayez l'année prochaine deux commanditaires pour ce programme?

M. GILMORE: Oui, et il est possible que nous puissions hausser un peu le prix de l'ensemble.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je comprends l'explication des représentants de Radio-Canada, mais je ne peux comprendre que nous ayons à payer les deux tiers du programme pour annoncer les produits de la brasserie Labatt.

(*Traduction*)

M. GILMORE: C'est l'envers de notre point de vue. Un commanditaire donné verse un tiers du prix de revient d'un programme dont, autrement, la Société assumerait tous les frais de réalisation.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Est-ce qu'il n'était pas possible de trouver un autre commanditaire qui aurait consenti à payer davantage?

(*Traduction*)

M. GILMORE: Dans le cas qui nous occupe, la réponse est décidément non. Nous avons essayé.

M. FORTIN: Je le comprends bien.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Pourriez-vous nous dire, dans le cas de *Music Hall* . . .

(*Traduction*)

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je voudrais ajouter une question à celle de M. Tremblay. La voici: la Société Radio-Canada émettrait-elle ce programme, qu'il y eût ou non un commanditaire?

M. GILMORE: Oui, nous l'émettrions. Nous croyons qu'il constitue un élément vital du service du réseau français.

M. PICKERSGILL: En d'autres termes, ce que vous recevez d'un commanditaire soulage d'autant le contribuable?

M. GILMORE: Oui.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Pourriez-vous me dire, monsieur Gilmore, s'il était possible de trouver un autre commanditaire dans une autre province? A supposer que vous ayez fait passer ce programme dans une autre province que la province de Québec, auriez-vous pu trouver un autre commanditaire que la brasserie Labatt?

(*Traduction*)

M. GILMORE: Nous étions obligés d'agir ainsi, car l'annonce de la bière n'est pas permise dans d'autres provinces.

M. OUIMET: Monsieur le président, permettez-moi de dire que ce programme est diffusé en Ontario et au Manitoba mais que nous ne pouvons trouver de commanditaire.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur Gilmore, pourriez-vous me dire, en tant que le programme *Music Hall* du 22 mars est concerné,—on mentionne un coût total de $18,000,—pourriez-vous nous dire si ce programme, si la moyenne du coût de ce programme n'est pas toujours la même, si chaque programme *Music Hall* a coûté à peu près $18,000 ou l'équivalent?

(*Traduction*)

M. GILMORE: La moyenne est légèrement au-dessous de ce chiffre. Ce chiffre a été choisi simplement parce qu'il correspondait à cette semaine-là et parce qu'il est arrivé qu'on avait donné précisement ce programme.

M. JOHNSON: Monsieur Gilmore, si j'ai bien compris, vous avez dit, relativement à la page 10, qu'un film coûterait beaucoup moins si on le donnait à l'heure du programme d'Ed Sullivan. Serait-il possible de changer l'heure du programme *Music Hall* pour pouvoir obtenir un commanditaire, car je comprends que le seul fait que l'*Ed Sullivan Show* soit donné sur le réseau anglais empêche de nombreux spectateurs de langue anglaise et de langue française de voir le programme *Music Hall* et amène un commanditaire à penser que ce temps n'est pas très favorable à l'annonce. Serait-il possible de modifier l'heure et ainsi d'obtenir de meilleurs résultats et une plus grosse somme du commanditaire?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gilmore a dit que ce programme prenait l'avantage sur le spectacle d'Ed Sullivan à l'heure dite.

M. GILMORE: Naturellement, le programme n'est donné que par kinéscope dans les autres parties du pays, mais, sur le réseau français, le programme prend effectivement l'avantage sur l'*Ed Sullivan Show* quand il y a transmission sur le réseau anglais. Pour répondre à votre question même, je dois dire qu'il s'agit d'appréciation et de répartition des programmes. L'émission en cause semble avoir remporté beaucoup de succès sur le réseau français.

M. TAYLOR: N'en a-t-il pas été question précédemment?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer que nous avons ici un volumineux rapport, et il y a toute une série de questions pertinentes à ce rapport, et je voudrais que nous considérions la possibilité d'avoir tout le temps qu'il faut pour poser des questions. Il y a une série de questions qui surgissent à l'étude de ce rapport et je voudrais avoir tout le temps qu'il faut pour poser des questions sur ce rapport.

(*Traduction*)

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, relativement au règlement, je rappellerai qu'un programme de travail a été dressé il y a quelque temps et que nous devions suivre ce programme. Un grand nombre d'entre nous croient qu'il reste à l'ordre du jour beaucoup d'articles importants ayant trait à la ligne de conduite générale et qui devraient avoir la priorité sur l'étude détaillée d'une chose qui, après tout, relève de la direction et qui ne concerne pas du tout la ligne de conduite. Je propose donc, monsieur le président, que nous suivions l'ordre du jour établi par le Comité et que nous revenions plus tard sur cet article, si nous en avons le temps.

Le PRÉSIDENT: J'allais dire que le Comité compte plus de trente membres et qu'il est impossible, monsieur Tremblay, de vous accorder tout le temps du Comité, je veux dire que le président ne peut vous accorder plus d'importance qu'à ces messieurs qui sont ici ou qu'à cette dame qui se trouve là-bas au bout de la table. J'ai remarqué que M. Taylor a levé la main et je l'ai bien reconnu.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Mon intention n'est pas du tout de prendre le temps du comité, mais vous devez reconnaître avec moi que nous avons ici un document extrêmement important, qui va nous permettre de voir ce que Radio-Canada fait avec l'argent des contribuables, et c'est pourquoi nous devons avoir certaines informations.

M. Pickersgill est bien mal placé pour dire que nous ne devons pas entrer dans l'administration de la Société Radio-Canada, si l'on considère les tactiques de diversion qu'il a lui-même employées la semaine dernière.

(*Traduction*)

M. PICKERSGILL: Je pose la question de privilège. Je ne suis pas responsable de l'influence politique clandestine exercée sur la Société Radio-Canada et qui a rendu cette diversion nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tremblay, je vais revenir à vous subséquemment. Monsieur Taylor, vous avez une question à poser?

M. TAYLOR: Monsieur le président, c'est une question d'ordre général. Si je ne me trompe, les vendeurs de la Société Radio-Canada ne retirent pas de commission?

M. JENNINGS: Ils sont employés à salaire.

Le PRÉSIDENT: Oui, on l'a dit précédemment, dans les témoignages.

M. TAYLOR: Alors, il n'existe peut-être pas de véritable stimulant.

Le PRÉSIDENT: On a posé cette question déjà.

M. TAYLOR: Serait-il possible d'obtenir les chiffres des frais de réalisation de ces spectacles américains au Canada, par exemple, du spectacle d'Ed Sullivan?

Le PRÉSIDENT: Ce spectacle n'est pas réalisé au Canada.

M. TAYLOR: Je sais... des frais de présentation au Canada. Combien coûte la présentation du spectacle d'Ed Sullivan?

Le PRÉSIDENT: Au réseau de l'autre côté?

M. TAYLOR: C'est cela.

M. GILMORE: Monsieur le président et monsieur Taylor, il n'en coûte rien du tout à la Société Radio-Canada pour représenter les spectacles américains ou pour les introduire au Canada. Il se trouve une seule petite exception. Je crois qu'il y a des frais de ligne, entre Buffalo et Toronto, s'élevant à moins de $100 l'heure: ce sont des frais de cet ordre.

M. TAYLOR: La Société Radio-Canada fait-elle un profit en présentant le spectacle d'Ed Sullivan?

M. GILMORE: Oui.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Toujours sur le sujet de *Music Hall,* pourriez-vous me dire si ce programme a comme but d'encourager les talents canadiens?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Les données statistiques que j'ai fournies au Comité il y a quelque temps, indiquaient nettement, je crois, que tous les programmes de la Société Radio-Canada, y compris *Music Hall,* visent à encourager les talents canadiens.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Pourriez-vous nous dire, nous indiquer exactement les statistiques dans le cas de *Music Hall?*

(*Traduction*)

M. OUIMET: Je ne les ai pas ici. S'il le faut, je puis les obtenir.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Nous avons l'expérience qu'un très grand nombre d'artistes étrangers apparaissent à *Music Hall?*

(*Traduction*)

M. OUIMET: Si ma mémoire est fidèle, il y a eu en tout et partout 78 engagements de cette catégorie en 1958, sur 10,000 programmes, non pas 10,000 programmes, car ce nombre comprendrait les programmes anglais. Je ne crois pas que ce soit là une forte proportion d'artistes étrangers.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Quels sont les tarifs que vous utilisez dans le cas de cachets payés aux artistes étrangers comparativement à ceux du Canada?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Ici, encore, les cachets varient suivant la popularité de l'artiste.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Exactement les critères de popularité?

(*Traduction*)

M. OUIMET: Je ne crois pas qu'on puisse débattre ici la popularité d'Édith Piaf ou de Jean Sablon, ni celle de tous ces artistes qui jouissent d'une réputation internationale. Les artistes canadiens qui ont une réputation internationale, en général, sont tout aussi bien payés.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: C'est exactement le genre de réponses, monsieur Ouimet, qui ne disent absolument rien.

(*Traduction*)

M. PICKERSGILL: C'est une affaire de gros bon sens.

Le PRÉSIDENT: Cette remarque n'est pas très juste, je crois, monsieur Tremblay.

M. JOHNSON: Je désire poser une autre question, monsieur le président. Est-il vrai que, dans le cas des artistes étrangers, en particulier de ceux qui viennent d'Europe, vous avez, par exemple, mentionné Jean Sablon, la Société Radio-Canada paie les dépenses de voyage, aller et retour, pour un grand nombre d'entre eux?

M. OUIMET: Je dirais que non, dans la plupart des cas. En réalité, nous profitons du fait que d'autres organismes, imprésarios, clubs de nuit, etc., les aient fait venir, du fait qu'ils soient ici, au Canada ou en Amérique du Nord. Édith Piaf a été amenée, je crois, par l'hôtel le plus important de New-York, le *Waldorf Astoria*. Elle est tombée malade. Elle a été engagée par Ed Sullivan et, à notre tour, nous l'avons engagée pour *Music Hall*.

Nous devons profiter de telles circonstances, car, autrement, nous ne pourrions franchement pas payer les prix que ces gens demandent. Certains de ces exécutants demandent jusqu'à $10,000. Ils l'obtiennent pour certains spectacles américains, mais ils n'obtiennent rien de semblable quand ils participent aux spectacles canadiens.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que nous nous éloignons beaucoup de cet état, qui donne le détail des frais recouvrés des annonceurs. La question n'a rien à voir au fait que nous importions des talents ou que nous n'en importions pas.

Si vous vous souvenez bien, la motion de M. Smith visait la production des frais et des recouvrements. Interrogeons donc les témoins sur les frais et les recouvrements.

M. JOHNSON: Puis-je parler de ceci?

Le PRÉSIDENT: Si c'est dans la ligne du débat, oui.

M. JOHNSON: Au sujet des frais, nous savons qu'on a prétendu à Montréal, et ces critiques ont été faites précisément par les exécutants de Montréal, pendant la grève, que les artistes étrangers sont amenés au pays par France-Film et d'autres sociétés, ou certains cabarets, grâce à quelque tractation avec les représentants de la Société Radio-Canada à Montréal. Ils sont invités à participer aux programmes à Montréal. Les dépenses de voyage sont payées par la Société Radio-Canada et ces exécutants étrangers sont engagés dans les cabarets, et dans des endroits de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Nous avons examiné ces points précédemment.

M. JOHNSON: Cela fait partie des frais.

Le PRÉSIDENT: Je le sais. Nous avons examiné cela à fond déjà. Si vous parcourez les témoignages déjà donnés, vous constaterez que nous avons déjà eu l'occasion de traiter ces questions. Nous ne finirons jamais notre travail si nous recommençons l'interrogatoire, comme nous le faisons présentement. Nous allons nous en tenir exactement aux frais et aux recouvrements quant à cet état. Y a-t-il d'autres questions?

M. FORTIN: Je remarque que le coût de revient du programme intitulé *L'Heure des Quilles* est inscrit à la page 7 et à la page 53 et je constate une différence de coût: dans un cas c'est $3,789, et dans l'autre, $2,980.

J'aimerais savoir la raison de cet écart. Il s'agit du même programme, à des dates différentes.

M. GILMORE: Monsieur le président, dans toutes les émissions en série, il se produit une variation, suivant le nombre de personnes participant au programme et suivant la complexité de ce dernier. Ce programme en est un bon exemple, alors que vous avez dans un cas la présentation d'un certain talent et que, dans l'autre, il se trouve un exécutant supplémentaire. Le nombre d'exécutants varie.

Puis, on constate que la réalisation du programme varie en conséquence, suivant sa complexité et aussi suivant les opérations techniques. Dans la réalisation des programmes, je pense qu'on ne peut arriver exactement à des frais semblables pour deux émissions d'une même série.

M. FORTIN: Alors, je vais poser une question supplémentaire. Comment expliquez-vous la différence entre les sommes payées aux artistes? Je remarque, à la page 7, que la somme de $496 a été versée pour 10 personnes, ce qui représente une moyenne de $49.60 par personne, puis, à la page 53, que la somme de $696 a été versée pour 11 personnes, ce qui représente une moyenne de $63 par personne.

M. GILMORE: Il ne s'agit pas nécessairement du même genre de paiement. Voici ce qu'il en est: le deuxième programme peut avoir exigé plus de répétitions, et dans ce cas, chaque exécutant aurait reçu un supplément de $5 l'heure pour la répétition.

M. JOHNSON: Nous parlons d'un programme sportif; il n'y a pas de répétition dans ce cas.

M. FISHER: Monsieur le président, j'ai trois questions à poser, et je ne sais pas si je dois les adresser à M. Jennings ou à M. Gilmore. Je désire savoir quelque chose au sujet des rapports entre les programmes sportifs de hockey et de football. Évidemment, la Ligue nationale de hockey rapporte. Nous n'avons pas ici de chiffres pour le football, à cause de la saison; mais, à ce que j'ai pu comprendre, le football n'est pas un sport qui assure, loin de là, des recouvrements aussi considérables que le hockey. J'aimerais qu'on m'explique quels sont les facteurs qui vous empêchent d'obtenir du football d'aussi bons recouvrements?

M. RUGHEIMER: Monsieur le président, je crois que nous devrions vraiment expliquer que les faits concernant la Ligue nationale de hockey qu'indique la page 100 peuvent prêter quelque peu à la confusion, car en réalité, le recouvrement de $8,244 comporte une facture de prises de vue à Chicago; c'était une demi-finale captée à Chicago, et des frais supplémentaires de lignes ont été assumés.

Malheureusement, lorsque ces états ont été préparés, les frais n'avaient pas été inscrits dans les livres comme dépense, et il n'en est pas tenu compte dans le prix de revient de la réalisation: de sorte que, pour le hockey, nous recouvrons plutôt nos frais que nous ne faisons de bénéfices. Quant au football, nous avons, dans le passé, subi un déficit. Il serait vain de faire des conjectures sur les résultats de la présente année. Les droits à payer sont très élevés, cette année.

M. FISHER: Le temps du programme est-il un facteur qui vous empêche d'obtenir la commandite des émissions?

M. RUGHEIMER: Oui, c'est exact, monsieur. L'autre facteur est la suppression de faisceau.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Rugheimer.

M. FISHER: Le montant s'en trouve réduit?

M. RUGHEIMER: Oui.

M. GILMORE: A ce propos, puis-je ajouter que nous ne détenons pas des droits quant au hockey. La chose est très importante et peut être cause de la différence.

M. FISHER: Voulez-vous dire, monsieur Gilmore, que l'attitude est différente entre la direction du hockey, dans son ensemble, et la direction du football?

M. GILMORE: C'est bien possible.

M. FISHER: Quelqu'un a-t-il des questions supplémentaires à poser, car j'en ai deux autres?

M. TAYLOR: J'en ai une autre. L'argent est versé directement à la *C.R.U.* cette année.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. TAYLOR: La Société Radio-Canada a-t-elle jamais versé des fonds directement à la Ligne nationale de hockey?

M. GILMORE: Pas que je me rappelle, sauf, il se peut, pour des parties d'étoiles, parties qui sont bien distinctes de l'activité de la Ligue. Relativement à la Ligue et à la coupe Stanley, cela n'est pas arrivé.

M. TAYLOR: Encore une question, monsieur le président. De même que des sommes ont été versées à la Ligue de football, la Société Radio-Canada a-t-elle versé de ses fonds à quelque organisme d'athlétisme amateur?

M. JENNINGS: Nous avons versé des droits.

M. GILMORE: Nous avons versé des droits dans les provinces Maritimes, dans la Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies aux universités et aux ligues provinciales. Je serai heureux de signaler ces droits au cours d'une autre réunion. Ils ne sont pas en évidence ici.

M. JENNINGS: Nous avons aussi acheté des droits pour les jeux du Commonwealth, à Vancouver.

M. FISHER: Ma prochaine question s'adresse à M. Henderson. Serait-il possible, par l'intermédiaire de tels chiffres, d'arriver au coût de revient *per capita* des programmes du réseau français et de ceux du réseaux anglais. Je parle du prix de revient *per capita* relativement à l'auditoire.

M. HENDERSON: Je ne sais pas si je comprends très bien la question, monsieur Fisher.

M. FISHER: Je voudrais savoir le prix de revient *per capita* de la programmation, en ce qui concerne les réseaux anglais et en ce qui concerne les réseaux français, et également le nombre global des auditeurs qui formeraient l'auditoire français et l'auditoire anglais.

Le PRÉSIDENT: Par exemple, le nombre de dollars par millier de foyers munis de la télévision?

M. FISHER: J'aimerais savoir combien vous dépensez, comparativement, pour atteindre un spectateur ou un auditeur de langue française et pour atteindre un spectateur ou un auditeur de langue anglaise.

M. HENDERSON: Oui, il est possible de calculer cela, mais nous tenons des comptes séparés pour les réseaux, et il nous faudrait un certain temps pour vous obtenir ce renseignement, monsieur Fisher. Je me ferai un plaisir de me charger de la question et de faire rapport à une séance ultérieure, s'il y a moyen.

M. FISHER: Cela nous donnerait une idée de l'équilibre des fonds que nous consacrons à ces réseaux; et cela nous donnerait une idée du rapport.

Le PRÉSIDENT: Vous ne voulez pas des chiffres s'appliquant à une longue période de temps, monsieur Fisher, mais à un mois, par exemple?

M. FISHER: Il y a sans doute des chiffres pour l'année?

Le PRÉSIDENT: Cela n'exigerait pas trop de travail?

M. HENDERSON: Il faudrait que j'en reparle à la prochaine séance.

M. PRÉSIDENT: Dites-nous simplement combien de temps prendra la préparation.

M. FISHER: Voici ma troisième et dernière question que j'adresse à M. Henderson. Elle est très simple. Dans l'appréciation que le public a faite de ce document, le mot "perte" revient fréquemment. Vous êtes comptable. En termes de comptabilité, considérez-vous cette analyse sous l'angle des pertes subies?

M. HENDERSON: Sous l'angle des profits et pertes?

M. FISHER: Oui.

M. HENDERSON: Non, car, en vertu de son mandat, la Société doit fournir un service national, et les dépenses du service sont défrayées, comme vous le savez, par un crédit voté par le Parlement. La Société recouvre ce qu'elle peut des commanditaires, suivant les méthodes que M. Gilmore a expliquées.

Par conséquent, je pense que la façon de considérer cette analyse, c'est que le crédit voté, l'argent du contribuable, doit répondre aux exigences de l'exploitation de la Société. Ces exigences, vous en voyez le détail ici, sous la lettre *b*), où il est question du crédit voté par le Parlement.

Décrire l'exploitation en termes de profit ou en termes de pertes, ou de déficit, prête à confusion, à cause de la nature de l'exploitation.

M. FISHER: Croyez-vous qu'on pourrait opposer le mot "gain" au mot "perte"?

Le PRÉSIDENT: Une question supplémentaire, monsieur McIntosh?

M. MCINTOSH: Oui. C'est au sujet de cet état que nous avons ici, du budget des frais et des recouvrements relatifs aux émissions de télévision.

Je me demande si le tableau est le même quant aux frais et aux recouvrements en radio; ou bien, la balance est-elle moins défavorable? Ou, relativement à la radio, avez-vous maintenant atteint, ou presque atteint le but que vous vous proposiez; étendre la culture canadienne?

M. GILMORE: Pour ainsi dire, monsieur le président, le commandite des programmes du réseau radiophonique a cessé d'exister. A la radio, la réclame se fait par annonces-éclair; depuis la publication du rapport de la commission Fowler, nous sommes un peu plus actifs dans le domaine de l'annonce-éclair, domaine où nous étions restreints antérieurement. Nous tâchons d'améliorer ainsi la situation de nos stations de radio. Nous l'améliorons graduellement. Mais nous n'avons pas encore atteint l'équilibre parfait et nous ne l'atteindrons pas avant un certain temps.

En réponse directe à votre question, je peux dire que la préparation des programmes radiophoniques n'est pas commanditée.

M. MCINTOSH: Et comment faites-vous vos frais?

M. GILMORE: Nous ne faisons pas nos frais.

Le PRÉSIDENT: Sauf dans les cas d'annonces-éclair.

M. MCINTOSH: Que vous l'obteniez au moyen d'annonces-éclair ou d'une autre façon, cela représente-t-il des frais proportionnels vis-à-vis du public, comme à la télévision?

M. GILMORE: A la radio, nous faisons environ un huitième nos frais.

M. FISHER: L'un des éléments mentionnés ici est la période de temps réservée à la station. Pourriez-vous nous en dire un mot? Quels facteurs entrent dans cette période de temps réservée à la station?

M. GILMORE: Oui, quand une station de radiodiffusion reçoit son permis de fonctionner au Canada ou aux États-Unis, elle fait une évaluation de la portée de son service dans la région ou le marché qu'elle dessert, en rapport avec les foyers possédant des appareils de radio ou de télévision dans cette région. Ce chiffre est associé à l'achat d'une période d'une heure à cette station.

Une heure est alors répartie sur les différentes périodes de la journée, et A représente le meilleur moment d'audition ou de télévision, B est légèrement inférieur, et ainsi de suite.

Cette heure est ensuite morcelée en fractions d'heure aux fins des annonces-éclair et les classes A et B leur sont rattachées. C'est de cette façon qu'une station établit le barême des prix du temps à louer.

Il existe une autre subtilité. En établissant son barême des annonces-éclair locales, la station espère recevoir davantage que pour les périodes du réseau. Il est évident, je pense, que l'achat en gros du temps du réseau, rapporte un peu moins qu'une annonce-éclair.

Pour revenir à cette idée d'une heure de la catégorie A, quand nous vendons le temps de notre réseau, de nos stations seulement, et de nos stations affiliées, nous vendons une heure sur toutes ces stations, ce qui peut se monter environ à $12,000 pour une heure complète, plus les raccords, les raccords micro-ondes avec les stations intéressées, et ainsi de suite.

Il y a quelque chose d'intéressant, si je peux répéter ce que j'ai dit il y a quelques semaines: afin d'atteindre nos 17 millions de sociétaires, ce à quoi nous ne sommes pas encore parvenus tout à fait, nous avons besoin de 43 stations. Cependant, dans une ville des États-Unis, WBCA ou ECBS,—à New York,—pour atteindre plus de monde avec une seule station que nous et demander ce prix complet à l'heure sans raccords de communications.

M. FISHER: Chaque année vous avez des pourparlers avec les exploitants des stations privées qui transmettent vos émissions. Je sais qu'une partie de ces entretiens porte sur l'établissement des programmes et sur le caractère des programmes.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de la télévision.

M. FISHER: Oui; combien de temps consacrez-vous à la revision des prix, ou s'agit-il là d'un sujet qui n'est pas discuté lors de ces réunions?

M. JENNINGS: Nous en parlons à ces réunions. Les taux font l'objet d'une étude lors des réunions de sous-comité. Il existe un sous-comité qui se consacre à l'étude des taux des programmes.

M. FISHER: Cette formule a-t-elle déjà été sérieusement débattue?

M. JENNINGS: Je suis prêt à admettre, pour le moment, je pense, que nous n'avons pas encore trouvé de formule idéale. Cela est en train de devenir un problème dont la solution est très difficile. Nous ne disposons pas encore, au Canada, de moyens de déterminer avec précision l'achalandage des stations.

M. FISHER: Il s'agit d'une comité *ad hoc*, et non d'un rameau de l'ACRT?

M. JENNINGS: Cela n'a rien à voir à l'ACRT. Il s'agit bien d'un lien entre la Société Radio-Canada et les stations affiliées.

M. FISHER: Récemment, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a accordé aux stations privées une plus grande liberté en matière d'annonces-éclair, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas en quoi cela se rattache à la télévision.

M. FISHER: Je m'intéresse aux résultats obtenus par le Société Radio-Canada dans ses tentatives d'obtenir un revenu plus élevé des annonces-éclair.

M. GILMORE: Nous tentons d'obtenir de meilleurs revenus surtout à la radio; nos recettes des annonces-éclair à la télévision sont assez bonnes.

M. FISHER: Avez-vous atteint la limite de saturation à la radio, en ce qui a trait aux annonces commerciales éclair?

M. GILMORE: Nous ne l'avons pas atteinte.

M. PICKERSGILL: Je voudrais poser une question d'ordre général: On a dit précédemment que parfois les commanditaires d'une même émission alternent toutes les semaines. Je suppose que, dans un tel cas, je voudrais savoir si vous... je suppose que les deux commanditaires paient des taux identiques. L'un ne vous paierait pas moins que l'autre?

M. GILMORE: C'est une supposition, monsieur.

M. PICKERSGILL: Oui, une supposition.

M. GILMORE: Cela empêche la Société de pouvoir discuter en vue d'obtenir davantage, compte tenu de l'heure et de la saison.

Le PRÉSIDENT: Et du genre de vendeur.

M. GILMORE: Je préférerais m'arrêter là.

M. PICKERSGILL: J'ai découvert la première bonne raison de garder ces chiffres secrets.

M. MCINTOSH: Pour faire suite à la question de M. Pickersgill, lors d'un programme comme *PM Party*, pour lequel vous n'avez qu'un seul commanditaire jusqu'ici, celui-ci peut-il faire des annonces à chaque numéro de l'émission?

M. GILMORE: Non, monsieur, seulement durant les périodes qu'il achète.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, à la page 59, il est question de "La soirée du hockey". C'est un peu différent de la question à laquelle vous vous intéressez. A la page 59, pour "La soirée du hockey" on invite deux commanditaires, la brasserie Molson et la compagnie Imperial Oil. Est-ce qu'il serait possible de savoir quelle est la part payée par la brasserie Molson?

(*Traduction*)

M. GILMORE: J'en suis tout à fait désolé, mais nous n'avons pas le détail de ces chiffres actuellement.

Le PRÉSIDENT: Nous obteindrons ce renseignement, monsieur Tremblay.

M. A. M. HENDERSON (*Contrôleur de la Société Radio-Canada*): Je dois préciser que les chiffres déposés ici à la demande de M. Smith proviennent directement des grands livres des programmes de la Société. Ces documents ne contiennent pas ces détails.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je pose cette question-là parce qu'il y a une parenté, une affinité très directe entre la compagnie Molson et la Canadian Arena, de même que le club Canadien. Alors, je voudrais savoir exactement quel est la part payée par la brasserie Molson afin de savoir s'il y a un monopole exercé ici sur les ondes?

(*Traduction*)

M GILMORE: Je ne peux répondre à cette question mais je voudrais formuler une observation à son sujet. Aucun de ces chiffres n'indique des paiements de droits. Les droits ne sont pas détenus par la Société à ce sujet.

Le deuxième point est ce programme d'ensemble dont nous parlons. Toute modification porterait sur l'ensemble du programme parce que le temps alloué par les stations, la distribution et ainsi de suite seraient les mêmes dans le cas des deux programmes. Dans le cas de ce programme d'ensemble, j'émettrais une opinion... et j'ai 99 chances sur cent d'avoir raison, je pense... à l'effet que les deux commanditaires paient des montants égaux. Nous ne pourrions pas

établir une distinction dans ce cas, entre deux programmes en tous points semblables. Je suis bien sûr que chaque semaine chacun des deux commanditaires paie le même montant.

M. CHAMBERS: A la Soirée du Hockey, on trouve un programme d'ensemble de $8,500 tandis qu'il n'y en a pas au Hockey Night in Canada. Le réseau français en retirerait davantage.

Le PRÉSIDENT: A quelle page en êtes-vous?

M. CHAMBERS: A la page 100. Le réseau français semble rapporter plus que l'anglais et je suppose que celui-ci possède un auditoire plus considérable.

M. RUGHEIMER: Ceci nous ramène à la déclaration que j'ai faite plus tôt. Une station de Chicago a relayé les joutes semi-finales de la N.H.L. mais nous n'avons pas encore reçu son compte. Les frais mentionnés sont ceux de notre propre car de reportage, à Montréal.

M. JOHNSON: Je veux éclaircir ceci. Dois-je déduire que ces chiffres n'indiquent pas l'acquittement des droits? Cela veut-il dire que la Société Radio-Canada n'a rien à voir avec les droits? Le Forum exige-t-il les droits directement du commanditaire et y a-t-il une entente avec le commanditaire?

M. GILMORE: Oui.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Au sujet du téléthéâtre "Au cœur de la rose". . . Je voudrais savoir quel est exactement... Il y a un téléthéâtre "Au cœur de la rose", qui a coûté $4,821. Voulez-vous me dire quel est le coût moyen des émissions de téléthéâtre, ou d'émissions comme "En première".

(*Traduction*)

M. GILMORE: Ce programme particulier était une reproduction par kinescope d'un programme exécuté précédemment. Les seuls frais étaient les frais de création du film plus 65 p. 100 du programme télévisé original, tel que l'exige l'entente avec l'Union des artistes. Je crois qu'un programme de ce genre, quand il est télévisé en directe coûte de $14,000 à $15,000.

M. FLYNN: Pour une demi-heure?

M. GILMORE: Pour une heure.

M. FISHER: Je voudrais poser une question, peut-être à vous, monsieur le président, et au Comité. Serait-il utile d'obtenir quelques chiffres comparatifs de la totalité des frais encourus par les réseaux des États-Unis et ceux du Canada? Cette comparaison tiendrait compte du rapport entre la totalité des téléspectateurs, le nombre de stations et les frais de distribution.

M. BELL (*Carleton*): Notre ordre du jour touche à ce sujet sous D3.

M. HENDERSON: Les chiffres demandés par M. Fisher et qui d'après M. Bell tombent sous D3 ne nous sont pas disponibles.

Le PRÉSIDENT: Nous en parlerons en étudiant D3.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Monsieur le président, à la page 64, relativement à l'émission "Showtime", je vois qu'il y a un commanditaire, la *Canadian General Electric*. Je voudrais savoir, premièrement, depuis combien de temps ce programme est commandité, en second lieu s'il y a eu un commanditaire dès la première année et, troisièmement étant donné la différence énorme entre le prix de production et le montant reçu par Radio-Canada, considérant le nombre de personnes qui jouent un rôle dans ce programme et considérant le fait que beaucoup de programmes sont dans cette situation, je voudrais demander aux autorités de Radio-Canada si elles considèrent la possibilité de changer sa façon de réaliser

des programmes et de vendre le temps du poste à des producteurs indépendants qui se chargeraient de boucler le budget, qui se chargeraient eux-mêmes de boucler le prix de réalisation de ce programme?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Jennings?

M. JENNINGS: Monsieur le président, je désire indiquer que la Société Radio-Canada n'a aucunement l'intention de modifier la ligne de conduite que nous vous avons signalée ici de nombreuses fois, et qui consiste à prendre la responsabilité à nous dévolue de diffuser et de dresser les programmes d'un service complet de télévision consistant en un grand nombre de choses, des programmes d'information aux programmes de variétés. MM. Rugheimer et Gilmore ont tous deux démontré, je pense, les efforts que nous faisons en vue d'obtenir le plus possible des commanditaires de ces programmes. Nous allons continuer d'agir ainsi; nous n'avons pas l'intention de changer de méthode, comme vous le suggériez, nous avons l'intention de continuer de la même façon.

M. JOHNSON: Ne pensez-vous pas que l'on pourrait économiser un montant considérable en frais généraux, frais de vente et de production si vous ne réalisiez pas les programmes mais louiez simplement le temps de la station et laissiez des réalisateurs indépendants se trouver un commanditaire et défrayer les programmes, de façon à joindre les deux bouts?

M. JENNINGS: Je ne vois pas comment cela entre en ligne de compte.

M. TREMBLAY: Au lieu de "joindre les deux bouts", je préférerais l'expression: "resserrer le budget".

Le PRÉSIDENT: C'est là une décision de l'administration.

M. CHAMBERS: Relativement aux chiffres qui nous sont fournis au sujet de spectacles comme "Showtime", les frais de production des annonces commerciales, qui sont souvent bien élaborées, sont-ils compris dans cela, et dans le cas de l'affirmative, en quel endroit?

M. GILMORE: Dans ce programme, ils sont compris dans les frais et dans les revenus des différents sujets. Dans ce programme en particulier, les messages commerciaux coûtent un peu plus de $1,300 et ils sont imputés au commanditaire.

M. CHAMBERS: C'est parmi les revenus et les frais?

M. GILMORE: C'est exact. Ils sont répartis parmi les sujets mentionnés ici.

M. CHAMBERS: Vous ne réalisez pas de profit à ce sujet?

M. GILMORE: Nous chargeons les messages commerciaux pour ce qu'ils nous coûtent.

M. CHAMBERS: On a dit, et j'espère qu'on pourra le réfuter, que dans le cas de certains programmes provenant des États-Unis, alors qu'une annonce commerciale différente doit servir au Canada, la réalisation de ces annonces par la Société Radio-Canada est quelquefois faite à perte.

M. GILMORE: Par le passé, cela a pu être vrai dans certains cas, mais ce ne l'est plus cette année.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous parler d'autres choses que des frais?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, à la page 49, il est question du programme de musique sacrée qui a coûté $24,971. Pourriez-vous me dire si Radio-Canada a tenté d'obtenir un commanditaire pour ce programme?

(*Traduction*)

M. JENNINGS: Pendant que M. Gilmore cherche ce renseignement, puis-je apporter une réponse complémentaire à la question de M. Johnson? Il ne s'agit pas seulement d'une ligne de conduite; la Loi, à l'article 29, nous oblige à fournir un service national de radiodiffusion.

M. GILMORE: En réponse à la question de M. Tremblay, il s'agissait d'un programme spécial pour la semaine sainte et l'on n'a pas tenté tout particulièrement de trouver des commanditaires pour les programmes spéciaux de la semaine sainte.

M. OUIMET: Les programmes religieux constituent une sorte de programmes pour lesquels nous ne tentons pas d'obtenir des commanditaires.

M. FISHER: Monsieur le président, aurons-nous l'occasion de discuter b) *i*)?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous incorporer ce tableau à l'appendice A?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, je proposerais, si la chose vous plaît, que nous nous réunissions de nouveau cet après-midi à 3 heures. De son côté le comité directeur pourrait-il se réunir à mon bureau à 2 heures et demie?

M. BELL (*Carleton*): Avant de nous séparer, monsieur le président, je suppose que les fonctionnaires de la Société Radio-Canada ont préparé des exposés visant nombre de sujets au programme. Cela ne faciliterait-il pas les choses si nous pouvions parcourir l'ordre du jour et rendre disponibles pour cet après-midi les exposés qui ont été préparés.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons en reparler à la réunion du comité directeur.

M. PICKERSGILL: Je crois que le comité directeur pourrait en parler.

Le PRÉSIDENT: Cela vous plaît-il? A 3 heures, donc, cet après-midi. Je vous remercie.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MARDI 7 juillet 1959,
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Depuis la séance de ce matin, le chef des sténographes des comités est venu à mon bureau pour discuter les corrections apportées par M. Pickersgill au compte rendu du 2 juillet. Il m'a montré le manuscrit des délibérations de ce jour et il est évident que les erreurs, comme telles, ont été commises par les imprimeurs et non par le sténographe.

Je voulais simplement verser cette déclaration au dossier. Ces gens accomplissent un bon travail et je le sais.

Des VOIX: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Nous avons tenu une séance du comité directeur, qui vient à peine de se terminer, et ce comité a proposé plusieurs recommandations.

La première souhaite que nous suspendions tout interrogatoire sur la proposition de M. Smith visant les frais jusqu'à ce que nous ayons eu l'occasion de les étudier et de voir s'il n'y aurait pas moyen de supprimer nombre de questions se rapportant à des programmes déterminés.

Le second point est que M. Pickersgill a accepté de retirer sa proposition, celle qu'il avait l'intention de formuler à la fin des présentes délibérations

afin de tenter de savoir quelle partie de notre programme nous pourrions épuiser aujourd'hui et demain. J'ai l'impression que, si nous pouvons suspendre ici l'interrogatoire que je viens de mentionner, nous réussirons à parcourir une bonne partie de notre ordre du jour aujourd'hui et demain.

Le comité directeur a également proposé que nous modifions l'ordre du jour pour accorder priorité à la partie H. Plusieurs de nos membres s'intéressent à l'amélioration et à l'extension des services. Je suis sûr même que la majorité des membres s'y intéressent. Sommes-nous d'accord, messieurs?

M. TREMBLAY: Non.

M. JOHNSON: Non, je ne puis souscrire à ce vœu, monsieur le président.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je m'oppose. Je voudrais qu'on suive l'agenda tel qu'il a été proposé et tel qu'il a été adopté.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole au sujet de ce vœu du comité directeur?

M. MCQUILLAN: Monsieur le président, j'ai consacré beaucoup de temps à ces réunions, même si je n'ai pas posé de nombreuses questions, et je suis ici surtout parce que je m'intéresse à la partie H. J'ai l'impression que si nous n'attaquons pas cette partie au cours des séances d'aujourd'hui, nous n'y viendrons probablement jamais.

Une grande partie de la population du Canada s'intéresse à la section H. Environ 30 p. 100, je pense, ont l'impression de subventionner le maintien des programmes destinés aux autres 70 p. 100.

Je désire appuyer la proposition tendant à mettre la partie H en tête.

M. FISHER: Monsieur le président, pour les mêmes raisons que M. McQuillan a énoncées, je désire appuyer très fortement cette proposition.

Le PRÉSIDENT: C'était l'opinion de votre comité directeur qu'en dépit de toute autre chose, la section H était d'une telle importance qu'on devait l'aborder.

Monsieur Johnson?

M. JOHNSON: Puis-je suggérer que nous suivions l'ordre du jour maintenant, mais qu'après avoir épuisé E, nous passions à la section H, sans toucher à F ni à G.

Le PRÉSIDENT: D'autre part, je pensais que nous pourrions continuer à suivre l'ordre du jour tel quel, pour aujourd'hui, et attaquer la section H demain. Si tout le monde est d'accord, nous pourrions, je pense, procéder de cette façon.

M. JOHNSON: Étudier la section H demain et revenir à l'ordre du jour jeudi?

Le PRÉSIDENT: Nous reviendrions alors aux autres sujets. Êtes-vous d'accord?

M. JOHNSON: A cette condition.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: J'ai ici le télégramme que désirait M. Tremblay ce matin et je crois que nous devrions le lire avant de le verser au compte rendu.

Il m'est adressé à titre de président et se lit comme il suit:

(*Texte*)

> Auteurs, comédiens et réalisateurs de radio et télévision ont suivi avec intérêt constant séances comité parlementaire que vous présidez. Directement affectés par propos qu'on y tient et décisions qui peuvent en résulter, non seulement comme contribuables et citoyens mais aussi

dans professions mêmes auxquelles ils consacrent leur vie, les groupes mentionnés croient de leur devoir de collaborer à ces travaux stop par l'intermédiaire des syndicats et sociétés professionnelles qui les représentent, auteurs, artistes et réalisateurs de Québec et Montréal ont déjà mis au point, à l'intention de votre comité, un bref mémoire qui expose leurs points de vue sur plusieurs questions importantes stop désirant présenter ce mémoire à une séance éventuelle du comité que vous présidez, l'union des artistes de Montréal, l'association des réalisateurs, la société des auteurs dramatiques et la société des artistes de Québec seraient donc heureuses que vous leur fassiez savoir à quelle date leurs représentants pourraient être entendus stop espérant prompte réponse

(*Traduction*)

Ce télégramme porte la signature de quatre associations.

Votre comité directeur m'a donné instructions de leur répondre dans les mêmes termes que nous avons répondu à tous les autres qui désiraient comparaître devant nous, c'est-à-dire d'alléguer que nous semblons avoir un programme déjà assez chargé, mais que, si nous avions le temps de faire témoigner d'autres personnes que celles que nous sommes convenus d'entendre, nous étudierons alors leur demande au même titre que celle de tout autre intéressé.

Le Comité est-il d'accord?

(Assentiment.)

M. McINTOSH: Je ne suis pas d'accord pour les mêmes raisons.

Le PRÉSIDENT: Du moment que la question est réglée, c'est le principal.

On a aussi proposé ce matin que la Société Radio-Canada dépose tous les renseignements qui sont disponibles et que nous fassions imprimer une bonne partie en appendices.

Colonel Landry, disposez-vous de quelques-uns des renseignements que nous avons demandés? Ils pourraient être déposés maintenant?

M. LANDRY: Oui, monsieur, je voudrais vous informer que notre secrétaire du conseil d'administration a déjà écrit à M. O'Connor à ce sujet et je voulais, avant tout, simplement vous en prévenir.

Trois questions, je pense, étaient demeurées sans réponse. L'une venait de M. Smith, en date du 14 mai, au sujet des frais d'exploitation d'une ou de deux stations de Radio-Canada, y compris le nombre d'employés. Cette réponse sera disponible le 14 juillet, en quantité habituelle d'exemplaires.

La question suivante venait de M. McGrath, en date du 2 juin, et demandait des explications au sujet des fonctions remplies par les services d'information. La Société est disposée à répondre à cette question n'importe quand. La rubrique E-4 (a) (iii) touche le même sujet et peut-être voudrez-vous en parler à ce moment-là.

Le 16 juin, M. Chambers a demandé des détails, par langue, des frais du Service international; et une explication au sujet de l'augmentation des dépenses de papeterie et d'impression des publications. Ce renseignement sera disponible au Comité le 9 juillet, soit jeudi prochain. C'étaient là, je crois, les seules questions pendantes.

Pour ce qui est de l'ordre du jour, tous les documents demandés relativement aux rubriques A et B ont été présentés. Au sujet de C, émissions politiques et de controverse, les règlements dont il est question à C-1 ont été transmis le 1er juin. C'est le feuillet dit blanc.

Le seul document qui reste à déposer au titre de la rubrique C est la liste des commentateurs du réseau français, C-3(b) pour les années 1955, 1956 et 1957 qui, je pense, a été demandée par M. Tremblay. On est à mettre la dernière main à ce document et on m'informe que, si les renseignements demandés pour 1957 et les quatre derniers mois de 1956 sont disponibles, il

existera peut-être quelques difficultés à trouver ceux qui se rapportent à l'époque antérieure, alors que l'on ne conservait pas de dossiers complets.

Il ne reste pas de document à déposer quant à la rubrique D de l'ordre du jour, savoir les finances. La lettre de M. P. S. Ross à la Société Radio-Canada, en date du 1er mai 1958 a déjà été distribuée.

Sous la rubrique de l'organisation, E de l'ordre du jour, un tableau statistique du personnel durant les cinq dernières années, E-2(a), est prêt pour la distribution. De même, des échantillons des contrats individuels, E-2(b) peuvent être distribués n'importe quand. Des exemplaires des contrats de la Société avec les différents syndicats ouvriers, E-2(f), ne sont pas disponibles en grand nombre, mais on peut déposer un exemplaire de chaque contrat en tout temps.

Sous la rubrique de l'organisation commerciale, un tableau illustrant le nombre et l'endroit de travail des employés du service des ventes, E-3 (a), est prêt à être distribué. Jeudi prochain, le 9 juillet, le dossier signalant les résultats obtenus par l'organisation commerciale de la Société au cours des trois dernières années sera prêt à être distribué, E-3(c).

Je crois que l'article au sujet des relations extérieures et des services d'information devrait porter le n° E-4. Sous cette rubrique, un tableau indiquant le nombre d'employés et les frais annuels durant les cinq dernières années, E-4(a), est prêt pour la distribution. De même, un tableau montrant les buts et les frais des publications de la Société Radio-Canada peut être distribué n'importe quand.

L'article F de l'ordre du jour, services techniques et accessoires, contient 8 sous-sections. Les renseignements pertinents sauf pour les sections 4 et 8, seront prêts à être distribués le 9 juillet.

La Société sera prête à discuter verbalement l'article G de l'ordre du jour, les relations des réseaux. En ce qui a trait aux nouvelles initiatives, l'article H de l'ordre du jour, une déclaration a déjà été remise, en 75 exemplaires, au sujet de l'extension du service aux régions éloignées, soit H-2.

Si vous désirez des renseignements additionnels au sujet de ces articles, nous tenterons de vous les fournir.

M. McGRATH: On n'a pas mentionné la question que j'ai posée au sujet des principaux centres de réalisation à travers le Canada. J'ai posé cette question. Je ne peux pas me rappeler quand, et je ne peux mettre le doigt dessus dans le compte rendu. J'ai posé cette question au sujet des principaux centres de réalisation de Vancouver, Toronto, Montréal, Halifax et, je crois, Winnipeg.

Le PRÉSIDENT: Je me le rappelle vaguement.

M. McGRATH: Et M. Pickersgill avait une question additionnelle.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que nous avons cela quelque part ici et qu'on ne l'a pas distribué. M. O'Connor a trois ou quatre documents qu'il a l'intention de distribuer lors de notre prochaine séance et je crois que ces renseignements y sont contenus.

M. JOHNSON: Au sujet des contrats avec les syndicats, je crois que M. Landry déclare n'avoir pas suffisamment d'exemplaires pour chacun de nous ici.

M. LANDRY: Nous avons quelques exemplaires.

M. JOHNSON: Vous avez quelques exemplaires. En avez-vous un pour le membre du Comité qui a posé la question? Je me rappelle l'avoir posée.

M. LANDRY: Vous en aurez un exemplaire.

M. FORTIN: Si je me le rappelle bien, j'ai aussi demandé quel montant verse Radio-Canada pour la location d'édifices dans différentes villes où elle exploite des stations.

Le PRÉSIDENT: Nous avons cela également. Ce renseignement sera distribué lors de notre prochaine séance, peut-être demain.

M. McQUILLAN: Il y a quelque temps, un membre du Comité a demandé une carte illustrant la superficie qu'embrassent les services de radio et de télévision de Radio-Canada. On nous avait promis de nous la fournir.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'elle a déjà été déposée, mais je n'en suis pas sûr.

M. LANDRY: Cela fera partie de l'exposé de M. Richardson sur l'étendue des services.

M. JOHNSON: Le 9 juin, j'ai posé des questions au sujet des films, et j'ai obtenu une réponse le 22 juin, à la page 375. J'ai demandé des détails qui n'avaient pas été communiqués le 22 juin. La demande en a été formulée le 23 juin, je pense, ou plus tard. M. Ouimet peut-il me dire s'il est prêt à me donner ces chiffres?

Le PRÉSIDENT: Il me semble que l'on se demandait à ce moment-là si l'on était pour obtenir ces renseignements. Pouvez-vous trouver au compte rendu à quel moment vous avez fait cette demande?

M. JOHNSON: C'était le 9 juin.

Le PRÉSIDENT: A la page 375, me dit-on.

M. JOHNSON: Pages 375 et 376. (De la version anglaise.)

Le PRÉSIDENT: Pendant que vous demandiez cela, comme je le vois ici, page 377, M. Flynn et moi-même étions à discuter. Il a parlé, et quand je suis revenu à vous plus tard, je ne pense pas qu'il s'agissait d'une entente définie.

M. JOHNSON: C'en était une. Ce passage du compte rendu n'est pas fidèle, mais je sais que M. Ouimet avait accepté à un moment donné; à la fin de cette discussion, page 375, j'ai posé une question qui a été acceptée par M. Ouimet; alors je pense qu'on peut dire que c'était définitif. Vous avez poursuivi sur un autre sujet. Puisqu'il n'y avait pas désaccord au sujet de ma dernière déclaration, je suppose que cela a donné l'impression que tout était normal.

M. M. OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions*): En consultant le compte rendu, vous constaterez que j'ai acquiescé à quelque chose d'antérieur, pas exactement à la dernière question.

M. JOHNSON: Non, je faisais allusion, dans ma dernière déclaration, au fait que vous aviez acquiescé antérieurement, et alors nous sommes entrés dans des détails qui ont commencé par des dates que j'ai ramenées aux dernières années.

Le PRÉSIDENT: Prenons ces documents, que le Comité directeur examinera à sa prochaine séance pour en venir à une décision. Êtes-vous satisfaits? Je propose cela afin que nous puissions revenir de nouveau à l'objet qui nous occupe. Tous ces renseignements ou le plus grand nombre possible, seront déposés demain ou aujourd'hui; il en est qui seront déposés au cours de la séance d'aujourd'hui. M. O'Connor a un travail considérable pour demain, cinq articles différents.

Maintenant, revenons à l'ordre du jour. Il s'agit de la préparation des émissions de nouvelles.

M. JOHNSON: Avant cela, puis-je poser une autre question à l'égard de laquelle on pourrait peut-être déposer les renseignements? Il s'agit de la publication de la Société Radio-Canada, à Montréal, consacrée au réseau français et intitulée *La semaine à Radio-Canada.*

Je voudrais poser une question au sujet des employés de bureau, des rédacteurs, des frais de publication de chaque édition, et le nom de l'imprimeur. Oh, ceci est donné dans la publication elle-même, mais le contrat a-t-il été accordé après des demandes de soumissions?

Le PRÉSIDENT: Les services d'information seront bientôt abordés et nous tenterons d'obtenir ce renseignement pour vous quand on étudiera les services d'information.

Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'article B-1, qui a été déposé ce matin? Il s'agissait de "dépenses et personnel, de 1955 à 1958, aux différents endroits".

M. McGRATH: Puis-je avoir un exemplaire de cette déclaration. Je n'étais pas ici ce matin.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un en désire-t-il un exemplaire?

M. BELL (*Carleton*): Quelle confession à faire, pour le compte rendu!

M. McGRATH: J'espère qu'elle ne sera pas versée au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

Mlle AITKEN: Je voudrais savoir pourquoi, à Toronto, sous la rubrique production et traitement et des films on ne trouve pas de frais du tout?

Le PRÉSIDENT: Qui voudrait répondre à cette question?

M. GILMORE: Pour Toronto?

Le PRÉSIDENT: Oui, sous la rubrique production et traitement des films, on trouve des espaces vides.

M. GILMORE: Vous en aurez l'explication en regardant un peu plus haut. J'ai répondu à cela sous la rubrique du téléjournal national; c'est là où on la trouve, pour Toronto, dans la première section.

Mlle AITKEN: Pourquoi les frais de la radio sont-ils tellement plus élevés que ceux de la télévision, sous cette rubrique, à Toronto?

M. GILMORE: Pour Toronto, l'ensemble des chiffres indiqués ont trait au radiojournal national tandis que sous la rubrique téléjournal national, vous constaterez que le montant se rapporte à la télévision, ou c'est beaucoup plus considérable.

Le PRÉSIDENT: Cela répond-il à votre question?

Mlle AITKEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de B-1?

M. FISHER: La Société Radio-Canada a reçu des plaintes directes de quelque journal métropolitain de Toronto au sujet de la portée et du moment des émissions télévisées, en ce qui a trait aux nouvelles?

M. GILMORE: Pas à ma connaissance.

M. JENNINGS: Pas à notre connaissance.

M. FISHER: Et une autre question: de façon générale, durant la préparation de cette émission de nouvelles, je crois comprendre qu'il y a plusieurs agences américaines qui réalisent des films de diverses sortes destinés à la télévision. Elles offrent leurs marchandises et peuvent en assurer une bonne distribution, elles fournissent abondamment les réseaux de nouvelles des États-Unis. Utilisez-vous des films qui proviennent d'organismes militaires des États-Unis, c'est-à-dire du gouvernement américain?

M. JENNINGS: Ce ne serait pas là une source d'approvisionnement de nouvelles pour nos services de nouvelles télévisées et nous ne les utiliserions pas, pour autant que je sache.

Il y eut un film, il me faudra obtenir des précisions à ce sujet, réalisé par le service d'information de l'armée des États-Unis, sur l'armée du Canada, que nous avons projeté, avec le concours de l'armée canadienne, en accordant à qui de droit le crédit mérité au début et à la fin du film. Ce n'est pas le genre de nouvelles dont vous parlez.

M. FISHER: Pouvons-nous être sûrs que les services de nouvelles de la Société Radio-Canada n'utilisent pas de films provenant des organismes gouvernementaux des États-Unis?

M. JENNINGS: Franchement, je ne vois pas comment je pourrais vous donner cette assurance. Ce n'est pas une de nos sources d'approvisionnement.

M. GILMORE: Puis-je préciser que nous n'utilisons pas ces documents à titre de nouvelles. Mais nous...

M. JENNINGS: Nous pouvons en faire du découpage.

M. GILMORE: Dans ces documents, nous pouvons utiliser des images documentaires, un film de référence, parce que c'est extrêmement important . . . d'obtenir par exemple une image documentaire du canon atomique. On ne peut pas l'obtenir ailleurs. Cela peut nous être utile dans le *News Magazine,* ou quelque pièce théâtrale, ou même pour les nouvelles,—mais pas à titre de nouvelles en soi.

M. FISHER: Des comités du sénat américain ont été saisis de plaintes contre des agences militaires qui réalisent des films et en alimentent les réseaux de télévision. On s'en sert aux nouvelles télévisées et, de la sorte, se constitue un empire s'étendant à des domaines variés.

Je voulais obtenir l'assurance qu'il n'existait aucune extension ni élaboration de cette sorte au Canada au sujet de ce genre de films.

M. JENNINGS: Je pense pouvoir vous apporter cette assurance de façon bien formelle.

M. PICKERSGILL: Pourriez-vous nous donner la même assurance en ce qui a trait aux autres gouvernements.

M. JENNINGS: Je pourrais, je crois, vous donner l'assurance que notre service de nouvelles s'alimente aux sources régulières d'information. Comme M. Gilmore l'a mentionné, il se peut que de ces films se trouvent dans notre filmothèque, à des fins documentaires ou autres. Mais je crois pouvoir vous assurer que ces films ne servent à aucune propagande.

M. PICKERSGILL: C'est là ce qui importe.

M. FISHER: Pour obtenir cette assurance, je dois encore une fois recourir à un exemple à cause des plaintes qui ont été formulées aux États-Unis dans certaines circonstances où de telles choses se sont produites. Dans un cas, M. Rockefeller a engagé ses propres cinéastes, réalisé son propre film et l'a remis aux stations de télévision. Rien de cela ne pourrait se produire au Canada, soit dans le domaine politique ou industriel?

Le PRÉSIDENT: Je pense que personne ne dispose d'autant d'argent.

M. JENNINGS: Je ne sais pas si l'on peut faire un film de réserve sur M. Rockefeller, ou non, à l'avenir. . . Non, nous comptons sur nos sources d'approvisionnement en nouvelles, nos propres gens, et les agences de nouvelles régulières, pour obtenir notre documentation. Je pense que notre personnel des nouvelles ne prendrait pas de temps à découvrir tout ce qui pourrait sentir le film de propagande qui pourrait faire de nous des dupes. Je ne vois pas comment on pourrait y réussir.

M. MCINTOSH: Que signifie l'expression "film de réserve"?

M. JENNINGS: Ce serait, je suppose, un film sans époque; c'est un film à garder en réserve, un film qu'on peut utiliser comme toile de fond à une histoire, ou comme illustration d'une nouvelle qui se produit. Il y a une autre expression que film de réserve.

M. GILMORE: Film documentaire.

M. JENNINGS: Film documentaire.

M. MCGRATH: Pourriez-vous me donner des explications au sujet des chiffres se rapportant à Saint-Jean, Terre-Neuve, parce qu'on y trouve une station privée de télévision. C'est le seul endroit où l'on ne trouve pas de station de télévision de Radio-Canada.

M. GILMORE: Nous n'avons absolument aucun détail de cette nature au sujet des stations privées de télévision.

M. PICKERSGILL: Il s'agit de radio.

M. MCGRATH: Ces chiffres portent exclusivement sur la radio?

Le PRÉSIDENT: C'est bien ça.

M. MCGRATH: Dans le cas de Terre-Neuve?

M. GILMORE: Oui.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je désirerais savoir si des documentaires de nouvelles, films ou autre, ont été vendus par la Société Radio-Canada à des réseaux d'autres pays, ou à des gens des agences de nouvelles cinématographiques, ou à quelqu'un d'autres?

M. JENNING: Que disiez-vous avant? ... "et d'autres pays"?

M. CHAMBERS: Des réseaux dans d'autres pays. En d'autres termes, vendez-vous de la nouvelle canadienne aux réseaux américains?

M. JENNINGS: Nous avons des accords touchant des échanges en de nombreux domaines. Nous avons un accord d'échange avec la *Columbia Television, C.B.S. TV news* et nous faisons des échanges avec U.P.I.

M. GILMORE: B.B.C.I.T.V.

M. JENNINGS: Avec l'*Independent Television Association* de Grande-Bretagne, avec les Français également, et ainsi de suite. Nous avons aussi des accords d'échanges avec la télévision japonaise.

M. CHAMBERS: Comment cela fonctionne-t-il au point de vue financier? Est-ce à termes égaux, ou à qui cela rapporte-t-il, à nous ou à eux?

M. JENNINGS: Cela fonctionne comme un contre-compte. Je ne saurais vous dire. Cela nous rapporte beaucoup plus à nous qu'à eux.

M. MCGRATH: Pourrait-on dire la même chose des échanges avec les stations privées de télévision?

M. JENNINGS: Au Canada, vous voulez dire?

M. MCGRATH: Oui, au Canada.

M. JENNINGS: Voici l'entente que nous avons ici, je pense que je l'ai expliquée plus tôt quand nous parlions des nouvelles radiodiffusées: la Société Radio-Canada a organisé, en collaboration avec des stations privées, une coopérative de nouvelles au sein de laquelle la Société Radio-Canada joue le rôle d'un administrateur et de chambre de compensation des films, qui sont prêtés aux stations privées membres de la coopérative. La coopérative nous fournit chaque jour des films de télévision canadiens.

De plus, la coopérative a des ententes extérieures avec des gens comme le B.C.I.N.A., le *British Commonwealth Television Film Agency,* qui mettent leurs films à la disposition de la coopérative.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire remarquer que nous aborderons ce sujet à la partie G, relations entre les réseaux, relations avec les stations privées et la télévision privée?

M. CHAMBERS: Il y a une question à laquelle M. Jennings n'a pas répondu, je pense. Vendez-vous des films aux agences de nouvelles cinématographiques?

M. JENNINGS: Je ne crois pas que nous le fassions. Je pense que tous nos accords sont conclus avec des cinéastes des nouvelles télévisées.

M. GILMORE: Sauf dans un ou deux cas en particulier, nous n'avons pas fait de vente. Je pense à un cas qui a tourné au tragique...

M. JENNINGS: Les jeux du Commonwealth britannique.

M. GILMORE: Oui, et la tragédie de l'avion qui s'est écrasé près de Saskatoon.

M. JENNINGS: Mais c'est l'exception, pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet de B. 1?

M. McINTOSH: En sommes-nous maintenant à B. 1 (b) ?

Le PRÉSIDENT: En réalité, il s'agit de B. 1 (a) et (b). Avez-vous d'autres questions à ce sujet?

M. McINTOSH: Monsieur le président, je désire poser une question en rapport avec B. 1 (b) au sujet des équipes de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Au sujet des quoi. . . de Radio-Canada?

M. McINTOSH: Les équipes de cinéastes maintenues dans divers pays. Vous m'avez dit précédemment qu'on y viendrait. Puis-je poser la question maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McINTOSH: Je voudrais savoir combien il existe d'équipes, dans quels pays elles sont placées, et à quels prix?

M. GILMORE: Monsieur le président, nous n'avons pas d'équipes comme tel dans des pays étrangers. D'après ma définition d'une équipe, il s'agirait d'un cinéaste, d'un commentateur et d'un ingénieur. Nous n'avons pas d'équipes proprement dites.

M. McINTOSH: Le président en a parlé lors d'une séance antérieure.

M. GILMORE: Puis-je m'exprimer de cette façon: nous avons environ 150 collaborateurs à travers le monde qui accomplissent deux tâches; ils nous envoient d'eux-mêmes des renseignements qui ne sont pas demandés, en tentant leurs chances, et si l'on s'en sert, ils touchent un minimum de $35 chaque fois. Et ils nous fournissent des films qu'ils tournent eux-mêmes, d'habitude à notre demande, et aux mêmes conditions. Dans certains cas spéciaux, nous organisons de petites équipes pour accompagner un personnage éminent dans un autre pays, et nous fournir de la documentation à quatre ou cinq programmes, *News Magazine, Close-Up, Explorations,* ou les nouvelles.

Nous pouvons envoyer une de ces équipes au Royaume-Uni et en Europe. Dans chaque cas, les frais s'élèvent à moins de $2,000 à $3,000 l'émission. Il y a aussi l'autre cas où nous envoyons une petite équipe de cinéastes en un centre de nouvelles particulièrement "névralgique", comme Suez. Nous les avons envoyées d'urgence par avion dans ces occasions, nous l'avons fait également dans le cas de la crise d'Algérie pour obtenir des reportages du théâtre même et des entrevues en français et en anglais pour nos deux réseaux.

M. McINTOSH: Ai-je bien compris, quand vous avez dit que ces gens n'étaient payés que si on leur confiait une tâche?

M. GILMORE: Non, les équipes reposent sur des prévisions approximatives. Ces prévisions sont d'abord calculées par les centres de production du réseau et acheminées vers Ottawa aux fins d'étude et d'autorisation pour savoir si, en premier lieu, tel projet d'émission semble bon et si telle documentation servira à plusieurs émissions. C'est ce qui se produit dans le cas des équipes. Dans le cas des collaborateurs qui sont réellement des cinéastes indépendants à travers le monde, on ne les utilise que pour des sujets et séquences filmées bien déterminés.

M. McINTOSH: Je voudrais poser une question semblable en rapport avec les commentateurs de la Société Radio-Canada.

M. JENNINGS: Voulez-vous dire nos correspondants à Paris et Londres?

M. McINTOSH: Oui.

M. JENNINGS: Ils n'appartiennent pas à notre personnel mais, engagés par contrat, ils travaillent presque à temps continu. Ils ont le droit d'accomplir quelque travail supplémentaire; mais nos projets actuels tendent à les rapprocher davantage de notre personnel.

M. FISHER: J'ai une question additionnelle. Donald Gordon jr, par exemple, est-il sous contrat ou en mission?

M. JENNINGS: Sous contrat.

M. PICKERSGILL: Il y en a combien de cette sorte?

M. JENNINGS: Environ cinq.

M. PICKERSGILL: Pourriez-vous dire cinq et demi?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Taylor, voulez-vous poser une question?

M. TAYLOR: Dois-je conclure, à vos statistiques, qu'il y a 15 personnes à Vancouver qui alimentent le service des nouvelles radiophoniques et télévisées?

M. JENNINGS: Oui, pour la radio, en 1958, le chiffre était de 15.

M. TAYLOR: Pourriez-vous donner une idée du nombre de personnes travaillant du lundi au vendredi et les samedi et dimanche? En avez-vous plus qui travaillent sur semaine et moins durant les fins de semaines? Je pose cette question parce que des gens disent que vos nouvellistes ne sont pas disponibles durant la fin de semaine.

M. JENNINGS: Il arrive durant la fin de semaine que les agences de nouvelles sont plutôt tranquilles et même quelquefois qu'elles ne fonctionnent pas du tout. Je ne veux pas hasarder de conjecture à ce sujet mais je présume que durant les fins de semaines, probablement, jusqu'au moment où la ligne recommence à fonctionner, la salle des nouvelles n'est probablement pas aussi bourdonnante que les autres jours de la semaine.

M. GILMORE: Puis-je compléter la déclaration de M. Jennings en disant que normalement ces périodes en sont où le personnel est en disponibilité et nous devons payer pour le temps supplémentaire. Nous appelons les nouvellistes pour des raisons spéciales et c'est un peu la façon de procéder.

M. TAYLOR: C'est précisément le point que je veux faire ressortir: la plupart travaillent du lundi au vendredi et sont libres en fin de semaine; en d'autres termes, ils ne semblent pas répartir leurs équipes comme dans le cas des autres stations radiophoniques.

M. JENNINGS: Il y a roulement.

M. GILMORE: Nous travaillons sept jours par semaine mais durant la période où nous devons payer pour le temps supplémentaire, nous réduisons le personnel.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous d'autres questions au sujet de B.1? Pouvons-nous passer à autre chose?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Avant d'aborder la partie C...M. O'Connor est en train de distribuer...

M. PRATT: Sont-ce là des chiffres ou des mouchetures?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pratt, vous feriez bien de vous procurer de nouveaux verres. Ai-je votre permission de ne faire imprimer que ce qui se révèle nécessaire?

(Assentiment.)

M. PICKERSGILL: Et le moins possible.

Le PRÉSIDENT: Oui. La partie C vient ensuite: Préparation des émissions-Émissions de controverse et de politique.

M. PICKERSGILL: Passons-nous outre au reste de B?

Le PRÉSIDENT: C'est assez complet ici. Le n° 1 est la revue des règlements. Y a-t-il des questions au sujet de ce document blanc?

M. BELL (*Carleton*): Ne sommes-nous pas convenus qu'il s'agit d'un sujet à laisser au Comité des privilèges et élections au cours de la prochaine session du Parlement?

Le PRÉSIDENT: Nous en avons parlé; je ne sais pas si nous en sommes convenus ou non. Vous rappelez-vous notre décision?

M. FISHER: Je voudrais poser une question à ce sujet. Je voudrais demander à M. Jennings quelle est l'opinion de la Société Radio-Canada actuellement, au sujet de ces règlements. Avez-vous l'impression que cela regarde exclusivement le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et que vous en êtes complètement libres?

M. JENNINGS: Non, nous ne le pensons pas. J'ai signalé lors d'une séance antérieure que, même si le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a publié un nouveau livre blanc en date du 31 mars, nous sommes en train de retoucher notre propre livre blanc dans les cadres de la Société pour établir notre propre ligne de conduite et nos directives dans le domaine d'émissions de controverse et de politique. De façon générale, les sections importantes vont demeurer semblables à la ligne de conduite contenue dans notre ancien livre blanc pour ce qui est des émissions politiques. Si vous voulez que je vous le lise, je le ferai.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce serait une bonne chose, monsieur Jennings.

M. JENNINGS: Si vous le permettez, voici ce que je vais faire: puisque tout le document porte sur les émissions politiques et de controverse, je vais m'attacher aux exposés touchant plus particulièrement ces deux sujets; et je pourrai poursuivre en mentionnant la liste des commentateurs durant 1958, que nous avons publiée; ensuite si vous le désirez, je donnerai l'exposé des directives qui ont cours à la Société au sujet du choix général des orateurs et la façon de réaliser l'équilibre et ainsi de suite. Je ne sais pas si vous avez en main des exemplaires du livre blanc qui a été distribué plus tôt. Il se lit:

Exposé de la politique de la Société, tel qu'on peut le lire dans notre premier livre blanc et, je présume, qu'il figurera dans nos nouvelles directives une fois publiées.

Sous le titre "émissions politiques", on lit:

> Il est indispensable au bon fonctionnement du gouvernement représentatif et démocratique que le public soit pleinement renseigné sur les questions en jeu à chaque élection ainsi que sur l'attitude et le le programme des divers partis à leur sujet. La radio constitue aujourd'hui l'un des moyens les plus puissants pouvant servir à cette fin.

Je vais sauter le second alinéa dont l'objet est maintenant du ressort du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et passer à l'exposé de la politique.

> La Société voit dans cette responsabilité qu'elle assume une œuvre de service public. D'accord avec sa ligne de conduite qui est d'encourager l'exposé loyal et juste des questions controversées d'intérêt public, la Société a établi un plan général relatif aux émissions des partis politiques. Ce plan assure aux partis authentiques des périodes de temps gratuites sur les réseaux, en périodes d'élections fédérales et provinciales, et leur fournit ainsi, quels que soient leurs moyens financiers, l'occasion de s'adresser à un vaste auditoire. En outre, les chefs de partis authentiques, ou leurs représentants, disposent également d'un temps limité entre les périodes d'élections.

Et puis, sous la rubrique générale "émissions de controverse", on trouve un nouvel exposé qui se lit comme il suit:

> La Société n'exerce aucune censure. Elle n'intervient pas dans la nature ni le contenu de l'émission, mais elle s'assure simplement qu'ils sont conformes aux dispositions de ses règlements officiels.
>
> Voici les principes sur lesquels se fonde la ligne de conduite de Radio-Canada touchant les sujets de controverse:
>
> 1. Les ondes appartiennent au public qui a droit d'entendre les principales opinions sur toutes les questions d'importance.
> 2. Les ondes ne doivent pas être accaparées par des personnes ou des groupes influents par leur fortune ou leur situation avantageuse.
> 3. Le droit de réplique est inhérent à la doctrine démocratique de la liberté de parole.
> 4. La liberté de parole et le droit au plein échange d'opinions comptent parmi les principales sauvegardes des institutions libres.
>
> Aux yeux de la Société, on ne sert pas ces principes en vendant le temps des réseaux à des personnes ou à des entreprises commerciales pour la diffusion d'opinions ou de propagande, mais plutôt en accordant du temps gratuit à des orateurs compétents, afin de leur permettre de présenter, en toute liberté, les divers points de vue sur les questions d'actualité. Le meilleur moyen de sauvegarder la liberté de discussion, c'est de permettre à chacun d'exposer son point de vue.

Puis, monsieur le président, dans notre livre blanc, sous forme de résumé général, on trouvait un autre exposé à la rubrique Généralités,—Liberté de parole:

> Soucieuse de s'opposer à toute tentative d'enrégimentation ou de restriction de la liberté de parole, la Société n'émet pas de directions spécifiques touchant les émissions de controverse. Elle est d'ailleurs d'avis que les ondes doivent servir pleinement à:
>
> *a*) la franche discussion de tous les sujets de controverse;
> *b*) la présentation égale et loyale de tous les principaux points de vue; et
> *c*) l'exposition des questions du jour et des problèmes d'actualité par des gens bien renseignés et faisant autorité.
>
> La radiodiffusion est un art qui évolue et se développe et aucun critère fixe ou durable ne peut être établi qui permette de déterminer la meilleure méthode de présenter les sujets de controverse.
>
> La ligne de conduite de Radio-Canada vise à garder ce moyen d'information qu'est la radio à la disposition de la nation, sans distinctions de parti, de groupe, de classe ou de croyance.

Pour revenir au petit préambule de *a*), *b*) et *c*), où l'on déclare que la Société n'établit aucun règlement particulier, cela se rapporte évidemment au temps où la Société détenait le pouvoir de réglementation. Elle n'a établi aucun règlement spécial. Ceci illustre comment la Société elle-même appuie cette politique de l'emploi le plus général des ondes et le reste.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions à ce sujet?

M. FISHER: Vous avez mentionné là que vous n'exercez aucune censure, c'est-à-dire que, lors d'une émission politique gratuite, par exemple, vous n'auriez rien à voir à la substance de l'émission.

M. JENNINGS: Nous ne pratiquons aucune censure.

M. FISHER: Vous rappelez-vous ce qui s'est produit l'an dernier au réseau français, dans le cas de M. Michel Chartrand?

M. JENNINGS: Je me le rappelle.

M. FISHER: Qui a parlé à la télévision mais s'est vu refuser ou interdire l'usage de la radio. Pourriez-vous me dire pourquoi on l'a permis dans un cas et non dans l'autre?

M. JENNINGS: Parce que, à la suite de son allocution télévisée, je pense pouvoir dire que les avocats ont exprimé l'avis qu'elle constituait un mépris de cour, un mépris du régime judiciaire.

M. FISHER: Aviez-vous adopté quelque mesure la première fois que vous avez pris connaissance du texte de l'émission télévisée?

M. JENNINGS: Non.

M. FISHER: En d'autres termes, avez-vous reçu une plainte qui vous a amené à demander au ministre de la Justice à se prononcer à ce sujet?

M. JENNINGS: Je ne puis m'en souvenir moi-même, car je n'ai pas eu à m'occuper directement du détail des représentations qui ont été faites. Mon souvenir actuel de l'affaire est qu'à la suite de l'émission radiodiffusée, le texte destiné à la télévision a été examiné et jugé propre, selon toute vraisemblance, à constituer un cas de mépris. Pour cette raison, nous avons cru bon de le faire passer à la radio.

M. FISHER: Y a-t-il quelqu'un d'autre qui pourrait me donner les détails chronologiques de cette affaire. Je désire savoir si oui ou non le juge en chef conjoint Scott a appelé la Société Radio-Canada pour demander que cette causerie ne soit pas répétée.

M. JENNINGS: Je ne saurais vous le dire d'après mes souvenirs.

M. FISHER: Y a-t-il quelqu'un ici qui le sache? Vous ne pouvez pas me dire si oui ou non il y a eu intervention de la part du conseil du barreau de Québec?

M. JENNINGS: Non, je le regrette, mais je ne puis me rappeler ce détail. Je suppose que je n'ai jamais su exactement ce qui s'est passé.

M. FISHER: Pouvez-vous me dire s'il s'agit d'une citation exacte d'une lettre envoyée à M. Chartrand par M. Gérard Lamarche directeur des émissions de langue française. Je cite: d'après le ministre de la Justice, l'émission du discours pourrait éventuellement mettre la Société Radio-Canada dans une situation juridiquement dangereuse.

M. JENNINGS: Je peux simplement supposer que nous, à la Société Radio-Canada, avons dû demander un avis juridique.

M. FISHER: Pourriez-vous m'expliquer le sens de "éventuellement mettre la Société Radio-Canada dans une situation juridiquement dangereuse".

M. JENNINGS: Non, je le regrette; je suppose que cela signifie que si nous avions décidé de répéter le texte de la causerie, alors, ce que je désire dire. . . c'est que nous aurions commis un mépris.

M. FISHER: Je ne désire pas retenir le Comité plus longtemps; puis-je demander qu'on me fournisse un bref exposé chronologique des événements qui se sont produits. M. Ouimet m'a déjà donné des renseignements de vive voix à ce sujet, mais à l'époque je n'ai pu y voir clair. Je voudrais un écrit.

Le PRÉSIDENT: Sous forme de lettre personnelle?

M. FISHER: Je crois que l'écrit devrait être adressé au Comité parce qu'il s'agit de l'un des cas que je connais où l'on a accordé puis retiré une période de temps. Je ne dis pas qu'il en est effectivement ainsi, mais cela peut soulever des questions au sujet de la liberté de parole et comporter une contradiction des principes mêmes que M. Jennings vient d'énoncer.

M. FLYNN: Cela ne pouvait arriver qu'à M. Chartrand.

Le PRÉSIDENT: Vous vous rappelez sans doute notre décision d'il y a quelque temps, suivant laquelle, avant de formuler toute nouvelle demande à la Société Radio-Canada, nous en discuterions au comité directeur.

M. FORTIN: Sous la rubrique élections fédérales, je trouve cinq conditions à remplir pour qu'un parti obtienne des périodes de temps gratuites à la télévision et à la radio. Je constate que la quatrième condition est d'être représenté à la Chambre des communes. Je voudrais savoir pourquoi cette condition ne figure pas à la page 5 sous le titre: législatures provinciales.

Le PRÉSIDENT: A quel document vous reportez-vous?

M. FORTIN: Émissions politiques et de controverse, ligne de conduite et règlements, Société Radio-Canada.

M. JENNINGS: On en est venu à ces règlements après en avoir discuté avec les partis politiques. Je ne peux pas donner de raison pour cette omission sous la rubrique "provincial".

M. FORTIN: Ne pensez-vous pas que les conditions devraient être les mêmes?

M. JENNINGS: Je pense que ce serait logique qu'elles le fussent.

M. FORTIN: Est-il possible de corriger cette lacune?

M. PICKERSGILL: Cela ne relèverait-il pas du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

M. JENNINGS: Mais cela demeure tout de même un problème touchant notre propre exploitation du réseau.

M. JOHNSON: Quand le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a témoigné devant nous, j'ai posé une question et l'on m'a répondu qu'il s'agissait d'une décision prise par la Société Radio-Canada et le Bureau des gouverneurs, après étude.

M. JENNINGS: Non, nous travaillons avec le Bureau en lui passant une partie de ce livre blanc à titre de collaboration. Je pense que vous avez là l'ancien livre blanc.

Le PRÉSIDENT: M. Jennings a reconnu qu'il ne devrait pas exister de différence entre les aspects provincial et fédéral. Il est déjà d'accord à ce sujet et je suppose qu'on verra un changement.

M. JENNINGS: Je le pense.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. FORTIN: A-t-il dit qu'il "devrait" ou "ne devrait pas"?

Le PRÉSIDENT: Il partage l'avis qu'il ne devrait pas exister de différence et qu'il se produira un changement.

M. FISHER: Il n'a pas fait cette promesse.

Le PRÉSIDENT: A peu près.

M. PICKERSGILL: Je présume que cela ne relève peut-être pas de la compétence de M. Jennings ni de la Société Radio-Canada. Je crois que si nous consultons les statuts nous découvrirons que cela relève du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion . . . l'allocation des périodes de temps destinées aux émissions politiques...

Le PRÉSIDENT: Je reconnais que M. Johnson a posé la question et je me le rappelle très bien maintenant, mais on devrait certainement en saisir et la Société Radio-Canada et le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

M. JOHNSON: M. Stewart a déclaré qu'il discuterait ce problème avec la Société Radio-Canada.

M. CHAMBERS: Au sujet de l'embauchage du personnel du service des causeries...

M. PICKERSGILL: Où en sommes-nous maintenant?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes toujours à la partie C, article 1.

M. CHAMBERS: Je désire savoir si la Société Radio-Canada s'est informée des tendances politiques du personnel destiné à diriger ces émissions avant de les nommer?

M. JENNINGS: Monsieur Chambers, je crois que nous choisissons pour ce genre de travail les gens les plus compétents que nous puissions trouver.

M. CHAMBERS: J'en suis convaincu mais là n'est pas ma question.

M. FLYNN: J'en appelle au règlement; je désire poser plusieurs questions à ce sujet et je ne crois pas que l'on doive aborder ce sujet tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Ceci n'a rien à voir aux règlements. Je ne pensais pas que cela s'y rapportait quand vous avez commencé. A-t-on d'autres questions au sujet de (C1), étude des règlements, le livre blanc?

M. TREMBLAY: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Votre question se rapporte-t-elle à cela, monsieur Tremblay?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Oui. Je vois, à la page 2, les principes de la société au sujet des émissions controversées; numéro 3, "le droit de réponse est inhérent à la doctrine démocratique de la liberté de parole".

Je voudrais avoir la définition de ce qu'ils appellent le droit de réponse.

(*Traduction*)

M. JENNINGS: Monsieur Tremblay, m'est avis que le droit de réponse existe quand le sujet présente un intérêt général pour un grand nombre de personnes. Lorsqu'une opinion a été exprimée à ce sujet, un groupe représentatif a le droit de manifester des idées contraires. Ainsi, nous reconnaîtrions leur droit à réplique.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, en ce cas, je considère que certaines émissions qu'on appelle des émissions de commentaires exigeraient un droit de réponse et je vais vous donner un exemple précis. Dans le cas d'une émission, par exemple, que j'ai vue il y a quelques jours, un commentateur a analysé la situation dans certaines régions de la province de Québec et a fait une charge contre le gouvernement de cette province. Ne pensez-vous pas que, dans un cas comme celui-là, on n'a pas respecté les principes qui se trouvent émis ici.

(*Traduction*)

M. JENNINGS: Je dirais ceci, monsieur Tremblay: d'après nous, dans le cas d'émissions de controverse, réalisateurs et planistes ne cessent d'analyser la production pour s'assurer que, dans la mesure où c'est humainement possible, il y a présentation équilibrée.

Je vous vois sourire parce que le dis "dans la mesure où c'est humainement possible"; c'est ce que l'on fait.

M. TREMBLAY: Évidemment.

M. PRATT: Je me demande, à la page 2...

M. BRASSARD (*Lapointe*): J'ai une question supplémentaire à ce sujet.

M. PRATT: Ceci est également supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: M. Brassard a attiré mon attention le premier.

(*Texte*)

M. PRATT: Après vous, monsieur.

(*Traduction*)

M. BRASSARD (*Lapointe*): Je me demande si ce droit de réplique pourrait s'appliquer à un commentaire formulé dans le cadre de l'émission des nouvelles de 11 heures par un député?

M. Tremblay a signalé un exemple et je voudrais lui en donner un autre, qu'il aurait bien pu mentionner lui-même.

Alors que nous discutions...

Une VOIX: Ne soyez pas cruel.

M. BRASSARD (*Lapointe*): Non, je ne suis pas cruel. Lorsque nous discutions les amendements à la Loi sur la route transcanadienne présentés à la Chambre par M. Green, il y a quelques mois, des députés du parti conservateur ont décidé de ne pas se prononcer. De fait, ils n'ont pas voté et le même soir, aux nouvelles de 11 heures, M. Tremblay...

M. TREMBLAY: Pas de personnalités.

M. JOHNSON: Pas de personnalités, monsieur le président.

M. BRASSARD (*Lapointe*): ...a été invité à se rendre au studio de Radio-Canada et à expliquer comment il se faisait que le député conservateur du Québec ne s'était pas prononcé sur cette modification-là.

Quant à savoir, toutefois, comment il se fait qu'on n'ait pas songé à inviter un député libéral ou un député C.C.F. à donner leur opinion à ce sujet, ou même si on leur aurait refusé ce privilège, je ne saurais vous dire, bien que M. Tremblay ait jeté un peu de lumière là-dessus.

M. JOHNSON: Je crois connaître l'explication: c'est parce qu'ils ont voté contre...

Le PRÉSIDENT: Un instant.

M. FLYNN: Nous n'avons pas voulu nous en prendre aux libéraux.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, un peu de silence, je vous prie. On fait ici des personnalités, ce qui n'avance à rien.

M. PRATT: Avec votre permission, j'aimerais essayer d'éclaircir cette question. Je me demande si le mauvais emploi qu'on fait du mot "doctrine", au parapraghe 3 de la question que nous discutons actuellement et qui apparaît à la page 2, est attribuable à des raisons psychologiques déterminées ou si cela est une transposition du subconscient. Les deux premières syllables du mot nous donnent "doctor" (texte anglais), ce qui laisse supposer qu'on a fait une correction.

M. JENNINGS: Je ne saurais vous dire. Je me suis permis de faire la correction qui s'imposait et de rayer la lettre "o".

M. PRATT: Vous ne croyez donc pas qu'il faille y attacher une signification psychologique?

M. JENNINGS: J'ignore si la dactylo a copié ce mot de cette façon sous une influence subconsciente ou non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. MCCLEAVE: Je vous prie de m'excuser si je suis arrivé en retard. Le résultat final à la Ligue nationale de base-ball est de 5 à 4.

Le PRÉSIDENT: Nous nous intéressons actuellement à l'ordre du jour, monsieur McCleave.

M. MCCLEAVE: J'aimerais poser une question au sujet des émissions de controverse.

Quand un journaliste en vue se fait traiter d'idiot par une autre personne sur les ondes de Radio-Canada, voyez-vous habituellement à ce que la personne visée réponde à l'accusation ou à l'assertion qui lui est lancée à la figure?

M. JENNINGS: Quand nos commentateurs se mettent à se comporter de cette façon-là, nous faisons de notre mieux pour les amener à perdre cette habitude, ou du moins, à se maîtriser, sinon les ondes deviendraient bientôt une sorte de champ de bataille où les insultes iraient bon train.

Le PRÉSIDENT: C'est précisément ce que j'essaie d'empêcher ici. Pourriez-vous passer à l'article 2, messieurs?

M. MCCLEAVE: J'aimerais poser une dernière question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur McCleave.

M. MCCLEAVE: Tout de même, je crois bien que si un invité se permettait, sur les ondes, de faire des remarques désobligeantes à l'adresse d'un journaliste en particulier, par opposition à un autre journaliste, et si la remarque que se permettait de faire l'un des invités à une émission consistait à le traiter d'idiot, et je dois vous dire que cette personne-là était libérale mais qu'elle a maintenant mis sa foi dans le parti conservateur . . .

M. FISHER: A titre de renseignement, pouvez-nous dire s'il s'agit du trop bien connu Ben Nobleman?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, messieurs, de bien vouloir en rester là et de poursuivre la discussion. Je crois que vous aviez une autre question à poser au sujet du document blanc, monsieur Johnson.

M. JOHNSON (*En français non interprété.*)

Le PRÉSIDENT: S'agit-il là d'une question ou bien d'une assertion?

M. JOHNSON: Non, il ne s'agit pas d'une assertion.

Le PRÉSIDENT: Quelle question avez-vous posée, alors? Voudrait-on avoir la bonté de me donner une traduction de ce qui s'est dit jusqu'ici?

L'INTERPRÈTE: Le président a demandé s'il y avait "d'autres questions au sujet du document blanc", et M. Johnson a répondu:

(*Texte*)

M. JOHNSON: Monsieur le président, au sujet des émissions que l'on appelle des émissions de "panel",—je m'excuse de l'expression, je ne connais pas exactement l'expression française . . .

M. TREMBLAY: Un forum.

M. JOHNSON: Un forum. On a constaté, à Montréal, qu'il y avait des plaintes, de la part de plusieurs personnes, à l'effet que, lorsqu'on présente la discussion d'une idée qui aurait des incidences politiques, on a tendance à inviter, d'une part un commentateur qui a des idées politiques bien arrêtées et bien connues, qui agit comme modérateur et, d'autre part, deux invités, deux ou trois invités protagonistes d'une idée, et seulement un invité de la contrepartie.

Est-ce que des ordres sont donnés au *supervisor* par les responsables des émissions culturelles? Je pense au cas, à Montréal par exemple, où il y a une discussion comme . . .

(*Traduction*)

L'INTERPRÈTE: Et le président a alors coupé la parole à l'interlocuteur.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir, si les surveillants ont reçu des directives?

M. JOHNSON: Je veux savoir si on a donné des directives aux surveillants chargés des émissions de cette nature, pour s'assurer qu'on donne à chacun le droit de parler et que chacune des parties exprime son point de vue.

M. JENNINGS: Ce n'est pas une mince affaire, dans les discussions de ce genre, de voir à ce que chacun ait liberté égale d'exprimer son point de vue. On se voit obligé, très souvent, de tenir compte du succès avec lequel tel ou

tel participant s'acquitte de son rôle, quel que soit le point de vue qu'il préconise. Je puis vous assurer, toutefois, que les surveillants chargés de ces discussions en groupe ont reçu des directives les obligeant à choisir les meneurs de jeu et les participants d'après leur expérience et d'après leur facilité à remplir leur rôle.

M. JOHNSON: Pouvez-vous nous dire si, sur le réseau français de Radio-Canada . . .

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas en quoi cela peut concerner les directives.

M. JOHNSON: Cette question a une grande importance à Montréal.

M. OUIMET: M. Johnson a mentionné tout à l'heure une émission déterminée et il a parlé de deux meneurs de jeu en particulier. On vient de prononcer le nom de quelqu'un. Je ne le répéterai pas, mais si vous insistez nous vous donnerons les noms de deux personnes. Dans le cas dont je vous parle, nous avons eu soin de choisir deux meneurs de jeu dont les convictions politiques étaient opposées.

Le PRÉSIDENT: Avant de passer au paragraphe n° 2, j'aimerais vous demander la permission de faire déposer au Comité une copie de chacun des accords que la Société Radio-Canada a conclus avec les syndicats. Vous vous souviendrez aussi que, le 16 juin, M. Kucherepa a fait la demande de 16 copies des bulletins de nouvelles diffusés sur les ondes internationales, dans leurs langues respectives. Je sollicite la permission de faire déposer une copie de chacun de ces bulletins de nouvelles.

(Assentiment.)

Je vous ai permis de poser une dernière question au sujet même du document blanc. Je ne crois pas, monsieur Brassard, que votre question y ait trait.

M. BRASSARD (*Lapointe*): Pour ce qui est des émissions politiques de controverse sur les ondes de la Société Radio-Canada. . .

Le PRÉSIDENT: D'après l'exposé que vous avez en main, votre question se rapporte-t-elle aux règles qui nous occupent?

M. BRASSARD (*Lapointe*): Non.

M. PICKERSGILL: Ne croyez-vous pas, monsieur le président, que nous devrions lui permettre de formuler sa question avant de la déclarer irrégulière.

Le PRÉSIDENT: Eh bien!

M. CHAMBERS: S'il s'agit d'une question très générale, elle ne peut sa rattacher à une question qui été déclarée hors de propos.

Le PRÉSIDENT: Procédez, alors. Que la question soit posée, au nom de l'équité pour tous.

M. BRASSARD (*Lapointe*): Si vous me le permettez, j'aimerais à demander à M. Ouimet si le personnel de la Société, à Montréal, éprouve de la difficulté à décider un certain parti politique à envoyer des commentateurs pour prendre part aux émissions de nature politique sur les ondes de Radio-Canada?

M. JOHNSON: Je n'ai pas dit que les partis politiques nous envoyaient des commentateurs, mais plutôt que la Société retenait les services de commentateurs politiques.

Le PRÉSIDENT: Je dois vous interrompre, monsieur Johnson. La question que vient de poser M. Brassard n'est pas réglementaire et vous n'avez pas à y répondre. Nous passerons donc au paragraphe n° 2, si vous le voulez.

M. PICKERSGILL: J'aimerais bien savoir ce que nous sommes en train d'étudier.

Le PRÉSIDENT: Les règlements, qui figurent dans le document blanc.

M. PICKERSGILL: Nous sommes à étudier les règlements régissant les émissions de nature politique et, pourtant, on vient de déclarer une question hors

de propos parce qu'elle concerne un parti politique. Ces règlements visent aussi les partis politiques, n'est-il pas vrai? C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ont été établis, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: On fait mention en effet, au paragraphe 4, des émissions de nature politique.

M. PICKERSGILL: Vous reconnaissez, n'est-ce pas? que ces règlements visent les partis politiques.

M. JENNINGS: De prime abord oui, mais je crois qu'on confond actuellement les émissions de nature politique avec les émissions de controverse et les émissions de commentaires.

M. JOHNSON: Je crois que M. Brassard accepte, tout comme moi, de laisser tomber cette question-là.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie tous deux de votre extrême bienveillance.

M. BRASSARD (*Lapointe*): Je ne m'en sens aucunement vexé.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du paragraphe nº 1 des règlements?

(Texte)

M. TREMBLAY: Étant donné que l'on fait l'étude de la Société Radio-Canada, je voudrais bien qu'on en vienne aux principes.

(Traduction)

L'INTERPRÈTE: Le président a demandé aux membres du Comité s'ils avaient d'autres questions à poser et M. Tremblay a répondu que, étant donné qu'on faisait l'étude du fonctionnement de Radio-Canada, il voudrait bien qu'on en vienne aux principes directeurs.

(Texte)

M. TREMBLAY: Je voudrais savoir exactement qu'est-ce que c'est, dans l'esprit des représentants de Radio-Canada, qu'est-ce que c'est qu'une émission controversée? Qu'est-ce qu'ils entendent par là, des émissions de forum? Est-ce que ce ne sont pas des émissions controversées? Est-ce qu'il n'y a pas un droit de réponse?

(Traduction)

M. JENNINGS: Sans vouloir faire de plaisanterie, je puis dire que toutes les émissions où l'on exprime des opinions librement peuvent être considérées comme des émissions de controverse. Nous nous efforçons d'aborder et de résoudre ce problème difficile de trois façons différentes:

1. Nous avons tout d'abord les émissions de nature politique qui sont mises gratuitement à la disposition des partis politiques dans l'intervalle qui sépare les élections. Nous classons aussi dans cette catégorie les périodes de temps qui sont accordées gratuitement aux partis politiques en temps d'élection. C'est en collaboration avec les différents partis politiques et au cours de discussions qui se sont échelonnées sur plusieurs années que nous en sommes venus à l'établissement de ces émissions de nature politique. Ces émissions ont débuté il y a plusieurs années.

2. Nous passons maintenant aux émissions de controverse qui, elles, se situent bien à part. Dans les émissions de cette nature, nous nous efforçons de présenter des forums de discussion où les participants peuvent émettre leur opinion personnelle sur un sujet donné; nous présentons aussi des séances de discussion que nous appellerons des colloques et dans lesquelles on échange des opinions de part et d'autre sous la surveillance d'un meneur de jeu.

Nous classons aussi parmi les émissions de controverse les colloques où l'on échange des opinions divergentes. La dernière émission de cette catégorie dont

je me souviens est celle à laquelle ont pris part le président des Chemins de fer nationaux et les directeurs des différents syndicats il y a tout près d'une année.

3. Nous classons dans la troisième catégorie les émissions où des conférenciers de compétence commentent régulièrement les événements du jour d'intérêt national ou international. Nous essayons d'en venir à un équilibre dans ce domaine, en évaluant constamment tout ce qui a été dit sur un sujet donné et en essayant d'alterner les conférenciers de telle façon que toutes les opinions soient présentées équitablement. Il va sans dire que c'est là une tâche des plus difficiles.

C'est ainsi que nous procédons depuis la création de la Société Radio-Canada, et je puis dire que, dans l'ensemble, nous avons raison d'être relativement fiers de ce que nous avons accompli au cours des années, en rendant possible, sur les ondes de la Société, la diffusion des opinions sur des questions controversées.

(Texte)

M. TREMBLAY: Une question d'ordre purement technique dans le cas présent. Est-ce que, lorsqu'un commentateur fait un commentaire sur les faits du jour, sur les événements du jour, l'émission est toujours enregistrée de façon à ce qu'il en reste un document?

(Traduction)

M. JENNINGS: Nous conservons toujours un compte rendu de ce qui se dit sur les ondes. Je ne puis vous assurer qu'on enregistre toujours les commentaires sur bande sonore, mais je sais qu'on conserve toujours un compte rendu par écrit de ce qui s'est dit. Mais on ne conserve pas de compte rendu par écrit, quand on fait un enregistrement sur bande sonore ou autrement.

M. FISHER: Permettez-moi de soulever un cas hypothétique visant les questions auxquelles on doit quelquefois répondre sur les ondes. Supposons, par exemple, qu'une personne s'oppose à une question qu'on lui adresse. Il peut arriver qu'elle soit le porte-parole d'une autre personne ou d'une association quelconque et qu'elle hésite à émettre une opinion sur une question de nature politique ou de nature ethnique. Avez-vous toujours soin de donner aux personnes dans cette situation assez de temps pour élaborer leur réponse? Songez-vous aussi à fournir l'occasion aux associations en cause de se disculper des accusations ou des injures qu'on aurait pu leur adresser?

M. JENNINGS: Oui, monsieur Fisher, je puis vous assurer que nous y réfléchissons très sérieusement. Cela ne veut pas dire, toutefois, que nous mettrons des périodes de temps à la disposition des personnes ou des associations en cause.

M. PRATT: Sur quel critère la Société Radio-Canada se fonde-t-elle pour répartir équitablement les périodes de temps consacrées aux questions controversées? Se base-t-on sur l'importance relative du groupe de personnes qui préconisent telle ou telle opinion, et accorde-t-on alors à chacun chance égale d'émettre son opinion, ou essaie-t-on plutôt de donner plus de latitude à la minorité et de mettre plus de temps à sa disposition, de façon à se montrer équitable envers les minorités?

M. JENNINGS: Voulez-vous parler des émissions de nature politique?

M. PRATT: Je peux parler de toutes les questions controversées, y compris les émissions de caractère politique.

Le PRÉSIDENT: Si c'est ainsi, vous devrez donc attendre que nous en venions aux émissions de nature politique.

M. JENNINGS: Je crois que cette question est comprise dans la déclaration générale qui apparaît au paragraphe *b*), à la page 8, et qui porte ce qui suit:

Présentation égale et loyale de tous les principaux points de vue.

M. PRATT: A-t-on voulu dire par l'expression "égale" qu'on devrait consacrer autant de temps à la présentation d'opinions contraires, soit une démarcation nette de 50 p. 100 dans chaque cas?

M. JENNINGS: Il n'est fait mention que de "présentation égale et loyale".

M. PRATT: Vous en tenez-vous aussi à cette ligne de conduite en ce qui concerne les affaires internationales, où il se mêle souvent des intérêts tout à fait opposés?

M. JENNINGS: J'ai déclaré auparavant, si je ne fais erreur, qu'il n'est pas toujours possible de procéder à une répartition égale et équitable à l'égard de plusieurs de ces questions. Le mieux que nous puissions faire, à mon avis, est de donner à chaque partie chance égale et équitable d'exprimer son point de vue.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. OUIMET: On peut être obligé quelquefois de faire une répartition "rigoureusement équitable" du temps mis à la disposition de chacun, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une question controversée, comme un différend syndical. Dans un cas comme celui-là, nous verrions à mettre des périodes de temps d'égale longueur à la disposition du patronat et du syndicat, pour leur permettre d'exprimer leur point de vue respectif.

M. PRATT: Je crois que, dans le Québec, les principaux groupes ont des opinions politiques tout à fait opposées. Je me demande donc si les périodes de temps mises à leur disposition seraient d'égale longueur. La réponse que vous venez de nous donner semble indiquer que c'est là votre ligne de conduite.

M. PICKERSGILL: Permettez-moi, monsieur le président, de poser une autre question à ce sujet, qui, je le crois, répondra à la question de M. Pratt. M. Jennings pourrait-il nous dire comment se répartit actuellement le temps mis à la disposition des différents partis politiques à l'émission *Nation's Business?*

M. JENNINGS: Si vous me le permettez, j'en viendrai tout de suite à la répartition du temps mis à la disposition des partis politiques, si c'est bien là le sens de la question que m'a posée en premier lieu M. Pratt. Je dois dire, en effet, que nous nous en tenons à une répartition établie qui n'est pas la même pour tous. Cette répartition se fait de la manière suivante: supposons, par exemple, que nous ayons une série de 10 émissions de caractère politique. Le temps disponible est réparti entre les différents partis admissibles, d'après une proportion mathématique établie. Autant que je sache, cette proportion a toujours semblé convenir aux partis avec lesquels nous nous sommes réunis pour en discuter.

M. PRATT: Je crois que, au sens strict, ma question a une plus grande portée que cela. Les questions qu'on vient de vous poser s'intéressent à des points particuliers, tandis que la mienne concerne les émissions de caractère politique présentées dans le Québec.

M. JENNINGS: A mon avis, M. Ouimet vient de nous signaler un des aspects importants de votre question. S'il se présentait une question controversée, comme le grève du rail, par exemple, nous nous sentirions tenus en quelque sorte de donner au public desservi par la Société l'occasion d'entendre les deux côtés de la question. Lors de cette grève nous avons réparti à parts égales le temps alloué à chacune des parties et, si je m'en souviens bien, il y a eu un tirage au sort pour savoir lequel des deux groupes prendrait la parole

le premier. Lorsqu'il s'est agi de régler tous les détails de la mise en ondes, nous avons même jugé bon de faire en sorte que le groupe qui devait prendre la parole en second lieu ne puisse entendre ce qu'avait à dire le premier groupe, car nous étions d'avis que cela n'aurait pas été équitable envers celui-ci.

M. JOHNSON: Est-ce là, monsieur Jennings, la ligne de conduite que vous suivez pour les reportages? Supposons, par exemple, qu'il se produit une grève et qu'il y ait des escarmouches. Les reporters que vous envoyez sur les lieux reçoivent-ils des directives de la Société voulant qu'ils recueillent les deux versions de l'incident?

M. JENNINGS: Oui. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, lorsque nous discutons la diffusion des nouvelles, nous nous en remettons dans une bonne mesure aux deux grandes agences de nouvelles pour ce qui est de recueillir les nouvelles. Mais nous avons aussi nos propres reporters, et ils sont tenus de se conformer aux directives les obligeant à se montrer équitables à cet égard.

M. JOHNSON: Reçoivent-ils des directives écrites des dirigeants de la Société à ce sujet?

M. JENNINGS: Je crois que, si vous vous donnez la peine de consulter le "bréviaire" des reporters que nous avons étudié pendant une couple de jours, vous verrez que ces questions y sont traitées à fond et en détail.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous, messieurs, que nous passions au paragraphe n° 2 qui traite à l'apparition répétée de commentateurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous voulez faire une brève déclaration à ce sujet, monsieur Jennings, n'est-il pas vrai?

M. JENNINGS: Non, je ne désire pas faire de déclaration.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser au sujet du paragraphe n° 2? Sinon, nous passerons au paragraphe n° 3 qui porte sur la manière d'équilibrer les opinions.

M. PICKERSGILL: J'aimerais à poser une question au sujet du paragraphe n° 3, monsieur le président.

M. JENNINGS: Voulez-vous me permettre alors de vous donner auparavant quelques renseignements au sujet du paragraphe n° 3, à tire d'introduction?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. JENNINGS: Il s'agit d'une déclaration qui porte sur le choix des conférences, des conférenciers et des sujets. Voulez-vous me permettre de vous en donner lecture?

Le PRÉSIDENT: Mais certainement.

M. JENNINGS:

1) Dans le domaine des affaires publiques, le choix des sujets est très souvent déterminé par les événements qui se passent tant sur la scène nationale que sur la scène internationale.
2) Parfois l'émission aura pour objet des recherches qui ont cours dans une université, ou encore certaines initiatives de ministères gouvernementaux, d'entreprises commerciales ou autres.
3) Réalisateurs et organisateurs d'émissions procèdent de bien des façons différentes pour choisir des conférenciers:
   a) Ils peuvent arrêter leur choix sur des personnes faisant autorité dans une matière et qui sont bien connues de ceux qui sont au courant du sujet traité, et

b) Sur des journalistes ou des commentateurs qui ont le don de rendre des questions complexes compréhensibles au grand public,

c) Les réalisateurs affectés aux différentes régions du Canada s'emploient à entrer en relations avec des bons conférenciers de leur région respective; ainsi chaque secteur du pays est-il bien représenté.

d) Aux mêmes fins, la Société dirige des bureaux à Londres, à New York et à Paris, qui peuvent s'assurer le concours des conférenciers de ces grandes villes et des régions avoisinantes. De plus, Radio-Canada a accès à la matière d'émissions des réseaux d'autres pays.

e) Souvent, des conférenciers éventuels proposent de traiter des sujets dont ils ont une connaissance particulière, et le personnel de la Société étudie alors leurs propositions. Nombre de conférenciers ont été invités au micro par suite d'offres de cette nature.

f) Pour faire en sorte qu'on présente tous les points de vue possibles d'une question controversée, les réalisateurs d'émissions sur ces affaires publiques étudient sans cesse les divers aspects de la question en cause, et si une importante manière de voir n'a pas été exposée, ils cherchent à trouver des personnes qui, vraisemblablement, partageraient ce point de vue. Bien entendu, c'est ainsi qu'on procède pour organiser les discussions de groupe.

g) On consulte habituellement une grande variété de personnes et d'organismes pour essayer de trouver les conférenciers les plus éloquents et les mieux renseignés sur un sujet donné.

4) Quand un conférencier accepte de prêter son concours à une série d'émissions, le personnel chargé de la mise en ondes lui aide à rendre son exposé aussi efficace que possible. Le rôle du réalisateur n'est pas de lui suggérer quoi dire, mais plutôt de lui aider à charpenter son texte, à l'écrire aussi clairement que possible et à en assurer la meilleure présentation.

5) Les conférenciers qui réussissent le mieux à traiter un sujet à la radio ou à la télévision peuvent être invités de nouveau à parler sur les ondes, s'ils sont versés dans d'autres sujets d'intérêt général. Par ailleurs, ceux dont les données ne sont pas trop exactes ou qui parviennent difficilement à s'exprimer ont peu de chances d'être invités de nouveau.

6) Le succès des émissions et celui des personnes qui y prêtent leur concours fait l'objet d'une constante évaluation—de la part du réalisateur, d'un planiste du bureau des émissions nationales appelé "organisateur d'émissions", du surveillant du service en cause, du contrôleur des émissions et de la direction de la Société en général.

M. PICKERSGILL: J'aimerais poser une question, monsieur le président, que j'adresserai aussi bien à M. Jennings qu'à M. Ouimet. Pouvez-vous nous dire, messieurs, si vous avez eu connaissance, pour l'avoir vu vous-même ou en avoir entendu parler, d'un écrit rédigé ou souscrit par certains parlementaires au sujet du manque d'équilibre dans le choix des conférenciers ou commentateurs au réseau français?

M. JENNINGS: Pour ma part je n'en ai pas eu connaissance.

M. OUIMET: Moi non plus. De fait, j'ai lu cela dans le hansard, il y a quelques jours, et j'en ai été assez étonné. Je ne connais pas l'existence de pareil document.

M. PICKERSGILL: Merci.

M. FISHER: Je ne voudrais pas ici exprimer d'opinion personnelle sur votre façon d'élaborer cette catégorie d'émissions. Mais vous avouerez, monsieur Jennings, que les émissions de la radio sur les questions de controverse et les échanges d'opinions sont bien mieux réussies que celles de la TV. Vous recueillez bien plus facilement, de tous les coins du pays, les différents points de vue.

M. JENNINGS: C'est que, monsieur Fisher, nous avons bien plus d'expérience à la radio. Nos méthodes et nos techniques sont encore à l'étude pour ce qui est de la TV. Mais à première vue, je suis porté à partager votre avis. Dans le moment, à cause d'une plus longue expérience et parce que les gens se présentent plus volontiers devant le micro que devant l'écran, la radio est un moyen moins difficile.

M. FISHER: Je voudrais vous demander, à ce propos, pourquoi la TV ne peut nous offrir plus d'émissions de controverse et d'échanges d'opinion venant d'endroits comme Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton et Calgary?

M. PICKERSGILL: Et de Saint-Jean...

M. FISHER: Il n'est rien de plus décourageant, pour les gens qui vivent en dehors des sphères métropolitaines, que cette concentration à Montréal et Toronto.

M. PRATT: N'est-ce pas dû au fait que la TV, de par sa nature, se concentre plus naturellement dans ces deux grands centres de réalisation?

M. JENNINGS: En effet, cette tendance existe parce que la TV présente plus de difficultés mécaniques. C'est justement un état de choses que nous cherchons à "collecter"...pardon, à corriger. Puisque j'ai parlé de "collecte", j'en profite pour mentionner la question des déboursés. Comment pourrions-nous réunir les fonds qu'exigerait une telle proposition? Cela coûterait joliment cher de "tourner" le réseau pour capter des émissions très lointaines.

Pour l'émission "Citizens Forum", je vous ferai remarquer que nous nous servons d'un film. A mon avis, cependant, le film n'a pas l'animation d'une émission en direct, même si mes collègues ne partagent pas tous cet avis.

J'ai parlé de difficultés mécaniques. A la radio, il suffit de presser un bouton pour capter Vancouver et Saint-Jean en une seule et même émission. Ce n'est pas très éreintant, de pousser un bouton.

M. FISHER: Les émissions manquent d'équilibre parce que, à cause de cet état de choses, elles s'occupent trop des affaires internationales qui, je l'admets, peuvent intéresser les habitants des centres métropolitains; mais elles négligent les affaires nationales.

M. JENNINGS: Parlez-vous de la TV?

M. FISHER: Oui. Malgré les difficultés, n'y aurait-il aucun moyen d'entendre des commentaires et des controverses venant d'ailleurs que de Montréal et Toronto?

M. PRATT: Prétendez-vous que les habitants de ces deux grandes villes s'intéressent plus aux événements internationaux qu'aux affaires du pays?

M. FISHER: Non, mais on a cette tendance. Et aussi cette autre, qui m'a été révélée par certains de vos réalisateurs; il s'agit de la concurrence des réseaux américains. Les réalisateurs sont d'avis qu'ils doivent orienter leur programme en vue de faire face à la concurrence et oublier le reste. Ce qui, évidemment, cause une grande lacune dans nos émissions.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question, monsieur McGrath?

M. MCGRATH: A propos des frais d'inversion du réseau, la société Radio-Canada ne pourrait-elle se servir de ruban magnétique ou de l'audio-transmission pour recueillir l'opinion de tous les coins du pays?

M. JENNINGS: En effet, il y a différents moyens d'y parvenir.

M. MCGRATH: Et vous les avez adoptés?

M. JENNINGS: A l'occasion d'une couple de discussions. C'est une technique de cinéma combinée à la vidéo en direct; en d'autres termes, le processus consiste à établir un circuit sonore direct avec les participants.

M. MCGRATH: C'est précisément ce que je voulais savoir.

M. JENNINGS: Et lorsque ces gens apparaissent de chaque coin du pays, ils sont photographiés au moment même où ils répondent. Plus tard, le film et la piste sonore sont synchronisés. Nous obtenons alors un enregistrement magnétique de la discussion en direct. Ce n'est, en somme, que la piste sonore d'un film qui a photographié tous les participants.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous du nouveau ruban magnétique, monsieur McGrath?

M. MCGRATH: Non. Je crois que ce serait un procédé très coûteux, presque aussi coûteux que l'inversion du réseau.

M. JENNINGS: Je ne saurais dire; j'imagine que oui.

M. MCGRATH: Pour éclaircir ce point, ne pourriez-vous, lorsque vous voulez recueillir des échanges simultanés d'opinion par une discussion publique à travers tout le pays, enregistrer sur ruban magnétique la voix de chaque participant à mesure qu'elle vous arrive? Vous pourriez ensuite l'adapter en piste sonore au film qui aura photographié ce monsieur et présenter à l'écran cette superposition.

M. JENNINGS: Ne croyez-vous pas que nous obtiendrions là une émission très monotone?

M. MCGRATH: De toute façon, ces émissions sont plutôt assommantes. . .

M. PICKERSGILL: Les émissions de controverse sont ennuyeuses.

M. FISHER: Monsieur le président, j'aurais une question supplémentaire à poser. J'ai été fort édifié de l'hospitalité que vous avez offerte à la TV à M. Smallwood et à M. Ladd, lors des discussions de Terre-Neuve. J'ai trouvé la controverse fort intéressante et même passionnante.

M. JENNINGS: Ce n'était qu'un film.

M. FISHER: Ne pourrions-nous faire la même chose pour des programmes du genre de "Viewpoint"? Après tout, la semaine dernière on nous a servi quelques bribes d'un programme qui ne circule d'ordinaire que dans l'Ontario.

M. JENNINGS: Et quel est ce programme?

M. FISHER: Je parle de "Preview Commentary".

M. JENNINGS: Nous le canalisons au-delà de l'Ontario.

M. FISHER: Mais pas dans l'Ouest.

M. JENNINGS: Oh! mais si!

M. FISHER: Vraiment! Je ne croyais pas qu'il allait si loin.

Le PRÉSIDENT: Peu importe.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): M. Fisher nous parle fort longtemps d'un programme qu'il ne semble connaître que très peu.

M. FISHER: Je sais tout de même qu'il atteint les postes situés à la tête des grands Lacs et plus à l'est.

Le PRÉSIDENT: Et quelle est votre question?

M. JENNINGS: C'est justement cet état de choses que nous cherchons à corriger. Nous reconnaissons cette tendance à concentrer les émissions vers les endroits les plus accessibles, mais elle est motivée par des raisons d'ordre économique. Nous nous efforçons de prolonger le réseau aussi loin que possible.

M. FISHER: En d'autres termes, vous admettez vos faiblesses.

M. JENNINGS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Oui et je crois qu'elle arrive à propos. Une fois qu'on a chargé tel et tel administrateur de Radio-Canada de la surveillance d'un programme particulier, s'enquiert-on de ses convictions politiques?

M. JENNINGS: Pas que je sache. Je dirais plutôt que nous étudierions sérieusement le cas, si jamais il était prouvé que ses idées politiques gouvernent la façon dont il s'acquitte de ses fonctions.

M. CHAMBERS: Il y a peut-être là un point névralgique. Ne serait-il possible (remarquez que je n'impose aucunement mon point de vue) que par manque de surveillance des groupes d'une même idéologie politique se soient formés? Comme question supplémentaire, ne serait-il pas naturel que ces groupes se rencontrent plus souvent avec des gens qui pensent comme eux?

M. JENNINGS: Excusez-moi si je ne réponds pas directement...

M. CHAMBERS: Par idées politiques, je n'entends pas "esprit de parti"; je parle d'une philosophie politique.

M. JENNINGS: Alors, je reviens à la réponse que je m'apprêtais à vous faire. On nous a reproché un certain déséquilibre dans les émissions, en l'attribuant justement à cette influence possible de l'idéal politique de chacun. Je vous assure que personnellement je n'ai jamais rien découvert de tel. Je crois sincèrement que nos gens, nonobstant leur philosophie politique, s'en tiennent strictement à l'éthique imposée par leurs responsabilités, celles que j'ai essayé de décrire dans ces directives et qui sont fondées sur notre ligne de conduite générale.

M. CHAMBERS: Je suis sûr qu'ils font tout leur possible, mais quelques-uns se sont plaints des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir certains points de vue. C'est peut-être qu'ils n'ont pas, jusqu'à un certain point, les contacts voulus.

M. JENNINGS: Qu'ils n'évoluent pas dans certains milieux.

M. CHAMBERS: Justement. Et peut-être serait-il préférable que vos fonctionnaires en cause soient, au point de vue de leur mentalité, moins homogènes, plus variés?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question, monsieur Taylor?

M. TAYLOR: Monsieur Jennings, si vous télévisiez une émission de Toronto comportant trois commentateurs, combien vous en coûterait-il de plus pour que ces commentateurs soient de différentes parties du pays?

M. JENNINGS: Je ne sais trop quel serait le coût additionnel. Il faudrait d'abord tenir compte de la distance; tout dépend dans quelle partie du pays on les choisirait. Si, par exemple, nous en choisissons un à Toronto, l'autre à Saint-Jean et l'autre à Vancouver, M. Gilmore pourrait peut-être nous dire quel serait alors le prix de l'inversion du circuit.

M. GILMORE: Malheureusement, nous n'avons aucune donnée du coût d'une mise en circuit à Saint-Jean.

M. JENNINGS: Parce que cela est trop nouveau.

M. GILMORE: Pour inverser un réseau de TV, il en coûte un certain minimum par heure et il faut payer pour une heure au minimum. De Vancouver, le coût approximatif serait de $2,100; de Winnipeg il serait de $1,100 environ et d'Halifax quelque $700.

Le PRÉSIDENT: Cette réponse vous convient, monsieur Taylor?

M. TAYLOR: Oui.

M. MCGRATH: J'aurais une question supplémentaire. L'inversion du réseau à Saint-Jean coûterait-elle à peu près le double de l'inversion à Halifax?

M. GILMORE: N'ayant pas d'estimation là-dessus, j'hésite à formuler un avis.

M. JENNINGS: D'après les coûts déjà fournis par M. Gilmore, j'estime que les frais additionnels entraînés par le choix d'un commentateur à Vancouver, à Toronto et à Halifax s'élèveraient à $3,000 environ.

M. TAYLOR: Employez-vous la technique du demi-écran, comme la chose se pratique très souvent à la TV aux États-Unis?

M. JENNINGS: Oui. Il me semble que pendant les élections nous avons divisé l'écran en quatre.

M. GILMORE: En effet.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais savoir: est-ce qu'il serait possible d'avoir comme commentateurs un plus grand nombre de gens de la ville de Québec, une ville universitaire? et une capitale?

Deuxième question, sur le sujet de l'équilibre d'opinions. Est-ce que le fait de maintenir, comme commentateur à un programme, le même commentateur qui, pendant trois ans, émet des opinions sur les événements nationaux ou internationaux, n'est pas de nature à nuire à l'équilibre des opinions?

Et, troisièmement, est-ce que Radio-Canada ne devrait pas utiliser plus souvent des commentateurs qui font partie de son personnel régulier? J'ai ici le cas de deux commentateurs qui sont payés $5,000 par année et ne sont appelés à faire des commentaires que très rarement.

(*Traduction*)

M. JOHNSON: Me permettez-vous de faire une petite rectification à l'interprétation? Il s'agit de deux hommes, non d'un seul.

L'INTERPRÈTE: Excusez-moi, j'aurais dû dire: deux hommes.

M. OUIMET: Je dois dire, en réponse à la première question, que nous invitons très souvent des commentateurs de la ville de Québec. Si vous consultez la liste que nous avons fait circuler il y a quelque temps, vous trouverez qu'un bon nombre de personnes de Québec, de l'Université Laval et d'autres sources universitaires, ont participé à nos programmes. De fait, j'ai ici des chiffres qui donnent le nombre de nos commentateurs, du 1er septembre 1956 au 1er mai 1958. Nous avons reçu à Radio-Canada quelque 748 personnes, conférenciers, invités, interviewers, groupes d'étude, présidents de ces groupes sur le réseau français de la radio et de la TV. Je répète: 748 personnes en 21 mois.

M. TREMBLAY: De la ville de Québec?

M. OUIMET: Non, en tout et partout. A la TV de Québec, nous devons tenir compte des frais d'inversion du réseau lorsqu'il s'agit d'y amener des commentateurs. Nous serions enchantés d'en recevoir plus; à la radio nous en avons reçu un grand nombre, soit de Québec même ou de Montréal.

Quant à la seconde question, je ne sais de quel commentateur vous parlez. Au sujet de l'analyse des nouvelles et des affaires internationales, je dirais que si le commentateur se révélait de jugement plus subjectif qu'objectif, comme la chose pourrait fort bien se produire dans plusieurs cas spécifiques, il y aurait danger de déséquilibre. Cependant, si nous pensons tous deux au même commentateur, je ne crois pas que cet homme se soit jamais montré consciemment, subjectif.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je n'ai pas dit à qui je référais.

M. OUIMET: Moi aussi j'ai été journaliste. J'ai fait du reportage pendant des années. J'imagine que, comme tout le monde, j'étais influencé par le milieu où

j'avais grandi, par l'ambiance de ma famille et ainsi de suite; tout de même, cela n'empêche pas un individu de se montrer aussi objectif et impartial que possible.

Quant à la dernière question au sujet des deux commentateurs de notre personnel qui ont un traitement de $5,000, je serais bien reconnaissant à M. Tremblay de me les nommer.

Le PRÉSIDENT: Pas de personnalités, s'il vous plaît.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je ne veux pas faire de personnalités.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): En admettant qu'il serait désirable de garder à proximité des grandes villes les commentateurs des nouvelles quotidiennes, ne serait-il pas possible, lorsqu'il s'agit de matières d'intérêt plus général, comme les enquêtes Gallup par exemple, de choisir un peu plus loin, à travers le pays? En deux circonstances distinctes, je ne vous cache pas que j'ai été assez offusqué de ne voir à la TV, au sujet du drapeau ou de l'hymne national, que des interviews de néo-Canadiens. La scène se passait à Toronto, lors de conversations dans la rue. Il me semble qu'il serait préférable, dans un cas comme celui-ci, de parcourir un peu plus tout le pays afin d'obtenir une opinion plus générale.

M. JENNINGS: Je ne sais de quelle émission vous parlez. Tout ce que je puis offrir, en réponse, c'est de vous rappeler les difficultés que nous présente la TV qui n'est pas un moyen flexible. Il est assez difficile tout de même de se fonder sur une unique émission. A la radio, nous avons tout fait pour atteindre, et le plus loin possible, l'opinion publique. Nous arriverons à le faire à la TV, mais dans le moment nous ne le pouvons qu'aux endroits que les limites de notre installation nous permettent d'atteindre. Dans certains cas, c'est absolument impossible, sauf pour les émissions d'ordre général.

M. MCGRATH: Je crois que M. Bell songeait à une émission de *Tabloid* il y a quelques mois.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Naturellement un programme comme *Tabloid* tombe inévitablement dans cette catégorie.

M. PICKERSGILL: Existe-t-il vraiment un autre programme de la catégorie de *Tabloid*?

M. PRATT: Je crois que M. McGrath a fait une excellente proposition. Il serait peut-être plus utile de se servir d'un ruban magnétique pour les images immobiles, les graphiques, les cartes et autre matériel du genre. On pourrait les exposer à Montréal ou à Toronto et tout le monde du pays aurait la chance d'exprimer son opinion sans entraîner ces énormes dépenses d'inversion de réseau ou d'équipes spéciales. N'y aurait-il pas moyen d'adopter cette proposition?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Jennings?

M. JENNINGS: Nous le faisons déjà, en petit.

M. PRATT: Mais comme pratique générale?

M. JENNINGS: Nous pouvons certainement étudier cette proposition.

M. PRATT: Après 45 minutes de discussion, nous aboutissons à quelque chose.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnson j'ose espérer que vous avez une question très courte qui n'exige qu'une réponse très courte?

M. JOHNSON: Très courte, monsieur le président.

(*Texte*)

M. JOHNSON: J'ai ici une question courte. Il me faudrait une réponse directe à une question directe. Est-il vrai, monsieur Ouimet ou monsieur Jennings, qu'il

y a à Ottawa comme à Montréal une liste noire de journalistes qui ne doivent pas être invités à faire des commentaires sur les ondes de Radio-Canada?

M. JENNINGS: Non.

Le PRÉSIDENT: Voilà une réponse directe.

M. JOHNSON: Me permettez-vous de poser une question directe supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Si elle est courte.

M. JOHNSON: Très courte et très directe.

(*Texte*)

N'est-il pas vrai que c'est le cas de M. Pierre Chaloult, du journal *Le Droit*, d'Ottawa?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit là de personnalités et vous n'êtes pas tenu de répondre, monsieur Jennings.

M. TREMBLAY: Il s'agit d'un fait.

M. JENNINGS: Il n'existe aucune liste noire.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous proposé l'ajournement, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: En effet, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous reprendrons la séance à trois heures, demain après-midi, dans cette même salle.

ARTICLE B-1 APPENDICE "A"

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE LA RADIODIFFUSION

ÉMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ-RADIO-CANADA, SERVICE DES NOUVELLES, DÉPENSES ET PERSONNEL—1955-1958

(En milliers de dollars)

Endroit	Année terminée le 31 mars	Traitements et salaires	Radio-journal	Production et distribution de films	Autres dépenses	Total	Nombre d'employés	Imputation à	
								Radio	Télévision
Téléjournaux, émissions nationales	1956	163	165	330	331	989	26	—	989
	1957	207	191	450	407	1,255	41	—	1,255
	1958	269	252	487	436	1,444	44	—	1,444
Saint-Jean	1956	28	29	—	—	57	5	57	—
	1957	36	29	—	—	65	6	65	—
	1958	37	30	—	—	67	6	67	—
Halifax	1956	50	28	22	16	116	7	52	64
	1957	56	29	60	30	175	9	43	132
	1958	55	29	37	75	196	9	38	158
Montréal	1956	132	70	58	29	289	27	84	205
	1957	171	70	64	20	325	36	107	218
	1958	201	74	55	38	368	41	110	258
Toronto	1956	94	33	—	12	139	18	122	17
	1957	120	28	—	10	158	23	125	33
	1958	127	28	—	9	164	22	134	30
Ottawa	1956	13	—	7	11	31	2	6	25
	1957	17	—	11	15	43	2	9	34
	1958	23	—	13	27	63	4	13	50
Winnipeg	1956	43	28	10	5	86	9	48	38
	1957	56	28	2	5	91	10	56	35
	1958	58	28	—	7	93	10	62	31
Vancouver	1956	60	29	66	33	188	11	57	131
	1957	76	38	102	50	266	14	62	204
	1958	89	40	110	29	268	15	66	202
TOTAL	1956	583	382	493	437	1,895	105	426	1,469
	1957	739	413	689	537	2,378	141	467	1,911
	1958	859	481	702	621	2,663	151	490	2,173

NOTA: Les chiffres ci-dessus représentent la dépense imputable directement, selon l'objet, au Service des nouvelles. Il n'y est pas tenu compte des frais généraux de surveillance et d'administration.

23 juin 1959.

SERVICES D'INFORMATION

Publications 1957–1958

Titre	Nombre d'exemplaires	Objet	Coût	Recettes
Publications en anglais				
"Writers' Market Information"	4,000	Fournir aux écrivains des renseignements relatifs aux exigences de la Société Radio-Canada en ce qui concerne les textes destinés à la radio et à la télévision ainsi qu'aux divers honoraires qui sont offerts pour ces textes	253	
"Long Life and Good Health"	8,000	Réimpression de textes sur la gérontologie à l'intention des groupes qui s'occupent du soin des vieillards	850	
"TV and Radio Writer"	4,600	Bulletin dactylographié qui est envoyé trois ou quatre fois par année à ceux qui écrivent pour la radio et la télévision afin de les encourager à soumettre plus de textes	494	
"Young Canada Listens" (manuel et dépliant)	96,000	Fournir aux instituteurs des renseignements supplémentaires en vue des émissions dont ils se servent en classe	7,998	
"Stratford Music Festival" 1957	7,500	Annoncer une série de concerts diffusés du Festival de Stratford	243	
"Farm Forum" (dépliants pour l'année 1957–1958)	60,000	Fournir à l'avance un horaire des émissions agricoles aux personnes et aux groupes intéressés	767	
"Citizens' Forum" 1957–58 (dépliants)	100,000	Fournir un horaire des émissions et des renseignements de base aux universités, aux organismes d'éducation et aux personnes qui projettent d'organiser des groupes en vue d'écouter cette émission et d'en discuter	1,119	
"Kindergarten of the Air" (dépliants pour l'année 1957–1958)	5,000	Fournir les mêmes renseignements spécialisés que le "Farm Forum" et le "Citizen Forum"	120	
"In Reply" (dépliants)	500	Informer les 500 correspondants réguliers de "In Reply" que l'émission revenait sur les ondes	59	
"CBC Religious Programs" (dépliants)	20,000	Publicité destinée spécialement aux émissions religieuses régulières et aux émissions spéciales diffusées au cours de la saison	374	
"Meet Your CBC Farm Commentators" (dépliants)	5,000	Feuillet de 4 pages destiné à faire connaître la personnalité de nos commentateurs des émissions agricoles. Ce feuillet a été distribué lors du Concours international de labour	109	
"The Vision of William" (dépliants)	2,100	Réimpression d'un article du "CBC Times" au sujet de cette émission de la série "Wednesday Night" qui intéresse spécialement les groupes dont le nom est sur la liste des émissions religieuses	66	

Titre	Nombre d'exemplaires	Objet	Coût	Recettes
"Canadian TV Is Worth It!" (brochures)	1,500	Résumé d'un discours du président, M. J. A. Ouimet, distribué au public en général ainsi qu'aux journaux	88	
"It's Nursery School Time" (dépliants)	10,000	Fournir un horaire des émissions aux groupes et aux personnes qui s'intéressent spécialemtnt aux émissions de télévision pour les enfants d'âge pré-scolaire	267	
"Is There A Writers' Clique In Toronto?" (dépliants)	300	Réimpression d'un article du "CBC Times" dont on se sert à titre d'information dans la correspondance entre le Bureau des textes et les écrivants	26	
"An Introduction to Geology" (dépliants)	12,000	Fournir à l'avance des renseignements, un horaire et des explications de base aux groupes et aux personnes qui s'intéressent à la série "University of the Air"	642	
"Philosophy In The Mass Age"	2,200	Liste de livres fournie aux personnes qui désirent faire des lectures supplémentaires relativement à la série "University of the Air"	185	
CBC Times (Édition de l'Est, édition des Prairies et édition du Pacifique)				
Circulation hebdomadaire moyenne				
—abonnements	23,846	Fournir des renseignements et des explications de base aux journaux de langue anglaise (quotidiens et hebdomadaires), aux postes de radio et de télévision affiliés aux réseaux anglais, au personnel des réseaux anglais, aux auditeurs et aux téléspectateurs intéressés ainsi qu'aux agences de publicité	6,736 (coût annuel de l'impression et de la gravure)	31,332
—exemplaires distribués gratuitement à certaines personnes et aux membres du personnel	8,333			
		TOTAL (publications en anglais)	$ 100,396	
Publications en français				
Éducation des adultes et affaires publiques				
—Édition d'été	25,000	Ces brochures renferment des horaires de toutes les émissions qui se rapportent à l'éducation des adultes et aux affaires publiques. Ils comprennent des explications de base sur chaque série et des renseignements spécifiques sur chaque émission. Le but principal de ces brochures est de fournir à l'avance des renseignements aux personnes et aux groupes de personnes qui s'intéressent particulièrement aux affaires publiques et à l'éducation des adultes	6,150 (y compris l'affranchissement et le travail artistique)	
—Édition d'automne et d'hiver	35,000			
—Édition du printemps	35,000			

"Émissions agricoles".....	35,000	Ces brochures renferment des horaires des diverses émissions agricoles qui sont diffusées au cours de l'année et leur but est de fournir à l'avance des renseignements aux groupes intéressés.....	700	
"Règlements du Concours de la chanson canadienne"	2,300	Ces règlements pour le "Gala de la Chanson canadienne" sont fournis aux personnes qui en font la demande. Ce concours, organisé en vue de trouver la meilleure chanson populaire originale se termine par une émission à grand déploiement au cours de laquelle les gagnants sont proclamés et les meilleures chansons interprétées...	500	
"La Semaine à Radio-Canada"				
Circulation moyenne hebdomadaire				
—abonnements.....	5,593	Fournir des renseignements et des explications aux journaux de langue française (quotidiens et hebdomadaires), aux postes de radio et de télévision affiliés aux réseaux français, au personnel des réseaux français, aux auditeurs et aux téléspectateurs intéressés ainsi qu'aux agences de publicité.....	37,440 (coût annuel de l'impression et de la gravure)	9,360
—exemplaires distribués gratuitement à certaines personnes et aux membres du personnel.....	3,407			
		TOTAL (publications en français)..... $ 44,790		
		TOTAL DES DÉPENSES ET RECETTES AFFÉRENTES AUX PUBLICATIONS..	145,186	40,692

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

STATISTIQUE DU PERSONNEL

Radio et services intégrés

1er avril 1955

	Bureau principal	Terre-Neuve				Provinces Maritimes				Québec			Ontario			Provinces des Prairies			Colombie-Britannique		Bureaux à l'étranger	
		Saint-Jean	Corner Brook	Gander	Grand Falls	Halifax	Sackville	Sydney	Moncton	Montréal	Québec	Chicoutimi	Toronto	Ottawa	Windsor	Winnipeg	Edmonton	Régina	Vancouver	Prince-Rupert	New York	TOTAL
DIRECTION																						
Agents exécutifs	2																					2
Chefs et sous-chefs, de division	12									2			2									16
Agents régionaux		1				1				1			1			1			1			6
Directeurs de station			1	1	1			1	1	2	1	1		1	1		1	1	1	1		15
ÉMISSION																						
Administrateurs des émissions	3					2			1	7			17	1	1	2	1		1			36
Réalisateurs		3				6				36	2		44	2		11	1	1	10	1		117
Commentateurs	1	2				2				1			3			2		1	3			15
Annonceurs		6	4	4	3	5		4	4	21	4	3	16	7	3	12	5	5	10	4		120
Rédacteurs de nouvelles		5				4				11			16		1	5			6			48
Adjoints de production et d'émission—Rédacteurs de textes à continuité										5			12			1			2		1	21
Musicothécaires, copistes et commis						3			1	12	1		10	2		3			2			34
SERVICE COMMERCIAL																						
Surveillants et représentants										7			8			1			1			17
SERVICES DE PRESSE ET D'INFORMATION																						
Représentants des Services de presse et d'information	3					1				10			9			1			3			29
SERVICES TECHNIQUES																						
Chefs des services techniques	1	1					1			16			2			1			1			23
Ingénieurs										43			2									45
Architectes et dessinateurs										21												21
Techniciens et opérateurs		12	1	1	1	15	7	6	5	83	11	8	57	15	8	42	8	8	21	2		312
Monteurs électriciens et machinistes										25			3									28
Gardes-magasins et commis aux magasins	2	1				1				26			13			5			5			53
Préposés aux studios et aux immeubles							1			7		1	8		1	3	1	1	1			24

SERVICES ADMINISTRATIFS																						
Agents du personnel et agents d'administration	8	1				1				4			4			1			1			20
Représentants du trésorier						1				2			2	1		1			1			8
Secrétaires et sténographes	61	3	1	1	1	4	1	1	1	59	1	1	51	2	1	6	2	1	8	1		207
Commis	176	8				11	1	2	4	215	3	2	169	10	3	24	6	5	37	1		676
Réceptionnistes, standardistes et télétypistes	4	3				3		1	2	19	3	1	17	4	1	5	1	1	9			74
Aides de bureau	9					1				19			16	1		1			4			51
AUTRES EMPLOYÉS	18									6			5			2						31
TOTAL	300	46	7	7	6	61	11	15	19	660	26	17	487	46	20	132	26	24	128	10	1	2,049

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

STATISTIQUE DU PERSONNEL

1er avril 1955

	TÉLÉVISION						
	Halifax	Montréal	Ottawa	Toronto	Winnipeg	Vancouver	TOTAL
DIRECTION							
Directeurs et directeurs adjoints	1	2	1	2	1	2	9
ÉMISSIONS							
Administrateurs des émissions	2	7	1	9	2	2	23
Réalisateurs	2	37	2	37	3	6	87
Annonceurs	2	7		9	3	2	23
Réalisateurs-coordonnateurs et adjoints de production	4	17	5	29	3	6	64
Script-assistantes	3	33	2	33	3	5	79
Monteurs et monteurs adjoints	7	21	2	71	7	8	116
Caméramans et photographes	2	4	1	6	1	3	17
Cinémathécaires et cinémathécaires adjoints	2	3		9	2	2	18
Rédacteurs de nouvelles et dactylos	4	10	1	21	3	4	43
SCÉNOGRAPHIE ET SERVICES SCÉNIQUES							
Chefs de la scénographie et des services scéniques		4		4		1	9
Décorateurs et décorateurs adjoints		15		20	2	2	39
Illustrateurs et illustrateurs adjoints	1	16	1	13	2	2	35
Peintres-décorateurs		11		12		2	25
Peintres		10		12			22
Menuisiers		22		26		2	50
Accessoiristes		31		20		1	52
Machinistes	1	45	2	69	1	4	122
Préposés aux accessoires et aux entrepôts		16		12			28
Maquilleurs	1	8		7	1	1	18
Costumiers		19		21		1	41
SERVICES TECHNIQUES							
Chefs techniciens	1	3	1	4	1	1	10
Réalisateurs techniques	1	11	2	14	3	2	33
Techniciens	19	122	24	156	26	33	380
Techniciens adjoints de télévision et apprentis	1	57	4	31	3	6	105
Gardes-magasins	1	7		8			16
Préposés aux immeubles et aux studios	1	1				1	3

	SERVICE INTERNATIONAL					
	Montréal	Sackville	Ottawa	Toronto Vancouver	Londres New York	TOTAL
DIRECTION						
Agents régionaux	1					1
ÉMISSIONS						
Administrateurs des émissions	18				1	19
Réalisateurs	8		1	2	1	12
Annonceurs-réalisateurs	44					44
Annonceurs	3					3
Rédacteurs de nouvelles et scripteurs	18					18
Adjoints de production et d'émissions	3					3
Traducteurs	13					13
Musicothécaires et commis						
SERVICES DE PRESSE ET D'INFORMATION						
Représentants des Services de presse et d'information	2					2
SERVICES TECHNIQUES						
Chefs des services techniques	1					1
Techniciens et opérateurs	1	7	2			11
Mécaniciens d'entretien		2				2
Gardes-magasins et commis aux magasins		1				1
Préposés aux immeubles et aux studios	2	2				4
SERVICES ADMINISTRATIFS						
Agents d'administration	1					1
Représentants du trésorier						
Secrétaires et sténographes	22		1	2		25
Commis	20					20
Réceptionnistes, standardistes et télétypistes			1			1
Aides de bureau						
TOTAL	157	13	5	4	2	181

SERVICES ADMINISTRATIFS							
Secrétaires et sténographes	9	24	6	50	7	9	105
Commis	13	30	6	56	15	10	130
Réceptionnistes		3	3	4			10
Aides de bureau		4		5			19
Autres employés	2	4	2	12	1	1	22
TOTAL	83	604	66	781	90	119	1,743

RÉCAPITULATION	
Radio et services intégrés	2,049
Service international	181
Télévision	1,743
GRAND TOTAL	3,973

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

STATISTIQUE DU PERSONNEL

Radio et services intégrés

1er avril 1956

		Terre-Neuve				Provinces Maritimes				Québec			Ontario			Provinces des Prairies			Colombie-Britannique		Bureaux à l'étranger		
	Bureau central	Saint-Jean	Corner Brook	Gander	Grand Falls	Halifax	Sackville	Sydney	Moncton	Montréal	Québec	Chicoutimi	Toronto	Ottawa	Windsor	Winnipeg	Edmonton	Regina	Vancouver	Prince Rupert	New York	Londres	TOTAL
DIRECTION																							
Agents exécutifs	3																						3
Chefs et sous-chefs de division	12									2			2										16
Agents régionaux		1				1				1			1			1			1				6
Directeurs de station			1	1	1	1		1	1	2	1	1		1	1		1	1		1			14
ÉMISSIONS																							
Administrateurs des émissions	1					2			1	8			17	1	1	2	1		1		1	1	37
Réalisateurs		3				7				38	2		45	2		12	1	2	10	1			123
Commentateurs	1	1				2				2			2			3	1	1	3				16
Annonceurs		6	5	4	4	8		4	4	21	5	3	16	9	3	16	5	5	13	4			135
Rédacteurs de nouvelles		5				4				13			17		1	6			6				52
Adjoints de production et d'émission Rédacteurs de textes à continuité						2				4			12			5			3		1		27
Musicothécaires, copistes et commis						3			1	17	1		13	2	1	5	1	1	5				50
SERVICE COMMERCIAL																							
Surveillants et représentants						1				7			16	1		2			2				29
SERVICES DE PRESSE ET D'INFORMATION																							
Représentants des services de presse et d'information	3					2				12			13	2		2			2				36
SERVICES TECHNIQUES																							
Chefs des services techniques	1	1				1	1			19			3			1			1				28
Ingénieurs										50													50
Architectes et dessinateurs										24													24
Techniciens et opérateurs		13	1	1	1	14	7	6	5	95	10	9	60	16	8	37	8	8	21	2			322
Monteurs électriciens et machinistes										19			3										22
Gardes-magasins et commis aux magasins	2	1				5				38			23			5			6				80
Préposés aux studios et aux immeubles	1						1			23			24		1	5	1	1	2				59
SERVICES ADMINISTRATIFS																							
Agents du personnel et agents d'administration	8	1				1				5			5			1			1				22
Représentants du trésorier		1				2				2			2	1		2			2				12
Secrétaires et sténographes	72	3	1	1	1	13	1	1	1	69	1	1	78	5	1	13	2	1	12	1			278
Commis	245	7				24	1	2	4	269	2	3	284	17	3	48	5	5	51	2			972
Réceptionnistes, standardistes et télétypistes	5	3				4		1	2	22	3	1	23	4	1	5	1	1	9				85
Aides de bureau	11					3				20			18	1		3			4				60
AUTRES EMPLOYÉS	29									9			8			3							49
TOTAL	394	46	8	7	7	99	11	15	19	791	25	18	685	62	21	177	27	26	155	11	2	1	2,607

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

STATISTIQUE DU PERSONNEL
1er avril 1956

	TÉLÉVISION						
	Halifax	Montréal	Ottawa	Toronto	Winnipeg	Vancouver	TOTAL
DIRECTION							
Directeurs et directeurs adjoints	1	2	1	2	1	2	9
ÉMISSIONS							
Administrateurs des émissions	3	12	1	20	3	4	43
Réalisateurs	3	58	3	44	6	8	122
Annonceurs		10		7			17
Réalisateurs-coordonnateurs et adjoints de productions	5	24	8	39	7	7	90
Script-assistantes	3	56	3	45	5	7	119
Monteurs et monteurs adjoints	11	27	5	94	8	10	155
Caméramans et photographes	3	6	2	8	3	4	26
Cinémathécaires et cinémathécaires adjoints	1	3		15	3	3	25
Rédacteurs de nouvelles et dactylos	3	14	2	26	3	5	53
SCÉNOGRAPHIE ET SERVICES SCÉNIQUES							
Chefs de la scénographie et des services scéniques	4	5		5		2	16
Décorateurs et décorateurs adjoints		34		23	2	4	63
Illustrateurs et illustrateurs adjoints	2	20	1	17	1	2	43
Peintres-décorateurs		21		19	1	3	44
Peintres		16		9	2		27
Menuisiers		33		29	4	3	69
Accessoiristes		54	1	39	2	6	102
Machinistes	2	49	4	89	6	3	153
Préposés aux accessoires et aux entrepôts		37		3			40
Maquilleurs	1	12		7	1	2	23
Costumiers		35		27	1	2	65
SERVICES TECHNIQUES							
Chefs techniciens	2	5	2	5	2	2	18
Réalisateurs techniques	3	15	3	11	3	3	38
Techniciens	37	15	37	188	43	39	495
Techniciens adjoints de télévision et apprentis		67	3	35	4	4	113
Gardes-magasins	1	8	1	9			19
Préposés aux immeubles et aux studios	1	1	1			2	5
SERVICES ADMINISTRATIFS							
Secrétaires et sténographes	5	29	8	50	5	10	107
Commis	4	58	6	57	2	6	133
Réceptionnistes		3	3	4			10
Aides de bureau			2	7			9
Autres employés							
TOTAL	95	865	97	933	118	143	2,251

	SERVICE INTERNATIONAL						
	Montréal	Sackville	Ottawa	Toronto	Londres	New York	TOTAL
DIRECTION							
Agents régionaux	1						1
ÉMISSIONS							
Administrateurs des émissions	17						17
Réalisateurs	9		1	1			11
Annonceurs-réalisateurs	43						43
Annonceurs	3						3
Rédacteurs de nouvelles et scripteurs	16						16
Adjoints de production et d'émission	1						1
Traducteurs	13						13
Musicothécaires et commis							
SERVICES DE PRESSE ET D'INFORMATION							
Représentants des Services de presse et d'information	2						2
SERVICES TECHNIQUES							
Chefs des Services techniques	1						1
Techniciens et opérateurs	1	8					9
Mécaniciens d'entretien		2					2
Gardes-magasins et commis aux magasins		1					1
Préposés aux immeubles et aux studios		2					2
SERVICES ADMINISTRATIFS							
Agents d'administration	1						1
Représentants du trésorier							
Secrétaires et sténographes	16		1	1			18
Commis	22						22
Réceptionnistes, standardistes et télétypistes			1				1
Aides de bureau							
TOTAL	146	13	3	2			164

RÉCAPITULATION	
Radio et services intégrés	2,607
Service international	164
Télévision	2,251
GRAND TOTAL	5,022

STATISTIQUE DU PERSONNEL

RADIO ET SERVICES INTÉGRÉS

DATE: 31 mars 1957

—	Bureau principal—Ottawa	Bureau de Montréal	Bureau de Toronto	Terre-Neuve				Provinces Maritimes				Québec			Ontario			Provinces des Prairies			Colombie-Britannique		Bureau à l'étranger	Total	Grand Total
				Saint-Jean	Corner Brook	Grander	Grand Falls	Halifax	Sackville	Sydney	Moncton	Montréal	Québec	Chicoutimi	Toronto	Ottawa	Windsor	Winnipeg	Edmonton	Regina	Vancouver	Prince Rupert			
DIRECTION																									
Agents exécutifs	4							1																5	
Agents de divisions et agents régionaux	9	2	2	1				1				2			2			1			1			21	
Fonctionnaires supérieurs	12				1	1	1			1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		29	
Autres membres du personnel supérieur	5			1								3			3						1			13	
Employés de bureau de classes supérieures	6											1			1									8	
Préposés à la bibliothèque de référence															5									5	
Employés subalternes d'administration et de bureau	13							1				4			2			2			1			23	104
ÉMISSIONS																									
Directeurs et administrateurs des programmes	4		21					2				7			1			2			1		2	40	
Réalisateurs et organisateurs	1		31	5				9			2	41	2		16	3		12	1	2	12	1		138	
Annonceurs et commentateurs			3	6	5	4	4	11		4	4	38	5	2	22	10	3	18	5	6	16	4		170	
Personnel de la salle des nouvelles			5	6				9				17			17		1	10	2	7	2			172	
Autres employés de la production			6					1				4			5			2			3	1		22	
Musicothécaires et commis								4			1	25	1		20	2	1	6			5			65	
Personnel des services des horaires								3				2			29			17			3			54	
Préposés aux services de réalisation			7									28			14	2	1		3	1	3	2		61	
Employés d'administration et employés de bureau	8		45	5	1	1	1	10		2	2	23	1		1	4	2	8	3	3	11	1		132	754
SERVICES TECHNIQUES																									
Ingénieurs en chef	1	10		1				1	1			2			3	1		1			1			22	
Ingénieurs		40																						40	
Architectes et dessinateurs		22																						22	
Surveillants et instructeurs techniques		2		2				1	1	1	1	9	2	2	9	3	1	4	2	2	3	1		46	
Techniciens et opérateurs		4		9	1	1	1	14	6	5	4	76	7	6	56	10	7	33	7	6	19	1		273	
Monteurs électriciens et machinistes		19													3									22	
Préposés aux achats et aux magasins		36		1				6				16			25	6		5			8			103	
Préposés aux services des horaires												15												15	
Préposés aux studios et aux immeubles	2								1			82		1	27		1	7	1	1	2			125	
Employés d'administration et employés de bureau	3	30		1				2	1		1	8			15	1		2	1		3			68	736

SERVICE DES RECHERCHES ET SONDAGES																									
Surveillants et chefs de service	2										1			1								4			
Spécialistes	7													2								9			
Employés subalternes d'administration et de bureau	17													2								19	32		
SERVICE COMMERCIAL																									
Surveillants et chefs de service			9					1			3				1		1			1		16			
Représentants et représentants adjoints			19								8						1			1		29			
Employés d'administration et employés de bureau			77					5			27				4		5			5		123	168		
SERVICE D'INFORMATION																									
Surveillants et chefs de service	2		2					1			3			4			1			1		14			
Représentants, rédacteurs et scripteurs	2		3					2			9			13	2		4			3		38			
Personnel du bureau des renseignements et réceptionnistes											18			14								32			
Employés subalternes d'administration et de bureau	7							4			14			27	2		5			5		64	148		
RELATIONS AVEC LES STATIONS																									
Surveillants	2										1											3			
Employés subalternes d'administration et de bureau	14										1											15	18		
SERVICES DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION																									
Chefs, directeurs et représentants de service	7							1			1			1	1		1			1		13			
Surveillants et surveillants adjoints	17										5			4			1					27			
Employés aux archives centrales	41			3				5	1	1	1	57	1	1	42	3	1	10	1	1	16		185			
Réceptionnistes, standardistes et télétypistes	6			3				8			3	17	3	1	15	4	1	5	1	1	10		78			
Employés subalternes d'administration et de bureau	48			1				10	1		1	94	1	2	70	2		4		1	8		243	546		
TRÉSORERIE																									
Surveillants et représentants de la trésorerie	14	1						1			2			1	1		1			1		22			
Chefs et chefs adjoints de sections	12	4		1				3			8			7			2			2		39			
Employés subalternes d'administration et de bureau	133	29		4				17		1	1	85	1	1	64	14	1	24	1	1	22		398	459		
TOTAL	398	199	230	50	8	7	7	134	12	15	22	759	25	17	544	77	21	196	27	26	177	11	3		2,965

21574-9—5½

STATISTIQUE DU PERSONNEL

DATE: 31 mars 1957

—	TÉLÉVISION								SERVICE INTERNATIONAL					
	Terre-Neuve	Halifax	Montréal	Ottawa	Toronto	Winnipeg	Vancouver	Total	Montréal	Sackville	Ottawa	Toronto	Total	GRAND TOTAL
DIRECTION														
Directeurs et directeurs adjoints	1	2	1	3	2	1	10							
Employés d'administration seniors	1	2		1	1	1	6							
Employés subalternes d'administration et de bureau	1	4	1	4	1	2	13	29						
ÉMISSIONS														
Directeurs et directeurs adjoints des émissions	2	2	1		2	2	9							
Réalisateurs en chef et réalisateurs	5	71	4	51	7	14	152							
Annonceurs				1			1							
Réalisateurs-coordonnateurs et réalisateurs adjoints	6	33	9	41	8	9	106							
Script-assistantes	6	68	4	50	6	9	143							
Préposés à la diffusion, à la distribution et aux textes		2		4			6							
Autres employés à la réalisation				5			5							
Préposés aux services des horaires		20	1	7			28							
Employés d'administration et employés de bureau	2	31	13	49	4	14	113	563						
SERVICE DU FILM														
Directeurs et surveillants	1	4		7	1	1	14							
Monteurs et monteurs adjoints	13	32	5	111	10	13	184							
Caméramans et photographes	3	9	2	8	2	5	29							
Préposés à la production et au visionnement		2		2			4							
Préposés à l'approvisionnement et à la circulation		6		4			10							
Bibliothécaires et bibliothécaires adjoints	3	2		20	2	2	29							
Employés d'administration et employés de bureau	6	21		56	1	3	87	357						
SERVICE DES NOUVELLES À LA TÉLÉVISION														
Chefs des nouvelles		1		4		1	6							
Rédacteurs		11	2	26		6	45							
Employés d'administration et employés de bureau		7		11			18	69						
DIRECTION														
Agents régionaux									2				2	
Agents d'administration									1				1	
Employés subalternes d'administration et de bureaux									3				3	6
PROGRAMMES														
Surveillants des programmes									4				4	
Chefs de section									16				16	
Réalisateurs									12		2	1	15	
Annonceurs-réalisateurs									42				42	
Annonceurs														
Personnel de la salle de nouvelles									13				13	
Réviseurs des informations									2				2	
Scripteurs									4				4	
Traducteurs									7				7	
Adjoints de recherches aux programmes									1				1	
Employés subalternes d'administration et de bureau									26			1	27	131
SERVICES D'INFORMATION														
Représentants et adjoints									2				2	
Employés subalternes d'administration et de bureau									5				5	7
SERVICES TECHNIQUES														
Ingénieurs en chef et ingénieurs adjoints									2	1			3	
Techniciens et opérateurs										7			7	
Mécaniciens d'entretien										2			2	
Gardes-magasins et commis de magasin										1			1	
Préposés aux immeubles et aux studios										2			2	
Employés subalternes d'administration et de bureau									4				4	19
TOTAL									146	13	2	2		163

SCÉNOGRAPHIE ET SERVICES SCÉNIQUES								
Directeurs et directeurs adjoints	1	4		1	1	1	8	
Surveillants de la scénographie et des services scéniques		9		12		2	23	
Décorateurs et décorateurs adjoints	2	41		28	1	4	76	
Illustrateurs et décorateurs adjoints	3	23	2	23	4	3	58	
Peintres-décorateurs, peintres et aides	3	46		35		11	95	
Menuisiers et aides	3	66		38	4		111	
Accessoiristes	2	33	2	48		3	88	
Machinistes et préposés aux accessoires	6	113	4	115	4	9	251	
Préposés aux entrepôts et chauffeurs		37					37	
Costumiers et préposés aux costumes	2	59		38		3	102	
Maquilleurs	2	19		9		3	33	
Employés d'administration et employés de bureau	2	32		19			53	935
SERVICES TECHNIQUES								
Directeurs et directeurs adjoints	3	2	1	2	2	2	12	
Surveillants et surveillants adjoints	1	5	2	10		4	22	
Réalisateurs et instructeurs techniques	4	19	3	11	5	4	46	
Techniciens	60	187	43	214	47	47	598	
Techniciens adjoints de télévision et apprentis	8	80	3	37	4	7	139	
Préposés aux immeubles et aux studios	2		1			2	5	
Employés subalternes d'administration et de bureau	5	14		8	1	3	31	853
SERVICES DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION								
Réceptionnistes et commis			5				5	5
TOTAL	159	1,119	109	1,113	120	191		2,811

RÉCAPITULATION

Radio et services intégrés	2,965
Service international	163
Télévision	2,811
GRAND TOTAL	5,939

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

STATISTIQUE DU PERSONNEL

Radio et services intégrés

DATE: 31 mars 1958

—	Bureau principal Ottawa	Bureaux de Montréal	Bureaux de Toronto	Terre-Neuve				Provinces Maritimes				Québec			Ontario			Provinces des Prairies			Colombie-Britannique		Bureaux à l'étranger	Total	GRAND TOTAL
				Saint-Jean	Corner Brook	Gander	Grand Falls	Halifax	Sackville	Sydney	Moncton	Montréal	Québec	Chicoutimi	Toronto	Ottawa	Windsor	Winnipeg	Edmonton	Regina	Vancouver	Prince Rupert			
DIRECTION																									
Agents exécutifs	7																						7	
Agents de divisions et agents régionaux	9	2	2	1				2				2			2			1			1			22	
Fonctionnaires supérieurs	9				1	1	1	1		1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		28	
Autres membres du personnel supérieur	7											4			2						1			14	
Employés de bureau de classe supérieure	7											1			1									9	
Préposés à la bibliothèque de référence												8			6									14	
Employés subalternes d'administration et de bureau	16							2				4			2			2			2			28	122
ÉMISSIONS																									
Directeurs et surveillants des émissions	5		24					4				6			2			2			3		4	50	
Réalisateurs et organisateurs	1		36	7				10			2	43	2		14	3		14	1	2	11	1		147	
Annonceurs et commentateurs			3	7	4	4	4	13		4	5	37	4	3	22	10	3	18	6	6	18	4		175	
Personnel de la salle des nouvelles			4	6				9				18			18			10			8			73	
Autres employés à la réalisation			8					1				4			5			3			3		1	25	
Musicothécaires et commis				1				5			1	26	1		20	2	1	6			5			68	
Préposés aux services des horaires								4				14			32			18			8			76	
Préposés aux Services de réalisation			13									35			13	4	2		1	1	1	2		72	
Employés d'administration et employés de bureau	6		43	6	1	1	1	12		2	2	25	1		1	2	1	10	5	3	9	2		133	819
SERVICES TECHNIQUES																									
Ingénieurs en chef	1	9	3	1				1	1			2			2	1		1			1			23	
Ingénieurs		49																						49	
Architectes et dessinateurs		26																						26	
Surveillants et instructeurs techniques		1	3	2				1	1	1	1	8	2	2	8	3	1	4	2	2	3	1		46	
Techniciens et opérateurs		4	1	9	1	1	1	14	6	5	4	79	7	6	54	11	7	32	7	6	21	1		277	
Monteurs électriciens et machinistes		20													3									23	
Préposés aux achats et aux magasins		20		1				7				22			25	6		5			8			103	

Préposés aux services des horaires...																									
Préposés aux studios et aux immeubles	3							1			122		1	28		1	7	1	1	2		167		
Employés d'administration et employés de bureau	3	36	10	1			2	1		1	7			5	1		2	1		3		73	787	
SERVICE DES RECHERCHES ET SONDAGES																									
Surveillants et chefs de service	2													1								3			
Spécialistes	18										1											19			
Employés subalternes d'administration et de bureau	24										2			3								29	51		
SERVICE COMMERCIAL																									
Surveillants et chefs de service			8	1			1				7				2		2			2		23			
Représentants commerciaux et représentants adjoints			21					1			10						1			1		34			
Employés de l'administration et employés de bureau			79				6				42				4		4			6		141	198		
SERVICES DE PRESSE ET D'INFORMATION																									
Surveillants et chefs de service	4						1				4			5			1			1		16			
Représentants, rédacteurs et scripteurs	2						2				16			19	2		4			5		50			
Personnel du bureau des renseignements et réceptionnistes	1										18			24								43			
Employés subalternes d'administration et de bureau	7						4				12			28	2		5			4		62	171		
RELATIONS AVEC LES STATIONS																									
Surveillants	2										1											3			
Employés subalternes d'administration et de bureau	15										1											16	19		
SERVICES DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION																									
Chefs, directeurs et représentants de service	6						1				3			2	1		1			1		15			
Surveillants et surveillants adjoints	26			1							7			6			1			1		42			
Employés aux archives centrales	41			4			12	1	1	1	68	1	1	49	3	1	9	1	1	16		210			
Réceptionnistes, standardistes et télétypistes	5			3			8			2	20	3	1	14	5	1	5	1	1	11		80			
Employés subalternes d'administration et de bureau	53						6	1		1	104	1	2	67	3		6		1	6		251	598		
TRÉSORERIE																									
Surveillants et représentants de la trésorerie	10	1					1				1			2	1		1			1		18			
Chef et chefs adjoints de section	16	4		1			1				9			9			3			3		46			
Employés subalternes d'administration et de bureau	107	30		4			21				74	1		71	16		25			25		374	438		
TOTAL	413	211	258	56	7	7	7	153	12	14	21	870	24	17	566	83	19	204	27	25	192	12	5		3,203

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

STATISTIQUE DU PERSONNEL
31 mars 1958

—	TÉLÉVISION									SERVICE INTERNATIONAL					
	Terre-Neuve	Halifax	Montréal	Ottawa	Toronto	Winnipeg	Vancouver	Total	GRAND TOTAL	Montréal	Sackville	Ottawa	Toronto	Total	GRAND TOTAL
DIRECTION															
Directeurs et directeurs adjoints	2	1	2	1	2	2	1	11							
Employés d'administration de classe supérieure		1	3	1	2	1	2	10							
Employés subalternes d'administration et de bureau		1	4	1	4	1	2	13	34						
ÉMISSIONS															
Directeurs et directeurs adjoints		2	3	2	1	2	1	11							
Réalisateurs en chef et réalisateurs		7	79	4	55	10	13	168							
Annonceurs					2			2							
Réalisateurs-coordonnateurs et réalisateurs adjoints		6	32	9	42	7	8	104							
Script-assistantes		6	75	4	51	7	5	148							
Préposés à la diffusion, à la distribution et aux textes			3		8			11							
Autres employés à la réalisation			9		9			18							
Préposés aux services des horaires			23	2	8			33							
Employés d'administration et employés de bureau			30	13	39		12	94	589						
SERVICE DU FILM															
Directeurs et surveillants		2	4		10	1	1	18							
Monteurs et monteurs adjoints		15	38	5	106	10	11	185							
Caméramans et photographes	1	4	8	4	8	3	5	33							
Préposés à la production et au visionnement			3		4			7							
Préposés à l'approvisionnement et à la circulation			8		4			12							
Bibliothécaires et bibliothécaires adjoints		4	3		18	3	3	31							
Employés d'administration et employés de bureau		8	26		65	8	2	109	395						
DIRECTION															
Agents régionaux										2				2	
Agents d'administration										1				1	
Employés subalternes d'administration et de bureau										2				2	5
ÉMISSIONS															
Surveillants des émissions										4				4	
Chefs de section										16				16	
Réalisateurs										13		2	1	16	
Annonceurs-réalisateurs										44				44	
Annonceurs															
Personnel de la salle de nouvelles										13				13	
Reviseurs des informations										3				3	
Scripteurs										5				5	
Traducteurs										7				7	
Adjoints de recherches aux programmes										1				1	
Employés subalternes d'administration et de bureau										28		1	1	30	139
SERVICE D'INFORMATION															
Représentants et adjoints										2				2	
Employés subalternes d'administration et de bureau										5				5	7

SERVICE DES NOUVELLES À LA TÉLÉVISION								
Chefs des nouvelles		2	1	5		1	9	
Rédacteurs		12	3	25		6	46	
Employés d'administration et employés de bureau		9		14			23	78
SCÉNOGRAPHIE ET SERVICES SCÉNIQUES								
Directeurs et directeurs adjoints	2	4		2	1	1	10	
Surveillants de la scénographie et des services scéniques	1	11	1	22	1	5	41	
Décorateurs et décorateurs adjoints	3	39		30	3	4	79	
Illustrateurs et décorateurs adjoints	1	25	3	27	3	3	62	
Peintres-décorateurs, peintres et aides	3	49		36	4	3	95	
Menuisiers et aides	3	71		44	4	5	127	
Accessoiristes	2	32		44	4	7	92	
Machinistes et préposés aux accessoires	6	134	4	126	7	8	285	
Préposés aux entrepôts et chauffeurs	2	59					61	
Costumiers et préposés aux costumes	2	54		35	3	1	95	
Maquilleurs	2	17		9	3	3	34	
Employés d'administration et employés de bureau	2	42		20			64	1,045
SERVICES TECHNIQUES								
Directeurs et directeurs adjoints	2	2	1	2	2	2	11	
Surveillants et surveillants adjoints	6	5	2	9	4	4	30	
Réalisateurs et instructeurs techniques	3	22	3	13	5	5	51	
Techniciens	56	208	47	226	62	50	649	
Techniciens adjoints de télévision et apprentis	5	72	5	37	5	7	131	
Préposés aux immeubles et aux studios	3	1	1			2	7	
Employés subalternes d'administration et de bureau	6	14	1	8	1	3	33	912
SERVICES DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION								
Réceptionnistes et commis			6				6	6
TOTAL	3	167	1,237	127	1,172	167	186	3,059

SERVICES TECHNIQUES					
Ingénieurs en chef et ingénieurs adjoints	2	1		3	
Techniciens et opérateurs		7		7	
Mécaniciens d'entretien		3		3	
Gardes-magasins et commis de magasin		1		1	
Préposés aux immeubles et aux studios		2		2	
Employés subalternes d'administration et de bureau	4			4	20
TOTAL	152	14	3	2	171

RÉCAPITULATION

Radio et services intégrés	3,203
Service international	3,059
Télévision	171
GRAND TOTAL	6,433

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

STATISTIQUE DU PERSONNEL

Radio et services intégrés

DATE: 31 mars 1959

—	Bureau principal—Ottawa	Bureaux de Montréal	Bureaux de Toronto	Terre-Neuve				Provinces Maritimes				Québec			Ontario			Provinces des Prairies			Colombie-Britannique		Bureaux à l'étranger	Total	Grand Total
				Saint-Jean	Corner Brook	Gander	Grand Falls	Halifax	Sackville	Sydney	Moncton	Montréal	Québec	Chicoutimi	Toronto	Ottawa	Windsor	Winnipeg	Edmonton	Regina	Vancouver	Prince Rupert			
DIRECTION																									
Agents exécutifs	7																					1	8	
Agents de division et agents régionaux	12	2		1				2	1			2			3			3			2			28	
Fonctionnaires supérieurs	10				1	1	1	1		1	1	3	1	1	2	1	1		1	1	1	1	3	32	
Autres membres du personnel supérieur	10											3			2						1			16	
Employés de bureau de classe supérieure	10											1			2									13	
Préposés à la bibliothèque de référence												8			7									15	
Employés subalternes d'administration et de bureau	27							2				5	1		2			3			3	1		44	156
ÉMISSIONS																									
Directeurs et surveillants			28					3				7			2			3			3		6	52	
Réalisateurs et organisateurs	1		43	7				11			2	51	3		12	2		15	1	1	12	1	1	163	
Annonceurs et commentateurs			3	7	5	3	4	13		4	5	38	4	3	23	11	3	19	6	6	18	4	6	185	
Personnel de la salle des nouvelles			3	7				9				20			19			10			8			76	
Autres employés à la réalisation			10					2				7			5			2			3		1	30	
Musicothécaires et commis				1				5			1	26	1		20	2	1	6			5			68	
Préposés aux services horaires								5				15			36			18			8			82	
Préposés aux services de réalisation			14									35			14	2	2		3	1	1	3		75	
Employés d'administration et employés de bureau	2		51	7	2	1	2	11		2	2	26	1		1	2	1	9	3	3	10		3	139	870
SERVICES TECHNIQUES																									
Ingénieurs en chef	1	9	3	1				1				2			1	1		1			1			21	
Ingénieurs		53	1															1						55	
Architectes et dessinateurs		25																						25	
Surveillants et instructeurs techniques		3	3	2				2	1	1	1	8	2	2	8	3	1	4	2	2	3	1	1	50	
Techniciens et opérateurs		6	1	9	1	1	1	14	6	5	5	80	7	6	55	11	7	34	5	6	20	1	2	283	
Monteurs électriciens et machinistes		19													3									22	
Préposés aux achats et aux magasins		24		1				6				24			24	6		6			8			99	
Préposés aux services horaires																									
Préposés aux studios et aux immeubles	3											130		1	112		2	7	1	1	13			270	
Employés d'administration et employés de bureau	2	35	8	1				2	2		1	8			10	1		2	1		3			76	901

SERVICE DES RECHERCHES ET SONDAGES																								
Surveillants et chefs de service	2											1			1							4		
Spécialistes	14											3			2							19		
Employés subalternes d'administration et de bureau	21											4			3							28		51
SERVICE COMMERCIAL																								
Surveillants et chefs de service			11	1				1				5				2		1			2	23		
Représentants et représentants adjoints			19					1				11					1	2			2	36		
Employés d'administration et employés de bureau			78	1				5				49				5		4			7	149		208
SERVICES D'INFORMATION																								
Surveillants et chefs de service	4							1				8			7			1			1	22		
Représentants, rédacteurs et scripteurs	5							2				21			23	2		5			5	63		
Personnel du bureau des renseignements et réceptionnistes	1							1				19			26						3	50		
Employés subalternes d'administration et de bureau	8							4				20			29	2		6			4	73		208
RELATIONS AVEC LES STATIONS																								
Surveillants	1		2									1										4		
Employés subalternes d'administration et de bureau	11		9									1										21		25
SERVICES DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION																								
Chefs, directeurs et représentants de service	6							1				3			1	1		1			1	14		
Surveillants et surveillants adjoints	22			1								11			7			1			2	44		
Employés des archives centrales	38			4				12	1	1	1	66	1	1	48	9	1	8	1	1	15	208		
Réceptionnistes, standardistes et télétypistes	8			3				7			2	22	3	1	16	9	1	6	1	1	9	89		
Employés subalternes d'administration et de bureau	42							6	1		1	104	1	3	74	4		8			9	253		608
MÉTHODES ADMINISTRATIVES																								
Chefs	3											1			1							5		
Analystes	11											2			3							16		
Employés d'administration et employés de bureau	9											4			3							16		37
TRÉSORERIE																								
Surveillants et représentants de la trésorerie	9	1						1				2			2	1		1			1	18		
Chef et chefs adjoints de section	17	4		1				1				8			9			2			3	45		
Employés subalternes d'administration et de bureau	76	27		4				19				70			70	15		27			23	331		394
TOTAL	393	208	287	59	9	6	8	151	12	14	22	935	25	18	688	92	21	216	25	23	210	12	24	3,458

RÉPARTITION DU PERSONNEL

DATE: 31 mars 1959

—	TÉLÉVISION											SERVICE INTERNATIONAL					
	Terre-Neuve	Halifax	Montréal	Ottawa	Toronto	Winnipeg	Calgary	Vancouver	Bureaux à l'étranger	Total	GRAND TOTAL	—	Montréal	Sackville	Ottawa	Toronto	Total	GRAND TOTAL
DIRECTION												DIRECTION						
Directeurs et directeurs adjoints	2	1	2	1	2	2		1		11		Agents régionaux	2				2	
Employés d'administration de classe supérieure		1	3	1	12	2		2		21		Agents d'administration	1				1	
Employés d'administration et employés de bureau de classe inférieure		1	5	1	4	1		1		13	45	Employés d'administration et employés de bureaux de classe inférieure	2				2	5
ÉMISSIONS												ÉMISSIONS						
Directeurs et directeurs adjoints		2	3	2	7	2		1		17		Surveillants des programmes	3				3	
Réalisateurs en chef et réalisateurs		8	80	6	59	11		16		189		Chefs de section	16				16	
Annonceurs					3					3		Réalisateurs	13		2	1	16	
Réalisateurs-coordonnateurs et réalisateurs adjoints		7	33	9	43	8		9		109		Annonceurs-réalisateurs	43				43	
Script-Assistantes		7	90	6	56	8		8		175		Annonceurs						
Préposés à la diffusion, à la distribution et aux textes			3		18					21		Personnel de la salle de nouvelles	13				13	
Autres employés à la réalisation			15		1					16		Reviseurs des informations	2				2	
Préposés aux services horaires			24	2	8					34		Scripteurs	7				7	
Employés d'administration et employés de bureau		5	33	11	35			4		88	652	Traducteurs	6				6	
SERVICE DU FILM												Adjoints de recherches aux programmes	1				1	
Directeurs et surveillants		2	3		11	2		1		19		Employés d'administration et employés de bureau, de classe inférieure	30		1	1	32	139
Monteurs et monteurs adjoints		15	40	6	101	9		12		183		SERVICES D'INFORMATION						
Caméramans et photographes	1	4	10	4	10	4		5		38		Représentants et adjoints	2				2	
Préposés à la production et au visionnement			4		4					8		Employés d'administration et employés de bureau, de classe inférieure	5				5	7
Préposés à l'approvisionnement et à la circulation			7		4					11		SERVICES TECHNIQUES						
Bibliothécaires et bibliothécaires adjoints		4	4		19	3		3		33		Ingénieurs en chef et ingénieurs adjoints	2	1			3	
Employés d'administration et employés de bureau		3	27		80	8		7		125	417	Techniciens et opérateurs		7			7	
SERVICE DES NOUVELLES À LA TÉLÉVISION												Mécaniciens d'entretien		3			3	
Chefs des nouvelles			4	1	4			1		10		Gardes-magasins et commis de magasin		1			1	
Rédacteurs			16	5	28			6		55		Préposés aux immeubles et aux studios		2			2	
Employés d'administration et employés de bureau			9		19			1		29	94	Employés d'administration et employés de bureau, de classe inférieure	5				5	21
												TOTAL	153	14	3	2		172

SCÉNOGRAPHIE ET SERVICES SCÉNIQUES									
Directeurs et directeurs adjoints		2	5		3	1		1	12
Surveillants		1	16		18	2		5	42
Décorateurs et décorateurs adjoints		2	39		33	2		4	80
Illustrateurs et décorateurs adjoints		2	30	3	28	3		3	69
Peintres-décorateurs, peintres et aides		3	39		39	4		3	88
Menuisiers et aides		3	62		46	4		5	120
Accessoiristes		3	31	3	51	5		5	98
Machinistes et préposés aux accessoires		7	138	4	163	8		10	330
Préposés aux entrepôts et chauffeurs		2	81			1			84
Costumiers et préposés aux costumes		2	54		42	4		4	106
Maquilleurs		2	17		10	4		3	36
Employés d'administration et employés de bureau		2	48		32	1		1	84 1,149
SERVICES TECHNIQUES									
Directeurs et directeurs adjoints		2	2	1	2	2	1	2	12
Surveillants et surveillants adjoints		6	6	3	12	4	3	5	39
Réalisateurs et instructeurs techniques		4	24	4	16	5		5	58
Techniciens		56	229	52	257	50	21	59	724
Techniciens adjoints de télévision et apprentis		7	92	6	58	10		3	176
Préposés aux immeubles et aux studios		3	1	1				3	8
Employés d'administration et employés de bureau de classe inférieure		6	19	1	12	1	4	4	47 1,064
TOTAL	3	175	1,357	133	1,350	171	29	203	3,421

RÉCAPITULATION

Radio et services intégrés	3,458
Service international	172
Télévision	3,421
GRAND TOTAL	7,051

APPENDICE D

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PERSONNEL DU SERVICE COMMERCIAL

au 31 mars

—	St-Jean	Halifax	Montréal	Ottawa	Toronto	Windsor	Winnipeg	Vancouver	Total
1956*	0	1	7	1	16	0	2	2	29*
1957	0	6	38	5	105	0	7	7	168
1958	1	8	59	6	108	0	7	9	198
1959	2	7	65	7	108	1	7	11	208

* Seules les données statistiques sur les surveillants et les représentants commerciaux sont disponibles.

APPENDICE E

ARTICLE E-4

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ SUR LA RADIODIFFUSION

SERVICES D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
DÉPENSES, PERSONNEL ET RECETTES, 1953-1958
(en milliers de dollars)

Endroit	Année terminée le 31 mars	Salaires et traitements	Autres dépenses	Total des dépenses	Recettes	Total des dépenses	Nombre d'employés
Bureau principal	1954	14	9	23	—	23	4
	1955	33	18	51	—	51	8
	1956	48	15	63	—	63	11
	1957	68	29	97	—	97	11
	1958	73	31	104	—	104	14

Halifax	1954	7	5	12	—	12	2
	1955	11	7	18	—	18	3
	1956	16	8	24	—	24	5
	1957	22	9	31	—	31	7
	1958	26	12	38	—	38	7
Montréal	1954	100	161	261	6	255	30
	1955	117	164	281	6	275	34
	1956	127	57	184	7	177	40
	1957	143	71	214	8	206	44
	1958	152	74	226	11	215	50
Toronto	1954	118	146	264	11	253	35
	1955	131	145	276	11	265	37
	1956	164	153	317	12	305	56
	1957	202	230	432	11	421	63
	1958	261	271	532	13	519	76
Ottawa	1954	—	—	—	—	—	—
	1955	4	1	5	—	5	1
	1956	12	4	16	—	16	3
	1957	13	3	16	—	16	4
	1958	15	3	18	—	18	4
Winnipeg	1954	14	28	42	8	34	4
	1955	24	35	59	8	51	7
	1956	28	29	57	8	49	8
	1957	36	36	72	11	61	10
	1958	39	47	86	12	74	10
Vancouver	1954	16	30	47	4	42	5
	1955	24	33	57	4	53	7
	1956	30	26	56	4	52	9
	1957	33	25	58	3	55	9
	1958	31	25	56	4	52	10
TOTAL	1954	269	379	648	29	619	80
	1955	344	403	747	29	718	97
	1956	425	292	717	31	686	132
	1957	517	403	920	33	887	148
	1958	597	463	1,060	40	1,020	171

NOTA: Les chiffres ci-dessus représentent la dépense imputable directement, selon l'objet, sur les Services d'information. Il n'y est pas tenu compte des frais généraux de surveillance et de direction. Frais de voyage: 1954–$5,000—1955–$8,000—1956–$10,000—1957–$14,000—1958–$17,000. Les recettes proviennent principalement de la vente du "CBC TIMES" et de La Semaine à Radio-Canada. 25 juin 1959.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 19

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. R.-P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada; M. W. D. Richardson, directeur des services techniques; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21576-4—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Aitken (Mlle)
R. A. Bell (*Carleton*)
Tom Bell (*Saint - Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité;
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 8 juillet 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Mme Casselman, MM. Fisher, Flynn, Forgie, Fortin, Halpenny, Kucherepa, Lambert, Muir (*Lisgar*), McCleave, McGrath, McQuillan, Pickersgill, Paul, Pratt, Simpson, Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor et Tremblay—(23)

Aussi présents: M. R.-P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada; M. Henderson, contrôleur des finances; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. W. G. Richardson, directeur des services techniques; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration et J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

M. Richardson est appelé au sujet de l'article 2 de la partie H du plan de travail, article qui a pour titre: Extension du service aux régions non desservies. Il donne lecture d'un bref exposé sur la question et des exemplaires de cet exposé sont remis aux membres du Comité, puis il indique sur des cartes les régions bénéficiant d'un service partiel ou entier de radio et de télévision.

MM. Richardson, Gilmore et Landry sont interrogés au sujet des régions présentement desservies et celles où l'on projette d'étendre ce service.

Des exemplaires des documents suivants sont remis aux membres du Comité et il est ordonné que ces documents soient publiés en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

1. Personnel de la Société Radio-Canada, par station. (31 mars 1959) (*Voir appendice A.*)
2. Bâtiments appartenant à la Société Radio-Canada ou loués (certaines villes). (*Voir appendice B.*)

Le Comité étudie l'article 1 de la partie H, du plan de travail, Extension des heures de télévision et M. Gilmore est interrogé.

MM. Gilmore et Richardson sont interrogés sur l'article 3 de la partie H du plan de travail Télévision en couleur.

MM. Landry, Carter et Jennings sont interrogés en rapport avec l'attitude de Radio-Canada en face de la concurrence possible.

A 5 heures et quart de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 9 juillet 1959, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 8 juillet 1959,
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Monsieur Brassard, vous voulez invoquer le Règlement?

M. BRASSARD (*Lapointe*): Monsieur le président, il s'agit d'une question de privilège. Je serai bref. J'ai vu dans au moins deux journaux, ce matin, qu'on m'avait dit, à moi et à M. Johnson, que si nous ne trouvions pas les délibérations du Comité assez sérieuses, nous devrions démissionner. Il s'agit vraisemblablement de mon badinage avec M. Johnson, au cours de l'interrogatoire d'hier après-midi. Je ne me souviens pas d'avoir badiné durant les séances du Comité, et quand vous m'avez fait vos remarques après mon intervention, hier, j'ai pensé que ces remarques étaient destinées au député de Roberval. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Je voudrais faire remarquer que je n'ai aucune sorte de partie liée avec mon collègue de Lapointe et si, hier après-midi, il m'est arrivé de m'amuser au Comité de la radio, c'est plutôt des réponses que j'avais reçues... C'est une sorte de retour dans le passé des réponses que j'avais reçues qui me faisaient m'amuser.

(*Traduction*)

M. BRASSARD (*Lapointe*): Moi non plus.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Je pense que l'affaire est maintenant réglée.

M. PRATT: Voilà qui peut avoir de l'importance ou n'en pas avoir, mais il s'agit d'une correction. Au fascicule 8, à l'occasion d'une question que je posais à M. Bushnell, on me fait dire "coût pour les spectateurs" au lieu de "coût par spectateur", Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Pratt.

Hier nous avons décidé ou convenu de commencer par la partie H du plan de travail, intitulée Nouvelles initiatives. En toute justice et pour garder la continuité, je pense, nous serions bien inspirés de terminer l'article 2 pour passer ensuite à l'article 1, soit, extension du service aux régions non desservies et, de là, à la question de l'extension des heures de télédiffusion. Sommes-nous d'accord?

(Assentiment.)

Vous avez un mémoire sur le sujet de l'extension du service aux régions non desservies. C'est l'article 2 de la partie H.

Le colonel R.-P. LANDRY (*adjoint au président de la Société Radio-Canada*): Oui, monsieur le président, M. Richardson va présenter son mémoire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Richardson, si vous voulez bien.

M. W. G. RICHARDSON (*directeur des services techniques à la Société Radio-Canada*): Monsieur le président...

M. FISHER: Vous servirez-vous de ce tableau?

M. RICHARDSON: Oui, mais pas tout de suite.

Le mémoire que voici a été préparé il y a quelque temps, à vrai dire, avant que sorte ce plan de travail. Il s'intitule rayonnement de la Société Radio-Canada. Il ne porte cependant pas l'indication H-2 qui apparaît au plan de travail. Si vous me le permettez, je commence la lecture.

On m'a prié de compléter les déclarations de notre président suppléant, M. Bushnell, sur les régions desservies par les stations de radio et de télévision de la Société Radio-Canada. Vous vous rappelez que M. Bushnell a laissé entendre, lors de la séance de mardi 19 mai, je pense, que la Société a entrepris une étude complète du service offert par notre réseau radiophonique. Je mentionne la chose pour indiquer que le rôle joué en ce domaine par les stations privées et celles de la Société Radio-Canada est à l'étude. Par l'entremise des stations existantes, nos réseaux atteignent environ 98 p. 100 des foyers disposant d'un appareil et ce service s'améliore constamment à cause de la puissance accrue des stations affiliées.

Parlant de nos projets pour la radio comme pour la télévision, je dois préciser qu'ils entraînent des frais qui sont imputés au crédit pour la présente année financière. Ce crédit n'ayant pas encore été présenté au Parlement, vous comprendrez certainement que je ne saurais donner de précisions et que je ne puis en parler qu'en termes généraux. Quoi qu'il en soit, nos projets ont été évalués et les chiffres pertinents ont été inscrits dans les budgets courants. Ils seront présentés au conseil d'administration de la Société Radio-Canada, à titre de projets concrets, le mois prochain.

Cela étant posé, puis-je dire tout d'abord que la Société Radio-Canada projette d'augmenter la puissance de sa station de radio à Halifax, soit CBH. Cette station de base du réseau transcanadien fonctionne depuis 1944, avec une puissance relativement peu élevée. Dans les circonstances actuelles, la station ne dessert pas la région urbaine d'Halifax.

Pour la présente année, nous prévoyons un certain nombre de nouveaux émetteurs-relais de faible puissance. M. Bushnell a exposé brièvement, dans son mémoire d'introduction, la mise en valeur de ces émetteurs-relais à basse puissance. Au moment de leur installation, nous utilisions une puissance de 20 watts. Les émetteurs actuels utilisent 40 watts et ils remplaceront les anciens, lorsqu'il y aura lieu de le faire. Au Canada, ces émetteurs sont classés comme des stations de radiodiffusion, mais ils ne sont pas considérés de cette façon au point de vue international, et leurs fréquences n'ont pas de protection ni au Canada ni à l'étranger. Elles sont cependant des plus utiles pour la desserte des régions isolées. Nous soumettons une liste des émetteurs-relais de basse puissance autorisés, y compris ceux qui sont en voie de construction. La liste donne aussi la date d'installation.

Je pense que cette liste a été distribuée, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. RICHARDSON: Nous espérons, cette année, faire approuver une vingtaine de ces émetteurs-relais de basse puissance et fournir ainsi le service radiophonique à un nombre virtuel de 14,000 foyers-radio, soit tous ceux que la radiodiffusion canadienne n'atteint pas encore.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous attendre un instant? Je pensais que le mémoire avait été distribué. Mais nous pouvons faire la distribution rapidement.

M. RICHARDSON: Volontiers.

Bien que les frais d'immobilisations de ces émetteurs soient raisonnables ($5,000 pour un émetteur relié au réseau, $15,000 pour un émetteur alimenté au moyen de la réception directe d'une autre station) le coût annuel d'une connexion par fil est d'ordinaire le facteur-clé. Parmi ceux qui seront installés cette année, il y en aura un certain nombre qui seront des émetteurs à réception directe. Jusqu'ici, nous n'en avons eu qu'un de ce genre en service. Pour recommander un choix des centres à desservir, nous analysons les vides à

combler ainsi que les demandes d'améliorations formulées de diverses sources. Si les lignes du réseau sont disponibles ou peuvent l'être à un prix raisonnable, ou s'il est possible de relayer une station voisine, les frais à percevoir se calculent d'après l'étendue desservie, le nombre virtuel de foyers-radio...

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Richardson est rendu à la dernière partie du premier alinéa, la sixième ligne avant la fin. Il va reprendre à partir de, "si les lignes du réseau sont disponibles..." Merci monsieur Richardson.

M. RICHARDSON:

> Si les lignes du réseau sont disponibles ou peuvent l'être à un prix raisonnable, ou s'il est possible de relayer une station voisine, les frais à percevoir se calculent d'après l'étendue desservie, le nombre virtuel de foyers-radio, l'amortissement des frais d'immobilisations et d'exploitation. La plupart de ces émetteurs-relais à basse puissance étant sans surveillance, à part l'entretien annuel, le coût d'exploitation consiste surtout dans la liaison au réseau.

Monsieur le président, au moment de rédiger mon texte, il semblait impossible d'obtenir une carte assez grande pour indiquer toutes les régions desservies par tout le Canada, mais depuis lors, en photographiant au photostat une carte plus petite et en l'agrandissant par sections...

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous placer la carte un peu plus haut.

M. RICHARDSON: Depuis lors, en photographiant au photostat une carte plus petite et en l'agrandissant par sections, nous avons réussi à produire la carte que voici. Mais ceux qui l'ont établie n'ont pu produire l'équivalent de l'autre carte. A vrai dire la partie du haut devrait être descendue jusque là. C'est pourquoi nous n'avons que "*Hudson*" pour "*Hudson Bay*" et les lettres "CYLK" devraient être ici, au bas. Si vous pouvez vous accommoder de ce changement, cela m'aidera.

Cette carte est basée sur les zones protégées de jour, comme l'indique l'accord international pour l'usage des canaux de radiodiffusion. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une zone d'un demi-milivolt par mètre; en certains cas, pour les stations à fréquence exclusive, telle la station CBK, ici, il s'agit d'un milivolt par mètre. Tel est le service de jour. Toutes les stations de la région, prises ensemble, donnent les limites de l'étendue desservie. Ainsi donc, toute l'étendue encerclée par les lignes noires et les bordures roses reçoit le service primaire de jour de l'une des stations radiophoniques du Canada, soit des stations de la Société Radio-Canada ou de stations privées, dans le cadre ou non du réseau.

Ces petits cercles, vous en remarquerez plusieurs dans la partie nord-ouest de l'Ontario, et je crois qu'il devrait y en avoir un ici quelque part, et deux autres là, et particulièrement dans la Colombie-Britannique, où il y a bien des zones de dépression dans les montagnes, représentent tous ce que nous appelons des émetteurs-relais à basse puissance.

En consultant la première feuille jointe à ce document, vous y verrez la liste des émetteurs-relais de basse puissance par date d'établissement à compter du 22 octobre 1940 jusqu'à aujourd'hui. Il y en a un total de 67, qui sont ou en service ou en voie de construction comme le mentionne la liste. Ces quelques derniers entreront en service à l'automne, au plus tard. Voilà qui donne une idée de ce que nous avons à faire: étudier les régions situées en dehors de ces lignes et décider s'il est bon, au point de vue économique, d'installer plus de ces émetteurs-relais de basse puissance. Je devrais ajouter que, sur cette carte, nous avons montré les stations qui se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest.

Dans notre étude de ces espaces blancs que voici, nous avons tenu compte de la télévision. Si vous vous en tenez strictement à la radio, vous verrez certains endroits où il y a la télévision et d'autres où elle y sera vraisemblablement

d'ici un, deux ou trois ans. Enfin, vous verrez des endroits où il ne semble pas que l'on puisse prévoir à quel moment il y aura la télévision. Les endroits sur lesquels nous nous concentrons tout d'abord sont ceux où il n'y a aucun service, ni de télévision ni de radio, et où il ne semble pas qu'on puisse prévoir à quel moment il seront desservis. Mais nous étudions toutes les régions où se trouve une population d'une certaine importance. Nous n'étudions pas uniquement les centres peuplés, mais aussi les régions environnantes où le service pourrait se faire au moyen d'un émetteur-relais de basse puissance et dont la portée varie de 10 à 15 milles durant le jour. Le soir, cette portée se réduit peut-être à quatre ou cinq milles, selon les conditions de la fréquence particulière.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur les émetteurs-relais de basse puissance?

M. FISHER: Vous n'êtes pas maintenant en mesure de nous dire quelles seront vos extensions de service?

M. RICHARDSON: Non, monsieur, car je viens de soumettre cette question au conseil d'administration, et on ne m'a pas encore dit si j'avais tort ou raison.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit des émetteurs-relais de basse puissance?

M. FISHER: Oui. L'an dernier, j'ai posé une question dont j'ai eu la réponse à la Chambre et cette réponse indiquait que le prix des émetteurs-relais de basse puissance variait de 800 à 1,300 dollars.

M. RICHARDSON: Uniquement pour le matériel d'émission, soit l'émetteur, l'antenne et la prise de terre.

M. FISHER: D'après votre réponse, il semble que vous auriez non pas une formule rigide, mais une sorte de formule.

M. RICHARDSON: Oui.

M. FISHER: Au sujet des prix. J'ai fait part, à ce moment-là, d'une contradiction découverte dans ma propre circonscription.

M. RICHARDSON: C'est vrai.

M. FISHER: Je sais que nous pouvons nous engager dans une affaire compliquée, mais je me demande si vous croyez être capable, lorsque vous annoncerez les nouveaux endroits, de nous dire pourquoi ils ont été choisis et de nous en donner des raisons. Autrement, et à supposer par exemple, que les endroits que j'ai à l'idée ne soient pas compris dans ce choix, le représentant local ne se trouvera-t-il pas fort embarrassé?

M. RICHARDSON: C'est aussi très gênant pour nous, car nous nous rendons parfaitement compte que probablement tout le monde au Canada a droit à un service quelconque de radiodiffusion. Mais la question économique entre ici en ligne de compte et c'est surtout celle-là qui doit me préoccuper... le nombre de foyers-radio que nous pouvons virtuellement atteindre avec l'un de ces émetteurs, l'amortissement des frais d'immobilisations, les frais annuels d'exploitation ainsi que les frais du réseau pour mettre l'émetteur en question en état de fonctionner.

M. FISHER: Lorsqu'il s'est agi dans le passé d'établir ces émetteurs-relais de basse puissance, la Société s'en est-elle toujours tenue à la formule?

M. RICHARDSON: Non. Il y a d'autres considérations, il y a la distribution au point de vue de la langue et au point de vue géographique. Il se peut qu'il ne s'agisse que d'un petit nombre d'émetteurs-relais de basse puissance, quatre ou cinq, peut-être, et si l'on s'en tient rigoureusement à la formule, ils pourraient se trouver tous dans la même région.

M. FISHER: Depuis quand faites-vous ce travail particulier, monsieur Richardson?

M. RICHARDSON: Depuis 1939 à peu près.

M. FISHER: Je veux vous poser une question sans détours et j'espère que les autres membres du Comité ne penseront pas que j'ai une arrière-pensée. Est-il déjà arrivé que des stations de ce genre aient été établies à cause de l'influence exercée par quelques ministres du Cabinet?

M. RICHARDSON: Pas à ma connaissance.

M. LAMBERT: Monsieur le président, voilà une question que m'avait prié de poser le député de Jasper-Edson qui a fait partie de notre Comité. Dans la liste des stations-relais, il y en a une à Jasper (Alberta) et une à Edson (Alberta). Ce qui constitue un problème particulier, c'est que la ville de Hinton est située entre ces deux points. Or Hinton a une nouvelle fabrique de papier, et la plainte vient de ce que, à cause d'accidents topographiques, Hinton se trouve dans la zone de silence.

M. RICHARDSON: Cela pose un problème semblable à celui dont a parlé M. Fisher. Nous éprouvons de grandes difficultés à suivre le progrès de quelques-unes de ces petites régions. M. Fisher nous en a signalé une dans le nord-ouest de l'Ontario, qui, d'après le recensement de 1956, avait une population de quatre ou cinq cents, alors qu'à vrai dire elle avait atteint quatre, cinq ou six fois ce nombre.

M. LAMBERT: La région de Hinton progresse rapidement et il se peut que ce soit le centre le plus populeux de la circonscription. Si vous pouviez vous en occuper, ce serait bien apprécié.

M. RICHARDSON: Je vois le problème et nous nous en sommes occupés.

M. SIMPSON: Dans le cas qui nous occupe, parlez-vous spécialement de la radio?

M. RICHARDSON: Oui.

M. SIMPSON: Il existe un endroit dans le nord du Manitoba, au lac Lynn, qui mérite considération.

M. RICHARDSON: Oui. Si je comprends bien, il s'agit d'une nouvelle collectivité.

M. SIMPSON: Depuis les six ou sept dernières années, la réception radiophonique a été bien mauvaise, de toutes façons. Des démarches ont-elles été entreprises?

M. RICHARDSON: Je ne m'en souviens pas. Cette question en amène une autre. Ces endroits se signalent à nous de bien des manières, certains par les listes des collectivités que publie le Bureau fédéral de la statistique. Il y en a d'autres dont nous entendons parler par les sociétés minières, les chambres de commerce qui sont établies dans ces centres nouveaux ou encore par le centre lui-même qui a progressé au point où il croit avoir besoin de ces installations. Quelques-uns d'entre vous, messieurs, ont attiré mon attention sur certaines collectivités qui semblent avoir été laissées de côté. Hinton en est une, et M. Fisher nous en a signalé une ou deux. Ces questions sont soumises à notre bureau, et nous les examinons immédiatement.

Monsieur Simpson, le problème qui se pose au lac Lynn est celui de savoir comment y diffuser les programmes. C'est par là, quelque part, que passe le réseau du nord. Il faudrait une liaison par fil.

M. SIMPSON: Il y en a une.

M. RICHARDSON: C'est à plus de 100 milles de la liaison par fil.

M. SIMPSON: Il n'y a pas de liaison par fil au nord de Brandon, et les gens là-bas ne pourraient capter que Watrous, je suppose.

M. RICHARDSON: Oui, à l'occasion.

M. SIMPSON: Et la station locale à Flin Flon. Mais nous avons beaucoup de difficulté à obtenir une bonne réputation radiophonique. Je ne veux qu'attirer votre attention sur ces questions.

M. FISHER: Nous avons quatre de ces stations en dedans d'une ligne de 50 milles. Je pense à Nakina, Lac Long, Geraldton et Beardmore. S'est-on demandé s'il serait économique de desservir ces quatre endroits avec une station? Seriez-vous obligés d'augmenter la puissance au delà de la limite permise?

M. RICHARDSON: Vous avez raison. Le service de n'importe laquelle des stations que vous voyez ici est sur ce que nous appelons l'onde de sol. C'est l'onde qui sort de la station et qui est assez parallèle à la surface de la terre. Elle est influencée par la conductivité du sol et, malheureusement, dans le bouclier laurentien, la conductivité du sol est fort mauvaise. Elle est à peu près la même que celle de l'eau de mer. Ce sol le meilleur que l'on puisse obtenir, est un peu inférieur à l'eau de mer. Les conditions sont ici bien plus mauvaises et il faudrait, par conséquent, utiliser l'antenne la plus efficace que l'on puisse construire. Les frais d'exploitation monteraient énormément, et l'on ne pourrait pas desservir la population aussi bien. L'autre façon coûte moins cher.

M. FISHER: J'ai encore une question à poser. Elle se rapporte à un autre article de l'ordre du jour, tout en ayant un caractère technique. Il s'agit d'une requête émanant d'au moins trois de ces collectivités où se trouvent des émetteurs-relais de basse puissance. Elles veulent pouvoir passer, à leur gré, d'un réseau à un autre, tout en demeurant dans les limites du bureau de télégraphe local. La réponse qu'on m'a donnée quand j'ai soulevé la question a été que la chose était impossible à cause d'exigences de publicité.

M. RICHARDSON: Je ne saurais répondre à cette partie de la question, mais je peux vous donner les raisons d'ordre technique.

M. FISHER: Quelles sont les difficultés techniques?

M. RICHARDSON: La raison technique, c'est que le réseau trans-canadien alimente tous ces émetteurs-relais de basse puissance (et c'est la partie fondamentale du réseau). Le réseau se rend donc toujours jusque-là. Advenant une interruption, le service est rétabli par d'autres voies. On fait appel au chemin de fer ou à une troisième partie. Le réseau Dominion, qui est le seul autre réseau anglais à passer là, ne passe pas toujours par ces endroits. Il se peut qu'en utilisant le répéteur de chemin de fer on entende les deux réseaux, car en vertu du principe voulant que les réseaux soient animés en tout temps. Il se produit parfois des incidents cocasses. Donc, le répéteur du chemin de fer à Geraldton pourrait peut-être assurer la transmission jusqu'à la station d'écoute, mais si nous voulions ensuite passer au réseau, nous nous exposerions probablement à des frais additionnels pour le raccord effectué par cette voie.

M. FISHER: J'ai un exemple à ce propos. Un certain soir, alors que le réseau transcanadien, comme c'est la coutume, diffusait des programmes d'un caractère intellectuel et plus sérieux, que peu de gens écoutent, ou qui n'intéressent pas la collectivité, le préposé de son propre chef, a fait le changement en question. Un mauvais coucheur ayant porté plainte, notre préposé a eu des ennuis avec le chemin de fer. Pensez-vous qu'il y ait moyen de trouver un moyen terme dans un cas semblable? Je sais que la province est grande.

M. RICHARDSON: Je l'ignore. Quoi que nous fassions, les réseaux nous coûtent toujours plus cher. Nous pouvons étudier la question. Le réseau Dominion a toujours été moins longtemps, chaque jour, sur les ondes que le réseau transcanacien et, afin de donner le service d'une journée entière, nous combinons les deux réseaux.

M. McGRATH: Quel service donnez-vous sur la côte du Labrador et sur la côte sud de Terre-Neuve?

M. RICHARDSON: A vrai dire, nous avions là une station à ondes courtes dont nous avons hérité.

M. McGRATH: A Saint-Jean?

M. RICHARDSON: Oui, et c'est par ce moyen que nous effectuons le service à ces endroits. Cette station donne aussi un service secondaire de jour, ici, au moyen des ondes atmosphériques. Il ne faut pas oublier que, à ces endroits moins importants le bruit ne se fait presque pas entendre, par comparaison aux villes comme Montréal, Ottawa, Toronto. On peut donc entendre là-bas des signaux extrêmement faibles.

M. McGRATH: De quelle puissance disposez-vous à l'émetteur d'ondes courtes?

M. RICHARDSON: 200 watts.

M. McGRATH: Avez-vous l'intention de l'augmenter?

M. RICHARDSON: Oui, nous avons soumis des plans à toutes les conférences internationales, depuis 1947.

M. McGRATH: Avez-vous des projets pour le proche avenir concernant l'accroissement de votre puissance? Je pose la question parce que le service radiophonique n'est pas bon.

M. RICHARDSON: Oui.

M. McGRATH: Au sujet de l'étude que vous avez faite des éléments se rapportant à l'établissement de l'un de ces émetteurs-relais de basse puissance, vous avez mentionné le facteur économique. Pouvez-vous donner une explication? Parliez-vous au point de vue du nombre d'appareils de réception ou au point de vue des revenus servant à amortir les dépenses d'immobilisation?

M. RICHARDSON: Non, au delà d'une certaine limite exprimée en dollars, il est peu économique d'établir ces émetteurs. S'ils coûtent cent dollars par foyer-radio à un endroit et cinq dollars à un autre, c'est ainsi que nous réduisons les frais. C'est toujours le public qui paie.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. PICKERSGILL: Existe-t-il des endroits à Terre-Neuve où le service radiophonique ordinaire ne soit pas tout à fait suffisant?

M. RICHARDSON: Oh! oui. Il y en a beaucoup.

M. PICKERSGILL: Je veux parler des endroits de l'île qui sont habités.

M. RICHARDSON: Je pense que les habitants se trouvent surtout sur le littoral. En suivant le littoral, ici, on voit plusieurs noms de lieux. Je ne les ai pas visités et j'ignore quelle importance ils ont. Quoi qu'il en soit, il y a plusieurs endroits qui ne bénéficient d'aucun service et d'autres, de bien peu.

M. PICKERSGILL: A-t-on déjà songé à établir une de ces stations à Saint-Antoine?

M. RICHARDSON: Où se trouve Saint-Antoine?

M. PICKERSGILL: Presque à l'extrémité de la péninsule nord.

M. RICHARDSON: En toute franchise, je l'ignore, monsieur.

M. McGRATH: J'ai une autre question. Pourriez-vous résoudre le problème en augmentant la puissance de votre émetteur ondes courtes.

M. RICHARDSON: En partie seulement. L'émission et la réception sur ondes courtes laissent beaucoup à désirer, par comparaison avec ce qu'on obtient dans plusieurs des grands centres. Elle est sujette à des perturbations provenant des stations du monde entier. Elle est affectée par les conditions de l'atmosphère. Je veux dire les effets du Pôle nord magnétique, les taches solaires, etc.

M. McGRATH: Elle est aussi sujette aux facteurs économiques que vous avez indiqués.

M. RICHARDSON: Oui, mais je crois que les autres facteurs joueraient un rôle plus important là qu'en d'autres régions, en ce qui concerne la station ondes courtes.

M. FISHER: Comment se fait la transmission à la station CFAR de Flin Flon?

M. RICHARDSON: Nous ne la faisons pas. La station a la permission de capter et de relayer Watrous.

M. FISHER: Que pense-t-on d'endroits comme Winish et le lac Lynn?

M. RICHARDSON: Nous n'avons pas suivi, j'imagine, de règle rigide et immuable. Par exemple, en 1940, lorsque nous pouvions encore percevoir le droit de $2.50 sur les appareils de réception radiophonique, nous calculions le nombre de maisons dans une région pour multiplier ensuite par $2.50. S'il était possible de faire le travail pour une somme inférieure à celle que nous avions obtenue au moyen du calcul, l'affaire était jugée économique. Par suite de changements économiques, etc., il y a eu augmentation à $6.00 du montant établi par maison. Je crois qu'en dernier lieu nous sommes allés jusqu'à $9. La situation évolue. Il est difficile de dire quelle est la limite dans le moment. Les conditions changent.

M. MCGRATH: La partie en couleur, le long de la côte du Pacifique, représente-t-elle la région où la Société Radio-Canada a l'intention d'étendre le service radiophonique?

M. RICHARDSON: Il s'agit d'une zone desservie par la Société Radio-Canada et des stations privées. Cette partie du profil, ici, en haut, correspond au rayonnement de CJOR Vancouver. Cette partie est CBU. Ici encore, il y a CBU mais cette station s'y trouve presqu'à égalité avec l'une des stations de Victoria. C'est une carte combinée qui indique la portée de toutes les stations.

M. MCGRATH: Y a-t-il une station à Prince-Rupert?

M. RICHARDSON: Oui.

M. MCGRATH: Quelle région dessert-elle?

M. RICHARDSON: Ce n'est qu'une station de 250 watts. Elle n'est pas considérable. La région est très montagneuse et la conductivité, fort mauvaise.

M. MCGRATH: Là-bas, aux îles de la Reine Charlotte et sur le littoral de la terre ferme, y a-t-il un espace qui soit sujet à la réception japonaise et américaine?

M. RICHARDSON: Oui, c'est possible, ici. Puis, là, un peu plus bas, il est possible que l'on puisse mieux capter la Russie.

M. MCCLEAVE: Le témoin pourrait-il s'étendre davantage sur le troisième alinéa de son mémoire, où il est question de la station CBH, à Halifax en ces termes:

> Dans les circonstances actuelles, la station ne dessert pas la région métropolitaine d'Halifax.

M. RICHARDSON: Oui, monsieur, CBH est une station qui a été établie pendant la guerre, afin de donner à Halifax un service plus étendu. Je pense qu'il n'y avait alors qu'une station, d'une puissance de 100 watts. C'était pendant la guerre, et nous avons été chanceux de trouver une station d'une puissance de 100 watts. C'était une vielle station que nous avons réparée et mise en état de fonctionnement. Elle se trouvait dans un vieil immeuble de la rue Sackville. Elle possédait une courte antenne qui est restée là depuis.

Dans l'intervalle, Halifax a grandi. La région métropolitaine est plus étendue, et cette station ne dessert pas toute la région. Il y a aussi des perturbations dans une partie de la région métropolitaine d'Halifax.

M. McCLEAVE: Est-ce dans quelque endroit de la région en particulier?

M. RICHARDSON: J'ai entendu dire que c'était assez fort à Dartmouth, ainsi qu'à l'endroit que voici.

M. McGRATH: Vos projets comprennent-ils la construction d'un émetteur, quelque part dans la Colombie-Britannique, pour contrebalancer Radio-Moscou, dans le Nord?

M. RICHARDSON: Parmi les services dans le nord, un projet qui a été approuvé il y a un an ou plus par le Gouvernement consistait à établir une station ondes courtes, ici, de façon à desservir une région qui était à peu près celle-ci. Depuis ce moment...

M. BELL (*Carleton*): Aux fins du compte rendu, je pense que M. Richardson devrait dire ce qu'il entend par "ici".

M. RICHARDSON: Je pense qu'il s'agissait d'un arc dont les limites allaient ici et ici, soit une ligne allant de Vancouver jusqu'à la moitié environ de la frontière Alaska-Yukon. L'autre bout de l'arc irait jusqu'à un endroit quelconque entre Fort Smith et Yellowknife. Ces limites ont été déterminées empiriquement aux fins des travaux de génie. C'était notre projet original; mais il semble maintenant que de grands efforts soient faits dans le but d'obtenir d'autres circuits de communication dans le Nord. S'il en est ainsi, il serait probablement plus économique pour nous d'étendre le réseau jusqu'à plusieurs de ces endroits, au lieu de ne compter que sur les ondes courtes.

M. BELL (*Carleton*): Que voulez-vous dire par "ces endroits"?

M. RICHARDSON: Certains endroits comme Whitehorse, Dawson, Yellowknife et Fort Smith. Le service est actuellement fait à Fort Nelson. Churchill ne serait pas nécessairement compris. L'affaire est à l'étude. Si la chose se produit, les centres peuplés de la région bénéficieront alors d'un très bon service, mais non pas les endroits reculés. C'est alors que nous pourrons installer ailleurs la station ondes courtes, soit en un lieu où elle sera plus efficace.

Le PRÉSIDENT: Combien coûterait une station ondes courtes installée dans l'arc que vous avez indiqué?

M. RICHARDSON: De $1,200,000 à $1,500,000 y compris le terrain, l'immeuble et tout.

M. McGRATH: Avez-vous des projets pour bloquer Radio-Moscou ou avez-vous déjà tenté de le faire?

M. RICHARDSON: Non, monsieur. Cette affaire n'est pas du ressort de la Société Radio-Canada.

M. McGRATH: A-t-on essayé de le faire, dans le Nord, ou bien le Gouvernement a-t-il des installations là-bas pour bloquer Radio-Moscou?

M. RICHARDSON: Non, pas que je sache.

M. LAMBERT: Quant à la station CBX, dans l'Alberta, l'émetteur à Lacombe est-il efficace? Pourquoi a-t-on jugé nécessaire de se servir d'un émetteur supplémentaire, presque l'équivalent d'une nouvelle station, j'imagine, CBXA?

M. RICHARDSON: A Edmonton?

M. LAMBERT: Oui.

M. RICHARDSON: Edmonton a progressé au point où nous n'avions plus, de Lacombe à Edmonton, d'intensité suffisante pour surmonter le bruit d'écoute. Pour donner à Edmonton un service parfait, il a fallu établir cette station supplémentaire. Quand la station CBX a été installée, les conditions étaient différentes.

M. LAMBERT: Que se passe-t-il dans la région située au sud de la province?

M. RICHARDSON: C'est exactement la même chose, mais je n'ai pas eu l'autorisation d'installer une station semblable à Calgary.

M. SIMPSON: Monsieur Richardson, vous avez parlé de divers points et vous avez dit "pas nécessairement Churchill". Quelle idée aviez-vous là-dessus? Quelles sont vos conclusions?

M. RICHARDSON: Pour autant que je sache, en ce moment, il n'y a aucun projet pour étendre les installations appropriées jusqu'à Churchill et pour les relier au réseau. Il s'agirait d'une entreprise spéciale. Cela ne veut pas dire que toute possibilité soit écartée pour l'avenir. Je parle de ce qui s'est passé la semaine dernière, alors que j'ai parlé aux autorités des chemins de fer.

M. SIMPSON: Il y là-bas une station radiophonique des forces armées?

M. RICHARDSON: Vous avez raison.

M. SIMPSON: Cette marque qu'il y a à Churchill signifie-t-elle qu'il y a une station radiophonique, là-bas?

M. RICHARDSON: Oui, c'est la station radiophonique, celle dont nous prenons la direction, je pense, comme nous l'avons fait pour toutes les autres stations dans le Nord. Nous ne l'avons pas encore, mais nous devons l'avoir bientôt.

M. SIMPSON: Vous avez des projets dans ce sens?

M. RICHARDSON: Oui.

M. SIMPSON: Fort bien, car j'ai l'impression que les nouvelles et les autres émissions y viennent des États-Unis. On a spécialement les nouvelles des États-Unis, là-bas, et non pas celles du Canada, car la station est exploitée par les forces armées.

M. RICHARDSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes contents que cela vous plaise, monsieur Simpson.

M. FISHER: Il y a un conservateur qui reconnaît les buts de la société.

M. MCQUILLAN: Monsieur Richardson, il y a un instant vous disiez qu'il était question d'installer là une station ondes courtes. D'après ce que j'ai compris, cette station couvrirait le côté est du littoral. Pourquoi le projet n'a-t-il pas été conçu de façon à desservir la partie nord de la côte? Avez-vous d'autres projets pour desservir cette dernière partie de la côte?

M. RICHARDSON: Nous avons, à Vancouver, un émetteur-nain à ondes courtes d'environ 100 ou 150 watts et qui n'est pas très bon. Nous voudrions, un de ces jours, l'améliorer.

Mais l'un des problèmes que posent les ondes courtes, c'est que si le but se trouve à 3,000 milles de distance, le travail se fait mieux qui si le but est à 300 milles. La raison est qu'il faut lancer le signal en l'air, comme ceci, puis le laisser rebondir. Si la distance est courte entre l'émetteur et le but à atteindre, il faut lancer à un angle aigu; la plus grande partie du signal s'en va dans l'ionosphère et ne se trouve pas réfléchie du tout. Voilà l'une des difficultés que nous éprouvons.

M. MCQUILLAN: Vous avez là-bas une émission fort importante qui se fait pour les pêcheurs, tous les matins. La plupart des pêcheurs ne peuvent l'entendre parce qu'elle vient de la partie indiquée ici en couleur, au nord de Prince-Rupert.

M. RICHARDSON: Ou ici.

M. MUIR (*Lisgar*): J'allais vous demander si Churchill pourrait servir de station de rechange pour votre station ondes courtes de grande puissance, à Vancouver?

M. RICHARDSON: Non, monsieur. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense que nous devons nous tenir éloignés des régions à atteindre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore des questions sur les émetteurs-relais à basse puissance?

M. FISHER: Une seulement.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Fisher.

M. FISHER: Une question générale. La loi de l'an dernier m'a laissé l'impression que votre intention était de préparer d'avance un programme de cinq ans. Vous avez manifesté l'intention...

Le PRÉSIDENT: Silence! Donnez une chance à M. Fisher, s'il vous plaît.

M. FISHER: Pour ces extensions, prévoyez-vous une période de cinq ans?

M. RICHARDSON: Ce que j'ai dit aujourd'hui constitue la première partie de ce que nous entrevoyons pour une période de cinq ans. Mais nous allons reporter les tâches, d'une année à l'autre, comme nous l'avons fait au cours des 15 dernières années.

M. FISHER: La raison pour laquelle vous ne pouvez allez plus loin, c'est peut-être que la population augmente.

M. RICHARDSON: Oui.

M. FISHER: Des éléments de ce genre?

M. RICHARDSON: En effet, vous avez raison.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. TREMBLAY: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Au sujet des émetteurs-relais à basse puissance?

M. TREMBLAY: Oui.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Pouvez-vous me dire si les régions de Chapais ou de Chibougamau, dans la province de Québec, se trouvent dans le rayon du poste CBJ?

(*Traduction*)

M. RICHARDSON: Dans quel rayon?

(*Texte*)

M. TREMBLAY: ...Si ces endroits sont desservis...

(*Traduction*)

M. TREMBLAY: S'ils sont desservis par la station CBJ, à Chibougamau?

M. RICHARDSON: Pas Chibougamau, parce que cet endroit se trouve ici. Quel est l'autre endroit?

M. TREMBLAY: Chapais.

M. RICHARDSON: S'agit-il du même endroit?

M. TREMBLAY: C'est un endroit situé à 20 milles de Chibougamau.

M. RICHARDSON: Non. Ils ne peuvent recevoir le service principal de CBJ. C'est la limite de CBJ.

M. TREMBLAY: Il n'y a pas de station privée là-bas?

M. RICHARDSON: Non. Il se peut qu'il y ait propagation atmosphérique, le soir, mais ce n'est pas ce que nous appelons le service principal.

M. TREMBLAY: Avez-vous l'intention d'établir là une station de Radio-Canada?

M. RICHARDSON: Je ne saurais le dire. Chibaugamau est un endroit reculé. Nous avons examiné et examinons encore ces endroits et celui-ci en est un parmi ceux qui progressent. Il y a dix ans, il était encore tout petit, je pense.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poursuivre la lecture de votre mémoire, monsieur Richardson?

M. RICHARDSON: Merci. Nous sommes au haut de la page 2. Télévision:

M. Bushnell a cru qu'il serait utile au Comité qu'une carte fût préparée pour montrer le développement de la télévision au Canada. Si vous le voulez bien, monsieur le président, j'installerai cette carte et j'expliquerai aux membres du Comité les renseignements qu'elle offre, en ce qui concerne le service de télévision. Tout d'abord, il y a lieu de préciser, je pense, que les rayonnements des stations comme ils sont reproduits constituent les périmètres balayés "B", établis par l'ingénieur conseil. Ils sont inclus dans la partie technique de la demande au moment où elle est présentée. Ces périmètres "B" illustrent de façon utile les "bonnes" régions desservies par les stations. Une antenne extérieure permet à un service de télévision de balayer une bien plus grande étendue.

Mais il faut dire que les limites qui apparaissent ici sont celles qui sont admises dans l'accord bilatéral survenu entre le Canada et les États-Unis et qui règle l'usage de ces canaux dans un rayon de 250 milles de la frontière.

Au-delà de 250 milles, il n'y a pas d'accord qui interdise de brouiller la réception dans les parties avoisinantes situées au sud de la frontière. C'est une liberté réciproque.

L'extension du rayonnement est indiquée au moyen de couleurs différentes. Les couleurs identifient les stations établies chaque année. Les lignes de couleur identifient les années où la connexion du réseau a été faite dans chaque cas. J'ai aussi ces renseignements sous la forme d'un tableau qui est soumis en même temps que le présent document.

Dans le domaine de la télévision également, la Société Radio-Canada a des projets pour étendre son rayonnement par l'intermédiaire de ses propres installations. Comme je l'ai dit, il s'agit de projets qui sont soumis à l'étude du conseil d'administration de la Société et je ne saurais en faire rapport que d'une façon générale. Les projets pour cette année comprennent environ neuf stations qui serviront approximativement 70,000 foyers-radio.

Quand, après avoir étudié les prévisions financières et après avoir revisé les plans, comme elle le fait, chaque fois qu'il s'agit d'établir de nouvelles stations ou d'augmenter la puissance d'émetteurs, la Société prend ses décisions, elle présente une demande à la Commission des Transports qui s'adresse au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour obtenir une recommandation. En parlant du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, il me vient à l'esprit que les projets de la Société Radio-Canada doivent garder de la souplesse. Pour les projets, je me tiens au courant des recommandations du Bureau des gouverneurs et les permis accordés pour les nouvelles stations de télévision. Il arrive parfois qu'une région qui semble constituer un vide dans le service que la Société Radio-Canada peut projeter, soit couverte par une demande approuvée par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Dans ce cas, au lieu de monter une installation, la Société Radio-Canada doit fournir à la nouvelle station le service du réseau.

Relier à son réseau ou bien des stations privées ou les siennes propres n'en oblige pas moins la Société à étendre le réseau. Jusqu'ici, nous nous sommes servis *a*) de la connexion directe—connexion physique de la station au réseau, réalisée par contrats, une fois les soumissions et les frais comparés à d'autres moyens de connexion; *b*) des enregistrements de télévision—c'est la méthode adoptée quand la station est isolée du réseau existant et

lorsque les frais de connexion matérielle sont plus élevés que ceux des entregistrements; c) ensuite, il y a évidemment la réception directe et la retransmission à partir d'une station mère. C'est la méthode dite "de satellite". Elle s'accomplit sans frais d'extension directe du réseau et sans frais d'enregistrement.

Le rapport annuel indique au total les frais des connexions du réseau, tant pour la radio que pour la télévision. Pour la radio les taux sont établis au moyen d'un contrat à long terme passé conjointement avec les compagnies ferroviaires. Pour la télévision, les sociétés qui participent sont les chemins de fer conjointement et la compagnie du téléphone Bell, au nom du réseau téléphonique transcanadien. Les taux des micro-ondes varient selon les conditions topographiques et l'usage que les compagnies qui apportent leur concours en font normalement. De façon générale, les taux varient de $20 à $70 par mille par mois. Les extensions du réseau de télévision ont tendance à se faire aux taux plus élevés, parce que les centres sont moins considérables, et il y a moins de chance que les installations soient utilisées à d'autres fins.

Je crois qu'il serait utile aussi de faire savoir que, cette année, les recommandations concernant les émetteurs de basse puissance seront coordonnées pour la télévision ou la radio. Conséquemment, dans ces recommandations seront compris le service de la télévision ou celui de la radio. C'est ainsi que 30 collectivités bénéficieront, pour la première fois, des deux services, à condition que toutes les autorisations et approbations nécessaires soient accordées.

D'autres projets se manifesteront dans le programme d'immobilisations de cinq ans, dont il a déjà été question devant vous.

M. McCLEAVE: Je me demande si le témoin pourrait nous dire s'il existe d'autres projets pour l'établissement de stations, dans la Nouvelle-Écosse? Je songe à la région qui sépare Halifax de Sydney, soit du côté du Cap-Breton, soit du côté de Sheet Harbour.

M. RICHARDSON: C'est un problème qui se pose. Nous avons étudié cette région-ci où se trouve la limite de l'étendue desservie par Charlottetown.

M. McCLEAVE: C'est la côte est de la Nouvelle-Écosse.

M. RICHARDSON: Oui, ici est la limite de la station CBHT Halifax et voici Sydney, et il reste cette région s'étendant d'Antigonish à Mulgrave, Canso, Guysboro, et la région de Sheet Harbour, en ce moment, est sans le service "B". Nous avons étudié cette région, et, lors de la dernière réunion du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, il y avait une demande faite par Antigonish concernant l'établissement d'une station.

Si la demande avait été approuvée, la région non desservie, située dans ces parages, aurait ainsi été desservie peut-être pas en entier, mais sûrement en grande partie. Je pense qu'il a été recommandé que cette demande soit refusée. Mais il semble qu'une demande soit déjà présentée, ou sur le point de l'être, de la part de Charlottetown, relativement à l'établissement d'un satellite, dans le voisinage de New Glasgow. Conséquemment, jusqu'à ce que nous disposions de ces détails, nous ne saurions dire quelle partie de cette région restera sans service.

M. McCLEAVE: Il appartiendra à la station privée d'établir un satellite plutôt qu'à la Société Radio-Canada?

M. RICHARDSON: Parfaitement. Mais après, nous examinerons la région pour nous rendre compte de l'étendue non desservie, et déterminer s'il est bon d'étudier l'affaire de nouveau.

M. McGRATH: Combien de satellites la Société exploite-t-elle, sur le réseau de télévision?

M. RICHARDSON: Nous en avons trois, à Liverpool, Shelburne et Yarmouth.

M. PICKERSGILL: Et Stephenville?

M. RICHARDSON: Stephenville est une station à qui nous fournissons la matière des programmes. Elle se trouve à Harmon Field et elle appartient aux forces armées des États-Unis qui l'exploitent.

M. MCGRATH: Projetez-vous l'installation d'un satellite à Grand Falls (Terre-Neuve)?

M. RICHARDSON: Cette station est comprise dans nos projets. Ce sera une station du réseau. Le réseau de télévision passe ici, traverse ici, pour monter ensuite vers Corner Brook et continuer en faisant le tour ici. En réalité il n'en est pas ainsi. A la vérité, le réseau passe par ici et va jusqu'à Grand Falls, Gander et Saint-Jean. Nous avons de plein gré demandé qu'il en fût ainsi, parce que c'était plus économique pour les chemins de fer de suivre leur emprise, tout en passant par les régions les plus peuplées.

M. MCGRATH: Ne serait-il pas plus économique d'établir un émetteur satellite à Grand Falls?

M. RICHARDSON: La station satellite capte une autre station et fait la retransmission. Grand Falls ne peut la capter, parce que c'est trop éloigné.

M. MCGRATH: Ne pourrait-on capter une station privée à Grand Falls?

M. RICHARDSON: Non.

M. PICKERSGILL: La situation à Grand Falls m'intéresse: la station que l'on projette d'établir à Grand Falls sera-t-elle semblable à celle qui existe à Corner Brook?

M. RICHARDSON: Elle sera alimentée par le réseau, mais en ce qui concerne la puissance, ce sera peut-être différent, car les conditions ne sont pas les mêmes là-bas.

M. PICKERSGILL: A Corner Brook, la réception n'est pas toujours bonne, même dans certaines parties de Corner Brook. Est-il question de relier Stephenville au séseau?

M. RICHARDSON: C'est déjà fait, depuis le 15 ou le 16 juin.

M. PICKERSGILL: Que dites-vous d'une station à Goose Bay?

M. RICHARDSON: Goose Bay est si isolé que je crains fort que l'on doive y continuer les enregistrements par tubes à rayons cathodiques.

M. SIMPSON: Les trois stations satellites dont vous avez parlé dans les provinces Maritimes et que la Société Radio-Canada a construites ou qu'elle exploite obtiennent-elles la réception d'une autre station de la Société Radio-Canada?

M. RICHARDSON: Celle de Liverpool capte et retransmet les émissions de notre station d'Halifax. Shelburne capte et retransmet les émissions de la station de Liverpool et Yarmouth capte Shelburne et retransmet. Les émissions font ainsi quatre fois le tour.

M. SIMPSON: Il n'entre pas dans la ligne de conduite de la Société Radio-Canada d'établir des satellites et de retransmettre les programmes d'une station privée?

M. RICHARDSON: Cela poserait de sérieux problèmes aux directeurs qui ne sauraient pas sous les ordres de qui ils se trouveraient, etc.

M. MCQUILLAN: Pour donner satisfaction, à quelle distance de la station mère les satellites doivent-ils se trouver?

M. RICHARDSON: Tout dépend des conditions topographiques, de la puissance de la station mère, de la hauteur de l'antenne, car en augmentant la hauteur de l'antenne, on s'éloigne de plus en plus de l'horizon. Mais il faudrait que l'antenne reste rapprochée du périmètre B que voici. En s'éloignant trop

du point de réception on a des ennuis au point de vue de l'affaiblissement et du bruit.

M. McQUILLAN: Voulez-vous, s'il vous plaît, indiquer les limites septentrionales de cette région sur la côte de la Colombie-Britannique?

M. RICHARDSON: Nous n'atteignons pas la rivière Powell ni Courtenay. Voici Courtenay, ici.

M. McQUILLAN: Avez-vous dit que Port Alberni était desservi?

M. RICHARDSON: Port Alberni se trouve juste à l'intérieur des limites. Mais il est situé dans un bas-fond et il est fort probable que le service y soit mauvais.

M. McQUILLAN: Et quant à la partie basse de la côte de l'Ouest et Vancouver?

M. RICHARDSON: En pays montagneux, il faut établir si on se trouve dans une vallée ou au sommet d'une côte. Ce que vous voyez ici ne sont que des périmètres généraux qui sont basés sur les règlements internationaux. Cela ne veut pas dire que le service soit fourni à tous les endroits, mais, d'après la règle, si l'on sort de ces parages-ci, la moitié des récepteurs bénéficieront du service, au moins la moitié du temps. De cette façon, l'on tient compte de toutes les exigences de l'accord international.

M. McQUILLAN: Avez-vous considéré l'établissement d'une station satellite, là-bas ou bien pouvez-vous couvrir une plus grande partie de cette région?

M. RICHARDSON: Oui, monsieur.

M. McQUILLAN: Vous avez considéré la chose sérieusement?

M. RICHARDSON: Oui, monsieur, sérieusement.

(*Texte*)

M. FORTIN: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser. La première est la suivante: Est-ce que la société se propose d'établir un poste de télévision française à Saint-Boniface? Et la deuxième question: Est-ce qu'il est exact qu'à Winnipeg, il y ait deux canaux de disponibles à la télévision, l'un important, l'autre secondaire, et qu'une demande aurait été faite par la population française du Manitoba pour obtenir le canal le plus important et que, après que la permission leur eût été officiellement donnée, on serait sur le point de revenir sur cette décision et de leur donner le canal le moins important?

(*Traduction*)

M. RICHARDSON: Pour répondre à la première question, il entre sûrement dans nos projets d'établir une station française à Saint-Boniface. A la vérité, la station sera située dans le même immeuble que notre station actuelle à Winnipeg, et l'élément d'émission, dans la même tour, sauf que la station sera destinée à servir la population française de Saint-Boniface.

M. FORTIN: Puis-je poser une autre question, monsieur le président? Pouvez-vous donner une idée de la date à laquelle cette station commencera à fonctionner?

M. RICHARDSON: Non, je ne saurais dire la date. Nous avons présenté la demande nécessaire au ministère des Transports. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a approuvé notre recommandation en mars, mais nous n'avons pas encore reçu l'ordonnance du conseil relative à l'établissement de la station. Tant que nous n'aurons pas cette ordonnance nous ne pouvons fixer de date.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter la deuxième question, monsieur le traducteur?

M. FORTIN: La deuxième question est la suivante: Est-ce qu'il est exact qu'à Winnipeg, il y ait deux canaux de disponibles à la télévision, l'un important...

M. RICHARDSON: Puis-je répondre à cela? Oui, il y en a deux.

M. FORTIN: L'un important, l'autre secondaire?

M. FORTIN:? Voulez-vous répondre à cette partie également?

M. RICHARDSON: Je vais répondre dans un instant. Dois-je répondre maintenant?

M. FORTIN: Est-ce vrai qu'il y en ait un important et l'autre secondaire?

M. RICHARDSON: Permettez-moi de m'exprimer ainsi. Il y a 12 canaux numérotés de 2 à 13. Je pense qu'ils sont tous d'égale importance. Mais il est un peu plus difficile de donner le même service sur l'un des canaux du haut qu'il ne l'est sur un des canaux du bas, car il faut une puissance quelque peu plus élevée pour desservir la même région. Il y a aussi d'autres difficultés quant au plan de l'antenne et ainsi de suite.

J'ignore ce que vous avez à l'esprit en disant qu'il y en a un qui est plus important que l'autre. Ils sont d'égale importance tous les deux, en ce qui touche le service. Mais il y en a un qui coûte plus cher d'exploitation que l'autre.

M. FORTIN: Pensez-vous que vous dépenserez l'argent nécessaire pour que ces deux stations soient sur un pied d'égale puissance?

M. RICHARDSON: Non, pas en ce qui concerne la puissance, mais ce...

M. PRATT: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser. Quels sont ces deux canaux dont il est question?

M. RICHARDSON: Je pense qu'il s'agit des canaux 7 et 13.

M. PRATT: Chacun des deux est donc assez haut.

M. RICHARDSON: Oui.

M. PRATT: Un est à moitié chemin en montant?

Le PRÉSIDENT: M. Bell, Saint-Jean-Albert.

M. FORTIN: Il n'a pas encore fini de répondre à ma question.

Voici quelle était la suite de ma question: (texte) l'un important, l'autre secondaire, et qu'une demande aurait été faite par la population française du Manitoba pour obtenir le canal le plus important et que, après que la permission leur eût été officiellement donnée, on serait sur le point de revenir sur cette décision et de leur donner le canal le moins important?

M. RICHARDSON: Je n'ai vu nulle requête de la population française du Manitoba concernant l'un ou l'autre de ces canaux. En ce qui me concerne, nous avons travaillé au plan de cette station, celle qui emploie le canal moins élevé, et c'est ce qui a fait l'objet de notre demande.

M. FORTIN: Je comprends que vous ne soyez pas au courant de cette requête, mais il se peut qu'elle ait quand même été faite.

M. RICHARDSON: C'est possible. Je ne suis pas au courant.

M. FLYNN: Cette station sera-t-elle reliée au réseau français?

M. RICHARDSON: Les programmes comprendront des enregistrements de films, car le réseau français le plus rapproché se trouve ici, et pour étendre le réseau français...

M. FLYNN: Où est-il?

M. RICHARDSON: Aux environs du lac Kirkland.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Monsieur Richardson, au sujet de l'endroit indiqué en blanc dans le Nouveau-Brunswick, et au sujet duquel je pense qu'il

existe une controverse, je me demande si vous consentiriez à dire quels éléments pourraient faire en sorte qu'il soit décidé s'il y aura un satellite ou une station privée dans cette région?

M. RICHARDSON: La ligne pointillée qui entoure New Carlisle, ici, montre l'étendue qui sera desservie, une fois installée la station, à cet endroit, ce qui devrait se faire vers la mi-août, cette année.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Du point de vue interprovincial, pareille action est-elle mal vue, c'est-à-dire le fait de traverser les frontières provinciales?

M. RICHARDSON: Non, pas à mon sens.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Je suis de cet avis, mais je voulais vous l'entendre dire.

M. FISHER: Quant à cette immense partie non colorée, en avez-vous fait un relevé?

M. RICHARDSON: Ici?

M. FISHER: Oui.

M. RICHARDSON: Oui, tout cela a été considéré.

Le PRÉSIDENT: La grande étendue dont vous parlez, c'est le nord de l'Ontario et du Manitoba?

M. RICHARDSON: Oui, le nord-ouest de l'Ontario.

M. FISHER: Le pointillé qu'il y a à Kenora représente-t-il votre portée?

M. RICHARDSON: Il représente le rayonnement de la station à basse puissance de Kenora.

M. FISHER: Depuis un an ou deux, y a-t-il eu des découvertes techniques qui auraient pu vous permettre, à relativement peu de frais, d'étendre ce rayonnement?

M. RICHARDSON: Non. Si, pour étendre le rayonnement, l'on augmente la puissance de l'émetteur ainsi que la hauteur de l'antenne, les frais sont plus élevés, quelle que soit la façon de procéder.

M. FISHER: Voulez-vous répéter quel est le coût de l'exploitation, à Kenora?

M. RICHARDSON: Environ $175,000, n'est-ce pas? Je n'en suis pas certain. Il me faudrait contrôler.

M. FISHER: Quel est le chiffre approximatif que vous avez, par foyer-télévision, par opposition au foyer-radio.

M. RICHARDSON: Cela varie d'après nos études actuelles. Au fait, je pense que j'ai réussi à établir les montants à un dollar près. Je pense qu'ils varient de 93c. à 220 dollars par foyer-télévision, pour les endroits que nous avons étudiés.

M. FISHER: Dans le nord-ouest de l'Ontario, il arrive fréquemment, que les collectivités soient tourmentées ou ennuyées par des organisations privées qui voudraient qu'il n'y ait pas de station, mais plutôt une sorte d'installation de réception. Je sais qu'en deux endroits, il y a du délai, parce qu'on ne sait pas s'il vaut la peine d'aller de l'avant, ne sachant pas ce qui peut se produire tant du côté de la Société Radio-Canada que du côté de la station privée à Port-Arthur.

Quand viendra le moment de faire connaître publiquement vos projets pour ces neuf stations, pourrez-vous vous avancer au delà du programme de cinq ans, afin que ces collectivités puissent se décider dans un sens ou dans l'autre.

M. RICHARDSON: Je pense que nous le pourrions, une fois que notre programme de cinq ans sera solidement établi, ce qui sera fait d'ici deux ou trois mois, peut-être.

M. FISHER: Il n'est pas possible que la Chambre en soit informée dans les prévisions de dépenses du ministre?

M. RICHARDON: Je ne saurais le dire.

M. FISHER: Jusqu'à présent, le conseil d'administration n'a donné nulle indication?

M. RICHARDSON: Non.

M. FISHER: On n'a ni examiné ni approuvé l'affaire?

M. RICHARDSON: Non, pas encore.

M. FISHER: J'ai une autre question, mais d'un caractère hypothétique. Si la station de Port-Arthur est autorisée à augmenter sa puissance et à changer son antenne de place, la teinte indiquée sur le tableau n'aura plus sa raison d'être?

M. RICHARDSON: Vous avez raison.

M. FISHER: Et à s'étendre davantage? Se peut-il que le permis ou le privilège qu'obtient une station entre en conflit avec un service éventuel de la Société Radio-Canada; je veux parler des droits que peuvent avoir les propriétaires, d'une façon ou d'une autre, quant au rayonnement de leur station.

M. RICHARDSON: Je ne crois pas.

Le PRÉSIDENT: Cela dépendrait du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, n'est-ce pas?

M. RICHARDSON: Oui. Je pense que vous voulez parler d'un droit dévolu dans la région ou bien de quelque chose dans ce sens. J'en doute beaucoup, mais ce n'est là que mon opinion.

M. FISHER: L'extension possible de la station de Port-Arthur a-t-elle été prise en considération dans les projets que vous avez formés?

M. RICHARDSON: Si la demande était approuvée, en effet, nous changerions immédiatement la coloration sur cette carte et nous verrions si nos installations en seraient modifiées. J'ai déjà indiqué, ici, dans le comté d'Antigonish-Guysborough, le problème dont nous aurions à tenir compte. Si la station privée peut desservir la région, nous n'en demandons pas davantage.

M. FISHER: Quel est le prix minimum d'un émetteur qui fonctionne en dehors des micro-ondes?

M. RICHARDSON: Je pense que le coût minimum serait probablement d'environ $120,000. Il y a moyen de diminuer encore si l'émetteur est de plus petite taille et l'antenne, plus courte, etc. Mais pour que le service soit fait de façon raisonnable, dans une région de peu d'étendue, le prix serait d'environ $120,000.

M. FISHER: La plus grande partie des frais est-elle consacrée au changement à apporter à l'émetteur, en ce qui concerne les micro-ondes ?

M. RICHARDSON: Non, c'est pour les frais annuels d'exploitation des installations du réseau qui, comme vous le voyez, appartienne à d'autres. Nous ne faisons que louer un service que nous payons annuellement.

M. FISHER: Comment se fait-il que pour l'exploitation de plusieurs de ces satellites, les frais semblent être bien inférieurs à $100,000?

M. RICHARDSON: Le satellite, capte et retransmet une station mère qui elle-même fonctionne loin de la liaison qui se fait à un autre point.

M. FISHER: C'est là mon idée. Le coût élevé provient de...

M. RICHARDSON: En partie. Ce n'est pas à cause de la liaison, c'est à cause du matériel dont nous avons besoin.

M. FISHER: Y a-t-il une société privée qui fournit ce matériel ou bien est-il fait sur commande?

M. RICHARDSON: Tout ce qui a été fait jusqu'ici, l'a été sur commande. J'ignore si on veut maintenant en faire un article du stock. Je crois que c'est ce qu'on va faire, s'il y a une grande demande. Il y a d'autres satellites qui fonctionnent à part les nôtres. Il y a Kapuskasing, Red Lake et peut-être Inverness, Penticton et Vernon.

M. FISHER: La Commission Fowler avait fait une recommandation sur le rayonnement de la télévision. Elle voulait que là où la population s'élève à 5,000 ou 8,000, la Société prenne l'affaire en sérieuse considération. Apportez-vous une attention particulière à cette question?

M. RICHARDSON: De façon générale, nous avons pris comme base le chiffre de 5,000, dans les limites de la région desservie, pas nécessairement dans celles de la collectivité.

M. FISHER: J'ai encore une question à poser. Qu'entendez-vous par région, je veux dire comment vous y prenez-vous pour déterminer où se trouve la population de 5,000 dont vous parlez?

M. RICHARDSON: Il n'y a pas de règle fixée d'avance. On songe à un endroit propice. On l'examine et on se rend compte qu'il y a dans les alentours deux ou trois villes situées à diverses distances. On dit ensuite: érigeons une antenne de 500 pieds et mettons-y un kilowatt. Bien. Le périmètre ira jusque-là. On peut se dire ensuite: "peut-être n'est-ce pas suffisant, il serait peut-être préférable d'étendre ce périmètre jusqu'à 5 milles." Après avoir établi l'amortissement de toutes ces choses, on divise par le chiffre de la population et le résultat qui paraît le plus raisonnable est celui qui commande notre recommandation.

M. FISHER: La faible portée de la station de Kenora tient-elle en partie à ce que l'endroit n'est pas assez élevé?

M. RICHARDSON: En partie, oui. Et nous n'avons ni la puissance voulue pour aller plus loin, ni la hauteur d'antenne suffisante, ni l'argent nécessaire. Nous avons fait pour le mieux avec l'argent dont nous disposions.

M. SIMPSON: J'allais vous demander d'énumérer les régions du Canada qui n'ont pas le service de télévision. Toutefois, la carte que vous avez produite démontre clairement qu'il y a bien des régions qui ne sont pas desservies. Voici la question que je veux vous poser: La Société Radio-Canada a-t-elle des projets prioritaires concernant quelqu'une de ces régions, soit une région qu'elle considère comme devant recevoir le service aussi rapidement que possible?

M. RICHARDSON: Je crois que la meilleure manière de répondre à cette question est de dire qu'en examinant de prime abord toutes ces choses, après avoir fait quelques éliminations et quelques tentatives, nous décidons que, dans une certaine région, il semble qu'il serait plus économique d'installer une station d'une certaine dimension. Nous évaluons la population virtuelle et les demandes relatives à la télévision, auxquelles il faut donner suite, puis nous tâchons d'apprécier les frais de connexion au réseau. Nous savons à quel prix leur fournir les cinégrammes. En tenant compte de toutes ces choses, nous établissons le montant en dollars, par foyer-télévision, et, à notre point de vue, il semblerait raisonnable de choisir d'abord la région la plus économique.

M. SIMPSON: J'imagine que l'un des premiers éléments est la population de la région.

M. RICHARDSON: Oui, plus la population est nombreuse, plus l'installation est économique.

M. SIMPSON: Pouvez-vous nous dire, monsieur Richardson, quelles sont les régions, présentement à l'étude, qui sont desservies au moyen du système micro-ondes, c'est-à-dire par le système téléphonique micro-ondes qui pourrait être utilisé. Cette considération n'aurait-elle pas une grande portée sur le choix des régions?

M. RICHARDSON: L'influence est considérable sur les frais. Nous étudions toutes les régions, même celles-ci, en haut, mais le service devient d'autant moins coûteux qu'il se rapproche du réseau puisqu'il faut payer tant du mille, plus les frais de liaison qui sont fixes.

M. SIMPSON: C'est facile à comprendre. Mais dans quelques-unes de ces régions dont la population est à peu près la même, si vous en trouvez une qui ait déjà le service au moyen des micro-ondes et où vous pourriez installer une station de télévision de préférence à une autre région où il faudrait ériger des tours, ce facteur n'influerait-il pas grandement sur votre décision?

M. RICHARDSON: Je pense que les frais seraient moins élevés dans le premier cas.

M. SIMPSON: Une autre question: Qui est-ce qui, précisément, prend les décisions, à la Société Radio-Canada, lorsqu'il est question des extensions à faire, à mesure que les occasions se présentent?

M. RICHARDSON: Le Conseil d'administration.

M. SIMPSON: Le conseil au complet?

M. RICHARDSON: Oui.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Lorsqu'il s'agit d'une telle mesure à prendre, le ministère des Transports fait-il une enquête concernant l'aspect technique de l'affaire?

M. RICHARDSON: Quand il s'agit d'installer une station quelque part, nous devons en faire la demande au ministère des Transports. Nous devons produire un mémoire technique au complet, en indiquant le canal, la hauteur de l'antenne, etc. Et tout cela doit être envoyé au ministère des Transports. Si tout est dans l'ordre, au point de vue technique, l'affaire est soumise au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): Et du point de vue technologique, ces messieurs du ministère des Transports peuvent se montrer en faveur d'une proposition plutôt que d'une autre.

M. RICHARDSON: Je pense qu'ils se contenteraient de souligner des points techniques sans exprimer d'opinion.

Le PRÉSIDENT: Le suivant est M. McGrath et, après lui, M. Fisher.

M. SIMPSON: Je veux poser une autre question. Comme vous le savez fort bien, vous-même, bien des démarches ont été faites concernant la région d'où je viens et au sujet du service à accorder à le Pas, Swan River, Flin Flon, sans oublier Dauphin et les environs, en montant vers le nord du Manitoba. Plusieurs démarches ont été faites auprès du président de la Société Radio-Canada et de M. Bushnell, alors qu'il était président suppléant. Savez-vous si le conseil d'administration est au courant des nombreuses démarches qui ont été faites et qui provenaient de la région en question?

M. RICHARDSON: Oh! je crois.

M. MCGRATH: Monsieur le président, ma question se rapporte à la ligne de conduite de la Société Radio-Canada, en ce qui concerne . . .

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que l'on doive demander au témoin actuel de répondre à une question de ce genre.

M. MCGRATH: J'ai l'impression que quelqu'un de la direction serait peut-être en mesure d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Fort bien, posez votre question.

M. MCGRATH: Ma question a trait au service dans les nouvelles régions, monsieur le président, des régions actuellement non desservies. Sans perdre de vue le concept de l'organisation nationale de la radiodiffusion, qui combine la Société Radio-Canada et les stations privées, j'ai l'impression que la Société

a quelque peu changé d'attitude en ce sens que, à l'heure actuelle, elle fait la concurrence à l'entreprise privée, dans les quelques domaines commerciaux de télévision qu'il reste encore à exploiter au Canada. En toute justice, je dois dire que j'ai posé la question à M. Bushnell, lors d'une séance antérieure. Je l'ai aussi posée à M. Stewart, du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, le 22 juin. Sa réponse est donnée à la page 17 du fascicule 14 du compte rendu. Ma question se fonde sur l'économie de la Société Radio-Canada et évidemment, sur le fait que nous tâchons de faire épargner de l'argent aux contribuables. Au point où en sont les choses, si une organisation privée qui peut fournir le service est obligée d'accepter le réseau, pourquoi la Société Radio-Canada interviendrait-elle pour exercer la concurrence?

M. LANDRY: A mon sens, c'est vraiment une question à soumettre à la considération du conseil d'administration et celui-ci, à son tour, devrait porter ses conclusions devant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Je crains fort de ne pouvoir préciser la ligne de conduite à ce sujet.

M. MCGRATH: Alors, pouvons-nous soumettre l'affaire à votre conseil et vous pourriez peut-être nous revenir plus tard avec une réponse ou une déclaration.

M. LANDRY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Assurément.

M. FISHER: Je voudrais demander à M. McGrath s'il croit que le contribuable reçoit de l'argent, de quelque façon. Il y aura des frais.

M. MCGRATH: Je ne suis pas témoin, mais je vais répondre, si vous voulez.

M. MUIR (*Lisgar*): J'ai une couple de questions à poser. Je me demande s'il y a une raison de remplacer le canal 4 par le canal 3, à Winnipeg?

M. RICHARDSON: La raison, c'est que de toute la partie sud du Manitoba, au sud de Winnipeg et de toute cette partie-ci, au sud, nous avons reçu des lettres et des appels téléphoniques de la part de gens qui se plaignaient de ne pas pouvoir capter Winnipeg, à cause d'une station qui fonctionne, ici, dans le *North Dakota*.

M. MUIR (*Lisgar*): Bismark?

M. RICHARDSON: Non. Valley City, sur le même canal. D'après l'accord international, les deux stations, au point de vue géographique, étaient suffisamment séparées pour leur permettre de fonctionner sur des canaux semblables, mais elles ne l'étaient pas. Les gens se servaient d'antennes extérieures qu'ils avaient orientées de façon à capter Winnipeg, mais l'arrière de l'antenne était dirigée vers Valley City et ils captaient les deux signaux.

M. MUIR (*Lisgar*): Je demeure à sept milles de Winnipeg et presque tous les gens...

Le PRÉSIDENT: Où demeurez-vous?

M. MUIR (*Lisgar*): ... ont dû changer leur antenne. Est-ce ce qui a motivé le changement?

M. RICHARDSON: Assurément, d'après les plaintes que nous avons reçues.

M. MUIR (*Lisgar*): Je pense que la hauteur de la tour, à Winnipeg, est limitée par la proximité de l'aéroport?

M. RICHARDSON: Oui.

M. MUIR (*Lisgar*): Avez-vous des projets pour déménager la tour, afin de pouvoir la faire plus élevée?

M. RICHARDSON: Je pense que ce projet est inclus dans notre programme de cinq ans, visant à étendre le service et à le rendre plus uniforme.

M. McGRATH: Dans les Prairies, quel est l'espace qui s'étend du réseau principal à la frontière et qui serait couvert par les stations américaines? Est-ce bien encombré?

M. RICHARDSON: J'en doute. Je ne connais pas la situation exacte des stations américaines dans ce coin-là. Les parties qui sont ici se trouvent près de la frontière et devraient recevoir un service. Là-bas, plus haut, je ne crois pas que le service soit bien constant.

M. MUIR (*Lisgar*): Je veux poser une question au sujet de deux endroits, Prince George et Prince Rupert, situés le long de la ligne principale du National-Canadien, au nord. A-t-on pensé à aménager des stations à ces deux endroits?

M. RICHARDSON: L'affaire est à l'étude. Quoi qu'il en soit, à sa réunion actuelle, je crois que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, est saisi de trois demandes privées venant de Prince George.

M. FISHER: Êtes-vous au courant d'un projet qui permettrait à la Société Radio-Canada ... peut-être d'assurer le service, d'année en année, et selon lequel les collectivités elles-mêmes, ou encore des organisations quelconques, au sein de celles-ci, fourniraient les fonds nécessaires pour les installations originales.

M. RICHARDSON: Je ne sache pas que des propositions de ce genre aient été faites à la Société.

M. FISHER: Peut-on demander s'il en a été question au sein de votre organisation?

M. RICHARDSON: Pas que je sache.

Le PRÉSIDENT: Colonel Landry, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. LANDRY: Je ne crois pas que nous ayons reçu des requêtes de ce genre.

M. FISHER: La station au Labrador appartient-elle à la Société Radio-Canada?

M. RICHARDSON: Ici encore, il s'agit d'une station à laquelle nous fournissons un directeur ainsi que des programmes, mais la station appartient aux forces armées des États-Unis qui l'exploitent.

M. FISHER: Comment la population s'y compare-t-elle avec celle de Flin Flon?

M. McGRATH: Il ne saurait y avoir de comparaison.

M. FISHER: Flin Flon est beaucoup plus considérable?

M. McGRATH: Oui.

M. FISHER: C'est là que vous avez établi une exploitation payante.

M. RICHARDSON: Ce sont les gens, ici, qui ont décidé de construire des stations.

Le PRÉSIDENT: Les États-Unis?

M. RICHARDSON: Oui. Ils devaient fournir tous les programmes. J'ignore qui est intervenu, le ministère des Affaires extérieures ou celui des Transports ou quelqu'un d'autre, mais on a prétendu qu'il s'agissait de stations des États-Uns en terre canadienne et qu'il fallait faire quelque chose. Par compromis, il a été décidé que l'autorisation serait donné au nom de la Société. Nous participerions à la programmation et accorderions le permis. En ce qui concerne la finance, il n'y a aucun frais.

M. FISHER: En supposant qu'un endroit comme Flin Flon veuille faire la même chose (je ne le prétends pas) y aurait-il possibilité d'organiser le même partage?

M. RICHARDSON: La possibilité est différente. Mais je pense que nous devrions considérer l'affaire bien sérieusement. Au point de vue technique, je n'y vois, en ce moment, aucune objection.

M. FISHER: Avez-vous vérifié les expériences auxquelles on a donné tant de publicité, l'an dernier, et qu'a tentées la *Westinghouse Corporation* à Hamilton, concernant le lancement d'un faisceau de télévision à longue portée?

M. RICHARDSON: Nous nous tenons au courant de toutes ces choses. L'unique chose dont j'ai vraiment vu les résultats a été la courte liaison entre la Floride et la Havane. Au moment où j'en ai été témoin, il y a environ douze ou dix-huit mois, l'image reçue à chacune des extrémités laissait fort à désirer.

M. FISHER: Quelque chose peut-il vous porter à croire que pareil moyen rendra aisément possible la transmission à longue distance, à des endroits comme Flin Flon?

M. RICHARDSON: Pas dans le moment. Je ne veux pas dire que la chose ne se fera jamais, mais aujourd'hui je ne crois pas que ce soit possible.

M. PRATT: A Montréal, le pylône de télévision se trouve à un endroit des mieux choisis et des plus pratiques. A supposer que l'on accorde des permis privés, je me demande si la Société Radio-Canada serait disposée au partage en vue de l'aménagement d'un pylône à antennes multiples comme celui qui se trouve sur l'édifice Empire State, à New York?

M. RICHARDSON: Je ne sais pas.

M. PRATT: Les services techniques ont-ils étudié les problèmes techniques que le projet comporte?

M. RICHARDSON: Oui.

M. PRATT: Au point de vue technique, on est prêt à procéder?

M. RICHARDSON: Il existe certaines difficultés. A Montréal, les règlements de l'aviation civile nous obligent à limiter la hauteur du pylône. Si l'on ajoute des antennes, il faut le faire le long du pylône en descendant. Et s'il y a plusieurs stations, la dernière antenne risque de se trouver dans la cave. C'est une restriction! On pourrait aisément dire: "Pourquoi ne pas construire un autre pylône à côté?" C'est alors que surgit le problème des images et des taches réfléchies d'une tour à l'autre.

M. PRATT: Les services techniques y ont songé?

M. RICHARDSON: Oui. Si l'on a un pylône ici, on peut en ériger un autre dans une certaine limite.

Le PRÉSIDENT: Quelle distance faut-il entre les deux?

M. RICHARDSON: Il faut une distance de 75 pieds à 250 ou 300 pieds. C'est une approximation.

M. PRATT: L'idée du partage a-t-elle été prise en considération par les autorités de la Société Radio-Canada?

M. LANDRY: Je ne saurais répondre à cette question d'une manière précise. J'ignore si l'affaire a été discutée ou si elle ne l'a pas été. J'imagine qu'on l'a fait dans le cas des stations existantes, mais je ne suis pas au courant de ce qu'on a fait pour les nouvelles stations.

M. PRATT: Voulez-vous demander le renseignement et le transmettre au Comité?

M. LANDRY: Oui.

M. SIMPSON: Quelle explication la Société Radio-Canada donne-t-elle du fait que la province de la Saskatchewan, dont la population est relativement égale à celle du Manitoba, a à peu près trois fois plus de milles de réseau de télévision que le Manitoba? Je pense que le Manitoba a environ 300 milles de réseau contre 882 pour la Saskatchewan.

M. JENNINGS: Il se peut que ce soit bien vrai, car nous n'avons pas spécialement voulu proportionner la longueur du réseau, en milles, à la population des provinces. Nous voulions relier le pays au moyen des micro-ondes en choisissant au passage les centres les plus populeux. Winnipeg s'est révélée la plus grande ville du Manitoba, suivie de Brandon. La voie la moins coûteuse a été choisie.

M. SIMPSON: Flin Flon vient ensuite.

M. RICHARDSON: C'est possible. Au début, quand nous avons commandé ce réseau, personne n'a songé qu'il y aurait un jour une station de télévision à Swift-Current, car à ce moment-là, c'était tout simplement impossible du point de vue économique.

Dans le même ordre d'idées, personne n'a imaginé qu'il y aurait une station privée à Yorkton, et nous avons des doutes au sujet de Prince Albert. Nous songions à Regina et à Saskatoon. Je suis en mesure d'affirmer qu'il n'y a eu aucune idée de discrimination d'une province à l'autre.

Le PRÉSIDENT: Me donnez-vous la permission de faire imprimer les tableaux de M. Richardson dans le compte rendu, tout de suite après les remarques qu'il a faites à leur sujet?

(Assentiment)

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Richardson?

M. FISHER: D'après nos attributions, monsieur Richardson, nous pouvons reviser, entre autres choses, l'évolution de la Société Radio-Canada et faire rapport, de temps à autre, de nos observations et de nos opinions sur la question.

En ce qui regarde toute cette affaire de l'extension du rayonnement jusqu'aux régions éloignées, pensez-vous que nous vous aiderions vraiment, dans l'exécution de vos fonctions particulières, si, au nom du Comité, nous faisions un rapport ou exprimions une opinion, en détail, au sujet de l'extension du rayonnement, avec une évaluation des éléments se rapportant aux prix et aux populations, ce qui fait l'objet de vos préoccupations.

M. RICHARDSON: Monsieur Fisher, nous accueillons très chaleureusement toute aide qui pourrait nous venir.

M. FISHER: M. Simpson et moi nous y intéressons tout particulièrement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Taylor, s'agit-il de l'extension du rayonnement?

M. TAYLOR: Oui.

Savez-vous combien de compagnies font l'exploitation dans les régions reculées, au moyen du système à circuit fermé? Savez-vous combien de comgagnies, dans les régions reculées, bénéficient de programmes gratuits en se raccordant aux lignes de télévision de la Société Radio-Canada?

M. RICHARDSON: Personne ne se raccorde aux lignes de la Société Radio-Canada.

M. TAYLOR: Que dites-vous de la compagnie, au sein de la Colombie-Britannique, qui fonctionne d'après le système à circuit fermé et reçoit ses programmes de la Société Radio-Canada, probablement de façon malhonnête?

M. RICHARDSON: C'est la première fois que j'en entends parler.

M. TAYLOR: Voulez-vous demander à vos collègues. Je pense qu'ils sont au courant.

M. RICHARDSON (*s'adressant à ses collègues*): Est-ce que quelqu'un a entendu parler de cette station. J'imagine qu'il s'agit du système d'antenne commune.

M. TAYLOR: Oui, un système d'antenne commune.

M. RICHARDSON (*s'adressant encore à ses collègues*): Au sein de la Colombie-Britannique, s'alimenter à même nos lignes? Je ne crois pas qu'on puisse le faire.

M. TAYLOR: La revue *Time* a mentionné qu'il y avait dans la Colombie-Britannique une compagnie qui agissait ainsi.

M. GILMORE: Monsieur le président, si quelqu'un fait de la captation ou s'alimente à même le réseau micro-ondes, je suis d'avis que la chose devrait être signalée aux autorités du réseau micro-ondes, soit la compagnie de téléphone transcanadienne. Nous serons enchantés de nous occuper de cette affaire, si nous pouvons avoir le renseignement. A la vérité, c'est une affaire grave.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Taylor, pouvez-vous écrire personnellement à la Société Radio-Canada, à ce sujet?

M. TAYLOR: Je l'ai déjà fait.

Il est une autre question: A une compagnie qui fonctionnerait en circuit fermé dans une région reculée, feriez-vous le service des films?

M. RICHARDSON: Non, car, à tout prendre, comme je l'entends, nous n'avons que les droits de radiodiffusion sur cette matière et dès que celle-ci est mise sur un circuit fermé où quelqu'un demande tant de dollars par foyer-radio ou par récepteur, cela n'est plus de la radiodiffusion. Peut-être M. Gilmore saurait-il vous éclairer davantage sur la question.

M. GILMORE: Si vous permettez de m'étendre quelque peu, il y a deux questions en cause. Il y a, d'une part, une question d'ordre constitutionnel. On peut se demander vu la définition du mot "radiodiffusion" si on pourrait ici parler de service de radiodiffusion. M. Richardson a aussi parlé de l'acquittement des droits d'auteur. Par là on n'entend pas seulement les droits d'auteur sur les biens, les pièces de théâtres, la musique, les saynètes, etc., mais aussi qu'il faut être en règle avec les organisations syndicales intéressées.

Tous ces obstacles pourraient être surmontés, au moyen d'accords spéciaux autorisant la vente de ces articles à une organisation commerciale. Nous ne voyons pas d'autre façon d'y arriver.

M. TAYLOR: Monsieur le président, les gens de Whitehorse, notamment, veulent un service de télévision. Il semble que la Société n'ait pas l'intention d'atteindre cette région avant deux ou trois ans. Il y a là une compagnie à circuit fermé. Seuls les films provenant des États-Unis y sont montrés. Les Canadiens de l'endroit ne peuvent donc avoir aucun film canadien. Ne croyez-vous pas que vous pourriez résoudre le problème, sans frais pour les contribuables et peut-être même toucher quelque chose pour la location des films?

M. GILMORE: Monsieur le président, il est ici question d'une entreprise commerciale. Si je peux faire quelques remarques, je pense que l'exploitant devrait examiner l'affaire en songeant à ce que coûterait le service d'un film canadien. On peut obtenir des films ailleurs qu'à la Société Radio-Canada.

Je pense que ce que l'on veut proposer, ce sont des programmes de la Société Radio-Canada, et ma réponse à la question précédente devrait s'appliquer ici.

M. TAYLOR: Je ne veux pas insister sur la question, mais le même état de choses peut se produire dans d'autres villes du nord. Ne croyez-vous pas que vous devriez encourager l'entreprise privée, dans une certaine mesure, dans cette région, quand vous n'avez pas l'intention de faire vous-mêmes le service, et aider les gens à obtenir des programmes canadiens? Si vous ne le faites pas, ces gens-là vont se tourner vers les États-Unis, et c'est ce que nous voulons éviter.

M. GILMORE: Monsieur le président, cela n'est pas de la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Je sais.

M. GILMORE: Nous ne considérons pas cela comme notre première responsabilité, monsieur.

M. PRATT: Une autre question sur le sujet, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Pratt.

M. PRATT: Si l'entreprise privée retransmettait, à son tour, ce qu'elle aurait reçu de Radio-Canada, seriez-vous prêts à le faire et en seriez-vous capables, selon vos attributions.

M. GILMORE: A compter de 1953, nous avons fourni en moyenne 40 heures de programmation par semaine, sans frais, aux stations privées de télévision, au Canada, au moyen de cinégramme. De fait, dans la moitié de ces cas, il s'agissait de programmes patronnés pour lesquels la station privée était payée pour le temps de l'émission.

M. PRATT: Je ne fais nulle critique...

M. GILMORE: Je suis d'accord avec vous.

M. PRATT: Vous êtes d'accord avec moi?

M. RICHARDSON: Oui.

M. PRATT: Fort bien.

M. TAYLOR: Il y a les forces armées du Canada, à Whitehorse, soit l'aviation et l'armée. Comme la Société ne peut leur fournir de programmes, celles-ci ne peuvent avoir que des films américains. Je veux essayer de savoir si vous pouvez résoudre ce problème.

Le PRÉSIDENT: Peut-on régler la question en disant que vous l'étudierez, monsieur Gilmore et Colonel Landry?

M. GILMORE: Le service radiophonique est fourni et la télévision le sera en temps et lieu, selon les plans de la Société.

M. TAYLOR: Qu'entendez-vous par "en temps et lieu", tout de même?

M. FISHER: Il n'y a nulle raison pour laquelle il vous en dirait plus qu'à nous. Nous voulons savoir aussi.

M. SIMPSON: Savez-vous si les forces armées des États-Unis ont déjà présenté une demande en vue d'assurer la télévision à Fort Churchill?

M. RICHARDSON: Pas que je sache.

M. SIMPSON: De cette façon, le service serait également fourni à la ville de Churchill?

M. RICHARDSON: Oui.

M. SIMPSON: A supposer qu'elle veuille se mettre à l'œuvre et ériger une station de télévision là-bas comment cela cadrerait-il avec la ligne de conduite du Canada en matière de radiodiffusion? Est-ce une chose que vous pouvez faire?

M. RICHARDSON: Je ne suis pas spécialiste des questions internationales, mais, de prime abord, je suppose que cette affaire amènerait une intervention de la part du Secrétariat d'État auprès du ministère des Affaires extérieures tout comme dans le cas de Harmon Field et de Goose Bay. Ensuite, diverses autorités canadiennes étudieraient le cas, comme nous l'avons fait précédemment, avec le ministère des Transports. Puis il est probable que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion interviendrait.

M. MCGRATH: N'y a-t-il pas quelque différence entre les deux cas? Je pense que dans celui de Harmon Field et de Goose Bay, les Américains ont un véritable bail.

M. RICHARDSON: Oui.

M. MCGRATH: Alors qu'il y aurait à Churchill des détachements de moindre importance.

M. RICHARDSON: Je ne saurais dire.

M. SIMPSON: Encore une question sur le sujet. En ce moment, on exploite une station radiophonique, là-bas, mais j'ignore si elle est sous la juridiction de la Société Radio-Canada.

M. RICHARDSON: Elle le sera à brève échéance.

M. SIMPSON: C'est ce que vous avez dit, mais je crois comprendre, d'après certaines gens de la région,—disons en passant que je n'ai pu obtenir toute la documentation à ce sujet,—que les autorités américaines étaient très disposées à installer un service de télévision, mais on leur a refusé la permission.

M. RICHARDSON: Je n'ai pas eu vent de l'affaire.

Le PRÉSIDENT: Nous avons réservé l'article 1. Le colonel Landry répondra aux questions sur l'extension des heures de radiodiffusion.

M. LANDRY: M. Gilmore va répondre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Richardson, avant que vous nous quittiez, permettez-moi de vous rendre hommage au nom du Comité. Vous avez été l'un de nos meilleurs témoins.

C'est à cet endroit du compte rendu que nous placerons les tableaux qui font partie du mémoire de M. Richardson.

STATIONS-RELAIS À BASSE PUISSANCE DE RADIO-CANADA

Endroit	Indicatif	Fréquence (KC/S)	Mise en service
Revelstoke (C.-B.)	CBRA	860	22 octobre 1940
North Bend (C.-B.)	CBRN	800	11 septembre 1942
Edmundston (N.-B.)	CBAM	1490	18 octobre 1942
Fernie (C.-B.)	CBRF	730	14 décembre 1942
Cranbrook (C.-B.)	CBRR	860	17 décembre 1942
Kimberley (C.-B.)	CBRK	900	18 décembre 1942
Creston (C.-B.)	CBRM	740	20 décembre 1942
Sioux Lookout (Ont.)	CBLS	1240	13 juin 1943
Quesnel (C.-B.)	CBRQ	800	9 août 1943
Prince-George (C.-B.)	CBRG	860	10 août 1943
Williams-Lake (C.-B.)	CBRL	860	11 août 1943
Nakina (Ont.)	CBLN	1240	27 avril 1944
Hornepayne (Ont.)	CBLH	1340	23 novembre 1944
Dryden (Ont.)	CBLD	1490	24 avril 1948
Ashcroft	CBRT	860	16 mai 1948
Princeton (C.-B.)	CBRP	860	18 mai 1948
Field (C.-B.)	CBRD	860	2 décembre 1948
Foleyet (Ont.)	CBLF	1450	25 mai 1949
White-River (Ont.)	CBLW	1240	3 avril 1951
Marathon (Ont.)	CBLM	1490	4 avril 1951
Schreiber (Ont.)	CBLB	1340	6 avril 1951
Smithers (C.-B.)	CBRS	860	16 avril 1951
Atikokan (Ont.)	CBLA	1490	26 juin 1951
Burn's Lake (C.-B.)	CBRB	860	11 septembre 1951
Hazelton (C.-B.)	CBRH	1110	14 septembre 1951
Terrace (C.-B.)	CBRC	860	16 septembre 1951
Vanderhoof (C.-B.)	CBRV	860	9 septembre 1951
Longlac (Ont.)	CBLL	1400	23 juillet 1953
Geralton (Ont.)	CBLG	730	25 juillet 1953
Beardmore (Ont.)	CBLE	1240	25 juillet 1953
Red-Rock (Ont.)	CBLR	1010	25 juillet 1953

STATIONS-RELAIS À BASSE PUISSANCE DE RADIO-CANADA—*FIN*

Endroit	Indicatif	Fréquence (KC/S)	Mise en service
Mégantic (P.Q.)	CBFB	990	26 septembre 1953 (française)
McBride (C.-B.)	CBXM	860	28 août 1953
Lytton (C.-B.)	CBRE	1080	22 octobre 1953
Chapleau (Ont.)	CBLC	1090	23 septembre 1953
Jasper (Alb.)	CBXJ	860	20 novembre 1953
Jamestown (Ont.)	CBLJ	540	18 décembre 1953
Golden (C.-B.)	CBXE	730	11 février 1954
Salmon Arm (C.-B.)	CBUC	740	9 avril 1954
Grand-Forks (C.-B.)	CBRJ	860	23 avril 1954
Greenwood (C.-B.)	CBRO	730	25 avril 1954
Banff (Alb.)	CBXB	860	26 avril 1954
Coleman (Alb.)	CBXC	1450	14 août 1954
Blairmore (Alb.)	CBXL	860	14 août 1954
Natal (C.-B.)	CBXN	1490	17 août 1954
Oliver (C.-B.)	CBUA	730	15 septembre 1954
Osoyoos (C.-B.)	CBUB	900	17 septembre 1954
Ocean-Falls (C.-B.)	CBUF	860	4 octobre 1954
Castlegar (C.-B.)	CBUD	1080	12 novembre 1954
Kaslo (C.B.)	CBUG	860	16 novembre 1954
Hope (C.-B.)	CBUE	860	21 décembre 1954
Kitimat (C.-B.)	CBUK	740	19 février 1955
Gaspé (P.Q.)	CBFG	1420	16 avril 1955 (française)
Grand-Falls (N.-B.)	CBAB	1350	2 mai 1955
Edson (Alb.)	CBXD	1110	8 novembre 1958
Chase (C.-B.)	CBUH	860	26 novembre 1958
Espanola (C.-B.)	CBLP	1240	12 janvier 1959
Mattawa (Ont.)	CBLO	1240	13 janvier 1959
Kirkland-Lake (Ont.)	CBLK	1450	2 février 1959 (française)
Latchford (Ont.)	CBLO	540	3 février 1959
Smooth-Rock-Falls (Ont.)	CBLU	540	1er avril 1959 (française)
EN VOIE DE CONSTRUCTION			
Plaster-Rock (N.-B.)		990	printemps 1959
Deep-River (Ont.)		540	printemps 1959
Barrington (N.-É.)		540	octobre 1959
Slocan-City (C.-B.)		860	octobre 1959
New-Denver-Roseberry (C.-B.)		740	octobre 1959
Lillooet (C.-B.)		860	octobre 1959

STATIONS DE TÉLÉVISION AU CANADA

Indicatif	Endroit	Établie en
CBFT	Montréal	1952
CBLT	Toronto	1952
CBOT	Ottawa	1953
CBUT	Vancouver	1953
CFPL–TV	London	1953
CKSO–TV	Sudbury	1953
CBHT	Halifax	1954
CBMT	Montréal	1954
CBWT	Winnipeg	1954
CFCJ–TV	Port Arthur	1954
CFCM–TV	Québec	1954
CFQC–TV	Saskatoon	1954
CFRN–TV	Edmonton	1954
CHCH–TV	Hamilton	1954
CHCT–TV	Calgary	1954
CHSJ–TV	Saint-Jean	1954
CJBR–TV	Rimouski	1954
CJCB–TV	Sydney	1954
CJIC–TV	Sault-Ste-Marie	1954
CKCK–TV	Regina	1954
CKCO–TV	Kitchener	1954
CKCW–TV	Moncton	1954
CKLW–TV	Windsor	1954
CKWS–TV	Kingston	1954
CBOFT	Ottawa	1955
CHEX–TV	Peterborough	1955
CJLH–TV	Lethbridge	1955
CJON–TV	Saint-Jean	1955
CKGN–TV	North Bay	1955
CKRS–TV	Jonquière	1955
CKNX–TV	Wingham	1955
CKVR–TV	Barrie	1955
CKX–TV	Brandon	1955
CFLA–TV	Goose Bay	1956
CFCL–TV	Timmins	1956
CFCY–TV	Charlottetown	1956
CHEK–TV	Victoria	1956
CHLT–TV	Sherbrooke	1956
CFSN–TV	Stephenville	1957
CFCR–TV	Kamloops	1957
CHAT–TV	Medicine Hat	1957
CHBC–TV	Kelowna	1957
CHBC–TV–1	Penticton	1957
CHBC–TV–2	Vernon	1957
CHCA–TV–	Red Deer	1957
CJFB–TV	Swift Current	1957
CJOX–TV	Argentia	1957
CKMI–TV	Québec	1957
CKRN–TV	Rouyn	1957
CKSO–TV–1	Elliot Lake	1957
CBHT–1	Liverpool	1958
CBHT–2	Shelburne	1958
CBHT–3	Yarmouth	1958
CFCL–TV–1	Kapuskasing	1958
CFCL–TV–2	Elk Lake	1958
CJES–TV–1	Estcourt	1958
CKBI–TV–	Prince Albert	1958
CKBL–TV–	Matane	1958
CKOS–TV	Yorkton	1958
CKTM–TV	Trois-Rivières	1958
CJDC–TV	Dawson Creek	1958

STATIONS RECOMMANDÉES OU AUTORISÉES MAIS NON ENCORE EN SERVICE

Indicatif	Endroit	Indicatif	Endroit
CJVC–TV	Clermont	CHAB–TV	Moose Jaw
	Corner Brook		
	Cornwall	CHAU–TV	New Carlisle
	Inverness		Princeton
	Kenora		Saint-Boniface
	Moncton		Trail

STATIONS DE TÉLÉVISION—DATES DE LA LIAISON AU RÉSEAU

Indicatif	Endroit	Date de la liaison
CBLT	Toronto	19 janv. 1953
CBFT	Montréal	14 mai 1953
CBOT	Ottawa	14 mai 1953
CFPL-TV	London	1er janv. 1954
CBMT	Montréal	10 janv. 1954
CKCO-TV	Kitchener	1er mars 1954
CHCH-TV	Hamilton	1er juin 1954
CFCM-TV	Québec	17 juil. 1954
CKLW-TV	Windsor	4 sept. 1954
CKWS-TV	Kingston	9 déc. 1954
CHEX-TV	Peterborough	1er avril 1955
CBOFT	Ottawa	24 juin 1955
CKVR-TV	Barrie	28 sept. 1955
CKNX-TV	Wingham	18 nov. 1955 (Temporairement) 10 août 1956 (En permanence)
CHLT-TV	Sherbrooke	12 août 1956
CKGN-TV	North Bay	30 sept. 1956
CKSO-TV	Sudbury	30 sept. 1956 (Temporairement) 30 mars 1957 (En permanence)
CFCJ-TV	Port Arthur	30 sept. 1956
CBWT	Winnipeg	30 sept. 1956
*CHSJ-TV	Saint-Jean	2 déc. 1956 (à CBHT)
*CKCW-TV	Moncton	2 déc. 1956 (à CBHT)
*CJCB-TV	Sydney	2 déc. 1956 (à CBHT)
CBHT	Halifax	2 déc. 1956
CHEK-TV	Victoria	17 déc. 1956 (à CBUT)
	(Au réseau transcanadien, 1er juillet 1958.)	
CKMI-TV	Québec (anglais)	17 mars 1957
CFCL-TV	Timmins	21 avril 1957
CKX-TV	Brandon	28 avril 1957
CKCK-TV	Regina	28 avril 1957
CFQC-TV	Saskatoon	16 juin 1957
CJBR-TV	Rimouski	7 août 1957
CKRS-TV	Jonquière	28 oct. 1957
CHCT-TV	Calgary	24 nov. 1957
CFRM-TV	Edmonton	24 nov. 1957
CJLH-TV	Lethbridge	24 nov. 1957
CHAT-TV	Medicine Hat	24 nov. 1957
*CFCY-TV	Charlottetown	30 nov. 1957 (à CBHU)
CKTM-TV	Trois-Rivières	15 avril 1958
CHCA-TV	Red Deer	16 avril 1958 (Temporairement) Oct. 1959 (En permanence)
CJIC-TV	Sault-Sainte-Marie	1er juin 1958
CBUT	Vancouver	1er juil. 1958
CJFB-TV	Swift Current	1er oct. 58
CKBL-TV	Matane (française)	15 nov. 1958
CKBI-TV	Prince Albert	8 fév. 1959
CKRN-TV	Rouyn	21 mars 1959
CJON-TV	Saint-Jean	15 juin 1959
CFSN-TV	Harmon Field	15 juin 1959
	Corner Brook	15 juin 1959
	Moose Jaw	16 août 1959
CHBC-TV	Kelowna	sept. 1959
CFCR-TV	Kamloops	sept. 1959
CKOS-TV	Yorkton	déc. 1959
	New Carlisle	1960
	Moncton (française)	1960
	Kenora	(fin 1959 ou début 1960)
	Trail	(fin 1959 ou début 1960)

*La liaison au réseau anglais, entre Montréal et les Maritimes, a commencé le 2 février 1958.

M. FISHER: Avant de vous retirer monsieur Richardson, nous direz-vous si vous pouvez prévoir que, d'ici 5 ans, les exploitants privés se seront mis à l'œuvre et fourniront le service de télévision aux régions reculées ou à celles de l'arrière-pays?

M. RICHARDSON: C'est affaire d'opinion. Je pense que ce qui s'est passé laisse bien augurer de l'avenir. Est-ce que des satellites n'ont pas été établis à des endroits reculés comme Elliot Lake, Kapuskasing, Penticton, Elk Lake et Vernon?

M. TAYLOR: Ne pensez-vous pas que vous devriez apporter votre aide aux sociétés privées, pourvu qu'il reste entendu, évidemment, que si jamais la Société Radio-Canada a l'intention de pénétrer dans la région, elle aura la priorité.

Le PRÉSIDENT: C'est la ligne de conduite de la Société. Veuillez poser la question au colonel Landry. Allez-y, par mon entremise.

M. TAYLOR: Monsieur le président, la question est la même. Ne pensez-vous pas que vous devriez vous efforcer d'aider les petites compagnies qui fonctionnent dans les régions du nord et fournissent le service de la télévision dans les régions en question, pourvu qu'il soit entendu que, à n'importe quel

moment, si la Société veut pénétrer dans ces endroits, elle aura la priorité. Cependant, aussi longtemps que vous n'y êtes pas, ne devriez-vous pas accorder toute l'assistance possible aux compagnies privées qui devront se conformer à vos décisions quand vous pénétrerez dans la région.

M. LANDRY: Oui, M. Gilmore répondra à cette question.

M. GILMORE: C'est la même chose que si vous nous demandiez de fournir les programmes de la Société Radio-Canada aux petites théâtres dans toute la région. Ce serait la même chose. Nous accorderions certainement l'encouragement, à condition d'en avoir la permission.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. TAYLOR: Je vois que si quelqu'un se trouve en dehors du Canada, il y a moyen d'acheter ou de louer des films, alors qu'une société canadienne fonctionnant au Canada ne le peut pas.

M. GILMORE: Uniquement s'il s'agit d'une organisation de radiodiffusion en dehors du Canada.

M. SIMPSON: Ma question finale s'adresse à M. Richardson. A votre avis, en parlant particulièrement de la région qui, vous le savez, m'intéresse et où l'on a déjà établi un système de micro-ondes, d'après vous, combien de temps faudra-t-il, une fois la décision prise de desservir la région, pour obtenir le matériel. Ce matériel est-il disponible? Est-il fabriqué assez rapidement? La fabrication du matériel nécessaire à l'aménagement de ces tours demande-t-elle beaucoup de temps?

M. RICHARDSON: Il s'agit d'un système de micro-ondes?

M. SIMPSON: Oui.

M. RICHARDSON: A mon point de vue, le système de micro-ondes qui fonctionne dans la région que vous décrivez est fait pour la voix, le télégraphe et autres communications de ce genre. C'est tout à fait différent du genre de matériel qu'il vous faudrait avoir pour la programmation télévisée. Je pense donc que ce qu'il faudrait faire serait d'acquérir au complet tout le matériel voulu. Il s'girait maintenant de savoir, et je l'ignore, si les constructions actuelles peuvent contenir tout l'outillage et si les tours peuvent supporter l'antenne nécessaire pour diriger les ondes d'une tour à l'autre. Tout ce que je puis dire est qu'il a fallu de 18 à 24 mois pour exécuter les extensions de réseaux qui ont été autorisées et commandées, au cours des deux ou trois dernières années.

M. SIMPSON: Est-il raisonnable de supposer que ces tours pourraient supporter ce matériel? Je pose la question parce que le système téléphonique du Manitoba a déjà établi des frais de location pour ces tours. Il est donc raisonnable de croire qu'elles pourraient supporter le matériel.

M. RICHARDSON: Je l'ignore.

M. PRATT: Puis-je poser à M. Gilmore une question supplémentaire à celle de M. Taylor? Existe-t-il, en ce moment, une entente avec l'Union des artistes, d'après laquelle toute la matière enregistrée serait détruite, au cas où il serait question de radiodiffusion future?

M. GILMORE: Nous ne pouvons réaliser qu'une seule représentation. C'est l'une des conditions de l'entente.

M. PRATT: Ces enregistrements sont-ils détruits?

M. GILMORE: Ils le sont sûrement ainsi que les films eux-mêmes.

M. PRATT: Ne gardez-vous pas les cinégrammes pour vos archives.

M. GILMORE: Nous avons coutume de conserver les négatifs, mais tout dépend de la matière. Quand il s'agit d'émissions importantes, nous les gardons indéfiniment.

M. PRATT: Le même sort est-il réservé aux bandes visuelles?

M. GILMORE: Nous n'avons pas tracé de ligne de conduite dans le cas des bandes visuelles, parce que nous n'avons pas encore toutes les données relatives à ce que coûterait l'entreposage.

Le PRÉSIDENT: Merci. Pouvons-nous maintenant aborder l'étude de l'article H-1, extension des heures de télévision?

M. MCGRATH: Nous avons terminé l'examen des autres rubriques que contient la partie H?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. MCGRATH: Que reste-t-il?

Le PRÉSIDENT: Les rubriques 3 et 4. Avez-vous un court mémoire, Monsieur Gilmore?

M. GILMORE: Non.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions au sujet de l'extension des heures de télévision.

M. KUCHEREPA: Pourquoi ne pouvons-nous pas étendre les heures de télévision, dans les grandes régions métropolitaines?

M. GILMORE: Comme il en est question dans l'appendice 12 du rapport de la Commission Fowler, la Société Radio-Canada a projeté, il y a deux ou trois ans, l'extension des heures de télévision. Et c'est le programme que nous suivons. Le réseau de télévision se trouve ainsi reporté jusqu'à 1962 ou 1963. Nous sommes en train de reviser ces prévisions pour le programme quinquennal dont le dépôt est prévu pour le 10 novembre, d'après la nouvelle Loi sur la radio-diffusion. Je ne saurais dire dans le moment s'il y aura des changements à ce propos.

M. PRATT: N'est-il pas possible qu'on pense réduire le nombre des heures de télévision, en faveur de meilleures émissions moins chères pour le public?

M. FISHER: Ou d'étendre le service de la télévision?

M. GILMORE: Je ne suis pas en mesure de faire des remarques à ce sujet.

M. PRATT: A-t-on pesé toutes ces choses?

M. GILMORE: La Commission Fowler s'est souciée de notre développement. A ce moment-là, la Société a été d'avis que s'il était jugé raisonnable d'avoir un service équilibré de programmes radiophoniques et télévisés enregistrés, il l'était également d'alimenter le réseau en direct lorsque pareilles émissions de télévision étaient disponibles, particulièrement en provenance de l'autre côté de la frontière.

M. PRATT: Dans une ville comme Montréal, où il y a tellement de vides à combler au moyen d'émissions télévisées et où sont mis à contribution non seulement les artistes de première, deuxième, troisième catégories, mais aussi ceux des quatrième, cinquième et sixième, afin de remplir ces heures qui ne sont pas toujours nécessaires, il me semble...

Le PRÉSIDENT: Est-ce une opinion personnelle?

M. PRATT: Oui, c'est une opinion personnelle que j'exprime. Je vais y renoncer.

M. FISHER: Sortez de l'ombre, Jean.

M. PRATT: Merci.

M. TAYLOR: Vous allez vous y habituer.

Le PRÉSIDENT: Je songeais aux entreprises privées. Pour parler de cas particuliers, je suppose que la station CFPL, de London, a cru qu'il était nécessaire de faire la concurrence à Cleveland et Détroit. Elle a allongé le temps des émissions en commençant deux heures plus tôt, le matin.

M. GILMORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a aucun moyen de savoir si elle perd de l'argent de cette façon. Je suis certain que si elle en perd, ce n'est pas beaucoup, car elle vend suffisamment d'émissions commerciales pour payer le film ou quoi que ce soit qu'elle présente à ce moment-là. Mais n'y aurait-il pas moyen d'étendre le nombre d'heures, dans les centres les plus importants, sans frais pour la Société Radio-Canada?

M. GILMORE: Vous parlez ici de service local. Nous oserions espérer que toute extension du service local se paierait d'elle-même. A propos de CFPL, j'ajouterais que les stations privées affiliées voudraient bien que notre réseau augmente ses heures, ce qui les aiderait dans le cas d'extension de leurs propres horaires.

Le PRÉSIDENT: Je comprends.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, j'ai trois questions à poser à M. Gilmore. Voici la première: Quel est le but que poursuivrait la Société Radio-Canada en augmentant le nombres d'heures d'émissions à la télévision? Deuxièmement, est-ce que cette fin que poursuit la Société répond à des demandes, à un besoin public et à des demandes bien précises qui ont été faites dans ce sens-là? Troisièmement, est-ce que la Société Radio-Canada a entrepris, en collaboration avec des organismes d'éducation et différentes sociétés, différents organismes d'ordre culturel et social, etc., est-ce que la Société a entrepris une étude de ce problème, en fonction des problèmes de la famille?

(*Traduction*)

M. GILMORE: Quant à la première question que je vais accoupler à la seconde, car elles se ressemblent beaucoup, à savoir pourquoi l'augmentation des heures et si cette augmentation répond à un besoin, tous les relevés qui ont été faits dans ce domaine indiquent qu'il y a un nombre bien défini de téléspectateurs pour tout service de télévision, aux heures du midi et de l'après-midi. Dans le cas des heures du midi, nos projets de production (et M. Jennings peut prouver ce que j'avance) ont été d'essayer de toucher les ruraux le midi et de compléter ainsi nos émissions agricoles à la radio.

Quant à ce qui a trait à la famille ou aux études sur la famille, je ne connais nulle opinion particulière à ce sujet émise par des psychologues et nul résultat d'études sociales de cette nature. Je sais pourtant une chose, et c'est que le réseau anglais a subi de fortes pressions pour le développement de la télévision dans les écoles et, comme l'ont mentionné antérieurement MM. Ouimet et Jennings, nous nous sommes rendus à cette demande en faisant de la télévision expérimentale, sur le réseau anglais.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions concernant l'article 1? Pouvons-nous passer à l'article 3, "télévision en couleur"?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Quel sera le témoin dans ce domaine, monsieur Landry?

M. LANDRY: MM. Gilmore et Richardson.

M. KUCHEREPA: Quelles sont les perspectives concernant la télévision en couleur?

M. GILMORE: Le calcul des frais de la télévision en couleur a donné lieu à des enquêtes très poussées notamment par la *National Broadcasting Company* des États-Unis où la télévision en couleur est assez répandue. Il a été établi que les frais d'une émission en couleur accusait une différence d'environ 25 p. 100 par rapport à l'émission en noir et blanc. C'est donc à dire que les frais de la télévision en couleur sont plus élevés d'environ 25 p. 100.

M. McGRATH: N'est-ce pas un fait, monsieur Gilmore, que les importants réseaux des États-Unis, et particulièrement la *N.B.C.*, ne sont pas très satisfaits de leurs expériences dans le domaine de la télévision en couleur, à cause même de l'élément dont vous avec parlé, celui du coût, sans compter qu'il faut aussi des récepteurs spéciaux. Cet élément empêcherait-il vraiment d'introduire la télévision en couleur au Canada?

M. GILMORE: Monsieur le président, monsieur McGrath, la situation est un peu différente, en ce sens que le public n'a pas acheté de récepteurs pour la télévision en couleur en aussi grande quantité que les économistes en science électronique avait prévu qu'il en serait vendu, il y a environ trois ans. Si le public américain avait acheté beaucoup de récepteurs pour la télévision en couleur, je pense que l'on serait plus heureux du résultat, car on s'était préparé pour pouvoir alimenter maintenant tout un réseau. Mais un peu plus de 300,000 appareils de télévision en couleur seulement ont été vendus aux États-Unis depuis environ quatre ans, soit depuis le moment où l'on a réussi à transmettre la couleur sur les réseaux.

Trois cent mille appareils en couleur contre 45 millions d'appareils en blanc et noir, aux États-Unis...Je pense qu'on trouve là l'explication de cette lente évolution.

M. PRATT: A titre de question supplémentaire, s'agit-il ici de la *R.C.A.*... Est-ce le réseau en question?

M. GILMORE: Oui, précisément.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une idée du nombre d'appareils en couleur qu'il y a au Canada, actuellement?

M. GILMORE: On ne dispose d'aucune donnée à ce sujet.

M. TAYLOR: Savez-vous le prix qu'il faudra payer, y compris la taxe de vente, pour passer à la télévision en couleur? Le Canadien devra-t-il acheter un appareil tout neuf?

M. GILMORE: Il faut un appareil tout neuf et d'après les dernières évaluations, le prix était d'environ mille dollars ou un peu moins. Peut-être M. Richardson voudra-t-il me corriger.

M. PRATT: C'est le prix au Canada.

M. RICHARDSON: Il n'y a rien à corriger. Un appareil d'assez bonne qualité peut coûter, je pense, pas loin de $1,200 à $1,500.

Le PRÉSIDENT: Nous en avons quelques-uns à London, Jean. Je ne sais pas s'il y en a à Vancouver.

M. TAYLOR: Oui, la transmission se fait de la station de Seattle.

M. GILMORE: La Société sait bien, aucun doute là-dessus,—et je veux citer ici les paroles de notre président, M. Alphonse Ouimet,—que la télévision en couleur est le développement logique de notre régime de télévision. Un programme bien télévisé en couleur est une belle chose à regarder.

M. TAYLOR: Si le changement doit coûter 25 p. 100 de plus, cela veut dire que, dans l'avenir, le contribuable aura ce fardeau de plus à porter.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la télévision en couleur?

M. TAYLOR: Dans combien de temps aurons-nous la télévision en couleur?

Une VOIX: Vingt-cinq ans!

M. GILMORE: Nous devrons orienter de nouveau tout le cours de notre développement. Nous fondant sur les prévisions d'économistes américains, nous avions espéré inaugurer un réseau de télévision en couleur avant aujourd'hui. Nos projets ne s'étant pas réalisés, je ne crois pas qu'il serait sage de fixer une date, en ce moment.

M. McGRATH: Encore une question qui découle de la remarque de M. Gilmore. Pouvons-nous déduire de votre réponse que la Société a fait l'expérience d'émissions télévisées en couleur?

M. GILMORE: Non, nous n'avons pas le matériel voulu. M. Richardson et moi-même avons suivi de bien près ce qui s'est fait aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il une raison pour laquelle nous ne pouvons pas avoir ici la télévision en couleur?

Peut-être M. Richardson pourrait-il répondre à cette question? Ici encore, je reviens sur la station de télévision CFPL. Il lui suffirait d'installer un commutateur, comme vous le savez, pour pouvoir projeter un film en couleur. Existe-t-il une raison pour laquelle la Société Radio-Canada s'opposerait à ce que CFPL tourne ce commutateur?

M. RICHARDSON: Nulle raison que je sache.

Le PRÉSIDENT: Qui voudrait l'en empêcher?

M. RICHARDSON: Comme je l'entends, il existe une ligne de conduite tracée par le Gouvernement... Je tiens ce renseignement du ministère des Transports... Peut-être ne devrais-je pas en parler... mais d'après cette ligne de conduite la question de la télévision en couleur est à revoir. En attendant, les permis ne visent que les appareils monochromes.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Nous en sommes au sous-titre 4 de la partie H, concurrence éventuelle et Société Radio-Canada. Le colonel Landry.

M. LANDRY: Monsieur le président, je présume qu'il s'agit ici de stations secondaires de télévision qui seraient autorisées dans le cadre de la Société Radio-Canada. Comme nous le savons tous, la situation est hypothétique, pour le moment, mais elle peut devenir réalité pratique avant bien longtemps.

Quant à la date à laquelle la chose peut se produire, c'est une question qui relève du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et du Gouvernement. En ce qui concerne la façon dont la Société Radio-Canada peut considérer l'affaire, il appartient au conseil d'administration d'en décider et ensuite aux directeurs de donner l'orientation.

A ce moment-là il y aura plusieurs problèmes à étudier qui seront liés à la question "temps", quelles que soient par ailleurs les restrictions imposées à la concurrence hypothétique et virtuelle. C'est à peu près tout ce que la Société Radio-Canada peut dire à ce propos, pour le moment. A cause de la situation qui n'est pas claire et vu les nombreux éléments complexes qui peuvent influencer l'adoption, par notre Bureau, de toute ligne de conduite, j'espère que vous voudrez bien nous excuser de ne pas pousser plus loin les déclarations et la discussion.

Le PRÉSIDENT: Mais vous voulez bien qu'on vous pose quelques questions?

M. LANDRY: Si nous pouvons répondre, nous le ferons.

Le PRÉSIDENT: Dans ce domaine?

M. LANDRY: Oui.

M. McGRATH: Au sujet du document marqué 3 *a*) dont on a fait hier la distribution et qui concerne le personnel commercial par tout le Canada, ne pourrait-on pas le rattacher à ce qui nous occupe présentement, surtout si l'on songe qu'il y a aujourd'hui des régions, où la Société Radio-Canada doit faire face à la concurrence?

Le PRÉSIDENT: Le document 3 *a*), d'hier?

M. LANDRY: "Organisation commerciale".

M. McGRATH: Oui, à mon sens, cet article se rapporte nettement à celui qui nous occupe.

M. LANDRY: C'est possible. M. Johnson n'est pas là, et j'imagine que c'est lui qui pourrait répondre. Pouvez-vous vous en charger, monsieur Carter?

Le PRÉSIDENT: M. Carter s'occupe du personnel. S'il s'agit de cela, fort bien, si la question se rapporte à l'article H-4.

M. MCGRATH: Oui, il y a un lien et il s'agit de concurrence. C'est au sujet de ce tableau-ci. J'espère que je comprends bien. Je veux savoir comment il se fait que dans deux régions importantes du point de vue de la concurrence, soit Windsor et Vancouver, le personnel commercial se ramène à une seule personne dans un cas et à onze seulement, dans l'autre, par opposition à (et la comparaison n'est pas juste, car Montréal et Toronto sont deux centres clefs du réseau) à Halifax et à Ottawa qui en comptent chacun sept et où la concurrence publicitaire n'est pas aussi forte que dans des régions situées sur la frontière, comme le sont celles de Windsor et de Vancouver.

M. LANDRY: Il est possible que le représentant commercial de Windsor fasse rapport à Toronto. Quoi qu'il en soit, j'aimerais que M. Carter, qui est le directeur du personnel, réponde à cette question.

M. MARCEL CARTER (*contrôleur de l'organisation générale*): En ce qui concerne Windsor, c'est une exploitation locale uniquement rattachée à la radio. Nous n'avons pas de station de télévision à Windsor. Nous n'avons donc pas besoin de représentant commercial de télévision dans la région. En plus des opérations locales et commerciales qui s'y font, Toronto et Montréal sont deux centres de réseau et le personnel, à chaque endroit, n'est pas uniquement un personnel commercial. Il y a le personnel auxiliaire de bureau et celui des services des ventes qui s'y rattachent. Ils sont en relations avec les agences nationales de réclame et sont centralisés à ces deux endroits.

M. MCGRATH: Oui, je comprends, je n'aurais pas dû parler de ces endroits, mais je me suis repris et j'ai mentionné Halifax et Ottawa.

M. CARTER: Si l'on compare Halifax et Ottawa à Vancouver, il y a une légère différence, car, à Vancouver, il y a des agences de publicité qui font des affaires sur le plan national et nous devons travailler avec elles. Il y a donc une petite différence entre Halifax, Ottawa et Vancouver. Vancouver n'est pas strictement limité aux choses locales.

M. MCGRATH: Je veux faire ici une remarque, et j'aimerais bien que vous y ajoutiez les vôtres, si vous le voulez bien. Ces chiffres me donnent l'impression qu'on ne semble pas se rendre bien compte de l'importance de la réclame locale, en dollars. Dans la ville de Windsor, par exemple, ville importante située sur la frontière et où s'exerce la concurrence, il n'y a qu'un représentant commercial qui vende la réclame radiophonique et la même observation s'applique à Vancouver où la Société Radio-Canada a des stations de télévision et de radio. Et voici ma question: La Société Radio-Canada a-t-elle l'intention de chercher à attirer la réclame locale qui rapporte des dollars. Je pose la question parce que c'est une source de gros revenus.

M. CARTER: Nous nous éloignons de ce qui a trait au personnel.

M. LANDRY: C'est une question de principe.

M. CARTER: Pour ce qui est de notre réseau radiophonique et de notre activité locale, nous suivons une règle définie qui nous a été tracée par l'ancien Bureau des gouverneurs et notre Conseil d'administration. Je suis sûr que notre Conseil d'administration étudiera cette question. Quoi qu'il en soit, jusqu'ici, nous n'avons pas poussé trop loin dans les régions où il y a des stations privées. Nous n'avons pas voulu leur enlever un marché qui leur était reconnu.

M. MCGRATH: D'après ce que je peux voir, vous soulevez un point important et c'est celui-ci: Vu le changement survenu dans l'organisation, qui sera chargé

de répondre aux questions qui seront posées, de temps à autre, concernant la ligne de conduite, au cours de nos délibérations? A mon sens, c'est une chose importance.

M. LANDRY: Je propose que M. Jennings en soit chargé.

M. JENNINGS: Particulièrement dans le domaine de la radio... j'ignore si les chiffres sur l'augmentation des recettes commerciales ont déjà été fournis au titre d'un autre article de l'ordre du jour... mais vous verrez là que les chiffres ont monté, après une baisse dans le domaine de la radio... Et bien que cet état ne donne pas les chiffres que nous avons jusqu'ici pour 1959, M. Henderson me dit que l'augmentation est forte. Voilà qui témoigne de l'effort accru qui a été fait pour obtenir la publicité radiophonique, notamment celle d'ordre local.

Vous verrez par les chiffres que la publicité du réseau radiophonique a vu baisser ses recettes. Mais ils montrent clairement les nouvelles tentatives faites par la radio en vue d'augmenter ses revenus commerciaux. Ces initiatives s'inscrivent presque toutes dans la formule de l'annonce-éclair ou dans des programmes comme *Happy Gang* qui était en partie commandité.

M. MCGRATH: Le marché de Windsor peut certes donner beaucoup d'annonces-éclair, mais un seul homme ne pourrait faire tout le travail de façon satisfaisante.

Le PRÉSIDENT: La Société Radio-Canada s'est donné comme règle de ne pas trop pousser la vente d'annonces-éclair, mais elle projette un changement d'attitude.

M. JENNINGS: Je ne saurais vous répondre dès maintenant. Je vais parler à notre représentant commercial pour me rendre compte de la situation, car le genre de service que nous offrons est en quelque sorte mi-réseau, mi-local.

M. MCGRATH: Vous saisissez mon idée. A Saint-Jean encore, le marché est beaucoup moins important qu'à Windsor. Et il y a deux hommes. Je vois que c'est le centre du réseau régional, mais même à cela, le marché de Saint-Jean est encore moins important que celui de Windsor.

M. JENNINGS: Monsieur McGrath, permettez-moi de vous donner une meilleure réponse.

M. FISHER: Lorsque la question de concurrence a été ajoutée à celle des relations entre Air-Canada et la *Canadian Pacific Airlines,* la Commission des transports aériens a tenu des audiences publiques. La Société Radio-Canada prévoit-elle qu'elle présentera ses vues sur la concurrence et sur les restrictions à la concurrence, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et en séances publiques?

M. LANDRY: J'imagine que c'est aussi affaire de ligne de conduite. Je ne doute pas que le Bureau doive être mis au courant et que ce soit à lui de décider. Je ne peux pas vous donner la réponse dès maintenant. Je suis entré en fonctions récemment, et je n'ai pas eu l'occasion d'étudier ces questions. Peut-être M. Gilmore aurait-il quelques remarques à faire à ce sujet.

M. GILMORE: J'imagine que nous demanderions à être entendus sur les effets que la concurrence a sur nous.

Le PRÉSIDENT: Vouliez-vous poser une question, monsieur Taylor?

M. TAYLOR: Je veux faire une remarque et poser une question.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous réduire vos remarques au minimum, il se fait tard.

M. TAYLOR: Apparemment, dans la région de Vancouver, la Société Radio-Canada obtient, par la radio, 5 p. 100 des marchés d'outre-frontière, alors que par la télévision, d'après certains relevés, elle en obtient 80 p. 100. Il y a une forte proportion d'auditeurs qui prennent surtout les stations américaines et il y a au-delà de deux millions de dollars de publicité qui vont aux stations

américaines. La situation est alarmante. Qu'est-ce que le Bureau des gouverneurs a l'intention de faire pour combattre cet état de choses?

M. McGRATH: Vous voulez dire le Conseil d'administration?

M. TAYLOR: Ou bien le Conseil d'administration. Qu'a-t-il l'intention de faire pour remédier à cet état de choses dans cette ville du Canada qui vient en troisième lieu, au point de vue de l'importance?

M. LANDRY: Monsieur Jennings, voulez-vous répondre à cette question?

M. JENNINGS: On me dit qu'il y a une grande proportion de réclame de brasserie.

M. TAYLOR: Il y a la buanderie Nelson et une foule d'autres grosses compagnies. Je crois qu'il y a vingt et un solliciteurs, à Bellingham et nous en avons onze. Nous n'avons pas de difficulté à Vancouver, et pourtant il est alarmant de voir combien de Canadiens écoutent les programmes de Bellingham et de Seattle. Croyez-vous que le moment peut venir où il faudra laisser de côté nos émissions d'amateurs et fournir plus de spectacles américains afin de conserver les auditeurs canadiens sinon les ramener à nous? A la vérité, nous les avons perdus.

M. JENNINGS: Je ne suis pas en mesure de me prononcer. La Société Radio-dio-Canada fait sa programmation d'après certaines directives bien définies. Ces directives constituent pour nous un handicap, lorsqu'il s'agit d'aller vendre de l'annonce-éclair.

M. TAYLOR: Voilà la clef de tout le problème.

M. JENNINGS: Évidemment, nous nous en rendons compte. Quoi qu'il en soit, nous suivons encore des directives bien définies qui nous ont été données et redonnées depuis un grand nombre d'années. Certaines lignes de conduite ont été fixées au sujet de la réclame. Nous ne pouvons annoncer certaines choses comme les produits dépilatoires, etc., alors que les stations américaines le font.

Le PRÉSIDENT: Nos restrictions sont différentes pour les aliments et les produits pharmaceutiques?

M. JENNINGS: Oui. Je dois dire que nous nous employons avec la dernière vigueur à obtenir de la réclame. Je crois que ce nous faisons contribue à créer des taux de détail locaux. Nous nous efforçons aussi d'identifier plus nettement l'exploitation du réseau avec nos propres stations.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous en rester là avec l'entente que vous étudierez l'affaire de nouveau.

M. JENNINGS: Certainement.

M. GILMORE: Puis-je mettre en doute le chiffre de 20 p. 100. J'ai vu un certain nombre de relevés. Nos hauts fonctionnaires les voient tous les mois. Je ne saurais parler que d'après ma mémoire, bien que nos enquêtes d'auditoires donneraient une étude détaillée. De mémoire, la station CBUT, à Vancouver, obtient 60 p. 100 durant plusieurs périodes, et, en d'autres temps, elle descend à 40 ou 30 p. 100. Je crois qu'elle descend rarement jusqu'à 30.

M. TAYLOR: Je ne veux pas engager un débat à ce moment-ci, mais...

Le PRÉSIDENT: Ce sont des faits que l'on peut contrôler.

M. TAYLOR: Si la Société Radio-Canada en vient prochainement à se convaincre que les choses en sont là, et qu'advenant l'établissement de deux nouvelles stations dans la région de Vancouver, il ne lui reste plus que 10 p. 100 du marché, que fera-t-elle, dans ce cas, pour survivre?

Le PRÉSIDENT: Ces messieurs ont déclaré qu'ils reprendront tout d'abord cette affaire.

M. FISHER: Existe-t-il d'autres régions que celle de Vancouver ou la concurrence est aussi forte et où il est manifeste que les programmes des États-Unis plaisent davantage aux Canadiens?

M. GILMORE: C'est un auditoire changeant. Je pense que M. Jennings peut prouver cela. Tout dépend de la période du programme. A Vancouver et à Toronto, les programmes arrivent par cinq canaux. On divise l'auditoire entre quatre autres stations.

M. FLYNN: Je propose que nous ajournions.

Le PRÉSIDENT: Nous allons ajourner à demain matin à 9 heures et demie. Nous aborderons la partie de la programmation concernant les émissions de controverses et les émissions politiques. Nous en avons terminé avec H 1, 2, 3, et 4.

APPENDICE A

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PERSONNEL PAR ENDROITS

31 mars 1959

Siège social à Ottawa	393	
Bureau principal des services techniques à Montréal	208	
		601
RÉGION DE TERRE-NEUVE		
Studios et émetteurs de Saint-Jean	60	
Corner Brook	9	
Gander	6	
Grand Falls	8	
Stephenville (Télévision)	1	
Goose Bay (Télévision)	1	
		85
RÉGION DES MARITIMES		
Studios et émetteurs de télévision d'Halifax	326	
Studios et émetteurs de Sydney	14	
Studios et émetteur de Moncton	22	
Émetteur CBA de Sackville	12	
		374
RÉGION DU QUÉBEC		
Studios et bureaux de Montréal	2,267	
Émetteur de télévision, à Montréal	10	
Émetteur de Verchères	7	
Émetteur de Marieville	6	
Studios et émetteur de Québec	25	
Studios de Chicoutimi	13	
Émetteur de Chicoutimi	5	
		2,333
RÉGION DE L'ONTARIO		
Studios et émetteur de Toronto	2,316	
Émetteur de Hornby	9	
Studios et émetteur de Windsor	21	
Studios et émetteur d'Ottawa	221	
Récepteur ondes courtes	4	
		2,571
RÉGION DES PRAIRIES		
Studios et émetteur de télévision de Winnipeg	381	
Émetteur de Carman	6	
Studios de Regina	16	
Émetteur de Watrous	7	
Studios d'Edmonton	19	
Émetteur de Lacombe	6	
Centre de retransmission diffusée de Calgary	29	
		464
RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE		
Studios et émetteur radiophonique de Vancouver	403	
Émetteur de télévision	10	
Prince Rupert (Studios et émetteur)	12	
		425
SERVICE INTERNATIONAL		
Bureaux de Montréal	153	
Émetteur de Sackville	14	
Studios d'Ottawa	3	
Studios de Toronto	2	
		172
SERVICES DU NORD ET DES FORCES ARMÉES		
Bureaux principaux à Ottawa	5	
Studio et émetteur de Yellowknife	5	
Studio et émetteur de Whitehorse	5	
Studio et émetteur de Dawson City	2	
Studio et émetteur de Goose Bay	1	
		18
BUREAUX À L'EXTÉRIEUR		
Londres	4	
Paris	2	
New York	2	
		8
		7,051

APPENDICE B

IMMEUBLES APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ OU LOUÉS

CERTAINES VILLES

VANCOUVER

A—BÂTIMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Adresse	Superficie	Usage
1200–1220 O., rue Georgia, (lots 1 et 2)	.396 acre (bâtiment à 2 étages et un autre à un étage, bâtiment de 25,938 pi. carrés, au total)	Studios de télévision, bureaux, ateliers, entrepôts d'accessoires, garage, etc.
1230 O., rue Georgia, (lot 3)	.198 acre (1 bâtiment à 2 étages de 17,730 pi. c.)	Studio de télévision, bureaux, magasins, installations de visionnement, cinémathèque, etc.
Lot 4, Ouest rue Georgia	.198 acre	Terrain de stationnement
Lot 5, Ouest rue Georgia	.168 acre	2 habitations à plusieurs logis, à leur ancien propriétaire
Moitié du lot 6, du côté est, Ouest, rue Georgia	.129 acre	Terrain de stationnement
Mount Seymour	3.9 acres (1 bâtiment à 2 étages, 3,000 pi. c.)	Émetteur et tour de télévision
Île Lulu	18.97 acres (1 bâtiment à 1 étage, 2,922 pi. c.)	Émetteurs et tour radiophoniques

B—LOCAUX LOUÉS

Hôtel Vancouver	14,841 pi. c.	Studios de radio, bureaux, émetteur à modulations de fréquence
660 rue Howe	5,500 pi. c.	Studio de radio et bureaux
650 rue Burrard	9,666 pi. c.	Bureaux
600 O., Sixième avenue	6,000 pi. c.	Décors de télévision et entrepôts d'accessoires
557 rue Richards	3,780 pi. c.	Lieu de répétition pour les programmes
1190–1192 rue Alberni	3,373 pi. c.	Bureaux pour la production de télévision
1030 O. rue Georgia	546 pi. c.	Bureau
29e avenue et rue Imperial	400 pi. c. de terrain	Récepteur ondes courtes (bâtiment et matériel appartenant au Service international)

C—ESTIMATION DES HEURES DE PRODUCTION EN DIRECT, 1958–1959

	Radio	TV
Nationale	375	120
Régionale et locale	1,013.6	478.6
Total	1,388.6	598.6

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

WINNIPEG

A—Bâtiments de la Société

Adresse	Superficie	Usage
541 avenue Portage (lots 1, 2 et 3)	.35 acre (1 bâtiment à 5 étages et 1 à 2 étages, 69,120 pi. c., au total)	Studios de radio et de télévision, bureaux, magasins, discothèque, cinémathèque, etc. et émetteur de télévision
537-539 avenue Portage 300 rue Spence 327-329, 337, 341 rue Young	1 acre (2 bâtiments à un étage, 9,450 pi. c., au total)	Bureaux, entrepôts, ateliers, et terrain de stationnement

B—Locaux loués

Winnipeg Auditorium	18,790 pi. c.	Studio de télévision, Studio de radio, lieu de répétition, atelier, entrepôt
375 rue Balmoral	7,500 pi. c.	Magasin et accessoires de télévision

C—Estimation des heures de production en direct, 1958-1959

	Radio	TV
Nationale	253	60.8
Régionale et locale	1,474	405.8
Total	1,727	466.6

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

HALIFAX

A—Bâtiments de la Société

Adresse	Superficie	Usage
Chemin Bell et rue Summer.....	1.3 acre (bâtiment de 4 étages, 74,664 pi. c. au total)	Studio de télévision, bureaux, ateliers, cinémathèque, entrepôt, etc.
Côte Geizer.....	12.75 acres (bâtiment à un étage et tour)	Émetteur de télévision

B—Locaux loués

100 rue Sackville.....	13,011 pi. c.	Studios de radio, bureaux, magasins, discothèque de l'émetteur
Hôtel Nova-Scotian.....	2,049 pi. c.	Studio de radio et bureau
76 Chemin Bayer.....	7,047 pi. c.	Ateliers de menuiserie et de peinture et entrepôt de télévision
7-11 rue Argyle.....	4,310 pi. c.	Studio de radio, lieu de répétition pour la télévision, entrepôt
117 avenue Howe.....	5,047 pi. c.	Bureau de dessin et entrepôt

C—Estimation des heures de production en direct, 1958-1959

	Radio	TV
Nationale.....	229	57.7
Régionale et locale.....	1,202	547.3
Total.....	1,431	605.0

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

CANADA
JAN 7 1960

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 20

SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 1959

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉMOINS:

M. R.-P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. M. Henderson, contrôleur des finances; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. W. R. Johnston, contrôleur adjoint des émissions (service commercial); M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. C. B. McKee, directeur des relations industrielles.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21604-4—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. J. Flynn

et MM.

Mlle Aitken
R. A. Bell (*Carleton*)
Tom Bell (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Mme Casselman
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Muir (*Lisgar*)
McLeave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 9 juillet 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: MM. Bell (*Caleton*), Dorion, Fisher, Flynn, Halpenny, Kucherepa, Lambert, Muir (*Lisgar*), McGrath, McQuillan, Pickersgill, Paul, Pratt, Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor et Tremblay (16).

Aussi présents: M. R.-P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada; M. M. Henderson, contrôleur des finances; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale; M. Charles Jennings, contrôleur des émissions; M. W. R. Johnston, contrôleur adjoint des émissions (service commercial); M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. W. C. Richardson, directeur des services techniques; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; MM. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration, et J. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le président met en délibération l'article 4 de la partie C du programme des travaux, émissions d'ordre politique. M. Jennings est interrogé.

Les articles 1, 2, 3 et 4 de la partie D, qui a trait aux finances, sont examinés et MM. Henderson et Gilmore répondent aux questions.

L'article 5 de la partie D du programme est mis en délibération et M. Henderson, après avoir fait un bref exposé, répond aux questions, secondé par MM. Jennings et Gilmore.

Les documents suivants sont remit aux membres du Comité et on ordonne de les publier en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

1. Personnel des architectes (*appendice A*).
2. Méthode relative aux appels d'offres (*appendice B*).
3. Constructions (*appendice C*).
4. Personnel et coût annuel (3 ans) (*appendice D*).
5. Attributions de la Division du génie (*appendice E*).
6. Montant brut des factures (état des réalisations commerciales) télévision (*appendice F*).
7. Montant brut des factures (état des réalisations commerciales) radio (*appendice G*).
8. Récapitulation des travaux de construction (1953-1958) (*appendice H*).
9. Coût du réseau micro-ondes et conditions des contrats de location (*appendice I*).
10. Loyer des studios et des salles de répétition (*appendice J*).

L'article 6 ne soulève pas de discussion.

Sur l'article 7, tarif de la Société Radio-Canada, M. Johnston établit les méthodes employées pour fixer les tarifs commerciaux de la radio et de la télévision.

A 10 h. 55, le Comité suspend sa séance jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit de nouveau aujourd'hui, à 3 h. 05 de l'après-midi, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Mme Casselman, MM. Chambers, Fisher, Flynn, Forgie, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Lambert, Mitchell, Muir (*Lisgar*), McGrath, McIntosh, Pickersgill, Paul, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Simpson, Smith (*Simcoe-Nord*), Taylor et Tremblay (25).

Aussi présents: Les mêmes personnes qui assistaient à la séance du matin; en plus: M. R. E. Keddy, directeur du planisme, et M. C. B. McKee, directeur des relations industrielles. M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration, est absent.

Le président signale qu'il y a quorum et il dépose deux documents préparés par le Service international de la Société Radio-Canada, dont les exemplaires sont remis aux membres du Comité et qu'on ordonne de publier en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui (*appendices K et L*).

M. Johnston, aidé de M. Henderson, est interrogé au sujet de l'exposé qu'il a présenté à la séance de ce matin et avis de questions résultant des documents déposés au sujet du Service international est donné à M. Landry.

Sur la partie E du programme, MM. Carter, Landry, Gilmore, Jennings, McKee et Johnston répondent à des questions se rapportant à l'organisation de la Société en général, sa ligne de conduite au sujet du recrutement et de l'avancement, l'accroissement du personnel, le népotisme, les conventions syndicales et l'expérience et la compétence du personnel des ventes.

A 5 h. 05 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 heures et demie du matin, le vendredi 10 juillet 1959.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 9 juillet 1959
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Vous vous rappelez que nous en avons fini de la partie H du programme, hier après-midi, et aujourd'hui nous revenons à la partie C. Nous avons expédié les articles 1, 2 et 3. Nous sommes rendus à l'article 4, Émissions d'ordre politique.

M. PICKERSGILL: Au sujet de l'article 4, monsieur le président, et M. Bell peut corroborer, je pense, lors de la dernière séance, la séance finale du Comité des privilèges et élections, on a décidé, officiellement ou non, de tenter des démarches auprès de la Chambre, afin de faire étudier ce sujet par ce comité-là, comme M. Nowlan a laissé entendre qu'il devrait l'être, lors de la prochaine session du Parlement.

A la lumière de ces faits et vu la difficulté de parcourir tout notre programme, je me demande si nous ne pourrions pas simplement remettre cette étude à plus tard et passer tout de suite à l'article suivant, peut-être y revenir plus tard, si le temps le permet.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous?

M. FISHER: Non, cela n'aide aucunement, en ce qui a trait à nos opinions ou proportions, considérant que ces émissions se rapportent à la prochaine session. Par exemple, *The Nation's Business* a cessé il y a plusieurs mois et la session s'est poursuivie. Il y a là un manque de rapport que je ne peux certainement pas saisir. Évidemment, quand le Parlement est en session, c'est le temps de présenter cette émission particulière, et si nous la laissons dormir jusqu'à l'an prochain, comme M. Pickersgill le propose, cela veut dire que nous n'avons pas beaucoup d'intérêt pour cette émission. C'est peut-être compréhensible, mais je ne crois pas que nous devrions le laisser passer.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres observations?

M. CHARLES JENNINGS: (*Contrôleur des émissions, Société Radio-Canada*): Monsieur le président, puis-je en dire un mot?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. JENNINGS: Vous remarquerez, sous l'article B de ce Livre blanc:

> Dans les périodes entre les élections générales (fédérales ou provinciales)
>
> *a*) Durant les périodes entre les campagnes électorales, des périodes de temps gratuites seront, sur demande par écrit, mises à la disposition des chefs des partis nationaux aux fins d'émissions de caractère politique, au réseau national de la Société Radio-Canada, et des chefs des partis provinciaux, au réseau régional de la Société Radio-Canada, comme il suit:

Et les conditions sont énumérées. A ma connaissance, nous avons toujours satisfait les partis quand des demandes étaient formulées à cet effet.

M. FISHER: Pourquoi *The Nation's Business* est-il disparu au milieu de la présente session?

M. JENNINGS: Parce que les dispositions qui avaient été prises avec les partis ont pris fin.

M. FISHER: Voulez-vous dire des dispositions prises avec tous les partis?

M. JENNINGS: Ce fut toujours le cas.

M. FISHER: Ne s'agit-il pas de dispositions plutôt malheureuses, puisque vous avez trois, et peut-être quatre partis différents? Qu'est-ce qui les amène, je ne dirai pas à une "collusion", mais à s'unir pour commencer...

M. JENNINGS: Ce qui s'est produit dans le passé (je ne sais pas s'il y a eu collusion ou non), c'est que d'habitude un ou deux partis avaient écrit à la Société Radio-Canada; nous avons informé les autres partis qu'une demande avait été formulée, et d'habitude par la suite, quelques membres de ce Comité peut-être y ont pris part, et nous avons organisé une réunion des partis. En réalité, c'est ce qui se produit à l'heure actuelle au Québec, pour les périodes gratuites. Nous songeons actuellement à prolonger cette période.

M. PICKERSGILL: Je dois avouer que, moi aussi, je me demandais pourquoi ces émissions avaient pris fin, ou semblaient avoir pris fin. Mais, comme M. Jennings le signale, j'ai eu quelque expérience dans ce domaine, à un moment ou l'autre, à titre de négociateur, et je sais qu'un parti ou un autre en prenait l'initiative et s'abouchait avec l'autre parti. C'est la méthode traditionnelle.

Il me semblerait que quelqu'un de l'organisation du parti (de tous les partis) ne s'est pas donné beaucoup de peine à la lumière des événements, On croit généralement, je pense, que, passé le 1er juin, les gens écoutent très peu ces émissions et cela peut être l'une des raisons expliquant pourquoi l'organisation des partis n'était pas aussi active.

M. FISHER: Nous savons que ces émissions ne sont pas suivis par beaucoup d'auditeurs; ce doit être une chose terrible, décevante, pour les hommes politiques d'attirer si peu de gens, d'après les résultats des sondages que j'ai vus. Voici la question que je désire poser: ne serait-il pas possible de faire passer cette émission plus tard, plus près des émissions de nouvelles?

M. JENNINGS: C'est un horaire très difficile à établir. De même, et vous me passerez cette expression, c'est une émission très difficile à préparer. Il y a également, je crois pouvoir le mentionner, que, surtout à la télévision, ce semble être une corvée pour ceux qui participent à une émission de prendre tout le temps nécessaire à sa réalisation, et ainsi de suite.

M. FISHER: Évidemment, ce n'est pas la faute de la Société Radio-Canada, mais celle des hommes politiques. Mais avez-vous déjà songé à considérer ces émissions comme l'a fait la B.B.C. quelquefois? Je sais que l'un de vos réalisateurs s'est rendu en Angleterre, M. Hind-Smith, pour étudier ce problème, et je crois qu'il y avait un projet personnel visant à laisser les politiciens à eux-mêmes en une espèce de lutte libre.

M. JENNINGS: A la suite des élections générales, je crois, nous avons tenu une longue réunion au cours de laquelle nous avons avisé les partis que nous aurions des séminaires, si l'on peut employer ce titre majestueux, avec les orateurs des partis pour discuter avec eux des meilleurs moyens d'organiser les émissions politiques, de les former, de les exercer, et ainsi de suite.

Quelques-uns ont accepté, je pense. Également, puisque des gens comme M. Hind-Smith avaient probablement acquis le plus d'expérience dans ce domaine, nous avons aussi tenté de former d'autres réalisateurs à l'école de M. Hind-Smith. La Société veut bien (je dirais qu'elle le désire beaucoup) faire tout ce qu'elle peut pour améliorer les périodes gratuites pour les émissions politiques et les émissions des campagnes électorales, afin de présenter de meilleurs programmes.

M. BELL (*Carleton*): Les autres années, j'ai assisté à plus de ces réunions avec la Société Radio-Canada que n'importe qui et je peux certainement affirmer que la Société Radio-Canada a toujours rendu de grands services aux partis politiques. Je crois que le problème soulevé par M. Fisher relève des partis politiques eux-mêmes.

M. PICKERSGILL: C'est vrai.

M. BELL (*Carleton*): Non pas de Radio-Canada. Je crois que, si l'un des partis politiques, n'importe lequel, prenait l'initiative à ce sujet, il constaterait que Radio-Canada convoque une réunion annuelle et l'on tenterait alors d'en venir à une entente entre les partis.

M. FISHER: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Bell?

Le PRÉSIDENT: S'il veut y répondre, oui.

M. FISHER: Voulez-vous dire pour autant que la B.B.C. et I.T.V. dirigent ces émissions? Ils accordent du temps gratuit et, après avoir assemblé les représentants des partis, on les laisse s'empêtrer ou se débattre sur un sujet. Voulez-vous dire que nous devrions avoir une réunion à ce sujet?

M. BELL (*Carleton*): C'est aux partis de décider, tant que cela ne devient pas du théâtre.

M. FISHER: Vu votre influence et votre expérience dans le parti conservateur, monsieur Bell, ce parti serait-il prêt à une émission de ce genre.

M. BELL (*Carleton*): Je regrette, mais je ne suis pas le porte-parole du parti conservateur.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous laisser l'article 4 et passer à la partie D, les finances? Je crois que M. Henderson répondra aux questions à ce sujet. Monsieur Bell, je crois que vous avez des questions à ce sujet; c'est-à-dire une étude plus complète des rapports de *P. S. Ross & Sons* à la Société Radio-Canada et à la Commission Fowler. Avez-vous quelques questions à ce sujet, monsieur Bell?

M. BELL (*Carleton*): Non.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet du rapport de *P. S. Ross & Sons* à la Société Radio-Canada et à la Commission Fowler? Pouvons-nous aborder l'article 2, Analyse des états financiers de la Société?

M. BELL (*Carleton*): Il s'agit des états financiers que l'on vient de nous remettre, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Non, il s'agit du rapport annuel qui a été distribué plus tôt.

M. A. M. HENDERSON (*contrôleur des finances de la Société Radio-Canada*): Il s'agit ici du dernier rapport annuel publié par la Société, pour l'année se terminant le 31 mars 1958; le rapport pour la période prenant fin le 31 mars 1959 n'est pas encore imprimé, mais je crois qu'il le sera bientôt.

Le PRÉSIDENT: Toutes les questions devront se rapporter au dernier rapport qui a été publié. Nous avons bien étudié les finances, je crois, au début de nos séances. M. Henderson a témoigné durant presque deux séances. Je doute fort qu'il y ait de nombreuses questions au sujet de l'état financier de la Société.

Me permettez-vous alors, messieurs, d'aborder l'article 3, comparaison avec les stations américaines et canadiennes et les réseaux américains? Avez-vous des questions au sujet de l'article 3?

M. MCGRATH: Monsieur le président, pourrions-nous revenir, plus tard, au numéro 2 de cet article?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions au sujet de l'article 2?

M. MCGRATH: J'ai l'impression que j'en aurai. Je voudrais poser une question au sujet de l'article 3 maintenant.

Le PRÉSIDENT: Passons à l'article 3. Si nous en avons le temps, nous pourrons revenir à l'article 2. Quant à moi, nous en avons terminé. Que désirez-vous savoir au sujet de l'article 3?

M. MCGRATH: L'article 2 est fort important.

Le PRÉSIDENT: Si nous en avons le temps, nous reviendrons à l'article 2.

M. McGRATH: Au sujet de l'article 3, je demanderai si la seule analyse comparative que nous puissions faire au sujet de la similitude d'exploitation et des finances en serait une avec le réseau de la radiodiffusion australienne; n'est-ce pas exact?

M. HENDERSON: Je désire vous signaler, monsieur le président et monsieur McGrath, que quel que soit notre désir de consulter les chiffres se rapportant aux stations des États-Unis et de Grande-Bretagne, et aussi les chiffres se rapportant à leurs réseaux, ces données ne sont tout simplement pas disponibles. Pensez aux États-Unis: on y trouve le C.B.S., qui est une société publique et dont l'exploitation ne comprend pas seulement des stations et des réseaux de radio et de télévision, mais aussi la fabrication de tubes, d'appareils, et le reste.

Ces rapports annuels sont publiés en confirmité des exigences de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis. Il n'y a rien de plus qui soit disponible; ce serait confidentiel à leurs yeux, mais secret à notre endroit. C'est la même chose dans le cas de la B.B.C., qui publie un rapport annuel, mais ne révèle aucun chiffre se rapportant aux stations ou aux réseaux. Elle publie un rapport qui ressemble au nôtre.

Nous serions heureux d'établir des comparaisons sur la façon dont nous sommes établis aujourd'hui; mais les chiffres ne sont pas accessibles.

M. McGRATH: Voici ma question: y a-t-il eu des démarches récentes en vue d'échanger des idées, ou peut-être d'étudier le système australien?

M. HENDERSON: Pas le réseau australien, à ma connaissance. Notre président et plusieurs de nos collègues ont visité l'Australie et nous entretenons des relations cordiales avec les gens du Royaume-Uni et des États-Unis; j'ai eu des discussions très utiles et intéressantes avec les préposés à la comptabilité des deux sociétés américaines importantes; mais, abstraction faite de la discussion d'ordre général, des procédés et méthodes d'action, cela n'a amené l'énoncé d'aucun chiffre, de leur part.

M. McGRATH: Ma question avait surtout pour but de démontrer que, d'après moi, nous n'y gagnerons pas beaucoup à analyser ou comparer les systèmes des États-Unis et du Royaume-Uni, mais peut-être la comparaison serait plus précise avec le système australien.

M. HENDERSON: Je n'ai rien à dire à ce sujet. M. Gilmore peut-être?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gilmore?

M. J. P. GILMORE (*contrôleur de l'exploitation*): Oui, monsieur le président et monsieur McGrath; même si vous pensez que le système australien est celui qui se rapproche le plus du nôtre, il n'en existe pas moins une différence considérable entre ces deux systèmes, en ce sens que l'organisme d'État, l'A.B.C., ne possède aucune exploitation commerciale de quelque sorte. Le domaine commercial est entièrement le fait des réseaux privés et des stations individuelles. De même, nous parlons d'un pays dont la population est d'environ 9 millions d'habitants, ce qui se compare également à la nôtre au point de vue de la liaison par micro-ondes ou ligne directe, mais non au point de vue des distances sur lesquelles s'étend notre réseau de 4,000 milles.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill, avez-vous une question à poser?

M. PICKERSGILL: Oui, monsieur le président; je voudrais poser à M. Gilmore une question au sujet du régime australien.

Le PRÉSIDENT: C'est bien.

M. PICKERSGILL: Monsieur Gilmore, ne penseriez-vous pas que l'Australie n'étant pas voisine des États-Unis, la comparaison est tout à fait fantaisiste?

M. GILMORE: Je suis bien d'accord; la radio australienne ne souffre d'aucune influence extérieure, sauf celle que les Australiens veulent bien importer eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous aborder l'article 4, ou avez-vous d'autres questions au sujet de l'article 3?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'ai demandé précédemment s'il n'y aurait pas aux États-Unis quelque station qui puisse se comparer raisonnablement à l'exploitation de Radio-Canada à Vancouver; j'ai dit qu'il y en avait peut-être une à Seattle. On m'a répondu qu'il n'y avait rien de la sorte en cet endroit, mais qu'il y avait une station de l'un des réseaux américains, à San Francisco, qui faisait de la réalisation. Même si je n'en ai aucune connaissance de première main, on m'a signalé que l'exploitation à Vancouver passe, aux yeux de plusieurs, pour être pompeuse et exagérée. Je me demandais si Radio-Canada avait établi quelque comparaison avec une des stations semblables des États-Unis et l'on a mentionné San Francisco. Pourriez-vous me dire si une telle comparaison a été faite?

M. HENDERSON: En ce qui a trait à mon travail dans le domaine de la comptabilité, nous n'avons effectué aucune comparaison, parce qu'il m'était évident, pour les raisons mentionnées précédemment, que les détails nécessaires aux fins de cette comparaison sont confidentiels aux propriétaires et ne seraient pas révélés. Nous analysons davantage nos propres frais de stations individuelles et de réseaux. Nous l'avons fait l'an dernier et peut-être devrions-nous commencer chez nous avant de nous adresser ailleurs.

M. PICKERSGILL: Bien, si je peux en parler actuellement, on m'a bien dit qu'il existe un immeuble plutôt dispendieux dans le quadrilatère 600 de la rue Howe, à Vancouver, qui est loué par la Société Radio-Canada à un prix élevé et ne sert presque jamais. Les comptables de Radio-Canada s'inquiètent-ils quelquefois de savoir si les édifices loués servent réellement?

M. HENDERSON: Oui, c'est le rôle du chef des finances.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath, voulez-vous poser une question dans le même ordre d'idées?

M. MCGRATH: Oui, monsieur le président. Je crois qu'on a un bon exemple. Il n'y a pas d'indicatif sur cette feuille; mais je crois qu'il y a une réponse à ma question au sujet des immeubles à Vancouver, Winnipeg et Halifax et la liste des immeubles possédés et loués à Vancouver est très longue. Elle embrasse tout un article. La Société a-t-elle déjà songé à ériger un édifice pour loger tous ses services sous un seul toit, ou a-t-on déjà songé à quelque chose de ce genre?

M. HENDERSON: C'est l'un des problèmes permanents de la Société, savoir la nécessité de se regrouper, là où nous sommes répartis en tellement d'endroits différents. Ce problème existe également à Toronto et à Montréal et c'est un problème continu auquel nous devons faire face.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous d'autres questions au sujet de l'article 3? Pouvons-nous abandonner l'article 3 maintenant et aborder l'article 4, les immobilisations?

M. TAYLOR: Au sujet de la comparaison de la station de Vancouver avec des stations des États-Unis...

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'une question qui fait suite à celle de M. Pickersgill?

M. TAYLOR: Oui. On m'a déclaré qu'il y a plus de programmes en direct provenant des trois stations principales de Seattle que de la station de Vancouver qui pourtant compte plus d'employés à elle seule que les trois stations américaines de Seattle. Vous êtes-vous déjà informé à ce sujet et voulez-vous formuler quelque observation?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gilmore, voulez-vous dire quelque chose à ce sujet?

M. GILMORE: Tout d'abord, je voudrais donner une idée générale des centres de réalisation au Canada. Au point de vue de la quantité, les centres de production les plus importants sont Montréal, pour le réseau français, et Toronto, pour le réseau anglais; le deuxième en importance est Vancouver. Il est traditionnel que le groupement des artistes qui s'est effectué au cours des ans, et je ne déprécie aucune autre ville, a eu lieu surtout à Vancouver. Afin de le favoriser, de bien l'organiser, nous avons fourni à Vancouver les meilleurs services de radio et de télévision. Comparer la production locale de Seattle et Bellingham avec les réalisations du réseau faites à Vancouver n'est pas tenir compte des faits. La portée des productions est complètement différente. Nos programmes font l'objet de plus de répétitions, on y consacre plus de temps, et ils sont de bien meilleure qualité artistique.

Au point de vue du personnel et de la portée des services de Vancouver, alors qu'à Winnipeg et Halifax, qui s'y comparent, on a environ 10 p. 100 de la production passant sur le réseau, on en trouve 25 p. 100 à Vancouver.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser une question, monsieur Taylor?

M. TAYLOR: Il semblerait alors que vous vous êtes intéressés à ce problème et avez fait des comparaisons entre Seattle et Vancouver.

M. GILMORE: Oui, mais sans entrer dans les détails.

M. MCGRATH: Monsieur le président, en consultant cette feuille, je constate que Vancouver fournit 120 heures d'émissions au réseau. Est-ce bien cela?

M. GILMORE: De quelle feuille s'agit-il?

Le PRÉSIDENT: Celle qui a été distribuée hier.

M. GILMORE: Cela serait à peu près exact pour cette période de temps.

M. TAYLOR: Quelle comparaison pourrait-on alors établir avec Montréal et Toronto? Pourriez-vous m'en dire un mot au pied levé?

M. GILMORE: Pourrais-je y revenir plus tard au cours de la séance? J'ai les chiffres dans mes documents et je suis obligé de les chercher.

M. PRATT: Monsieur le président, je veux poser une autre question. N'est-il pas exact que la ville de Vancouver est fertile en artistes, et qu'un bon nombre des interprètes de Toronto viennent de Vancouver? C'est vrai, n'est-ce pas?

M. GILMORE: Oui.

M. FISHER: De même que quelques-uns des interprètes les plus abondants de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous aborder l'article 4, les immobilisations. Y a-t-il d'autres questions à ce sujet, monsieur McGrath? Vous parliez d'une possibilité de groupement et de la construction d'un nouvel édifice pour abriter tous les services.

M. MCGRATH: Aurons-nous une déclaration à ce sujet?

M. HENDERSON: Nous déposerons un exposé au sujet des services techniques et établissements, contenant les frais de construction durant cinq ans et les projets détaillés de construction.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions donc abandonner l'article 4 jusqu'à ce que nous ayons en main l'exposé sur les services techniques qui appartient à la partie F. On distribue ce texte parmi d'autres documents que je voudrais déposer. En voici la liste: article F-5, projet de constructions nouvelles; article F-2, salaires et émoluments; article F-1, services techniques; état brut des factures pour la radio et pour la télévision; l'article F-6 qui se rapporte aux soumissions et à la publicité; et l'article F-7, le personnel des architectes. Nous permettez-vous de déposer ces documents?

M. BELL (*Carleton*): Avez-vous l'intention de les reproduire en appendice?

Le PRÉSIDENT: Si vous le désirez. Article 4, monsieur Paul.

(*Texte*)

M. PAUL: Sur l'item F-6 ...

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Nous y viendrons plus tard.

M. KUCHEREPA: Nous reviendrons aussi à l'article 4 plus tard?

Le PRÉSIDENT: Nous ne reviendrons pas à l'article 4 maintenant, mais nous obtiendrons tous les renseignements au sujet du plan quinquennal des services techniques.

M. PICKERSGILL: Je suppose que cela répondrait au désir de M. Kucherepa et au mien si nous pouvions alors parler de certains aspects des immobilisations.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu.

Nous pouvons alors passer à la partie D, article 5. C'est la prévision de déficits futurs.

M. HENDERSON: Au cours de mes remarques du 14 mai, j'ai signalé qu'il était trop tôt pour prévoir nos besoins exacts des prochaines années. Nous sommes à en faire les prévisions pour les cinq années à venir, afin d'en saisir le ministre du Revenu national et le ministre des Finances. La date arrêtée à cette fin est le 10 novembre 1959. Actuellement, nous y travaillons. Je crois qu'il serait inopportun de révéler aujourd'hui ce qu'elles seront probablement.

M. MUIR (*Lisgar*): Je ne sais pas si c'est le bon article pour poser ma question, mais, en parlant de déficits, songe-t-on à présenter d'autres spectacles coûtant aussi cher que *Peter Grimes*?

M. HENDERSON: Je crois que cette question devrait s'adresser à M. Jennings qui établit les programmes.

M. JENNINGS: C'est une réponse difficile à donner. J'imagine qu'il y aura des émissions qui coûteront aussi cher. D'autre part, je désire déclarer, au sujet de ces émissions, que lorsque nous choisissons un moment pour les présenter tous les efforts sont tentés pour réduire les frais autant que possible.

Le PRÉSIDENT: Tous les efforts sont ou seront tentés.

M. MUIR (*Lisgar*): Avez-vous des raisons de dépenser tant d'argent pour une émission, alors que les chiffres montrent que des émissions bien moins coûteuses ont atteint plus de monde.

Le PRÉSIDENT: Nous revenons à la préparation des émissions.

M. JENNINGS: Même à l'intérieur de la Société, parmi ceux qui établissent les programmes, l'opinion est loin d'être unanime au sujet de l'opportunité de présenter de telles émissions d'opéra à la télévision.

M. MUIR (*Lisgar*): Je pense que pour réaliser ces émissions, on devrait recourir à une norme, c'est le mot qu'on me souffle ici; mais il devrait exister une certaine responsabilité envers les contribuables au sujet du montant d'argent à dépenser. Je veux dire que l'argent que vous désirez dépenser n'est pas illimité. Il devrait y avoir quelque rapport entre la valeur de ce que vous recevez, mettons, et l'argent que vous dépensez.

M. MCGRATH: Je crois que la question de M. Muir se rapportait à quelque chose qui s'est produit pendant que nous discutions ce sujet. Elle s'adresse à celui qui, en définitive, établit le budget pour les œuvres fantaisistes.

Le PRÉSIDENT: Si nous nous en rapportons à notre compte rendu antérieur, nous constaterons, je pense, que toutes ces questions ont reçu des réponses complètes.

M. PICKERSGILL: Monsieur Jennings, croyez-vous, comme on le dit dans *Oklahoma*, que vous êtes allé aussi loin que vous le pouviez.

M. JENNINGS: Je ne saurais faire de prédiction; je le pense, cependant, sous certains rapports.

M. FISHER: Au sujet de la question de M. Muir, vous ne considérez pas le nombre d'auditeurs comme un moyen de savoir si telle émission doit ou non être réalisée.

M. JENNINGS: Non. Je reviens à la grande variété d'émissions que nous avons produites et en ce qui a trait à *Peter Grimes*. Ce fut l'un des opéras modernes les mieux réussis que nous ayons présentés au moins deux fois à la radio au cours des dernières années. On l'a joué plusieurs fois à travers le monde. En pensant à ce que nous devions faire, *Peter Grimes* était l'une des œuvres choisies.

M. FISHER: Si vous recouriez à cette norme, nous aurions de la lutte sept soirs par semaine.

M. JENNINGS: Je dirais plutôt des films sept jours par semaine.

M. BELL (*Carleton*): En parlant des prévisions de déficits, j'espère que M. Henderson comprendra bien le dilemme dans lequel se trouve le Comité. C'est l'essentiel du problème que nous avions l'intention d'étudier en nous réunissant. La courbe des déficits s'est accentuée de façon prononcée. Je crois que tous les membres du comité s'inquiètent sérieusement de ce que, peut-être dans deux ans, nous devrons faire face à un déficit de 100 millions de dollars, et 125 millions dans trois ans. Je voudrais m'adresser directement à M. Henderson. Avez-vous une orientation quelconque à nous donner au sujet de notre rapport à la Chambre? Existe-t-il un maximum que le Comité pourrait recommander au sujet du déficit, ou n'importe quelle formule de maximum à fixer au sujet du montant à dépenser à Radio-Canada.

M. HENDERSON: Je crois que c'est une attitude bien sage. Nous ferons de notre mieux pour vous répondre. Tout d'abord, je dirai que le mot "déficit" ne s'applique pas à cette exploitation. C'est peut-être fendre un cheveu en quatre.

Le PRÉSIDENT: Ce sont des subtilités.

M. HENDERSON: La Société doit maintenir un service national. Je voudrais esquisser les considérations et les méthodes que nous croyons devoir respecter. Comme dans n'importe quel autre genre d'affaires, nous devons penser aux dépenses et aux prévisions en fonction des données orthodoxes. Afin de résumer cet exposé à quelques idées générales, j'ai jeté des notes sur le papier.

Tout d'abord, nous devons établir ce que sera notre programme d'action et ce qu'il exigera. M. Gilmore et la plupart de mes collègues y consacrent beaucoup de temps. Nous devons savoir ce que nous avons l'intention de faire conformément à la ligne de conduite de la Société. Une fois cela accompli, il m'incombe de l'étudier et de savoir ce que sera le coût définitif.

Nous consultons alors le dossier des années précédentes qui montre combien nous avons dépensé et ce que nous avons accompli. Pour ma part, je considère que c'est mon devoir de l'étudier et de voir quelles économies nous pourrions réaliser, si c'est possible, en regard de ce que nous avons dépensé par le passé et de ce que nous pourrions dépenser à l'avenir.

Le geste suivant est probablement d'évaluer l'effet des conditions inflationnistes sur les dépenses qu'on prévoit. Le travail devient évidemment très difficile lorsqu'il s'agit de faire des prévisions pour cinq ans d'avance. M. Fowler a établi ses chiffres en dollars de 1956 et nous le faisons en dollars de 1959, et ce que sera le dollar, ou ce que nous pensons qu'il sera en 1964. Nous devons faire une étude aussi intelligente et aussi profonde que possible.

Nous envisageons alors nos revenus probables au cours de cette période. Il est normal que nous puissions être assez précis en rapport à la première

des cinq années du plan; les quatre autres années demeurent dans le domaine des prédictions. Nous devons faire face aux mêmes problèmes que se pose le fabricant qui ignore quelle sera la demande de son produit, le prix auquel il pourra le vendre, et combien il lui en coûtera pour le fabriquer. Enfin, quand nos demandes sont établies, nous nous sentons dans l'obligation de proportionner notre résultat final à l'économie de la nation. Combien un pays comme le Canada, dans le domaine des dépenses de l'État, peut-il se permettre de consacrer à l'amélioration et à l'entretien d'un service national de diffusion? Nous pouvons avoir notre opinion à ce sujet, et notre conseil de direction, en saisira les ministres intéressés, comme le veut la loi.

Il me semble que c'est de cette façon que nous devons aborder le problème et alors seulement pouvons-nous avoir une idée de ce que nous réserve l'avenir. Je ne sais pas si cela peut vous être utile.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gilmore, avez-vous quelques détails à ajouter à l'exposé de M. Henderson en rapport avec la question posée par M. Bell?

M. GILMORE: Je suis prêt à appuyer tout ce que M. Henderson a exposé en détail, mais je voudrais en dire davantage des frais ultimes qu'entraîne la télévision au Canada.

Notre Bureau, il y a quelque années, et notre président, M. Ouimet, ont fait savoir au gouvernement de quelle façon la Société pourrait organiser un réseau national de télévision au cours des années à venir. On a dit, à l'époque, que le coût net pour la Société serait de $15 par maison dotée d'un appareil de télévision, plus les revenus commerciaux que l'on pourrait obtenir.

M. BELL (*Carleton*): "Plus?"

M. GILMORE: Oui, nous parlions des frais nécesaires à l'exploitation, le montant net. En 1957-1958, le rapport de cette année-là est entre vos mains, les chiffres seraient d'environ $11.66 au milieu de l'année, pour la télévision.

Nous affirmons que nous pouvons avec le temps assurer un service de télévision (je ne parle pas de la télévision en couleur) pour environ $15 par maison possédant un appareil de télévision. Voilà ce que nous envisageons, d'après ce qu'a dit M. Henderson.

Le PRÉSIDENT: Encore une fois, comment en êtes-vous arrivés à ce chiffre de $15?

M. GILMORE: Nous avons considéré le coût des permis au Royaume-Uni à cette époque, 1945-1946, alors qu'on en était encore au tout début. Nous avons considéré le coût des permis dans d'autres pays, et l'ampleur de la télévision du *Columbia Broadcasting System* et de la *National Broadcasting Corporation.* Nous avons étudié nos propres frais de radio, sans aucune idée des différences de frais entre la radio et la télévision; et nous avons dit que $15 devraient nous suffire après une première évaluation; et ce chiffre est demeuré sensiblement le même au cours des années.

Le PRÉSIDENT: Je suis à vous dans un moment, monsieur Bell.

Maintenant que vous avez acquis plus d'expérience que vous n'en aviez au début en fixant le montant à $15, ne pouvez-vous pas envisager des économies inspirées précisément de cette expérience et qui peut-être vous permettraient de réduire ces $15 à $11 ou $12?

M. GILMORE: Pas tant que nous n'aurons atteint le stade d'une journée complète d'émissions de télévision.

M. BELL (*Carleton*): Préciserait-on si $15 est un chiffre net?

M. GILMORE: Des frais nets d'exploitation.

M. BELL (*Carleton*): Pouvez-vous nous dire ce que seraient les chiffres bruts? Ce que vous considérez le montant des revenus commerciaux?

M. GILMORE: Nous espérerions retirer un autre tiers des revenus commerciaux, à peu près ce que nous faisons actuellement.

M. BELL (*Carleton*): Vos frais bruts seraient de $45 par maison dotée de la télévision?

M. GILMORE: Non, un autre tiers.

M. PRATT: Non, $20.

M. BELL (*Carleton*): Vingt dollars?

M. GILMORE: Ce serait un estimé net pour le moment, et je crois que cela correspond bien aux faits.

M. BELL (*Carleton*): Avez-vous encore l'impression, à la lumière de l'expérience acquise, que le dernier tiers représente encore le maximum du revenu commercial que vous pouvez obtenir, en conformité de la ligne de conduite adoptée par la Société Radio-Canada?

M. GILMORE: Je trouverais très difficile de répondre à cette question. Nous tâchons de faire rendre le plus possible notre exploitation commerciale. Nous tentons de remplir tous les moments disponibles pour les annonces, et tentons de vendre le plus possible, conformément à l'attitude actuelle dont vous parlez, qui consiste à ne pas vendre les périodes réservées aux émissions de nature controversée ou religieuse, ou les nouvelles. Je crois que c'est bien cela. Je ne m'aventurerais pas à prévoir les effets de la concurrence sur nos marchés principaux, je veux dire dans les circonstances actuelles.

M. PRATT: N'est-il pas exact que la plupart des réseaux américains ont enregistré des déficits durant les cinq années qui ont suivi la guerre?

M. GILMORE: Je crois que deux d'entre eux l'ont fait durant cinq ans, et un autre durant sept ans, si ma mémoire est fidèle.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Ma question se greffait à la question principale. En réalité, la première question que j'avais l'intention de poser a déjà reçu une réponse de M. Henderson. Je me demandais si le mot "déficit" a bien sa place ici. On ne peut avoir de déficit, à moins d'établir une ligne de démarcation, c'est-à-dire ce que sera le critère sur lequel on s'appuiera.

Je passe donc à ma seconde question...

M. BELL (*Carleton*): Cela s'appelle fendre les cheveux en quatre.

M. PICKERSGILL: Ce n'est pas fendre les cheveux en quatre. C'est une question que j'ai posée et à laquelle je n'ai jamais obtenu de réponse satisfaisante. Je veux dire: sur quelle base faites-vous reposer vos besoins annuels? Sur quel critère vous fondez-vous pour établir ce que vous allez demander au ministre des Finances?

M. GILMORE: C'est ce que j'ai essayé d'exposer.

On tâche de réaliser son plan conformément à la ligne de conduite adoptée, de s'en tenir aux frais prévus. Par "plan", je ne veux pas simplement dire une prévision des dépenses, mais aussi des revenus, afin de constater ce que représente le fonctionnement net, ou, si vous préférez, ce que sera le "déficit".

M. PICKERSGILL: Je ne tiens pas à l'appeler "déficit", parce que cela ne veut rien dire.

M. GILMORE: On s'en tient à ce qui se révèle raisonnable dans les circonstances, vu la capacité de payer du pays et compte tenu de l'exposé fait par M. Henderson.

Voilà qui me paraît une façon pratique d'envisager le problème.

M. PICKERSGILL: Peut-être pourrais-je formuler ma question autrement, pour obtenir la réponse que je désire.

En d'autres termes, après avoir écouté M. Gilmore, on commence par penser à ce qui est nécessaire pour obtenir un réseau national, dans les limites permises par les fonds. Ensuite on déduit tout ce qu'on peut.

M. GILMORE: Notre meilleure approximation.

M. PICKERSGILL: Votre meilleure approximation?

M. GILMORE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je constate qu'il s'agit de questions complémentaires: monsieur McGrath, monsieur Lambert, monsieur McQuillan, monsieur Fisher et monsieur Muir. J'ai pris les noms dans cet ordre.

M. MCGRATH: Monsieur le président, a-t-on déjà essayé de modifier la structure financière (je ne sais pas quelle expression je cherche ici), mais je désire savoir si la Société a déjà songé à rendre chaque station semi-autonome au point de vue de la comptabilité?

Ainsi, à la station de télévision d'Halifax, vos frais généraux sont de tel ou tel montant. Alors, nous pouvons établir une quote-part pour savoir combien vous devez obtenir en revenus pour les absorber.

M. HENDERSON: A ce sujet, peut-être vous rappelez-vous que le 14 mai, au cours de mes remarques, j'ai indiqué tout ce que nous avions fait, en conformité d'une recommandation de la commission Fowler qui était d'isoler le fonctionnement des stations des réseaux dans les deux services, afin d'établir les avantages des stations individuelles dans chaque service et de déterminer les frais nets d'exploitation des réseaux de télévision.

Cette méthode s'applique depuis l'an dernier. Au 1er avril dernier, elle avait été grandement améliorée. Nous ne l'appliquons que depuis un an.

M. MCGRATH: Vous avez amélioré vos revenus ou retouché votre structure commerciale, y compris les annonces-éclair dans ces stations?

M. HENDERSON: Oui, nous l'avons fait. L'état indique notre revenu, notre coût de production, les dépenses et les profits et pertes.

M. MCGRATH: A des questions antérieures, on a répondu qu'il n'existait pas de stimulant, de commission, de boni accordé à vos vendeurs ou employés commerciaux, appelez-les comme vous voudrez, pour vendre des périodes de la Société Radio-Canada? Cela fait-il partie de votre plan?

M. HENDERSON: C'est une question d'opinion.

M. MCGRATH: Non, ce n'est pas une question d'opinion, parce qu'il s'agissait d'une question directe et d'une réponse directe.

M. HENDERSON: Je veux dire si l'on prévoira ou non un stimulant à cet égard. Voici ce que je veux dire: les exposés individuels, qu'on fait maintenant, détaillent le fonctionnement de la station, ses responsabilités principales à cet égard, et ils analysent la situation au bénéfice de la direction; et si les ventes ne correspondent pas à nos prévisions budgétaires, ou si les frais sont trop élevés, nous voyons à ce que l'intéressé fasse les mises au point. On verra avec le temps s'il y a lieu de songer à un boni ou stimulant.

Le PRÉSIDENT: On a posé cette même question à M. Bushnell; selon lui, il faudrait étudier la possibilité d'un plan stimulateur.

M. LAMBERT: Avant de poser ma question, je voudrais obtenir un éclaircissement de M. Gilmore, savoir si ces $15 de revenu net d'exploitation auxquels on avait d'abord songé et dont il a été question, comprennent aussi le revenu net d'exploitation?

M. GILMORE: Non; il s'agit de $15, plus le revenu commercial que nous pouvons obtenir pour faire les frais du service. C'est la clé du problème.

M. LAMBERT: La formule de base n'a pas subi de modification?

M. GILMORE: Chaque année, le président fait une réévaluation pour détailler les frais et établir où nous allons.

M. LAMBERT: Au fond, c'est la même chose?

M. GILMORE: Oui, comme l'indique ce rapport.

M. LAMBERT: Pour déterminer votre expansion, tenez-vous compte des appareils de radio et de télévision privés qui existent ou peuvent exister au Canada, ou considérez-vous la Société Radio-Canada comme englobant tout? En d'autres termes, adopteriez-vous une attitude complètement indépendante et décideriez-vous de considérer les besoins du Canada en fait de télévision et de radio? Quant aux autres, on n'en tiendrait aucun compte?

M. GILMORE: Non, nous nous en tenons à ce que M. Jennings a dit au sujet de notre mandat, qui est d'établir un réseau national de radiodiffusion. Le régime national de radiodiffusion qui, d'après notre interprétation, a été plus ou moins appuyé de temps à autres, est celui-ci: une association entre la Société Radio-Canada et les stations privées affiliées à travers tout le Canada en vue d'embrasser le plus de territoire possible. Je crois que la carte de M. Richardson l'a bien démontré hier.

Dans le domaine des émissions et des services nous sommes tenus, comme l'a dit M. Jennings, de perfectionner un service bien équilibré et complet sur tous les réseaux. Telles sont en quelque sorte nos instructions.

M. MCQUILLAN: Au sujet du montant de $15 par maison possédant un appareil de télévision, je suppose que ce chiffre repose sur le nombre approximatif d'appareils de télévision en usage au Canada. Comment en venez-vous à cette approximation? Comment comparez-vous le territoire desservi avec l'approximation, parce que ces $15 reposent sur une approximation?

M. GILMORE: Elle a dépassé notre attente de deux façons: d'abord, par cette voracité considérable qu'ont manifestée les Canadiens pour la télévision; deuxièmement, les ventes d'appareils ont été beaucoup plus rapides que nous n'avions pensé qu'elles le seraient.

M. MCQUILLAN: Et cela a contribué à influencer les frais.

M. GILMORE: En effet; les deux ont augmenté.

M. PICKERSGILL: L'augmentation de la consommation a-t-elle contrebalancé l'inflation jusqu'ici?

M. GILMORE: Au cours des premières années de la télévision, à cause du régime de financement de la Société Radio-Canada à l'aide de la taxe d'accise, nous avons réalisé certains surplus d'exploitation; mais ils se sont dissipés avec le temps.

M. PICKERSGILL: Merci.

M. FISHER: Quand vous avez employé le mot "voracité", il a semblé y avoir un certain malentendu. Cette augmentation de "voracité" n'entraîne-t-elle pas une plus vaste préparation des émissions, par conséquent des frais plus élevés?

M. GILMORE: C'est exact. On voulait de plus en plus de télévision, comme en témoignait l'indice des sondages. Et n'oublions pas que regarder la télévision et écouter la radio viennent au second rang parmi les passe-temps au Canada, le premier étant de dormir.

M. FISHER: Les frais d'amélioration du service augmentent au fur et à mesure que le temps passe et que vous tentez d'atteindre les endroits les plus éloignés?

M. GILMORE: C'est exact. Dans son exposé d'hier, M. Richardson a déclaré que le coût par maison desservie augmentait au fur et à mesure que nous desservons plus de foyers. Je crois que c'est bien cela.

M. FISHER: Si l'on faisait une enquête, peut-être en prévision d'une nouvelle ligne de conduite, diriez-vous que les éléments de concurrence (c'est-à-dire si Radio-Canada s'efforce davantage d'obtenir des revenus commerciaux) vont affecter et les stations privées et les journaux qui sont les autres éléments de ce domaine? Êtes-vous près de devenir un problème pour ces deux genres d'entreprises qui font la concurrence?

M. GILMORE: Je crains ne pas pouvoir formuler d'observations à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je ne pensais pas que vous le pourriez.

M. HENDERSON: La concurrence pour les fonds versés à la publicité sera beaucoup plus serrée avec l'apparition de ce troisième élément, et nous devons agir en conséquence.

M. FISHER: Je suppose que vous pourriez obtenir des revenus presque incroyables d'émissions de nouvelles nationales commanditées, ces émissions détenant l'une des cotes de popularité les plus élevées, sinon la plus élevée; si vous aviez le droit de le faire, si cela était selon votre ligne de conduite, en quoi cela affecterait-il votre capacité de concurrence par rapport à ce chiffre d'un tiers?

M. HENDERSON: Je crois que cela l'améliorerait.

M. FISHER: De façon importante?

M. HENDERSON: Peut-être. Cela dépendrait du prix qu'on obtiendrait et des autres éléments en cause, par opposition aux pertes envisagées; et s'il était possible de vendre ces émissions que vous avez mentionnées, nous en retirerions des profits en conséquence.

M. MCGRATH: Au sujet des questions posées par M. Fisher, je saisis que la Société accueillerait avec plaisir une nouvelle définition du rôle qu'elle remplit au sujet des annonces commerciales. Tel semble être le nœud de l'affaire.

M. HENDERSON: Vous dites que la Société l'accepterait avec plaisir?

M. MCGRATH: Oui, dans son fonctionnement quotidien.

M. HENDERSON: Je crois que cette réponse devrait venir du conseil d'administration.

Le PRÉSIDENT: Peut-être M. Landry voudra-t-il répondre à cette question?

M. MCGRATH: Nous avons bien entendu parler des annonces commerciales de la Société Radio-Canada, par la Commission Fowler, au Parlement et à ce Comité-ci; cependant, on n'a jamais défini clairement l'attitude au sujet des annonces commerciales. N'est-ce pas vrai?

Le colonel R.-P. LANDRY (*Contrôleur de l'administration, Société Radio-Canada*): Je ne pense pas que cela soit absolument exact. C'est un problème qui doit être résolu par le conseil et supposer que le conseil a l'intention d'aller jusque-là est une réponse que je ne pourrais donner sans le consulter.

Le PRÉSIDENT: Le conseil est nouveau, monsieur McGrath, il est encore jeune; je présume qu'il va établir une nouvelle ligne de conduite.

M. MCGRATH: Je posais cette question en espérant que cela nous aiderait peut-être à la préparation de notre rapport.

M. PICKERSGILL: La Société a-t-elle fait quelques calculs au sujet de l'effet que pourrait avoir l'établissement de stations de télévision qui feraient la concurrence, surtout à Toronto et Montréal, et au sujet de ses revenus probables en annonces?

M. HENDERSON: Nous abordons ce problème au cours des deux prochains mois, parce que nous avons fixé cette date de novembre prochain, comme je l'ai indiqué, et le travail est actuellement en cours. Il est trop tôt pour donner des détails, mais c'est évidemment l'un des aspects les plus importants.

Le PRÉSIDENT: Je proposerais que toute autre question à ce sujet se rattache à G.1, relations avec les stations privées de radio et de télévision.

M. PICKERSGILL: C'était ma seule question; M. Henderson y a répondu de son mieux.

M. TAYLOR: Nous connaissons vos revenus d'aujourd'hui pour la télévision et nous savons que la télévision privée va envahir les grands centres. Vous attendez-vous encore à des revenus plus considérables à l'avenir que vous n'en aviez dans le passé, à la télévision?

M. HENDERSON: Comme je l'ai dit à M. Pickersgill, nous préparons ces prédictions. Dans certains domaines, je crois, nous pouvons songer à des améliorations, dans d'autres, nous devrons faire face à des pertes. Il est encore trop tôt pour préciser quels domaines, et comment nous y parviendrons.

Évidemment, d'après moi, il faut prévoir une diminution de nos revenus à cause d'une plus grande concurrence prévue. D'autre part, quand on étudie le problème sérieusement, avec attention et d'après les meilleurs conseils possibles, peut-être ne devrons-nous pas compenser une perte aussi grande que nous le pensions d'abord.

M. TAYLOR: Si les déficits augmentent, vous serez peut-être obligés de modifier la teneur de vos programmes?

M. HENDERSON: Si nous devons faire face à un déficit, il n'y a que deux façons de nous en tirer. La première est de demander au Parlement d'augmenter notre subvention en proportion, et l'autre consisterait à diminuer nos dépenses d'exploitation de façon générale.

M. TAYLOR: Ce qui est arrivé à Radio-Canada pour la radio pourrait se produire pour la télévision?

M. HENDERSON: C'est exact.

M. TAYLOR: Et, si je comprends bien, nous n'avons plus beaucoup de programmes nationaux qui sont commandités à la radio.

M. HENDERSON: Non, je n'en connais aucun actuellement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gilmore, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. GILMORE: Je dirais, monsieur, que ce qui s'est produit pour la radio dépendait du réseau de télévision et je ne m'attendrais pas que cela se produisît à la télévision avec la même ampleur qu'à la radio. Il existe encore des annonceurs nationaux qui désirent ce moyen de publicité, j'en suis bien sûr.

M. PRATT: Vous pouvez aussi aller jusqu'à l'odeur et au toucher.

M. TAYLOR: La Société Radio-Canada a-t-elle songé à faire disparaître le réseau Dominion à cause de la situation actuelle?

M. FISHER: Cette question n'est pas au programme.

Le PRÉSIDENT: Je ne peux pas voir comment cela se rattache à ce que nous étudions en ce moment.

M. TAYLOR: Il s'y rapporte, parce que...

Le PRÉSIDENT: Je regrette, mais je ne vois pas le lien du tout.

M. LAMBERT: Monsieur le président, au sujet des observations de M. Gilmore en réponse à la question de M. McQuillan, sur la nature de la demande accrue et du rapport avec les frais, M. Gilmore a déclaré que, la demande de télévision augmentant, il semblait que les frais augmentaient également. Mais ont-ils augmenté à un rythme croissant, à un rythme uniforme, ou à un rythme décroissant, ou pouvez-vous en arriver à un point mort?

M. GILMORE: Cela a commencé vers 1952, quand nous avons inauguré notre service, et les courbes se sont rencontrées, si je me rappelle bien, vers 1956-1957. Il y a eu rencontre des courbes; mais je ne peux me rappeler le mois. Jusqu'à ce moment, nous avions accumulé un surplus considérable,

comme je l'ai signalé à M. Pickersgill, il y a quelques instants. Il y eut alors un moment où nous avons employé ces surplus à l'augmentation du service, parce que le service n'avait pas été augmenté.

Vous devez vous rappeler également qu'il ne s'agit pas d'un service continu de six heures du soir à minuit; les heures s'étiraient aux émissions juvéniles et féminines, au cours de l'après-midi. C'est pourquoi je signalais que l'augmentation va continuer, ou a continué, parce que l'on doit fournir plus de service, et cela entraîne des frais.

M. LAMBERT: Cette augmentation de votre service a-t-elle ajouté à vos frais à un rythme décroissant, à un rythme uniforme ou à un rythme croissant?

M. GILMORE: L'expansion accrue du service de l'après-midi se fait à un taux moins élevé des émissions. Cette expansion coûte plus cher quand il s'agit du réseau micro-ondes, car on dépasse alors les heures indiquées dans le contrat. A mon sens, la clef de votre question, si vous me permettez d'attaquer le problème de cette façon, est la suivante: nous n'avons jamais touché $15 par domicile où il y a un appareil de télévision. Nos frais ne se sont pas encore rendus à $15.

Nos revenus se sont fondés sur la taxe d'accise prélevée sur la vente de téléviseurs. Au début de la télévision, la courbe s'est accentuée un peu, en sens inverse, puis elle est montée en flèche quand nos revenus ont dépassé ce que nous attendions. La vente des appareils a été accentuée, ce qui démontrait deux choses: que notre service était satisfaisant et que le public voulait la télévision même. Je répète, cela a nécessité plus de services.

On a fait pression sur nous pour obtenir des genres de services que nous ne donnions pas et tout cela a fait monter la courbe au point où, vers 1956-1957, le coût du service a croisé nos revenus des ventes de téléviseurs. Je m'excuse de parler si longtemps.

Le PRÉSIDENT: Continuez, je vous prie.

M. GILMORE: La vente d'appareils, qui avait augmenté rapidement au début, a commencé à se stabiliser dès qu'on a eu une pénétration de 70 p. 100 dans certaines villes. Nos revenus ont donc diminué en proportion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Henderson, puis-je vous demander ce qu'aurait été votre déficit, si vous aviez atteint ce chiffre de $15?

M. HENDERSON: Il serait plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle, de...

Le PRÉSIDENT: De 4, 5 ou 6 p. 100?

M. HENDERSON: Oui, de 6 p. 100.

M. LAMBERT: Pour faire suite à ce que disait M. Gilmore, quel était le rapport au début entre le chiffre de $15 et la détermination du niveau de la taxe? Y avait-il un rapport entre les deux?

M. GILMORE: Je crois qu'il s'agit d'un sujet qui me dépasse, monsieur. Je ne sais pas.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'une augmentation de 33⅓ p. 100, n'est-ce pas, monsieur Henderson?

M. HENDERSON: En effet.

M. PRATT: Je désire poser une autre question, monsieur le président. La vente d'un deuxième appareil de télévision par domicile a-t-elle eu quelque effet sur la stabilisation de la vente d'appareils? Est-ce que la vente a atteint un niveau normal?

M. GILMORE: La vente d'appareils a légèrement diminué.

M. PRATT: Il y a vraiment eu une diminution?

M. GILMORE: Un peu, oui. Le sommet a été atteint en 1957.

M. PRATT: Y a-t-il des indices de l'effet que produira la vente d'un deuxième appareil par domicile?

M. GILMORE: Je n'ai pas constaté de tendances à cet égard, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de l'alinéa 5?

M. MUIR (*Lisgar*): Je désire poser une question qui fait suite à celle que M. Pickersgill a posée il y a quelque temps. Nous avons peut-être perdu le fil, mais je crois qu'elle est toujours pertinente. Bein qu'il soit peut-être vrai de dire que tout montant recouvré des commanditaires par la Société Radio-Canada est, selon le mandat reçu du Parlement, un gain net, la direction ne devrait-elle pas considérer le déficit d'exploitation comme une perte?

M. HENDERSON: La direction ne le considère pas comme tel. A notre sens, il s'agit de la "somme nette requise pour l'exploitation". Évidemment, il s'agit de profits et de pertes et nous n'essayons pas de déguiser la chose. Toutefois, nous agissons en vertu d'une loi qui exige de nous un service national de radiodiffusion. C'est ce que nous faisons et c'est ce que cela coûte. Nous tirons ce que nous pouvons d'ailleurs et, à mon sens, ce que vous appelez la différence devient alors une question qui n'a aucune portée pratique.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous passer à autre chose, à l'article 6, principes qui guident la préparation des budgets annuels?

M. HENDERSON: J'avais l'impression d'avoir traité ce point.

Le PRÉSIDENT: En effet, je le crois. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de l'article 6? Sommes-nous d'accord pour passer à l'article 7?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous abordons maintenant le problème du régime des tarifs de Radio-Canada. Avez-vous des questions à poser à ce sujet? Monsieur McGrath, voulez-vous poser une question?

M. MCGRATH: J'essaie de suivre l'ordre des travaux. Est-ce le numéro 8?

Le PRÉSIDENT: Non, l'article 7, le régime des tarifs de Radio-Canada. Le contrôleur adjoint des émissions (service commercial), M. Johnston, sera notre témoin.

M. BELL (*Carleton*): M. Johnston devrait peut-être nous faire d'abord un exposé général des principes sur lesquels repose la structure des taux.

Le PRÉSIDENT: Certainement. Avez-vous un exposé à présenter, monsieur Johnston?

M. W. R. JOHNSTON (*contrôleur adjoint des émissions, service commercial*): La répartition se fait en quatre parties principales et, évidemment, sous le titre de radio et télévision. Sous ces rubriques principales vient ensuite une répartition visant le tarif de réseau et le tarif local.

M. MCGRATH: Avant de continuer, monsieur le président, étant donné le peu de temps qui nous reste,—la séance doit se terminer à 11 heures,—pourrions-nous entendre l'exposé immédiatement et reprendre les délibérations à la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Cela dépend de la durée de l'exposé.

M. JOHNSTON: L'exposé ne durera pas longtemps. Tout d'abord, je désire signaler que les taux,—que ce soit le tarif de réseau ou le tarif local pour chaque station,—doivent avoir un certain rapport, comme le tarif de publicité est une fontion du tirage d'une publication.

Dans le cas du réseau de télévision, si vous me permettez de parler tout d'abord de cela, nous avons fixé les taux de nos stations de réseau d'après la formule élaborée en collaboration avec le comité qui représentait les stations privées qui sont affiliées. Cette formule se fonde sur ce que nous appelons le rayonnement indépendant, c'est-à-dire la diffusion possible, A et B, de chaque

station du réseau. Elle tient compte, et cela s'impose, selon nous, de ce que le commanditaire dont l'annonce est diffusée par tout le réseau ne doit pas payer plus d'une fois par domicile où il y a un appareil de télévision. Chaque année, grâce à la statistique qui nous est fournie par le Bureau fédéral de la statistique et par la RETMA (la *Radio Electronic and Television Manufacturers Association*), nous faisons des projections, au printemps, relativement au nombre de domiciles qui auront, le 1er janvier suivant, des appareils de télévision. La modification de nos tarifs se fait effectivement le 1er juillet; mais pendant six mois, comme on le fait normalement dans l'industrie, une protection de taux est accordée aux commanditaires.

Pour ce qui est des stations dans le cas desquelles il n'y a pas de chevauchement, nous établissons le nombre de domiciles possédant un appareil qui se trouvent dans les rayons de diffusion A et B. Dans certains autres cas, nous vérifions s'il y a chevauchement entre deux stations et, dans le cas de l'affirmative, nous faisons la répartition des domiciles qui se trouvent dans le secteur de chevauchement en les attribuant à l'une ou à l'autre station, selon le cas. Après avoir établi ces données, nous les rattachons au barème ou courbe des taux, qui est fixé en collaboration avec chaque station affiliée, et cela donne le tarif de réseau.

Comme je vous l'ai déjà dit, nous employons cette méthode depuis un certain temps. Toutefois, on l'a modifiée un peu en 1956,—je veux dire la courbe des taux,—et c'est cela qui nous sert depuis ce temps.

Au cours des réunions que nous avons eues de temps à autre avec les stations affiliées, certains ont dit qu'une nouvelle méthode pourrait être utilisée pour déterminer les taux de réseau, qui tiendrait compte, dans une certaine mesure, de la diffusion comparative des diverses stations, surtout dans les régions où il y a chevauchement. Nous avons décidé d'étudier cette proposition, ce que nous faisons depuis plusieurs mois. C'est une question très compliquée; mais nous avons l'espoir de pouvoir terminer cette étude d'ici quelques semaines. Nous avons l'intention d'en discuter ensuite avec nos propres stations affiliées. En attendant, les taux du 1er juillet ont été fixés d'après la méthode suivie depuis plusieurs années.

Permettez-moi d'aborder maintenant la question des ventes locales pour nos stations. Ici encore, nous tentons d'obtenir le maximum du marché. Nous devons, toutefois, établir les taux d'après les postes qui sont desservis et tenir compte d'un autre facteur: dans certaines régions du pays, les commanditaires eux-mêmes peuvent ne pas coter aussi haut un marché d'un volume donné qu'ils le feraient dans le cas d'un autre. Nous devons surveiller de très près le rythme des ventes à chacun de ces endroits. Ainsi, à l'heure actuelle, sur les huit stations de Radio-Canada, deux, si je ne m'abuse, les stations anglaises de Montréal et de Toronto, ont des taux locaux plus élevés que les taux de réseau.

M. McGRATH: Parlez-vous de la radio ou de la télévision?

M. JOHNSTON: Je parle toujours de la télévision. Dans tous les autres cas, sauf un, nous avons fixé le taux local au même niveau que le taux de réseau, tout simplement parce que, à notre sens, c'est le meilleur que nous puissions obtenir pour les stations situées dans ces secteurs. Dans un cas,—il s'agit de la station française d'Ottawa,—nous avons dû fixer le taux local à un niveau un peu plus bas que le taux de réseau. Le cas d'Ottawa est unique,—en effet, à ma connaissance la situation n'existe pas ailleurs,—car la population de langue française est bilingue dans une si forte proportion qu'un grand nombre de commanditaires croient pouvoir atteindre la clientèle de façon très efficace, peut-être pas complètement, mais de façon très efficace, au moyen des annonces en anglais. C'est ce que l'expérience des années nous a prouvé, non seulement dans le domaine de la télévision, mais aussi dans celui de la radio.

Quant à nos réseaux de la radiodiffusion, la dernière revision générale de nos taux a eu lieu en 1952. En 1953, on a effectué de légers changements; mais, à tout prendre, les taux de réseau de la radio sont demeurés stables depuis ce temps. Évidemment, au cours de cette période, l'annonce à la télévision allait de l'avant, tandis que l'annonce à la radio diminuait sans cesse. Les commanditaires affectaient de plus en plus à la télévision les sommes destinées à la radio. A notre sens, si, durant cette période, nous avions augmenté les taux de réseau de la radio, nous aurions réussi tout simplement à écarter davantage le commerce des réseaux de la radio. Nous avions aussi l'impression qu'à la longue,—nous ignorions combien de temps cela prendrait,—il y aurait une stabilisation en ce qui regarde l'intérêt des téléspectateurs pour la télévision et un renouveau d'intérêt pour la radio. Je crois que cela s'est maintenant produit. Entre autres choses, c'est le résultat de la réorganisation générale des programmes de radio effectuée par les stations et réseaux de radio, de la création de nouvelles émissions et le recours à de nouvelles méthodes. Tout cela a grandement contribué, aux États-Unis et au Canada, au relèvement de la courbe en ce qui regarde l'écoute de la radio. Pour cette raison, nous faisons depuis plusieurs mois une revue complète de nos taux de réseau de la radio. Cette étude a été très compliquée, car nous avons à l'heure actuelle environ 117 stations qu'il nous a fallu considérer en particulier. Nous avons maintenant presque terminé cette étude et, quand elle aura été approuvée par la direction, je suppose qu'on effectuera alors la revision des taux de réseau.

Le PRÉSIDENT: Quand vous attendez-vous de terminer cette étude?

M. JOHNSTON: D'ici un mois, je crois.

Enfin, monsieur le président, il y a une autre question. Quant à nos propres stations de radio, comme on l'a déjà dit, je crois, lors des séances antérieures, nous n'avons pas été trop actifs dans le domaine de l'annonce commerciale locale. La Commission Fowler a proposé, dans son rapport, que nous nous engagions plus à fond dans ce domaine. Nous avons commencé à travailler en ce sens, dans la région de l'Ontario tout d'abord, au début de 1958.

En même temps, nous avons augmenté les taux locaux de toutes nos stations de radio et, plus important encore, nous avons effectué certains changements à la classification des périodes. La catégorie A, c'est-à-dire les taux les plus élevés, qui s'appliquait antérieurement à la période du soir, devenait par le fait même la catégorie applicable à la période du jour. Le résultat net est qu'il y a eu une augmentation sensible des taux pour les périodes qui se vendaient le mieux. Nous avons fait ces changements à titre d'essai, afin de voir quel serait le résultat. Au fond, nous croyions être obligés d'effectuer de nouvelles revisions des taux tous les deux ans. Nous l'avons fait, effectivement.

Le 1er juillet, nous avons présenté de nouvelles cartes de taux et c'est là où nous en sommes aujourd'hui. Au fond, nous avons augmenté, dans une certaine mesure, les taux locaux de la radio pour les périodes où la vente est relativement facile.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Messieurs, auriez-vous l'obligeance d'attendre à cet après-midi pour poser vos questions? Nous nous réunirons à 3 heures.

Je demande la permission de verser au dossier trois autres documents: le résumé de la construction pour la période allant de 1953 à 1958, le coût du réseau micro-ondes et les dispositions des contrats de location, ainsi que le prix de location des studios et des salles de répétition.

(Assentiment.)

M. MCGRATH: Pourrait-on nous donner le nouveau tarif établi au 1er juillet? Pourrions-nous l'avoir cet après-midi?

M. JOHNSTON: Les nouvelles cartes de tarif pour la télévision ne sont pas encore imprimées. Le tarif a été annoncé aux organismes au moyen d'une lettre circulaire. Les cartes sont à l'impression et elles ne seront pas disponibles avant quelques semaines.

M. LAMBERT: Avez-vous l'intention de convoquer d'autres séances cette semaine?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être siéger ce soir.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

JEUDI 9 juillet 1959.
3 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken et messieurs, nous sommes en nombre. Je demande la permission de faire imprimer en annexe deux autres documents qui nous sont parvenus. Le premier s'intitule "Service international—les frais par section de langues, 1957-1958" et le second renferme les réponses aux questions posées par M. Egan Chambers. Est-ce que cela vous est agréable, messieurs?

(Assentiment.)

M. BELL (*Carleton*): S'agit-il des documents qu'on nous donne maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui. Pendant qu'on les distribue, monsieur Tremblay pourrait peut-être poser une brève question.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, est-ce que vous n'avez pas reçu une lettre du journaliste Pierre Chaloult, du journal *le Droit*, relativement aux questions qui ont été posées à son sujet par M. Johnson?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: En effet, je l'ai reçue et je l'ai remise à M. O'Connor, le secrétaire du Comité. Le sous-comité directeur l'étudiera lors de sa prochaine réunion, qui aura lieu demain. Est-ce que cela vous va, monsieur Tremblay?

M. TREMBLAY: Oui, merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnson, avez-vous une autre question à poser à ce sujet?

M. JOHNSON: Non, elle concerne des renseignements que j'ai demandés relativement aux films de Radio-Canada. Cette question devait être étudiée par le sous-comité directeur.

Le PRÉSIDENT: C'est exact, mais nous n'avons eu aucune réunion depuis ce temps.

Monsieur Gilmore, avez-vous maintenant la réponse à la question posée ce matin par M. McGrath?

M. GILMORE: Oui. Il s'agissait du nombre d'heures d'émissions en direct réalisées à Toronto et à Montréal. L'an dernier, on avait établi une moyenne de 1,600 heures à Toronto et de 2,600 heures à Montréal.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Cette réponse vous satisfait-elle, monsieur McGrath?

M. MCGRATH: Oui, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken et messieurs, M. Johnston a terminé son exposé ce matin. Avez-vous maintenant des questions à poser sur la partie D, article 7—Régime des taux de la Société Radio-Canada?

M. McGRATH: D'après ce qu'on a dit ce matin, je crois comprendre qu'il y a une nouvelle structure des taux.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. McGRATH: Elle s'applique depuis le 1er juillet pour la radio et pour la télévision.

M. JOHNSTON: Monsieur le président, les nouveaux taux pour la télévision sont entrés en vigueur le 1er juillet, en même temps que certaines revisions de nos taux locaux. J'entends par cela les taux qui s'appliquent à nos postes de télévision et qui sont entrés en vigueur le 1er juillet. Il y a eu également certaines modifications de nos taux locaux en ce qui concerne les stations de radio et, comme je l'ai déjà mentionné, notre étude des taux de réseau pour la radio se poursuit depuis quelque temps déjà et elle n'est pas encore terminée.

M. McGRATH: Est-ce que vos taux locaux sont établis d'après votre auditoire réel ou d'après votre auditoire possible?

M. JOHNSTON: Nous devons établir le taux des stations en fonction de l'auditoire que nous desservons.

M. McGRATH: Auriez-vous l'obligeance de nous expliquer cela un peu?

M. JOHNSTON: Voici comment je l'expliquerais. Il est impossible d'établir les taux d'après l'auditoire possible, car on ne dessert pas cet ensemble. Il faut établir les taux en tenant compte, d'une part, de la proportion de l'auditoire desservie et, d'autre part, de la valeur marchande de cet auditoire, du point de vue du commanditaire, et de ce que le commanditaire, en général, consent à payer.

M. McGRATH: Dans ce cas, n'est-il pas vrai que, dans une petite région où la concurrence est restreinte et où le marché est pris par les stations privées, vos taux seraient plutôt moins élevés que ceux des stations privées?

M. JOHNSTON: En effet, ils seraient moins élevés.

M. McGRATH: Moins élevés?

M. JOHNSTON: Certainement; mais l'étendue de cette réduction dépendrait du marché.

M. McGRATH: Même si, dans la plupart des cas, votre station est plus puissante que celle de l'entreprise privée?

M. JOHNSTON: Ce n'est qu'une partie de la réponse.

M. McGRATH: Il s'agit de votre capacité d'émettre un signal?

M. JOHNSTON: Oui. On doit considérer non seulement la puissance de l'émetteur, mais aussi la situation de l'émetteur par rapport aux émetteurs des autres stations, qui peuvent être plus près du centre de l'agglomération.

M. McGRATH: Monsieur Johnston, n'y a-t-il pas beaucoup de protestations de la part de l'industrie et des stations qui se formalisent de ce que la Société Radio-Canada a des taux inférieurs aux leurs?

M. JOHNSTON: Je ne suis pas au courant de plaintes générales à cet égard.

M. McGRATH: Si je ne m'abuse, cette question a été posée à la Chambre l'hiver dernier au sujet du marché de Montréal et d'un autre marché.

M. JOHNSTON: Il y a peut-être eu un ou deux cas, mais je n'ai pas entendu parler d'une plainte générale à ce sujet.

M. McGRATH: Est-ce qu'on tente parfois d'accorder vos taux et ceux de l'industrie à un endroit particulier?

M. JOHNSTON: On ne saurait dire qu'il y a vraiment uniformation des taux dans les autres stations de radio ou de télévision du pays. A mon sens, cette question doit être réglée par chaque poste en particulier, compte tenu du marché qu'il dessert.

M. McGRATH: Le point que j'essaie de faire ressortir, c'est que les taux doivent tenir compte de la concurrence, tout en demeurant en deça des limites de la saine morale des affaires, n'est-ce pas?

M. JOHNSTON: C'est exact.

M. McGRATH: Quelle serait la différence? J'avoue qu'il est plutôt difficile de poser cette question sans mentionner un endroit particulier.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous en indiquer un?

M. McGRATH: Toronto, par exemple, ou mieux encore, Windsor, où il n'y a que la station de Radio-Canada. Quelle serait la différence entre le tarif de Radio-Canada à cet endroit et les taux du poste local?

M. JOHNSTON: Je ne saurais vous répondre. Ces renseignements ont été publiés, mais je ne les ai pas sous la main.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que toutes les stations locales seraient de Détroit?

M. JOHNSTON: Il y en a une à Windsor.

M. McGRATH: Pouvez-vous nous citer un cas où vos taux sont exactement la moitié de ceux d'une station indépendante?

M. JOHNSTON: Encore une fois, je ne saurais vous répondre de façon précise.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelqu'un ici qui pourrait nous donner la réponse?

M. JOHNSTON: Je n'ai pas étudié cette question particulière. On pourrait vous donner les renseignements. Personnellement, je n'ai pas fait ce genre d'étude.

M. McGRATH: Existait-il une normalisation des taux de l'industrie avant l'établissement de vos taux?

M. JOHNSTON: J'oserais dire que nous n'avons jamais tenté de fixer nos prix d'après autre chose que notre diffusion et le taux que nous croyions pouvoir obtenir en conséquence.

M. McGRATH: Sans égard aux frais généraux de l'entreprise?

M. JOHNSTON: Je reviens à ce que j'ai dit ce matin, savoir que les taux doivent se fonder sur la diffusion du poste et sur ce que les commanditaires consentent à payer.

M. McGRATH: Je le sais; mais si une station de radio privée était incapable de réaliser des bénéfices, elle ne resterait pas dans le commerce. Si elle ne peut faire ses frais, elle devra quitter les affaires. Permettez-moi de vous dire que vous devriez tenir compte de ce fait quand vous fixez vos taux.

M. JOHNSTON: A mon sens, il s'agit au fond de la préparation des émissions qui, de façon générale, aux stations de Radio-Canada, est conçue de telle sorte que l'ensemble des émissions,—nous le savons,—n'est pas destiné à la masse des auditeurs.

M. McGRATH: Faites-vous une campagne, au sein même de l'organisme, en vue de solliciter de façon sérieuse le commerce local? Avez-vous un programme local destiné à stimuler les ventes? L'encourage-t-on? Vos gérants de stations sont-ils autorisés à faire des campagnes en vue de stimuler les ventes locales?

M. JOHNSTON: Cela ne se fait pas tellement par le plan des stations particulières. Nous avons à Toronto et à Montréal des équipes très actives qui s'occupent de ce que nous appelons les ventes nationales dans la localité. Puis-je vous demander si nous parlons de la radio ou de la télévision?

Le PRÉSIDENT: Je crois que la question vise la radio.

M. McGRATH: Je pensais aux deux, mais surtout à la radio, car c'est dans ce domaine que vous vous intéressez davantage au commerce local.

M. JOHNSTON: En effet. Les bureaux de ventes commerciales de Toronto et de Montréal sont divisés en deux sections: radio et télévision. Il y a deux

divisions distinctes dans ces secteurs, c'est-à-dire que le domaine de la télévision se compose des ventes de réseau et des ventes nationales dans ces endroits, car nous essayons de vendre depuis Toronto et Montréal des annonces qui passeront dans toutes nos stations de télévision. Nous suivons la même méthode en ce qui concerne la radio: nous essayons de vendre des annonces, sinon pour l'ensemble des stations, du moins pour un aussi grand nombre que possible. Il y a certainement, dans ce secteur, un effort soutenu de stimulation des ventes.

M. McGRATH: Les frais généraux n'entrent pas en ligne de compte dans la détermination des taux.

M. JOHNSTON: Je dirais que non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur les tarifs?

M. BELL (*Carleton*): Monsieur le président, d'après ce qu'a dit M. Johnston ce matin, je ne suis pas sûr de l'effet qu'aura sur les taux prévus, l'entrée possible des stations privées de télévision dans les zones qui sont actuellement réservées.

M. JOHNSTON: Monsieur le président, je ne crois pas avoir parlé de cette question. J'ignore même si je le puis à l'heure actuelle. Cette question se rapporte à l'avenir et nous ne sommes arrivés à aucune conclusion à cet égard.

M. BELL (*Carleton*): Croyez-vous que cela puisse amener des réductions considérables de vos taux dans ces régions où la concurrence sera possible?

M. JOHNSTON: Cela pourrait bien se produire; mais, à l'heure actuelle, je serais plutôt porté à croire que les taux se stabiliseront et, à vrai dire, se maintiendront au niveau actuel.

M. BELL (*Carleton*): Les taux actuels seraient maintenus dans ces régions?

M. JOHNSTON: C'est ce que je suis porté à croire, mais les circonstances peuvent bien en décider autrement.

M. BELL (*Carleton*): Pourquoi croyez-vous cela?

M. JOHNSTON: Tout d'abord parce que le marché, c'est-à-dire le nombre de téléviseurs, augmentera (nous n'avons pas encore atteint le point de saturation), de sorte que, là où une seconde station de télévision commencera à fonctionner, il est raisonnable, je crois, de s'attendre que le nombre de téléviseurs continuera à augmenter. Il y aura alors une répartition des secteurs parmi les diverses stations qui s'y trouveront.

Il se pourrait qu'une réduction des taux se révèle nécessaire; mais je crois, à l'heure actuelle, ques les taux se stabiliseront plutôt.

M. BELL (*Carleton*): Ne croyez-vous pas que l'ouverture des stations de télévision privées entraînera une perte de revenus pour Radio-Canada?

M. JOHNSTON: Non, c'est une tout autre question. Les taux existants et le volume d'affaires obtenues à ces taux sont deux questions bien différentes. Il n'est que raisonnable de supposer que, si les affaires sont partagées, il s'ensuivra une réduction des revenus.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnston, dans vos fonctions, vous considérez-vous plus ou moins le directeur des ventes? Est-ce que le service des ventes relève de votre compétence?

M. JOHNSTON: Non, monsieur le président. Au bureau central, les secteurs dont je m'occupe ont trait à la ligne de conduite générale relativement au service commercial, au régime des taux de nos réseaux et de nos stations, ainsi qu'à l'administration de nos programmes commerciaux à travers le pays. Le bureau central des ventes pour le réseau anglais se trouve à Toronto et celui du réseau français, à Montréal.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur le régime des taux?

M. McGRATH: Une dernière, s'il vous plaît.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur McGrath?

M. McGRATH: Monsieur Johnston, lors des séances antérieures, nous avons pris connaissance d'une méthode de comptabilité du prix de revient...

M. JOHNSTON: Oui.

M. McGRATH: ...par laquelle la Société compte dans ses frais d'établissement, aux fins d'établir le prix de revient, une partie des traitements du président, du vice-président et du personnel des postes administratifs.

Vous n'êtes pas tenu de répondre, mais ne croyez-vous pas qu'il serait bon de suivre cette méthode dans la détermination de vos taux?

M. JOHNSTON: Monsieur le président, je ne m'y connais pas en comptabilité du prix de revient.

Le PRÉSIDENT: Étant donné qu'il s'agit de la comptabilité du prix de revient, M. Henderson pourrait peut-être nous répondre. Monsieur Henderson, désirez-vous nous donner la réponse à cette question?

M. HENDERSON: Si j'ai bien compris, la question de M. McGrath se rapporte aux frais généraux qui sont ajoutés au coût de la réalisation des émissions. Nous avons déposé ces tableaux et, dans mon exposé, j'ai indiqué ce que ces frais généraux sont destinés à recouvrer. Je vous ai dit que la Société a l'habitude de les ajouter aux prix de revient qui sont publiés.

Je crois que M. McGrath a demandé à M. Johnston si l'on ne doit pas tenir compte de ce facteur en déterminant les taux de la Société. Est-ce la question que vous avez posée, monsieur McGrath?

M. McGRATH: C'est cela.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est cela.

M. HENDERSON: Permettez-moi de signaler que, dans la détermination des taux, on tient compte des frais généraux. Il y a, toutefois, un autre facteur à considérer: c'est ce qu'on peut tirer du marché.

S'il fallait tenir compte de tous les frais généraux et si nous pouvions en définitive réaliser une augmentation, nous bouclerions ou aurions des bénéfices dans l'ensemble. Mais cette solution n'est pas pratique, car le commanditaire, comme nous l'avons dit plus haut, consentira à verser le prix que vaut une période de temps, selon lui, par rapport à d'autres moyens publicitaires.

Il faut savoir tirer une ligne de démarcation et déterminer un taux qui tient compte du marché. C'est ce que M. Johnson tente de démontrer. Nous sommes parfaitement conscients des répercussions que ces frais généraux peuvent avoir.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken et messieurs, pouvons-nous aborder la partie E, l'organisation?

M. CHAMBERS: Monsieur le président, ...

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question au sujet de D, les finances?

M. CHAMBERS: Mes questions relatives aux finances se rapportent aux documents qu'on vient de nous remettre.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Chambers.

M. CHAMBERS: A qui dois-je m'adresser?

Dans la partie ayant trait aux frais par langue, "Service international", nous voyons à l'article A, Europe centrale et orientale (section allemande, polonaise, tchèque, russe et ukrainienne), que le coût de ces sections, chacune comportant sept appointements, est de cinq fois $36,000. Comment expliquer ce chiffre sept?

M. HENDERSON: Nous avons tout juste reçu ces chiffres de notre service international, à Montréal, et c'est la première fois que je vois cette liste. Si

elle était dressée d'une autre façon, elle s'expliquerait sans doute d'elle-même; mais voici ce qu'il m'en semble: les appointements versés aux sections des cinq pays sont de $36,000; multipliée par cinq, cette somme donne $180,000 à partager entre les sept membres de chaque section; sept représentants allemands, sept polonais, sept tchèques, sept russes et sept ukrainiens. A mon sens, cela signifie que chaque personne, 35 en tout, retirerait environ $1,000, ou environ $80 par mois, montant établi d'après la journée de huit heures de travail. Ces personnes ne travaillent pas à temps complet. Mes collègues pourraient peut-être vérifier cela; mais il me semble que c'est logique.

M. CHAMBERS: Je sais qu'il y a quelques employés en service continu, mais j'ignore leur nombre.

M. HENDERSON: Il peut y avoir des exceptions. Je parlais de la moyenne.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous vérifier cette question?

M. HENDERSON: Volontiers.

M. CHAMBERS: A l'article D, nous avons $50,000 en appointements versés à la section anglaise, et $25,000 en cachets aux participants. Est-ce que le service international diffuse en anglais? S'il le fait, vers quel pays?

Le PRÉSIDENT: M. Henderson pourrait examiner cette question et nous pourrions l'interroger de nouveau demain?

M. CHAMBERS: Sous la rubrique "Impressions et publications", à la page 432 (*version anglaise*) du compte rendu, je remarque que le coût de cette section a doublé; il en a été de même pour la réclame et la publicité. Je sais d'où provient l'augmentation quant aux impressions et publications; mais j'ignore pourquoi le coût de la réclame a augmenté? Le coût est passé de $6,000 à $12,000.

M. HENDERSON: Je trouverai aussi la réponse à cette question.

M. MCGRATH: Je pense que M. Henderson a des renseignements au sujet du paragraphe 2, l'analyse de l'état financier.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous pu obtenir ces renseignements?

M. HENDERSON: Bien, il ne s'agit pas exactement de cela. J'ai cru que M. McGrath parlait de ce qu'on avait dit plus tôt au sujet des mesures adoptées pour donner suite au rapport de la Commission Fowler, en tant qu'elles diffèrent de l'état financier. L'état financier se limite à 1958 et aucune question ne s'est posée à ce sujet. Mais j'ai un mot à dire à propos des mesures prises pour donner suite au rapport de la Commission Fowler.

Le PRÉSIDENT: Nous y viendrons. En ce moment, nous étudions l'organisation et M. Carter accompagne le colonel Landry. Avez-vous une déclaration à faire, monsieur Carter?

M. MARCEL CARTER (*contrôleur de l'organisation générale, Société Radio-Canada*): J'aimerais faire une brève déclaration, si vous me le permettez.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. MCGRATH: Avant que M. Carter prenne la parole, puis-je rappeler que la partie E se lit comme suit:

L'organisation en général:

a) Analyse des organismes et étude en vue de savoir si les attributions de chaque service et division sont clairement définies.

Je croyais que nous avions épuisé cette question avant d'entreprendre l'étude de notre programme.

Le PRÉSIDENT: Nous en avons vu une grande partie. Si vous vous en souvenez, M. Carter a examiné cet organigramme avec nous lors d'une de nos

réunions. Nous avons encore la chance de poser les questions que nous avons pu oublier à ce moment-là. Vous pouvez continuer, monsieur Carter, sans vous répéter.

M. CARTER: Dans sa présentation au Comité, M. Bushnell a soumis des tableaux, qui donnent une idée des principales fonctions et du lien qui existe entre les divers groupes de la Société.

Avant de répondre aux questions que le Comité désire peut-être poser en ce qui concerne les attributions des principaux titulaires du bureau central et des autres bureaux, j'aimerais dire un mot de l'expansion qu'a prise l'organisation de notre Société.

Avant l'avènement de la télévision en 1952, et malgré l'éparpillement des stations, des centres et des moyens de production, la Société était soumise à une surveillance rigide au moyen de divisions de fonctions dont les chefs se trouvaient au centre pour pouvoir aisément faire rapport au directeur général.

Il y a plusieurs années, devant l'accroissement considérable du travail dû surtout à la télévision, il a fallu trouver des moyens de transmettre à ceux qui étaient le plus possible immédiatement en cause la responsabilité de prendre les décisions, ce qui a conduit à la décentralisation de l'organisation qui se poursuit graduellement. Je suis persuadé que, si M. Ouimet était ici, il vous dirait combien cette expansion de l'organisation a été difficile, que c'est encore une tâche compliquée, parce qu'elle impose un lourd fardeau aux fonctionnaires supérieurs de la Société qui ont à maintenir les opérations en cours.

Il vous dirait aussi que nous sommes dans une période transitoire. Les modifications récentes de la loi, la nomination d'un nouveau conseil d'administration et les difficultés survenues au cours des derniers mois ont retardé notre progrès dans ce domaine.

Il y a à peine un an que M. Ouimet a décidé que l'expansion de l'organisation et la définition des cadres exigeaient qu'un petit groupe se charge exclusivement de l'organisation générale.

On a précisé, à ce moment-là, que ce travail d'organisation n'avait pas pour fin de détruire la personnalité des dirigeants. On a élaboré un plan qui devait définir clairement les fonctions de chaque secteur de l'organisation, de sorte que ceux à qui est confié un secteur sachent quelles initiatives prendre et, s'ils doivent s'en remettre à d'autres pour les décisions, à qui ils doivent s'adresser. On s'est efforcé d'obtenir la collaboration de tous les fonctionnaires supérieurs en vue de ce programme.

Nous pouvons donc considérer l'organisation de la Société comme le moyen d'établir des unités administratives dont relève, selon une ligne de conduite préalablement décidée, l'activité de la Société dans les différentes régions. L'organisation de l'exploitation suppose la haute main sur les éléments essentiels de chaque secteur d'activité: personnel, sommes attribuées et production.

Au bureau central, l'organisation ne peut toutefois déléguer complètement sa responsabilité pour toute l'activité de la Société. On évite cet état de choses en établissant:

a) Des objectifs, lignes de conduite et projets d'ensemble.
b) Des moyens de communications qui permettent aux dirigeants, à tous les niveaux, de comprendre les objectifs, lignes de conduite et projets de la Société.
c) Des moyens d'évaluer et de vérifier le rendement des services d'exploitation.

Comme dans toute entreprise bien dirigée, les rouages sont soumis à l'approbation de la direction supérieure qui en assure la mise en vigueur;

mais il appartient à chaque chef de service de proposer les attributions, relations et méthodes propres à son secteur, et il peut demander et obtenir les conseils de l'organisation générale.

Les cadres de l'organisation chargés de mettre en œuvre et de régir l'activité de Radio-Canada ont été élaborés et continuent de l'être conformément à plusieurs facteurs. On a dû penser aux conditions suivantes: entretenir, pour l'imagination créatrice, une atmosphère qui permet de préparer et de présenter des émissions de radio et de télévision; exploiter et régir l'activité d'établissements qui sont très dispersés géographiquement; centraliser la direction, la coordination et la régie des opérations compliquées et difficiles pour mettre à la disposition du public un service de radiodiffusion national dans les deux langues.

Monsieur le président, voilà les remarques préliminaires que je désirais faire. Je ne sais si vous aimeriez que je parle des attributions précises.

Le PRÉSIDENT: Nous verrons s'il y a des questions particulières.

M. MCGRATH: Je vois dans ce tableau, qui ne porte pas de numéro spécial, que le personnel d'Ottawa est de 393. Est-ce exact?

M. CARTER: Oui, cela tient compte du centre d'Ottawa.

M. MCGRATH: Votre personnel à Toronto est de 2,316?

M. CARTER: Ce nombre inclut les studios de Toronto et la station.

M. MCGRATH: Est-ce qu'il ne serait pas plus économique de choisir Toronto comme centre du travail?

M. CARTER: Le siège de l'exploitation du réseau anglais est situé à Toronto et celui du réseau français, à Montréal. Les deux centres relèvent également du groupe d'Ottawa quant à la ligne de conduite et à la direction générale. La relation doit être la même.

M. MCGRATH: Je devrais poser la question de façon différente.

M. BELL (*Carleton*): Je vous le conseille, car vous allez vite en venir aux prises avec le député de Carleton.

M. MCGRATH: J'allais proposer que, dans l'intérêt d'une économie saine et solide au sein de la Société, il serait préférable de situer le siège social de la Société ou à Montréal ou à Toronto?

M. CARTER: Laissant de côté l'aspect économique, puis-je vous rappeler que la loi spécifie que le bureau principal de la Société sera situé à Ottawa.

M. PRATT: Monsieur le président, j'aimerais faire une remarque connexe à ce sujet et revenir à une question que j'ai posée lors des premières réunions du Comité. J'ai alors demandé s'il n'aurait pas été préférable de centraliser toute la production dans une ville comme Montréal, où l'on peut préparer des émissions bilingues, plutôt que d'avoir deux centres de production très coûteux et qui font double emploi, dans un pays qui, comme le Canada, a une population de 17 millions, quand aux États-Unis, il n'y a que deux centres de production pour une population d'environ 180 millions et où la ville de Chicago n'a qu'une importance insignifiante du point de vue de la télévision? Si quelqu'un pouvait répondre à cette question aujourd'hui, j'en serais fort content.

M. CARTER: Vous parlez de double emploi. Je puis vous assurer que l'établissement de Montréal peut difficilement faire face à l'heure actuelle aux seules exigences du réseau français.

M. PRATT: Quand je parle de double emploi, j'entends les frais généraux, les bureaux (je ne me servirai pas du mot "bureaucratie"; cela ne serait pas très bien vu, j'imagine), les costumes, la menuiserie, le montage des décors, le maquillage, toutes choses nécessaires aux deux endroits. Je ne veux pas dire que vous pourriez réunir les deux établissements dans vos locaux de

la rue Dorchester; mais n'aurait-il pas été préférable de songer, dès les débuts de la Société, à un vaste terrain dans la banlieue où vous auriez pu construire un immeuble d'un étage plutôt que l'immeuble à plusieurs étages que vous avez sur la rue Dorchester, puisque, à New-York, on a trouvé économiquement désavantageux de faire transporter le bois et les autres matières dans le centre de la ville?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il assez de terrain libre à Dorval, monsieur le maire Pratt?

M. PRATT: Je ne pense pas à Dorval; mais à un endroit plus central, comme, par exemple, celui où s'est construit l'Office du film...

Le PRÉSIDENT: Nous tombons dans les particularités.

M. PRATT: J'ai posé une question et j'aimerais avoir une réponse.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question?

M. PRATT: Puis-je la faire répéter par le sténographe?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fisher?

M. PRATT: Monsieur le président, j'attends toujours la réponse à cette question. Je demande s'il n'aurait pas été préférable de réserver dès les débuts...

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que M. Carter puisse répondre à cette question.

M. LANDRY: C'est une question qui relève du conseil d'administration. Ce qui existe actuellement a été décidé et tout changement relève du conseil d'administration.

M. PRATT: Monsieur le président, la Société Radio-Canada a pour fin de relier les régions du pays, tout comme le Pacifique-Canadien était censé le faire. Or il y a un élément de division à l'œuvre: toute l'exploitation anglaise est centralisée à Toronto et toute la production française, à Montréal. Si les artistes, qui représentent la culture de chaque groupe, se côtoyaient et travaillaient ensemble, nous obtiendrions la somme des deux cultures, chacune agissant sur l'autre, et finalement le Canada trouverait sa culture propre. Étant dans des villes différentes, chaque centre culturel travaille isolément. Un centre de production, qui servirait aux deux villes, aiderait notre pays du point de vue artistique et culturel. Mais je n'en dirai pas davantage.

M. FISHER: Puis-je dire un mot?

M. LAMBERT: Va-t-on nous répondre, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Le colonel Landry vous a répondu quand il a dit que cette décision avait été prise par l'administration il y a quelques années, et que c'était plus ou moins une faute des prédécesseurs.

M. LAMBERT: A supposer qu'il y ait eu faute, faut-il la perpétuer?

Le PRÉSIDENT: C'est seulement moi qui ai parlé d'une faute.

M. PICKERSGILL: Une autre question: Toronto est-elle une faute?

M. PRATT: Montréal est une ville typiquement canadienne.

M. FISHER: Elle ne l'est pas.

M. PRATT: C'est une ville où l'on parle l'anglais et le français.

Le PRÉSIDENT: Trève de remarques; posons des questions.

M. FISHER: D'après l'étude que vous avez faite de cette question, pourriez-vous nous dire qu'elle est la répartition des Canadiens français et des Canadiens anglais par rapport au total?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler du chiffre global ou des données détaillées?

M. FISHER: Je ne parle pas des coûts, mais du personnel.

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez ces renseignements sous la rubrique "Personnel".

M. MCGRATH: Ne les trouverait-on pas dans ce tableau?

M. FISHER: Si je m'en tiens à ce que M. Pratt a dit, beaucoup de ces gens à Montréal...

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez cela en consultant la statistique relative au personnel, établie pour une période de cinq ans. C'est le prochain article.

Quelqu'un désire-t-il encore poser des questions à M. Carter en ce qui concerne l'organisation générale? Donc, mademoiselle Aitken et messieurs, nous abordons maintenant la question du personnel. M. Carter sera le témoin à ce sujet, colonel?

M. LANDRY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous examinons d'abord l'alinéa *a*), statistiques se rapportant au personnel durant cinq ans. Avez-vous des questions à poser relativement à cet alinéa? M. Fisher, vous aviez une question à poser, n'est-ce-pas?

M. FISHER: Vous en souvenez-vous?

M. CARTER: Monsieur le président, je ne puis donner une réponse précise là-dessus, mais si l'on s'en contente, je dirai qu'il s'agit de 30 p. 100, ou près du tiers des employés.

Le PRÉSIDENT: Cette proportion paraît-elle au tableau?

M. CARTER: Non, les chiffres ne sont pas indiqués de cette façon.

M. FISHER: Pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure cette proportion de 30 p. 100 relève du réseau français de télévision.

M. CARTER: La majeure partie de ces employés appartiennent au réseau français.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser relativement à l'alinéa *a*)? Nous allons donc étudier maintenant l'alinéa *b*), le mode de recrutement, les concours publics.

M. BELL (*Carleton*): A-t-on l'habitude...

M. CARTER: Je puis faire une brève déclaration à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, si vous désirez faire un bref exposé.

M. CARTER: La Société a pour principe d'accorder les promotions à l'intérieur des cadres quand la chose est possible. Elle communique à ses employés les vacances qui se produisent et elle étudie leurs demandes avant d'annoncer ces vacances à l'extérieur.

Quand la Société ne peut choisir de candidat à l'intérieur des cadres, elle fait appel au grand public au moyen d'annonces dans les journaux et dans les journaux spécialisés et au moyen de contacts avec les divers organismes et écoles qui constituent la source de recrutement.

Les bureaux de placement des divers endroits s'occupent du recrutement et du choix des employés en relation étroite avec les chefs de service en cause. Selon la nature de la vacance, le contact initial avec le postulant peut se faire par l'entremise du bureau de placement ou du chef de service. Ce dernier choisit le candidat heureux, ordinairement d'après les conseils du bureau de placement.

Quand plusieurs postulent le même poste, on consulte le dossier des demandes pour connaître les aptitudes et l'expérience de ceux qu'on a interrogés au cours des entrevues. Cette méthode permet généralement de trouver un bon employé.

Le bureau de placement doit s'assurer que chaque demande, sollicitée ou non, reçoive l'attention qu'elle mérite et que chaque candidat apprenne la décision de la Société. Les demandes rejetées demeurent au dossier pendant un certain temps, au moins un mois.

On embauche certaines catégories d'employés d'après des épreuves que fait subir le bureau de placement et dont il communique les résultats aux divisions intéressées.

La règle de la Société est d'interroger tous les postulants qui se présentent au bureau de placement, qu'il y ait ou non un emploi disponible ou qu'on désire uniquement connaître les occasions d'emploi qu'offre la Société. C'est tout.

M. McGRATH: Monsieur Carter, quelle est l'attitude de la Société vis-à-vis des postulants qui ne sont pas citoyens canadiens?

M. CARTER: Nous nous efforçons toujours d'accorder la priorité aux citoyens canadiens; mais nous pourrions engager quelqu'un qui n'est pas Canadien pour des postes où l'on ne peut obtenir les services de Canadiens. Mais au moment de l'engager, nous demandons habituellement à cette personne d'exprimer l'intention de devenir citoyen canadien, ce qui consiste à obtenir un permis du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. McGRATH: En ce qui concerne le personnel appelé à parler sur les ondes, la Société ne montre aucune répugnance à employer un annonceur à l'accent étranger, par exemple, une personne dont l'accent britannique ne convient pas à la radio commerciale au Canada.

M. CARTER: Il n'est pas question de la nationalité, mais plutôt de la compétence et des aptitudes voulues pour s'acquitter de cette tâche. Il me semble qu'une personne ayant un accent étranger très prononcé éprouverait des difficultés à obtenir un emploi d'annonceur.

M. McGRATH: Mais je veux surtout savoir si l'on accorde la préférence aux citoyens canadiens?

M. CARTER: Assurément.

M. McGRATH: Dans des catégories spéciales d'emplois...

M. CARTER: Pour toutes les catégories d'emploi, nous tâchons d'abord d'embaucher des citoyens canadiens.

M. TAYLOR: Combien de non Canadiens la Société Radio-Canada a-t-elle à son emploi?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous répondre à cette question?

M. CARTER: Je ne peux y répondre sur-le-champ, monsieur.

M. LAMBERT: D'après vos données sur le recrutement, trouvez-vous que les postes privés de télévision et de radio retirent ou fournissent des employés à Radio-Canada?

M. CARTER: Nous avons perdu des employés au moment de l'ouverture des nouvelles stations de télévision; mais le contraire se produit plus souvent, surtout à l'égard de la radio; des annonceurs et des techniciens des postes privés entrent à Radio-Canada.

M. LAMBERT: En d'autres termes, croyez-vous que ce qu'on peut appeler le va-et-vient des employés favorise la Société ou les postes privés?

M. CARTER: C'est ce qui s'est fait par le passé.

M. LAMBERT: Et pouvez-vous nous dire pourquoi cela?

M. CARTER: Dans la plupart des régions, nous avons fixé le barème des salaires d'après des conventions collectives. En général, ils sont conformes aux

normes établies dans tout le Canada. Nous exigeons une compétence supérieure des techniciens et des annonceurs pour les réseaux que nous exploitons. Je ne crois pas que la majorité des stations privées soient en mesure de payer ces salaires.

M. FISHER: L'an dernier, on a mis en doute la loyauté d'une employé de Radio-Canada qui postulait un emploi. Son dossier a été étudié par le ministre de la Justice. Sauf erreur, une décision a été prise.

A la lumière de ce fait, pouvez-vous nous expliquer ce qui se passe au sujet de ceux qui postulent un emploi, de leurs demandes et de l'examen relatif aux antécédents.

M. CARTER: Monsieur le président, je tiens à signaler que tous les employés font l'objet d'un examen. A ce sujet, nous avons adopté la pratique générale du gouvernement.

M. FISHER: En d'autres termes, votre méthode est identique à celle de la fonction publique, autant que vous sachiez.

M. CARTER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Semblable plus qu'identique?

M. CARTER: Elle serait semblable; nous prenons nos renseignements aux mêmes sources.

M. FISHER: Faites-vous une revue du dossier de l'employé, après qu'il a été quelque temps chez vous? Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de procéder à des vérifications de ce genre?

M. CARTER: Oui, quelquefois.

M. FISHER: Et pour quelle raison faites-vous cette vérification?

M. CARTER: C'est assez difficile à expliquer. Il se peut que le directeur d'un service en décide ainsi.

M. LANDRY: Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que nous ne faisons pas cette vérification dans le cas de tous les employés. S'il est question d'une promotion, il se peut que nous revoyions le dossier de l'employé en cause.

M. FISHER: Vous voulez dire que certains postes sont plus...

M. LANDRY: En effet, au niveau de la surveillance.

M. FISHER: Vous n'avez à Radio-Canada aucun emploi délicat du point de vue de la sécurité, n'est-ce pas? Du moins, rien de plus que ce qui se présente normalement dans n'importe quel ministère de l'État?

M. LANDRY: Non, rien de plus sérieux.

M. FISHER: Je donnerai les raisons qui motivent mes questions, monsieur le président. Certaines indications me portent à croire que des membres du Parlement (et je ne parle pas spécialement de la Chambre) ont laissé entendre qu'il y a, à Radio-Canada, des gens dont la loyauté pourrait être mise en doute. D'un autre côté, je suis convaincu que la Gendarmerie royale fait un bon travail d'enquête et que les employés de Radio-Canada sont choisis prudemment.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Fisher?

M. FISHER: Non.

M. PICKERSGILL: M. Carter a parlé d'ententes collectives. J'avoue que je devrais être renseigné là-dessus, mais je ne les ai pas lues. D'après ces ententes collectives, les employés sont-ils obligés, s'ils acceptent certains postes, de s'affilier au syndicat?

M. CARTER: Ce n'est pas obligatoire. Cependant, nous avons, d'après les ententes, une clause qui détermine le paiement des contributions de ceux qui sont employés en vertu de contrats collectifs. Il s'agit d'une forme modifiée de la formule Rand. Mais l'employé n'est pas obligé d'appartenir au syndicat.

M. CHAMBERS: D'après ce que vous dites de la pratique générale de votre société, avez-vous l'habitude, lorsqu'il s'agit de recruter du personnel administratif, de choisir plutôt parmi vos artistes ou vos techniciens ou si vous recrutez des gens de l'extérieur qui ont l'expérience de l'administration.

M. CARTER: Je puis vous donner comme exemple le cas du directeur des relations industrielles qui est ingénieur et de son adjoint qui est aussi ingénieur de son état. Cela répond-il à votre question?

M. CHAMBERS: En d'autres termes, vous cherchez plutôt à choisir votre personnel administratif parmi les groupes de techniciens ou d'artistes de votre société?

M. CARTER: Oui, mais la règle n'est pas invariable. La formation spéciale d'un ingénieur ou d'un artiste ne les exclut pas d'un poste administratif. Voilà ce que je dis. Nous ne sommes pas tenus de choisir nos administrateurs dans ces catégories.

M. CHAMBERS: Mais vous avez tout de même tendance à choisir vos administrateurs au sein même de l'organisme plutôt que de chercher parmi les candidats que pourrait vous offrir une école de commerce, par exemple.

M. CARTER: Il s'agit surtout de trouver l'homme qui pourra exécuter le travail. L'employé qui semble posséder les qualités nécessaires a l'occasion d'être promu.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'alinéa *a*)?

M. BELL (*Carleton*): Oui. Avez-vous sollicité l'avis d'un spécialiste de l'extérieur sur le classement des employés ou sur vos méthodes de recrutement?

M. CARTER: Depuis 1944, nous avons fait faire une analyse des postes et établi un régime d'estimation qui est appliqué depuis lors.

M. BELL (*Carleton*): Et qui a procédé à cette analyse?

M. CARTER: La société elle-même.

M. BELL (*Carleton*): C'était une étude intérieure?

M. CARTER: Oui. Mais pour procéder à l'estimation de chaque poste, nous travaillons étroitement avec certains organismes de l'extérieur. Nous cherchons à faire évaluer certains postes-clés. Nous avons établi un tarif pour certains emplois à divers paliers ce qui nous permet d'évaluer notre régime de traitement.

M. BELL (*Carleton*): Et quels sont ces organismes extérieurs?

M. CARTER: L'Institut des relations industrielles du Québec, par exemple. De plus, il existe au Canada certaines sociétés industrielles qui procèdent à des études fort détaillées sur le sujet. Elles nous fournissent les renseignements disponibles. Je ne crois pas qu'il me soit loisible de nommer ces sociétés. L'une d'elles est une des plus importantes du Canada.

M. BELL (*Carleton*): Il s'agit bien de conseillers en relations industrielles, n'est-ce pas?

M. CARTER: C'est bien le cas de l'Institut des relations industrielles du Québec, si l'on prend dans son sens général l'expression relations industrielles.

Le PRÉSIDENT: Ces gens sont-ils à la fois des conseillers en matière industrielle et en matière de relations industrielles?

M. CARTER: Ils font partie d'une association des industries canadiennes qui se spécialisent en relations industrielles.

M. BELL (*Carleton*): Ces consultations sont-elles courantes ou ne s'agit-il que d'un cas particulier?

M. CARTER: C'est ce que nous faisons à intervalles réguliers depuis cinq ou six ans, je crois.

M. BELL (*Carleton*): Et pour quels emplois le faites-vous?

M. CARTER: Pour tous les emplois qui peuvent se comparer à des emplois de l'industrie. L'Institut couvre un domaine étendu.

M. BELL (*Carleton*): Quels sont ces emplois?

M. CARTER: Sauf erreur, tous les postes administratifs: comptables, sténographes, dactylographes, commis de bureau, etc. On nous renseigne aussi sur les emplois techniques. Les opérateurs, par exemple, ne seront peut-être pas des opérateurs de la radio, mais des techniciens de centrale électrique. Quant aux émissions, il est beaucoup plus difficile de trouver des points de comparaison.

M. BELL (*Carleton*): Y parvenez-vous?

M. CARTER: Pas par l'entremise de cet organisme.

M. BELL (*Carleton*): Par l'entremise d'autres organismes?

M. CARTER: Nous restons en rapport avec les universités, les autres stations de radio et les grands réseaux américains. Dans ce dernier cas, cependant, il faut tenir compte des conditions économiques différentes du Canada et des États-Unis.

M. BELL (*Carleton*): A propos des postes vacants, vous êtes-vous demandé si chercher d'abord parmi le personnel de la Société ne pourrait mener à une sorte de népotisme?

M. CARTER: Oui.

M. BELL (*Carleton*): A quelles conclusions êtes-vous arrivé?

M. CARTER: Comme je l'ai dit, nous essayons de savoir si, dans le personnel présent, il y aurait quelqu'un qui puisse occuper le poste vacant. Mais ce n'est pas parce que nous avons publié l'offre d'emploi et que nous avons reçu des demandes que nous donnerons le poste à un employé de la Société. Si, selon nous, le postulant ne répond pas aux exigences, nous cherchons ailleurs, Dans certains cas, nous ne prenons pas de décision avant d'avoir annoncé la vacance publiquement.

M. BELL (*Carleton*): Est-ce que cela ne donne pas lieu au népotisme?

M. CARTER: Pas de façon particulière.

M. PICKERSGILL: Est-ce que des députés ont déjà proposé d'aider Radio-Canada à recruter son personnel?

M. CARTER: Oui, monsieur; cela arrive de temps en temps.

M. JOHNSON: Depuis quand?

M. CARTER: Ce n'est que depuis peu que j'ai la direction du personnel, mais je puis dire que cela se fait depuis un certain temps.

M. JOHNSON: Est-ce que, depuis 1953, quelqu'un de Montréal vous a fait des recommandations à ce sujet?

M. CARTER: Les députés nous ont toujours présenté des recommandations.

M. JOHNSON: Depuis 1950?

M. CARTER: Je crois que cela remonte à 1936.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'en voilà assez sur ce genre de questions. Monsieur Johnson, avez-vous d'autres questions à poser à propos des méthodes de recrutement?

M. JOHNSON: Oui, monsieur le président. Quelle méthode suivez-vous quand vous engagez des script-assistantes, à Montréal, par exemple? Remarquez bien, monsieur Carter, que je ne vous demande pas leurs adresses?

M. CARTER: Comme je l'ai dit, nous avons un régime d'estimation des emplois suivant lequel nous dressons la liste des attributions, responsabilités, fonctions, compétence professionnelle et expérience requises pour tous les

emplois inclus dans les groupes faisant l'objet de négociations. Pour ce qui est du recrutement des script-assistantes, le procédé est le même que pour n'importe quel autre emploi des groupes qui font l'objet de négociations: nous essayons de trouver quelqu'un qui satisfasse aux exigences de l'emploi.

M. JOHNSON: Vous dites "nous". Je suppose que vous ne faites pas cela d'Ottawa. A qui incombe cette responsabilité à Montréal? Est-ce au chef du personnel?

M. CARTER: Le directeur du personnel, à Montréal, doit examiner toute décision concernant l'engagement des employés. La recommandation peut venir de la personne dont relèvent les script-assistantes. Le bureau du personnel peut aussi présenter quelques demandes quand il y a une vacance; mais toujours le chef du personnel doit les examiner. Puis on interroge les candidats et on choisit celui qui semble le plus compétent, après quoi la recommandation est envoyée au directeur régional qui l'examine à son tour et donne son approbation, s'il le juge à propos.

M. JOHNSON: Est-ce que vous faites cela par examen écrit?

M. CARTER: En partie, oui; en effet, une script-assistante doit remplir certaines fonctions de secrétariat.

M. Johnson: Est-ce qu'un réalisateur assiste à l'interview?

M. CARTER: Dans certains cas, on peut lui demander son avis, vu qu'une script-assistante est appelée à travailler avec un réalisateur.

M. JOHNSON: Prenons, par exemple, le cas d'un réalisateur ou d'un directeur qui a besoin d'une script-assistante; le directeur du personnel l'invite-t-il à assister à l'interview?

M. CARTER: Je vous ai dit qu'on pouvait lui demander son avis au moment du choix.

M. JOHNSON: Le directeur régional n'a pas établi de ligne de conduite précise à cet égard?

M. CARTER: Nous avons un certain nombre de script-assistantes, et, si un réalisateur en a besoin d'une, il se peut qu'on lui en envoie une de celle-là.

M. JOHNSON: Passons maintenant aux secrétaires des réalisateurs: les engagez-vous suivant une méthode spéciale ou comme n'importe quelle autre secrétaire?

M. CARTER: Excusez-moi; je n'ai pas bien saisi votre question.

M. JOHNSON: Chaque réalisateur à une secrétaire.

M. CARTER: Non, chaque réalisateur n'a pas une secrétaire. Un réalisateur a une script-assistante qui fait un peu de secrétariat pour lui.

M. JOHNSON: Mais il y a quand même des réalisateurs qui ont une secrétaire?

M. CARTER: Certains superviseurs ont une secrétaire; mais je ne pense pas que quiconque a le titre et fait le travail d'un réalisateur en ait une.

M. JOHNSON: Est-ce que ces secrétaires sont engagées par concours ou par le réalisateur lui-même?

M. CARTER: Non; le réalisateur n'engage personne tout seul. Le bureau du personnel s'en occupe.

M. PRATT: Monsieur le président, je voudrais poser une question sur la formation du personnel, et je crois qu'elle ne serait pas déplacée tout de suite. Je me souviens, pas plus tard qu'en 1954, d'avoir travaillé avec un réalisateur qui ignorait qu'il put y avoir plus d'un objectif sur une caméra. A-t-on fait quoi que ce soit pour remédier à une telle situation, en formant les techniciens?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, d'autres questions?

M. JOHNSON: J'ai une question à propos des réalisateurs. Comment les recrute-t-on?

M. CARTER: De la même façon que les techniciens. Mais le choix dépend du directeur des émissions et du directeur de la télévision. C'est d'après leur recommandation qu'on engage un réalisateur.

M. JOHNSON: Les superviseurs sont-ils engagés à la suite d'un concours ou par promotion?

M. CARTER: Ils sont choisis par promotion. Je ne crois pas que nous en avons beaucoup qui viennent d'ailleurs. On pourrait en trouver ailleurs, sans doute; mais la plupart sont promus dans les cadres mêmes de la société.

M. JOHNSON: Et c'est la même chose à la radio qu'à la télévision.

M. CARTER: Il n'y a pas de superviseur à la radio.

M. JOHNSON: Mais il y a des réalisateurs, n'est-ce pas?

M. CARTER: Bien sûr.

M. JOHNSON: Y a-t-il des réalisateurs indépendants à la radio?

M. CARTER: C'est arrivé à l'occasion, surtout lorsque nous avions des émissions commandités. Dans ces cas-là, nous employions des réalisateurs indépendants. Mais, s'il en est aujourd'hui, ils sont très peu nombreux, à ma connaissance. Monsieur Gilmore, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos?

M. GILMORE: Monsieur le président, j'essayais justement de me rappeler un exemple. Il nous est arrivé, au Canada, d'employer des réalisateurs indépendants pour des contrats bien précis, mais il n'y en a plus guère depuis que les émissions commanditées ont diminué.

M. JOHNSON: L'ancienneté entre-t-elle en ligne de compte pour les postes de la direction ou de l'administration?

M. CARTER: Oui, toutes choses égales d'ailleurs, mais ce n'est pas l'essentiel.

M. JOHNSON: Et pour engager un réalisateur de télévision, suivez-vous la même méthode que pour engager un réalisateur de radio?

M. CARTER: les titres justificatifs ne sont pas les mêmes.

Le PRÉSIDENT: Mais vous suivez la même méthode dans les deux cas?

M. CARTER: La méthode d'engagement?

Le PRÉSIDENT: C'est la même dans les deux cas?

M. CARTER: On n'exigerait pas les mêmes titres justificatifs. On exigerait davantage d'un réalisateur de télévision.

M. JOHNSON: N'a-t-on pas soutenu qu'il y avait une différence?

M. PRATT: Les objectifs de la caméra ont une certaine importance, à mon avis.

M. CARTER: Pardon. Je n'ai pas compris votre question.

M. JOHNSON: Je veux m'assurer d'une réponse directe à ma question. Y a-t-il une différence, non dans la compétence exigée, mais dans les méthodes d'engagement?

Le PRÉSIDENT: Oui, pour les réalisateurs de la radio ou de la télévision?

M. CARTER: La méthode d'engagement serait plus ou moins la même. Le chef qui aura à répondre du travail futur du réalisateur sera appelé à évaluer la compétence du postulat. De concert avec le bureau du personnel, il recommandera son engagement.

M. JOHNSON: N'importe qui, donc, pourrait poser sa candidature pour une situation de réalisateur de la radio ou de la télévision; sa demande serait examinée par le superviseur de la division en cause?

M. CARTER: Le bureau du personnel fait un triage préliminaire de tous les postulants. Si l'on trouve que l'un d'eux paraît posséder la compétence et qu'on a besoin de lui tout de suite, on le recommande au superviseur en question. Si, au contraire, rien ne presse, sa demande est mise dans un dossier provisoire. On l'étudiera de nouveau dans le cas d'une vacance.

M. JOHNSON: Y a-t-il quelque part, au bureau central d'Ottawa ou à Montréal, un manuel ou des instructions écrites sur la façon de procéder pour l'engagement des réalisateurs de la radio et de la télévision?

M. CARTER: Non, il n'y a pas de manuel, mais nous avons des decriptions de l'emploi que possèdent tous nos bureaux.

M. PRATT: Et quels sont les titres justificatifs exigés d'un réalisateur de télévision?

Le PRÉSIDENT: Je me demande si M. Carter peut répondre à cela au pied levé.

M. CARTER: Peut-être que M. Jennings pourrait vous répondre.

Le PRÉSIDENT: La parole est d'abord à M. McGrath, ensuite à M. Fisher.

M. MCGRATH: Est-ce que la société a une ligne de conduite bien établie sur le roulement du personnel?

M. CARTER: Passez-vous à l'article suivant?

M. MCGRATH: Non, j'en suis toujours au même.

M. CARTER: Comme je l'ai déjà dit, nous annonçons les emplois vacants. Les emplois de rang inférieur (si je puis m'exprimer ainsi) sont annoncés sur les lieux et nous recevons les demandes de nos employés de ces endroits. Les emplois intermédiaires sont annoncés dans toute la région et les postulants nous envoient leur demandes. Quant aux emplois supérieurs, on les annonce dans tout le pays. Il va de soi que les réalisateurs et superviseurs sont de ceux-là. Les employés de nos bureaux peuvent postuler ces emplois. L'an dernier, 59 employés ont été transférés d'un bureau à un autre.

M. MCGRATH: En 1958 et 1959?

M. CARTER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath, puis-je vous prier de réserver cette question jusqu'à ce que nous en arrivions à l'aliéna c)? Nous en sommes toujours au mode de recrutement. Monsieur Fisher, la parole est à vous.

M. JOHNSON: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser.

M. MCGRATH: Permettez-moi une seule question encore, afin d'arriver au nœud de l'affaire, et j'aurai fini. C'est du reste une question qui se rapporte au sujet à l'étude, selon moi.

Le PRÉSIDENT: Ne se rapporte-t-elle plutôt à l'avancement?

M. MCGRATH: Non, pas nécessairement. Elle se rapporte à une méthode suivie par les grandes sociétés d'envergure nationale qui établissent un roulement des employés afin de perfectionner leur expérience et de les mettre au courant de toutes les fonctions de l'entreprise. Il s'agirait de faire passer les employés, y compris les annonceurs, d'un endroit à un autre, de ville en ville. Avez-vous une ligne de conduite bien établie à cet égard?

M. CARTER: Il n'y a pas de ligne de conduite établie, mais c'est plus ou moins ce que nous pratiquons.

M. FISHER: Entretenez-vous des rapports avec l'Institut Ryerson? C'est une école qui se spécialise dans la formation de techniciens de toutes sortes. Vous adressez-vous officiellement à cet institut pour le recrutement de votre personnel?

M. CARTER: Nous avons engagé beaucoup d'étudiants diplômés de l'Institut Ryerson.

M. FISHER: Y a-t-il d'autres écoles au Canada qui offrent la même formation?

M. CARTER: Oui, il y en a une à Montréal, mais j'en ai oublié le nom.

M. GILMORE: Il y en a une à Montréal et il y a aussi le collège de la radio du Canada où nous avons recruté un nombre considérable de techniciens.

M. CARTER: C'est l'Institut d'Électronique, à Montréal.

M. FISHER: Vous est-il déjà arrivé de subventionner ou d'aider ces organismes, soit pour former leur personnel, soit pour leur fournir de l'outillage technique ou autre chose du genre?

M. CARTER: Nous avons permis à quelques membres de notre personnel de prêter leur concours à l'Intitut Ryerson, pour l'enseignement, surtout à ses débuts.

M. JOHNSON: J'ai une question à poser au sujet des formules de contrats. Je voudrais savoir si les superviseurs sont engagés à forfait à Radio-Canada.

M. CARTER: Certains superviseurs sont engagés à forfait, vu qu'au début nous les engagions à titre de réalisateurs, ce que nous avons continué à faire. Je crois, cependant, qu'on abandonne graduellement cette pratique et que les superviseurs font partie du personnel.

M. LAMBERT: J'ai une question à poser au sujet des annonceurs, particulièrement ceux qui appartiennent à votre personnel. Les encourage-t-on à devenir bilingues? La direction les y encourage-t-elle vraiment?

M. CARTER: Je ferai remarquer qu'un annonceur doit très bien connaître les deux langues pour s'exprimer dans l'une ou l'autre langue au micro; il y en a bien peu qui peuvent annoncer aussi bien dans l'une ou l'autre langue. M. Jennings voudra peut-être en dire davantage là-dessus. L'expérience nous a démontré qu'on peut compter sur les doigts de la main ceux qui sont à l'aise dans l'une ou l'autre.

M. PRATT: Monsieur le président, a-t-on la réponse à ma demande de renseignements au sujet de la compétence requise d'un réalisateur de TV?

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un consultait le tableau des descriptions d'emploi.

M. CARTER: Nous n'avons pas ici de description complète des emplois, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Peu importe, nous l'aurons demain. Si vous le voulez bien, nous allons passer à la ligne de conduite concernant l'avancement. Je crois qu'on a assez bien répondu à ce propos. Avez-vous une question à poser, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Pour préparer un membre du personnel en vue de l'avancement, lui fait-on suivre un cours en administration comme celui de l'Université Western d'Ontario, par exemple?

M. CARTER: Nous encourageons nos employés à suivre ces cours et, comme vous le disiez, celui de l'Université Western en est un. Il reste aussi les séminaires A.M.A., l'école de Banff et les réunions d'études intensives.

Le PRÉSIDENT: Vous chargez-vous des frais de scolarité, dans ces cas?

M. CARTER: Oui, dans le cas d'un séminaire, d'une réunion d'étude intensive ou d'un congrès.

Le PRÉSIDENT: Reçoivent-ils leur traitement pendant ces cours?

M. CARTER: Oui.

M. CHAMBERS: Vous versez le traitement pendant le séjour à l'Université Western d'Ontario, mais non les frais de scolarité?

M. CARTER: A l'Université Western, nous les payons, car il s'agit d'un cours de six semaines.

M. CHAMBERS: Au cours d'une année, combien d'employés de Radio-Canada envoyez-vous à ces cours?

M. CARTER: Un ou deux par année, peut-être, à Banff et à l'Université Western.

Le PRÉSIDENT: Tous les ans, 150 étudiants suivent ces cours, mais ils ne sont pas tous de Radio-Canada.

M. BELL (*Carleton*): Où se trouve cette université?

Le PRÉSIDENT: A London (Ontario). Avez-vous d'autres questions, messieurs, au sujet de l'alinéa c), ligne de conduite au sujet de l'avancement? Le suivant, *d*), a trait à la limitation possible de l'accroissement du personnel.

M. CARTER: Monsieur le président, me permettrez-vous une brève déclaration?

Le PRÉSIDENT: Volontiers.

M. CARTER: L'accroissement du personnel est toujours en fonction des hausses et des baisses de la production. Voilà ce qui le limite. Il arrive cependant que le surcroît de production dépasse la capacité des cadres et il nous faut à tout prix rattrapper le retard subi, par exemple, dans la comptabilité, ou ailleurs.

Avant la fin de l'exercice financier, nous faisons tout d'abord le plan de l'activité de chaque division et ses prévisions budgétaires. Ces plans sont étudiés par les personnes en autorité. Enfin, le budget est approuvé par la direction au début de chaque période, chaque année pour la radio et les services intégrés, et trimestriellement pour le service de la télévision.

Le programme d'activité tient compte de l'augmentation et de la diminution du travail dans chaque division et indique où il faudra accroître les effectifs. Nous tenons compte aussi du déplacement du personnel d'une division à une autre, selon la somme de travail de chaque division.

Le budget contient la liste des postes additionnels à remplir et toute création d'un nouveau poste exige une vérification supplémentaire. Enfin, lorsque les nouveaux postes sont approuvés, le personnel est recruté au fur et à mesure des besoins.

M. CHAMBERS: De qui dépend l'approbation finale?

M. CARTER: L'approbation d'un emploi?

M. CHAMBERS: En d'autres termes, vous prétendez que lorsqu'un chef de division demande trois personnes de plus, sa demande est vérifiée. A qui appartient-il d'étudier et d'approuver la demande?

M. CARTER: Le service de l'exploitation fait la revue du programme d'activité avant l'approbation des prévisions budgétaires. Il cherche à savoir si le besoin existe en comparant avec une autre division, s'il s'agit du volume de travail. S'il s'agit d'organisation, M. Keddy, le directeur de l'organisation, ou moi-même sommes appelés à étudier le cas. La prévision budgétaire est ensuite approuvée. Quand il faut créer un nouveau poste, il appartient au chef de la division intéressé de prendre l'initiative. Le directeur en cause examine ensuite cette proposition. A la télévision, cette tâche appartient au directeur de la télévision; à la radiodiffusion, elle est du ressort du directeur de la radio, ou, dans le cas d'une division de service, au chef même de ce service. La proposition suit ensuite la filière normale jusqu'au bureau du directeur régional et de là elle parvient au bureau du personnel à Ottawa qui, pour une dernière vérification, consulte le chef intéressé à Ottawa avant de soumettre la proposition à l'approbation du conseil d'administration.

M. CHAMBERS: J'insiste: je tiens à savoir de qui dépend l'approbation finale.

M. CARTER: En définitive le conseil d'administration approuve tous les nouveaux postes; cette responsabilité incombe au président ou à son délégué.

M. CHAMBERS: Alors, tous les nouveaux postes sont approuvés par le président ou le directeur général?

M. CARTER: Ou par son délégué.

M. CHAMBERS: Et délègue-t-il toujours son autorité?

M. CARTER: Oui; le colonel Landry avait cette autorité avant moi; depuis un mois, j'ai assumé ces fonctions.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez poser une question, monsieur Muir?

M. MUIR (*Lisgar*): Oui, monsieur le président. Quel est le nombre des nouveaux employés qui sont entrés au service de Radio-Canada en 1958?

M. CARTER: Il entre beaucoup de choses en ligne de compte, notamment le départ et l'arrivée d'employés. Il nous faudrait examiner les changements survenus dans le personnel.

M. PICKERSGILL: Pouvez-vous nous donner le chiffre net?

M. CARTER: Le chiffre net quant au nombre des employés, oui; il se trouve dans la déclaration que nous vous avons soumise. A la fin de mars 1959, la Société comptait 7,051 employés et, l'année précédente, 6,433, soit une différence de 618.

M. MUIR (*Lisgar*): Cet accroissement du personnel devra-t-il se poursuivre, à votre avis?

M. CHAMBERS: Il s'établit à 10 p. 100 environ.

M. CARTER: Pas au même rythme; il commence à se stabiliser.

M. FISHER: J'aimerais poser une question à M. Jennings. Si vous entreprenez la radiodiffusion de programmes éducatifs...

Une VOIX: Ou la télédiffusion...

M. FISHER: Oui, la télédiffusion, qui est encore au stade d'essai, prévoyez-vous une augmentation considérable du personnel?

M. JENNINGS: Une augmentation considérable du personnel?

M. FISHER: Oui.

M. JENNINGS: C'est là mon avis, notamment pour l'élaboration des programmes. Mais j'en doute fort quant au personnel actuel affecté à la réalisation. Toutefois, pour ce qui est de l'élaboration des programmes, tâche assez longue et compliquée, je pense qu'en donnant suite au programme préconisé par le Conseil national consultatif national pour les émissions scolaires, nous devrons augmenter en effet le personnel.

M. FISHER: Le Conseil national consultatif national pour les émissions scolaires a-t-il laissé entendre qu'il pourrait peut-être fournir et rétribuer le personnel requis à cette fin?

M. JENNINGS: Nous lui demanderons, (nous l'avons fait quant à la série d'émissions à l'essai présentement) d'assumer certaines obligations d'ordre financier et certaines obligations relativement à l'élaboration des programmes. Cette responsabilité a été acceptée non pas par le Conseil national en tant que tel, mis plutôt par les divers services intéressés à ces émissions d'essai.

M. FISHER: Ce qui m'intéresse, c'est la perspective de la télédiffusion de programmes éducatifs véritables et de savoir si les ministères en cause pourraient accepter une partie de la responsabilité pour ce qui est de fournir du personnel. Y a-t-il lieu de croire en cette éventualité?

M. JENNINGS: La tournure des événements y sera pour beaucoup. Si nous entreprenons, sur une échelle aussi vaste qu'à la radio, la télédiffusion de programmes éducatifs ou d'émissions destinées aux écoles, et rien ne porte à croire qu'il en sera ainsi sous peu, j'estime qu'il faudra augmenter le personnel en conséquence.

M. FISHER: Vous avez insisté sur le mot "si". Les représentants des instituteurs qui m'ont adressé des communications ont la conviction qu'il n'est pas question de "si", mais que vous marcherez.

M. JENNINGS: Moi, je suis d'avis que nous marcherons, mais tous ne sont pas ralliés à cette idée. Comme je l'ai dit plus tôt, rien ne nous assure, à mon sens, que les télémissions destinées aux écoles ont une valeur réelle, bien que nous soyons tous convaincus de leur bien-fondé. Nous n'avons pas déterminé, par voie d'essai, les méthodes ou les techniques qui se révéleront les plus efficaces.

M. FISHER: Rappelez-vous votre mandat.

M. JENNINGS: Je m'excuse d'avoir employé ce mot.

Mlle AITKEN: Revenons à la question de M. Muir. M. Carter pourrait-il nous expliquer pourquoi on a accru le nombre des employés d'un dixième au cours de l'an dernier?

M. CARTER: Comme je l'ai expliqué au comité, il nous a fallu tenir compte des modifications apportées à nos divers programmes, ainsi que de la somme de travail à faire, ce qui a nécessité une certaine augmentation du personnel. De plus, comme je l'ai dit précédemment, il existe toujours un certain décalage dans les divisions de service; cette situation s'est améliorée jusqu'à un certain point l'année dernière. M. Gilmore aurait peut-être d'autres observations à fournir.

M. GILMORE: A compter d'octobre dernier, nous avons ajouté une demi-heure d'émission au réseau anglais, ce dont j'ai parlé ce matin dans mon exposé relatif à l'expansion. Voilà la raison principale de l'accroissement du personnel d'exploitation.

M. LAMBERT: Quelle proportion de l'accroissement en cause attribue-t-on aux services purement administratifs par rapport, mettons, aux services techniques ou à ceux de la réalisation?

M. CARTER: Il faudrait comparer. Je ne saurais vous répondre au pied levé. Nous pourrions vous procurer ce renseignement demain.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Cette question s'adresse à M. Carter et concerne les "qualifications" du personnel. Est-ce qu'il n'y a pas des méthodes, monsieur Carter, que l'on a fixées... Je reviens à ma question, parce que je considère qu'elle s'adresse mieux à cet item; est-ce qu'on a fait une analyse des fonctions des *producers*...

M. CARTER: Des réalisateurs...

M. JOHNSON: Des réalisateurs et "superviseurs". Est-ce qu'on a fait une analyse des fonctions de ces gens, de ces fonctions?

(*Traduction*)

M. CARTER: Oui, j'ai déjà présenté au comité une déclaration qui traite de la responsabilité administrative pour ce qui est des programmes. La note annexée à ce document expose brièvement le rôle du réalisateur et du superviseur.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Est-ce qu'on a rédigé une loi ou des directives quant aux "qualifications" ou à l'expérience et au talent de ces réalisateurs et de ces "superviseurs"? Quelles sont les normes exigées?

(*Traduction*)

M. CARTER: Quant au poste de superviseur, nous en avons fait la description de l'emploi qui expose brièvement les attributions, obligations, et ainsi de suite. Quant au poste de réalisateur, nous en avons établi les attributions, mais la description de l'emploi n'a jamais été rédigée.

M. JOHNSON: Quand cela a-t-il été rédigé?

M. CARTER: Dans le cas du superviseur, j'imagine qu'il y a environ trois ans, alors que le poste a été créé.

M. CHAMBERS: On n'a pas répondu entièrement à ma question. Dans sa déclaration du début, M. Carter rattache la question des besoins à l'augmentation du personnel de la réalisation.

M. CARTER: A la somme de travail à faire.

M. CHAMBERS: Cette somme de travail n'est-elle pas directement proportionnelle à l'augmentation du personnel de la réalisation?

M. CARTER: Oui.

M. CHAMBERS: M. Gilmore n'a pas parlé d'une moyenne de 10 p. 100, tandis que vous placez l'accroissement du personnel à presque 10 p. 100.

M. CARTER: J'ai dit que les modifications apportées au programme des émissions nécessiteraient une augmentation de personnel. J'ai parlé aussi de décalage dans les divisions de services, lacune qu'on a comblée l'an dernier.

M. CHAMBERS: Pouvez-vous nous donner le chiffre de l'augmentation du personnel qui correspond à l'année précédente?

Le PRÉSIDENT: 618 pour un an et 494 l'année précédente.

Avez-vous d'autres questions à poser? Alors nous passerons à l'article *e*): précautions à l'égard du recrutement exclusif de certains types d'employés. On a répondu, je crois, à cette question.

M. TAYLOR: N'y a-t-il jamais eu de spécialiste de l'organisation, indépendant et en dehors de la Société, qui ait examiné la situation relative au personnel de Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: M. Bell a posé cette question il y a environ une heure.

M. TAYLOR: Quelle réponse lui a-t-on donnée?

Le PRÉSIDENT: Afin d'épargner du temps, auriez-vous l'obligeance de consulter le dossier. Il y est dit qu'on a eu recours à ce procédé.

M. TAYLOR: Si l'on a fait appel à un spécialiste, pourrait-on connaître le nom de la société qu'il représentait?

Le PRÉSIDENT: Je le répète, le témoin nous a donné le nom de la société en question. Il ne s'agit pas, évidemment, du nom de particuliers.

M. TAYLOR: A-t-on demandé à un estimateur ou à un spécialiste de l'organisation indépendants, d'examiner les problèmes relatifs au personnel de Radio-Canada?

M. CARTER: M. Bell voulait savoir quels sont les traitements en vigueur et j'ai répondu en conséquence. A propos de la question de M. Taylor, je dirai qu'il y a deux ans ou deux ans et demi, nous avons retenu les services de la maison *P. S. Ross and Sons,* dont on a parlé plus tôt, qui a examiné à fond nos opérations financières et notre comptabilité.

M. TAYLOR: La comptabilité ne m'intéresse pas pour le moment. Je parle d'une étude qui porte sur le nombre d'employés de Radio-Canada. Un spécialiste de l'organisation s'est-il rendu sur place pour étudier uniquement la question du personnel, non pas la comptabilité? Sauf erreur, la Société emploie trois microphones pour transmettre les émissions "en direct" des réseaux Dominion et trans-Canada, et 7,000 employés besognent derrière ces trois microphones.

Voici ma question: a-t-on fait appel à qui que ce soit pour étudier sur place toute cette situation?

M. CARTER: La Société proprement dite n'a fait venir personne en vue d'examiner la question à fond; mais la commission royale Fowler a délégué des spécialistes au sein de la Société qui ont étudié sur les lieux durant un an et demi. Leurs conclusions ont été publiées dans le rapport Fowler.

M. TAYLOR: Dois-je comprendre alors que la Société n'a jamais fait venir d'estimateur ni de spécialiste de l'extérieur pour étudier uniquement la question du personnel?

M. CARTER: Non pas pour étudier uniquement la question du personnel; mais la maison *P. S. Ross* a procédé à une étude détaillée de notre comptabilité, ce qui comprenait également le personnel, c'est-à-dire le côté des affaires, des achats et des fournitures. Cette étude a eu lieu il y a environ deux ans.

M. TAYLOR: Elle a porté surtout sur la vérification des livres?

M. CARTER: Non, monsieur; elle a porté sur le fonctionnement de ces services.

M. PRATT: Je me demande si les questions de M. Taylor ont trait aux fonctions du personnel technique et, dans le cas de l'affirmative, où pourrait-on trouver, au pays et à l'heure actuelle, un personnel technique qui s'y connaisse en télévision, domaine tellement nouveau.

M. CARTER: A mon avis, nous avons à notre service les personnes les plus versées dans ce domaine qui se trouvent au pays.

M. PICKERSGILL: M. Taylor pourrait-il nous proposer le nom d'un estimateur indépendant?

M. TAYLOR: Oui.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Est-ce qu'il existe une politique, à Radio-Canada, qui défend l'emploi de parents, et, si oui, quelles en sont les règles générales?

(*Traduction*)

M. CARTER: Monsieur le président, j'aimerais donner lecture d'un mémoire, en date du 30 octobre 1957, qui a trait à la régie interne et qui énonce les principes adoptés par la Société quant à l'emploi des parents.

> Pour ce qui est de l'emploi des parents, la Société a pour principe d'interdire l'embauchage d'un postulant dont un parent, fonctionnaire de la Société, exerce ou pourra exercer une certaine autorité dans les cadres établis.
>
> Pour avoir une notion claire du principe en jeu, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes:
>
> 1) Le conjoint d'un fonctionnaire ne doit pas être embauché; mais lorsque le mariage a eu lieu entre employés de la Société, les deux conjoints peuvent garder leur poste respectif sous réserve des conditions stipulées aux présentes.
>
> 2) On peut employer les parents ou l'époux et l'épouse peuvent conserver leurs postes
>
> *a*) Au sein du même service, mais en des lieux distincts,
>
> *b*) Dans un même lieu, mais dans un autre service ou une autre division.
>
> On ne peut effectuer aucune permutation ni promotion qui pourrait changer cet état de choses; les parents qu'on embauche doivent s'attendre que les restrictions énoncées plus haut peuvent limiter ou retarder leur avancement au sein de la Société.

M. PRATT: Je crois comprendre que dans bien des cas vous confiez des travaux à des sous-traitants. Il peut arriver alors que des époux soient au service des deux sociétés en cause. A-t-on pris des mesures pour obvier à ce genre de, dirions-nous, népotisme?

M. CARTER: A mon avis, il n'entre pas dans les attributions de la Société d'imposer à un sous-traitant l'obligation d'employer ou de ne pas employer telle ou telle personne. Nous cherchons toujours à conclure les sous-contrats les plus avantageux. Dans la plupart des cas, nous demandons des prix aux sous-traitants, après quoi on entreprend les travaux. S'il arrive que le parent d'un fonctionnaire de la Société se trouve à l'emploi du sous-traitant en question, nous n'y pouvons pas grand chose.

M. PRATT: Sauf ne pas les perdre de vue, je suppose?

M. CARTER:

> Outre ce qui précède, on doit soumettre à l'approbation du directeur de la province toute recommandation qui a trait à l'emploi des parents, même si elle est conforme aux exigences précitées. Cette recommandation se fait sur la demande relative au personnel ou sur la formule 396.
>
> Le directeur de la province n'en conserve pas moins le pouvoir et la responsabilité de rejeter toute demande d'emploi qui, à son avis, n'est pas dans le meilleur intérêt de la Société.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Maintenant, est-ce que ceci s'applique seulement pour les employés permanents de la direction ou du personnel en général ou est-ce que cela s'applique à toutes les classes de gens qui travaillent à Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. CARTER: Ce règlement vaut pour tous les fonctionnaires au service de la Société, qu'il s'agisse d'employés titularisés, surnuméraires, ou autres.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Maintenant, est-ce que cela s'emploie pour le cas d'artistes qui seraient parents avec quelqu'un de la direction?

(*Traduction*)

M. CARTER: Ce règlement s'applique à l'embauchage des fonctionnaires. Les artistes ne tombent pas dans cette catégorie: ils sont embauchés au besoin.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Maintenant, est-ce qu'on voit dans le cas d'un artiste qui discute des conditions d'emploi, des conditions de contrats avec la direction, est-ce qu'on voit à ce que la personne apparentée à cet artiste ne fasse pas partie du groupe qui négocie avec la direction de Radio-Canada?

Vu que je ne veux pas établir de personnalité ni faire allusion à aucun groupe, je pose ma question de cette façon-là.

(*Traduction*)

M. CARTER: Advenant un cas pareil, je suppose que le superviseur chargé de ce champ d'activité et le directeur en cause y porteraient certainement une attention particulière.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Vous considérez tout à fait contraire à l'étiquette le fait qu'un membre de la direction discute avec des artistes des conditions de contrats, s'il y a un lien de parenté entre ce membre de la direction et un ou plusieurs des artistes?

(*Traduction*)

M. CARTER: Si j'étais en cause, je refuserais de participer à la discussion. Je crois que, dans le cas qui vous intéresse, c'est ce qui se produit.

M. JOHNSON: Lorsqu'un tel cas se présente, même si les règles de l'étiquette ne sont pas observées...

M. CARTER: Excusez-moi; de quelle règle d'étiquette parlez-vous? Je crois qu'il faut aborder ce sujet avec beaucoup de circonspection.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Si cette chose se produit et qu'un superviseur ou un membre de la direction ne se retire pas, est-ce qu'on prend des mesures disciplinaires contre ces personnes?

(*Traduction*)

M. CARTER: Si l'on nous signalait un tel cas, nous y verrions, bien entendu.

(*Texte*)

M. JOHNSON: Est-ce que le directeur régional à Montréal, par exemple, aurait la responsabilité de vous signaler de tels cas?

(*Traduction*)

M. CARTER: A mon avis, sa responsabilité ne s'arrêterait pas là, il aurait à régler le cas.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser à l'égard de l'article *e*)?

M. FISHER: Ça va.

M. LAMBERT: Je me reporte à l'article *d*), qui a trait à la question que j'ai posée. M. Carter devait recueillir des données statistiques à ce sujet. J'ai maintenant eu l'occasion d'étudier les chiffres relatifs au personnel.

On a mentionné que l'influence de la radio a subi, disons, une certaine baisse ces dernières années; mais je constate que le personnel de la radio et des services connexes a augmenté considérablement.

Peut-on expliquer cet état de choses. Je trouve, par exemple, qu'en 1956, sauf erreur, le personnel affecté aux écritures a été augmenté d'environ 300 employés par rapport à l'année 1955. J'avoue qu'il est difficile d'interpréter les chiffres relatifs à l'ensemble de la période à l'étude à cause de la modification apportée à la façon de présenter ces renseignements.

M. CARTER: Je tiens à signaler, monsieur le président, comme l'indique le titre, qu'il n'est pas question seulement de la radio ici, mais de la radio et de ses services connexes.

Les secteurs tant de la radio que de la télévision ont communément recours à ces services connexes, qui comprennent notamment, dans le domaine des services purs et simples et des services d'ordre général, les services qui relèvent d'une division comme ceux de la comptabilité, de l'administration, du génie, du personnel, du contentieux, et ainsi de suite.

Par exemple, la division de l'élaboration des programmes comprend: le service des sondages d'écoute, des affaires commerciales, éducatives et publiques, le service agricole, des nouvelles, des émissions destinées à l'étranger, des relations entre stations; les services connexes d'exploitation, comme les annonceurs, le bureau du personnel artistique, la musicothèque et la discothèque, la salle de lecture et le service des textes.

Tous ces services desservent tant la radio que la télévision; à mesure que la télévision accroît son champ d'action, ces services se développent en conséquence. C'est pourquoi le nombre des employés a augmenté sensiblement dans ce domaine.

M. LAMBERT: Sauf que sous la rubrique de la télévision, vous mentionnez tout un chapitre sur le génie.

M. CARTER: Ce chapitre devrait plutôt s'appeler "services techniques" au lieu d'être restreint au génie, qui est un service régional.

M. MUIR (*Lisgar*): Pour tirer ce point au clair, ne croyez-vous pas que Radio-Canada risque de tomber sous le coup de ce qu'on appelle la "loi de Parkinson"?

M. CARTER: Nous sommes toujours sur nos gardes pour ne pas y tomber.

Le PRÉSIDENT: Mademoiselle Aitken, messieurs, peut-on passer à l'alinéa *f*): revue des conventions syndicales et possibilité de réduire le rendement. Avez-vous des questions à poser à ce sujet? Aucune? Merci.

M. CHAMBERS: Cessez de penser à la date-limite, monsieur le président!

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question à poser?

M. CHAMBERS: Comme nous avons fait venir M. McKee jusqu'ici, nous devions lui poser quelques questions.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. CHAMBERS: Combien de contrats distincts la Société Radio-Canada a-t-elle conclus avec les syndicats d'employés?

M. CARTER: Puis-je répondre à cette question?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CARTER: S'il s'agit de contrats qui portent sur les fonctions du personnel, nous en avons conclu neuf avec sept syndicats. Certains syndicats ont signé deux contrats qui leur permettent de traiter au nom de différentes sections.

M. CHAMBERS: On a posé cette question dans les mêmes termes précédemment, mais ces contrats stipulent-ils l'exclusion des non syndiqués?

M. CARTER: Non, monsieur.

M. CHAMBERS: Tous ces contrats s'inspirent plus ou moins de la formule *Rand*?

M. CARTER: Chaque contrat contient une version modifiée de la formule *Rand*, à mon avis.

M. CHAMBERS: Je vois qu'une question a trait à la limitation du rendement. La Société est-elle tenue de confier des tâches presque identiques à différentes personnes? Croyez-vous qu'en vertu de certaines stipulations de ces contrats la Société doit faire des dépenses supplémentaires, des dépenses inutiles, j'entends?

M. CARTER: Le terme "limitation du rendement" s'emploie ordinairement pour désigner l'effort que fait un syndicat pour amener l'employeur à payer inutilement des ouvriers ou à verser une rémunération pour l'accomplissement de tâches jugées inutiles, ou qui font double emploi, ou pour limiter le volume quotidien de travail.

A ce titre, nous n'avons pas de limitation du rendement, mais du fait que nous devons négocier avec plusieurs syndicats, nous sommes aux prises avec des problèmes de compétence. D'autre part, le Conseil canadien des relations ouvrières a défini les termes de la compétence de ces syndicats ouvriers. Toutefois, il surgit dans certains cas des problèmes qui restreignent le pouvoir de la Société quand il s'agit de confier diverses tâches à un employé, par exemple, demander à un fonctionnaire de s'acquitter de plusieurs tâches différentes, comme la chose se fait dans certaines stations privées qui n'ont aucune affiliation syndicale.

La Société cependant ne diffère aucunement de n'importe quel employeur important qui exploite une usine à multiples métiers et à multiples syndicats.

La Société n'est pas tout à fait libre quant aux attributions de certaines fonctions, par exemple, quand il s'agit de tâches qui relèvent de la compétence ou du domaine d'un syndicat donné. A Montréal, ce problème a été réglé à la suite d'une décision concluante du conseil d'arbitrage. A la fin de 1955, le secteur montréalais de la télévision a décidé, après en avoir fait l'expérience sur place, de fusionner les tâches d'accessoiriste (décor), chargé de placer les bureaux, les chaises, les tables et autres accessoires sur le plateau, avec celles de machiniste, chargé du montage des scènes, etc.

Après une période d'essai d'environ six mois, cette nouvelle méthode d'exploitation a été mise en vigueur en juin 1956. Seize mois plus tard, le

syndicat en cause a porté plainte en vue de faire rétablir la distinction de ces deux postes à Montréal, dont le salaire, notons-le, était identique. Après de nombreux retards dans les négociations sur les griefs, une courte grève non autorisée par le syndicat, à Montréal, et le reste, une commission d'arbitrage a décidé récemment que la Société ne peut pas continuer de permettre à un seul homme de cumuler les fonctions connexes de machiniste et d'accessoiriste.

Nous étudions avec le syndicat le sens de cette décision de la commission d'arbitrage, qui intéresse peut-être bon nombre d'autres employés.

M. CHAMBERS: A propos de ce que vous venez de dire, on a dit qu'il faut beaucoup de temps, en vertu des méthodes prévues dans les contrats pour étudier les griefs, pour obtenir une décision sur n'importe quelle question grave. Êtes-vous de cet avis?

M. CARTER: Il s'agit d'une déclaration d'ordre général. Je voudrais savoir ce dont on a voulu parler précisément.

Notre façon de procéder en matière de griefs a été établie. Quand nous en venons à une entente avec le syndicat, celui-ci prévoit des sauvegardes et la société en fait autant quant à elle. En conséquence, les deux parties doivent s'en tenir à cela.

M. CHAMBERS: Dès qu'un grief surgit, faut-il plus de temps en moyenne que dans l'industrie pour qu'il franchisse toutes les étapes du procédé de redressement des griefs?

M. CARTER: Puis-je demander à M. McKee, directeur du département des relations industrielles, de répondre à cette question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. C. B. McKEE (*directeur des relations industrielles à Radio-Canada*): A mon avis, notre façon de procéder à l'égard des griefs est aussi bonne, sinon meilleure, que la moyenne dans l'industrie.

En effet, quand nous avons d'abord établi notre méthode, un syndicat l'a cité en exemple aux États-Unis. Dans certains cas, il y a eu des retards dans le procédé. Les syndicats ont le droit, en vertu de la méthode en vigueur, de soumettre leur grief immédiatement au palier national, si une question les inquiète. On peut procéder au plus vite.

M. CHAMBERS: Néglige-t-on le palier local?

M. McKEE: Oui. Il se peut que le représentant national du syndicat, à Ottawa, reçoive un appel téléphonique d'un groupe syndical. Si, à mon avis, le problème est assez important, il s'en occupera sur-le-champ.

M. CHAMBERS: Pouvez-vous comparer le nombre de griefs formulés selon la méthode en vigueur chez vous et la moyenne dans l'industrie?

M. McKEE: Non; je crains de n'avoir pas cette comparaison, qui serait très difficile à établir, car un organisme d'importance analogue, où il faut négocier avec plusieurs syndicats, existe d'habitude depuis longtemps.

Il se peut que nous ayons eu plus de griefs au cours des dernières années, car nos employés ne sont syndiqués que depuis six ans, tandis que ceux des chemins de fer le sont, probablement, depuis 50 ou 60 ans. Les syndicats viennent de pénétrer dans notre Société. En outre, nous venons d'inaugurer le service de télévision, qui a attiré d'autres employés dans de nombreux domaines nouveaux pour la Société.

M. CHAMBERS: La méthode de redressement des griefs des employés permettra-t-elle d'établir des précédents qui rendront inutile le recours à cette méthode à l'avenir?

M. McKEE: Oui, nous l'espérons.

M. CHAMBERS: Voulez-vous dire que vous pourrez en réduire la proportion?

M. McKEE: Nous l'espérons.

M. FISHER: J'allais demander si vous aviez songé à offrir à M. Chambers un poste de négociateur. Je sais que M. Pickersgill voudrait des élections complémentaires.

Le PRÉSIDENT: A titre d'apprenti, a-t-on dit.

Pouvons-nous passer au paragraphe 3, organisation commerciale?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 3. Qui allons-nous appeler, monsieur Henderson?

M. HENDERSON: M. Johnston.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnston. Nous en sommes à l'organisation commerciale, paragraphe 3, alinéa *a*), effectif et endroit où est situé le personnel des ventes. Nous avons un tableau à ce sujet.

Mademoiselle Aitken et messieurs, avez-vous des questions à poser au sujet du nombre des vendeurs et de l'endroit où ils travaillent?

M. McGRATH: On a traité ce sujet ce matin.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Paragraphe 3, alinéa *b*), compétence et expérience du personnel des ventes.

M. BELL (*Carleton*): Nous n'avons pas encore trouvé le dossier.

Le PRÉSIDENT: Compétence et expérience du personnel des ventes.

M. JOHNSTON: J'ai une brève déclaration à faire, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. JOHNSTON: Monsieur le président, la Société Radio-Canada a recruté son personnel des ventes de sources très diverses. Certains ont été promus, au sein de la société, à des postes de vendeurs. Il s'agit d'hommes qui ont reçu, au cours de plusieurs années, une formation dans un ou plusieurs domaines de la radiodiffusion, par exemple, l'administration, la comptabilité, le génie, le travail d'annonceur, les questions de personnel ou la préparation générale des émissions.

La radio, et surtout la télévision, sont des moyens de communication très complexes. D'après notre expérience, plus un homme possède de connaissances de la radiodiffusion en général, plus il réussira, sans doute, dans le domaine des ventes pour la radio, pourvu qu'il ait une personnalité agréable, qu'il sache bien se présenter et qu'il aime la vente.

D'autre part, quelques-uns de nos vendeurs nous viennent de l'extérieur. Ce sont des hommes qui possèdent une bonne expérience comme vendeurs, parfois dans des entreprises de fabrication. Dans certains cas, ce sont des gens qui viennent des stations privées de radiodiffusion et qui possèdent une bonne expérience de la radio en général et des ventes dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT: Cela s'applique à n'importe quelle entreprise. Monsieur Bell, avez-vous une question à poser à ce sujet?

M. BELL (*Carleton*): Je conclus que la majeure partie de ce personnel est recruté au sein de Radio-Canada?

M. JOHNSTON: C'est exact, dans une large mesure.

M. BELL (*Carleton*): Vous n'êtes pas d'avis que le meilleur vendeur est un vendeur-né?

M. JOHNSTON: Dans une certaine mesure, oui; mais si l'on a dans son entreprise des employés qui peuvent devenir vendeurs, ils y acquièrent dans quelque domaine que ce soit des connaissances qui leur seront très utiles.

M. BELL (*Carleton*): Pourriez-vous me dire quelle est l'expérience des deux employés supérieurs du service commercial? Je ne veux pas savoir leur nom, mais l'expérience des titulaires des deux postes les plus élevés.

M. JOHNSTON: Il y a une difficulté, puisqu'il s'agit de la télévision, d'une part, et de la radio, d'autre part.

Permettez-moi de mentionner celui qui est chef du service des ventes pour la télévision. Il a quitté le secteur privé pour venir chez nous, si ma mémoire est fidèle. Il a travaillé dans divers départements de notre Société. Il a fait ses débuts au service de la comptabilité. Il est ensuite passé au service du personnel et de l'administration où il a acquis de solides connaissances. De la sorte, il s'est mis au courant de tous les aspects de la radiodiffusion. De là, il est passé au domaine commercial, au service des ventes, et depuis ce temps, il a fait des progrès constants.

M. BELL (*Carleton*): Et celui qui vient en second?

M. JOHNSTON: Quant à celui que je pourrais appeler son homologue dans la division de la radio, il est entré par coïncidence (et c'est pure coïncidence) dans la société, il y a bien des années, par voie de la comptabilité. Lui aussi, autant que je me rappelle, est passé plus tard directement au service commercial et il a fait des progrès constants depuis lors.

M. PRATT: Dans la...

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Pratt.

M. PRATT: Dans la télévision, aux États-Unis, les ventes...

Le PRÉSIDENT: Monsieur McGrath.

M. MCGRATH: Je pose une question complémentaire. Quel est le titre de chacun des deux hommes dont il est question?

M. JOHNSTON: Le premier est chef du service des ventes (télévision) pour le réseau anglais. L'autre, qui jusqu'à récemment s'appelait le chef du service des ventes (radio), est maintenant directeur adjoint du service des ventes (radio).

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pratt?

M. PRATT: Aux États-Unis, ceux qui font partie du service des ventes pour la télévision possèdent le plus grand nombre de *Cadillacs*. Qu'en est-il au Canada?

M. JOHNSTON: On a déjà dit, je pense, que tout notre personnel des ventes est à salaire.

Le PRÉSIDENT: Et M. Johnston, comme M. Bushnell, a déjà dit qu'on va étudier un programme stimulateur.

M. PRATT: Pour l'avenir?

M. JOHNSTON: Oui, c'est une question à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Qu'il me soit permis de dire que j'ai passé toute ma vie dans la vente et je n'aurais jamais pensé qu'un comptable deviendrait un vendeur. On peut diviser le monde en deux catégories: les vendeurs et les acheteurs, et les comptables sont certes des acheteurs.

M. CHAMBERS: Je me demande si vous pourriez nous dire combien vous avez actuellement d'annonces nationales.

M. JOHNSTON: Il me faudrait consulter le dossier et faire une addition rapide. Si je donnais un chiffre au hasard relativement aux réseaux anglais et français à la radio et à la télévision, je crois qu'il y en aurait 40 ou 50, peut-être plus.

M. CHAMBERS: Il y aurait 40 ou 50 comptes d'annonces nationales?

M. JOHNSTON: C'est le chiffre que je donnerais sans hésiter. Je pourrais vérifier et vous donner le chiffre précis.

M. CHAMBERS: Vous ne faites pas beaucoup d'affaires avec des clients locaux?

M. JOHNSTON: Non, pas jusqu'à récemment. Nous n'en faisons plus maintenant. Évidemment, ce n'est pas la même chose partout.

Du côté de la radio, à Corner Brook, Grand Falls et Gander (Terre-Neuve), par exemple, nous faisons de très bonnes affaires sur le plan local. Il en est de même à Prince Rupert, en Colombie-Britannique, où il n'y a aucun autre service de radio.

M. CHAMBERS: Vous avez donné l'écart entre le personnel de la division commerciale de Montréal et celle de Toronto, soit 173 personnes. Combien de ces personnes travaillent pour l'annonce nationale et combien pour l'annonce locale?

M. JOHNSTON: Je pourrais probablement mieux répondre, monsieur Chambers, si j'expliquais ces chiffres et les documents que vous avez devant vous. Ils comprennent le personnel entier de notre service commercial, non pas seulement ceux qui s'occupent effectivement des ventes.

M. CHAMBERS: Ce chiffre comprend-il les sténographes?

M. JOHNSTON: Oui, tout le personnel du bureau. Nous avons à Toronto, par exemple, trois personnes dont les fonctions consistent à proprement parler à surveiller les ventes et 13 qui vendent effectivement.

M. CHAMBERS: Vous avez donc à Toronto 16 personnes qui s'occupent des ventes?

M. JOHNSTON: Le reste du personnel consiste en des employés de bureau du service des ventes, qui comporte beaucoup de travail de bureau. Ceux qui s'occupent de ce travail (nos commis de factures) constituent ce qu'on appelle le service des ventes, car les opérations commerciales elles-mêmes, d'une part, pour le réseau et, d'autre part, pour la station locale, constituent un travail énorme qui se poursuit tous les jours, sept jours par semaine. Nous avons à Toronto un grand département d'acceptation commerciale et qui s'occupe de tout ce qui a trait à l'acceptation sans réserves.

M. CHAMBERS: C'est un personnel composé de 16 personnes. J'ai travaillé dans le service des ventes et la proportion approximative est de 3 à 2, c'est-à-dire trois employés de la division des ventes pour deux vendeurs.

M. JOHNSTON: Qu'on me permette d'ajouter que les choses ne sont pas aussi simples qu'elles peuvent paraître à prime abord. Je parle de Toronto, où l'effectif est plus nombreux qu'à Montréal.

A Toronto, où il s'agit du réseau anglais, ce service entretient des relations avec 31 stations principales et quelques 12 stations supplémentaires, si je me rappelle bien. Évidemment, le nombre des stations influe sur le nombre des facturiers. Nous nous occupons des émissions qui proviennent des réseaux américains. De notre bureau, nous avons affaire aux réseaux américains eux-mêmes, non pas aux agences de publicité des États-Unis. Tout cela nécessite les services auxiliaires dont le personnel actif des ventes a besoin. Ce groupe est assez nombreux.

M. CHAMBERS: Pourriez-vous nous donner un état détaillé pour Montréal? Vous avez dit que la division des ventes à Toronto compte 16 membres actifs. Combien y en a-t-il à Montréal?

M. JOHNSTON: A Montréal, il y a deux surveillants et onze personnes qui s'occupent directement des ventes.

M. FISHER: Je propose que le Comité s'ajourne, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Avant que le Comité s'ajourne, je dirai que nous pourrons terminer l'étude de cette question demain matin. Le Comité s'ajourne donc jusqu'à 9 heures et demie, si cela vous convient.

APPENDICE A

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PERSONNEL DES ARCHITECTES

Architectes	10	Y compris l'architecte en chef et son adjoint. Les fonctions embrassent la préparation des plans pour les nouvelles constructions et la surveillance des travaux, l'organisation de la direction des travaux, la transformation et l'agrandissement des bâtiments loués par la Société ou qui lui appartiennent.
Ingénieurs	3	Un poste est provisoirement vacant. Les travaux de génie consistent dans le dessin d'installations compliquées pour l'aération et la climatisation des studios de radio et de télévision, des bureaux et locaux des services techniques, travail spécialisé et minutieux qui nécessite des connaissances en radio-télévision. Les ingénieurs sont aussi chargés du dessin des installations de chauffage et de plomberie, ainsi que des installations d'égout dans les locaux situés dans les régions rurales.
Dessinateurs (architecture)	3	Font les plans du gros œuvre pour les nouvelles cons-constructions ou les modifications aux bâtiments existants.
Dessinateurs (électricité)	11	Dressent les plans des circuits électriques pour les nouvelles constructions ou pour les modifications. Ils consacrent la plus grande partie de leur temps au dessin d'appareils et d'installations électroniques.
Traceurs mécaniciens	4	Préparent les dessins pour la ventilation, la climatisation, le chauffage, la plomberie et les autres détails mécaniques de la construction.
Surveillants de chantiers	2	Point d'attache à Toronto. Ils représentent Radio-Canada sur les lieux.
Personnel de bureau	8	Un poste provisoirement vacant.

Coût, pour l'année terminée le 31 mars 1958: $265,426.

Juillet 1959.

APPENDICE B

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MÉTHODE RELATIVE AUX APPELS D'OFFRES

Les appels d'offres en bonne et due forme ne sont, en aucun cas, annoncés dans la presse.

Pour la construction de nouveaux bâtiments, les modifications importantes aux bâtiments existants et de grandes commandes d'appareils techniques, on demande des soumissions cachetées à ceux qu'on considère en mesure de faire le travail selon les devis descriptifs. Si le travail n'est pas trop compliqué, la Société demande un devis estimatif. Quand c'est possible, on demande au moins trois soumissions et généralement plus que ce nombre. Si un entrepreneur ou un fournisseur de compétence reconnue demande expressément qu'on l'autorise à soumissionner, on ajoute son nom à la liste.

La direction insiste pour que la division du génie suive les conseils professionnels les plus éclairés dans les appels d'offres faits pour les travaux de la Société, comme le ferait n'importe quelle entreprise privée, afin que l'argent dépensé profite au maximum.

Juillet 1959.

APPENDICE C

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

CONSTRUCTIONS

a) Constructions prévues

La Société a l'intention d'effectuer les travaux suivants pendant l'année financière en cours, et elle a établi son budget d'établissement en conséquence:

(i) L'amélioration du service de radio des régions septentrionales par l'installation d'une nouvelle station à Inuvik et les travaux préliminaires de génie en vue d'un émetteur à ondes courtes. De plus, on augmente les installations pour accroître le rendement des stations actuelles.

(ii) L'installation d'un émetteur de radio plus puissant à Halifax. La construction elle-même devra sans doute être reportée à 1960; mais les plans seront dressés et un terrain sera probablement acheté cette année.

(iii) Les services de radio et de télévision au moyen de transmetteurs de puissance relativement faible pour le bénéfice de petites agglomérations. On construit actuellement ceux de Trail (C.-B.), Kenora (Ont.), Moncton (N.-B.), et Corner-Brook (T.-N.). Le transmetteur de Corner-Brook fonctionne provisoirement. Il sera terminé d'ici quelques mois. Les autres doivent être en service avant Noël de cette année. On projette aussi d'installer un émetteur de télévision à faible puissance à Saint-Boniface; mais l'approbation définitive n'a pas encore été donnée.

(iv) L'installation d'enregisteurs magnétoscopiques à Toronto et Montréal, et probablement à d'autres centres de télévision de Radio-Canada, Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Halifax.

(v) L'installation dans un local permanent de Radio-Canada du centre de retransmission du réseau de télévision de l'Ouest, à Calgary.

(vi) Des petits changements et agrandissements à différentes stations un peu partout au Canada.

Dans le plan quinquennal que la Société doit présenter en vertu de la loi sur la radiodiffusion, Radio-Canada envisage plusieurs projets importants qui comprennent la construction de centres unifiés d'exploitation pour la radio et la télévision, à Toronto, Montréal et Vancouver, et aux mêmes fins, l'agrandissement des immeubles existants d'Ottawa, de Winnipeg et d'Halifax. Le plan comporte aussi l'expansion des services de radio et de télévision à d'autres petites agglomérations grâce à l'installation d'émetteurs de radio et de télévision.

b) La Société a toujours reçu une collaboration étroite des diverses administrations locales auxquelles elle a eu affaire. De son côté, elle tient à observer les codes et règlements visant la construction dans ces localités.

Juillet 1959.

APPENDICE D

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PERSONNEL ET COÛT ANNUEL (3 ANS)

	Année se terminant le 31 mars	Traitements et salaires à l'heure	Autres dépenses	Total	Nombre d'employés
NATIONAL					
Ottawa	1956	31	12	43	5
	1957	35	13	48	5
	1958	41	2	43	5
Toronto	1956	47	15	62	16
	1957	56	12	68	15
	1958	69	10	79	15
Montréal	1956	983	203	1,186	197
	1957	1,066	195	1,261	199
	1958	1,166	197	1,363	211
TOTAL	1956	1,061	230	1,291	218
	1957	1,157	220	1,377	219
	1958	1,276	209	1,485	231
RÉGIONAL					
Saint-Jean (T.-N.)	1956	11	3	14	2
	1957	11	3	14	2
	1958	12	2	14	2
Halifax	1956	14	4	18	2
	1957	22	7	29	4
	1958	23	2	25	4
Montréal	1956	35	7	42	5
	1957	39	4	43	6
	1958	33	6	39	5
Toronto	1956	36	17	53	6
	1957	34	15	49	6
	1958	36	11	47	5
Ottawa	1956	15	1	16	3
	1957	17	1	18	3
	1958	18	—	18	3
Winnipeg	1956	18	9	27	4
	1957	18	8	26	4
	1958	20	5	25	4
Vancouver	1956	12	9	21	3
	1957	15	6	21	3
	1958	18	1	19	3
TOTAL	1956	141	50	191	25
	1957	156	44	200	28
	1958	160	27	187	26

Juillet 1959.

APPENDICE D

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Attributions de la Division du génie

La Division du génie joue dans la Société un rôle double: elle assure, auprès de la direction de Radio-Canada et des employés des autres divisions, des services techniques spécialisés; elle a aussi un statut d'exécution en ce qui concerne la surveillance des nouvelles constructions et installations. Voici, de façon plus spécifique, les différents genres de travaux qui relèvent de la Division du génie:

a) La conception et les plans des nouveaux émetteurs et des nouveaux studios, y compris la surveillance et direction des travaux de construction relatifs aux nouveaux immeubles et à la mise en place des nouvelles installations techniques.

b) Les travaux de recherche et de mise au point qu'exigent certains problèmes de transmission, les exigences quant à l'exploitation, l'expansion et l'amélioration du service national de télévision et l'étude des territoires desservis par la radio.

c) La formation des techniciens; la coordination des méthodes d'exploitation et d'entretien; la préparation et publication des normes d'exploitation.

d) La coordination des méthodes d'achat et de stockage dans toute l'organisation.

e) La coordination de l'exploitation des réseaux de radio et de télévision et la liaison avec les sociétés de communications, y compris la surveillance des contrats visant les réseaux.

f) La préparation et la surveillance des modifications apportées aux immeubles appartenant à la Société et aux locaux bail, ainsi qu'aux installations techniques de Radio-Canada.

g) Le coût des constructions et installations techniques projetées.

h) La préparation, quant aux projets d'immobilisation, des budgets annuels et à long terme en ce qui a trait aux constructions et nouvelles installations.

i) La surveillance et la coordination générales de l'aspect technique des grandes émissions spéciales comme les visites royales et l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent.

j) La participation technique de Radio-Canada aux conférences nationales et internationales sur les attributions de fréquence, les émissions sur ondes courtes, etc.

Juillet 1959.

APPENDICE F

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTANT BRUT DES FACTURES

ÉTAT DES RÉALISATIONS COMMERCIALES

Télévision

Certaines émissions	1955–1956	1956–1957 par rapport à 1955–1956	1956–1957	1957–1958 par rapport à 1956–1957	1957–1958
	$	$	$	$	$
Maritimes	149,571	+ 82,216	231,787	+ 120,123	351,910
Québec	1,363,090	+ 441,519	1,804,609	+ 451,531	2,256,140
Ontario	1,193,959	+ 374,447	1,568,406	+ 345,602	1,914,008
Prairies	358,998	+ 158,709	517,707	+ 179,481	697,188
Colombie-Britannique	402,415	+ 216,891	619,306	+ 56,299	675,605
Total	3,468,033	+1,273,782	4,741,815	+1,153,036	5,894,851

Émissions de réseau	1955–1956	1956–1957 par rapport à 1955–1956	1956–1957	1957–1958 par rapport à 1956–1957	1957–1958
	$	$	$	$	$
Anglais	10,381,326	+2,005,059	12,386,385	+2,488,840	14,875,225
Français	2,280,767	+1,856,793	4,137,560	+1,473,117	5,610,677
Total des réseaux	12,662,093	+3,861,852	16,523,945	+3,961,957	20,485,902

Total (certaines émissions et émissions de réseau)	16,130,126	+5,135,634	21,265,760	+5,114,993	26,380,753

APPENDICE G

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTANT BRUT DES FACTURES

ÉTAT DES RÉALISATIONS COMMERCIALES

Radio

Certaines émissions	1955–1956	1956–1957 par rapport à 1955–1956	1956–1957	1957–1958 par rapport à 1956–1957	1957–1958
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	79,656	− 10,137	69,519	+ 12,324	81,843
Maritimes	6,222	− 1,340	4,882	+ 5,705	10,587
Québec	295,592	− 63,332	232,260	− 86,274	145,986
Ontario	243,007	− 14,698	228,309	+ 95,440	323,749
Prairies	31,309	+ 689	31,998	+ 13,910	45,908
Colombie-Britannique	25,120	+ 5,455	30,575	+ 13,190	43,765
Total local	680,906	− 83,363	597,543	+ 54,295	651,838

Émissions de réseau	1955–1956	1956–1957 par rapport à 1955–1956	1956–1957	1957–1958 par rapport à 1956–1957	1957–1958
	$	$	$	$	$
Trans-Canada	1,440,406	− 365,187	1,075,219	− 452,858	622,361
Dominion	446,324	− 188,622	257,702	+ 84,232	341,934
Français	576,100	− 78,161	497,939	− 84,146	413,793
Total des réseaux	2,462,830	− 631,970	1,830,860	− 452,772	1,378,088

Total (certaines émissions et émissions de réseau)	3,143,736	− 715,333	2,428,403	− 398,477	2,029,926

APPENDICE H

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (1953–1958)

a) Dépenses faites pour les travaux terminés ou en chantier pendant la période de cinq ans allant du 1er avril 1953 au 31 mars 1958: $23,074,328.79. Ces chiffres englobent les dépenses relatives aux bâtiments et aux installations techniques.
b) Dépenses relatives aux bâtiments pendant la période de cinq ans.

	Ville	Estimation	Coût réel			Différence entre l'estimation et le coût réel	
			De base	Suppléments	Total	Inférieur à l'estimation	Supérieur à l'estimation
Poste émetteur CBAX	Moncton (Nouveau-Brunswick)	32,387	26,854		26,854	5,533	
Poste émetteur et studio CBT	Grand Falls (Terre-Neuve)	54,718	52,948		52,948	1,770	
Poste émetteur et studio CBG	Gander (Terre-Neuve)	57,914	53,869		53,869	4,045	
Studio de TV, bureaux et émetteur	Toronto	1,113,870	938,474	94,753	1,033,227	80,643	
3e studio TV, rue Yonge	Toronto	445,340	400,014	5,197	405,211	40,129	
Émetteur TV d'Halifax	Halifax	114,525	61,313	8,370	69,683	44,842	
Émetteur TV et studio	Ottawa	396,081	333,320	18,071	351,391	44,690	
Émetteur TV, Mont-Royal	Montréal	236,355	146,617	49,789	196,406	39,949	
Annexe aux studios de TV	Montréal	733,488	669,228	64,024	733,252	236	
Émetteur CBUT	Vancouver	99,603	88,955	12,228	101,183		1,580
Studio de TV, rue Georgia	Vancouver	271,708	260,871	16,521	277,392		5,684
Émetteur et studio de radio et TV	Portage et Yonge, Winnipeg.	1,393,578	1,223,655	47,037	1,270,692	122,886	
Émetteur CBY	Cornerbrook (Terre-Neuve).	33,950	27,860		27,860	6,090	
Poste émetteur CBI	Sydney (Nouvelle-Écosse)	33,068	29,284		29,284	3,784	
Poste émetteur CBN	Saint-Jean (Terre-Neuve)	28,650	24,585		24,585	4,065	
Poste émetteur CBV	St-Jean-Chrysostome (Québec)	31,840	27,971		27,971	3,869	
Poste émetteur CBO	Ramsayville (Ontario)	26,430	22,198		22,198	4,232	
Extensions TV immeuble de Radio-Canada	Montréal	1,327,280	1,229,742	82,340	1,312,082	15,198	
Extension TV—rue Jarvis	Toronto	1,185,836	1,051,209	35,879	1,087,088	98,748	
Modifications au théâtre Carlton	Toronto	80,616	48,545	4,699	53,244	27,372	
Second studio TV, édifice "Consolidated"	Vancouver	147,954	142,258	4,627	146,885	1,069	
Studios TV, Halifax	Halifax	787,975	755,312	28,590	783,902	4,073	
TOTAL		8,633,166	7,615,082	472,125	8,087,207	553,223	7,264

APPENDICE I

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

COÛT DU RÉSEAU MICRO-ONDES ET CONDITIONS DES CONTRATS DE LOCATION

En 1957-1958, les émissions du réseau de télévision ont coûté $2,636,923. Il existe sept contrats pour la télévision de reséau entre Radio-Canada et les sociétés de communications:

1) Buffalo-Toronto-Montréal (Compagnie de téléphone Bell)

Ce contrat est entré en vigueur le 1er mai 1953 pour une période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 1958, la faculté de la proroger jusqu'au 30 avril 1963 étant prévue. On a rendu cette option effective. Ce réseau dessert aussi les stations de Peterborough, Kingston et Ottawa.

2) Toronto-Windsor (N.-C. et P.-C. conjointement)

Ce contrat est entré en vigueur le 1er janvier 1954 et se terminera le 30 juin 1961, mais il y est prévu une option comportant la prorogation jusqu'au 30 juin 1966. Ce réseau dessert les stations d'Hamilton, Kitchener, London, Wingham et Windsor.

3) Montréal-Rimouski (N.-C. et P.-C. conjointement).

Ce contrat est entré en vigueur le 17 juillet 1954 et se terminera le 31 mars 1962; il prévoit la possibilité de prorogation jusqu'au 31 mars 1967. Ce réseau dessert en français les stations de Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Jonquière et Rimouski.

4) Montréal-Ottawa (Compagnie de téléphone Bell)

Ce contrat est entré en vigueur le 20 juin 1955 et se terminera le 30 juin 1960, mais il prévoit la possibilité d'une prorogation jusqu'au 30 juin 1965. Ce réseau dessert en français Montréal, Ottawa et Rouyn.

5) Montréal-Sydney, et Toronto-Victoria (Compagnie de téléphone Bell)

Ce contrat est entré en vigueur le 28 septembre 1955 et se terminera le 30 juin 1968. Passé cette date, le contrat prévoit la possibilité de prorogations annuelles. Ce réseau dessert des stations de Québec, Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Charlottetown, Halifax, Sydney et Barrie, North-Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, Timmins, Port-Arthur, Winnipeg, Brandon, Regina, Saskatoon, Prince-Albert, Swift-Current, Medicine-Hat, Calgary, Edmonton, Red-Deer, Lethbridge, Vancouver et Victoria.

6) Rimouski-Matane (Compagnie de téléphone Bell)

Ce contrat est entré en vigueur le 1er août 1958 et se terminera le 30 septembre 1963. Il prévoit la possibilité d'une prorogation jusqu'au 30 septembre 1968. Ce réseau transmet des programmes français au poste de Matane.

7) Sydney à Saint-Jean (T.-N) (National-Canadien)

Ce contrat est entré en vigueur le 23 juin 1959 et se terminera le 22 juin 1964. Il prévoit la possibilité d'une prorogation jusqu'au 22 juin 1969. Ce réseau fournit des programmes aux stations de Stephenville (Harmon Field) et Corner-Brook, ainsi qu'à Saint-Jean.

Tous les contrats fixent des normes de transmission et comportent des amendes pour toute interruption de service, et un tarif pour les heures supplémentaires quotidiennes, pour le service occasionnel, pour les émissions exceptionnelles et pour l'inversion et la commutation des circuits son et image.

Juillet 1959.

APPENDICE J

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LOYERS DES STUDIOS ET DES SALLES DE RÉPÉTITION

En beaucoup d'endroits, nos studios, nos salles de répétition et nos bureaux sont dans le même immeuble et font l'objet d'un bail commun. Dans ces cas-là, on a effectué une division raisonnable et le montant indiqué ici représente le loyer des studios et autres locaux, à l'exclusion des bureaux. C'est le cas des studios des nos 1425, rue Dorchester, et 1482, rue Guy, à Montréal.

Aux endroits moins populeux, comme Grand-Falls (Terre-Neuve) et Regina (Saskatchewan), les bureaux n'occupent qu'une petite partie de la surface louée. Le montant indiqué pour les postes de cette catégorie représente le loyer annuel des studios, des salles de régie annexes et des bureaux nécessaires à l'administration locale.

Quand il s'agit des studios de télévision, le loyer comprend toujours les magasins de décors ou les locaux d'entreposage dépendant des studios.

On trouvera le détail plus bas.

Juillet 1959.

Ville	Adresse	Coût annuel	Studio Radio	Studio Télévision	Salle de répétition
		TERRE-NEUVE			
Grand-Falls	High and Mill Road	$11,200.00	×	–	–
Saint-Jean	rue Duckworth	$13,412.50	×	–	–
		PROVINCES MARITIMES			
Halifax	100, rue Sackville	$24,168.00	×	–	–
Halifax	Hôtel Nova Scotian	$ 3,110.00	×	–	–
Halifax	7-11, rue Argyle	$ 3,200.00	–	×	×
Sydney, N.-É.	247-251, rue Charlotte	$ 3,900.00	×	–	–
Moncton, N.-B.	232, rue Saint-Georges	$10,000.00	×	–	–
		QUÉBEC			
Montréal	1244, rue Ste-Catherine	$22,122.00	–	–	×
Montréal	1173, rue Drummond	$ 4,200.00	–	–	×
Montréal	1425, Dorchester	$34,261.20	×	–	–
		$10,974.00	–	×	–
Montréal	3710, rue Calixa-Lavallée.	$ 1.00 ($10 par jour pour la scène seulement) ($75 par séance avec spectateurs)	×	–	–
Montréal	3510 Chemin de la Côte des Neiges	$12,000.00	×	–	–
Montréal	Boulevard Sainte-Croix	$36,000.00	–	×	–
Montréal	1137, rue Stanley	$48,000.00	–	×	×
Montréal	1482, rue Guy (4 salles)	$22,826.00	–	–	×
Montréal	1162, rue Crescent	$20,352.00	–	–	×
Montréal	1231, rue Ste-Catherine	$12,975.00	–	–	×
Chicoutimi	121, rue Racine Est	$ 4,405.05	×	–	–
Québec	Palais Montcalm	$ 8,000.00	×	–	–

Ville	Adresse	Coût annuel	Studio Radio	Studio Télévision	Salle de répétition
		ONTARIO			
Toronto	9, rue McGill	$12,000.00	×	–	–
Toronto	90, rue Sumach	$48,732.00	–	–	×
Ottawa	Château Laurier	$ 5,625.00	×	–	–
Windsor	Édifice "Security"	$ 7,350.00	×	–	–
		PROVINCES DES PRAIRIES			
Winnipeg	444, av. St. Mary's	$10,620.00	×	×	–
Regina	1840, rue MacIntyre	$ 9,275.00	×	–	–
Edmonton	100e rue et av. Jasper	$ 8,500.00	×	–	–
		COLOMBIE-BRITANNIQUE			
Vancouver	701, rue Hornby	$24,943.60	×	–	–
Vancouver	660, rue Howe	$14,293.56	×	–	–
Prince Rupert	336, 2e av. Ouest	$ 900.00	×	–	–

APPENDICE K

SERVICE INTERNATIONAL

SECTION DES LANGUES—RÉPARTITION DES FRAIS (1957–1958)

A—EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE		
1) Émissions en allemand, polonais, tchèque, russe et ukrainien		
Appointements (7 dans chaque cas) $36,000 × 5		$180,000
Cachets des participants		5,000
		$185,000
2) Émissions en autrichien, hongrois et slovaque		
Appointements (3 dans chaque cas) $13,000 × 3		$ 40,500
Cachets des participants		2,500
		$ 43,000
Total pour l'Europe centrale et orientale	$185,000	
	43,000	
		$228,000
B—EUROPE OCCIDENTALE		
Émissions en hollandais, italien, danois, norvégien et suédois		
Appointements (3 dans chaque cas) $16,500 × 5		$ 82,500
Cachets des participants		7,000
		$ 89,500
C—AMÉRIQUE LATINE		
Émissions destinées au Brésil et aux pays de langue espagnole		
Appointements (12)		$ 69,000
Cachets des participants		5,000
		$ 74,000
D—ÉMISSIONS EN ANGLAIS		
Appointements (11)		$ 50,000
Cachets des participants		25,000
		$ 75,000
E—ÉMISSIONS EN FRANÇAIS		
Appointements (10)		$ 45,000
Cachets des participants		12,000
		$ 57,000
F—ÉMISSIONS DE MUSIQUE		
Appointements (5)		$ 21,500
Cachets des participants		50,000
		$ 71,500
COÛT TOTAL		$595,000

APPENDICE L

RÉPONSE À LA QUESTION DE M. EGAN CHAMBERS, DÉPUTÉ, AU SUJET DU POSTE "IMPRESSION DES PUBLICATIONS", DANS LE BUDGET DU SERVICE INTERNATIONAL

Réponse:

Ce poste comporte surtout les frais d'impression du programme du Service international, envoyé gratuitement aux auditeurs qui en font la demande. Ce programme, qui est publié sept fois par année, consiste en renseignements sur les émissions en différentes langues effectuées par le service, y compris la fréquence de l'émission. La liste de distribution compte près de 200,000 noms et chaque numéro coûte un peu moins de $4,000. Le numéro publié à la fin d'une année financière est imputé sur les comptes de cette année-là ou ceux de l'année suivante, selon la date à laquelle nous recevons le facture. Cela explique le chiffre relativement peu élevé pour l'année 1956-1957.

En 1957-1958 a eu lieu l'Exposition internationale de Bruxelles. Nous avons l'habitude de distribuer des exemplaires de nos programmes au stand canadien des grandes foires internationales où le ministère du Commerce est représenté, quand cette forme de publicité peut nous valoir de nouveaux auditeurs. Nous avons donc publié un nombre supplémentaire de programmes pour la durée de l'Exposition, en proportion du nombre considérable de visiteurs attendus. Nous avons demandé à la Commission des expositions du gouvernement canadien de nous donner une idée du nombre minimum d'exemplaires qu'il nous faudrait et avons passé une commande en conséquence. Voilà pourquoi les frais annuels d'impression des programmes sont passés de $28,000 à $36,000 environ.

Cette année, nous avons engagé des frais supplémentaires en achetant assez d'exemplaires pour plusieurs années de la brochure *le Canada d'un océan à l'autre*, publiée par le ministère des Affaires extérieures (15,000 exemplaires en anglais et 5,000 en français), au coût global de $3,400. Nous utilisons ce genre de publicité pour répondre aux questions variées que nous posent certains groupes d'auditeurs, comme les professeurs, les groupes d'étude, etc.

Ce poste comprend aussi les frais supplémentaires engagés pour l'impression des répertoires des enregistrements parlés (en anglais, français et espagnol) qui n'ont pas été publiés l'année précédente.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

JAN 7 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 21

SÉANCES DU VENDREDI 10 JUILLET ET DU MARDI 14 JUILLET 1959 (à huis clos)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
Y COMPRIS LE DEUXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

TÉMOINS:

M. R.-P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation, M. W. R. Johnston, contrôleur adjoint des émissions (service commercial); M. W. G. Richardson, directeur des services techniques; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. G. Young, contrôleur adjoint des émissions (relations avec les postes); M. M. Ouimet, contrôleur adjoint des émissions.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21612-7—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIODIFFUSION

Président: M. G. E. Halpenny,

Vice-président: M. J. Flynn,

et MM.

Aitken (Mlle)
Bell, R. A. (*Carleton*)
Bell, Tom (*Saint-Jean-Albert*)
Brassard (*Lapointe*)
Casselman (Mme)
Chambers
Dorion
Eudes
Fairfield
Fisher
Forgie
Fortin
Johnson
Kucherepa
Lambert
Macquarrie
Mitchell
Muir (*Lisgar*)
McCleave
McGrath
McIntosh
McQuillan
Nowlan
Paul
Pickersgill
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Robichaud
Simpson
Smith (*Calgary-Sud*)
Smith (*Simcoe-Nord*)
Taylor
Tremblay

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le mercredi 29 avril 1959, le Comité a été constitué et muni des attributions suivantes:

"Qu'un comité de la radiodiffusion soit institué en vue d'étudier la radiodiffusion sonore et visuelle, ainsi que le rapport annuel de la Société Radio-Canada, de revoir le fonctionnement, les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses recettes, ses dépenses et son développement; qu'il soit autorisé à étudier et à examiner les questions dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins, et à faire produire des documents et des dossiers;

Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns ou nécessaires;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;

Que le Comité se compose de 35 membres;

Que l'application des dispositions des articles 66 et 67 du Règlement soit suspendue à cet égard."

Afin de s'acquitter des responsabilités exposées dans ses attributions, le Comité avait espéré inclure dans son étude ce qui suit:

1. La Société Radio-Canada, son organisation et sa structure; ses buts et ses fonctions; sa politique et ses opérations; ses revenus et ses dépenses; ses émissions et ses projets d'expansion.

2. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion—ses idées sur son rôle dans la radiodiffusion; ses relations avec la Société Radio-Canada et avec la réglementation de la radiodiffusion publique et privée.

3. L'Association canadienne des radiodiffuseurs et les autres représentants de la radio et de la télévision indépendantes qui désireraient exposer leurs idées au Comité sur le sujet de la radiodiffusion.

Même si le Comité a tenu 33 réunions, entendu des exposés et reçu des témoignages du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et des fonctionnaires supérieurs de la Société Radio-Canada, il n'a pu, à cause de la nature approfondie de son étude et du peu de temps dont il disposait, étudier par le détail que le premier article du programme proposé, c'est-à-dire la Société Radio-Canada.

Afin de faciliter son examen, le Comité a adopté un ordre du jour très détaillé et très complet à l'égard des questions relatives à la Société Radio-Canada. Il a pu étudier toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, mais il regrette d'avoir à dire que, faute de temps, il n'a pu entendre tous les témoins nécessaires pour faire rapport sur toutes les questions énumérées dans les attributions. Le Comité n'a pu, notamment, terminer son examen du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et aucun représentant des radiodiffuseurs privés n'a été entendu. Le Comité en conclut qu'il n'a pas terminé sa tâche.

Le Comité recommande donc qu'il soit reconstitué le plus tôt possible au cours de la prochaine session du Parlement, et qu'il soit alors autorisé à continuer de recueillir les témoignages et à soumettre ses constatations et recommandations définitives à la Chambre et que ses attributions lui permettent d'utiliser les témoignages recueillis au cours de la présente session à de telles fins.

Le Comité affirme appuyer les objectifs et les buts fondamentaux de Radio-Canada. Nous louons les représentants de la Société des efforts qu'ils ont faits vers ces buts et ces objectifs.

Le Comité regrette de devoir vous faire part de sa conviction que la structure administrative de la Société est faible et qu'une revision approfondie s'impose. Les responsabilités et l'autorité des divers administrateurs, supérieurs et autres, de la Société, ne sont pas clairement définies. Il semble parfois que l'autorité soit multiple; en d'autres temps, que l'autorité soit divisée. Il y a apparemment un manque de liaison efficace entre la hiérarchie administrative supérieure d'une part et ceux qui sont directement responsables de la production et de la distribution des émissions d'autre part. Il en est résulté de la confusion et un certain fléchissement de moral chez beaucoup d'employés. C'est à ces éléments qu'on peut en grande partie attribuer les récentes difficultés de la Société.

Selon le Comité, il est fort possible que la décentralisation des fonctions d'administration et de direction de la Société ait été poussée trop loin. Le Conseil d'administration devrait étudier immédiatement l'à-propos de réorganiser l'administration et de rendre au siège social à Ottawa une autorité et une responsabilité définies.

Le Comité croit que le Conseil doit prendre sur lui toute la responsabilité d'énoncer les principes directeurs et recommande que celui qui occupe le poste de président du Conseil ne remplisse aucune autre fonction exécutive au sein de la Société, et qu'un président du Conseil soit nommé.

Le Comité a examiné l'accusation selon laquelle on avait supprimé le programme "Preview Commentary" par suite d'une "ingérence politique secrète" et l'a trouvée sans fondement.

Le Comité recommande de confier à un fonctionnaire supérieur de la Société, qui aurait son bureau à Ottawa, l'autorité et la responsabilité bien définies de la surveillance entière des émissions. Ce fonctionnaire serait chargé d'assurer la liaison entre la haute direction et ceux qui sont préposés à la production, à la présentation et à la répartition des émissions; de faire observer le contrôle budgétaire; de veiller à ce qu'une seule personne soit nettement responsable de la production et de la présentation de chaque émission ou d'une série d'émissions.

Le Comité a longuement étudié les opérations financières de la Société. Ces opérations se divisent naturellement en dépenses d'immobilisations et en dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses d'immobilisations, le Comité est d'avis qu'il faudra prendre comme critère le besoin bien démontré, en évitant tout double emploi. Vu que l'article 35(2) de la loi sur la radiodiffusion exige que la Société soumette au ministre du Revenu national et au ministre des Finances, avant le 10 novembre 1959, un programme d'immobilisations de cinq ans, le Comité estime que toute autre observation d'ordre général serait inutile.

Le Comité a étudié longuement le problème financier des régions du Canada qui ne sont pas desservies ou qui ne le sont que médiocrement par les services de radio et de télévision de Radio-Canada. Le Comité a reçu du directeur du service du Génie un exposé très détaillé et révélateur du problème que pose l'expansion du service aux régions qui ne sont pas présentement desservies. Ces régions offrent un tel contraste avec les secteurs urbains principaux

qui présentent une diversité d'application de ce service, ou encore qui ont d'autres choix, que nous prions Radio-Canada et le gouverneur en conseil, lorsqu'ils étudieront le budget d'immobilisations, de songer à étendre les services, là où la chose sera techniquement réalisable, avant de débourser d'autres capitaux considérables à l'égard des services existants (sauf si de telles dépenses font réaliser des économies d'exploitation), ou de procéder à toute extension coûteuse des heures d'émission. A cet égard, nous recommandons à Radio-Canada de se fixer comme objectif pour les cinq prochaines années le chiffre minimum de population concentrée de 5,000 âmes, pour ce qui est de l'extension des services.

Le Comité n'a pu vérifier s'il existe une formule ou une méthode intelligible pour déterminer le budget annuel de Radio-Canada. C'est avec inquiétude que nous avons noté les augmentations récentes et accentuées des frais acquittés par un crédit annuel voté par le Parlement.

Le Comité propose l'adoption d'une formule quelconque grâce à laquelle on pourrait établir des limites à l'égard de la contribution annuelle du gouvernement fédéral à la Société. De plus, le Comité est d'avis qu'on devrait accroître les efforts afin d'assurer la mise au point de vigoureuses lignes de conduite commerciales.

Le Comité s'est ému du faible taux de récupération du coût de la plupart des émissions de télévision commanditées et du caractère indéfini de la méthode de fixation des prix des émissions. On reconnaît que la vaste étendue du Canada jointe à sa faible population expliquent le caractère restreint de notre service de réseau et posent un problème pour ce qui est de récupérer le coût complet de certains genres d'émissions.

Et pourtant, l'écart entre les prix exigés des différents commanditaires semble peu équitable. Le Comité recommande donc aux administrateurs de faire une étude soignée et immédiate de ce problème, afin de trouver une formule pratique et d'obtenir le rendement maximum des émissions commanditées. On recommande en outre que dans certains domaines d'émissions comme celui des sports, où la demande est vive, la Société Radio-Canada s'abstienne d'enchérir afin d'acquérir les droits de télédiffusion. Elle devrait laisser de telles événements trouver leur propre niveau sur le marché. Qu'elle se borne à offrir le temps et les services de production, moyennant un bénéfice raisonnable.

De l'avis du Comité, une fonction primordiale de la Société Radio-Canada consiste à créer un équilibre national des émissions entre les diverses formes de divertissement et d'autres télémissions. Mais le Comité n'est pas convaincu que cela oblige la Société Radio-Canada à établir un monopole à l'égard de la production de télémissions. Le pouvoir de veto qu'a la Société Radio-Canada sur toute production proposée suffit à lui permettre d'exécuter son mandat. En particulier, le Comité doute vraiment que Radio-Canada doive insister pour obtenir des droits exclutifs de production dans un spectacle commandité qu'elle vend ensuite à un commanditaire au-dessous du prix de revient.

Le Comité ne veut pas faire plus qu'exprimer des vues préliminaires sur la question, mais il recommande que le conseil d'administration, avec le concours des régisseurs intéressés, étudie immédiatement la possibilité de permettre et d'encourager la réalisation et la présentation, sur le réseau de radiodiffusion, de programmes provenant d'autres sources extérieures, en vue de réduire les frais, d'augmenter les recettes et d'encourager au Canada la formation de nouvelles réserves d'artistes et de nouveaux organismes de réalisation de programmes.

En formulant ce vœu, le Comité souligne qu'il ne songe nullement à empiéter sur l'autorité essentielle du conseil d'administration de Radio-Canada, et du bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, qui sont chargés d'assurer l'équilibre des programmes à l'échelle nationale.

Le Comité tient à remercier les fonctionnaires de la Société Radio-Canada et le bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui ont témoigné devant lui et qui ont participé à ses travaux.

Ci-joint un exemplaire des *Procès-verbaux et Témoignages.*

Le président,
G. E. Halpenny.

PROCÈS-VERBAUX

VENDREDI 10 juillet 1959

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 9 heures et 35 minutes du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint-Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Chambers, Dorion, Fisher, Flynn, Forgie, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Lambert, Mitchell, Muir (*Lisgar*), McGrath, Pickersgill, Pratt, Taylor et Tremblay (20).

Aussi présents: M. R.-P. Landry, adjoint au président de la Société Radio-Canada, secondé par M. W. G. Richardson, directeur des services techniques; M. Marcel Ouimet, contrôleur adjoint des émissions; M. J. P. Gilmore, contrôleur de l'exploitation; M. R. C. Fraser, directeur des relations extérieures; M. M. Henderson, contrôleur des finances; M. W. R. Johnston, contrôleur adjoint des émissions (service commercial; M. R. E. Keddy, directeur du planisme; M. P. A. Halbert, secrétaire adjoint du Conseil d'administration; M. Marcel Carter, contrôleur de l'organisation générale et des services du personnel; M. G. Young, contrôleur adjoint des émissions (relations avec les postes).

Le président constate qu'il y a quorum et donne lecture des réponses aux questions posées par M. Johnson lors de la réunion du Comité tenue le 7 juillet.

MM. Johnston, Fraser, Richardson, Gilmore et Ouimet sont interrogés relativement aux questions suivantes: rendement de l'organisation commerciale au cours des trois dernières années; comparaison, établie selon la localité, des services d'information, quant au personnel et au coût; but et coût des publications; valeur du temps gratuit accordé aux organismes philanthropiques; fonctions des services techniques et comparaison, établie selon la localité, quant au personnel et au coût de ces services; travaux de construction entrepris au cours des cinq dernières années.

La séance est suspendue à 11 heures afin de permettre aux membres du Comité d'assister à l'ouverture de la séance de la Chambre des communes.

Quand la séance est reprise à 11 heures et 45 minutes, MM. Richardson et Gilmore donnent des renseignements au sujet du coût des micro-ondes et des locations, des nouveaux projets de construction, de l'attitude à l'égard des appels d'offres de la location des studios et des salles de répétition; et du personnel du service d'architecture.

En ce qui concerne la partie G du plan de travail du Comité, MM. Young, Johnston, Gilmore et Ouimet sont interrogés au sujet des relations avec les postes privés de radio et de télévision, de l'analyse des réseaux régionaux éventuels; ainsi qu'au sujet du coût et de la nécessité du réseau (radiophonique) Dominion.

Le Comité s'ajourne à 1 heure et 10 minutes de l'après-midi, jusqu'au mardi 14 juillet 1959, à 9 heures et demie du matin, après avoir épuisé le plan de travail adopté.

MARDI 14 juillet 1959.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Fisher, Flynn, Forgie, Halpenny, Kucherepa, Lambert, Muir (*Lisgar*), McCleave, McGrath, McIntosh, McQuillan, Paul, Pickersgill, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Tremblay (24).

Il est convenu, que les lettres reçues de MM. Roland D'Amours et Pierre Chaloult, qui se rapportent toutes deux à la mention de leur nom pendant les délibérations du Comité, figurent en appendices au compte rendu du vendredi 10 juillet.

Il est convenu, qu'une lettre de M. Harry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada (où il demande qu'on apporte certaines modifications au témoignage de M. G. Young, contrôleur adjoint des émissions (relations avec les postes), vendredi 10 juillet) soit agréée et que les réponses aux questions posées précédemment par les membres du Comité soient publiées en appendice au compte rendu du Comité.

Le Comité procède à l'examen du projet de rapport à la Chambre et, à 11 heures du matin, il suspend la séance jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit de nouveau à 3 h. 5 de l'après-midi sous la présidence de M. Halpenny.

Présents: Mlle Aitken, MM. Bell (*Carleton*), Bell (*Saint Jean-Albert*), Brassard (*Lapointe*), Mme Casselman, MM. Chambers, Dorion, Fisher, Flynn, Forgie, Halpenny, Johnson, Kucherepa, Lambert, Mitchell, Muir (*Lisgar*), McCleave, McIntosh, Paul, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*), Smith (*Simcoe-Nord*) et Themblay (23).

A la suite d'une nouvelle étude du "projet de rapport à la Chambre" et de sa modification, le Rapport est approuvé et le président, chargé de le présenter, à titre de "Second rapport" à la Chambre.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR,

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 10 juillet 1959,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

J'aimerais donner lecture d'une lettre que M. O'Connor a reçue. Cette lettre porte la signature de M. Barry MacDonald et apporte la réponse à certaines questions qui avaient été posées.

Le 7 juillet, M. Johnson demandait certains renseignements au sujet de *La Semaine à Radio-Canada.*

a) Combien d'employés de bureau participent à sa production?

Un commis à temps continu, un commis à mi-temps et une sténographe à quart de temps.

b) Quel est le nombre de rédacteurs?

Un rédacteur à temps continu, six rédacteurs à mi-temps et un préposé (à mi-temps) à la mise à jour des horaires.

c) Quel serait le coût de chaque numéro?

Au 30 avril 1959, impression et gravure: $1,380 dépenses brutes; $918 dépenses nettes.

d) Est-ce qu'on a attribué les contrats d'imprimerie par adjudication?

On a fait un autre appel d'offres l'été dernier auprès des différents imprimeurs de Montréal. Les établissements suivants ont présenté des soumissions: Ernest Therrien & Fils Ltée, La Patrie Ltée, Le Samedi et Southam Printing Company. Ces quatre maisons d'impression demandaient un prix plus élevé que Desmarais, l'imprimeur que nous employions à ce moment. Nous avons continué à faire affaire avec Desmarais.

Cette lettre porte la signature de M. Barry MacDonald, secrétaire du Conseil d'administration.

Messieurs, nous en sommes toujours à l'alinéa c, de l'article 3, de la partie E: Résultats obtenus par le service commercial au cours des trois dernières années; démonstrations pratiques des techniques de vente. Avez-vous des questions à poser à ce sujet; sinon, nous aborderons l'article 4: "Relations extérieures et services d'information". Je vais attendre un moment afin de permettre à M. Fisher de voir s'il a encore une question à poser. Il s'agit de l'article 3, alinéa c.

M. FISHER: Monsieur le président, j'aimerais seulement savoir pourquoi cette question a été inscrite à l'ordre du jour?

Le PRÉSIDENT: Je pense que cela a été décidé quand le Comité directeur est revenu demander aux membres du comité s'ils désiraient ajouter quelque chose à l'ordre du jour. Non, excusez-moi: je m'en souviens maintenant. M. O'Connor m'a fait remarquer que, de l'avis de la Société Radio-Canada, cet aspect pourrait nous intéresser. Est-ce exact?

M. JOHNSON: Monsieur le président, c'est ainsi que je m'en souviens et je crois que le Comité se proposait d'examiner cette question pendant sa visite à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous satisfait, monsieur Fisher? Peut-on aborder la question suivante?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Monsieur le président, j'aimerais poser une question.

Le PRÉSIDENT: Se rapporte-t-elle aux relations publiques et aux services d'information?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Elle a trait à l'alinéa c).

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole.

(*Texte*)

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Au sujet du personnel de l'organisation commerciale à Montréal, est-ce qu'il arrive que Radio-Canada impose un programme à un commanditaire plutôt que de lui laisser choisir tel ou tel programme ou de lui laisser organiser tel ou tel programme.

(*Traduction*)

M. JOHNSTON: Monsieur le président, il nous arrive parfois d'être incapables d'offrir au commanditaire l'émission qu'il désire voir diffuser à une certaine heure. Le temps disponible dépend du temps qui a déjà été acheté par d'autres commanditaires. La diffusion d'une émission à une heure particulière dépend aussi du programme des émissions que nous avons choisies pour cette semaine.

A l'heure actuelle, par exemple, et je songe surtout au réseau anglais qui m'est plus familier, les émissions à genre "western" sont très en vogue; si on leur accordait le temps requis, il se peut que plusieurs commanditaires aimeraient présenter des émissions de ce genre au cours de la même soirée.

Nous nous efforçons de maintenir un équilibre dans notre programmation générale pendant une soirée ou au cours d'une semaine et pour cette raison, on pourra refuser à tel commanditaire de diffuser à l'heure dont il peut disposer l'émission qu'il avait choisie.

(*Texte*)

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Maintenant, M. Ouimet peut peut-être m'éclairer là-dessus. Est-ce qu'il peut arriver, par exemple, à Montréal au réseau français, que Radio-Canada, entre deux programmes du même genre, en impose un plutôt que l'autre au commanditaire, de sorte que, par exemple, un programme très intéressant qui quitte les ondes, comme "Point de mire", le cède à un programme un peu du même genre, de la même catégorie, "Pays et merveilles", qui est à l'horaire depuis plusieurs années?

Je pose cet exemple, parce que je crois sincèrement que Radio-Canada a comme politique générale,—et l'on me corrigera si l'on veut,—de ne pas laisser les programmes à l'horaire trop longtemps et de faire de la variété.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'émissions commerciales ou d'émissions non commanditées?

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions*): A ce sujet, je dois vous dire que nous offrons nos émissions en groupes, c'est-à-dire en un groupe complet des divers éléments qui composent une émission. A l'égard des deux émissions que vous mentionnez, il ne s'agissait aucunement d'en imposer une plutôt que l'autre. Vu les règlements de Radio-Canada, une émission était disponible, l'autre ne l'était pas. *Point de mire*, une émission qui comporte l'expression d'opinions, ne peut être commanditée selon le règlement de Radio-Canada. Dans le cas de *Pays et merveilles*, il s'agit plutôt de récits de voyage, où l'on émet très peu d'opinions; cette émission a donc été offerte aux commanditaires. Il n'était aucunement question d'imposer une émission au détriment de l'autre. Ces deux émissions n'appartenaient pas à la même catégorie.

(*Texte*)

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*) Maintenant, monsieur Ouimet, si un commanditaire ou une agence offre à Radio-Canada de commanditer un programme à condition que Radio-Canada prenne tel ou tel artiste, est-ce que vos représentants commerciaux, à Montréal, vont accepter cette proposition d'un commanditaire ou d'une agence?

M. OUIMET: Permettez-moi de revenir à ce que j'ai déjà dit: nos programmes forment un tout complet. Cependant, comme toute compagnie sérieuse, nous faisons de notre mieux pour les vendre. Il se peut que l'agence qui commandite une émission ait quelque chose de très bon à nous proposer sur le contenu ou sur les interprètes. Autant que possible, nous essayons alors d'en venir à un compromis. Remarquez qu'il ne s'agit pas de préférer tel artiste à tel autre, ni tel programme à tel autre. Dans l'ensemble, il ne s'agit que de bien conduire les affaires et les négociations.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Ouimet. Il me semble que nous nous écartons un peu de l'article 3(c), qui porte sur le rendement du régime commercial pendant les trois dernières années. Ce qu'on discute actuellement me paraît se rattacher plutôt à l'augmentation de la vente.

M. BRASSARD (*Lapointe*): Je ne sais pas si oui ou non ma question est conforme au Règlement: quoi qu'il en soit je m'en tiendrai à votre décision là-dessus. Est-ce que Radio-Canada peut nous dire si le mouvement ou le parti Social-démocrate (je ne sais plus au juste comment l'appeler) a droit à des périodes de temps gratuites ou s'il peut en retenir sur une base payante? En vous posant cette question je vous assure que je n'essaie pas d'entrer dans les bonnes grâces de ce parti.

Le PRÉSIDENT: Je m'en rends compte.

M. LANDRY: Cette question-là est inscrite à l'ordre du jour du comité exécutif de Radio-Canada qui se réunit ce matin même à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous passer à la rubrique suivante: relations extérieures et services de renseignements?

M. FISHER: Je dois faire précéder ma question de quelques explications. M. Bushnell m'a déjà renseigné sur ce qui se passe lorsque la presse paraît mal disposée ou mal informée: Radio-Canada fait alors de son mieux pour exposer au public les faits tels qu'ils sont. Je voudrais savoir comment la Société compte s'y prendre pour rectifier les commentaires actuels de la presse, surtout les commentaires des articles éditoriaux. A mon avis, ces commentaires interprètent très mal toutes ces données statistiques sur Radio-Canada.

M. LANDRY: Je voudrais que M. Fraser réponde à cette question.

M. PICKERSGILL: J'ai une question supplémentaire. Est-ce que M. Fisher a lu la lettre qui a paru dans la *Gazette* de ce matin et dans laquelle Radio-Canada fournit une rectification sur ce point même?

M. R. C. FRASER (*directeur des Relations extérieures à Radio-Canada*): Voici notre ligne de conduite en ce qui concerne les articles éditoriaux: lorsqu'un journal se trompe sur les faits, nous publions tout de suite une rectification.

M. FISHER: Cela doit vous prendre beaucoup de temps.

M. FRASER: En effet. Surtout depuis l'ouverture des séances de ce Comité. Si le journal en question n'exprime qu'une opinion particulière, ce n'est pas la peine d'y répondre: l'expérience nous a appris qu'une fois entré dans cette voie-là on n'en sort jamais. Nous préférons nous en tenir aux erreurs positives. Comme M. Pickersgill l'a noté, c'est ce que nous avons fait hier et aujourd'hui à propos des commentaires parus dans la *Gazette*.

M. FISHER: Avez-vous jamais songé à adopter une attitude un peu plus combative?

M. FRASER: Oui. Et je crois qu'effectivement nous sommes devenus un peu plus combatifs depuis un ou deux ans.

M. FISHER: J'ai remarqué en effet que des réponses agressives conviennent le mieux aux membres de ce comité de surveillance de la rue Bay.

M. PICKERSGILL: Est-ce que M. Fraser pourrait nous décrire brièvement les fonctions du service de renseignements?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fraser, avez-vous un court exposé à nous offrir là-dessus?

M. FRASER: En somme, il s'agit d'établir un service bilingue de renseignements sur les émissions diffusées sur nos ondes. Il fournirait des renseignements sur le programme des émissions de cinq réseaux (dont deux en français et trois en anglais), sur l'activité de nos divisions réparties à travers tout le pays, et sur les émissions de nos postes locaux. Tel serait le but principal du service: s'occuper de recueillir des renseignements sur les émissions et de mettre ces renseignements à la disposition des journaux, du public, de notre personnel, des agences de publicité, des postes émetteurs affiliés, etc.

Une autre tâche fondamentale qui nous incombe, c'est de renseigner notre personnel sur l'opinion publique, telle qu'elle s'exprime dans les lettres, les appels téléphoniques et ainsi de suite. L'année dernière, par exemple, nous avons examiné à peu près 1,300,000 lettres et reçu plus de 600,000 appels téléphoniques. Nous renseignons aussi notre personnel sur ce que pense la presse de Radio-Canada et de la radio-diffusion en général.

En outre, nous tenons notre personnel au courant des changements survenus dans la radiodiffusion. Nous mettons aussi à sa disposition certains services indispensables à son travail, tels des bibliothèques à certains endroits, des réceptionnistes, etc. Voilà, je crois, un résumé précis de nos principales fonctions.

M. PICKERSGILL: Est-ce que les services de renseignements ou de relations extérieures essaient d'influencer l'opinion publique en ce qui concerne Radio-Canada?

M. FRASER: La meilleure ligne de conduite que puisse adopter Radio-Canada en l'occurrence, c'est de fonder ses relations extérieures sur la qualité même de ses émissions. Car les relations extérieures d'une société ou d'une compagnie ne valent jamais mieux que la qualité de ses produits.

M. BELL (*Saint-Jean-Albert*): A propos des relations extérieures, jusqu'à quel point est-ce que vous permettez au grand public l'accès de vos studios à Toronto et à Montréal, pour qu'il puisse assister à certaines émissions, etc.? Je vous pose cette question parce que je crois, ou du moins je l'espère, que notre voyage à Toronto a permis aux membres de ce Comité de se faire une meilleure idée de vos problèmes et de vos difficultés.

M. FRASER: L'année dernière nous avons accueilli environ 60,000 personnes dans nos studios partout au Canada, reparties en groupes plus ou moins nombreux. Dans la plupart des endroits, les moyens dont nous disposons pour accueillir le public laissent fort à désirer. Comme vous l'avez remarqué à Toronto, il nous est presque impossible de faire visiter nos studios convenablement. Il est vrai toutefois que les choses se passent mieux à Montréal, vu que l'édifice de Radio-Canada se prête mieux aux visites organisées.

Mais à beaucoup d'autres endroits, à Montréal et ailleurs, les visites sont impossibles parce qu'elles gêneraient nos émissions. La situation idéale serait d'avoir des installations permettant au public de visiter les studios de télévision et d'y suivre des émissions derrière des vitrages. Mais nous ne pouvons nous permettre de telles installations.

(*Texte*)

M. DORION: Si j'ai bien compris le témoin, il nous a dit que, lorsqu'il s'agissait de faire écho à une opinion publique, il se servait en particulier des opinions exprimées par la presse.

M. FRASER: Non, monsieur Dorion, je ne voulais pas donner cette impression. Notre personnel prend connaissance de l'opinion publique de diverses façons: d'abord par les lettres et les appels téléphoniques, qui le mettent en relations directes avec le public, et ensuite par les opinions exprimées dans les journaux. Les journaux nous transmettent toujours l'opinion de certaines personnes, mais ce n'est pas nécessairement celle de la plupart des gens, il s'en faut.

M. DORION: Mais quand vous parlez, n'est-ce pas, des opinions de la presse, est-ce que c'est l'opinion d'une certaine presse ou si vous tenez compte des nuances d'opinions de toute la presse, en général, y compris les hebdomadaires?

M. FRASER: Oui, monsieur le président. Nous faisons de notre mieux pour renseigner notre personnel très exactement sur les articles éditoriaux de tous les journaux.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, permettez-moi une question supplémentaire: est-ce que vous lisez assidûment *Montréal Matin*?

M. FRASER: Monsieur Pickersgill, nous lisons assidûment tous les journaux.

M. TREMBLAY: Et le *Toronto Star* aussi?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Lorsque vous dites "nous", voulez-vous dire qu'il y a à Montréal (par exemple) quelqu'un qui est chargé de lire les journaux pour en extraire toutes les nuances d'opinion?

M. FRASER: Nous procédons de deux manières. Nous avons un service de coupures qui nous fournit des extraits tirés de tous les journaux. On fait de ces coupures un résumé qui est communiqué à notre personnel. Comme vous pensez bien, il faut un certain temps pour résumer et communiquer ces coupures; le personnel de tous nos bureaux est donc tenu de lire tous les quotidiens afin de pouvoir connaître aussi vite que possible les réactions du public. On recueille des extraits des articles éditoriaux qu'on envoie à celui qui est chargé d'en faire le résumé et qui en fait la distribution.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Lorsque vous parlez de votre personnel, voulez-vous dire votre personnel de Montréal, c'est-à-dire quelqu'un qui fait partie de l'administration de Radio-Canada?

M. FRASER: Je ne parle que des services de renseignements.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Y a-t-il un service de renseignements à chaque centre de production? Par exemple, y a-t-il un service spécial de renseignements à Montréal?

M. FRASER: Nos services de renseignements ont des bureaux à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver: c'est-à-dire aux centres nerveux du pays.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Lorsqu'un membre de votre personnel, à un certain endroit, croit devoir faire insérer une lettre dans un journal quelconque doit-il tout d'abord obtenir l'approbation du directeur régional?

M. FRASER: Pas nécessairement, monsieur Johnson. Cela dépend des questions soulevées par l'article éditorial auquel on veut répondre. Cela peut arriver dans certaines circonstances, mais, vu qu'en général, il s'agit de faits dont notre personnel est bien instruit, il est à même de répondre lui-même à l'éditorial en question.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Dois-je donc comprendre que le personnel n'est pas obligé d'obtenir l'approbation du directeur régional lorsqu'il s'agit de faire insérer une lettre ou une rectification dans un journal?

M. FRASER: Je crois qu'il faudrait examiner chaque cas en particulier. Si l'article éditorial porte sur notre ligne de conduite, notre personnel est alors obligé de consulter le directeur régional avant de publier une réponse. Mais s'il ne s'agit que de faits et de chiffres ayant rapport au fonctionnement de la Société, l'approbation du directeur régional n'est pas nécessaire.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Le personnel n'est pas chargé d'émettre des opinions?

M. FRASER: Certes non.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Ni amorcer la discussion dans les journaux?

M. FRASER: Cela ne fait pas partie de nos fonctions.

M. LAMBERT: Pour en revenir au service des coupures de journaux et au rôle qu'il joue, pourriez-vous nous dire s'il se borne à communiquer des renseignements aux échelons inférieurs de la Société pour leur gouverne, afin qu'ils puissent établir leur ligne de conduite en conséquence? Ou est-ce qu'après avoir interprété ces renseignements aux échelons supérieurs, on s'en inspire pour formuler des directives?

M. FRASER: Il y a deux procédés, monsieur Lambert. D'abord nous communiquons ces résumés de l'opinion de la presse à ce que nous appelons les catégories administratives de notre personnel dans tout le pays: c'est-à-dire à toutes les personnes chargées de fonctions administratives. En outre, nous procédons maintenant à une évaluation mensuelle des relations extérieures: c'est un sondage mensuel qui permet à la Société de se faire une idée de sa situation actuelle vis-à-vis du public.

M. LAMBERT: Et quand a-t-on inauguré cela?

M. FRASER: Tout récemment, mais nous y songions depuis longtemps. Autrefois, on discutait ces problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient: c'était à nous d'attirer l'attention de l'administration sur ces questions.

M. TREMBLAY: (*Le texte de ses paroles n'est pas rapporté.*)

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'une réponse soit nécessaire à cette question. Monsieur l'interprète, voulez-vous traduire?

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, pour faire suite à la question de M. Pickersgill relativement à votre appréciation des opinions de la presse, est-ce que vous tenez compte de l'opinion d'un pseudo journal comme *La Réforme*?

Le PRÉSIDENT: M. Dorion?

(Texte)

M. DORION: Monsieur Fraser, est-ce que vous avez, à chaque semaine, une revue de la presse et des hebdomadaires?

(Traduction)

M. FRASER: Vous parlez, je crois, d'une émission à laquelle je n'ai rien à voir. Elle s'appelle en anglais "Neighbourly News" et comprend une revue des nouvelles des journaux hebdomadaires.

(Texte)

M. DORION: Y a-t-il une émission pareille sur les réseaux français?

(Traduction)

M. OUIMET: Oui: je crois qu'elle s'appelle la Revue des hebdomadaires. Autrefois elle était radiodiffusée le dimanche; mais j'avoue que personnellement je ne l'écoute pas souvent, étant donné qu'à cette heure-là je suis presque toujours à l'église.

M. DORION: Monsieur le président, je tiens à féliciter Radio-Canada de la qualité de cette émission.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Dorion?

(Texte)

M. DORION: Je tiens à dire que ce programme est très bien fait et j'exprime l'espoir qu'il s'étende aux différentes régions de la province et qu'il produise des opinions locales, autant que possible.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, j'espère que M. Dorion ne veut pas dire qu'il ne fréquente plus l'église?

M. DORION: Oui, je vais à l'église, mais pas à cette heure-là.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Pour faire suite à cette question, monsieur le président, je suis très heureux d'apprendre que Radio-Canada est devenu très dévôt depuis *La Belle de Céans.*

M. FRASER: Nous sommes pour les "bons".

M. CHAMBERS: Les appels téléphoniques au sujet d'une émission, est-ce votre division qui s'en charge?

M. FRASER: Oui. Nous faisons quotidiennement un résumé du courrier et des appels téléphoniques. Nous nous efforçons de dégager l'essentiel d'une conversation téléphonique, pour le communiquer au personnel chargé de nos émissions.

M. CHAMBERS: Lorsque quelqu'un vous téléphone, est-il mis en communication avec votre division?

M. FRASER: D'ordinaire, oui.

M. CHAMBERS: Et est-ce que ce service fonctionne aussi longtemps que durent les émissions?

M. FRASER: Cela dépend de l'endroit. A Toronto et à Montréal c'est le bureau de renseignements qui s'occupe de ces appels après cinq heures du soir. Avant cinq heures, c'est le service des relations extérieures qui s'en charge.

M. CHAMBERS: Et jusqu'à quelle heure ce bureau reste-t-il ouvert?

M. FRASER: Jusqu'à onze heures, je crois.

M. CHAMBERS: La meilleure conversation téléphonique que j'aie jamais eue avec Radio-Canada, je m'en souviens très bien, c'est lorsque j'ai téléphoné un soir pour me plaindre d'un long métrage de fin de soirée. Je n'ai pu parler qu'avec le balayeur qui, du reste, a été tout à fait de mon avis.

M. FRASER: Peut-être qu'on pourrait le faire entrer dans le personnel des relations extérieures.

Le PRÉSIDENT: Comme directeur, sans doute?

M. PICKERSGILL: Vous feriez bien de déposer cette offre.

Mlle AITKEN: Ce million et demi de lettres que vous recevez influent-elles sur votre ligne de conduite? et est-ce que vous répondez à toutes? La plupart des gens écrivent pour protester, n'est-ce pas?

M. FRASER: Chose étrange, cela ne nous paraît pas toujours le cas. Environ 70,000 de ces lettres exigent une réponse; les autres ont trait à des concours ou nous offrent des commentaires très simples n'exigeant aucune réponse. Mais il faut répondre à environ 70,000.

Ces lettres aussi sont résumées et communiquées au personnel des émissions qui en tient compte ainsi que des sondages pour juger de l'état de l'opinion publique.

Mlle AITKEN: Personnellement, je crois que j'ai beaucoup ajouté à ce million et demi de lettres, surtout depuis deux ou trois semaines. Car lorsqu'on m'appelle pour se plaindre de telle ou telle émission de Toronto, je réponds qu'il faut écrire directement à Radio-Canada.

M. FRASER: Je ne sais si je dois vous en remercier.

M. PICKERSGILL: Je voudrais demander à M. Fraser si ces résumés de l'opinion publique sont communiqués d'abord au Conseil de direction ou au Comité exécutif, et si ces renseignements supplémentaires sont mis à la disposition du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion?

M. FRASER: Ces renseignements ne sont pas mis à la disposition du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion, mais à celle de nos directeurs.

M. FISHER: Le Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion pourrait-il exiger qu'on les lui communique?

M. FRASER: J'avoue que je n'en suis pas sûr. C'est la Société qui fournit ce service et qui en acquitte les frais; c'est un service destiné à son personnel.

M. FISHER: Je voudrais vous poser quelques questions sur les cas où Radio-Canada a acquiescé à ce que réclamait le public. Si vous recevez beaucoup de plaintes à l'égard d'une émission qui déplaît au public, à quel moment jugez-vous la situation suffisamment critique pour vous permettre d'intervenir auprès de ceux qui ont autorité pour changer le programme, afin de les amener à procéder à des modifications?

M. FRASER: Nous intervenons immédiatement. C'est une règle établie dans tous nos centres de production que, lorsque le public réagit violemment à un programme quelconque, il appartient au personnel du centre de production de juger de la gravité de la situation et d'en notifier notre bureau central par télétype. On y étudie tout de suite cette question au cours d'une réunion ou on la porte à l'attention du président. Ou bien elle est déférée au comité senior d'administration qui l'étudie.

M. FISHER: Quels sont vos rapports avec la conférence de Couchiching?

M. FRASER: Nous n'en avons pas, sauf que notre personnel se charge au besoin de la publicité relative aux émissions de la Conférence.

M. FISHER: Est-ce que c'est votre personnel qui a rédigé l'été dernier la biographie se rapportant à cette conférence?

M. FRASER: Je ne le crois pas. Notre rôle semble se borner à annoncer d'avance les émissions.

M. FISHER: Vous avez parlé un peu plus tôt de services bibliothécaires.

M. FRASER: Ce sont des bibliothèques de consultations disséminées dans tout le pays.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous ne repreniez la discussion, messieurs, je vous prie de ne pas poser de longues questions et de ne pas faire de longues réponses. Nous serions tous bien aise, je crois, de terminer cet ordre du jour en entier avant de nous ajourner à midi.

(*Texte*)

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): En posant ma question, monsieur Fraser, je prends pour admis que c'est bien ce service d'information qui a charge de ces problèmes. Quelles sont les coutumes de Radio-Canada,—et je réfère surtout au réseau français à Montréal,—quant à la distribution des annonces achetées des journaux, en somme, placées par les journaux pour faire de la publicité à un programme? Je songe, par exemple, à une annonce très bien faite au sujet du programme très populaire qui s'appelle: "Chez Miville", annonce que je n'ai pas vue moi-même ailleurs que dans un hebdomadaire, ou quotidien à tirage très limité à Montréal?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous d'annonces payées ou de commentaires éditoriaux?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Non, je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT: Ce sont des annonces payées.

M. FRASER: Je ne puis vous donner de réponse précise sur ce programme-là. Mais nous avons fait insérer des annonces payées dans les hebdomadaires québécois aussi.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Est-ce que vous demandez à tous les quotidiens d'insérer ces annonces?

M. FRASER: Parfois, mais pas toujours: cela dépend tout à fait des nécessités du moment, du tirage du journal et d'autres choses du même genre. Nous ne faisons pas paraître beaucoup d'annonces parce que nous n'avons pas assez d'argent. Chaque fois que nous mettons à exécution un tel projet, nous en étudions tous les aspects avec beaucoup de soin; nous nous efforçons de préciser ce que nous voulons obtenir et nous utilisons ensuite les journaux qui sont le plus à même de nous y aider. Ce ne sont pas toujours les mêmes.

Le PRÉSIDENT: En somme, vous procédez comme n'importe quelle autre entreprise.

M. FRASER: C'est ça.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Lorsque vous lancez une campagne de publicité en faveur d'un certain programme commandité (c'est parce qu'il s'agit d'un programme commandité que j'en parle) pensez-vous qu'il vaut mieux, du point de vue des annonces et de la publicité, de confier la tâche à un journal à grand tirage?

M. FRASER: Peut-être que oui, peut-être que non: tout dépend du but envisagé. La publicité n'est pas soumise à des règles rigides: on doit l'envisager, je crois, du point de vue de ce qu'on veut accomplir; il faut ensuite peser toutes les possibilités et en venir à l'exécution.

Le PRÉSIDENT: C'est le commanditaire qui paie d'ordinaire ces annonces, plutôt que Radio-Canada.

M. FRASER: C'est très souvent ce qui se produit. Mais nous collaborons étroitement avec les agences de publicité en ce qui concerne les campagnes de publicité, afin d'éviter le chevauchement. Très souvent c'est l'agence qui s'occupe de la publicité.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Lorsque c'est le commanditaire qui paie la publicité, à qui appartient-il de prendre des décisions; au commanditaire ou à Radio-Canada?

M. FRASER: C'est l'agence et non pas Radio-Canada qui prend la décision.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous passer à la sous-rubrique c) de l'article 4: "Relations extérieures et Services de renseignements"?

M. CHAMBERS: N'avons-nous pas terminé l'étude des publications?

Le PRÉSIDENT: Toutes ces questions concernaient la rubrique publications ou se rattachaient à l'exposé sur les publications. Si vous n'avez plus de questions à poser, messieurs, passons à l'article suivant.

M. CHAMBERS: Est-ce que c'est votre division qui s'occupe du "C.B.C. Times" et de *La Semaine*?

M. FRASER: Oui.

M. CHAMBERS: Je remarque à la colonne des revenus, un total de $40,000 qui provient surtout de la vente de ces publications.

M. FRASER: C'est exact.

M. CHAMBERS: Avez-vous le détail de ce que vous a coûté la préparation de ces publications?

M. FRASER: Quels autres détails désirez-vous, outre les coûts énumérés ici? Le Comité a déjà en mains une liste complète des publications portant, en regard, le prix de revient de chacune.

Le PRÉSIDENT: En effet, elle a été déposée.

M. FRASER: Oui. Elle donne le numéro, le but et l'intention de chaque publication en langue française ou en langue anglaise, en même temps que son coût de revient et les revenus qu'elle rapporte.

M. CHAMBERS: J'ai lu le compte rendu des témoignages de Radio-Canada devant d'autres comités, celui de la Commission Fowler par exemple, à l'effet que vous comptez sur ces deux publications plutôt que sur les journaux pour informer le public du programme de vos émissions. Est-ce bien exact?

M. FRASER: Ce n'est pas tout à fait cela. Nous avons inauguré ces revues en 1947, afin surtout d'économiser. A cette époque, notre publicité adoptait trois ou quatre formes différentes. Nous avions ce que nous appelons une "page détachable" ou feuille mobile destinée aux journaux; nous imprimions aussi le programme de nos émissions et nous l'adressions à nos commanditaires, aux agences de publicité et aux postes affiliés; enfin, nous faisions la distribution gratuite d'une revue mensuelle intitulée "Program News". Elle était destinée au public intéressé à connaître d'avance nos émissions.

Nous avons constaté qu'en combinant ces trois moyens de publicité en une seule publication nous épargnerions plusieurs milliers de dollars par année; nous avons donc décidé de procéder de cette façon. Je devrais peut-être vous signaler, monsieur Chambers, que la revue "C.B.C. Times" s'occupe principalement de fournir des renseignements aux agences publicitaires, aux commanditaires et aux postes affiliés ainsi qu'à toute la presse du pays, y compris tous les chroniqueurs et notre propre personnel. Les membres du Parlement et du Sénat la reçoivent aussi, car nous sommes d'avis que ceux auxquels nous sommes comptables doivent être au courant de ce que nous accomplissons.

M. CHAMBERS: Lorsque vous êtes à la recherche d'un commanditaire pour un nouveau programme, vous servez-vous de ces publications pour l'annoncer ou avez-vous d'autres noyens de publicité?

M. FRASER: S'il s'agit d'une série, nous préparons d'abord ce que nous appelons une formule de projet. Dans notre travail, il s'agit moins de décider quoi faire que quoi choisir. Nous avons toujours beaucoup plus de projets qu'il n'est possible d'en réaliser. Il faut donc toujours user de jugement et tenir compte de nos ressources et du personnel disponible. Donc, nons préparons d'abord notre formule de projet. A noter que les renseignements concernant un nouveau programme sont toujours insérés dans "C.B.C. Times". Nous fixons ensuite la part de publicité que nous ferons nous-mêmes sur les ondes, nous décidons s'il y a lieu de préparer un dossier spécial de nouvelles, ou bien d'entreprendre nous-mêmes toute la publicité, et ainsi de suite.

M. CHAMBERS: Si je comprends bien, vous ne faites guère de publicité vous-mêmes?

M. FRASER: Non.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous dire quelle est la somme totale que votre budget consacre à la publicité dans les journaux?

M. FRASER: Oui; pour l'année terminée le 31 mars 1959, elle est de $148,000, niveau que nous n'avions jamais atteint jusque-là. Normalement, nous n'avons jamais dépassé la somme de $50,000.

M. FISHER: Je n'ai qu'une question à poser. Vous avez votre propre atelier d'impression?

M. FRASER: Non, nous n'avons pas d'atelier.

M. FISHER: Vous n'avez pas changé d'imprimeurs, depuis juin 1957?

M. FRASER: Nous avons toujours les mêmes pour "C.B.C. Times". Nous avons reçu des soumissions dans le cas des autres publications, au moins trois pour chaque revue, mais il est moins facile de changer d'imprimeur pour un hebdomadaire comme "Times" qu'il ne l'est pour une publication unique. Après avoir obtenu des soumissions, nous gardons le même imprimeur pendant des années, à cause des services connexes qu'il nous rend.

M. MCGRATH: Avez-vous la responsabilité de la publicité spéciale, lorsqu'il s'agit d'un programme spécial?

M. FRASER: Oui.

M. MCGRATH: En quoi cela consiste-t-il?

M. FRASER: Encore une fois, monsieur McGrath, tout dépend du programme et du but qu'il vise.

M. MCGRATH: Prenons le cas de "Folio", par exemple, qui est une production spéciale de Radio-Canada. Comme elle coûte très cher, j'imagine que la société tient à y attirer le plus grand nombre possible d'auditeurs.

M. FRASER: Oui, dans un cas de ce genre, nous prenons le temps d'examiner la question très attentivement. Nous en discutons d'abord avec notre service des émissions. Nous considérons le but du programme, le résultat qu'il peut obtenir et nous élaborons un programme de publicité qui tient compte de nos ressources financières et du personnel disponible. Nous décidons alors des moyens de publicité à prendre, soit sur les ondes, soit par bulletin-éclair ou autre chose du genre. Il nous arrive aussi de confier l'annonce aux journaux ou aux revues ou encore nous avisons par lettre les secrétaires des groupes que nous savons intéressés à ce genre de programme. Je pourrais continuer mon énumération, car il y a aussi d'autres moyens de publicité.

M. MCGRATH: Ne croyez-vous pas que vous pourriez réduire considérablement votre budget si vous confiiez cette publicité aux journaux? Ils vous fourniraient le même service et vous épargneraient le coût de l'impression et des autres procédés.

M. FRASER: Faites-vous la comparaison entre la publicité dans les journaux et celle que nous faisons dans "C.B.C. Times"?

M. MCGRATH: Non, je ne parle pas de "C.B.C. Times".

M. FRASER: Les journaux publient pour nous énormément de renseignements. De fait, depuis l'avènement de la télévision, cette publicité s'est multipliée dans les suppléments hebdomadaires. Je dois ajouter qu'il y est surtout question d'émissions télévisées plutôt que radiodiffusées.

M. MCGRATH: A titre d'exemple, prenons l'émission "Farm Forum". Ne pourriez-vous faire appel aux hebdomadaires ruraux de tout le Canada pour faire connaître ce programme?

M. FRASER: C'est aussi ce que nous faisons. Cet hebdomadaire n'est qu'un mince fascicule publié par les agriculteurs pour les aider dans leur travail d'organisation et pour intéresser le public à cette émission. Ils deviennent, pour ainsi dire, nos agents publicitaires.

Nous recourons à ces organisations qui nous sont d'un grand secours pour la distribution des renseignements sur nos émissions. Nous empruntons souvent ce moyen de publicité.

M. MCGRATH: Si je comprends bien, vous ne faites aucune publicité dans les quotidiens canadiens pour promouvoir les émissions commerciales, pour attirer l'intérêt d'un auditoire particulier...

M. FRASER: Oui, nous le faisons, mais à une...

M. McGRATH: ... petite échelle?

M. FRASER: En effet, à une très petite échelle. Comme je le disais tout à l'heure, ce genre de publicité concerne surtout les agences publicitaires chargées des programmes commerciaux. Une double publicité serait absolument inutile; ce serait, à mon avis, un gaspillage de fonds dont nous avons besoin pour d'autres fins publicitaires. Nous pouvons obtenir les mêmes résultats en employant autrement cet argent.

M. CHAMBERS: L'affranchissement postal est-il compris dans ces frais?

M. FRASER: Fait-il partie des frais portés au compte de "C.B.C. Times"?

M. CHAMBERS: Vous avez ici toute une liste des frais de publication.

M. FRASER: Je ne crois pas que l'affranchissement postal soit compris dans le compte de "C.B.C. Times", mais je crois qu'il l'est dans celui des autres publications.

Le PRÉSIDENT: Sous la rubrique française "Éducation pour les adultes et Affaires publiques" vous trouverez la mention "$6,150, y compris frais de poste et travaux d'art". A la rubrique: "C.B.C. Times", le coût se lit comme il suit: "Impression et gravure, coût annuel: $86,736." Il n'y est pas question de frais de poste. La somme perçue pour les abonnements payés est de $31,332.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Je constate ici que pour "La Semaine à Radio-Canada" on mentionne: "Coût annuel des impressions et de la gravure". Avez-vous des chiffres sur le coût de l'affranchissement postal? En avez-vous sur la comptabilité du prix de revient de cette publication? Si je comprends bien, vous avez un personnel chargé de cette comptabilité? Vous devez aussi confier la rédaction d'articles à votre personnel de bureau, et peut-être même à des journalistes, qui collaborent à vos publications?

M. FRASER: Oui, à l'occasion mais pas très souvent. Notre personnel de comptabilité s'occupe actuellement de calculer les prix de revient de la revue "C.B.C. Times". Ce personnel s'est occupé d'abord de calculer les prix de revient de la télévision et je crois que maintenant il en est rendu au compte de la radio. Il est en train de calculer les prix de revient de "C.B.C. Times".

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Pouvez-vous nous donner un chiffre global pour "La semaine à Radio-Canada" ou pour "C.B.C. Times"?

M. FRASER: Je ne pourrais vous le donner à pied levé parce que les chiffres ne sont pas encore établis.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Nous n'aurons pas ce renseignement avant...

M. FRASER: Notre personnel de comptabilité est absolument débordé; comme vous pouvez le comprendre.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Nous avons reçu une publication de l'Institut canadien d'éducation pour les adultes, en date de juin 1959. Est-ce que Radio-Canada paie une partie de ces publications-là, qui sont préparées en collaboration avec Radio-Canada?

(*Traduction*)

M. FRASER: Il me faudrait obtenir des renseignements précis pour répondre à cette question. Il est certain que nous aurions dû nous les procurer d'avance. Mais il m'est impossible de vous dire dans le moment si, oui ou non, nous avons payé des frais de publicité pour les annonces qui ont paru dans cette revue. Je pourrais obtenir ce renseignement, si vous le désirez.

M. MARCEL OUIMET (*contrôleur adjoint des émissions à Radio-Canada*): Monsieur le président, je puis répondre "Non" sur-le-champ à cette question.

Ce rapport a été préparé par l'Institut canadien, en vertu de l'entente courante que nous avons avec cette institution. Comme vous le savez, nous subventionnons indirectement un certain nombre de ces organismes.

Il en va de même pour le coût de leur revue. Ils publient eux-mêmes leurs périodiques.

M. FRASER: Celui-ci a été publié par l'Institut.

L'INTERPRÈTE: Pour fins de consignation au compte rendu, monsieur le président, je dois faire remarquer que M. Tremblay a demandé ce qui suit, mais qu'il y a eu interruption avant la fin de sa phrase.

(*Texte*)

"Dans le cas de celle que nous avons reçue dont le coût est...".

Le PRÉSIDENT: Le sous-alinéa suivant de la rubrique traite de la valeur du temps gratuit accordé aux organismes de philanthropie, pour chaque localité et réseau, au cours de l'année la plus récente. Avez-vous des questions à poser là-dessus, messieurs?

M. BELL (*Carleton*): La société Radio-Canada a-t-elle un exposé quelconque des principes qui régissent les périodes de temps fournies gratuitement, par la radio ou la télévision, aux œuvres bénévoles d'intérêt local? Je pose la question parce que certains membres ont l'impression que les postes privés de la télévision consacrent beaucoup plus de temps que Radio-Canada aux œuvres bénévoles d'intérêt local.

M. FRASER: Cela provient de ce que, pendant des années, Radio-Canada s'est occupé surtout d'événements d'importance nationale ou régionale, laissant aux postes privés les affaires des localités qu'ils desservaient. La société Radio-Canada a accompli un travail gigantesque; elle a prêté son temps et ses installations aux organismes nationaux et régionaux, ce qui pourrait fort bien s'appeler un service communautaire. Il ne se passe pas de semaine que Radio-Canada ne soit appelé à fournir des services de ce genre.

Depuis l'avènement de la télévision, ce service est devenu plus spécialement local que ne l'était celui de la radio. Nous nous occupons plus qu'autrefois des affaires qui concernent strictement la collectivité. Il ne faut pas oublier, non plus, qu'il n'existe qu'un seul poste de télévision dans chaque localité concernée. Cela s'applique à toutes les régions du pays et nous avons accepté de desservir la collectivité partout où nous sommes installés. Nous le faisons réellement; cette année, par exemple, nous offrons un prix pour le meilleur travail accompli en marge d'une campagne de sécurité.

M. BELL (*Carleton*): Pourriez-vous établir une comparaison entre le temps consacré par vos postes locaux aux émissions gratuites et le temps qu'y consacrent les postes privés?

M. FRASER: Nous consignerons ce renseignement au compte rendu dès que nous l'aurons obtenu. Nous avons prié notre régisseur des émissions bénévoles, à Toronto, de nous le fournir. Cependant, cette question n'est pas du ressort des relations extérieures, elle concerne plutôt notre service d'émissions.

M. TAYLOR: Il existe, dans mon coin du pays, un sentiment général à l'effet...

M. FISHER: C'est ce que vous croyez.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons nous en tenir à la question en cause.

M. TAYLOR: Avez-vous une caisse de Noël à Vancouver? D'après ce que j'en sais, on a, en général, l'impression qu'un appel lancé par vous à la générosité du public n'aurait pas le même effet que celui des postes locaux qui ont l'habitude d'administrer un fonds public au profit des orphelinats ou autres

œuvres vouées au bien-être de l'enfance. Vous êtes-vous déjà occupés d'une telle caisse, à Vancouver?

M. FRASER: Je ne sais pas au juste; nous avons certainement participé à la campagne de la Plume rouge.

M. TAYLOR: Je le sais; mais à Vancouver, vous est-il arrivé d'inviter le public à envoyer de l'argent à votre poste à l'intention d'une œuvre particulière?

M. FRASER: Il me faudrait vérifier, monsieur Taylor.

M. TAYLOR: A l'heure actuelle, à Ottawa, il existe une campagne de secours pour aider les sinistrés de Lanark. Vous est-il jamais arrivé, ici même à Ottawa, de prendre la peine d'aider une localité quelconque en recueillant de l'argent au moyen d'émissions en direct, comme le fait actuellement le poste CFRA? A mon avis, ce poste se dévoue d'une façon extraordinaire.

M. FRASER: Nous l'avons fait à la télévision. Nous avons organisé un téléthon au profit des habitants éprouvés de Lanark et nous avons recueilli quelque chose comme $15,000 ou $16,000.

M. TAYLOR: Pendant la campagne de Lanark?

M. FRASER: Oui, après l'incendie qui a dévasté Lanark. Un certain soir, en particulier, notre émission télévisée a duré de 11 h. 30 jusqu'à 3 ou 4 h. du matin. Nous avons recueilli de $15,000 à $16,000. Il s'agissait là d'une émission d'intérêt strictement local.

M. TAYLOR: Pourriez-vous me dire si, oui ou non, vous avez une caisse de secours de Noël dans les principales villes?

M. FRASER: Jusqu'ici, nous n'avons jamais entrepris d'émissions de ce genre.

M. TAYLOR: Nos gens trouvent que vous donnez un bon service mais que vous ne vous abaissez pas au niveau de la collectivité.

M. FRASER: Il n'est pas question de s'abaisser, il s'agit tout simplement d'accepter nos responsabilités d'ordre général en matière d'émissions. L'expérience du passé démontre, sauf erreur, que les émissions canadiennes se classent dans trois catégories: nationale, régionale et locale. Pour cette raison et à cause de la grande superficie du Canada, le parlement a décidé qu'il fallait au pays un réseau de diffusion réunissant à la fois les avantages d'une entreprise publique et d'une entreprise privée. Je dois dire que Radio-Canada fait un travail magnifique sur les plans national et régional. Mais il est certain que ce sont les postes privés qui se sont chargés de la tâche au niveau de la collectivité et que plusieurs de ceux-ci ont fait du beau travail à cet égard.

M. TAYLOR: Je partage votre avis là-dessus, mais j'aurais une autre question à poser. Comment se fait-il que vos auditoires soient si peu nombreux à Vancouver, justement par suite de cette ligne de conduite? Je crois que vous allez un peu trop loin, à Vancouver.

Le PRÉSIDENT: C'est votre opinion personnelle.

M. TAYLOR: Ce n'est pas une opinion seulement...

M. FISHER: Je répondrai par une question: avez-vous déjà songé à ce que fait presque toutes les semaines la BBC à l'égard de campagnes nationales, lorsqu'elle invite une personnalité marquante à prêter son concours pour assurer le succès d'un appel à la charité publique? S'il s'agit, par exemple, d'une caisse au profit des embarcations de sauvetage, le patron honorifique de cette campagne, mettons lord Un Tel, est invité par la BBC à prêter son concours.

M. FRASER: Je crois, monsieur le président et monsieur Fisher, que nous faisons largement notre part à cet égard. Il me vient justement à la mémoire le cas de ce programme où nous présentons une personnalité comme "Larry"

Henderson après le bulletin télévisé des nouvelles nationales de onze heures. Il s'agit d'un appel aux donneurs de sang. Nous offrons des émissions spéciales à bien d'autres campagnes, celle du timbre de Pâques, entre autres, au profit de laquelle nous avons invité toute une kyrielle d'étoiles.

M. FISHER: Mais il ne faut pas oublier que la BBC a consacré ce genre d'émissions hebdomadaires qui suit le bulletin des nouvelles nationales. Les gens ont accepté la formule et rivalisent, entre organismes, pour présenter des personnages éminents.

M. FRASER: Nous ne procédons pas tout à fait ainsi. Notre participation se répartit sur le programme entier de la journée. Les émissions bénévoles se produisent, selon les circonstances, une fois, cinq fois ou six fois le jour au cours d'une semaine.

M. OUIMET: Nous avons fait une expérience du genre à l'un des postes du réseau français. A toutes fins pratiques, ce genre d'appel régulier ne donne, en règle générale, aucun résultat.

M. TAYLOR: Afin d'aider aux œuvres locales, un certain nombre de postes de la Colombie-Britannique ont organisé un studio mobile qui se rend directement dans chaque localité concernée dès qu'il est appelé à participer aux œuvres bénévoles. Existe-t-il, à Radio-Canada, un studio mobile de ce genre qui pourrait se déplacer d'un bout à l'autre de la Colombie-Britannique?

M. GILMORE: Je crois qu'on ne refusera de reconnaître notre participation au programme P.N.E. et aux principales célébrations historiques qui ont eu lieu à Vancouver. La société, par ses réseaux CBU, CBUT et CBR, a placé toutes ses installations à la disposition des autorités civiques. Je le sais pour m'en être occupé moi-même pendant des années.

M. TAYLOR: Avez-vous un studio mobile qui serait transportable d'un endroit à l'autre?

M. GILMORE: Nous en avons huit ou dix et nous pouvons les employer en toute circonstance, n'importe où. Nous avions monté une tente à P.N.E.; j'espère que vous avez eu l'occasion de la visiter?

M. TAYLOR: En effet.

M. GILMORE: Nous rendons de tels services quand les circonstances l'exigent. Nous n'avons pas voulu faire la dépense d'aménager un studio-remorque. Je tiens à signaler que nous n'avons jamais fait une concurrence très vive aux postes locaux, à cet égard.

M. TAYLOR: Je parle surtout de ce genre de studio qui permet à l'auditoire de connaître l'annonceur, de le rencontrer personnellemnet. Je veux savoir si, oui ou non, vous possédez ce genre de studio.

Le PRÉSIDENT: Il vient justement de vous répondre dans la négative!

M. CHAMBERS: Avez-vous l'habitude, à l'occasion de programmes comme celui de "Tabloid", d'inviter des célébrités ou encore le président d'une campagne de charité à y prendre la parole au cours de ladite campagne?

M. FRASER: C'est même une ligne de conduite établie chez nous. Lorsqu'une campagne s'amorce, nous en discutons et nous établissons toute la marche à suivre à cet égard. M. Dunlop, notre régisseur des émissions bénévoles, semble être un des directeurs de tous les organismes nationaux du Canada, et participe à chacune de leurs campagnes.

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, je voudrais demander à la Société Radio-Canada comment elle considère les syndicats, les mouvements ouvriers organisés? Est-ce que Radio-Canada les considère comme des partis politiques ou des sociétés philanthropiques, dans un sens très large du mot?

(Traduction)

M. FRASER: Je crois que les organismes ouvriers, les groupes patronaux ou autres font partie du grand public canadien. Il n'y a aucune distinction à faire, sauf que nous ne leur donnons pas le traitement accordé à la Croix-Rouge, lorsque celle-ci entreprend une campagne de charité. Nous ne lançons pas d'appel public au profit des groupements de travailleurs. Est-ce bien cela que vous vouliez savoir?

(Texte)

M. TREMBLAY: Dans le cas où ces sociétés, ces groupements ouvriers ont besoin de faire de la publicité, comment les traitez-vous? Les traitez-vous comme des organismes ordinaires qui doivent payer pour leur période de temps?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Encore une fois, je ne saisis pas comment ces observations intéressent le moindrement les organisations philanthropiques. Essayons, je vous prie, de nous en tenir à l'alinéa c): organisations philanthropiques.

(Texte)

M. TREMBLAY: Monsieur le président, c'est justement là, nous avons un groupe qui échappe aux catégories ordinaires ou définitions ordinaires. Ce ne sont pas des partis politiques, ce ne sont pas des organismes commerciaux, ce ne sont pas vraiment des organismes philanthropiques dans le sens que l'on entend généralement. Alors, dans quelle catégorie peut-on les placer, lorsqu'ils ont à traiter avec Radio-Canada?

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de relations ouvrières et nous en avons déjà discuté.

M. OUIMET: Nous avons à la radio, et non à la TV, des programmes non commandités qui traitent du travail et des affaires patronales, soit ensemble, soit séparément. Le réseau anglais, présente l'émission "Labour and Business Review"; le réseau français, "La vie économique" et "La vie ouvrière". De façon générale, ces programmes reflètent l'activité du mouvement ouvrier ou du monde des affaires.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous fini les relations publiques, messieurs?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Un instant.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Johnson?

M. JOHNSON (*En français—non interprété*):

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnson, je ne sais pas ce que Kurt Meyer vient faire dans un groupe philanthropique mais voyons l'interprétation.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Monsieur le président, lorsqu'un groupe religieux, en général, un groupe ethnique se sent lésé, bafoué par un programme de Radio-Canada, est-ce qu'on donne la chance à ce groupe religieux ou ethnique de venir exposer son opinion ou ses protestations? Je songe présentement au fameux programme sur le général Kurt Meyer alors qu'un certain groupe ethnique s'est senti...

L'INTERPRÈTE: A ce moment, le président est intervenu.

Le PRÉSIDENT: En quoi cela regarde-t-il les organisations philanthropiques?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): C'est un groupe religieux.

Le PRÉSIDENT: Un groupe ethnique est un groupe religieux?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Dans le cas de la population juive au Canada, oui.

(Texte)

Il y a, monsieur le président, beaucoup de relations entre la religion et les groupes ethniques qui peuvent se sentir persécutés.

(Traduction)

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous d'une période de temps gratuit, monsieur Johnson?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Oui, puisque nous ne pouvons classer ce groupe religieux dans sa catégorie, j'ai pensé d'après la signification générale...

Le PRÉSIDENT: Cela est à côté de la question à l'étude.

Monsieur Ouimet, avez-vous une réponse brève là-dessus? Ensuite, laissons ce sujet, s'il vous plaît.

M. OUIMET: Lorsque des représentations d'un groupe ethnique ou religieux démontrent, selon l'avis, disons, des directeurs, que ces groupes ont été blessés dans leurs croyances personnelles, nous leur reconnaissons toujours le droit de riposter. Cette règle est essentielle dans n'importe quelle société démocratique.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Je sais, mais étant en minorité, la population juive peut penser qu'on fait cela à dessein.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'on a traité ce sujet dans toute son étendue auparavant, monsieur Johnson. Y a-t-il d'autres questions?

M. TAYLOR: Je comprends qu'au niveau local la société Radio-Canada ne désire pas faire concurrence aux postes privés en venant en aide aux organismes philanthropiques.

M. FRASER: Non, ce n'est pas ainsi que je comprends la chose, si dans l'exposé, nous avons laissé cette impression, nous le regrettons parce que nous n'en avions pas l'intention.

J'ai dit que la double tâche que nous devons accomplir à l'échelle nationale et régionale nous laisse beaucoup moins de temps libre que les postes locaux pour la scène locale.

La Croix-Rouge pourrait nous servir d'exemple. Ainsi, la société Radio-Canada s'occupe de lancer la campagne de la Croix-Rouge sur le réseau national et régional, et elle accomplit son travail de façon minutieuse. Une section locale de la Croix-Rouge à Vancouver peut très bien travailler avec le poste local dont elle obtiendra aussi un bon reportage. Nous travaillons à l'échelle locale, oui; mais nous ne pouvons accomplir autant que les postes locaux parce que nous n'en avons pas le loisir et que nous nous servons de notre temps pour le reportage national et régional. Voilà ce que j'ai tenté d'exprimer.

M. TAYLOR: Oui, je crois que vous y avez réussi.

Le PRÉSIDENT: Pouvous-nous passer à la partie "F", messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Richardson? Je crois que nous avons très bien étudié la question technique lorsque M. Richardson a comparu auparavant, mais y a-t-il d'autres questions sur la fonction de la division de génie?

M. BELL (*Carleton*): Les exposés sur chaque article de l'ordre du jour ont-ils été déposés? Seront-ils imprimés en appendice?

Le PRÉSIDENT: C'est exact. Y a-t-il des questions sur l'article 1? S'il n'y en a pas, passons à l'article 2,—comparaison selon l'endroit *a*) de l'effectif du personnel *b*) des dépenses annuelles pour les trois dernières années financières.

Ces données ont été déposées. Y a-t-il des questions? Passons à l'article 3,—construction entreprise pendant les cinq dernières années. Y a-t-il des questions? On a également déposé les renseignements à ce sujet, messieurs. Avez-vous une question là-dessus, monsieur McGrath?

M. McGRATH: J'ai une question là-dessus, monsieur Richardson.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur McGrath?

M. McGRATH: J'ai déjà posé cette question au cours d'une séance antérieure. Je vais donner lecture du compte rendu des séances du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion du 16 mars:

> M. STEWART: Quel est le coût d'installation?
>
> M. RICHARDSON: Kenora, $95,000 de fonds.
>
> M. STEWART: S'agit-il de la comptabilité du prix de revient ou de la mise de fonds proprement dite?
>
> M. RICHARDSON: De la maise de fonds. Moncton, $173,000; Trail, $90,000; Saint-Boniface, $138,000.

Plus tôt dans le compte rendu M. Bushnell avait répliqué, à la même séance, que le coût d'installation du poste de Radio-Canada à Corner Brook se fondait sur la comptabilité du prix de revient et non sur la simple mise de fonds.

A quel moment faites-vous la distinction?

M. W. G. RICHARDSON (*directeur des services techniques à Radio-Canada*): Dans ce cas en particulier, monsieur le président et monsieur McGrath, on a interprété comme signifiant le coût actuel du matériel la question à répondre sur la formule présentée avec la demande. C'est-à-dire les dollars qui s'en vont aux fournisseurs du matériel; tandis qu'en ce qui concerne notre propre comptabilité il s'agit d'établir le prix de revient, en tenant compte du temps des travaux techniques, du temps de l'installation etc.

M. McGRATH: Ce qui a donné lieu à ces questions c'est qu'un requérant de l'entreprise privée ait réussi à monter un poste de télévision à Corner-Brook à un coût moins élevé que la société Radio-Canada ne l'a fait.

A-t-on essayé . . . par exemple, de nos jours l'industrie possède des installations de bloc d'émetteurs à basse puissance, est-ce exact?

M. RICHARDSON: Oui.

M. McGRATH: Vous ne vous en servez pas?

M. RICHARDSON: Oui, monsieur.

M. McGRATH: Non, vous ne vous en servez pas?

M. RICHARDSON: Oui, monsieur nous nous en servons.

M. McGRATH: Par exemple, combien cela coûtera-t-il pour mettre en ondes le poste de télévision à Corner-Brook?

M. RICHARDSON: Je ne peux vous donner ce renseignement au pied levé mais je peux vous dire qu'à Corner-Brook nous avons rencontré,—je ne devrais pas dire des difficultés, mais un problème. Nous avions décidé d'installer notre poste de télévision à Corner-Brook sur un terrain destiné à notre poste de radio. Mais les autorités locales ont déclaré qu'elles ne voulaient pas de ce poste à cet endroit. Nous avons donc dû aller nous chercher un autre terrain. Du même coup, nous avons décidé de déménager le poste de radio et le poste de télévision au même endroit pour faciliter l'exploitation, la direction etc.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. McGRATH: Je me demande si plus tard,—nous allons essayer d'en finir aujourd'hui,—vous pourriez envoyer au secrétaire du comité le coût de l'installation à Corner-Brook?

M. RICHARDSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Oui, on pourrait le faire.

M. RICHARDSON: Avec une explication des frais.

M. McGRATH: Oui.

M. TAYLOR: J'ai posé plus tôt une question que vous m'avez dit de remettre jusqu'au moment de l'examen du numéro 2 *f*). Premièrement, au sujet de Toronto, où vous avez 2,300 employés et 22 édifices, quelle économie réaliseriez-vous, au juste, si vous rassembliez tous vos édifices sous un même toit, disons, à Toronto-Nord?

M. GILMORE: Monsieur le président et monsieur Taylor: nous avons dressé des chiffres approximatifs pour la commission Fowler à l'égard des prévisions et de l'expansion. Cette évaluation s'est affermie dans les quelques derniers mois, et selon nos prévisions quinquennales, nous croyons économiser environ $500,000 par année. Quant à l'économie résultant d'une plus grande compétence, nous n'avons pas trouvé le moyen de l'évaluer.

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela se classerait sous le numéro 5, construction nouvelle.

M. TAYLOR: J'essayais de le résumer sous l'un ou avec l'autre.

Le PRÉSIDENT: Très bien, poursuivez.

M. TAYLOR: S'il doit résulter une telle économie d'un déplacement vers Toronto-Nord, alors, pourquoi dans le courant de l'année dernière la Société Radio-Canada a-t-elle acheté un terrain rue Georgia, à Vancouver, quand elle aurait pu en choisir un en dehors de la ville?

M. GILMORE: L'économie ne résulte pas de l'emplacement des installations, mais de leur centralisation à un endroit quelconque de la ville.

M. TAYLOR: Le terrain de la rue Georgia est le plus cher de tout Vancouver. C'est là que vous allez vous installer. Ne serait-il pas mieux d'avoir vos décors, vos accessoires, votre personnel, vos camions, votre matériel mobile à pied d'œuvre, en dehors de la ville? Pourquoi vous bâtissez-vous sur la rue Georgia à Vancouver?

M. GILMORE: Notre emplacement pour le poste de télévision . . . il me suffira d'une couple d'autres observations. Nous avons installé notre poste de radio et notre administration à Vancouver à l'Hôtel Vancouver. Il en est ainsi depuis que Vancouver fait partie du réseau de radiodiffusion national.

Dans le cas de la télévision nous avons décidé d'acheter notre terrain près de notre centre de radio, afin de ne pas disperser nos installations. Ce terrain semblait très attrayant tant du point de vue de notre propre centralisation qu'en raison de sa situation au centre de la ville. A ce moment-là la direction de la Société Radio-Canada et le Bureau des gouverneurs ont donc décidé que, dans des locations semblables,—et ceci ne comprend ni Montréal ni Toronto, vu que chaque endroit pose des problèmes particuliers quant au déplacement, tel le problème de la disponibilité des artistes mais plutôt Vancouver et Winnipeg,—nous essayerions d'acquérir un terrain au centre de la ville et d'y accroître nos installations.

C'est là une situation assez heureuse pour les autorités principales. Elles aimeraient que Radio-Canada autant que possible, soit sis au centre de l'activité, peut-être pour que nous participions à quelques-uns de leurs projets de centralisation pour des centres civiques. Le terrain en question était disponible; nous avons aussi acheté le terrain contigu pour l'expansion éventuelle d'un poste de radio et un poste de télévision à cet endroit.

Le PRÉSIDENT: Si c'était à refaire, agiriez-vous de la même manière?

M. GILMORE: Ma réponse ne saurait être impartiale, car étant de Vancouver, il me faut dire oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. PRATT: M. Gilmore a plus ou moins répondu à ma question que voici: n'est-il pas préférable de placer ces installations à la périphérie de la ville mais pas trop loin du centre? Le personnel pose un problème, mais en général,

n'est-il pas moins coûteux d'exiger que le personnel se rende aux limites de la ville que de faire apporter du bois de construction,—dont le transport coutait autrefois $100 la charge jusqu'au cœur de New York, en raison de l'encombrement de la circulation . . .

M. GILMORE: Monsieur le président, les réseaux américains l'ont fait. Je crois que M. Pratt oppose la coordination des services dans la ville à leur emplacement à l'extérieur de la ville. Certains réseaux américains sont allés en dehors de la ville tandis que d'autres se sont construits "verticalement" dans la ville; il y a du pour et du contre dans les deux cas. Le meilleur argument en faveur de l'emplacement au centre de la ville, c'est qu'il centralise l'activité artistique au cœur même du quartier des théâtres. Il y a, par contre, le transport des artistes en dehors de la ville, la disponibilité des gens, et les autres arguments que vous avez soulevés. C'est un problème très complexe, qui doit être étudié à la lumière des circonstances qui existent à chaque endroit.

M. PRATT: Je comprends que l'aspect civique pose des difficultés du point de vue, il va sans dire, de votre économie intérieure.

M. TAYLOR: Au sujet d'une question supplémentaire que M. Gilmore a soulevée: M. Gilmore a dit que les autorités municipales voulaient l'installation dans la ville,—et cette question a été le sujet d'un article éditorial. La Société Radio-Canada a-t-elle déjà consulté les autorités de la ville au sujet de l'emplacement de l'édifice?

M. RICHARDSON: La réponse est "oui".

M. TAYLOR: En d'autres mots, la ville vous a-t-elle demandé de construire là?

M. RICHARDSON: Ils ne nous ont pas précisément demandé de construire là; mais il y a eu des discussions sur divers endroits dans la ville, et, autant que je sache, il n'y avait pas d'objections.

M. TAYLOR: La ville ne vous a-t-elle pas demandé de construire près de son auditorium dans un emplacement de studio à l'intérieur de la ville?

M. GILMORE: En effet. Ils ont envoyé une excellente délégation pour rencontrer notre président il y a environ deux ou trois ans passés, sauf erreur. Nous avons étudié le projet très minutieusement et envoyé notre architecte en chef visiter Vancouver pour discuter la question avec les architectes de la ville. On a constaté,—et je crois que M. Richardson confirmera le chiffre qui me vient à la mémoire,—qu'en construisant au centre de la ville où nous sommes actuellement nous épargnerions environ 1 million de dollars. Pour cette raison, nous avons décidé d'aller de l'avant.

M. PRATT: Monsieur le président, j'ai une autre question. A Montréal, on a discuté la possibilité d'une expansion dans la région entre les rues Dorchester, Bleury et Sainte-Catherine. Y a-t-il eu des faits nouveaux à ce sujet à Radio-Canada?

M. GILMORE: Nous attendons diverses propositions touchant diverses parties de la ville de Montréal. Celle-là en est une.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Nous en sommes encore au "3"?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes encore à l'article 3, et vous avez la dernière question sur "3", je crois.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Pour les annexes du poste de télévision, à l'édifice de Radio-Canada à Montréal, je vois ajoutées au coût définitif, des dépenses supplémentaires de $82,342. Les premières estimations ont-elles été dressées par le personnel ou par des ingénieurs privés?

M. RICHARDSON: Par le personnel.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Que comprennnent ces dépenses additionnelles? Ou si vous avez la ventilation ce sera satisfaisant.

M. RICHARDSON: Je n'en ai pas le détail, mais j'ai des notes. Quelques menus changements se sont produits dans le domaine de la construction, en raison des conditions de travail au fur et à mesure que nous progressions; nous avons aussi modifié quelques travaux mécaniques,—c'est-à-dire le plombage, le chauffage, etc.,—au cours de l'entreprise.

Afin de répondre aux exigences des règlements municipaux, on a apporté des changements aux installations électriques. Pendant la construction, les salaires ont augmenté. Le contrat de construction comportait une clause ascensionnelle vu que nous spécifions le salaire minimum fixé par le ministère du Travail.

Nous avons dû changer un certain montant d'acier afin de satisfaire aux règlements municipaux. Ensuite nous avons exclu de notre première évaluation les détails d'achèvement concernant nos salles de commande parce que lors de la conception et de la construction de l'édifice, nous n'avions pas de soumission pour le dispositif spécial de commande; nous ne pouvions, donc, terminer cet aspect de l'édifice avant de savoir quels matériaux allaient y entrer, parce que la place des conduits à disposer dans le plancher et les murs varie suivant les différentes marques d'outillage.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Vous avez parlé des exigences municipales, et ne les aviez-vous pas vérifiées au début, au moment des estimations?

M. RICHARDSON: C'est exact. Nous pensions les avoir respectés, mais des inspecteurs de la ville sont venus à diverses reprises et nous avons étudié ces problèmes avec eux. Ce n'était peut-être pas une exigence formelle, mais ils estimaient que pour obtenir un meilleur rendement nous devions nous y prendre de cette manière plutôt que de l'autre.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Le personnel de Montréal ou de l'extérieur a-t-il vérifié ces exigences,—à l'origine?

M. RICHARDSON: Il en a vérifié quelques-unes. L'acier de construction, par exemple,—nous ne dressons pas le plan de notre propre acier de construction; les ingénieurs-conseil de l'extérieur s'en chargent.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Était-ce des ingénieurs de Montréal?

M. RICHARDSON: En l'occurrence, oui.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Les entrepreneurs ou les sous-entrepreneurs ont-ils facturé les dépenses supplémentaires et la société Radio-Canada les a-t-elle acceptées?

M. RICHARDSON: Nous n'avons pas affaire aux sous-entrepreneurs directement; nous négocions avec l'entrepreneur général.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons nous réunir de nouveau immédiatement après l'appel à l'ordre du jour, s'il vous plaît.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Puisque M. Taylor part pour Vancouver dans dix minutes, départ que nous regrettons tous et qu'il a une ou deux questions à poser, nous allons lui accorder une permission spéciale.

M. TAYLOR: Monsieur le président, j'aimerais formuler certains commentaires et poser une seule question au sujet d'un article éditorial sur ce sujet très important.

L'article mentionne que la Société Radio-Canada n'a pas encore construit de nouvel édifice sur la rue Georgia. Voici:

> Le nouveau centre permanent de la Société Radio-Canada serait encore le bienvenu à côté de notre nouvel auditorium où l'on forme le projet d'installer un théâtre civique. Les urbanistes n'ont guère plus

d'espoir que leur projet de théâtre se réalise. A moins que la Société Radio-Canada ne vienne occuper l'emplacement, l'équilibre architectural entre le nouveau bureau de poste et l'auditorium sera rompu.

Le ministre du cabinet fédéral et les membres du Parlement de Vancouver devraient exiger une enquête sur les projets de la Société Radio-Canada à Vancouver avant qu'il ne soit trop tard pour collaborer avec les urbanistes municipaux.

Voici ma question, monsieur le président: avant qu'elle ne commence à construire à cet endroit, la Société Radio-Canada consentirait-elle à étudier de nouveau la question avec les autorités de l'urbanisme municipal?

M. RICHARDSON: Je ne m'oppose pas, monsieur Taylor, si cela est souhaitable, à ce que nous ayons d'autres discussions avec les autorités municipales afin d'étudier tous les élémnets de dépenses des divers emplacements.

M. TAYLOR: Ne pourrait-on rattacher les travaux aux plans qui sont dressés en vue de notre centenaire?

Je crois comprendre que l'aménagement des studios de télévisions aux États-Unis, en Grande-Bretagne et ailleurs, se fait en dehors de la ville et sur un plan horizontal plutôt que vertical. Ils construisent ainsi parce qu'ils ont des décors, du matériel, des écrans et des caméras. Il semble que si vous construisez dans la ville de Vancouver vous construisez selon un plan vertical plutôt que selon un plan pour studio.

M. RICHARDSON: Non, les studios de télévision tout particulièrement seraient construits sur le plan horizontal, parce que ce sont eux qui ont besoin de plafonds élevés.

M. TAYLOR: M. Pratt a-t-il une question à poser à ce sujet?

M. PRATT: Monsieur le président, j'ai posé plus tôt une question à laquelle M. Gilmore a répondu. Je crois comprendre que partout où ce sera possible la construction se fera sur le plan horizontal plutôt que vertical.

M. RICHARDSON: En effet.

Le PRÉSIDENT: Bon voyage, monsieur Taylor. Messieurs, y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Monsieur le président, pourrions-nous reprendre la discussion au point où nous en étions à la levée de la séance?

Le PRÉSIDENT: Poursuivez.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Je demandais des renseignements sur les frais supplémentaires encourus relativement aux annexes de l'édifice de Radio-Canada à Montréal. J'aimerais demander à M. Richardson si la Société Radio-Canada a accepté les travaux supplémentaires avant la fin de la construction ou si les entrepreneurs les ont exécutés seulement après la fin du travail?

M. RICHARDSON: La Société avait tout accepté avant que l'entrepreneur ne fasse aucun changement dans la construction; en d'autres mots, nous avons un principe selon lequel l'entrepreneur et la Société Radio-Canada doivent accepter tout changement, d'où qu'il émane.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Je ne trouve pas ici la ventilation du prix du terrain pour cet édifice. A-t-on acheté en vue de la construction d'une partie du terrain où l'édifice a été construit?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous ces renseignements, monsieur Richardson?

M. RICHARDSON: Je crois qu'une partie du terrain a été acheté en même temps que l'édifice de Radio-Canada. Celui-ci fut construit à l'endroit où sont situés l'annexe, les bureaux et l'hôtel; on avait acheté le terrain à ce moment-là.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): On avait déjà acheté une partie du terrain?

M. RICHARDSON: Oui. L'emplacement de l'hôtel en comprenait une partie, autant que je me souvienne.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Le terrain où l'on a construit l'annexe récemment faisait également partie de l'emplacement?

M. RICHARDSON: Oui, en partie, mais tout le terrain ne faisait pas partie de l'emplacement de l'hôtel; pendant un an ou deux les vieilles maisons nous ont servi de bureaux.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): La société Radio-Canada songe-t-elle à acheter pour son annexe le terrain voisin, actuellement occupé par un restaurant? Je crois qu'il s'agit du restaurant *Desjardins* où l'on sert du poisson et des crustacés.

M. RICHARDSON: Nous n'y avons pas songé sérieusement. Il en a été question mais nous n'y avons pas songé sérieusement.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): En a-t-on parlé aux propriétaires du restaurant *Desjardins*?

M. RICHARDSON: Pas moi. Je ne sais si aucun de nos directeurs a effectivement entamé de pourparlers à ce sujet.

M. PRATT: Monsieur le président, j'ai une autre question. A part l'emplacement actuel de la société Radio-Canada sur la rue Dorchester et l'autre emplacement à l'étude à l'angle des rues Dorchester et Bleury, songe-t-on à d'autres endroits pour la construction d'un centre de télévision?

M. RICHARDSON: On nous a signalé plusieurs autres emplacements. Des agents d'immeubles ont attiré notre attention sur quelques-uns, les administrateurs de la ville, sur d'autres; nous tenons compte de tous.

M. PRATT: Pouvez-vous nous dire, d'une manière générale, quand la société Radio-Canada prendra une décision?

M. RICHARDSON: Non, je n'en ai aucune idée.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Pour revenir à l'édifice de Radio-Canada, a-t-on eu recours à des soumissions publiques pour la construction de cet immeuble?

M. RICHARDSON: Nous n'avons pas l'habitude d'inviter des soumissions publiques, si par "soumissions publiques", vous voulez dire annoncer dans les journaux.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Dois-je comprendre qu'on a demandé des soumissions?

M. RICHARDSON: Nous mettons toujours toute construction en adjudication?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Le nombre de ceux à qui on a demandé de soumissionner était-il limité?

M. RICHARDSON: Non, d'habitude nous commençons,—ceci relève réellement d'un autre article,—par dresser une liste, car nous essayons de nous servir d'entrepreneurs locaux lorsque c'est possible, c'est-à-dire des entrepreneurs de la région où nous songeons à construire. Nous en invitons un certain nombre qui varie de trois à six, ou même dix. Ensuite, n'importe qui d'autre qui désire présenter une soumission peut demander les plans, les détails, et ainsi de suite. S'il semble s'agir d'un entrepreneur digne de confiance qui peut mener le travail à bonne fin, nous ne nous y opposons jamais.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Avant 1957, les ministres de la Couronne et les membres du Parlement ont-ils protesté contre la façon dont on adjugeait les entreprises, c'est-à-dire, sans faire appel au public pour des soumissions par des annonces dans les journaux?

M. RICHARDSON: Je ne me rappelle pas que nous ayons eu de protestations de ce genre.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Vous recommande-t-on certains entrepreneurs qui doivent être invités à soumissionner?

M. RICHARDSON: Je ne me souviens pas d'avoir reçu aucune recommandation de ce genre. D'ordinaire l'entrepreneur vient nous voir, vient voir notre architecte en chef à Montréal, car c'est lui qui s'occupe de la construction. Les entrepreneurs, les fournisseurs du matériel électronique, viennent parler à nos ingénieurs et leur demander une part de l'entreprise.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Dites-moi maintenant, l'architecte ou l'ingénieur en chef doivent-ils présenter aux autorités supérieures leur décision quant au nombre de contrats et de soumissionnaires?

M. RICHARDSON: Oui, ils m'envoient toujours une liste des personnes dont ils inviteront des soumissions pour tel ou tel travail.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): On vous envoie une liste directement à vous ou à quelque fonctionnaire local?

M. RICHARDSON: Non, on me l'envoie à moi.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): L'ingénieur ou l'architecte en chef vous l'envoie-t-il directement?

M. RICHARDSON: Oui. Le bureau principal du génie et non le bureau régional s'occupe de presque tous les gros travaux de construction.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, passons à l'article 4: le coût des micro-ondes et les conditions des baux. Y a-t-il des questions?

M. FRASER: Pourrais-je avoir une copie du contrat que vous avez avec la compagnie de téléphone Bell, du moins pour la ligne de communication avec l'Ouest? L'avez-vous déposé?

M. RICHARDSON: Non, je ne l'ai pas déposé.

Le PRÉSIDENT: J'imagine, monsieur Fisher, qu'il faudrait obtenir la permission de la compagnie de téléphone Bell.

M. FISHER: Vraiment?

M. RICHARDSON: J'ignore ce qu'exige la loi à cet égard. C'est une société privée et la société Radio-Canada qui ont signé ces contrats.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous obtenir la liste des dépenses.

M. MCGRATH: Il vous faudrait communiquer avec la compagnie de téléphone Bell.

M. RICHARDSON: Je ne sais pas.

M. FISHER: Est-ce que je pourrais expliquer pourquoi je veux cette copie, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Allez.

M. FISHER: A diverses reprises, dans notre région, des déclarations ou des rumeurs ont paru dans les journaux selon lesquelles la compagnie de téléphone Bell étudierait l'emploi des micro-ondes relativement à l'installation des postes satellites par Radio-Canada. De fait, un certain politicien a fait une déclaration publique; je voulais consulter le contrat pour voir en quels termes on y traite la question et quel est le rapport.

M. RICHARDSON: Le contrat ne vous fournirait pas ces renseignements. Il ne fait qu'établir les termes et les conditions des services aux endroits qui sont énumérés dans le contrat; en outre une des clauses vise les pourparlers entre Radio-Canada et l'autre partie au contrat, pour tout prolongement.

M. FISHER: La compagnie de téléphone Bell a-t-elle pu divulguer et aider à divulguer des renseignements que des représentants publics ne peuvent obtenir par l'intermédiaire de la Société Radio-Canada?

M. RICHARDSON: Je le pense.

M. FISHER: N'est-ce pas là un geste plutôt unilatéral?

M. RICHARDSON: J'ignore si oui ou non la compagnie de téléphone Bell a déjà divulgué publiquement certains détails sur les prix qu'ils nous ont donnés. Je n'ai vu aucun communiqué en ce sens.

M. FISHER: Il s'agit là d'une chose de peu d'importance, mais qui dénote, à mon sens, une situation injuste. Si le directeur régional de la compagnie de téléphone Bell va révéler des renseignements au sujet d'entreprises possibles et qu'en même temps nous nous heurtons à un mur de pierre du côté de la Société Radio-Canada, alors nous avons là une situation fâcheuse.

M. RICHARDSON: Je ne veux élever aucun mur de pierre.

M. FISHER: Vous avez révélé au comité, n'est-ce pas que vous allez avoir quelque 20 LPRT et peut-être 9 dispositifs supplémentaires pour la télévision. Je suis bien prêt à accepter cela, mais si d'autres, tels que les représentants de la compagnie de téléphone Bell avec lesquels vous êtes peut-être en relations pour l'organisation de ces choses, vont pouvoir révéler ces renseignements, alors c'est tout autre chose.

M. RICHARDSON: Nous n'avons encore demandé de prix pour aucun de ces dispositifs, nulle part, à aucun des fournisseurs du réseau. Je ne suis pas autorisé à le faire avant que notre commission de directeurs l'approuve dans chaque cas.

M. FISHER: La compagnie de téléphone Bell sait-elle où vous allez installer ces postes ?

M. RICHARDSON: Non.

M. FISHER: S'agit-il d'une pure conjecture?

M. RICHARDSON: Oui, d'une rumeur lancée par elle.

M. MCGRATH: A quoi se chiffre le contrat avec la compagnie de téléphone Bell?

M. RICHARDSON: Lequel?

M. MCGRATH: La chiffre global. Je suppose qu'il y a deux contrats.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous la copie des documents déposés pour l'article F.4?

M. MCGRATH: Elle est très difficile à trouver.

M. RICHARDSON: Il y a trois contrats avec la compagnie de téléphone Bell.

Le PRÉSIDENT: Quatre.

M. RICHARDSON: En effet, il y en a quatre. Puis-je avoir un moment pour jongler avec des chiffres?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que ce soit tout à fait ce qu'il veut dire.

M. FISHER: Cela ressemble aux discours de M. Fleming sur les obligations.

M. BELL (*Carleton*): Gardons la discussion politiquement propre.

M. RICHARDSON: $2,750,954, à moins que mon calcul ne soit faux. Cela comprend tout ce qui existe plus les installations nouvelles qui sont approuvées.

M. MCGRATH: Il s'agit seulement de la compagnie de téléphone Bell. Cela ne comprend pas le National-Canadien et le Pacifique-Canadien.

M. RICHARDSON: C'est exact.

M. MCGRATH: Lorsque la compagnie de téléphone Bell a décidé qu'elle allait construire le réseau à micro-ondes, savait-elle avant d'entreprendre la construction la somme exacte qu'elle allait recevoir de la société Radio-Canada?

M. RICHARDSON: Pas entièrement. Lorsque nous avons écrit le devis descriptif de la soumission, dans lequel nous avons spécifié toutes les nécessités techniques, nous avons énuméré également les endroits où il y avait des postes de télévision à ce temps-là ainsi que les villes où, selon toute apparence, on installerait d'autres postes de télévision à l'avenir. Dans le contrat de base, tous ces endroits sont énumérés.

De plus, des postes ont été installés à des endroits que nous n'avions pas prévus. On a dans ces cas demandé des soumissions selon les règles établies, mais uniquement pour le prolongement en question.

M. MCGRATH: Vous avez signalé le devis descriptif de soumission. Voulez-vous dire que la société Radio-Canada demande des soumissions.

M. RICHARDSON: Oui.

M. MCGRATH: De qui?

M. RICHARDSON: De la compagnie de téléphone Bell et des chemins de fer, ensemble. Le National-Canadien et le Pacifique-Canadien travaillent toujours de concert pour les soumissions concernant les services du réseau.

M. MCGRATH: Et la compagnie de téléphone Bell a présenté la soumission la plus basse?

M. RICHARDSON: Oui. Même à l'égard de prolongements, nous avons demandé aux deux partis de soumissionner. Très souvent, dans les Prairies où les compagnies de téléphone sont propriétaires du réseau existant, les sociétés de chemins de fer déclaraient ne pas vouloir soumissionner. Ceci s'est produit à diverses reprises.

M. MCGRATH: La société Radio-Canada a-t-elle jamais eu l'intention d'entreprendre la construction elle-même.

M. RICHARDSON: Non.

M. MCGRATH: Pourquoi?

M. RICHARDSON: Parce que notre première fonction est de nous occuper de la radiodiffusion. Nous avons cru devoir employer les services des voituriers publics partout où c'était possible. Il en coûterait extrêmement cher à la société d'installer son propre réseau à micro-ondes. Pendant les heures où l'on ne se sert pas du réseau, les autres compagnies emploient ces installations à d'autres usages. Je crois vraiment que cela nous coûterait beaucoup plus de construire et de diriger ces réseaux nous mêmes que de recourir aux voituriers publics. Nous n'aurions pas d'autre utilité pour ces installations tandis qu'eux s'en servent dans bien d'autres cas.

M. MCGRATH: Le prix de ces installations eut-il été inabordable pour la compagnie de téléphone Bell, sans le contrat avec Radio-Canada.

M. RICHARDSON: C'est à la compagnie de téléphone Bell que vous deviez le demander. Je ne connais pas ses autres affaires.

M. MCGRATH: Que pensez-vous, vous même, du prix que vous soumet la compagnie de téléphone Bell dans son contrat pour le réseau à micro-ondes?

M. RICHARDSON: Je crois que nous faisons un bon marché et que nous obtenons bonne valeur. Mon avis s'appuie sur le fait qu'aux États-Unis on a le tarif de l'*American Telephone and Telegraph Company* pour cette sorte d'installation. Or, nous avons des copies du tarif de l'*American Telephone and Telegraph Company* et nous avons constaté que dans l'ensemble, nos soumissions des sociétés de chemins de fer et de la compagnie de téléphone Bell se fondent sur des prix plus bas que les leurs.

M. MCGRATH: Dans les endroits où la compagnie de téléphone Bell n'exploite pas d'entreprise et où le National-Canadien fournit les installations de réseaux-ondes, comment se comparent les prix?

M. RICHARDSON: Nous prenons la plus basse des deux soumissions.

M. McGRATH: Par exemple, je crois qu'il n'y avait qu'une soumission pour prolonger le réseau de Sydney à Saint-Jean.

M. RICHARDSON: Non; il y en avait deux.

M. McGRATH: De qui étaient-elles?

M. RICHARDSON: De la compagnie de téléphone Bell et du National-Canadien. Le Pacifique-Canadien n'est pas entré dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous passer à l'article 5, projets de constructions nouvelles?

M. BELL (*Carleton*): Combien de temps prendra la construction de l'édifice du siège national à Ottawa?

M. RICHARDSON: Cela n'est pas fixé.

M. BELL (*Carleton*): N'y a-t-il aucune date approximative?

M. RICHARDSON: Pas au stade actuel.

M. BELL (*Carleton*): A combien estimez-vous le coût total de l'édifice à construire? Je ne demande qu'une évaluation en gros.

M. RICHARDSON: Cela peut coûter de 2 millions et demi à 3 millions, mais ce n'est là qu'une conjecture, faite sans une étude approfondie des problèmes en cause.

M. McGRATH: Quand la Société Radio-Canada a inauguré son réseau de télévision, quels efforts a-t-on tentés en vue de loger radio et télévision sous un seul toît aux principaux centres de production, comme à Montréal et Toronto?

M. RICHARDSON: A Toronto et à Montréal, on a fait des efforts dans ce sens, en aménageant les premiers Studios de télévision dans les édifices qui existaient déjà. Cependant, comme le besoin se faisait sentir de studios supplémentaires et de services auxiliaires, comme des ateliers et ainsi de suite, nous avons dû déménager nos studios dans d'autres édifices. Il n'y avait tout simplement pas assez d'espace de disponible.

M. McGRATH: A cette époque, pourquoi n'avez-vous pas déménagé en dehors de la ville de Toronto et de la ville de Montréal, pour construire un grand édifice capable de loger tous ces services, ce qui, à première vue, semblerait être plus économique.

Le PRÉSIDENT: Le n° 5 porte sur la construction de nouveaux édifices.

M. McGRATH: C'est bien ça, il s'agit précisément de nouvelles constructions, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: De quelle façon?

M. McGRATH: Parce qu'il s'agit de la construction de nouveaux édifices dans ces deux centres principaux de production, Toronto et Montréal. J'allais poser une question supplémentaire.

M. RICHARDSON: Pour répondre à la dernière partie de la question, lorsque nous avons commencé, à Montréal et à Toronto, mes instructions relatives aux services techniques portaient qu'il s'agissait là de quelque chose d'expérimental. Ce ne l'était déjà plus au moment où ces installations ont été terminées. Mais à l'époque nous avions suffisamment d'espace sur nos propriétés servant à la radio pour construire ces premiers studios.

M. McGRATH: D'après vous, monsieur Richardson, il serait beaucoup plus économique, beaucoup plus pratique, de grouper toute l'activité de ces deux studios sous un même toit?

M. RICHARDSON: Au point de vue construction, cela simplifierait beaucoup notre problème technique et peut-être, monsieur Gilmore pourrait le dire... mais je pense que je peux parler au nom de M. Gilmore, cela faciliterait beaucoup le fonctionnement.

M. McGRATH: Cela économiserait de l'argent pour la Société?

M. RICHARDSON: Oui, j'en suis sûr.

M. MCGRATH: Avez-vous quelques plans, actuellement, à ce sujet en rapport avec de nouvelles installations à Toronto et Montréal?

M. RICHARDSON: Oui, nous avons des plans. Nous préparons une étude actuellement, qui sera intégrée au nouveau plan quinquennal que nous soumettrons.

M. PRATT: J'aimerais poser une question à M. Richardson: ne croit-il pas que c'est une mauvaise chose, au point de vue génie ou de l'architecture, de prendre un édifice comme l'hôtel Ford, rue Dorchester, qui avait été conçu en fonction d'un hôtel et qui possède de petites salles, pour des fins de télévision, qui exigent des locaux beaucoup plus vastes?

Le PRÉSIDENT: Nous nous éloignons des nouveaux projets de construction.

M. PRATT: Ma question supplémentaire découle de celle que vous avez permis à M. McGrath de poser.

M. RICHARDSON: L'édifice Radio-Canada a été acheté aux jours de la radio. Nous n'avions pas, à l'époque, songé à des studios de télévision à cet endroit, parce que nous ne pensions pas alors sérieusement à la télévision.

M. PRATT: Vous ne pensiez pas à la télévision quand on a acheté cet édifice?

M. RICHARDSON: On l'a acheté en 1947. Je ne dirais pas que nous ne pensions pas à la télévision, parce que nous y songions depuis 1935 ou 1936; mais nous n'avions pas de plans précis en mains. Nous ne savions pas quand la télévision deviendrait un fait.

M. KUCHEREPA: J'aimerais poser une question à M. Richardson. Quel est le plan actuel, c'est-à-dire quand exécuterez-vous les plans des nouvelles constructions à Toronto, en particulier?

M. RICHARDSON: Nous n'en savons rien pour le moment; il s'agit là de l'un des articles à l'étude, compris dans les prévisions quinquennales que nous sommes tenus de soumettre en vertu de la Loi sur la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Abordons l'article 6: politique au sujet des demandes publiques de soumissions. M. Johnson avait posé plusieurs questions à ce sujet. Avez-vous d'autres questions, monsieur Johnson?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Cela ne prendra pas beaucoup de temps.

J'ai lu dans l'exposé que "on ne demande formellement de soumissions à l'égard d'aucun travail".

Y a-t-il une raison spéciale pour procéder de cette façon?

M. RICHARDSON: Nous devons remonter l'histoire de la Société pour trouver la réponse.

Quand la Société a été organisée, comme nous formions une Société de la Couronne, il a été décidé par le bureau des gouverneurs et les administrateurs de l'époque, sauf erreur, de mener notre barque comme s'il s'agissait d'une affaire privée, tout en tenant compte de nos responsabilités envers le Parlement, et ainsi de suite.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): C'est la raison principale?

M. RICHARDSON: Un autre point que je désire préciser ici c'est qu'en vertu de la loi de 1936, tout contrat de $10,000 ou plus, ou peut-être était-ce de plus de $10,000, même d'un dollar seulement, devait être approuvé par décret que le contrat ne fût accordé. De cette façon, en soumettant un contrat à l'approbation du conseil, nous soumettions toutes les soumissions. On a plus tard porté ce montant à $25,000 et par la suite, sauf erreur, à $100,000.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Quand a eu lieu le premier relèvement?

M. RICHARDSON: C'était en 1951.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): C'était avant la construction du poste de télévision ?

M. RICHARDSON: C'était justement à l'époque où nous commencions la télévision.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Juste avant d'organiser le réseau de télévision?

M. RICHARDSON: Avant qu'il ne commence, mais nous dressions alors plusieurs plans.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Vous dites, et je cite: "on invite à présenter des soumissions scellées ceux que l'on considère capables d'exécuter le travail".

Qui a la responsabilité d'établir la compétence des entrepreneurs, de déterminer s'ils ont les qualités requises?

M. RICHARDSON: Cela dépend de ce que nous construisons. S'il s'agit de l'achat et de l'installation de l'équipement technique nous devons nous adresser aux fournisseurs d'équipement technique. S'il s'agit d'un édifice dont nous voulons confier la construction à un nouvel entrepreneur, nous allons voir quelques uns des travaux qu'il a accomplis et nous pouvons même nous entretenir avec des gens pour qui il a travaillé. Nous pouvons aussi vérifier sa situation financière.

Le PRÉSIDENT: Comme dans une entreprise privée?

M. RICHARDSON: Oui, comme dans une entreprise privée.

M. CHAMBERS: Ne croyez-vous pas, monsieur Richardson, vue les importants montants d'argent que vous allez probablement consacrer, de toute façon, à la construction de nouveaux édifices, que vous pourriez à l'avenir inviter publiquement des soumissions, parce qu'il y a une concurrence très vive maintenant dans l'industrie.

M. RICHARDSON: Nous l'avons fait de temps à autre. Nous en avons parlé mais il faut tenir compte du temps que cela prend, je ne veux pas que vous preniez ceci pour une plainte, mais du moment que la division des services techniques reçoit l'autorisation de construire quelque chose, les gens voudraient qu'on l'ait déjà terminé la semaine précédente, de sorte que nous travaillons toujours sous pression.

M. CHAMBERS: Vous consultez plus d'un entrepreneur?

M. RICHARDSON: Dans certains cas, de 8 à 20 soumissions nous parviennent; il y en a rarement moins de 6 ou 8.

M. CHAMBERS: Y a-t-il entre les soumissionnaires, un écart de temps?

M. RICHARDSON: Il faut, dans l'annonce, préciser le délai. Je ne sais pas s'il s'agit là d'une exigence juridique ou non, monsieur Chambers.

M. CHAMBERS: Voici une autre question. On avait songé, à Montréal, de construire un studio permettant la participation des auditoires et qui devait être loué par la Société Radio-Canada. Cela relève-t-il de votre service?

M. RICHARDSON: La construction relève de mon service et nous serions consultés, si quelqu'un venait nous dire: "Nous désirons louer une certaine salle pour telle raison". Nous étudierons la question du point de vue d'architecture et du génie.

M. CHAMBERS: Je parle de la salle dont le ministre a fait état l'autre jour. On avait proposé que quelqu'un de Montréal construise l'installation et même, je crois, demandé les crédits nécessaires.

M. RICHARDSON: Je tentais de vous expliquer la fonction de la division du génie. Nous examinons l'édifice actuel, ou le projet d'édifice et l'évaluerions du point de vue des besoins techniques de Radio-Canada; par exemple, les planchers seront-ils assez forts pour supporter la charge; le chauffage, l'aération et

l'éclairage seront-ils suffisants et ainsi de suite. On nous demande notre avis au sujet de cet édifice.

M. CHAMBERS: Combien de personnes ont été consultées à ce sujet?

M. RICHARDSON: Dans la Société...

M. CHAMBERS: Non, il s'agissait des entrepreneurs de l'extérieur.

M. RICHARDSON: Oui.

M. CHAMBERS: Il y a une expression pour cela... "Location etc."?

M. RICHARDSON: "Location de locaux aménagés".

M. CHAMBERS: Oui, "location de locaux aménagés".

M. RICHARDSON: Quatre, je pense.

M. CHAMBERS: Quatre personnes?

M. RICHARDSON: Oui.

M. GILMORE: Monsieur le président, des projets émanant de quatre personnes ont été examinés à ce sujet.

M. FISHER: Pour revenir à votre observation, suivant laquelle il est bon, quand on est pressé de ne pas demander de soumissions en annonçant dans les journaux, trouvez-vous qu'en général, il soit sage de ne demander qu'un nombre restreint de soumissions?

M. RICHARDSON: Je le pense.

Le PRÉSIDENT: Passons à l'article n° 7—Personnel du service de l'architecture: *a*) nombre, *b*) fonctions, et *c*) frais. Avez-vous des questions?

M. MCGRATH: A-t-on déposé un document?

M. RICHARDSON: Oui, le numéro F-7.

Le PRÉSIDENT: Oui, le document F-7 a été déposé. Il indique qu'il y a 10 architectes, 3 ingénieurs, 3 dessinateurs en architecture, 11 dessinateurs en électricité, 4 dessinateurs en mécanique, 2 surveillants de construction et 8 commis, c'est-à-dire, 41 personnes en tout.

M. MCGRATH: Il indique que la division de l'architecture compte un personnel global de 41 employés et que le crédit total pour l'année terminée le 31 mars 1958 était de $265,426.

Voici ma question: ne serait-il pas beaucoup moins dispendieux pour la Société de recourir aux services des architectes de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou du ministère des Travaux publics plutôt que d'avoir ses propres architectes.

M. RICHARDSON: Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question à ce moment. Mais comme la construction des studios de radio et de télévision est un travail bien spécialisé, je pense qu'il nous faudrait disposer de quelques ingénieurs et architectes dans nos propres cadres, afin d'établir les demandes de façon très détaillée.

M. MCGRATH: Je le comprends bien, mais dans le cas de l'architecture de base... et je suis sûr que, en recourant aux services de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère des Travaux publics, des architectes-conseils compétents pourraient s'en occuper. J'en passe la remarque, je ne pose pas de question.

M. LAMBERT: A ce sujet, avez-vous songé à vous passer complètement de ce personnel? Avez-vous l'impression que vous pouvez tenir ces gens occupés à l'année longue?

M. RICHARDSON: Si nous n'étions pas occupés, il y aurait certainement des mises à pied. En outre, ces gens ne sont pas toujours occupés à de nouvelles constructions. Ainsi, cette année, ils sont très pris par l'établissement des plans en vue d'en arriver à une approximation des frais et la coordination des programmes, et toutes ces choses-là.

Le PRÉSIDENT: Le montant des frais indiqué est de $265,426. Cela comprend-il, outre les salaires, les frais généraux, l'éclairage, le chauffage, l'énergie etc.?

M. BELL (*Carleton*): Combien d'architectes privés utilisez-vous en sus des employés réguliers?

M. RICHARDSON: Nous retenons les services d'architectes privés au besoin. Je me rappelle deux cas en particulier: dans le premier, il y a plusieurs années, nous avons demandé à une société d'architectes de Montréal de préparer quelques plan généraux, une ébauche de ce que l'on pourrait faire, du point de vue architectural, de certain édifice de Montréal; dans l'autre cas, à Toronto, nous possédions un édifice auquel nous désirions ajouter un ou deux étages pour obtenir plus d'espace.

M. BELL (*Carleton*): Cela n'arrive que rarement, alors?

M. RICHARDSON: Oui, parce que nos gens ont été capables de suffire à la tâche.

M. KUCHEREPA: Comment payez-vous ces architectes de l'extérieur, dont vous retenez les services? Sur quelle base?

M. RICHARDSON: On les paye pour le travail qu'ils accomplissent.

M. KUCHEREPA: Est-ce au pourcentage des frais entiers de l'édifice ou bien touchent-ils des honoraires?

M. RICHARDSON: Dans les cas où nous avons engagé des architectes de l'exturieur les édifices n'ont pas été construits; nous n'avons pas pu les payer à un pourcentage. On leur a donc versé des honoraires. Mais si les édifices avaient été construits nous nous en serions tenus aux honoraires fixés par les différentes associations provinciales d'architectes.

M. PRATT: Et les frais qu'entraîne votre organisme tel qu'il existe actuellement, les avez-vous comparés à ce que coûteraient les honoraires à pourcentage d'un architecte particulier?

M. RICHARDSON: Oui; et nous les avons comparés aux dépenses des autres sociétés de radiodiffusion.

M. PRATT: Et vous avez constaté que vous dépensiez moins en ayant recours à votre propre personnel?

M. RICHARDSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, passons maintenant à l'article 3. Vous trouverez certaines données là-dessus dans le document portant le numéro F-8. Avez-vous des questions à poser à cet égard?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Je vois à la page deux que vous donnez les chiffres des frais annuels. Avez-vous le détail des frais par pied carré?

Le PRÉSIDENT: Où? Sur la rue Sainte-Catherine ou ailleurs?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Je voudrais savoir ce qu'il en coûte en moyenne.

M. RICHARDSON: Je n'ai pas ces renseignements, mais nous pourrions trouver la moyenne pour vous.

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez, nous pourrions vous fournir ces renseignements à titre confidentiel.

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Tout ce que je veux, c'est de savoir combien de pieds carrés sont pris en location.

M. PRATT: Permettez-moi une question supplémentaire. Peut-on nous fournir des tableaux sur les frais généraux d'exploitation du studio secondaire à l'angle des rues Dorchester et Stanley?

Le PRÉSIDENT: Oui, on pourrait les obtenir. Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser? L'article est-il adopté?

Et maintenant, la partie G: Relations avec les réseaux. Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui M. George Young, qui est chargé des relations de Radio-Canada avec les postes privés et les différentes associations dont fait partie la Société.

M. McGRATH: Est-ce que monsieur Young voudrait bien nous expliquer en quoi consistent ses fonctions dans le cadre de la nouvelle loi?

M. YOUNG (*contrôleur adjoint des émissions*): Je m'occupe des relations avec les postes; il me semble que vous parlez des règlements sur la radiodiffusion.

M. McGRATH: Oui.

M. YOUNG: Actuellement, je n'ai rien à voir avec les règlements sur la radiodiffusion. Je ne m'occupe que des relations avec les postes.

Le PRÉSIDENT: C'est le Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion qui s'en occupe, n'est-ce pas?

M. YOUNG: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le Bureau des Gouverneurs se sert toujours de votre personnel?

M. YOUNG: Oui.

M. McGRATH: Et combien d'employés avez-vous?

M. YOUNG: Douze.

M. McGRATH: Qu'est-ce qui arrivera à ce personnel lorsque le Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion sera chargé de la réglementation?

M. YOUNG: Tout dépend du nombre de personnes que le Bureau des Gouverneurs choisira parmi mon personnel. Ce Bureau n'a pas encore établi un programme définitif.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il faut nous en tenir autant que possible à l'ordre du jour. Y a-t-il d'autres questions sur l'alinéa *a*) "règlements"?

M. LAMBERT: Avez-vous un exposé à nous présenter à ce sujet, monsieur Young?

M. YOUNG: Pas à l'égard de cette rubrique. L'exposé que nous avons présenté et qui visent tous ces articles a été communiqué à chaque membre de ce Comité. Il porte sur les réseaux et la répartition des programmes.

Le PRÉSIDENT: Oui. Cet exposé, déposé lors de notre première séance, s'intitule: Réseaux de la radio et de la télévision: 1) Généralités; 2) Postes émetteurs; 3) Réseaux.

M. McGRATH: Ces renseignements ne me satisfont pas tout à fait.

Le PRÉSIDENT: Expliquez-vous, je vous en prie.

M. McGRATH: Qu'est-ce qui arrivera au personnel lorsque le Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion se chargera de votre division?

M. YOUNG: Le Bureau aura sans doute besoin de quelques-uns des membres de mon personnel.

M. McGRATH: C'est-à-dire que quelques-uns seront transférés au Bureau des Gouverneurs?

M. YOUNG: C'est cela.

M. McGRATH: Et vos fonctions exigeront-elles encore un personnel nombreux?

M. YOUNG: Non.

M. McGRATH: Combien de personnes vous faudra-t-il?

M. YOUNG: A présent, il me faut six personnes à Ottawa. Mais n'oubliez pas qu'il y a du personnel à Toronto et à Montréal aussi.

M. McGRATH: Sous vos ordres?

M. YOUNG: Oui.

M. McGRATH: C'est-à-dire 18 en tout?

M. YOUNG: Non. Lorsque j'ai dit douze, je voulais dire douze à Ottawa.

M. McGRATH: Et combien y en a-t-il à Montréal et à Toronto?

M. YOUNG: Deux à Montréal et huit à Toronto.

M. McGRATH: Et à Halifax?

M. YOUNG: Il n'y en a pas à Halifax.

M. McGRATH: Ce qui nous donne un total de 22 personnes, n'est-ce pas?

M. YOUNG: Oui.

M. McGRATH: Et pensez-vous que le Bureau des Gouverneurs aura besoin de la plupart d'entre eux?

M. YOUNG: Oui: dans sa section de la réglementation.

M. BELL (*Carleton*): Combien de personnes y a-t-il dans la division de la réglementation?

M. YOUNG: A Ottawa?

Le PRÉSIDENT: Combien de persones comptait-elle lorsque vous en étiez chargé?

M. YOUNG: Actuellement j'ai douze employés à Ottawa, y compris le personnel de la régie et le personnel des relations avec les postes.

M. CHAMBERS: Combien y en a-t-il à la section de la réglementation?

M. YOUNG: Douze.

M. McGRATH: C'est-à-dire rien n'est encore décidé pour votre division en ce qui concerne la section de la réglementation?

M. YOUNG: C'est le Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion qui dirige maintenant la réglementation, mais mon personnel travaille actuellement pour ce même Bureau: il lui fournit les renseignements qui lui sont nécessaires et qui sont extraits des horaires. Les postes privés soumettent leurs horaires à notre bureau ici à Ottawa.

M. McGRATH: Oui, je le sais. Mais ce que je voulais savoir, c'est ce qui va arriver à tout ce monde lorsqu'il passera sous les ordres du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion. En savez-vous quelque chose? Y aura-t-il un vide?

M. YOUNG: Dans mon bureau, vous voulez dire?

M. McGRATH: Oui, dans la Société. D'après les nouveaux règlements Radio-Canada a perdu toute autorité dans ce domaine.

M. YOUNG: Non; il n'y aura pas de vide.

M. McGRATH: On abolira tout simplement ces situations?

M. YOUNG: Oui.

M. CHAMBERS: A la séance du lundi 22 juin, M. Stewart du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion a répondu ainsi à la question:

> Par une gracieuseté de la Société Radio-Canada, le personnel chargé d'étudier les guides-radios s'y trouve encore logé, mais sitôt que nous aurons l'espace voulu, nous embaucherons les employés qui sont nécessaires pour que le Bureau remplisse ses fonctions administratives.
>
> M. PICKERSGILL: Envisagez-vous d'absorber certains employés expérimentés de la Société Radio-Canada?
>
> M. STEWART: Non.

Le personnel de votre section de la réglementation comptera donc douze personnes? Qu'est-ce qui va arriver à ce personnel?

M. YOUNG: Je le regrette, mais je n'en sais rien.

Le PRÉSIDENT: Selon M. Stewart, on ne prévoyait pas que ces douze personnes passent à son service quand le BBC aurait ses propres bureaux.

M. CHAMBERS: Il a répondu ainsi à M. Pickersgill:

> M. PICKERSGILL: Envisagez-vous d'absorber certains employés expérimentés de la Société Radio-Canada?
>
> M. STEWART: Non.

Le PRÉSIDENT: Alors, on abolira tout simplement ces situations?

M. YOUNG: Je crois qu'il parlait là du personnel supérieur car on a déjà discuté la possibilité de transférer les employés au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

M. CHAMBERS: Puis-je citer un autre passage...

M. YOUNG: Je crois qu'il parlait du personnel supérieur.

M. CHAMBERS: Aux pages 477 et 478 (version anglaise). Au commencement de la page 478 (version anglaise), c'est M. Pickersgill qui reprend:

> Comment cela se peut-il? Ces employés auront-ils d'autres tâches à remplir à la Société Radio-Canada, ou est-ce que vous ne jugez pas souhaitable cette façon de procéder?
>
> M. STEWART: D'une façon générale, il ne nous paraît pas nécessaire de déposséder la Société de son personnel. Nous avons étudié ce problème avec la Société et nous avons cru comprendre que la plupart des employés ne souhaiteraient pas venir travailler au Bureau.

Le PRÉSIDENT: En suite il reprend:

> Mais en somme, nous n'avons pas encore réglé ce problème. De sorte que, je ne crois pas non plus que M. Stewart en soit arrivé à une décision bien arrêtée quant au sort de ce personnel.

M. YOUNG: Je sais qu'on doit discuter ce problème; on l'a déjà discuté brièvement.

Le PRÉSIDENT: Pour conclure, donc: si la division de M. Stewart n'absorbe pas ce personnel, vous n'en aurez pas besoin non plus?

M. YOUNG: C'est cela.

Le PRÉSIDENT: J'ai une question à poser au sujet du sous-alinéa b) "Accords avec des postes privés": je crois, du reste, qu'il y aura plusieurs autres questions à poser là-dessus. Lorsque vous radiodiffusez une émission américaine, c'est-à-dire lorsqu'une émission vous est transmise des État-Unis et que vous la retransmettez aux postes privés, est-ce que vous leur faites payer ce service?

M. JOHNSON: Vous me demandez si nous faisons payer ce service aux postes privés?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. JOHNSON: Non, ce n'est pas notre coutume.

Le PRÉSIDENT: Ils reçoivent donc l'émission gratuitement?

M. JOHNSON: Non. Je crois que je pourrais répondre très facilement à tout cela, monsieur le président, si vous voulez me permettre de lire une ou deux notes que j'ai ici. Il n'en est pas de la télévision comme de la radio. D'abord, comme vous savez...

Le PRÉSIDENT: Je vous prie de ne rien dire qui ne soit absolument nécessaire.

M. JOHNSON: Il y a un tarif de réseau établi pour chaque poste de radio et de télévision. Depuis des années, chaque poste de radio reçoit 50 p. 100 de son tarif de réseau officiel moins l'escompte de fréquence. L'autre 50 p.

100 revient à la Société, qui doit s'en servir pour acquitter les escomptes régionaux, la commission de l'agence et (lorsqu'il s'agit d'une émission des réseaux américains) la commission de 15 p. 100 due au réseau américain.

En ce qui concerne la télévision, la situation n'est pas la même. Les versements se font de trois manières, selon le genre d'émission dont il est question. S'il s'agit d'une série d'émissions réalisées par la Société Radio-Canada, soit des émissions en direct, soit des émissions sur film qui nous appartiennent, le poste émetteur reçoit 50 p. 100 du tarif de réseau moins l'escompte de fréquence et l'escompte annuel de continuité, pourvu toutefois qu'il ait droit à ce dernier escompte.

M. BELL (*Carleton*): Je n'ai pas saisi la dernière phrase.

M. JOHNSON: J'ai parlé de l'escompte annuel de continuité. C'est un escompte spécial qui ne s'applique qu'aux émissions qui reviennent pendant 52 semaines. Toute cela s'ajoute à l'escompte de fréquence ordinaire.

Le PRÉSIDENT: L'escompte de fréquence s'applique donc à une série d'émissions de 13, 26 ou 39 semaines, tandis que l'escompte annuel s'applique à 52 semaines?

M. JOHNSON: C'est cela. Si l'émission est sur film, la rémunération du poste émetteur monte à 60 p. 100 plutôt qu'à 50 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire une série de films appartenant à Radio-Canada?

M. JOHNSON: Non, il ne s'agit pas de cela. Pourvu que l'émission soit enregistrée sur film la rémunération du poste est de 60 p. 100 au lieu de 50 p. 100.

Il y a une troisième catégorie qui s'applique à toutes les émissions des réseaux américains, qu'elles soient transmises en direct ou enregistrées sur film. Le poste touche 30 p. 100 du tarif de réseau avant tout escompte, et 28 p. 100 s'il est question d'un escompte annuel de continuité. Nous avons établi tous ces taux de concert avec les postes affiliés.

Le PRÉSIDENT: Et si une entreprise canadienne commandite une série d'émissions de Radio-Canada? Qui reçoit alors l'argent versé par le commanditaire canadien?

M. JOHNSON: Cet argent est versé directement à Radio-Canada, et à même cet argent le poste émetteur touche . . .

Le PRÉSIDENT: Vous ne versez toujours que 50 p. 100?

M. JOHNSON: Nous versons au poste 50 p. 100 du tarif de réseau mais nous lui payons aussi la commission de l'agence et l'escompte régional.

Le PRÉSIDENT: Peuvent-ils vendre une demi-minute ou une minute de temps en temps?

M. JOHNSON: Oui, ils peuvent le faire pendant les interruptions de réseau entre les programmes.

Le PRÉSIDENT: Et le poste privé local peut vendre ce temps-là à son profit?

M. JOHNSON: Bien entendu; et les postes de Radio-Canada en font autant. Aussi, le programme d'une demi-heure, ne dure vraiment que 29 minutes, 25 secondes. Il y a une interruption de cinq secondes pour l'identification de réseau, et une période de battement de 30 secondes avant le début du programme suivant. Tous les postes du réseau, y compris les postes de Radio-Canada, vendent ce temps-là.

Le PRÉSIDENT: Prenez le programme d'*Ed Sullivan,* pour lequel le poste ne touche que 30 p. 100 en tranche horaire de classe "A". S'il s'y trouve une interruption d'une minute, le poste local peut toucher de $100 à $200 pour cette minute?

M. JOHNSON: Je ne veux pas citer de chiffres: il ne m'en vient pas à l'esprit.

Le PRÉSIDENT: Voici où je veux en venir: les postes privés vous rapportent-ils assez? Se suffisent-ils à eux-mêmes ou les aidez-vous beaucoup?

M. JOHNSON: Je ne voudrais pas dire cela. C'est plutôt question de la répartition des recettes du réseau.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Gilmore?

M. GILMORE: Je crois comprendre votre question, monsieur le président. A vrai dire, les postes privés ne nous paient rien du tout. Nous les rétribuons pour transmettre le programme du commanditaire. C'est ainsi que les choses se passent.

M. BELL (*Carleton*): Ces taux font-ils partie de ceux que Radio-Canada a établis en accord avec la *Canadian Association of Broadcasters.*

M. JOHNSON: Non, pas avec la *Canadian Association of Broadcasters.*

M. BELL (*Carleton*): Vous avez donc dû agir au nom des postes privés?

M. JOHNSON: Tout d'abord, comme je l'ai dit l'autre jour, la formule d'après laquelle nous établissons et avons établi les tarifs de notre réseau de télévision a été mise au point en présence d'un comité représentant les postes privés affiliés. Encore maintenant, c'est cette formule qui nous sert à établir nos tarifs. A leur demande, nous sommes en train d'étudier une nouvelle manière de déterminer les tarifs de réseau. Jusqu'à présent, toutefois, notre formule est encore fondée sur le service assuré par chaque poste.

M. BELL (*Carleton*): Vous en avez discuté. Avez-vous reçu beaucoup de réclamations ?

M. JOHNSON: Je ne crois pas qu'il existe dans le monde entier un seul réseau dont tous les membres affiliés soient satisfaits de l'argent qu'ils recueillent.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous d'autres questions sur l'organisation financière? Pouvons-nous passer au sous-alinéa o)? Les relations avec le réseau soulèvent-elles des problèmes? Monsieur Young, rencontrez-vous souvent la direction des postes affiliés pour apporter une solution à ces problèmes? Ou comment vous y prenez-vous?

M. YOUNG: Nous sommes en contact quotidien avec les postes affiliés et nous nous occupons tous les jours de ces "problèmes", comme vous les appelez. Du moins, nous aidons la direction de ces postes à résoudre certains problèmes. Dans d'autres cas, c'est impossible. Mais il faut reconnaître qu'il surgit des difficultés continuellement. C'est inévitable quand on considère que 41 postes privés travaillent sur le réseau de télévision. Je ne puis vous citer de problème en particulier, ni de programmes importants puisqu'ils sont étudiés par les comités et au cours des réunions que nous avons avec la direction des postes affiliés. S'il se présente un problème grave, il est étudié en présence de tous les affiliés qui se réunissent deux fois par an.

Le PRÉSIDENT: Vouliez-vous dire quelque chose, Monsieur Ouimet?

M. OUIMET: J'allais dire, monsieur le président, que nous rencontrons tous les affiliés deux fois par an. Il existe aussi deux comités, recrutés parmi les directeurs des postes privés et les membres de Radio-Canada. L'un s'appelle le sous-comité commercial, et l'autre, le comité consultatif des programmes. Ils se réunissent en même temps que tout le groupe d'affiliés.

M. FISHER: Quelle est l'importance du groupe qui s'occupe de la vérification des programmes?

Le PRÉSIDENT: C'est une autre affaire.

M. FISHER: Non; je songe à un problème dont j'ai entendu parler.

M. YOUNG: J'hésite sur leur nombre parce que nous travaillons depuis plusieurs années aux relations et aux règlements de réseau. Or ces personnes s'occupent des deux. En face de questions précises comme celle-ci, je dois réfléchir car les gens qui travaillent aux programmes peuvent également travailler pour nous; c'est d'ailleurs ce qui se passe. Ils vérifient la répartition de nos émissions et s'occupent en particulier de...

M. FISHER: C'est la vérification des programmes que j'ai à l'esprit.

M. YOUNG: Ils sont six ou sept.

M. FISHER: Maintenant, combien de vérifications ou quel genre de vérifications faites-vous pour vous assurer que les programmes qui nous parviennent ne sont pas truqués?

M. YOUNG: Depuis plusieurs années, nous surveillons les postes et je dois dire que, dans tout ce temps, nous n'avons trouvé que quelques erreurs négligeables dans les programmes de quelques postes. Dans tout le groupe, il a pu y avoir une demi-douzaine de cas de dissimulation; c'est à peu près tout.

M. FISHER: Cela n'a donc jamais constitué un problème grave. Ou se peut-il que, des vérifications plus nombreuses prises au hasard, eussent mis au jour plus de falsifications?

M. YOUNG: Je crois, pouvoir affirmer que les programmes que nous recevons sont exacts. Comme je l'ai dit, nous avons contrôlé les émissions de 65 postes sans rien trouver.

M. FISHER: Avez-vous noté une différence entre la radio et la télévision?

M. YOUNG: Non.

M. FISHER: La situation est à peu près semblable?

M. YOUNG: Oui.

M. FISHER: J'ai entendu parler d'autre chose: il s'agit des postes privés qui interrompent temporairement les programmes du réseau pour consacrer du temps à des événements d'importance locale survenus inopinément et qui s'arrangent pour éviter d'être repérés et pour se dégager de leurs responsabilités vis-à-vis du réseau. Quand cela se produit, que faites-vous?

M. YOUNG: Les postes privés entrent immédiatement en contact avec nous. Il s'agit naturellement d'événements revêtant une certaine importance sur le plan local. Si les postes sont assujétis par contrat à une certaine durée d'émission et que quelque chose d'important arrive, comme un incendie ou une inondation, ils communiquent aussitôt avec nous afin d'être immédiatement relevés de leurs obligations.

M. FISHER: Pendant les campagnes électorales des trois dernières années, s'est-il posé beaucoup de cas de ce genre, des cas où les émissions de réseau ont dû être sacrifiées à des télémissions locales?

Le PRÉSIDENT: Des télémissions locales sur quoi?

M. FISHER: Je veux parler d'émissions locales de télévision sur les campagnes électorales.

M. YOUNG: Je ne me souviens d'aucun incident de ce genre à la télévision; c'est très, très rare. Comme vous le savez, nous fournissons aux postes privés qui relèvent de nous, les émissions gratuites accordées aux différents partis. Les postes n'ont pas le droit d'utiliser ces périodes gratuites pour diffuser leur propre émission locale, pour offrir leur propre émission politique, d'ordre local. Il y a bien eu quelques petites infractions à cette règle, mais pas beaucoup.

M. FISHER: Que faites-vous quand vous constatez une infraction?

M. YOUNG: Nous le leur disons aussitôt. Nous pouvons les prévenir presque tous, c'est-à-dire qu'avant de réserver du temps à des fins politiques ils doivent demander l'approbation du bureau. Si nous remarquons quelque infraction au

cours de l'une ou l'autre de ces émissions, nous disons au poste qu'il ne peut agir ainsi.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, veuillez m'excuser si le point que je soulève a été examiné à l'occasion de postes précédents. Je voudrais savoir si les arrangements financiers avec les postes affiliés sont les mêmes pour la retransmission des émissions de soutien ou non commanditées, réalisées par Radio-Canada que pour les émissions commanditées.

M. YOUNG: Non.

M. GILMORE: Si monsieur le président me permet un mot a ce sujet, puis-je dire que nous fournissons les émissions et que les postes en assurent la retransmission. C'est le rôle qui leur incombe dans la diffusion des émissions nationales. Cette méthode me semble équitable.

M. CHAMBERS: Qui assure la continuité, qui acquitte les frais fixes?

M. GILMORE: Le réseau, c'est-à-dire la société Radio-Canada.

M. CHAMBERS: Pensez-vous que ce soit là une répartition équitable?

M. GILMORE: Notre bureau estime, aux termes de la loi qui nous régit, que c'est une bonne façon d'organiser la diffusion nationale au Canada.

M. CHAMBERS: Un poste privé peut ainsi assurer au public le même programme à bon marché, ou, en tout cas, à bien meilleur compte que Radio-Canada.

M. GILMORE: Il y a plusieurs façons d'envisager la chose. La société réalise une émission d'envergure nationale et la fait ainsi transmettre grâce à la collaboration des postes qui lui sont associés.

Le PRÉSIDENT: En somme, vous faites la charité aux postes privés?

M. GILMORE: Cet arrangement nous semble satisfaisant.

M. MCGRATH: Pensez-vous que la nouvelle loi ait beaucoup amélioré les relations entre la société et les postes privés. Dans le cas de l'affirmative, voudriez-vous nous l'expliquer. Je ne veux pas donner à entendre que ces relations étaient très mauvaises mais je suppose qu'il y a toujours moyen d'améliorer les choses.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire depuis la formation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

M. MCGRATH: Depuis que vous avez perdu le droit d'édicter des règlements.

M. YOUNG: Je n'ai encore remarqué aucune différence.

M. OUIMET: Du côté de la télévision, les rapports ont été excellents dès le début. Je crois que personne ne me démentira.

Le PRÉSIDENT: L'article n° 2 porte sur l'analyse d'éventuels réseaux régionaux. Avez-vous des questions à poser à ce sujet? Sinon, nous passerons au n° 3; coût et justification du réseau Dominion, qui suscitera sûrement des questions.

M. FISHER: Que voulez-vous faire du réseau Dominion?

M. GILMORE: En établissant le budget quinquennal d'exploitation de la société, nous devons évidemment tenir compte du nouvel aspect de la radio au Canada, c'est-à-dire des effets de la télévision, etc. Entre autres choses, il nous faut étudier la meilleure façon d'atteindre tout le pays, avec nos programmes de radio. Bien entendu, cela exigera une étude du réseau Dominion. Nous n'oublions pas les recommandations de la commission Fowler tout en essayant d'assurer les émissions les plus complètes possibles sur les réseaux Dominion et Trans-Canada, sans trop de dédoublement.

M. FISHER: Je n'ai pa l'habitude de m'amuser aux dépens de qui que ce soit, mais M. Gilmore admettra que sa réponse ne nous dit pas grand-chose.

M. GILMORE: Excusez-moi. La société n'a pas encore pris de décision à ce sujet, mais les études se poursuivent. C'est là un des problèmes qu'elle s'offre de résoudre.

M. FISHER: La direction de Radio-Canada est-elle convaincue qu'il faudrait maintenir le réseau Dominion?

M. GILMORE: Puisque vous parlez de "convictions", nous sommes convaincus que le réseau Dominion remplit une fonction. C'est un réseau qui fournit quelque 25 heures d'émission à une trentaine de postes de base, sans compter quelques postes supplémentaires A et B. Parmi les émissions en jeu, on relève *Assignment*. Les installations du réseau rendent aussi d'autres services; elles servent en particulier à la diffusion en circuit fermé. Qu'il s'agisse du service Trans-Canada ou du service international, on est nettement d'avis que le réseau Dominion a sa raison d'être.

Le PRÉSIDENT: Si vous assimiliez à Trans-Canada les quelques régions qui n'y sont pas encore rattachées mais que Dominion dessert à l'heure actuelle, et si vous supprimiez Dominion, combien économiseriez-vous?

M. GILMORE: L'économie nette, la dernière fois qu'on l'a calculée se situait entre $300,000 et $350,000 par an, compte tenu, ce qui est important, de ce que ces lignes ne nous servent pas seulement à transmettre des émissions au réseau Dominion.

Le PRÉSIDENT: Le second poste de Toronto est-il compris dans ce chiffre?

M. GILMORE: Il va falloir que je vérifie avant de vous donner une réponse.

Le PRÉSIDENT: M. Richardson dit que non.

M. RICHARDSON: Je ne cois pas. Je faisais partie du comité.

M. CHAMBERS: Aux États-Unis surtout, il existe, tout comme en radio, une tendance à se libérer du réseau car on estime qu'il le faut pour retenir les auditeurs. N'est-ce pas exact?

M. GILMORE: C'est vrai pendant la soirée, mais les postes de radio du réseau et les postes privés ont tous deux leur importance surtout pendant la journée.

M. CHAMBERS: Est-ce qu'il n'y a pas beaucoup de postes de radio qui cessent d'émettre vers sept ou huit heures du soir, aux États-Unis?

M. GILMORE: Je ne connais pas de postes de réseau qui le fassent.

Le PRÉSIDENT: Est-ce pour cela que *Mutual* a fait échec? Parce qu'ils ne le faisaient?

M. GILMORE: Vous voulez mon opinion sur l'échec de *Mutual*?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GILMORE: Les États-Unis avaient déjà trois réseaux principaux; ils n'ont que faire d'un quatrième.

M. FISHER: Je voudrais, aux fins du compte rendu, signaler que dans ma circonscription, il y a huit postes-relais de faible puissance et pas de télévision. Et il est pratiquement impossible de capter d'autre genre de radio. Si vous supprimez les émissions de réseau, Toronto et Montréal pourraient ne pas en souffrir, mais que nous resterait-il, à nous?

Le PRÉSIDENT: Nous parlions de la possibilité de discontinuer le réseau Dominion.

M. GILMORE: Oui.

M. FISHER: La question semble indiquer qu'on veut abolir les émissions communes à tout le réseau.

M. CHAMBERS: Pas précisément; il n'est question que des émissions nocturnes dans les centres urbains.

M. McGRATH: Je n'ai pas entendu de réponse à la question concernant ce que coûte le réseau Dominion à la Société.

M. GILMORE: Ne l'ai-je pas donnée? C'est un coût net... ou plutôt, tout compte fait, si le service était discontinué, nous réaliserions une économie nette de l'ordre de $300,000 à $350,000.

M. McGRATH: Je m'excuse, j'aurais dû écouter plus attentivement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur le réseau Dominion?

Merci, messieurs.

Vous voulez poser la question de privilège, monsieur Johnson?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Je ne voudrais pas retarder indûment le Comité, je vais donc lire la courte déclaration que voici:

(*M. Johnson lit son texte en français.*)

Le PRÉSIDENT: Traduction, s'il vous plaît; puis, M. Brassard aura la parole.

(*Texte*)

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Dans les journaux, il s'est passé un événement qui me semble injuste à l'égard de mes collègues, MM. Brassard, Tremblay et moi-même.

Cet incident est rapporté dans les journaux du mardi 7 juillet 1959, par la *Canadian Press*. A la séance du mardi 7 juillet 1959, cet incident d'ailleurs sans importance a été amplifié dans le rapport de la *Canadian Press*, paru le 8 juillet 1959. Voici les faits:

A un moment donné, alors que le comité discutait l'item (c), soit des principes généraux relatifs aux émissions politiques et de discussions, j'ai posé une question que le président du Comité a jugée irrégulière, me signifiant que je pourrais poser cette question lors de l'étude d'un item subséquent.

En conséquence, je me suis opposé à une question de M. Brassard qui me semblait être une "sous question" par rapport à la mienne. Il s'en est suivi un échange de remarques entre M. Brassard et moi-même sur un ton plaisant, comme deux gentilshommes savent le faire.

La discussion se déroulant en français, le président du Comité me semble avoir eu l'impression qu'à ce moment-là nous avions entamé une conversation irrégulière.

M. Tremblay a alors posé une autre question qui a soulevé quelques rires, malgré son caractère sérieux.

C'est alors que le président, qui semblait s'adresser à M. Tremblay, à M. Brassard et à moi-même, a fait la remarque qui a été rapportée par les journaux à l'effet que nous ne semblions pas prendre le travail de ce comité au sérieux et que nous devrions démissionner.

C'est alors que j'ai ajouté, en anglais cette fois, une remarque à l'effet que je ne considérais pas du tout le travail du Comité comme manquant de sérieux.

Après l'ajournement de la séance, le président m'a expliqué que sa remarque résultait d'un malentendu, compliqué d'une difficulté de langage.

Je veux que cette déclaration soit inscrite au dossier, parce que je suis encore la cible de commentaires par des collègues très charitables.

Le PRÉSIDENT: Consentez-vous, messieurs, à ce que cette déclaration soit consignée au compte rendu?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le président bat sa coulpe!

M. PRATT: Il faut dire "Mea culpa" trois fois.

(*Texte*)

M. TREMBLAY: Sur une question de privilège, monsieur le président, pourriez-vous consigner, au compte rendu des délibérations du Comité, la lettre que vous avez reçue de M. Pierre Chaloult, étant donné que, dans cette lettre, M. Chaloult déclare qu'il a dû, avant 1959, refuser de participer à des émissions de Radio-Canada parce qu'on lui demandait de faire des commentaires pouvant être favorables au gouvernement fédéral alors au pouvoir?

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Je me ferai un devoir d'en discuter avec le comité directeur.

M. RICHARDSON: Au stade des délibérations du Comité, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à tout le Comité, la gratitude de Radio-Canada, sans oublier M. Bushnell et M. Landry qui n'ont pu assister à la séance d'aujourd'hui. Je vous remercie aussi au nom de tous ceux qui ont eu le privilège de participer à vos délibérations sur les différents sujets à l'étude. Merci, messieurs.

M. BELL (*Carleton*): Les aimables paroles de M. Richardson sont fort appréciées des membres du Comité et c'est à notre tour d'exprimer notre reconnaissance sincère à tous les représentants de Radio-Canada qui se sont présentés ici. Je sais que le Comité a été très frappé de leur compétence, de leur façon très claire de nous exposer les faits. Ils ont rendu de grands services au Comité et je suis sûr que nous avons maintenant une toute nouvelle conception de la valeur véritable de ces fonctionnaires publics dont le dévouement est indéniable. Qu'il me soit permis d'ajouter (le président ne devrait pas écouter cela) que nous tenons tous à ce que le compte rendu mentionne l'adresse remarquable et la bonne humeur inaltérable de notre président qui a dirigé nos délibérations avec la compétence d'un homme d'affaires solide.

Quelques MEMBRES: Très bien, très bien!

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, je partage l'opinion de M. Bell sur les témoins qui ont représenté ici la société Radio-Canada. Je crois que la patience est leur qualité la plus admirable et je les en félicite. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'impatience est la note dominante de notre président... mais malgré quelques petites défaillances, il s'est fort bien acquitté de sa tâche...

M. FISHER: Je regrette, monsieur le président, de ne pouvoir faire chorus aux remarques qu'on vous a adressées, ainsi qu'à Radio-Canada, mais il m'est impossible de prétendre que ce Comité a unanimement et réellement approuvé Radio-Canada. J'ai bien peur qu'il ne se trouve ici des gens qui ne sont ni bienveillants ni justes envers Radio-Canada.

M. PRATT: Monsieur le président, devant cet échange touchant d'amitié, me serait-il permis d'exprimer l'espoir que nous nous retrouverons plus souvent?

Le PRÉSIDENT: C'est sur ce ton que nous devrions nous quitter, n'est-ce pas, messieurs? Monsieur Johnson, je crois que vous avez une dernière déclaration à faire?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Parlant pour notre groupe en particulier, je tiens à signaler que nous sommes enchantés de notre président.

M. FISHER: Je propose l'ajournement.

M. PICKERSGILL: Évidemment, le groupe minoritaire...

M. CHAMBERS: Parlez-vous de l'opposition?

M. JOHNSON (*Chambly-Rouville*): Monsieur le président, j'attends encore une réponse à ma question du 9 juin 1959, consignée au fascicule 10, sur le montant payé par Radio-Canada à chaque compagnie distributrice de films.

Le PRÉSIDENT: Le comité directeur a déjà discuté de cette question et nous la reprendrons de nouveau. S'il décide de vous communiquer ce renseignement, vous en serez personnellement averti.

M. CHAMBERS: Quand le comité directeur doit-il se réunir?

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, qu'a-t-il été convenu? Je m'excuse d'avoir été absent presque tout le temps depuis...

Le PRÉSIDENT: Oui, je sais; vous ne pouviez faire autrement puisque vous avez été retenu à la Chambre. Nous réunissons le comité directeur cet après-midi, s'il y consent, et le Comité siégera à huis clos mardi matin, à 9 heures et demie.

M. CHAMBERS: A quelle heure la réunion du comité directeur?

Le PRÉSIDENT: A 3 heures et demie cet après-midi. Le Comité aura une séance à 9 heures et demie, mardi matin.

APPENDICE A

LETTRE DE PIERRE CHALOULT

Monsieur G. E. Halpenny, député,
Président du Comité spécial de la radiodiffusion.

Comme vous me l'avez conseillé il y a quelques minutes, je désire protester contre la façon dont mon nom a été mentionné hier au cours de la séance du Comité.

Je n'ai jamais sollicité le privilège d'obtenir des émissions à Radio-Canada. Je suis ancien fonctionnaire et j'ai quitté le fonctionnarisme pour pouvoir dire librement ce que je pensais. Je ne veux pas redevenir fonctionnaire par la petite porte.

On m'a, par le passé, offert des émissions à Radio-Canada. J'ai parfois accepté et parfois refusé spécifiquement dans un cas où l'on exigeait que je dise aux auditeurs ce qui n'était pas, à mon sens, exact. On m'a déjà laissé entendre (du temps des libéraux) qu'il fallait être en bons termes avec le pouvoir pour obtenir des émissions à Radio-Canada. Mais comme je représente un journal indépendant en politique, un journal dont il ne m'appartient naturellement pas de déterminer la conduite, je n'ai jamais accepté de faire des émissions à Radio-Canada où mes paroles contrediraient les attitudes prises dans le journal pour lequel je travaille.

On m'a souvent suggéré de demander des émissions à Radio-Canada, me disant que j'en obtiendrais. J'ai clairement répondu que je n'en demanderais jamais et je ne l'ai jamais fait.

Ces jours derniers, un employé de Radio-Canada m'a dit que mon nom était sur une liste noire. Je ne demandais rien. On m'a dit cela gratuitement. Je n'ai guère fait plus que répéter ce que l'on m'avait dit d'où, j'imagine, les questions d'hier à mon sujet.

Ce matin, on m'a offert de participer à une émission de Radio-Canada. Il va de soi que je n'ai pas accepté. Je n'ai pas l'intention que l'on me juge comme je juge moi-même M. Peers et ses pareils.

Pierre Chaloult.

APPENDICE B

LETTRE DE ROLAND D'AMOUR

Montréal, le 9 juillet 1959.

Monsieur G. E. Halpenny, député,
Président du Comité de la Radio-Télévision,
Chambre des Communes,
Ottawa.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous faire part de la mise au point suivante, au sujet des déclarations qui viennent d'être faites au Comité parlementaire de la radio et de la télévision, le 9 juin dernier, en vous priant de l'inclure au procès-verbal d'une prochaine séance:

1. Je n'ai jamais donné ni prétendu avoir donné de cadeaux à aucun de mes employeurs, à Radio-Canada ou ailleurs, *en vue d'obtenir du travail.*
2. La déposition dont il a été question n'a pas eu lieu en 1955, mais exactement en février 1952, et au sujet des déclarations d'impôt des années 1949-1950; années où il n'y avait pas encore de télévision d'ailleurs.
3. A cette occasion, j'ai déclaré avoir une quarantaine d'employeurs, tant à la radio privée, qu'à la radio d'État, et de plus un certain nombre d'interprètes à titre de compositeurs.
4. A la même occasion, j'ai fait mention de *frais de représentation,* que j'ai détaillés comme suit: Paiement de certains repas occasionnels et achat de spiritueux ou de parfums, etc. ..., pour féliciter et remercier les interprètes de mes chansons, ou pour maintenir des relations de bonne compagnie avec mes propres employeurs: réalisateurs de radio, agences de publicité, scripteurs, gérants de poste, etc. ...
5. Le juge Fabio Monette, après avoir entendu mon témoignage, a approuvé toutes et chacune des dépenses encourues comme étant normales et constituant, au sens de la loi, d'honnêtes "frais de représentation".

J'ose espérer que ces quelques précisions vous seront utiles et que vous voudriez bien concourir, pour votre part, à rétablir les doutes qu'on a fait planer sur ma propre honnêteté et sur celle de vos réalisateurs.

Cordialement vôtre,

Roland D'Amour,
7611, Louis Hébert, Montréal.

APPENDICE C

LOCATION DE STUDIOS ET DE SALLES DE RÉPÉTITION

Supplément à l'appendice J publié au fascicule 20

Endroit	Adresse	Loyer annuel	Superficie	Studio de radio	Studio de TV	Salle de répétition
		RÉGION DE TERRE-NEUVE				
Grand-Falls	High & Mill Road	$11,200.00	4,000	×	–	–
Saint-Jean	Rue Duckworth	$13,412.50	6,340	×	–	–
		MARITIMES				
Halifax	100, rue Sackville	$24,168.00	8,056	×	–	–
Halifax	Hôtel *Nova Scotian*	$ 3,110.00	2,049	×	–	–
Halifax	7-11, Argyle	$ 3,200.00	4,300	–	×	×
Sydney (N.-É.)	247–251, rue Charlotte	$ 3,900.00	2,200	×	–	–
Moncton (N.-B.)	232, rue St George	$10,000.00	4,500	×	–	–
		RÉGION DU QUÉBEC				
Montréal	1244, rue Ste Catherine	$22,122.00	18,600	–	–	×
Montréal	1173, rue Drummond	$ 4,200.00	6,150	–	–	×
Montréal	1425, rue Dorchester	$34,261.20	11,052	×	–	–
		$10,974.00	3,540	–	×	–
Montréal	3710, Calixa-Lavallée (Scène de 40'x40' (1600 pi. ca.) plus sièges pour 1300 personnes)	$ 1.00 ($10.00 par jour pour la scène seulement) ($75.00 s'il y a une assistance)	voir colonne "2"	×	–	–
Montréal	3510, Chemin de la Côte-des-Neiges	$12,000.00	12,000	×	–	–
Montréal	Boul. Sainte-Croix	$36,000.00	14,693	–	×	–
Montréal	1137, rue Stanley	$48,000.00	29,479	–	×	×
Montréal	1482, rue Guy (4 salles)	$22,826.00	11,300	–	–	×
Montréal	1162, rue Crescent	$20,352.00	8,300	–	–	×
Montréal	1231, rue Ste Catherine	$12,975.00	6,057	–	–	×
Chicoutimi	121, rue Racine est	$ 4,405.05	3,476	×	–	–
Québec	Palais Montcalm	$ 8,000.00	5,858	×	–	–
		RÉGION DE L'ONTARIO				
Toronto	9, rue McGill	$12,000.00	9,134	×	–	–
Toronto	90, rue Sumach	$48,372.00	40,310	–	–	×
Ottawa	Château Laurier	$ 5,625.00	4,500	×	–	–
Windsor	Édifice Security	$ 7,350.00	2,975	×	–	–
		RÉGION DES PRAIRIES				
Winnipeg	444, av., St-Mary's	$10,620.00	18,790	×	×	–
Regina	1840, rue MacIntyre	$ 9,275.00	3,500	×	–	–
Edmonton	angle de la 100e rue et de l'av. Jasper	$ 8,500.00	2,770	×	–	–
		RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE				
Vancouver	701, rue Hornby	$24,923.60	11,541	×	–	–
Vancouver	660, rue Howe	$14,293.56	5,500	×	–	–
Prince-Rupert	336–2e Av. ouest	900.00	760	×	–	–

Juillet 1959.

APPENDICE D

COMPARAISON DE L'EFFECTIF POUR LES ANNÉES 1957-1958 ET 1958-1959

	1958	1959	Augmentation
Radio et services connexes			
Programmes	686	731	45
Services techniques	714	825	111 (1)
Recherches et sondages	22	23	1
Services commerciaux	57	59	2
Presse et information	109	135	26
Relations avec les postes du réseau	3	4	1
Services d'administration et des écritures	1,612	1,681	69
	3,203	3,458	255
Télévision			
Programmes, films et nouvelles	836	921	85
Services de dessin et de mise en scène	981	1,065	84
Services techniques	879	1,017	138
Serv. d'administration et des écritures	363	418	55
	3,059	3,421	362
Service international	171	172	1
TOTAL	6,433	7,051	618

NOTA (1): Sur les 111 postes créés dans les services techniques, on en compte 84 à Toronto. Les titulaires, qui faisaient partie de l'effectif normal de la Société, ont accédé à ces postes par suite d'une entente collective négociée au cours de l'exercice financier. Auparavant, les titulaires étaient employés sur une base hebdomadaire et ils n'étaient pas compris dans les rapports portant sur l'effectif normal de la Société.

Ottawa, le 13 juillet 1959.

APPENDICE E

FRAIS RELATIFS AU POSTE DE TÉLÉVISION DE CORNER-BROOK

Lors de la séance du comité spécial sur la radiodiffusion qui s'est tenue le vendredi 10 juillet, M. McGrath a demandé des renseignements sur les frais d'établissement de notre poste de télévision de Corner-Brook.

La formule de demande qu'a reçue le ministère des Transports, lorsqu'on a présenté une demande de permis, portait ce qui suit:

"Frais de premier établissement

Terrain, y compris la route et les services de ville (route, aqueduc, égoûts)	$ 17,000
Immeuble	133,500
Matériel	87,700
Tour, antenne et ligne de transmission	6,700
	$244,900

NOTA: Le montant ci-dessus ne comprend pas les frais des services techniques et d'administration ni les frais généraux ou frais imprévus.

NOTA: Les sommes mentionnées au sujet de l'immeuble, de la tour, de l'antenne et de la ligne de transmission ne constituent que des estimations fondées sur le matériel et les installations énumérées ci-dessus. La ligne de conduite de la Société consiste à demander des soumissions à l'égard de tous les projets de construction et de tous les achats de matériel de cette nature. Avant d'accepter une soumission, la Société doit s'assurer qu'on s'est conformé à ses devis descriptifs, qu'il s'agisse de considérations d'ordre technique, de prix, de livraison ou de service. On peut donc dire qu'on n'a pas une idée précise des frais avant d'avoir reçu les soumissions, de les avoir examinées et d'en avoir choisi une."

Lors de l'audience publique qu'a tenue le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion les 16, 17 et 18 mars 1959, nous avons donné à entendre au Bureau que le poste de Corner Brook diffuserait des émissions tant de radio que de télévision, étant donné qu'on ne nous avait pas autorisés à agrandir nos installations en ville et que nous nous voyions forcés de nous trouver de nouveaux locaux. Nous avons aussi signalé que les frais combinés, y compris les services techniques, les frais généraux (suivant la comptabilité des prix de revient) s'élèveraient à "environ $300,000 et que les frais relatifs à la télévision atteindraient les $260,000".

Quand les travaux d'organisation et les recherches techniques se sont terminés en mai 1959, nous avons évalué comme suit les frais qu'entraînerait ce projet:

Terrain, y compris la route d'accès	$ 2,000
Immeubles, y compris les services municipaux	171,700
Matériel	96,500
Services techniques, frais d'administration et frais généraux	31,800
Total	$302,000

dont $25,000 pour la radio et $247,000 pour la télévision.

Ottawa, le 13 juillet 1959.

APPENDICE F

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Studios de télévision de la rue Stanley—Montréal

L'ancien immeuble du YMCA, qui héberge maintenant les studios de la rue Stanley, a été loué de la *Laurentian Hotel Company* à raison de $4,000 par mois, pour une période de sept années à compter du 1er septembre 1953.

L'immeuble de brique et de pierre de cinq étages qui renferme les studios de la rue Stanley a une aire de parquet de 29,479 pieds carrés. A l'heure actuelle, cet immeuble comprend deux studios de télévision, cinq salles de répétitions préliminaires, des salles de commande ainsi que quelques pièces qui servent de remises.

La réfection de l'immeuble s'est effectuée en trois étapes:

1. La première réfection a consisté à construire un studio de télévision et à aménager des loges et des salles de costumes et six salles de répétitions préliminaires. Le matériel comprenait alors trois ensembles de caméras de télévision, du matériel de commande du son, de l'image et de l'éclairage, de même que les accessoires de la scène et les dispositifs d'éclairage nécessaires. Le coût global de ces installations s'est élevé à $452,577.80.
2. On s'est aperçu que le monte-charge en usage à cet immeuble ne pouvait servir au déplacement des décors et des accessoires de scène. Aussi a-t-on décidé d'installer un nouvel ascenseur à marchandises. Les frais d'installation de cet ascenseur se sont élevés à $27,835.14.
3. Une des salles de répétitions a été transformée en un deuxième studio de télévision, et munie de deux ensembles de caméras, de dispositifs de commutation de l'image, d'appareils de contrôle du son, d'un système d'intercommunication, de dispositifs d'éclairage et de matériel de contrôle de l'éclairage, tout comme dans le premier studio. Le coût total de ces travaux s'est élevé à $310,994.97.

On a procédé à un quatrième changement d'ordre secondaire afin de transformer provisoirement une autre salle de répétition en studio de télévision, au coût global de $2,802.13.

Le 14 juillet 1959.

APPENDICE G

Renseignements demandés par M. Egan Chambers au sujet du budget du service international, rubrique "Impression des publications".

La principale question traitée sous la rubrique "Impression des publications" est l'horaire du service international, qui est distribué gratuitement sur demande aux auditeurs. Cet horaire renferme des renseignements sur le programme des émissions diffusées dans différentes langues de même que des précisions sur les fréquences des émissions. La liste d'envois comprend quelque 200,000 noms. L'horaire paraît sept fois l'an et chaque édition coûte un peu moins de $4,000.

Il arrive quelquefois qu'on porte au compte des dépenses d'une année les frais d'impression de six ou de huit éditions, selon la date d'impression et, par conséquent, la date à laquelle on reçoit la facture. Cela explique en partie l'écart des frais d'impression entre 1956-1957 et 1957-1958. En 1957-1958, on a affecté un montant supplémentaire de $8,000 à l'impression d'exemplaires de l'horaire à distribuer au kiosque canadien à l'Exposition internationale de Bruxelles. Cette dépense était conforme à la coutume selon laquelle nous distribuons l'horaire aux grandes expositions internationales où le ministère du Commerce est représenté et où cette publicité peut accroître le nombre de nos auditeurs.

En outre, nous avons acheté au cours de l'exercice 1958-1959 15,000 exemplaires en langue anglaise et 5,000 exemplaires en langue française de la brochure du ministère des Affaires Extérieures intitulée "Le Canada d'un océan à l'autre", au prix de $3,400. Ces exemplaires devraient nous suffire pour plusieurs années. Ce matériel publicitaire est envoyé par la poste à certains groupes d'auditeurs, comme, par exemple, le personnel enseignant, les groupes d'étude et autres, qui y trouveront une réponse complète aux questions qu'ils pourraient se poser.

Ottawa, 13 juillet 1959.

APPENDICE H

RÉALISATEURS À LA TÉLÉVISION

Attributions

Le réalisateur, sous la direction du réalisateur en chef ou du directeur des programmes, et parfois des deux, peut contribuer à l'élaboration d'une émission en développant des idées originales, en perfectionnant et en améliorant des idées soumises par d'autres ou en formulant des modèles et des plans d'émission d'après des schémas qui lui sont fournis; il est directement responsable de la qualité générale de l'émission; il peut confier à des rédacteurs la préparation des textes; il choisit les artistes qui doivent participer à l'émission. Passant par les voies appropriées, il voit au choix et à la réquisition des services de la part des départements du dessin, de la mise en scène, du filmage et des autres domaines communs à la radio et à la télévision. Par l'intermédiaire du réalisateur technique, il voit à employer le personnel technique nécessaire et à se procurer les installations requises. Il organise et fixe l'heure des répétitions. Soit directement ou par l'entremise d'autres personnes par lui déléguées, il s'occupe des problèmes relatifs aux accords collectifs entre les syndicats d'artistes et d'employés. Il administre, avec l'aide d'un administrateur ou d'un gérant, selon le cas, le budget alloué à son émission selon les normes et restrictions établies par le bureau du directeur du poste de télévision. Pour les programmes commandités, il peut consulter les représentants de l'agence ou tout autre représentant du commanditaire. Il est le premier représentant de la Société lors de la production de son émission et c'est lui qui doit aviser à toute situation d'urgence. Il doit assurer l'application de la ligne de conduite de la Société en matière d'esthétique et en ce qui concerne la qualité de l'exécution et le maintien des normes de production.

Qualités requises

Comme nous l'avons déjà mentionné au Comité, nous n'avons pas de désignation précise du travail pour le réalisateur à la télévision. A ces premières télémissions, à l'automne de 1952, la Société a invité un certain nombre de réalisateurs faisant partie du personnel de la Radio pour la réalisation d'émissions à la télévision, à passer au service de la télévision pour une période de probation d'une durée de deux ans. Durant ce temps on jugea de leur compétence dans le domaine de la télévision, après une période de deux ans, on offrit des contrats de télévision aux réalisateurs qui avaient démontré leur aptitude.

A ce moment-là aussi, on engageait des réalisateurs de l'extérieur, et la Société s'efforçait de retenir les services de personnes possédant une certaine expérience soit comme réalisateurs ou comme directeurs dans le théâtre proprement dit ou dans l'industrie du cinéma.

Depuis lors, nous nous sommes surtout efforcés d'engager des personnes possédant une expérience dans les différents domaines de l'art à titre d'assistants de production et de chefs de service, après qu'ils se sont familiarisés avec les principes et méthodes propres à la télévision et qu'ils ont démontré leur aptitude dans ce domaine, nous les invitons à passer à la réalisation proprement dite. On engage aussi certains réalisateurs à ce titre, lorsqu'ils jouissent d'une certaine expérience et d'un entraînement à l'étranger. En règle générale, on s'attend à ce que ces candidats possèdent les qualités correspondant à celles qu'on exige des réalisateurs à la radio, dont on trouvera plus loin la désignation du travail, plus une aptitude reconnue dans le domaine de la télévision.

Réalisateur en chef

Monographie professionnelle ci-après.

Ottawa, le 13 juillet 1959.

Monographie professionnelle

Classe de traitement GHI

Poste: Réalisateur

Division: Programmation

Heures normales de travail: non déterminées

Attributions:

Sous la direction générale du fonctionnaire compétent à des émissions, il lui incombe d'imaginer, d'organiser, de diriger et de présenter des émissions, ainsi que de voir à ce que ces émissions soient de la plus haute tenue et que les lois de bon goût et la ligne de conduite de la Société Radio-Canada soient observées.

Nature de l'emploi:

Détail de la tâche:

1. Pour toute émission, il est responsable de la répartition du travail, du rendement et de la discipline de tout le personnel qui a quelque rapport avec l'émission, y compris les artistes annonceurs, opérateurs et bruiteurs, dont le nombre peut varier de trois à cent personnes et même davantage. Le réalisateur d'un programme est le chef dans le studio, où il assume la responsabilité de la direction et de la coordination du travail des opérateurs, des bruiteurs et des annonceurs, ainsi que de tout le personnel non régulier qui a quelque rapport avec l'émission.

1. Il doit rendre l'idée de l'émission, assurer la qualité artistique et technique de l'exécution, l'observance des lois et de la ligne générale de conduite de la Société Radio-Canada et rendre compte de toute erreur de réalisation.

2. Il doit créer et organiser de nouvelles émissions ou examiner les idées qu'on lui soumet.

3. Il doit prévoir les grandes lignes et le détail de la marche à suivre pour que l'idée d'une émission soit transmise sur les ondes le plus fidèlement possible.

4. Il doit prévoir et mettre au point la technique de transmission appropriée à la réalisation au studio avec microphone.

5. Il doit prévoir l'utilisation la plus efficace et la plus économique du temps alloué aux répétitions.

6. Il doit répartir de la façon la plus efficace l'argent alloué à l'émission qui lui est attribuée.

7. Il doit se tenir continuellement au courant de l'existence et de la disponibilité des artistes, ainsi que de ce qui se passe dans le ou les domaines qui le concernent qu'il s'agisse du spectacle, de l'éducation ou de l'information.

8. Il doit analyser les textes et examiner les idées soumises pour voir si on peut les réaliser.

9. Il doit écrire ou faire écrire le texte ou la continuité de ses émissions; c'est lui qui corrige et approuve les textes et qui choisit les rédacteurs.

10. Revoir, couper et rassembler en vue de l'émission les enregistrements faits dans les conditions requises.

11. Il doit choisir et diriger les musiciens, acteurs et autres artistes, et poursuivre avec eux les négociations nécessaires.

12. Il doit choisir, avec l'aide du chef d'orchestre si c'est nécessaire, les morceaux à exécuter, la musique de fond et les disques requis. C'est lui qui s'entend avec un compositeur pour la musique originale et les arrangements; il prévoit aussi le bruitage et prend les dispositions voulues.

13. Sur consultation des opérateurs et de l'Agent de la coordination des programmes ou du Responsable de la diffusion, il décide de l'équipement, de la transmission, des studios, etc., requis pour l'émission.

14. Pour les émissions venant de l'extérieur, il doit se rendre sur les lieux afin de déterminer l'endroit des prises de son, et de commander les installations requises pour la transmission de l'émission (points extérieurs de prise de son, mailles, lignes, etc.).

15. Il doit établir le coût des émissions et s'entendre avec le responsable du budget.

16. Il doit organiser, fixer et diriger les répétitions; régler la durée de l'émission en fonction de la période allouée.

17. Il doit s'entendre avec le département commercial ou avec l'agence pour les émissions commanditées, et parfois avec les deux. C'est lui qui contrôle les feuilles de présence.

18. Il doit tenir le Service d'information au courant des projets pour l'émission et des personnes qui y participent.

19. Il doit faire lui-même l'audition ou assister à l'audition des artistes.

20. Il doit étudier et évaluer la musique ou les textes et doit préparer des rapports pour les chefs de service nationnaux, pour les directeurs de programmes ou les autres personnes en charge des programmes.

21. Il doit remplir toute autre tâche connexe si on l'exige ou si la nature de l'émission le demande.

Résumé des attributions:

1. Il a une importante responsabilité quant aux relations avec le public extérieur, car son influence peut s'exercer soit indirectement par sa façon de présenter ses émissions, soit par un contact personnel avec le public à tous les échelons, à partir des chefs d'orchestre de renom, des écrivains reconnus, des invités de marque figurant dans certaines émissions, ou des fonctionnaires et représentants du Gouvernement, des Églises, des sociétés comme la Croix Rouge, etc., jusqu'aux artistes ou écrivains débutants et aux auditeurs moyens. On peut souvent l'inviter à adresser la parole dans des réunions publiques, ou à donner son opinion sur la radiodiffusion dans une causerie dans des écoles, institutions, etc. Il doit agir avec tact et maîtrise de soi dans ses rapports avec les artistes quels que soient leur expérience et leur caractère.

2. Il est responsable de l'emploi efficace et économique de l'argent alloué à chaque émission et qui peut aller de $50. à $5,000. ou plus. Il doit être capable de discrétion pour ne pas dévoiler les cachets et les accords conclus avec les artistes, les rédacteurs, etc.

3. Le réalisateur est le premier responsable de la nature des émissions. Ainsi, la façon dont il s'acquitte de ses fonctions influe directement, soit en bien soit en mal, sur la renommée et la réputation de la Société. Toute erreur de goût ou de jugement de sa part peut entraîner une enquête sévère de la part du Comité Parlementaire de la Radio ou de d'autres corps publics. De plus, une légèreté ou une erreur de jugement de la part d'un réalisateur peut soumetttre la Société à des poursuites judiciaires pour diffamation, pour rupture de contrat, pour violation de droits d'auteur, etc., pouvant entraîner de fortes sommes en dommages et frais.

4. Il lui faut du tact et de l'habileté pour bien s'entendre avec les autres personnes si le réalisateur veut exercer une autorité délicate mais entière sur tous ceux qui participent à l'émission et s'il veut que, pour la date fixée, tous les scénaristes, opérateurs de studio, annonceurs, dactylos, et autres employés ayant affaire à la préparation d'un programme, aient effectivement fait tout

ce qu'on attendait d'eux. Il lui revient de se tenir en contact avec le personnel technique afin de se tenir au courant des dernières trouvailles techniques dans l'art de la diffusion et aussi pour discuter des meilleurs moyens de les utiliser dans son émission.

5. Il doit voir à l'équipement et aux accessoires.

6. Il doit préparer des rapports confidentiels et fournir des renseignements sur les auditions, les cachets, les contrats, etc.

Conditions de travail:

Il jouit des conditions propres au studio et au bureau, bien qu'il soit souvent affecté à des tâches à l'extérieur qui amènent parfois des imprévus et des incommodités.

Qualités personnelles:

Il doit avoir l'ouïe fine et l'oreille exercée à la musique, à la parole et au son. Il lui faut bonne mémoire, du tact, du goût, être maître de lui-même et posséder l'art de la mise en scène ainsi qu'une imagination créatrice.

ÉTAT MINIMUM DE QUALITÉS FONDAMENTALES

Formation et connaissances générales:

Il est impossible de préciser ces exigences. La spécialisation entre ici en ligne de compte: Les connaissances et aptitudes nécessaires pour réaliser un spectacle de variété humoristique ou le reportage de régates ou d'un événement sportif sont très différentes de celles qu'il faut réaliser un opéra ou une tragédie classique. On exige de préférence un grade universitaire en arts ou en sciences, en art dramatique ou en musique, etc. De façon générale, disons qu'on exige une bonne instruction générale, à laquelle s'ajoute une certaine formation dans un ou plusieurs domaines du spectacle, plus une certaine connaissance et expérience de la réalisation.

Connaissances pratiques:

Il est préférable que le réalisateur ait de l'expérience dans un domaine quelconque du spectacle, de l'éducation, de l'information ou des affaires et qu'il ait une connaissance générale du fonctionnement d'un studio et des microphones. Il doit connaître les normes de langage acceptables.

Lieu et mode de leur acquisition:

Ces différentes qualités ont pu être acquises grâce à l'expérience ou à une période de formation spéciale.

Limite d'âge et autres facteurs physiques:

Il doit avoir entre 25 et 45 ans.

Minimum de connaissances pratiques supplémentaires qu'on doit acquérir au travail.

Temps minimum:

6 à 9 mois.

Temps d'apprentissage pour obtenir la compétence minimum:

1 à 2 ans.

(Il est très difficile de fixer une période déterminée, car tout dépend de l'expérience antérieure et des dispositions de chacun.)

MONOGRAPHIE PROFESSIONNELLE

Poste: Réalisateur en chef

Classe de traitement nº 1

Division: Programmation (TV)

Heures normales de travail: Non déterminées

Attributions:

Sous la direction du fonctionnaire compétent à la préparation des émissions de télévision et avec l'aide des responsables des programmes nationaux, il prévoit et organise la réalisation des programmes de télévision dans son domaine propre, comme par exemple le théâtre, le spectacle de variété, les affaires publiques, les sports, l'actualité, etc., et à l'occasion, il dirige lui-même certaines émissions.

Détail de la tâche:

1. Il organise la réalisation des télémissions dans le domaine qui lui est attribué.

2. Il dirige le personnel des réalisateurs et répartit entre les différentes émissions l'argent qu'il reçoit du directeur des émissions.

3. Il prévoit et coordonne les dispositions internes et externes que nécessite la programmation dans le domaine qui lui est confié, en collaboration avec le directeur local des émissions à la télévision et les responsables des émissions nationales.

4. Il autorise les dépenses et tous autres frais découlant d'émissions tombant sous sa compétence.

5. Il sert d'intermédiaire entre les réalisateurs de son domaine propre et les autres fonctionnaires supérieurs de la télévision sur le plan local.

6. Il sanctionne le choix de tous les artistes et des textes et collabore avec les réalisateurs, artistes et rédacteurs qu'il a pour fonction de surveiller.

7. Il a son mot à dire lorsqu'on engage un nouveau réalisateur pour sa section.

8. Avec le Directeur local des programmes à la télévision et les autres réalisateurs en chef il participe à l'élaboration de l'horaire des programmes.

9. Il se tient au fait des tendances et des progrès, surtout dans son domaine propre.

Résumé des attributions:

Sous la direction du directeur des émissions, il voit à la réalisation des émissions qui lui sont confiées, selon les règles et les normes établies, et s'assurent que les réalisateurs chargés de ces émissions possèdent la formation voulue. Il doit aussi assurer les conditions et règlements de travail prescrits par les syndicats en tant qu'ils intéressent les émissions dont il est chargé.

Conditions de travail:

Son ouvrage consiste en un travail normal de bureau sauf lorsqu'il doit personnellement surveiller ou diriger la réalisation d'une émission. Son travail demande habituellement une grande concentration.

Qualités personnelles:

Il doit avoir des aptitudes pour l'organisation, posséder l'art de la mise en scène et une bonne imagination; il doit savoir créer un climat de coopération, avoir du tact, la maîtrise de lui-même, posséder un sens critique bien développé et pouvoir apprécier avec sûreté les émissions et les hommes.

Minimum de qualités fondamentales

Formation et connaissances générales:

Il doit posséder un grade universitaire ou l'équivalent, plus une bonne expérience dans le domaine du spectacle ou les moyens de grande diffusion.

Connaissances professionnelles pratiques:

Il doit s'être spécialisé dans son domaine (par exemple dans le théâtre, le spectacle de variété, les sports, les affaires publiques, etc.), avoir déjà travaillé à la réalisation d'œuvres au théâtre, à la radio, au cinéma ou à la télévision (de préférence en tant que réalisateur ou directeur). Il doit connaître les objectifs et les méthodes générales de la Société Radio-Canada.

Lieu et mode de leur acquisition:

Il est préférable que dans les domaines mentionnés plus haut il ait l'expérience de la réalisation avec la Société Radio-Canada.

L'âge et le physique:

Il doit avoir entre 25 et 50 ans et posséder une excellente santé; on ne tient pas compte du sexe.

Minimum de connaissances pratiques supplémentaires qu'on doit acquérir au travail

Temps minimum:

6 mois.

Temps d'apprentissage pour obtenir la compétence minimum:

1 an.

APPENDICE I

ÉTAT DE RECETTES ET DÉPENSES DES POSTES RADIOPHONIQUES DE RADIO-CANADA À L'ÉGARD DES DEUX MOIS SE TERMINANT LE 31 MAI 1959

COMPARAISON AVEC LE BUDGET							COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS ACQUIS					
TOTAL CUMULATIF DE L'ANNÉE À CE JOUR			MOIS COURANT				MOIS COURANT			TOTAL CUMULATIF DE L'ANNÉE À CE JOUR		
Résultat acquis	Budget	Augmentation ou (Baisse)	Résultat acquis	Budget	Augmentation ou (Baisse)	DÉTAILS	Résultat acquis	Année dernière	Augmentation ou (Baisse)	Résultat acquis	Année dernière	Augmentation ou (Baisse)
						ÉMISSIONS						
						Production						
37	30	7	20	15	5	Émissions locales en direct	20	15	5	37	30	7
411	400	11	203	200	3	Émissions destinées au réseau	203	210	(7)	411	409	2
587	560	27	301	280	21	Émissions reçues du réseau	301	287	14	587	569	18
1,035	990	45	524	495	29	NOMBRE D'HEURES	524	512	12	1,035	1,008	27
						Revenu						
1,000	800	200	—	400	(400)	Temps des postes du réseau	—	1,200	(1,200)	1,000	3,000	(2,000)
700	—	700	300	—	300	Local—Temps des postes	300	—	300	700	200	500
4,900	9,300	(4,400)	2,700	4,700	(2,000)	—Annonces-éclair	2,700	1,100	1,600	4,900	2,000	2,900
						—Émission même						
6,600	10,100	(3,500)	3,000	5,100	(2,100)	REVENU GLOBAL	3,000	2,300	700	6,600	5,200	1,400
						Soustraire:						
100	—	100	100	—	100	Coût des émissions locales—Vendues	100	—	100	100	200	(100)
900	600	300	600	300	300	—Non vendues	600	1,300	(700)	900	1,700	(800)
5,600	9,500	(3,900)	2,300	4,800	(2,500)	REVENU COMMERCIAL NET	2,300	1,000	1,300	5,600	3,300	2,300
						Soustraire: Autres frais						
						Frais de transmission						
13,000	15,400	(2,400)	6,500	7,700	(1,200)	Traitements	6,500	7,300	(800)	13,000	14,500	(1,500)
9,400	9,200	200	5,500	4,600	900	Autres frais	5,500	3,600	1,900	9,400	6,800	2,600
						Frais de vente						
500	800	(300)	300	400	(100)	Traitements	300	300	—	500	500	—
—	100	(100)	—	100	(100)	Indemnités de voyage	—	—	—	—	—	—
100	100	—	—	100	(100)	Autres frais	—	100	(100)	100	100	—

1,500	1,600	(100)	800	800	—	Administration locale Traitements	800	800	—	1,500	1,500	—
—	—	—	—	—	—	Indemnités de voyage	—	—	—	—	100	(100)
100	100	—	—	—	—	Autres frais	—	—	—	100	—	100
(19,000)	(17,800)	1,200	(10,800)	(8,900)	1,900	EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES AVANT DÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE SERVICE PUBLIC	(10,800)	(11,100)	(300)	(19,000)	(20,200)	(1,200)
200	—	200	100	—	100	Soustraire: Coût des émissions locales de service public	100	—	100	200	100	100
(19,200)	(17,800)	1,400	(10,900)	(8,900)	2,000	EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES**	(10,900)	(11,100)	(200)	(19,200)	(20,300)	(1,100)
						NOTA: Nombre d'employés	21	23	(2)			

**Les chiffres entre parenthèses indiquent un excédent des dépenses sur les recettes.

Ottawa, le 13 juillet 1959.

APPENDICE I—*Fin*

ÉTAT DE RECETTES ET DÉPENSES DES POSTES RADIOPHONIQUES DE RADIO-CANADA À L'ÉGARD DES DEUX MOIS SE TERMINANT LE 31 MAI 1959

COMPARAISON AVEC LE BUDGET							COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS ACQUIS					
TOTAL CUMULATIF DE L'ANNÉE À CE JOUR			MOIS COURANT				MOIS COURANT			TOTAL CUMULATIF DE L'ANNÉE À CE JOUR		
Résultat acquis	Budget	Augmentation ou (Baisse)	Résultat acquis	Budget	Augmentation ou (Baisse)	DÉTAILS	Résultat acquis	Année dernière	Augmentation ou (Baisse)	Résultat acquis	Année dernière	Augmentation ou (Baisse)
						ÉMISSIONS						
						Production						
15	24	(9)	8	12	(4)	Émissions locales en direct	8	4	4	15	8	7
177	138	39	90	69	21	Émissions locales filmées	90	65	25	177	131	46
9	10	(1)	4	5	(1)	Émissions destinées au réseau	4	5	(1)	9	8	1
483	470	13	244	235	9	Émissions reçues du réseau	244	228	16	483	437	46
684	642	42	346	321	25	NOMBRE D'HEURES	346	302	44	684	584	100
						Revenu						
47,400	43,600	3,800	26,500	21,800	4,700	Temps des postes du réseau	26,500	23,200	3,300	47,400	42,500	4,900
15,400	11,100	4,300	8,000	5,500	2,500	Local—Temps des postes	8,000	4,000	4,000	15,400	9,000	6,400
95,100	70,800	24,300	48,900	35,400	13,500	—Annonces-éclairs	48,900	42,000	6,900	95,100	78,900	16,200
3,600	—	3,600	1,800	—	1,800	—Émission même	1,800	—	1,800	3,600	—	3,600
1,000	3,200	(2,200)	500	1,600	(1,100)	—Communiqués commerciaux	500	400	100	1,000	900	100
162,500	128,700	33,800	85,700	64,300	21,400	REVENU GLOBAL	85,700	69,600	16,100	162,500	131,300	31,200
						Soustraire:						
3,600	2,400	1,200	1,700	1,200	500	Coût des émissions locales—Vendues	1,700	—	1,700	3,600	—	3,600
13,900	20,500	(6,600)	7,600	10,200	(2,600)	—Non vendues	7,600	18,600	(11,000)	13,900	35,500	(21,600)
18,400	13,000	5,400	8,600	6,500	2,100	Périodes réservées aux annonces-éclair	8,600	—	8,600	18,400	—	(18,400)
2,200	800	1,400	1,200	400	800	Communiqués commerciaux	1,200	1,800	(600)	2,200	3,200	(1,000)
124,400	92,000	32,400	66,600	46,000	20,600	REVENU COMMERCIAL NET	66,600	49,200	17,400	124,400	92,600	31,800
						Soustraite: Autres frais						
						Frais de transmission						
2,600	2,500	100	1,300	1,300	—	Traitements	1,300	1,300	—	2,600	2,600	—
33,200	20,200	13,000	20,200	10,100	10,100	Autres frais	20,200	17,200	3,000	33,200	33,400	(200)

4,000	4,300	(300)	2,100	2,100	—	Frais de vente						
—	—	—	—	—	—	Traitements	2,100	1,100	1,000	4,000	2,400	1,600
700	900	(200)	300	500	(200)	Indemnités de voyage	—	—	—	—	—	—
1,200	1,300	(100)	600	600	—	Autres frais	300	100	200	700	300	400
—	100	(100)	—	—	—	Administration locale						
500	400	100	400	200	200	Traitements	600	600	—	1,200	1,200	—
						Indemnités de voyage	—	—	—	—	—	—
82,200	62,300	19,900	41,700	31,200	10,500	Autres frais	400	400	—	500	800	(300)
						EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES AVANT DÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE SERVICE PUBLIC	41,700	28,500	13,200	82,200	51,900	30,300
41,300	55,500	(14,200)	22,500	27,800	(5,300)	Soustraire: Coût des émissions locales de service public	22,500	6,900	15,600	41,300	13,200	28,100
40,900	6,800	34,100	19,200	3,400	15,800	EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES**	19,200	21,600	(2,400)	40,900	38,700	2,200
						NOTA:						
						Nombre d'employés	12	9	3			

**Les chiffres entre parenthèses indiquent un excédent des dépenses sur les recettes.

Ottawa, le 13 juillet 1959.

APPENDICE J

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, SERVICE INTERNATIONAL

Coût par section de langues—1957–1958 d'après le Rapport annuel

(Remplace le feuillet déposé le 7 juillet 1959.)

	$
Europe du Centre et de l'Est	231,688
Europe de l'Ouest	131,148
Amérique latine	114,083
*Anglais	80,825
*Français	63,395
Somme partielle	621,139
Service général et administration	1,099,092
	1,720,231

Nota:

Le Service international diffuse en anglais les nouvelles et autres sujets d'actualité à la Grande-Bretagne et à l'Europe de l'Ouest et transmet les mêmes émissions, avec de légers changements au besoin, dans la région des Caraïbes et ensuite à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

De même, le Service prépare la diffusion française des nouvelles et des sujets d'actualité qui intéressent la France, la Belgique et la Suisse et y apporte les changements nécessaires pour la re-diffusion dans la région des Caraïbes.

Ottawa, le 13 juillet 1959.

APPENDICE K

Réponse à la demande de renseignements de M. Taylor au sujet du service d'intérêt communautaire de la Société Radio-Canada à Vancouver:

Au cours de l'année financière 1958-1959, le poste de Radio-Canada à Vancouver a accordé au service d'intérêt communautaire 737 annonces à la radio et 2,067 à la télévision. La valeur de ces annonces se chiffrait par $130,000 environ.

Pendant une semaine moyenne, les postes de Radio-Canada à Vancouver, CBU et CBUT, diffusent environ 100 émissions au cours desquelles on parle de mouvements et de services communautaires ainsi que des questions d'intérêt local ou régional.

L'année dernière, le poste de télévision de Vancouver a aussi présenté un "téléthon" de trois heures et demie afin d'aider la campagne de la Caisse de bienfaisance de Vancouver à atteindre son objectif; une avant-première d'une heure sur le premier Festival international de Vancouver et le *Centennial Magazine*. A la radio, la Société a présenté le *Centennial Show*, émission qui est restée à l'horaire pendant treize semaines.

Toutes ces émissions s'ajoutent, évidemment, aux nombreux services d'intérêt national et régional que la Société diffuse en réseau.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00507 355 9